

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS:
NOUVELLE ÉDITION.

—
TOME VINGT-NEUVIÈME.
—

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT* ; & quant à la **PARTIE**
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-NEUVIÈME.



306

A GENEVE,
Chez **PELLET**, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.



ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

R E T

R E T



RETFORD, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

RETHEL, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, capitale du Réthelois; sur une montagne près de l'Aisne, à 10 lieues au nord-est de Rheims, à 14 au sud-ouest de Sedan, & à 45 au nord-est de Paris. *Long.* 22. 6. *lat.* 49. 37.

Rethel est fort ancienne; c'étoit un fort du tems de Jules-César, qu'on nommoit *castrum rethectum*. On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Retestes*, qui eut plusieurs seigneurs de ce nom dès

le xiiij. siècle. Le comté de *Rethel* est aussi de très-ancienne érection; car dès le tems de Clovis, saint Arnould est qualifié comte de *Rethel*.

La ville de *Rethel* a été souvent prise & reprise dans le dernier siècle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Ensuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1661 en faveur d'Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, qui avoit épousé en 1661 Hortense Mancini, la plus jeune des nièces du Cardinal. Il y a des forges à *Rethel*, & le principal commerce des habitans est en fer. C'est un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de soixante

mille livres; l'élection de *Rethel* est composée de 296 paroisses, presque toutes du diocèse de Rheims. (D. J.)

RETHELOIS LE, (Géog. mod.) pays de la Champagne, borné au septentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays est couverte de bois, où il y a beaucoup de forges de fer & de charbon: le reste est très-abondant en pâturages; il y a plusieurs rivières, dont la plus considérable est l'Aîne. La ville capitale est Rethel; les autres villes sont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres & Charleville. (D. J.)

RETHEM, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg; elle est presque entièrement ruinée, quoiqu'elle soit située sur les bords de la rivière d'Aller, qui étant navigable & poissonneuse, pourroit servir à la rétablir. (D. J.)

RÉTIAIRE, s. m. gladiateur ainsi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit sous son bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré son nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une espèce de trident. Juste Lipse, & d'autres auteurs, disent qu'il combattoit vêtu & portoit plusieurs éponges, soit pour essuyer la sueur qu'il contractoit en poursuivant le myrmillon, soit pour étancher le sang qui couloit des blessures qu'il pouvoit en recevoir; car ces sortes de gladiateurs se faisoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des sept sages de la Grèce, qui dans un combat singulier contre Phrynon, pour terminer une contestation mûe entre les Argiens & les Mytiléniens, apporta un filet caché sous sa cuirasse, dont il embrassa la tête de son ennemi. Cette supercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. Voyez MYRMILLON & GLADIATEUR.

RÉTICENCE s. f. (Belles-Lettres.)

figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, & ne poursuivant point le propos qu'il a commencé, passe à d'autres choses; de forte néanmoins que ce qu'il a dit fasse suffisamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le supplée aisément. Dans l'*Athalie* de Racine, cette princesse parle ainsi à Joad, lorsqu'il l'a attirée dans le temple, sous prétexte de lui livrer Eliacin & des trésors.

*En l'appui de ton Dieu tu t'étois reposé;
De ton espoir frivole es-tu désabusé?
Il laisse en mon pouvoir & son temple & ta vie;
Je devrois sur l'autel où ta main sacrifie;
Je... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis songe à l'exécuter.*

Ces interruptions brusques peignent assez bien le langage entrecoupé de la colère: la *réticence* est quelquefois plus expressive que ne le feroit le discours même: mais on ne doit l'employer que dans des occasions importantes: on nomme encore cette figure *apostopese*. Voyez APOSIPESE.

D'autres appellent aussi *réticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une chose indirectement, en même tems que l'on assure qu'on s'abstiendra d'en parler. Par exemple: « sans parler de la noblesse de ses ancêtres ni de la grandeur de son courage, je me bornerai à vous entretenir de la pureté de ses mœurs ». Mais cette notion n'est pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermission*. Voyez PRÉTÉRITION & PRÉTERMISSION.

RETICULAIRE, en Anatomie, nom d'un corps qui s'observe entre la peau & l'épiderme; il a été ainsi nommé par Malpighi, parce qu'il ressemble à un réseau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les pieds des oiseaux où on l'observe très-distinctement. Ce fut-là la source des fausses descriptions qu'on nous en a données. Quoique Malpighi ait aussi par la suite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous sont très-visibles; dans la langue de bœuf, quoique plusieurs prétendent

qu'il n'est point percé, mais simplement couvert de petites fossettes qui reçoivent les papilles, c'est, suivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez PAPILLE, MUQUEUX & NEGRE.*

RÉTICULE, *s. m. en Astronomie*, est une machine qui sert à mesurer exactement la quantité des éclipses. Cette machine a été inventée, il y a près de 80 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez ÉCLIPSE.*

Ce qui n'est dans l'Astronomie que de pratique & de détail, & d'une extrême importance, souvent même il en coûte autant d'efforts d'esprit, pour trouver les moyens de faire certaines observations, que pour remonter de ces observations aux plus sublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est elle-même une grande science. Qu'une éclipse de soleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on sera étonné de la quantité & de la finesse des conséquences qu'un Astronome saura en tirer; mais on ne songera pas combien il aura eu de peine à s'assurer de la grandeur précise de cette éclipse & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *rélicule* est ordinairement composé de treize fils de soie fort fins parallèles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du télescope, c'est-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'astre est représentée dans sa pleine extension. C'est pourquoi on voit par ce moyen le diametre du soleil ou de la lune divisé en douze parties égales ou doigts; de sorte que pour trouver la quantité d'une éclipse, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuses & des parties obscures. *Voyez DOIGT.*

Comme un *reticule* carré ne peut servir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'astre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant six cercles concentriques également distans, qui représentent les phases de l'éclipse parfaitement.

Mais il est clair que le *reticule*, soit carré ou circulaire, doit être parfaitement

égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la division ne sauroit être juste. Or c'est une chose qui n'est pas aisée à faire, à cause que le diametre apparent du soleil ou de la lune differe dans chaque éclipse, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipse.

Une autre imperfection du *reticule*, est que sa grandeur est déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conséquent il ne peut servir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le secret de remédier à tous ces inconvénients, & a trouvé le moyen de faire servir le même *reticule* pour tous les télescopes & toutes les grandeurs de la planette dans la même éclipse.

Le principe sur lequel il appuie son invention, est que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image d'une certaine grandeur, cette image croît à proportion que la distance des deux verres objectifs augmente, du moins jusqu'à un certain point.

Si donc on prend un *reticule* de telle grandeur qu'il puisse égaler précisément le plus grand diametre que le soleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre, il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre à mesure que l'astre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement représentée, & comprise dans le même *reticule*.

M. de la Hire proposa en même tems de substituer aux fils de soie un *reticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles dessus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de soie qui sont sujets à s'éloigner du parallélisme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut absolument s'exécuter.

En effet, il est impossible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire ou de tracer un trait net sur une

glace ; car si le trait est assez marqué , la glace sera coupée & se cassera facilement dans l'endroit marqué ; que si au contraire il n'est pas assez marqué pour que la glace soit coupée , il ne sera pas visible , même au microscope ; on ne verra qu'une espece de rainure toute raboteuse. Ainsi , on doit regarder toute machine ou instrument où l'on parle de tracer des lignes bien distinctes sur une glace , comme absolument impraticable.

Nous ajouterons à cette description du réticule celle de M. de la Lande , & le lecteur nous saura bon gré de la lui avoir montrée sous les yeux.

RÉTICULE, (*Astronom.*) instrument composé de plusieurs fils , & qui se place au foyer d'une lunette pour mesurer les diametres des astres ou pour observer les différences de leurs passages. Il y en a de deux sortes principales ; savoir , le réticule de 45^d & le réticule rhomboïde. Le champ d'une lunette simple , tel que le cercle *ACBE* *fig. 47. des pl. d'Astron. Suppl. des Planches.* est ordinairement garni d'un châssis dans lequel il y a quatre cheveux ou quatre fils tendus. Un des fils , comme *AB* , est destiné à représenter le parallèle à l'équateur ou la direction du mouvement diurne des astres. Le fil horaire *CE* qui lui est perpendiculaire , représente un méridien ou cercle de déclinaison ; & les fils obliques *NO* , *LM* font des angles de 45^d avec les deux premiers.

Lorsqu'on veut mesurer la différence d'ascension droite & de déclinaison entre deux astres pour connoître la position d'une planète par le moyen de celle d'une étoile , on incline le fil *AB* , de maniere que le premier des deux astres le suive & le parcoure exactement , & l'on observe l'heure , la minute & la seconde où cet astre passe au centre *P* ou à l'intersection des fils. Quand le second astre vient à traverser la lunette à son tour , il décrit une autre ligne *VFDGR* parallèle à *APB*. On compte l'instant où il arrive en *D* , c'est-à-dire , sur le même cercle horaire de déclinaison *CDPE* , où l'on a observé le premier astre en *P* , & la différence des tems donne la

différence d'ascension droite des deux astres.

Pour trouver la différence de déclinaison ou la perpendiculaire *PD* comprise entre les parallèles *AB* & *VR* des deux astres , on compte le moment où le second astre passe en *F* & en *G*. L'intervalle de tems , converti en degrés & multiplié par le cosinus de la déclinaison de l'astre , donne l'arc *FDG* , dont la moitié *FD* est égale à *DP* , à cause de l'angle *EPD*. Supposé de 45^d , c'est la différence de déclinaison cherchée.

M. Bradley & M. de la Caille ont substitué le réticule rhomboïde au réticule de 45^d. C'est aujourd'hui le plus usité parmi les astronomes. Le réticule de 45^d. a deux inconvéniens que M. Bradley a voulu éviter dans celui-ci ; c'est , 1^o. de rendre inutile une partie du champ de la lunette ; savoir , les deux segmens *MC* *L* , *MEo* , qui se trouvent en haut & en bas ; 2^o. d'embarasser considérablement le centre *P* de la lunette par l'intersection de plusieurs fils , en sorte que l'astre peut y passer souvent sans être aperçu.

Le réticule de M. Bradley est formé d'un rhomboïde *BEDF* (*fig. 48*) , dans lequel une des diagonales *BD* est double de l'autre *EF*. Pour le tracer on suppose un quarré *AGHC* , dont les côtés *AC* & *GH* soient divisés chacun en deux parties égales en *D* & en *B* du point *B* ; l'on tire aux angles *A* & *C* les lignes *BA* , *BC* , & du point *D* aux angles *G* & *H* les lignes *DG* , *DH* ; ces quatre lignes forment , par leurs intersections , le rhomboïde *BE* , *DF* : *EF* est la moitié de *AC* , & par conséquent la moitié de *BD* , si en quelque endroit de ce réticule on tire une ligne *edf* parallèle à la base *EF* , la perpendiculaire *Bd* sera égale à la base *ef* , comme *BD* est égal à *AC* , c'est-à-dire , que la largeur d'une partie de ce rhomboïde est toujours égale à la hauteur ; au lieu que dans le réticule de 45^d. la base étoit double de la distance au centre.

Lorsqu'on veut comparer avec ce réticule une planète à une étoile , on fait en sorte que le premier des deux astres

parcoure

parcours dans son mouvement diurne le fil qui est tendu de *E* en *F*; & comme l'on connoît la valeur du *réticule* en degrés & en minutes, par le tems qu'un astre situé dans l'équateur met à le parcourir, on fait combien le point *B* est éloigné du milieu du fil *EF*, ou du centre de la lunette.

Le second astre venant à traverser aussi la lunette en *f*, on compte exactement le tems qu'il a employé à passer de *e* en *f*; on convertit le tems en degrés, minutes & secondes; on diminue ces degrés, en les multipliant par le cosinus de la déclinaison de cet astre, & l'on a la grandeur de *ef*, laquelle est égale à *Bd*. Cette grandeur étant ôtée de *BM*, il reste *Md* qui est la différence en déclinaison des deux astres, ou la distance du parallèle de l'un des deux astres, au parallèle de l'autre.

Pour pouvoir distinguer dans l'obscurité si l'étoile a passé au-dessus ou au-dessous de la ligne *EF* du milieu, on a l'attention de conserver une largeur considérable à la partie *EB* du *réticule*, c'est-à-dire, une partie pleine *LEB*, tandis que les trois autres côtés sont les plus minces & les plus évuidés qu'il soit possible. Ces micrometres diffèrent des *réticules*, en ce qu'ils ont un fil mobile ou curseur qui peut s'approcher ou s'éloigner du fil fixe. Voyez MICROMETRE, (*M. DE LA LANDE.*)

RÉTICULE, constellation australe introduite par M. de la Caille. Elle est située entre l'hydre & la dorade, au-dessous des deux nuages. La principale étoile est de troisieme grandeur. Elle avoit en 1750 62^d. 49' 13" d'ascension droite, & 63^d. 6' 13" de déclinaison australe. (*M. DE LA LANDE.*)

RETICULUM; (*Littérat.*) ce mot signifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquette* à jouer à la paume, parce qu'elle est faite en réseau, & finalement un sac à réseaux, une coëffe claire à réseaux. *Reticulum* étoit encore un *sac à réseau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*; c'est pourquoi saint Augustin appelle la provision du pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit

Tom. XXIX.

dans des filets, mais le panier des provisions générales d'usage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'osier, & se nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou sacs à réseaux.

Leur usage étoit fort ordinaire aussi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenses d'Aristophane, on voit des oignons dans des sacs à réseaux, *κρομμυα ἐν δικτύοις*; on se servoit aussi de petits paniers en réseaux, *reticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un festin. *Ipse coronam habebat unam in capite, alteram in collo, reticulum quæ ad nares sibi apponebat, tenuissimo lino, minutis maculis, plenum rose.* Il avoit une couronne sur sa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il respiroit de tems en tems l'odeur d'un assemblage de roses, qu'il avoit fait mettre dans un sac de fin lin, tissu à petites mailles.

Tel étoit le sac à réseaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faisoit souvent de jonc, & sans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, soit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la description qu'Hippolochus fit du festin de nocès de Carunus, & qu'Athénée nous a conservée, on y voit *ἀρτοφόρα δ'ἰωίμωντων ἐλεφαντίνων πεπλεγμένα*, des sacs à réseaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & ensuite *ἀρτοφόρον ἀργυροῦν*, des sacs pour le pain à lames d'argent. (*D. J.*)

RETIERCEMENT ou RÉTIERS, f. m. (*Jurisprudence.*) est un terme qui se trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'est-à-dire, la troisieme partie du troisieme denier du prix de l'héritage: il est dit que ce *retiercement* est dû au seigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, est vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'est dû au seigneur que le tiers, & non le *retiercement*. Voyez le gloss. de M. de Lauriere, au mot *réfixieme*. (*A*)

RÉTIF, adj. (*Maréchal.*) épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'ar-

B

rête ou recule au lieu d'avancer. Au manège, on appelle *rétif* un cheval rebelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *rektivus*, qui signifie la même chose.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, *lacet rétifforme*. Voyez **RETS ADMIRABLE**.

RETIMO, (*Géog. mod.*) *Ῥέτιμος* dans Ptolomée, & *Rithymna* dans Plin, *liv. IV ch. xij.* ville de l'île de Candie sur la côte septentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie sur un roc escarpé, & qui commande un fort ruiné; son port qui a été très-bon, est aujourd'hui tout-à-fait négligé. *Retimo* est la troisième place du pays; les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce tems-là elle est gouvernée par un pacha, soumis au viceroy de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*)

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Campanie, sur le bord de la mer, selon Plin, *l. VI. epist. 16.* Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pied du promontoire de Misène, & que c'est encore aujourd'hui un petit village appelé *Retina* ou *Resina*.

RÉTINE, terme d'Anatomie & d'Optique, qui signifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle aussi *amphiblestroïde tunique*, *rétifforme* & *réticulaire*, comme étant tissue en forme de rets. Voyez **TUNIQUE**, **ŒIL**. La *réfine* est la dernière, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, situées immédiatement sous la choroïde. Voyez **CHOROÏDE**. Elle est formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique; c'est pourquoi elle est mince, douce, blanche, & ressemblante à la substance du cerveau; elle est transparente comme la corne d'une lanterne. Voyez **NERF OPTIQUE**. Quand elle se sépare de la choroïde, elle est en forme de mucus.

On croit communément que la *réfine* est le grand organe de la vue, qui se fait par le moyen des rayons de lumière qui sont réfléchis de chaque point des objets qui passent à travers les humeurs aqueuses, vitrées & crytallines, & vont peindre sur la *réfine* l'image de l'objet, sur

laquelle ils laissent une impression qui est portée de-là, par les capillaires du nerf optique, jusqu'à l'organe du sens. Voyez **VISION**. Mais plusieurs membres de l'académie royale des Sciences, particulièrement MM. Mariotte, Pecquet, Perault, Mery, de la Hire, ont été partagés sur l'opinion que ce fut la *réfine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la vision, & sur laquelle des deux les objets étoient représentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *réfine*. On a toujours pensé que la *réfine* avoit tous les caractères de l'organe principal. Elle est située dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conséquemment elle reçoit les sommets des cônes des rayons, qui viennent de différens points des objets.

Elle est très-mince, & conséquemment très-sensible. Elle tire son origine du nerf optique, & elle est même entièrement nerveuse; & c'est l'opinion commune que les nerfs sont les véhicules de toutes les sensations. Enfin elle communique avec la substance du cerveau où toutes les sensations se terminent. Voyez **CERVEAU**, **SENSATION**.

On suppose que l'usage de la choroïde est d'arrêter les rayons que l'extrême ténuité de la *réfine* laisse passer, & agit à l'égard de la *réfine*, comme le vis-à-vis à l'égard d'une glace, sur-tout dans les animaux, où elle est noire. Voyez **CHOROÏDE**. Mais, M. Mery est d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il observe que dans cette occasion la *réfine* disparoit absolument aussi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît distinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut de-là que la *réfine* est transparente comme les humeurs, mais que la choroïde est opaque; & conséquemment que la *réfine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumière passe à travers, & ne s'arrête que sur la choroïde, qui par-là devient le principal organe de la vision.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme est très-favorable à ce sentiment : le principal organe semble demander que l'action de la lumière se termine sur lui aussi-tôt qu'elle y arrive ; or , il est certain que la couleur noire absorbe tous les rayons , & n'en réfléchit aucun , & il semble aussi qu'il est nécessaire que l'action de la lumière soit plus forte sur l'organe de la vue que par-tout ailleurs : or il est certain que la lumière étant reçue & absorbée dans un corps noir , doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps ; & de-là il s'ensuit que les corps noirs sont plutôt allumés par les verres ardents que les corps blancs. Voyez NOIRCEUR.

La situation de la choroïde derrière la rétine est une autre circonstance à considérer. M. Mery ayant observé la même position d'un organe principal derrière un organe médiat dans les autres sens , en trouva une heureuse analogie. Ainsi , l'épiderme sur la peau est l'organe moyen du toucher ; mais la peau qui est dessous est le principal organe. La même chose est observée pour le nez , les oreilles , &c.

La rétine semble néanmoins être une sorte de second organe médiat , qui sert à briser l'impression trop vive de la lumière sur la choroïde , ou à la conserver. Il faut ajouter à cela que la rétine est insensible , comme tirant son origine de la substance médullaire du cerveau qui l'est aussi ; & la choroïde au-contraire est très-sensible , comme tirant son origine de la pie-mère , qui est certainement sensible à un degré éminent. Voyez NERF & PIE-MÈRE. Ce dernier argument paroissant douteux , M. Mery s'engagea de le prouver ; ce qu'il fit devant l'académie royale , où il montra que le nerf optique n'est pas composé de fibres comme le sont les autres nerfs ; mais que c'est seulement une suite de moëlle renfermée dans un canal duquel il est aisé de la séparer. Cette structure du nerf optique , inconnue jusqu'ici , fait voir que la rétine peut n'être pas une membrane , mais seulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes , & une moëlle , qui paroît n'être pas une substance propre au siège

de la sensation. Peut-être la rétine ne sert-elle qu'à filtrer les esprits nécessaires pour l'action de la vue ; car la vibration par laquelle la sensation est effectuée , doit se faire sur une partie plus solide , plus ferme , & plus susceptible d'une forte & vive impression.

Ruyfch assure à la page 10 de son second trésor , qu'il a quelquefois remarqué sur la rétine des ondes contre les loix de la nature ; il les représente dans la figure 19 de la 16^e. table , qui est la suite de la 13^e. lettre problématique. Mais si ce savant homme , dit M. Petit le médecin , eût coupé quantité d'yeux en deux hémisphères , il auroit presque toujours trouvé la même disposition à la rétine dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours ; car cette membrane fuit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'est presque pas possible de diviser un œil en deux hémisphères sans déranger l'humeur vitrée , la rétine se dérange aussi , & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer , en remettant la rétine dans son extension naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil ; si l'on veut éviter ce dérangement , l'œil doit être frais , sans quoi on doit trouver ces ondes presque toutes les fois qu'on coupe un œil transversalement , à moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hist. de l'académie des Sciences , année 1726. (D. J.)*

Dissertation sur l'irritabilité de l'iris , dans laquelle on démontre par des expériences curieuses , que la seule partie de lumière qui frappe la rétine , met l'iris en mouvement.

On observe dans les yeux un singulier phénomène. La lumière fait souffrir beaucoup de changement à l'iris , qui cependant reste toujours immobile , par tel autre corps qu'il soit piqué. On ne croiroit pas un pareil phénomène , s'il n'étoit avéré par l'expérience. Toutes les parties musculaires de la machine animale se retirent ou tremouffent , quel que soit le corps qui les frappe. La singularité d'une telle observation m'a fait naître l'envie de l'examiner. Mais auparavant il faut éclaircir la nature du fait.

L'illustre baron de Haller a démontré le premier, par des expériences qui ne laissent pas de doute, que l'ouverture de la prunelle ne change jamais, quelle que soit l'irritation qu'on fait souffrir à l'iris, soit avec des aiguilles, soit avec tel autre corps pointu, ou liqueur âcre & piquante que ce soit, c'est-à-dire, l'iris ne s'allonge ni ne se contracte. Il a annoncé cette vérité dans une dissertation sur les parties sensibles & irritables, pleine de découvertes très-utiles. (*Dissertat. sur la sensibilité.*) J'ai aussi voulu essayer les mêmes expériences sur plusieurs différens animaux, & je suis parvenu, non-seulement à toucher l'iris avec l'aiguille, comme il avoit fait, après avoir percé la cornée, mais j'ai de plus ôté entièrement la cornée, de façon que l'iris est resté à découvert. Je n'ai aperçu aucun mouvement dans la prunelle, après avoir piqué l'iris dans toute sa largeur avec une pointe fer, & même après y avoir amené des étincelles électriques avec une épingle qui le touchoit, soit immédiatement, soit à travers de la cornée. Il ne faut pas croire que l'iris perde tout mouvement quand la cornée est ôtée, & que l'humeur aqueuse est écoulée, quoiqu'il soit vrai qu'elle ne se meut pas alors avec sa vivacité ordinaire, & que même alors la prunelle se contracte; & l'iris élargi, plus flasque & moins régulier de contour, s'appuie sur la lentille crySTALLINE; mais, malgré tout cela, elle ne perd pas pour long-tems sa mobilité, & elle est sujette à s'élargir & se rétrécir par l'impression de la lumière.

Le savant Haller conclut, d'après ses expériences, que l'iris n'est pas irritable par l'effet de la lumière; & pour appuyer son opinion, il observe que quand le nerf optique a perdu toute sensation, le mouvement cesse dans la prunelle, même à l'action de la lumière. Mais des expériences même d'Haller, Zimmerman avoit tiré une toute autre conséquence; il dit que de ce que l'iris est insensible à la piquûre d'une aiguille, on ne peut pas déduire à la rigueur qu'elle ne puisse être irritée par la lumière, & que peut-être pour la contracter il faut ce corps-là, & pas

d'autre. *Dissertat. de irritabil.* 1715.

Les raisons de M. Zimmerman sont réellement si fortes, qu'elles laissent indécise la question, si l'iris est irritable ou non par l'action même de la lumière.

Mais d'ailleurs il ne paroît pas que l'argument de l'iris, immobile par la paralysie du nerf optique, ou par quelque maladie de la rétine, soit bien convaincant, puisque le savant anatomiste Meckel supposoit que dans le glaucome & dans les maladies de la rétine, l'iris étoit incapable de mouvement, à cause du dérangement ou maladie des nerfs ciliaires. Qui oseroit assurer que la maladie de la rétine ou de l'humeur vitrée, ne peut aussi changer l'état de l'iris? Ces parties sont très-déliçates & très-voisines entre elles, & de pareils accidens arrivent aussi dans d'autres maladies. Peut-être que la sensibilité de la rétine est nécessaire, pour que l'iris se meuve quand elle est frappée par la lumière, comme le sang des artères est nécessaire dans les muscles, pour remuer leurs fibres dans le mouvement volontaire, sans que cependant ce sang en soit la cause, puisqu'il ne fait que mettre le muscle en état de se contracter selon la volonté de l'homme; de même la sensibilité pourroit être nécessaire dans la rétine & dans le nerf optique, pour mettre l'iris en état d'être remué par la lumière, de façon que la sensibilité cessant dans les deux premiers, l'iris aussi n'en soit plus susceptible.

Les mêmes raisons qui font douter si l'iris saine & dans son état naturel, est irritable par l'attouchement immédiat de la lumière, peuvent aussi servir contre M. Mariotte & contre les partisans de son opinion (*Voyez les Ouvrages de Mariotte, édit. d'Hol. le Cat*). Il croit que l'iris est une production ou allongement de la choroïde; que celle-ci est un tissu de filamens nerveux; que ces filamens sont à l'iris, & qu'elle en est composée. Il suppose même que la membrane choroïde est l'organe de la vue, que l'amaurosis ou goutte sereine, & les maladies de la rétine & du nerf optique, sont vraiment des maladies de la choroïde; que l'iris se meut, parce que la choroïde

est sensible, & que quand celle-ci ne l'est plus, l'iris aussi demeure immobile, malgré qu'elle soit directement frappée par la lumière. D'abord il n'est pas sûr que l'iris naisse de la choroïde, & il n'est pas vrai que celle-ci soit tissée de nerfs, parce que les ciliaires qui vont s'entrelacer dans l'iris, n'entrent pas dans la composition de la choroïde; mais la touchent seulement en passant entr'elle & la sclérotique, & enfin le vrai organe de la vue n'est pas dans la choroïde, mais dans la rétine. Mais quand même on seroit d'accord que la vue réside dans la choroïde, il ne s'ensuivroit pourtant pas que l'iris sain n'est pas affecté par la lumière, parce que, quand la choroïde est dérangée, il faut que l'iris, que l'on suppose sa production le soit aussi, ou entièrement, ou dans ses parties nerveuses.

Après tout cela, & beaucoup d'autres réflexions, il me paroît encore indécis si l'iris, dans son état naturel, est irritable ou non par l'effet de la lumière (*De sensib. & irritabil. epist. Bon. 1757*). J'étois confirmé dans mon doute par l'autorité du savant M. Laghi, qui même, après les expériences contraires de M. de Haller, a soutenu, aussi-bien que Zimmerman, Witt & Meckel, & tous les anatomistes, qu'elle est irritable. J'en voulus donc rechercher la vérité par les expériences suivantes, dont je ne ferai qu'un récit abrégé, en laissant aux autres le soin d'en tirer les conséquences qui cependant me paroissent décisives.

Je fis un cône ou cartouche de papier, dont l'ouverture du côté de la pointe n'excédoit pas une demi-ligne de Paris; je le teignis de noir au-dehors & au-dedans, pour qu'il absorbât la lumière, & qu'il ne fût pas transparent; ce qui auroit pu gêner l'expérience. Au plus large orifice, ou à la base de ce cône, je collai un papier en travers qui débordoit de tous côtés, teint aussi en noir, avec une ouverture de même largeur que la barre du cône, par laquelle la lumière pouvoit entrer librement. A l'orifice plus large j'approchai une bougie, de façon que les rayons pouvoient directement passer par le petit trou, & parvenir jusqu'à l'œil,

sans que la lumière éparse à l'entour, interceptée par le papier transversal, pût y parvenir de même: ainsi, non-seulement l'œil, mais toute la tête de l'animal, restoit dans l'obscurité, & ne pouvoit recevoir d'autres rayons que ceux qui sortoient par le petit trou de la pointe. J'avois exprès apprivoisé un chat, sur l'iris duquel je fis tomber les vifs rayons qui s'échappoient à travers la petite ouverture. Tout en bon état qu'étoit l'iris, & parfaitement susceptible de ses mouvemens ordinaires, il ne se remua aucunement dans toutes les reprises innombrables que je répétai cet essai: il parut toujours également immobile, dans telle de ses parties que je fisse tomber les rayons, & même en leur faisant parcourir, avec grande célérité, son contour. Mais lorsque la lumière tomboit sur la prunelle, l'iris se contractoit soudain, & toujours il en arrivoit de même. Quand je dirigeois la lumière à la prunelle, je prenois garde qu'il n'en tombât aucun rayon sur l'iris. La prunelle étoit ordinairement large de deux lignes, & le faisceau de rayons pas plus d'une demi-ligne. Cette expérience, plusieurs fois répétée & toujours constante, prouve évidemment, selon moi, que l'iris est mis en mouvement par cette seule partie de lumière qui passe à travers la prunelle, & va au fond de l'œil, & non par la lumière extérieure qui frappe l'iris, quelque sain & en bon état qu'il soit.

Mais comme le premier cône étoit grand, & en conséquence mal-aisé à manier, j'en substituai un autre d'un usage plus facile & plus sûr: c'étoit un cône plus court, plus large de base, de carton léger, avec une bande à sa base du même carton, sur laquelle étoit posée la bougie, dont la meche répondoit juste au grand orifice. Le trou d'en haut n'étoit pas plus large que de trois quarts de ligne. Avec cette petite machine, très-aisée à manier, j'ai répété plusieurs fois les mêmes expériences, & j'ai fait tomber les rayons sur toute la largeur de l'iris, sans toucher à la prunelle. Elle ne se contractoit jamais, si ce n'est quand les rayons sortoient par hasard des bornes de l'iris, & passaient

dans le fond de l'œil. Dans ce cas, la prunelle se contractoit immédiatement, & plus encore, quand on y dirigeoit tout le faisceau de lumière, en prenant toujours soin de n'éclairer pas même l'extrémité mobile de l'iris. La lumière étoit si vive, que quand je la faisois passer soudain à la rétine, l'animal faisoit des efforts pour l'éviter, & au contraire il ne donnoit aucune marque de souffrance, quand la lumière ne frappoit que l'iris. Il est vrai que dans ces expériences il peut se mêler quelque équivoque; car les rayons, au sortir de la petite ouverture du cône, se détournent de la ligne droite, tout teint en noir qu'est le cartouche; mais cela ne fait pas que les faits rapportés soient moins vrais. Il faut pourtant que l'observateur soit bien attentif, & regarde l'œil de bien près, parce que le cône étant noir & la chambre obscure (pour exclure toute autre lumière), on n'y voit pas clair. Ainsi, pour pouvoir observer mieux à mon aise, & m'assurer de plus en plus d'un fait si décisif, je fis un troisième cartouche.

C'étoit un cône de papier subtil & noir, pas plus long que de trois pouces, avec un trou qui n'avoit qu'une ligne de largeur, mais très-large à sa base à laquelle j'approchai la lumière comme, à l'ordinaire; ainsi je voyois clairement dans la chambre, d'ailleurs obscure, toute la tête du chat, & combien étoit large la prunelle. Je dirigeai alors sur l'iris tous les rayons qui sortoient du cône, tantôt sur une partie, tantôt sur une autre, & leur fis parcourir toute sa surface. Je répétai mille fois cette expérience, & la prunelle ne changea jamais en aucune manière, en sorte que je pus m'assurer que l'iris n'est pas irritable par le choc immédiat de la lumière. Je m'attachai donc à l'autre recherche, & je fis passer dans la prunelle les rayons, de façon qu'ils ne tombassent point du tout sur l'iris; & tout sûr que j'étois que l'iris n'est pas mobile par l'atteinte extérieure de la lumière, cependant pour surcroît de diligence & de précaution, je couvris d'un côté tout l'iris avec un papier blanc appliqué sur l'œil du chat, sur lequel papier je faisois glisser tout le faisceau de lumière, de

façon qu'il entroit tout dans la prunelle sans toucher à l'iris: j'ai pu faire cela encore plus aisément quand le chat couvre l'iris jusqu'à la prunelle, avec cette troisième paupière commune aux quadrupèdes, que les anatomistes appellent *nictitans*, la prunelle étoit souvent du double plus large que le faisceau des rayons; ainsi je peux être sûr qu'ils ne touchoient aucunement le bord ovale de l'iris. Dans ces expériences, l'iris s'est toujours élargi, & la prunelle s'est rétrécie souvent jusqu'à la moitié, & même jusqu'au quart de sa grandeur naturelle. J'ai aussi fait usage de plusieurs autres cônes plus petits ou plus grands, plus ou moins larges à la pointe & à la base, & toujours il en est arrivé de même.

On pourroit cependant opposer, & non sans raison, que peut-être les rayons du faisceau étoient en trop petite quantité pour produire un changement sensible, puisque par leur moyen on ne pouvoit éclairer à la fois qu'une petite partie de l'iris. Je fis à ce sujet un autre cône de carton non transparent, dont la base avoit cinq pouces de diamètre. Je coupai ce cône vers sa pointe par une section parallèle à sa base. Cette section circulaire qui avoit un demi-pouce de diamètre, fut couverte d'un disque de carton que je découpai tout autour de sa circonférence, en y faisant une ouverture annulaire, de façon qu'il restoit au milieu un petit cercle de carton soutenu des deux côtés par deux petits brins que j'avois exprès laissés en découpant; ainsi la lumière devoit sortir du cône sous la figure d'un anneau lumineux, avec lequel j'éclairai exactement tout le contour de l'iris du chat pendant que la prunelle restoit dans l'ombre du petit disque central. De cette façon je réitérai souvent l'expérience, augmentant la lumière, & me servant de cartouches plus ou moins grands, & jamais la prunelle ne se contracta, quelque parfaitement que l'iris fût éclairé.

Je voulus aussi essayer si je ne produirois rien en augmentant de beaucoup la force de la lumière. J'introduisis dans un cône de papier une lentille plane d'un côté & convexe de l'autre, & après celle-ci

une autre convexe des deux côtés , de façon que le foyer ou la réunion des rayons sortoit tout juste hors de la pointe du cône. La lumière y étoit si vive , qu'on ne pouvoit pas l'endurer sans douleur , de façon que le chat entroît 'en fureur & essayoit de m'échapper toutes les fois que je faisois tomber cette lumière sur sa prunelle. Je fis avec cette machine les mêmes expériences que ci-dessus , & je vis constamment que la lumière qui atteint le fond de l'œil , est la seule qui fait rétrécir la prunelle , & que quand la lumière frappoit l'iris , la prunelle étoit immobile , & l'animal ne donnoit aucune marque de sensation douloureuse. La même chose arriva , quand je fis usage d'une petite lentille de microscope adaptée à la pointe d'un cône , laquelle donnoit un petit foyer , mais d'une lumière très-vive & perçante.

J'ai répété toute cette longue suite d'expériences en me servant de la lumière du soleil , introduite dans une chambre par un seul petit trou. Les effets sont les mêmes , si ce n'est que les mouvemens de la prunelle sont plus grands qu'à la lumière de la bougie.

Ce que j'ai essayé sur le chat , l'a été aussi sur un chien & sur les yeux de quelques-uns de mes amis , & les observations & les résultats ont toujours été les mêmes.

Je crois être en droit de conclure sans exception que l'iris n'est pas irritable par la plus vive lumière extérieure , mais qu'il se meut uniquement , quand la lumière par la prunelle va jusqu'au fond de l'œil : & puisque le cristallin , l'humeur vitrée , & tout ce que la lumière rencontre sur sa route jusqu'à la rétine est incapable de sensibilité & d'irritabilité , on doit aussi convenir que tous les mouvemens de l'iris qui se remarquent en conséquence de la lumière , naissent de son action sur l'intime organe de la vue.

Ces vérités que j'ai établies par des preuves directes & décisives , concourent admirablement à expliquer plusieurs maladies singulières de l'œil , maladies qu'on n'a pas su connoître à fond jusqu'à présent , & qui sont même inexplicables dans l'ancienne hypothèse sur les mouve-

mens de l'iris ; aussi ces mêmes maladies peuvent servir à confirmer de plus en plus les vérités que je viens d'établir. C'est un fait assez connu , que dans les amauroses ou gouttes sereines , quand le principe du mal réside dans le nerf optique , l'iris perd toute sorte de mouvement , de façon que les chirurgiens admettent son immobilité pour indice certain du dérangement de l'organe de la vue. Dans les cataractes aussi quand le mal réside dans le cristallin , la prunelle perd un peu de son mouvement , & elle se perd en proportion de la plus grande dilatation de l'opacité sur le cristallin ; aussi quand l'humeur vitrée se trouble par le glaucome (maladie très-grave de l'œil) , l'iris reste en partie & fort souvent entièrement immobile. Si donc la prunelle n'est pas mise en mouvement par cette lumière qui frappe l'iris , mais se rétrécit ou s'élargit par le moyen des rayons qui parviennent jusqu'à l'organe de la vue , qui est capable d'irritabilité , il en faut nécessairement conclure que dans l'amaurose , quand la rétine ou le nerf optique sont affectés , elle doit rester immobile. De même dans les cataractes , moindre est la lumière qui peut parvenir au fond de l'œil , moindre doit être son mouvement ; mais plus le cristallin devient opaque , moins de lumière peut trouver passage , ainsi l'iris doit en conséquence être moins mobile. Dans le glaucome , si toute l'humeur vitrée devient opaque , l'iris devient immobile ; car tout passage est bouché aux rayons de la lumière , ou s'il en passe encore quelques-uns , elle se meut aussi en proportion : ainsi les mouvemens des prunelles doivent être proportionnés , & à la sensibilité qui reste dans l'organe , & à la quantité de lumière qui peut parvenir jusqu'au fond de l'œil.

De l'état naturel de l'iris , & de la production des mouvemens dans l'iris , par la lumière qui frappe la rétine.

Lorsque la rétine est frappée par la lumière , on voit l'iris se mouvoir , & la prunelle se rétrécir à la lumière trop vive , & s'élargir si elle est moindre. Il y a donc une cause de ce mouvement & de cette

concorde entre la sensation de la *rétiline* & les mouvemens de l'iris. Si l'on eût remarqué quelque connexion des parties, elle auroit éclairci une question si difficile ; mais ici l'anatomie nous abandonne. On ne discerne aucun filament du nerf optique ou de la *rétiline*, qui aboutisse à l'iris ; c'est de-là que naît l'incertitude & le silence des anatomistes sur ce point. L'hypothèse de M. Mariotte qui, supposant que la choroïde est l'organe de la vue, & que l'iris fait partie de la choroïde, feroit soudain disparaître toute difficulté, ne doit être comptée pour rien, car la choroïde n'étant pas l'organe de la vue, son système tombe tout-à-la-fois.

Le seul Morgagni, très-savant anatomiste, essaya le premier ce que personne n'auroit pu mieux faire que lui. Il imagina que la nature n'avoit pas en vain prolongé la *rétiline* jusqu'au corps ciliaire ; & recherchant quel usage pouvoit avoir le bord de la *rétiline* près de l'iris, proposa la conjecture très-subtile qui suit. « *Neque tamen retina ulteriolem progressum inutillem censeo : imo nisi me conjectura fallit, inde fortasse repetenda causa est, cur pro varia retina ab immisso lumine agitatione, continuo ciliare corpus, & annexa iris varia agitatione se disponant, videlicet ut conjuncta retina tensiones, aut ejus spirituum motus alio alius modo, graduve, cum ciliari corpore communicantur. Quod si conjecturam non improbes, etiamsi non ponas cum Mariotto ; choroïdem esse principium visus instrumentum, habebis tamen unde intelligas, cur ultra pupilla in obscuriori loco dilatetur, in lumine contrahatur : quod ille explicatu difficillimum, si retina visus statueretur organum, censebat ».* *Epist. Anat. 17. § 18, pag. 304.* Dans cette conjecture, on suppose, si je ne me trompe, que la *rétiline* frappée par la lumière, souffre des trémoussemens & des oscillations, en un mot qu'elle est irritable ; que ces oscillations parvenues jusqu'à son bord, se communiquent au corps ciliaire, & de celui-ci à l'iris, & qu'ainsi se fait la contraction de la prunelle par la trop vive lumière. Mais l'illustre Haller a déjà démontré par des faits, que le nerf n'est pas irritable, & qu'il ne trémoussé

ni n'oscille, quel que soit le corps dont il est frappé ; on ne peut donc suivre la conjecture de Morgagni, puisque la *rétiline* est une moëlle nerveuse comme le nerf optique. Et en effet, comment peut-on imaginer des vibrations & des trémoussemens dans un corps mou & muqueux comme la *rétiline*, & d'ailleurs environné de parties molles ? moins encore peut-on concevoir que ces vibrations puissent se communiquer à ses parties les plus éloignées, par le seul léger attouchement de quelques foibles rayons de lumière, sur le fond d'une membrane très-subtile & très-flasque. Mais quand même quelque légère oscillation pourroit parvenir jusqu'aux bords de la *rétiline*, comment peut-elle être communiquée au corps ciliaire ? Ses plis sont durs, forts, & étroitement attachés à la membrane du corps vitré, & moins en état de transmettre à l'iris les vibrations reçues par le moyen du corps ciliaire. Quand on accorderoit même qu'elles y passent, l'iris n'en seroit pourtant pas remué, puisqu'il est immobile aux piquûres d'une aiguille, à l'action d'une très-vive lumière, & aux étincelles du feu électrique. Mais si cela est, les esprits animaux même ne pourront la remuer ; car je n'entends pas comment peuvent être transmises au corps ciliaire les vibrations des esprits animaux, quelque insensibles & légères qu'elles soient. Cependant on ne trouve aucune connexion ou filament de la *rétiline* au corps ciliaire & à l'iris ; jamais l'iris ne fait aucun mouvement, lorsqu'on pique ses nerfs, ou le nerf optique même & la *rétiline*, dans les animaux encore vivans ou morts depuis peu, & lorsqu'on va jusqu'à percer avec des épingles ces parties, comme je l'ai plusieurs fois essayé.

Ainsi, ce point de physique animale est jusqu'à présent entièrement inconnu, & il faut, d'après les expériences, examiner comment cette connexion & cette analogie dans les mouvemens peuvent exister, & quelle est l'origine de leurs différences : mais on ne peut connoître le vrai changement de l'iris, si on ne connoît son état naturel ou de repos ; c'est donc à cette recherche qu'il faut, avant tout, s'attacher,

s'attacher. Les anatomistes ont cru assez communément que l'état naturel de l'iris est son rétrécissement, c'est-à-dire, quand la prunelle est plus large ; mais n'ayant pas trouvé d'assez fortes raisons pour me persuader, je commençai à douter, & de ce doute naquit l'envie de faire une longue suite d'observations. J'avois toujours vu l'iris convexe dans mon chat, & tel il est aussi dans les hommes. Je ne concevois pas comment il pouvoit garder sa figure dans son expansion, quand la prunelle se rétrécit, si cela n'étoit pas son état naturel ; car il paroît qu'il devoit plutôt s'applatir dans ce mouvement, par la contraction des fibres circulaires supposées, comme l'avoit cru Winslow (*Mém. de l'acad. 1721.*), qui ne s'étonne aucunement de ce phénomène, tout contraire qu'il est aux théories déjà reçues ; je cherchai donc l'état de l'iris dans le sommeil : sûr de le trouver dans son état naturel, j'eus recours à mon chat devenu, par l'habitude, docile & patient.

Après lui avoir fait essuyer une longue diète de plusieurs jours, je lui apprêtai de quoi manger largement, de façon que demi-heure après je le trouvai étendu par terre, abbatu par le sommeil. Je me couchai doucement sur le lit, le tenant toujours dans mes bras, avec une paupière que j'eus soin de tenir ouverte pendant deux heures avec mes doigts. Quand je commençois enfin à désespérer de le voir endormi, je vis sa prunelle se rétrécir à mesure que l'animal approchoit de l'état de sommeil. Deux minutes n'étoient pas écoulées, qu'il commença à trembler, comme s'il eût été en convulsion. J'ai observé plusieurs fois la même chose dans les animaux ensevelis dans un profond sommeil, particulièrement dans les chiens. Dans mon chat endormi, la prunelle étoit réduite à une ellipse très-applatie, & pas plus large au milieu qu'un quart de ligne ; elle alla toujours décroissant jusqu'à ce qu'elle fut réduite en très-peu de tems à moins d'un tiers de ligne de longueur & à moins de largeur en proportion. La prunelle n'est jamais si fort rétrécie, quand elle est frappée par la plus vive lumière, réunie par des lentilles

sur la rétine. Je répétai cinq fois en différens tems l'observation énoncée. Toujours quand le chat s'endort, la prunelle se rétrécit par degrés. Dans le sommeil plus profond, elle est plus étroite encore, mais jamais entièrement fermée, comme je l'ai vue depuis. En m'y prenant de la sorte, il falloit beaucoup de tems, & le chat s'endormoit difficilement les yeux ouverts ; j'imaginai donc de le tenir couché avec moi, gardant une petite bougie allumée à quelque distance, le chat tourné de telle façon, que ses yeux étoient à l'abri de la lumière. A peine fut-il endormi, que je lui ouvris doucement les paupières, mais avec grande difficulté ; car du moment que je lui touchois l'œil, de la main, il se réveilloit. Je me mis donc à lui tenir toujours une main sur la tête, & à attendre dans cette posture qu'il fût endormi, de façon qu'avec un seul doigt je lui ouvris aisément les yeux, sans discontinuer la pression de toute la main sur la tête. La prunelle, toujours plus petite dans le plus fort sommeil, n'étoit pourtant pas toujours égale, ni de la même configuration, mais paroissoit toujours sous des figures différentes, le plus souvent elliptique, fermée en haut & en bas, & si rétrécie, qu'il n'y restoit qu'un petit trou ovale au milieu, prolongé en deux petites découpures capillaires. En général, la prunelle étoit trois ou quatre fois plus longue que large, & toujours beaucoup moindre que quand le chat étoit éveillé, même exposé à la plus vive lumière. J'ai eu enfin deux fois le plaisir de la voir entièrement fermée, sans qu'il y en eût d'autre vestige de prunelle, qu'une espèce d'incision longue d'une ligne, & pas plus large qu'un cheveu. Ayant réitéré l'observation avec une lumière forte & vive, je vis que la prunelle n'étoit pas susceptible d'ulérieur rétrécissement, & toutes les fois que le chat couvroit l'iris avec sa troisième paupière, en regardant de côté à travers la cornée, on voyoit la prunelle très-étroite à l'ordinaire dans l'ombre de cette membrane.

N'étant pas encore content d'avoir vu la prunelle des chats entièrement fermée dans le sommeil, je voulus voir celle de

l'homme. Il y avoit un petit enfant de dix-huit mois ou environ , qui à une certaine heure du soir dormoit très-profondement. Un jour au coucher du soleil , je le trouvai endormi dans une chambre , où à peine y avoit-il assez de jour pour démêler les objets les plus voisins. Je lui ouvris doucement les paupieres de l'œil droit ; il parut se réveiller , mais aussitôt il retomba endormi : sa prunelle très-rétrécie étoit réduite à un petit cercle pas plus large qu'un sixieme de ligne , & les bords de l'iris paroissoient flotter dans l'humeur aqueuse ; il m'étoit arrivé d'observer la même chose dans le chat. Pour m'affurer que la prunelle demeureroit ainsi rétrécie , j'éveillai l'enfant , & soudain elle se dilata beaucoup , mais pour peu de tems , car elle se rétrécit par degrés jusqu'au diametre d'une ligne , & se maintint dans cet état pendant une heure & demie. Ainsi dans le sommeil , elle étoit , autant qu'on peut juger par la simple inspection , trente-six fois plus petite. Ayant examiné plusieurs autres fois cet enfant dans le sommeil , j'ai constamment trouvé la prunelle sans comparaison plus étroite , & jamais plus large , comme dans le chat , y restant toujours un petit cercle jamais moindre qu'un point visible. J'ai enfin essayé plusieurs fois d'approcher une lumiere de son œil , sans l'éveiller , & alors la prunelle ne se rétrécissoit pas pour cela. J'ai toujours observé la prunelle très-étroite dans les personnes adultes , quand elles étoient endormies. A un homme qui dormoit les yeux ouverts , elle étoit si petite , qu'à peine pouvoit-on la discerner à la foible lumiere d'une petite bougie , au fond de la chambre.

Il est donc clair , malgré ce que l'on a cru jusqu'à présent , que l'état naturel de l'iris , est sa dilatation , puisque l'état naturel de la prunelle est d'être fermée ; ainsi , au contraire , l'état violent de l'iris est le rétrécissement , quand la prunelle se dilate. Et en effet , cette vérité n'est-elle pas suffisamment démontrée , si la prunelle est plus étroite dans le sommeil que dans la veille , quand la lumiere n'agit pas sur les yeux , & que les animaux endormis ne souhaitent pas de

voir ? Oui : c'est un fait. Si les corps sortent de leur état naturel uniquement quand ils sont mis en mouvement par quelque autre corps , ou par leur volonté , on est forcé de conclure nécessairement que la prunelle est dans un état violent , quand l'animal veut démêler les objets , & que la lumiere frappe la rétine ; & dans un état naturel , quand l'œil est dans un repos parfait , & insensible à l'effort de la lumiere.

On pourroit nous objecter une seule difficulté ; c'est que la lumiere requise pour observer les animaux & les hommes endormis , est par son action la cause du rétrécissement de la prunelle ; mais cela est si faux , qu'au contraire la prunelle s'élargit à mesure que l'animal s'éveille , nonobstant que la lumiere doive plus fortement agir dans ce moment du réveil , car nous savons tous par expérience , combien nous sommes sensibles à cette même lumiere , qui un moment après est si foible , qu'on a de la peine à distinguer les objets. Ainsi il faut dire que ce n'est pas la lumiere qui retient les prunelles pendant le sommeil , ou il faudroit admettre qu'une petite lumiere est plus active & plus efficace qu'une grande. Si la rétine dans l'animal endormi étoit sensible à la lumiere , elle en devroit ressentir les changemens & les dégradations , & la prunelle s'élargir plus ou moins comme quand il est éveillé ; mais que la lumiere soit forte ou foible , on n'observe jamais de tels changemens. La prunelle d'ailleurs ne peut pas se mouvoir pendant le sommeil , si tous les changemens & tous les mouvemens de l'iris dépendent de la volonté de l'animal ; & il a été déjà démontré qu'il n'y a d'autre lumiere capable de rétrécir la prunelle que celle qui parvient au fond de l'œil , & trouve la rétine susceptible de sensation. On ne voit pas pendant le sommeil , & l'animal ne se soucie pas des objets extérieurs. Que peut-on dire enfin après l'observation décisive de la prunelle entièrement immobile dans le sommeil , même à la plus forte lumiere d'un flambeau ? Dans ce cas-là , pourquoi la cause si fort accrue n'a-t-elle pas agi ? Ou les effets ne seront

plus proportionnés aux causes, ou ce n'étoit pas la foible lumière que l'on nous oppoisoit, qui avoit rétréci la prunelle.

Après avoir éclairci & fixé l'état naturel de l'iris, on peut aisément entendre comment il se maintient convexe, même dans son plus grand élargissement; phénomène que l'on ne peut expliquer dans aucune hypothèse, de façon que Winslow même parvint jusqu'à imaginer un nouveau corps, qui placé derrière l'iris, en empêchât l'aplatissement qui lui paroisoit, par la contraction de ses fibres circulaires, absolument nécessaire (*Win. Mémoires en droit.*) Si la dilatation est l'état naturel de l'iris, il est donc convexe par nature; & plus il se dilate en rétrécissant la prunelle, plus il doit devenir convexe, parce qu'il approche d'autant plus de son état naturel. S'il y avoit quelqu'un assez simple pour s'en étonner ou en demander la raison, il n'auroit qu'à chercher aussi pourquoi les yeux sont ronds, la poitrine convexe, & enfin pourquoi toutes les parties sont conformées comme elles le sont par la nature.

Je voulus cependant m'affirmer de ce phénomène, qui avoit donné matière à beaucoup de recherches, & qui même avoit été mis en doute; & je trouvai par l'examen le plus exact, non-seulement l'iris toujours convexe dans les animaux, mais une particularité encore, qui n'avoit été remarquée par personne. Sa convexité s'accroît à proportion que la prunelle se rétrécit; & on voit cela très-évidemment dans les chats, les chiens & plusieurs autres animaux. La même chose arrive aussi dans les hommes, malgré le sentiment contraire de M. Petit, qui a fait plusieurs expériences trompeuses, en ouvrant des yeux glacés; car la mort & la glace peuvent changer trop de choses dans un œil; & si l'on pouvoit en inférer quelque chose, ce seroit plutôt le contraire de ce qu'il avance; je m'en suis assuré moi-même, en répétant les mêmes expériences sur des yeux plus ou moins frais, & pleins de leurs propres humeurs, que j'ai fait glacer en différentes situations. Il faut donc observer les animaux vivans. Les yeux de mes amis & les miens examinés

aussi attentivement qu'il est possible, au miroir, & avec une loupe à prunelle large, aussi bien qu'étroite, m'ont toujours paru avoir aussi l'iris convexe, bien qu'à dire vrai il soit mal aisé de découvrir cette convexité, quand on regarde de face. Il faut pour la voir clairement, regarder de très-près de côté dans la cornée, de façon qu'on voie s'avancer en-dehors la convexité de cette membrane extérieure, & toute la distance de la cornée à l'iris, à travers la cornée & enfin l'iris, & la prunelle de profil; on voit par ce moyen cet emplacement convexe, dont la prunelle occupe la partie la plus avancée.

Pendant que j'examinois la convexité de l'iris sur mon chat, je vis sa forme particulière; elle est si différente de ce qu'elle est dans l'homme, qu'elle vaut la peine d'être décrite. L'iris des chats est de telle figure, que pour la mieux comprendre, il faut la supposer distinguée en deux parties ou anneaux concentriques, presque également larges, quand elle est rétrécie & que la prunelle est plus large, parce qu'alors tout l'iris s'approche plus de la figure d'un anneau circulaire. Le plus grand de ces anneaux, c'est-à-dire, le bord extérieur de l'iris, le plus près du ligament ciliaire, paroît presque immobile dans les médiocres mouvemens de la prunelle, & cela non-seulement dans les chats, mais dans les agneaux, chevrotins, & plusieurs autres animaux que j'ai examinés. L'autre partie au contraire, ou l'anneau intérieur qui fait le contour de la prunelle, est très-mobile, & plus convexe que l'autre, de façon que ces deux parties réunies ensemble, pourroient être comparées à la cornée réunie à la sclérotique. Quand la prunelle est très-dilatée, l'iris paroît par-tout également large, & la prunelle circulaire, mais qui redevient ovale en se rétrécissant. Mais ce qui me paroît plus à remarquer, ce sont certains tours de petites rides ou plis qui naissent & se forment dans l'iris, dans sa contraction. Ces rides dans les animaux dont la prunelle est ovale, se forment particulièrement au milieu de la largeur de l'iris & sur les confins des deux anneaux, & entourant toujours le tron de

la prunelle : elles sont rondes si elle est circulaire , & ovales si elle est ovale ; dans ce dernier cas cependant , elles sont presque abolies & insensibles près des deux pointes de l'ovale , & très-fortes aux côtés , près du milieu , où l'ovale est plus large ; ainsi , j'ai remarqué que les bords de l'iris sont toujours moins mobiles près des pointes. On pourroit déduire de cette observation que la cause , telle qu'elle soit , qui met l'iris en mouvement , n'agit pas également dans ces animaux sur tous les points de l'iris. Cela n'arrive pas dans les yeux des hommes , où la prunelle étant toujours circulaire , il faut que la cause agisse par-tout également ; au contraire de l'iris des chats & de tous les autres animaux , dont le trou de la prunelle n'est pas rond.

Mais pour revenir à la convexité de l'iris , avant que j'eusse fixé par mes expériences son état naturel , cette propriété de l'iris détruisoit toutes les hypothèses qu'on avoit imaginées sur ses mouvemens. L'iris est fortement attaché dans toute son origine au ligament ciliaire , & celui-ci à la sclérotique ; ainsi , dans cette partie , il doit être immobile comme dans le point fixe de tous ses mouvemens. Si l'on pose le centre de la prunelle pour centre de forces , puisque tout le bord mobile de l'iris y a sa tendance , elle ne pourra pas se dilater sans s'applatir ; car l'iris étant également flexible & mobile dans tous ses points , il doit par-tout également céder à cette force qui l'entraîne vers le centre. Winslow , dans cette difficulté , recourut à une hypothèse qui , toute subtile qu'elle est , n'est pas plus vraie ; il imagina que l'iris étoit convexe , parce qu'il étoit appliqué contre le crySTALLIN , dont il prenoit la figure en se mouvant dessus lui. Lieutaud aussi , suivant cette opinion , nia l'existence de la seconde chambre de l'œil ; supposant que l'iris auroit dû s'applatir dans ses mouvemens , s'il eût été librement flottant dans un fluide. Il n'y resteroit dans aucun espace entre l'iris & le crySTALLIN , pour placer la chambre postérieure de l'œil , malgré ce que les plus savans anatomistes ont démontré. On fait ce qui a été dit par Pister , Morgagni , & sur-tout par M. Petit (*loc.*

citato). Celui-ci , après de longues observations , fit enfin voir sans aucun doute , que la chambre postérieure est toujours large au moins un huitième de ligne , & même un sixième , un quatrième , & vis-à-vis la prunelle un tiers & trois quarts tout juste , où elle devoit être plus étroite , selon le sentiment de Winslow. Mais le même M. Petit croit que l'erreur est venue de ce qu'on s'étoit servi d'yeux qui n'étoient pas bien pleins de leurs humeurs , & par la plus forte pression faite contre la chambre postérieure de l'œil , par le corps vitré & par l'humeur aqueuse de la première chambre , quand on fait glacer ces humeurs. J'ai vu moi-même , en répétant ces expériences , que dans les yeux humains , quelque tems après la mort , l'espace de la chambre postérieure ou est entièrement effacé , ou est très-étroit , & Winslow même à la fin a été convaincu de la vérité de l'autre opinion ; cependant je vais démontrer jusqu'à l'évidence , que ce n'est pas du crySTALLIN que l'iris tire sa convexité : ayant ôté la cornée à deux chats , l'iris tomba sur le crySTALLIN , s'y étendit , & prit sa forme convexe. J'observai attentivement l'animal à prunelle rétrécie , & toujours , malgré le crySTALLIN , l'iris parut beaucoup moins convexe que dans les yeux intacts & pleins d'humeur , & je ne vis jamais la seconde zone ou anneau s'élever sur le premier. On remarque la même chose , même sans ôter la cornée , en pratiquant un trou par lequel s'écoule l'humeur aqueuse des deux chambres. On voit aisément dans plusieurs animaux , que l'iris ne se prête pas , & ne prend pas sa convexité selon la forme du crySTALLIN placé derrière lui.

La volonté est la cause des mouvemens de la prunelle.

Après avoir fixé l'état naturel de la prunelle , il nous reste à examiner pourquoi l'iris se met en mouvement quand la lumière parvient au fond de l'œil. Les théories proposées jusqu'à présent sont incertaines & imparfaites , parce qu'elles renferment des suppositions toutes nues , & n'expliquent pas tous les phénomènes , & même il en reste qui les détruisent. Il ne faut pas

supposer avoir tout entendu , quand on connoît l'état naturel de l'iris , & que quand la lumière frappe la *répine* , la prunelle se rétrécit ; il est vrai que cette chose s'ensuit mais elle n'en est pas l'effet. Les physiciens sont sujets à prendre pour effet nécessaire d'une chose , ce qui n'en est que la suite ; il est sûr cependant qu'entre la *répine* & l'iris , il n'y a aucune communication organique , aucun visible filament , aucun vaisseau. Rien ne passe de l'une à l'autre , & les microscopes les plus forts , les injections les plus pénétrantes , non-seulement ne laissent point voir , mais ne font pas même soupçonner de connexion entre ces parties.

Ainsi les impressions de la lumière sur la *répine* , ne peuvent , par le moyen d'aucun organe , rétrécir la prunelle ; mais il y a quelqu'autre cause qui la contracte & la dilate dans cette occasion ; ces raisons me déterminèrent à croire que les mouvemens de l'iris ne sont rien moins que mécaniques & involontaires , comme on a cru jusqu'à présent , d'autant plus qu'à l'occasion de tant d'observations faites sur les yeux de mon chat , avec une patience inexprimable , j'eus tout le loisir d'examiner tous les différens mouvemens de l'iris , parmi lesquels j'en démêlai plusieurs qui , sans aucun doute , étoient indépendans de l'action de la lumière sur la *répine* , & évidemment volontaires dans l'animal. Mais pourquoi donc ne l'étoient-ils pas tous ? Pour sortir de ce doute , je fis les expériences suivantes.

Quand le chat , frappé par trop de lumière se remuoit avec violence , & faisoit toute sorte d'efforts pour l'éviter , sa prunelle se rétrécissoit beaucoup , mais jamais ne se fermoit entièrement. On ne peut pas nier qu'il ne ressentît de la douleur , & qu'il ne resserât la prunelle pour s'en garantir ; car peu de tems après , exposé toujours à la même lumière , il se tranquillisoit , ne donnant plus aucune marque de douleur , & la prunelle s'élargissoit même à une plus forte lumière , pourvu qu'on ne la renforçât pas subitement : c'étoit donc la douleur , non la seule illumination de la *répine* , non la nécessité mécanique d'un ressort inconnu qui faisoit

rétrécir la prunelle ; car la lumière étant toujours au même degré , la prunelle auroit dû se maintenir également resserée & se rétrécir davantage en proportion de l'augmentation de la lumière. Mais voilà quelque chose encore de plus convainquant ; lorsque j'effrayois mon chat , par le moyen d'un bruit soudain , il élargissoit la prunelle , malgré la lumière qui lui frappoit les yeux , & même cette dilatation augmentoit en proportion de son épouvante , si l'on augmentoit en même tems , & la lumière , & le bruit ; ainsi la douleur occasionnée par la lumière cédoit à la crainte , & cela arrive constamment de nuit & de jour à toute sorte de lumière. Elle est donc volontaire cette dilatation de la prunelle , & dans le chat , & dans les autres animaux , & même dans l'homme , qui tous en font autant quand ils sont saisis par la peur.

Je fis pendant la nuit une autre observation qui prouve encore plus ; je plaçai par terre plusieurs lumières très-près l'une de l'autre , je me mis directement au-dessus , tenant mon chat de façon qu'il ne pût les voir ; je le retournai soudain suspendu par sa queue , comme si j'eusse voulu le jeter sur ces flammes. La prunelle , au lieu de se rétrécir par tant de lumière , se dilata beaucoup , & se maintint dans cet état , tant que dura la peur de tomber sur le feu. La même chose arriva , quoique je tinssé mon chat de différentes façons , & toujours sa prunelle s'élargissoit tant que duroit la crainte ; mais après avoir calmé ces mouvemens de frayeur , si on le contraignoit de regarder ces mêmes lumières , sa prunelle se rétrécissoit.

Il falloit pourtant trouver quelqu'autre preuve des mouvemens volontaires , qui ne fût pas produite par l'épouvante , & heureusement je la trouvai en regardant mes propres yeux au miroir. Toutes les fois que j'approchois de mes yeux une aiguille ou tel autre petit objet que ce fût , la prunelle se rétrécissoit , & toujours de plus en plus , à proportion que je l'approchois. La même chose arrive toujours , quel que soit l'objet , lumineux ou non , pourvu qu'on l'approche beaucoup ; cet objet que l'on voit confusément au con-

mencement, avant que la prunelle se rétrécisse, devient clair & très-distinct quand elle est contractée. On voit donc que ces mouvemens sont volontaires & indépendans du peu ou beaucoup de lumière transmise à l'œil par ces petits objets; on fait toujours les même mouvemens, de façon qu'à peine la lumière la plus vive en peut faire autant; dans ces cas-là, la prunelle se rétrécit par la nécessité de mieux voir le petit objet; c'est une chose très-connue qu'il faut alors la contracter pour exclure les rayons divergens & superflus.

Les vérités jusqu'à présent établies nous présentent deux autres argumens, pour nous convaincre que tous ces mouvemens sont volontaires. Premièrement la prunelle se meut en conséquence de ce que l'animal est sensible à la lumière & voit les objets extérieurs; il faut donc que la cause de ces mouvemens réside dans ce qu'on appelle *le principe sensitif*, & que la lumière ne soit qu'une condition, puisque ces mouvemens dépendent entièrement de la sensation de la vue; ainsi l'iris ne sera remué par aucun ressort mécanique de cet organe. Le second raisonnement que l'on en peut inférer est que si les mouvemens de l'iris étoient mécaniques, & non pas animaux, si la lumière en étoit la cause immédiate, l'iris ne se dilateroit pas, mais se rétréciroit plutôt à l'approche de la lumière, en proportion de la vivacité de cette même lumière; car l'état naturel ou le repos de l'iris consistant dans sa dilatation, plus il est large, plus il en approche; & au contraire, plus il se rétrécira en dilatant la prunelle, plus seront violens les changemens faits & occasionnés par la lumière, parce que je ne vois pas comment on pourroit appliquer à l'action de la lumière le rétrécissement de la prunelle qui arrive dans le sommeil, quand cesse toute autre action violente qui puisse la faire mouvoir; ainsi on auroit tous les effets de la lumière sans la présence de la lumière; & il faudroit dire que le rétrécissement de la prunelle n'est pas l'état naturel de l'iris, parce que dans cette hypothèse il est produit par la lumière, & il faudroit dire aussi que c'est son état naturel, puisqu'elle se rétrécit dans le sommeil.

Pour ôter entièrement toute ombre de doute, je voulus examiner si les mouvemens des deux prunelles s'accordoient entr'eux dans les yeux sains, pour en tirer la légitime conséquence qu'ils ont un principe mouvant qui leur est commun: je plaçai entre les yeux de mon chat, un carton perpendiculaire à son front & à ses narines, en forme de cloison, de façon qu'on pouvoit éclairer un des yeux, & laisser l'autre dans les ténèbres; ainsi je remarquai en approchant la lumière de l'un, que la prunelle de l'autre se rétrécissoit également, & qu'en diminuant la lumière, les deux prunelles se dilatoient aussi en même tems. Ce qui arrive dans le chat, arrive de même, & dans l'homme, & dans les autres animaux: & j'en ai fait l'expérience sur moi-même au miroir. En fermant un seul œil, la prunelle de l'autre se dilate, & en le rouvrant soudain, on voit sa prunelle aussi dilatée que l'autre, & un moment après elles se rétrécissent également; donc les mouvemens des prunelles sont analogues & égaux, même quand la lumière frappe sur un seul œil; il faut donc que la cause en soit unique & commune; mais cette cause n'est certainement pas la lumière ni autre chose externe, car elle ne pourroit pas agir sur l'œil fermé ou couvert par l'ombre du carton; elle ne pourroit pas agir non plus par le moyen de quelque connexion d'organes entre l'œil ouvert & l'œil fermé, parce que les yeux sont deux machines entièrement séparées l'une de l'autre, & parce qu'on voit par la précédente expérience, que les mouvemens de la prunelle dans l'œil fermé ne secondent pas ceux de l'œil ouvert; mais au contraire ceux de l'œil ouvert suivent les altérations de celui qui est fermé. Il y a donc une force intérieure qui influe sur ces mouvemens & gouverne les deux yeux; & c'est la pure volonté.

Boerhaave, en soufflant dans les poumons d'un chien, auquel il avoit ouvert la poitrine, observa que les prunelles se mouvoient, mais redevenoient immobiles dès qu'il cessoit de souffler (*impetum factiens*), la rétine incapable de sentiment dans l'animal à demi-mort, recouvroit

ses facultés par le moyen de ce souffle ; comme tout le reste du corps qui paroïssoit revivre ; & c'est pour cela que dans ce moment l'iris se remuoit. Il ne faut pas non plus omettre de remarquer que dans les évanouïsemens , les apoplexies , & les maladies extatiques , ou après une forte dose d'opium , la prunelle reste immobile à tout effort de lumiere.

C'est la regle générale dans tous les mouvemens de l'iris , que quand on resserre la prunelle à une trop forte lumiere , on tâche d'en diminuer la douleur ; & à peine ce sentiment douloureux est-il cessé , la prunelle s'élargit derechef ; en ce cas , la lumiere n'est que l'occasion du mouvement de la prunelle , comme la frayeur & la pointe d'une aiguille proche de l'œil. La volonté rétrécit la prunelle , ou pour en exclure le trop de lumiere qui l'affecte , ou pour mieux distinguer les petits objets. La volonté la dilate pour recevoir plus de rayons , quand la lumiere est foible ; & dans la frayeur elle se dilate aussi , pour mieux démêler la cause de notre épouvante , & la meilleure façon de l'éviter. La même chose arrive quand on veut regarder quelque chose attentivement ; & la prunelle se dilate alors , même avec une lumiere , qui en tout autre cas la feroit rétrécir ; ainsi elle s'élargit beaucoup au moment du réveil , parce qu'on veut tout voir ; mais elle se rétrécit aussi-tôt par la douleur causée par le premier choc de la lumiere qui se calme en peu de tems , & la prunelle s'élargit derechef ; à la chute du jour elle se dilate tant qu'elle peut pour recevoir le plus de rayons qu'elle peut de la lumiere déjà foible. Le sommeil survient enfin , la volonté abandonne l'organe de la vue , l'iris se dilate & s'arrange lui-même dans son état naturel , c'est-à-dire , à prunelle rétrécie.

Tous les faits nombreux recueillis jusqu'à présent , ont fixé trois principales vérités ; que l'iris est mis en mouvement par la seule lumiere qui frappe la rétine ; que la prunelle est rétrécie dans son état naturel , & que les mouvemens de l'iris sont volontaires. Je pourrois aisément expliquer ces mêmes faits , comme dépendans nécessairement des principes établis , si je ne les

avois auparavant examinés comme moyens pour découvrir ces mêmes principes , en suivant la méthode analytique , à laquelle je me suis attaché , de préférence à la méthode synthétique , dans cet article.

Il ne faut pourtant pas négliger de se servir de ces vérités pour l'intelligence de quelques questions qu'elles peuvent aisément résoudre. M. Mariotte soutint que la choroïde , non la rétine , étoit le vrai organe de la vue , & il fut entraîné à cette hypothese par un phénomène qu'il crut inexplicable , si la rétine en eût été l'organe. La prunelle exposée à une petite lumiere se dilate , à une grande se rétrécit , & l'iris n'a aucune communication avec la rétine. Cette opinion , dont la France a été le berceau , eut beaucoup d'illustres sectateurs (le Cat , Nollet , &c.) , & fut soutenue par le moyen de l'argument suivant , qui fut embelli de façon à paroître une démonstration. On fait remarquer que les mouvemens de l'iris diminuent à mesure que l'on perd la vue par maladie ; & dès qu'on l'a perdue , il n'y a plus de mouvement , quelle que soit la lumiere dont l'œil soit frappé ; il faut donc que l'organe de la vue réside dans la choroïde , puisque l'iris en est une partie , & est entièrement séparée de la rétine. Je ne peux pas nier que cette difficulté ne soit insoluble dans le système ancien ; nous sommes assurés par l'inspection anatomique , que la rétine & l'iris sont deux parties qui n'ont entr'elles aucune connexion ; & réellement si ces mouvemens de l'iris étoient seulement mécaniques , nous serions réduits au silence ; car ou personne n'a osé y répondre , ou la réponse n'a été ni sûre , ni catégorique , tant l'objection étoit forte. Cependant il est sûr qu'on peut diminuer les mouvemens des prunelles sans qu'il y ait aucune communication entre la rétine & l'iris , de la même façon que sont remuées tant d'autres parties de notre machine , & cependant la lumiere est l'occasion d'un tel mouvement ; car l'animal rétrécira la prunelle pour mieux voir , ou pour éviter le trop de lumiere qui frappe la rétine ; & quand celle-ci par maladie aura moins de sensibilité , la volonté remuera moins l'iris ,

ou enfin la *répine* ayant perdu toute sensibilité à la lumière, ne donnera aucune raison à la volonté de rétrécir ou de dilater la prunelle. Le seul empire de la volonté suffit à toute sorte de mouvement dans la troisième & la cinquième paire de nerfs.

La concorde des mouvemens des prunelles explique admirablement plusieurs maladies des yeux. Les chirurgiens examinant les cataractes d'un œil, observent auparavant si la prunelle est mobile par l'effet de la lumière, & le plus petit mouvement leur suffit pour en tirer de bonnes espérances, & s'attendre à une heureuse issue. Quand au contraire la prunelle a perdu entièrement le mouvement, on déclare la cataracte incurable. Mais on peut souvent se tromper, de la façon dont on s'y prend pour examiner ces choses-là, & on risque souvent de promettre en vain une heureuse issue, en exposant le patient à de nouveaux maux. Si la cataracte a attaqué un seul œil, les mouvemens de l'iris ne cesseroient pas, quand même il s'y feroit réuni une maladie du nerf optique ou de la *répine*; car la lumière qui frapperoit l'œil sain suffiroit pour réveiller le mouvement dans l'iris affecté, par l'ancienne habitude de mouvoir également les deux prunelles. On peut ajouter que la précaution ordinaire que l'on prend de faire fermer l'œil sain, n'est pas sûre, parce que lorsqu'on le ferme, on a déjà vu que la prunelle de l'autre doit aussi se mouvoir. Ce n'est donc pas un argument bien sûr, celui qu'on tire des mouvemens que l'on voit faire à l'iris pendant que l'on ferme l'œil sain. On devroit plutôt attendre quelque tems, pour s'assurer si ces mouvemens subséquens naissent de la lumière qui frappe l'œil infirme, ou si ce n'est que le premier mouvement qui s'ensuit habituellement après qu'on a fermé l'œil sain. Tout soupçon de cause extérieure étant ainsi détruit, les mouvemens de l'iris seront une marque sûre que ni l'organe de la vue, ni l'humeur vitrée ne sont altérés, & qu'il reste quelque espérance de guérison. Cette observation est utile encore en d'autres maladies des yeux, comme le glaucome & la goutte sereine, que la chirurgie ne peut pas guérir. On pourra ainsi raisonna-

blement juger de l'avancement & des progrès de la maladie, & distinguer la vraie goutte sereine. Ces précautions enfin feront connoître quand la prunelle est réellement immobile par maladie; & frayant une route plus sûre, étendront le jugement qu'on doit porter dans ces occasions.

L'exacte analogie des mouvemens des deux prunelles paroît résoudre une question fameuse qui est encore indécidée parmi les philosophes modernes; savoir, si l'on voit les objets par un seul œil ou par les deux yeux à-la-fois. Les mouvemens concordans des prunelles sont volontaires. Celui donc qui regarde s'est fait une habitude de se servir des deux yeux ensemble, parce qu'il a eu une raison de les mettre en œuvre tous les deux, autrement il ne se seroit pas donné la peine d'employer sans besoin un de ses organes, & de faire en pure perte tous les mouvemens qu'il fait avec l'autre, comme on n'emploie pas les deux bras quand on voit qu'un seul suffit pour ce qu'on veut faire. Cependant, de ce que les prunelles se meuvent d'accord par ancienne habitude, il faut inférer qu'on s'en est servi dans les mêmes tems & dans les mêmes occasions; & il faut qu'elles aient servi l'une & l'autre au même usage, car elles ne peuvent plus se mouvoir différemment, comme les yeux, qui ne peuvent pas se tourner en deux différens endroits dans le même tems.

On lit dans les *Transactions philosophiques* un fait singulier d'un certain Anglois qui voyoit très-bien pendant le jour, mais aux approches de la nuit tout pour lui se couvroit d'un brouillard épais; & dès que la nuit étoit close, il devenoit entièrement aveugle, sans qu'il fût frappé par la lumière des flambeaux, de la lune ou des étoiles. Il rétrécissoit pendant le jour ses prunelles à l'ordinaire quand il étoit frappé par trop de lumière, mais pendant la nuit elles restoient entièrement immobiles. Une maladie si étrange parut avec raison obscure & difficile. Mais, pour ce qui regarde l'immobilité de l'iris pendant la nuit, on voit que ce n'étoit qu'une conséquence nécessaire des trois loix que nous venons de fixer. La prunelle n'est pas rétrécie par la lumière qui frappe l'iris, mais par celle

qui atteint à la *rétine*. Dans ce cas-là donc, si la *rétine* étoit insensible à tous autres rayons qu'à ceux du soleil, l'iris en conséquence devoit être immobile à toute autre lumière, & la prunelle devoit toujours se maintenir dans l'état où elle est lorsqu'elle se trouve entourée d'une parfaite obscurité, comme il arrive dans les gouttes sereines ou dans le glaucome, & dans tous les cas où la *rétine* est insensible; & de même que dans ces cas l'ancienne habitude de tenir la prunelle ouverte, l'empêche de se fermer, elle ne se fermoit pas non plus dans cet homme. M. Briggio a dit quelque chose sur cette cécité nocturne, mais cela ne mérite pas d'examen. Boerhaave essaya d'en rendre raison; il trouve je ne fais quelle harmonie entre les parties internes de la *rétine* & du cerveau, & les seuls rayons du soleil; harmonie qui exclut toute autre lumière. Mais est-il possible qu'un physicien se paie d'un mot? Cette harmonie n'est qu'un mot trop hypothétique & trop vague. D'ailleurs, on n'a qu'à se rappeler que la lumière de la lune n'est autre chose que la lumière du soleil réfléchi; que ses rayons sont de la même nature que ceux du jour, & que les étoiles fixes sont autant de soleils qui brillent de leur propre lumière. N'y ayant donc aucune différence de lumière à lumière, si ce n'est du plus ou du moins qu'il en parvient à l'œil, on ne peut entendre ce phénomène qu'en considérant la grande différence des divers degrés de lumière. Bouguer (*sur les gradat. de la lune*), à la suite de plusieurs expériences très-subtiles, a trouvé que la lumière du soleil est trois cent mille fois plus forte que celle de la lune, quand elle est dans son plein; & le grand Euler fait monter encore plus haut la différence. C'est en Angleterre qu'on essaya, pour la première fois, de recueillir les rayons de la lumière de la lune, & après, Philippe de la Hire le fit en France, avec le fameux miroir ardent de Tschirnhausen, & il plaça, un soir de pleine lune, au foyer des rayons un des plus délicats thermomètres d'Amontons; mais l'esprit-de-vin ne se mut aucunement dans cet instrument: la différence rapportée devoit réellement être calculée de cette manière;

car le foyer des rayons lunaires se réduisoit dans un espace trois cent six fois plus petit, de façon qu'il équivaloit à peine à un millième de la lumière du soleil. Les autres lumières sont encore plus foibles. Une chandelle à la distance d'un pied & un tiers de Paris, renvoie une lumière onze mille six cent soixante-quatre fois moindre; & celle-ci, toute mêlée des effluves, fumeuse & impure, n'est pas capable d'altérer le thermomètre: au contraire, la plus petite lumière du soleil suffit pour éclairer un très-grand salon, & colore les corps beaucoup mieux que ne pourroient faire mille flambeaux allumés à-la-fois. En éclairant tant qu'on peut dans la nuit, on voit toujours peu & mal, les objets qui ne sont pas très-près de l'œil, & même ceux-ci se voient toujours confusément. Il est cependant vrai que les prunelles sont plus élargies pendant la nuit, & on peut inférer de-là combien la sensation, occasionnée par les lumières nocturnes, est plus foible. Ainsi il peut très-bien se trouver une *rétine* sensible aux effets du soleil & non à d'autres. Telle il faut supposer la *rétine* de l'Anglois qui n'étoit pas bien sensible, puisqu'elle ne voyoit goutte pendant la nuit. D'ailleurs cette diversité n'est pas hors de l'ordre naturel, puisqu'il arrive naturellement qu'un homme y voit mieux qu'un autre, & que les oiseaux nocturnes voient très-bien la nuit ce que les hommes ont de la peine à démêler confusément.

On ne peut pas fixer combien plus efficacement on peut ressentir la lumière du soleil. On a de fortes raisons pour soupçonner que la différence du jour à la nuit est beaucoup plus grande qu'il ne paroît par les calculs. Les mathématiciens ont approuvé, il est vrai, les expériences de Bouguer: elles démontrent uniquement que la lumière du soleil est plus dense que celle de la lune; mais il n'en résulte pas que cette lumière doive faire une impression d'autant plus forte; & de ce qu'elle éclaire trois millions de fois plus, il ne s'ensuit pas que la vue en soit d'autant plus claire. Cet illustre philosophe a trouvé le moyen, en faisant usage de plusieurs verres, d'éparpiller si fort un rayon du soleil, que la lumière, raréfiée & affoiblie, ne paroît plus que lu-

miere de lune. Il compare ensuite l'espace éclairé par le rayon primitif, & le large champ qu'il occupe quand il est éparpillé & raréfié, & il mesure ainsi l'une & l'autre lumière. Mais qui est-ce qui peut dire que la lumière agit sur les corps avec une force proportionnée à sa quantité ; qu'en raison égale elle éclaire les objets ? On peut encore moins mesurer la sensation réveillée dans l'œil par ses rayons, n'y ayant aucune relation entre la lumière & l'action d'un nerf qui sent dans le cerveau. On doit observer qu'à peu de distance du foyer du miroir ardent, on ressent à peine la chaleur de la lumière en plaçant la main sur les rayons, & le thermomètre fait à peine le plus petit mouvement, pendant que dans le foyer tout se fond, se brûle & se vitrifie dans un moment. Si la proportion supposée existoit, la force devroit s'accroître en raison de l'approche du foyer, & pourtant elle s'accroît sans mesure. Si donc la lumière du soleil accroît sa force beaucoup plus qu'en proportion de ses rayons, je ne saurois déterminer combien elle est plus forte que la lumière de la lune ; mais elle l'est toujours beaucoup plus que ce qui a été fixé par le calcul énoncé. Eh ! que pourroit-on dire de la sensation sur la rétine, & des objets plus ou moins clairs pendant le jour ou pendant la nuit ? Il ne faut pas confondre ici quatre choses absolument séparées, les rayons en petite ou grande quantité, forts ou foibles, les objets clairs ou obscurs, la vue bonne ou mauvaise.

Réponse aux objections. On démontre aussi que la respiration & l'éternument sont tous des mouvemens volontaires.

Il ne suffit pas d'avoir démontré les vérités établies, il faut résoudre les difficultés qui pourroient être faites avec quelque apparence de raison. On pourroit opposer que la prunelle rétrécit à une grande lumière, & dilatée à une petite, donne à croire que le rétrécissement est son état violent, puisque, pour qu'il s'ensuive, il faut une force violente & extérieure, pendant que la dilatation, qui arrive par la privation de la lumière, doit être son état naturel : mais on prend ici pour cause ce qui n'est que simple occasion. Il arrive

que la prunelle se dilate quand la lumière est foible, parce que l'animal veut voir, & il a éprouvé par l'expérience, qu'il lui faut élargir la prunelle. Il le fait & il l'a fait un nombre infini de fois depuis son enfance, de façon que cela lui est devenu un mouvement d'habitude auquel il s'est accoutumé, par un long exercice, dans le besoin continuel de voir. Si la lumière est trop foible pour bien voir, il faut dilater la prunelle & en recevoir une plus grande quantité. Il est vrai que l'animal en ignore la raison physique, mais il voit plus clair en faisant ainsi, & cela lui suffit. Trop de lumière occasionne au contraire deux maux ; un sentiment de douleur dans la rétine, & la vue confuse : ainsi la prunelle se rétrécit pour éviter la douleur ou pour mieux voir.

Une autre difficulté naît de ce que nous voyons la prunelle très-dilatée dans les morts & dans les animaux tués depuis peu : elle est alors si large, qu'à peine aperçoit-on l'iris. Cela pourroit faire croire que l'état naturel de la prunelle est la dilatation & non son étrécissement ; car la mort, entraînant le dernier repos de tous les mouvemens, paroît par-là dissoudre toute contraction violente, en sorte que tout retombe dans son état naturel de repos. Premièrement ce fait n'est pas toujours aussi vrai qu'on le raconte. J'ai déjà vu le contraire sur plusieurs animaux ; & Winslow avoit déjà remarqué, dans les cadavres humains, la prunelle médiocrement rétrécie, quelquefois beaucoup, mais jamais dilatée. Ces observations ont été déjà citées par Morgagni pour les opposer à M. Mery. J'ai moi-même observé que les prunelles des morts de maladie étoient pour la plupart rétrécies, dilatées dans un petit nombre, & dans les autres ni dilatées ni rétrécies. Mais quand même les prunelles de tous les cadavres seroient dilatées, je répondrois avec Morgagni, que la prunelle élargie des morts, ne prouve pas la dilatation naturelle, comme les paupières qui restent ouvertes après le décès, ne prouvent pas qu'une force animale les tienne ouvertes pendant la vie, & on n'en conclut jamais que ce soit leur état naturel, car on sait d'ailleurs

qu'il y a des muscles éleveurs qui sont gouvernés par la volonté. Une chose aussi que j'ai observée résout en grande partie la difficulté. Les chats, les chiens, & autres animaux dans lesquels le sang est chaud, quand ils se noient & périssent de mort violente, ont la prunelle si dilatée, qu'à peine apperçoit-on l'iris, & elle ne devient étroite que quelque tems après. Donc la prunelle se dilate dans les grands efforts de l'animal qui meurt; & on peut croire qu'il le fait pour chercher à voir les objets qui disparoissent pour lui, & à recevoir encore cette lumière à laquelle il commence à ne plus être sensible. L'iris ne se détache pas tout de suite après la mort, comme il arrive souvent à plusieurs muscles & autres parties qui restent convulsées, dures & contractées comme elles étoient peu avant la mort, si l'animal a expiré dans les convulsions & les douleurs.

Avant de résoudre tout-à-fait cette difficulté, il faut en rapporter une autre encore plus forte, parce qu'il y a des réponses qui peuvent servir à toutes les deux. Dans toutes les maladies du nerf optique & dans le glaucome, la prunelle est dilatée: cependant il paroît qu'elle devrait être rétrécie, si c'étoit son état naturel. L'observation est généralement vraie; mais premièrement les preuves de l'état naturel de la prunelle dans son rétrécissement sont décisives, de façon que ces objections indirectes & ambiguës ne valent rien. Qui peut assurer que dans les cadavres & par les maladies il n'arrive quelque changement dans l'iris? Qu'il ne lui manque par-là le moyen, quel qu'il soit, de se dilater? Un peu d'humour qui manque dans ses canaux très-subtils, les nerfs qui n'ont plus aucune influence, & tout petit dérangement enfin peut suffire pour mettre l'iris hors d'état de se mouvoir. Il y a d'ailleurs trop d'exemples de muscles & de membres qui, au lieu de retomber dans leur état naturel, restent tels qu'ils furent laissés par une contraction violente ou tel autre mouvement accidentel. Les cadavres restent aussi roides dans leurs membres, & plusieurs fois dans les mêmes attitudes dans lesquelles ils furent surpris par la

mort, sans répéter l'exemple des paupières ouvertes. On ne peut donc inférer aucune preuve, ni des maladies, ni des cadavres, pour décider de leur état naturel pendant la vie & la santé. Mais pour s'en tenir aux preuves directes, il est vrai que les aveugles tiennent la prunelle ouverte; mais ceux qui ont eu le malheur de perdre la vue, ne cessent pas pour cela de la souhaïter, & de mouvoir les yeux comme s'ils vouloient voir, & l'aveugle est dans le même état qu'un homme qui se trouve dans une parfaite obscurité sans avoir perdu la vue. Celui-ci tient la prunelle ouverte par le besoin qu'il a de lumière; l'aveugle aussi la dilatera, non par l'effet de la lumière, mais par une volonté qui n'est plus libre, puisque l'ancienne coutume, & le desir perpétuel de voir lui a rendu habituel ce mouvement; & réellement il tient les paupières ouvertes comme quand il jouissoit de la vue.

On ne réfléchit pas en faisant ces mouvemens, parce qu'ils sont devenus habituels: mais en sont-ils moins volontaires comme tous les autres, qui par un long usage deviennent nécessaires. La volonté enfanta ces mouvemens jadis, mais ils lui devinrent ensuite habituels? L'animal ne peut plus se contraindre, & les organes même se réduisent à ne pouvoir plus faire d'autres mouvemens, que ceux qu'ils font sans cesse, & de-là vient l'habitude. On pourroit faire à cela une objection. La voici: on a pris l'habitude de rétrécir, aussi bien que de dilater la prunelle, & malgré cela on n'en fait pas usage dans ces maladies; or, il n'y a aucune raison, pour préférer la première habitude; ainsi la dilatation dans les aveugles n'est pas une habitude, mais il faut dire plutôt que c'est l'état naturel de la prunelle. Je réponds qu'à la rigueur il ne faut aucune habitude pour rétrécir la prunelle, qui ne fait que revenir à cet état dans lequel elle seroit toujours; mais l'habitude est de la tenir dilatée, jusqu'à ce que la lumière n'offense & ne trouble pas la vue. Dans ce cas-là, on tend toujours à la dilater, on en contracte bientôt l'habitude, & cette volonté permanente ne se change ni ne se

suspend, que quand ou le choc de trop de lumiere, ou le besoin de dénéler les objets trop voisins ou trop éclairés, nous y contrainst. Et quand même il seroit vrai que la prunelle se rétrécit par habitude, comme par habitude elle se dilate, pour cela même les aveugles devront la tenir toujours dilatée, par le continuel besoin de voir, & seront en conséquence dans le cas de faire prévaloir l'habitude de la dilatation, & jamais celle du rétrécissement, parce qu'ils ne sont jamais affectés par le trop de lumiere, & jamais dans le cas d'en exclure le superflu par le rétrécissement de la prunelle.

Pourquoi donc ne peut-on pas dilater ou rétrécir la prunelle quand on veut? Comment sont-ce des mouvemens volontaires, si notre volonté ne les dirige pas? Il n'y auroit pas de réponse si cela étoit vrai, mais on fait déjà que les organes, accoutumés dès long-tems à se mouvoir dans un sens, ne peuvent plus se mouvoir dans un autre. Il faut expliquer & démontrer ce que je dis par la raison & par le fait: mais auparavant faut-il relever la foiblesse de l'objection. On n'a qu'à ordonner à qui que ce soit de ne pas mouvoir les paupieres, ou l'œil pendant l'espace d'une heure, on essaie l'expérience, mais on n'y réussit pas, & enfin tôt ou tard il arrive qu'on remue les paupieres: pourra-t-on inférer de-là que le mouvement des yeux soit organique? Si l'envie nous prend de remuer les oreilles, c'est en vain; ainsi les muscles des oreilles ne sont pas des instrumens d'un mouvement animal, & on peut dire que le peu de personnes qui les remuoient, le faisoient par une nécessité organique. Le pas & la course sont volontaires, mais si malgré cela on tenoit un homme toujours emmaillotté depuis son enfance, & que l'ayant mis enfin en liberté on lui ordonnât soudain de marcher, que feroit-il avec toute sa volonté déterminée? Les yeux se meuvent selon la volonté, mais si l'on veut les tourner en directions opposées, on ne peut pas y réussir. Les mouvemens de leurs muscles n'en sont pas moins volontaires. Il y a des personnes qu'un chat, une araignée mettent en fuite, malgré

qu'elles sachent que ces animaux ne sont pas nuisibles; mais elles fuient & ne peuvent pas faire autrement, par une horreur inconnue qui naquit en elles des premières idées mal combinées de l'enfance; elles fuient enfin parce qu'elles veulent fuir &, fuient sans le vouloir, parce que la raison est vaincue par l'horreur. Il y a donc deux genres de mouvemens animaux qu'il ne faut pas confondre, les irrésistibles & les délibérés; & deux sortes aussi de vouloirs, par habitude & par raison.

Quand j'ai résolu de me promener, & que je commence, je ne pourfuirois pas si je ne voulois à chaque pas lever le pied; mais malgré cela je ne délibere point à chaque pas. Un musicien ne tireroit pas d'harmonie de son instrument, si un conseil devoit chaque fois précéder les mouvemens rapides de chacun de ses doigts, qu'il remue en tems déterminés, & place sans y prendre garde sur certains endroits de son violon. On fait, d'ailleurs, qu'il y a certains mouvemens que l'on ne fait pas faire au premier coup, & que tout volontaires qu'ils sont, il faut apprendre à les faire par habitude; autrement la volonté & l'intention suffiroient pour faire dans un moment un chanteur ou un danseur excellent.

Un exemple de ces mouvemens que l'on ne fait faire qu'exactly dans les mêmes circonstances qu'on les a toujours faits, nous est présenté par les petits muscles intérieurs de l'oreille: on croit que la membrane du tympan est étendue par l'action du petit muscle de la trompe d'Eustache, quand on veut bien entendre de foibles sons languissans, de même qu'on étend & on relâche la peau d'un tambour, pour le battre plus doucement ou plus fort. Il y a eu même quelqu'un qui a imaginé que cette membrane s'accordoit aux différens sons en se mettant à l'unisson, & oscillant de même que les corps sonores, pour transmettre par ce moyen les sons, de l'air extérieur jusqu'aux nerfs de cet organe, dans les plus internes cavités de l'os. Et il paroît réellement que quelque chose de semblable doit arriver, parce que l'on peut, si l'on veut, entendre des sons, que l'on n'entendoit pas

auparavant , & quand la membrane est relâchée on ne sent que peu ou rien. On examina à la suite de cela l'office des petits muscles qui entourent cette membrane , & on crut enfin que ses mouvemens étoient réellement animaux & spontanés. Mais le long & constant usage ne les laissant pas mettre en œuvre en d'autres cas , ils se rendent inutiles à de nouveaux mouvemens. Il est vrai que l'on peut régler la respiration comme l'on veut, la rendre plus vite , plus lente , & même la supprimer ; mais il faut se souvenir que l'on apprend des premiers jours de la vie à respirer différemment en différentes circonstances , & non pas toujours dans le seul cas de l'oppression de la poitrine. On chante , on parle , on souffle , on suce , on sonne , & mille autres choses en modulant , & modifiant la respiration. De-là vient aussi que l'on ne fait pas faire séparément certains mouvemens des doigts en sens contraire ; mais on se sert comme l'on veut des bras & des jambes. Les mouvemens usités deviennent si nécessaires , qu'on ne peut plus les changer quand on le voudroit. Peu de gens savent tourner en haut les prunelles sans élever les paupières , ou mouvoir les sourcils différemment : on ne fait pas mouvoir non plus les muscles intercostaux d'un seul côté de la poitrine , & le diaphragme même ne peut être abaissé d'un seul côté , malgré qu'un seul nerf frénique , quand il est stimulé , n'irrite que de son côté ce muscle , qui par-là peut être considéré comme double.

On peut à présent accommoder toutes ces raisons à notre matière. Nous nous sommes accoutumés à dilater nos prunelles , quand la lumière étoit foible , ou pour bien démêler de petit objets , & à la rétrécir quand la lumière étoit trop forte. A force de répéter ces mouvemens de l'enfance , on les fait dans un instant , mais toujours par volonté , & nous pouvons les faire mille fois de suite , quand il nous plaît , pourvu que ce soit dans les circonstances même par lesquelles nous en avons pris l'habitude. On peut dilater, si l'on veut , la prunelle , pourvu que l'on s'éloigne de la lumière ; & on peut la

rétrécir en s'approchant & regardant de près. Mais quiconque voudroit dilater ou ressermer ses prunelles à sa fantaisie , hors de ces circonstances , ne pourroit pas y réussir. On ne l'a jamais fait dans tout le cours de la vie , ainsi on n'en a pas pris l'habitude ; on ne doit donc pas s'étonner si cela ne réussit pas , comme on ne réussiroit pas non plus à marcher la première fois , ou à mouvoir les oreilles. On tourne ainsi les yeux toujours également par l'usage contracté pour mieux voir à son aise ; que si l'usage le permettoit , on pourroit librement tourner les yeux séparément , comme il arrive aux enfans ; mais de ce que nous sommes habitués à mouvoir les yeux ensemble , il ne s'ensuit pas que la liberté & le pouvoir nous soient ôtés de les tourner librement. De ce que donc la prunelle est déterminée à se mouvoir par des circonstances uniformes & constantes , il ne s'ensuit pas que la dilatation & son resserrement soient moins libres & spontanés. On le fait très-aisément par coutume quand on veut , mais c'est une volonté habituelle , ou pour ainsi dire , une volonté qui fut libre ; mais pour l'avoir exercée tant de fois , nous en avons fait une comparaison nécessaire & indivisible dans nos besoins.

De même nous ne pouvons pas nous passer d'être heureux ; mais c'est toujours nous qui voulons le bonheur. Le sage veut la béatitude , mais il est contraint à la vouloir. Il y a donc une volonté contrainte à servir aux besoins qui naissent en nous des objets externes , & qui ne suit pas notre choix ; on doit prendre garde à ne pas confondre cette volonté forcée , avec les mouvemens qui ne sont aucunement volontaires. De cette sorte sont donc les actes habituels ; mais il ne nous est pas défendu de faire toute sorte d'efforts pour les réprimer. Il est cependant vrai que l'effort sera inutile ; & si l'on y parvient une fois , il y faut un travail obstiné , & il faut s'effayer mille & mille fois , & voilà ce qui s'appelle vertu , & comment on devient héros. Dans notre cas des prunelles , il n'est venu en idée à personne de les dilater ou rétrécir , si ce n'est pour mieux voir , & peut-être ne seroient-elles

pas susceptibles d'un nouveau mouvement, & il n'y auroit pas à s'étonner si l'on ne réussissoit pas. Mais on ne peut pas assurer par-là qu'il soit absolument impossible de les mouvoir à notre fantaisie, & de vaincre ainsi cette habitude invétérée.

Ainsi pour forcer les Stahliens au silence, il ne suffit pas de dire que nous ne savons ou nous ne pouvons faire certains mouvemens malgré tous nos efforts, & qu'ainsi les organes ne dépendent pas de la volonté. On répondra toujours qu'on n'a pas pris l'habitude d'exercer ces organes à d'autres mouvemens, qu'à ceux auxquels ils ont été dressés par un usage continuel, & qu'il n'y a pas à s'étonner; en conséquence si l'on ne réussit pas à réprimer les mouvemens ordinaires, ou à en faire de nouveaux, on pourroit, je crois, établir une règle nouvelle pour distinguer les mouvemens involontaires, & de pure nécessité de la vie, de ceux qui sont spontanés & de l'ame. On fait généralement que tous les muscles qui font les mouvemens volontaires, se retirent lorsqu'on pique ou qu'on presse leurs nerfs. Le cœur, au contraire, les intestins & la vessie ne se meuvent aucunement si on pique leurs nerfs, ou si l'on irrite & si l'on perce avec des aiguilles le cerveau & la moëlle de l'épine, comme je l'ai souvent essayé. L'ame pour mouvoir les organes met en œuvre les nerfs, & le fluide très-subtil qui les remplit; elle s'en serviroit ainsi, & dans le cœur & dans les visceres, si c'étoit elle qui les mit en mouvement, & leurs nerfs étant stimulés, ils devroient se remuer; ils ne le font pas, donc leur mouvement est purement mécanique, n'est pas arbitraire & moins encore habituel. Il est aussi très-sûr que les visceres ne sont pas mus par le fluide nerveux, comme les autres muscles, puisqu'ils ne sont remués ni par la volonté ni par la piquûre du nerf; ainsi donc les parties en général qui sont entièrement indépendantes de l'ame, ou n'ont pas de nerfs, ou sont organisées de façon que les nerfs qui s'y trouvent sont incapables d'y produire aucun mouvement. Ces visceres étant fournis de fibres irritables

devront se mouvoir par leur forme & par les choses externes qui les touchent & les piquent, quelque différentes qu'elles soient du fluide nerveux; ainsi l'urine fait rétrécir la vessie; l'estomac & les intestins sont mus par les alimens, & le sang des ventricules fait battre le cœur.

Je crois donc que les animaux en bon état de santé n'ont aucun organe remué par mouvement mécanique, & qui puisse dans le même tems servir à la volonté. Il ne faut oublier les savans physiciens (*Stroemio, Boerhaave, Amberger, Martin Ludwig, Zinn.*) & leurs différentes opinions sur la respiration; les uns ont imaginé qu'après l'expiration, les esprits animaux forçoient les muscles à faire l'inspiration; les autres ont attribué cet effet à d'autres causes. Mais de toute façon, si la respiration étoit involontaire, après l'expiration on devroit reprendre haleine malgré soi-même; car l'ame ne peut pas empêcher le cours des mouvemens nécessairement produits par un choc mécanique, comme ils le feroient, selon l'hypothese de ces savans. On peut voir, quand on voudra, la vérité de ce que j'avance; on n'a qu'à piquer quelque muscle volontaire ou le nerf qui y aboutit, nous avons alors beau vouloir le contenir, il faut que le muscle s'y retire même malgré nous. Le muscle enfin ne peut ne se pas mouvoir toutes les fois que le fluide nerveux se met dans un état tel que la contraction doive s'ensuivre; on voit cela dans les convulsions qu'on ne peut pas supprimer; & quand il arrive qu'on les retient, cela provient de ce qu'elles sont si foibles & si languissantes, que les muscles qui s'opposent par des mouvemens contraires, prévalent, forcés par la volonté d'agir plus efficacement où il y a plus de besoin de résistance. La convulsion alors ne cesse pas, parce que le fluide qui la réveille est retenu, mais parce qu'ailleurs les forces qui suffisent à supprimer la convulsion se sont accrues. C'est un fait sûr qu'après l'expiration, tous les muscles qui doivent dilater la poitrine restent relâchés, mous & cédans, & on ne découvre en eux aucun effort de se con-

tracter derechef, parce qu'ils ne font aucunement roides au toucher, comme doit l'être tout muscle quand il commence à se contracter. J'en ai souvent fait l'essai sur moi-même, en tâtant les muscles de ma poitrine mille fois pour en être sûr; on peut aussi l'essayer sur des animaux, & sur des chiens levriers en particuliers qui sont les plus maigres. Si les muscles devoient nécessairement se retirer & se contracter, il s'ensuivroit le contraire; donc, quand ils le font, ce n'est pas par nécessité machinale, ni par l'affluence du fluide nerveux.

On ne peut dire non plus que la poitrine ne se dilate pas, parce qu'elle en est empêchée par l'ame qui se sert de la force des muscles antagonistes. Chacun s'aperçoit qu'après l'expiration, on peut, si l'on veut, se retenir de prendre haleine; ce qui même arrive souvent dans les plus légères distractions de l'ame occupée à d'autres objets; on peut de plus le faire sans mouvoir les muscles; on n'a qu'à laisser la caisse de la poitrine aller elle-même sans faire l'effort, ni se retenir. On peut voir pendant quelque tems comme le tout est dans un repos parfait, & on n'essuie aucune angoisse, ni l'envie stimulante de respirer. Si l'inspiration devoit nécessairement succéder à l'expiration, cette tranquillité qui dure quelque tems n'auroit pas lieu. Les muscles qui abaissent la poitrine, ne pourroient pas s'opposer à cette dilatation organique, car réellement ils ne se contractent pas, comme on voit, par l'attonnement extérieur. On les trouve de même mous & relâchés dans le tems qu'on ne fait aucune inspiration. On pourroit même dire de ces muscles dépresseurs de la poitrine, qu'on ne les met jamais en œuvre dans la tranquille respiration ordinaire; & si on s'en servoit pour retenir l'inspiration, on devroit ressentir les efforts des muscles inspireurs contraires roidis; ce qui ne s'observe absolument point.

De ce que quelqu'un a pu éternuer à sa volonté, on pourroit inférer que l'éternument est un mouvement volontaire & organique dans le même tems. La plupart des médecins le croient un mouvement

machinal. Willis crut appercevoir une ramification du nerf ophthalmique, qui en descendant devenoit intercostale, & de là il voulut rendre raison de l'éternument, ayant imaginé un accord par lequel l'irritation des narines, propagée par le moyen des nerfs communicans, faisoit tremousser tous les muscles qui se meuvent quand on éternue. Plusieurs anatomistes suivirent son opinion. Mais lorsqu'on eut découvert dans la suite que les choses n'étoient pas dans l'état où il les supposoit, l'hypothese tomba d'elle-même, jusqu'à ce que Meckel, illustre anatomiste, trouva enfin la vraie origine du nerf intercostal (*de nervo quinti paris.*) Le nerf maxillaire supérieur, qui n'est autre chose que la seconde ramification de la cinquième paire des nerfs du cerveau, à peine sorti du crâne, envoie un rameau replié en arriere, qui retourne vers le crâne, & va jusqu'aux organes de l'ouïe; & s'appelle le *nerf vidien*. De celui-ci partent plusieurs autres petits nerfs qui vont aux narines. Un peu plus en arriere s'en détache la branche, qui va former le nerf intercostal (réunie avec une autre ramification de la sixième paire). Il dit, que si quelque chose irrite les nerfs des narines, l'irritation doit se communiquer à tout le nerf intercostal, & par la connexion de l'intercostal avec le frénique, & par ses autres ramifications, devront être secoués le diaphragme, & les muscles du cou, du dos & des reins. Mais toutes ces imaginations-là, si je ne me trompe, ne prouvent rien. On voit seulement que l'éternument vient après la vellication des narines; mais on ne voit pas que cette vellication en soit la cause efficace, & on ne démontre pas qu'il soit un simple mouvement organique. Il y a beaucoup d'autres muscles qui se meuvent seulement à l'occasion d'autres mouvemens, sans que pourtant ils en dépendent. Et pourquoi l'éternument ne peut-il pas être un effet de la volonté qui veut se délivrer de ce picotement, comme elle fait dans la respiration? Si l'éternument étoit purement mécanique, il paroît qu'on pourroit le faire naître à notre bon plaisir, en irritant les nerfs

des narines ; mais l'expérience fait voir le contraire, car dans les chats ou chiens mourans, ou morts depuis peu, j'ai irrité les nerfs de la tête, en particulier la première & la cinquième paire, & après les avoir bien piqués & blessés, jamais l'éternument ne s'est enluivi ; ce peu d'expériences suffisent pour prouver que l'éternument n'est pas un mouvement machinal, parce que les muscles se retirent généralement toutes les fois qu'on irrite les nerfs qui y aboutissent. On ne peut en douter, & il est sûr que dans les animaux mourans, ou même mort, les muscles conservent long-tems leur mobilité, si l'on irrite long-tems leurs nerfs.

Toutes les suppositions fondées sur le consentement nerveux, sont fausses & démenties par l'expérience. On a toujours supposé que, quand on irrite un nerf, le mouvement peut également se communiquer par toutes les ramifications au-dessous & au-dessus de l'endroit de l'irritation. Mais j'ai vu mille fois & avant moi Heller & Oder, qu'on ne peut jamais faire retirer d'autres muscles que ceux qui sont au-dessous de l'endroit où l'on irrite le nerf, & jamais ceux auxquels aboutissent les ramifications du même tronc au-dessus de l'endroit de l'irritation. Si l'on coupe la tête aux grenouilles, & qu'on les pique légèrement à l'épine du dos, pénétrant avec une aiguille bien fine le long de cette partie, les jambes restent immobiles ; mais les muscles des bras se remuent à droite ou à gauche, selon quelle partie on a piquée de la moëlle. Au contraire, si l'on coupe l'épine au-dessous des bras, & qu'on la perce en haut, les bras ne remuent pas jusqu'à ce que la pointe soit parvenue aux épaules, & à l'endroit de la ramification des nerfs brachiaux. Par ces expériences, & par beaucoup d'autres faites sur des animaux à sang chaud, il est prouvé que tous les filamens nerveux séparés entr'eux, n'ont d'autre commune origine que dans le cerveau, & qu'il n'y a en conséquence aucune communication, par laquelle l'irritation puisse passer d'un filament à l'autre, sans recourir au commun principe dans le cerveau. Et si l'on

admettoit cette communication imaginaire de mouvemens, il s'en devoit faire beaucoup d'autres. On ne tourne, par exemple, pas les yeux vers les tempes quand on éternue, malgré que le nerf de la sixième paire, qui devient en partie intercostal aille aussi aux muscles droits externes des yeux, qui tournent l'œil en dehors ; & ayant même irrité le nerf intercostal, je n'ai jamais vu les yeux se tourner en dehors, comme pareillement ils ne s'y tournent pas quand on éternue. Enfin, si l'éternument étoit simplement machinal, il conserveroit un accord exact avec l'aiguillon qui l'irrite, autrement il seroit un effet disproportionné à sa cause. Il y a des gens qui éternuent à la simple odeur de la rose ; il y en a qui résistent aux odeurs les plus fortes, malgré que l'irritation en soit d'autant plus grande ; l'esprit de sel ammoniac en liqueur ou en poudre, ne fait jamais éternuer, quand même on le tient long-tems près des narines, bien qu'il cause dans le nez une brûlure insupportable ; il n'en faut cependant pas inspirer par les narines, car alors il fait tout de suite éternuer, quand même on ne le tient pas de si près, & qu'il n'occasionne aucune brûlure. Qui est-ce qui peut douter qu'une irritation si vive ne soit pas plus forte qu'une odeur languissante ? J'ai piqué & frotté avec une aiguille de fer les narines des chats, des chiens, des agneaux, & fait après tomber sur les plaies les plus fortes liqueurs ardentes & corrosives, comme l'esprit-denitre fumant, l'huile de vitriol, & jamais ces animaux n'ont éternué ; de façon qu'il est clair que l'éternument n'est pas proportionné à l'irritation des narines. Le tabac fait éternuer la première fois qu'on en prend, mais après il ne le fait plus, quand même on en prend du plus fort & en plus grande quantité. Qu'on ne nous oppose pas que cette poudre rend obtus les nerfs des narines, parce que même après cette habitude on éternue par des odeurs beaucoup moins fortes.

Quelle sera donc la cause de l'éternument, si ce n'est pas un mouvement machinal ? Il y a des expériences qui le font cependant dépendre du sentiment. Ceux

qui sont frappés d'une vive lumière, en sortant des ténèbres, éternuent quelquefois, & au tems même d'Aristote, on avoit remarqué que quand on regardoit le soleil ou autre corps lumineux, on éternuoit aisément. On ne voudra pas, j'espère, avoir recours avec Willis aux nerfs ciliaires de l'iris, dérivés du même tronc que ceux qui vont aux narines; car quand la lumière ne parvient ou ne se sent pas sur la *rétilne*, on n'éternue plus, comme il arrive aux aveugles par glaucome, goutte seréine, ou opacité de l'humeur cristalline, malgré que la lumière frappe l'iris. M. Slop de Trente, mon respectable ami, est un de ces hommes qui éternuent, frappés par la lumière, même quelquefois il se tourne exprès vers le soleil pour le faire plus aisément, quand il a les narines irritées par quelque chose: à ma prière il s'appliqua sur les yeux une machine qui couvroit seulement la prunelle, laissant l'iris exposé à la lumière du soleil, & alors il n'éternuoit plus (a); & si l'éternument provenoit de l'irritation de l'iris, il auroit dû s'être réveillé toutes les fois que je l'ai irrité sur les animaux avec des piquûres d'aiguille, & même avec les étincelles électriques; ainsi donc, de ce qu'on n'éternue jamais si la *rétilne* ne sent pas, & de ce qu'il n'y a aucune communication de la *rétilne* à l'iris, il faut en conclure que l'éternument est volontaire. Si c'est donc le sentiment qui fait éternuer, car on n'éternue plus, quand on ne sent plus, il faut que ce soit la volonté qui nous détermine à éternuer; & quand on le fait par l'occasion de la lumière, il se fait peut-être sur la *rétilne* une impression analogue en quelque sorte à celle que font les odeurs sur les narines; & Meckel même, tout persuadé qu'il est de l'hypothèse contraire, en doute dans ce cas. Il est d'ailleurs prouvé que la *rétilne* n'a aucune communication avec l'iris; ainsi la lumière ne peut être cause,

mais seulement occasion de l'éternument; donc la vraie cause est la volonté. On éternue, si on ressent de l'irritation dans les narines; à peine cette sensation importune est-elle cessée, qu'on perd aussi l'envie d'éternuer. On fait par expérience le moyen de chasser des narines ce qui nous inquiete par un souffle impétueux; ainsi on dilate la poitrine pour recevoir beaucoup d'air; on abaisse le diaphragme, on éternue ensuite tant que dure le chatouillement dans le nez: on peut même supprimer l'éternument quand il est commencé, en réveillant un nouveau sentiment qui surmonte la première irritation, on n'a qu'à comprimer les deux angles des yeux vers les narines, ou les frotter rudement, l'inspiration commencée s'arrête, les côtes s'abaissent peu-à-peu, & le diaphragme remonte à sa place sans aucune violente expulsion d'air & sans la contraction des muscles de la poitrine & du bas-ventre; que si l'éternument n'étoit qu'un *consensus* mécanique de ces nerfs, toute la pression des doigts ne feroit jamais que les muscles de la poitrine ne se retirassent, parce que en comprimant le nez quand le choc des nerfs est déjà arrivé, on n'arrête pas le fluide nerveux de façon qu'il n'accoure pas aux muscles ordinaires.

L'éternument ressemble aux autres mouvemens volontaires, & est différent des chocs mécaniques qui se font immédiatement sur le nerf ou sur la fibre, parce que les muscles se contractent & se relâchent soudain; mais dans le cas de l'éternument on voit au contraire la poitrine élevée peu-à-peu par les muscles se soutenir ainsi quelque tems; & l'homme reprenant nouvelle haleine, on voit la poitrine s'élever encore jusqu'à la plus forte inspiration; & les muscles ne se relâchent pas plutôt, que la poitrine soudain retombe, & la même chose arrive au diaphragme; & voilà précisément le moyen de

(a) Il paroît étrange que Martin Schook ait soutenu dans son ouvrage *De sternutatione*, Amst. 1664, p. 53 - que ceux qui éternuent par la lumière, le font parce qu'elle va directement frapper la membrane des narines. L'illustre auteur *des maladies des femmes* paroît supposer aussi qu'on éternue souvent au soleil, parce que la lumière frappe la membrane interne des narines. (*Traité des maladies des femmes*, tom. II, p. 229.)

mouvoir les muscles volontaires : on peut les retirer peu-à-peu , plus ou moins , les soutenir , & les laisser après retomber.

Il est d'ailleurs très-sûr qu'on n'éternue pas tout de suite après l'irritation , mais au bout de quelque tems , & même quelquefois quand l'odeur forte ou autre chose piquante est déjà affoiblie , & au contraire le choc d'un nerf ou d'une fibre fait tout de suite son effet , ou ne le fait jamais ; & il faut que cela soit ainsi , car le *stimulus* mouvant languit d'autant plus qu'il s'éloigne du premier choc.

Si l'éternument ne se fait pas par une irritation sur les nerfs intercostaux , il pourra moins encore être réveillé par l'irritation du frénique ; le diaphragme auquel ce nerf aboutit dans les éternumens légers , trop pressés ou imparfaits , ne s'abaisse aucunement ou très-tard quand la poitrine est dilatée , & que les muscles sont contractés entre les côtes ; donc ce muscle ne concourt que peu ou point , & certainement moins que tous les autres à cette convulsion , malgré qu'on ait cru jusqu'à présent qu'il en étoit l'instrument principal , & que cette idée ait entraîné les anatomistes à rechercher la communication entre les narines & le diaphragme. On ne voudra pas enfin recourir à une communication trop éloignée & imaginaire entre les muscles de la poitrine , & tous ceux de la tête & du col qui se remuent également avec les premiers dans l'éternument ; & cependant il paroît que les derniers se meuvent volontairement.

Je crois que les convulsions de l'éternument sont entièrement semblables à celles qui sont réveillées par le chatouillement ; si l'on frotte légèrement les narines , les plantes des pieds ou ailleurs , toute la machine fait des contorsions , de la tête aux pieds , & peut-être tous les muscles sont en mouvement. Dans ce cas-là , on ne dira pas que les nerfs irrités par le chatouillement font le tout *per consensum* , & par une impulsion machinale , imaginaire , quand il n'y a aucune proportion entre le chatouillement & les débats de la machine : ces mouvemens cessent au lieu de devenir plus forts , quand on ap-

puie la main en frottant rudement , & même on peut souffrir quelquefois le chatouillement sans se mouvoir , en faisant des efforts sur soi-même , ou on n'y est pas du tout sensible quand l'ame est enlevée dans des pensées profondes , dans le sommeil , & dans les apoplexies ; quoique dans tous ces cas-là les muscles soient frappés par une cause mécanique. Nous nous remuons donc quand on nous chatouille pour en éviter la douleur , & parce que réellement on le veut ; mais c'est l'ame qui veut ces mouvemens , quoiqu'elle ne puisse pas toujours les supprimer , quand elle auroit envie de le faire.

Il y a encore des causes rares & extraordinaires de l'éternument , par lesquelles on comprend aisément que l'ame dans certaines circonstances , qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer , veut éternuer pour se délivrer de quelque incommodité inconnue ; par exemple il y a des personnes qui éternuent en plongeant les pieds dans l'eau ; & cela ne vient certainement pas de ce que l'eau parvient jusqu'aux narines , ou de ce qu'elle remue les muscles éloignés de la poitrine.

Il est vrai qu'on dira que l'éternument n'est pas volontaire , parce que le plus souvent on ne peut pas le réprimer ; mais peut-on aussi s'empêcher quelquefois de rire , malgré que cela se fasse par le moyen des muscles volontaires & mis en mouvement par l'ame ? On raconte d'un homme , qui ayant pris dès sa jeunesse l'insurmontable habitude de contrefaire tous les mouvemens & les grimaces qu'il voyoit faire aux autres enfans , fut enfin réduit à marcher dans les rues les yeux fermés , parce qu'il ne pouvoit plus se retenir (*Transf. philos.*) ; pourra-t-on dire que tous ces mouvemens étoient organiques , & que ce n'étoit qu'un pantomime qui , sans ame & sans volonté , faisoit tant de libres mouvemens par le moyen de tant de muscles volontaires ?

On n'a fait toute cette longue digression que pour faire voir combien il y a de circonstances dans lesquelles notre argument n'a pas moins de force , puisque tout ce que l'on a dit d'une liberté bornée par l'habitude , suffit pour nous

satisfaire sur toutes les ambiguïtés de l'éternement. Ainsi, de même que les hommes ne sont pas capables d'éternuer quand il leur plaît, ils ne peuvent non plus remuer la prunelle que quand les circonstances l'exigent. Nous nous sommes accoutumés à éternuer en certains cas seulement, hors desquels cela ne réussit pas; ainsi nous avons pris l'habitude de dilater & de rétrécir la prunelle au peu & au trop de lumière, & nous ne pouvons le faire hors de ces circonstances.

Je me fers de ces mots: *mouvements libres, mouvements volontaires, principe sentant*, pour m'accommoder à l'usage, & je n'entends par ces mots autre chose qu'une sensation réveillée dans le cerveau avant le mouvement des muscles; je laisse à d'autres le soin de déterminer par de sublimes recherches la valeur exacte de ces mots, me souciant fort peu de l'explication qu'on voudra leur donner, pourvu qu'il soit toujours vrai que les prunelles se meuvent par les loix indiquées, & que ce phénomène naturel est incontestable.

Il nous reste encore une autre objection qui paroît très-forte; le fait n'est pas bien sûr, mais quand même il le seroit, cela ne prouveroit rien. On dit qu'il y a eu des aveugles par maladie du nerf, qui pourtant remuoient les prunelles à la lumière; mais en ce cas-là il suffit que l'aveugle s'aperçoive qu'il est exposé à la lumière pour qu'il remue les prunelles, par l'ancienne habitude qui n'est pas encore éteinte en lui, & mille choses peuvent le lui faire deviner. La chaleur sur le visage, le mouvement de l'air, & le plus petit sentiment de toucher lui suffit, pendant que toutes ces choses ne suffiroient pas pour les autres qui voyent, & en voyant ont l'âme occupée ailleurs; mais je veux supposer que ce mouvement soit arrivé sans aucun indice, peut-on assurer que le nerf optique, en perdant la faculté de voir, perd aussi tout autre sentiment? Pourquoi ne pourroit-il pas être dérangé au point seulement de ne plus renvoyer les images au cerveau, mais de pouvoir y transmettre les secousses d'un choc ordinaire? il est vrai que tous

les sentimens dépendent du toucher; mais peut-on assurer que leurs différences ne dépendent pas aussi de la différente disposition des nerfs, de façon que si la maladie a détruit cette organisation qui produisoit le tact visuel, il n'y puisse pourtant rester quelque ordre des parties moins exact & moins parfait, mais suffisant néanmoins pour produire le simple tact ordinaire, même très-délicat, comme cela arriveroit ici par le léger choc de la lumière? Dans les rhumes du cerveau, ceux qui en sont affectés, ne démêlent pas les odeurs, mais ils s'aperçoivent qu'ils sont touchés par quoi que ce soit que l'on introduise dans les narines; mais sans avoir recours aux rhumes, il suffit du cas raconté plus haut, d'un effluve qui, placé sous les narines, parvient jusqu'à les brûler sans qu'on en démêlat l'odeur. L'esprit de sel ammoniac ou de corne de cerf, ou telle autre odeur la plus pénétrante & la plus volatile, si on ne l'inspire avec les narines, ne produit d'autre sensation que celle d'une exhalation incommode, qui bouche & qui pénétrant dans les narines, jusqu'à y produire une brûlure insupportable, ne se fait cependant jamais sentir comme odeur, tant que l'on contient la respiration. Voilà donc une circonstance dans laquelle la même matière réveille sur le même organe le sentiment du tact, mais non le sentiment propre de l'organe qui est excité, quand les particules & les effluves sont portés par le courant de l'air qu'on inspire, & qu'elles parviennent en glissant sur les membranes internes des narines; ainsi la langue brûlée ou écorchée par hazard, se sent touchée par les mets, mais n'en démêle pas le goût. Il est donc vrai que tout organe d'un sens particulier, éprouve la sensation qui lui est propre, outre le simple tact commun; ainsi la même chose peut arriver dans le nerf optique: il ne verra plus, mais il sentira la lumière, non pas de telle façon qu'elle réveille l'idée de l'objet, mais il la sentira comme un simple corps qu'il touche, & cela suffit pour causer le mouvement des prunelles. Que le fait soit vrai ou faux, cet éclaircissement suffit & me

paroît très-raisonnable , une fois que nous sommes convaincus que l'iris est remué par volonté.

Voilà le systême que je me suis fait, après plusieurs expériences & observations que je viens de rapporter ; & comme je les fis il y a neuf ans à Bologne , j'y eus pour témoins plusieurs des savans de ce pays , & entr'autres l'illustre & rare femme D. Laure Bassi , dont pour tout éloge il suffit de rapporter le nom. Si quelqu'un vouloit les répéter , il faut auparavant qu'il s'exerce long-tems sur les prunelles des animaux vivans , & qu'il apprenne à distinguer les mouvemens que fait la prunelle , quand elle est frappée par la lumière , de ceux auxquels l'iris est sujet par bien d'autres causes , qui sont en grand nombre & si fréquentes , qu'elles peuvent quelquefois confondre & embarrasser l'observateur , au point de lui faire croire que la prunelle s'élargit quand elle est frappée par la lumière.

Comment se font les mouvemens de l'iris.

Après avoir fixé & démontré ces vérités , il nous reste toujours l'envie de savoir par quels ressorts l'iris se dilate & se rétrécit , suivant les loix que nous venons d'établir. Voilà le point difficile que toute la science des Physiciens n'a pu surmonter , de façon que toute espérance paroît perdue , de bien entendre ce phénomène. Ignorance fatale , car si l'on parvenoit à savoir cela , il n'y auroit plus rien à désirer sur l'iris.

L'incertitude & l'obscurité qu'il y a sur cet article , sont suffisamment démontrées par les étranges & différentes idées qui ont partagé tous ceux qui ont entrepris de déchiffrer cette énigme. Les premiers furent ceux qui eurent recours au moyen facile de supposer dans l'iris , un muscle en forme d'anneau avec des fibres circulaires : par le rétrécissement de ce muscle , on expliquoit le tout fort aisément , ainsi ils commencèrent tout de suite à l'y appercevoir. Il en survint d'autres plus subtils qui publièrent alors des choses plus vraisemblables. Ils supposèrent avant tout que la lumière irritoit l'iris en la frappant immédiatement , que les nerfs mis en

mouvement , resserroient comme autans de nœuds ses canaux , qui en conséquence remplis d'humeur retenue , se gonfloient & élargissoient l'iris qui n'est qu'un tissu de ces canaux , & qu'alors l'iris s'étendant tout naturellement , son ouverture venoit à être conséquemment resserrée. Quelqu'un aussi supposa que les fibres de l'uvée disposées en forme de rayons par un mouvement musculaire , mais contraire à tous ceux des muscles connus , élargissoient l'iris en s'allongeant dans leur action. L'illustre Haller enfin , après avoir soutenu que l'iris se meut quand la rétine est frappée par la lumière , suppose un soudain concours d'humeurs , produit comme celui que l'on imagine en certain endroit du corps des mâles.

Le muscle circulaire vu par Ruifsch , & supposé par Winslow , ne se trouve pas malgré les exactes observations des anatomistes ; ainsi il paroît qu'on a imaginé son existence , ne sachant expliquer autrement le mouvement de l'iris. Ruifsch même n'assure pas toujours de l'avoir vu , & quelquefois il ne le suppose que par nécessité : *Fibras illas orbiculares , non luculenter conspici posse , quin oculi mentis in auxilium sint vocati , & ailleurs , se tantum circulum cum minorem praditum esse existimare fibris orbicularibus. (Epist. Thef.)* Mais réellement ni Morgagni ni Zinn , avec toute leur exactitude & de bons microscopes , n'ont pu rien trouver , & Haller , après avoir plusieurs fois essayé , le nie formellement. Si l'on ne trouve donc pas ces fibres circulaires , elles ne seront qu'une hypothèse destituée de raison. Le fait détruit l'autre opinion des nerfs qui resserrent les canaux , parce que l'iris n'est pas irritable par le choc de la lumière , & les nerfs ne le sont par aucune chose. On ne parlera pas de l'opinion de Mery , car elle est absurde. Mais quand même elles seroient toutes vraisemblables , elles tombent toutes également après ce que nous venons de dire , même celle de la plus grande affluence d'humeur ; car quand la prunelle est rétrécie , l'iris est dans son état naturel , dans lequel elle est forcée de rester , car sa structure & son organisation l'exigent.

L'iris s'efforce de retourner à son état naturel, & y revient tout de suite dès que la volonté cesse de le tenir resserré. Toutes les parties des animaux en font autant quand elles s'allongent & s'étendent par force. Ainsi donc se trouve résolue la difficulté du resserrement de la prunelle, sans avoir eu besoin de tout ce que l'on a jusqu'ici imaginé pour l'expliquer.

Tout le nœud enfin se réduit à savoir comment l'iris se rétrécit; nœud peut-être indissoluble, car l'anatomie ne peut percer si avant, & les sens sont si bornés à cet égard, qu'à peine y a-t-il lieu d'enfanter des hypothèses raisonnables. On ne doit pas passer sous silence les imaginations des grands anatomistes, qui crurent appercevoir dans l'iris un muscle tissu de fibres en forme de rayons, car leurs théories paroissent exiger une pareille explication; mais il est aussi vrai que ce muscle en forme d'étoile a été en vain cherché par Morgagni, par Haller, tous les deux fameux anatomistes du siècle, & que Zinn & Ferrein n'ont pas mieux réussi dans cette recherche; & s'il m'est permis de le dire moi-même après ces grands hommes, je l'ai cherché en vain dans les yeux des hommes, des quadrupèdes, des oiseaux & des poissons. Il ne m'a servi de rien de couper & rompre en mille sens différens cette membrane, & de l'examiner avec des loupes très-fines, je n'y ai jamais rien trouvé qui parût un muscle, ni aucune de ces marques qui distinguent de tout le reste cette sorte de fibre. L'iris m'a toujours paru un tissu de canaux de nerfs, & de très-subtils filamens cellulaires qui les lient & composent cet anneau mobile; il est vrai que tout cela ne suffit pas pour le nier absolument; mais par-tout où il n'y a pas de preuves contraires, ne pas voir une chose est une raison très-solide pour ne la pas croire, & on ne peut pas supposer & imaginer tout ce qui nous accommode, arrangeant la nature à notre fantaisie. Mais il y a encore plus: ce que nous venons de dire est un très fort indice pour croire qu'il n'y a dans cette partie aucune sorte de muscle. Il est dans

la nature de chaque fibre de se raccourcir quand elle est irritée; propriété très-générale, étendue jusqu'aux polypes. L'iris se maintient immobile à toute sorte de picotement, à la lumière la plus vive, & jusqu'aux étincelles électriques; elle ne remue pas même lorsqu'on irrite les yeux des animaux vivans ou prêts à mourir. Mais quand même on accorderoit l'existence de ce muscle, il seroit composé de telles fibres, qui dans le rétrécissement deviendroient trente fois plus courtes, parce que j'ai vu l'iris rétréci d'autant dans les chats tués depuis peu, & dans d'autres animaux; quand au premier coup-d'œil il ne paroît pas même qu'il y ait d'iris. Merveille improbable & inouïe; car il n'y a pas de muscle qui se raccourcisse même de la moitié, dans les animaux qui ont le sang chaud, & les polypes même, si tendres & si gélatineux, on les a vus se raccourcir quelquefois douze fois, mais jamais plus.

On ne peut croire non plus que l'iris s'étende par un plus grand concours d'humeurs, qui le fassent gonfler après l'impression faite sur la rétine. On a déjà prouvé que cet état de l'iris est son état naturel, & n'est pas un changement occasionné par cette altération du moment; il est enfin alors comme il seroit toujours, s'il n'étoit jamais besoin de le remuer; même si la chose étoit ainsi, il ne seroit pas immobile, étant piqué & percé, comme j'ai plusieurs fois essayé. Toutes les fois qu'on irrite quelque partie, on rappelle une plus grande quantité d'humeurs à la partie irritée; la même chose devoit arriver sur l'iris. Les injections les plus fines & les plus pénétrantes, faites même tout de suite après la mort de l'animal, ne parviennent jamais à étendre l'iris autant qu'il l'est quand il se dilate à la lumière, ou autant qu'il s'épanouit dans le sommeil. L'exemple donc du gonflement qui arrive sur certaines parties des mâles, est en quelque façon contraire à cette hypothèse du plus grand concours d'humeurs à l'iris, & toutes ces choses font voir que cette hypothèse n'est ni prouvée, ni plausible.

Après avoir exclu toutes les suppositions rapportées jusqu'à présent, il me paroît qu'il ne reste à soupçonner qu'une seule chose avec quelque apparence de raison. Il paroît donc que le changement par lequel l'iris se rétrécit, doit plutôt être une diminution & un écoulement d'humeurs. Dans l'iris naturellement étendu, l'anatomie trouve des nerfs du tissu cellulaire, & des canaux qui sûrement sont remplis de quelque humeur. Il y a donc une quantité déterminée de ces humeurs dans les canaux, quand l'iris est étendu & qu'il occupe un espace plus grand, & tant que l'iris se maintient étendu, toutes ses parties doivent rester dans le même état; une de ses circonstances est l'humeur dans les canaux: or donc, si cette humeur diminueoit, il viendroit à manquer une des circonstances de l'état naturel de l'iris, & la raison de s'y maintenir plus long-tems; de la diminution de cette humeur, il pourroit donc s'ensuivre le rétrécissement de l'iris, & en conséquence la dilatation de la prunelle. Cependant on ne trouve dans l'iris que des nerfs du tissu cellulaire & des canaux remplis d'humeurs; & comme des choses invisibles on n'en peut rien dire, il n'y a aucune raison pour y imaginer autre chose. Le changement mécanique doit se faire de quelque façon, mais il ne se fait ni par concours d'humeurs, car cette cause le rétréciroit plutôt que de l'élargir, ni par les fibres musculaires, puisqu'il n'y en a pas; & d'un autre côté, les nerfs, le tissu cellulaire & les canaux sont des parties solides, immuables; il n'y reste donc que le fluide qui puisse s'augmenter, se diminuer, ou subir quelque altération.

Quoi qu'il en soit, il y a toujours un fait constant qui confirme mon soupçon: quand les animaux meurent égorgés, l'iris se resserre beaucoup. C'est un fait duquel si l'on peut déduire quelque chose, c'est de supposer que l'humeur se diminue dans l'iris, en proportion de la diminution qui s'en fait par-tout ailleurs. Qu'on ne nous oppose pas un argument équivoque, que la chose seroit tout-à-fait à rebours, parce que y ayant plus grand concours quand l'iris est déployé, ce seroit son

vrai changement, & l'autre état devoit être censé comme naturel & ordinaire. La difficulté se réduit à ce seul point, de savoir de quels noms on doit appeler ces deux états différens de l'iris. Mais quand même on voudroit assigner les vrais noms de ces deux états, je ne fais pas par quelle raison on devoit appeler violent l'état d'une membrane, quand ses canaux sont pleins d'humeurs, comme qu'on diroit qu'un animal est dans son état naturel quand il est épuisé de sang, parce qu'alors ses vaisseaux sanguins ne sont plus gonflés par le sang. Enfin l'état naturel d'une partie me paroît être tel quand la partie est immobile, de quelque manière que ce soit, n'importe; cela peut arriver en mille manières différentes, mais toujours naturelles. Il est donc probable que quand l'iris se rétrécit, l'humeur qui remplissoit auparavant ses canaux s'écoule & diminue. Il ne faut pas dire que cette hypothèse soit la même que celle du concours, en changeant seulement la façon de l'exprimer; car l'hypothèse du concours suppose une nouvelle humeur qui concoure & s'introduise: celle-ci au contraire ne suppose que cette quantité d'humeur qui doit nécessairement y être par la nature de la partie.

Il suffit que ce que je viens de dire soit probable, & qu'il n'y ait aucune preuve, aucun fait, qui le détruise. Comment cela arrive exactement, je ne saurois le dire; & on ne peut exiger autre chose de moi. On fait beaucoup de faits, sûrement, dans la nature, sans que l'on sache ni le pourquoi ni le comment, & malgré cela ils n'en sont pas moins vrais. On ne doute plus à présent que l'air ne soit un corps grave, & que les corps n'aient une mutuelle attraction, par laquelle le ciel & la terre se soutiennent, malgré qu'on ne sache donner aucune raison de la façon que les vents soufflent, & que la lune agit sur l'Océan. Qui est-ce qui peut dire tant de choses, si notre vue est si foible & si courte? Que l'on trouve quelqu'un qui puisse calculer quand & comment la pensée remue les filamens nerveux, quelle est l'élasticité de l'iris; qu'on sache exactement dire comment l'iris

est construit ; & que l'on demande à cet homme comment se voident les canaux de l'iris , il pourra satisfaire tout de suite à la question , ou pour mieux dire , il n'y aura plus aucune hypothese. (*Cet article est de M. l'abbé FONTANA , physicien de S. A. R. l'Archiduc Grand Duc de Toscane , & directeur du cabinet royal d'histoire naturelle à Florence.*)

RÉTINE, *maladies de la* (*Médec.*) La rétine est sujette à deux maladies. La première est une séparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il se fait dans l'endroit de cette séparation un pli qui arrête les rayons de lumière , & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui est couverte par ce pli : cela forme une espece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La seconde maladie est une atrophie , ou consommation de la rétine.

On peut regarder avec assez de vraisemblance l'altération des vaisseaux sanguins de la rétine , comme la cause de la première de ces maladies ; car on conçoit aisément que la dilatation de ces vaisseaux séparera la rétine de la choroïde , dans l'endroit qui correspond à ces vaisseaux dilatés. Les symptomes de ce mal sont de certaines apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade , comme des ombres de figure différente , de la grandeur & de la forme de la partie de la rétine qui est séparée. Comme ces signes sont les memes que ceux de la cataracte , il est aisé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence , que dans la cataracte , la vue se raccourcit , & s'affoiblit tous les jours ; au lieu que dans l'accident dont il s'agit ici , la vue conserve son étendue , avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la rétine , comme les rayons de lumière ne sont plus alors modifiés par cette membrane , ils produisent sur la choroïde une impression trop vive & qui lui nuit. Alors la vision se fait confusément , & se trouble , pour peu qu'on continue de fixer les yeux sur quel qu'objet.

Les brodeurs , les tapissiers , les faiseurs de bas & les cordonniers sont sujets

à cette maladie : les uns , parce que l'éclat de l'or , de l'argent & des autres couleurs fait une impression trop vive sur la rétine ; & les autres , parce qu'ils se fatiguent beaucoup par l'attention continue où ils sont pour passer la soie dans les trous de leur alêne. (*D. J.*)

RETIRADE , *s. f. ancien terme de Fortific.* signifie une espece de retranchement qu'on fait sur un bastion ou en un autre endroit , pour disputer le terrain pié à pié à l'ennemi , quand les défenses qui sont plus en-dehors sont démantelées. *Voyez RETRANCHEMENT , &c.*

Il consiste ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant. Quant les assiégeans ont fait breche à un bastion , les ennemis peuvent faire une *retirade* , une nouvelle fortification par-derriere. *Voyez BASTION , Chambers.*

RETIRATION , *s. f. (Imprimerie.)* Les Imprimeurs disent qu'ils sont en *retiration* , quand ils impriment le second côté d'une feuille , c'est-à-dire , le côté opposé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER , *v. act. (Gram.)* c'est tirer une seconde fois , comme dans cet exemple : il a retiré un second coup de fusil. C'est écarter , éloigner ; retirez cet objet de devant moi ; retirez-vous ; la riviere se retire ; les ennemis se sont retirés. Vivre dans la retraite ; il s'est retiré de la société. Donner l'hospitalité ; la veuve qui retira le prophete Elizee en fut bien récompensée. Dégager une chose ; si vous avez de l'argent , hâtez-vous de retirer vos nippes des mains de cette sang-sue. Déplacer avec peine ; retirez ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu ; combien retirez-vous de votre maison ? Prendre moins de volume ou d'étendue ; cette toile s'est bien retiré sur le pré ; ce drap s'est bien retiré à la foule. Priver ; craignez que cet homme impatienté de votre humeur , ne vous retire ses bontés. Sortir ; il s'est retiré de cette entreprise , &c.

RETIRER , (*Jurisprud.*) ou **RETRAIRE** , signifie exercer l'action de *retrait* , pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voy. ci-après RETRAIT.*

RETIRER , se dit aussi en parlant de

deniers ou de pieces , c'est-à-dire , les reprendre des mains dans lesquelles ces deniers ou pieces étoient. (A)

RETIRER , (*Imprimerie.*) c'est achever d'imprimer une feuille , la tirer de l'autre côté. Pour bien retirer un ouvrage , il faut exactement observer le registre ; c'est-à-dire , remettre les pointes du grand tympan précisément dans les trous qu'elles ont fait au papier , en imprimant la premiere forme des deux qui sont nécessaires pour chaque feuille. On appelle aussi retirer une lettre , un caractère , les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer , pour y en remettre d'autres , suivant les corrections des premieres épreuves. (D. J.)

RETOISER , v. act. (*Gram.*) toiser de nouveau. Voyez TOISE & TOISER.

RETOMBÉE , f. f. (*Architect.*) On appelle ainsi chaque assise de pierre qu'on érige sur le couffinet d'une voûte ou d'une arcade , pour en former la naissance , & qui , par leur pose , peuvent subsister sans ceintre. Daviler. (D. J.)

RETOMBER , v. act. (*Gram.*) tomber derechef. Voyez TOMBER & CHUTE. Il étoit si enyvré , qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il retomboit ; il est retombé malade ; il est retombé dans sa mauvaise habitude ; le châtiment en est retombé sur moi.

RETONDRE , v. act. (*Architect.*) c'est couper du haut d'un mur ou d'une fouche de cheminée , ce qui est ruiné pour le refaire. C'est aussi retrancher les faillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût lorsqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin , on entend encore par ce mot réparer l'architecture avec divers outils appelés fers à retondre , pour la mieux terminer , & en rendre les arrêtes plus vives. Daviler. (D. J.)

RETONDRE , v. act. (*Manufacture.*) c'est tondre de nouveau. On retond une piece de drap , quand le poil en est encore trop long , & qu'il n'a pas été tondu d'abord d'assez près. On retond aussi toutes sortes de draperies & étoffes de laine , tirées à poil avec le chardon. Dictionn. de Commerce. (D. J.)

RETONDRE , fers à (*Sculpture.*) Les

Sculpteurs appellent fers à retondre , certains outils qui leur servent pour finir , pour polir leurs ouvrages , & repasser dans leurs moulures. (D. J.)

RETORBIO , (*Géogr. mod.*) ou RITORBIO , en latin , *Ritovium* , ou *Ritobium* , bourgade d'Italie dans le duché de Milan , au territoire de Pavie , environ à six lieues au midi de cette ville , & presque à égale distance de celle de Tortone , du côté du Levant. Ce lieu est renommé par ses bains chauds. C'est le *Litubium* de Tite-Live , l. XXXII. Pline , l. XIX , c. j , fait l'éloge du lin , *retovina lina* , qui croissoit dans son voisinage. (D. J.)

RETORDEMENT , f. m. (*Soierie.*) Les soies fines doivent avoir six points de retordement qui est vingt sur quatorze ; & les communes de point sur point , qui est de seize sur seize , & de quatoze sur quatorze.

RETORDRE , v. act. (*Gramm.*) C'est tordre derechef. Voyez TORS & TORDRE.

RETORDRE , (*Sayerterie.*) Assembler plusieurs filets de soie , de laine , de poil ou de fil , pour les doubler & les rendre plus forts , & en faire une espee de petite ficelle. Les guipures , qui sont une sorte de dentelle , se font de fil retors ou de soie retorse. Savary. (D. J.)

RETORQUER , v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'est l'action de tourner contre notre adversaire le raisonnement qu'il nous opposoit.

RETORSOIR , terme de Corderie. Voyez ROUET.

RETORTE , f. f. (*Chymie.*) sorte de vase servant à des opérations chymiques , dont le fond ou le bas est sphérique ; mais il se termine par une pointe courbée plus ou moins , dont la direction qu'on nomme le col de la retorte , seroit la tangente du point de la sphere où elle commence. La partie intérieure du col suit la direction du diametre parallele à cette tangente. Un vase de cette figure détermine naturellement les parties volatiles que le feu élève , à entrer dans le col cylindrique de la machine , où elles sont un peu arrêtées par la courbure du tuyau , qui change la direction de leur mouvement. Cette espee

espece de *retorte* est propre à séparer les parties fixes de la matiere sur laquelle on travaille , de celles qui le sont plus , comme on le voit dans la distillation de l'huile de vitriol , de l'esprit de nître , de l'esprit de sel , &c. Les ouvriers en verre courbent ordinairement le col des *retortes* qu'ils font d'une figure conique , afin que les vapeurs qui s'élevent & s'amaissent dans la partie la plus large , puissent tomber d'elles-mêmes , après s'être un peu condensées dans le récipient.

Mais dans les distillations lentes qui demandent un feu très-violent , & long-tems entretenu pour élever des particules pesantes , Boerhaave recommande l'usage de vases cylindriques , dont le sommet horizontal s'ouvre par un col horizontal aussi : il prétend qu'ils sont plus commodes pour la distillation des phosphores & autres matieres qui ne s'élevent que difficilement. Après avoir préparé une quantité considérable d'huile de vitriol ou d'autres acides fossiles , au lieu de *retortes* , il employoit des vases de terre à longs cols avec des becs cylindriques à larges ouvertures , dans lesquels il inferoit des tuyaux , cylindriques aussi , bien lutés aux jointures , qui se vuidoient dans des récipients de verre ; & il trouvoit que cette maniere de distiller étoit plus aisée & plus commode qu'aucune autre. (+)

RETOUCHER , v. act. (*Gram. embelliss ment en peinture , en sculpture , en gravure*) ; on dit *retoucher* un tableau gâté , son style , son ouvrage , en général ; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté sur ses desseins , par ses élèves ; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original , ou par tel autre maître.

RETOUCHER , s. f. c'est l'opération la plus difficile de la gravure en bois , parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de dessein ; c'est précisément affoiblir & diminuer des traits & des tailles , les rendre plus déliés en étant du bois , suivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. Voyez GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre

Tome XXIX.

la gravure en bois & celle en cuivre , c'est que dans cette dernière , *retoucher* une planche , c'est lorsqu'elle est usée repasser le burin dans tous les traits , au lieu que dans l'autre , c'est après la premiere épreuve d'une planche , donner plus de clarié par la retouche , & la perfectionner.

RETOUPER , v. act. (*Poterie.*) c'est en terme de potiers de terre , reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR , s. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il est parti : on dit j'attens le *retour* du courrier ; il est de *retour* de ses voyages ; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'esperoit ; ce labyrinthe forme un grand nombre de tours & de *retours* ; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre ; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup sa tête de sa queue ; cette femme est sur le *retour* ; la jeunesse s'enfuit sans *retour* ; le bon goût , l'esprit national , les mœurs simples , se sont éclipsés sans *retour* ; vous avez perdu son amitié sans *retour* ; faites sur vous quelques *retours* , & vous vous en trouverez bien ; tous les êtres sentent plus ou moins le *retour* du printems ; il y a de tems en tems , à la mauvaise conduite , à la fourberie , des *retours* fâcheux ; que me donneriez-vous de *retour* ? ce bien lui a été donné à charge de *retour* ; il n'y a guere de femme sage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour* ; on fait au trictrac jan-de-*retour* ; à l'ombre & à d'autres jeux , un *retour* ; il a des *retours* de partage. Voyez les articles suivans pour quelques autres acceptions du même mot , & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES , terme en usage dans l'Analyse sublime ; voici en quoi le *retour des suites* consiste. On a l'expression d'une quantité , comme x , par une suite composée de constantes & d'une autre quantité y ; il s'agit de tirer de cette premiere suite , une autre suite qui exprime la valeur de y en x & en constantes ; par exemple , on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y , exprimée par une suite qui ne renferme que x ; la mé-

F

thode pour résoudre ce problème est expliquée dans le septième livre de l'analyse démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple proposé, on supposera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F , &c. étant des coefficients inconnus, & substituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. = 0, on déterminera en faisant évanouir chaque terme les coefficients A, B, C, F , &c. Voyez cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. (O)

RETOUR, (*Jurisprud.*) ou droit de retour, ou *reversion*, est un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur, quand le donataire meurt sans enfans.

Ce droit est conventionnel ou légal.

Le retour conventionnel est celui qui est stipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes sortes de donateurs, parens ou étrangers, selon ce qui a été stipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le retour légal est celui qui est établi par la loi; il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diversement.

Dans les pays de droit écrit, il est fondé sur les loix romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectice, suivant la loi 6. ff. *de jure dotium*, & la loi 4. *cod. soluto matrim.* &c.

On l'accorda aussi ensuite au pere pour la donation faite à son fils en faveur de mariage, *l. II. cod. de bonis qua liberis.*

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les ascendans paternels & maternels, par la loi dernière, *cod. comm. utriusq. jud.*

Il a été accordé aux ascendans donateurs, par deux motifs également justes.

L'un est afin que l'ascendant ne souffre pas en même tems la perte de ses enfans & de ses biens.

L'autre est la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouse a étendu le droit de retour aux parens collatéraux jusqu'aux freres & sœurs, oncles & tantes, sur le fondement de ces termes de la loi,

2. *cod. de bonis qua lib. ne hac injecta formidine parentum circa à liberos munificentia retardetur.*

Le retour a lieu au profit du donateur, soit que l'enfant doté soit mort pendant le mariage, ou qu'il soit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt sans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décèdent après lui, pendant la vie de l'ayeul, la question se juge diversement dans les différens tribunaux: on peut voir, à ce sujet, le *recueil des questions de Bretonnier.*

Dans les pays coutumiers on suit pour le retour légal, la disposition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, succèdent des choses par eux données à leurs enfans décédans sans enfans & descendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont sur cette matiere des dispositions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de retour des dots, donations & institutions contractuelles, donne lieu à une infinité de questions très-épineuses, qu'il seroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de retour de M. de la Bouviere, voyez aussi les mots DONATION & DOT. (A)

RETOUR, (*Com.*) se dit en terme de commerce, des marchandises qui sont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Espagne, & pour son retour il a eu des laines.

Retour, se dit aussi des vaisseaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandises de ces climats. On attend toujours avec impatience, en Espagne, le retour des galions & de la flotte.

Retour, signifie encore un supplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandises qui ne sont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant six louis de retour. *Diction. de Commerce.*

RETOUR de la tranchée, (*Fortific.*)

ce sont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui sont en quelque façon tirées parallèles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne sont séparées que par une petite distance; aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la garnison, les plus hardis des assiégeans, pour abrégér le chemin des *retours*, sortent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit. (D. J.)*

RETOUR D'ÉQUERRE, (*Coupe des pierres.*) c'est un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une surface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers se servent d'une équerre de fer, représentée *fig. 23.* qu'ils posent en sorte que l'une des branches *BC* *fig. 24.* soit comme appliquée à plat sur la face où il faut faire le *retour d'équerre*; & l'autre branche *BA* soit appliquée de champ sur la face conique & parallèlement autant qu'il est possible à l'arrête *BM*; l'ouvrier trace ensuite avec un ciseau une ligne *BD* le long du côté *BC* de l'équerre; cette ligne *BD* en est le *retour*.

Présentement pour faire le *retour* sur l'autre face *MNOB*, (*fig. 24. n^o. 2.*) il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *MB* de la face *MD*, & l'autre côté *BC* à plat sur la face *MON*, en sorte que l'arrête extérieure de l'équerre passe par le point *B*; il tire ensuite la ligne *BO*, alors le *retour d'équerre* solide se trouve fait.

RETOUR DE MARÉE, (*Marine.*) c'est le *retour* du reflux. On se sert aussi de cette expression pour désigner un endroit de terre qui forme des courans causés par une terre voisine.

RETOURS LES, f. m. pl. (*Tissutier-Rubannier.*) c'est ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puisque même en le voyant sur le métier, à peine y comprend-t-on; on va cependant en donner la description la plus claire qu'il sera possible. Avant l'invention des *re-*

tours; on ne pouvoit faire sur les ouvrages que de très-petits desseins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, &c. parce qu'ayant fini le cours de marches, le dessein étoit achevé; si l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les desseins auroient été plus considérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter assez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ cent ans, de pouvoir répéter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le dessein fût plus étendu; & c'est à quoi le *retour* est destiné: par la suite on en a ajouté plusieurs autres, & ainsi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui jusqu'à 22: ce qui fait le même effet que si le métier étoit à 528 marches, en multipliant seulement 24 marches par 22 *retours*; c'est ainsi qu'on est venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainsi entendu, il faut en donner la description; ce sont des bâtons quarrés aplatis, attachés au derrière du métier; ils sont percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverse le chassis des *retours*; ce bâton porte à l'extrémité qui est à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par son poids, lorsqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrémité doit être assez longue pour pouvoir venir s'arrêter sous la planchette, lorsque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité est terminée un peu anguleusement: ce qui sert à lui donner plus de facilité pour se loger sous la planchette, lorsqu'il travaillera. Venons à l'usage des *retours*; après que l'ouvrier a fini son cours de 24 marches, il a fait une partie de son dessein, mais il n'est pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même chose qu'il vient de faire, puisque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du dessein qui vient d'être faite; c'est pour pouvoir faire une partie de ce même dessein, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant, qui va aboutir auprès de sa main droite; ce *re-*

tour ainsi tiré & venant à son tour se loger sous la planchette mobile, ainsi qu'il a été dit ailleurs, roidit à son tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les liffettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, sont par conséquent hors d'état de lever les mêmes liffettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puissent les lever; après que ce *retour* a fait sa fonction, qui se trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore un autre *retour*, & ainsi des autres alternativement jusqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même; on comprend aisément que lorsque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette sous laquelle il doit se loger, & la faisant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette est cause que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. Voyez PLANCHETTE.

RETOURNEMENT, (*Astron.*) opération par laquelle on vérifie un quart de cercle ou un secteur, en observant une étoile près du zénith, le limbe tourné vers l'orient, & vers l'occident alternativement. (*M. DE LA LANDE.*)

RETOURNER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en est *retourné* comme il étoit venu: faire plusieurs fois le même voyage; Tavernier est *retourné* plusieurs fois aux Indes: interroger avec finesse; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au brelan & à d'autres jeux, montrer la dernière carte, & la placer sur le talon; de quelle couleur *retourne-t-il*? Se retirer d'une question, d'un pas embarrassant; il fait se *retourner*: retomber dans ses anciennes habitudes; il est *retourné* à son vomissement: mettre le dessus d'une étoffe dessous, & son envers dessus; il a fait *retourner* son habit; si vous le chassez avec mal-adresse, il *retournera* sur vous avec

plus d'acharnement: on *retourne* sur soi-même: on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une pièce d'argent, une tabatière pour la voir en-dessous: on *retourne* la terre.

RETOURNER *une pierre*, c'est la jager ou lui faire une surface parallèle, ou à-peu-près, à un lit ou à un parement donné.

RETOURNER, (*Jardinage.*) on se *retourne* d'équerre en traçant, lorsque l'on change l'alignement d'un instrument, & qu'on le met sur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverse sens-dessus-dessous. V. AMÉLIORER.

RETOURNER, *en terme de Blanchisserie*, c'est l'action de mettre la cire suffisamment blanchie par-dessus en-dessous, & ce qui étoit dessous où le soleil n'a pu pénétrer, en-dessus pour l'exposer à son tour. Cette opération se fait avec une main de bois. Voyez MAIN.

RÉTRACTATION, (*Gram.*) action par laquelle une personne se dédit, ou défavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. Voyez PALINODIE.

Galilée fut obligé de rétracter son système du monde, après qu'il eut été censuré & condamné par les inquisiteurs. On oblige souvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits. C'est ainsi qu'on en usa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Augustin un livre des *rétractations*, *liber retractationum*; mais il paroît qu'il ne faut pas entendre par ce titre, que ce saint docteur défavoue dans cet ouvrage, ce qu'il avoit enseigné dans les autres, mais seulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matières qu'il avoit déjà traitées; & en effet c'est une des significations du mot latin *retractare*.

RETRACTION, f. f. *en Médecine*, est la contraction ou le raccourcissement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arrière.

La *rétraction* des nerfs ôte l'usage des membres. Voyez NERF.

RETRADIEN, (*Musiq. des anc.*) nome inventé par Terpandre au rapport de Bartholin d'après Suidas : c'étoit probablement un nome de cithare. (*F. D. C.*)

§ **RETRAIT**, **TE**, adj. (*terme de Blason.*) se dit des pals, bandes, &c. qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point jusqu'en bas, & se trouvent raccourcis.

Retrait se dit aussi du chef qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef.

De la Porte de Liffac, en Limosin; d'argent à trois pals retraits de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une devise du second émail.

Des Rollans de Rhellanette en Provence, d'azur à trois pals retraits en chef d'or, au cor de chasse lié de même en pointe.

D'Esteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue; d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef retrait de même. (*G. D. L. T*)

RETRAIT de barre ou de cour, dans la coutume de Bretagne signifie la révocation qu'un juge fait d'une cause ou procès. *Voyez les articles 10 & 32.*

RETRAIT de bienséance ou de convenance est le droit qu'un de plusieurs copropriétaires qui possédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui est vendue par son co-détenteur.

Ce retrait n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expressément, telles que celle d'Acqs, *tit. 10, art. 17 & 18*, Lille, *art. 19*; & la Marche, *art. 271* : c'est une imitation du droit usité en Allemagne, appelé *jus congrui*, suivant lequel il est permis de retirer l'héritage contigu au sien, lorsqu'il est vendu. *Voyez Math. de afflicti decis neapolit. 338 & 339, Mynting. cent. 3 observ. 5.*

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou à titre de bourgeoisie, est le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de se faire subroger en l'achat qu'un autre, qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fonds, situé sous la bourgeoisie. Ce retrait a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruges,

Bourbourg. *Voyez Maillard sur Artois, tit. 3, n. 53.*

RETRAIT en censive est la même chose que retrait censuel. *Voyez ci-après RETRAIT CENSUEL.*

RETRAIT de co-héritier ou de comper-sonnier est le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquisition de quelque chose concernant la succession non encore partagée, faite par un des co-héritiers, soit mise en la masse de la succession, à la charge que l'acquéreur touchera comptant ou prélèvera ce qu'il a déboursé à l'occasion de cet achat. Ce retrait a lieu en Artois. *Voyez Maillard sur le titre 3 de cette coutume, n. 41.*

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez Sauvageau sur Dufail, liv. III. ch. clix.*

Le retrait de co-héritier, est aussi la faculté qu'a un héritier de se faire subroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT de communion ou à titre de communion de freresche ou frareuseté, est la faculté que ceux qui possèdent quelque chose en commun, ont de se faire subroger en la portion de cette chose commune vendue par un de leurs conjoints. Ce retrait a lieu en Artois & dans plusieurs autres coutumes. *Voyez Acqs, Berg, Bourbourg, Bruges.*

RETRAIT par consolidation, est le droit accordé à un co-partageant de se faire subroger en l'achat fait par un non co-partageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle est échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *art. 79*. Ce retrait a aussi lieu en Artois. *Voyez Maillard sur le titre 3 de cette coutume, n. 51.*

RETRAIT de convenance ou à droit de bienséance, ces termes sont synonymes. *Voyez ci-devant RETRAIT de bienséance.*

RETRAIT CONVENTIONNEL, est la même chose que la faculté de rachat ou réméré, qui a été stipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le tems & aux conditions portées par le contrat. *Voyez RACHAT & RÉMÉRÉ.*

RETRAIT COUTUMIER, dans la cou-

tume de Lodunois, est le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER ou LOCAL, est aussi une espece de *retrait* de bourgeoisie qui étoit usité en Alsace. Voyez *ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DÉBITAL ou DE DÉBITEUR, on appelle ainsi en Flandres la faculté que le débiteur a de se libérer, en ramboursant au cessionnaire le véritable prix de la cession, suivant les loix *per diversas & ab Anastasio*. Voyez Maillart sur Artois, tit. 3, n. 45 & *suiv.* & les *instit. au droit belge* de Ghewiet, p. 419.

RETRAIT DUCAL est la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant règlement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles descendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à son défaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, & ensuite à toute autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en ramboursant le prix dans six mois, sur le pied du denier 25 du revenu actuel, & sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le paiement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance, Voyez l'article 7 dudit édit, & les mots DUCHÉ & PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainsi le rachat que les ecclésiastiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La dernière déclaration qui leur a permis d'user de cette faculté, est celle du mois de Juillet 1702. Voyez les mots EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon aux mots ALIÉNATION, GARANTIE & RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLEDHE ou d'éclipsement, est la même chose que le *retrait* à titre de consolidation. Voyez *ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE se prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matière d'emphitéose; quelquefois il se

prend pour le *retrait* censuel en général; sur-tout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéose. Voy. RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, RÉMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, est le droit que la coutume donne au seigneur de retirer & retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui, lorsqu'il a été vendu par son vassal, en ramboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition, & les loyaux-côûts.

On l'appelle aussi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il est compris sous le terme de *prélation*.

Ce droit a été introduit lorsque les fiefs commencent à devenir héréditaires, & qu'il fut permis au vassal d'en disposer par aliénation sans le consentement du seigneur, & sans peine de commise. Il en est parlé dans les assises de Jérusalem, qui sont les loix que les François donnèrent au peuple de Syrie & de Jérusalem l'an 1099; ainsi cet usage étoit déjà plus ancien en France; il en est fait mention dans la charte de Thibaut, comte de Champagne, de l'an 1193, & dans les établissemens de S. Louis en 1270, & autres loix postérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Salle, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, est la seule qui le rejette.

L'objet du *retrait féodal* est de donner au seigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur, enfin que le seigneur ne soit point exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui seroit pas agréable.

Le seigneur peut céder à un autre son droit de *retrait féodal*.

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en paiement, l'adjudication par décret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par succession, soit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le seigneur ne peut pas non plus user

de *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des copropriétaires à titre commun; mais il en seroit autrement s'il n'étoit devenu copropriétaire que par un titre singulier.

Au reste, le *retrait* lignager est préféré au *féodal*, & le conventionnel est préféré à tous deux.

Le seigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait son option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui est tenu en fief est sujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a plusieurs héritages relevant de différens seigneurs, chaque seigneur peut retirer ce qui est dans sa mouvance, & n'est pas obligé de retirer le surplus.

Si ce sont plusieurs fiefs, le seigneur en peut retirer un, & laisser l'autre; mais il ne peut pas retirer seulement une partie d'un fief.

Si la mouvance est vendue, elle peut être retirée.

Le seigneur suzerain peut aussi retirer les arriére-fiefs pendant la saisie qu'il a faite du fief de son vassal, pourvu que ce soit faute de foi & hommage, parce que cette saisie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainsi les apanagistes peuvent user de ce droit; mais les usufruitiers ne peuvent retirer, si ce n'est au nom du propriétaire: & à l'égard des engagistes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer sa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de sa femme, & même sans son consentement; la femme peut aussi retirer malgré son mari, en se faisant autoriser par justice.

Les gens d'église & de main-morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vider leurs mains dans l'an

& jour, ou de payer au roi le droit d'amortissement, & au seigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour son mineur; & s'il ne le fait pas dans le tems prescrit, le mineur n'y est plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut aussi user du *retrait féodal*, si ce droit est compris nommément dans son bail.

Le tems pour exercer le *retrait féodal* est différent, suivant les coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle est découverte.

Le seigneur peut exercer le *retrait* sans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui est pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'est plus recevable à l'exercer, soit lorsqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a composé ou donné terme pour les payer, ou lorsqu'il a reçu le vassal en foi, ou baillé souffrance volontaire.

Il en est de même lorsque le vassal a été reçu en foi par main souveraine, & qu'il a conigné les droits.

Le seigneur n'est pas exclu du *retrait* lorsque son receveur, ou fermier, ou usufruitier ont reçu les droits; il doit seulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'est son fondé de procuration spéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en seroit autrement si c'étoit seulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus user du *retrait* pour son mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand son mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-seigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'assignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que

le seigneur ait fait dans les 40 jours la déclaration qu'il entend user du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, suivant les coutumes, il faut suivre celle du lieu où est situé le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou sénéchaussée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huissier ou sergent le prix du contrat, & une somme pour les loyaux-coûts, sauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à personne ou domicile de l'acquéreur; si elles ne sont pas acceptées, il faut les réaliser à l'audience.

Le *retrait* étant adjudgé, il faut payer; ou si l'acquéreur refuse de recevoir, con-signer.

Le *retrait féodal* est cessible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager est préféré.

Le fief retiré féodalement n'est pas réuni de plein droit au fief dominant, à moins que le seigneur ne le déclare expressément.

Sur le *retrait féodal*, voyez les *dispositions des coutumes au titre des Fiefs*, Salvaing, la Rocheffavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier sur la coutume de Paris. (A)

RETRAIT FEUDAL, voyez ci-devant RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT de *frarefche*, ou de *frareuseté*, est la même chose que *retrait* de communion, voyez ci-devant RETRAIT DE COMMUNION.

RETRAIT LÉGAL ou *coutumier*, est celui qui est fondé sur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. Voyez ci-devant RETRAIT COUTUMIER.

RETRAIT LIGNAGER, est un droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux-coûts.

On l'appelle en Bretagne *presme* ou *prémesse*, & dans le pays de droit écrit *droit de prélation*.

Les auteurs sont partagés sur son ori-

gine; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter jusqu'à la loi de Moïse, suivant laquelle il y avoit deux sortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conserver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de sa famille qui avoient été aliénés; c'est ce qu'on appelle le *jubilé des Juifs*.

L'autre espèce de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préféré à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre sa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la source du *retrait lignager* dans les loix des Locriens & des Lacédémoniens, lesquelles notoient d'une d'infamie perpétuelle celui qui souffroit que les héritages de ses ancêtres fussent vendus & passassent en une main étrangère, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* est imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appelé dans les constitutions grecques *jus προτιμήσεως*.

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, soit en offrant & payant le prix au vendeur, & en le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodose & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Ansthémus; en effet, il est parlé du droit de prélation dans une de leurs constitutions insérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers; mais cette constitution est particulière pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appelés *convisani*.

Mais

Mais le droit qui s'observoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans son entier par des nouvelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, surnommé Lecapene, & par le droit des basiliques. Ces loix portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient succédé; ensuite ceux avec lesquels l'héritage étoit commun, quoique du reste ils fussent étrangers au vendeur; enfin, les voisins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'espace de trente jours ils pussent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Frédéric établit la même chose en occident l'an 1153.

Ce droit fut aussi adopté dans la loi des Saxons.

Ainsi l'on peut dire que c'est une loi du droit des gens, commune à presque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conservation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, sur l'article 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* usité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y est toujours conservée.

Cependant il n'est point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes loix des Francs, telles que la loi salique & la loi ripuaire; il n'en est pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, soit de Marculphe ou autres, ni dans les assises de Jérusalem, loix faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Bassée, faite sous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les loix données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcassonne & autres, ni dans la charte appelée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du tems

Tome XXIX.

de Charlemagne; il se fonde sur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger son patrimoine ou propre héritage échu par succession, on l'offrit à son proche parent; mais ce droit se rapporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt son origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ses proches parens son aleu, ou bien patrimonial; il n'étoit permis de disposer librement que de ses acquêts; pour disposer de son aleu, il falloit le consentement de ses héritiers présomptifs.

Cette prohibition de disposer autrement de son aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainsi qu'il paroît par la loi salique; & c'est de-là probablement que s'est formé peu-à-peu le *retrait lignager*.

On en trouve des vestiges dès le xj. siècle, du moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. siècle. C'est ainsi que Guichard de Beaujeu, qui possédoit héréditairement le quart des dîmes du territoire de l'église de Mâcon, les donnant à cette église, ordonna qu'aucun de ses parens ne pût l'inquiéter sur cette dîme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ses amis son frere Ponce, qui jouissoit d'un autre quart, d'acheter le sien; ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces sommations, ou invitations d'acquérir, ces défenses aux parens d'inquiéter le nouveau possesseur, les confirmations que l'on faisoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déjà lieu du moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenses en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit, non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & usages de quelques provinces, & qu'il a été ensuite adopté par les coutumes à mesure qu'elles ont été rédigées par

G

écrit ; ce qui commença à se faire dans le xj. siècle.

Les établissemens de S. Louis , rédigés en 1270 , font mention du *retrait lignager* ; & depuis ce tems il est devenu un droit commun & presque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1681 , que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume , mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris , & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de son ressort , que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnais , ni dans le Forez , ni dans le parlement de Toulouse , si ce n'est dans le Quercy & le Rouergue ; dans le parlement de Dauphiné , il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon ; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon , il n'a lieu que dans les pays de coutume seulement ; il a aussi lieu dans le comté de Bourgogne , excepté dans la ville de Besançon & dans son ancien territoire.

Pour ce qui est du pays coutumier , le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes ; mais il s'y pratique fort diversement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne* , comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre , il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes , qu'on appelle *souchères* , être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de simple côté* , au défaut de parens de la ligne , on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur , quoiqu'il soit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait* , parce que c'est un droit que l'héritier tire de la loi , & non de sa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur est lui-même lignager , ou qu'il a des enfans qui sont en ligne ; mais

si dans la suite il mettoit l'héritage hors la ligne , il y auroit lieu au *retrait* , & en ce cas , le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu son propre peut lui-même le retirer , comme tuteur de son fils ; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fut ni vu ni connu au tems de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de sa femme sans être fondé de sa procuration.

En concurrence de plusieurs retrayans , la coutume de Paris & plusieurs autres préfèrent le plus diligent ; d'autres préfèrent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même tems , ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain , si deux retrayans sont en égal degré , en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié ; mais si l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le fasse déchoir du *retrait* , si l'autre veut suivre le sien , il est obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages , maisons , rentes foncières & autres droits réels ; il n'a pas lieu en cas de vente de l'usufruit de ces mêmes biens , ni pour les offices & les rentes constituées , ni pour les meubles tels qu'ils soient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* sont la vente à prix d'argent , ou autre contrat équipollent à vente , le bail à rente rachetable , le bail à longues années. La plupart des coutumes admettent aussi le *retrait* en cas d'échange , quand il y a soute qui excède la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun , les propres sont seuls sujets au *retrait* , excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre , tient lieu de propre , & est sujet à *retrait*.

La plupart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par decret ou licitation ; mais il n'a pas lieu quand la vente est faite par une transaction ; & qu'elle en est une des conditions.

La vente faite sur l'héritier bénéficiaire ;

ou sur un curateur aux biens vacans , est sujette au *retrait* ; il en est autrement de celle qui est faite sur un curateur aux biens vacans , parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorsque l'héritage vendu est partie propre & partie acquêt , il est au choix de l'acquéreur de laisser le tout au retrayant , ou seulement la portion qui est propre ; il en est de même lorsqu'on a vendu par le même contrat plusieurs héritages les uns propres , les autres acquêts , & qu'il n'y a qu'un seul prix.

Le *retrait lignager* n'est point cessible , & si le retrayant qui est préféré , prête son nom à un tiers , les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour , pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la collusion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* est préféré au féodal , tellement que le lignager peut retirer sur le seigneur auquel l'héritage auroit été transmis à titre de *retrait féodal*.

Mais le *retrait conventionnel* ou reméré est préféré au *retrait lignager* , aussi-bien qu'au *retrait féodal*.

L'héritage retiré par un lignager est tellement affecté à la famille , que si ce retrayant meurt , laissant un héritier des propres de cette ligne , & un héritier des acquêts , l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres , en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes presque dans chaque coutume , on doit suivre celles de la coutume dans laquelle les héritages sujets à *retrait* sont situés , & non pas celles du lieu où la demande se poursuit.

Pour en donner une idée , on se contentera de rappeler ici brièvement celles que présentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume , l'action en *retrait* doit être intentée , & le terme de l'assignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été ensaisiné , à l'égard des rotures ; & pour les héritages tenus en fiefs , du jour de la réception en foi : si c'est un franc-aleu , ou un héritage acquis par le seigneur dans sa propre mou-

vance ou censive , le tems du *retrait* ne court que du jour que l'acquisition a été publiée en jugement au plus prochain siege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes sortes de personnes , mineurs , absens & autres , sans espérance de restitution.

L'assignation doit contenir *offre de bourse , deniers loyaux-coûts & à parfaire* ; il faut que l'huissier ou sergent ait une bourse à la main ; mais il n'est pas nécessaire que le prix y soit en entier ; il suffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être réitérées à toutes les journées de la cause , c'est-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement ; savoir , en cause principale jusqu'à la contestation en cause inclusivement , & en cause d'appel jusqu'à la conclusion aussi inclusivement.

Si la cause est portée à l'audience , ne fût-ce que par défaut , l'avocat doit avoir en main une bourse avec de l'argent , en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron , c'est-à-dire reçoit les offres , ou que le *retrait* est adjugé , le retrayant doit payer à l'acquéreur , ou à son refus , consigner dans les 24 heures , après que l'acquéreur aura mis son contrat au greffe , partie présente , ou duement appelée , & qu'il aura affirmé le prix , s'il en est requis par l'acquéreur.

Pour que la consignation soit valable , il faut qu'elle soit précédée d'offres réelles , & qu'elle contienne tous les prix en bonnes especes ayant cours. Il faut aussi appeler l'acquéreur pour être présent , si bon lui semble , à la consignation , & que le tout soit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités sont tellement de rigueur , que celui qui manque à la moindre chose est déchu du *retrait* : *qui cadit à syllabâ , cadit à toto* ; ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux , comme gênant la liberté du commerce ; mais s'il étoit odieux , ces coutumes ne l'auroient pas admis ; elles ont seulement voulu empêcher les parens d'en abuser pour vexer l'acquéreur.

Le remboursement des loyaux-coûts doit se faire après qu'ils sont liquidés : ils

consistent dans les frais du contrat, les droits seigneuriaux, les labours & semences, les réparations nécessaires.

Le retrayant doit rembourser les droits seigneuriaux en entier, quoique le seigneur ait fait remise d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui est exempt de droits seigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laisse pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés, à moins que l'acquéreur & le retrayant ne fussent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez les *dispositions des coutumes au tit. du Retrait*, & les commentateurs Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, & ci-devant le mot PROPRES. (A)

RETRAIT LOCAL ou COUTUMIER : on appelloit ainsi en Alsace le droit que les bourgeois prétendoient avoir de se faire subroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville; mais ce prétendu droit y a été proscriit par divers arrêts. Voyez Maillart sur Artois, tit. III. n°. 56. & ci-devant **RETRAIT DE BOURGEOISIE**.

RETRAIT DE MI-DENIER est une espèce particulière de *retrait lignager*, établi par la coutume de Paris & par la plupart de autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquièrent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux est parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage subsiste; mais après sa dissolution, la moitié de cet héritage est sujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de ses héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ses héritiers qui ne le sont pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourse que la moitié du prix principal & des loyaux-coûts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquisition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints aient eu le propre par *retrait*; car en ce cas l'héritage est fait propre pour le tout au seul conjoint lignager, qui est seulement tenu de rembourser le prix, suivant l'article 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas user de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'ensaisinement ou inféodation; les formalités sont les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints sont lignagers, ou que le conjoint non-lignager a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'est ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ses héritiers négligent d'exercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans sont admis au *retrait*, de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. Voyez les articles 155, 156 & 157, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit sur ces articles. (A)

RETRAIT PARTIAIRE, usité en Flandres, a lieu quand un de plusieurs copropriétaires vend à un étranger sa part de l'effet commun, un autre copropriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à son tout. Voyez **RETRAIT de communion**, de consolidation, d'écléche ou éclipsément, de fraresche ou frareuseté.

RETRAIT DE PRÉFÉRENCE, est la faculté qu'une personne appelée au *retrait* a de se faire subroger au lieu & place de quelqu'un qui a déjà usé du *retrait* sur la chose vendue, comme quand le *retrait* lignager est préféré au féodal, ou celui-ci au lignager, selon l'usage des différens pays. V. Maillart sur Artois, tit. III. n°. 43.

RETRAIT DE PREMESSE, est le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'est le plus prochain lignager qui est préféré, car *premesse* signifie plus prochain. Voyez **PREMESSE**.

RETRAIT PUBLIC ou pour l'utilité publique, est la faculté que le roi, l'église ou les villes ont de se faire subroger dans l'achat même, d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui se trouve nécessaire pour les fortifications d'une ville, la construction ou l'agrandissement d'une église, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maison royale ou d'un collège. Voyez la coutume de Bordeaux, article 10.

RETRAIT par puissance de fief, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'est le *retrait* féodal.

RETRAIT DE RECONSOLIDATION, voyez *ci-devant* **RETRAIT PAR CONSOLIDATION**.

RETRAIT DE RECOUSSE ou à titre de *recousse*, est la faculté accordée au faisi de rembourser dans un certain tems celui qui a acheté les meubles du faisi, vendus en justice ; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. Voyez *Monstreuil 1507, style du bailliage, article 51. Verdun titre XIV article 5.*

RETRAIT SEIGNEURIAL ou *féodal*, voyez *ci-devant* **RETRAIT FÉODAL**.

RETRAIT DE SOCIÉTÉ ET DE CONVENANCE, dans la coutume de Hainault, *chap. xcvi. art. 25.* est le droit qu'un de plusieurs associés ou propriétaires a de retirer la portion que son copropriétaire ou coassocié, a vendue.

RETRAIT VOLONTAIRE, c'est lorsque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé son action qu'après l'année de la saisine, & par conséquent hors le tems accordé par la coutume, pour lors le *retrait* est volontaire, c'est-à-dire que l'acquéreur s'y est soumis sans y être obligé, & c'est une véritable vente déguisée sous le nom de *retrait*, laquelle ne résoud pas les hypothèques des créanciers de l'acheteur, & est sujette aux droits seigneuriaux. Voyez *Maillart sur Artois, article 123. n. 35 (A)*

RETRAITS, blés, (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au sortir de la fleur, mûrissent sans se remplir de farine. Les grains sont alors menus, ou, pour revêtir le langage de fermiers, sont *retraits*. Comme ces sortes de blés germent très-bien, ils servent à ensemencer les terres ; ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent presque que du son, de sorte que deux sacs de *blés retraits* ne fournissent pas plus de pain qu'un sac de bon blé.

Ce défaut, selon M. Duhamel, peut être produit par différentes causes ; par exemple, 1°. quand le blé est versé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui est rompu ou simplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de substance mûrit sans se remplir

de farine, & il reste vuide. 2°. Quand les blés ont pris leur accroissement par l'humidité, & qu'il survient de grandes chaleurs qui dessèchent la paille & le grain, le blé mûrit sans se remplir de farine. Il n'est pas possible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les causes qui empêchent que le blé ne soit fécondé. Il n'est pas non plus possible d'affaiblir l'action du soleil qui précipite la maturité du grain ; mais, suivant les principes de M. Tull, on peut, par sa nouvelle culture, prévenir en partie les autres causes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. (*Morale.*) ce mot se dit en morale de la séparation du tumulte du monde pour mener chez soi une vie tranquille & privée ; on demande quand cette *retraite* doit se faire. Ce n'est pas dans la force de l'âge où l'on peut servir la société & remplir un poste qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieillesse vient graver ses rides sur notre front, c'est-là le vrai tems de la *retraite* ; il n'y a plus qu'à perdre à se montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir sa décadence. Le public ne se transporte point à ce que vous avez été, c'est un travail & une justice qu'il ne rend guère ; il ne s'arrête qu'au moment présent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paisibles & convenables à notre état. Il faut savoir se retirer à propos ; il conviendrait même que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une nécessité. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. c'est dans l'art militaire un mouvement retrograde ou en arrière que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus se soutenir.

À parler exactement, une *retraite* n'est qu'une espèce de fuite ; car *se retirer*, dit M. le chevalier de Folard, c'est *fuir* ; mais c'est *fuir avec art & un très-grand art*.

Comme les *retraites* ne sont que des marches, elles supposent les principes & les règles qu'on doit y observer ; ce qui

concerne le passage des rivières, des défilés, & une grande connoissance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les dispositions des troupes, suivant les circonstances des tems & des lieux.

Lorsqu'une armée, après avoir combattu long-tems ne peut plus soutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle est forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle se retire. Si elle le fait en bon ordre, sans rien perdre de son artillerie ni de ses bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoise après la bataille de Malplaquet. Il est difficile d'en faire de cette espece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il poursuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, se convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot.*

Une armée que les forces supérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait aussi une *belle retraite*, lorsqu'elle la fait sans confusion & sans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix milles de Xénophon est la plus célèbre que l'on puisse citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & jusqu'à présent il n'en est aucune qui puisse lui être comparée, au moins avec justice.

Qu'on fasse attention que les dix milles Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus en Perse, se trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perses pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent exposés dans les différens pays qu'ils eurent à traverser pour se retirer, ils surmontèrent tous ces obstacles & regagnerent enfin la Grece. Cette *belle retraite* se fit sous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perses firent assassiner, fut choisi pour général: elle se fit dans l'espace de huit mois, pendant lesquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puysegur prétend; dans son livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enseigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des observations qui peuvent être regardées comme la base de leurs principales dispositions; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un seul article; on auroit pu s'en former des idées plus parfaites, & acquérir bien plus aisément les connoissances que ses lumieres & sa grande expérience le mettoient en état de donner sur cette importante matiere.

Comme le succès des batailles n'est jamais certain, les *retraites* doivent être toujours prévues & arrangées dans l'esprit du général avant le combat; il ne doit plus être question que de prendre les mesures nécessaires pour les exécuter sans désordre & sans confusion, lorsqu'il en est besoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, est la marche des troupes ensemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec soin tout ce qui pourroit leur donner occasion de se rompre ou de fuir en désordre. Dans ces momens critiques, le général a besoin d'un grand sang-froid & d'une grande présence d'esprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la rassurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il est possible, sur le danger auquel elle se trouve exposée; enfin, faire en sorte qu'elle ne se persuade point que tout est perdu, & que la fuite seule peut la mettre en sûreté. C'est un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines; les médiocres ont peu de ressources dans ces occasions; *ils ne savent que dire*, suivant l'expression de M. le maréchal de Puysegur, *& tout est à l'abandon*. Sous des chefs de cette espece, les *retraites* se font avec beaucoup de perte & de confusion, à moins qu'il ne se trouve des officiers généraux assez habiles & assez citoyens, pour savoir suppléer à l'incapacité du général.

L'armée est partagée dans les *retraites* sur autant de colonnes, que les chemins & les circonstances le permettent. Les

bagages & la grosse artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des escortes assez nombreuses pour repousser les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On infere l'artillerie légère dans les colonnes d'infanterie, & à la queue, pour assurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere-garde est composée d'infanterie ou de cavalerie, suivant les lieux qu'on doit traverser. En pays de plaine, c'est la cavalerie qui veille à la sûreté de l'armée ou qui couvre sa marche; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'est l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance soit capable d'inspirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de résister courageusement aux détachemens que l'ennemi envoie à la poursuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorsqu'ils sont à portée. Après les avoir repoussés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & sans précipitation. On observe aussi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en imposer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour essayer de les couper.

Lorsque l'armée qui se retire est obligée de passer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y soient point attaquées, & que l'ennemi n'y puisse point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir passés; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le tems peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans sa poursuite.

Lorsque l'armée se retire en bon ordre, elle cherche à occuper des postes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puisse être forcée de combattre malgré elle; ou bien elle se retranche, ou elle se met derrière une riviere dont elle est en état de disputer le passage à l'ennemi.

Si l'armée est fort en désordre & qu'elle

ne puisse pas tenir la campagne, on la disperse dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les secours dont elle a besoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait aussi quelquefois occuper des camps retranchés sous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorsqu'on veille avec attention sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté de l'armée, & qu'en la faisant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut se faire sans grande perte; mais le succès en dépend entièrement des bonnes dispositions, & sur-tout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix; c'est ce courage d'esprit, supérieur aux événemens, qui caractérise les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'est l'opinion avantageuse qu'il fait que l'armée a de ses talens & de son courage. En le voyant manœuvrer paisiblement & sans crainte, elle se croit sans danger. Comme la peur alors ne trouble point le soldat, il exécute tout ce qui lui est ordonné, & la *retraite* se fait avec ordre & pour ainsi dire sans perte; il ne s'agit pour cela que de la tête & du sang-froid du général.

En effet, quelque avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre son armée pour la mettre toute entière à la poursuite de celle qui se retire. Une démarche aussi imprudente pourroit l'exposer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée opposée ne soit pas entièrement en désordre, & qu'on puisse en rallier une partie; car c'est une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque grosse qu'elle soit, si elle a combattu, est en tel désordre, que la moindre qui survient est capable de la défaire absolument.* Le général ennemi ne peut donc faire poursuivre l'armée qui se retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, suivant les circonstances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le désordre, & de faire des pri-

sonniers ; mais à ces corps détachés , une arriere-garde formée de bonnes troupes & bien commandées , suffit pour leur en imposer. L'armée victorieuse ne peut s'avancer que lentement ; elle est toujours elle-même un peu en désordre après le combat : le général doit s'appliquer à la reformer & à la mettre en état de combattre de nouveau , si l'armée adverse se rallioit , si elle revenoit sur lui , ou si sa fuite n'étoit que simulée , comme il y en a plusieurs exemples. Pendant ces momens précieux , (*a*) on a le tems de s'éloigner sans être fort incommodé des corps détachés , pourvu qu'on ait fait les dispositions nécessaires pour les repousser. C'est ce qui fait penser , qu'une armée bien conduite , qui a combattu & qui se retire , ne devoit perdre autre chose que le champ de bataille (*b*) ; c'est beaucoup à la vérité , mais l'espérance d'avoir bientôt sa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le soldat , particulièrement lorsqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet , quoiqu'une belle *retraite* soit capable d'illustrer un général , M. le chevalier de Folard prétend , que ce n'est pas la seule ressource qui reste à un grand capitaine après la perte d'une bataille.

» Se retirer bravement & fièrement ,
 » c'est quelque chose , dit ce célèbre
 » auteur ; c'est même beaucoup , mais ce
 » n'est pas le plus qu'on puisse faire ; la ba-
 » taille n'est pas moins perdue , si l'on ne
 » va pas plus loin ; c'est ce que fera un
 » général du premier ordre. Il ne se con-
 » tentera pas de rallier les débris de son
 » armée , & de se retirer en bon ordre en
 » présence du victorieux ; il méditera sa
 » revanche , retournera sur ses pas &

» conclura de son reste , avec d'autant plus
 » d'espérance de réussir , que le coup sera
 » moins attendu , & d'un tour nouveau ;
 » car qui peut s'imaginer qu'une armée
 » battue & terrassée soit capable de pren-
 » dre une telle résolution.

» S'il n'y avoit pas d'exemples , con-
 » tinue le savant commentateur de Poly-
 » be , de ce que je viens de dire , je ne
 » trouverois pas étrange de rencontrer
 » ici des oppositions ; mais ces exemples
 » sont en foule , non-seulement dans les an-
 » ciens , mais encore chez nos modernes.
 » Quand même je ne serois pas muni de
 » ces autorités , ma proposition ne seroit
 » pas moins fondée sur la raison , & sur ce
 » que peut la honte d'une défaite sur le
 » cœur des hommes véritablement cou-
 » rageux ?

On peut voir dans le commentaire sur Polybe 2. 1. page 106. & suivantes , des exemples sur ce sujet. M. de Folard observe très-bien que ces sortes de desseins ne sont pas du ressort de la routine ordinaire qui ne les conduit , ni ne les apprend , ni des généraux qui la prennent pour guide dans leurs actions. Il est aisé de s'apercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail , les précautions & les mesures qu'il faut prendre pour réussir sont infinies ; & ces soins , dit l'auteur que nous venons de citer , ne sont pas toujours à la portée des esprits & des courages communs. « Il faut toute l'expérience d'un grand capitaine , une présence d'esprit & une activité surprenante à penser & à agir , un profond secret & gardé avec art. Cela ne suffit pas encore , si la marche n'est tellement concertée que l'ennemi n'en puisse avoir la moindre connoissance , quand il auroit pris toutes les mesures imaginables. Avec ces

(*a*) C'est une chose longue & difficile , dit M. le duc de Rohan , dans son *parfait capitaine* , de vouloir remettre en bon ordre une armée qui a combattu , pour combattre de nouveau ; les uns s'amusant au pillage , les autres se fâchant de retourner au péril , & tous ensemble étant tellement émus , qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Aussi voit-on dans l'histoire que les généraux habiles en perdant une bataille n'abandonnent guere à l'ennemi , que le terrain sur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains ; on pourroit en citer de plus modernes ; mais on se contentera de remarquer que le prince d'Orange , Guillaume III. roi d'Angleterre , se retira toujours en bon ordre après ses défaites , quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre , tels que les Condé & les Luxembourg.

• précautions ces desseins manquent rarement de réussir , mais il faut qu'un habile homme s'en mêle.

Les *retraites* qui se font pour abandonner un pays où l'on se trouve trop inférieur pour résister à l'ennemi , ou que la disette , les maladies , ou quelque autre accident obligent de quitter , demandent aussi bien des réflexions & des observations pour les exécuter sévèrement. On ne sauroit avoir une connoissance trop particulière du pays , de la nature des chemins , des défilés , des rivières & de tous les différens endroits par où l'on doit passer. On doit diriger la marche de manière que l'ennemi n'ait pas le tems de tomber sur l'armée dans le passage des rivières & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné , on peut juger du succès de la *retraite* , parce qu'on est en état d'apprécier le tems dont on a besoin pour se mettre hors de danger.

La marche doit être vive & légère.

Les équipages doivent partir avant l'armée ; mais il faut faire en sorte que l'ennemi ignore pour quel sujet. Il y a plusieurs manières de cacher le dessein qu'on a de se retirer. Voyez MARCHÉ & PASSAGE DE RIVIERE.

La grosse artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde seulement avec les troupes plusieurs brigades légères , du canon pour s'en servir , comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche , il faut avoir bien prévu les accidens & les inconvéniens qui peuvent arriver , pour n'être surpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* se font avec art , qu'on a l'habileté d'en cacher le dessein à l'ennemi , elles se font avec sûreté , même en sa présence. « C'est une opinion vulgaire , dit M. le maréchal de Puysegur , de croire que toute armée qui se retire étant campée trop proche d'une autre , soit toujours en risque d'être attaquée dans sa *retraite* avec désavantage pour elle. Il y a fort peu d'occasions où l'on se trouve en pareil danger , quand on a étudié cette ma-

Tome XXIX.

• tière , & qu'on s'y est formé en exerçant sur le terrain.

En effet , la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller , en 1674 , se fit par plusieurs marches toujours à portée de l'ennemi , sans néanmoins en recevoir aucun dommage. « Ce général , dit M. le marquis de Feuquiere , étoit infiniment inférieur à M. l'électeur de Brandebourg , qui vouloit le forcer à abandonner l'Alsace , ou à combattre avec désavantage. M. le maréchal de Turenne ne vouloit ni l'un , ni l'autre de ces deux partis.

» Sa grande capacité lui suggera le moyen de chicaner l'Alsace par des démonstrations hardies , qui ne le commettoient pourtant pas , parce qu'il se plaça toujours de manière qu'ayant sa *retraite* assurée pour reprendre un nouveau poste , sans craindre d'être attaqué dans sa marche , il se tenoit avec tant de hardiesse à portée apparente de combattre ce jour-là , que M. de Brandebourg remettoit au lendemain à entrer en action lorsqu'il se trouvoit à portée de notre armée.

» C'étoit ce tems-là que M. de Turenne vouloit lui faire perdre , & dont il se servoit pour se retirer dès qu'il étoit nuit pour aller prendre un poste plus avantageux. » *Mém. de Feuquiere* , II. xj. page 332. Voyez sur ce même sujet les *mémoires des deux dernières campagnes de M. de Turenne*.

Outre les *retraites* dont on vient de parler , il y en a d'une autre espèce qui ne demandent ni moins de courage , ni moins d'habileté. Ce sont celles que peuvent faire des troupes en garnison dans une ville , ou renfermées dans un camp retranché , assiégées ou investies de tous côtés.

Une garnison peut s'évader ou se retirer secrètement , dit M. de Beaufovre dans son *commentaire sur Enée le tacticien* , par quelque galerie souterraine , par des marais , par une inondation qui a un gué secret , par la rivière même en la remontant ou descendant avec des bateaux , des radeaux , ou en la passant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par

H

des écluses qu'on ouvre pendant quelques heures pour la rendre guéable.

Pour réussir dans cette entreprise ; il ne faut pas que la ville soit exactement investie , & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour se mettre en sûreté. Comme il est important de rendre la marche légère pour la faire plus lestement ou plus promptement , on doit , s'il y a trop de difficultés à se charger du bagage , l'abandonner , & tout sacrifier à la conservation & au salut des troupes.

Une retraite de cette nature bien concertée , ne peut guere manquer de réussir heureusement. En tout cas , le pis qui en puisse arriver , c'est , comme le dit M. Belidor , de tomber dans un gros d'ennemis , & de supporter le sort qu'on vouloit éviter , c'est-à-dire , d'être prisonniers de guerre. Car ce n'est guere que dans ce cas qu'il faut tout risquer pour ne point subir cette fâcheuse condition.

Quel que soit l'événement d'une action de cette espece , elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui ose le tenter. C'est ainsi que M. Peri sauva la garnison d'Haguenau , que les ennemis vouloient faire prisonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans son premier volume de son commentaire sur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere , qui le donne plus en abrégé dans le quatrieme volume de ses mémoires.

« En l'année 1705 , les ennemis avoient
» assiégé Haguenau , fort mauvaise place ,
» dans laquelle M. le maréchal de Villars
» avoit laissé M. Peri avec quelques ba-
» taillons. Comme les ennemis faisoient
» ce siege derriere leur armée , ils ne
» crurent pas qu'il leur fût nécessaire d'in-
» vestir la place régulièrement. M. Peri
» la défendit autant qu'il lui fut possible ;
» mais se sentant hors d'état d'y faire une
» plus longue résistance , il fit battre la
» chamade un peu avant la nuit , & pro-
» poser des articles si avantageux pour la
» garnison , qu'ils ne furent point accor-
» dés. On recommença donc à tirer.

» Il avoit besoin de tout ce tems - là
» pour évacuer les équipages de sa garni-
» son avec escorte , par le côté qui n'é-

» toit point investi. Après quoi la garni-
» son se retira , ne laissant que quelques
» hommes dans les angles du chemin
» couvert , pour en entretenir le feu ,
» lesquels même ignoroient ce qui se
» passoit dans la place , afin qu'un déserteur
» ne pût avertir l'ennemi de la sortie
» de la garnison. Quand M. Peri se crut
» assez éloigné de la place , il envoya
» retirer les hommes qu'il avoit laissés
» dans les dehors , & ils le joignirent
» tranquillement. Ainsi , il retira toute
» la garnison de Haguenau , & il rejo-
» gnit l'armée sans avoir perdu un seul
» homme dans sa retraite , qui ne fut
» connue de l'ennemi qu'au jour , lors-
» qu'il étoit déjà hors de portée d'être
» joint par la cavalerie que l'ennemi avoit
» pu envoyer à sa suite ».

On peut à cet exemple en ajouter un autre plus moderne , mais d'une bien plus grande importance ; c'est la retraite de Prague par M. le maréchal de Bellisle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés , les troupes de France , au nombre d'environ quatorze mille hommes , tant de cavalerie que d'Infanterie , en sortirent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742. « M. le maréchal de Bellisle déroba
» 24 heures de marche pleines au prince
» Lobkowitz , qui n'étoit qu'à cinq
» lieues de lui. Il perça ses quartiers ,
» & traversa dix lieues de plaines , ayant
» à traîner un haras de 5 ou 6000 che-
» vaux d'équipages , des caissons , du
» pain ; trente pieces de canon , tout
» l'attirail , toute la poudre , les balles ,
» les outils , &c.

Il arriva à Egra sans échec , en dix jours de marche , pendant lesquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges , ayant été continuellement harcelée de hussards en tête , en queue & sur les flancs. « On ne per-
» dit que ce qui n'avoit pu supporter
» la fatigue & la rigueur inexprimable du
» froid , qui avoient été l'un & l'autre
» au-delà de toute expression ». Cette belle retraite coûta 7 à 800 hommes morts de froid dans les neiges , ou restés sans force de pouvoir suivre. M. le maréchal de Bellisle avoit la fièvre depuis

fix jours lorsqu'il sortit de Prague ; cependant malgré cette maladie & ses autres incommodités, il soutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célèbre *retraite*, que les fastes militaires ne laisseront pas de faire passer à la postérité, avec les éloges dûs à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entreprise & exécutée.

L'antiquité fournit plusieurs exemples de troupes qui, par une *retraite* habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giscon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui servoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le soutenoit, lorsque le sénat de Carthage envoya Hannon à son secours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'espérance d'être secouru, & qui manquoit de tout, fit des dispositions pour sauver sa garnison. Il sortit de la place avec ses troupes, la nuit même qui suivit le jour du combat. Il arriva sans bruit & sans obstacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis ; il en combla le fossé, & il fit sa *retraite* sans que les Romains s'en aperçussent que le lendemain. Ils détachèrent des troupes après lui ; mais elles ne purent atteindre que son arrière-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez sur ce sujet l'histoire de Polybe, liv. I. ch. ij. (Q)*

RETRAITE, *battre la retraite* ; c'est battre le tambour à une certaine heure du soir, pour avertir les soldats de se retirer à leur quartiers dans les garnisons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez TAMBOUR. Chambers.*

RETRAITE, (*Marine.*) lieu où les pirates se mettent en sûreté.

RETRAITE des hunes, ou *cargues de hunes*, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

RETRAITE, *terme de commerce de lettres-de-change* ; c'est une somme tirée sur quelqu'un, & par lui retirée sur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent

les négocians. *Voyez TRAITE. Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

RETRAITE, (*Maréchal.*) les Maréchaux ferrans appellent ainsi une portion de clou qui a resté dans le pié d'un cheval.

C'est aussi une espèce de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on se sert pour manier le cheval.

RETRAITE, *en fait d'escrime* ; on dit faire *retraite* lorsqu'on se met tout-à-fait hors d'atteinte & des estocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de reprises. La meilleure méthode de faire *retraite*, est de reculer simplement deux pas en arrière, en commençant par le pié droit, le faisant passer derrière le gauche, & ensuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux sauts en arrière ; ils sont bien les maîtres, mais je ne conseille à personne de les imiter.

RETRAITE, (*Architect.*) est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou d'un rempart à mesure qu'on l'éleve. *Voyez MURAILLE, REMPART.*

C'est proprement la diminution d'un mur en-dehors, au-dessus de son empalement & de ses assises de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élevant de gros fondemens, les parapets sont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITE, *s. f. terme de Bourrelier* ; espèce de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on se sert pour manier un cheval. *Trévoux. (D. J.)*

RETRAITE, *mettre les cuirs en* ; *terme de Hongroieur* qui signifie les arranger dans une cuve, où on les laisse tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

RETRAITE, (*Chasse.*) on dit sonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, *v. act. (Gram.)* traiter derechef. *Voyez l'article TRAITER.*

RETRANCHEMENT, *s. m. (Gram.)* c'est la diminution d'un tout par la séparation de quelqu'une de ses parties : en

ce sens il est synonyme à *soustraction & diminution*.

En retranchant toujours peu-à-peu quelque chose sur la nourriture, on peut parvenir à supporter une abstinence très-rigoureuse. Voy. ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, &c.

La réformation du calendrier qui s'est faite en 1582, a consisté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop jusqu'alors. Voyez CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abstinence volontaire des choses superflues, qu'un usage grossier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, (*Gramm. françoise.*) Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matière qu'on traite demande quelquefois un style vif & concis; mais il ne faut pas pour cela supprimer ce qui est absolument nécessaire. Exemple: ce desir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'ils puissent aimer & en être aimés, vient de la corruption du cœur; il falloit dire qu'ils puissent aimer, & dont ils puissent être aimés. Je ne puis assurer quand je partirai d'ici, si dans un mois, dans deux, ou dans trois; il falloit dire, si ce sera dans un mois, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui sont fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du discours. En voici quelques exemples: *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent & le réverent*; cet endroit devroit foible si l'on disoit, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent & le réverent*. Voici un exemple du discours de Racine à sa réception à l'académie françoise. « Vous savez, Messieurs, en quel » état se trouvoit la scene françoise lorsqu' » que M. Corneille commença à travail- » ler; quel désordre, quelle irrégularité! » nul goût, nulle connoissance des véri- » tables beautés du théâtre; les auteurs » aussi ignorans que les spectateurs: la

» plupart des sujets extravagans, & dé- » nués de vraisemblance: point de mœurs, » point de caractère: la diction en- » core plus vicieuse que l'action; en » un mot toutes les regles de l'art, cel- » les de l'honnêteté & de la bienséance » par-tout violées ». L'auteur a *retran- ché* de cette période plusieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. « Sa latinité, dit » M. de Saint-Evremont en parlant de » Sénèque, n'a rien de celle du tems » d'Auguste; rien de facile, rien de na- » turel; toutes pointes, toutes imagina- » tions qui sentent plus la chaleur d'A- » frique ou d'Espagne, que la lumière » de Grece ou d'Italie ». Ce seroit gê- » ter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile, n'a rien de naturel; ce ne sont que des pointes, ce ne sont que des imaginations, &c.*

Il est souvent à propos de retrancher les &; en voici un exemple de Marafcon, dans son *oraison funebre* de M. de Turenne. « Comme on voit la foudre » conçue presque en un moment dans le » sein de la nue, briller, éclater, frap- » per, abattre; ces premiers feux d'une » ardeur militaire sont à peine allumés » dans le cœur du roi, qu'ils brillent, » éclatent, frappent par-tout ». Lorsque le sujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il est élégant de *retrancher* des mots & des liaisons inutiles, pour donner de la force & du brillant au discours. (D. J.)

RETRANCHEMENT, en terme de Guerre, est un obstacle qu'on oppose à l'ennemi, pour lui disputer plus aisément & plus avantageusement le terrain qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de plusieurs espèces; les plus ordinaires ne consistent que dans un fossé dont la terre étant jettée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur sert de parapet. On en fait aussi avec des arbres abattus & jettés confusément les uns sur les autres. Voyez ABATTIS. On donne aussi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les bastions, pour les défendre pié-à-pié. Ces

Tortes de *retranchemens* sont composés d'un petit rempart & d'un parapet ; ils forment le plus souvent un angle rentrant , pour en défendre l'approche plus avantageusement ; on les fait de sacs à terre , de gabions , fascines , &c. On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. Voyez CIRCONVALLATION. (Q)

RETRANCHEMENT, (*Marine.*) c'est, outre les chambres ordinaires , une espèce de chambre prise sur un emplacement du vaisseau.

RETRANCHEMENT de l'édit des secondes nocés, (*Jurispr.*) est la réduction que l'on fait *ad legitimum modum*, des avantages faits par une personne remariée à son second conjoint, lorsque ces avantages excèdent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche est ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit*.

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux seuls enfans du premier lit, *nov. 22, ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il se partage également entre les enfans du premier & du second lit. Voyez Lebrun, Ricard. Voyez aussi les mots EDITS de secondes nocés, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. (A)

RETRANCHEMENT, (*Architecture.*) partie d'une grande pièce qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des faillies, &c. *Daviler. (D. J.)*

RETRANCHER, v. act. (*Gramm.*) diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches superflues ; on a *retranché* les gages ; il a *retranché* de son train ; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il se portera bien. De toute la société qu'il avoit, il s'est *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne pensent pas orthodoxement ; & qui ont de mauvaises mœurs ;

mais les excommuniés n'en sont pas de moins bons citoyens, auxquels le souverain doit toute sa protection. On dit une armée bien *retranchée*. Voyez RETRANCHEMENT, *Art milit.*

RETRANCHER, (*Jardinage.*) est ôter aux arbres les branches inutiles, soit en les taillant, en les élaguant, soit en arrondissant leurs têtes.

C'est encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, (*Jurispr.*) est celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. Voyez RETRAIT. (A)

RÉTRECIR, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre plus étroit. Voyez l'article ÉTROIT. On *rétrecit* un habit, une chemise, un bas ; on *rétrecit* la rivière par des quais, par des digues, &c.

RÉTRECISSEMENT DES GABARITS, (*Marine.*) ce sont des endroits où les allonges qui sont dans les gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *rétrecissent* ainsi la largeur du vaisseau.

RÉTRECISSEUSE, f. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, dernière édition, à ce mot. « Bruscanbille dit » qu'à Paris un bon métier est celui de » *rétrecisseuse* ; mais il faut se donner de » garde d'imiter la dame Caracosa, *qua » ut placeret marito suo, tantum se res- » trinxit, quod nec ipse nec alius potuit » eam amplius cognoscere.*

» Rochefort conte dans ses mémoires » que se promenant un jour dans les ap- » partemens des filles de la reine, il ap- » perçut sur une toilette une petite boîte » de pommade d'une autre couleur que » celle de l'ordinaire ; & qu'en ayant » mis imprudemment sur ses lèvres, où » il avoit un peu de mal, elles lui firent » un mal enragé ; que la bouche se ré- » trecit, que ses gencives se riderent ; » & que voulant parler, il ne put pres- » que articuler aucune parole : ce qui ap- » prêta bien à rire à toute la cour ». Voyez RESTRICTIFS.

RETREINDRE, v. act. en terme d'Orfèvre en grosserie, se dit proprement de

l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la resserer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece est appuyée sur une bigorne propre à cet usage. Cette opération n'est pas une des moins difficiles de l'Orfèvrerie, & les meilleurs orfèvres sont quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui passent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à retreindre.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*)
Voyez TREMPER & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) Voy.
TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une chose que l'on a reçue de lui, comme une rente foncière, ou une part de certains profits.

Ce terme signifie aussi le droit que l'on paie à quelqu'un pour son salaire.

RÉTRIBUTION, *en terme de mer*, est la contribution qui se fait des frais & des avaries entre les assureurs & les assurés.
(A)

RETRICES, (*Littérat. Géog.*) nom que les Latins donnoient à certains ruisseaux dont on détournoit l'eau pour arroser les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'est Festus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices*; la plus vraisemblable est celle qui dérive du grec *ρεῖτρον*, qui veut dire un ruisseau (*D. J.*)

RÉTROACTIF, effet, (*Jurisprud.*)
Voyez au mot EFFET, l'article EFFET
RÉTROACTIF.

RÉTROCESSION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel le cessionnaire transporte à son cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & transporté. Voyez CÉDANT, CÉSSION, CÉSSIONNAIRE, TRANSPORT, DROITS LITIGIEUX. (A)

RÉTROGRADATION, f. f. (*Mécanique.*) action par laquelle un corps se meut en arrière. Voyez RÉTROGRADER.

RÉTROGRADATION, *en terme d'Astronomie*, est un mouvement apparent des

planètes par lequel elles semblent reculer dans l'écliptique, & se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes.

On appelle les planètes *directes*, quand elles vont selon l'ordre, la suite & la succession des signes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'est-à-dire d'occident en orient. Voyez DIRECT.

Quand une planète paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle est stationnaire. Voyez STATIONNAIRE.

Quand elle se meut contre l'ordre des signes, savoir d'orient en occident, on dit qu'elle est rétrograde.

Le Soleil & la Lune paroissent toujours directs; Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, sont quelquefois directs, quelquefois stationnaires, & quelquefois rétrogrades. Voyez SATURNE, JUPITER, VÉNUS, &c.

L'intervalle de tems entre les deux *retrogradations* des différentes planètes, est différent; il est d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus, de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planètes, ne sont qu'apparens; si les planètes étoient vues du centre du système, c'est-à-dire du soleil, leurs mouvemens paroïtroient toujours uniformes & réguliers, c'est-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y observe en les voyant de la terre, naissent du mouvement & de la position de la terre d'où on les voit; & voici la manière dont on peut les expliquer.

Supposons que *PNO*, *Pl. Astronom.* fig. 58, soit une portion du zodiaque; *ABCD*, l'orbite de la terre, & *EMGHZ* celui d'une planète supérieure, par exemple, de Saturne: supposons la terre en *A*, & Saturne en *E*, dans ce cas cette planète paroîtra au point *O* du zodiaque,

Maintenant si Saturne demeure immobile lorsque la terre sera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *OL*, & s'être mû suivant l'ordre des signes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre passe de *A* en *B*, Saturne se meut pareillement d'*E* en *M*, où il est en conjonction avec le soleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *OQ*, qui est plus grand que *OL*. Dans cet état la planète est directe, & se meut d'occident en orient, ou suivant l'ordre des signes.

La terre étant arrivée en *C* dans le tems que Saturne a mis à décrire l'arc *MG*, cette planète paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & Saturne en *H*, en sorte que la ligne *KH* qui joint la terre & Saturne, soit pendant quelque tems parallèle à elle-même ou approchant de l'être, Saturne paroîtra pendant tout ce tems-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & sera pour lors stationnaire. Voyez STATION.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & Saturne au point *Z* où il est en opposition avec le soleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* suivant l'arc *PV*. C'est ainsi que les planètes supérieures sont toujours *rétrogrades* quand elles sont opposées au soleil.

L'arc que la planète décrit, lorsqu'elle est *rétrograde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planètes, ne sont point égaux; celui de Saturne est plus grand que celui de Jupiter; celui de Jupiter plus grand que celui de Mars.

RÉTROGRADATION *des nœuds de la lune*, est un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change sans cesse de situation en se mouvant d'orient en occident contre l'ordre des signes; elle achève son cours rétrograde dans l'espace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ses principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du soleil, qui détournant conti-

nuellement cette planète de son orbite, fait que cette orbite n'est pas plane, & que son intersection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philosophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les observations la donnent. Voyez NŒUD & LUNE.

RÉTROGRADATION *du soleil*, lorsque le soleil est dans la zone torride, & que sa déclinaison *AM* (*Pl. Astronom. fig. 59.*) est plus grande que la latitude du lieu *AZ*, soit que l'une ou l'autre soit septentrionale ou méridionale, le soleil paroît se mouvoir en arrière, ou rétrograder avant ou après midi. Voyez SOLEIL, ZONE.

Car menez le cercle vertical *ZGN*; tangent au cercle direct du soleil en *G*, & un autre *ZON* par le point *O* où le soleil se leve; il est évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du soleil en deux endroits, savoir dans l'arc *GO*, & dans l'arc *GI*; c'est pourquoi à mesure que le soleil s'élève suivant l'arc *GO*, il s'approche sans cesse du vertical *ZGN* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever sur l'arc *GI*, il revient à ses premiers verticaux, & paroît rétrograder pendant quelque tems avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même chose après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté opposé au soleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaison du soleil excède la latitude du lieu. Voyez OMBRE. Chambers. (O)

RÉTROGRADE, adj. (*Physiq.*) se dit de ce qui va en arrière ou en un sens contraire à sa direction naturelle; telle est la marche des écrevisses. Ce mot est formé du latin *retro* en arrière, & *gradior*, marcher.

Si l'œil & l'objet se meuvent tous deux du même sens, mais que l'œil parcoure plus d'espace que l'objet, il semblera que l'objet soit *rétrograde*, c'est-à-dire, qu'il aille en arrière, ou dans un sens contraire à la direction qu'il suit en effet; la raison de cela est que quand l'œil se meut sans s'apercevoir de son mouvement, comme on le suppose ici, il trans-

porte son mouvement aux objets, mais en sens contraire; car comme il s'éloigne des objets sans s'en appercevoir, il juge que ce sont les objets qui s'éloignent de lui; ainsi quand un objet se meut dans le même sens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet est composé de son mouvement réel dans le même sens que l'œil, & d'un mouvement en sens contraire égal à celui de l'œil; si donc, comme on le suppose ici, ce dernier mouvement est plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. Voyez VISIBLE.

C'est pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroissent rétrogrades. Voyez PLANETE & RÉTROGRADATION.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'est lorsqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1. Voyez PROGRESSION, SUITE, NOMBRE, &c. (O)

Les vers rétrogrades, sont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, soit qu'on les lise par un bout, soit qu'on les lise par l'autre. On les appelle aussi réciproques. En voici un exemple :

Signa te signa temere me tangis & angis.

RETROUSSER, v. act. (Gramm.) c'est trousser une seconde fois; mais il n'est pas toujours reduplicatif; on dit dans le même sens, troussiez & retroussiez cette manche.

RETROUVER, v. act. (Gramm.) c'est trouver de nouveau, recouvrer ce qu'on a perdu; le nombre des secrets perdus n'est pas aussi grand que l'on pense.

RETS, s. m. (Pêche.) filet ou lacis de plusieurs ficelles qui forment des mailles carrées, dont on se sert pour la chasse & pour la pêche.

Les rets que les pêcheurs nomment *rets secrets tramailés*, sont quelquefois les vieux verveux de toutes sortes, que les pêcheurs amarrent par un bout sur une perche qui saisit la terre. On tend le filet le long des îles, sur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poisson recherche pour frayer. Quand le filet est tendu, les pêcheurs battent l'eau avec

un bâton garni de cuir, c'est-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre; par ce moyen ils pêchent tout le poisson qui se trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets, quand on les fait exprès, sont 9 lignes pour la banne ou nappe; & pour les traux ou hamaux 5 pouces. Au reste il ne faut qu'un seul homme pour faire cette pêche.

On se sert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramailés qui sont plombés par le bas & garnis de flotes de liege par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorsque l'eau est étalée par la marée, c'est-à-dire pendant qu'elle n'est pas fort agitée; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à se faire sentir, & on relève au premier instant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon suffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de son filet, où est amarrée une grosse pierre. Il tend son tramail en traversant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une semblable pierre. Le filet ne reste tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever aussitôt que l'ébé se fait sentir. Le pêcheur hale dans son bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des folles en pleine mer; c'est une espece de filet sédentaire.

Rets à colins; espece de cibaudiere que l'on établit sur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas-Normands appellent *colins*. On y prend aussi des barbeaux de mer, des surmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de basse eau*, qu'on appelle aussi *rets à crocs*, *traversins*, *muletiers*; ils se tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poisson rond, des maquereaux, des surmulets & autres poissons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines saisons de l'année, on les tend de basse mer, flottés & pierrés

pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traversins*. La seconde maniere est de les tendre en haussiere ou à crocs. Pour cet effet il faut un fond de sable; & quand on s'en sert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une espece de tournée ou bas-parc dans lequel le poisson peut être retenu.

Les *rets* de cette espece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre sorte de *rets*, qu'on appelle *rets travissans*, dont certains pêcheurs se servent furtivement pour la pêche du faumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choisissent les nuits noires & obscures. Les uns se mettent sur une rive, & ceux qui sont sur la rive opposée jettent à l'eau une perche sur laquelle est amarrée une petite corde; & lorsque ceux qui sont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs traux, qui ont environ une brassée & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainsi traversant la riviere, ils y prennent tous les faumons qui remontent; quelquefois aussi ils les tendent en poussant le filet avec des perches qu'ils allongent le plus qu'ils peuvent pour le faire passer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets travissans* qui sont soutenus d'une ou plusieurs perches, suivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* se tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal sous le nom d'*étentes*, *etates* & *palis*; les pêcheurs viennent de basse-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, suivant les fonds sur lesquels ils pêchent; quelquefois ils se servent de leurs bateaux pour tendre les filets qui sont soutenus d'espace en espace sur ces perches: si la piece est trop longue, ils les tendent à fond, suivant la disposition du terrain, & alors les perches sont bien moins hautes; le filet reste au pié des perches, tandis que la marée monte; & lorsque les pêcheurs jugent que les poissons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer

Tome XXIX.

avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gascons qui font la pêche des salins. Ces *rets* traversans ne different des autres qu'en ce qu'ils se tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des estiers & achenaux des marais salans.

On y prend le poisson de deux manieres: si les mailles sont larges & fort ouvertes, les poissons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouïes; les petits échappent au travers des mailles, & les plus gros qui sont restés, & qui ne peuvent passer ni se mailler, se pêchent de basse eau à la main.

Les mailles de ces *rets* sont de deux especes; les premières ont dix-huit lignes en quarré, & les autres seulement quinze.

On fait encore la pêche des maquereaux & des éguillettes avec des *rets* sédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui se livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; sur ces perches le *rets* est amarré; on n'y prend que des poissons qui se maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainsi caler que de sa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas jusqu'au fond.

Les traux ont les mailles de l'amaill ou de traux, qui sont des deux côtés, de trois sortes de grandeurs; les plus larges ont sept pouces sept lignes en quarré; les secondes sept pouces six lignes, & les plus serrées sept pouces quatre lignes aussi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu, est aussi de trois sortes; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les suivantes dix-huit lignes, & les plus serrées dix-sept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou solles, sont de deux sortes de calibre; les plus grandes mailles ont sept pouces en quarré, & les autres six pouces six lignes aussi en quarré.

Une autre sorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vannes en Bretagne se servent à l'ouverture des gorges ou ca-

naux dont toute la baie est entrecoupée, se tend de même que les filets que les pêcheurs gascons nomment *salins*; ils sont amarrés à une perche de bord & d'autre sur les fonds où l'on se propose de pêcher. Quand la marée est pleine, & que le poisson a monté avec elle, on relève les filets, soit à pié ou avec bateau, suivant les lieux où se fait la pêche; l'on attend que la marée soit retirée pour prendre le poisson qui s'est avancé de flot, & qui se trouve arrêté par le filet qui barre le passage, & empêche de retourner avec le jussant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de basse-eau dans ces filets des mullets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poissons plats, qui ne sont pas estimés à cause des fonds bourbeux & vaseux où ils séjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traversans du passage de Saint-Armel sont du grand échantillon, ayant vingt lignes en carré; ainsi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poissons, encore moins le frai.

Voici une description de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement seines. Outre la pêche du maquereau dans la saison & les cordes ou lignes de toutes sortes, les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *seines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent aussi; dans ce cas ces *rets* sédentaires sont de véritables picots; on les garnit de flottés de liege pour les faire tenir de leur hauteur sur les fonds, où les pierres du pié les font caler; on les relève, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorsqu'ils s'en servent, conformément à ce qui leur est prescrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des sechées, tréfures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche sur les roches, comme la plupart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils soient désœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hérissées de roches, la pêche à pié s'y fait avec succès, sur-tout lors des basses mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverses especes de poissons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaises faucilles.

RETS à meilles; sorte de filet traillé, dont les pêcheurs se servent toute l'année, & pour la pêche des mullets dans la saison; en ce cas ils ne diffèrent point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* sont de deux différentes grandeurs; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en carré; les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, sont aussi de deux grandeurs différentes; les plus larges ont 14 lignes en carré, & les autres n'ont seulement que 12 lignes aussi en carré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui se servent de la même espece de filets; ces traux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & sur des fonds fixés, comme les folles & les traux sédentaires; ceux-ci se mettent à l'eau, quand le pêcheur espere trouver du poisson; il fait une enceinte composée de trois à quatre piles de traux, qui ont 50 brasses de long chacune, & environ 5 pieds de chute, sur des bas-fonds qui n'ont souvent que 5 à 6 pieds d'eau au plus autour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis; & comme ces filets ne traînent point, on les tend également sur les fonds ferrés & de roche, & sur les vasez & le sable. *Voyez l'article PÊCHE.*

RETS de grands macles, (terme de Pêche.) sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs de Cuck, lieu dans ladite amirauté, se servent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles*, *demi-folles*, ou *rets à macresse*; ils ont leurs pieces de vingt brasses de longueur; ce sont des

filets flottés qui se tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poissons, & pour la pêche des macreuses; à cette dernière pêche le *rets* est tendu de plat sans être flotté; il est arrêté seulement de toute sa longueur par les côtés sur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces; lorsqu'on se sert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le tems de leur passage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts-parcs.

RETS noircis simples. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel sont aussi connus sous le nom de *filets noircis*; mais ils sont simples; ainsi ce sont les véritables bas-parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui se servent de ces sortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & glisser sur les vases; deux des acons avec chacun un homme dedans promènent les piquets, petits pieux ou pualets, c'est-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promènent les *rets*, que l'on arrête sur les piquets par un tour mort haut & bas, comme on l'a observé des mêmes *rets* sédentaires de basse-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie sont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement jusqu'à soixante brasses, & est exposée au flot; l'autre a seulement environ cinquante brasses; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poisson qui s'est pris dans la courtine, & on ne laisse guère les filets tendus & les pualets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les pualets sont éloignés les uns des autres d'environ une brassée, & sortent quatre piés au plus au-dessus du terrain; le fond de la pêcherie est exposé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour sa part cinq pièces de filets de huit à neuf brasses de

long & d'une brassée de chute dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premières pièces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-brassée, les suivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pièces du milieu qui ont une brassée de haut, ont trente-cinq mailles de chute.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de Février, & la continuent jusques vers la fin d'Octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs pualets, comme nous venons de l'observer; d'autres ne les changent point, & les laissent sédentaires, suivant l'établissement des côtes où l'on place ces sortes de tentes de basse-eau.

RETS de gros fonds ou filet noirci, terme de pêche, monté en courtines ou bas-parcs. Ce filet est tramailé, non flotté, mais monté sur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils sont connus aussi sous le nom de *filets noircis*, à cause de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramailés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poisson qui s'y trouve pris, que de basse-mer, & lorsqu'il est à sec, parce qu'ils ne retrouffent point le bas du filet, comme c'est l'usage des pêcheurs flamands & picards qui font la pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu son filet, il entre dans l'enceinte avec son acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poisson.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoissent sous le nom de *filets noircis*, qui sont de véritables traux sédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramailés, étant de la même force, & opérant de la même manière; ils sont tendus le long de terre sur les bourbes ou vases de la côte, & élevés avec des petits piquets ou pualets de cinq à six piés de haut, enfoncés de la moitié sur les vases; le *rets* peut avoir environ une brassée de hauteur; mais il n'y a sur les pualets que la

hauteur au plus de deux piés & demi ; on les tend en droite ligne , comme les ravoirs , en faisant un demi-tour au haut & au bas du filet ; ces sortes de *rets* ne peuvent causer aucun préjudice à la pêche.

Elle se fait depuis la S. Michel jusqu'à la fin de l'année ; toutes les semaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets , d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées , le poisson qui s'y trouve pris , & qui ne peut être petit à cause de la grandeur des mailles ; & après les avoir lavés & remis au sec , ils les repassent au tan chaque fois avant de les retendre ; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque , & d'où les pêcheurs les ont ainsi appellés ; on prend communément dans ces sortes de tentes de toutes sortes d'especes de poissons plats.

Les mailles des hameaux des traux que les pêcheurs nomment la *grande maille* , ont sept pouces huit lignes en quarré , & la nappe , toile ou flue , qu'ils nomment *menue* , a les mailles de vingt-sept pouces aussi en quarré.

Description de la pêche des bas-parcs ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets , amirauté de Carentan & Ifigny. **RETS de grandes mailles** , terme de pêche , sorte de rets dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le ressort de l'amirauté de Carentan & Ifigny se servent , pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur , des *harenquieres* , *rets à sanfonnets* ou *hauts-parcs* , de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain ; ils les nomment aussi *rets de petites mailles* , eu égard à leur petitesse ; ils font encore à pié la pêche du poisson plat en foulant le sable.

RETS A CROCS , en usage dans le ressort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont - Forville. Les pêcheurs de ce lieu ont des *rets* entre roches qu'ils nomment indistinctement *rets à crocs* , *haussieres flottées* & *rets traversis* , ou tra-

versiers ; la différence de ces noms vient de la diverse maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* se tendent également avec bateau , lors de la pleine mer , ou à pié de basse-mer. C'est un filet simple , flotté & pierré que les pêcheurs amarrent par un bout à quelques roches , ou même qu'ils arrérent à une grosse pierre ; ensuite ils les filent en demi-cercle , environ jusqu'aux deux tiers ; après quoi ils forment avec le reste du *rets* une espee de croc ou de spirale ; quelques pêcheurs , pour mieux réussir , tramailent cette partie de fil , autour duquel tourne en dedans le poisson qui range la côte , & qui suit le *rets* jusques dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche , faisant toujours le même circuit jusqu'à ce que la marée venant à perdre , il reste à sec dans le filet , ou maillé , quand il a voulu le traverser.

Comme les côtes de cette contrée sont garnies de roches , les pêcheurs tendent les mêmes *rets* qui sont simples , d'une roche à l'autre , ou ils les amarrent , ou même les placent aussi en demi-cercle , au moyen des pierres dont le bas du *rets* est garni ; de cette maniere ils les nomment des *traversiers* ou *rets traversis* ; cette sorte de pêche est quelquefois avantageuse pour prendre les poissons qui viennent en troupe à la côte , tels que les harengs , maquereaux , colins , surmulets , barres & mullets.

On nomme les mêmes filets des *haussieres flottées* , *flies* , *lesques* & *cibandieres* , quand on les tend sur les sables , en les y arrétant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille , lorsque la côte est sablonneuse ; ces dernieres manieres sont usitées le long des côtes de Flandres , de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets de basse-eau* qui sont les mêmes filets qui servent aux tentes ou pécheries , nommés *bas-parcs* , mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cause des roches dont toute leur côte est bordée , n'y ayant que peu de sable.

Les pêcheurs qui se servent de ces *rets* , les placent en fausses équerres ; le côté

le plus long & le plus ouvert se prolonge sur les sables, & le plus court se place sur une espece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puisse retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poisson qui y sera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aisément, si la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui se servent de ces sortes de filets, que l'on nomme aussi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Description de la pêche des rets entre roches ou traversis, amirauté de Brest.
RETS entre roches ou **TRAVERSIS**, *terme de pêche*, sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté de Brest.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île sur les plains de sable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des sechées, seinées ou seines seches, des *rets* entre roches ou traversis, de la même maniere que font les pêcheurs de basse-Normandie; ces filets se tendent à la basse-eau; on amarre un bout du cordage à une roche dans les petites anses étroites que le *rets* peut fermer; le filet est pierré flotté, & s'élève au moyen des flottés, à mesure que la marée monte; l'autre bout est pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres est grand, le poisson plat se coule aisément par-dessous; cette pêche n'est avantageuse que pour les poissons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aisée; ceux qui se tiennent entre la côte & le filet de marée baissante, y restent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre, & l'autre à la mer.

RETS TRAVERSIER, **CHALUT** ou **DREIGE**, *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de S. Malo, est le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux sous le nom de *chalut*, & qui est monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du ressort, outre la pêche des huitres qu'ils font dans toute l'étendue de la baie, à commencer du tra-

vers de la pointe du Maingard du Nez ou Gronné de Cancale jusqu'aux îles de Chaufey, & même jusques par le travers de Regneuille, dans lequel espace sont répandues toutes les huitrieres dont la baie est remplie, font encore après la saison de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traversier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poisson plat, & sur-tout des soles qui se plaisent dans ces especes de fonds, & qui y seroient infiniment plus abondantes, si la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défense de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruisoient généralement tout le frai & les poissons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été possible de faire ouvrir ces pêcheries, soit par défaut des gardes-jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, soit par le peu de soin des officiers du ressort, cette police si nécessaire n'y est point observée; & c'est à cette négligence seule qu'il faut imputer la stérilité du poisson dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poissonneuse du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y servent du *chalut*; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur proposa enfin de substituer une barre de bois à la place de la lame de fer; & ils y consentirent, reconnoissant par propre expérience qu'ils n'en faisoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* est armé à l'ordinaire. La barre de bois est attachée sur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainsi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voisins de Grandville & de la côte opposée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même instrument; il est vrai que la barre de bois s'use bien plus promptement; mais aussi la dépense de cet entretien est peu de

chose, en égard à ce que coûte une lame de fer, lorsqu'elle se trouve faussée ou cassée, comme il leur arrive quelquefois lorsqu'ils pêchent entre des rochers où les courans & la marée les peuvent rejeter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur sac de plus petites mailles, & les filets ayant été saisis, sur la visite que l'inspecteur en fit en 1731, il a depuis été autorisé à les faire rendre en coupant les mailles trop serrées, & en achevant de terminer le sac avec un *rets* de seize à dix-huit lignes dans toute sa longueur.

Les *rets* qui composent les sacs des *chaluts* de ces pêcheurs, sont présentement en règle, ayant, suivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorsqu'ils étoient en mer, substituoient, au lieu de leurs sacs à *rets* permis, un autre composé de petites mailles : ce qui s'est vérifié par la quantité des petites soles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient ; ils mettoient en-dedans du sac des mailles permis, celui qui est abusif. Voyez CHALUT.

RETS A MULETS, ou FILETS D'ENCEINTE, *terme de Pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Coutance, & sortes de filets dont les pêcheurs se servent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres especes de poissons qui vont en troupe, & qui s'assemblent souvent en grand nombre aux embouchures des rivières.

Le filet dont les pêcheurs se servent, est formé de la même manière que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret* ; mais il en diffère en ce que le bas du filet n'est chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête est garnie de flottés de liege ; ainsi on n'y peut prendre que des poissons ronds, tels que sont les mulets, les colins & les bars, qui se rassemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui se forment toujours dans les coudes ou retours qui sont aux embouchures des rivières qui ont une grande ouverture, & où il se trouve ordinairement des brasses ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poisson

plat, parce qu'établi comme il l'est, il traîneroit inutilement ; & d'ailleurs il se trouve toujours élevé au-dessus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *rets* a quatre à cinq piés de hauteur, & la maille est semblable à celle des manets à maquereaux, est de 17 lignes en quarré.

Lorsque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottés de poissons, ce qu'ils connoissent aisément à la couleur de l'eau, ils ençoignent la place de leurs filets ou muletiers, tous ces poissons nageant vers la surface de l'eau, se trouvent pris en resserrant leurs filets. De cette manière on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui se servent du coleret, & ils ne mettent leurs muletiers à l'eau, que quand ils ont observé des poissons attroupés de la manière qu'on vient de le dire.

RETS ADMIRABLE, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile*, est un petit plexus ou lacis de vaisseaux qui entoure la glande pituitaire. Voyez PLEXUS & CERVEAU.

Le *rets admirable* est très-apparent dans les brutes ; mais il n'existe point dans l'homme, ou il est si petit, qu'on doute de son existence.

Willis dit que ce lacis est composé d'arteres, de veines & de fibres nerveuses.

Vieussens assure qu'il n'est fait que d'arteres ; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec plusieurs autres anatomistes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien ; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans plusieurs animaux qu'il a disséqués, a cru qu'il existoit aussi dans l'homme ; mais celui-ci n'en a point. Il est vrai seulement qu'aux côtés de la glande pituitaire, où ils disent qu'il est, on observe que les arteres carotides y font une double flexion en forme de ω , avant que de percer la dure-mère.

Galien a cru que le *rets admirable* sert à cuire & à perfectionner les esprits ani-

maux, comme les épidyms servent à perfectionner la semence. *Voyez* ESPRIT & SEMENCE.

Willis croit, avec plus de raison, qu'il sert à arrêter l'impétuosité du sang qui est porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à séparer quelques-unes des parties séreuses & superflues du sang; à les verser dans les glandes salivaires à mesure que le sang entre dans le cerveau, & à prévenir les obstructions qui pourroient se former dans les artères.

RETS, f. m. pl. (*Charronage.*) ce sont deux longs morceaux de bois d'orme, qui composent en partie la charrue des laboureurs, & qui servent à la remuer & à la diriger. *Trévoux.* (D. J.)

RETZ, f. f. (*Com.*) mesure de contenance dont on se sert pour mesurer les grains à Philippeville & à Givet. Le retz de froment pèse à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de méteil 54, celui de seigle 52½, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le retz de froment pèse 47 livres, de méteil 46, & de seigle 45 livres. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RETZ ou RAIS, (*Géogr. mod.*) en latin *Ratiacensis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie du diocèse de Nantes, qui est au midi de la Loire; ce pays tiroit son nom d'une ville nommée *Ratiacum*, & faisoit autrefois partie du Poitou, & du diocèse de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hérispée prince des Bretons, tout le pays de Retz (*Ratiacensis*), qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut ensuite ses seigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut possédé en qualité de comté par la maison de Gondi, & érigé en duché-pairie en 1581 (a) en faveur d'Albert de Gondi; ce duché est à présent dans la maison de Villeroi. La ville de Retz qui en étoit la capitale, ne sub-

fiste plus; c'est aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article.

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles VALIDE & VALIDER.*

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille, soit en bien soit en mal.

REVANCHE, f. f. (*Gram.*) réparation qu'on se fait à soi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il se prend aussi en bonne part; il m'a donné une belle tabatière, en *revanche* je lui ai fait présent d'un assez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'est jouer une seconde partie après avoir gagné la première; c'est offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer sa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on se *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on se *revanche* sur un autre.

REUDIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre. (D. J.)

RÈVE, f. m. (*Com.*) ancien droit ou imposition qui se leve sur les marchandises qui entrent en France, ou qui en sortent. On dit ordinairement *rève & haut passage*; ces deux droits autrefois séparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *souveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *resve*. *Voyez* TRAITE FORAINE. *Diction. de Comm.*

RÈVE, f. m. (*Métaphysique.*) songe qu'on fait en dormant. *Voyez* SONGE.

L'histoire des *rêves* est encore assez peu connue; elle est cependant importante, non-seulement en médecine, mais en métaphysique, à cause des objections des idéalistes; nous avons en rêvant un sentiment interne de nous-mêmes, & en même tems un assez grand délire pour

(a) Cette Pairie s'éteignit par la mort de Pierre de Gondi en 1670. Du tems du roi Théodoric ou Thierry II, on battoit monnoie à *Ratiacum*: Pornic & Berniere sont deux ports du pays de Retz. C'est dans le pays de Retz, à la terre de la Nouë, Paroisse de Fresnay, qu'est né le célèbre François de la Nouë, surnommé *Bras-de-fer*, tué au siège de Lamballe en 1591, & honoré des larmes de Henri IV, & des regrets de tous les Officiers François.

voir plusieurs choses hors de nous ; nous agissons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas ; & enfin tous les objets des *rêves* sont visiblement des jeux de l'imagination. Les choses qui nous ont le plus frappé durant le jour , apparaissent à notre ame lorsqu'elle est en repos ; cela est assez communément vrai , même dans les brutes , car les chiens rêvent comme l'homme ; la cause des *rêves* est donc toute impression quelconque , forte , fréquente & dominante.

RÊVE , (*Médecine.*) Voici le sentiment de Lommius à ce sujet.

Les *rêves* sont des affections de l'ame qui surviennent dans le sommeil , & qui dénotent l'état du corps & de l'ame , sur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour ; alors ils peuvent servir de diagnostique & de pronostic dans les maladies. Ceux qui rêvent du feu ont trop de bile jaune ; ceux qui rêvent de fumée ou de brouillards épais , abondent en bile noire ; ceux qui rêvent de pluie , de neige , de grêle , de glace , de vent , ont les parties intérieures surchargées de phlegme ; ceux qui se sentent en *rêve* dans de mauvaises odeurs , peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride ; si l'on voit en *rêve* du rouge , ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq , c'est une marque qu'il y a surabondance de sang ; si l'on *rêve* de la lune , on aura les cavités du corps affectées ; du soleil , ce seront les parties moyennes ; & des étoiles , ce sera le contour , ou la surface extérieure du corps. Si la lumière de ces objets s'affoiblit , s'obscurcit ou s'éteint , on en conjecturera que l'affection est légère , si c'est de l'air ou du brouillard qui cause de l'altération dans l'objet vu en *rêve* ; plus considérable si c'est de l'eau ; & si l'éclipse provient de l'interposition & de l'obscurcissement des élémens , en sorte qu'elle soit entière , on sera menacé de maladie ; mais si les obstacles qui déroboient la lumière viennent à se dissiper , & que le corps lumineux reparaisse dans tout son éclat , l'état ne sera pas dangereux ; si les objets lumineux passent avec une vitesse surpré-

nante , c'est signe de délire ; s'ils vont à l'occident , qu'ils se précipitent dans la mer , ou qu'ils se cachent sous terre , ils indiquent quelque indisposition. La mer agitée pronostique l'affection du ventre ; la terre couverte d'eau n'est pas un meilleur *rêve* , c'est une marque qu'il y a intempérie humide ; & si l'on s'imagine être submergé dans un étang , ou dans une rivière , la même intempérie sera plus considérable. Voir la terre séchée & brûlée par le soleil , c'est pis encore ; car il faut que l'habitude du corps soit alors extrêmement sèche. Si l'on a besoin de manger ou de boire , on *rêvera* mets & liqueurs ; si l'on croit boire de l'eau pure , c'est bon signe ; si l'on croit en boire d'autre , c'est mauvais signe. Les monstres , les personnes armées , & tous les objets qui causent de l'effroi , sont de mauvais augure ; car ils annoncent le délire. Si l'on se sent précipité de quelque lieu élevé , on sera menacé de vertige , d'épilepsie ou d'apoplexie , sur-tout si la tête est en même tems chargée d'humours. Lommius , *Méd. obs.*

Nous avons tiré de Lommius ces observations ; elles sont toutes d'Hippocrate , & méritent une attention singulière de la part des Médecins ; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent sur le corps , & n'y produisent de grands changemens. En effet , bien que ces observations paroissent de peu d'importance , & devoir être négligées d'abord , on sera détourné de penser de cette façon , pour peu que l'on réfléchisse sur les loix qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. (*m*)

REVECHE , f. f. (*Lainage.*) étoffe de laine grossière , non croisée & peu serrée , dont le poil est fort long , quelquefois frisé d'un côté , & d'autres fois sans frisure , suivant l'usage à quoi elle peut être destinée. Cette étoffe se fabrique sur un métier à deux marches , de même que la bayette ou la flanelle , à quoi elle a quelque rapport , sur-tout quand elle est de bonne laine , & qu'elle n'est point frisée. Les *reveches* se fabriquent ordinairement en blanc , & sont ensuite teintes en rouge , bleu , jaune , verd ,

verd, noir, &c. On s'en sert à doubler des habits ; les femmes en doublent des juppons pour l'hiver ; les Miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conserver l'étain ; les Coffretiers - maletiers en garnissent le dedans des coffres propres pour la vaisselle d'argent, & les Gainiers s'en servent à doubler certains étuis. *Savary. (D. J.)*

REVEIL, f. m. (*Physiol.*) action par laquelle on cesse de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de soi-même, lorsque quelque objet fait une fois impression sur les sens externes ; ou quand l'irritation des excréments fait une forte impression sur les sens externes ; ou quand l'irritation des excréments produit un sentiment incommode ; ou quand on est gêné par la trop grande pression de la partie sur laquelle on est couché. En s'éveillant après avoir pris le repos nécessaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de se mouvoir, parce que les forces sont rétablies, & que les esprits réparés portent le mouvement & le sentiment dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomènes ordinaires du *reveil* ; mais il n'est pas aisé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

REVEIL, battement de tambour qui se fait dès le matin, pour faire savoir que le jour commence à paroître ; pour avertir les soldats de se lever, & les sentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers.*

C'est le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, à laquelle on donne le nom de *diane*. Ainsi *battre la diane*, c'est battre le tambour au point du jour, pour faire lever les soldats. (*Q*)

REVEIL-MATIN, f. m. Horloge avec une sonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez SONNERIE (Horlogerie.)*

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'est interrompre le sommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez-moi*. Il se prend au figuré ; il s'est *réveillé* de son assoupissement, il s'occupe de ses devoirs : le bruit de cette aventure s'est *réveillé* : qui est-ce qui a *réveillé* cette affaire ? vous

Tome XXIX.

avez *réveillé* sa tendresse, son amour-propre, son amitié, sa haine : les prétentions qu'il *réveille* sont bien réelles : à quoi bon réveiller une querelle assoupie ?

REVEILLON, f. m. (*Peint.*) c'est dans un tableau une partie piquée d'une lumière vive, pour faire sortir les tons sourds, les masses d'ombres, les passages & les demi-teintes ; enfin pour réveiller la vue du spectateur. (*D. J.*)

REVEL, (*Géogr. mod.*) grande ville de l'empire russe, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Estonie, sur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie sur une montagne, avec une forteresse, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long. 42. 40. lat. 52. 24.*

Waldemar II. roi de Danemark, jetta les fondemens de cette ville au commencement du xij siècle. Elle a été anéantie jusqu'en 1550. Les Suédois la posséderent ensuite, & aujourd'hui les Moscovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange sur-tout contre le sel que les Hollandois amènent dans ce port, & dont il se consomme une grande quantité en Russie, où tout le pain est avec du sel.

La partie de *Revel* qui est sur la montagne, est occupée par des maisons neuves ; la partie d'en-bas est habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Russie y entretient toujours une nombreuse garnison.

Revel étoit déjà très-forte dans le xvj. siècle, car elle soutint alors deux sièges mémorables ; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moscovites qui se retirèrent avec perte. L'évêque qui est du rit grec, est suffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privilèges dont elle jouissoit sous Charles XII. Elle ne paie presque aucun impôt ; elle conserve ses anciennes loix ; elle entretient une compagnie de soldats à elle, qui fait le service conjointement avec la garnison russe ; mais les payfans sont comme en Pologne & en Russie, les esclaves

K

de leurs seigneurs, qui les vendent comme les bestiaux.

Revel est gouvernée par trois conseils ; celui du czar, qui a la puissance exécutive ; celui des nobles, dont l'emploi est de veiller aux intérêts de la province ; & celui des magistrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. (D. J.)

REVEL,) *Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au diocèse de Lavaur, près de la rivière de Sor, à 2 lieues de S. Papoul : on l'appelloit anciennement *la bastide de Lavaur*. Philippe-le-Bel l'érigea en ville, & la fit clore de murailles. Les Calvinistes la fortifièrent pendant les guerres de religion ; mais ses fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40. *lat.* 43. 28.

Martin (David), savant théologien, naquit à *Revel* en 1639 ; se refugia à Utrecht en 1685 ; lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de ministre de l'église françoise en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné plusieurs ouvrages. On estime sur-tout son *Histoire du vieux & du nouveau Testament* ; imprimée à Amsterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichies de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amsterdam le même ouvrage *in-4°*. mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la *Ste. Bible*, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulières, & des lieux parallèles. Elle parut d'abord à Amsterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in-4°*. On réimprima la même Bible sans notes, à Amsterdam en 1710 *in-8°*. à Hambourg en 1726 *in-8°*. & à la Haye en 1748 *in-4°*. Tous les journaux du tems ont parlé de ces différentes éditions, ainsi que le P. le Long dans sa *Bibliotheca sacra*, pag. 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers savans de grande réputation, tels que messieurs de Sacy, Dacier, Grævius, Ketnerus, Cuper & Mylord Wack,

archevêque de Cantorbery, &c. (D. J.)

RÉVELATION, f. f. (*Théolog.*) En général, c'est l'acte de révéler, ou de rendre publique une chose qui auparavant étoit secrète & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une chose, pour la manifester & l'exposer aux yeux.

On se sert particulièrement de ce mot *révélation*, pour exprimer les choses que Dieu a découvertes à ses envoyés & à ses prophètes, & que ceux-ci ont révélées au monde. Voyez PROPHÉTIE.

On l'emploie encore dans un sens plus particulier, pour signifier les choses que Dieu a manifestées au monde par la bouche de ses prophètes, sur certains points de spéculation & de Morale, que la raison naturelle n'enseigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par ses propres forces ; & c'est en ce sens que la *révélation* est l'objet & le fondement de la foi. Voyez FOI.

La religion se divise en religion naturelle, & religion révélée. Voyez RELIGION.

La *révélation*, considérée par rapport à la véritable religion, se divise en *révélation juive*, & *révélation chrétienne*. La *révélation juive* a été faite à Moïse, aux prophètes, & aux autres écrivains sacrés dans l'ancien Testament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à ses apôtres dans le nouveau. Voyez TESTAMENT.

Un auteur moderne a cru proposer une difficulté solide, en remarquant que les *révélations* sont toujours fondées sur des *révélations* antérieures. Ainsi, dit-il, la mission de Moïse suppose une première *révélation* faite à Abraham ; la mission de J. C. suppose celle de Moïse ; la prétendue mission de Mahomet suppose celle de J. C. la mission de Zoroastre aux Perses, suppose la religion des mages, &c. Mais outre que cette dernière allégation est une pure ignorance, puisque Zoroastre passe constamment pour l'instituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut sans impiété, faire un parallèle de deux

imposeurs tels que Zoroastre & Mahomet, avec deux législateurs aussi divins que Moïse & J. C. on ne voit pas pourquoi la mission de J. C. ne supposeroit pas celle de Moïse, ou pourquoi celle-ci ne supposeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'absurdité à ce que Dieu manifeste par degrés aux hommes les vérités qu'il leur juge nécessaires ? Est-il indigne de sa sagesse & de sa bonté qu'il leur fasse des promesses dans un tems, & qu'il se réserve d'autres momens pour les accomplir ?

Toute *révélation* généralement est fondée sur ce que Dieu veut que l'homme connoisse ce qui le concerne plus particulièrement, comme la nature de Dieu & ses mystères, la dispensation de ses grâces, &c. objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces ; elle a aussi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conservateur, & de lui prescrire les loix & les cérémonies de ce culte, afin qu'il soit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulières ont leur dessein & leur but caractéristique. Ainsi celles de Moïse & des prophètes de l'ancienne loi, regardoient particulièrement les Israélites, considérés comme descendans d'Abraham. Le dessein de ces *révélations* semble avoir été de retirer ce peuple de son esclavage ; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles loix, de nouvelles coutumes ; de fixer son culte ; de lui faire affronter hardiment toutes sortes de dangers, & braver tous ses ennemis, en lui imprimant fortement dans l'esprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même ; de l'empêcher de se mêler par des alliances avec les peuples voisins, sur l'opinion qu'il étoit un peuple saint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Messie devoit naître au milieu de lui ; enfin, de lui laisser une idée de rétablissement, au cas qu'il vint à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'est à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Testa-

ment semblent tendre. Mais ajoutons qu'elles eussent été insuffisantes pour captiver un peuple aussi opiniâtre que les Hébreux, si ces *révélations* n'eussent été soutenues par des caractères véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* est fondée sur une partie de celle de Juifs. Le Messie est prédit & promis chez ces derniers ; il est manifesté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reste des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la Morale. Nous ne nous servons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il est parlé de la venue du Messie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accomplissement de cette partie de la *révélation*, pensant en être plus particulièrement les objets que le reste du monde ; que c'étoit à eux exclusivement que le Messie étoit promis ; qu'il devoit être leur libérateur & le restaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* est substituée à l'ancienne, tout change de face ; cette partie de l'ancienne étoit, comme il est démontré, toute allégorique & toute symbolique ; les prophéties qui y avoient rapport, ne devoient point être prises à la lettre. Elles présentoient un sens charnel & grossier ; elles en cachoient un autre spirituel & sublime. Le Messie ne devoit pas être le restaurateur de la liberté & de la puissance temporelle des Juifs, qui étoient alors sous la domination des Romains ; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute justice, & s'étoit rendu l'esclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la remission des crimes ; & à la fin souffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fussent délivrés de l'esclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinssent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par son sang.

Telle a été la teneur & le dessein de la *révélation chrétienne*, dont l'événement a été si différent & si éloigné de celui que se figuroit le peuple auquel le Messie avoit été promis en premier lieu ; en sorte

qu'au lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renversées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a cessé d'en être un particulier & propre aux Juifs; tous les peuples de l'univers, sans distinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilège. Et les Juifs refusant de reconnoître le Messie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties se trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un sens allégorique & représentatif, ont été exclus des avantages de cette mission qui les regardoit particulièrement; & leur destruction totale est venue de la même cause d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne sauroient se dissimuler, c'est que cette opiniâtreté même à rejeter le Messie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un sens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur dispersion, ont été prédites. L'accomplissement de ces trois points devoit leur ouvrir les yeux sur le reste. C'est une preuve subsistante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, attestée d'ailleurs suffisamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de ses apôtres.

Ce double tableau suffit pour sentir l'utilité & la nécessité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchaînement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moïse, & celle qui sert de base à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit sur la religion, définit la *révélation*, la connoissance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques-unes de ses créatures, pour la communiquer aux autres de sa part, & pour les en instruire.

Il ajoute que le terme de *révélation* pris à la rigueur, suppose dans celui qui la reçoit une ignorance absolue de ce qui en est l'objet. Mais que dans un sens moins restreint & plus étendu, il signifie la ma-

nifestation d'un point de doctrine, soit qu'on l'ignore, soit qu'on le connoisse parfaitement, soit qu'il soit simplement obscurci par les passions des hommes. Si la *révélation* a pour objet un point entièrement inconnu, elle retient le nom de *révélation*; si au contraire elle a pour objet un point connu ou obscurci, elle prend celui d'*inspiration*. Voyez INSPIRATION.

Après avoir démontré la nécessité de la *révélation*, par des raisons que nous avons rapportées en substance, & que le lecteur peut voir sous le mot RELIGION, il trace ainsi les caractères que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puisse en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une manière fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être considérée sous trois différens rapports; ou en elle-même & dans son objet, ou dans sa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en instruisent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, considérée en elle-même & dans son objet, soit marquée au sceau de la divinité, il faut, 1°. que ce qu'elle enseigne ne soit point opposé aux notions claires & évidentes de la lumière naturelle. Dieu est la source de la raison aussi-bien que de la *révélation*. Il est par conséquent impossible que la *révélation* propose comme vrai, ce que la raison démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il est absolument impossible qu'elle enseigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un mensonge dans un autre. Dieu qu'on en suppose être l'auteur & le principe, ne peut jamais se démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoissances de la lumière naturelle, sur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une consistance inébranlable; parce que la *révélation* suppose un obscurcissement, ou des erreurs dans l'esprit humain, qu'elle doit dissiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle prescrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de ses

passions. Le créateur étant par sa nature incapable d'autoriser une doctrine licentieuse. 5° Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propose à croire, doit être claire & précise. C'est par bonté & par miséricorde que Dieu se détermine à instruire, par lui-même, ses créatures des vérités qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il est donc nécessaire qu'il leur parle clairement.

2° La *révélation*, envisagée dans sa promulgation, pour être reçue comme divine, doit être accompagnée de trois caractères. 1° Il est nécessaire que la promulgation en soit publique & solennelle, parce que personne n'est tenu de se soumettre à des instructions qu'il ne connoît pas. 2° Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui fassent connoître que c'est Dieu qui parle par la bouche de celui qui se dit inspiré; sans cela on prendroit pour des oracles divins, les discours du premier fanatique. 3° La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, sont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révélation*, & conséquemment en démontrer la divinité; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de sa science de l'avenir, & de son pouvoir sur toute la nature, à un imposteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3° Les caractères de la *révélation*, considérée dans ceux qui la publient & qui en instruisent les autres, peuvent être envisagés sous deux faces, comme les signes auxquels un homme peut connoître s'il est inspiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître si un homme qui se dit envoyé de Dieu, est réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1° Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la mission qu'on croit recevoir: 2° des prédictions faites pour en constater la vérité, & qu'il voit s'accomplir: 3° le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir; pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre: 4° l'humilité, le

définité, la profession de la saine doctrine; toutes ces choses réunies sont des motifs suffisans à un homme qui les éprouve, pour se croire inspiré de Dieu.

Quant au second moyen, si le prophète a des mœurs saintes & réglées; si l'annonce d'une doctrine pure; si, pour la confirmer, il prédit l'avenir, & que ses prédictions soient vérifiées par l'événement; si l'on joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ses paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, tom. II. part. III. dissert. j. ch. j. ij. & iij. p. 202. & suiv.

Le mot de *révélation* se prend en divers sens dans l'Écriture. 1° Pour la manifestation des choses que Dieu découvre aux hommes d'une manière surnaturelle, soit en songe, en vision ou en extase. C'est ainsi que S. Paul appelle les choses qui lui furent manifestées dans son ravissement au troisième ciel. *II. Cor. xij. 1. 7.* 2° Pour la manifestation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij. 32.* 3° Pour la manifestation de la gloire dont Dieu comblera les élus au jugement dernier. *Rom. viij. 9.* 4° Pour la déclaration de ses justes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj. 5.*

RÉVÉLATION, en grec *αποκαλυψις*, est le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypse de S. Jean l'évangéliste. Voyez APOCALYPSE.

RÉVÉLATION, (*Jurisprud.*) est une déclaration qui se fait par-devant un curé ou vicaire, en conséquence d'un monitoire qui a été publié, sur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la prestation du serment, elles ne forment point une preuve juridique, jusqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information; jusqu'à ce moment elles ne sont regardées que comme de simples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoissance du fait pour lequel le monitoire est obtenu , ne peuvent se dispenser de venir à *révélation* sans encourir la peine de l'excommunication ; les impuberes même , les ecclésiastiques , les religieux , & toutes personnes en général y sont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire est publié , ses conseils ; tels que les avocats , confesseurs , médiateurs , ses parens ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement. *Voyez l'ordonnance de 1670 , tit. 7. & le mot MONITOIRE. (A)*

REVENANT , adj. (*Gram.*) qui revient ; c'est ainsi qu'on appelle les personnes qu'on dit reparoître après leur mort : on sent toute la petitesse de ce préjugé. Marcher , voir , entendre , parler , se mouvoir , quand on n'a plus ni piés , ni mains , ni yeux , ni oreilles , ni organes actifs ! Ceux qui sont morts le sont bien , & pour long-tems.

REVENDEUR , REVENDEUSE , (*Commerce.*) celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez REVENDRE.*

REVENDEUSE À LA TOILETTE , (*Comm. secret.*) on appelle à Paris *revendeuses à la toilette* , certaines femmes dont le métier est d'aller dans les maisons revendre les hardes , nipes , & bijoux dont on se veut défaire ; elles se mêlent aussi de vendre & débiter en cachette , soit pour leur compte , soit pour celui d'autrui , certaines marchandises de contrebande ou entrées en fraude , comme étoffes des Indes , toiles peintes , dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeuses à la toilette* , a été trouvé si pernicieux pour les droits du roi , & pour le bien des manufactures du royaume , qu'il y a plusieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines considérables contre celles qui le font. On nomme ces fortes de femmes *revendeuses à la toilette* , parce qu'elle se trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandises & choses qu'elles ont à vendre , & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandises enveloppées dans des *toilettes*. *Savary. (D. J.)*

REVENDEICATION , s. f. (*Jurisp.*) est l'action par laquelle on réclame une chose à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication* ; appelée *revindicatio* , ou simplement *vindictio* , étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois causes différentes , savoir pour réclamer la propriété de la chose , ou pour réclamer une servitude sur la chose d'autrui , ou pour réclamer la chose d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit universelle ou particulière , la première étoit celle par laquelle on réclamoit une universalité de biens comme une hérédité ; la seconde étoit celle par laquelle on réclamoit spécialement une chose.

On pouvoit revendiquer toutes les choses qui sont dans le commerce , soit meubles ou immeubles , les animaux , les esclaves , les enfans.

Toute la procédure que l'on observoit dans l'exercice de cette action est expliquée au *digeste* , *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* est aussi une action par laquelle on réclame une personne ou une chose.

La *revendication* des personnes a lieu lorsque le souverain réclame son sujet qui a passé sans permission en pays étranger. Le juge ou son procureur d'office peuvent revendiquer leur justiciable , qui s'est soustrait à la juridiction. Le juge revendique la cause , c'est-à-dire demande à un juge supérieur que celui-ci la lui renvoie. L'official peut aussi revendiquer un clerc qui plaide en cour laye , dans une matière qui est de la compétence de l'official. Un supérieur régulier peut aussi revendiquer un de ses religieux qui s'est évadé. *Voyez ASYLE , SOUVERAIN , SUJET , JURISDICTION , RESSORT , DISTRACTION , OFFICIAL , OFFICIALITÉ , CLERC , COUR LAYE , MOINE , RELIGIEUX , CLOITRE , APOSTAT.*

La *revendication* d'une chose est lorsqu'on réclame une chose à laquelle on a droit de propriété , ou qui fait le gage & la sûreté de celui qui la réclame.

Ainsi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé , volé , ou autrement soustrait , le revendique entre les mains

du possesseur actuel , encore qu'il eut passé par plusieurs mains.

Lorsque sous les scellés ou dans un inventaire il se trouve quelque chose qui n'appartenoit point au défunt , celui auquel la chose appartient peut la réclamer ; c'est encore une espece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maison qui apprend que son locataire a enlevé ses meubles sans payer les loyers , peut saisir & revendiquer les meubles , afin qu'ils soient réintégrés chez lui pour la sûreté des loyers échus , & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne sont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la chose de son autorité privée ; il faut toujours que la justice l'ordonne , ou que la partie intéressée y consente. Voyez LOCATAIRE , LOYERS , MEUBLES , PROPRIÉTAIRE , SAISIE , SCELLÉ , INVENTAIRE. (A)

REVENDEUR, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailliers *revendent* en détail les marchandises qu'ils ont achetées en gros des marchands magasiniers. La profession des Fripiers n'est autre chose que de *revendre* , souvent fort cher , ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'est venir une seconde ou plusieurs fois. Allez ; non , *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printemps est *revenu* pour les plantes , mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent* , je n'en veux point manger. Il se porte à merveille , le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous , vous n'êtes pas dans votre bon sens. Elle *revient* de sa défaillance. On dit qu'il est *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de songer à lui , mais il a mal pris son tems , car son homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait , qu'en est-il ? avez-vous dit cela ou non ? J'en *reviens* à votre avis. C'est une mule , qui ne *reviendra* pas de son entêtement. Il est bien *revenu* de ces folies-là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu ?

Il faudroit qu'une offense fût bien grave , si je repoussois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendrait* à moi. C'est la bifarrerie de votre esprit , & non l'estime de son cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien , que vous en *reviendra-t-il* , pauvre poëte , après un triomphe passager ? encore quel triomphe ! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs , bon an mal an. Il *revient* toujours sur la même corde. Je ne fais comment il a échappé ; je le croyois noyé , & le voilà *revenu* sur l'eau.

REVENIR , se dit , en terme de Commerce , du profit que l'on fait , ou que l'on espere tirer d'une société , d'une entreprise , de la cargaison d'un vaisseau ; ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus , tous frais faits , de la vente de mes laines.

REVENIR , en terme de Teneurs de livres , se dit du total que plusieurs sommes additionnées ensemble produisent. Le premier chapitre de dépense *revient* à quinze mille livres.

REVENIR , se dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une chose. Ce velours me *revient* à dix écus , &c.

REVENIR , se dit aussi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir* , c'est-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur , ou que quand il y en auroit quelqu'une , il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce.*

REVENIR , v. act. (*Fromagerie.*) lorsque les fromages qui ont été affinés , se sont dans la suite sechés & durcis , les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides , pour les faire ramollir ; c'est ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (D. J.)

REVENIR , v. act. terme de Rôtisseurs ; c'est faire renfler la viande en la mettant sur des charbons allumés , ou sur un gril , sous lequel il y a de la braise , avant que de piquer ou de larder la viande ; on dit faire *revenir* une volaille , &c.

REVENOIR , s. m. outil sur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits , ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil

est ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords sont pliés, pour empêcher les pièces qu'on met dessus de tomber dans le feu, ou sur la chandelle; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, f. f. (*Comm.*) vente réitérée; on nomme ordinairement marchandise de *revente* celles qui ne sont pas neuves & qui ne s'achètent pas de la première main, comme celles qui se trouvent chez les marchands fripiers, ou qui sont entre les mains des revendeuses.

REVENU, (*Gram.*) participe du verbe *revenir*. Voyez **REVENIR**.

REVENU, (*Jurisprudence.*) est le profit annuel que l'on tire d'une chose, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre chose. Voyez **RENTE**: (A)

REVENUS DE L'ÉTAT, (*Gouvernement politique.*) Les *revenus de l'état*, dit M. de Montesquieu, sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux nécessités de l'état, & aux nécessités des citoyens; il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'état imaginaires.

Les besoins imaginaires, sont ce que demandent les passions & les faiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies. Souvent ceux qui, avec un esprit inquiet, étoient sous le prince à la tête des affaires, ont pensé que les besoins de l'état étoient les besoins de leurs petites âmes.

Il n'y a rien que la sagesse & la prudence doivent plus régler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laisse aux sujets. Ce n'est point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut mesurer les *revenus publics*, mais à ce qu'il doit donner; & si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoissance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à distinguer ceux dont la ressource est la plus étendue & la plus assurée; ceux qui sont le moins utiles à l'état; ceux qui soulagent davantage le peuple; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement; ceux en conséquence qui lui sont à charge; ceux enfin dont la perception nuit aux autres: observations importantes, & sur lesquelles on ne sauroit trop souvent jeter les yeux.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter quelle est la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état*; nous nous contenterons seulement d'observer que la dernière de ces deux opérations a pour elle le suffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régisseurs seroient avares de soins & prodigues de frais; mais ils répondent, 1^o qu'il seroit aisé d'exciter leur zèle & de diminuer leurs dépenses; ils ajoutent en second lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il est aisé d'en établir la régie avec un succès assuré; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'administration de l'accise, & du revenu des postes, telle qu'elle est aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant si quelqu'un croyoit encore nécessaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors nécessairement resserrer dans les bornes de la justice le gain immense des fermiers, en convenant avec eux d'une somme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une somme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers résideroit dans les provinces, le trésor public grossiroit de tout le montant de ce que gagnent les sous-fermiers, qui ne sont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchère des fermes, de peur qu'un seul corps de finance existant, ne donne la loi au gouvernement; enfin le nombre de mains onéreuses & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit considérablement; la régie seroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes seroient

seroient toujours assez grands pour en soutenir le crédit. *Esprit des loix.* (D. J.)

REVENU, donner, terme d'Aiguiller, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'est les mettre dans une poêle sur un feu plus ou moins vif, suivant la grosseur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary.* (D. J.)

REVENU de cerf, de daim, & de chevreuil, c'est la nouvelle tête que ces animaux pouffent après avoir mis bas la dernière.

RÉVER, v. n. (*Gram.*) c'est avoir l'esprit occupé pendant le sommeil. Il est certain qu'on *rêve*, mais il n'est rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas son repos comme le corps. On appelle *réverie* toute idée vague, toute conjecture bizarre qui n'a pas un fondement suffisant, toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le sommeil, en laissant aller notre entendement comme il lui plaît, sans prendre la peine de le conduire; qu'écrivez-vous là? je ne fais; une *réverie* qui m'a passé par la tête, & qui deviendra quelque chose ou rien. *Réver* est aussi synonyme à *distrain*. Vous *rêvez* en si bonne compagnie, cela est impoli. Il marque en d'autres occasions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. Voyez les articles RÊVE & SONGE.

RÉVERBÉRATION, terme de Physique, qui signifie en général l'action d'un corps qui en repousse ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. Voyez RÉFLEXION.

Ce mot est formé des mots latins *re* & *verbero*, c'est-à-dire *frapper une seconde fois*.

Dans les fournaies des faiseurs de verre, la flamme est réverbérée, ou se réfléchit sur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matière d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du son produite par des obstacles qui le renvoient. Voyez ÉCHO.

Dans l'usage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumière & de la chaleur.

Tome XXIX.

Ainsi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumière & de la chaleur. Ainsi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y est très-grande; d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du soleil, qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. Voyez RÉFLEXION. (O)

RÉVERBERÉ, FOURNEAU DE, (*Chimie.*) voyez l'article FOURNEAU & nos Planches de Chimie.

RÉVERBERER, v. act. c'est exposer au feu de réverbère, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER l'étain, c'est boucher les trous qui viennent aux pièces dans les moules ou d'autres manques sur les extrémités des pièces, ou des soufflures dont on s'aperçoit, ou même quelques gro-melures à des pièces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du sable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau; on le pâtrit, en sorte qu'il ait la consistance propre à retenir une forme; qu'il ne soit ni trop ni assez peu mouillé; on met de ce sable dans un linge fin, qu'on nomme *drapeau à sable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *revercher*; on empreint ce sable dans ce linge à un endroit uni de la pièce de la forme de l'endroit où le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on pose le drapeau à sable à l'endroit du trou; on enlève une goutte d'étain d'un lingot qui est devant soi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant sur la résine, & ensuite essuyé sur le torche-fer; on apporte sa goutte sur le trou sous lequel on tient son drapeau à sable, le tenant avec la pièce de sa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrémités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reste attaché un filet ou reste de goutte d'étain, & aussitôt on voit que la goutte *reverchée* se prend; & avant qu'elle soit totalement prise, on y rapporte au milieu ce reste de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne fasse un creux en-dedans, qu'on nomme

L

retiruré : si les gouttes ou trous sont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher, en reverchant d'abord les extrémités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir soin d'abréuyer ; & lorsque les trous sont à differens endroits, on change la forme du sable, suivant la place où ils se trouvent.

Observez que les gouttes se *réverchent* toujours par le dessus des pieces en poterie, & par le dessous en vaisselle ; & le drapeau à sable se met en-dedans.

REVERDIE, f. f. (*Marine.*) on appelle ainsi sur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. Voyez MARÉE.

REVERDIR, v. neut. (*Jardinage.*) c'est redevenir verd ; on fait *reverdir* des palissades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arrosemens & les labours *reverdit* aussi-tôt.

RÉVÉRENCE, f. f. (*Gram.*) terme qui exprime le respect qu'on porte aux choses sacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux sacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux saints. Portez aux magistrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui sont chargés du dépôt des loix & du soin de rendre la justice. Il est rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme sans y manquer.

RÉVÉREND, adj. (*Gram.*) titre que l'on donne par respect aux ecclésiastiques. Voyez TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbeffes, prieures, &c. *révérendes meres*. Voyez ABBÉ, RELIGIEUX, &c.

Les évêques, archevêques, abbés, &c. ont tous en France le titre de *révérendissime*. Voyez ÉVÊQUE.

RÉVÉRENTIELLE, CRAINTE, (*Jurisprudence.*) Voyez le mot CRAINTE.

RÉVÉRER, v. act. (*Gram.*) honorer, respecter, vénérer. Voyez l'article RÉVÉRENCE.

RÉVERIE, f. f. (*Gram.*) Voyez les articles RÊVE & RÉVER.

REVERNIR, v. act. (*Gram.*) c'est vernir derechef. Voyez les articles VERNIS & VERNIR.

REVERS, f. m. (*Gram.*) c'est le côté qu'on ne voit qu'en retournant la chose ; on dit *revers* d'un feuillet ; le *revers* d'une image ; le *revers* de la main ; frapper de *revers*, c'est frapper de gauche à droite avec un bâton, un sabre qu'on tient de la droite.

Revers se prend aussi pour vicissitude fâcheuse ; la fortune d'un commerçant est sujette à d'étranges *revers* ; la vie est pleine de *revers*. La vertu la plus essentielle à un être condamné à vivre, est donc la fermeté qui nous apprend à les soutenir. Le *revers* d'une manche en est le dessous. Voyez les articles suivans.

REVERS, (*Art numismatiq.*) c'est la face de la médaille qui est opposée à la tête, mais comme c'est le côté de la médaille qu'il importe le plus de considérer, je me propose de le faire avec quelque étendue d'après les instructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Bastie.

Il est bon avant toutes choses de se rappeler que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été assez longtemps non-seulement sans *revers*, mais encore sans aucune espece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, sur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc ; & pour-lors on nomma cette monnoie *pecunia*, *pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent sous le consulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans devant la premiere punique ; la monnoie d'or ne se battit que 62 ans après.

La république étant florissante dans ces heureux tems, on se mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités succéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Castor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire poussant un char à deux ou à quatre chevaux ; ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati*, *quadrigati*, selon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie

commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; de sorte qu'on vit les médailles porter les marques des magistratures, des sacerdoces, des triomphes des grands, & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuses. Telle est dans la famille *Æmillia*, *M. Lepidus Pont. Max. Tutor Regis*. Lépidus en habit de consul met la couronne sur la tête au jeune Ptolomé, que le roi son père avoit laissé sous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où se fit la cérémonie, *Alexandrea*. Telle, dans la même famille, est la médaille où le jeune Lépidus est représenté à cheval, portant un trophée avec cette inscription: *M. Lepidus annorum XV. pratextatus, hostem occidit, civem servavit*. Telle dans la famille *Julia*, celle de Jules-César, qui n'étant encore que particulier & n'osant faire graver sa tête, se contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæsar*: mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le surnom que Jules portoit sur le revers; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les symboles de ces dignités; savoir le sympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical: ainsi sur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vase. Telle enfin dans la famille *Aquila*, la médaille, où par les soins d'un III. Vir monétaire de ses descendans, *M. Aquilius* qui défit en Sicile les esclaves révoltés, est représenté revêtu de ses armes, le bouclier au bras foulant aux pieds un esclave, avec ce mot *Sicilia*.

Voilà comme les médailles devinrent non-seulement considérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuses pour les monumens dont elles étoient les dépositaires, jusqu'à ce que Jules-César s'étant rendu maître absolu de la république sous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir; & entre autres le privilège de marquer la

monnoie de sa tête & de son nom, & de tel revers que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille événemens dont l'histoire souvent n'a point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumières qu'elle fournit. Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, si nous n'avions une médaille greque de cette princesse *Θεα Φαυστίνης*, & au revers la tête d'un enfant de dix à douze ans. *M. ANNIO ΓΑΛΕΡΙΟΣ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΟΣ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟΣ*. Qui sauroit qu'il y a eu un tyran nommé *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus*? Qui sauroit que Barbina a été femme d'Alexandre Sévere, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commencent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces revers, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages; les autres de monumens publics ou de simples inscriptions; je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions avec celles qui sont autour, que nous distinguerons par le nom de *légende*. Voyez LÉGENDE & INSCRIPTION.

Les noms des monétaires, dont nous avons un fort grand nombre, se trouvent sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales.

Quelquefois il n'y a que le nom des

villes ou des peuples , *Segobriga* , *Cesar-Augusta* , *Obuleo* , *Κωνσταντινου* , &c.

Quelquefois le seul nom de l'empereur , comme *Constantinus Aug. Constantinus Caesar* , *Constantinus Nob. Caesar* , &c. ou même le seul mot *Augustus*.

Quant aux *revers* chargés de figures ou de personnages , le nombre , l'action , le sujet les rendent plus ou moins précieux ; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une seule figure qui représente ou quelque vertu , par laquelle la personne s'est rendue recommandable , ou quelque déité qu'elle a plus particulièrement honorée : si d'ailleurs la tête n'est pas rare , elles doivent être mises au nombre des médailles communes , parce qu'elles n'ont rien d'historique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien distinguer ici la simple figure dont nous parlons , d'avec les têtes ou des enfans , ou des femmes , ou des collègues de l'empire , ou des rois alliés : c'est une règle générale chez tous les connoisseurs que les médailles à deux têtes sont presque toujours rares , comme Auguste au *revers* de Jules , Vespasien au *revers* de Tite , Antonin au *revers* de Faustine , M. Aurele au *revers* de Verus , &c. d'où il est aisé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes , la médaille en est encore plus rare. Tel est Sévère au *revers* de ses deux fils Jéta & Caracalla , Philippe au *revers* de son fils & de sa femme , Adrien au *revers* de Trajan , de Plautine. Le P. Jobert ajoute la médaille de Néron au *revers* d'Octavie ; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares ; c'est uniquement la tête de cette princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés , ne sont pas aussi de la première rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen-bronze , sur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il est donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures , & plus ils sont à estimer , particulièrement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de Trajan, *Regna Adsi-*

gnata , où il paroît trois rois au pié d'un théâtre , sur lequel on voit l'empereur qui leur donne le diadème. Le congiaire de Nerva à cinq figures , *Congiar. P. R. S. C.* une allocution de Trajan , où il y a sept figures ; une d'Adrien au peuple , où il y en a huit sans légende ; une autre aux soldats , où il y en a dix ; une médaille de Faustine , *Puella Faustiana* , qui se trouve en or & en argent , mais qui est également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent , il y a seulement six figures ; & dans celle d'or , il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent assurément au *revers* des médailles une beauté particulière , sur-tout quand ils marquent quelques événemens historiques. Telle est la médaille de Néron , qui présente le temple de Janus fermé , & pour légende , *Pace P. R. Terrâ Marique Partâ, Janum clust.* Telle est encore une médaille très-rare , citée par M. Vaillant , dans laquelle , avec la légende *Pace P. R. &c.* on trouve au lieu du temple de Janus Rome assise sur un tas de dépouilles des ennemis , tenant une couronne de la main droite , & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéâtre de Tite , la colonne navale , le temple qui fut bâti , *Roma & Augusto* , les trophées de M. Aurele & de Commode , qui sont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui se rencontrent sur les *revers* , en augmentent aussi le mérite , sur-tout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertissement du peuple dans les jeux publics , & particulièrement aux jeux séculaires , ou ceux qui représentent les enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens. Ainsi voyons-nous les légions de Gallien , les unes avec un porc-épic , les autres avec un Ibis , avec le pégase , &c. & dans les médailles de Philippe , d'Otacille , de leur fils , *Saculares Augg.* les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux séculaires , dont la célébration tomba sous le regne de Phi-

lippe , & dans lesquels ce prince voulut étaler toute sa magnificence , afin de regagner l'esprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrêmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de sortes : un rhinoceros , trente deux éléphants , dix tigres , dix élans , soixante lions apprivoisés , trente léopards ; vingt hyènes , un hipopotame , quarante chevaux sauvages , vingt archoléons , & dix caméopardales. On voit la figure de quelques-uns sur les médailles du pere , de la mere & du fils , & entr'autres de l'hipopotame & du strep-fikéros envoyé d'Afrique.

Il est bon de savoir que quand les spectacles devoient durer plusieurs jours , on n'exposoit chaque jour aux yeux du public , qu'un certain nombre de ces animaux , pour rendre toujours la fête nouvelle ; & qu'on avoit soin de marquer sur les médailles la date du jour où ces animaux paroissoient. Cela sert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui se trouvent sur les médailles de Philippe , de sa femme & de son fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier , le second , le troisieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphants bardés dans Tite , dans Antonin Pie , dans Sévere , & dans quelques autres empereurs , qui en avoient fait venir pour embellir les spectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reste , tout ce qu'on peut dire sur les éléphants représentés au revers des médailles , se trouve réuni dans l'ouvrage posthume du célèbre M. Cuper , intitulé *Gisberti Cuperi . . de elephantis in nummis obviis exercitationes dua* , & publié dans le troisieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com. 1719.*

On rencontre aussi quelques autres animaux plus rares , témoin le phénix dans les médailles de Constantin & de ses enfans , à l'exemple des princes & des princesses du haut empire , pour marquer par cet oiseau immortel , ou l'éternité de l'empire , ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiselle Patin a donné sur ce sujet une belle dissertation latine , qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille gre-

que apportée d'Egypte , où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie , & au revers un phénix avec la légende *ΑΙΩΩ* , *Æternitas* , pour apprendre que la mémoire d'un si bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiseaux à leurs revers , il n'y en a guere de plus curieuses que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien représente un aigle , un paon , & un hibou sur la même ligne , avec la simple légende *Cof. III.* pour Adrien , & *Cof. IV.* pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aisément par le moyen d'un médaillon assez commun d'Antonin Pie , dont le revers représente Jupiter , Junon & Minerve. C'est à ces trois divinités que se rapporte le type des trois oiseaux , dont l'aigle étoit consacré à Jupiter , le paon à Junon , & le hibou à Minerve.

On trouve encore sur les médailles d'autres oiseaux & d'autres animaux , soit poissons , soit monstres fabuleux , & même certaines plantes extraordinaires , qui ne se rencontrent que dans des pays particuliers , comme on peut l'apprendre en détail de l'illustre Spanheim , dans sa troisieme dissertation de *prestantiâ & usu numismatum.*

Nous devons observer aussi que souvent l'empereur ou l'impératrice , dont la médaille porte la tête en grand volume , se voit encore placé sur le revers , ou debout ou assis , sous la figure d'une déité ou d'un génie , & sa figure est quelquefois gravée avec tant d'art & de délicatesse , que quoique le volume en soit très-petit & très-fin , on y reconnoît néanmoins parfaitement le même visage , qui est en relief de l'autre côté. Ainsi paroît Néron dans sa médaille *Decursia*. Ainsi l'on voit Adrien , M. Aurele , Sévere , Dece , &c. avec les attributs de certaines déités , sous la forme desquelles on aimoit à les représenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Considérons à présent la maniere dont on peut ranger les différens revers des médailles , pour rendre les cabinets plus utiles ; cet arrangement se peut faire de deux façons ; l'une sans donner au revers

d'autre liaison que d'appartenir à un même empereur ; l'autre en les liant par une suite historique , selon l'ordre des tems & des années , que nous marquent les consulats & les différentes puissances de tribun. Rien ne seroit plus instructif que cette liaison , cet ordre chronologique par les consulats & par les années différentes des puissances tribunitiennes ; rien de plus naturel & de plus commode en même tems , que de ranger les médailles suivant ce plan. C'est-là sans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le suivre. Mais malheureusement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques ; & il y en a assez peu dont les rapports à des événemens connus , puissent nous servir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Aussi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales , est-il souvent purement arbitraire. Outre cela , comme dans le bas empire on trouve très-rarement les consulats & les puissances tribunitiennes des empereurs , marqués sur leurs médailles , qu'on n'y lit même jamais ces sortes d'époques après Constantin le jeune , il est absolument impraticable d'arranger chronologiquement une suite impériale complète.

Il y a un autre ordre plus savant qu'a suivi Oiselius : sans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur , il n'a songé qu'à réunir chaque *revers* à certaines especes de curiosité , & par ce moyen on apprend avec méthode , tout ce qui se peut tirer de la science des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté son plan , qu'il a peut-être emprunté de Golztius , & qui paroît venir originairement des dialogues du savant archevêque de Tarracone , Antonio Augustino.

D'abord il s'est contenté de placer une suite de têtes impériales , la plus complète qu'il a pû ; ensuite il a rassemblé tous les *revers* qui portoient quelque chose de géographique , c'est-à-dire qui marquoient des peuples , ou des provinces , ou des villes , ou des fleuves , ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches ; soit qu'il ait voulu simple-

ment fournir un modele aux curieux , soit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la description , & sur lesquelles il dit tout ce qu'il fait.

Il a mis ensuite ce qui regarde les déités des deux sexes , y joignant les vertus , qui sont comme des divinités du second ordre. Telles sont la Constance , la Clémence , la Modération ; ce qui compose une suite assez nombreuse.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix , les jeux , les théâtres , les cirques , les libéralités , les congiales , les magistrats , les adoptions , les mariages , les arrivées dans les provinces ou dans les villes , &c.

Dans les planches suivantes on voit tout ce qui concerne la guerre , les légions , les armées , les victoires , les trophées , les allocutions , les camps , les armes , enseignes , &c.

Dans une seule planche est réuni tout ce qui appartient à la religion ; les temples , les autels , les sacerdoce , les sacrifices , les instrumens , les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pû fort bien y rapporter les apothéoses ou les consécérations qu'il a mises à part , & qui sont marquées par des aigles , par des paons , par des autels , par des temples , par des bûchers , par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans , ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin il rassemble tous les monumens publics & les édifices qui servent à immortaliser la mémoire des princes ; comme les arcs-de-triomphe , les colonnes , les statues équestres , les ports , les grands chemins , les ponts , les palais.

Mais le R. P. dom Anselme Banduri s'est déterminé à ne donner aux médailles de son grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire , les consulats , les puissances tribunitiennes , & le renouvellement du titre d'*imperator* se rencontrent plus fréquemment , les personnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger suivant l'ordre des années , les médailles de chaque empereur , qui portent ces caractères chrono-

logiques , & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font allusion ; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puisse sûrement juger du tems où elles ont été frappées , on les mettoit à la suite des autres , en suivant comme a fait le P. Banduri , l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peuvent opter entre la méthode d'Oisélius & celle du P. Banduri ; elles n'ont l'une & l'autre qu'un seul désagrément , c'est qu'il faut mêler ensemble les têtes , les métaux & les grandeurs ; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* se trouvent donc souvent chargés des époques des tems ; ils le font aussi des marques de l'autorité du sénat , du peuple & du prince , du nom des villes où les monnoies ont été frappées , des marques différentes des monétaires ; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées sur les médailles servent beaucoup à éclaircir l'histoire par la chronologie , nous en avons fait un article à part. Voyez MÉDAILLES , (*époques marquées sur les*).

Les marques de l'autorité publique sur les *revers* des médailles , quand elles ne font point en légende ou en inscription , font ordinairement ou S. C. ou Δ. E. par abréviation ; d'autres fois on lit tout au long *Populi jussu : Permissu D. Augusti : Indulgentiâ Augusti* ; ou semblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées , rien n'est plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire , avec cette différence que dans le haut empire , il est souvent en légende ou en inscription ; & dans le bas empire , principalement depuis Constantin , il se trouve toujours dans l'exergue. Ainsi le P. T. *Percussa Treveris* ; S. M. A. *Signata Moneta Antiochia. Con. Constantinopoli* , &c. au lieu que dans le haut empire , les noms s'y trouvant tout au long ; *Lugduni* dans celle de M. Antoine , *Αντιοχείαν* dans les grecques & dans toutes les colonies.

Les *revers* sont chargés des marques différentes & particulières des monétaires ,

qu'ils mettoient de leur chef pour distinguer leur fabrique , & le lieu même où ils travailloient. C'est par-là qu'on explique une infinité de caractères , ou de petites figures qui se rencontrent , non-seulement dans le bas empire , depuis Gallus & Volusien , mais aussi dans les consulaires.

Il nous reste à dire un mot de certaines marques , qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies , & qu'on ne trouve que dans les consulaires , encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques sont X. V. Q. S. L. L. S. l'X signifie *Denarius* , qui valoit *Denos Aeris* , dix as de cuivre ; l'V marquoit le *Quinaire* , cinq as ; le L. L. S. un *sestercé* , ou deux as & demi ; le Q est encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne se trouve sur le bronze , si ce n'est l'S qui se trouve dans quelques consulaires. Il est plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points , qui se mettoit des deux côtés. Voyez POINTS , (*Art numismatique*).

Finissons par observer qu'on a certaines médailles dont il est évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plupart de ces sortes de médailles ont été frappées vers le tems de Gallus & de Volusien , & sur-tout pendant le regne de Gallien , lorsque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quel que soit ce défaut , on ne doit pas rebuter ces sortes de médailles ; car tout alors étoit dans une si grande confusion , que sans se donner la peine de fabriquer de nouveaux coins , aussi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître , on battoit une nouvelle tête sur d'anciens *revers* : c'est sans doute par cette raison que l'on trouve au *revers* d'un *Æmilien* , *Concordia Augg. revers* qui avoit servi à Hostilien , à Gallus , ou à Volusien : si cependant ce n'est point un des *Philippes* transformés en *Emilien*.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les *revers* ont été contrefaits , inférés ou appliqués. C'est une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au mot MÉDAILLE , &

nous avons indiqué en même tems les moyens de découvrir cette friponnerie.

Pour ce qui regarde les divers symboles qu'on voit sur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au mot SYMBOLE, *Art numismatique.* (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

REVERS, voir un ouvrage de *revers*; c'est dans la *Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. Voyez *COMMANDEMENT.*

REVERS DE L'ORILLON, c'est la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui est à-peu-près parallèle. Voy. *ORILLON.* (Q)

REVERS DE LA TRANCHÉE, c'est dans l'attaque des places, le côté opposé à son parapet. Voyez *TRANCHÉE.* (Q)

REVERS, (*Marine.*) on caractérise par ce terme, tous les membres qui se jettent en-dehors du vaisseau, comme certaines alonges & certains genoux. Voyez *ALONGES DE REVERS & GENOUX DE REVERS.*

On appelle aussi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui sont sous le vent, qu'on a largués, & qui ne sont plus d'usage jusqu'à ce que le vaisseau revire de bord. On s'en sert alors à la place des autres, qui en cessant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcaste est une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour soutenir un balcon, soit pour un simple ornement, ou pour gagner de l'espace. Voyez *Pl. I. fig. I. le revers d'arcaste ou voûte marquée D.*

Revers de l'éperon; c'est la partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan, jusqu'au bout de la cagonille.

REVERS DE PAVÉ, (*Pavement.*) c'est l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruisseau jusqu'au pié du mur.

REVERSALES, (*Hist. mod. politique.*) **reversalia.* C'est ainsi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre souverain de l'empire, fait savoir que par

quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainsi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit se faire à Aix-la-Chapelle, lorsque cette cérémonie se fait ailleurs, l'empereur donne des *réversales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par lesquelles il déclare que cela s'est fait sans préjudice de ses droits, & sans tirer à conséquence.

REVERSEAU, s. masc. (*Archit.*) Pièce de bois attachée au bas du chassis d'une porte croisée, qui en recouvrement sur son seuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuilleure. Quand elle est sur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *pièce d'appui.* *Daviller.* (D. J.)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verser de nouveau; *reversez* cette liqueur dans la bouteille. Voyez *VERSER.*

REVERSIBLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie *qui doit retourner à quelqu'un.* Un bien, une somme peut être *reversible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'événement de quelque condition; ce qui dépend des termes de la disposition. Voyez *PROPRE, RETOUR & RÉVERSION, SUCCESSION, SUBSTITUTION, FIDEI-COMMIS.* (A)

REVERSION, s. f. (*Jurisprud.*) est la même chose que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt sans enfans. Voyez *ci-devant RETOUR.* (A)

REVERSIS LE JEU DU, le jeu du *reversis* est un jeu que nous tenons des Espagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *reversis* de la manière de le jouer qui est toute opposée à celle des autres jeux de cartes, dans lesquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'est celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reversis*, on peut être quatre ou cinq personnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laisse, pour rendre le *reversis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mèlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé,

décidé, présente les cartes battues à sa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorsque l'on joue quatre, & deux ou sept, si l'on est cinq, qui restent au talon. On peut écarter une carte de son jeu que l'on met dessous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou si l'on ne veut point écarter, il est libre de voir au talon celle qu'on auroit prise en cas d'écart; mais ceci doit se faire chacun selon son rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le second ensuite, & ainsi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il est obligé d'y mettre, après l'examen de son jeu, celle de ses cartes qu'il juge à propos: ce qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs eussent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur; ce jeu n'a point de triomphe, & on est obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorsque le valet de cœur ou le quinola est jetté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui est forcé de donner le quinola sur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jeter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a sur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, selon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend la levée ou le quinola, se trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jetté sur trefle, pique ou carreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & si dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut selon que l'on est convenu.

Lorsque deux joueurs sont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte sur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon se paye sur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas,

Tome XXIX.

est de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames & deux pour les valets.

Le talon se paye à celui qui a moins de points dans son jeu; & s'il y a égalité de point, c'est au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amende, si l'on en est convenu. On ne doit point jouer avant son tour, sous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a; mais personne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce sur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on est convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jeter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jetté en renonce. Un joueur qui est forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il se fût défait de son as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'est pas complet, ou que les cartes soient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les règles d'un usage général & ordinaire dans le jeu de *reversis*. Cependant elles ne laissent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas: quoique nous ayons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur, selon les bonnes règles, on ne laisse pas de le faire, quand un joueur n'en porte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans son jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le défendre, a droit de le jeter, à moins que son jeu ne soit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'est toujours dans les deux premiers tours, après lesquels il est libre de le garder ou de le jeter, fût-il seul, selon qu'on le juge le plus avantageux pour son jeu. Dans les cas où le quinola est écarté ou forcé, & que personne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui sont sur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faisant mettre la plus grosse la première. Il n'y a que les bêtes de re-

M

nonce qui se payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans son jeu une haute & une basse carte, fait la main, il doit prendre de sa haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer ensuite la basse pour mettre son compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui restent à jouer, s'il se peut; par cette adresse on ne perd point le talon. Le *reversis* est exempt de payer le talon. Celui qui a plusieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à son gré. Voyez GAGNER une carte. Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, si l'on peut, des cartes au-dessous de celle qu'on a jouée, puisque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reversis signifie encore non-seulement la poule, & le paiement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une remise de tous les jettons que celui qui fait le *reversis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après faire le *reversis*.

Faire le *reversis*, en terme du jeu de ce nom, c'est gagner, en faisant toutes les levées, la poule, deux jettons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jetté en renonce, de ses droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* se joue dans un trictrac où chacun empile ses dames; en sorte que celles avec lesquelles on doit jouer, soient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les siennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il est nécessaire que le trictrac soit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun se servant; on ne peut jouer que deux ensemble; l'on présente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme six quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaisons des dés retiennent dans le jeu

du *revertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, se nomment *ambezas*; les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de manière qu'ils touchent la bande de l'adversaire. Le dé est bon par-tout dans le trictrac, excepté lorsque les deux dés sont l'un sur l'autre ou sur le bord du trictrac, ou quand ils sont dressés l'un contre l'autre, en sorte que tous deux ne soient point sur leurs cubes. Le dé est bon sur le tas ou la pile des dames, sur une ou deux dames, pourvu qu'il soit sur son cube, en sorte qu'il puisse porter l'autre dé. Le dé qui est en l'air, ou qui pose un peu sur une dame, étant soutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pile de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il est en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame sous laquelle il est. S'il tombe, c'est une preuve qu'il étoit en l'air, par conséquent le coup n'est pas bon.

On peut rompre le dé de son homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne soit convenu autrement; alors on encoure la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune case, c'est-à-dire, mettre deux ou plusieurs dames accouplées l'une sur l'autre dans les deux tables du trictrac qui sont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choses à remarquer: la première qu'il faut faire aller ses dames qui sont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, jusqu'au coin qui est à sa droite. Ensuite vous les passez sur les lames qui sont de votre côté à votre gauche, & les faites aller jusqu'à votre droite. La seconde chose qu'il est besoin de savoir, c'est que les doublets se jouent doublement, c'est-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, soit avec une seule dame, soit avec plusieurs.

Il arrive souvent que l'on ne peut pas jouer tous les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorsque du premier coup

P'on fait sonnez , on n'en peut jouer qu'un, par la raison que l'on ne peut mettre sur les lames du côté de son tas de bois qu'une seule dame , & que l'on ne peut jouer tout d'une dame , à cause que le passage se trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue ; l'on est quelquefois aussi obligé de passer ses dames de son côté , lorsqu'après avoir joué un ou deux coups , on fait un gros doublet que l'on ne sauroit jouer du côté où est son bois & pile de dames : c'est ce qu'il faut éviter avec soin , & donner , autant qu'on pourra , tous les grands doublets , comme terne , carme , quine ou sonnez , afin de pouvoir , sans gêner son jeu , les jouer , s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une seule dame sur les lames ou fleches du côté de son tas , il y a cependant une fleche sur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez TÊTE.*

Quand on a mené de la gauche de son homme à sa droite une partie de ses dames , & que votre tête est bien garnie , il faut alors caser du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue , ou surcaser , quand on ne peut point caser , ou bien passer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez SURCASER.*

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les passages , il perd la partie double ; & quand on joue le double , celui qui est double , perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE , s. m. (*terme d'église.*) c'est le lieu où les ecclésiastiques vont prendre leurs habits sacerdotaux , leurs chappes , & les autres ornemens avec lesquels ils célèbrent l'office divin. Le mot *revestiaire* se dit aussi d'une certaine somme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour son entretien d'habits , de linges , &c. On estime généralement le *revestiaire* à cent , ou cent vingt livres par an. (*D. J.*)

REVÊTEMENT LE , (*Fortific.*) est une espece de mur de maçonnerie ou de gazon , qui soutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez REMPART.* On dit que le rempart d'une place

est revêtu de maçonnerie , lorsque le revêtement est de maçonnerie ; & l'on dit qu'il est gazonné , lorsque le revêtement est de gazon. *Voyez GAZON.* Pour que le revêtement soutienne plus aisément la poussée des terres du rempart vers le fossé , on le fait en talud. *Voyez TALUD.* Le talud forme une espece d'escarpement , qui fait donner au côté extérieur du revêtement , le nom d'*escarpe.* *Voyez ESCARPE.* L'épaisseur du revêtement de maçonnerie au cordon est ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la sixieme partie de sa hauteur , à compter depuis le cordon jusqu'au fond du fossé. Lorsque le revêtement est de gazon , le talud est les deux tiers de sa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *science des Ingénieurs* de M. Bélidor , dans laquelle il détermine l'épaisseur du revêtement & ses différens taluds , depuis la hauteur de 10 piés jusqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée sur plus de 50000 toises cubes de maçonnerie , bâtis à 150 places fortifiées par les ordres de Louis le Grand ; comme les mesures qu'elle contient ne sont établies sur aucun principe de théorie , elles ont depuis été examinées par messieurs Couplet & Bélidor. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences* , années 1726 , 1727 , & 1728 , & il y a joint des tables dans lesquelles ces mesures se trouvent exactement déterminées , suivant les différens taluds que les terres peuvent prendre ; & le second (*M. Belidor*) a donné dans le livre de la *science des Ingénieurs* , des tables que ceux qui sont chargés de la construction effective des fortifications , doivent consulter : toutes ces tables fixent aussi les différentes dimensions des contreforts. *Voyez CONTREFORT.* Le rempart n'est quelquefois revêtu de maçonnerie que depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne ; alors on dit qu'il est à *demi-revêtement.* *Voyez DEMI-REVÊTEMENT.*

On fait quelquefois des especes de revêtemens de saucisses & de fascines ; lorsqu'ils sont bien faits , ils peuvent durer

trois ou quatre ans. On s'en sert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un siège, en attendant qu'on ait le tems ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (Q)

REVÈTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si l'on élève des terres, comme pour faire une chaussée, une digue, un rempart, ces terres que je suppose qui auront la figure d'un parallépipède, ne se soutiendront point en cet état, mais s'ébouleront; de sorte que leur quatre côtés verticaux posés sur le plan horizontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la pesanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes sur les autres, les a obligées à se faire une base plus large que celle du parallépipède primitif; pour empêcher cet effet, on les soutient par des *revêtemens* qui sont ordinairement de maçonnerie.

Comme c'est par une certaine force que les terres élevées en parallépipède élargissent leur base, il faut que cette force qu'on appelle *leur poussée*, soit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conséquent, doit être du moins égale. Pour procéder par règle à la construction d'un *revêtement*, il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre; mais jusqu'ici, on n'a point eu cette connoissance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'est conduit assez au hasard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit sur cette matiere; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les règles qu'il faut observer dans les épaisseurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puissent résister à la poussée des terres qu'ils ont à soutenir. Voyez les savans mémoires qu'il a donnés à ce sujet dans le recueil de l'académie des Sciences, années

1726, 1727 & 1728; ils ne sont pas susceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonstrations géométriques de ce savant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, année 1730, une considération physique sur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent si peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an; & même cette petite quantité seroit encore plus petite, si les premières parcelles avoient été soutenues, & ne fussent pas tombées; car ce n'est ordinairement que leur chute qui a entraîné celle des secondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à soutenir ces terres, si on n'y considère que l'effort qu'elles font pour s'ébouler; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent; c'est celui qu'elles font pour s'étendre, lorsqu'elles sont bien imbibées d'eau, & c'est à quoi le mur de *revêtement* doit s'opposer.

Il est vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous sens, verticalement aussi-bien qu'horizontalement, & que le mur ne s'oppose qu'à l'action horizontale; mais il faut observer que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du moins dans toutes les couches inférieures de terres pressées par le poids des supérieures, toute la tendance verticale se tourne en horizontale, tant que la difficulté de soulever les couches supérieures est plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a observé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laisse pas de s'étendre beaucoup davantage dans le sens horizontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce sens-là, est beaucoup plus grande que tout son poids, & par conséquent que la force dont elle auroit besoin pour s'étendre autant dans le sens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbibber d'eau, plus elles auront de poussée contre un mur de *revêtement*; des sables n'en auroient aucune à cet égard; & par

cette raison, M. de Réaumur propose pour remède à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne seroient pas naturellement assez sablonneuses. Non-seulement les gravois ou les sables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laisseront des interstices qui seront des especes de retraites ménagées à la terre qui se renflera; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (D. J.)

REVÊTIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement; c'est un gueux que j'ai revêtu. Il se prend au figuré; il s'est montré revêtu de toute sa gloire; on revêtit tous les jours les actions les plus atroces, des beaux noms de zèle pour la religion & d'amour de la vérité; je l'ai revêtu de toute mon autorité; il l'a revêtu de la plus grande partie de ses biens par une donation unique qui dépouille ses vrais héritiers; cet acte est-il revêtu de toutes ses formes? Il faut revêtir cet endroit d'un mur; il faut revêtir ce mur de plâtre; il faut revêtir ce modèle de cire, &c. Voyez VÊTIR & VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'est en mâçonnerie fortifier l'escarpe & la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'est aussi faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres; ce qui s'appelle aussi faire un revêtement.

En charpenterie, revêtir signifie peupler de poteaux une cloison ou un pan de bois; en menuiserie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle lambris de revêtement. *Dictionnaire d'Architecture.* (D. J.)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'est garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmille, de filarin, d'ifs, &c. un mur de clôture ou de terrasse pour le couvrir. (D. J.)

REVÊTISSEMENT, s. m. (*Jurisp. prud.*) en matière féodale, est lorsque le seigneur reçoit le vassal en foi & hommage; & par ce moyen lui donne l'investiture du fief.

Revêtissement, dans quelques coutumes, est le don mutuel & égal qui se fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils se revêtissent mutuellement de leurs biens.

Revêtissement de lignes, dans la coutume de Lorraine, est la transmission qui se fait par succession des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils sont venus. Voyez le glossaire de M. de Lauriere, au mot *revêtissement.* (A)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, sur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Issoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi; la taille y est personnelle, mais les habitans sont fort pauvres. (D. J.)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontières du Hainaut & de la Champagne, sur la Meuse, au-dessous de Charleville; elle appartient à la France depuis 1679. Long. 22. 19. 30. Lat. 46. 57. (D. J.)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'est faire passer les étoffes de laine par la foulerie, ou simplement les laver à la rivière pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ont trop pris de teinture, afin qu'elles ne puissent barbouiller: les ouvriers employés à reviquer s'appellent *reviqueurs.* Savary. (D. J.)

REVIREMENT, s. m. (*Marine.*) c'est le changement de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à bas-bord ou à tribord, afin de courir sur un autre air de vent que celui sur lequel le vaisseau a déjà couru quelque tems.

Revirement par la tête, revirement par la queue, est le mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voiles, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. Voyez ÉVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie aussi en finance & commerce; on dit *revirement de parties*; c'est une manière d'acquitter une chose par une autre, de s'acquitter vers une personne par une seconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'est tourner le vaisseau pour lui faire changer de route. Voyez MANÈGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord derrière un vaisseau, en sorte qu'on court le même rumb de vent en le suivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord dans l'endroit où un autre vaisseau doit passer.

REVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

REVISEUR, s. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome plusieurs officiers appelés *reviseurs*. Ils mettent au bas des suppliques *expediantur littera*, lorsqu'il faut prendre des bulles; & un grand C, quand la matiere est sujette à componende. Après avoir revu & corrigé la supplique, ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *reviseurs*, l'un est appelé *reviseur per obitum*; il dépend du dataire, il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patria obedientia*; il est aussi chargé du soin des suppliques par démission, par privation & autres, en pays d'obédience, & des pensions imposées sur les bénéfices vacans en faveur des ministres & autres prélats courtisans du palais apostolique. L'autre s'appelle *reviseur des matrimoniales*; il dépend aussi de la daterie, & ne se mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

REVISION, (*Jurisprud.*) est un nouvel examen quel'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la réformer.

Revision d'un compte, est une nouvelle vérification que l'on en fait; la *revision* finale est lorsqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en réforme les articles suivant les jugemens qui sont intervenus, sur les débats, pour procéder ensuite à un calcul juste, & à la clôture du compte. (*A*)

REVISION, *en matiere civile*, est une voie de droit usitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *revisions* ont été en usage au parlement de Besançon, jusqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles sont encore en usage en Hollande & autre pays qui est sous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

REVISION *en matiere criminelle*, est un nouvel examen d'un procès qui avoit

été jugé en dernier ressort; c'est à-peu-près la même chose que la requête civile, ou plutôt que la voie de cassation en matiere civile; il y a néanmoins cette différence entre la *revision* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le rescindant, c'est-à-dire la forme & non le rescifoire qui est le fond, & par la voie de cassation les arrêts ne sont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *revision* les juges peuvent revoir le procès au fond, & absoudre l'accusé en entérinant les lettres de rescision par le seul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *revision* d'un procès sans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit présenter sa requête au conseil où elle est rapportée; & ensuite, si le conseil le juge à propos, elle est renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport se fait aussi au conseil, & sur le tout on décide si les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commissaires, obtint des lettres de *revision*, & par un arrêt de *revision* rendu au parlement, en 1541, en présence de François I, il fut absous. Voyez *ordonnance de 1670. tit. 16.* & les mots CASSATION, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

REVISION, est aussi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi sous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écriture, des avocats pour se mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conséquence. (*A*)

REVISION, (*Fabrique des armes.*) dans les manufactures d'armes établies pour le service du roi, est le lieu où des ouvriers de choix & de confiance examinent les canons des armes des troupes, vérifient leurs proportions, & s'assurent

qu'ils n'ont point de défaut intérieur ni extérieur. Après l'examen le plus scrupuleux, on polit & adoucit les canons à la lime douce & à l'huile, & on les dépose dans une salle basse & humide après les avoir bien essuyés. Ils y restent un mois : s'il y a quelque partie mal soudée, quelque fente même superficielle, la rouille manifeste ces défauts. On les visite de nouveau après un mois de séjour, dans cette salle, en présence des officiers proposés par le roi, pour veiller à cette importante partie du service : c'est un contrôleur des armes qui fait cette visite. Les canons défectueux y sont rebutés, & ceux qui paroissent d'un service sûr, sont reçus définitivement pour le compte du roi. La *revision* suit l'épreuve des canons, & est elle-même une nouvelle épreuve. Voyez ÉPREUVE (*Fabrique des armes.*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'est visiter de nouveau. On *revisite* des marchandises; on *revisite* des magasins; on *revisite* un malade. Voyez VISITE & VISITER.

REVIVIFICATION, (*Chimie.*) le changement désigné par ce mot, est propre au mercure. On dit que cette substance métallique est *revivifiée*, lorsqu'on la dégage d'une combinaison dans laquelle elle avoit perdu sa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, est du mercure séparé du soufre commun avec lequel il étoit combiné pour constituer le cinnabre qui est un corps consistant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du sublimé corrosif, est le mercure séparé de l'acide marin par les mêmes moyens. Voyez MERCURE. Comme les choses très-utiles ne sont jamais déplacées, j'observerai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'article MERCURE, que celui qu'on *revivifie* du sublimé corrosif, ne peut qu'être, & est en effet très-pur; cette assertion positive (si cependant un paradoxe aussi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu instruit) pourra prémunir contre l'idée du poison, que j'ai vu plus d'une fois avec pitié, mais sans étonnement, attacher à ce mercure. (b)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; si les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduisissent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres se voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveler & faire *revivre* d'anciennes folies; je sens *revivre* mon amitié pour lui.

REVIVRE, (*Jurisprud.*) est le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'est-à-dire la seconde herbe qu'un pré pousse dans la même année. (A)

REVIVRE au jeu de la tontine, c'est revenir au jeu par le moyen des jettons que les voisins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne; ceux qui *revivent* de cette sorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

RÉUNION, (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de rejoindre deux choses ensemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. Voyez DOMAINE, DÉMEMBREMENT & UNION. (A)

RÉUNION, f. f. terme de Chirurgie action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puisse les consolider. Voyez CONSOLIDATION.

La *réunion* s'obtient par la situation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la future au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens sont préférables aux futures, lorsqu'ils suffisent, & l'expérience a prouvé qu'ils suffisoient presque toujours, comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente dissertation sur l'abus de futures, publiée dans le III. tome des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long se réunissent fort aisément par le bandage unissant. Voyez INCARNATIF. La situation de la partie, avec l'aide d'un bandage, suffit aux plaies transversales de la partie antérieure du col; on a des exemples de plaies qui intéressoient la trachée artère presque entièrement coupée, & qui ont été guéries

par la seule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé sur la partie supérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies transversales de la partie postérieure du col, en tenant la tête suffisamment renversée en arrière par un bandage convenable qui sera le divisif de la partie antérieure. *Voyez* DIVISIF.

Les plaies transversales du tendon d'Achille seront réunies par le bandage & la situation de la partie. *Voyez* RUPTURE & PANTOUFLE.

Les plaies transversales de la partie extérieure du poignet, avec ou sans lésion des tendons extenseurs, peuvent être réunies en ayant soin de tenir la main renversée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* MACHINE pour tenir la main étendue.

Mais ce qui fait voir les grandes ressources de l'art, entre les mains de ceux qui sont nés avec le génie propre à l'exercer, c'est le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la réunion des plaies transversales de langue; cette partie est sujette à être coupée entre les dents, dans des chûtes, ou dans des attaques de convulsions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la suture; on sent de quelle difficulté il est de coudre la langue; l'espece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit sac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir sans inconvénient, la réunion de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche 36. fig. 1, 2 & 3.* Le détail des cures opérées par l'aide de ce bandage ingénieux, est dans le III tome des mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.

Les plaies obliques & transverses dont on ne peut espérer la réunion par la seule situation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus sous le nom de *suture seche*. *Voyez Pl. 30. fig. 8.* ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig. 5, 6, 7*; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du visage, mais le bon effet dont elles y font, a déterminé à les appliquer à la réunion de toutes sortes de plaies.

Pour se servir de la suture seche, on fait raser les environs de la plaie, s'ils sont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des simples caillots de sang qui s'opposeroient à la consolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiède, ou du vin chaud suffisent pour cette lotion; on rapproche ensuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de bétoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de suture indispensables, on en diminueroit le nombre, en interposant alternativement avec un point, une languette agglutinative; cette suture mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une partie des accidens qu'attirent presque toujours les points de suture.

Si un gonflement, une érépelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la consolidation parfaite de la plaie, ou lorsque la cicatrice est encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ses extrémités, jusqu'auprès de la division, en appuyant un doigt sur la peau qui couvroit l'emplâtre, à mesure qu'il se détache, pour favoriser sa séparation, & empêcher les dilacérations, qu'il pourroit occasionner par son adhérence; on reprend ensuite l'autre extrémité pour la conduire à pareille distance de l'autre levre de la division; on détache le reste par de petits mouvemens opposés & alternatifs; faute de prendre les mesures prescrites, on risqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre suivant la même direction.

Le reste du pansement d'une plaie, réunie par la situation de la partie, le bandage & la suture seche, ne diffère point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* PLAIE & SUTURE. (r)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre ensemble ce qui étoit auparavant séparé. Réunissez-vous par un même repas; les églises qui s'étoient séparées de la communion romaine, s'y sont réunies; que de vertus réunies

réunies dans la même femme ! Voy. RÉUNION.

RÉVOCABLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui peut être *révoqué* ; une donation est *révocable* par survenance d'enfans. Voy. DONATION & RÉVOCATION. (A)

RÉVOCATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel on en *révoque* un précédent ; le prince *révoque* une loi, lorsqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient ; on *révoque* une donation, un testament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un consentement. Voy. ÉDIT, LOI, ORDONNANCE, DONATION, TESTAMENT, LEGS, PROCUREUR, OFFRES, DÉCLARATION, CONSENTEMENT. (A)

RÉVOCATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui a l'effet de *révoquer*. Ainsi une clause *révocatoire*, est celle qui a pour objet de *révoquer* quelqu'acte. Voy. RÉVOCABLE, RÉVOCATION. (A)

REVOIR, v. act. (*Gram.*) voir de nouveau. Que j'aurois de plaisir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient si chers ! ne vous laissez point de *revoir* votre ouvrage ; c'est un procès à *revoir* ; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. Voyez les articles VUE & VOIR.

REVOIR d'un cerf, (*Vénérie.*) On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

REVOLER, v. n. (*Gramm.*) c'est voler de nouveau. Voyez les articles VOL & VOLER.

REVOLIN, s. m. (*Marine.*) c'est un vent qui choque un vaisseau par réflexion ; ce qui cause de fâcheux tourbillons dont les vaisseaux sont tourmentés, soit qu'ils fassent voile ou qu'ils soient à l'ancre.

RÉVOLTE, s. f. (*Gouvern. polit.*) Soulèvement du peuple contre le souverain. L'auteur du *Télémaque*, liv. XIII, vous en dira les causes mieux que moi.

» Ce qui produit les *révoltes*, dit-
» il, c'est l'ambition & l'inquiétude des
» grands d'un état, quand on leur a
» donné trop de licence, & qu'on a
» laissé leurs passions s'étendre sans bor-
» nes. C'est la multitude des grands &

Tome XXIX.

» des petits qui vivent dans le luxe &
» dans l'oisiveté. C'est la trop grande
» abondance d'hommes adonnés à la
» guerre, qui ont négligé toutes les oc-
» cupations utiles dans le tems de la paix.
» Enfin, c'est le désespoir des peuples
» maltraités ; c'est la dureté, la hau-
» teur des rois, & leur mollesse qui les
» rend incapables de veiller sur tous les
» membres de l'état, pour prévenir les
» troubles. Voilà ce qui cause les *révol-*
» *tes*, & non pas le pain qu'on laisse
» manger en paix au laboureur, après
» qu'il l'a gagné à la sueur de son vi-
» sage.

» Le monarque contient ses sujets dans
» leur devoir, en se faisant aimer d'eux,
» en ne relâchant rien de son autorité,
» en punissant les coupables, mais en
» soulageant les malheureux ; enfin, en
» procurant aux enfans une bonne édu-
» cation, & à tous une exacte discipline
» au milieu d'une vie simple, sobre, &
» laborieuse ; les peuples ainsi traités,
» seront toujours très-fidèles à leurs
» princes. (D. J.)

RÉVOLUTION, s. f. signifie en ter-
me de politique, un changement confi-
dérable arrivé dans le gouvernement d'un
état.

Ce mot vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été sujets à plus ou moins de *révolutions*. L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois histoires excellentes des *révolutions* de différens pays ; savoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine, &c.

RÉVOLUTION, (*Hist. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous tems beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulièrement consacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Nassau, monta sur le trône à la place de son beau-père Jacques Stward. La mauvaise administration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* nécessaire, & la rendit praticable ; mais cette mauvaise administration, aussi-bien que toute sa conduite précédente, provenoit de son attachement aveugle au pape & aux

N

principes du despotisme, dont aucun avertissement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit son origine de l'exil de la famille royale; cet exil avoit son principe dans l'usurpation de Cromwel; & l'usurpation de Cromwel avoit été occasionnée par une rébellion précédente, commencée non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (D. J.)

RÉVOLUTION, s. f. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Dans le poëme épique & dramatique, lorsque la fable est implexe, il arrive sur la fin de l'action un événement qui change la face des choses, & qui fait passer le personnage intéressant du malheur à la prospérité ou de la prospérité au malheur; c'est ce qu'on appelle *révolution*.

L'événement s'annonce quelquefois comme le terme du malheur, & il en devient le comble; quelquefois il semble en être le comble & il en devient le terme. Dans *Inès*, au moment qu'Alphonse se laisse fléchir, & que Pedre se croit le plus heureux des hommes, Inès se trouve empoisonnée. Dans *Alzire*, la mort de Gusman, qui semble mener Alzire & Zamore au supplice, les unit & les rend heureux; c'est comme un coup de vent qui annonçoit le naufrage & qui conduit au port.

Le dénouement le plus parfait est celui où l'action se décide par une *révolution* soudaine; qui porte le personnage intéressant d'une extrémité de fortune à l'autre: tel est celui de *Rodogune*.

Que la *révolution* décisive soit heureuse ou malheureuse, elle ne doit jamais être prévue par l'acteur intéressé; & lors même qu'il touche à sa perte, sa situation n'est jamais si touchante que lorsqu'il a le bandeau sur les yeux.

Mais faut-il que la *révolution* soit inattendue pour le spectateur? Non pas si elle est funeste; car en la prévoyant on frémit d'avance, & la terreur mène à la pitié. On voit dès l'exposition d'*Œdipe*, que ce malheureux prince va se convaincre d'inceste & de parricide, éclairer l'abîme où il est tombé, & finir par être en horreur à la nature & à lui-même; &

à chaque nouvelle clarté qui lui vient, la terreur & la pitié redoublent. Il n'est donc pas toujours vrai, comme le croyoit Aristote, que la terreur & la pitié naissent de la surprise que nous cause l'événement.

C'est lorsque le dénouement est heureux, qu'il ne doit être pour le spectateur que dans l'ordre des possibles, & des possibles éloignés, dont les moyens sont inconnus; car le personnage en péril cesse d'être à plaindre dès qu'on prévoit sa délivrance. Mais ne la prévoit-on pas, direz-vous, quand on a lu la tragédie, où qu'on l'a vu jouer une fois? Le soin qu'a pris le poëte de cacher un dénouement heureux est donc alors inutile. Non, si son intrigue est bien tissée. Quelque prévenu qu'on soit de la manière dont tout va se résoudre, la marche de l'action écarte la réminiscence: l'impression de ce que l'on voit empêche de réfléchir à ce que l'on fait; & c'est par ce prestige que les spectateurs qui se laissent toucher, pleurent vingt fois au même spectacle; plaisir que ne goûtent jamais les vains raisonneurs & les froids critiques.

Ceux-ci portent à nos spectacles deux principes opposés; le sentiment qui veut être ému, & l'esprit qui ne veut pas qu'on le trompe. La prétention à juger de tout fait qu'on ne jouit de rien: on veut en même tems prévoir les situations & en être surpris, combiner avec l'auteur, & s'attendrir avec le peuple, être dans l'illusion & n'y être pas. Les nouveautés sur-tout ont ce désavantage, qu'on y va moins en spectateur qu'en critique: là chacun des connoisseurs est comme double, & son cœur a dans son esprit un incommode & fâcheux voisin. Ainsi le poëte qui ne devrait avoir que l'imagination à séduire, a de plus la réflexion à combattre & à repousser. C'est un malheur pour le public lui-même; mais de son côté il est sans remède: ce n'est que du côté du poëte qu'il est possible d'y remédier, & en voici les moyens.

Le premier & le plus facile est de rendre, par un dénouement funeste, le pathétique de l'événement indépendant

de la surprise : le second de faire naître le dénouement, s'il est heureux, du fond des caracteres passionnés, & par-là susceptibles des mouvemens contraires.

Dans le premier cas, ce qui doit arriver étant en évidence, & l'intérêt n'ayant plus l'inquiétude pour aliment, le poëte n'a plus à craindre la prévoyance du spectateur. Mais comme le pathétique dépend absolument de l'impression réfléchie qui, de l'ame de l'acteur intéressant, se communique à la nôtre, si l'impression n'étoit pas violente, le contre-coup seroit foible & léger. Pourquoi la mort de Zopire, celle de Sémiramis, celle de Zaïre, celle d'Inès, est-elle pour nous si douloureuse? Parce qu'elle est douloureuse à l'excès pour les acteurs dont nous prenons la place. Pourquoi le dénouement de Britannicus est-il si froid, tout funeste qu'il est? Parce qu'il n'excite ni dans l'ame de Néron, ni dans celle de Burrhus, ni dans celle d'Agrippine, une assez forte émotion. Junie demande vengeance au peuple, & se retire parmi les vestales : sa douleur n'a rien de touchant. Mais Sémiramis égorgée tend les bras à son meurtrier, & son meurtrier est son fils; mais Zopire se traîne vers ses enfans qui viennent de l'assassiner, & leur apprend qu'ils ont plongé le poignard dans le sein de leur pere; mais Orosmane, en retirant sa main sanglante du sein de Zaïre, apprend qu'elle étoit innocente & qu'elle n'a jamais aimé que lui; mais Inès, entourée de ses enfans, sent les atteintes du poison mortel, & Pedre, au moment qu'il se croit le plus heureux des époux & des peres, trouve sa femme qu'il adore empoisonnée & rendant les derniers soupirs. Voilà de ces événemens qui, pour déchirer l'ame des spectateurs, n'ont pas besoin de la surprise, & qui sont même d'autant plus pathétiques, qu'ils sont annoncés & prévus : aussi les anciens, lorsqu'ils préparoient une catastrophe funeste ne prenoient-ils aucun soin de la cacher au spectateur; & c'est pour ce genre de tragédie un avantage que je n'ai pas voulu dissimuler.

Si au contraire le poëte médite un

dénouement heureux, il faut absolument qu'il le cache, & le plus sûr moyen est de le faire naître du tumulte & du choc des passions : leurs mouvemens orageux & divers trompent à chaque instant la prévoyance du spectateur, & le laissent jusqu'à la fin dans le doute & dans l'inquiétude. Le sort des personnages intéressans est alors comme un vaisseau battu par la tempête : fera-t-il naufrage ou gagnera-t-il le port? C'est cette incertitude qui nous attache & nous agite jusqu'au dénouement.

» Par les mœurs, dit Aristote, on » prévoit les résolutions ; oui, par les mœurs habituelles d'une ame qui se possède & se maîtrise; & voilà celles qu'on doit éviter, si l'on veut cacher un dénouement qui naisse du fond des caracteres. Ne faut-il donc employer alors que des personnages sans mœurs, ou dont les mœurs soient indéfinies? Non; mais il faut que l'événement dépende de la résolution d'une ame agitée par des forces qui se combattent, comme le devoir & le penchant, ou deux passions opposées. Quoi de plus décidé que le caractere de Cléopatre, & quoi de moins décidé que le parti qu'elle prendra, quand Rodogune propose l'essai de la coupe? Quoi de plus surprenant, & quoi de plus vraisemblable que de la voir se résoudre à boire la premiere, pour y engager, par son exemple, Rodogune & Antiochus? Voilà ce qui s'appelle un coup de génie. Il seroit injuste, je le fais, d'en exiger de pareils; mais toutes les fois qu'on aura pour moyen le contraste des passions, il sera facile de tromper l'attente des spectateurs sans s'éloigner de la vraisemblance, & de rendre l'événement à-la-fois douteux & possible.

Pour cacher un dénouement heureux, les anciens, au défaut des passions, n'avoient guere que la reconnoissance, & tout l'intérêt portoit alors sur l'incertitude où l'on étoit si les acteurs intéressans se reconnoitroient à propos : tel est l'intérêt de l'*Iphigénie en Tauride*. C'est un excellent moyen pour produire la révolution; mais, comme l'observe Corneille, il n'a point la chaleur féconde des mouvemens passionnés.

Quelquefois on emploie à produire la *révolution*, un caractère équivoque & dissimulé qui se présente tour-à-tour sous deux faces, & laisse le spectateur incertain de la résolution qu'il prendra. Le chef-d'œuvre de l'art en ce genre est le complot d'Exupere, moyen visiblement caché du dénouement d'*Héraclius*.

La ressource la plus commune & la plus facile est celle d'un incident nouveau; mais cet incident ne produit son effet qu'autant que ce qui le précède le prépare sans l'annoncer.

J'en ai assez dit pour faire voir que le choix que nous laisse Aristote d'amener la *révolution* ou nécessairement, ou vraisemblablement, n'est rien moins qu'indifférent & libre. Un dénouement qui n'est que vraisemblable, n'en exclut aucun de possible; il laisse tout craindre & tout espérer. Un dénouement nécessaire n'en peut laisser attendre aucun autre; & l'on ne doit pas supposer que, lorsque l'effet tient de si près à la cause, le lien qui les unit échappe aux yeux des spectateurs. Si donc le dénouement est malheureux, comme il est bon qu'il soit prévu, rien n'empêche qu'il soit nécessaire; mais s'il doit être heureux il doit être caché, & par conséquent n'être que vraisemblable.

La même raison permet de prolonger un dénouement funeste, & oblige à presser un dénouement heureux. L'un peut très-bien occuper un acte sans que l'action languisse. Il y a même dans le théâtre Grec telle tragédie dont tout le nœud est dans l'avant-scène, & dont toute l'action n'est qu'un dénouement prolongé: telle est cet *Œdipe* qu'on nous donne pour un chef-d'œuvre de l'art. Mais si l'autre, j'entends le dénouement heureux, est pris de plus loin que d'une ou deux scènes rapides, l'action dénouée lentement & fil à fil, s'affoiblit & tombe en langueur. Voyez CATASTROPHE, DÉNOUEMENT, INTRIGUE, RECONNOISSANCE; (*M. MARMONTEL.*)

On a écrit les *révolutions* des empires; comment n'a-t-on jamais pensé à écrire les *révolutions* des arts, à rechercher dans la nature les causes physiques & mo-

rales de leur naissance, de leur accroissement, de leur splendeur & de leur décadence? Nous en allons faire l'essai sur la partie la plus brillante de la littérature; considérer la poésie comme une plante; examiner pourquoi, indigène dans certains climats, on l'y a vu naître & fleurir d'elle-même; pourquoi, étrangère partout ailleurs, elle n'a prospéré qu'à force de culture; ou pourquoi, sauvage & rebelle, elle s'est refusée aux soins qu'on a pris de la cultiver; enfin pourquoi, dans le même climat, tantôt elle a été florissante & féconde, tantôt elle a dégénéré.

En recherchant les causes de ces *révolutions*, on a trop accordé, ce semble, aux caprices de la nature & à ses inégalités. On croit avoir tout expliqué, lorsqu'on a dit que la nature, tour-à-tour avare & prodigue, tantôt s'épuise à former des génies, tantôt se repose & languit dans une longue stérilité. Mais la nature n'est point avare, la nature n'est point prodigue, la nature ne s'épuise point; ce sont des mots vuides de sens. Imaginer qu'elle s'est accordée avec Périclès, Alexandre, Auguste, Léon X, Louis le Grand, pour faire de leur siècle celui des muses & des arts, c'est donner, comme on fait souvent, une métaphore pour une raison. Il est plus que probable, que sous le même ciel, dans le même espace de tems, la nature produit la même quantité de talens de la même espèce. Rien n'est fortuit; tout a sa cause; & d'une cause régulière, tous les effets doivent être constants.

La différence des climats a quelque chose de plus réel. On sait qu'en général les hommes, dans certains pays, naissent avec des organes plus délicats & plus sensibles, une imagination plus vive & plus féconde, un génie plus inventif. Mais pourquoi tout l'Orient n'auroit-il pas reçu la même influence du ciel & les mêmes dons que la Grèce? Pourquoi dans la Grèce, des climats différens, comme la Thrace, la Béotie & Lesbos, auroient-ils produit, l'un des Amphions & des Orphées, l'autre des Pindares & des Corines, l'autre des Alcées & des Saphos? Et s'il est vrai qu'Achille avoit

pris à Thebes la lyre sur laquelle il chantoit les héros, si la lyre Thébaine dans les mains de Pindare fut couronnée de lauriers, est-ce au naturel du pays qu'en est la gloire? Ne savons-nous pas quelle idée on avoit du génie des Béotiens? Tout donner & tout refuser à l'influence du climat, sont deux excès de l'esprit de système.

Cependant si les Grecs n'ont pas été le seul peuple de l'univers ingénieux & sensible, pourquoi dans l'art d'imiter & de seindre, n'a-t-on jamais pu l'égaliser qu'en suivant ses traces, & qu'en adoptant ses idées, ses images, ses fictions?

Voyez dans l'Europe moderne, quand la paix, l'abondance, le luxe, la faveur des rois & le goût des peuples, ont attiré les muses; voyez-les, dis-je, arriver en étrangères fugitives, chargées de leurs propres richesses, & portant avec elles les dieux de leur pays. Quoi de plus marqué que ce penchant pour les lieux qui les ont vu naître? Que les Romains aient imité les Grecs, dont ils étoient les disciples, cela est simple & naturel; mais que, dans aucun de nos climats, la poésie n'ait été florissante, qu'autant qu'on lui a laissé le caractère & les mœurs antiques; qu'elle soit depuis trois mille ans fidelle au culte de sa patrie; que des mœurs nouvelles & des sujets récents, elle n'aime que ce qui ressemble à ce qu'elle a vu dans la Grece; voilà ce qui prouve qu'elle tient par essence aux qualités de son pays natal. Pourquoi cela? C'est ce que nous cherchons.

Horace donne au succès des arts & de la poésie dans la Grece, la même cause qu'il eut à Rome:

*Ut primum positis nugari Græcia bellis
Cæpit, & in vitium fortuna labier æqua.*

Mais si ce goût fut pour les Romains le présage ou l'effet de la corruption qui suivit la prospérité, il n'en est pas de même des Grecs. Les muses, pour fleurir chez eux, n'attendent ni le loisir de la paix, ni les délices de l'abondance. Le tems le plus orageux de la Grece & le plus fécond en héros, fut aussi le plus fécond en hommes de génie. Depuis la naissance d'Eschyle jusqu'à la mort de Platon, l'espace

d'un siècle présente ce que la Grece a produit de plus célèbre dans les armes & dans les lettres. On couronnoit sur le théâtre d'Athenes l'un des héros de Marathon; Cratinus & Cratès amusoient les vainqueurs de Platée & de Salamine; Cherillus les chantoit; les Miltiades, les Thémistocles, les Aristides, les Périclès, applaudissoient les chefs-d'œuvre des Sophocles, des Euripides; & au milieu même des discordes nationales, des guerres de Corinthe & du Péloponese, de Thebes contre Lacédémone, & de celle-ci contre Athenes, ou plutôt d'Athenes contre la Grece entiere, la poésie prospéroit encore, & s'élevoit comme à travers les ruines de sa patrie.

Il y avoit donc, pour rendre la poésie florissante dans ces climats, des causes indépendantes de la bonne & de la mauvaise fortune; & la première de ces causes fut le naturel d'un peuple vif, sensible, passionné pour les plaisirs de l'esprit & de l'ame, autant que pour les voluptés des sens. Je dis le naturel; & en cela les Grecs différoient des Romains. Ceux-ci ne se polirent qu'après s'être amollis; au lieu que ceux-là furent tels dans toute la vigueur de leur génie & de leur vertu. La gloire des talens & la gloire des armes, l'amour des plaisirs de la paix, & le courage & la constance dans les travaux de la guerre, ne sont incompatibles, que lorsque ceux-ci tiennent plus à la rudesse & à l'austérité des mœurs qu'à la vigueur & à l'activité de l'ame. Rien n'est plus dans la nature, témoins César, Alcibiade & mille autres guerriers, qu'un homme vaillant & sensible, voluptueux & infatigable, également passionné pour la gloire & pour les plaisirs. C'est à quoi se trompoient les Lacédémoniens, en méprisant les mœurs d'Athenes; c'est à quoi font aussi semblant de se méprendre des peuples jaloux des François.

Caton avoit raison de reprocher à Rome d'être devenue une ville Greque. Mais si Athenes eût voulu prendre les mœurs de l'antique Rome, elle y eût perdu de vrais plaisirs & acquis de fausses vertus; ainsi que Rome, en deve-

nant Greque, avoit perdu ses vertus naturelles, pour acquérir des plaisirs factices qu'elle ne goûta jamais bien.

De cela seul que les Grecs étoient doués d'une imagination vive & d'une oreille sensible & juste, il s'ensuivit d'abord qu'ils eurent une langue naturellement poétique. La poésie demande une langue figurée, mélodieuse, riche, abondante, variée, & habile à tout exprimer, dont les articulations douces, les sons harmonieux, les élémens dociles à se combiner en tout sens, donnent au poëte la facilité de mélanger ses couleurs primitives, & de tirer de ce mélange une infinité de nuances nouvelles. Telle fut la langue des Grecs. Mais, sans parler des mots composés, dont cette langue poétique abonde, & dont un seul fait souvent une image, de l'inversion qui lui est commune avec la langue des Latins, ni de la liberté du choix de ses dialectes, privilege qui la distingue, & dont elle seule a joui, ne parlons que de sa profodie, & du bonheur qu'elle eut d'abord d'être soumise par la musique aux loix de la mesure & du mouvement.

Le goût du chant est un de ces plaisirs que la nature a ménagés à l'homme pour le consoler de ses peines, le soulager dans ses travaux, & le sauver de l'ennui de lui-même. Dans tous les tems & dans tous les climats, l'homme, sensible au nombre & à la mélodie, a donc pris plaisir à chanter.

Or, par un instinct naturel, tous les peuples, & les sauvages même, chantent & dansent en mesure & sur des mouvemens réglés. Il a donc fallu que la parole appliquée au chant ait observé la cadence, soit par un nombre de syllabes égal au nombre des sons de l'air, & dont l'air décidoit lui-même ou la vitesse, ou la lenteur; (c'est la poésie rythmique) soit par un nombre de tems égaux, résultans de la durée relative & correspondante des sons de l'air & des sons de la langue; (c'est ce qu'on appelle la poésie métrique.) Dans la première, nul égard à la longueur naturelle & absolue des syllabes; on les suppose toutes égales en durée, ou plutôt susceptibles d'une égale

vitesse ou d'une égale lenteur. Telle est la poésie des sauvages, celle des Orientaux, celle de tous les peuples de l'Europe moderne. Dans l'autre, nul égard au nombre des syllabes: on les mesure au lieu de les compter; & les tems donnés par leur durée, décident de l'espace qu'elles peuvent remplir. Telle fut la poésie des Grecs & celle des Latins, dont les Grecs furent les modèles.

Les Grecs, doués d'une oreille juste, sensible & délicate, s'étoient aperçus que parmi les sons & les articulations de leur langue, il y en avoit qui, naturellement plus lents ou plus rapides, suivoient aussi plus facilement l'impression de lenteur ou de rapidité que la musique leur donnoit. Ils en firent le choix; ils trouverent des mots qui formoient eux-mêmes des nombres analogues à ceux du chant; ils les divisèrent par classes; & en les combinant les uns avec les autres, ce fut à qui donneroit au vers la forme la plus agréable. La poésie épique, la poésie élégiaque, la poésie dramatique eut le sien; & chaque poëte lyrique se distingua par une mesure analogue au chant qu'il s'étoit fait lui-même, & sur lequel il composoit. Le vers d'Anacréon, celui de Sapho, celui d'Alcée, portent le nom de ces poëtes. Ainsi leur langue ayant acquis les mêmes nombres, que la musique, il leur fut aisé dans la suite de modeler le metre sur la phrase du chant, & dès lors l'art des vers & l'art du chant, réglés, mesurés l'un sur l'autre, furent parfaitement d'accord.

Que ce soit ainsi que s'est formé le système profodique de la langue d'Orphée & de Linus, c'est de quoi l'on ne peut douter: & qui jamais se fût avisé de mesurer les sons de la parole, sans le plaisir qu'on éprouva en essayant de la chanter? Ce plaisir une fois senti, on fit un art de le produire; l'oreille s'habitua insensiblement à donner une valeur fixe & relative aux sons articulés; la langue retint les mouvemens que la musique lui imprimoit; & l'usage ayant confirmé les décisions de l'oreille, leurs loix formerent un système de profodie régulier & constant.

Il est donc bien certain que chez les Grecs la poésie, considérée comme un langage harmonieux, dût la naissance à la musique, & reçut d'elle ses premières loix, la mesure & le mouvement.

Qu'on prenne la marche opposée, comme on a fait chez les modernes, c'est-à-dire, que l'on commence par la poésie, & que la musique ne vienne que long-tems après la plier aux règles du chant, elle n'y trouvera que des nombres épars, sans précision, sans symétrie, & tels que le hasard aura pu les former.

La prosodie donnée par la musique, fut donc, je le répète, le premier avantage de la poésie chez les Grecs; & qui fait le tems qu'il fallut à l'usage pour la fixer? Les Latins, par imitation, se firent une prosodie; & quoiqu'elle leur fût transmise, encore ne fût-ce pas sans peine que leur oreille s'y forma :

*Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agresti Latio. Sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius.*

Ce vers brute & grossier du siècle de Saturne n'est autre chose que le vers rythmique, & tel qu'on l'a renouvelé dans la basse latinité.

Mais que l'on s'imagine avec quelle lenteur les Grecs, sans modèle & sans guide, essayant les sons de leur langue, & en appréciant la valeur, durent combiner ce système qui prescrivait à la parole des tems fixes & réguliers. Quelle longue habitude, quelle ancienne alliance entre la poésie & la musique, un tel accord ne suppose-t-il pas! & combien ces deux arts avoient dû s'exercer pour former la langue d'Homère!

Homère est sur les bornes les plus reculées de l'antiquité, comme est sur l'horizon une tour élevée au-delà de laquelle on ne voit plus rien, & qui semble toucher au ciel. On est tenté de croire qu'il a tout inventé; mais quand il n'avoueroit pas lui-même que la poésie lyrique fleurissoit avant lui, la seule prosodie de sa langue en seroit la preuve évidente.

Le chant fut le modèle des vers. La poésie lyrique fut donc la première inventée; & l'on sait combien dans les fé-

tes, dans les jeux solennels, à la table des rois, de beaux vers chantés sur la lyre étoient applaudis & vantés.

Le caractère distinctif des Grecs, entre tous les peuples du monde, fut l'importance & le sérieux qu'ils attachoient à leurs plaisirs. Idolâtres de la beauté, de la volupté en tout genre, tout ce qui avoit le don de charmer leur sens étoit divin pour eux: un sculpteur, un peintre, un poète les ravissoit d'admiration; Homère avoit des temples. Une courtisane célèbre par la beauté de sa taille, est enceinte; voilà un beau modèle perdu; le peuple est dans la désolation; on appelle Hippocrate pour la faire avorter; il la fait tomber, elle avorte: Athènes est dans la joie. Le modèle de Vénus est sauvé. Phriné accusée d'impiété devant l'aréopage, l'orateur la voit convaincue; il arrache son voile, & dit aux vieillards: *hé bien, faites donc périr tant de beautés.* Phriné est renvoyée.

Voilà le peuple chez qui les arts & la poésie ont dû naître.

Mais de ses organes, le plus sensible, le plus délicat, c'étoit l'oreille. Périclès demandoit aux dieux tous les matins, non pas les lumières de la sagesse, mais l'élégance du langage, & qu'il ne lui échappât aucune parole qui blessât les oreilles du peuple Athénien.

Or, si telle fut la sensibilité des Grecs pour la simple mélodie de la parole, qu'elle faisoit presque tout le charme, toute la force de l'éloquence, & que la philosophie elle-même employoit plus de soins à bien dire qu'à bien penser, sûre de gagner les esprits, si elle captivoit les oreilles, quel devoit être l'ascendant d'une poésie éloquente secondée par la musique, & d'une belle voix chantant des vers sublimes sur des accords harmonieux? Nous croyons entendre des fables, lorsqu'on nous dit que, chez les Grecs, une corde ajoutée à la lyre étoit une innovation politique, que les sages même en auguroient un changement dans les mœurs, une révolution dans l'état, que dans un plan de gouvernement ou dans un système de loix, on examinoit sérieusement si tel ou tel mode de musique y seroit admis, ou en

feroit exclu ; & cependant rien n'est plus vrai ni plus naturel , chez un peuple qui étoit dominé par les sens.

Un poète lyrique fut donc chez les Grecs un personnage recommandable : ces peuples révéroient en lui le pouvoir qu'il avoit sur eux ; & de la haute idée qu'ils en avoient conçue , résultent naturellement les progrès que fit ce bel art. *Voyez LYRIQUE.*

C'est donc bien chez les Grecs que la poésie lyrique a dû naître , fleurir & servir de prélude à la poésie épique & dramatique , dont elle avoit formé la langue , & , si j'ose le dire , accordé l'instrument.

La poésie enfin put se passer du chant , & son langage harmonieux lui suffit pour charmer l'oreille. Mais en quittant la lyre elle prit le pinceau : ce fut alors qu'elle dû sentir tous les avantages du climat qui l'avoit vu naître. Quel amas de beautés pour elle !

Dans le physique , une variété , une richesse inépuisables ; les plus beaux sites , les plus grands phénomènes , les plus magnifiques tableaux ; des fleuves , des mers , des montagnes , d'antiques forêts , des vallons fertiles & délicieux ; des villes , des ports florissans ; des états dont les arts les plus dignes de l'homme , l'agriculture & le commerce , faisoient la force & l'opulence ; tout cela , dis-je , rassemblé comme sous les yeux du poète.

Non loin de-là , & comme en perspective , le contraste des fertiles champs de l'Egypte & de la Lybie , avec de vastes & brûlans déserts , peuplés de tigres & de lions ; plus près , le magnifique spectacle de vingt royaumes répandus sur les côtes de l'Asie mineure ; d'un côté , ce riant & superbe tableau des îles de la mer Egée ; de l'autre , les monts enflammés & l'affreux détroit de Sicile ; enfin tous les aspects de la nature , & l'abrégé de l'univers , dans l'espace qu'un voyageur peut parcourir en moins d'un an : quel théâtre pour la poésie épique !

Dans le moral , tout ce qu'un nombreux assemblage de colonies de diverse origine , transplantées sous un même ciel , ayant chacune ses dieux tutélaires , ses coutumes , ses loix , ses fondateurs & ses

héros , pouvoit offrir de curieux à peindre ; à chaque pas , des mœurs nouvelles & souvent opposées ; mais par-tout un caractère décidé , voisin de la nature par son ingénuité , par la franchise & le relief des passions , des vertus & des vices ; ici plus doux & plus sensible ; là , plus rigoureux , plus austère ; ailleurs sauvage & même un peu féroce , mais naturel , simple , énergique , & facile à peindre à grands traits ; l'influence des peuples dans l'administration , source de troubles pour un état & d'incidens pour un poème ; le mélange des esclaves & des hommes libres , usage barbare , mais fécond en aventures pathétiques ; l'exil volontaire après le crime , sorte d'expiation qui , de tant de héros , faisoit d'illustres vagabonds ; l'hospitalité , ce devoir si précieux à l'humanité & si favorable à la poésie ; la piété envers les étrangers , le respect pour les supplians , le caractère inviolable qu'imprimoit la mort aux volontés dernières ; la foi que l'on donnoit aux songes , aux présages , aux prédictions des mourans ; la force des sermens , l'horreur attachée au parjure ; la religieuse terreur qu'inspiroit aux enfans la malédiction des pères , & l'imprécation des malheureux à ceux qui les faisoient souffrir , dernières armes de la faiblesse , dernier frein de la violence , dernière ressource de l'innocence , qui dans son abatement même étoit parlée redoutable aux méchans ; d'un autre côté , les récompenses attachées à la gloire & à la vertu ; les éloges de la patrie , des statues ou des tombeaux ; enfin la vie modeste & retirée des femmes , cette décence austère , cette simplicité , cette piété domestique , ces devoirs d'épouse & de mère si religieusement remplis , & parmi ces mœurs dominantes des singularités locales : dans la Thrace , une ardeur , une audace guerrière qui relevoit encore l'éclat de la beauté ; à Lacédémone , une fierté qui ne rougissoit que de la faiblesse , une vertu sévère & mâle , une honnêteté sans pudeur ; la chasteté Milésienne , & la volupté de Lesbos ; tous extrêmes que la poésie est si heureuse d'avoir à peindre , parce qu'elle y emploie ses plus vives couleurs.

Dans

Dans le génie, la liberté, qui élève l'ame des poètes comme celle des citoyens; l'esprit patriotique, sans cesse aiguillonné par la jalousie & la rivalité de vingt républiques voisines; l'ivresse de la prospérité qui, en même tems qu'elle ôte la sagesse du conseil, donne l'audace de la pensée; la vanité des Grecs, qui avoit prodigué l'héroïque & le merveilleux pour illustrer leur origine; leur imagination qui animoit tout dans la nature, qui ennobliroit jusqu'aux détails les plus familiers de la vie; leur sensibilité qui leur faisoit préférer à tout le plaisir d'être émus, & qui sembloit aller sans cesse au-devant de l'illusion, en admettant sans répugnance tout ce qui la favorisoit, en écartant toute réflexion qui en auroit détruit le charme; un peuple enfin dominé par ses sens, livré à leur séduction & passionnément amoureux de ses songes.

Dans les connoissances humaines, ce mélange d'ombre & de lumière si favorable à la poésie, lorsqu'il se combine avec un génie inquiet & audacieux, parce qu'il met en activité les forces de l'ame & la curiosité de l'esprit; la physique & l'astronomie couvertes d'un voile mystérieux, & laissant imaginer aux hommes tout ce qu'ils vouloient, pour suppléer aux loix de la nature, & à ses ressorts qu'ils ne connoissoient pas; une curiosité impuissante d'en pénétrer les phénomènes, source intarissable d'erreurs ingénieuses & poétiques; car l'ignorance fut toujours mere & nourrice de la fiction.

Dans les arts, la maniere de s'armer & de combattre de ces tems-là, où l'homme livré à lui-même se développoit aux yeux du poète avec tant de noblesse, de grace & de fierté; la navigation plus périlleuse, & par-là plus intéressante, où le courage, au défaut de l'art, étoit sans cesse mis à l'épreuve des dangers les plus effrayans; où ce qui nous est devenu si familier par l'habitude, étoit merveilleux par la nouveauté; où la mer que l'industrie humaine semble avoir aplanié & domptée, ne présentoit aux yeux des matelots que des abîmes & des écueils; le peu de progrès des mécaniques; car l'homme n'est jamais plus intéressant &

Tome XXIX.

plus beau que lorsqu'il agit par lui-même; & ce que disoit un Spartiate en voyant paroître à Samos la première machine de guerre, *c'est fait de la valeur*, on put le dire aussi de la poésie épique, quand l'homme apprit à se passer d'être robuste & vigoureux.

Dans l'histoire, une tradition mêlée de toutes les fables qu'elle avoit pu recueillir en passant par l'imagination des peuples, & susceptible de tout le merveilleux que les poètes y vouloient répandre; (le peu de connoissance qu'on avoit alors du passé, leur laissant la liberté de feindre, sans jamais être démentis.) enfin une religion qui parloit aux yeux, & qui animoit tout dans la nature, dont les mystères étoient eux-mêmes des peintures délicieuses, dont les cérémonies étoient des fêtes riantes ou des spectacles majestueux; un dogme, où ce qu'il y a de plus terrible, la mort & l'avenir, étoient embellis par les plus brillantes peintures; en un mot, une religion poétique, puisque les poètes en étoient les oracles, & peut-être les inventeurs; voilà ce qui environnoit la poésie épique dans son berceau.

Mais ce qui intéresse plus particulièrement la tragédie que le poème épique, une foule de dieux, comme je l'ai dit ailleurs, passionnés, injustes, violens, divisés entr'eux, & soumis à la destinée; des héros issus de ces dieux, servant leur haine & leur fureur, ou les intéressant eux-mêmes dans leurs querelles & leurs vengeances; les hommes esclaves de la fatalité, misérables jouets des passions des dieux & de leur volonté bizarre; des oracles obscurs, captieux & terribles; des expiations sanguinaires, des sacrifices de sang humain; des crimes avoués, commandés par le ciel; un contraste éternel entre les loix de la nature & celles de la destinée, entre la morale & la religion; des malheureux placés, comme dans un détroit, sur le bord de deux précipices, & n'ayant bien souvent que le choix des remords: voilà sans doute le système religieux le plus épouvantable, mais, par-là même, le plus poétique, le plus tragique qui fût jamais. L'histoire ne l'étoit pas moins.

Q

La Grece avoit été peuplée par une foule de colonies, dont chacune avoit eu pour chef un aventurier courageux. La rivalité de ces fondateurs, dans des tems de férocité, avoit produit des discordes sanglantes. La jalousie des peuples & leur vanité avoient grossi tous les traits de l'histoire de leur pays, soit en exagérant les crimes des ancêtres de leurs voisins, soit en rehaussant les vertus & les faits héroïques de leurs propres ancêtres. De-là ce mélange d'horreurs & de vertus dans les mêmes héros. Chaque famille avoit ses forfaits & ses malheurs héréditaires. Le rapt, le viol, l'adultere, l'inceste, le parricide, formoient l'histoire de ces premiers brigands : histoire abominable, & d'autant plus tragique. Les Danaïdes, les Pélopidés, les Atrides, les fables de Méléagre, de Minos & de Jason, les guerres de Thebes & de Troye, sont l'effroi de l'humanité & les trésors du théâtre : trésors d'autant plus précieux que ces horreurs étoient ennoblies par le mélange du merveilleux. Pas un de ces illustres scélérats qui n'eût un dieu pour pere ou pour complice : c'étoit la réponse & l'excuse que ces peuples donnoient sans doute au reproche qu'on leur faisoit sur les crimes de leurs aïeux : la volonté des dieux, les décrets de la destinée, un ascendant irrésistible, une erreur fatale avoit tout fait ; & ce fut-là comme la base de tout le système tragique : car la fatalité qui laisse la bonté morale au coupable, qui attache le crime à la vertu, & le remords à l'innocence, est le moyen le plus puissant qu'on ait imaginé pour effrayer & attendrir l'homme sur le destin de son semblable. Aussi l'histoire fabuleuse des Grecs est-elle la seule vraiment tragique dans les annales du monde entier ; & ce mélange en est la cause.

Mais ce qui tenoit de plus près encore aux événemens politiques, c'est cette ivresse de la gloire & des prospérités, que les Athéniens avoient rapportée de Marathon, de Salamine & de Platée : sentiment qui exaltoit les ames, & surtout celle des poètes ; c'est ce même orgueil, ennemi de toute domination, & charmé de voir dans les rois les jouets de

la destinée ; cet orgueil sans cesse irrité par la menace des monarques de l'Orient, & par le danger de tomber sous les griffes de ces vautours ; c'est-là, dis-je, ce qui donna une impulsion si rapide & si forte au génie tragique, & lui fit faire en un demi-siècle de si incroyables progrès.

Du côté de la comédie, les mœurs grecques avoient aussi des avantages qui leur sont propres, & qu'on ne trouve point ailleurs. Chez un peuple vif, enjoué, naturellement satyrique, & dont le goût exquis pour la plaisanterie a fait passer en proverbe le sel piquant & fin dont il l'affaisonoit ; chez ce peuple républicain, & libre censeur de lui-même, que l'on s'imagine un théâtre où il étoit permis de livrer à la risée de la Grece entiere, non-seulement un citoyen ridicule ou vicieux, mais un juge inique & vénal, un depositaire du bien public, négligent, avare, infidele, un magistrat sans talens ou sans mœurs, un général d'armée sans capacité, un riche ambitieux qui briguoit la faveur du peuple, ou un frippon qui le trompoit ; en un mot le peuple lui-même, qui se laissoit traduire en plein théâtre comme un vieillard chagrin, bizarre, crédule, imbécille, esclave & dupe de ces brigands publics qui le flattoient & l'opprimoient. Qu'on s'imagine ces personnages d'abord exposés sur la scene & nommés par leur nom ; ensuite (lorsqu'il fut défendu de nommer) si bien désignés par leurs traits & par toute especé de ressemblance, qu'on les reconnoissoit en les voyant paroître ; & qu'on juge de-là combien le génie comique, animé par la jalousie & la malignité républicaine, devoit avoir à s'exercer.

Ainsi la poésie trouva tout disposé comme pour elle dans la Grece ; & la nature, la fortune, l'opinion, les loix, les mœurs, tout s'étoit accordé pour la favoriser.

Il sera bien aisé de voir à présent dans quel autre pays du monde elle a trouvé plus ou moins de ces avantages.

J'ai déjà dit que chez les Romains elle s'étoit fait une prosodie modelée sur celle des Grecs ; mais n'ayant ni la lyre dan

la main des poètes pour soutenir & animer les vers, ni les mêmes objets d'éloquence & d'enthousiasme, ni ce ministère public qui la consacroit chez les Grecs; la poésie lyrique ne fut à Rome qu'une stérile imitation, souvent froide & frivole, presque jamais sublime. Voyez LYRIQUE.

La gravité des mœurs romaines s'étoit communiquée au culte: une majesté sérieuse y régnoit; la sévère décence en avoit banni les graces, les plaisirs, la volupté, la joie. Les jeux à Rome n'étoient que des exercices militaires, ou que des spectacles sanglans; ce n'étoient plus ces solemnités où vingt peuples venoient en foule voir disputer la couronne olympique. Un poète qui dans le cirque seroit venu sérieusement célébrer le vainqueur au jeu du disque ou de la lutte, auroit excité la risée des vainqueurs du monde. Rome étoit trop occupée de grandes choses, pour attacher de l'importance à de frivoles jeux; elle les aimoit comme on aime quelquefois une maîtresse, passionnément & sans l'estimer.

Si quelquefois la poésie lyrique célébroit dans Rome des triomphes ou des vertus, ce n'étoit point le ministère d'un homme inspiré par les dieux, ou avoué par la patrie; c'étoit le tribut personnel d'un poète qui faisoit sa cour, & quelquefois l'hommage d'un complaisant ou d'un flatteur.

On voit donc bien qu'en supposant Rome peuplée de génies faits pour exceller dans cet art, les causes morales, qui auroient dû les faire éclore & se développer, n'étant pas les mêmes que dans la Grèce, ils n'auroient jamais pris le même accroissement.

La poésie épique trouva dans l'Italie une partie des avantages qu'elle avoit eus dans la Grèce; moins de variété pourtant, moins d'abondance & de richesses, soit dans les descriptions physiques, soit dans la peinture des mœurs; mais ce qu'elle eut à regretter sur-tout, ce fut l'obscurité des tems, appelés *héroïques*. Les événemens passés demandent pour être agrandis aux yeux de l'imagination, non-seulement une grande distan-

ce, mais une certaine vapeur répandue dans l'intervalle. Quand tout est bien connu, il n'y a plus rien à feindre. Depuis Numa jusqu'à Auguste l'enchaînement des faits & leur détail étoit écrit & conigné; le petit nombre de fables répandues dans les annales étoient sans suite comme sans importance; si le poète eût voulu exagérer les faits & leur donner des causes étonnantes & merveilleuses, non-seulement la sincérité de l'histoire, mais la vue familière des lieux où ces faits étoient arrivés, les eût réduits à leur juste valeur. Comment exagérer aux yeux de Rome la défaite des Volques ou celle des Sabins? Le seul sujet vraiment épique qu'il fût possible de tirer des premiers tems de Rome, est celui que Virgile a pris, parce qu'il est un des derniers rameaux de l'histoire fabuleuse des Grecs.

Les événemens, dans la suite, eurent plus de grandeur, mais de cette grandeur réelle que la vérité historique présente toute entière, & met au-dessus de la fiction. Les guerres puniques, celles d'Asie, celles d'Épire, d'Espagne & des Gaules, la guerre civile elle-même, ne laissoient à la poésie sur l'histoire que l'avantage de décrire les mêmes faits & de peindre les mêmes hommes d'un style plus élevé, plus harmonieux, plus animé peut-être & plus haut en couleur; mais ni les causes, ni les moyens, ni les détails intéressans, rien ne pouvoit se déguiser.

Les auspices & les présages pouvoient entrer pour quelque chose dans les résolutions & les événemens; mais si l'on eût vu Neptune se déclarer en faveur des Carthaginois, & Mars en faveur des Romains, Vénus en faveur de César, Minerve en faveur de Pompée, la gravité romaine auroit trouvé puérides ces vains ornemens de la fable, dans des récits dont la vérité simple avoit par elle-même tant d'importance & de grandeur.

Ainsi, Varius & Pollion n'étoient guère plus libres dans leurs compositions que Tite-Live & que Tacite. On voit même que le jeune Lucain avec tout le feu de son génie, & quoiqu'il eût pris pour su-

jet de son poëme, un événement dont l'importance sembloit justifier l'entremise des dieux, ne les y a montrés que de loin, en philosophe plus qu'en poëte, comme spectateurs, comme juges, mais sans les engager & sans les faire agir dans la querelle de ses héros.

Les événemens & les mœurs que nous présente l'histoire Romaine, semblent avoir été plus favorables à la tragédie; mais si l'on considère que les mœurs romaines n'étoient rien moins que passionnées, que le courage & la grandeur d'ame, l'amour de la gloire & de la liberté en étoient les vertus; que l'orgueil, la cupidité, l'ambition en étoient les vices; que les exemples de constance, de générosité, de dévouement qui nous frappent dans l'héroïsme des Romains, étant des actes volontaires, ne pouvoient en faire un objet ni pitoyable ni terrible; que les deux causes de malheur qui dominent l'homme & qui le rendent véritablement misérable, l'ascendant de la destinée, ou celui de la passion, n'entroient pour rien dans les scènes tragiques, dont l'histoire Romaine abonde; qu'il étoit même de l'essence du courage romain, d'opposer au malheur une froideur stoïque qui dédaignoit la plainte & qui séchoit les larmes; on reconnoitra que les Régulus, les Catons, les Porcius étoient propres à élever l'ame, mais nullement à l'émouvoir ni de terreur ni de pitié.

Qu'on examine les sujets romains les plus forts, les plus pathétiques: on peut tirer de ceux de Coriolan, de Scévole, de Manlius, de Lucrece, de César une ou deux situations dignes d'un grand théâtre; mais cette continuité d'action véhémente & pathétique des sujets Grecs, où la trouver? Les sujets Romains ne sont grands, ou plutôt leur grandeur ne se soutient que par les mœurs, & les sentimens qu'en a tirés Corneille; & ce n'étoient pas des mœurs, des sentimens, mais des tableaux peints à grands traits qu'il falloit sur de grands théâtres comme ceux de Rome & d'Athènes. Voyez TRAGÉDIE.

Une seule époque dans Rome fut favorable à la tragédie: ce fut celle de la ty-

rannie & de la servitude, des délateurs & des pros crits. Alors, sans doute le tableau de ses calamités auroit attendri Rome; & la foiblesse & l'innocence fugitive dans les déserts, réfugiée dans les tombeaux, poursuivie, arrachée de ces derniers asyles, traînée aux pieds d'un monstre couronné, & livrée au fer des licteurs, ou réduite au choix du supplice, ce contraste d'une férocité & d'une obéissance également stupides; cet abattement inconcevable d'un peuple qui avoit tant de fois bravé la mort, qui la bravoit encore, & qui trembloit devant des maîtres aussi lâches qu'impérieux, ce mélange d'un reste d'héroïsme avec une bassesse d'esclaves abrutis; cette chute épouvantable de Rome, libre & maîtresse du monde, sous le joug des plus vils des hommes, des plus indignes de régner & de vivre, d'un Claude, d'un Caligula, qui auroient été le rebut des esclaves, s'ils étoient nés parmi les esclaves; ces deux extrémités des choses humaines, rapprochées sur un théâtre, auroient été sans doute le tableau le plus pitoyable & le plus effrayant de nos misérables destinées. Mais en faisant verser des larmes, elles auroient peut-être fait songer à verser du sang; Rome, en se voyant elle-même dans ce tableau épouvantable, auroit frémi de l'excès de ses maux; la honte & l'indignation pouvoient ranimer son courage, & ses oppresseurs n'avoient garde de lui présenter le miroir. On voit que sous Tibère, Emilius Scaurus, pour avoir fait dire, peut-être innocemment, dans la tragédie d'Atrée, ces paroles d'Euripide: *Il faut supporter la folie de celui qui commande*, (*Stultitiam imperantis*) fut condamné à se donner la mort.

Ainsi, dans les tems de la liberté, les mœurs romaines n'avoient rien de tragique, & dans les tems de calamité, la tragédie n'étoit plus libre. De-là vient que sous Auguste même, le seul tems où la tragédie fleurit à Rome, la plupart des poëtes ne faisoient qu'imiter les Grecs & transporter sur le théâtre Romain les sujets de celui d'Athènes, en observant sans doute avec un soin timide d'éviter les allusions.

Les mœurs Romaines étoient encore moins propres à la comédie : dans les premiers tems elles étoient simples & austères ; & quand la corruption s'y mit , elles furent encore trop sérieusement vicieuses , pour être ridicules. Des parasites , des flatteurs , des fâcheux désœuvrés , curieux , babillards , étoient quelque chose pour une satire , peu pour une intrigue comique. Il n'y eut de comique sur le théâtre de Rome , que ce qu'on avoit pris des Grecs , des valets fourbes , des jeunes gens crédules , inconstans , prodigues , libertins , des vieillards soupçonneux , avarés , chagrins , difficiles , grondeurs , des courtisannes artificieuses qui ruinoient les peres & trompoient les enfans ; voilà Plaute & Térence , d'après Menandre & Cratinus.

L'impudence d'Aristophane & ses satyres diffamantes contre les femmes n'eurent point d'imitateurs à Rome ; on observe même qu'Horace , dans son épître sur l'art poétique , en indiquant les mœurs & les caractères à peindre , ne dit des femmes que ces deux mots à propos de la tragédie , *aut matrona potens aut sedula nutrix* , & pas un mot à propos du comique.

Ce n'est pas que du tems d'Horace les mœurs des dames Romaines ne fussent déjà bien dignes de censure : on peut voir comme il les a peintes ; & sous les empereurs la licence n'eut plus de frein. Mais cette licence donnoit prise à la satire plus qu'à la comédie ; car celle-ci veut se jouer des caractères qu'elle imite : la frivolité , la folie , la vanité , les travers de l'esprit , les séductions & les méprises de l'amour-propre , les vices les plus méprisables & les moins dangereux , ceux dont l'homme est plutôt la dupe que la victime , voilà ses objets favoris ; or , les dames Romaines ne s'amusoient pas à être ridicules ; & des mœurs frivoles ne sont pas celles que nous a peintes Juvenal. Le vice étoit trop impudent , trop hardi , pour être risible.

Ainsi , la tragédie & la comédie furent également étrangères dans Rome ; & par la même raison que le génie en étoit emprunté , le goût n'en fut jamais sincère. Horace qui accorde aux Romains

assez d'amour & de talens pour la tragédie ,

Et placuit sibi natura sublimis & acer ;

Nam spirat tragicum satis , & feliciter audet. Hor.

Horace ne laisse pas de se plaindre que la jeunesse Romaine n'étoit sensible qu'au vain plaisir de la décoration théâtrale. L'ame des chevaliers , dit-il , avoit passé de leurs oreilles dans les yeux :

*Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos , & gaudia vanâ.* Id.

Encore avoit-on beau donner à la pompe du spectacle toute la magnificence possible , l'attention des Romains ne pouvoit être captivée par des fables qui leur étoient étrangères. Le bruit des cabales du peuple & des chevaliers pour & contre la pièce , l'interrompoient à chaque instant. Les acteurs élevoient la voix , & supplioient les spectateurs de vouloir bien entendre encore quelque chose , mais ils n'étoient point écoutés. Souvent au milieu de la scène la plus pathétique , on demandoit un combat d'animaux ou d'athletes.

*Nam quæ pervincere voces
Evaluere sonum , referunt quem nostra theatra ?
Garganum mugire putes nemus , aut mare Tuscum ?
Tanto cum strepitu ludi spectantur , & artes ,
Divitiæque peregrinæ , quibus oblitus actor
Cum stetit in scenâ , concurrat dextera lævæ ,
Dixit , adhuc aliquid . Nil sane , Quid placet ergo ?
Aut ursum , Media inter carmina poscunt
Aut pugiles.* Id.

La comédie ne les attachoit guere davantage pour peu qu'elle fût sérieuse. On fait que l'*Hécyre* de Térence fut abandonnée pour des danseurs de corde & pour des gladiateurs. Enfin l'on vit les pantomimes chasser les comédiens de Rome : tant il est vrai que chez les Romains le goût de la poésie dramatique ne fut qu'un goût de fantaisie , de vanité , d'ostentation , un goût léger , capricieux , comme sont tous les goûts factices , un plaisir aussi peu sensible qu'il leur étoit peu naturel.

Les seuls genres de poésie qui pouvoient naître & fleurir dans Rome , comme analogues à son génie , étoient la poésie morale ou philosophique , la poésie pastorale , l'épigramme amoureuse & la satire ; tout le reste y fut transplanté.

Vers la fin du onzieme siecle , on vit la poësie commencer en Provence en langage *roman* , ou romain corrompu , comme elle avoit fait dans la Grece par des chants héroïques & satyriques ; ensuite essayer le dialogue , & vouloir même imiter l'action. Plusieurs de ces poëtes , appelés *troubadours* , étoient bons gentilhommes , quelques-uns princes couronnés ; le plus grand nombre ambulans comme Homere , vivoient à-peu-près comme lui ; ils étoient accueillis dans les petites cours des ducs & des comtes de ce tems-là , quelquefois même favorisés des dames. Mais c'en étoit assez pour donner lieu à des gentilleffes naïves , non pour exciter le génie à s'élever sans modele & sans guide , & à créer un art qui lui étoit inconnu. Ainsi la poësie , après avoir été vagabonde & accueillie çà & là durant l'espace de deux cens cinquante ans , sans aucun établissement fixe , sans aucun point de ralliement , aucun objet public d'émulation & d'enthousiasme , aucun théâtre élevé à sa gloire , aucune fête , aucun spectacle où elle pût se signaler , abandonna sa nouvelle patrie à la fin du treizieme siecle ; & en passant en Italie , où commençoient à renaître les arts , elle y porta l'usage de la rime & les écrits des troubadours , premiers modeles des Italiens.

Des universités sans nombre fondées dans toute l'Europe , l'étude des langues Greque & Latine mise en vigueur , les récompenses des souverains & les dignités de l'église accordées aux hommes célèbres par leur savoir & par leurs talens , plus que tout cela l'invention de l'imprimerie , annonçoient la renaissance des lettres en Europe ; & quoique les premiers rayons de cette aurore eussent éclairé la France , ce fut vraiment en Italie que la lumière se répandit ; soit à la faveur du commerce de l'Orient & du voisinage de la Grece , d'où les arts & les lettres passèrent à Venise , & de Venise à Rome & à Florence ; soit à cause de la considération plus singuliere que l'Italie accordoit aux muses , & du triomphe poétique rétabli dans Rome , où , depuis Théodose , il étoit aboli ; soit par l'esti-

mable facilité qu'eurent bientôt les talens de puiser dans les sources de l'antiquité , dont les précieux restes avoient été recueillis & déposés dans les bibliothèques de Florence & de Rome ; soit enfin , grace à l'amour éclairé , sincere & généreux dont Léon X & les ducs de Florence , les Médicis , honoroient les lettres.

Mais , quoique l'Italie moderne fût , à quelques égards , plus favorable à la poësie que l'ancienne Rome , par la jalousie & la rivalité des petits états qui la composoient , par la diversité & la singularité des mœurs de ses peuples , par l'importance qu'ils attachoient aux arts , & la gloire qu'ils avoient mise à s'effacer l'un l'autre en les faisant fleurir ; les deux grandes sources de la poësie ancienne , l'histoire & la religion n'étant plus les mêmes , le génie se ressentit de la sécheresse de l'un & de l'autre ; & le laurier de la poësie , après avoir poussé quelques rameaux , périt sur ce terroir ingrat.

Dans l'Italie moderne , la poësie , dès sa naissance , s'étoit consacrée à la religion ; mais , par un zèle mal entendu , on lui fit donner des spectacles pieusement ridicules , au lieu de l'initier aux cérémonies religieuses & de l'appeler dans les temples , où elle auroit produit des hymnes & des chœurs sublimes.

L'erreur de toute l'Europe , fut que les mystères de la religion pouvoient prendre la place des spectacles profanes. Nous avons fait voir que le merveilleux de ces mystères ineffables n'étoit rien moins que dramatique. C'étoit à la poësie lyrique à les célébrer ; ils étoient réservés pour elles : car l'éloquence & l'harmonie peuvent donner aux idées un caractère imposant , auguste & sublime , auquel l'imitation ne sauroit s'élever. Comment peindre aux yeux sur la scene *l'in sole posuit tabernaculum suum* , ou le *volavit super pennas ventorum* ?

Il est donc bien étonnant que l'Italie ayant mis tant de magnificence à décorer ses temples , ayant porté si loin la pompe de ses fêtes , ayant employé les peintres , les sculpteurs , les musiciens les plus célèbres à donner plus d'éclat à ses solennités , ayant toléré même le sacrifice le

plus cruel de la nature pour conserver de belles voix, n'ait pas daigné proposer des prix & le triomphe poétique à qui célébreroit dans le plus beau cantique, ou les mystères de la foi, ou les vertus de ses héros.

La langue vulgaire étoit bannie des solemnités de l'église; & la naïve simplicité des hymnes déjà consacrées, ne laissa rien désirer de plus beau; peut-être aussi que dans les rites on craignoit les innovations. Quoi qu'il en soit, les arts qui ne parloient qu'aux sens, furent tous appelés à décorer le culte; & le seul qui parloit à l'âme fut dédaigné comme inutile, ou négligé comme superflu.

Dans le profane, la poésie lyrique n'eut pas plus d'émulation. Les guerres civiles dont l'Italie avoit été déchirée, les schismes, les séditions, les révolutions sanglantes dont elle venoit d'être le théâtre, l'ascendant & la domination du saint Siège sur tous les trônes de l'Europe, & les secousses que les deux puissances se donnoient réciproquement & si fréquemment l'un à l'autre, auroient offert à de nouveaux Tyrtées des circonstances favorables pour naître & pour se signaler; mais ce que j'ai dit de l'ancienne Rome, je le dis de l'Italie moderne & de tout le reste de l'Europe: pour donner de la dignité & de l'importance au talent du poète, & faire de lui, comme dans la Grèce, un homme public révéré, il eût fallu des peuples aussi sérieusement passionnés que les Grecs pour les charmes de la poésie. Or, soit que la nature n'eût pas donné aux Italiens une oreille aussi délicate & une imagination aussi vive, soit que la musique ne fût pas encore en état d'ajouter au charme des vers, soit que les circonstances qui décident le goût, la mode, l'opinion publique, ne fussent pas assez favorables, il est certain qu'un poète lyrique qui, dans l'Italie, à la renaissance des lettres, & dans les tems même où elles y ont fleuri, se seroit érigé en orateur public, auroit été reçu comme un histrion, d'autant plus ridicule, que l'objet de ses chants auroit été plus sérieux.

La poésie épique fut plus heureuse dans

l'Italie moderne. Elle avoit fait ses premiers essais en Provence, vers le onzième siècle; elle trouva dans l'Italie une langue plus riche & plus mélodieuse, espèce de latin altéré, affoibli, mais qui, dans sa corruption, avoit retenu du latin pur un grand nombre de mots, quelques inversions & des traces de prosodie. Aux avantages de cette langue, déjà cultivée par Dante, Boccace & Pétrarque, se joignoient, en faveur de la poésie épique, l'esprit de superstition dont l'Italie étoit le centre, les mœurs de la chevalerie qui avoit été l'héroïsme Gaulois, & qui restoit encore à peindre, & l'intérêt vif & récent de l'expédition des croisades, sujet héroïque & sacré, & d'un intérêt à la fois religieux & profane, sujet par là peut-être unique dans toute l'histoire moderne.

L'Arioste, dans un poème héroï-comique; le Tasse, dans un poème sérieux & vraiment épique, profitèrent de ces avantages, tous deux en hommes de génie. L'un se jouant de l'héroïsme & de la galanterie chevaleresque, & sur-tout du merveilleux de la magie, employa l'imagination la plus brillante & la plus féconde à renchérir sur la folie des romans; & par le brillant coloris de sa poésie, la gaieté qu'il mêle au récit des aventures de ses héros, la grace, la facilité, la variété de son style, il a fait d'une composition insensée un modèle de poésie, d'agrément & de goût: l'autre, plus sage & plus sévère, au lieu de se jouer de l'art, en a subi les loix & vaincu les difficultés par la force de son génie. Plus animé que l'*Enéide*, plus varié que l'*Iliade*, & d'un intérêt plus touchant, si son poème n'a pas des beautés aussi sublimes que ses modèles, il en a de plus attrayantes, & se soutient à côté d'eux. L'Arioste & le Tasse firent donc oublier le Boyardo & le Pulci qui leur avoient ouvert la route; mais en puisant dans les nouvelles sources, il les tarirent pour jamais.

L'héroïsme chevaleresque n'a qu'un seul caractère; c'est de consacrer la valeur au service de la foiblesse, de l'innocence & de la beauté, & de mettre la gloire

des hommes à défendre celle des femmes Il fuit de-là que lorsque dans un poëme sérieux ou comique on a fait rompre vingt fois des lances pour les intérêts de l'amour, les aventures romanesques sont épuisées, & qu'on ne peut plus revenir sur cette espece d'héroïsme, sans repasser sur les mêmes traces; & c'est ce qui est arrivé.

Le merveilleux de la magie, celui de la religion même, considérés poëtiqument, ne sont pas des sources plus abondantes; & la mythologie a sur l'une & l'autre des avantages infinis. (Voyez MERVEILLEUX.)

Si l'Italie n'eut que deux poëmes épiques, ce n'est donc point parce qu'elle n'eut que deux génies propres à réussir dans ce genre élevé, mais parce qu'un troisieme après eux auroit trouvé la carrière épuisée; & qu'il en est de l'histoire & de la théurgie moderne, comme de ces terrains superficiellement fertiles que ruinent une ou deux moissons.

Comme l'action du poëme dramatique ne demande ni la même importance du côté de l'événement historique, ni les mêmes ressources du côté du merveilleux, & que les deux grands intérêts de la tragédie, la compassion & la terreur, naissent des grandes calamités, il semble que l'Italie, dans les tems dévastés qui avoient précédé la renaissance des lettres, ayant été presque sans relâche un théâtre sanglant de discorde, de guerres politiques & religieuses, étrangères & domestiques, de haines & de factions, de séditions, de complots & de crimes; la tragédie, dans aucun pays, ni dans aucun siècle, n'a dû trouver un champ plus vaste & plus fécond. De tous les pays de l'Europe, l'Italie est pourtant celui où elle a eu le moins de succès, jusqu'au tems où elle y a paru secondée par la musique; & alors même, ce n'a pas été dans l'histoire moderne qu'elle a pris ses sujets. Une singularité si frappante doit avoir ses causes dans la nature, & les voici.

Point d'effort de génie sans émulation, point de progrès dans un art sans un concours d'artistes animés à s'effacer les uns les autres. Or, le concours des poëtes

dramatiques & leur émulation supposent des théâtres élevés à leur gloire, & un peuple nombreux, passionné pour leur art, assemblé pour les applaudir. Ce n'est pas assez qu'un sénat comme celui de Venise, ou qu'un souverain comme un duc de Florence, de Mantoue, de Ferrare, favorise un art tel que la tragédie, pour en obtenir des succès: combien de pays en Europe où les rois font les frais d'un superbe spectacle, où cependant il ne peut naître un poëte pour l'occuper? C'est l'enthousiasme d'une nation entiere qui sert d'aliment au génie, & qui fait faire aux talens mille efforts dont quelques-uns, par intervalle & de loin à loin, sont heureux. Si l'Italie avoit marqué pour la tragédie, la même passion qu'elle a pour la musique, si, sans avoir, comme la Grece, une ville, un théâtre, & des jours solennels où elle se fût assemblée, elle eût fait au moins pour la tragédie, ce qu'elle a fait depuis pour l'opera; si Rome, Naples, Milan, Venise & Florence à l'envi, l'avoient tour-à-tour appelée & s'étoient disputé la gloire de faire naître, d'honorer, de récompenser les talens qui auroient excellé dans ce grand art, l'Italie auroit eu des poëtes tragiques comme elle a eu des musiciens; mais encore n'auroient-ils pas pris leurs sujets dans l'Histoire de leur patrie.

La tragédie ne veut pas seulement des crimes & des malheurs, elle veut des crimes ennoblis & des malheurs illustres. Or, les personnages bons ou méchants, ne sont ennoblis que par leurs mœurs; & le malheur ne nous étonne que dans des hommes destinés à des grandes prospérités, soit par une haute naissance, soit par d'héroïques vertus.

Et dans l'histoire de l'Italie moderne, combien peu de ces hommes dont l'ame, le génie ou la fortune annonce de hautes destinées? De tant de guerres intestines, de tant de brigandages, de fureurs, de forfaits, que reste-t-il qu'une impression d'horreur? Deux siècles de calamités & de révolutions ont-ils laissé le souvenir d'un illustre coupable, ou d'un fait héroïque? Des trahisons, des atrocités lâches, des haines sourdes & cruelles, assouviez

affouvies par des noirceurs, des empoisonnemens ou des assassinats, tout cela fait une impression de douleur pénible & révoltante, sans aucun mélange de plaisir. L'ame est flétrie & n'est point élevée; on compatit comme à une boucherie de victimes humaines que l'on voit massacrer; mais ce pathétique n'est pas celui qui doit régner dans la tragédie. *Voyez* INTÉRÊT.

Ajoûtons que, dans la peinture des mœurs tragiques, il se mêle souvent des traits d'une philosophie politique ou morale, qui contribue grandement à élever les sentimens par la noblesse des maximes; & que cette partie de l'art suppose une liberté de penser que les poètes n'ont jamais eue dans les tems & dans les pays où la superstition & l'intolérance ont dominé. Car, tel est l'effet de la crainte sur les esprits, que non-seulement elle leur ôte la hardiesse de passer les bornes prescrites, mais qu'au-dedans même de ces bornes, elle leur interdit la faculté d'agir avec force & franchise, pareils au voyageur timide, qui, en voyant à ses côtés deux précipices enrayans, ne va qu'à pas tremblans dans le même sentier où il marcheroit d'un pas ferme s'il ne voyoit pas le péril.

Ainsi, quoique les mœurs de l'Italie moderne, comme du reste de l'Europe, permissent à la tragédie une imitation plus vraie que ne l'étoit celle des Grecs; quoique sur les nouveaux théâtres, les acteurs de l'un & de l'autre sexe, sans masque ni cothurne, ni porte-voix, ni aucune des monstrueuses exagérations de la scène antique, pussent représenter l'action théâtrale au naturel, la tragédie ayant fait d'inutiles efforts pour s'élever sur les théâtres d'Italie, a été obligée de les abandonner, & la comédie elle-même n'y a pas eu un plus heureux sort.

La vanité est la mere des ridicules, comme l'oïveté est la mere des vices; & c'est le commerce habituel d'une société nombreuse qui met en action & en évidence les vices de l'oïveté & les ridicules de la vanité. Voilà l'école de la comédie: il est donc bien aisé de voir dans quel pays elle a dû fleurir.

En Italie, ce ne fut ni manque d'oï-

Tome XXIX.

fiveté, ni manque de vanité, mais ce fut manque de société que la comédie ne trouva point des mœurs favorables à peindre. Tous les débats de l'amour-propre s'y réduisirent presque aux rivalités amoureuses; & les seuls objets du comique furent les artifices & les folies des amans, l'adresse des femmes à se jouer des hommes, la fourberie des valets, l'inquiétude, la jalousie & la vigilance trompée des peres, des meres, des tuteurs & des maris. Le comique Italien n'a donc été qu'un comique d'intrigue; mais par la constitution politique de l'Italie, divisée en petits états malignement envieux l'un de l'autre, il s'est joint au comique d'intrigue un comique de caractère national, en sorte que ce n'est pas le ridicule de telle espece d'hommes, mais le ridicule ou plutôt le caractère exagéré de tel peuple, du Vénitien, du Napolitain, du Florentin qu'on a joué. Il s'enfuit de-là que du côté des mœurs, toutes les comédies italiennes se ressemblent, & ne diffèrent que par l'intrigue ou plutôt par les incidens.

Les Italiens n'ayant donc ni tragédie, ni comédie régulière & décente, inventerent un genre de spectacle qui leur tint lieu de l'un & de l'autre, & qui par un nouveau plaisir pût suppléer à ce qui manqueroit à leur poésie dramatique. Nous aurons lieu de voir par quelles causes ce nouveau genre, favorisé en Italie, y dut prospérer & fleurir; par quelles causes les progrès en ont été bornés ou ralentis, & pourquoi, s'il n'est transplanté, il y touche à sa décadence. *Voyez* OPÉRA.

Ce que nous avons dit de l'ode ou du poëme lyrique des Grecs, à l'égard de l'ancienne Rome & de l'Italie moderne, doit à plus forte raison s'entendre de tout le reste de l'Europe; & si dans un pays où la musique a pris naissance, où les peuples sembloient organisés pour elle, où la langue naturellement flexible & sonore a été si docile au nombre & aux modulations du chant, il ne s'est pas élevé un seul poëte qui, à l'exemple des anciens, ait réuni les deux talens, chanté ses vers, & soutenu sa voix par des ac-

cords harmonieux, bien moins encore chez des peuples où la musique est étrangère, & la langue moins douce & moins mélodieuse, un pareil phénomène devoit-il arriver.

La galanterie espagnole en a cependant fait l'essai : l'ingénieuse nécessité, l'amour non moins ingénieux qu'elle, a fait imaginer aux Espagnols ces sérénades où un amant, autour de la prison d'une beauté captive, vient, aux accords d'une guitare, soupirer des vers amoureux ; mais on sent bien que par cette voie l'art ne peut guère s'élever ; & quand par miracle il trouveroit un Anacréon ou une Sapho, il seroit encore loin de trouver un Alcée.

Le climat de l'Espagne sembloit plus favorable à la poésie épique & dramatique : cette contrée a été le théâtre des plus grandes révolutions, & son histoire présente plus de faits héroïques que tout le reste de l'Europe ensemble. Les invasions des Vandales, des Goths, des Arabes, des Maures, dans ce pays tant de fois désolé ; ses divisions intérieures en divers états ennemis ; les incursions, les conquêtes des Espagnols, soit en-deçà des monts, soit au-delà des mers ; leur domination en Afrique, en Italie, en Flandres & dans le nouveau monde ; la superstition même & l'intolérance, qui en Espagne ont allumé tant de bûchers & fait couler tant de sang, sont autant de sources fécondes d'événemens tragiques ; & si dans quelques pays de l'Europe moderne la poésie héroïque a pu se passer des secours de l'antiquité, c'est en Espagne. La langue même lui étoit favorable, car elle est nombreuse, sonore, abondante, majestueuse, figurée & riche en couleurs.

Ce n'est donc pas sans raison que l'on s'étonne qu'un pays qui a produit un Pélagé, un comte Julien, un Gonzalve, un Cortès, un Pizarre, n'ait pas eu un beau poème épique ; car je compte pour peu de chose celui de la Araucana, & dans la Lusjade même, le poète portugais n'a que très-peu de beautés locales.

Mais les arts, je l'ai déjà dit, ne fleurissent & ne prospèrent que chez un peuple qui les chérit ; ce n'est qu'au milieu d'une

foule de tentatives malheureuses que s'élevaient les grands succès. Il faut donc pour cela des encouragemens ; il en faut surtout au génie. C'est l'émulation qui l'anime ; c'est, si j'ose le dire, le vent de la faveur publique qui enfle ses voiles & qui les fait voguer. Or l'Espagne plongée dans l'ignorance & dans la superstition, ne s'est jamais assez passionnée en faveur de la poésie pour faire prendre à l'imagination des poètes le grand essor de l'épopée.

Ajoutons que dans leur histoire, le merveilleux des faits étoit presque le seul que la poésie pût employer. Le Camoens a imaginé une belle & grande allégorie pour le cap de Bonne-Espérance ; mais l'allégorie n'a qu'un moment, & l'on fait dans quelles fictions ridicules ce même poète s'est perdu, lorsqu'il a voulu employer la fable.

Le goût des Espagnols pour le spectacle donna plus d'émulation à la poésie dramatique ; & la tragédie pouvoit encore trouver des sujets dignes d'elle dans l'histoire de leur pays.

Cet esprit de chevalerie, qui a fait parmi nous de l'amour une passion morale, sérieuse, héroïque, en attachant à la beauté une espèce de culte, en mêlant au penchant physique un sentiment plus épuré, qui de l'âme s'adresse à l'âme, & l'élève au-dessus des sens ; ce roman de l'amour enfin, que l'opinion, l'habitude, l'illusion de la jeunesse, l'imagination exaltée & séduite par les desirs, ont rendu comme naturel, sembloit offrir à la tragédie espagnole des peintures plus fortes, des scènes plus terribles : l'amour étant lui-même en Espagne plus fier, plus fougueux, plus jaloux, plus sombre dans sa jalousie, & plus cruel dans ses vengeances que dans aucun autre pays du monde.

Mais l'héroïsme espagnol est froid ; la fierté, la hauteur, l'arrogance tranquille en est le caractère ; dans les peintures qu'on en a faites, il ne sort de sa gravité que pour donner dans l'extravagance : l'orgueil alors devient de l'enflure ; le sublime, de l'empoulé ; l'héroïsme, de la folie. Du côté des mœurs ce fut donc la vérité,

le naturel qui manquent à la tragédie espagnole ; du côté de l'action, la simplicité & la vraisemblance. Le défaut du génie espagnol est de n'avoir su donner des bornes, ni à l'imagination, ni au sentiment. Avec le goût barbare des Vandales & des Goths, pour des spectacles tumultueux & bruyans où il entrât du merveilleux, s'est combiné l'esprit romanesque & hyperbolique des Arabes & des Maures : de-là le goût des Espagnols. C'est dans la complication de l'intrigue, dans l'embarras des incidens, dans la singularité imprévue de l'événement, qui rompt plutôt qu'il ne dénoue les fils embrouillés de l'action ; c'est dans un mélange bizarre de bouffonnerie & d'héroïsme, de galanterie & de dévotion, dans des caractères outrés, dans des sentimens romanesques, dans des expressions emphatiques, dans un merveilleux absurde & puérile, qu'ils font consister l'intérêt & la pompe de la tragédie. Et lorsqu'un peuple est accoutumé à ce désordre, à ce fracas d'aventures & d'incidens, le mal est presque sans remède : tout ce qui est naturel lui paroît foible, tout ce qui est simple lui paroît vuide, tout ce qui est sage lui paroît froid.

Quand à ce mélange superstitieux & absurde du sacré avec le profane, que le peuple espagnol aime à voir sur la scène, nous le trouvons majestueux & terrible chez les Grecs, & chez les Espagnols absurde & ridicule ; soit parce que le merveilleux de la fable est plus poétique, soit parce qu'il est mieux employé, soit parce qu'il est vu de plus loin, & que nous sommes plus familiarisés avec les démons qu'avec les furies.

Major è longinquo reverentia.

La même façon de compliquer l'intrigue & de la charger d'incidens romanesques & merveilleux, fait le succès de la comédie espagnole : les diables en sont les bouffons.

Lopez de Vega & Calderon étoient nés pour tenir leur place auprès de Moliere & de Corneille ; mais dominés par la superstition, par l'ignorance & le faux goût des Orientaux & des Barbares,

que l'Espagne avoit contracté, ils ont été forcés de s'y soumettre ; c'est ce que Lopez de Vega lui-même avouoit dans ces vers, qu'a daigné traduire une plume qui embellit tout :

*Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizarres ;
Dédaignerent le goût des Grecs & des Romains :
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins.*

Nos aïeux étoient des barbares.

L'abus regne, l'art tombe & la raison s'enfuit ;

Qui veut écrire avec décence,

Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit ;

Il vit dans le mépris & meurt dans l'indigence.

Je me vois obligé de servir l'ignorance,

D'enfermer sous quatre verroux

Sophocle, Euripide & Térence.

J'écris en insensé, mais j'écris pour des foux.

Le public est mon maître, il faut bien le servir ;

Il faut, pour son argent, lui donner ce qu'il aime ;

J'écris pour lui, non pour moi-même,

Et cherche des succès dont je n'ai qu'à rougir.

Un peuple sérieux, réfléchi, peu sensible aux plaisirs de l'imagination, peu délicat sur les plaisirs des sens, & chez qui une raison mélancolique domine toutes les facultés de l'ame ; un peuple dès longtemps occupé de ses intérêts politiques, tantôt à secouer les chaînes de la tyrannie, tantôt à s'affermir dans les droits de la liberté ; ce peuple chez qui la législation, l'administration de l'état, sa défense, sa sûreté, son élévation, sa puissance, les grands objets de l'agriculture, de la navigation, de l'industrie & du commerce, ont occupé tous les esprits, semble avoir dû laisser aux arts d'agrément peu de moyens de prospérer chez lui.

Cependant ce même pays, qui n'a jamais produit un grand peintre, un grand statuaire, un bon musicien, l'Angleterre a produit d'excellens poètes, soit parce que l'Anglois aime la gloire, & qu'il a vu que la poésie donnoit réellement un nouveau lustre au génie des nations, soit parce que, naturellement porté à la méditation & à la tristesse, il a senti le besoin d'être ému & dissipé par les illusions que ce bel art produit, soit enfin parce que son génie, à certains égards, étoit propre à la poésie, dont le succès ne tient pas absolument aux mêmes facultés que celui des autres talens.

En effet, supposez un peuple à qui la

nature ait refusé une certaine délicatesse dans les organes, ce sens exquis, dont la finesse apperçoit & saisit, dans les arts d'agrément, toutes les nuances du beau; un peuple dont la langue ait encore trop de rudesse & d'âpreté pour imiter les inflexions d'un chant mélodieux, ou pour donner aux vers une douce harmonie; un peuple dont l'oreille ne soit pas encore assez exercée, dont le goût même ne soit pas assez épuré pour sentir le besoin d'une élocution facile, nombreuse, élégante; un peuple enfin pour qui la vérité brute, le naturel sans choix, la plus grossière ébauche de l'imitation poétique, seroient le sublime de l'art; chez lui la poésie auroit encore pour elle la force au défaut de la grace, la hardiesse & la vigueur en échange de l'élégance & de la régularité, l'élevation & la profondeur des sentimens & des idées, l'énergie de l'expression, la chaleur de l'éloquence, la véhémence des passions, la franchise des caractères, la ressemblance des peintures, l'intérêt des situations, l'âme & la vie répandue dans les images & les tableaux, enfin cette vérité naïve dans les mœurs & dans l'action, qui, toute inculte & sauvage qu'elle est, peut avoir encore sa beauté. Telle fut la poésie chez les Anglois, tant qu'elle ne fut que conforme au génie national; & ce caractère fut encore plus librement & plus fortement prononcé dans leur ancienne tragédie.

Mais, lorsque le goût des peuples voisins eut commencé à se former, & qu'un petit nombre d'excellens écrivains eurent appris à l'Europe à sentir les véritables beautés de l'art, il se trouva parmi les Anglois comme ailleurs, des hommes doués d'un esprit assez juste, & d'une sensibilité assez délicate, pour discerner dans la nature les traits qu'il falloit peindre & ceux qu'il falloit rejeter, & pour juger que de ce choix dépendoit la décence, la grace, la noblesse, la beauté de l'imitation. Ce goût de la belle nature, les Anglois le prirent en France à la cour de Louis le Grand, & le portèrent dans leur patrie. Ce fut à Molière, à Racine, à Despréaux, qu'ils durent Dryden, Pope, Addison.

Mais, au lieu que par-tout ailleurs c'est le goût d'un petit nombre d'hommes éclairés qui l'emporte à la longue sur le goût de la multitude, en Angleterre c'est le goût du peuple qui domine & qui fait la loi. Dans un état où le peuple regne, c'est au peuple que l'on cherche à plaire, & c'est sur-tout dans ses spectacles qu'il veut qu'on l'amuse à son gré. Ainsi, tandis qu'à la lecture les poètes du second âge charmoient la cour de Charles II, & que la partie la plus cultivée de la nation, d'accord avec toute l'Europe, admiroit la majestueuse simplicité du Caton d'Addison, l'élégance & la grace des contes de Prior, & tous les trésors de la poésie de style répandus dans les épîtres de Pope, l'ancien goût, le goût populaire, n'applaudissoit sur les théâtres, où il règne impérieusement, que ce qui pouvoit égayer ou émouvoir la multitude, un comique grossier, obscène, outré dans toutes ses peintures, un tragique aussi peu décent, où toute vraisemblance étoit sacrifiée à l'effet de quelques scènes terribles, & qui, ne tendant qu'à remuer fortement des esprits flegmatiques, y employoit indifféremment tous les moyens les plus violens: car le peuple dans un spectacle veut qu'on l'émeuve, n'importe par quelles peintures, comme dans une fête il veut qu'on l'éniivre, n'importe avec quelle liqueur.

Il est donc de l'essence, & peut-être de l'intérêt de la constitution politique de l'Angleterre, que le mauvais goût subsiste sur ses théâtres; qu'à côté d'une scène d'un pathétique noble & d'une beauté pure, il y ait pour la multitude au moins quelques traits plus grossiers; & que les hommes éclairés qui font par-tout le petit nombre, n'ayent jamais droit de prescrire au peuple le choix de ses amusemens.

Mais hors du théâtre, & quand chacun est libre de juger d'après soi, ce petit nombre de vrais juges rentre dans ses droits naturels, & la multitude qui ne lit point, laisse les gens de lettres, comme devant leurs pairs, recevoir d'eux le tribut de louange que leurs écrits ont mérité. C'est alors que l'opinion du petit nombre

commande à l'opinion publique : voilà pourquoi l'on voit deux especes de goût, incompatibles en apparence, se concilier en Angleterre, & les beautés & les défauts contraires presque également applaudis.

Le génie de Shakespear ne fut pas éclairé ; mais son instinct lui fit saisir la vérité & l'exprimer par des traits énergiques : il fut inculte & déréglé dans ses compositions, mais il ne fut point romanesque. Il n'évita ni la bassesse, ni la grossièreté qu'autorisoient les mœurs & le goût de son tems ; mais il connut le cœur humain & les ressorts du pathétique. Il fut répandre une terreur profonde ; il fut enfoncer dans les âmes les traits déchirans de la pitié ; il ne fut ni noble, ni décent ; il fut véhément & sublime : chez lui, nulle especes de régularité ni de vraisemblance dans le tissu de l'action, quoique dans les détails il soit regardé comme le plus vrai de tous les poètes : vérité sans doute admirable, lorsqu'elle est le trait simple, énergique & profond qu'il a pris dans le cœur humain ; mais vérité souvent commune & triviale qu'une populace grossiere aime seule à voir imiter.

Shakespear a un mérite réel & transcendant qui frappe tout le monde. Il est tragique, il touche, il émeut fortement : ce n'est pas cette pitié douce qui pénètre insensiblement, qui se saisit des cœurs, & qui les pressant par degrés, leur fait goûter ce plaisir si doux de se soulager par des larmes ; c'est une terreur sombre, une douleur profonde, & des secousses violentes qu'il donne à l'âme des spectateurs, en cela peut-être plus cher à une nation qui a besoin de ces émotions violentes. C'est ce qui l'a fait préférer à tous les tragiques qui l'ont suivi. Mais tout l'enthousiasme de ses admirateurs n'imposera jamais aux gens de bon sens & de goût sur ses grossièretés barbares.

A voir la liberté avec laquelle les Anglois se permettent de parler, de penser & d'écrire sur les intérêts publics, & les avantages que la nation retire de cette liberté, on ne peut s'étonner assez que la comédie ne soit pas devenue à Londres une satire politique, comme elle

l'étoit dans Athenes, & que chacun des deux partis n'ait pas eu son théâtre où le parti contraire auroit été joué. Seroit-ce qu'ayant l'un & l'autre des mysteres trop dangereux à révéler en plein théâtre, ils auroient voulu se ménager ? Ou que l'impression du spectacle sur les esprits étant trop vive & trop contagieuse, ils en auroient craint les effets ? Quoi qu'il en soit, la comédie sur le théâtre de Londres s'est bornée à être morale ; & comme dans un pays où il y a peu de société, il y a aussi peu de ridicules, & qu'au contraire, dans un pays où tous les hommes se piquent de liberté & d'indépendance, chacun fait gloire d'être original dans ses mœurs & dans ses manieres, c'est à cette singularité souvent grotesque en elle-même & plus souvent exagérée sur le théâtre, que le comique anglois s'est attaché, sans pourtant négliger la censure des vices qu'il a peints des traits les plus forts.

Mais si le parterre de Londres s'est rendu l'arbitre du goût dans le spectacle le plus noble ; si, pour plaire au peuple, il a fallu que le tragique se soit lui-même dégradé, à plus forte raison a-t-il fallu que le comique se soit abaissé jusqu'au ton de la plaisanterie la plus grossiere & la plus obscene. Du reste, comme elle s'est conformée au génie de la nation, & qu'au lieu des ridicules de société, c'est l'originalité bizarre qu'elle s'est proposée de peindre, il s'ensuit que le comique anglois est absolument local, & ne sauroit se transplanter ni se traduire dans aucune langue. Voyez COMÉDIE.

L'orgueil patriotique de la nation angloise ne voulant laisser à ses voisins aucune gloire qu'elle ne partage, lui a fait, comme on dit, forcer nature pour exceller dans les beaux-arts : par exemple, quoique sa langue ne soit rien moins que favorable aux vers lyriques, elle est la seule dans l'Europe qui ait proposé à l'ode chantée une fête solennelle, dans laquelle, comme chez les Grecs, le génie des vers & celui du chant sont réunis & couronnés. On connoît l'ode de Dryden pour la fête de sainte Cécile ; mais cette ode, la plus approchante du poëme lyrique des Grecs, n'en est elle-même qu'une ombre.

Dryden, pour exprimer le charme & le pouvoir de l'harmonie, raconte comment le poëte Timothée touchant la lyre & chantant devant le jeune Alexandre (quoique Timothée fût mort avant qu'Alexandre fût né), comment dis-je, en parcourant les tons & les modes de la musique, il maîtrisoit l'ame du héros, l'agitoit, l'enflammoit, l'apaisoit à son gré, lui inspiroit l'ardeur des combats & la passion de la gloire; le ramenoit à la clémence, l'attendrissoit & le plongeoit dans une douce langueur. Or, à la place du récit, qu'on suppose l'action même, Timothée au lieu de Dryden, Alexandre présent, le poëte animé par la présence du héros, observant dans les yeux, dans les traits du visage, dans les mouvemens d'Alexandre, les révolutions rapides qu'il causoit dans son ame, fier de la dominer cette ame impérieuse, & de la changer à son gré, on sentira combien l'ode du poëte anglois doit être loin encore, toute belle qu'elle est, du poëme lyrique des anciens.

Le poëme épique de Milton est étranger à l'Angleterre. Il ne tient à l'esprit de la nation que par la croyance commune à tous les peuples de l'Europe. Nulle autre circonstance, ni du lieu ni du tems, n'a influé sur cette production sublime & bizarre. Le fanatisme dominoit alors, mais il avoit un autre objet: on ne contestoit point la chute de nos premiers peres.

Plein des idées répandues dans les livres de Moïse & dans les écrits des prophetes, plein de la lecture d'Homere & des poëmes Italiens, aidé de ces farces pieuses, qui sur les théâtres de l'Europe, avoient si sérieusement & si ridiculement travesti les mysteres de la religion, enfin, poussé par son génie, il vit dans la révolte des enfers conjurés pour la perte du genre humain, un sujet digne de l'épopée; & emporté par son imagination, il s'y abandonna. L'enfer de Milton est imité de celui du Tasse, avec des traits plus hardis & plus forts; mais il est gâté par l'idée ridicule du Pandemonium, & plus encore par le sale épisode de l'accouplement incestueux du péché & de la mort. La description des délices d'Eden & de

l'innocente volupté des amours de nos premiers peres, n'est imitée de personne: elle fait la gloire de Milton. La guerre des anges contre les démons fait sa honte.

Le péché de nos premiers peres est un événement si éloigné de nous, qu'il ne nous touche que foiblement, le merveilleux en est si familier qu'il n'a plus rien qui nous étonne; & à force d'intéresser toutes les nations du monde, il n'en intéresse plus aucune: aussi le poëme du *Paradis perdu* fut-il méprisé en naissant, & ses beautés étant au-dessus de la multitude, il seroit resté dans l'oubli, si des hommes dignes de le juger & faits pour entraîner l'opinion publique, Pope & Adisson, n'avoient appris à l'Angleterre à l'admirer.

La poésie galante & légère a saisi pour naître & fleurir en Angleterre le seul moment qui lui ait été favorable, le regne de Charles II. La poésie philosophique, morale & satyrique y fleurira toujours, parce qu'elle est conforme au génie de la nation: c'est en Angleterre qu'on l'a vu renaître, & Pope & Rochester l'y ont portée au plus haut degré où elle se soit élevée en Europe depuis Lucrece, Horace & Juvénal.

Si l'Allemand eût été une langue mélodieuse, c'est en Allemagne qu'on auroit eu quelque espérance de voir renaître la poésie lyrique des anciens. Les Italiens peuvent avoir un goût plus fin, plus délicat, plus exquis de la bonne musique, mais ils n'ont pas l'oreille plus sûre & plus sévère que les Allemands, pour la précision du nombre & la justesse des accords. Ceux-ci ont même cet avantage que la musique fait partie de leur éducation commune, & qu'en Allemagne le peuple même est musicien dès le berceau. C'est donc là qu'il étoit facile & naturel de voir les deux talens se réunir dans le même homme, & un poëte, sur le luth ou la harpe, composer & chanter ses vers.

Mais à la rudesse de la langue, premier obstacle & peut-être invincible, s'est joint, comme part-tout ailleurs, le manque d'émulation & de circonstances heureuses, comme celles qui dans la Grece avoient favorisé & fait honorer ce bel art.

La poésie allemande a cependant eu ses succès dans le genre de l'ode. Celle du célèbre Haller sur la mort de sa femme, a le mérite rare d'exprimer un sentiment réel & profond, émané du cœur du poète.

On a vu pendant les campagnes du roi de Prusse en Allemagne, des essais de poésie lyrique plus approchants de celle des Grecs : ce sont des chants militaires, non pas dans le goût soldatesque, mais du plus haut style de l'ode, sur les exploits de ce héros. La poésie moderne n'a point d'exemple d'un enthousiasme plus vrai ; & de pareils chants répétés de bouche en bouche dans une armée, avant une bataille, après une victoire, même à la suite d'un revers, seroient plus éloquens & plus utiles que des harangues. Voyez LYRIQUE.

Mais ce n'est point un moment d'enthousiasme ; ce sont les mœurs & le génie d'une nation qui assurent à la poésie un regne constant & durable.

L'Allemagne, à qui les sciences & les arts sont redevables de tant de découvertes, & qui du côté des savantes études & des recherches laborieuses, l'a emporté sur tout le reste de l'Europe, semble y avoir mis toute sa gloire. Une vie laborieuse, une condition pénible, un gouvernement qui n'a eu, ni l'avantage de flatter l'orgueil par des prospérités brillantes, ni celui d'élever les âmes par le sentiment de la liberté qui est la véritable dignité de l'homme, ni celui de polir les esprits & les mœurs par le raffinement du luxe, & par le commerce d'une société voluptueusement oisive ; enfin la destinée de l'Allemagne, qui depuis si long-tems est le théâtre des sanglans débats de l'Europe, & la tristesse que répand chez les peuples l'incertitude continuelle de leur fortune & de leur repos ; peut-être aussi un caractère naturellement plus porté à des méditations profondes, à de sublimes spéculations, qu'à des fictions ingénieuses, sont les causes multipliées qui ont rendu l'Allemagne plus stérile en poètes que tous les autres pays que nous venons de parcourir. Le climat, l'histoire, les mœurs, rien n'étoit poétique en Allemagne ; aucune cour n'y a été disposée à élever aux

muses des théâtres assez brillans ; à présenter assez d'attraits & d'encouragement au génie, pour exciter dans les esprits cette émulation d'où naissent les grands efforts & les grands succès.

Les Allemands n'ont pas laissé, à l'exemple de leurs voisins, de s'essayer en divers genres de poésie. Klopstock a osé chanter l'avènement du Messie, & son poème a eu le succès qu'il méritoit. On a plaint l'homme de talent d'avoir pris un sujet dont la majesté froide, la sublimité ineffable, & l'inviolable vérité, ne permettoient à la poésie que des peintures inanimées & des scènes sans passions. Gessner a été plus habile & plus heureux dans le choix du sujet de son poème d'Abel. Le moment, l'action, le caractère principal, & les contrastes qui le relevent étoient sans contredit ce que l'histoire sainte avoit de plus poétique ; ce sujet même étoit susceptible d'un intérêt vif & touchant. N'importe sur qui la pitié tombe ; & Caïn même, tout criminel qu'il est, mérite assez les pleurs qu'il fait répandre. Aussi ce poème, dénué des graces naïves du style original, ne laisse pas de nous attendrir dans la traduction française ; mais je répéterai, à l'égard de ce poème, ce que j'ai dit de celui de Milton ; il ne tient pas plus au climat, aux mœurs, au génie de l'Allemagne que de tel autre pays de l'Europe : c'est un poème oriental ; ce n'est pas un poème allemand.

Les églogues du même poète sont des plantes plus analogues au climat qui les a vu naître : leur grace, leur naïveté, leur coloris, leur morale philosophique, font désirer d'habiter les lieux où le poète a vu, ou semble avoir vu la nature. Il en est de même du poème des Alpes dans un genre supérieur. La poésie descriptive est de tous les pays ; mais la Suisse lui est favorable plus qu'aucun autre climat du Nord, si ce n'est peut-être la Suède.

Je ne parle point des essais que la poésie dramatique a fait en Allemagne : le parti qu'ont pris les souverains d'avoir dans leur cour des spectacles italiens ou français, est à la fois l'effet & la cause du peu de progrès que le génie national a fait dans ce genre de poésie.

Rien n'étoit poétique en France : la langue de Marot & de Rabelais étoit naïve ; celle d'Amiot & de Montagne étoit hardie, figurée, énergique ; celle de Malherbe & de Balzac avoit du nombre & de la noblesse ; elle acquit de la majesté sous la plume du grand Corneille, de la pureté, de la grace, de l'élégance, & toutes les couleurs les plus délicates & les plus vives de la poésie & de l'éloquence dans les écrits de Racine & de Fénelon. Mais deux avantages prodigieux des langues anciennes lui furent refusés, la liberté de l'inversion & la précision de la prosodie ; or sans l'une point de période ; & sans l'autre, il faut l'avouer, point de mesure dans les vers. Balzac le premier avoit essayé d'introduire le rythme & la période dans la prose françoise ; mais quoiqu'alors on se permit plus d'inversions qu'à présent, la langue étant assujettie à observer presque fidèlement l'ordre naturel des idées, la faculté de combiner les mots au gré de l'oreille se réduisoit à peu de chose. Il fallut donc, pour donner du nombre & de la rondeur au discours, s'occuper des mots plus que des choses ; encore ne parvint-on jamais à imiter le rythme & la période des anciens. La période sur-tout, sans l'inversion libre, étoit impossible à construire : car son artifice consiste à suspendre le sens, & à laisser l'esprit dans l'attente du mot qui doit le décider, en sorte que dans l'entendement les deux extrémités de l'expression se joignent quand la période est finie ; c'est ce qui l'a fait comparer à un serpent qui mord sa queue. Or, dans une langue où les mots suivent à la file la progression des idées, comment les arranger de façon qu'une partie de la pensée attende l'autre, & que l'esprit, égaré dans ce labyrinthe, ne se retrouve qu'à la fin ?

Mais si la période françoise ne fut pas circulaire comme celle des anciens, au moins fut-elle prolongée & soutenue jusqu'à son repos absolu ; & le tour, le balancement, la symétrie de ses membres lui donnerent de l'élégance, du poids & de la majesté. Ainsi, à force de travail & de soins, notre langue acquit dans la prose une élégance, une souplesse, un

tour harmonieux qui ne lui étoit pas naturel :

Le plus difficile étoit de donner à nos vers du nombre & de la mélodie. Comment observer la mesure dans une langue qui n'a point de prosodie décidée ? Aussi nos vers n'eurent-ils d'abord, comme les vers Provençaux & Italiens, d'autre règle que la rime & que la quantité numérique des syllabes : on ne les chantoit point, ils ne pouvoient donc pas être mesurés par le chant. L'ode même fut parmi nous ce qu'elle a été dans tout le reste de l'Europe moderne, un poème divisé en stances, & d'un style plus élevé, plus véhément, plus figuré que les autres poèmes, mais nullement propre à être chanté. Voyez LYRIQUE.

Cependant, comme de leur naturel les élémens des langues ont une prosodie indiquée par les sons, plus lents ou plus rapides, & par les articulations plus faciles ou plus pénibles qu'elles présentent, la prosodie de la langue françoise se fit sentir d'elle-même à l'oreille délicate des bons poètes. Malherbe y fut trouver du nombre, & le fit sentir dans ses vers, comme Balzac dans sa prose. Il donna sur-tout aux vers de huit syllabes, & aux vers héroïques, une cadence majestueuse, que nos plus grands poètes n'ont pas dédaigné de prendre pour modèle, heureux d'avoir pu l'égaler !

Plus le vers françois étoit libre & affranchi de toutes les règles de la prosodie ancienne, plus il étoit difficile à bien faire ; & depuis Malherbe jusqu'à Corneille, rien de plus déplorable que ce déluge de vers lâches, trainans ou durs, sans mélodie & sans couleur, dont la France fut inondée : le malheureux Hardi en faisoit deux mille en vingt-quatre heures.

Si la poésie françoise a eu tant de peine, du côté du style & des vers, à vaincre les difficultés que lui oppoisoit une langue inculte & barbare, elle n'a pas eu moins de peine à vaincre les obstacles que lui oppoisoit la nature du côté des mœurs & du climat, dans un pays qui sembloit devoir être à jamais étranger pour elle.

Ce que nous avons dit de l'Italie moderne, au sujet de l'histoire, peut s'appliquer à tout le reste de l'Europe, & particulièrement

particulièrement à la France. Si la poésie héroïque ne demandoit que des faits atroces, des complots, des assassins, des brigandages, des massacres, notre histoire lui en offriroit abondamment & des plus horribles. Qu'on se rappelle, par exemple, les premiers tems de notre monarchie, le regne de Clovis, le massacre de sa famille, le regne des fils de Clotaire, leurs guerres sanglantes, les crimes de Frédégonde & de Landri: c'est le comble de l'atrocité; mais ce n'est-là, ni le poëme épique, ni la tragédie.

Il faut à l'épopée, comme je l'ai dit, des caractères & des mœurs susceptibles d'élévation, des événemens importants & dignes de nous étonner, soit par leur grandeur naturelle, soit par le mélange du merveilleux; & rien de plus rare dans notre histoire.

Lorsqu'on ne savoit pas faire encore une églogue, une élégie, un madrigal; lorsqu'on n'avoit pas même l'idée de la beauté de l'imitation dans la poésie descriptive, dans la poésie dramatique, on eut en France la fureur de faire des poëmes épiques. Le Clovis, le Saint-Louis, le Moïse, l'Alaric, la Pucelle, parurent presque en même tems; & qu'on juge de la célébrité qu'ils eurent par la vénération avec laquelle Chapelain parle de ses rivaux. « Qu'est-ce, dit-il, que la Pucelle peut opposer, dans la peinture parlante, au Moïse de M. de Saint-Amand? dans la hardiesse & dans la vivacité, au Saint-Louis du révérend pere le Moine? dans la pureté, dans la facilité, & dans la majesté au Saint-Paul de M. l'évêque de Vence? dans l'abondance & la pompe, à l'Alaric de M. de Scudery? enfin dans la diversité & dans les agrémens, au Clovis de M. Desmarests? » (Préface de la Pucelle.)

La vérité est que tous ces poëmes sont la honte du siècle qui les a produits. Le ridicule justement répandu depuis sur le Clovis, le Moïse, l'Alaric, la Pucelle, est la seule trace qu'ils ont laissée. Le Saint-Louis est moins méprisable; mais de foibles imitations de la poésie ancienne & des fictions extravagantes, n'ont pu

le sauver de l'oubli. Le *Saint-Paul* n'est pas même connu de nom.

Les causes générales de ces chûtes rapides, après un succès éphémère, furent d'abord sans doute le manque de génie, & la fausse idée qu'on avoit de l'art, mais aussi le malheureux choix des sujets, soit du côté des caractères & des mœurs, soit du côté des peintures physiques & des accidens naturels, soit du côté du merveilleux. Quand il faut tout créer, les hommes & les choses, tout ennoblir, tout embellir; quand la vérité vient sans cesse flétrir l'imagination, la démentir, la rebuter, le génie se lasse bientôt de lutter contre la nature. Or, que l'on se rappelle ce que nous avons dit des circonstances physiques & morales qui, dans la Grece, favorisoient la poésie épique, & qu'on jette les yeux sur ces poëmes modernes; le contraire dans presque tous les points fera le tableau de la stérilité du champ couvert d'épines & de ronces où elle se vit transplantée.

Ne parlons point du *Saint-Louis*, sujet dont toutes les beautés enlevées par le génie du Tasse, ne laissoient plus aux poëtes François que le foible & dangereux honneur d'imiter l'Homere Italien; ne parlons point du *Moïse*, sujet qui demandoit peut-être l'auteur d'*Esther*, d'*Atthalie*, & qui d'ailleurs n'a rien que de très-éloigné de nous. Quelles mœurs à peindre en poésie dans le *Clovis* & l'*Alaric* que celles des Romains dégénérés, des Gaulois asservis, des Goths & des Francs belliqueux, mais barbares, & dont tout le code se réduisoit à la loi, *malheur aux vaincus*? Que pouvoit être dans ces poëmes la partie morale de la poésie, celle qui lui donne de la noblesse, de l'élévation, du pathétique, celle qui en fait l'intérêt & le charme? Voyez dans les poésies qu'on attribue aux Islandois, aux Scandinaves & aux anciens Ecoquois, combien ce naturel sauvage, qui d'abord intéresse par sa franchise & sa candeur, est peu varié dans ses formes; combien cet héroïsme naturel, cette vigueur d'ame, de courage & de mœurs a peu de nuances distinctes; combien ces descriptions, ces images hardies se resserablent & se repe-

tent; à plus forte raison dans un climat plus tempéré, où les sites, les accidens, les phénomènes de la nature, sont moins bizarrement divers, les tableaux poétiques doivent-ils être plus monotones. On a bientôt décrit des forêts vastes & profondes, des précipices, & des torrens.

Si la Gaule est devenue plus poétique, c'est par les arts, & par les accidens moraux qui en ont varié la surface; encore n'a-t-elle jamais eu, soit au physique, soit au moral, de ces aspects dont la grandeur étonne & tient du merveilleux.

Qu'ont fait les hommes de génie qui, dans l'épopée, ont voulu donner à la poésie Française un plus heureux effort? L'un a saisi dans notre histoire le moment où les mœurs Françaises, animées par le fanatisme & par l'enthousiasme des partis, donnoient aux vices & aux vertus le plus de force & le plus d'énergie. Il a choisi pour son héros un roi brillant par son courage, intéressant par ses malheurs, adorable par sa bonté, & à l'action de ce héros,

Qui fut de ses sujets le vainqueur & le pere
il a entremêlé avec ménagement des fictions épisodiques, les unes prises dans la croyance, & les autres dans le système universel de l'allégorie, mais toutes élevées par son génie à la hauteur de l'épopée & décorées par l'harmonie & le coloris des beaux vers.

L'autre a ramené la poésie dans son berceau & aux pieds du tombeau d'Homère. Il a pris son sujet dans Homère lui-même; a fait d'une épisode de l'Odyssée, l'action générale de son poème; & au milieu de tous les trésors que nous avons vus étalés dans la Grèce sous les mains de la poésie, il en a pris en liberté, mais avec le discernement du goût le plus exquis, tout ce qui pouvoit rendre aimable, intéressante & persuasive la plus courageuse leçon qu'on ait jamais donnée aux enfans de nos rois.

Si l'aventure de la *Pucelle* avoit été célébrée sérieusement par un homme de génie, personne, après lui, n'auroit osé en faire un poème comique; peut-être aussi y auroit-il eu quelque avantage, du côté des mœurs, à chanter l'incurSION des Sarazins en-deçà des Pyrénées; &

Martel, vainqueur d'Abderame, est un héros digne de l'épopée. A cela près, on ne voit guère dans notre histoire des sujets vraiment héroïques, & l'on peut dire que le génie y sera toujours à l'étroit.

Il n'y avoit guère plus d'apparence que la tragédie pût réussir sur nos théâtres; cependant elle s'y est élevée à un degré de gloire dont le théâtre d'Athènes auroit été jaloux, 1^o parce qu'elle y obtint, dès sa naissance, beaucoup de faveur, d'encouragement & d'émulation; 2^o parce qu'elle ne s'astreignit point à être Française, & qu'elle tira ses sujets de l'histoire de tous les siècles, & des mœurs de tous les pays; 3^o parce qu'elle se fit un nouveau système, & qu'elle fut prendre ses avantages sur le nouveau théâtre qu'on lui avoit élevé.

Ce fut sous le règne de Henri II qu'elle fit ses premiers essais; rien de plus pitoyable à nos yeux que cette *Cléopâtre* & cette *Didon* qui firent la gloire de Jodelle; mais Jodelle étoit un génie en comparaison de tout ce qui l'avoit précédé. « Le roi lui » donna (dit Pasquier), cinq cens écus » de son épargne, & lui fit tout plein » d'autres grâces, d'autant que c'étoit » chose nouvelle, & très-belle, & très- » rare ».

Il n'en fallut pas davantage pour exciter cette émulation, dont les efforts, malheureux à la vérité durant l'espace de près d'un siècle, furent à la fin couronnés.

La première cause de la faveur & des succès qu'eut la poésie dans un climat qui n'étoit pas le sien, fut le caractère d'un peuple curieux, léger & sensible, passionné pour l'amusement, & après les Grecs, le plus susceptible qui fût jamais d'agréables illusions. Mais ce n'eût été rien, sans l'avantage prodigieux pour les muses de trouver une ville opulente & peuplée, qui fût le centre des richesses, du luxe & de l'oïveté, le rendez-vous de la partie la plus brillante de la nation, attirée par l'espérance de la faveur & de la fortune, & par l'attrait des jouissances. Il est plus que vraisemblable, que s'il n'y avoit pas eu un Paris, la nature auroit inutilement produit un *Corneille*, un *Racine*, &c.

Parmi les causes des succès de la poésie dramatique, se présentent naturellement la protection éclatante dont l'honora le cardinal de Richelieu, & , après lui, Louis XIV ; mais celle de Louis XIV fut éclairée, celle du cardinal ne le fut pas assez : aussi vit-on sous son ministère le triomphe du mauvais goût, sur lequel enfin prévalut le génie.

Les poètes François avoient senti, comme par instinct, que l'histoire de leur pays seroit un champ stérile pour la tragédie. Ils avoient commencé, comme les Romains, par copier les Grecs. Ils couroient comme des aveugles, tantôt dans les routes anciennes, tantôt dans des sentiers nouveaux qu'ils vouloient se frayer eux-mêmes. De l'histoire fabuleuse des Grecs, ils se jettoient dans l'histoire Romaine, quelquefois dans l'histoire sainte; ils copioient servilement & froidement les poètes Italiens ; ils entassoient sur leur théâtre les aventures des romans ; ils empruntoient des poètes Espagnols leurs rodomontades & leurs extravagances ; & ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de toutes ces tentatives malheureuses devoit résulter le triomphe de la tragédie, par la liberté sans bornes qu'elle se donnoit de puiser dans toutes les sources, & de réunir sur un seul théâtre les événemens & les mœurs de tous les pays & de tous les tems : c'est-là ce qui a rendu le génie tragique si fécond sur la scène françoise, & multiplié en même tems ses richesses & nos plaisirs.

La tragédie chez les Grecs ne fut que le tableau vivant de leur histoire. C'étoit sans doute un avantage du côté de l'intérêt : car d'un événement national l'action est comme personnelle aux spectateurs, & nous en avons des exemples. Mais à l'intérêt patriotique, il est possible de suppléer par l'intérêt de la nature qui lie ensemble tous les peuples du monde, & qui fait que l'homme vertueux & souffrant, l'homme foible & persécuté, l'homme innocent & malheureux n'est étranger nulle part. Voilà la base du système tragique que nos poètes ont élevé, & ce système vaste leur ouvroit deux carrières, celle de la fatalité & celle des passions humaines.

Dans la première, ils ont suivi les Grecs, & en les imitant ils les ont surpassés ; dans la seconde, ils ont marché à la lumière de leur propre génie, & il y a peu d'apparence qu'on aille jamais plus loin qu'eux. Leur génie a tiré avantage de tout, & même du peu d'étendue de nos théâtres modernes, en donnant plus de correction à des tableaux vus de plus près. Voy. TRAGÉDIE.

Ainsi, à la faveur des lieux, des hommes & des tems, la tragédie s'éleva sur la scène françoise jusqu'à son apogée, & durant plus d'un siècle, le génie & l'émulation l'y ont soutenue dans toute sa splendeur ; mais par le seul tarissement des sources où elle s'est enrichie, par les limites naturelles du vaste champ qu'elle a parcouru, par l'épuisement des combinaisons, soit d'intérêts, soit de caractères, soit de passions théâtrales, il seroit possible d'annoncer son déclin & sa décadence.

Paris devoit être naturellement le grand théâtre de la comédie moderne, par la raison, comme nous l'avons dit, que la vanité est la mere des ridicules, comme l'oïveté est la mere des vices. La comédie y commença, comme dans la Grece, par être une satyre, moins la satyre des personnes que la satyre des états. Cette espece de drame s'appelloit *sotties* ; le clergé même n'y étoit pas épargné, & Louis XII, pour réprimer la licence des mœurs de son tems, avoit permis que la liberté de cette censure publique allât jusques à sa personne. François Premier la réprima : il défendit à la comédie d'attaquer les hommes en place ; c'étoit donner le droit à tous les citoyens d'être également épargnés.

La comédie, jusqu'à Moliere, ignore ses vrais avantages ; & sous le cardinal de Richelieu on étoit si loin de soupçonner encore ce qu'elle devoit être, que les *Visionnaires* de Desmarests, dont tout le mérite consiste dans un amas d'extravagances qui ne sont dans les mœurs d'aucun pays ni d'aucun siècle, étoient appelés *l'incomparable comédie* ; & dans cette comédie, nulle vérité, nulles mœurs, nulle intrigue : ce sont les petites maisons où l'on se promene de loge en loge.

La première pièce vraiment comique qui parut sur le théâtre françois, depuis l'*Avocat Patelin*, ce fut le *Menteur* de Corneille, pièce imitée de l'Espagnol, de Lopes de Vega ou de Roxas : M. de Voltaire le met en doute ; & il observe, à propos du *Menteur*, que le premier modèle du vrai comique, ainsi que du vrai tragique (*le Cid*), nous est venu des Espagnols, & que l'un & l'autre nous a été donné par Corneille.

Indépendamment du caractère & des mœurs nationales, si propres à la comédie, deux circonstances favorisoient Molière : il venoit dans un tems où les mœurs de Paris n'étoient, ni trop, ni trop peu façonnées. Des mœurs grossières peuvent être comiques ; mais c'est un comique local, dont la peinture ne peut amuser que le peuple à qui elle ressemble, & qui rebutera un siècle plus poli, une nation plus cultivée. On voit que dans Aristophane, malgré cette politesse vantée sous le nom d'*atticisme*, bien des détails des mœurs du peuple Athénien, blesseroient aujourd'hui notre délicatesse : le corroyeur & le charcutier seroient mal reçus des François. Les femmes à qui l'on reproche tout crument, dans les *Flaranguenses*, de se fouler, de ferrer la mule, & bien d'autres friponneries ; les femmes qui, pour tenir conseil, prennent les culottes de leurs maris ; & les maris qui sortent la nuit en chemise, cherchant leurs femmes dans les rues, nous paroïtroient des plaisanteries plus dignes des halles que du théâtre. Que seroit-ce si, comme Aristophane, on nous faisoit voir l'un de ces maris sortant la nuit de sa maison pour un besoin qu'il satisfait en présence des spectateurs ? étoit-ce-là du sel attique ?

Un des avantages de Molière fut donc de trouver Paris assez civilisé pour pouvoir peindre même les mœurs bourgeoises, & faire parler ses personnages les plus comiques, d'un ton que la décence & la délicatesse pût avouer dans tous les tems : j'en excepte comme on le sent bien, quelques licences qu'il s'est données, sans doute, pour complaire au bas peuple, mais dont il pouvoit se passer.

Un autre avantage pour lui, ce fut que

les mœurs de son tems ne fussent pas encore assez polies pour se dérober au ridicule, & qu'il y eût dans les caractères assez de naturel encore & de relief pour donner prise à la comédie.

L'effet inévitable d'une société mêlée & continue, où successivement & de proche en proche, tous les états se confondent, est d'arriver enfin à cette égalité de surface qu'on nomme *politesse* ; & dès lors plus de vices ni de ridicules saillans : l'avare est avare, mais dans son cabinet ; le jaloux est jaloux, mais au fond de son âme. Le mépris attaché au ridicule fait que tout le monde l'évite ; & , sous les dehors de la décence, l'unique loi des mœurs publiques, tous les vices sont déguisés : au lieu que dans un tems où la malignité n'étant pas encore raffinée, l'amour-propre n'a pas encore pris toutes ses précautions, chacun se tient moins sur ses gardes, & le poète comique trouve par-tout le ridicule à découvrir.

Or, du tems de Molière les mœurs avoient encore cette naïveté imprudente : les états n'étoient pas confondus, mais ils tendoient à l'être ; c'étoit le moment des prétentions mal-adroites, des imitations gauches, des méprises de la vanité, des duperies de la sottise, des affectations ridicules, de toutes les bévues enfin où l'amour-propre peut donner.

Une éducation plus cultivée, le savoir-vivre qui est devenu notre plus sérieuse étude, l'attention si recommandée à ne blesser, ni l'opinion, ni les usages, la bienséance des dehors, qui du grand monde a passé jusqu'au peuple, les leçons même que Molière a données, soit pour saisir & relever les ridicules d'autrui, soit pour mieux déguiser les siens, ont mis la comédie comme en défaut ; & presque tout ce qui lui resteroit à peindre lui est sévèrement interdit.

On permet de donner au théâtre à chaque état les vices, les travers, les ridicules qui ne sont pas les siens ; mais ceux qui lui sont propres, on lui en épargne la peinture, parce qu'ils forment l'esprit du corps, & qu'un corps est trop respectable pour être peint au naturel. Il n'y a que les courtisans & les procureurs qui se soient livrés de

bonne grace & qu'on n'ait point ménagés. Les médecins eux-mêmes seroient peut-être moins patients aujourd'hui que du tems de Moliere ; mais sur leur compte il a tout dit.

Si l'on demande pourquoi nous n'avons plus de comédie , on peut donc répondre à tous les états , c'est que vous ne voulez plus être peints. Si on nous présente les mœurs du bas peuple , qui est le seul qui se laisse peindre , le tableau est de mauvais goût ; & si l'on prend ses modèles dans une classe plus élevée , cela ressemble trop , l'allusion s'en mêle ; & il n'est point d'état un peu considérable qui n'ait le crédit d'empêcher qu'on se moque de lui : chacun veut pouvoir être tranquillement ridicule & impunément vicieux. Cela est commode pour la société , mais très-incommode pour le théâtre.

La décence est une autre gêne pour les poètes comiques. Une mere veut pouvoir mener sa fille au spectacle sans avoir à rougir pour elle si elle est innocente , & sans la voir rougir si elle ne l'est pas. Or , comment exposer à leurs yeux sur la scene les vices les plus à la mode , & qui donneroient le plus de jeu à l'intrigue & au ridicule ?

Des vices condamnés par les loix sont censés réprimés par elles ; les citer au théâtre comme impunis & les peindre comme plaisans , c'est en même tems accuser les loix & insulter aux mœurs publiques. L'adultere ne seroit pas assez châtié par le mépris , ni le libertinage & ses honteux effets assez puni par le ridicule. Voilà pourquoi on défend à la comédie d'instruire inutilement l'innocence & d'effaroucher la pudeur.

En général , le caractère du François , actif , souple , adroit , susceptible de vanité & d'émulation , que la concurrence aiguillonne dans une ville comme Paris , ce génie peu inventif , mais qui s'applique sans relâche à tout perfectionner , a été la cause constante des progrès de la poésie dans un climat qui ne sembloit pas fait pour elle ; & plus elle a eu de difficultés à vaincre , plus elle mérite de gloire à ceux qui à travers tant d'obstacles , l'ont élevée à un si haut point de splendeur.

D'après l'esquisse que je viens de donner de l'histoire naturelle de la poésie , on doit sentir combien on a été injuste en comparant les fiecles & leurs productions , & en jugeant ainsi les hommes. Voulez-vous apprécier l'industrie de deux cultivateurs ? ne comparez pas seulement les moissons , mais pensez au terrain qui les a produites & au climat dont l'influence l'a rendu plus ou moins fécond. (*M. MARMONTEL.*)

RÉVOLUTION , est aussi un terme de Géométrie. Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile , est appelé *révolution* de cette figure. Voyez AXE.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ses côtés , engendre un cône par sa *révolution* ; un demi-cercle engendre une sphere , &c. Voyez CÔNE , SPHERE , &c.

Révolution se dit aussi en Astronomie , de la période d'une planete , comete , &c. c'est-à-dire , du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point , jusqu'à ce qu'elle revienne au même point. Voyez PLANETE , PÉRIODE , &c.

Les planetes ont deux especes de *révolution* ; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne* , ou simplement *rotation* , & qui dans la terre , par exemple , constitue ce que nous appellons les jours & les nuits. Voyez JOUR & NUIT. L'autre *révolution* des planetes se fait autour du soleil : on l'appelle *révolution annuelle* ou *période* ; c'est la *révolution* annuelle de la terre qui constitue nos années. Voyez AN.

Saturne , selon Kepler , fait sa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58' 25" 30" ; Jupiter en 11 ans 317 j. 14 h. 49' 31" 56" ; Mars en un an 321 j. 23 h. 31' 56" 49" ; Vénus en 224 j. 17 h. 44' 55" 14" ; Mercure en 87 j. 23 h. 14' 24" Voyez SATURNE , JUPITER , MARS , &c. Chambers. (O)

RÉVOLUTIONS DE LA TERRE , (*Hist. nat. Phys. & Minéralogic.*) c'est ainsi que les naturalistes nomment les événemens naturels , par lesquels la face de notre globe a été & est encore continuellement altérée dans ses différentes parties par le feu , l'air & l'eau. Voyez TERRE,

FOSSILES , DELUGE , TREMBLEMENS DE TERRE , &c.

RÉVOLUTION , (*Horlogerie.*) c'est l'action des roues les unes sur les autres, par le moyen des engrenages. On fait que leur objet est de transmettre le mouvement d'une roue sur une autre par le moyen de ses dents qui atteignent les ailes du pignon sur lesquelles elles agissent, comme le pourroient faire des leviers les uns sur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons : la force seroit plus grande du côté de la roue, & la résistance seroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne servent pas seulement à communiquer le mouvement ; ils servent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer sur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer ; enfin ils servent à changer le plan des *révolutions*.

1^o L'on obtient des *révolutions*, en faisant que la roue continue plusieurs fois le nombre des ailes du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Question. La première roue étant donnée, quelle que soit la force qui la meut, trouver la dernière roue qui fasse tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la première. Cette question seroit bientôt résolue, si le rayon de la première roue à l'égard de la seconde pouvoit être dans le rapport demandé ; mais si ce rapport est tel qu'il ne soit pas possible de faire l'une assez grande, ni l'autre assez petite, pour y suppléer, l'on aura recours à plusieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or c'est ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y satisfaire, il faut faire voir qu'ils ne sont pas arbitraires ; il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra satisfaire à la question, est celui qu'il faudra employer.

Ma méthode est de considérer le nombre de *révolutions* demandées, comme une puissance dont je tire les différentes racines. La considérant d'abord comme un

quarré, j'en tire la racine, & cela me montre que deux roues satisferont à la question ; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues ; comme un quarré quarré, j'en tire la racine, & c'est pour quatre roues ; ainsi de suite jusqu'à ce que j'en sois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il soit possible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui représente le nombre des deux, ne soit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur se trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'est-là le plus petit nombre de roues qui puisse satisfaire à la question ; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport, c'est-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il soit possible d'avoir : ce qui fournit trois avantages essentiels.

1^o. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermédiaires* entre le premier & dernier mobile.

2^o D'avoir des engrenages qui sont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire, que les dents étant nombreuses rapprochent plus d'être parallèles entr'elles : ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue ; toutes choses dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raisonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui se trouvent dans tous les engrenages.

3^o Celui enfin d'avoir moins de pivots, puisqu'on a moins de roues ; d'où je conclus que la vitesse étant diminuée par la diminution des *révolutions intermédiaires*, elle l'est aussi dans les engrenages, dans les pivots : elle exige donc moins de force ; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il est possible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, en employant le moins de

roues , pour servir de preuve à ce qui précède. Soient 19440 révolutions , compris la roue de rencontre , qui a 30 dents propres à faire battre les secondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue , en divisant 19440 par 60 ; il viendra au quotient 324 ; & comme ce nombre est trop grand pour être employé sur une roue , & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener , il suit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324 , qui est 18 , & ce sera pour deux roues ; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de six ailes , l'on aura des roues de 108 , & l'on posera sa règle en cette sorte :

6. 6. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviseurs.

// // //

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.
 $1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient , exposant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 342$. total des révolutions intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions intermédiaires , sans augmenter celles du dernier mobile. Soit de même 19440 révolutions. Retirons de même la roue de rencontre , comme dans l'exemple ci-dessus , reste 324 révolutions , qui doivent servir à multiplier les révolutions intermédiaires. Pour cela il faut considérer ce nombre 324 comme une puissance qui a deux pour racine ; car je ne supposerois pas l'unité & encore moins une fraction , parce qu'il me viendrait des nombres embarrassans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il suffira donc de donner un exemple sensible de ce que je veux prouver. La puissance qui approche le plus de 324 est 256 , qui se trouve être la huitième puissance de 2 , lesquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{256}$, quotient de 324 divisé par 256 , l'on aura le plus grand nombre de révolutions intermédiaires demandé , lesquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440 : je dis par 2 , parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on posera aussi les roues & les pignons en cette sorte :

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. $\frac{1}{2}$ pignons
 // // // // // // // // // // ou divi-
 feurs.

12.12.12.12.12.12.12.12.81.30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{24} = 19940$.
 produit des quotiens , facteurs ou exposans.
 $1 + 2 + 4 + 8 + 16 + 32 + 64 + 128 + 256 + 324 = 835$.

somme des révolutions intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 révolutions intermédiaires , & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343 ; ce qui fait 492 révolutions intermédiaires de plus , pour avoir augmenté le nombre des roues , en gardant cependant le même nombre de révolutions 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés , cela seroit très-facile ; car si l'on doubloit le nombre des ailes de pignon , il faudroit aussi doubler celui des dents des roues.

Question. Le nombre de révolutions de la dernière roue étant donné , trouver une roue intermédiaire qui fasse un nombre fixe de révolutions pour une de la première.

La question seroit bientôt résolue , si le nombre demandé se trouvoit être un des facteurs du produit des révolutions totales ; mais si cela n'est pas , on ne pourra résoudre la question qu'en multipliant les révolutions intermédiaires , & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19400 révolutions du dernier mobile avec les facteurs 18 , comme dans le premier exemple. L'on propose de faire l'un des facteurs 9 , & de mettre sur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre , l'on aura $27 + 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir , quoique leur somme n'ait pas changé , le nombre de 243 étant plus petit , les révolutions du dernier mobile seroient diminuées ; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produisans en plus grande raison que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produifans de 324, favoir 9; fi l'on divife les 324 par 9, le quotient 36 fera néceffairement l'autre produifant cherché. Alors l'on aura $9 + 36 = 324$. D'où il fuit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, fans avoir plus de roues; de plus un nombre fixe de *révolutions* fur une des roues, fans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile

Ainsi les roues feront en gardant les pignons.

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou divifeurs.
// // //

216. 54. 30. roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, expofans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. fomme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à caufe de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théorème que j'ai donné fur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'article FROTTEMENT (Horlogerie), pag. 491.

Pour diminuer les *révolutions*. *Question.* Trouver une roue qui faffe une telle partie de *révolutions* qu'on voudra pour une de la première. Cette question feroit bientôt réfolvee, s'il étoit poffible de faire le rayon de la première à l'égard de la féconde dans la proportion demandée. Mais fi ce rapport eft trop grand, qu'il faille employer plufieurs roues pour fatisfaire à la question, il faut faire voir que la même méthode qui a fervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je fuppose qu'on demande de trouver une roue qui faffe la $\frac{1}{324}$ de *révolutions* pour une de la première, l'on fera la même opération que dans le premier exemple, avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou pro-

duifans, & que l'ordre des pignons & des roues fera renverfé, c'est-à-dire que les pignons feront les dividendes, & les roues les divifeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eft peu nombrée, & réciproquement; en forte que les roues qui conduifent les pignons augmentent les *révolutions*; au contraire elles les diminuent quand ce font des pignons qui conduifent des roues.

Il faut donc pofier la regle en cette forte :

108. 108. 30. roues ou dividendes.
// // //

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{30} = 19440$. produit des quotiens, facteurs ou expofans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{18} + \frac{1}{18} + \frac{1}{30}$. fomme de toutes les parties des *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications fur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait fur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* fur telle roue qu'on voudra.

Question. Le plan des *révolutions* d'une roue étant donné, trouver telle inclinaifon qu'on voudra, relativement à la première roue. L'on fait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe parallèle. Ainsi pour incliner les plans des *révolutions*, il fuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener fur des axes inclinés, lorsque les axes font perpendiculaires; c'est ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eft, je crois, la plus générale qu'il y ait fur le calcul des *révolutions*: néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occafion de manifefter des coups de force, en faifant des certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiffent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aifées, pour arriver plutôt à

ce que l'on cherche. *Article de M. ROMILLY.*

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à plusieurs reprises. *Voyez VOMIR & VOMISSEMENT.* Il n'est pas réduplicatif.

REVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez REVOCATION, REVOCATOIRE.*

REVOQUER, v. act. casser, rendre nul, rappeler, déplacer; on *revoque* un testament, une procuration, un employé, un édit, &c. On dit aussi *revoquer en doute*, pour *mettre en doute.*

REUS, LA, ou REUSS, (*Géogr. mod.*) en latin *Urfa*; rivière de la Suisse qui prend son origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro.* La *Reufs* a dès sa source un cours fort impétueux. Elle se jette dans le lac de Lucerne, en fort ensuite, & finit par se perdre dans l'Aare, au-dessous de Windisch. (*D. J.*)

REUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du succès. *Voyez l'article suivant.*

REUSSITE, SUCCÈS, (*Synonym.*) ces deux substantifs mis seuls sans épithètes, signifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'esprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réussite* des armes du roi, la *réussite* d'une négociation; en ces rencontres, on se sert plus volontiers du mot *succès*, ainsi que pour les grandes affaires.

En fait de pièces de théâtre, on n'applique guère le mot *succès* qu'aux pièces graves & sérieuses; Tancrede a eu un grand succès. Ce ne seroit pas si bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand succès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réussi*, ou *ont eu une bonne réussite.* (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, sur l'Eschez, à 8 lieues au midi de Augard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Frédéric. Les homicides involontaires y ont eu un sûr asyle. *Long. 26. 43. lat. 48. 30.*

Gryphius (Sébastien) nâquit à Reutlingen.
Tome XXIX.

gen. Il se rendit célèbre dans le xvj. siècle par la beauté de l'exacritude de ses impressions. Son fils Antoine Gryphius marcha sur ses traces, & se distingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, f. f. (*Gramm.*) examen de plusieurs choses, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres. On a fait la *revue* de toute la maison. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

REVUE, (*Art milit.*) c'est l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait ensuite défilér, pour voir si les compagnies sont complètes, si elles sont en bon état, ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre sujet semblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ses troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voyez QUARTIER. Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de son régiment, & les inspecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commissaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y passer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou soldats qui sont effectivement sous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où se fait la *revue.* Ils doivent, dans l'extrait qu'ils font de chaque *revue*, marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être signés par les gouverneurs ou commandans des places; ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maire, échevins, ou autres magistrats desdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au secrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens desquels se font les *revues*, &c. (*Q*)

REVIDER, en terme de *Met' ur-*
en-œuvre; c'est proprement aggrandir de

telle forme qu'il est besoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voyez DRILLE.*

RÉVULSION, s. f. *en Médecine*, c'est le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou opposée. *Voyez HUMEUR, DÉRIVATION.* Dans les blessures dangereuses, où le sang se perd abondamment, & où il est presque impossible de l'arrêter, on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour causer une *révulsion*, c'est-à-dire, pour obliger le sang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine est ouverte. *Voyez SAIGNÉE.*

Les *révulsions* sont aussi occasionnées par l'amputation, la friction, &c. *Voyez ces articles.*

La *révulsion* est aussi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies subites sont occasionnées par de grandes *révulsions* d'humeurs qui se portent tout à la fois sur certaines parties.

REX, PRINCEPS, (*Littérat.*) il est très-important de bien distinguer le seul des mots latins *rex, princeps, ou regnum & principatus*; car il ne faut pas s'en laisser imposer par la synonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les Latins, les termes de *principatus, regnum, principauté, royaume*, sont ordinairement opposés; c'est ainsi que Jules-César dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aspirait à la *royauté*: c'est ainsi que Tacite fait dire à Pison, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peu s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi*; ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, se mit dans l'esprit de s'élever jusqu'à l'autorité *royale*, ne se contentant pas de la *principauté* dont il étoit en possession, avec le consentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots se confondent souvent: car les chefs des Lacédé-

moniens, de la postérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis sous la dépendance des Ephores, ne laissoient pas d'être toujours appelés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence qu'on avoit pour leurs conseils, plutôt que par un pouvoir qu'ils eussent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien régnoit dans quelques endroits du pays latin, par la considération qu'on avoit pour lui, plutôt que par son autorité.

Aristote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux suffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon est ainsi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepsé, au sujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Milésiens, elle s'éri-géa en démocratie, de telle sorte pourtant, que les descendans des anciens *rois* conserverent & le titre de *roi* & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & sans aucun déguisement une puissance monarchique très-absolue, ne laissoient pas d'être appelés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a aussi des républiques où les principaux magistrats sont honorés des marques extérieures de la dignité *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Rei, Rhei & Rai*, ville de Perse. & la plus septentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak persienne; ce qui est proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Nischabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* sous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne subsiste plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale des Selgincides, à qui Tekesch, sultan des Khovarezmians, l'enleva. La géographie persane dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Asie dans le ix. siècle. Les auteurs arabes assurent aussi qu'elle étoit alors la ville d'Asie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit ja-

mais été si considérable, soit en richesses, soit en nombre d'habitans. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruisirent trois siècles après. Entre les grands personnages que cette ville a produit, on compte *Rhazès*, médecin célèbre, qui vivoit dans le x. siècle, & dont j'ai parlé au mot MÉDECINE. (D. J.)

REYNA, (Géog. mod.) en latin *Regina*; ville d'Espagne, dans l'Estramadure de Léon, sur les frontières de l'Andalousie. Elle est située dans une plaine, avec un château sur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains sous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques restes d'antiquité. Elle fut prise sur les Maures en 1185 par le roi dom Alphonse IX, & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. Long. 11. 45. latit. 38. 15. (D. J.)

REZ, (Géog. mod.) nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, sur les frontières de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Reez*, est dans la Marche de Brandebourg sur les confins de la Poméranie, entre Arnshelm & Falckenburg. (D. J.)

REZ, f. m. (Architect.) niveau du terrain de la campagne, qui n'est ni creuse, ni élevée. On fait les fondemens soit de moilon, soit de libage jusqu'au rez-de-chaussée. (D. J.)

REZ-DE-CHAUSSÉE, f. m. (Archit.) c'est la superficie de tout lieu considérée au niveau d'une chaussée, d'une rue, d'un jardin, &c. On dit rez-de-chaussée des caves, ou du premier étage d'une maison, mais c'est improprement. (D. J.)

REZ-MUR, f. m. (Archit.) nud d'un mur dans œuvre. Ainsi, on dit qu'un poutre, qu'un solive de brin, &c. a tant de portée de rez-mur, pour dire depuis un mur jusqu'à l'autre. Daviler. (D. J.)

REZ-TERRE, f. m. (Archit.) c'est une superficie de terre, sans reffauts ni degrés

REZAL, f. m. (Mesure sèche.) c'est une mesure de contenance pour les grains, dont on se sert en Alsace & en quelques

lieux des provinces voisines. A Strasbourg, le *rezal* de froment pèse 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alsace, plus ou moins. Savary. (D. J.)

R H

RHA (Géog. anc.) fleuve de la Sarmatie asiatique. Ptolomée, liv. V ch. ix. qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il se jettoit dans la mer Caspienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga*. (D. J.)

RHAA, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à l'arbre qui produit le sang-dragon.

RHABDOIDE, adj. en Anatomie; c'est le nom que l'on donne à la seconde future vraie du crâne, qui est aussi appelée future sagittale. Voyez SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec *ῥαβδος*, & de *ειδος*, forme.

RHABDOLOGIE, f. f. (Géom.) est le nom qu'on donne quelquefois dans l'Arithmétique à la méthode de faire les deux règles les plus difficiles; savoir, la multiplication & la division, par le moyen des deux plus faciles; savoir, l'addition & la soustraction, en employant pour cela de petits bâton ou lames, sur lesquelles certains nombres sont écrits, & dont l'on change la disposition, suivant certaines règles.

Ces petites lames sont ce qu'on appelle ordinairement *ossa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écossais, qui est aussi l'auteur des logarithmes. Voyez BATONS DE NEPER, au mot NEPER. Voyez aussi LOGARITHME. (E)

RHABDOMANTIE, f. f. (Divination.) Ce mot est composé de *ῥαβδος*, verge, & de *μαντεία*, divination. C'est l'art futile de prétendre deviner les événemens passés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de rhabdomantie dans Osée, ch. xv. vers. 12, mais il est question de béro-

mantie , c'est-à-dire de divination par les fleches , *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiél , car les termes sont différens ; cependant saint Jérôme y a été trompé le premier. *Voyez BÉLOMANTIE. (D. J.)*

RHABDONALEPSIS, (*Antiq. greq.*) *ραβδων ἀναλήψις*, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos , & où les prêtres portoient en procession un cypres. Potter , *archeol. grec. ch. xx. tom. I. pag. 429. (D. J.)*

RHABDOPHORES, (*Antiq. greq.*) *ραβδοφόροι*, officiers établis dans les jeux publics de la Grece , pour y maintenir le bon ordre , avec le pouvoir de punir suivant l'exigence des cas , tous ceux qui y contrevenoient. Potter , *archeol. grec. tom. I. page 448. (D. J.)*

RHABILLAGE, *s. m. (Gramm. & Art méch.)* c'est le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé ; il est d'usage chez les Couteliers , les Horlogers , les Taillandiers , &c. On dit le *rhabillage* des couteaux , ciseaux , rasoirs , &c. le *rhabillage* des faulx , faucilles , serpes , haches , &c. le *rhabillage* d'une montre ; &c.

RHABILLER, *v. act. (Gram.)* habiller une seconde fois. *Voyez HABILLER & HABIT.* Se *rhabiller*, c'est reprendre ses vêtemens : c'est aussi se remettre en habits neufs ; il faut *rhabiller* mes gens. Il se prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, (*Géog. anc.*) Polybe , *liv. III.* nomme ainsi une branche des monts Pyrénées , qui formoit un promontoire sur la mer Méditerranée. (*D. J.*)

RHACHISAGRE, *s. f. (Chirurgie.)* nom par lequel on peut désigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'est la maladie qu'on connoît aussi sous le nom de *lombago* ou *rhumatisme goutteux de l'épine*. Le terme de *rhachisagre* a été employé par le célèbre chirurgien Ambroise Paré , & d'après lui , dans le lexicon *Castello - Brunonianum.* *Voyez ARTHRISTIE , GOUTTE. (Y)*

RHACHITIS, *s. m. terme de Chirurgie*, qui signifie une maladie qui attaque les os des enfans , & les rend enflés , courbés & tortus. *Voyez ENFANS , OS.*

Cette maladie leur vient souvent d'être mal emmaillotés , d'être trop ferrés dans des endroits , & pas assez dans d'autres ; d'être placés de travers , ou d'être trop long-tems dans la même posture , ou de les laisser trop long-tems humides. Elle vient aussi du défaut de mouvement qui se trouve chez eux , & de l'usage de les porter sur les bras ; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes sont trop long-tems dans une situation courbée , ou par le manque de digestion ; ce qui occasionne les alimens à être inégalement distribués dans le corps ; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroissement au défaut de l'autre.

Les enfans se nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui se noue est lâche , flaccide & foible ; & si ce sont les jambes , elles ne peuvent plus porter le reste de leur corps. Toutes les parties qui servent au mouvement volontaire du corps sont pareillement affoiblies & débilitées , & l'enfant devient pâle , malingre , incapable de tout , & ne peut se tenir droit ; sa tête devient trop forte pour le tronc , & les muscles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir , parce qu'ils perdent insensiblement leur force ; leurs poignets ; la cheville du pié & les extrémités de leurs côtes se gonflent , & se chargent d'excroissances noueuses , & les os de leurs jambes & de leurs cuisses viennent de travers & crochus ; le pareil désordre fait aussi leurs bras.

Si cette maladie continue long-tems , le thorax se rétrécit , d'où s'ensuit la difficulté de respirer , la toux & la fièvre érique ; l'abdomen s'enfle , le pouls devient foible & languissant , & si les symptômes s'augmentent , la mort s'ensuit. Quand un enfant est capable de parler avant que de pouvoir faire usage de ses jambes , c'est une marque qu'il est noué ; quand cette maladie leur commence de bonne heure , on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées ; mais quand les os sont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité , il faut se servir d'autres inventions mécaniques , de dif-

férentes fortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, &c. Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on se sert de botines de fer blanc pour redresser les jambes; on met aussi en usage une croix de fer pour comprimer les épaules, lorsque les enfans deviennent bossus. Voyez fig. 2. Pl. VI.

Les bains froids servent aussi dans cette maladie; ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds soient absolument formés, & pendant les mois de Mai & de Juin, en les tenant deux ou trois secondes dans l'eau à chaque immersion.

Quelques-uns se servent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du sucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicroceum que l'on applique sur le dos, de sorte que l'on en couvre l'épine entière. On se sert aussi de frictions sur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, sur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon est encore fort bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les suspendant dans un sac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit est traduit de *Chambers*. On a cru devoir conserver ce qu'on pense en Angleterre d'une maladie qui y est très-commune, & qui paroît y avoir pris son origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* est une maladie particulière aux enfans, qui consiste dans un amaigrissement de toutes les parties du corps au-dessous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plupart des os longs, dans un gonflement des épiphyses & des os spongieux, dans les nœuds qui se forment à leurs articulations, dans une dépression des côtes dont les extrémités paroissent nouées, dans un rétrécissement de la poitrine, & dans un épuisement & une espèce de rétrécissement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête est fort grosse, & que le visage est plein & vermeil. Le ventre est gonflé & tendu, parce que le foie & la rate sont d'un volume considé-

rable. On remarque que les enfans qui en sont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'esprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre sont livides, skirrheux, remplis d'abcès, & presque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaisse.

Glisson, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raison qu'un épi de blé se courbe du côté du soleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autres choses semblables se courbent du côté du feu; parce que le soleil ou le feu enlève quelques-unes des parties humides qui se rencontrent dans les pores de la surface opposée; ce qui fait à l'égard de ces surfaces ce que feroient plusieurs coins de bois que l'on mettroit dans les séparations des pierres qui composent une colonne; car si tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne se courberoit du côté opposé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils se courbent lorsque la nourriture se porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler, & à croître considérablement, oblige la surface opposée à se courber: c'est pour cette raison que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeler la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricières pour allonger ces fibres; & pour favoriser cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés opposés à la courbure.

Ce système de Glisson a été réfuté par plusieurs auteurs. On ne connoît aucune cause qui puisse produire une distribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os se courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propose un système tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuses & les muscles sont déféchés & raccourcis faute de nourriture,

à cause de la compression des nerfs de la moëlle de l'épine qui se distribuent à ces organes ; que par conséquent dans leurs différentes contractions, ils font courber les os ; de même qu'une corde attachée à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre l'obligerait de se courber à mesure qu'il croît.

On a fait quelques objections à ce système que M. Petit adopte dans son traité des maladies des os ; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muscles, il ajoute que sans leur mollesse ils ne pourroient se courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muscles qui s'y attachent, la pesanteur du corps & leur courbure naturelle, trois causes qui ne peuvent agir qu'autant que les os seront mous.

La mollesse des os étant la cause occasionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cause de cette mollesse dans l'altération des humeurs nourricières, qui ne peut être produite que par le mauvais usage des choses non-naturelles. Voyez CHOSES NON-NATURELLES.

Les causes primitives qui paroissent pouvoir agir sur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent se réduire à cinq ; savoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent fortir ou qui sortent, les vers auxquels ils sont sujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les sevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes causes contribuent au vice des humeurs, qui détruisant la consistance naturelle des sucs nourriciers, produit la mollesse des os. L'action des muscles & la pesanteur naturelle du corps agissent principalement sur l'épine à cause de sa courbure naturelle ; les nerfs de la moëlle de l'épine sont comprimés, & c'est à cette compression qu'on peut attribuer tous les phénomènes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre sa théorie ; & cet auteur finit l'article de *rhabdisme*, en disant que s'il s'est étendu beaucoup plus sur les causes &

sur l'explication des symptômes que sur les formules, c'est qu'il est persuadé que les maladies qui sont bien connues indiquent elles-mêmes le remède qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il est possible des précautions contre les causes qui la produisent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entièrement, en s'attachant à bien discerner la cause pour la combattre par les moyens que le régime & les remèdes fournissent contre elle. (r)

RHACOLE, s. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du scrotum, sans qu'il y ait des corps contenus ; indisposition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus* ; un des trois juges des enfers, frère de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelque-une des îles de l'Archipel sur les côtes d'Asie, il y gagna tous les cœurs par la sagesse de son gouvernement. Son équité & son amour pour la justice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour son partage les Asiatiques & les Africains. C'est lui, dit Virgile, qui préside au tartare, où il exerce un pouvoir formidable ; c'est lui qui informe des fautes, & qui les punit ; il force les coupables de révéler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation jusqu'à l'heure du trépas :

*Gnosius hæc Rhadamanthus habet durissima regna -
Castigatque auditque dolos, subigitque fateri,
Quæ quis apud superos, furto lætatus inani
Distulit in serum commissa piacula mortem.*
Æneid. lib. VI.

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines ; & au hasard de déplaire à Auguste, il ne s'est pas contenté de jeter des fleurs sur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant seul des loix aux heureux habitans des champs élysées :

Secretosque pios his dantem jura Catonem,

C'est-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHADAMISTE, (*Hist. anc.*) fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, fut comblé par la nature de tous les dons extérieurs & séduisans qui ont plus de force sur les esprits que les qualités du cœur. L'éducation ni l'âge ne purent jamais adoucir la férocité de son caractère. Son ambition criminelle murmuroit de la trop longue vieillesse de son pere qui le retenoit au pied d'un trône où il étoit impatient de monter, & où même il étoit appelé par les vœux secrets de la nation. Pharasmane, qui n'ignoroit ni ses intrigues, ni les dispositions du peuple, lui conseilla de s'emparer de l'Arménie dont il avoit chassé les Parthes, pour placer sur le trône son frere Mitridate. *Rhadamiste* se retira en fugitif à la cour de son oncle, sous prétexte d'être tombé dans la disgrâce de son pere. Il en fut reçu avec autant d'affection que s'il eût été son fils; il lui donna même sa fille en mariage. Ces témoignages de bonté donnerent à *Rhadamiste* une considération dont il se servit contre son bienfaiteur. Les grands furent corrompus par ses largesses; le peuple, séduit par ses graces extérieures, souhaita de l'avoir pour maître. Dès qu'il eut préparé les moyens d'une révolution, son pere lui fournit une armée qui entra dans l'Arménie où elle ne trouva que des traîtres préparés à vendre leur roi. Mitridate, abandonné de ses sujets & soutenu de quelques Romains, se retira dans une citadelle où il fut bientôt assiégé & contraint de se rendre à la discrétion du vainqueur qui le reçut avec les témoignages les plus affectueux, l'appellant son pere, & l'assurant qu'il n'avoit à craindre ni le fer ni le poison. Il le mena dans un bocage sacré pour offrir un sacrifice, & pour rendre les dieux garans de leurs promesses réciproques. Ils se toucherent dans la main, selon l'usage des barbares; ils lierent leurs pouces ensemble & en tirerent du sang qu'ils sucerent. Ces cérémonies furent à peine achevées, que celui qui présidoit à cette solemnité renversa par terre Mitridate. On le chargea de fers à la vue de sa

femme qu'on traînoit sur un char après lui. *Rhadamiste*, parjure & dénaturé, ordonna de les étouffer dans des couvertures. Il choisit ce genre de supplice, pour ne pas violer la foi du serment qu'il avoit fait de ne jamais employer le fer & le poison: leurs enfans furent égorgés, quelques jours après, pour les punir d'avoir pleuré leur mort. Il ne resta pas long-tems possesseur d'un empire usurpé. Vologeses, roi des Parthes, profitant des troubles de l'Arménie, mit son frere Tiridate sur un trône autrefois occupé par ses ancêtres. *Rhadamiste*, trop foible pour leur résister, se réfugia dans l'Ibérie. La contagion le servit mieux que ses armes. La peste détruisit plus de la moitié de l'armée des Parthes, & ceux qui survécurent à ce fléau, abandonnerent l'Arménie où *Rhadamiste* ne rentra que pour exercer de nouvelles cruautés. Ces peuples, quoique familiarisés avec l'esclavage, secouerent le joug dont ils étoient accablés. Ils l'assiégerent dans son palais d'où il se sauva avec sa femme Zénobie. Cette princesse étant enceinte, ne put supporter les fatigues de la route: alors, prévoyant qu'elle alloit se voir abandonnée aux vengeances des barbares, elle pria son mari de lui donner la mort. *Rhadamiste*, dont l'amour étoit une fureur, refusa, pendant quelque tems, de lui rendre ce service inhumain. Mais enfin, transporté de jalousie, il craignit qu'un autre ne devint possesseur de tant d'appas. Ce fut pour prévenir cet outrage qu'il la frappa de son épée, & la croyant morte, il traîna son corps dans l'Araxe, d'où elle fut retirée par des bergers qui la rappellerent à la vie. *Rhadamiste*, couvert d'un sang si précieux, s'enfuit dans l'Ibérie où il passa le reste d'une vie troublée par ses remords. Il vivoit sous les regnes de Claudius & de Néron. (*T-N.*)

RHÆAS, f. m. terme de Médecine, qui signifie la diminution ou la consommation de la caroncule lacrymale qui est située dans le grand angle de l'œil. Voyez CARONCULE. Ce mot vient du grec *ῥαίω*, couler. Le *rhæas* est opposé à *Pemphig*, qui est l'augmentation excessive

de la même caroncule. Voyez ENCANTHIS. Il est causé par une humeur corrosive qui tombe sur cette partie, & qui la ronge & la consume par degrés, & souvent par le trop grand usage des caustiques dont on se sert dans la fistule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (Géogr. anc.) ville de l'Irlande. Ptolomée, liv. II. ch. ij. la place dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Camden croit que c'est présentement Rhéban, bourgade du comté de Duen's. (D. J.)

RHÆCI ou *RÆCI*, (Géogr. anc.) anciens peuples d'Italie. Strabon, liv. V p. 231. les met au nombre de ceux dont le pays fut appelé *Latium*, après qu'ils eurent été subjugués. (D. J.)

RHAGADES, f. m. terme de Chirurgie, dérivé du grec, dont on se sert pour signifier les fentes, crevasses, ou gerçures qui surviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humour saline & âcre qui coule du nez dans la coryza cause des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre supérieure. Le froid qui cause un resserrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expose à l'action du feu pour le sécher. Les gerçures des levres occasionnées par le froid, se guérissent facilement, de même que toutes les autres scissures ou crevasses de la peau, avec la première pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cause intérieure acrimonieuse ou virulente. Les *rhagades* qui sont des symptômes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remèdes convenables à la destruction de ces maladies. Voyez LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement sont souvent des symptômes de la maladie vénérienne; ils sont ordinairement accompagnés de callosités & souvent d'ulcération. Lorsqu'on a détruit le principe de la maladie par les remèdes qui y sont propres, on voit les *rhagades* disparaître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la suite d'une diarrhée ou de la dysenterie, sont l'effet de l'irritation causée par des matières âcres, & se gué-

rissent comme toutes les crevasses bénignes, avec l'onguent rosat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remèdes semblables. (Y)

RHAGADIOLUS f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante ainsi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois herbe aux *rhagades*; c'est le *hieracium stellatum* de J. B. & de Ray. Son calice est composé de feuilles étroitement crénelées; & lorsque sa fleur est tombée, il dégénère en gaines membraneuses disposées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une semence. Tournefort ne connoît qu'une seule espèce d'herbe aux *rhagades*. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuses, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles sont sinueuses & velues. Sa fleur est un bouquet à demi-fleurons jaunes, soutenus par un calice composé de quelques feuilles étroites & pliées en gouttière. Sa semence est languette, & le plus souvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds; elle passe pour être apéritive & déterfive. (D. J.)

RHAGOÏDE, adj. terme d'Anatomie, qui signifie la seconde tunique de l'œil; on l'appelle plus ordinairement l'*uvée* & *choroïde*. Voyez UVÉE & CHOROÏDE. On l'appelle *rhagoïde* parce qu'elle ressemble à un grain de raisin sans queue. Dans la tunique *rhagoïde* est l'ouverture appelée *pupille*. Voyez PRUNELLE.

§ *RHAMNOÏDE*, (Bot. Jard.) en latin *rhamnoides*, *hippophae*; en anglois, *sea-buckthorn*; en allemand, *seekreutz-dorn*.

caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles sont portées par des individus différens; les fleurs mâles ont un calice d'une seule feuille découpée en deux parties, & quatre étamines courtes; les fleurs femelles ont un calice d'une seule feuille ovale & partagée en deux segmens par le bord; au centre est situé un petit embryon arrondi, qui devient une baie globuleuse à une seule cellule, contenant une seule semence oblong-arrondie. (a)

(a) *RHAMNOIDES*, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; *Especies.*

1. *Rhamnoïde* à feuilles figurées en fer de lance.

Hippophae foliis lanceolatis. Linn. *Sp. pl.*
Sea buckthorn with a willow leaf.

2. *Rhamnoïde* à feuilles ovales.

Hippophae foliis ovatis. Linn. *Sp. pl.*
Canada sea buckthorn.

La premiere espece croît d'elle-même sur les bords de la mer dans les sables des dunes ; je l'ai aussi rencontrée le long de quelques torrens en Suisse ; elle s'éleve dans les bonnes terres à dix ou douze piés les individus mâles parviennent même à quinze , & peuvent s'élever en arbre sur une tige unique & nue ; les feuilles sont étroites , épaisses , rabattues par les bords , d'un verd de mer par-dessus , & de couleur de rouille par-dessous ; les fruits sont d'un jaune-orangé ; ils s'en trouve une variété dans les sables de Hollande qui porte des baies rouges. La seconde espece est naturelle de l'Amérique septentrionale ; ses feuilles sont plus larges & plus courtes : ces arbrisseaux se multiplient aisément par les surgeons qu'ils poussent abondamment de leurs pieds. Jusqu'à ce que le n^o. 2 soit plus commun , on peut le multiplier de marcottes & même de boutures , ou le greffer sur le commun. Les *rhamnoïdes* méritent une place dans les bosquets d'été & d'automne , par le ton singulier de leur verd & l'éclat de leurs baies ; ils ne perdent leurs feuilles que bien avant dans le mois de décembre. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique , sur le bord de l'Euripe , dans la tribu xantide , selon Strabon , *liv. IX.* Pausanias , *attic. c. xxxiiij.* dit que ce bourg étoit à 60 stades de Marathon , du côté du septentrion. M. Spon , *voy. tom. II. pag. 184.* dit que le nom moderne est *Tauro-Castro* , ou *Ebrao-Castro*. Cent pas au-dessus , ajoute-t-il , sont les débris du temple de la déesse Némésis. Ce temple étoit quarré , & avoit quantité de colon-

nes de marbre , dont il ne reste que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece , & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la statue de Némésis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien , mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui est de la montagne & de la grotte de Pan , dont les anciens disoient tant de merveilles , on ne les distingue point aujourd'hui.

Antiphon , orateur athénien , étoit du bourg de *Rhamnus* , d'où on le surnomma *le rhamnusien*. Personne avant lui ne s'étoit avisé de composer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poésie , il se donna tout entier à l'éloquence , la réduisit en art , en publia des préceptes , & l'enseigna à Thucydide , qui par reconnoissance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de son histoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans sa maniere , énergique & persuasif , fécond en moyens , heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuses , adroit à s'insinuer dans l'esprit de ses auditeurs , & rigoureux observateur des bienséances. Il y a eu plusieurs autres Antiphons , avec lesquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA , f. f. (*Mythol.*) surnom de Némésis , à cause d'une statue qu'elle avoit à Rhamnus , bourg d'Attique. Cette statue de dix coudées de haut , étoit d'une seule pierre , & d'une si grande beauté , qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias : elle avoit été faite pour une Vénus ; mais le nom de l'artiste n'a point passé à la postérité. (*D. J.*)

RHAPHANÉDON , f. f. on sous-entend *fracture* ; espece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture , un os long s'est cassé en travers , selon son épaisseur. *Rhaphanédon* vient de *ῥαφάνος* , rave ou raifort.

RHAPHIUS ou *RHAPRUS* , f. m. nom ancien d'un quadrupede , ayant figure du loup & la peau mouchetée du léopard ; c'est le loup-cervier de France. *Rha-*

elle est sterile , & composée de quelques étamines soutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des especes de ce genre qui ne rapportent point de fleurs , & sur lesquelles naissent des embryons qui deviennent dans la suite un fruit ou une baie dans laquelle il ne se trouve qu'une semence arrondie. Tournefort , *I. R. H. corol. Voyez PLANTE.* Linnæus l'appelle *hyppophae*.

phius vient de l'hébreu *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, f. masc. (*Hist. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. *ῥῶν* & *ῥῶν* Diosc. est une racine oblongue, ample, branchue, brune en-dehors, jaune en-dedans, coupée transversalement, montrant des cannelures disposées en rayons, tirées de la circonférence au centre; mollasse, spongieuse, d'une odeur qui n'est pas désagréable; d'un goût amer, un peu astringent & âcre; visqueuse & gluante lorsqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine est différente de la rhubarbe des boutiques; & c'est ce qui est évident par la description du *rhapontic* tirée de Dioscoride. « Le *rha*, que quelques-uns » appellent *rheum*, dit-il, vient dans les » pays qui sont situés le long du Bos- » phore, d'où on l'apporte. C'est une » racine noire semblable à la grande cen- » taurée, mais plus petite & plus rousse, » fongueuse, un peu unie, sans odeur. » Le meilleur est celui qui n'est point » carié, qui devient gluant dans la bou- » che, & un peu astringent, qui a une » couleur pâle & tirant un peu sur le jaune » lorsqu'on l'a mâché ». Cette description convient fort bien au *rhapontic* de Prosper Alpin, ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Morisson, parmi les espèces de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioscoridis & antiquorum*.

Sa racine qui est ample, branchue, pousse des feuilles aussi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'élève une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de grosseur: elle est creuse, cannelée; & aux endroits de ses nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont se terminer en pointe. Les fleurs y sont à tas, disposées en de grosses grappes rameneuses; elles sont d'une seule pièce formée en cloche, blanches, & ordinairement divisées en cinq ou six parties obtuses: du centre de chaque fleur sortent plusieurs étamines courtes qui environnent un pistil triangulaire, lequel se change en

une semence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles se prolonge en s'atténuant dans une aile feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-seulement sur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans plusieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & est plus astringente que la vraie rhubarbe: c'est pourquoi on ne doit pas mépriser ce remède dans la diarrhée & la dysenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (D. J.)

RHAPSODES, f. masc. pl. (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poèmes d'Homère, ou simplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapsodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyssée. Ils chantoient sur des théâtres, & dispuoient quelquefois pour des prix.

Lorsque deux antagonistes avoient fini leurs parties, les deux pièces ou papiers sur lesquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis ensemble, d'où est venu le nom de *rhapsodes*, formé du grec *ῥαπτα*, je cous, & *οδη*, ode ou chant.

Mais il y a eu d'autres *rhapsodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui composoient des chants héroïques ou des poèmes en l'honneur des hommes illustres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homère faisoit lui-même.

C'est apparemment pour cette raison que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapsodes*, non de *ῥαπτα* & *οδη*, mais de *ῥαβδος* & *αδειν*, chanter avec une branche de laurier à la main, parce qu'il paroît en effet que les premiers *rhapsodes* portoient cette marque distinctive.

Philocorus fait aussi venir le nom de *rhapsodes* de *ῥαππειν* & *οδῶν*, composer des chants ou poèmes, supposant que les poèmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Sca-

liger ne s'éloigne pas, les *rhapsodes* auroient été réduits à ceux de la seconde espece dont nous venons de parler.

Cependant il est plus vraisemblable que tous les *rhapsodes* étoient de la même classe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entr'eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poèmes, soit de leur composition, soit de celle des autres, selon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Aussi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chansons, parmi lesquels quelques-uns sont auteurs des pieces avec lesquelles ils amusent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'est pas surprenant que les *rhapsodes* de l'antiquité se soient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théâtres dans les foires, & les places publiques, pour disputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéressans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru jusqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapsodes* étoient ainsi appellés pour les raisons qu'on a vues ci-dessus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appelée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Paris & de Ménélas*, dont on a fait le troisieme livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, *ῥαψῳδοί, ῥαψῳδῶν τὰς ὁδὰς*. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable, ou plutôt la seule vraie. C'est ainsi que Sophocle, dans son *Œdipe*, appelle le sphinx, *ῥαψῳδόν*, parce qu'il rendoit différens oracles, selon qu'on l'interrogeoit. Au reste, il y avoit deux sortes de *rhapsodes*; les uns récitoient sans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere, pag. 24 & 25. dans une note.*

RHAPSODIE, f. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les *rhapsodes*. Voyez **RHAPSODES**.

Quelques auteurs pensent que *rhapsodie* signifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long tems dispersés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un seul corps par Pisistrate, ou par son fils Hipparque, & divisés en livres, qu'on appella *rhapsodies*, terme dérivé des mots grecs *ῥαψῳδία*, coudre, & *ὄδῳ*, chant, poëme, &c.

Le mot *rhapsodie* est devenu odieux, comme le remarque M. Despréaux dans sa troisieme réflexion critique sur Longin, & l'on ne s'en sert plus que pour signifier une collection de passages, de pensées, d'autorités rassemblées de divers auteurs, & unies en un seul corps. Ainsi le *traité de Politique* de Juste-Lipse est une *rhapsodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'est pour avoir pris ce mot dans ce dernier sens, & à dessein de faire passer les poèmes d'Homere pour une collection ainsi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a fait une bevue en disant, dans ses paralleles: " Le nom de *rhapsodies*, qui signifie un amas de plusieurs chansons cousues ensemble, n'a pu être raisonnablement donné à l'Iliade & à l'Odyssée, que sur ce fondement que c'étoit une collection de plusieurs petits poèmes de divers auteurs, sur différens événemens de la guerre de Troie. Jamais poëte, ajoutet-il, ne s'est avisé, malgré l'exemple & l'autorité d'Homere, de donner le nom de *rhapsodie* à un seul de ses ouvrages "

A cela M. Despréaux répond, après avoir rapporté les diverses étymologies dont nous avons parlé au mot **RHAPSODES**, " que la plus commune opinion est que ce mot vient de *ῥαψῳδῶν ὁδὰς*, & que *rhapsodie* veut dire un amas de vers d'Homere qu'on chantoit y ayant des gens qui gagnoient leur vie à les chanter, & non pas à les composer, comme M. Perrault se le veut bisarrement persuader. Il n'est donc pas surprenant qu'aucun autre poëte qu'Homere n'ait intitulé ses vers *rhapsodies*, parce qu'il n'y a jamais eu proprement

» que les vers d'Homere qu'on ait chantés
 » de la forte. Il paroît néanmoins que
 » ceux qui dans la suite ont fait de ces
 » parodies, qu'on appelloit *centons d'Ho-*
 » *mere*, ont aussi nommé ces centons
 » *rhapsodies*; & c'est peut-être ce qui a
 » rendu le mot de *rhapsodie* odieux en
 » françois, où il veut dire un amas de
 » méchantes pieces recoufues ».

RHAPSODOMANTIE, f. f. divination qui se faisoit en tirant au sort dans un poëte, & prenant l'endroit sur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit savoir. C'est ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné à ces sortes de divinations le nom de *sortes Virgiliæ*. Tantôt on écrivoit des sentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit sur de petits morceaux de bois; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la sentence qu'il portoit. Tantôt on jettoit des dés sur une planche où l'on avoit écrit plusieurs vers, & ceux sur lesquels s'arrêtoient les dés, passaient pour contenir la prédiction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléusine, selon Etienne le géographe; ce champ est nommé *Raria terra* & *Rarius campus*, par Pausanias, l. I. c. xxxviiij. & par Plutarque. Il étoit consacré à la déesse Cérés, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, f. m. (*Botan. exotiq.*) c'est une espece d'aristoloché étrangere, qui croît principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres aristoloches: elle contient beaucoup d'huile & de sel, elle est déterfivè, desiccative & résolutive étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Son embouchure est placée par Ptolomée, l. II. c. iij. entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'est présentement le *Tave* ou *Taf*. (*D. J.*)

RHAVIUM (*Géog. anc.*) fleuve de l'Irlande. Son embouchure est placée par

Ptolomée, l. II. c. ij. entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhaviium*, & que le nom moderne est *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Médie. Ptolomée, l. VI. c. ij. la place dans les terres entre Sanaïs & Vénéca. Lazius dit qu'elle se nomme présentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHÉA f. f. (*Mythol.*) femme & sœur de Saturne, divinité célèbre du paganisme, sur l'origine de laquelle les poëtes ne sont point d'accord; il y a même des contradictions à son sujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel est son pere. On croit que *Rhéa* étoit dans son principe la reine d'Egypte Isis, qu'on a revêtue dans la suite de plusieurs noms en divers tems & en divers pays, en forte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déesse: *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes, Rheam colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem Idea, Dyndimene, Pessinuntia, Cybele.* Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait descendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épousé ses deux sœurs, *Astarté* & *Rhéa*, il eut sept filles de la première, & sept fils de la dernière. Voilà donc la source dont les Grecs ont tirés toute la fable de *Rhéa* ou de *Cybele*. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort au-long la tradition du transport de la déesse *Rhéa* de Pessinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célébrèrent tous les ans une fête à sa gloire. (*D. J.*)

RHÉBAS, (*Géog. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a sa source au mont Olympe, & son embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve *Pfillis*. Le scholiaste d'Apollonius écrit qu'on donne à ce

petit fleuve le nom de *Salmy deffus*, parce qu'il joint ses eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva*; & voici comme il en parle.

Riva n'est qu'un ruisseau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine servir de retraite à des bateaux; cependant les anciens en ont fait sonner le nom bien haut sous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en sa faveur, l'appelle une aimable riviere. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide: il n'est pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, &, suivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses sources sont vers le Bosphore du côté de Sultan Soliman Kiosc, dans un pays assez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuses parmi des roseaux. Il n'est pas surprenant que Phinée eut donné une idée si affreuse de ce ruisseau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 milles & 350 pas depuis le temple de Jupiter jusqu'à la riviere *Rhébas*, c'est-à-dire depuis le nouveau château d'Asie jusqu'à *Riva*: cet auteur est d'une exactitude admirable, & personne n'a connu si bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la description sous le nom du *Périple du Pont-Euxin*. (D. J.)

RHEDONES, (Géog. anc.) peuples de la Gaule dans l'Armorique. César, l. VII. c. lxxv. & Ptolomée, le II. c. viij. en font mention. Sanfon, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, observe que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les diocèses de Rennes, de S. Malo & de Dol; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (D. J.)

RHÉÉDIA, f. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante ainsi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux bota-

niste hollandois. En voici les caractères. La fleur n'a point de calice, mais elle est composée de quatre pétales qui sont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large; les étamines sont cinq filets courts; le germe du pistil est rond; le fruit est petit, ovale, succulent, formant une seule loge, contenant trois grosses semences de forme ovoïde; alongées & fillonnées de raies irrégulieres qui imitent des caractères. Linn. gen. plant. p. 523. Plum. 18. (D. J.)

RHEGIUM ou *RHEGIUM JULIUM*, (Géog. anc.) ville d'Italie chez les Brutiens, selon Strabon, l. VI. p. 258. & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la rasa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phæbia*, & qu'Auguste en fit une colonie romaine; Gabriel Barri dit d'après Joseph, l. I. c. vij. qu'on la nomma anciennement *Aschenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halicarnasse, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Posidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jesus-Christ, Act. xxvij. 12, 14. S. Luc qui étoit dans sa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, son silence suffit pour rendre de tels miracles suspects. Au reste le nom moderne de *Rhegium Julium* est *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes célèbres; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre; le poète Ibycus, Hippias & Lycus, tous deux historiens.

Agatoclès devint par sa valeur général de l'armée de Syracuse, & par son ambition tyran de cette ville, & ensuite de toute la Sicile. Il mourut de poison en la troisième année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il en avoit régné 28. Plutarque rapporte qu'il se faisoit servir à table partie en vaisselle de terre, partie en vaisselle d'or, pour conserver la mémoire de sa naissance, & pour apprendre aux siens que les talens seuls peuvent élever à une haute fortune.

Le poète Ibycus florissoit du tems de

Crépus, environ 600 ans avant l'ère chrétienne. Il fut assassiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui passeroient par hasard vengeroient sa mort. Ce présage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de tems après, apercevant une bande de grues, dit en plein marché à son camarade: «Vois-tu ces vengereuses d'Ibycus?» Ce mot fut incontinent rapporté au magistrat; on arrêta les deux brigands, on les mit en prison où ils confessèrent leur crime, & en payerent la peine. Les poésies d'Ibycus étoient aussi licencieuses que ses mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron: *Maximè verè omnium flagrasse amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex scriptis.*

Hippias vivoit sous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jésus-Christ. C'est lui qui le premier a écrit l'histoire de Sicile: il avoit aussi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophon, florissoit du tems de Ptolomée Lagus sous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jésus-Christ. Il est auteur d'une histoire de Lybie & de Sicile. (D. J.)

RHEGMA, (Géog. anc.) 1^o. ville de l'Arabie heureuse. Ptolomée, l. VI. c. vij. la marque sur la côte du golfe persique & dans le pays des Anarites. 2^o. Lieu de la Cilicie, que Strabon, l. XIV. p. 672. place à l'embouchure du fleuve Cydnus. (D. J.)

RHEGMA, s. m. (Léxic. médic.) ce mot grec veut dire, selon Galien, une espece de solution de continuité dans les parties molles, & cette rupture est l'effet d'une violente distension; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantôt aux spasmes qui affligent les parties muscu-

leuses, & tantôt aux abscesses qui s'ouvrent intérieurement. (D. J.)

RHEIDE, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster sur la riviere d'Ems, près de Ricberg. (D. J.)

RHEIMS ou REIMS, (Géog. mod.) ville de France en Champagne, capitale du Rémois, sur la riviere de Vêle (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produisent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-ouest de Châlons, à 38 au nord-ouest de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-est de Paris. Long. 21. 43. Latit. 49. 15.

Cette ville est très-ancienne, & conserve encore plusieurs restes d'antiquités. Elle a pris son nom des peuples *Rhemi* ou *Rémois*, mais elle s'appelloit *Durocortum* en langue gauloise; c'est ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné selon l'inflexion de leur langue; Jules-César l'a nommé *Durocortum*, Strabon, *Δυροκόρτορα*; Ptolomée, *Δυροκόρτορον*; & Etienne, *Δυροκόρτορος*. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum*.

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du tems de Jules-César, lesquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouissoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par sept chemins qui en sortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magasin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reste encore des vestiges près de *Rheims* (a) des chemins publics qui conduisoient de

(a) L'arc-de-triomphe trouvé sous les remparts de la ville de *Rheims*, est composé de trois arcades d'ordre corinthien, avec des colonnes cannelées, dont il y en a encore quelques-unes d'assez entières, mais qui le sont pourtant moins que les bas-reliefs qui se voient dans les voûtes de chaque arcade dont il n'y a rien d'effacé.

Il y a long-tems que l'on savoit à *Rheims* cet illustre monument de l'antiquité; mais on ne sauroit dire par quelle fatalité il fut enterré sous les remparts de cette ville en 1544, après avoir servi long-tems de porte sous le nom de *porte de Mars*. Il y en reste encore tout auprès une autre que l'on bâtit à côté, en meme tems que celle-ci fut comblée, qui retient encore aujourd'hui le même nom. Les autres portes de cette ville gardent de même celui de quelques dieux du paganisme, comme la *porte Cérés*, &c.

L'arcade que l'on nomme de *Romulus* & de *Remus*, fut déterrée en 1595: on en voit la figure

cette ville dans plusieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorsque Constantin créa une nouvelle Belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célèbre sous les premiers rois de France, puisque Clovis y fut baptisé avec les principaux de sa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit instruit dans la religion chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la suite de grands biens à

avec celle des deux autres, dans le livre des *Antiquités de Rheims* de M. Bergier; mais comme elles avoient été murées, & le tout derechef caché, elles furent de nouveau découvertes l'an 1611, par les soins de l'illustre M. d'Allier, lieutenant des habitans, & de MM. les gens du conseil & échevins de la ville; & M. Rainssant, fameux médecin, qui est de ce nombre, a fait graver ce monument entier, à la priere que la ville lui en a faite: il a ajouté au bas des estampes des remarques fort belles qui font voir qu'il n'est pas moins habile en fait de monumens antiques, qu'il l'est dans sa profession & dans la connoissance des médailles.

On croit que J. César a fait bâtir l'arc-de-triomphe. L'arcade des *saisons*, où les douze mois sont désignés, semble marquer la réformation du calendrier par César. Il appelle les Rémois *Remi Romanorum amicissimi*, & il leur avoit laissé cette marque de sa valeur & de sa magnificence.

C'est sur cette opinion que Santeuil a fait l'inscription suivante:

*Cæsareos arcus ingentis, fornice portus
Tot decora alta, tot & victoris vestigia Romæ
Hic agnosce: suis ubi magnis Cæsaris umbra
Gaudet adhuc circum volutans errare trophæis.
Hoc quondam ad Remos positus jam pacifer armis
Fæderis æterni posuit memorabile pignus.*

Quelques-uns veulent que cet édifice ait été seulement érigé en l'honneur de J. César lorsque sous l'empire d'Auguste on fit les grands chemins des Gaules. Il y en avoit un qui aboutissoit à cette porte, dont il reste quelques vestiges. Un autre semblable aboutissoit à un autre arc-de-triomphe de même architecture, mais d'un dessein différent, dont on voit encore une arcade au midi de la ville; ce qui s'appelle la *porte Rasée*.

D'autres attribuent ce monument à Julien, qui l'auroit pu faire construire lorsqu'il passa par *Rheims* pour venir à Paris au retour de ses conquêtes de Germanie.

M. Rainssant médecin de *Rheims*, qui nous a donné là-dessus un bon mémoire, est de ce sentiment: il croit que cette maniere d'architecture est plutôt du bas empire que du haut.

On ne distingue plus dans les voûtes que sept figures des mois; les autres étant ruinées avec toute la face qui regardoit le dedans de la ville. Une femme assise, portant dans ses mains deux cornes d'abondance, semble marquer celle de la cité Rémoise, & les quatre enfants marquent les quatre saisons.

La deuxième arcade représente Remus & Romulus tétant la louve, aux deux côtés de laquelle on voit le berger Faustulus & Acca Laurentia.

Dans la clef de la voûte de la dernière arcade on voit Leda qui embrasse le cygne, avec un amour qui les éclaire de son flambeau. *Journ. des savans mai 1678. Choix de mercure, tom. XXI, p. 129, 1759.*

S'il nous étoit permis d'ajouter quelques auteurs vivans aux savans Rémois célébrés dans l'article ci-dessus, nous parlerions de M. l'abbé Batteux, de l'académie françoise; de M. de Burigny, des academies françoise & des inscriptions & belles-lettres; de M. l'abbé de Saulx, chanoine & chancelier de l'université; & de M. d'Origni, auteur d'un ouvrage curieux & savant, intitulé *l'Egypte ancienne & moderne*.

M. l'abbé Godinot, chanoine de la métropole, a dépensé plus de 400000 liv. pour l'embellissement de *Rheims*. Les fontaines publiques, l'église métropolitaine, l'hôpital &c. éterniseront la mémoire de ce citoyen généreux.

Philippe-Auguste demanda un jour de l'argent au clergé de *Rheims*, pour subvenir aux frais d'une guerre qu'il avoit à soutenir: le clergé répondit qu'il étoit obligé d'assister le roi de ses prieres, mais non pas de son argent. A quelque tems de-là les biens de l'église de *Rheims* furent pillés. Le clergé implora l'assistance du roi qui le secourut aussi de ses prieres auprès de ceux qui avoient causé le dommage, de sorte que ce clergé, n'ayant pu être délivré de la vexation dont il se plaignoit, apprit, dit un historien, l'intérêt que l'église a de rechercher l'amour & les bonnes graces de son prince. Il demanda pardon au roi & le satisfit.

Le cardinal de Lorraine & M. le Tellier sont les archevêques que l'église de *Rheims* reconnoît pour ses bienfaiteurs après S. Remi. M. le Tellier a fondé le séminaire, des bourses au college, & des lits à l'hôpital. Il a bâti le palais où l'on voit son portrait & celui de vingt de ses prédécesseurs, parmi lesquels on remarque le fameux Hincmar, mort en 885; Guillaume aux blanches mains, & le cardinal de Lenoncourt.

l'église de *Rheims*, en sorte que les archevêques devinrent seigneurs temporels de la plus grande partie de leur diocèse. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neustrie, sans que depuis elle en ait été séparée jusqu'à présent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguste son fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmèrent les droits de sacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement contestés dans ce siecle-là. Aussi tous les successeurs de Philippe-Auguste ont été sacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit possédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maison royale. Le sacre de Philippe-Auguste passé pour avoir été le plus célèbre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont suivi. Tous les pairs de France y assistèrent en personne; ce qui est sans exemple.

Rheims est le siege d'un présidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies, & ce qui la distingue encore, le siege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du Saint Siege, & primat de la Gaule belgique.

Son église métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les églises de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & son portail, quoique gothique, est très-estimé. La plus célèbre des cinq abbayes qui sont à *Rheims* est celle

de S. Remi, de l'ordre de S. Benoit. On y voit le tombeau du Saint, & l'on y conserve la sainte ampoule qui contient l'huile de laquelle on sacre nos rois.

On vient d'y construire une place royale; l'architecture est de M. le Gendre, ingénieur de la province; & la statue pédestre est de M. Pigalle. C'est un Louis XV. protecteur du commerce & des loix.

Les Rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les savans.

Lange (François), avocat, s'est acquis de la réputation par son livre intitulé *le praticien françois*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur est mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste. Genevieve, y nâquit en 1592, & devint chancelier de l'université de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'érudition sacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois; on estime les trois petits traités qu'il a fait sur la mort, intitulés, *la mort des justes*, *le testament spirituel*, & *les saints desirs de la mort*.

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans son château en 1623. Il avoit fait l'histoire de sa patrie en seize livres, dont on n'a publié que les deux premiers; mais il est fort connu par l'histoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que son fils mit au jour à Paris en deux volumes in-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1728.

Coquillart, poète françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu sous

On conserve au trésor le livre des évangiles, écrit en langue Esclavone ou Russe, garni de diamans, sur lequel le roi fait le serment à son sacre; une croix avec tous les instrumens de la passion, en or, de cinq pieds de haut, large de deux, don du cardinal de Lorraine.

Le Portail est digne de sa renommée; c'est un ouvrage du XIII^e. siecle, mais trop chargé de figures & d'ornemens, & auquel il manque une place. Il n'y en avoit point à *Rheims* avant l'érection de la statue pédestre de Louis XV, ouvrage de M. Pigalle.

M. Anquetil, chanoine régulier de sainte Genevieve, qui nous a donné l'excellent *Esprit de la ligue*, a publié en 3 vol. in-12, en 1756, l'*Histoire de la ville de Rheims*; & nous promettoit un quatrième volume sur les antiquités, le commerce & les savans de cette ville, qui n'a pas paru.

Nous finirons cet article en déplorant la perte de plus de neuf cent manuscrits précieux consumés par les flammes, dans l'incendie qui embrasa la superbe abbaye de S. Remi & la bibliothèque, le 10 février 1774.

le regne de Louis XI. ses poésies ont été mises au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier en 1714, in-12.

Monipot (dom Simon), bénédictin, né à Rheims en 1685, travailla avec dom Pierre Constant à la collection des lettres des papes, dont le premier volume parut à Paris en 1721, in-fol. Il mourut en 1724 dans la trente-neuvième année de son âge.

Monantheuil (Henri de), né à Rheims vers l'an 1536, cultiva les Mathématiques & la Médecine. On trouvera son article & la liste de ses écrits dans le P. Nicéron, tome XV.

Ressant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de Rheims, ainsi que Pierre-Antoine Oudinet son parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inscriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques dissertations curieuses sur les médailles. Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres*, tomes IX. & X.

Ruinart (dom Thierry) bénédictin & savant critique, nâquit à Rheims en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon son maître, & avec lequel il avoit composé le vij. siecle des actes des Sts. de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux seuls bénédictins de ce royaume; ce sont ceux qui ont dévoilé les anciens rites de l'Eglise, & qui ont achevé de tirer de dessous terre les décombres du moyen âge. Dom Ruinart publia à Paris en 1689, in-4°. son recueil latin des actes des premiers martyrs; ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes in-8°. Cet ouvrage est accompagné d'une préface, dans laquelle dom Ruinart soutient contre Dodwelle, que l'Eglise eut dans les premiers siècles une foule prodigieuse de martyrs. Je n'entrerai point dans cette dispute littéraire, mais peut-être que le savant bénédictin n'a pas assez distingué les martyrs chrétiens de ceux qui sont morts naturellement, & les persécutions politiques de celles qui eurent lieu pour simple cause de religion. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

Tome XXIX.

RHEIMS, concile de l'an 1148. tenu à, (*Hist. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugene III, en l'absence de Louis le Jeune; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abrégé chronol. de l'hist. de France.*

Si le grand concours de prélats rendoit un concile œcumenique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugene III lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravenne, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules cisalpines; ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût œcumenique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abusé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs, mais la persécution en fit éclore; ce concile contient dix-sept canons, appelés communément le *canons d'Eugene III*, & dont la plupart sont insérés dans le droit.

On peut remarquer entr'autres canons le fixieme, qui défend aux avoués des Eglises de rien prendre sur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique; le septieme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses, de se marier; le douzieme défend les joûtes, tournois, &c. (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) sous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, &c. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité.

Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi

T

des évêques de France ne fut pas inscrite dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliothèque du Vatican ; mais les évêques de France ne manquèrent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirèrent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugene III. par Dom Delannes, pag. 161. (D. J.)*

RHEIN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui sembleroit devoir être la borne naturelle entre l'Allemagne & la France.

Ce fleuve tire sa source, ou plutôt ses sources, du pays des Grisons, dans la partie qu'on nomme la *Ligue-haute*. Le mont Adula qui occupa tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, sous divers noms, forme trois petites rivières, dont l'une qui est à l'occident & qui sort du mont Crispalt, est appelée par les Allemands *Vorder-Rhin*, c'est-à-dire le *Rhein de devant* ; & par les François, le *bas-Rhein*. La seconde qui sort du mont Saint-Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*, & la troisième qui sort du saint Bernardin, *Volgelberg*, est nommée par les Allemands *Hinder-Rhein*, c'est-à-dire le *Rhein de derrière* ; & par les François le *haut-Rhein*.

Tout près de-là, un peu à côté à l'ouest, on trouve les sources de quatre rivières considérables ; savoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui coule droit à l'ouest ; celle du Tésin, qui coule au sud, celle du Reufs, qui prend son cours vers le nord ; & celle de l'Aare, qui coule au nord-ouest.

Despréaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & son origine, dans les vers suivans :

*Au pié du mont Adule entre mille roseaux ;
Le Rhein, tranquille & fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante. . .*
Epit. 4, vers. 39.

Ce fleuve est profond, rapide, & a son fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il est fort bizarre dans ses débordemens, & sa navigation est difficile, tant à cause de sa rapidité, que des coupures qu'il fait dans son cours, où on voit un grand

nombre d'îles, couvertes de broussailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelques paillettes d'or dans son sable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ses débordemens. Les seigneurs limitrophes afferment ce droit, ainsi que celui de la pêche du poisson, qui est abondant dans ce fleuve.

Il donne son nom à deux cercles de l'empire, qui sont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein*. On appelle aussi simplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* est aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du tems de César ; mais comme il seroit trop long d'en faire ici la description, attendu les différens territoires qu'il baigne, je me contenterai de dire qu'il sépare la Suabe de l'Alsace, arrose le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Westphalie. Il se partage ensuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conserve le nom de *Rhein*. A huit lieues au-dessous d'Arnheim, il se sépare encore en deux branches : la principale prend le nom de *Leck*, & se joint à la Meuse ; l'autre qui conserve son nom, mais qui n'est plus qu'un ruisseau, se perd dans l'Océan, au-dessous de Leyde ; ainsi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Constantinople !

Furius avoit décrit les sources du *Rhein* dans quelques-uns de ses poèmes, mais il en avoit donné une si laide peinture, qu'Horace dit que ce poète avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de boue, *distingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviserait de former grossièrement une tête d'homme avec de l'argile. *Distingere* est la même chose que *ingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, signifioit *pur*, & lui fut donné, à cause que les Celtes superstitieux employoient ses eaux pour faire des épreuves de la chasteté, comme il paroît par une ancienne épigramme grecque, & par un distique de S. Grégoire de Nazianze.

La figure de ce fleuve se trouve souvent sur les médailles, comme dans celles

de Julien, des deux Posthumes, tyrans des Gaules, avec l'inscription *palus provinciarum*. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RHEINAW ou **RHINAW**, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suisse, dans le Turgaw, sur la gauche du Rhein, à 2 lieues au-dessous de Schaffouze. C'étoit du tems des Romains une place importante, dont ils se servoient pour arrêter les courses des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé est seigneur de la ville, sous la souveraineté des cantons; une partie des habitans sont réformés, & les autres sont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*)

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-ouest de cette ville, sur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Prusse s'en rendit maître en 1703, mais elle est revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Rastad en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. ou **RHEINEGG**; ville de Suisse, capitale du Rheinthal, sur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Constance. Elle est munie d'un bon château, où réside le bailli que les Cantons y envoient. *Longit.* 27. 30. *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, est une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, entre Bisach & Andernach, sur le bord du Rhein. *Long.* 25. 15. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes forestières, sur la gauche du Rhein, qu'on y passe sur un pont, à 9 lieues au sud-ouest de Fribourg, & à 3 au levant de Basle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une desquelles le duc de Rohan fut blessé à mort. En 1744 les François prirent *Rochfelden*, & ruinèrent le fort qui la défendoit. *Long.* 25. 26. *lat.* 47. 43.

Eygs (Richard) jésuite, né à *Rheinfelden* en 1621, a donné quelques poésies

latines, sacrées & profanes, dont les principales sont les *comica varii generis*. Il mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS, (*Geog. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhein, au comté de même nom, sur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'est la résidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & sert de citadelle à S. Gower, qui est à son voisinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. masc. (*Hist. German.*) ce mot signifie *comte du Rhein*; c'est le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par succession de tems, s'en sont rendus seigneurs & propriétaires. Voyez **BURGRAVE**, **LANDGRAVE**, &c. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. f. (*Hist. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier siècle, une culotte ou haut-de-chauffe fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui surpassoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainsi cette partie de la sud-Hollande qui se porte assez loin des deux côtés du Rhein, surtout du côté du nord, & dont Leyde est la ville capitale. On y trouve encore une autre ville considérable qui est Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au sud, depuis le Kennemerland & l'Ye jusqu'au Delfeland & au Schieland; & sa largeur se prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, jusqu'à l'Amsteland, & jusqu'aux terres de la seigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisser a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHALLE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *le val du Rhein*, vallée de la Suisse, longue d'environ six lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax jusqu'au lac de Constance, étant bornée à l'ouest par le canton d'Appenzel. On divise cette

vallée en haute & basse ; elle contient plusieurs villages & les deux petites villes d'Alstetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins , & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *Rheintal* dépend des huit anciens cantons , & de celui d'Appenzel. Les droits seigneuriaux se partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neuf cantons y envoient tour-à-tour un bailli qui réside à Rheineck , & qui n'est en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* soit , pour la plus grande partie , de la religion réformée , l'abbé en a cependant le patronat , c'est-à-dire , que les églises élisent deux pasteurs qu'elles présentent à l'abbé , & il choisit celui des deux qu'il lui plait. (D. J.)

RHEINWALD , (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis* , grande vallée au pays des Grisons , dans la ligne haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord , jusqu'à la source du haut-Rhein. C'est-là que le mont de l'Oiseau , Vogelberg , en italien *Colme dell' Ucello* , autrement *S. Bernardin* , est couverte de glaces éternelles , ou glaciers de 2 lieues de longueur ; d'où sortent divers ruisseaux qui se jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-dessus du *Rheinwald* , sont si rudes qu'elles ne servent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Grisons , & des brebis qu'on y mène d'Italie , à la fin des grandes chaleurs de l'été ; ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cens mille écus par an.

Les bergers bergamasques qui paissent ces brebis , menent une vie dure & fort grossière. Leur nourriture est de la farine de mil , cuite à l'eau sans sel & sans beurre. Leurs cabanes sont quelques rochers unis , couverts d'un toit transparent. Leur matelas est du vieux foin , leur oreiller un morceau de bois , & leur couverture une mauvaise housse de cheval. Mais vous qui êtes rongés de soucis dans vos palais dorés , vous , qui faites consister le bonheur dans la mollesse , vous ,

*Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans sa hute ;*

*Au seul instinct presque réduit ;
Parlez : quel est le moins barbare
D'une raison qui vous égare ,
Ou de l'instinct qui le conduit ?*

(D. J.)

RHEMI , (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique , sous Auguste. Ce peuple renfermoit les diocèses de Rheims , de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1^o. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora* , aujourd'hui *Rheims* ; 2^o. la Bibrax de César , sur lequel il y a tant de différens sentimens ; car les uns prétendent que c'est *Bresne* ou *Braisne* en Réthelois ; & d'autres , comme Samson , *Fismes* ; 3^o *Duronum* , Doren en Thiérache , village ; 4^o *Laudunum* , surnommé *Clavatum* , aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes , *Catalaunum* , Châlons-sur-Marne & *Victoriacum* , Vitri-le-brûlé. (D. J.)

RHEMIENS , (*Hist. ancienne.*) *Rhemi* , peuple de la Gaule qui du tems de César habitoient la partie de la Champagne où est la ville de Rheims.

RHEMOBOTE , s. m. (*Hist. ecclési.*) espece de faux religieux qui parurent au quatrième siècle. Ils habitoient deux ou trois ensemble , vivoient à leur fantaisie , couroient les villes & les campagnes , affectoient de porter de grandes manches , de larges fouliers & un habit grossier , dispuoient sur l'observance de leurs jeûnes , médisoient des ecclésiastiques , & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes* , & Cassien *sarabastes*. Voyez SARABASTES.

RHÉNÉ , (*Géog. anc.*) île de la mer Égée , au voisinage de celle de Délos ; elle se trouve aussi nommée *Rhenia* , *Rhenea* , *Rhenis* , *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetièr des habitans de l'île de Délos ; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île sacrée. Elle étoit déserte , & si proche de Délos , que selon Thucydide , l. III. p. 242 , Polycrate , tyran de Samos , s'étant emparé de cette île , la joignit à celle de Délos par le moyen d'une chaîne , & la consacra à Apollon Délien.

Plutarque , *in Niciâ* , en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias ,

dit: « avant lui, les chœurs de musique
 » que les villes envoyoit à Délos pour
 » chanter des hymnes & des cantiques à
 » Apollon, arrivoient d'ordinaire avec
 » beaucoup de désordre, parce que les
 » habitans de l'île accourant sur le rivage
 » au-devant du vaisseau, n'attendoient
 » pas qu'il fussent descendus à terre, mais
 » poussés par leur impatience, ils les pres-
 » soient de chanter en débarquant. Ainsi
 » ces pauvres musiciens étoient forcés de
 » chanter dans le tems même qu'ils se cou-
 » ronnoient de leurs chapeaux de fleurs,
 » & qu'ils prenoient leurs habits de céré-
 » monie; ce qui ne pouvoit se faire
 » qu'avec beaucoup d'indécence & de
 » confusion.

» Quand Nicias eut l'honneur de condui-
 » re cette pompe sacrée appelée *Théorie*,
 » il se garda bien d'aller aborder à Délos;
 » mais pour éviter cet inconvénient, il
 » alla descendre dans l'île de *Rhéné*, ayant
 » avec son chœur de musiciens, les victi-
 » mes pour le sacrifice, & tous les autres
 » préparatifs pour la fête; il avoit amené
 » un pont qu'il avoit eu la précaution de
 » faire construire à Athenes, à la mesure
 » de la largeur du canal qui sépare l'île de
 » *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit
 » d'une magnificence extraordinaire, orné
 » de dorures, de beaux tableaux & de
 » riches tapisseries. Nicias le fit jeter la
 » nuit sur le canal, & le lendemain au
 » point du jour, il fit passer toute sa
 » procession & ses musiciens superbement
 » parés, qui en marchant en bel ordre
 » & avec décence, remplissoient l'air de
 » leurs cantiques. Dans cette belle ordon-
 » nance, il arriva au temple d'Apollon.
 » (D. J.)

RHENEN, (*Géog. mod.*) ville an-
 cienne des Pays-bas, dans la province
 d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, sur
 le Rhein. *Long.* 22. 58. *lat.* 52. (D. J.)

RHENONES, s. m. (*Antiq. german.*)
 espece de manteau des Germains qui leur
 couvroit les épaules & la poitrine jusqu'au
 milieu du corps. Ce manteau ou cette
 fourrure étoit de peaux d'animaux dont on
 mettoit le long poil en-dehors pour se
 garantir davantage contre la pluie. (D. J.)

RHENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la

Flaminië, chez les Boïens, selon Pline,
l. III. c. xvj. qui dans un autre endroit le
 nomme *Rhenus bononiensis*. Silius Italicus,
l. XVI. c. xxxv. pour le distinguer du
 Rhein, qui a sa source chez les Grisons,
 lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . *parvique Bononia Rheni.*

Le nom moderne de ce fleuve est *Renos*.
 (D. J.)

RHERIGONIUS SINUS, (*Géog. anc.*) golphe de la Grande-Bretagne,
 sur la côte septentrionale de l'île. Prolo-
 mée, *l. VIII.* le marque entre les pro-
 montoires *Novantum* & *Epidium*; mais la
 partie septentrionale de sa carte de l'île
 d'Albion, est si mal dirigée, qu'on ne
 fait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, (*Géog. mod.*) ville de l'em-
 pire russe, au duché du même nom, sur
 la riviere d'Occa, à 60 lieues au sud-est de
 Moscow, & à 8 au levant de Pereslaw-
 Refanskoy. Les Tartares de la Crimée rui-
 nerent presque entièrement cette ville en
 1568, & elle ne s'est pas rétablie de-
 puis ce tems-là. *Long.* 60. 10. *latit.* 54. 58.
 (D. J.)

RHESAN, (*Géog. mod.*) ou *Rhézati*,
 province & duché de l'empire russe, qui
 a 300 werstes du midi au nord, & autant
 du levant au couchant. La riviere d'Occa
 la separe au nord, du duché de Moscow,
 Ni-si-Novogrod est à son midi. On la
 divise en partie méridionale & septen-
 trionale. Celle-ci dépend de Moscow, &
 l'autre du gouvernement de Woronetz.
 C'est un pays peuplé & très-fertile en
 grains, miel & cire. Peterlaw-Refanskoy
 est aujourd'hui la capitale. (D. J.)

RHESCYNTHIUS MONS, (*Geog. anc.*) montagne de la Thrace, qui avoit
 fait donner à Junon le surnom de *rhescyn-
 thienne*. (D. J.)

RHÉTEUR, s. m. (*Belles-lettres.*)
 nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui
 faisoient profession d'enseigner l'éloquence,
 & qui en ont laissé des préceptes. Quin-
 tilien, dans le *iiij.* livre de ses institu-
 tions oratoires, a fait un assez long dé-
 nombrement des anciens *rhéteurs* tant
 grecs que latins. Les plus connus sont,
 parmi les Grecs, Empedocle, Corax,
 Tifias, Platon, qui dans ses dialogues,

& sur-tout dans le Phedre & dans le Gorgias, a semé tant de réflexions solides sur l'éloquence; Aristote, à qui l'on est redevable de cette belle rhétorique divisée en trois livres où l'on ne fait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la justesse des préceptes, ou de la profonde connoissance du cœur humain qui paroît dans ce que l'auteur dit des mœurs & des passions. Denys d'Halicarnasse, Hermogène, Aphthonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Cicéron, Seneque le père, & Quintilien se font le plus distinguer. Parmi les pères de l'Eglise, nous en avons plusieurs qui ont enseigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Nazianze, S. Augustin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les rhéteurs modernes.

RHETICO, (Géog. anc.) Pomponius Mela, l. III. c. iij. dit que le *Rhetico* & le *Torus* ou *Taurus* sont les plus hautes montagnes que l'on connoisse. Ortelius prétend que le *Rhetico* est une montagne de la Suisse, & qu'on la nomme *Prettigouwerberg*. (D. J.)

RHÉTIE, (Géog. anc.) *Rhætia*, contrée d'Europe, dans les Alpes; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, selon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée sont connus sous le nom de *Rhati*. Ils étoient originaires de la Toscane; ils allèrent s'établir dans les Alpes sous la conduite de *Rhatas*, & ils s'appellerent *Rhati* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être considérée comme distincte & séparée de la *Vindélicie*, ou comme une province composée de la *Rhétie* propre & de la *Vindélicie*. Lorsqu'on établit une nouvelle division des provinces, la *Rhétie* propre fut appelée *première Rhétie*, & on nomma la *Vindélicie* *seconde Rhétie*. Coire, selon Velfer, fut capitale de la première, & Ausbourg, la capitale de la dernière. Les courses que les *Rhetes* firent en Italie, les cruautés qu'ils y exercèrent, obligèrent Auguste d'envoyer contre les barbares, Drusus, fils de Livie; ce jeune prince, aidé de son frère Tibère, vainquit ces montagnards, força leurs châteaux, & soumit la *Rhétie*. Horace, en célébrant ces exploits, en

rapporte la principale gloire à Auguste.

La vigne rhétique, transplantée dans le territoire de Vérone, donnoit un vin très-estimé, que l'empereur Auguste mettoit au-dessus de tous les autres. Virgile ne lui préfère que les vins de *Faferne*. (C)

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le *Rhein* jusqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; sa largeur étoit depuis l'Italie jusqu'à la *Vindélicie*. Pline met plusieurs peuples dans la *Rhétie*, mais dont les noms nous sont inconnus.

RHÉTIENNES ALPES les, (Géog. anc.) les *alpes rhétiennes* sont proprement les alpes du Tirol. La *Rhétie* & la *Vindélicie* occupoient sous le nom de *Rhætia prima* & *secunda*, une partie de l'ancienne *Illyrie occidentale*. La première s'étendoit entre le lac de *Constance* & le *Leck*, & la seconde, entre le *Leck* & l'*Inn*. Les *Rhétiens* étoient originaires des *Toscans*, qui ayant été chassés de leur pays par les *Gaulois*, furent conduits par leur général *Rhetus* au-delà des Alpes où ils s'établirent. (D. J.)

RHÉTIENS ou **RHËTIENS**, s. m. pl. (Hist. anc.) ancien peuple de *Germanie* qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les *Grisons*. Il s'étendoit du tems des *Romains*, jusqu'à la *Souabe*, la *Bavière* & l'*Autriche*, c'est-à-dire, jusqu'au pays des *Noriciens*.

RHÉTORICIEN, s. m. (*Gram.*) terme de l'école; Il se dit du professeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend; mais plus communément de ce dernier. Voyez **RHÉTORIQUE**.

RHÉTORIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui s'éleverent en *Egypte* dans le iv. siècle, & prirent ce nom de *Rhétorius* leur chef; leur doctrine, selon *Philastre*, étoit composée de toutes les hérésies qui les avoient précédés, & ils enseignoient qu'elles étoient toutes également soutenables; mais on pense communément que *Philastre* leur a attribué cette tolérance universelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & distinctifs, quoiqu'on ne les connoisse pas. (H)

RHÉTORIQUE, s. f. (*Belles-lettres.*) art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence & avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi*; mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de sa *rhétorique*, il suffit de la définir *l'art de parler*; car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue grecque d'où il est emprunté, sinon que c'est *l'art de dire ou de parler*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est *l'art de bien parler pour persuader*; il est vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentimens ceux qui nous écoutent; mais puisqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'est toujours pour aller à ses fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit suffisamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec *ῥητορικη*, qui est formé de *ῥηω*, dico, je parle, d'où l'on a fait *ῥητωρ*, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* est d'un usage fort étendu; elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie*; savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela est fort étendu; car l'histoire n'est belle & agréable que lorsqu'elle est bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austère qu'elle soit, on veut de la politesse, & ce n'est pas sans raison; car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est au monde; les sciences ne sont que ténèbres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler est également utile aux philosophes & aux mathématiciens; la théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ses pensées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoissance gé-

rale de toutes les langues qu'il est facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la rhétorique du P. Lami, pag. 12, 13 & 14.*

Le chancelier Bacon définit très-philosophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adresser les préceptes de la raison à l'imagination, & de les rendre si frappans pour elle, que la volonté & les desirs en soient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, selon la remarque du même auteur, est de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puissent aider la nature sans l'accabler. *V. IMAGE & IMAGINATION.*

Aristote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui considère en chaque sujet ce qui est capable de persuader. *Arist. rhétor. liv. I. ch. 2.* & Vossius la définit de même après ce philosophe, l'art de découvrir dans chaque sujet ce qu'il peut fournir pour la persuasion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui fassent valoir le plus qu'il est possible la matière qu'il traite; il doit ensuite disposer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils sont susceptibles, & enfin si le discours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. De-là on a divisé la *rhétorique* en quatre parties, savoir l'invention, la disposition, l'élocution, & la prononciation. *Voyez INVENTION, DISPOSITION, &c.*

La *rhétorique* est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. Le rhéteur prescrit des règles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait usage de ces règles pour bien parler, aussi la *rhétorique* est-elle appelée *l'art de parler*, & ses règles, *regles d'éloquence.*

Il est vrai, dit Quintilien, que sans les secours de la nature, ces préceptes ou règles ne sont d'aucun usage; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui servant de guides; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les

discours qu'on entendoit ; car , comme le dit fort bien Cicéron , l'éloquence n'est point née de l'art , mais l'art est né de l'éloquence , ces réflexions mises par ordre , ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*. Quintil. *in Proem. l. I. Cicer. 1. de orat. n° 146.*

RHÉTORIQUE , s. f. *terme d'école* , c'est la classe où l'on enseigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la *rhétorique* avant la philosophie , c'est-à-dire qu'on apprend à être éloquent , avant que d'avoir appris aucune chose ; & à bien dire , avant que de savoir raisonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la société , par le changement de la forme du gouvernement , on renversera l'ordre des deux classes appellées *rhétorique* & *philosophie*.

RHETRA , s. f. (*Littérat.*) le mot *rhetra* signifie *dits* , & c'est ainsi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient aussi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ses propres ordonnances , pour rendre ses loix plus vénérables & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHETRA , (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Allemagne , dans le Mecklenbourg , sur le Tollendersee , occupoit le terrain où est aujourd'hui le village de Prilwitz : on y trouva , à la fin du siècle dernier , un grand nombre d'idoles & d'ustensiles destinés aux sacrifices , dont l'antiquité est incontestable , & qui répandent un nouveau jour sur la religion des Vendes ; ces différentes pieces sont toutes de métal & paroissent avoir été fabriquées entre le dixième & le douzième siècle , dans l'intervalle des deux pillages auxquels la ville de *Rhetra* fut livrée. M. Pan-Wogen , peintre de la cour de Berlin , a publié en 1762 , *les antiquités religieuses des Obotrites* , trouvées dans le temple de *Rhetra* , dessinées & gravées en taille-douce. *Voy. Journal Encycl. 2 juillet 1773 , p. 95.*

Radegast étoit le premier dieu de *Rhetra* , il fut adoré dans presque toute l'Allemagne : on l'appelloit aussi *Lucciasici* : ces noms signifient le conseil suprême de dieu

unique ; il est nud , avec une tête de chien , au-dessus de laquelle est un oiseau. Par la lettre d'un Brandebourgeois à un Mecklenbourgeois , imprimée à Butzo 1773 , on conteste la situation de *Rhetra* aux environs de Prilwitz , & on est porté à croire que cette ville antique fut fondée sur la Muritz , dans la principauté de Gutrow ; on y soutient aussi , contre l'ouvrage de M. Masch , sur les anciens monumens que les idoles dont il s'agit ne sont pas les mêmes qui ont été conservées dans le temple de *Rhetra*.

Non nostrum inter vos tantas componere lites. (*C.*)

RHEXIA , s. f. (*Botan.*) genre de plante , dont voici les caractères. Le calice de la fleur est monopétale , de forme oblongue , tubulaire , large dans le fond & divisée en quatre segmens par le haut ; il subsiste après la chute de la fleur ; elle est formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice. Les étamines sont huit filets capillaires plus longs que le calice , auquel ils sont fixés & se terminent par des bossettes longues & pendantes ; le germe du pistil est arrondi , le style est simple & a la longueur des étamines ; le style du pistil est obtus. La capsule contenue dans le centre du calice , est composée de quatre valvules , & contient quatre loges pleines de semences arrondies ; dans quelques especes de ce genre de plante , le calice est lisse & uni ; dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en manière d'étoile. Linnæus, *gen. plant. p. 161*, Plukenet. Gronovius, (*D. J.*)

RHEXIS ou **RHEGMA** , s. f. *terme de Chirurgie* , dérivé du grec , qui signifie *rupture* , & que les oculistes ont employé pour désigner l'œil crevé ou rompu ; cet accident est l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil , cause l'écoulement des humeurs qui y sont contenues. La chirurgie , dans un cas si triste , ne peut que remédier aux désordres qui accompagnent ou qui suivent cette blessure ; calmer l'inflammation , appaiser la douleur , refondre le sang extravasé , procurer la suppuration des membranes coupées , déchirées , ou contuses ; modifier ensuite & cicatrifier l'ulcère ;

Pulcere ; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper , & tels sont les objets de ses soins.

Les saignées , le régime , & les lotions émollientes résolatives , préviendront l'inflammation , calmeront celle qui seroit survenue , & appaiseront la douleur. Les auteurs recommandent le sang de pigeon coulé dans l'œil , comme un excellent remède ; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets ; le lait dans lequel on a fait infuser du safran , donne un remède très-adoucissant & calmant ; pour faire suppurer la cornée ; on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme , dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de safran ; lorsque l'inflammation est diminuée , on met en usage pour resoudre le sang extravasé , des compresses appliquées chaudement sur tout l'œil & les parties voisines , & trempées dans une décoction d'absynthe , d'hyssope , de camomille & de melilot , faite dans le vin ; si la quantité du sang extravasé faisoit craindre sa corruption , on emploieroit l'esprit-de-vin camphré ; lorsque la suppuration diminue & qu'il est question de passer des remèdes dont nous avons parlé plus haut pour la favoriser , aux cicatrisans , on se sert des collyres secs dont nous avons parlé pour les ulcères de l'œil. Voyez ARGEMON. (Y)

RHIGIA , (Géogr. anc.) ville de l'Herbennie ; elle est placée par Ptolomée liv. II. c. ij. dans la partie orientale de l'île , mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier , une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera* , & il la marque entre *Macolicum* & *Dunum*. Mercator donne présentement à cette dernière le nom de *Limburg* ; & Cambden veut que ce lieu soit appelé *Reglis* dans la vie de S. Patrice , & que ce soit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice* (D. J.)

RHIGODUNUM , (Géogr. anc.) ville de la grande Bretagne. Ptolomée l. II. c. iij. la donne aux Brigantes , & la place entre *Isurium* & *Olicana*. On croit que c'est présentement *Rippon*. (D. J.)

RHIN , f. m. (Mythol.) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorsqu'ils soupçon-

noient la fidélité de leurs femmes , ils les obligeoient d'exposer sur le *Rhin* les enfans dont ils ne se croyoient pas les peres , & si l'enfant alloit au fond de l'eau , la mere étoit censée adultere ; si au contraire il survenoit , le mari persuadé de la chasteté de son épouse , lui rendoit sa confiance & son amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait , ajoute que ce fleuve vengeoit souvent par son discernement l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal. (D. J.)

RHIN , le (Géog. mod.) le grand fleuve qui prend ses sources dans la Suisse , aux monts S. Gothard , S. Barnabé & S. Bernardin , doit s'écrire *Rhein*. Voyez RHEIN.

Mais on connoît une petite riviere d'Allemagne , qui s'appelle & s'écrit le *Rhin* ; cette riviere a sa source aux confins du Mecklenbourg ; elle traverse le comté de Ruppin , & finit par se perdre dans Havel.

RHINANTUS , f. m. (Botan.) genre de plante ainsi nommé par Linnæus , & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est arrondi , un peu comprimé , & composé d'une seule feuille divisée en quatre quartiers à l'extrémité. Ce calice subsiste & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur est du genre des labiées , & monopétale ; son tube est de la longueur du calice , ouvert dans les bords , & comprimé à la base ; la levre supérieure est découpée & étroite ; la levre inférieure est large , aplatie , obtuse , légèrement découpée en trois segmens , dont celui du milieu est un peu plus large que les autres. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la levre supérieure de la fleur sous laquelle ils sont cachés. Les bossettes des étamines sont chevelues , & fendues en deux. Le germe du pistil est ovale & comprimé ; le style est fort délié , & a au moins la longueur des étamines ; le stygmæ est obtus & pendant. Le fruit est une capsule droite , orbiculaire , un peu aplatie , composée de deux battans , & partagée en deux loges. Les semences sont nombreuses , plates , & sortent à l'ouverture de la capsule dans les côtés. Linnæi , *gen. plant.* p. 282. (D. J.)

RHINOCEROS, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *corvus indicus cernutus*; oiseau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il semble être composé de deux becs, dont l'un est relevé en haut en manière de corne. Il y a plusieurs especes de *rhinoceros* à en juger par les becs. Willughbi a donné la figure de trois becs de *rhinoceros*, qui sont très-différens les uns des autres par leur forme. On ne connoît de cet oiseau que le bec; c'est la seule partie que les voyageurs ayent apportée.

RHINOCEROS, (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ six piés de hauteur depuis terre jusqu'au-dessus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, & douze piés de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Sa peau est d'un gris tirant sur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaisse; elle est très-raboteuse, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au col & à la tête; elle forme de grands plis au col, sur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux sont très-petits; les oreilles ressemblent à celles d'un cochon; la levre supérieure est plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'allonge & la raccourcit à son gré; il s'en sert comme d'un doigt pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe; le nez forme avec cette levre une sorte de groin. Aussi a-t-on dit que le *rhinoceros* ressembloit à l'extérieur en partie au sanglier, & en partie au taureau; il a une corne sur le nez, & quelquefois deux, selon plusieurs auteurs; la corne est placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en sert comme le sanglier de ses défenses. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts onglés; c'est-à-dire terminés par des sabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorsqu'il est irrité; il a assez de force pour se battre contre l'éléphant. Il court très-vite, mais toujours en droite ligne comme le sanglier; on l'évite aisément en s'écar-

tant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les déserts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Asie. On dit qu'il a deux langues, ou plutôt une langue double, dont une partie lui sert à manger, & l'autre, à la déglutition. Voyez QUADRUPÈDE.

RHINOCEROS, (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte du genre des scarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne sur la tête. Linnæus en distingue trois especes. Voyez INSECTE.

RHINOCOLURA, (*géogr. anc.*) ce terme signifie les *narines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainsi mutilés. Diodore de Sicile, l. 1. c. lx. raconte la chose de cette sorte. Aëtiar, roi d'Ethiopie, voulant purger son royaume des voleurs qui le désoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amassa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu désert & stérile, où ils bâtirent une ville, qui à cause de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure*. Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que plusieurs ont prise pour le fleuve d'Égypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Égypte n'est autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* est attribué quelquefois à la Syrie & à la Palestine, dont en effet elle faisoit partie anciennement; & quelquefois à l'Égypte, dont elle dépendit dans la suite. Son évêque étoit suffragant de Péruse. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTÈS, adj. (*Littérat.*) c'est-à-dire *coupeur de nez*, de *ρῆς*, *ρῆος*, nez, & de *κόλλω*, je coupe. Ce surnom fut donné à Hercule, lorsqu'il fit couper le nez aux héraults des Orchoméniens, qui osèrent en sa présence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une statue sous ce nom en pleine campagne près de Thebes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, sur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au-dessus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, LES MONTS (*Géog. anc.*) *Rhipai*, ou *Rhiphai montes*, mon-

tagnes de la Sarmatie. La premiere orthographe est suivie par les Grecs, & la seconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les *monts Hyperboréens*. Virgile les distingue, *Géorg. l. III. v. 381.*

*Talis Hyperboreo septem subjecta Trioni
Gens effrena virum Riphæo tunditur Euro.*

Cellarius juge que l'on doit placer les *monts Rhiphées* dans la Russie, & les *monts Hyperboréens* au-delà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere lesquels ils se figuroient le pays des *Hyperboréens*; car les uns confondoient ces *monts* avec les Alpes, les autres les faisoient partie du mont Caucase, d'autres les croyoient près du Boristhene, d'autres à la source du Tanais, & quelques-uns, comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je ne fais pas si nous les connoissons beaucoup mieux; d'un côté le P Hardouin sur cet endroit de Pline, où il place les *Hyperboréens*, *ponè Rhiphæos montes ultraque aquilonem*; dit que les *monts Rhiphées* sont presque au centre de la Russie vers les sources de Tanais, entre le Volga & le Tanais même, ou le Don, comme on l'appelle aujourd'hui. D'un autre côté, si j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la source du Tanais. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, considérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reste de la Russie. Enfin d'autres croient que les *monts Rhiphées* & les *monts Hyperboréens* étoient une chaîne du mont Taurus, qui commence dans les extrémités méridionales de l'Asie mineure qu'il traverse, s'étend jusqu'aux extrémités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-est, en changeant souvent de nom, & prenant successivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamise*, de *Caucase*, &c. La sauvage Russie nomme ces montagnes *Wolitz Camenypoïs*, c'est-à-dire *ceintures de pierres*, parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuse qui ceint l'univers. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RHISOPHAGE, f. m. (*Gramm.*)

mangeur de racines. C'est le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacase.

RHISOPHAGES, (*Géogr. anc.*) *Rhisophagi*, peuple de l'Ethiopie, selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p. 171*, qui dit qu'on les nomme aussi *Elii*. Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, sur le bord des fleuves Astaboras & Astapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *Indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, f. m. pl. (*Gramm.*) marchands de simples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriste*.

RHISPIA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'est présentement le lieu nommé *Féring*. (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnésie, selon Pline, *l. VI. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou RHETI, (*Géogr. anc.*) Pausanias, *l. I. c. xxxvij.* donne ce nom à des eaux qui sortent de la terre dans le Péloponnese, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui passoit à Eleusine, & qui se rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne ressembloient aux rivieres que par leurs courses; car elles avoient presque la salure de la mer. Elles étoient consacrées à Cérés & à Proserpine, & par cette raison il n'étoit permis qu'aux pretres de manger des poissons qui se trouvoient dans ces eaux. Ce privilège exclusif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque sur le bord du Danube, entre *Acumincum legio*, & *Taururum*. Marius Niger & Simler, veulent que ce soit présentement *Salankemen* dans l'Esclavonie; selon Lazius, c'est *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville de *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Pé-

Ioponnese dans la Messénie, sur le golfe Thuriates, à l'opposite du promontoire Tanarus, selon Strabon *l. VIII. pag. 360.* Etienne le géographe met aussi dans la Messénie une ville nommée *Rhium*; mais il balance à la placer dans la Messénie ou dans l'Achaïe.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit sur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire situé dans le pays des Locres.

Il y avoit aussi dans l'île de Corse, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium*. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque sur la côte orientale, entre le mont *Rhasus* & la ville *Urcinium*. (D. J.)

RHIUSIAVA, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie. Elle étoit sur le Danube, entre *Ara-Flavia* & *Alcimænis*, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est aujourd'hui *Gengen*. (D. J.)

RHIZAGRE, f. m. (*Chirurgie*) instrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en servoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, (*Géogr. anc.*) port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *l. VII. c. iv.* le marque sur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia*.

RHIZANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrosie, & d'une ville de l'Arachosie, selon Ptolomée. (D. J.)

RHIZINIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golfe auquel elle donnoit son nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus sinus*. Strabon, *l. VII. p. 314.* Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'est à ce que croit Simler, la même ville qui est appelée *Birziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne est *Rizano*, *Rizine*, ou *Rezina*. (D. J.)

RHIZON, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. (D. J.)

RHIZOPHORA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui est décrit par le pere Plumier sous le nom de *mangles*: en voici

les caractères. Le calice particulier de la fleur est droit, composé d'une seule feuille divisée en quatre segmens oblongs. La fleur est pareillement droite, composée d'un pétale divisé en quatre segmens, & est plus courte que le calice. Les étamines sont douze filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les bossettes des étamines sont fort petites. Le germe du pistil est en pointe aiguë; le style paroît à peine. Le stigmate est pointu; le receptacle est ovale, devient charnu, & contient la base de la graine; la semence est unique, longue, faite en massue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles sont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. pag. 207.* Plum. *gen. 15. hort. malab. vol. VI. pag. 31. & 32.* (D. J.)

RHIZUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thessalie, sur la côte, selon Strabon, *liv. IX. pag. 443.* & Etienne le géographe. *Rhizus* est encore le nom d'un port de la Cappadoce, au-dessus de Thébizonde, selon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville *Pitiusa* & le promontoire d'Athènes. Procope, au troisième livre des édifices, *ch. vij* dit que l'empereur Justinien fit bâtir, dans le pays de *Risée*, qui est au-delà des limites de Trébizonde, un fort si considérable, qu'il n'y avoit point de fortifications semblables dans les villes voisines des Perses. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Erisse*, selon Lunclavius. (D. J.)

RHOBODIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Hibernie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'est présentement le cap *Fair-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. (D. J.)

RHODA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, chez les Idigetes, selon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, est sur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui est appelé *Ticer* par Pomponius, *Mela*, & *Tichis* par Plin. Caton campa dans cet endroit avec son armée, selon

Tite-Live, *liv. XXXIV ch. viij.* c'est aujourd'hui la ville de *Roses*, & le nom latin de ses habitans est *Rhodenses*. Grutter en cite l'inscription suivante :

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ælio, Hadriano. Caf. Nerva Trajani Fr. Rhodenses Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equest. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Constituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoise ; Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne subsistoit plus de son tems : elle avoit été bâtie par les Rhodiens, sur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné son nom, selon S. Jérôme, *in prolog. epist. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanusia.* (D. J.)

RHODE, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *l. IV ch. xij.* met au voisinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'est le fleuve Agarot de Ptolomée ; mais il est plus vraisemblable que c'est le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (D. J.)

RHODES, *bois de*, (*Hist. nat. Botan. exot.*) on trouve sous ce nom, chez les droguistes curieux, un bois jaunâtre, pâle, qui devient roux avec le tems, qui est gros, dur, solide, tortueux, parsemé de nœuds, gras, résineux, & ayant une odeur de rose ; c'est par cette raison qu'on le nomme encore *bois de rose*, on l'appelle aussi *bois de Cypre*, parce qu'on pensoit qu'il venoit de l'île de Cypre ; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

Anguillara, suivi par Mathiole, prétend que c'est le bois du cytise de *Marantha*, c'est-à-dire du cytise appelé *cytisa immanus, siliquâ falcata*, C. B. mais ce qui s'oppose à cette conjecture, c'est qu'il n'a pas la moindre odeur de cytise.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaïque & des îles Antilles, nous sommes à présent au fait de son origine & de sa connoissance ; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens sous la même dénomination de *bois de Rhodes*.

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis, terebenthi folio alato, ligno odorato candido flore albo, catal. plant. jamaïc.*

Le tronc de cet arbre est de la grosseur de la cuisse, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obscure, garni quelquefois de plusieurs épines courtes ; il s'élève à la hauteur de vingt piés, & est chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc est blanc en-dedans, solide, d'une odeur très-agréable & pénétrante, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naissent sur les rameaux sont ailées, composées de trois, de quatre, ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées sur une côte terminée par une paire de mêmes petites feuilles ; chaque petite feuille est lisse, d'un verd obscur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naissent à l'extrémité des rameaux ; elles sont blanches, par bouquets, semblables à celles du sureau, composées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre ; chacune de ces fleurs donne un fruit de la grosseur d'un grain de poivre, dont la peau est mince, sèche & brune ; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier : on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui sont sur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre sur les lieux le *bois de Rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'élève fort haut & fort droit ; ses feuilles longues comme celles du châtaigner ou du noyer, sont blanchâtres, souples, molles, & velues d'un côté. Ses fleurs qui sont aussi blanches, & d'une odeur agréable, croissent par bouquets, & sont suivies d'une petite graine noirâtre & lisse ; le bois au-dedans est de couleur de feuille morte, & différemment marbré, selon la différence des territoires où l'arbre a

pris naissance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, est douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapelets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les pailles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faisoient la barbe, & la Médecine même le faisoit entrer dans des remèdes.

Les Hollandois en tirent par la distillation une huile blanche, pénétrante, & fort odorante, que l'on vend sous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie souvent dans ces baumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne sont autre chose que des baumes échauffans. Les parfumeurs se servent aussi de cette huile de *Rhodes*. Cette huile nouvelle est assez semblable à l'huile d'olive; mais avec le tems elle s'épaissit & devient d'un rouge obscur comme de l'huile de cade: on tire aussi du *bois de Rhodes* par la cornue un esprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'est d'aucun usage. (D. J.)

RHODES, *marbre de*, (Hist. nat. Litholog.) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains se servoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; son nom lui venoit de l'île de Rhodes.

RHODES, (Géog. anc. & mod.) île d'Asie, sur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aïden-Elli, dont elle n'est séparée que par un canal de huit à dix lieues de large. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & se nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto*.

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé plusieurs fois de nom, suivant les différentes colonies qui s'y sont établies. Pline dit qu'elle a été appelée *Ophieuse*, *Astérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris*, & *Oleoessa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au sud-est de l'île, Camire à l'occident, & Jalise au septentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du tems

de la guerre du Péloponnèse, devint bientôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ses premiers rois Thleptoleme, Doricus, Damagete. Mausole roi de Carie, s'en empara par la ruse, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent ses sujets. Après sa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choisirent le tems qu'Artémise jettoit les fondemens du mausolée; mais cette reine, habile & courageuse, surprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la suite sous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célèbre par les beaux arts qui ont fleuri, par sa marine, par son commerce, par l'équité de ses loix, & par sa puissance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poésie a de plus riche & de plus sublime pour relever la gloire de cette île. » C'est » sur elle, dit-il, que Jupiter versa une » pluie d'or. Minerve l'enrichit du don » des arts, quoique ses peuples eussent » offensé la déesse, en lui offrant des » sacrifices sans feu. *Rhodes* ne se mon- » troit point encore au milieu des flots, » lorsque les dieux se partagerent le monde. Apollon la demande pour sa part » & l'obtient; trois de ses fils y regnerent; c'étoit là qu'étoit marqué comme » à un dieu, le terme des malheurs de » Thleptoleme dans la pompe des jeux » & des sacrifices ».

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de son port, la splendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus florissante par les arts & par les sciences. Ses académies, & sur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes sortes d'étrangers, & il en sortoit tant de beaux morceaux, qu'on disoit que Minerve y faisoit son séjour. On comptoit dans cette ville jusqu'à trois mille statues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artistes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont ses temples étoient remplis, chefs-d'œuvre de l'art, de la main des Parhasius, des Protogène, des Zeuxis, & des Apelles: Meurcius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce colosse

surprenant, qu'on avoit consacré au soleil, la divinité tutélaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le sort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba sous la domination des Génois, des Sarafins, des chevaliers de S. Jean de Jérusalem qui s'en emparèrent en 1310, & qui furent alors appelés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle est restée sous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laissent l'île inculte. Sa *long.* suivant Street, 45. 56. 15" *lat.* 36. 46. & selon Greaves, 37. 50.

Cette île, dans son état florissant, n'a pas seulement produit d'excellens artistes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poètes, de philosophes, d'astronomes, & d'historiens illustres.

Timocréon de *Rhodes*, poète de l'ancienne comédie, vivoit 474 ans avant Jésus-Christ; ses écrits n'ont pas passé jusqu'à nous. Il nous reste de *Simmius* de *Rhodes*, poète lyrique, qui florissoit 320 ans avant l'ère chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de *Théocrite*. *Pitholéon*, Rhodien, n'étoit pas un poète sans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par *Horace*, *Sat.* 10. *liv.* I. parce que dans ses épigrammes il méloit ensemble du grec & du latin. *Pitholéon* est selon toute apparence, le même que *M. Otacilius Pitholaüs*, dont il est parlé dans *Suétone* & dans *Macrobe*. Il composa de vers satyriques contre *Jules-César* qui le souffrit, comme *Suétone*, *ch.* lxxv. nous l'apprend: *Pitholai carminibus maledicentissimis laceratam existimationem suam, civili animo tulit.* *Macrobe* rapporte un jeu de mots fort plaisant de ce *Pitholaüs*, & dont la grace ne peut se rendre en françois: le voici en latin. *Cum Caninius Reblus uno tantum die consul fuisset dixit Pitholaus; ante flamines, nunc consules diales fiunt.*

Je pourrois nommer *Possidonius* au nombre des philosophes de *Rhodes*, parce qu'il y passa sa vie; mais *Strabon* son contemporain nous assure qu'il étoit ori-

ginaire d'Apamée en Syrie. *Apollonius*, disciple de *Panætius*, étoit aussi natif de *Naucratis*; il fut surnommé *le rhodien*, parce qu'il séjourna long-tems à *Rhodes*.

Pour *Panætius*, on fait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célèbre philosophe stoïcien, & qu'il sortoit d'une famille très-distinguée par les armes & par les lettres, comme le marque *Strabon*. *Scipion l'Africain*, second du nom, ainsi que *Lelius*, furent de ses disciples & de ses amis. Ce philosophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que *Cicéron* a suivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laissé sur le même sujet. *Horace*, *Od.* 29. *liv.* I. fait un bel éloge de *Panætius*. Il dit à *Accius*:

*Quum tu coemptos undique nobiles
Libros Panæti . socraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?*

« Quand je vous vois, *Accius*, changer
» pour les armes les charmans écrits de
» *Panætius*, que vous aviez amassés de
» tout côté avec tant de soins & de
» frais, & quitter l'école de *Socrate* pour
» celle de *Mars*; étoit-ce donc là que
» devoient aboutir vos promesses & nos
» espérances » ?

Castor le rhodien, qui florissoit vers l'an 150 avant l'ère chrétienne, est au rang des chronologues célèbres; il avoit publié plusieurs ouvrages très-estimés, sur l'ancienne histoire & sur l'ancienne chronologie grecque; mais il avoit fait mention dans ses écrits d'un phénomène céleste, dont l'explication exercera long-tems nos astronomes. Il s'agit d'un changement singulier qui fut observé sous le regne d'*Ogygès*, dans la couleur, dans la grosseur, dans la figure, & dans le cours de la planète de *Vénus*. Le fragment de cette observation, tiré de *Varron*, le plus savant des Romains de son tems, nous a été conservé par saint *Augustin*, de *civitate Dei*, *liv.* XXI. *ch.* viij. N. 2. en voici les termes. *Est in Marcii Varronis libris, quorum inscriptio de gente populi romani, castor scribit in stella Veneris. tantum portentum extitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram,*

cursum : quod factum ita, neque antea, neque postea fit. Hoc factum Ogyge rege dicebant, Adrastus, Cyzicenus, & Dion neapolites mathematici nobiles. L'époque d'Ogygès est connue ; le déluge de son nom arriva l'an 1796 avant l'ère chrétienne.

Hévélius, astronome du siècle passé, propose, *Cométographe*, liv. VII. pag. 373, deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomène rapporté par Castor. La première de regarder ces changemens observés dans la grosseur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une simple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmosphère, & semblable à ces halos ou couronnes que l'on aperçoit au tour des astres. La seconde explication qu'Hévélius adopte, rapporte ce phénomène à un changement arrivé dans l'atmosphère même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raison de la plus singulière circonstance du phénomène, c'est-à-dire, du changement observé dans le cours de la planète de Vénus. De plus, on demandera quelle raison a obligé cette planète de changer son cours, & de quitter son ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. tom. X. in-4°. a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonstances du phénomène observé par Castor ; c'est par l'apparition d'une comète, que l'on auroit confondu avec la planète de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comète du tems d'Ogygès ; car alors tout sera facile à comprendre. Une comète dont la tête se montra le soir & le matin auprès du soleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet astre, fut prise d'abord pour Vénus elle-même ; & cette comète ayant pris une chevelure ou une queue les jours suivans, on attribua ce changement de grosseur, de couleur, & de figure à la planète de Vénus. Le mouvement propre de la comète l'éloignant tous les jours de plus en plus du soleil, & lui faisant traverser le ciel par une route très-différente de celle de Vénus,

on ne douta point que cette planète qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du soleil pendant plusieurs jours, n'eût abandonné son ancien cours, pour en suivre un nouveau.

Un illustre philosophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, est Andronicus. Il vint à Rome au tems de Pompée & de Cicéron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confusion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique : c'est Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne sauroit bien représenter le grand service que rendit alors Andronicus à la secte des Péripatéticiens : peut-être ne seroit-elle jamais devenue fort célèbre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur ?

Le plus fameux athlète du monde, Diagoras, naquit dans l'île de *Rhodes* ; il descendoit d'une fille d'Ariftomene, le plus grand héros qui eût été parmi les Messéniens. On connoît l'ode que Pindare fit en l'honneur de Diagoras ; c'est la VII^e des olympiques, & elle fut mise en lettres d'or dans le temple de Minerve. On voit par cet ode, que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de *Rhodes*, quatre fois aux jeux Isthmiques, deux fois aux jeux Néméens ; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athènes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellene & à ceux de Mégare. L'ode de Pindare fut faite sur la couronne du pugilat que remporta Diagoras aux jeux olympiques de la soixante-dix-neuvième olympiade ; les éloges de Damagete, père de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la souche de la famille, ne sont pas oubliés ; en sorte qu'il en résulte que Diagoras descendoit de Jupiter.

Pausanias observe que la gloire que remporta Diagoras par ses victoires à tous les jeux publics de la Grèce devint encore plus remarquable par celle que ses fils, & les fils de ses filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils
qui

qui y furent couronnés ; ils chargerent leur pere sur leurs épaules , & le porterent au travers d'une multitude incroyable de spectateurs , qui leur jettoient des fleurs à pleines mains , & qui applaudissoient à sa gloire , & à sa bonne fortune.

Aulugelle ajoute , que ce pere fut transporté de tant joie , qu'il en mourut sur la place : *eoque* , dit-il , en parlant de ses filles , *vidit vincere , coronarique eodem olympice die : & cum ibi eum adolescentes amplexi , coronis suis in caput patris positis , suaviarentur ; cumque populus gratulabundus , flores undique in eum jaceret ; ibi in stadio inspectante populo , in osculis atque in manibus filiorum , animam efflavit*. Noët. Atticar. l. III. c. xv. Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie ; mais j'ai le regret de voir que Pausanias ne confirme point ce fait singulier. Cicéron même me dit qu'un Lacédémonien aborda Diagoras dans ce moment , pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de finir sa carrière : « Mourez , Diagoras , lui dit-il » en le saluant , car vous ne pouvez » monter plus haut ». Voilà bien le discours d'un Lacédémonien ; un Athénien n'eût dit qu'une gentillesse plaisante ou ingénieuse.

Memnon , général d'armée de Darius , dernier roi de Perse , étoit aussi de l'île de *Rhodes* ; homme consommé dans le métier de la guerre , il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années , la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide ; & peut-être même que les choses eussent changé de face. Son dessein étoit de porter la guerre dans la Macédoine , pendant que les Macédoniens la faisoient au roi de Perse dans l'Asie. C'est ainsi que les Romains en usèrent , pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra sur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine , qui ayant passé l'Hellespont , s'avançoit vers les provinces de Perse ; son avis fut qu'on ruinât les frontieres , & qu'on transportât une grande

partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen , dit-il , on établira dans l'Europe le théâtre de la guerre : l'Asie jouira de la paix , & l'ennemi faute de subsistance sera contraint de reculer , & de repasser en Europe pour secourir son royaume. C'étoit sans doute le plus sûr parti que les Perses pussent choisir , dit Diodore de Sicile , l. XVII. c. vij. Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conseil digne de la grandeur de leur monarque , ils conclurent qu'il falloit livrer bataille , & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généralissime , fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre ; il subjuga l'île de Chio & celle de Lesbos ; il menaça celle d'Eubée ; il noua des intelligences avec les Grecs ; il en corrompit plusieurs par ses présens ; en un mot , il se préparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son roi dans leur propre pays , lorsqu'une maladie le vint saisir & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à son égard , qu'il en étoit estimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre suspect aux Perses , ou l'attirer dans son parti , défendit sévèrement à ses troupes de commettre le moindre désordre dans les terres de Memnon ; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme , & d'une belle ame , en châtiant un de ses soldats qui médisoit d'Alexandre. « Je ne t'ai pas » pris à ma solde , lui-il en le frappant » de sa javeline , pour parler mal de ce » prince , mais pour combattre contre » lui ». Voilà une belle maxime : elle n'étoit guere pratiquée du tems de François I. & de Louis XIV. & je ne sais si on la pratique mieux au tems présent.

Freinshemius observe qu'au siege d'Halicarnasse , Memnon s'opposa vigoureusement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien* , qui ne vouloient pas qu'on permit à Alexandre d'enterrer ses morts ; quoi qu'en le lui permettant , on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs ; il accorda la suspension

d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la première femme qu'aima ce jeune prince après ses victoires. Elle s'appelloit *Barsene*, & étoit petite fille d'un roi de Perse : elle fut prise en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius. Elle savoit & parloit à ravir le grec ; sa douceur, son caractère, ses graces & sa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageusement ses deux sœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée : Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timothène le rhodien* ; il floriffoit vers la cent vingt-sixième olympiade, sous le regne de Ptolomée Philadelphie, qui le fit général de ses armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de sa profession, toutes celles de la Géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre sous le titre de *stadiasme*, qui marquoit les distances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'existent plus ; mais on fait qu'Eratosthène & Pline en ont beaucoup profité. *Clitophon* né à *Rhodes*, décrivit aussi la Géographie de plusieurs pays ; entre autres celle d'Italie & des Gaules ; ouvrages qui se sont perdus, & qui seroient pour nous fort intéressans. Il avoit aussi mis au jour la *description des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par son génie de si grands services à sa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetes d'en lever le siege, la première année de la cent dix-neuvième olympiade, & 304 ans avant Jesus-Christ. Les Rhodiens comblèrent d'honneurs Diognete, & lui assignerent comme à leur libérateur une pension très-considérable.

Hipparque mathématicien, & grand astronome, étoit encore de *Rhodes*, selon Ptolomée, & floriffoit sous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troisième olympiade, jusqu'à la cent cinquante-

troisième, c'est-à-dire, depuis l'an 168 avant Jesus-Christ, jusques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laissa plusieurs observations sur les astres, & un commentaire sur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poète de *Rhodes*, vivoit sous la cent vingt-sixième olympiade ; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & se l'attacha par ses bienfaits. Il ne nous reste de ses ouvrages qu'une épigramme contre Crantor ; le tems nous a ravi son grand poème, intitulé *la Thébaïde*.

Enfin *Sofistrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des tems, étoit aussi natif de *Rhodes* ; tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illustres en tout genre. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RHODES colosse de, (*Art. statuaire anc.*) ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler sciemment, que de transcrire ici la description de Pline, c. vij. p. 105. & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inséré dans les *mémoires de Littérature, tome XXV. in-4°*. Voici le texte de Pline.

« Le plus admirable de tous les colosses, est celui du soleil, que l'on voit à *Rhodes*, & qui fut l'ouvrage de Charès de Linde, élève de Lyssippe. Ce colosse avoit soixante-dix coudées (environ 105 piés) de hauteur. Un tremblement de terre le renversa après qu'il eut été cinquante-six ans en place ; & quoique renversé, c'est une chose prodigieuse à voir. Il y a très-peu d'hommes qui puissent embrasser son pouce ; ses doigts sont plus grands que la plupart des statues ; ses membres épars paroissent de vastes cavernes, dans lesquelles on voit les pierres prodigieuses que l'on avoit placées dans l'intérieur du colosse, pour le rendre plus ferme dans sa position. Charès avoit été douze ans à le faire, & il coûta trois cens talens (un million quatre cens dix mille livres) que les Rhodiens avoient retirés de tous les équi-

» pages de guerre , que le roi Démétrius
 » avoit laissé devant leur ville , ennuyé
 » d'en continuer le siege ».

Solis colossus Rhodi. Rhodes étoit avec raison adonnée au culte du soleil : après avoir été inondée par un déluge , elle croyoit devoir le desfléchement de sa terre aux rayons du soleil.

Quem fecerat Chares , Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de Rhodes ; elle fut la patrie de Charès , que quelques auteurs ont nommé *Lachès*. Meursius concilie cette différence , en disant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le colosse , Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus , Charès s'étoit trompé , & n'avoit demandé que la moitié de la somme nécessaire ; & quand l'argent qu'il avoit reçu se trouva employé au milieu de l'ouvrage , il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plupart des auteurs donnent avec Pline , soixante-dix coudées de hauteur à ce colosse ; quelques autres lui ont donné jusqu'à quatre-vingt coudées ; Hygin veut qu'il n'ait eû que quatre-vingt-dix piés. Nous avons , dit M. de Caylus , un moyen bien simple de vérifier ce calcul , par la mesure d'une partie qui nous est indiquée par le texte ; ce moyen est toujours plus certain que les chiffres , dont l'incorrection n'est que trop connue dans les manuscrits : de plus , l'exemple de Pythagore , pour retrouver les proportions d'Hercule , est si bon , qu'on ne sauroit trop le suivre.

Les proportions des figures sont variées selon les âges & les occupations de l'homme : la seule comparaison d'un Hercule à un Apollon , suffira pour convaincre de cette variété. Ainsi l'on conviendra sans peine , que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué , différent en grosseur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans , délicat & reposé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions , ou du moins laisser du soupçon sur la précision du calcul qu'on va présenter , mais on marche ici avec sûreté.

Nous savons que ce colosse représentoit

le soleil , & nous connoissons les Grecs pour avoir été fort exacts à conserver les proportions convenables aux âges & aux états ; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce sera donc sur l'Apollon du Vatican , une des plus belles figures de l'antiquité , qu'on va comparer toutes les mesures données par la grosseur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embrassé par un homme : ce qu'il ajoute immédiatement après , que ses doigts sont plus grands que la plupart des statues , prouve qu'il entend le pouce de la main , dont les doigts plus allongés ont plus de rapport à l'idée générale des statues. C'est donc sur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les mesures.

Le pouce a deux diamètres principaux & différens entre eux : l'Apollon ayant sept têtes , trois parties , neuf minutes , & de notre pié de roi six piés cinq pouces ; il résulte que le plus petit de ces deux diamètres nous donne quatre-vingt dix-sept piés cinq pouces $\frac{1}{2}$ 7 , & le plus grand , cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conservé la mesure du plus grand diamètre , & que son calcul de cent cinq piés ou environ est juste , d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui pussent embrasser ce pouce , il y en a peu aussi de la grandeur de l'Apollon , qui sert ici de règle , pour donner des mesures dont on ne présente ici que le résultat , sans même vouloir entrer dans le détail du pié romain , que l'on fait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le nôtre.

Post 56. annum terræ motu prostratum ; c'est le sentiment commun. Scaliger prétend prouver , contre Pline , par un calcul chronologique , qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain , c'est que le tremblement de terre qui le renversa est arrivé dans la 139^e. olympiade , selon la chronique d'Eusebe ; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo est. Selon Strabon , il s'étoit rompu vers les genoux. Eustathe a fait mention de cette circonstance , & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans son histoire fabuleuse ,

qu'il appelle *véritable*, suppose des hommes grands comme la moitié supérieure du colosse. Cette moitié étoit donc à terre ; il étoit donc aisé de la mesurer aussi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embrasser. Delà il est naturel de conclure, que si ce colosse avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue seroit tombée dans la mer.

Spectantur intus magna molis saxa. Philon & Plutarque disent la même chose ; ce dernier en fait une belle application aux princes qui ressemblent au colosse, spécieux par le dehors, plein de terre, de pierre & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 talentis, qua contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde est d'accord sur ces trois articles ; on diffère sur le tems où l'on commença à y travailler : la plus commune opinion est, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. après 12 ans de travail, & qu'il fut renversé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu rassembler sur la vérité & l'erreur de cette position. Par ce qui a été dit à l'occasion de la chute du colosse, on voit qu'il n'étoit point placé sur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, sont une suite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais sculpteurs, pour en imposer davantage, représentoient les colosses avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient ; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont assurément il faisoit autant d'estime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuscrit grec sur le *colosse de Rhodes*, cité par M. de Choul, fait poser le colosse sur une base triangulaire, sans doute par rapport à la figure de l'île, que Plin, à cause de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liste de ses autres noms.

Quoique ce prétendu manuscrit grec ne mérite guère de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du colosse, avec un miroir pendu à son cou, (outre d'autres circonstances fabuleuses) : cependant cette base triangulaire pour les

deux piés du colosse, est digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlèvement des débris ; ce qui démontre que si l'auteur a existé, ce ne peut être qu'à la fin du vij. siècle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du tems que le colosse étoit encore sur pié, puisqu'il ne parle point de sa chute ; on le croit un peu postérieur à Archimède. On ne sait si c'est lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre ; car il y a un très-grand nombre de Philons, poètes, historiens & mathématiciens, &c. Celui qui nous a laissé un petit traité sur les sept merveilles, ne parle que d'une base, & la dit de marbre blanc ; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit ; mais ce qui nous importe, c'est qu'il ne fait mention que d'une ; & dans la supposition moderne, il en auroit fallu deux pour laisser le passage aux vaisseaux.

Il est assez étonnant que dans ces derniers tems on ait imaginé le colosse placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées ; on ne le trouve décrit dans cette position dans aucun auteur, ni représenté dans aucun monument ancien : ce ne peut être que quelque vieille peinture sur verre, ou quelque dessein d'imagination, qui ait été la première source de cette erreur. Vigenere est peut-être le premier qui se soit avisé de l'écrire : il a été suivi de Bergier de Chevreau, qui, tout homme de lettres qu'il est, ajoute pourtant que ce colosse tenoit un fanal à la main ; de M. Rollin, & de la plupart de nos dictionnaires, &c. Daper ne dit pas un mot de cette position. De quelque façon que ce colosse ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus sur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces colosses, ne pouvoient être jettés d'un seul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut se conserver à une aussi grande distance du fourneau dont elle part, pour porter la matière

à un degré convenable de chaleur, à des parties aussi éloignées : il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une si grande sagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par Varin; ce fut ainsi qu'il répara la statue équestre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié supérieure du cheval avoit manqué horizontalement à la première fonte, & elle fut réparée à la seconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il est possible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les soudures & de toutes les liaisons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été suivie que pour les figures plus petites, & plus sous l'œil que celle dont il s'agit; il est d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux étendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique si bien jetté, qu'il n'avoit jamais eu besoin d'être réparé; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoiqu'il en soit, on n'avoit certainement pas employé pour le *colosse de Rhodes* des recherches & des soins, que sa prodigieuse étendue rendoit inutiles. Il est donc à présumer qu'il a été jetté en tonnes, c'est-à-dire, par parties qui se raccordoient, & se placcioient les unes sur les autres. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante en parlant du colosse renversé; il compare le creux des membres épars à de vastes cavernes, dans lesquelles on voyoit des pierres prodigieuses, &c. Il est constant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & joints en place; car ces pierres nécessaires à la solidité du colosse, placées & élevées dans l'intérieur, à mesure qu'il se formoit, ont suivi les parties quand elles ont été renversées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la soudure nécessaire à la réunion des parties.

Pour suivre la destinée du colosse, depuis ce que Pline nous en a conservé, on

convient à-peu-près du tems où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Moavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrième calife, & la seconde de l'empereur Constans, l'an de J. C. 672; ce qui fait près de neuf cents ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renversé; ceux qui comptent mille trois cents & tant, se trompent grossièrement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cents chameaux pour transporter ces débris. Scaliger estime la charge d'un chameau à huit cents livres; le poids du tout se montoit à sept cents vingt mille livres.

On vient de prouver que le colosse n'étoit point placé sur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en assez grand nombre, sont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens, depuis l'érection du colosse, avoient été appelés *colossiens*; c'est ce que disent Cédrenus, Glycas, Maléla, Eustate, Suidas, suivis de quelques modernes, Marius, Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une assez bonne description de *Rhodes*, où, entr'autres choses, il remarque que le colosse avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres colosses dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie long-tems après. Au reste, Erasme est le premier qui ait réfuté les *Colossiens de Rhodes*; il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les *Colossiens* à qui saint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs sur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Festus dit : *Colossus à Caletus à quo formatus est, dictus*. Caletus est manifestement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit observer que le P. Hardouin, pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du même Charès, quoique ce soit celui d'un général Athénien. Un autre auteur appelle l'artiste Colossus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiste.

Cassiodore dit, que sous le septieme consulat de Vespasien, fut élevé le colosse de cent sept piés. Brodeau a copié cette erreur; & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus. Vespasiani principatu*, dit-il, *factus est Rhodi colossus habens altitudine pedes 107*

Cassiodore & Brodeau ont confondu grossièrement avec le *colosse de Rhodes*, le colosse de Néron, fait par Zénodore, sur lequel Vespasien substitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainsi que Commode substitua ensuite la sienne à celle du Soleil. (D. J.)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur la côte du golfe de Venise, à l'orient septentrional du lac de Varano. On croit que c'est la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (D. J.)

RHODIEN, LE DROIT, (*Jurisp. rom.*) *jus rhodium*, c'est ainsi qu'on appelle le code des loix de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les loix des Rhodiens en ce genre, étant fondées sur l'équité naturelle, furent généralement observées dans la Méditerranée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du tems de Jules-César & d'Auguste, les jurisconsultus Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, sur-tout par rapport à l'article du jet des marchandises sur les côtes, de *jectu mercium*. On fait aussi que les empereurs Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien & Antonin, confirmèrent les mêmes loix des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidât tous les cas du commerce maritime selon ces loix. Il nous reste un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui se trouve à la tête des *leges nauticae*. Simon Schardius le fit imprimer in-8° à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le second tome de son *jus graeco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, in-fol. Voyez Jacques Godefroy, *Dissert. de imperio maris*; & Grotius, in *Floribus ad jus Justinianum*. (D. J.)

RHODIOLA, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante

que les autres botanistes appellent communément *rhodia*; en voici les caracteres. Les fleurs sont, les unes hermaphrodites; servant de fleurs mâles, & les autres simplement femelles. Dans la fleur mâle le calice est concave, droit, partagé en quatre segmens obtus, & subsiste après que les pétales sont tombées. Cette fleur est composée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois aussi longs que les segmens du calice: ils tombent en s'épanouissant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, lesquelles sont un peu plus courts que le calice. Les étamines sont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus, les stiles & stigmates sont très-imparfaits; le fruit qui leur succede est stérile.

Dans la fleur femelle, le calice est le même que dans la fleur mâle. Cette fleur est composée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les segmens du calice, & ils subsistent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne différent point de ceux de la fleur mâle. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de stiles couronnés par des stigmates obtus. Le fruit consiste en quatre capsules tournées, corniculaires, univalves, aplaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capsules contiennent plusieurs semences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant. p. 498*. (D. J.)

RHODIORUM COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, selon Niger, qui dit qu'on la nomme présentement *Machri*. Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appelée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Rhodopolis* par Plin, & *Rhodiorum castellum* par Appien, l. IV *Civil.* (D. J.)

RHODITES ou ROSOITES, f. f. (*Hist. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cause de sa forme, qui ressemble à celle de la rose. Il y a lieu de croire qu'on a voulu désigner par-là une astroïte, ou une empreinte d'astroïte.

RHODIUM NUMISMA, (*Art. nu-*

mis.) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une se conserve dans le trésor de l'église Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inscription *Rhodion*, avec une rose d'un côté, & de l'autre la tête du Soleil; mais ces deux médailles ne sont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de semblables qu'il a eues entre les mains. (D. J.)

RHODIUS, (Géogr. anc.) fleuve de la Troade. Il avoit sa source au mont Ida, selon Homere, *Iliad. v. 20.* Pline, *l. V. ch. xxx.* dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de son tems; cependant Hesychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus*.

RHODIX, RHADIX, plante. Voyez ORPIN-ROSE.

RHODOMELON, f. m. (Mat. méd. anc.) *ροδομέλον*, confection de roses, de coins & de miel, dont les anciens faisoient usage en plusieurs cas, comme d'un astringent, & détergent agréable. (D. J.)

RHODON, f. m. en Pharmacie; médicamens composés, dont les roses ou quelque chose appartenant au rosier font partie; ainsi l'on appelle *diarrhodon* une conserve & une confection où les roses entrent. Le *diarrhodon* abbatiss est une poudre cordiale. Voyez DIARRHODON. Le *rhodofaccharum* est le sucre de roses. Voyez ROSES.

RHODOPE, (Géogr. anc.) 1°. Montagne de la Thrace, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Nestus, & s'étend bien loin au-delà de l'Hébrus. Elle est presque parallèle au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* se nomme aujourd'hui le mont *Dervent*. Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie jusqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* est une province de Thrace, sous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particulière de Thrace; à l'orient par la province de Mimodt; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le

mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traversoit, lui donnoit son nom.

3°. *Rhodope* est encore le nom d'une ville de l'Asie mineure dans l'Ionie. (D. J.)

RHODOS, (Géogr. anc.) petite contrée du Péloponnèse, dans la Laconie. Pausanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit consacrée à Machaon, fils d'Esculape. (D. J.)

RHODOSTAGMA, f. m. (Pharmac. anc.) ce mot vient de *ροδος*, rose, & *σταζω*, je distille. Le docteur Freind remarque qu'Actuarius est le premier médecin grec qui fasse mention de liqueurs distillées, telles que le *rhodostagma* & *l'intyboostagma*, que le traducteur appelle *stillatitius liquor rosarum & intibi*, & que l'auteur emploie comme un ingrédient des juleps. Gesner pense que ces liqueurs ne sont autre chose que les syrops de ces plantes, semblables au *rhodoflacton* que décrit P. Eginete; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau distillée d'Actuarius, est fort différente du *rhodoflacton* du P. Eginete, qui n'est fait que de suc de roses & de miel bouillis ensemble. (D. J.)

RHODUNTIA, (Géogr. anc.) contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, selon Etienne le géographe. Tite-Live, *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au sommet du mont Oeta, & Strabon, *l. IX.* le donne à un lieu fortifié des Thermopyles. (D. J.)

RHOË, (Géogr. anc.) fleuve de la Bithynie. Il a son embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans son périple, pag. 13. compte vingt stades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoë*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'île Apollonie. (D. J.)

RHÆDIAS, (Géogr. anc.) fleuve de la Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhædias* passe par la ville Europus. (D. J.)

RHÆTEUM, (Géogr. anc.) 1°. ville de l'Asie mineure, dans la Troade, sur la côte de l'Hélespont. Strabon, *l. XIII. p. 595.* dit que cette ville étoit située sur une hauteur près du tombeau d'Ajax.

L'adjectif de ce nom est *Rhœteus*. Virgile s'en est servi dans plus d'un endroit; il dit au troisième livre de l'Énéide, v. 108.

Teucus Rhœteas primum est advectus in auras.

Et au sixième livre, v. 505.

*Tunc egomet tumulum Rhœteo in litore inanem
Constitui.*

2^o *Rhœteum* est aussi un promontoire de l'Asie mineure, sur la côte de l'Héléspon, selon la remarque de Leunclavius sur Xénophon, l. I. *Hist. grec.* p. 422. Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en est qu'à quatre milles; il ajoute que présentement ce promontoire *Rhœteum* est appelé *Retkja* par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. (D. J.)

RHŒXUS, (Géogr. anc.) port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. (D. J.)

RHOGME, f. m. (Chirurgie.) fracture du crâne, superficielle ou profonde, mais dans laquelle les pièces d'os n'étoient point séparées; le *rhogme* étoit superficiel, droit, étroit & long; ce mot vient de *ρῶγμα*, fêlure.

RHOGOMANIS, (Géogr. anc.) fleuve de la Perse. Ptolomée, l. VI. c. iv. marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perse, sur le golfe Persique entre l'embouchure de l'Oroate, & *Tarce extrema*. Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il diffère un peu de Ptolomée sur sa position. (D. J.)

RHOITES, f. m. (Mat. méd. anc.) *ρῶιτες*; sorte de rob, fort en usage chez les anciens; il étoit fait, selon Dioscoride, l. V. c. xxxiv. de suc de grenade évaporé sur le feu à la consistance d'un extrait; mais selon Paul Éginete, c'étoit un rob fait de trois septiers de suc de grenade, sur un septier de miel, cuits ensemble jusqu'à la consommation d'un tiers. (D. J.)

RHOMB, nom que l'on donne à Marfeille au turbot. Voyez *TURBOT*.

RHOMBE, f. m. (Hist. nat.) *rhombi*, nom générique que l'on a donné à plusieurs différentes espèces de coquilles. Voyez *COQUILLES*.

RHOMBE, (Hist. nat. Botan.) plante de l'île de Madagascar, qui est une espèce de menthe sauvage; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la canelle & du girofle.

RHOMBE ou *LOZANGE*, f. m. *term de Géométrie*; c'est un parallélogramme dont les côtés sont égaux, mais dont les angles sont inégaux, deux des angles opposés étant obtus, & les deux autres aigus; telle est la fig. *ABCD*, Pl. *Géom.* fig. 83.

Pour trouver l'aire d'un *rhombe* ou d'un *rhomboïde*, (Voyez *RHOMBOÏDE*) sur la ligne *CD*, prise pour base, laissez tomber la perpendiculaire *Ae*, qui sera la hauteur du parallélogramme; multipliez la base par la hauteur, le produit sera l'aire cherchée; ainsi, supposons que *CI* soit de 456 piés, & *Ae* de 234, l'aire sera de 102704 piés quarrés.

En effet, il est démontré qu'un parallélogramme obliquangle est égal en surface à un parallélogramme rectangle de même base *CD* & de même hauteur *AE*. fig. 25. Voyez *PARALLÉLOGRAMME*. Or l'aire d'un parallélogramme rectangle est le produit de sa base par sa hauteur; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle est aussi égal au produit de sa base par sa hauteur. (E)

RHOMBE solide; on appelle ainsi deux cones égaux & droits, joints ensemble par leurs bases. Voyez *CONE*. (E)

RHOMBITES, f. m. (Hist. nat.) non donné par quelques auteurs au crista d'Islande, à cause de la propriété qu'il a de se partager en rhomboïdes. Voyez *CRYSTAL D'ISLANDE*.

RHOMBITES, (Géogr. anc.) fleuve de la Sarmatie asiatique, selon Ptolomée l. V. c. ix. & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée distingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque assez loin l'un de l'autre. (D. J.)

RHOMBOÏDE, *RHOMBOÏDES*, f. m. (Hist. nat. Litholog.) poisson de mer qui ressemble beaucoup au turbot. Voyez *TURBOT*. Il est petit & court, il n'a qu'un empan de longueur; il est couvert de petites écailles; les yeux sont fort éloignés l'un de l'autre; il y a sur les côtés

côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; cette ligne est courbe près de la tête, & ensuite droite jusqu'à la queue. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voyez POISSON.

RHOMBOÏDE, *s. m. terme de Géométrie* ; c'est un parallélogramme dont les côtés & les angles sont inégaux, mais dont les côtés opposés sont égaux, ainsi que les angles opposés.

Autrement, le *rhomboïde* est une figure de quatre côtés, dont les côtés opposés & les angles opposés sont égaux, mais qui n'est ni équilatéral, ni équiangle ; telle est la fig. *NO PQ*, *Pl. géom. fig. 24.*

Pour la manière de trouver l'aire du *rhomboïde*, Voyez RHOMBE. (E)

RHOMBOÏDE, *s. m. terme d'Anatomie*, c'est le nom d'un muscle ainsi appelé à cause de sa figure. Voyez nos *Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi MUSCLE*. Ce muscle est sous la partie moyenne du trapeze, & vient des deux épines inférieures du col, & des quatre supérieures du dos, & s'insère à toute la base de l'omoplate.

RHOMBUS, *s. m. (Littérat.)* instrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide & Martial. Le premier, *lib. II. éleg. 21* ; le second, *ambr. lib. 1. éleg. 8.* & le troisième, *lib. IX. épig. 30.* Théocrite & Lucien disent qu'il étoit d'airain ; & Ovide donne à entendre qu'on le faisoit pirouetter avec des lanieres tressées dont on l'entouroit ; c'étoit le même instrument qu'Horace, *ode 12. liv. V* désigne par le mot *turbo*. Il prie qu'on le fasse tourner à contre-sens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans son sens naturel ; *citumque retrò solve turbinem.*

Il faut savoir que c'étoit une espèce de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus forciers se servoient dans leurs sortilèges ; ils l'entouroient de bandelletes, & la faisoient tourner, disant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les passions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inspirer.

Tome XXIX.

Théocrite dit dans sa 2. idylle, « Com-
me je fais tourner cette toupie, *ρόμεβος*,
au nom de Vénus, qu'ainsi mon amant
puisse venir à ma portè ». Quand on
avoit fait tourner cette toupie d'un certain
sens, si on vouloit corriger l'effet qu'elle
avoit produit, & lui en faire produire
un contraire, le magicien en avoit la
puissance, il la reprenoit, l'entouroit en
un autre sens de sa bandelette, & lui
faisoit décrire un cercle opposé à celui
qu'elle avoit déjà parcouru. Les poètes
ont embelli leurs écrits, tantôt par des
comparaisons, tantôt par des métapho-
res, de toutes les choses auxquelles le
peuple crédule ajoutoit foi. (D. J.)

RHOMBUS, *s. m. terme de Chirurgie*, qui signifie une sorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef : on applique son extrémité à l'endroit où l'on juge à propos ; cela fait, on descend par des rampans jusqu'à l'extrémité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derrière ; les espaces qui se rencontrent entre ces tours de bandes sont de figure *rhomboidale* ; ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'est d'usage que pour les extrémités, & est purement contentif ; c'est un double rampant. Voyez RAMPANT, BANDAGE, BANDE. (r)

RHONE, LE ou RHOSNE, (*Géogr. mod.*) en latin *Rhodanus*. Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom est purement gaulois.

Il a sa source dans la montagne de la Fourché, qui est à l'extrémité orientale du pays de Vallais, & le sépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, & partage le pays de Vallais en long. Il passe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice ; après quoi, courant au nord-ouest, entre la Suisse & le reste du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverse de toute sa longueur d'orient en occident, l'espace de douze lieues, en se mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au-dessous de Gene-

Y

ve, ce fleuve se perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long sur deux ou trois toises de large, dans les endroits les plus étroits, & sur vingt ou vingt-cinq toises de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit sur cette fondrière un brouillard épais, formé par leur brisement contre le fond & les côtés de cette fente, dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit ensuite après qu'il est sorti de ce goufre, au pont d'Arrou, en sorte qu'à Seiffel il est presque aussi large que la Seine l'est à Paris; c'est ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverses rivières considérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Isère, la Sorgue, la Durance, & se jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'ouest, & l'autre à l'est, & qui ne sont séparées que par une petite île appelée Bauduf.

Ainsi le *Rhône* mouille plusieurs pays dans son cours, savoir, Geneve, le fort de la Cluse dit de Seiffel dans le Bugey, Vienne dans le Viennois, Lyon dans le Lyonnais, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Mondragon en Provence, Avignon dans le comtat

Venaissin, Beaucaire dans le Languedoc; Tarascon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le diocèse d'Arles; (a) le poisson qu'il produit est très-estimé, & on recueille de l'excellent vin sur ses bords.

Les savans bénédictins du Languedoc semblent avoir voulu enlever entièrement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de posséder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété, qui, selon lui, doit appartenir exclusivement à la Provence. Ceux qui voudroient acorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'est pas ainsi qu'on décide des faits. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

RHOPALIQUES, s. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit chez les anciens une sorte de vers qui commençoient par un monosyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en sorte que le second étoit plus long que le premier, & le troisième plus long que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

Ils étoient ainsi nommés du grec *ροπαλον*, *massue*, parce que ces vers étoient en quelque façon semblables à une massue,

(a) Les anciens ont varié sur le nombre de ces bouches, comme sur celles de plusieurs autres fleuves, qui se partagent en divers bras pour se rendre dans la mer. Polybe, selon Strabon, reprotoit Timée d'en compter cinq, n'en reconnoissant que deux; Artemidor en connoissoit trois; & Plinè distingue en effet trois bouches par des noms particuliers. *Lybica appellantur duo Rhodani ora modica: ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum: tertium idemque amplissimum Massalioticum.* Marianus Capella en parle de même; Ptolomée ne distingue que deux embouchures, l'occidentale & l'orientale; mais on peut regarder comme une troisième bouche du *Rhône*, le canal qu'il prend pour celui de Marius, & qu'il indique avant que d'arriver à la bouche occidentale. Les changemens arrivés dans les embouchures peuvent mettre de la difficulté à reconnoître les anciennes: un bras, sous le nom de *Passon*, considérable il y a un siècle, avoit été abandonné huit ans avant qu'Honoré Bouche composât sa *Chorographie*, qui précède son *Histoire de Provence*, le fleuve s'étoit porté tout entier dans un autre canal, nommé *Bras de fer*; mais le *Rhône* a repris depuis sur la gauche, & forme aujourd'hui le *canal des Lofnes*.

On peut retrouver le *metapinum* de Plinè, dans la plage & la tour de Tanpan: l'*Ostium Hispaniense*, reculée vers l'Espagne, doit être la décharge du bras du *Rhône*, qui se détache du grand canal, un peu au-dessus d'Arles, près de Fourques, qu'on nomme le *petit Rhône*. Le *Massalioticum Ostium* est la grande embouchure du côté de Marseille; une branche par divers rameaux s'est étendue jusqu'à Aigues-mortes; l'issue de ce canal, qui d'Aigues-Mortes conduit à la mer, se nomme *Gras du Roi*, sans doute à cause de l'embarquement de Saint Louis. L'ouverture qu'on a donnée dans la mer au-dessous de Peccais, se nomme le *Gras-neuf*, *gradus novus*. (C.)

qui commence par un bout fort mince , & finit par une grosse tête.

Tel est ce vers d'Homere :

Ω μάρμαρ Ἀτρείδῃ μοιρηγενὲς ὀλβισδαίμων.

ou celui-ci d'Aufone :

Spes Deus aeternæ stationis conciliator.

RHOPALOSIS, f. m. (*Méd. anc.*) ῥοπαλασις ; état des cheveux , consistant en ce qu'ils se mêlent & se collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce simple entrelacement des cheveux , exprimé par le mot grec *rhopalosis* , avec la plique , maladie épidémique & singulière en Pologne , où les cheveux collés forment un spectacle monstrueux , répandent du sang quand ils se rompent , ou qu'on les coupe , & où le malade est attaqué de grands maux de tête , & court quelquefois risque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, f. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits sujets , des animaux , des plantes , &c. Ce mot vient du grec ῥωπος , *ramentaria* , racines , petites branches , & γραφα , je peins.

RHOS, (*Géogr. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au septentrion du mont Taurus , selon Cédrene & Curopalate , cités par Ortélius , qui croit que ce sont les mêmes que les *Russi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Rhosagum* , bourg de Suisse , dans le domaine de l'abbaye S. Gall , sur le bord du Lac de Constance , vis-à-vis de Lindaw , dans une agréable situation & un terroir fertile en vins. Ce bourg est si grand qu'il peut aller de pair avec plusieurs bonnes villes. Dans le dixième siècle l'empereur Othon lui donna les privilèges de foire , de péage & de monnaie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains , bétail , toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géogr. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée , *lib. V. c. iv.* la donne aux Tectosages , & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orsologiacum* dans un endroit , & dans un autre *Rosologiacum*. Cet itinéraire la marque sur la route de Constantinople à Antioche , entre Corbeunca & Aspona , à 12 milles de la

première , & à 31 milles de la seconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géogr. anc.*) île du golfe Carcinite , selon Pline , *lib. IV. c. xiiij.* Pinet prétend que le nom moderne est Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géogr. anc.*) Selon Ptolomée , *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie , sur le golfe Issique , entre le fleuve Issus & Séleucie. Derrière cette ville étoient les monts Rosii ; entre ces montagnes & le mont Taurus , étoit le col nommé *porta Syra* , parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhosus* est aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée , *lib. III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve sur la côte orientale , entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'est aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, f. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe* , ou celle de la Chine , est une racine que l'on nous apporte en morceaux assez gros , légers , inégaux , de la longueur de quatre , cinq ou six pouces , & de la grosseur de trois à quatre. Elle est jaune ou un peu brune en-dehors , de couleur de safran en-dedans , jaspée comme la noix muscade , un peu fongueuse , d'un goût tirant sur l'âcre amer , & un peu astringent ; d'une odeur aromatique , & foiblement désagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choisir soigneusement celle qui est nouvelle , qui n'est point cariée , pourrie , ni noire , qui donne la couleur de safran à l'eau , & qui laisse quelque chose de visqueux & de gluant sur la langue.

Muntingius , dans son *Histoire des plantes d'Angleterre* , a donné une description de la *rhubarbe* , sous le nom de *rhobarbarum lanuginosum* , sive *lapatum chinense longifolium* ; mais il n'avoit pas vu cette plante , non plus que Matthiol , dont il a emprunté la description & la figure qui l'accompagne , sur les relations des marchands qui apportent cette racine de la Chine.

Il est fort étrange parmi le grand nombre d'Européens qui depuis un siècle vont tous les ans dans ce pays-là , que per-

onne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on use tous les jours, & qui est d'un grand revenu. La description du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'histoire de l'académie des Sciences, ann. 1726*, laisse beaucoup de choses à désirer, n'est même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans sa *flora sinensis*, imprimée à Vienne en Autriche en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jésuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en plusieurs endroits de la Chine; la meilleure est celle de Tie-chouen; celle qui vient dans la province de Xanfi & dans le royaume de Thibet, lui est fort inférieure. Il en croît aussi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul usage.

La tige de la plante est semblable aux petits bambous, elle est vuide & très-cassante; sa hauteur est de trois ou quatre piés, & sa couleur d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de Mars, elle pousse des feuilles longues, épaisses, quatre à quatre sur une même queue, & posées en se regardant; ses fleurs sont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquième lune, elles produisent une petite semence noire, de la grosseur d'un grain de millet. A la huitième lune, on arrache la plante, dont la racine est grosse & longue. Celle qui est la plus pesante, & la plus marbrée en-dedans, est la meilleure.

Cette racine est d'une nature qui la rend très-difficile à sécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font sécher sur de grandes tables de pierre, sous lesquelles ils allument du feu; ils tournent & retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

L'hiver est le meilleur tems pour tirer

la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pousser, parce qu'alors le suc & la vertu sont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pousse des feuilles vertes, non-seulement elle n'est pas encore mûre, & n'a point de suc jaune, ni des veines rouges, mais elle est très-légère, & par conséquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, de-là à Alexandrie, & enfin à Venise. Les Portugais l'apportoient sur leurs vaisseaux de la ville de Canton, qui est un port célèbre où se tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient aussi à Alexandrie par la Tartarie; présentement on nous l'apporte de Moscovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui est voisine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moscovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moscovie est plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même consistance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On a envoyé de Moscovie en France une plante nommée par M. de Jussieu, *rhabarbarum folio oblongo, crispo, undulato, flabellis sparsis*. Cette même plante avoit déjà été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lappathum bardanae folio undulato, glabro*. La maniere dont cette plante fructifie, fait juger que c'est une véritable espece de *rhubarbe* de la Chine; car non-seulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, semblables à celles de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter: ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans

le Jardin du Roi à Paris, où elle réuffit, fleurit, & fupporte les hivers les plus froids.

C'est une groffe racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus de longueur, partagée en plufieurs groffes branches, qui donnent naiffance à d'autres plus petites, de couleur d'un roux noirâtre en-dehors. Lorsqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la fubftance pulpeufe de la racine, panachée de points de couleur jaune fafranée, à-peu-près comme dans la noix muscade, dont le centre est d'une couleur de fafran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit fur-tout vers fon collet. Lorsqu'on mâche celle qui est nouvellement tirée de la terre, elle a un goût visqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & fur la fin il est gommeux, & un peu aftringent.

Du sommet de la racine naiffent plufieurs feuilles couchées fur la terre, difpofées en rond les unes fur les autres; elles font très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & presque en fer de flèche, garnies de deux oreillettes à leur bafe, & portées fur de longues queues charnues, convexes en-deffous; elles fe partagent vers la bafe des feuilles, en cinq côtes charnues, faillantes en-deffous, & anguleufes; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales fe répandent obliquement, fe partagent en plufieurs nervures, & s'étendent de tous côtés, jufqu'au bord de la feuille qui est onlée & fort pliffée. L'extrémité de la feuille est obtufe, & légèrement échan-crée. Du milieu des feuilles s'élève une tige anguleufe, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au-deffus de fon milieu de quelques enveloppes particulieres, qui l'entourent par leur bafe, & qui font placées à des diftances inégales, jufqu'à fon extrémité.

Les fleurs, en fortant de ces enveloppes, forment des petites grappes; chaque fleur est portée fur un petit pé-

dicule particulier, blanc & menu; elles font semblables à celles de notre rhapsontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & font d'une feule piece en forme de cloche, étroites par la bafe, découpées en fix quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur s'élèvent neuf filets déliés auffi longs que la fleur, & chargés de sommets oblongs, obtus & à deux bouts. Le pistil qui en coupe le centre est un petit embryon triangulaire, couronné de trois stigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles font bordés d'un feuillet membraneux. Elle pousse dans le printems, fleurit au mois de Juin, & les graines mûriffent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoise avec le rhapsontic des anciens Grecs; ce font des racines bien différentes: le rha ou rheum de Dioscoride est une racine odorante, assez agréable, & qui ne laisse rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la description de Dioscoride convient au rhapsontic de Prosper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui est originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction: mais quand c'est en fubftance, ils la préparent auparavant de la maniere fuivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz jufqu'à ce qu'ils foient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles assez minces; enfuite ils posent fur un fourneau de briques une efpece de chaudiere, dont l'ouverture va en fe rétrécissant jufqu'au fond en forme de calotte; ils la rempliffent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui est fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuste avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils posent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, fur lequel ils jettent encore un feutre,

afin que la fumée de l'eau chaude ne puisse fortir.

Ils allument ensuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'élève par le tamis, pénètre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée se résolvant, comme dans l'alembic, retombe dans la chaudière bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer sept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire sécher au soleil, & s'en servir au besoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la dose est de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules, prennent la même quantité de rouelles seches, & les font bouillir dans un petit vase de terre avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tièdes.

L'eau est le meilleur menstrue de la *rhubarbe*; aussi la teinture de cette racine faite avec l'esprit-de-vin ne devient pas laiteuse comme les autres teintures résineuses, lorsqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adstriction l'estomac & les intestins; c'est ce qui en fait un excellent remède que l'on peut prescrire en sûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes grosses & aux femmes en couche; cependant on en doit faire usage avec précaution; on la prescrit en substance jusqu'à une drachme & demie, & en infusion jusqu'à trois; on en compose un excellent syrop pour purger les petits enfans. (D. J.)

RHUBARBE bâtarde, (Botanique.) on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fausse rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum*, I. R. H. 504. Rai, hist. 171.

Sa racine est longue, branchue, ridée, fibreuse, fort jaune, d'une saveur amère. Sa tige est haute de deux ou trois coudées, creuse, profondément sillonnée, rougeâtre, garnie de plusieurs rameaux. Ses feuilles sont semblables à celles de la bardane, arrondies, lisses,

d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées sur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs sont nombreuses & composées de plusieurs étamines à sommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur succede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive aussi dans les jardins; sa racine est d'usage; elle est panachée de jaune-rouge, d'une saveur amère, styptique & gluante. (D. J.)

RHUBARBE des moines, (Botanique.) c'est le nom vulgaire de l'espece de *lapathum*, nommé *lapathum hortense, latifolium*, par C. B. p. 115. & par Tournefort, I. R. H. 504.

Sa racine est fibreuse, longue, épaisse, brune en-dehors, jaune en-dedans. Sa tige qui s'élève quelquefois à la hauteur d'un homme, est cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes sans être roides, lisses, d'un verd foncé & portées sur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs sont sans pétales, à étamines; semblables à celles de l'oseille, placées sur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles sont passées, il leur succede des graines anguleuses telles que celles de l'oseille, enveloppées de follicules membraneuses.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a presque les mêmes vertus que la *rhubarbe bâtarde*; l'une & l'autre purgent légèrement & resserrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. (D. J.)

RHUDEN ou RUTHEN, (Géogr.) ville du duché de Westphalie, dans l'électorat de Cologne, en Allemagne. La rivière de Mon en baigne les murs, & quelques couvens s'y trouvent. C'est le chef-lieu d'un comté particulier qui renferme encore les petites villes de Wausten & de Kaldenhart, avec nombre de villages & de châteaux. (D. G.)

RHUM, s. m. terme de rivière, se dit de plusieurs courbes des chevaux billés sur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'est le double de ce

qui tire ordinairement , & ce que l'on met sur les diligences.

RHUMATISME, s. m. (*Médecine.*) ce terme se prend dans une signification fort étendue , de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un sens stricte & propre , le terme de *rhumatisme* signifie une *affection* composée de la goutte & du catarre ; & dans ce sens , en voici la vraie définition.

Le *rhumatisme* est une douleur vague , erratique ou fixe des muscles , de leur membrane , des ligamens , des articulations & du périoste , avec une fièvre plus ou moins marquée , une pesanteur & un tiraillement dans la partie affligée , & une impuissance ou difficulté de la mouvoir ; sa première origine est une humeur âcre , saline & épaisse qui picote ou distend les membranes ; ses suites sont souvent la perte du mouvement , la maigreur , l'atrophie de la partie , & la consommation générale de tout le corps.

On divise le *rhumatisme* en trois classes. La première est celle qui se subdivise en erratique , qui roule dans différentes parties , & fixe qui n'attaque qu'une seule partie & y reste fixé. Le premier est ordinaire , le second se rencontre rarement dans la pratique , quoiqu'il se trouve quelquefois.

La seconde classe se subdivise en *rhumatisme* général ou universel qui attaque toutes les parties du corps , du moins , à l'exception seule d'un petit nombre , cette espèce n'est pas rare ; & en *rhumatisme* particulier qui n'affecte qu'un membre , comme une cuisse , un bras , une jambe , une épaule , une hanche.

La troisième classe se subdivise en chaud & en froid , en inflammatoire & en œdémateux , en celui qui est avec fièvre , & en celui qui est sans fièvre. Le *rhumatisme* chaud est accompagné de chaleur , de prurit , de rougeur , de douleur lancinante & aiguë : le froid est accompagné de froid , de pesanteur , d'une douleur gravative , & la chaleur y est d'un grand soulagement ; ce qui n'arrive pas dans le *rhumatisme* chaud.

L'inflammatoire est proprement le chaud , & il a souvent tous les caractères

de l'inflammation. Voyez INFLAMMATION.

L'œdémateux est plus approchant de l'œdème ; la partie est pâle , pesante ; on y sent une certaine mollesse , quoiqu'il y ait douleur. Voyez ŒDÈME.

Le *rhumatisme* chaud & inflammatoire , de même que l'universel , n'est pas sans fièvre , & cette fièvre est des plus aiguës , que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatisme* froid est pour l'ordinaire sans fièvre bien marquée ou aiguë ; cependant le pouls est changé notablement , & on trouve le soir une fièvre assez distincte & facile à reconnoître.

Le siège du *rhumatisme* en général est dans la membrane propre & commune des muscles ; la peau n'y a point de part ; il attaque aussi les ligamens , les aponévroses des articulations. Enfin son siège approche fort de la goutte ; l'humeur qui produit l'un & l'autre est assez analogue ; car les membranes des muscles & des ligamens des articles sont nourries & lubrifiées par la même lymphe. Aussi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatisme* , quoiqu'on les traite assez différemment , & que l'on respecte plus la goutte que le *rhumatisme*.

Causes. Les causes du *rhumatisme* chaud & inflammatoire , & qui se trouve joint avec une fièvre aiguë , ne sont pas différentes de celles qui occasionnent les différentes espèces d'inflammation. Il faut seulement remarquer que les exercices violens , les fatigues trop continues , la course , l'action de porter des fardeaux trop pesans , d'autres mouvemens qui déterminent trop de sang sur le siège ci-dessus décrit , propre au *rhumatisme* , le produisent efficacement , sur-tout s'il se trouve dans les solides une disposition prochaine , soit par le relâchement , l'habitude , la délicatesse , ou même le trop de rigidité & de resserrement dans les vaisseaux ; ou une disposition vicieuse de la part des fluides , telle que la pléthore vraie ou fausse , la cachexie , l'acrimonie ou l'alkalescence du sang , un levain vérolique , scorbutique ou écrouelleux. Voyez tous ces articles.

Toutes ces causes seront déterminées

par une indigestion , par un froid pris subitement lorsqu'on aura trop chaud , par un excès dans la boisson , dans l'usage des plaisirs de l'amour , & autres abus des choses non-naturelles.

Les causes du *rhumatisme* froid seront un épaisissement du sang , de la lymphe , quelque virus particulier , le froid habituel appliqué sur certaines parties , l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide , sur un matelas mouillé , sur la terre , comme il arrive dans les camps , sur le bord des rivières , comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnostic. Les signes ou symptômes des différentes especes de *rhumatisme* se reconnoissent par tout ce qui a été dit.

La chaleur , la douleur aiguë & lancinante , la fièvre aiguë & continue qui redouble le soir , sont les signes du *rhumatisme* chaud & inflammatoire.

Le froid , la pesanteur , la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement sourd , comme si l'on portoit un poids énorme , sont les signes du *rhumatisme* froid ; si , en pinçant la peau légèrement , le membre restant dans sa place & sa figure , on y sent douleur & difficulté de le mouvoir , c'est un *rhumatisme* ; l'affection des nerfs est différente & a ses symptômes propres qui servent à la distinguer.

Pronostic. Le *rhumatisme* en général n'est pas dangereux , il peut se guérir , s'il n'est pas mortel ; il est ennuyeux par sa longueur ; le chaud est plus cruel , mais moins long , & plus aisé à guérir en brusquant les remèdes ; quant au froid & œdémateux , il est long , il attire souvent l'impotence & la paralysie , l'hydropisie dans les membres. Le *rhumatisme* est une espece de barometre ou hygrometre , & sur-tout celui qui attaque avec froid & pesanteur ; il attaque les vieillards , les gens bouffis , les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens sont plus sujets au *rhumatisme* chaud , parce qu'il ont le sang bouillant ; mais il arrive assez souvent que le *rhumatisme* froid se complique avec la goutte , la paralysie , le scorbut , le rachitis ; & alors la guérison est très-difficile.

Curation. Le *rhumatisme* inflammatoire demande pour les remèdes internes les mêmes que la pleurésie & l'inflammation ; ainsi les saignées répétées , les tisanes délayantes , adoucissantes & antiphlogistiques , comme celle de chiendent , de guimauve & de nitre ; le petit-lait adouci , ensuite les purgatifs & l'émétique , seront les remèdes généraux ; les narcotiques seront aussi donnés , selon l'occasion & l'exigence des cas , mais après avoir beaucoup saigné & évacué ; les lavemens adoucissans & évacuans conviennent aussi , d'autant qu'ils entraînent par bas les matières âcres.

Quant aux topiques dans cette espece , ils doivent être émolliens , relâchans & anodins ; ainsi les cataplasmes de mie de pain , les cataplasmes des herbes émollientes , les fomentations émollientes , avec l'eau de fleur de sureau , le lait tiède , l'eau de tripe seront les premiers mis en usage , après quoi on passera aux résolutifs , comme la mie de pain cuite dans le vin , la graisse humaine , le baume tranquille mêlé avec quelques gouttes d'huile d'œuf , l'huile d'œuf , la bouse de vache , la fiente humaine.

Après les résolutifs , les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation , de succin & d'oliban , ou d'autres pareilles , feront des effets merveilleux.

Le *rhumatisme* froid , l'œdémateux , & celui qui est avec infiltration , se guérissent par des remèdes plus actifs. Dans le froid simple , on saigne , mais peu ; dans l'œdémateux , on ne saigne point , ou rarement ; on passe tout de suite , après avoir purgé vivement avec les résines , le jalap , le méchoacan , le diagrede , le turbith gommeux ; on passe , dis-je , aux forts résolutifs , tels que l'eau-de-vie chargée de savon , l'eau de boule , l'eau ou la décoction de farmens , les lessives alkales , l'huile volatile de corne de cerf , l'esprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille , le baume de fioraventi.

Si ces remèdes sont indiqués , on en fait des embrocations sur la partie devant un grand feu ; on la frotte long-tems auparavant avec des serviettes chaudes , ensuite on continue , même après l'application ; on recouvre le tout avec le papier gris & des serviettes

serviettes chaudes ; après quoi on met le malade dans son lit bien bassiné.

Si cela ne suffit pas , on emploie les ventouses scarifiées sur la partie ; on applique aussi les vésicatoires , le caustère actuel & potentiel , voyez les articles. Enfin on emploie tous les remèdes externes capables de résoudre , discuter & fortifier. Et comme ce mal est long , ennuyeux & souvent incurable , il faut avoir les égards suivans. 1°. On doit éviter d'employer des remèdes violens dans le premier instant ; il faut aller par degré , & commencer par les adoucissans & anodins les plus énergiques , & passer ensuite aux plus doux résolutifs , & de-là à de plus forts. 2°. Comme le mal est long , il faut éviter d'ennuyer par le même remède , & savoir changer pour augmenter l'espérance du malade & ne pas le rebuter. 3°. Il faut employer les remèdes internes avec les externes ; les purgatifs doivent être souvent réitérés ; & enfin on doit humecter , délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé , le petit-lait , les tisanes sudorifiques , antiscorbutiques & céphaliques.

Nota , 1°. que souvent le *rhumatisme* se complique avec la goutte , & que quelquefois il disparoît & se jette sur des parties internes ; ce qui est un coup de mort : il faut alors traiter la maladie secondaire. Voyez GOUTTE.

Nota , 2°. que le *rhumatisme* demande un régime égal , exact & suivi , & que si on ne le guérit pas , c'est que les malades trop gourmands & le médecin trop complaisant , laissent empirer le mal , & le rendent incurable.

RHUMB, s. m. (*terme de Navigation.*) c'est un cercle vertical quelconque d'un lieu donné , ou l'intersection de ce cercle avec l'horizon. Voyez VERTICAL.

Par conséquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horizon. Voyez HORIZON.

C'est pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horizon. Voyez VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs* , que l'on représente par 32 lignes tirées sur la carte & qui partant d'un même centre,

Tome XXIX.

occupent à distances égales , toute l'étendue du compas. Voyez COMPAS.

Aubin définit le *rhumb* , une ligne tirée sur le globe terrestre , ou sur une carte marine , pour représenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaisseau. De sorte que le *rhumb* que suit un vaisseau , est regardé comme sa route.

Les *rhumbs* se divisent d'une manière analogue aux points auxquels ils répondent. Ainsi le *rhumb* répond à un point cardinal , le demi *rhumb* au point collatéral , c'est-à-dire , qu'il est éloigné du premier de 45 degrés ; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22° 30' , & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11° 15' avec le quart de *rhumb*. Voyez CARDINAL , COLLATÉRAL , &c.

Ligne du rhumb ou *loxodromie* , terme de navigation , qui signifie la courbe que décrit un vaisseau , en conservant toujours le même *rhumb* , c'est-à-dire , en faisant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle est appelé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. Voyez LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

L'angle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallèle quelconque à l'équateur , est appelé *complément du rhumb*. Voyez COMPLÉMENT.

Si le vaisseau fait voile nord & sud , il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien , c'est-à-dire , il lui est parallèle , ou plutôt il vogue sur le méridien même. S'il fait voile est & ouest , il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas , il décrit un grand cercle ; dans le second , il décrit , ou l'équateur , ou un parallèle ; si le chemin du vaisseau est entre les points cardinaux , ce n'est point un cercle qu'il parcourt , puisqu'un cercle décrit sur la surface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conséquent il décrit une autre courbe dont la propriété est de couper tous les méridiens sous le même angle. Cette courbe est celle qu'on nomme *loxodromie* , ou *ligne du rhumb*.

C'est une espèce de spirale analogue à la spirale logarithmique , & qui , comme elle , fait une infinité de tours , avant

Z

d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. Voyez SPIRALE & LOGARITHMIQUE.

Le point asymptotique de la loxodromique est le pôle, auquel elle ne peut jamais arriver, quoiqu'elle s'en approche aussi près qu'on veut. Voyez POLE.

La ligne que décrit un vaisseau poussé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, est une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-dessus. Cette ligne est l'hypothénuse d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés sont le chemin du vaisseau en latitude & en longitude. La latitude est connue par observation. Voyez LATITUDE; & l'angle du rhumb avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, est connu par le compas qui sert à cet usage. Voyez COMPAS.

Par conséquent tout ce qu'il est nécessaire de calculer, est la longueur de la ligne du rhumb, ou, ce qui est la même chose, le chemin que le vaisseau parcourt. Voyez NAVIGATION & LOCK.

Si PA , PF , PG , Planch. navig. fig. 7, sont supposés des méridiens, AI l'équateur, BE , KL , MN des parallèles, AO représentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens sont égaux, & différens par conséquent de ceux d'un grand cercle, puisqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'ensuit que cette courbe n'est point un grand cercle de la sphere. Par conséquent, si la première direction du vaisseau est vers E (en sorte que l'on fasse passer par cette première direction un grand cercle qui coupe en E le méridien PE), & que le vaisseau continue à courir sous le même rhumb, il n'arrivera jamais en E , mais à un point O , qui sera plus éloigné de l'équateur.

Or, comme le plus court chemin d'un point à un autre de la surface d'une sphere est un arc de grand cercle qui passe par les deux points, il est évident que la loxodromie n'est pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte distance d'un lieu à un autre.

Usage de la loxodromie dans la naviga-

tion. 1°. Les parties de courbe AI & AG , fig. 8, sont entr'elles comme les latitudes AL & AN des lieux I & G . 2°. Si les arcs AB , IK , HF , sont égaux en grandeur & par conséquent d'un nombre inégal de degrés, la somme de ces arcs appelée côté mécodynamique, ou milles de longitude, n'est point égale à la différence en longitude des lieux A & G . Voyez MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe AG est à la différence de latitude GD , comme le sinus total est au cosinus de l'angle du rhumb.

Donc 1°. le rhumb que l'on suit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, ou aura par une simple règle de trois, la longueur correspondante de la loxodromique, c'est-à-dire, la distance du lieu A au lieu G , sous le même rhumb.

2°. Le rhumb de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaisseau, c'est-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une règle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaisseau étant donné en milles, on aura par une simple règle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conséquent le rhumb de vent sous lequel on court. 4°. Puisque le cosinus d'un angle est au sinus total, comme le sinus total à la secante du même angle, il s'ensuit que la différence en latitude GD est à la longueur correspondante de la loxodromique, comme le sinus total est à la secante de l'angle du rhumb.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaisseau, en suivant le même rhumb AG , est au côté mécodynamique $AB + IK + HF$, comme le sinus total est au sinus de l'angle loxodromique GAP .

Donc 1°. le rhumb ou angle du rhumb étant donné, avec le chemin du vaisseau sur la même loxodromie AG , on aura par une règle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'est-à-dire, à la même mesure que le chemin du vaisseau. 2°. De même le côté mécodynamique

$AB + IK + HF$ étant donné, avec le chemin parcouru par le vaisseau, on trouvera par une règle de trois, l'angle du *rhumb*.

4° Le changement en latitude est au côté mécodynamique, $AB + IK + HF$, comme le sinus total est à la tangente de l'angle loxodromique PAG ou AIB .

Donc la loxodromique PAG & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une règle de trois, le côté mécodynamique.

5° Le côté mécodynamique $AB + IK + HF$ est moyen proportionnel entre la somme de la ligne courbe AG , & du changement en latitude GD , & la différence de ces deux lignes.

Donc si le changement en latitude GD , & la loxodromie AG sont donnés en milles, le côté mécodynamique pourra aussi être déterminé en milles.

6° Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propose de trouver la longitude AD .

Multipliez la différence en latitude GD par 6; ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: divisez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondans à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduisez les milles de longitude répondans à chaque parallèle, en différences en longitudes par le moyen de la table loxodromique, la somme de ces milles de longitude ainsi réduits sera la longitude cherchée. Voyez LONGITUDE. Chambers. (O)

RHUME, ou **CATTARRE** sur la poitrine, subst. m. (*Médecine.*) c'est une altération contre nature causée par une légère phlogose ou inflammation sur la trachée artère, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une sérosité qui tombe sur ces parties, qui blesse les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, sont précédés de pesanteur de tête, engourdissement des sens, d'une grande lassitude; il survient ensuite un sentiment de froid sur toute la surface du corps, & un léger frisson au dos. Sou-

vent une grande difficulté de respirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fièvre. Mais si le catarre est causé par une inflammation, les symptômes sont plus violens; on ressent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps est comme en phlogose. Dans le catarre froid les humeurs sont plus visqueuses & plus grossières, & le malade est saisi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légère péripneumonie qui est prête à commencer.

Les causes éloignées du *rhume* sont les mêmes que celles du catarre. Voyez CATTARRE.

Le traitement doit être différent selon les causes & les symptômes.

1°. Les diurétiques & les sudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviser les humeurs visqueuses, & faire couler celles qui sont trop lentes & en congestion.

2°. Les mucilagineux, les incrassans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la sérosité.

3° Les relâchans sont indiqués dans la tension, les humectans dans la sécheresse, les adoucissans dans la rigidité & l'aspérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins sont excellens dans tous les cas de douleurs & de spasmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la saignée.

Si les premières voies ou les secondes sont remplies de saburre, si le ventre n'est pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux sont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs sur la partie, la saignée qui les diminue, & la diète, sont aussi deux grands remèdes dans ce cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particulièrement la saignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de sang que le reste du corps, étant d'être dans une tension continuelle, il se trouve surchargé dans le *rhume*. Nous sommes d'avis que la saignée doit être souvent réitérée, mais à petite dose dans le *rhume* qui est

accompagné de chaleur & de douleur ; dans les *rhumes* séreux , nous pensons que la saignée peut aussi y être utile.

On doit donc éviter de se mettre en les mains de ces mauvais praticiens , de ces timides médecins , qui pour épargner le sang de leur malade , ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine , comme ils disent , se gardent bien de saigner dans les *rhumes* , & laissent durer des années entières des *rhumes* qu'une légère saignée suivie d'un purgatif & de quelques atténuans , eût guéri tout-à-coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux , qui ne connoissent que les huiles d'amandes douces & de lin , les sirops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes* , qui n'ordonnent que des calmans , & qui n'ont jamais su employer les remèdes atténuans dans les *rhumes* qui naissent cependant pour la plupart de la viscosité de l'humeur bronchique. Ces assassins ne sont pas moins coupables que ceux qui emploient des remèdes violens à tout propos ; les huileux & les remèdes adoucissans & incraissans étant de vrais poisons dans le *rhume* , qui a pour cause le relâchement des bronches , l'épaississement du sang , l'obstruction des tuyaux bronchiques.

Ainsi la pratique doit varier autant dans le *rhume* , que les causes qui l'ont produit. Il est bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans ; d'autres fois les sudorifiques , les alkalis volatils , les sels volatils huileux , & souvent les vésicatoires : les ventouses appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* séreux , invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici sur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaississement des humeurs , par le dessèchement des fibres. C'est ce qui se voit dans ceux qui combattent à tout instant sous les étendards de Vénus , ou qui sacrifient très-souvent à Bacchus. Dans ces cas les remèdes doivent être bien ménagés ; la diète restaurante est le plus grand secours.

Comme on rencontre par-tout des personnes qui cherchent des remèdes formulés pour le *rhumes* , nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adoucissant. Prenez du sirop de guimauve , de l'huile d'amandes douces , de chaque une once ; du blanc de baleine dissout dans l'huile ci-dessus , un gros : mêlez le tout ensemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux , par cuillerée ; & le laissant fondre dans la bouche , il atténue , il fait cracher ; il convient dans la toux avec chaleur modérée , dans la difficulté de cracher.

Looch anti-asthmatique , bon dans le rhume avec sérosité. Prenez du sirop d'erysimum , de lierre terrestre , de l'oxymel scillitique , de chacun une once ; du blanc de baleine dissout dans l'huile , un gros ; de poudre d'iris de Florence , de feuilles d'hyssope séchées , de chaque un scrupule : mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de sérosité , dans l'épaississement de l'humeur bronchique. Voyez POTION HUILEUSE , BECHIQUES , ALTERANS , EXPECTORANS , PERIPNEUMONIE.

Opiat restaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de scordium , d'hyssope , de sauge , de mélisse & de cataire séchées , de chaque trois gros ; de confection alkermes , demi-once ; d'extrait de genievre & d'absinthe , de chacun six gros ; de sirop de karabé & de roses simples , de chaque une once & demie : faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente , sans ardeur ni fièvre aiguë.

On ordonnera par-dessus chaque , un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. Voy. CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU , (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucoité nasale , & son changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre , quelquefois plus épaisse , accompagnée d'une légère inflammation des narines , de mal de tête , & de tout le corps , & souvent d'une légère fièvre , s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La suppression de la matière de l'insensible transpiration déposée à la membrane du nez , paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les causes qui dérangent l'insensible transpiration, produisent tout-d'un-coup ce mal, sur-tout si la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre, & qu'ensuite un froid subit empêche cette matière de s'exhaler; d'où il arrive que dans certains tems de l'année, dans les changemens de vents, & quand on se découvre le corps, autant de fois on est attaqué de *rhumes de cerveau*.

2°. La foiblesse naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inspiration d'un air trop froid, est cause que cette humeur s'y amasse. 3°. L'abus des sternutatoires y attire cette sérosité.

L'humeur qui s'écoule y est d'autant plus mauvaise, qu'elle est plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive sans un changement manifeste de la qualité de l'air, est plus dangereuse. Celle qui est une suite de la foiblesse naturelle annonce la longueur de la maladie.

La sécrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en question, présente d'abord une mucosité & des crachats plus abondans; elle détruit le sentiment de l'odorat, cause une respiration difficile dans le nez, une sensation de gravité à sa racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouïe, la somnolence & la céphalalgie. 2°. Par son acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogose des yeux accompagnée de larmes plus abondantes; quelquefois l'ozène & le polype. 3°. Quand le mal descend jusqu'à l'estomac, il détruit l'appétit & la digestion. Enfin lorsque la matière se communique à toute l'habitude du corps, elle est suivie de fièvre, de cachexie & de pâleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux sudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire sortir. Dans l'usage des topiques, il faut choisir ceux qui sont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préserver de la pourriture, suivant la différence & l'âcreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la

coction de cette matière. (*D. J.*)

RHUS, f. m. (*Botan.*) genre de plante dont les feuilles sont crénelées ou à trois dents; son calice est petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs sont approchantes de celles de la rose, pentapétales & disposées en bouquets. L'ovaire qui est au fond du calice devient une capsule ronde, remplie d'une graine unique, & à-peu-près sphérique.

Les Botanistes comptent une douzaine d'espèces de *rhus*, dont la plupart sont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux espèces principales les plus connues sont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La première s'appelle en français *sumac*, & la seconde *sumac de Virginie*. Nous les décrivons l'un & l'autre au mot SUMAC. (*D. J.*)

RHUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique. Pausanias, l. I. ch. xij. rapporte qu'on lui donna ce nom, à cause qu'anciennement l'eau des montagnes voisines tomboit sur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece*, c. ij. p. 170. nous apprend que ce bourg est entièrement abandonné, & tombe en ruine. On voit quelques inscriptions anciennes, & une entre autres d'un certain Nicias, fils d'Hermias, qui fut le premier, à ce que dit Pline, l. VII. c. lvi. qui inventa le métier de foulon. (*D. J.*)

RHUSUNCORÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Elle étoit, selon Ptolomée, l. IV. c. ij. entre *Addyme* & *Jomnyum*. C'est la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Rufucurrum*, & sans doute aussi la même qui est nommée *Rufucurium* par Pline, l. V. c. ij. Cette ville a été colonie romaine, & ensuite honorée d'un siège épiscopal. (*D. J.*)

RHYAS, RHÆAS, terme de Chirurgie; consomption de la caroncule lacrymale qui est au grand angle de l'œil. Voyez CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie est l'effet de l'ulcération de cette partie. L'âcreté des larmes & l'application inconsidérée des remèdes mordicans, peuvent être la cause de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la destruction de la caroncule lacrymale.

L'usage de cette partie fait voir que le *rhyas* occasionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. Voyez RHÆAS. (Y)

RHYMNUS, (Géogr. anc.) fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaïs. Ptolomée, l. VI. c. xiv. qui dit que ce fleuve prenoit sa source dans les monts *Rhymnici*, placé son embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Daïs. Mercator l'appelle *Saïck*. C'est le *Rhamnus* d'Ammien Marcellin. (D. J.)

RHYNCOLITES, s. f. (Hist. nat. Ichthyolog.) nom donné par quelques naturalistes aux pointes cylindriques des ourfins pétrifiés ou échinites. Voyez OURSINS & ÉCHINITES.

RHYNDACUS, (Géogr. anc.) fleuve de la Mysie asiatique, qu'il sépare de la Bithynie, selon Ptolomée, l. V. c. j. Pomponius Mela, l. I. c. xix. dit qu'il prend sa source au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'est du lac Abouillona que sort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, est le grand égoût du mont Olympe. Plin, l. V. c. xxxij. nous apprend que le *Rhyndacus* se nommoit auparavant *Lycus*. Il est appelé *Mégistus* par le scholiaste d'Apollonius, *Lastacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autres. Il se jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle se voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé sur une urne, tenant un roseau de la main gauche, & poussant de la droite un bateau, fait entendre que cette rivière étoit navigable dans ce tems-là. Le *Rhyndacus* sort du lac d'Abouillona, environ deux milles au-dessus de Lopadi; il est profond & porte bateau, quoique depuis long-tems personne ne prenne soin de nettoyer cette rivière; on la passe à Lopadi, sur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* est fameux dans l'histoire romaine, par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus assiégeoit un château en Bithynie, y passa avec sa cavalerie & le reste de son infanterie, dans le dessein de le surprendre;

mais Lucullus, averti de sa marche, le surprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la saison. Il le battit à la rivière de *Rhyndacus*, & fit un si grand carnage de ses troupes, que les femmes d'Apollonia sortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plupart des circonstances dont Plutarque nous a instruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndacus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos*. (D. J.)

RHYPÆ, (Géogr. anc.) ville de l'Achaïe. Strabon, l. VIII. p. 487. & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de son tems, lui donne un territoire appelé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhype*. (D. J.)

RHYPAROGRAPHE, (Peint.) *rhyparographus* signifie dans Plin un peintre qui ne peint que des grotesques, des noces de village, des bambochades. (D. J.)

RHYPHIQUES, adj. terme de Médecine, qui signifie des remèdes détergens & purifiants. Voyez DÉTERGENS.

RHYTHME, s. m. (Poésie latine.) *ῥυθμὸς* chez les Grecs, c'est-à-dire cadence, & alors il se prend dans le même sens que le mot nombre. Voyez NOMBRE.

Il désigne encore en général la mesure des vers; mais pour dire quelque chose de plus particulier, le *rhythme* n'est qu'un espace terminé selon certaines loix. Le metre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie selon certaines loix.

Pour expliquer nettement cette différence, supposons un *rhythme* de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne il en résulte toujours deux tems. Le *rhythme* ne considère que le seul espace: mais si on remplit cet espace de sons, comme ils sont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir; ce qui produira différens metres sur le même *rhythme*, ou, si l'on veut, différens partages du même espace. Par exemple, si les deux tems

du *rhythme* sont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le mètre qu'on appelle *spondée*; s'ils sont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, sans cesser d'être le même, devient dactyle; s'il y a deux breves & une longue, c'est un anapeste; s'il y a une longue entre deux breves, c'est un amphibrague; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq especes de metres ou de piés sur le même *rhythme*. *Cours de Belles-lettres. (D. J.)*

RHYTHME, (*Prose*) c'est comme dans la poésie la mesure & le mouvement; l'un & l'autre se trouvent dans la prose, ainsi que dans la poésie. En prose la mesure n'est que la longueur ou la brièveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité de syllabes dont sont composés les mots. Les effets du *rhythme* sont connus dans la poésie. Sa vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine: quand celui qui parle pourroit y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourroit le supporter: il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties: on a encore sous-divisé ces parties, & on y a inséré d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il étoit convenable; & de-là s'est formé ce qu'on peut appeler la *mesure* de la prose: c'est le besoin de respirer; c'est la nécessité de donner de tems-en-tems quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la prose en plusieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours, mais cet embellissement ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de piés convenables; c'est alors que la prose s'accommodant à toutes les variétés du discours, s'insinue dans les esprits, les remue & les échauffe: c'est alors qu'elle devient une espece de musique qui offre par-tout une mesure réglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuses. D'abord l'oreille seule & le goût

des écrivains avoient réglé le *rhythme* de la prose: ensuite l'art le perfectionna; & on assigna à chaque style l'espece de pié qui lui convenoit davantage; soit pour le style oratoire, soit pour le style historique, soit pour le dialogue; en un mot pour quelque espece de style que ce fût, la mesure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en prose ainsi qu'en poésie; & ces regles étoient regardées comme si essentielles, que Cicéron n'en dispense pas même les orateurs qui avoient à parler sur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, f. m. (*Musique.*) *ρυθμος* peut se définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres: c'est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le *rhythme* en trois especes; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le son du tambour, soit qu'on varie les sons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'est de cette dernière espece de *rhythme* seulement que j'ai à parler dans cet article; sur les autres voyez PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le *rhythme* appliqué au son ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du *rhythme* que naissent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. Voyez ÉLOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, &c. Dans le second, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *mesure*. Voyez VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant

au *rhythme* de la musique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les syllabes de la langue greque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers ou on chantoit étoient composés d'un certain nombre de piés que formoient ces syllabes longues ou breves différemment combinées, le *rhythme* du chant suivoit régulièrement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisoit ainsi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient aussi *dactylique*, où le *rhythme* étoit divisé en deux tems égaux; le *rhythme* double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre; le sesquialtere, qu'ils appelloient aussi *péonique*; dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitríte moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces *rhythmes* étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou breves, selon le mouvement; & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient: mais les deux tems conservoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du *rhythme* qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération ou de ralentissement, selon l'intention du poëte, l'expression des paroles, & le caractère des passions qu'il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoient une foule de modifications possibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui

entroient dans la poésie qu'on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres; le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de piés; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs especes de piés; & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le *rhythme* des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même *rhythme*, selon l'espece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapestiques, &c. ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diversifiés, c'est-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les sczons, les coriambiques, &c. Mais dans tout ces cas, les *rhythmes*, même semblables aux égaux, pouvoient être fort différens en vitesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux *rhythmes* égaux en genre, résultans l'un de deux spondées, & l'autre de deux pyriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelque une des parties, ou pour donner quelque caractère au chant; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appelés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une syllabe; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenues, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu'ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnans

accompagnant la voix : de quoi nous n'avons nul indice.

Vossius dans son livre *de poematum tantu & viribus rhythmici*, relève beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre, qui ne représente point les formes & les figures des choses, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons ; il ajoute que le langage & la poésie moderne sont peu propres pour la musique, & que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduisant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés mesurés, & en proscrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément comme s'ils n'avoient qu'un seul pié : de sorte que nous n'avons dans notre poésie aucun *rhythme* véritable ; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu'à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. J'ai peur que ceux qui se sont tant moqués de tous ces raisonnemens de Vossius, ne fussent encore moins bons connoisseurs en musique que Vossius ne l'étoit lui-même. Voyez MUSIQUE (S).

Recherches sur l'origine, la nature & l'effet du rhythme. Nous entendons dans cet article, par le mot *rhythme*, un certain ordre dans la succession des tons ; & pour donner tout-d'un-coup à notre lecteur une idée juste & générale du *rhythme* en musique, nous remarquerons qu'il y fait le même rôle que la mesure des vers en poésie.

Comme les anciens ont attribué une grande force esthétique au *rhythme*, & que même aujourd'hui tout le monde avoue que ce qu'on appelle proprement beau dans le chant en dépend, c'est ici qu'il appartient d'en rechercher la nature & l'effet. Ces recherches seront d'autant plus utiles, qu'aucun artiste ne les a entreprises, au moins que je sache ; ce qui

Tome XXIX.

est cause que les compositeurs ont souvent eux-mêmes des idées très-confuses du *rhythme* ; il en sentent bien la nécessité, mais ils ne peuvent en rendre raison.

Je viens de dire qu'on attribue la beauté proprement dite de la musique au *rhythme*. Pour déterminer plus exactement le sujet de mes recherches, il faut nécessairement que je remarque ici que le chant tire sa force esthétique de deux sources très-différentes.

Les tons de la musique peuvent avoir une signification naturelle, & où le *rhythme* n'entre pour rien. On entend des sons qui d'eux-mêmes son gais, joyeux, tendres, tristes ou douloureux. Ces sons ont le pouvoir de nous remuer, sans que l'air y entre pour rien ; & souvent on donne aussi le nom de *beau* à ce pouvoir. La beauté qui résulte du *rhythme* est toute autre ; elle gît dans des choses parfaitement indifférentes en elles-mêmes ; dans des choses qui n'ont aucune signification naturelle, qui n'expriment ni la joie ni la douleur.

Pour écarter toute discussion étrangère à la recherche que nous allons faire de l'origine, de la nature & de l'effet du *rhythme*, nous ne choisirons d'abord que des élémens indifférens en eux-mêmes, tels que le son d'un tambour ou celui d'une seule corde ; sons qui n'ont par eux-mêmes d'autre pouvoir que celui que le *rhythme* leur donne : ensuite il nous sera facile d'appliquer notre théorie à d'autres élémens.

Qu'on se représente donc les simples coups frappés sur un tambour, ou les simples sons d'une même corde, & qu'on se demande : *Comment une suite de pareils sons peut-elle devenir agréable, & obtenir un caractère moral ou passionné ?* & l'on sera juste au point où commencent les recherches sur le *rhythme*. Venons au fait.

D'abord il est clair que des coups qui se suivent sans aucun ordre, ou sans observer entr'eux de tems égaux, n'ont rien qui puisse réveiller l'attention : on entend ces coups sans y penser. Cicéron compare quelque part le nombre oratoire à la chute variée, mais régulière, des gouttes de pluie : cette comparaison peut aussi nous être utile. Tant qu'on n'entend que le

A a

bruit confus des gouttes , on ne pense rien autre finon qu'il pleut. Mais si au milieu de ce bruit on entend la chute de quelques gouttes particulieres , & qu'on s'aperçoive que ces gouttes reviennent toujours dans le même tems , ou qu'après le même espace de tems il tombe toujours deux , trois ou plus de gouttes qui se suivent dans un certain ordre , & ont par-là même quelque chose de périodique , comme les coups de marteau de trois ou quatre forgerons , alors l'attention est excitée à examiner cet ordre. Voilà donc déjà un commencement au *rhythme* ; savoir , le retour régulier des mêmes coups.

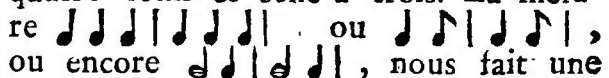
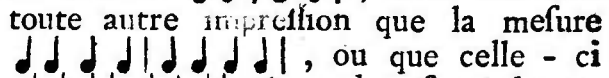
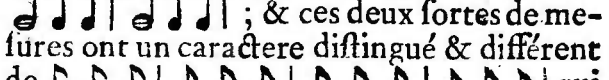
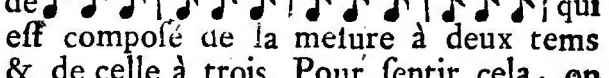
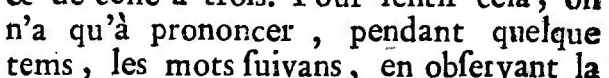
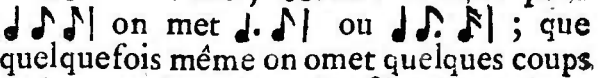
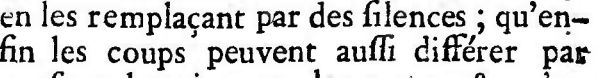
Si donc pour en revenir aux coups de tambour , nous imaginons une suite de coups égaux , & qui se succèdent à égales distances , & que nous les représentions par des points égaux & mis à des distances égales , ••••• , nous aurons une idée de l'ordre le plus simple dans la suite des choses ; ce qui fournit le premier degré , le degré le plus foible du *rhythme*. Ses coups sont égaux entr'eux & se suivent à égales distances ; & ce *rhythme* , le plus simple de tous , ne produit rien qu'un degré très-foible d'attention. Car , comme les sons qui frappent continuellement notre oreille , n'ont ordinairement aucune régularité remarquable , on devient attentif aussi-tôt qu'il s'en trouve.

Veut-on augmenter encore l'ordre d'un degré , on le peut en rendant les coups inégaux en force , & en variant ces coups forts & foibles , suivant une regle fixe. La regle fixe la plus simple est de faire constamment succéder un coup fort à un foible : alors , outre la régularité de la succession des coups à distances égales , on remarquerait celles qui résultent de ce que les coups se succèdent toujours par couples , dont le premier coup est fort & l'autre foible , comme ces points •• | •• | •• | Ici commence déjà ce que nous appellons *mesure* en musique. Cette succession mesurée de coups a quelque chose de plus pour attirer l'attention. On y trouve une double uniformité , & le premier degré de changement.

Nous pouvons poser ici comme un fait

connu , que l'uniformité , alliée au changement & à la variété , réveille un sentiment agréable. Voilà donc d'où résulte le plaisir que nous trouvons à des choses qui , isolées & en elles-mêmes , sont parfaitement indifférentes ; & ici nous commençons à comprendre comment le *rhythme* ou le bon ordre , observé dans une suite de choses indifférentes , peut faire naître le beau.

A présent il est facile de s'imaginer combien de changemens on peut faire dans la mesure ; ce qui rend non-seulement l'ordre des coups plus varié , mais lui donne aussi un caractère. Comme il seroit fastidieux & inutile de s'étendre là-dessus , je me contenterai de faire quelques remarques à ce sujet.

Tout le monde sent la différence de caractère qu'il y a entre la mesure à quatre tems & celle à trois. La mesure  ou encore  nous fait une toute autre impression que la mesure  , ou que celle - ci  ; & ces deux sortes de mesures ont un caractère distingué & différent de  qui est composé de la mesure à deux tems & de celle à trois. Pour sentir cela , on n'a qu'à prononcer , pendant quelque tems , les mots suivans , en observant la ponctuation : un , deux : un , deux : un , deux : ou ceux-ci , un deux trois : un deux trois : un deux trois : ou enfin : un deux trois , quatre cinq six : un deux trois , quatre cinq six. On sent très-distinctement la différence d'ordre qu'il y a dans ces trois sortes de successions , où l'on sent les trois sortes de *rhythme*. Ajoute-t-on encore à cela que la mesure peut avoir différens degrés de mouvemens que le compositeur indique par les mots *allegro* , *andante* , *adagio* , &c. que dans la même mesure les coups peuvent se succéder dans un ordre très-varié , comme lorsque pour  on met  ; que quelquefois même on omet quelques coups en les remplaçant par des silences ; qu'enfin les coups peuvent aussi différer par un son plus aigu ou plus grave , & qu'on peut les détacher ou les lier ensemble ,

& les rendre différens par quantités d'autres modifications que la voix humaine peut sur-tout donner aux sons ; alors on comprendra facilement qu'une seule espece de mesure est susceptible d'une variété inépuisable. En général ce que nous venons de dire fait comprendre comment une suite de sons, indifférens en eux-mêmes, peut devenir agréable, & acquérir un certain caractère, uniquement par l'ordre de leur succession.

A présent nous pouvons déjà déterminer ce que c'est proprement que le *rhythme* dans une suite de sons. Ce n'est en général que la division de cette suite de sons en membres d'égale grandeur, en sorte que deux, trois, quatre ou plus de coups fassent un des membres de cette suite ; membre qui ne doit pas être uniquement arbitraire, mais se distinguer des autres par quelque chose qu'on sente réellement. C'est proprement ce qu'on appelle *mesure* en musique, & *pié* en poésie, & c'est la premiere espece de *rhythme* & la plus simple. Mais ce *rhythme* simple est de plusieurs sortes : il est égal ou inégal ; & le *rhythme* égal, aussi-bien que l'inégal, peut encore acquérir différens caractères par la sous-division qu'on peut y introduire, en y mettant par exemple, tantôt plus de noires, & tantôt plus de croches.

Mais si l'on rassemble aussi plusieurs mesures pour en faire d'autres membres, en sorte que chacun de ces nouveaux membres soit composé de deux, trois ou plus de mesures, on a une nouvelle espece de *rhythme* que nous nommerons *rhythme composé*. Enfin de ces nouveaux membres composés on peut encore composer d'autres membres ou périodes. Si ces périodes se suivent aussi en tems égaux, il en résulte encore un *rhythme* plus composé que le précédent.

Expliquons ceci par le moyen d'une suite de coups telle que celle dont nous avons déjà parlé.

Supposons que l'on compte effectivement tout haut une suite de sons, comme *un, deux, trois, quatre*, &c. & que l'on prononce chaque mot aussi haut & avec le même accent que les autres ; dans ce

cas on n'a que de l'ordre ou de la régularité sans mesure ni *rhythme* : mais cette régularité est susceptible de plus ou moins de vitesse. Si tous les sons étoient parfaitement égaux, & qu'on ne voulût pas les compter tout de suite, mais les assembler deux à deux, trois à trois, &c. ainsi *un deux, un deux*, ou *un deux trois, un deux trois*, &c. on auroit une apparence de mesure, mais ce ne seroit qu'une apparence, tant qu'on ne sentiroit pas dans les coups même quelque chose qui occasionnât cette division en membres de deux, trois ou plus de parties.

Mais si cette division en membres a réellement son principe dans le sentiment, & si, par exemple, on donne un accent plus marqué au premier, troisieme, cinquieme, &c. son qu'aux autres, alors on fait naître la mesure à deux tems $\text{|| } \text{p} \text{ | } \text{p} \text{ | } \text{p} \text{ | } \text{p} \text{ |}$ &c. où les notes marquées d'un tiret indiquent celles qui ont un accent plus fort. Si, au lieu de mettre l'accent sur la premiere, troisieme, &c. on le met sur la premiere, quatrieme, septieme, &c. on a la mesure à trois tems $\text{p} \text{ p} \text{ p} \text{ |}$; & ainsi des autres. Ici nous avons de la régularité & du *rhythme*.

Dans la même mesure on a encore différentes especes de *rhythme* ; especes qui résultent de ce que les sons peuvent former un même membre ou un même tout de différentes manieres. Par exemple, cette suite de sons $\text{p} \text{ p} \text{ p} \text{ | } \text{p} \text{ p} \text{ p} \text{ |}$ & celle-ci $\text{p} \text{ p} \text{ p} \text{ | } \text{p} \text{ p} \text{ p} \text{ |}$ ont la même mesure qu'on appelle *mesure à trois tems* ; mais chacune de ces suites a un *rhythme* différent, quoiqu'elles portent le même nom comme mesure. Quand on compare ainsi les différentes parties d'une mesure, on ne fait absolument attention qu'à la durée des sons & à l'accent qu'on leur donne ; leur plus ou moins d'aigu ou de grave n'y entre pour rien ; car dans les deux mesures, *fig. 1, pl. XIV de Musiq.* il n'y a point de différent *rhythme*.

Et voilà pour ce qui regarde le *rhythme* simple.

Lorsqu'on assemble plusieurs mesures pour en faire un membre, comme lorsque deux, trois ou quatre mesures font toujours une période marquée dans la suite

des sons ou des mouvemens, alors on produit le *rhythme* composé.

Tout le monde fait quel nombre infini de changemens on peut faire par le moyen du *rhythme composé* : il faut remarquer qu'en musique on n'est pas obligé de composer ce *rhythme* de mesures entières, comme ici P P P | P P P |, mais qu'on peut le former de parties de mesures, comme P P | P P P | P |, ou P | P P P | ; c'est-à-dire, que le *rhythme composé* peut commencer au commencement, au milieu, ou à la fin de la mesure ; mais il faut qu'il finisse à la partie de la mesure qui précède celle par où il a commencé, comme on le voit dans les deux exemples précédens.

Enfin on peut former un *rhythme composé* deux fois, trois fois, &c. lorsqu'on assemble deux ou trois périodes ; ainsi, par exemple, deux ou plus de mesures forment un membre ; deux ou plus de membres forment une période ou une partie ; & deux de ces périodes ou parties toute la mélodie, qu'on répète tant que l'on veut. Tous les airs de danse sont dans ce goût.

Ce que l'on vient de rapporter peut suffire pour donner à un lecteur attentif une idée juste de ce qu'est le *rhythme* dans la musique ; l'on voit qu'il n'est autre chose que la division périodique d'une suite de choses semblables ; division par le moyen de laquelle on réunit l'uniformité de cette suite à la variété ; en sorte qu'un sentiment continu qui auroit été par-tout homogène, devient varié & changeant par le moyen de la division rythmique ; mais examinons encore de plus près l'origine & les effets du *rhythme*.

Les peuples à demi sauvages observent le *rhythme* dans leurs danses, & tout le monde mêle du *rhythme* dans plusieurs occupations ; ce qui prouve qu'il n'est pas l'ouvrage de l'art, qu'il ne résulte pas du raisonnement, mais qu'il est fondé sur un sentiment naturel. Toute personne obligée de compter avec une certaine vitesse, ne comptera pas long-tems d'une manière uniforme & interrompue, comme un, deux, trois, quatre, &c. mais elle formera bientôt des membres de deux ou

trois nombres, & comptera un deux, trois quatre, &c. un deux trois, quatre cinq six, &c. Si l'on compte assez lentement pour former chaque membre de deux nombres, on cherche à rompre la trop grande uniformité en traînant & allongeant chaque mot, en sorte qu'il se divise en deux parties, & l'on compte un... n, deu...eux, troi...ois, &c.

Aussi-tôt que l'oreille est frappée de sons qui se succèdent en tems égaux, on ne peut s'empêcher de les compter intérieurement, & par conséquent de les arranger comme on vient de le dire. Si nous formons nous-mêmes ces sons, en frappant, par exemple, nous les arrangerons de manière que la variété des coups soulage la fatigue de compter rythmiquement. Le tonnelier qui cerce un tonneau, le chaudronnier qui frappe un chaudron, cessent bien-tôt de donner des coups égaux & isolés, ainsi, ♪ ♪ ♪ ♪ ♪, &c. bien-tôt ils les rassemblent ainsi, P P P | P P P | &c. ou ainsi P P P P | P P P P |, &c. & varient la force de trois ou quatre coups dont ils forment leur mesure, afin que cette division devienne sensible à l'oreille.

Il est tout aussi sûr qu'on rendra les membres semblables entr'eux, & quand bien même quelqu'un s'aviserait de compter ainsi P P | P P P | ; il ne manquera pas après deux ou trois membres inégaux de recommencer une nouvelle période semblable à la première, comme P P | P P P | P P | P P P |, &c. car sans cette régularité le calcul deviendrait trop fatigant.

Maintenant qu'une expérience incontestable nous a montré que toute division rythmique est naturelle & a son principe dans le sentiment, examinons sur quoi se fonde ce sentiment naturel.

Remarquons que nous ne demandons aucun *rhythme* dans une suite d'objets, qui par eux-mêmes ou par leur constitution naturelle, ont de la variété, du changement, & entretiennent par-là notre activité. Nous n'exigeons aucun *rhythme* dans un discours qui nous occupe, soit uniquement par la narration, soit par le développement des idées ; nous n'en de-

mandons pas davantage lorsqu'on veut nous émouvoir, & qu'on nous raconte une aventure touchante, de manière que nous y appercevions continuellement quelque chose de nouveau, capable d'exciter le sentiment. Un homme qui veut nous émouvoir de pitié envers lui, n'a qu'à nous détailler la misère qui l'opprime; & tant que durera son discours nous l'écouterons avec un attendrissement continuel, sans que sa narration ait besoin du *rhythme* pour entretenir ce sentiment; il l'est assez par chaque nouvelle circonstance douloureuse que nous apprenons.

La même chose nous arrive dans nos occupations; tant que notre ouvrage nous fournit quelque objet nouveau, nos forces n'ont pas besoin d'être excitées par des causes étrangères. Un peintre ne donnera pas un mouvement cadencé à son pinceau, il n'en a pas besoin; le nouvel objet qui se présente à ses yeux à chaque trait qu'il forme, a une force suffisante pour l'animer à continuer son ouvrage; mais celui qui lime quelque chose ou fait quelque ouvrage, dont l'uniformité n'est interrompue par rien de nouveau, celui-là forme bien-tôt des mouvemens rythmiques ou cadencés; mouvemens que Vossius a observés même dans la façon de peigner & de frotter des baigneurs. Voyez son *Traité De poematum cantu & viribus rhythmici*. Donc nous ne désirons naturellement le *rhythme* que lorsque nous éprouvons des sentimens continuellement uniformes.

Mais si le *rhythme* n'est naturel que lorsqu'il faut interrompre l'uniformité, pourquoi tous les peuples de la terre se font-ils avisés de donner un *rhythme* aux poèmes déjà assez variés par les choses même qu'ils contiennent? parce qu'outre l'effet qui résulte de la suite des événemens ou de la matière qu'il contient, & qu'il a de commun avec la prose, le poème a encore pour but de produire un sentiment gai, triste ou tendre, continu ou homogène, & dont on ne pourroit pas entretenir la durée sans le *rhythme*; ce qui le prouve, c'est que souvent la plus belle ode ou la chanson la plus touchante, traduite très-fidèlement,

perd le pouvoir de nous entretenir dans un sentiment uniforme. La traduction nous fournit bien la même suite d'objets que l'original; mais faute de *rhythme*, elle n'a pas le pouvoir d'entretenir en nous le sentiment soutenu de gaieté ou de tendresse que réveille l'original. On lit toujours avec plaisir l'*Iliade* & l'*Odyssée* bien traduites en prose; mais le sentiment continu de grandeur & d'élevation dans l'action disparaît.

Nous voilà donc convaincus par une expérience sûre, que le *rhythme* est nécessaire, lorsqu'il faut produire un effort ou un sentiment continuel ou homogène.

Cela nous mène à découvrir le vrai fondement sur lequel repose l'effet du *rhythme*. Toute expression agréable ou désagréable dispartoit bien-tôt, si la cause qui l'a produite n'est pas répétée. Le sentiment suit les loix du mouvement: la toupie qu'un enfant a mise en mouvement, tourne quelques instans & puis tombe; pour que son mouvement continue, il faut que l'enfant lui donne de nouvelles forces par des coups de fouet répétés de tems en tems. Si l'on entretient un sentiment passionné en le nourrissant continuellement de nouvelles impressions, il ne reste pas le même; l'ame reste constamment en mouvement, il est vrai, mais ce mouvement est tantôt plus fort, tantôt plus foible; l'ame est dirigée vers d'autres objets, & son mouvement change même de nature. Nous éprouvons toutes ces impressions en lisant quelque trait touchant dans un historien; quoique ce qu'il nous raconte soit uniformément triste, les choses qu'il nous dit sont de nature si différente, & ont un pouvoir si varié, que nous sommes remués, tantôt doucement, tantôt très-douloureusement, & que même nous l'écoutons quelquefois avec assez de tranquillité.

Par-là nous voyons que la répétition continuelle d'une même impression, a seule la force d'entretenir un même sentiment pendant un certain tems; c'est-là d'où vient le pouvoir étonnant du *rhythme* que nous allons à présent considérer plus particulièrement.

Nous avons déjà vu que le *rhythme* divise une suite d'impressions simples & successives, comme le sont des coups ou des sons en membres égaux, & qui reviennent périodiquement dans des tems égaux; ce qui nous entretient dans une attention continuelle à observer le retour périodique des coups & des membres égaux, & nous oblige par conséquent à compter toujours; or c'est là-dedans qu'est tout le mystère de la force du *rhythme*; mais pour ne pas devenir obscurs par des observations trop générales, appliquons d'abord l'explication de ceci à des cas particuliers.

Le *rhythme* le plus simple est celui qui n'est composé que de membres égaux répétés continuellement; tel est celui du batteur en grange, du maréchal, d'un homme qui marche. Il est connu que ce *rhythme* facilite les différens travaux où il a lieu, & anime les ouvriers à l'application constante de leurs forces; il ne nous reste donc qu'à voir comment il produit cet effet. Chaque batteur en grange a une partie du *rhythme* assignée pour donner son coup, & il répète ce coup exactement dans le même espace de tems, ou toujours après le même nombre d'autres coups: ceci l'entretient dans une attention continuelle à ne pas manquer le moment de donner son coup, c'est-à-dire, qu'il compte toujours, mais son calcul est soulagé, non-seulement parce qu'il entend distinctement les coups des autres se succéder dans des tems égaux, mais encore parce qu'il distingue chaque coup par son accent particulier, si je puis m'exprimer ainsi, & qu'en général les membres son courts, & ne sont composés que d'un petit nombre de coups; il n'a donc pas besoin de compter réellement, son tact sent les nombres sans qu'il parle. Le moment de donner son coup est-il arrivé, il le fait avec plaisir, parce qu'il trouve du plaisir dans l'ordre qui regne dans son travail. L'attention continuelle qu'il fait au nombre des coups, quelque petite qu'elle paroisse, l'empêche de sentir la fatigue. Il en est de cet ouvrage comme de tous les autres ouvrages pénibles qu'on peut faire avec une attention mé-

diocre à l'ouvrage même. Le voyageur est soulagé d'une partie de sa fatigue, parce que la vue continuelle de nouveaux objets, ou l'entretien d'un compagnon, détourne son attention de l'application qu'il est obligé de faire de ses forces.

Or, si le *rhythme*, outre son égale mesure de tems, a encore quelque chose de caractéristique, s'il est gai, tendre, sérieux, l'impression de ce caractère se répétera à chaque retour périodique du même membre: c'est, pour me servir de la comparaison que j'ai déjà faite, c'est un nouveau coup de fouet que l'enfant donne à sa toupie. La même impression de gaieté, de tendresse, de gravité, est continuellement entretenue; & l'uniformité du calcul que l'on fait en même tems par le seul sentiment, berce, pour ainsi-dire, l'ame dans cette impression. Voilà d'où résulte le sentiment uniforme & continu avec lequel on écoute un air.

Ce n'est pas tout encore: le chanteur, le musicien & le danseur qui, par le mouvement de ses membres, concourt à produire le *rhythme*, l'auditeur même, qui ne chante que tout bas, ou qui assis danse en idée, éprouvent à chaque mesure, à chaque période, un nouvel encouragement. Car, comme dans l'exemple rapporté ci-dessus, le batteur en grange est continuellement attentif à frapper son coup à tems, de même le chanteur, le musicien, le danseur & le spectateur sont entretenus dans une attention continuelle, en observant exactement les accens afin de rendre le *rhythme* plus sensible. C'est pourquoi à chaque frappé de la mesure, & au commencement de chaque nouvelle période, il naît aussi un nouveau desir de donner l'accent à propos. Avant donc qu'une impression soit entièrement finie, une autre commence déjà, & cela cause en quelque façon une augmentation, un entassement de sentimens & d'activité, qui enflamme toujours plus l'ame, & augmente le sentiment qu'elle éprouve. Cela peut aller au point de mettre enfin tout le système des nerfs en mouvement; mouvement qui devient toujours plus vif, comme le mouvement ordinaire le devient, quand un coup succède à l'autre

avant que la force du premier soit épuisée : en sorte qu'une ame sensible peut à la fin être mise entièrement hors d'elle-même.

Effectivement l'on voit des personnes qui commencent à chanter & à danser sans en avoir une grande envie, & qui peu-à-peu s'échauffent & ne finissent que lorsqu'elles tombent comme en défaillance, parce que leur corps n'est plus capable de supporter la fatigue ; cela arrive surtout lorsque les instrumens qui accompagnent le chant ou la danse, rendent le *rhythme* toujours plus sensible. Il n'est pas possible de décrire si bien exactement tout ce qui se passe alors dans l'ame de ces personnes ; mais quelqu'un qui est accoutumé à observer les phénomènes psychologiques avec quelque attention, comprendra, par le moyen de ce que nous venons de remarquer, comment le *rhythme* diminue un ouvrage continuel & uniforme, & comment il entretient & augmente graduellement les sentimens.

Enfin, on comprend, à l'aide de toutes ces considérations sur le *rhythme*, comment on peut, par son moyen, donner à une suite de sons indifférens en eux-mêmes, la nature d'un discours moral ou passionné. Cet objet seul mériterait d'être examiné dans toute son étendue, parce que par son moyen on mettroit dans tout son jour la véritable essence, la nature la plus cachée de la musique. Cet examen demanderait un traité étendu, & nous souhaiterions de pouvoir engager un homme versé dans la musique à le faire, parce que tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent sur cet art, ont passé presque absolument sous silence ce point si essentiel, & qui découvrirait toute l'essence de l'art. Nous sommes forcés à nous en tenir à quelques remarques fondamentales.

1^o Une suite de sons divisée simplement en mesures homogènes également grandes, comme le sont celles qu'observent les batteurs en granges & les maréchaux, a le pouvoir de soulager le travail des ouvriers : mais cette même suite de sons est plus significative pour le spectateur qui la considère uniquement comme composée de sons, & l'examine comme

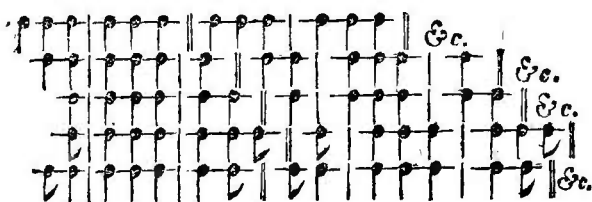
ayant quelque chose de commun avec le discours : car si l'on se représente qu'on entend un homme parler une langue étrangère en observant cette mesure, aussitôt cette suite de sons divisée en membres égaux, réveille en nous l'idée d'un homme qu'un seul & même objet entretient dans une sensation ou dans une activité déterminée, & l'on peut observer si cette sensation est vive ou si elle est douce ou tranquille. On trouvera même qu'à l'aide de ce *rhythme* simple, il est possible d'exprimer plusieurs mouvemens de l'ame par des mots inintelligibles en eux-mêmes : on sent ce que nous venons de dire, quoiqu'il soit impossible de le décrire en peu de paroles. Celui qui voudrait traiter cette matière à fond, n'auroit qu'à écrire une suite de sons semblables à ceux d'un maréchal, les diviser successivement en différentes mesures, leur donner différens mouvemens, différens degrés de grave & d'aigu, de *piano* & de *forte*, comme *fig. 1, planch. XIV de Musiq.* & il ne lui seroit pas difficile de former plusieurs suites de cette espèce, dont chacune auroit un caractère passablement déterminé. Par ce moyen, on commencerait à comprendre comment des sons indifférens par eux-mêmes, peuvent, par le moyen du *rhythme* le plus simple, acquérir une signification déterminée, quoique générale.

2^o Fait-on un pas de plus, & forme-t-on de ces membres simples ou mesures des membres plus grands, en sorte que chacun de ces nouveaux membres soit composé de deux, trois ou quatre mesures, alors on obtient par cette nouvelle division rythmique un nouveau moyen de donner à ce langage inintelligible une signification intelligible. Par ce nouveau moyen, on divise ce langage en phrases plus ou moins courtes, & de ces phrases on forme des périodes déterminées & détachées.

3^o. Pour rendre ce langage encore plus intelligible, on peut faire une quantité innombrable de changemens par le moyen des phrases composées de deux, trois ou quatre mesures : chacun de ces changemens exprimera quelque chose de différent,

Ainsi, par exemple, on pourra par ces changemens indiquer facilement si le sentiment est tranquille ou inquiet, s'il est homogène ou continu, ou s'il change; s'il est soumis à de petites ou à de grandes variations; s'il augmente ou diminue en continuant.

Pour sentir tout cela, faites plusieurs de ces changemens rythmiques dans une même suite de sons. Entre la multitude de ces changemens, choisissons ceux-ci,



& faisons bien attention à l'effet de chacun de ces changemens; on comprendra d'abord comment on peut par ce moyen réveiller dans notre ame des sentimens tranquilles & inquiets, augmentant ou diminuant uniformément, continuant quelque tems, & puis se changeant brusquement, &c.

Nous n'irons pas plus loin; car le peu que nous venons de dire suffit pour faire sentir comment le mouvement & le *rhythme* seuls peuvent faire du chant le langage des passions, & rendre ce langage passablement intelligible. Il seroit fort à souhaiter qu'un maître de l'art voulût se donner la peine de distinguer les différentes especes de *rhythme*, de déterminer le caractère de chaque espece, & de montrer ensuite ce que l'on peut exprimer, tant par chaque espece de *rhythme* en particulier, que par le mélange des différentes especes de *rhythme*.

Par ce moyen, on poseroit les principes nécessaires pour bien traiter une piece de musique eu égard au *rhythme*; principes qui sont de la plus grande conséquence & qui manquent encore absolument à l'art musical. Jusqu'à présent chaque compositeur s'est fié uniquement à son oreille.

Il faudroit terminer cet article par les regles pratiques les plus nécessaires pour bien observer le *rhythme*; mais comme la théorie nous manque encore, nous

nous contenterons de quelques principes fondamentaux, dont l'observation est utile en pratique.

1^o. Des sentimens doux, tranquilles & continus demandent un *rhythme* léger, facile à saisir, & qui reste toujours le même; c'est le cas de toutes les chansons & de tous les airs de danse. Dans ces pieces, l'ame doit être entretenue dans une situation égale & non agitée; ainsi le changement du *rhythme* n'a point lieu dans ce cas. Voilà encore pourquoi ces mélodies sont courtes, & ne consistent qu'en strophes, qu'on répète tant que la sensation doit durer.

Mais observons cependant que lorsque dans les chansons même les sentimens sont légers, & pour ainsi dire seulement capables d'effleurer la surface de l'ame, ou que lorsqu'ils sont d'une gaieté badine, il faut choisir le *rhythme* le plus court & le plus facile; au lieu que lorsque les sentimens sont plus sérieux & pénètrent plus dans l'ame, il faut choisir un *rhythme* plus long. Si les sentimens étoient entièrement sérieux & même un peu sombres, alors on pourroit employer des membres très-longs & dans lesquels deux *rhythmes*, chacun de deux, trois & même quatre mesures, fussent tellement entrelacés, que l'on ne s'aperçût du repos qu'après six ou huit mesures.

2^o. Dans les pieces qui doivent exprimer des sentimens qui changent, augmentent, diminuent, en un mot ne demeurent pas les mêmes, il faut aussi choisir un *rhythme* plus varié. Ici le *rhythme* doit être composé, tantôt de grands membres, tantôt de petits, & les changemens doivent être prompts ou lents, suivent que l'exigent les changemens du sentiment. Ici encore l'on peut insérer un membre d'une seule mesure parmi d'autres membres plus grands; on peut, après une période composée de membres de deux mesures, en faire succéder une composée de membres de trois mesures, &c. Les variations du *rhythme* doivent en un mot se régler sur celles du sentiment.

3^o. On peut s'écarter davantage de la régularité, lorsque le sentiment a quelque

quelque chose de contradictoire & de particulier. Il n'est pas difficile de comprendre comment on peut exprimer l'irrésolution, l'incertitude, l'embarras, &c. par le moyen des variations du *rhythme*. Nous n'en citerons qu'un seul exemple tiré de l'opéra de *Rodelinde*, dont la musique est de M. Graun (*Voyez fig. 2, planche XIV de musiq.*) Dans cet exemple, il y a quatre phrases, dont chacune devrait être de quatre mesures, si le *rhythme* étoit régulier. Mais la première phrase finit à la troisième noire de la seconde mesure, & la seconde commence à la quatrième noire de la même mesure, c'est-à-dire, un tems trop tôt; cependant cette seconde phrase contient juste huit noires ou deux mesures, en comptant le soupir de la quatrième mesure. La troisième phrase finit à la septième noire, c'est-à-dire, à la seconde de la sixième mesure; ce qui fait que la quatrième phrase commence tout différemment des autres, savoir au milieu de la mesure, tandis que la première phrase commence avec la mesure, & les deux autres avec le levé qui précède la mesure.

Cette manière tout-à-fait irrégulière d'employer le *rhythme*, est très-bonne ici où regnent l'épouvante & le trouble, & c'est pourquoi nous l'avons citée comme un exemple de l'effet singulier du *rhythme*.

4° Dans des cas extraordinaires, & lorsqu'on cherche à mettre une énergie particulière dans un endroit, on peut, en changeant le mouvement, changer aussi le *rhythme* d'une manière très-expressive. (*Voyez fig. 3. n° 1. planch. XIV de Musiq.*) Suivant l'arrangement rythmique de l'air d'où ce trait de chant est tiré, cette phrase devrait être de quatre mesures, & si l'on n'avoit pas cherché à donner au mot *ombra* un air de tristesse solennelle, on n'auroit fait qu'une seule mesure des deux premières, comme *fig. 3. n° 2. pl. XIV de Musiq.* & le *rhythme* auroit été très-régulier. Le compositeur a voulu être expressif; il a fait d'une mesure deux, afin qu'on pût chanter les deux premières syllabes une fois plus lentement & avec un accent égal, & il a

Tome XXIX.

parfaitement atteint son but. Celui qui accuseroit Graun d'avoir manqué ici au *rhythme*, en faisant une phrase de cinq mesures, au lieu de la faire de quatre, montreroit son peu de jugement.

5° A cette occasion nous parlerons d'une autre irrégularité apparente du *rhythme*, laquelle fait souvent un effet très-agréable. Cette irrégularité consiste à glisser une mesure qui n'appartient pas au *rhythme*, mesure pendant laquelle, par exemple, la voix se tait, tandis qu'un instrument répète ou imite le dernier trait du chant de la voix, comme *fig. 4, planch. XIV de Musiq.* Ici il se trouve une phrase de quatre mesures, mais qui est coupée par le milieu, tandis que le violon répète la dernière mesure précédente. Cette expression est des plus pittoresques, & indique très-bien l'action d'une personne qui écoute, séduite par une trompeuse espérance. La phrase est néanmoins composée de quatre mesures.

Ceux qui voudront chercher de pareilles irrégularités dans les compositions des grands maîtres, dans celles, par exemple, de Hendel, de Graun, de Haffé, y trouveront quantité d'exemples de la manière de traiter le *rhythme* extraordinairement, & d'augmenter par ce moyen l'expression de la façon la plus heureuse. On trouveroit, sur-tout dans les œuvres de ces grands musiciens, plusieurs finesses de l'art, par le moyen desquelles un compositeur plein de sentiment fait couvrir les fautes que le poëte a pu commettre eu égard au *rhythme*. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts, en forme de Dictionnaire, par M. J. J. SULZER.*) *Voyez la fin de l'article RÉCITATIF, (Musiq.) (F. D. C.)*

RHYTHME, (*Médecine.*) ce mot est entièrement grec *ρῦθμος*; il signifie littéralement *cadence*; Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a transporté de la Musique; il a prétendu exprimer par ce mot une espèce de modulation & de *cadence*, semblable à celle que produisent les instruments de musique, qui résulte des différens rapports de force, de grandeur, de vitesse, d'égalité & d'inégalité qu'on peut

B b

observer dans plusieurs pulsations ; ces rapports pouvant se trouver dans toutes les variations du pouls , on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini : c'est sur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la musique & la doctrine du pouls ; analogie qu'il a poussée trop loin , & qui l'a fait tomber dans des détails aussi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls , qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme* ; lorsque le pouls s'écarte de ce point , il devient *arhythme* , non pas que le *rhythme* disparoisse tout-à-fait , mais seulement qu'il s'altère. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un seul pouls *enrhythme* , mais le pouls peut perdre sa *cadence* naturelle , c'est-à-dire être *arhythme* de trois façons principales ; 1^o quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voisin , on l'appelle alors *pararhythme* ; 2^o lorsque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque , on lui donne alors l'épithète de *hétérorhythme* ; 3^o enfin , il est *enrhythme* lorsque sa *cadence* est différente de celle de tous les âges ; ce pouls peut se subdiviser en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux saisons , aux tempéramens , aux constitutions particulières ; & enfin à toutes les circonstances essentielles ; le pouls persistant dans l'état qui leur est analogue est *enrhythme* ; il devient *arhythme* lorsqu'il sort de cet état , & prend les autres titres suivant la manière dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion ; c'est-à-dire lorsque le tems de la dilatation de l'artere est égal à celui de la contraction , ou lorsque ces deux tems sont inégaux ; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes , réglés ou indéterminés ; ainsi le tems de la distention peut être double , triple , quadruple , &c. ou être à ce tems comme 5 , 8 , 12 , 15 , ou d'autres nombres quelconques sont à 1 , 2 , 3 , 4 , &c. ce qui , comme l'on voit , peut donner lieu à une infinité de caractères ; mais ils sont encore plus multipliés , si l'on a égard aux différens excès

d'inégalité qui ne suivent aucune proportion constante , aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans lesquels Hérophile avoit exposé sa doctrine , nous n'avons que des connoissances très-imparfaites que nous devons aux extraits obscurs que Galien en a donné ; on peut consulter son grand *traité du pouls* , de *differ. puls. lib. I. cap. ix.* & l'abrégé que nous en avons donné à l'article **POULS** (*doctrine de Galien sur le*).

RHYTHMIQUE, adj. *ῥυθμικὴ*, étoit , dans l'ancienne musique , la partie qui servoit à régler le *rhythme*. Voyez **RHYTHME**.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle régloit la mesure , l'ordre & le mélange de la manière la plus propre pour émouvoir les passions , les entretenir , les augmenter , les diminuer ou les adoucir ; elle renfermoit aussi la science des mouvemens muets , & en général de tous les mouvemens réguliers ; mais elle se rapportoit principalement à la Poésie. Voyez **POÉSIE**. (S)

RHYTHMOPŒIA, f. f. *ῥυθμοποιία*, dans l'ancienne musique , selon l'expression d'Arristide Quintilien , une faculté musicale qui enseignoit les règles des mouvemens ou du *rhythme*. Voyez **RHYTHME**.

Les anciens ne nous ont laissé que des préceptes fort généraux sur cette partie de leur musique , & ce qu'ils en ont dit se rapporte toujours aux paroles & aux vers destinés pour le chant. (S)

RI, **RIC**, **RIX**, (*Lang. celtique.*) ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même signification ; *ri* veut dire fort , selon Cambden ; *ric* signifie puissant , en saxon , & *rix* de même. De-là les mots *atheleric* , *chilperic* , *cingentorix* , *vividorix* , &c. *chilperic* veut dire *adjutor fortis* , selon le poète Fortunatus. (D. J.)

RIADHIAT, f. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une pratique superstitieuse en usage chez les Mahométans , & sur-tout chez ceux de l'Indostan. Elle consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumière ; durant

ce tems le dévot musulman qui s'est reclus, répète sans cesse le mot *hou*, qui est un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du soleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorsions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il observe, ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croient que la force de leurs prières oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des visions.

RIALEXA ou **RÉALEJO**, (*Géogr. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur une petite rivière à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par sept à huit brasses d'eau, fond de sable clair & dur; la ville a trois églises & un hôpital, mais l'air y est très-mal sain, à cause du voisinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au sud-ouest d'Orense. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Espagne. Il y a quatre paroisses, deux communautés religieuses, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Ferdinand le grand. Les Dominicains occupent son ancien palais; il semble qu'en Espagne les moines aient succédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADEO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, sur le bord occidental de la rivière de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle est sur la pente d'un rocher, & c'est le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été assez long-tems la résidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, *f. m.* (*Art milit.*) ancienne pièce d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géogr. mod.*) comté d'Espagne, dans l'Aragon, le long des

frontières de la Catalogne. Cette seigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, sur 6 de large; mais c'est un pays tout dépeuplé. Vénasque en est le chef-lieu; c'est une place frontière avec un château, sur les murs duquel on tient de grosses pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAR, (*Géogr.*) bourg de la basse-Hongrie, dans le district inférieur du comté de Soli, au voisinage d'eaux minérales très-fameuses, & de bains chauds très-estimés. A 600 pas au midi de ce bourg, dans un petit vallon fort agréable & au milieu d'une prairie très-fertile, s'ouvre une caverne remarquable par la mauvaise qualité de ses exhalaisons; les oiseaux & autres bêtes en meurent. Du fond de cette caverne jaillit avec force une eau très-abondante qui ne sort point de l'enceinte de la caverne, mais s'y perd en s'engouffrant dans une fissure qu'elle rencontre. Le soufre domine sans doute dans cette eau, puisque ses vapeurs sont mortelles sans être empoisonnées; on peut la boire sans danger, & manger de même la chair de oiseaux & autres animaux tués par ses vapeurs. (*D. G.*)

RIBAS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, au bord de la rivière de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, *f. m.* (*Art milit.*) arc de quinze piés de long, ou de douze au moins, arrêté sur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creusé un canal pour y placer un javelot de cinq à six piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dressoit sur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chasse en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de suite. Cette machine étoit semblable au scorpion: on l'appelloit aussi *arbalète de passe*.

RIBAUDON, (*Géogr. mod.*) île de France, sur la côte de Provence, entre cette côte & l'île de Poquerolles; c'est une des îles d'Hyères. Les anciens l'ont connue sous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, s. m. (*Art milit.*) corps de soldats qui étoit dans les armées de Philippe-Auguste. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fussent armés qu'à la légère. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui; mais ils se décrierent tellement dans la suite par leurs débordemens, que pour signifier un *débauché* qui faisoit gloire de ses débauches, on disoit que c'étoit un *ribaud*; c'étoit une grosse injure dès le tems de S. Louis. *Hist. de la Milice françoise.* (Q)

RIBAUDS, *roi des*, (*Hist. de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Pasquier & autres, ont expliqué fort diversement: car les uns estiment que c'étoit une charge honorable; & les autres au contraire, une charge basse & ignoble. Tout cela a pu être suivant les tems; du moins le mot *ribaud* a été pris successivement en bonne & en mauvaise part. Il a signifié d'abord un brave, un homme fort & robuste; ensuite *ribauds* dans les auteurs de la basse latinité, *ribaldi*, sont des valets d'armée, *servientes exercitûs qui publicâ linguâ dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par signifier des *filoux*, des *coquins*, & surtout des *débauchés*. C'est dans ce sens qu'il se prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Melun dans son *Roman de la Rose*, dit que de son tems on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* est pris dans le même ouvrage pour les choses obscènes:

*Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.*

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maison du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher; & que par cette raison il devoit faire sa visite tous les soirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas pense aussi que c'étoit un sergent commis par le prévôt de l'hôtel pour les visites des choses qui regardoient sa juridiction, & lui en faire son rapport.

Dutillet élève bien davantage le *roi des*

ribauds; il prétend que c'étoit le grand prévôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui se commettoient à la suite de la cour, & particulièrement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'est-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme supérieur ou juge. Tout ainsi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi; ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de son office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la juridiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, lesquels anciennement avoient leur siege à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux du dehors. Enfin, il assistoit à l'exécution des criminels condamnés par le prévôt des maréchaux de France, suivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* est nommé dans plusieurs arrêts *prevôt des ribauds*. Il est dit dans de vieux titres, qu'il avoit juridiction sur les jeux de dés, de brelands & les bordeaux qui étoient en l'ost & chevauchée du roi; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq sols de chaque femme débauchée.

Mais personne n'est entré dans de plus grands détails que Pasquier sur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ses *recherches*, liv. VIII. ch. xlv. Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* est un nom qui n'étoit point odieux sous le regne de Philippe-Auguste, & ce nom étoit baillé à des soldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ses exploits militaires. Ces soldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans sa *Philippide*, dit que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit assiégée, soudain après son arrivée, le seigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de sa bannière & les *ribauds*, attaqua chaudement l'escarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguste, après avoir subjugué le Poitou, voulant

assiéger la ville de Tours, & trouvant la riviere de Loire lui faire obstacle, il choisit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainsi que le hérault qui étoit près du roi, fut appelé *roi d'armes*, aussi fut ce capitaine appelé *roi des ribauds*. Ainsi, continue Pasquier, le recueillai du *roman de Rose*, quand le dieu d'amour assemblant son ost pour délivrer Belaccueil de la prison où il étoit détenu, le dessus du chapitre porte :

*Comment ! le dieu d'amour retient
Faux-semblant qui de siens devient,
Dont les gens sont joyeux & beaux,
Car il le fait roi des ribauds.*

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que son capitaine tint pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte ensuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ses gages qui consistoient en six deniers, une provende, un valet à gages, & soixante sols pour robe par an. Et dans un autre endroit : Jean-Crasse Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour; mais il aura six deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & sera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Pasquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne sais quelle engeance de putassiers; & c'est une chose émerveillable, qu'avec le tems, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-justice.

On peut lire encore sur le *roi des ribauds* les éclaircissimens donnés par M. Gouye de Longuemure à la suite de sa *dissertation* sur la chronologie des rois Mérovingiens, imprimée en 1748. (D. J.)

RIBBLÉ, LA (Géogr. mod.) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le duché d'York, au nord de Gisborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traversé le comté de

Lancastre, elle va se jeter dans un petit golfe, & se perd dans la mer d'Irlande. (D. J.)

RIBBLECESTER, (Géogr. mod.)

Cet endroit n'est aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancastre sur la riviere de Ribble, à peu de distance de Preston; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & considérable; car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des statues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & plusieurs inscriptions. Quelques savans ont pris Bremetonaca pour *Ribblecester*; mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & pensent que *Ribblecester* a succédé à *Coccium*, qui est à vingt-deux milles de Bremetonaca. (D. J.)

RIBEMONT ou RIBLEMONT, (Géogr. mod.) petite ville de France en Picardie, au diocèse & élection de Laon, près de la riviere d'Oise, sur une hauteur entre Guise & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prévôté royale; c'est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a aussi sa coutume particulière, qui dépend de celle de Vermandois. Long. 21. 8. lat. 41. 45. (D. J.)

RIBERA-GRANDE, (Géogr. mod.) ville de l'île de San-Jago, la plus considérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à 3 lieues au nord-ouest de Praya, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend sa source à deux milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui est suffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans son diocèse. La maison du gouverneur domine sur toute la ville, qui est presque entièrement peuplée de Portugais. Ce gouverneur étend sa juridiction non-seulement sur les îles du cap Verd, mais encore sur tous les domaines du Portugal qui sont dans la haute Guinée. Le port qu'on nomme *Sainte-Marie*, est au nord de la ville, & les vaisseaux y font en sûreté. Longit. 354. latit. 15. (D. J.)

RIBIS, f. f. (*Gramm. & Pharmac.*) nom que les apothicaires donnent quelquefois aux groseilles rouges. Ils disent *rob de ribis*. Voyez **ROB**.

RIBLETTE, f. f. (*Cuisine.*) mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, salée, épicée, & cuite sur le gril. Il se dit aussi d'une omelette au lard.

RIBNICK, ou **RIBENICK**; (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Silésie, proche de Sora. (*D. J.*)

RIBNIZ, ou **RIBBENIS**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Rostock, vis-à-vis de Damgarden. (*D. J.*)

RIBORD, f. m. (*Marine.*) c'est le second rang de planches qu'on met au-dessus de la quille pour faire le bordage du vaisseau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. Voyez **GABORD**.

RIBORDAGE, f. m. (*Marine & Comm.*) c'est le prix établi par les marchands, pour le dommage qu'un vaisseau fait à un autre en changeant de place, soit dans un quai, soit dans une rade. Ce dommage se paie ordinairement par moitié, lorsque l'action est intentée.

RIBOT, f. m. (*terme des Fromagers.*) pilon d'une baratte pour battre la crème, & faire du beurre. *Dictionnaire des Arts.* (*D. J.*)

RICA, (*Antiq. rom.*) voile dont les dames romaines se couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

RICA, f. f. (*Hist. anc.*) selon les uns un mouchoir, selon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il est sûr qu'il étoit à l'usage des femmes dans les sacrifices.

RICA, (*Géogr. mod.*) contrée des états du Turc en Asie, dans le Diarbekir; c'est un beglie-bergglie qui renferme sept sanguiacats, ou petits gouvernemens. (*D. J.*)

RICATI (*équation de*) *Algebre. Calcul intégral.* On appelle ainsi une équation différentielle du premier ordre à deux variables que le comte Ricati proposa aux géometres vers 1720, & dont personne n'a encore donné de solution générale. Peut-être n'est-elle pas susceptible d'en avoir une en termes finis.

Cette équation est de la forme

$$dy + y^2 dx + ax^m dx = 0.$$

On a trouvé que toutes les fois $m = \frac{-a h}{2 h \pm 1}$, h étant un nombre entier positif, la proposée se réduisoit à $dy' + y'^2 dx' + a' dx' = 0$, d'où l'on tire $a' dx' = -\frac{dy'}{1+y'}$; pour le prouver, il suffit de faire y égal à $y' x' p + c x' q + e x' r \dots$ & $x = a' x' n$, & on trouvera des valeurs de q , r , &c. telles que la réduction ait lieu, la valeur de y en y' & x' n'étant qu'un d'un nombre fini de termes.

M. de la Grange a trouvé cette même solution par une méthode particulière, & a donné de plus une série très-commode pour représenter la valeur de y dans tous les cas où l'on n'a point l'intégrale. Voyez *l'art. LINÉAIRES*.

Si l'on vouloit résoudre cette équation, quelle que fût m , on la rappelleroit d'abord à une équation linéaire du second ordre, en faisant, comme M. de la Grange, $x = x' p$ & $y = \frac{dy' x' q}{y' dx'}$, & déterminant q & p , en sorte qu'on ait $y' x' + b \frac{dy'}{dx'} + c x' \frac{d^2 y'}{dx'^2} = 0$, on aura ensuite l'intégrale de cette transformée, en supposant que multipliée par A , fonction de x' elle devienne une différentielle exacte, en faisant dans l'équation en A , $dA = ZA$, & $BZ^2 + CZ + D = 0$. B, C, D étant des fonctions algébriques rationnelles & entières de x' & la forme de B, C, D étant donnée, on en déterminera les coefficients. Enfin tout cela étant connu, si on a une valeur de Z , on aura par les quadratures (voyez cet article) une intégrale qui contiendra $x' y'$ & $\frac{dy'}{dx'}$, on mettra dans cette intégrale pour x' & $\frac{dy'}{dx'}$ leurs valeurs en y

& x , & on aura une intégrale en $x y'$ & y ; on la différenciera en substituant encore pour $\frac{dy'}{dx'}$ & y' leurs valeurs, & pour $\frac{dy}{dx}$ sa valeur tirée de la proposée, on aura une fonction algébrique de $x y'$ & y égale à zéro, substituant dans l'intégrale ci-dessus en x , y & y' la valeur de y' tirée de l'équation algébrique, on aura l'intégrale cherchée

Ainsi l'équation de *Ricati* ne sera intégrale en termes finis que toutes les fois que B , C , D , pourront être des fonctions finies & rationnelles; & toutes les fois qu'elles pourront l'être, on intégrera par notre méthode. Voyez INTÉGRAL & SÉRIES. (o)

RICCIA, f. f. (*Botanique.*) genre de plante de la classe des algues; selon Linnæus. En voici les caractères. La fleur mâle n'a ni pédicule, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une simple bossette ou sommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrémité quand elle est mûre. La fleur femelle croît quelquefois sur la fleur mâle, quelquefois sur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle est chargée d'un fruit sphérique, n'ayant qu'une seule loge qui contient un grand nombre de graines. Linnæi *gen. plant.* pag. 507. Micheli *nov. gen.* p. 57. (D. J.)

RICERCATA, f. f. (*Musique italienne.*) espèce de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, &c. où il semble que le compositeur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pièces réglées qu'il doit jouer dans la suite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle se fait ordinairement sur-le-champ & sans préparation. Brossard. (D. J.)

RICH, f. m. (*Fourrure.*) peau d'une espèce de loup-cervier qui se trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure est très-riche, très-fine & très-belle. Il se trouve aussi de ces animaux en Perse & en Suede, mais les uns & les autres différent par la couleur. Ceux de

Perse ont un fond blanc avec des mouchetures ou taches noires; leur poil est long, fin & fourni. Ceux de Suede sont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils se ressemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'est une des plus belles fourrures dont il se fasse commerce dans les pays du nord; aussi se vendent-elles un prix excessif, la seule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de six cents écus. *Dict. de Comm.* (D. J.)

RICHARD de Cornouailles, (*Hist. d'Allemagne.*) fils du roi d'Angleterre (Jean sans terre) & d'Isabelle d'Angoulême, fut appelé au trône d'Allemagne pendant les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, & fut couronné en 1257, dans un faubourg de Francfort, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par le comte Palatin du Rhin & le duc de Bavière. Les historiens d'Allemagne prétendent qu'il ne parut point dans l'empire après son sacre, dont les cérémonies furent répétées à Aix-la-Chapelle. Mais ils sont réfutés par la chronique d'Angleterre de Thomas Wik. Suivant cette chronique, *Richard* fit trois voyages en Allemagne pendant lesquels il y exerça tous les droits de souveraineté: il donna à Oton, roi de Bohême, l'investiture de l'Autriche & de la Stirie, & se maria, en 1269, à la fille d'un baron, nommé *Falkemorit*, qu'il amena à Londres. Les années de ce regne qui n'étoit, à proprement parler, qu'une anarchie, sont comprises dans l'interregne qui suivit la mort de Frédéric II. *Richard* mourut en 1271, dans son château de Merckstat, oublié des Allemands qui ne l'avoient appelé que pour le dépouiller. Il étoit dans la soixante-deuxième année de son âge, & la quatorzième de son regne, si cependant on peut appeler regne l'anarchie la plus tumultueuse. (M—Y.)

RICHARDIA, f. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caractères. Le calice est formé d'une seule feuille découpée en six parties; il est droit, pointu, & à-peu-près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur est monopétale,

faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords divisés en six segmens. Les étamines sont six filets, si courts qu'ils sont à peine visibles. Les bossertes des étamines sont petites, arrondies & placées sur les nœuds de la fleur. Le germe du pistil est caché sous le calice. Le style est chevelu, de la longueur des étamines, & divisé en trois parties vers la pointe. Les stigma sont obtus. Les graines sont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie supérieure & bosselées. Linnæi *gen. plant. p. 150.* (D. J.)

RICHBOROUGH, (Géogr. mod.) bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appelée *Ritupia* par Ptolomé & par Ammien Marcellin. Anciennement les Ang'lo-Saxons lui donnoient le nom de *Rptimuth*, & Alfred de Beverley l'appelle *Richberg*. (D. J.)

RICHE, adj. (Gram.) qui a de la richesse, voyez **RICHESSÉ**. On dit il est riche. Il est riche en bestiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On est riche avec peu de chose, quand on ne souffre pas du besoin de ce qu'on n'a pas. Un riche mariage. Un riche parti. Un pays riche en blé, en vins. Une rime riche. Voyez l'article **RIME**. Riche en vertus, en talens, en beautés, &c.

RICHE COMPOSITION, **RICHE**, en Peinture, ne signifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuses, &c. Les compositions riches sont celles où la fécondité du génie enrichit la matière par la beauté des formes. Une terrasse singulièrement éboulée, des cailloux, des plantes de formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une cassette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de poussière enlevé par un air agité, toutes ces choses judicieusement dispensées, & traitées par une main savante, constituent une richesse de composition qui se communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, s. m. (Monnoie.) monnoie d'argent qui se fabrique dans plusieurs états & villes libres d'Allema-

gne. Il s'en fait aussi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suisse & à Geneve. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre espece aussi d'argent qui se frappe pareillement en Allemagne, soit pour le poids, soit pour le titre, valant également soixante sous de France, ou la piece de huit d'Espagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus universel que le *richedaler*. Il sert également dans le commerce du levant, du nord, de Moscovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque sur les vaisseaux de diverses compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* est aussi une monnoie de compte, dont plusieurs négocians & banquiers se servent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter est particulièrement en usage en Allemagne, en Pologne, en Danemarck, &c. *Dict. de Comm.* (D. J.)

RICHELIEU, (Géog. mod.) ville de France dans le bas-Poitou, au diocèse de Poitiers, sur les rivières d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au sud-ouest de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues sont alignées; c'est le lieu d'une élection & d'un grenier à sel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville est le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long. 17. 51. lat. 7.* (D. J.)

RICHELIEU, ÎLES DE, (Géog. mod.) îles de l'Amérique septentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'est un petit archipel plein d'arbres, de rats musqués & de gibier. (D. J.)

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, (Géog. mod.) ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shire, sur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du tems de Guillaume le Conquérant, qui l'érigea en comté en sa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ses fils naturels

naturels, qu'il avoit eu d'Elisabeth Blunt. Il est aujourd'hui possédé par les descendants de Charles de Lénox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché est très-considérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Long. 15. 40. lat. 54. 25. (D. J.)*

RICHEMOND, (*Géog. mod.*) grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maison de plaisance, décorée d'un parc qui est enclos de murs, & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Qu'il est agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du soleil, de quitter la ville de Londres ensevelie dans la fumée, & de venir respirer l'aimable fraîcheur à *Richemond*, monter sur une de ses hauteurs, parcourir d'un coup-d'œil ses plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & passant de plaisirs en plaisirs, se peindre les trésors de l'automne à travers les riches voiles qui semblent vouloir borner nos regards curieux! (*D. J.*)

RICHESSSE, s. f. (*Philosoph. morale.*) ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il présente à l'esprit varient, relativement à l'application qu'on en fait. Lorsqu'on s'en sert pour désigner les biens des citoyens, soit acquis, soit patrimoniaux, il signifie *opulence*, terme qui exprime non la jouissance, mais la possession d'une infinité de choses superflues, sur un petit nombre de nécessaires. On dit aussi tous les jours les *richesses* d'un royaume, d'une république, &c. & alors, l'idée de luxe & de superfluités que nous offroit le mot de *richesses*, appliqué aux biens des citoyens, disparoît: & ce terme ne représente plus que le produit de l'industrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'administration interne & externe des principaux membres qui le constituent; & enfin de l'action simultanée de plusieurs causes physiques & morales qu'il seroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & insensible, n'est pas moins réel.

Tome XXIX.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut envisager les *richesses* sous une infinité de points de vue différens, de l'observation desquels il résultera nécessairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans lesquels on considérera les *richesses*.

Cette dernière réflexion conduit à une autre; c'est que l'examen, la discussion & la solution des différentes questions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut proposer sur cette matière aussi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philosophe. Mais cela seul feroit la matière d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver sur ce sujet que les principes qui serviroient de base à l'édifice.

Laisant donc au politique le soin d'exposer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conséquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à envisager ici les *richesses* en moraliste. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une question à laquelle il ne paroît pas que les Philosophes aient fait jusqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéresse plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de savoir 1°. si un des effets nécessaires des *richesses* n'est pas de détourner ceux qui les possèdent de la recherche de la vérité.

2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inspirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouissance des plaisirs des sens, & la satisfaction de mille petites passions qui avilissent l'ame, & la privent de toute son énergie.

3°. Enfin, si un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même tems à la contemplation des choses intellectuelles, & à l'investigation des causes des phénomènes & de leurs effets, peut prendre un parti plus sage & plus sûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogène, de Démocrite & d'Anaxagore.

C c

Ceux qui auront bien médité l'objet de ces différens problèmes moraux, s'apercevront sans peine qu'ils ne sont pas aussi faciles à résoudre qu'ils le paroissent au premier aspect. Plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on sent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'est pas toujours sûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il est par conséquent permis de s'égarer.

*Nec preme, nec summum molire per æthera currum.
altius egressus, cœlestia tecta cremabis;
Inferius, terras: medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior pressam rota ducat ad aram:
Inter utrumque tene.*

Ovide, *Métamorph. lib. II. 85. v. 134. & seqq.*

Ainsi pour traiter ces questions avec cette sage impartialité, qui doit être la caractéristique de ceux qui cherchent sincèrement la vérité, je ne ferai dans cet article que présenter simplement à mes lecteurs tout ce que la sagesse humaine la plus sublime & la plus réfléchie a pensé dans tous les tems sur cette matière: me réservant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles se présenteront à mon esprit.

Je commence par une remarque qui me paroît essentielle: c'est que les anciens philosophes ne croyoient point que les richesses considérées en elles-mêmes, & abstraction faite de l'abus & du mauvais usage qu'on en pouvoit faire, fussent nécessairement incompatibles avec la vertu & la sagesse: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'envisagées ainsi métaphysiquement, elles sont une chose absolument indifférente; mais ils savoient aussi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorsqu'on ne veut voir que l'homme abstrait, on court également risque de s'égarer, lorsqu'on fait les mêmes suppositions à l'égard des êtres physiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports constans, déterminés & établis par la nature des choses. Aussi enseignent-ils constamment que les richesses pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonstances, & pour la plupart des hommes, un obstacle

puissant à la pratique des vertus morales; à leur progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoissance & de perfection où l'homme puisse arriver, le plus sûr est de renoncer à ces possessions dangereuses, qui, multipliant sans cesse les occasions de chute, par la facilité qu'elles donnent de satisfaire une multitude de passions déréglées, détournent enfin ceux qui y sont attachés de la route du bien & du desir de connoître la vérité.

C'est ce que Sénèque fait entendre assez clairement, lorsqu'il dit que les richesses ont été pour une infinité de personnes un grand obstacle à la philosophie, & que pour jouir de la liberté d'esprit nécessaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. « Tout homme, ajoute-t-il, qui voudra mener une vie douce, tranquille & assurée, doit fuir le plus qu'il lui sera possible ces biens faux & trompeurs, à l'appas desquels nous nous laissons prendre comme à un trébuchet, sans pouvoir ensuite nous en détacher, en cela d'autant plus malheureux, que nous croyons les posséder, & qu'au contraire ce sont eux qui nous possèdent & qui nous tyrannisent ». *Multi ad philosophandum obsistere divitia: paupertas expedita est, secura est si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis. Non potest studium salutare fieri sine frugalitatis cura: frugalitas autem, paupertas voluntaria est.*

Munera ista fortuna putatis? Insidia sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miserimi fallimur, habere nos putamus, habemur. Sénec. epist. 17. & epist. 8.

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorsqu'on voit des philosophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & résigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, sprevit Democritus, atque Complures alii (quorum sapientia toti est

*Nota orbi) argentum atque aurum , CAUSASQUE
MALORUM*

*DIVITIAS. Quare ? Nisi quod non vera putarunt
Esse bona hæc , animum quæ curis impediunt , &
In mala præcipitant quam plurima. (a)*

Il est assez difficile , ce me semble , de ne pas se laisser entraîner par de si grands exemples , & de nier que les richesses ne soient infiniment plus nuisibles qu'utiles , quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'elles causent nécessairement à la société , & les crimes que la soif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam , dit-il , plurimum vociferationis est : hæc , fora defatigat , patres liberosque committit , venena miscet , gladios tam percussoribus quam legionibus tradit. Hæc est sanguine nostro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes strepunt litibus , & tribunalia magistratuum premit turba : reges sæviunt , rapiuntque , & civitates longo sæculorum labore constructas evertunt , ut aurum argenti que in cinere urbium scrutentur. Senec. de irâ , lib. III. cap. xxxij. circa fin.*

« Depuis que les richesses , dit-il ailleurs , ont commencé à être en honneur parmi les hommes , & à devenir en quelque sorte la mesure de la considération publique , le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entièrement perdu. Nous sommes tous devenus marchands , & tellement corrompus par l'argent , que nous demandons , non point ce qu'est une chose en elle-même , mais de quel rapport elle est. Se présente-t-il une occasion d'acquiescer des richesses , nous sommes tous à-tour gens de bien ou fripons , selon que notre intérêt & les circonstances l'exigent. Nous faisons le bien , & nous pratiquons la justice tant que nous

» espérons trouver quelque profit dans
» cette conduite , tout prêts à prendre le
» parti contraire si nous croyons gagner
» davantage à commettre un crime. Enfin
» les mœurs se sont détériorées au point
» que l'on maudit la pauvreté , qu'on la
» regarde comme un deshonneur & une
» infamie , en un mot qu'elle est l'objet
» du mépris des riches & de la haine des
» pauvres ». (b)

Ce ne sont point ici des idées vagues & jettées au hasard , ni de vaines déclamations , où l'imagination agit sans cesse aux dépens de la réalité , mais des faits confirmés par une expérience continuelle , & que chacun peut , pour ainsi dire , toucher par tous ses sens. Aussi le même philosophe ne craint-il pas d'avancer que les richesses sont la principale source des malheurs du genre humain , & que tous les maux auxquels les hommes sont sujets , comme la mort , les maladies , la douleur , &c. ne sont rien en comparaison de ceux que leur causent les richesses. *Transeamus ad patrimonia , maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam si omnia alia quibus angimur , compares , mortes , agrotationes , metus , desideria , dolorum laborumque patientiam , cum iis que nobis mala pecunia nostra exhibet ; hæc pars multum prægravabit. Senec. de tranquill. animi , cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans sa 115. lettre.

« De continuelles inquiétudes , dit-il , rongent & dévorent les riches à proportion des biens qu'ils possèdent. La peine qu'il y a à gagner du bien est beaucoup moindre que celle qui vient de la possession même. Tout le monde regarde les riches comme des gens heureux ; tout le monde voudroit être à leur place , je l'avoue ; mais quelle erreur ! Est-il de condition pire que

(a) Palingen. *Zodiac. vitæ* , lib. II. v. 442 , & seqq. édit. Rotterd. ann. 1722. Voyez aussi Platon ; *in hipp. major.* pag. 283. A. B. tom. III. édit. Henr. Steph. ann. 1578 ; & Plutarque vie de Périclès , pag. 162 B. C. tom. I. édit. Paris , ann. 1624.

(b) *Quæ (pecunia) ex quo in honore esse cæpit , verus rerum honor cecidit : mercatoresque & venales invicem facti , quærimus , non quale sit quidque , sed quanti. Ad mercedem pii sumus , ad mercedem impii. Honesti , quamdiu aliqua illis spes inest , sequimur : in contrarium transaturi , si plus scelera promittant. . . . denique eodem moribus redacti sunt , ut paupertas maledicto probroque sit , contempta divitibus , invisæ pauperibus. Senec. epist. 115.*

» d'être sans cesse en butte à la misère &
 » à l'envie ? Plût aux dieux que ceux qui
 » recherchent les richesses avec tant d'em-
 » prement interrogeassent les riches
 » sur leur sort , certainement ils cesse-
 » roient bientôt de desirer les richesses » !
*Adjice quotidianas sollicitudines , quæ pro
 modo habendi quemque discruciant. Majore
 tormento pecunia possidetur , quam quæri-
 tur. . . At felicem illum homines , & di-
 vitem vocant , & consequi optant , quan-
 tum ille possidet. Fateor. Quid ergo ? Tu
 ullos esse conditionis peioris existimas , quam
 qui habent & miseriam & invidiam ? Uti-
 nam qui divitias appetituri essent cum divi-
 tibus deliberarent ! . . . Profecto vota mu-
 tassent. (c)*

Que l'on fasse réflexion que celui qui
 parle dans ces passages est un philosophe
 qui possédoit des biens immenses , *innu-
 meram pecuniam* , comme il le dit lui-
 même dans Tacite , *annal. lib. XIV. cap.
 liij.* & l'on sentira alors de quel poids un
 pareil aveu doit être dans sa bouche.

Mais consultons , si l'on veut , d'autres
 autorités : voyons ce que les auteurs les
 plus graves & les plus judicieux ont pensé
 de l'influence des richesses sur les mœurs ,
 & des avantages de la pauvreté. « Ce n'est
 » pas , disoit Diogene , pour avoir de
 » quoi vivre simplement , avec des her-
 » bages & des fruits , qu'on cherche à
 » s'emparer du gouvernement d'un état ,
 » qu'on saccage des villes , qu'on fait la
 » guerre aux étrangers , ou même à ses
 » concitoyens ; mais pour manger des
 » viandes exquisés , & pour couvrir sa
 » table de mets délicieux » : *Diogenes ty-
 rannos , & subversores urbium bellaque vel
 ostilia , vel civilia , non pro simplici victu
 celerum pomorumque , sed pro carniarum & epu-
 larum deliciis , adserit excitari. Diogen.
 apud Hieronym. adv. Jovinian. lib. II.
 pag. 77. A. tom. II. edit. Basil.*

Justin faisant la description des mœurs
 des anciens Scythes , dit qu'ils méprisent
 l'or & l'argent , autant que les autres hom-

mes en sont passionnés , & que c'est au-
 mépris qu'ils font de ces vils métaux , ainsi
 qu'à leur manière de vivre simple & fru-
 gale , qu'il faut attribuer l'innocence & la
 pureté de leurs mœurs , parce que ne
 connoissant point les richesses , ils n'ont
 que faire de convoiter le bien d'autrui.
*Aurum & argentum perinde adspernantur ;
 ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle
 vescuntur. . . Hac continentia illis morum-
 quoque justitiam indidit. Nihil alienum con-
 cupiscentibus. Quippe ibidem divitiarum
 cupido est , ubi & usus. Justin. hist. lib.
 II. cap. ij. num. 8 & sequent.*

Zenon le stoïcien ne pensoit pas plus
 favorablement des richesses ; car ayant
 appris que le vaisseau sur lequel étoient
 tous ses biens , avoit fait naufrage , il ne
 témoigna aucun regret de cette perte ,
 au contraire. « La fortune veut , dit-il
 » aussi-tôt , que je puisse philosopher plus
 » tranquillement » . *Nunciato naufragio ,
 Zeno noster , cum omnia sua audiret sub-
 mersa , lubet , inquit , me fortuna expe-
 ditius philosophari. Apud Senec. de tran-
 quill. animi. cap. xvj.*

» Je m'étonne , disoit Lucrece de
 » Gonsague à Hortensio Laudo , qu'étant
 » aussi savant que vous l'êtes , & con-
 » noissant aussi bien les vicissitudes & le
 » train des choses humaines , vous vous
 » attristiez aussi excessivement de votre
 » pauvreté. Ne savez-vous pas que la vie
 » des pauvres ressemble à ceux qui co-
 » toyent le rivage avec un doux vent ,
 » sans perdre de vue la terre , & celle des
 » riches à ceux qui navigent en pleine mer.
 » Ceux-ci ne peuvent prendre terre ,
 » quelque envie qu'ils en aient : ceux-là
 » viennent à bord quand ils veulent » .
*Essendo voi persona dotta ; e tanto bene
 esperta ne i mondani casi ; mi maraviglio
 che di si strana maniera vi attristiate per la
 povertà ; quasi non sappiate la vita dei po-
 veri esser simile ad una navigazione presso
 il lito ; e quella de ricchi , non esser disse-
 rente da coloro che si ritrovano in alto*

(c) Voyez encore sa xiv. lettre vers la fin , où il rapporte une fort bonne pensée d'Epicure ; &c. joignez-y deux beaux fragmens de Philemon , qui se trouvent dans le recueil de le Clerc , num. 39. &c. pag. 352 édit. Amstel. 1709.

mare : à gli uni e facile gittar la fune in terra , e condur la nave à sicuro luogo ; e à gli altri e sommamente difficile. (d)

Anaxagore avoit donc raison de dire que les conditions qui paroissent les moins heureuses , sont celles qui le sont le plus , & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs , les personnes qui goûtent la félicité , mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre , ou qui s'appliquent aux sciences sans ambition. *Nec parum prudenter , Anaxagoras interroganti cuidam quisnam esset beatus : nemo , inquit , ex his quos tu felices existimas : sed cum in illo reperies , qui à te ex miseris constare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans : sed aut exigui raris , aut non ambitiosa doctrina fidelis ac pertinax cultor , in secessu quàm in fronte beator. Valer. Maxim. lib. VII. cap. ij. num. 9. in extern. cit. Bœl. ubi infra.*

Finissons par un beau passage de Platon : « il est impossible , dit expressément ce philosophe , d'être tout ensemble fort riche & fort honnête homme. Or comme il n'y a point de véritable & solide bonheur sans la vertu , les riches ne peuvent pas être réellement heureux ». *Plato , de legib. lib. V pag. 742. E. & 743. A B. tom. II. edit. Henr. Steph. an. 1578. Voyez aussi sa huitième lettre écrite aux parens & aux amis de Dion. tom. III. opp. pag. 355. C. edit. cit.*

Telle est à cet égard la doctrine conf-

tante des poètes , des philosophes , des historiens & des orateurs , dont le sens a été le plus droit. Tous ont traité de fous & insensés ceux qui faisant consister le souverain bien dans la possession des richesses , mettent le plaisir du gain au-dessus des autres , & méprisent celui qui revient de l'étude des sciences , à moins que ce ne soit un moyen d'amasser de l'argent : tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par lesquels l'aveugle & folle cupidité des hommes se laisse éblouir : tous enfin ont regardé les richesses comme une pierre d'achoppement. Pour moi , je l'avoue , plus j'y réfléchis , & plus je suis convaincu que ce ne fut point , comme le prétend faussement Barbeyrac (e) , par ostentation , ni par un désintéressement mal entendu , qu'Anaxagore & Démocrite se dépouillèrent de leurs biens , mais qu'au contraire , ils agirent en cela fort sagement , & en philosophes qui savoient qu'à l'égard des choses par lesquelles il est aussi facile que dangereux de se laisser corrompre , le parti le plus sûr est toujours de se mettre dans l'impossibilité absolue d'en abuser.

En effet , tant de soins , d'inquiétudes & de chagrins , tant de petits intérêts (f) dans la discussion desquels il n'arrive que trop (g) souvent que l'on soit injuste , & que l'on fasse beaucoup de mal , même sans le savoir , & sans être méchant ; tant de circonstances où l'éclat de la fortune & le faste de l'opulence met-

(d) Lettere della signora Lucretia Gonsagua , pag. 215 , édition de Venise , ann. 1552.

(e) Dans sa préface sur le grand ouvrage de Puffendorf , §. 19 ; pag. 66 , édit d'Amst. 1734. tom. I. Voyez ce que je dis contre cet auteur dans la note de la page 213.

(f) Qui terre a , guerre a , dit le proverbe : cet adage trivial est une vérité si évidente , qu'il seroit aussi absurde d'en nier la certitude , qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au reste , ce ne sont pas seulement ceux dont les richesses consistent en fonds de terre , qui sont sans cesse exposés à des querelles & à des procès. C'est le sort ordinaire & inévitable de tous les riches , de quelque nature que soient leurs biens. Aussi Criton se plaignoit-il à Socrate qu'il étoit bien mal-aisé à un homme qui veut conserver son bien de vivre dans Athènes ; « car il y a des gens , disoit-il , qui viennent me faire des procès sans que je leur aye jamais fait aucun tort ; mais seulement parce qu'ils savent que j'aurois mieux leur donner quelque argent , que de m'embarasser dans les affaires ». Voyez les choses mémorables de Socrate , liv. II. vers la fin , & conférez ce que dit M. Rousseau de Genève dans son *Émile* , liv. IV. pag. 164 , 165 , édit. de Hollande.

(g) *Quæ tam festa dies , ut cesset prodere funem
Perfidiam , fraudes , atque omni ex crimine lucrum
Quæsitum , & partos gladio , vel pixide nummos :
Rari quippe boni. Numero vix sunt totidem , quot
Thebarum portæ , vel divitis ostia Nili.* Juvenal , sat. 13. vs. 23. & seqq. Ce

poète fait ici , sans le savoir , l'histoire des mœurs de la plupart des riches.

tant entre les riches & les pauvres une distance immense, rendent nécessairement ceux-là durs, & font que leur cœur se resserre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils sont de les voir dans un point de vue éloigné; habitude qui étouffe (h) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce sentiment de pitié & de commiseration si naturel à l'homme, & qui le convainc si intimement de sa bonté (i) originelle; tant d'occasions de se laisser corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès; en un mot, tant d'inconvéniens de toute espece, suivent si nécessairement la possession des richesses, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un silence de passions si profond & si continuel, une méditation si forte, un esprit si pur, si fortement en garde contre les illusions des sens, si habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, si dégagé des terrestrités, & de tout ce qui est l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame si honnête, si sensible, si compatissante, si naturellement portée au bien & si continuellement occupée à le faire, qu'il est impossible (k) à l'homme d'allier jamais des choses aussi incompatibles par leur nature.

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il sentit combien il est difficile d'être riche, heureux, juste & bon tout ensemble,

ble, puisque Valere Maxime nous dit; lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern. que c'est à l'abandon de ses richesses que ce philosophe se crut redevable de son salut: *quali porro studio Anaxagoram flagrasse credimus? Qui cum è diutinâ peregrinatione repetiisset, possessionesque desertas vidisset, non essem, inquit, ego salvus, nisi ista periissent.*

Il me semble que si Barbeyrac eût réfléchi sur ce passage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminent Anaxagore à résigner tout son patrimoine à ses parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'ostentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de sagesse & de vertu dans la conduite d'un philosophe qui, sachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice est douce & facile, ou plutôt, connoissant (l) sa propre foiblesse, & craignant qu'en conservant ses richesses, il n'ait pas assez d'empire sur ses passions, pour en jouir dans l'innocence, & pour résister aux tentations toujours renaissantes d'en abuser, aime mieux s'en dépouiller entièrement, que de se voir exposé sans cesse à un combat dont il ne seroit pas toujours sorti vainqueur. Car selon la remarque judicieuse d'un célèbre auteur moderne, *par-tout la sensation de mal faire, augmente avec la facilité.* Lettre de M. Rousseau de Geneve à M. d'Alembert, p. 145, édit. d'Amst. 1758.

Une autre observation non moins importante, c'est qu'un homme riche, quel-

(h) Conférez ici Menandre, in fragment. num. 154 pag. 242, édit. Cleric. Amstel. 1709.

(i) Plusieurs anciens philosophes, entr'autres Sénèque, ont apperçu cette vérité si lumineuse, si utile, si consolante pour l'humanité, & à laquelle la justice & la sagesse de Dieu sergent de base; mais la certitude de ce principe, si important par lui-même & par les conséquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philosophe moderne, dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Sénèque, voyez le passage qui sert d'épigramme à l'Emile, & joignez-y sur-tout ces belles paroles du même philosophe: *erras... si existimas nobiscum vitia nasci: supervenerunt, ingesta sunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumsonant compefcamus. Nulli nos vitio natura conciliat: nos illa integros ac liberos genuit.* Sénec. épist. 94.

(k) Appliquez ici ce passage de Salluste: *neque aliter quisquam extollere sese, & divina mortalis attingere potest, nisi omiſſis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non assentando, neque concupitæ præbendo, perversam gratiam gratificans; sed in labore, patientiâ, bonisque præceptis, & factis fortibus exercitando.* Sallust. ad Cæsar. de repub. ordinandâ, orat. pr.

(l) Il est évident par ce qu'il dit lui-même dans le passage de Valere Maxime, rapporté ci-dessus, que ceci n'est ni une assertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine; mais une proposition qui a tous les degrés de probabilité & de certitude morale, que l'on peut désirer dans des choses qui ne sont pas susceptibles d'une démonstration métaphysique.

que penchant naturel qu'il ait à la vertu , ne peut faire un bon usage de ses biens qu'à quelques égards : il y aura toujours , par l'effet d'un vice inhérent aux richesses , une infinité de circonstances où , comme je l'infinue plus haut , il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale sans s'en appercevoir , & où cette déviation devenant de jour en jour plus sensible , il s'écartera enfin de la sphere étroite de la vertu , emporté successivement malgré lui par mille petites passions , comme par une espece de force centrifuge , déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis causarum inter se coherentium series*.

Il seroit inutile de dire avec Epicure , que ce n'est point la liqueur qui est corrompue , mais le vase : car on ne peut approuver la pensée de ce philosophe , qu'en considérant les richesses en elles-mêmes , & en les séparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles , & j'ai déjà dit , pag. 2. que rien n'étoit plus illusoire que cette méthode de philosopher. En effet , il s'agit de savoir , si l'abus des richesses , de quelque nature que soient les effets qu'il produit , est inséparable de leur possession , & si l'on ne peut pas dire en ce sens , que les maux qu'elles causent dans le monde , sont les effets d'un vice qui leur est inhérent , puisqu'il est incontestable que ces maux , quels qu'ils soient , n'existeroient pas sans elles , quoiqu'elles n'en soient d'ailleurs que causes occasionnelles , je veux dire , quoiqu'elles aient besoin pour les produire & pour les déterminer , de l'intervention d'une cause physique qui est l'ame , ou pour parler plus philosophiquement , le corps modifié de telle & telle maniere : or c'est ce que je soutiens , & ce qu'on ne peut nier , ce me semble , pour peu qu'on y réfléchisse.

Ajoutez à cela que le sage peut bien , quant à lui , ne regarder l'or & l'argent

que comme de simples métaux , dont il se sert comme autant d'instrumens qu'il dirige selon ses vues ; mais dans le systéme social , ces métaux , source intarissable de malheurs & de désordres , changent en quelque sorte de maniere d'être. Ce ne sont plus alors aux yeux du philosophe , des substances absolument inactives & inanimées ; il fait que ces signes représentatifs & conventionnels , ont une espece de vie qui leur est propre , & dont le principe précaire se trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans , notre éducation , nos usages , nos loix , nos vices , nos vertus , & avec la nature des choses en général. Or ces rapports sont le point de vue sous lequel j'envisage ici les richesses : d'où je conclus que si l'on peut dire dans telle hypothese que le vase corrompt la liqueur , on peut assurer plus généralement encore , & avec autant de vérité pour le moins , que la liqueur corrompt le vase. A l'égard des maux infinis qui résultent nécessairement de tout cela pour la société , ils sont si étroitement liés aux causes d'où ils émanent , par l'action de l'une & la réaction de l'autre , quelquefois même par leur tendance réciproque & co-existence à la production des mêmes effets , qu'il seroit assez difficile de mesurer la sphere d'activité de ces deux forces , & de connoître leur influence proportionnelle.

Il est , ce me semble , évident par ce que je viens de dire , que l'objection d'Epicure rapportée ci-dessus , est un coup perdu , *brutum fulmen*. J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire , en m'objectant qu'on a vu plus d'une fois des riches faire un bon usage de leurs biens , & que cela est même très-possible en soi ; car ce n'est point de tout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philosophes , quand on pourroit en citer plusieurs tels que (m) Sénèque , par exem-

(m) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philosophe sur la foi de Dion Cassius , & du moine Xiphilin son abrégiateur , on en auroit une idée affreuse , & qui ne justifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches ; mais les calomnies dont ces deux historiens semblent s'être plu à verser le poison sur la vie de ce sage stoïcien , sont trop noires , trop odieuses trop visiblement destituées de toute espece de vraisemblance , en un mot , détruites par des preuves trop fortes , pour qu'elles puissent faire encore impression sur l'esprit des lecteurs judicieux & instruits : ce seroit donc trahir la vérité que de renouveler ici ces accusations fausses & injustes , quelque favorables qu'elles

ple, &c. que les richesses n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la vérité, cela ne prouveroit encore rien contre mon sentiment; car je soutiens que ces Philosophes, quels qu'ils soient, auroient pû faire, je ne dirai pas seulement plus de progrès dans la découverte de la vérité, mais ce qui est d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoissances les plus vastes & les plus sublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulières, s'ils n'eussent pas été riches.

Un passage admirable de Sénèque va répandre un beau jour sur ce que je dis: *multum est*, remarque très-judicieusement ce philosophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus est ille qui in divitiis pauper est: SED SECURIOR, QUI CARET DIVITIIS.* (n) Ils n'auroient eu du-moins à combattre que contre les défauts & les foiblesses inséparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les richesses un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ses charmes sont plus séduisants, ses attaques plus sourdes, plus subtiles, plus continuelles, & les occasions d'y succomber plus fréquentes. Ainsi l'exemple même de ces Philosophes riches, en supposant qu'il y en ait eu plusieurs, ce que je n'ai pas le tems d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raisonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1^o que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la possession des richesses, n'en sont point des suites nécessaires, 2^o, qu'en m'accordant que ces inconvéniens en sont inséparables, il ne s'ensuit point, comme je le prétends, que les richesses, avec tous les désordres qu'elles entraînent après elles, soient incompatibles avec l'état où je suppose que doit être l'ame d'un philosophe qui veut étudier la vérité & la vertu. Or, je défie qui que

ce soit, de prouver jamais ces deux choses: on peut par des subtilités de dialectique obscurcir certaines vérités, & jeter des doutes dans l'esprit de ceux qui les admettent, lorsque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de dissiper les ténèbres, qu'un raisonnement fin & adroit s'est plu à répandre sur ces vérités; mais il n'en est pas de même des faits dont nous sommes tous les jours les témoins. Il est impossible à cet égard d'en imposer à personne, & c'est d'après ces sortes de faits que j'ai raisonné.

Cependant pour qu'on ne me soupçonne point de dissimuler dans une matière de cette importance, rapportons ici l'éloge que Sénèque fait des richesses, c'est peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puisse faire en leur faveur; mais aussi je doute fort qu'il y ait parmi nous un seul riche qui puisse lire sans trouble, sans émotion, & s'il faut tout dire, sans remords, à quelles conditions ce philosophe permet au sage de posséder de grands biens. Voici tout le passage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

« Le sage n'aime point les richesses
 » avec passion, mais il aime mieux en
 » avoir que de n'en avoir pas; il ne les
 » reçoit point dans son ame, mais dans
 » sa maison; en un mot, il ne se dé-
 » pouille pas de celles qu'il possède; au
 » contraire, il les conserve & il s'en sert
 » pour ouvrir une plus vaste carrière à sa
 » vertu, & la faire voir dans toute sa
 » force. En effet, peut-on douter qu'un
 » homme sage n'ait plus d'occasions & de
 » moyens de faire connoître l'élévation
 » & la grandeur de son courage avec les
 » richesses, qu'avec la pauvreté, puisque
 » dans ce dernier état on ne peut se mon-
 » trer vertueux que d'une seule façon, je
 » veux dire, en ne se laissant point abat-
 » tre & absorber par l'indigence, au lieu
 » que les richesses sont un champ vaste &

soient à l'opinion que je défends: il faut laisser ces indignes manœuvres & ces foibles ressources à ces auteurs ignorans & superstitieux dont Bayle parle à la page 597 du tom. IV de son Dictionnaire, édition de 1740, & auxquels il reproche très-justement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercurove.*

(n) Senec. *epist. xx.* Voyez le passage de Platon cité, p. 374.

» étendu , où l'on peut , pour ainsi dire ;
 » déployer toutes ses vertus , & faire
 » paroître dans tout son éclat sa tempé-
 » rance , sa libéralité , son esprit d'ordre
 » & d'économie , & si l'on veut sa ma-
 » gnificence. Cessez donc de vouloir in-
 » terdire aux philosophes l'usage des *ri-*
 » *chesses* ; personne ne condamna jamais
 » le sage à une éternelle pauvreté ; le
 » philosophe peut avoir de grandes *ri-*
 » *chesses* , pourvu qu'il ne les ait enlevées
 » par force à qui que ce soit , & qu'elles
 » ne soient point souillées & teintes du
 » sang d'autrui , pourvu qu'il ne les ait
 » acquises au préjudice de personne , qu'il
 » ne les ait pas gagnées par un commerce
 » deshonnête & illégitime ; en un mot ,
 » pourvu que l'usage qu'il en fait , soit
 » aussi pur que la source d'où il les a ti-
 » rées , & qu'il n'y ait que l'envieux seul
 » qui puisse pleurer de les lui voir possé-
 » der ; il ne refusera pas les faveurs de la
 » fortune , & n'aura pas plus de honte
 » que d'orgueil de posséder de grands
 » biens acquis par des moyens honnêtes ;
 » que dis-je ? il aura plutôt sujet de se
 » glorifier , si , après avoir fait entrer
 » chez lui tous les habitans de la ville , &
 » leur avoir fait voir toutes ses *richesses* ,
 » il peut leur dire : *s'il se trouve quelqu'un*
 » *parmi vous qui reconnoisse dans tout cela*
 » *quelque chose qui soit à lui , qu'il le*
 » *prenne*. Oh le grand homme ! oh com-
 » bien il mérite d'être riche , si les effets
 » répondent aux paroles , & si après
 » avoir parlé de la sorte , la somme de

» ses biens reste toujours la même ; je
 » veux dire , si après avoir permis au
 » peuple de fouiller dans ses coffres & de
 » visiter toute sa maison , il ne se trouve
 » personne qui réclame quelque chose
 » comme lui appartenant ; c'est alors
 » qu'on pourra hardiment l'appeller riche
 » devant tout le monde. Disons donc que
 » de même que le sage ne laissera pas en-
 » trer dans sa maison un seul denier qu'il
 » n'ait pas gagné légitimement , il ne
 » refusera pas non plus les grandes *ri-*
 » *chesses* qui sont des bienfaits de la for-
 » tune & le fruit de sa vertu ; s'il peut
 » être riche , il le voudra , & il aura des
 » *richesses* , mais il les regardera comme
 » des biens dont la possession est incer-
 » taine , & dont il peut se voir privé d'un
 » instant à l'autre ; il ne souffrira point
 » qu'elles puissent être à charge ni à lui
 » ni aux autres ; il les donnera aux bons ,
 » ou à ceux qu'il pourra rendre tels , &
 » il en fera une juste répartition , ayant
 » toujours soin de les distribuer à ceux
 » qui en seront les plus dignes , & se sou-
 » venant qu'on doit rendre compte , tant
 » des biens qu'on a reçus du ciel , que de
 » l'emploi qu'on en a fait. (o)

Il faut avouer que ce passage renferme
 une théorie conforme à la plus saine phi-
 losophie , & dans laquelle Sénèque donne
 indirectement à tous les riches , & à ceux
 qui travaillent ardemment à le devenir ,
 des préceptes de morale excellens & essen-
 tiels , dont il seroit à souhaiter qu'ils ne
 s'écartassent jamais ; tel est par exemple

(o) *Non amat divitias (sapiens) sed mavult, non in animum illas, sed in domum recipit: nec res-*
puit possessas, sed continet, & majorem virtuti suæ materiam subministrari vult. Quid autem dubii est,
quin major materia sapienti viro sit, animum explicandi suum in divitiis, quam in paupertate? cum in hac
unum genus virtutis sit, non inclinari, nec deprimi: in divitiis, & temperantia, & liberalitas, & dili-
gentia, & dispositio, & magnificentia, campum habeat patentem. . . Desine ergo philosophis pecuniã
interdicere; nemo sapientiam paupertate damnavit. Habebit philosophus amplas opes: sed nulli detractas,
nec alieno sanguine cruentas, sine cujusquam injuriã partas, sine sordidis quæstibus, quarum tam honestus
fit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiscat, nisi malignus. . . Ille vero fortunæ benignitatem
à se non submovebit, & patrimonio per honesta quæsito, nec gloriabitur, nec erubescet. Habebit tamen
etiam quo gloriatur, si apertã domo, & admissã in res suas civitate, poterit dicere: quod quisque suum
agnoverit, tollat. O magnum virum, optime divitem, si opus ad hanc vocem consonet! si post hanc vocem
tantumdem habuerit! ita dico, si tutus & securus scrutationem populo præbuerit: si nihil quisquam apud
illum invenerit, quo manus injiciat: audacter & propalam erit dives. Sicut sapiens nullam donatiã intra
limen suum admittet, male intrantem: ita & magnas opes, munus fortunæ, fructumque virtutis non repu-
diabit, nec excludet. . . Si poterit esse dives volet; & habebit utique opes, sed tanquam leves &
avolaturas: nec ulli alii, nec sibi graves esse patietur. Donabit aut bonis, aut eis quos facere pote-
rit bonos. Donabit cum summo consilio, dignissimos eligens: ut qui meminerit, tam expensorum quàm
acceptorum rationem esse reddendam. Senec. de vitã beatã, cap. xxj. xxij & xxij.

ce principe : *le sage ne laissera pas entrer dans sa maison un seul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement.* Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine , dont les grandes villes sont surchargées ; gens oisifs , inutiles , & bons uniquement pour eux - mêmes , qui , parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu , mais à en jouir dans la retraite sans nuire à personne , se croient pour cela de fort honnêtes gens ! mais ils ignorent apparemment qu'il ne suffit pas qu'un homme ait hérité de ses peres de grands biens , pour qu'il soit censé les posséder légitimement , & en droit d'en faire tel usage qu'il lui plaira ; en effet , on ne peut nier ce me semble , que le premier devoir que la conscience lui impose à cet égard , & celui qu'il est indispensablement obligé de remplir , avant de disposer de la plus petite partie de ce bien , ne soit de faire tous ses efforts pour remonter à la source d'où ses ancêtres ont tiré leurs richesses , & si , en suivant les différens canaux par lesquels elles ont passé pour arriver jusqu'à lui , il en découvre la source impure & corrompue , il est incontestable qu'il ne peut s'approprier ces biens sans se charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laissés ; cependant on peut dire , sans craindre de passer pour un détracteur des vertus humaines , que sur vingt mille personnes riches de patrimoine , il n'y en a peut-être pas dix qui se soient jamais avisées de faire un pareil examen , & encore moins d'agir en conséquence , après l'avoir fait , quoiqu'ils y soient engagés par tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes ; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous ces détails , que n'ayant pas été les instrumens de leur fortune , ils ne se croient pas alors responsables des voies obliques & des moyens injustes & criminels dont leurs peres peuvent s'être servis pour acquérir ces biens , & en conséquence , nullement obligés de les restituer à ceux à qui ils appartiennent de droit , ou d'en faire quelqu'autre dispensation également juste & sage. Or sans vouloir prévenir les réflexions du lecteur sur une pareille conduite , il me suffit de dire

qu'elle prouve bien la vérité de cette pensée de S. Jérôme ; « Tout homme riche ; » dit ce pere , est ou injuste lui-même ; » ou héritier de l'injustice d'autrui ». *Omnis dives , aut indignus est , aut heres iniqui.*

Revenons à Sénèque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ses ouvrages , dans lesquels on trouve presque à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les passages les plus formels en sa faveur , avec les peintures les plus vives de la corruption des riches , des tourmens cruels auxquels ils sont sans cesse en proie , & enfin des malheurs & des défordres affreux dont les richesses sont tous les jours la cause. Ceux , dis-je , qui se rappellent tout ce que cet auteur dit à ce sujet , seront frappés de la contradiction évidente & de l'opposition diamétrale qu'il y a entre ce passage & ceux que j'ai rapportés précédemment ; ils seront surpris avec raison , qu'un philosophe puisse avoir assez peu de fermeté dans l'esprit , & de liaison dans les idées , pour se laisser ainsi emporter à la fougue de son imagination au préjudice de la vérité , & pour souffler le froid & le chaud , sans s'apercevoir de l'incohérence de ses principes.

Mais abandonnons cet auteur à ses écarts & aux faillies de son imagination ardente. Examinons ce passage en lui-même , & voyons ce qu'on en peut raisonnablement conclure en faveur des richesses.

Si on l'analyse avec soin , on avouera , je m'assure , qu'il ne prouve au fond que trois choses que je n'ai jamais prétendu nier.

La première , qu'il est permis au sage de posséder de grandes richesses à telles & telles conditions : & en effet cela n'est peut-être permis qu'à lui.

La seconde , qu'il faut en faire bon usage.

Et la troisième , que les riches seroient beaucoup plus à portée que les pauvres , de faire du bien , & de pratiquer les vertus les plus utiles , s'ils usoient de leurs richesses comme ils le doivent : trois propositions également vraies , mais desquelles , comme il est aisé de le voir , on ne peut

rien conclure contre moi , puisqu'elles n'ont rien de commun avec la question que j'examine ici.

Je fais cette remarque , parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir saisi le sens de ce passage , dont il donne même une toute autre idée , pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'est dans son *traité du jeu* , liv. I. ch. iij. §. 7. tom. I. que se trouve cette faute assez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des richesses dans des principes peu réfléchis , & qui font voir à mon avis que ce savant homme envisageoit quelquefois les choses superficiellement , il ajoute dans une note (p. 63) « voyez ce que dit très-bien le » philosophe Sénèque pour faire voir que » les grandes richesses ne sont nullement » incompatibles avec la vertu , & que le » caractère même de philosophe n'engage » pas à s'en dépouiller , de *vitâ beatâ* , c. xxiiij. xxiv. xxv.

Je demande si , sur cet exposé , on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & positives des deux propositions énoncées dans cette note. Cependant je laisse au lecteur à juger si Sénèque prouve rien de tout cela dans le passage qu'on vient de lire , & si ce passage bien examiné ne se réduit pas à l'analyse que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'est dans les chapitres xxiv & xxv. dont je n'ai rien traduit , que Sénèque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur , il n'y a à proprement parler que le premier qui fasse au sujet ; les deux autres n'y ont que peu de rapport ; c'est de quoi on pourra se convaincre en les lisant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illusion à Barbeyrac , à moins que ce ne soient les deux dernières lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précède , auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le passage entier : *Divitias nego bonum esse ; nam si essent , bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur , dici bonum non potest ; hoc illis nomen nego. Ceterum & habendas esse , & utiles , & magna commoda vite adferentes*

fateor. Senec. de vitâ beatâ , cap. xxiv. in fine. C'est-à-dire , « Je nie que les richesses puissent être mises au rang des véritables biens : car si elles étoient telles , elles rendroient bons ceux qui les possèdent ; d'ailleurs on ne peut pas honorer du nom de bien ce qu'on trouve entre les mains des méchans. Du reste , j'avoue qu'il en faut avoir , qu'elles sont utiles , & qu'elles apportent de grandes commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Sénèque , qu'il n'eût pas fait cet aveu , si peu digne d'un philosophe , si peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ses ouvrages ; & qui suppose d'ailleurs comme démontrées trois choses , dont la première est en question , la seconde , sinon absolument fausse , du-moins fort incertaine , & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations , de restrictions & de modifications : enfin , dont la troisième ne pourroit prouver en faveur des richesses , qu'après qu'on auroit fait voir démonstrativement ,

1°. Que les commodités qu'elles procurent sont si absolument nécessaires au bonheur de l'homme ; que sans elles il est continuellement & inévitablement exposé à des extrémités dures & fâcheuses qui lui font regarder la vie comme un fardeau pesant qu'on lui a imposé malgré lui , & dont il seroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure , cette tranquillité & cette paix qui sont le caractère distinctif de l'ame du sage , accompagnent toujours ceux qui jouissent de ces commodités ; tandis que le chagrin , les soucis cuisans & mille peines secrètes devorent & minent sourdement ceux qui en sont privés ; supposition absurde , insoutenable , & qui mettroit encore Sénèque en contradiction avec lui-même , puisqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie : *Lætiores videbis , quos numquam fortuna respexit , quam quos deseruit. Vidit hoc Diogenes , vir ingentis animi , & effecit ne quid sibi eripi posset... si quis de FELICITATE DIOGENIS DUBITAT , POTEST IDEM DUBITARE ET DE DEORUM.*

IMMORTALIUM STATU, an parum beatè degant: quod illis non prædia, nec horti sint, nec alieno colono rura præciosa, nec grande in foro sænus.... Si vis scire quam nihil in illâ (paupertate) mali sit, compara inter se pauperum & divitum vultus. SÆPIUS PAUPER ET FIDELIUS RIDET: nulla sollicitudo in alto est: etiam si qua incidit cura, velut nubes levis transit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta est, aut gravis & suppurata tristitia: & quidem gravior, quia interdum non licet palam esse miseros: sed inter arumnas cor ipsum exedentes, necesse est agere felicem. Senec. de tranquillitate animi, cap. viij. & epist. 80.

3°. Que ces commodités sont la voie la plus sûre & la plus prompte pour arriver à ce degré de sagesse & de perfection, qui est le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une chose peut être dite réellement & absolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puissent pas à beaucoup près compenser ni par leur importance, ni par leur nombre, les désordres qu'elle cause; toutes propositions également fausses, & qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

L'aveu de Sénèque n'est donc ici d'aucun poids, & son autorité ne sert de rien à Babeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans lesquels Sénèque fait l'apologie des richesses d'une manière, non pas à la vérité plus solide (car *ogni medaglia ha il suo reverso*), mais du moins plus propre à séduire des lecteurs vulgaires, & qui ne savent pas qu'avant d'admettre une pensée, une proposition, un principe, ou un système, il faut si l'on ne veut pas se faire illusion, l'envisager par toutes ses faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expose à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les richesses sont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont se briser le plus souvent toutes les vertus qui caractérisent l'honnête homme. J'ai indiqué (voyez les pages précéd.) en peu de mots les causes de leurs funestes

effets, sans prétendre néanmoins en épuiser la série; je n'ai même envisagé les richesses que relativement à leur influence sur les mœurs de quelques particuliers; mais si mesurant avec précision la plus grande quantité d'action des richesses sur ces mêmes individus, considérés comme constituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'histoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y sont le plus distingués à toutes fortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les désordres qui la suivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des richesses, & du desir insatiable d'en acquérir; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut sans doute la meilleure police, les plus belles & les plus sages institutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produisit de plus grandes choses, tant qu'il conserva les loix de son sublime législateur; mais laissons parler Plutarque. «Après que l'amour de l'or & de l'argent se fut glissé dans la ville de Sparte, qu'avec la possession des richesses se trouverent l'avarice & la chicheté, & qu'avec la jouissance s'introduisirent le luxe, la mollesse, la dépense & la volupté, Sparte se vit d'abord déchue de la plupart des grandes & belles prééminences qui la distinguoient, & se trouva indignement ravagée & réduite dans un état d'humiliation & de bassesse, qui dura jusqu'au tems du regne d'Agis & de Léonidas». Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomène*. Voyez le grec, p. 795. C. & 797. C. tom. I. édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la discipline & les affaires des Lacédémoniens avoient commencé à être malades & à se corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à se remplir d'or & d'argent.

J'ai suivi au reste la version de Dacier, dont la note mérite d'être citée; elle porte sur ces paroles du premier passage: *Sparte se vit d'abord déchue, &c.* «Cela est iné-

» vitable , dit Dacier , dès qu'un état
 » devient riche , il déchoit de sa gran-
 » deur ; c'est une vérité prouvée par mille
 » exemples ; & une des plus grandes
 » preuves , c'est ce qui est arrivé à l'em-
 » pire romain : la vertu & la *richesse* font
 » la balance ; quand l'une baisse , l'autre
 » hausse ». Mais elle est moins d'un litté-
 » rateur que d'un philosophe , & il seroit à
 » souhaiter qu'on en pût dire autant de
 » toutes celles que cet auteur a jointes à ses
 » traductions.

Finissons par un beau passage de Sal-
 luste , qui confirme pleinement le senti-
 ment de Plutarque & de son interprete.
Igitur provideas oportet , dit-il à César ,
uti plebes , largitionibus & publico fru-
mento , corrupta habeat negocia sua , qui-
bus ab malo publico detineatur : juventus
probitati & industria ; non sumptibus , ne-
que divitiis studeat. Id eveniet , si PECU-
NIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PER-
NICIES EST , usum atque decus demp-
seris. Nam saepe ego cum animo meo reputans
quibus quisque rebus clarissimi viri magnitu-
dinem invenissent ; quæ res populos , natio-
nesve magnis auctoribus auxissent ; ac deinde
quibus causis amplissima regna , & imperia
corruissent : eadem semper bona atque mala
reperiebam omnesque victores , N. B. DI-
VITIAS CONTEMNISSE , ET VIC-
TOS CUPIVISSE. Sallust. ad Cæsar. de
repub. ordinandâ , orat. j.

Doit-on s'étonner après cela qu'A-
 anaxore & Démocrite , qui avoient devant
 les yeux les terribles révolutions , & la
 corruption extrême que la soif des *riches-*
sés avoit produite dans les mœurs de leurs
 concitoyens , & des autres peuples de la
 Grece , qui d'ailleurs ne pouvoient pas
 ignorer que le gouvernement des uns &
 des autres avoit reçu par l'action de cette
 cause , des secouffes si violentes , que la
 constitution en avoit été plus d'une fois

non-seulement altérée , mais changée ;
 doit-on , dis-je , s'étonner que ces phi-
 losophes , qui co-existoient , pour ainfi-
 dire , avec ces tristes événemens , aient
 pris le sage parti d'abandonner leurs pays
 & leurs biens , pour se livrer tout entier à
 l'agrément divin , qui est attaché à la re-
 cherche & à la découverte de la vérité ?
 n'a-t-on pas plutôt lieu d'être surpris &
 indigné que , dans un siècle comme le
 nôtre , où l'esprit philosophique a fait tant
 de progrès , il se soit trouvé un auteur ,
 d'ailleurs estimable , assez aveuglé par des
 préjugés superstitieux , & en même tems
 assez injuste , pour attribuer sans aucunes
 preuves , à des motifs vicieux & repré-
 hensibles , un désintéressement aussi
 louable , aussi rare , & qui a mérité les
 éloges & l'admiration des Platon , des
 Plutarque , des Cicéron , en un mot de
 tous les philosophes qui ont le plus honoré
 leur siècle & l'humanité ? L'illustre Bayle
 a eu plus d'équité & de bonne foi que le
 savant moderne dont je parle.

« Avant , dit-il , que l'Évangile eût
 » appris aux hommes qu'il faut renoncer
 » au monde & à ses *richesses* , si l'on veut
 » marcher bien vite dans le chemin de
 » la perfection , il y avoit des philosophes
 » qui avoient compris cela , & qui s'é-
 » toient défaits de leurs biens , afin de
 » vaquer plus librement à l'étude de la
 » sagesse & à la recherche de la vérité :
 » ils avoient cru que les soins d'une fa-
 » mille & d'un héritage étoient des entra-
 » ves qui empêchoient de s'avancer vers
 » le but qui est le plus digne de notre
 » amour ; Anaxagore & Démocrite fu-
 » rent de ce nombre ». Bayle , *Diction.*
histor. & crit. voc. Anaxagore , tit. A.

Voilà le langage de la raison , de la
 philosophie & de la vérité ; mais dans
 la remarque (p) de Barbeyrac sur ce
 passage , on ne trouve que des sophismes ,

(p) La voici : « Comme M. Bayle , dit-il , semble ici , selon sa coutume , attribuer à l'Évangile
 » des idées outrées de morale , il loue aussi un peu trop la conduite de ces anciens philosophes ,
 » où il y avoit plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse ; puis-
 » qu'on peut faire un bon usage des *richesses* , & qu'il n'est nullement nécessaire de s'en dépouiller
 » entièrement pour s'attacher à l'étude de la vérité & de la vertu ».

Faisons quelques réflexions sur ce passage. 1. Je n'examine point ici si Bayle attribue quelquefois
 à l'Évangile des idées outrées de morale , ce n'est pas ce dont il est question maintenant ; je dis que

de la superstition, & une envie démesurée & peu réfléchie de chercher une cause chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres : espece de fanatisme mal entendu, & qui a souvent fait illusion à cet auteur, ainsi qu'à plusieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophètes se réduisant, comme notre législateur divin en convient lui-même, à la pratique de cette maxime sublime & fondamentale de la religion

naturelle, & de la morale payenne, *tout ce que vous voulez que l'on vous fasse, faites-le aussi aux autres.* Il s'ensuit qu'on peut, en suivant cette règle invariable des actions humaines, s'acquitter de ses principaux devoirs (q), tant à l'égard de son être considéré individuellement, qu'envisagé dans ses relations externes, sans qu'il soit besoin pour cela, d'un secours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & universel (comme beaucoup de gens

du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée; car il est évident que le raisonnement de Bayle bien examiné, se réduit à ceci: *avant que l'Évangile eut donné aux hommes certains préceptes hypothétiques & conditionnels sur l'usage qu'il faut faire des richesses, il y avoit eu des philosophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqués leurs maximes.* Or il n'y a pas un seul mot dans cette proposition qui puisse donner lieu de soupçonner ce que Barbeyrac infinie malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme a pu y trouver de repréhensible.

A l'égard du second point sur lequel s'arrête sa critique, quoiqu'elle soit en apparence plus solide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondissent rien, elle n'est pas au fond moins fautive, ni moins sophistique.

Si l'on en croit cet auteur, « il y avoit dans la conduite de ces anciens philosophes plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse ». *Plus d'ostentation*; qu'en fait-il? & sur quoi fonde-t-il une assertion aussi téméraire, aussi contraire à la charité évangélique, & aussi injurieuse à la mémoire de ces grands hommes? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas? « L'équité, dit très-judicieusement Bayle, veut que l'on juge de son prochain sur ce qu'il fait & sur ce qu'il dit, & non pas sur les intentions cachées que l'on s'imagine qu'il a. Il faut laisser à Dieu le jugement de ce qui se passe dans les abîmes du cœur. Dieu seul est le scrutateur des reins & des cœurs ». *Dist. crit. art. Epicure, rem. g.*

Il me suffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoît ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enfermer de sa propre épée, & prononcer lui-même sa condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un passage de son *traité du jeu, tom. I. p. 76. & suiv.* trop long pour pouvoir être inséré ici. Outre qu'il renferme une morale saine & pure, & qu'on ne sauroit rappeler trop souvent aux hommes à cause de l'importance & de l'utilité dont elle est dans le cours de la vie, il est d'autant plus remarquable que, sans le savoir, ou du-moins sans paroître le faire à dessein, Barbeyrac s'y réfute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de précision, qu'auroit pu le faire le censeur le plus sévère, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même tems le plus doué de cette sagacité si rare qui fait découvrir d'un coup-d'œil le fort & le foible d'un système ou d'une proposition. C'est à ceux qui voudront lire ce passage avec attention à juger si, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclurre aussi affirmativement, qu'en se dépouillant de leurs biens, Anaxagore & Démocrite n'avoient agi que par ostentation.

Mais en voilà assez sur cette matière: examinons la suite du raisonnement de ce fier censeur, & faisons voir au lecteur impartial, qu'il n'est pas meilleur logicien que juge équitable.

Il assure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philosophes *plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse.* Certes l'accusation est assez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laisse aucune espece de doute dans l'esprit du lecteur. Voyons donc si la preuve qu'il en donne est de nature à produire ce degré de conviction. C'est, dit-il, *qu'on peut faire un bon usage des richesses*: pour faire sentir tout le ridicule & la fausseté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme: *puisqu'on peut faire un bon usage des richesses, & qu'il n'est nullement nécessaire de s'en dépouiller pour* &c. *donc il y avoit plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse dans la conduite d'Anaxagore & de Démocrite.* Or je demande s'il est possible de faire un raisonnement plus absurde & plus diamétralement opposé au bon sens le plus simple. N'est-il pas évident que quoiqu'il soit possible d'user sagement & modérément des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entièrement, sans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu, que de véritable sagesse; car on peut avoir de fortes raisons d'en agir ainsi, & ces motifs par lesquels on se détermine à se rendre à ces raisons peuvent être très-louables. C'est ce que j'ai prouvé, ce me semble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premières, &c.*

(q) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la première table, ni de celui que notre

prétendent qu'il devoit être, s'il étoit réel), est au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore divisée en une infinité de sectes différentes qui s'anathématisent réciproquement.

Je passe vite à une autre observation non moins importante; c'est que les peres de l'Eglise, les plus célèbres commentateurs de l'écriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité constante, que l'Évangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le savant le Clerc, qui avoit fait toute sa vie sa principale occupation de l'étude des Écritures, & du génie des langues dans lesquelles elles nous ont été transmises, & qui joignoit à une érudition aussi immense que variée, une profonde connoissance des regles de la critique, ce guide si utile & si nécessaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce sentiment; & son autorité sur un point de cette importance, est d'un très-grand poids.

« Dans le fond, dit-il, la morale

» chrétienne ne differe principalement de
 » la morale payenne, que par l'espérance
 » assurée d'une (r) autre vie, sur laquelle
 » elle est fondée. Du reste, les devoirs
 » n'en sont pas fort différens, ET L'ON
 » NE SAUROIT PRODUIRE AUCUN
 » DEVOIR DES CHRÉTIENS, QUI N'AIT
 » ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHI-
 » LOSOPHE ». *Bibliot. choisie, tom.*
XXII. p. 457.

Ce qu'il dit dans la page 444 est encore plus formel: le voici. « IL N'Y A AUCUNE VERTU, QUI NE SE TROUVE ÉTABLIE DANS LES ÉCRITS DES DISCIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS ONT CONSERVÉ SA DOCTRINE, NI AUCUN VICE QUI N'Y SOIT CONDAMNÉ ».

Un autre auteur non moins illustre, & qui étoit aussi un grand juge dans ces sortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme simplement curieux & érudit, mais en philosophe, donne une idée aussi favorable de la morale payenne.

« Si les payens, dit-il, n'ont point

sage législateur appelle avec raison, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'est pas que je ne les regarde tous deux comme très-essentiels. Mais si l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philosophe, on avouera; si je ne me trompe, que l'admission de l'un, & l'observation de l'autre, ne paroissent pas être d'une utilité & d'une nécessité absolue, ni avoir sur les mœurs des hommes & sur leur conduite en général une influence aussi grande, aussi immédiate & aussi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci: *vous aimerez votre prochain comme vous-même*; c'est-à-dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait si vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un seul instant dans la vie où ce précepte ne puisse être un guide sûr. C'est la regle universelle selon laquelle chacun de nous doit ordonner sa vie & ses mœurs; en un mot cette maxime est une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'assurer sans peine. Mais il n'en est pas de même des deux autres commandemens; pour se convaincre de la certitude des principes sur lesquels ils sont fondés, & en déduire comme conséquences nécessaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut rassembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une suite de raisonnemens plus subtils, plus abstraits, plus métaphysiques, moins à la portée de tous les esprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'apercevoir que difficilement, & après un long examen: en un mot il faut des connoissances philosophiques beaucoup plus étendues qu'il n'est besoin d'en avoir pour comprendre combien est vraie & utile cette maxime que le Christ appelle *la loi & les prophetes*.

Enfin comme le dit très-judicieusement l'illustre Montesquieu; « Cette loi qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la premiere des loix naturelles par son importance, & non pas dans l'ordre de ces loix. L'homme dans l'état de nature, auroit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair que ses premieres idées ne seroient point des idées spéculatives: il songeroit à la conservation de son être avant de chercher l'origine de son être ». *De l'esprit des loix, liv. I. ch. ij.*

(r) Les anciens philosophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette sanction: C'est un fait qui n'a pas besoin de preuves; mais ce qui les différencie à cet égard des Chrétiens, c'est qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenses & de peines. Ils enseignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs discours, ces dogmes, mais en particulier ils philosophoient sur d'autres principes.

» (s) pratiqué la véritable vertu , ils
 » l'ont du-moins bien connue , car ils
 » ont loué ceux qui en faisant une belle
 » action , ne se proposent pour récom-
 » pense ni un intérêt pécuniaire , ni l'ap-
 » probation publique , & ils ont méprisé
 » ceux qui ont pour but dans l'exercice
 » de la vertu , la réputation , la gloire
 » & l'applaudissement de leur pro-
 » chain (t) ».

A l'égard des PP. de l'Eglise , j'en pour-
 rois citer plusieurs , tels que Justin martyr,
 S. Clément d'Alexandrie , Lactance &
 S. Augustin , qui n'ont fait nulle diffi-
 culté de mettre en parallèle la morale des
 payens avec celle du Christianisme. Ils
 soutiennent que celui qui voudroit rassem-
 bler en forme de système , tout ce que
 les Philosophes ont dit conformément aux
 lumières de la nature , pourroit s'assurer
 de connoître la vérité.

« Il est aisé de faire voir , dit expressé-
 » ment Lactance , que la vérité toute
 » entière a été partagée entre les diffé-
 » rentes sectes des philosophes , & que s'il
 » se trouvoit quelqu'un qui ramassât les
 » vérités répandues parmi toutes ces
 » sectes , & n'en fit qu'un seul corps de
 » doctrine , certainement il ne différeroit
 » en rien des sentimens des Chrétiens ».

*Docemus nullam sectam fuisse tam deviam ,
 nec philosophorum quenquam tam inanem ,
 qui non viderit aliquid ex vero. . . . Quod
 si extitisset aliquis qui veritatem sparsam
 per singulos , per sectasque diffusam colli-
 geret in unum , ac redigeret in corpus , Is*

*PROFECTO NON DISSENTIRET A
 NOBIS.*

Lactant. *Inst. divin. lib. VII. cap. vij.
 num. 4. édit. Cellar. Conféren. Justin
 martyr , Apolog. j. pag. 34. édit. Oxon.
 Clément d'Alexandrie , Stromat. lib. I.
 pag. 288 , 299. édit. Sylburg. Colon.
 1688. Et S. Augustin , de verâ relig.
 cap. iv. §. 7. pag. 559. tom. I. édit. An-
 tuerp. epist. ad Dioscor. §. 21. pag. 255.
 tom. II. Voyez aussi epist. lvi. 202. &
 confess. lib. VII. c. ix. & lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire , au reste , que le
 nouveau Testament ait lui-même recueilli
 tous ces divers rameaux de l'arbre moral.
 Il suffit de le lire avec attention pour se
 convaincre du contraire. « En effet ,
 » comme le remarque très-bien Barbey-
 » rac , les écrivains sacrés ne nous ont
 » pas laissé un système méthodique de la
 » science des mœurs : ils ne définissent
 » pas exactement toutes les vertus : ils
 » n'entrent presque jamais dans aucun
 » détail : ils ne font que donner dans les
 » occasions , des maximes générales ,
 » dont il faut tirer bien des conséquences
 » pour les appliquer à l'état de chacun ,
 » & aux cas particuliers. En un mot , on
 » voit clairement qu'ils ont eu plus en vue
 » de suppléer ce qui (u) manquoit aux
 » idées de morale reçues parmi les hom-
 » mes , ou d'en retrancher ce que de
 » mauvaises coutumes avoient introduit
 » & autorisé contre les lumières mêmes
 » de la nature , que de proposer une mo-
 » rale complète » . (x)

(s) On sent que cela ne peut s'entendre que des payens en général , qui certainement n'étoient pas tous des Aristide , des Socrate , des Regulus , des Caton , des Marc-Aurele & des Julien , non plus que les Chrétiens ne sont pas tous des saints.

(t) Bayle , *dictionn. hist. & crit. rem. h. de l'art. Amphiaraus*. Il faudroit remplir des pages entières de citations , si l'on vouloit rapporter tous les passages des anciens , où ils ont enseigné cette morale.

(u) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans , qui supposent la qualité de chrétien considéré précisément comme tel ; car d'ailleurs , l'identité absolue qui se trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philosophes payens en général , peut se prouver avec autant d'exactitude & d'évidence , qu'il y en a dans les démonstrations les plus rigoureuses des Géometres. Je dis l'identité pour me conformer aux idées les plus généralement reçues ; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tout tems de très-grands philosophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon , d'Aristote , de Xénophon , de Sénèque , de Plutarque , des offices de Cicéron , du manuel d'Epictète , & des réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin , que de tous les livres rabbiniques qui composent aujourd'hui le canon des Ecrivures. Comme c'est ici une affaire de goût & de sentiment , chacun est libre d'en juger comme il lui plaira , sans que qui que ce soit puisse être en droit de le trouver mauvais.

(x) *Traité du jeu , liv. I. chap. iii. §. 2. pag. 42 , 43 , tom. I. édit. Amst. 1737. On peut conférer*

Je finis ici cette digression dans laquelle je ne me suis jetté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en imposassent à quelques lecteurs; inconvenient que j'ai voulu parer. Je n'ose, au reste, me flatter d'avoir toujours saisi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes questions qui sont le sujet de cet article; ce que je puis assurer, c'est que j'ai du moins cherché la vérité de bonne foi & sans préjugés: c'est au lecteur à décider si j'ai réussi. Je ne voulois que le mettre en état de choisir entre les richesses & la pauvreté, c'est-à-dire entre le vice & la vertu; & il me semble qu'il a présentement devant les yeux les pièces instructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraisemblablement réfléchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la sage & judicieuse décision de Sénèque. *Augustanda certe sunt patrimonia*, dit ce philosophe, *ut minus ad injurias fortuna simus expositi. Habiliora sunt corpora in bello, que in arma sua contrahi possunt, quam quee superfunduntur, & undique magnitudo sua vulneribus objicit. OPTIMUS PECUNIÆ MODUS EST, QUI NEC IN PAUPERIATATE CADIT, NEC PROCUL A PAUPERIATATE DISCEDIT. De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'est le bagage de la vertu. Il peut être nécessaire jusqu'à un certain point; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a sans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne est entre les meilleurs, mais elle a ses défauts. Quelle sollicitude n'exige-t-elle pas? Est-ce bien là l'emploi du tems d'un homme destiné aux grandes choses? L'agriculture est une voie de s'enrichir très-légitime; c'est, pour ainsi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature: mais qui est-ce qui a le courage de marcher sur la trace du

bœuf, & de chercher laborieusement l'or dans un fillon? Les profits des métiers sont honnêtes. Ils découlent principalement de l'industrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où sont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces seules qualités? Les gains exorbitans de la finance ne sont que le plus pur sang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la magnificence des rois n'apporte avec elle une sorte de dignité. Mais combien n'est-elle pas vile, si elle n'a été que la récompense de l'artifice & de la flatterie? Qu'on convienne donc qu'il est un très-petit nombre d'hommes qui sachent acquérir la richesse sans bassesse & sans injustice, un beaucoup plus petit nombre à qui il soit permis d'en jouir sans remords & sans crainte, & presque aucun assez fort pour la perdre sans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des esclaves. *Cet article est de M. NATION.*

RICHELIEU, (*Inconol.*) elle est représentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en sa main la corne d'abondance. (*D. J.*)

RICIN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle consiste en plusieurs étamines qui sortent d'un calice, & elle est stérile. Les embryons naissent sur la même plante que les fleurs, mais séparément; ils deviennent dans la suite un fruit à trois angles, composé de trois capsules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une semence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

RICIN, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique, soit des Indes orientales, soit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguistes & d'apothicaires plusieurs sortes d'amandes purgatives sous le nom de *ricin*; mais il y en a quatre

ce passage & ce qui le précède avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie (*Biblioth. univ. tom. X. pag. 212, 213.*), & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les pensées du savant journaliste; & qu'il les exprime même le plus souvent dans les mêmes termes. Il me semble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

principales en usage ; savoir , 1^o celle que l'on nomme la graine de *ricin* ; 2^o la noix des Barbades , autrement dite la fève purgative des Indes occidentales ; 3^o l'aveline purgative du Nouveau-monde ; 4^o les grains de tilly , ou pig-nons d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits , & des arbres qui les produisent ; 1^o parce qu'il importe de connoître les remèdes violens , afin de s'en abstenir , ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres ; 2^o parce qu'il regne une grande confusion dans les auteurs sur ce qui concerne ceux-ci ; 3^o parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confusion , les erreurs & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin , *ricini vulgaris nucleus* , *catapultea major* , *χίτι* & *χρότον* par Diosc. c'est une graine oblongue , de la figure d'un œuf , convexe d'un côté , aplatie de l'autre , avec un chapiteau sur le sommet. Elle cache sous une coque mince , lisse , rayée de noir & de blanc , une chair médullaire , ferme , semblable à une amande blanche , grasse , douçâtre , âcre , & qui excite des nausées ; le fruit est triangulaire , à trois loges , & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris* , C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Raii , *Hist.* 1. 166. Tourn. 1. R. H. 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major* , Hort. *Eystet. catapultia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Pif. 180. *Avanacu* , Hort. mal. 2. 57. *mirasole* par les Italiens , en françois le *grand ricin* , ou le *ricin ordinaire* , en anglois *the common palma christi*.

Sa tige est ferme , genouillée , creuse , haute de quatre coudées , & même davantage , branchue à sa partie supérieure ; ses feuilles sont semblables à celles du figuier , mais plus grandes , digitées , dentelées , lisses , molles , d'un verd foncé , garnies de nervures , & soutenues par de longues queues.

Les fleurs sont en grappes , portées sur une tige particulière à l'extrémité des branches , arrangées sur un long épi ; elles

sont composées de plusieurs étamines courtes , blanchâtres , qui sortent d'un calice partagé en cinq quartiers , de couleur verte-blanché. Elles sont stériles , car les embryons des fruits naissent avec elles ; ils sont arrondis , verts , ornés de crêtes d'un rouge de vermillon , & se changent en des fruits dont les pédicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits sont triangulaires , noirâtres , garnis d'épines molles ; ils ont la grosseur d'une avelinè , & sont composés de trois capsules qui contiennent de petites noix ovalaires , un peu aplaties , & ombiliquées à leur sommet. Elles sont couvertes d'un coque mince , noire ou brune , & remplies en-dedans d'une substance médullaire , blanche , solide , semblable à celle de l'amande , d'une saveur douçâtre , âcre , & qui cause des nausées ; cette plante est commune en Egypte , & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce , tempérée , & d'une certaine portion d'huile plus tenue , très-âcre , & si caustique , qu'elle brûle la gorge ; c'est de cette dernière huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile , & si l'on avale trente grains de *ricin* , dépouillés de leur écorce , ils purgent , selon Dioscoride , la bile , la pituite , les sérosités , & ils excitent le vomissement ; mais cette sorte de purgation est fort laborieuse , par le bouleversement qu'elle cause dans l'estomac. Mesué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains , dans du petit-lait pour la sciatique ou l'hydropisie. Les habitans du Brésil , selon le temoignage de Pison , croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de sept grains en substance , mais ils en prescrivent jusqu'à vingt grains en émulsion dans six onces d'eau commune ; cependant ils l'emploient très-rarement à cause de ses effets dangereux. Pierre Castelli raconte , dans ses lettres de médecine , qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête , en avala la moitié d'une graine , qui lui causa l'inflammation de l'estomac , la fièvre , la syncope , les convulsions & la mort.

On émouffe la qualité de ce fruit en le

faifant rôtir & griller. Pifon propofe la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'efprit-de-vin ; mais on ne peut fe fier à tous ces correctifs , & le plus prudent eft de regarder cette amande comme un poifon.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin* , foit par expreffion , foit par décoction , qu'ils appelloient *ρίκινον έλαιον* , huile de *ricin* ; c'eft un bon digeftif , dit Galien , parce que fes parties font plus subtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Bréfil en font ufage extérieurement pour les ulceres , les apoftumes , la gale , & autres maladies de la peau. Dioscoride prétend que cette huile prife intérieurement , purge les eaux par les felles , & chaffe les vers hors du corps ; cependant le docteur Stubbs , dans les *Transact. philosoph. n° 36.* assure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la feconde noix purgative , dite noix des Barbades. La feconde noix cathartique , eft l'amande du grand *ricin* d'Amérique , ou plutôt du ricinoïde ; cette amande fe nomme *fabā purgatrix Indiae occiduae , nux Barbados Anglorum.* Raii *hifl. Pinhones indici* , cod. med. 97. *Quauhay-obnatli , feu avelana cathartica* ; Hern. 85. en françois , *noix du ricinoïde* ou *noix des Barbades* ; en anglois , *the american physick-nut.*

C'eft une graine oblongue , ovoïde , de la groffeur d'une petite fève , convexe d'un côté , applatie de l'autre , cachant fous une écorce mince , noire , un peu dure , un noyau blanc , oléagineux , d'un goût douçâtre , âcre , & qui caufe des naufées.

La plante eft un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles confiftent en plufieurs feuilles , placées circulairement , & arrangées en forme de rofes ; celles-là font ftériles. A quelque diftance des fleurs , fur la même plante , naiffent des embryons , enveloppés dans un godet , qui dans la fuite deviennent un fruit tricapsulaire , contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre efpeces de ricinoïde ; la principale eft nommée *ricinoïdes americana , folio goffypii.* Tournefort , *I. R. H.* 656. Boerh. *Ind. alt.* 653. *ricinus americanus major , femine nigro* , C. B.

p. 432. *Mauduy-guacu* Brafilienf. marg. 96: Pifon 179 ; en françois le *ricinoïde* , le grand *ricin* d'Amérique , ou le médecinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre ; fon bois eft plein de moelle , caffant , rempli d'un fuc laiteux & âcre ; fes branches font nombreuses , chargées de feuilles , placées fans ordre , femblables à celles du coconnier , liffes , luifantes , & d'un verd brun. Près de l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales , longues quelquefois d'un demi-pié , qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blanchâtre , difposées en parafol , composées de cinq pétales en rofe , roulées en-dehors , placées dans un calice de plufieurs petites feuilles , & remplies de courtes étamines blanchâtres.

Ces fleurs font ftériles , car les embryons des fruits naiffent entre elles. Ils font enveloppés dans un calice , & ils fe changent en des fruits de la groffeur & de la figure d'une noix encore verte , longs d'un peu plus d'un pouce , en maniere de poire , pointus aux deux bouts , attachés trois ou quatre enfemble , d'un verd foncé lorsqu'ils font tendres , & enfuite noirs , fans épines , à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes ; chacune contient une graine ovalaire , convexe d'un côté , applatie de l'autre , couverte d'une coque noire , mince , contenant une fubftance médullaire , blanche , tendre & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu furprenante de purger par haut & par bas ; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire ; de forte que trois ou quatre grains bouleversent l'eftomac avec tant de violence , qu'elles réduifent quelquefois le malade à deux doigts de la mort ; cependant Pifon propofe , dans les vieilles obstructions des vifceres , d'en hafarder quelques-unes dépouillées de leurs pelli-cules , torrifiées légèrement , & macérées dans du vin , en y ajoutant des correctifs aromatiques , mais en même tems il confeille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions : il eft plus court de ne le point donner du-tout.

Les Bréfiliens & les Américains tirent

des graines une huile fort utile pour les lampes ; on la recommande aussi pour résoudre les tumeurs, dissiper l'hydropisie anasarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chasser les vers, guérir les ulcères de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faisant des onctions ; mais nous avons des remèdes externes beaucoup plus sûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médecinier d'Amérique vient de bouture plus vite & mieux que de graine ; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il est très-commun ; sa grandeur ordinaire est de quinze à vingt piés. Le bois est blanc, spongieux, & assez tendre, quand il est jeune. Il se durcit à mesure qu'il grossit. En vieillissant sa moëlle diminue, & laisse un vuide dans le centre ; son écorce qui au commencement étoit tendre, lisse, adhérente, & d'un verd pâle, devient blanchâtre, raboteuse, & crevacée. Il sort de l'écorce & du bois, lorsqu'on le coupe, aussi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un suc de mauvaise odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine sur le linge & sur les étoffes, & qu'il est difficile d'effacer.

Cet arbre, dans sa médiocre grosseur, ne laisse pas de pousser quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il est aisé de donner tel pli que l'on desire ; ce qui convient pour faire des lisières capables d'arrêter les bestiaux dans les lieux qu'on veut conserver, & propre à diminuer l'impétuosité des vents.

De la troisième noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troisième noix purgative, est une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux espèces de ricins dont nous venons de parler ; elle s'appelle *avelana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médecinier de la nouvelle Espagne*, en anglois *the spanish physick nut*. Cette graine est de la grosseur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune : sa substance méullaire est ferme, blanche, douceâtre, d'un goût qui n'est pas différent de celui de la noisette.

La plante s'appelle *médecinier de la nou-*

velle Espagne, en anglois *the American tree physick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoide arbor americana folio multifido*, I. R. H. 656. Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter divisofolio*, Breyn. cent. 1. 116. Raii, hist. 1. 167.

Cette plante, dit le pere Plumier, a comme les autres arbres un tronc & des branches, quoiqu'elles ne soient pas fort considérables ; son tronc est environ de la grosseur du bras, & haut tout-au-plus de trois ou quatre piés. Il est tendre, couvert d'une écorce cendrée à réseau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles sont tombées. Vers l'extrémité des branches sont des feuilles au nombre de six, ou de douze, qui se répandent de tous côtés, soutenues sur de longues queues, partagées en plusieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blanchâtre en-dessous, & d'un verd plus foncé en-dessus. Près de l'origine des queues sont attachées d'autres petites feuilles dentelées fort menues, qui semblent hériffer l'extrémité des rameaux ; de-là s'éleve une longue tige rouge, qui se partage en d'autres rameaux branchus, lesquels portent chacun une fleur ; il y en a de stériles & de fertiles.

Les fertiles sont plus grandes que les stériles, mais en plus petit nombre. Les unes & les autres sont en rose, composées de cinq pétales, ovalaires, soutenues sur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui sont stériles contiennent des étamines garnies de leurs sommets de couleur d'or ; l'embryon des fleurs fertiles est ovalaire, à trois angles, couronnés de styles, dont les stigmates en forme de croissant sont de couleur d'or ; cet embryon se change ensuite en un fruit pyriforme presque de la grosseur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capsulés, qui s'ouvrent d'elles-mêmes, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la grosseur d'une aveline ; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorsqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorsqu'on en arrache les feuilles, il en sort une assez grande quantité de suc limpide, jaunâtre, & un peu visqueux.

On cultive cette plante dans les îles de l'Amérique soumises au roi d'Espagne.

L'amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres especes ; car une seule graine suffit pour produire cet effet. On la prend écrasée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau sous la forme d'émulsion. Nos voyageurs ajoutent, que si l'on fait cuire légèrement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent sans tranchées & sans dégoût, mais le plus sûr est de ne se point fier à de tels discours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les especes de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, sont dignes d'avoir place, par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botanistes. Les curieux pourront les élever en semant de leurs graines sur une couche préparée. Quand les plantes auront poussé, on les mettra dans un pot séparé, rempli d'une terre fraîche & légère ; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on observera de mettre à l'abri des injures de l'air jusqu'à ce que les *ricinoïdes* aient pris racine ; après quoi on leur donnera de l'air & de l'arrosement dans la chaleur de la saison.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les transportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera derechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas ; en les arrosant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jetteront plusieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui seront suivies de fruit. Ceux qui arrivent aux îles de l'Amérique, soit dans les colonies françoises, soit à la Jamaïque & aux Barbades, sont extrêmement satisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoïdes*, & se laisseroient tromper aux fruits qu'ils donnent, & si on ne les avertissoit du danger d'en goûter.

De la quatrième noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pini nuclei molucani*, & *grana tiglia* de J. B. I. p. 322.

Quanhayohaulti III. seu *semina arboris cucurbitina*, *nuclei pini formá purgante*, de Hernandez 87.

Les grains de tilli sont des grains oblongs, ovoïdes, de la grosseur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu aplatis de l'autre, marquées légèrement de quatre angles, composées d'une coque mince, grise, parsemée de taches brunes, renfermant une amande grasse, solide, blanchâtre, d'un goût âcre, brûlant & qui cause des nausées.

La plante s'appelle *ricinus arbor fructu glabro*, *grana tiglia dicto*, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, Hort. malab. ij. 61. *Lignum molucense*, *pavana dictum*, *fructu avellana*, J. B. I. 342, *Guayapala*, *seuricinus arbor indica*, *caustica*, *purgans*, Herm. mus. Zeyl. 15.

L'arbrisseau qui produit les graines de tilli, a des tiges simples qui naissent sans rameaux latéraux. Les fleurs sont ramassées en long épi au sommet de ces tiges. Il pousse de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, lisses, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & de nervures saillantes. Vers l'origine de chaque épi, il sort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui sont à la partie inférieure de l'épi, sont femelles & en grand nombre ; les fleurs mâles sont à la partie supérieure : elles ont huit pétales, seize étamines, sans calice, sans pistil & sans fruit ; les fleurs femelles ont un calice partagé en plusieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois stiles. Cet embryon se change en un fruit qui est une capsule ronde à trois sillons & à trois loges, dont chacune contient une seule graine oblongue, lisse, luisante, cannelée, recourbée d'un côté, aplatie de l'autre ; la coque est mince, & renferme une amande blanche, grasse, huileuse, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines sont d'usage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée.

d'un goût âcre & caustique, d'une odeur qui cause des nausées; lorsqu'il est encore verd, il purge par haut & par bas, causant à l'anus une excoriation par son âcreté; mais lorsqu'il est sec, il perd de sa violence, & si on le donne en petite dose, il excite la sueur. Paul Hermand le recommande dans plusieurs maladies chroniques. Les graines agissent aussi puissamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroît consister en deux petites feuilles qui germent les premières, & qui sont cachées dans le milieu des graines; on donne la substance de ces amandes dépouillées de l'écorce extérieure à la dose de trois grains en pilules, à cause de leur acrimonie brûlante. Aussi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la réglisse, des amandes douces, du suc de limon, du bouillon gras, & choses semblables, ou bien en les torrifiant sous les cendres; mais nos droguistes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction sur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales, d'autres espèces de petites noix purgatives, outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles sont peu connues. Il est inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cause du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier est une espèce de petite amande, qui se trouve dans les pommes de pin; elle est agréable à manger, & entroit autrefois dans presque tous les ragoûts. On la nomme en latin *pini nucleus*. Voyez PIGNON doux. (Botan.)

Le *rikaion* de l'Écriture paroît être le grand ricin. Les plus habiles critiques pensent que le *rikaion* du prophète Jonas, est le premier ricin que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Égyptiens *kiki*; c'est le sentiment de plusieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piscator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Ursinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guilandin, dont l'autorité est d'un grand poids en ces

matières. S. Jérôme, moins éclairé en botanique que Guilandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un lierre, & les septante par une courge. Voici le passage de Jonas, *ch. iv. v. 6*: « l'éternel » Dieu fit monter un *rikaion* au-dessus » de Jonas, afin qu'il fît ombre sur sa » tête, & qu'il le délivrât de son mal; » mais Dieu prépara un ver qui rongea » le *rikaion*; il se sécha, & périt.

S. Augustin, *epist. 71*, raconte à ce sujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans son diocèse la traduction de S. Jérôme, les assistans la rejetterent avec scandale, lorsqu'à la lecture du passage de Jonas, ils ouïrent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils consentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, décidèrent que le terme hébreu signifioit une courge. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans sa communion, ne se fit point de peine de reconnoître que cet endroit de la traduction de S. Jérôme étoit fautif. Il l'étoit sans doute, aussi bien que celui de la version des septante; mais le sage prélat montra beaucoup de bon sens dans sa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduise *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de favoriser le petit au grand, anathématisent pieusement les autres hommes qui pensent différemment d'eux, ils ne permettront de leur répéter le discours d'un père de l'Église; *credite mihi, leviam sunt propter quæ non leviter excandescitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agitis, serium, nihil magnum: indè, inquam, vobis ira est, quod exigua magnè estimetis.* (Le chevalier DE JAUCOURT.)

RICINA, (Géogr. anc.) 1^o. ville d'Italie, dans le Picenum, & qui ne devint colonie romaine que sous l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Plinè, *p. 137*, connoît cette ville sous le nom du peuple *Ricinenses*. Holsten a trouvé les

ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macerata, sur le bord de la rivière Potenza, à la droite.

Une ancienne inscription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le surnom d'*Helvia: colonia helvia conditori suo*. Spon, p. 205. n^o. 5, nous a conservé une autre inscription où il est aussi parlé de *Ricina: patrono colonia ricinnia helvia in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinnati helviani sua impensa in foro caesar. D. D.*

2^o *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, selon Cellarius, est présentement le village *Rocco*.

3^o. *Ricina* est encore une île que Ptolomée, l. II. c. ij. place sur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'est aujourd'hui *Racline*. (D. J.)

RICINIUM, f. m. (*Hist. rom.*) habillement de femme, espece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, f. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caractères. La fleur est en rose, formée de trois pétales disposés circulairement, au centre desquels s'éleve un tube large, ouvert, dont le pistil sort du fond du calice. Ce pistil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une semence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre ressemblent un peu à celles du frêne, étant composées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne sans dentelure, & finissant en pointe aiguë. Les fleurs naissent aux aîles des feuilles; elles sont blanches, & disposées en épi lâche. Le fruit qui est d'abord verd, devient ensuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il est de la grosseur d'une noisette, & ressemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des semences est noire en dehors, rouge en-dedans, & chaque semence est divisée en deux lobes. Quand le fruit est mûr, il se rompt, & les graines tombent. Cet arbre est originaire

des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre est composé de *ricinus*, ricin, καρπος fruit, & δένδρον arbre. (D. J.)

RICINOIDES, voyez *PIGNON D'INDE*.

RICINOÏDE, (*Mat. Med.*) voyez *MÉDICINIER*.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médecinier de la nouvelle Espagne*, voyez-en l'article ou mot *RICIN*. (*Botan.*) (D. J.)

RICINOKARPOS, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangère dont voici les caractères. Les fleurs mâles sont disposées en épi, & produites de la manière suivante. De l'extrémité d'un petit pédicule tendre & velu, sort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales sont pointus & disposés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui soutiennent chacune un sommet. Presque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapsulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, est entouré d'une espece de calice commun d'où sortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux especes de *Ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (D. J.)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Espagne, au royaume d'Aragon, entre Calatayud & Saragoffe, sur le Xalon. Ce village est cependant remarquable, parce qu'il est le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (D. J.)

*RICOCHE*T, f. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorsqu'ayant été jetté obliquement sur la surface de l'eau, il se réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe ensuite pour se réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cause du *ricochet*, représentons-nous un cercle *CMH*, fig. 52. n^o. 2. *méch.* qui passe obliquement d'un fluide moins ré-

stant, comme l'air, dans un fluide plus résistant, comme l'eau; & supposons d'abord que ce cercle soit sans pesanteur, soit CA la direction du centre dans un tems où le cercle est enfoncé de la quantité Oa , en sorte que EM soit la surface commune qui sépare les deux milieux; & supposons que cet enfoncement EaM est encore assez petit pour que le point E se trouve sur le quart de cercle AB ; il est clair, 1^o. que les arcs, AM , AH , aussi-bien que les arcs BE , be , étant égaux & dans le même fluide, & semblablement posés de part & d'autre de CA , l'impression du fluide sur ces arcs ne peut donner d'impulsion au centre C , que suivant GN directement opposée à CA . 2^o. Les arcs EM , eH , étant de même égaux, & semblablement posés de part & d'autre de CA , mais dans des fluides différens, il s'ensuit que puisqu'on suppose le fluide où est l'arc EM plus résistant que celui où est l'arc eH , l'effort suivant Cb qui résulte de l'impression du fluide sur l'arc EM , l'emportera sur l'effort suivant CB qui résulte de l'impression du fluide sur l'arc eH . Le centre C sera donc poussé suivant Cb , & comme sa tendance est en même tems suivant CA , l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne Ci ; d'où l'on voit que la direction CA du centre C doit s'écarter continuellement de la ligne Ca , perpendiculaire à la surface des deux fluides, au moins tant que le point E est sur le quart du cercle AB .

On voit donc que tant que le point E est sur le quart du cercle AB , la direction CA du centre C s'éloigne toujours de la perpendiculaire Ca ; d'où il s'ensuit qu'à mesure que le cercle s'enfoncé, le point A monte, aussi-bien que les points E , M , & le point B descend; donc le point E & le point B doivent se rencontrer. Lorsque le point E & le point B se sont rencontrés, le centre C doit continuer à se mouvoir sur une ligne courbe: car il est aisé de voir que la force suivant Cb , continuera de l'emporter sur la force suivant CB , (*fig. 52. n^o 3. méch.*) & il est bon de remarquer en pas-

sant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la résistance faite aux arcs BE , be , qui par leur position sont à couvert de l'impulsion du fluide; donc le point B descendant toujours vers a , les points E , M , montent vers D , en même tems que le point b . Or cela posé, il peut arriver trois cas différens.

1^o. Si le point M (*fig. 52. n^o 4.*) rencontre le point b avant que d'arriver en D , c'est-à-dire avant que le cercle soit enfoncé tout-à-fait, il est visible qu'à l'instant de cette rencontre, l'effort suivant Cb deviendra nul, puisque le cercle présentera au nouveau fluide une moitié entière BAb partagé en deux également par la direction CA ; le centre C ira donc en ligne droite, au-moins pour cet instant; mais dans les instans suivans, le cercle continuera de présenter une moitié entière au fluide, comme il est aisé de le voir; donc le centre continuera d'aller en ligne droite; donc dans ce cas-ci, le cercle cessera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait; d'où il s'ensuit que la direction CA , dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aisément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorsqu'il a cessé de décrire une courbe; il ne faudra pour cela que mener BCb perpendiculaire à CA , & du point b la ligne bO perpendiculaire à la verticale Dca ; l'abscisse Oa exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2^o. Si les points E , M , arrivent en D précisément au même instant que le point b , alors il est vrai que le centre C décrit une courbe pendant tout le tems que le cercle s'enfoncé; mais on voit aussi que le cercle s'enfoncé dans le nouveau fluide, que de la quantité précise de son diamètre, & qu'il décrit après son immersion, une ligne droite parallèle à la surface qui sépare les deux fluides.

3^o. Enfin si le point b (*fig. 52. n^o 5.*) arrive en D avant les points E , M , l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi-cercle, EaM , ou égal au demi-cercle, comme eam , ou plus petit comme $Ea\mu$, or dans chacun

de ces trois cas, on voit aisément que le centre C est poussé suivant Cb , & comme CA est pour lors sa direction; l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir Cc ; ce qui est évident, le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légère attention pour voir que dans les instans suivans il continuera de remonter; le point A montera donc vers D , le point B de a vers D suivant aAD , & les points E , M , ou e , m , ou e , μ , descendront vers a . Or si l'arc entoncé eam ou $e\mu a$ est égal ou moindre que le demi-cercle, lorsque la direction est CA , les points e , m , ou e , μ , rencontreront nécessairement le point B en quelque endroit de l'arc ma ou μa ; le cercle présentant alors une moitié entière au fluide, on voit qu'il cessera de décrire une courbe avant son émerfion totale, & sortira par une ligne QG qui fera avec la surface du fluide un angle aigu du côté de G . Voilà le *ricochet* expliqué d'une manière assez simple. Je suis le premier qui en aye donné cette explication précise dans mon traité des fluides, Paris, 1744, auquel je renvoie le lecteur. (O)

RICOCHET, Voyez BATTERIE A RICOCHET. Nous observerons seulement ici que la meilleure manière de diriger le *ricochet*, est de pointer les pièces sous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'est le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 jusqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne jusqu'à la distance de 4 ou 5 cens toises, en terrain uni. (Q)

RICOCHON, f. m. (terme de Monnoie) nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui sont obligés de les servir un an & un jour sans aucuns salaires. Boiffart nous apprend que les ouvriers sont appellés *recuiteur*, pendant la première année de leur apprentissage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a consultés. (D. J.)

RICORDANE, f. f. (Lang. franç.)

Tome XXIX.

vieux mot employé dans le fonge de Vergier, & qui paroît désigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, selon M. le Bœuf, plusieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur existence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près sainte Barbe, en Auge, & qui est appelé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, se ressouvenir; parce que ces sortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens destinés à rappeler la mémoire de ceux à qui ils servoient de sépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboise. M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier siècle, & qui étoit située sur la marche limosine. On trouva, dit-il, sous cette montagne, des pierres creusées à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de sépulture, des urnes de terre figillée, & quelques petits chaînons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. (D. J.)

RICOVRATI, f. m. pl. (Hist. lit.) recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, f. f. (Monnoie.) c'étoit une espèce de monnoie d'or, pesant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours sous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté sur un cheval qui avoit l'air de galoper; & de l'autre côté elle avoit un écusson, au milieu duquel il y avoit de fleurs-de-lys, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratiâ dux Burgundia*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *fit nomen Domini benedictum*. (D. J.)

RIDE, f. f. (Physiolog.) espèce de pli ou de fillon qui se forme sur le visage, sur la peau, & généralement sur presque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à mesure que la graisse augmente; ce gonflement produit le blanc par la tension de la peau, & le rouge par la plénitude des vaisseaux

sanguins. Voilà les lis & les roses du bel âge ; tous les fards n'en font qu'une vaine représentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'est plus remplie, se plie, & les fillons commencent à se former ; ensuite, à mesure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus solides, plus dures, & plus seches ; alors toutes les parties se retirent, se resserrent ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop solides, ils ne servent plus à leur nutrition ; de-là vient que ces fibres se retirent, & se plissent. Voilà l'accroissement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente, mais lorsqu'il vient à diminuer, elle n'a point le ressort qu'il faudroit pour se rétablir en entier dans son premier état. Ajoutez à cette raison, les autres causes dont nous venons de parler, & vous verrez sans peine qu'il doit rester alors nécessairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du visage dépendent en partie de toutes ces causes ; mais il se trouve encore dans leur production, un espece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du visage ; c'est une remarque fort ingénieuse de M. de Buffon : si, dit-il, on examine bien le visage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourra déjà y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans la vieillesse ; il ne faut pour cela que voir le visage dans un état de violente action, comme est celle du ris immodéré, des pleurs, ou seulement d'une forte grimace ; tous les plis qui se formeront dans ces différentes actions, seront un jour des *rides* ineffaçables ; elles suivent la disposition des muscles, & se gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-seulement le tems produit des *rides* au-dehors, mais il en produit de semblables au-dedans ; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglo-

merées, le thymus, la glande surrénale ; la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur suc gras, semblable à une espece de crème, se déssèchent, & disparaissent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légères traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus savant n'a point de remèdes contre ce dépérissement du corps. Les ruines d'une maison peuvent se réparer, mais il n'en est pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop éprises de leurs charmes, se sentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, désireroient avec passion de reculer vers la jeunesse, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puisqu'elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, & pour se dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieillissent ? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur visage dans cette partie du corps où les dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pélée ? Mademoiselle Lenclos, plus éclairée que la plupart des personnes de son sexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chauvieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle personne. Elle nommoit elle-même ses *rides* le départ de l'amour, & les marques de la sagesse. Elles devroient l'être sans doute pour nous fortifier dans la philosophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. (D. J.)

RIDES, (*Conchyl.*) en latin *rugæ* ; les *rides* forment des ondes un peu élevées sur la superficie de la robe d'une coquille ; elles sont différentes des *striæ* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de sortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obstacle qu'ils rencontrent en leur chemin. (D. J.)

RIDE, (*Marine.*) corde qui sert à roidir une plus grosse.

RIDES D'ÉTAI, (*Marine.*) rides qui servent à joindre l'étau avec son collier.

RIDES DE HAUBANS, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à bander les haubans, par le moyen des cadènes & des caps de mouton, qui se répondent par ces cordes. Celles qui sont entre les haubans de sribord & de bas-bord, s'appellent *pantocheres*. Elles bandent ces haubans & les soulagent, lorsque le vaisseau tombe de côté, en allant à la bouline; car à mesure que les haubans de sribord se lâchent, ceux de bas-bord se roidissent & les tiennent en état.

On appelle aussi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, s. m. voile ou pièce d'étoffe, de toile, de taffetas, &c. qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque chose.

RIDEAU de fenêtre, terme de *Tapissier*; on fait des rideaux de fenêtre avec du taffetas, du damas, de la serge, de la toile de coron, de fil, &c. dont on coud ensemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au haut desquels on coud des anneaux qu'on enfle dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du soleil, ou pour d'autres besoins. (*D. J.*)

RIDEAU, (*Art. milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des rideaux ou couvertures, pour les garantir des feux des assiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces rideaux étoient composés d'un tissu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on suspendoit des couvertures en manière de rideaux à certaine distance; car quoiqu'il paroisse dans la plupart des historiens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien se garder de le croire. Ces rideaux ainsi disposés, n'auroient jamais pu résister aux traits & aux pièces lancées par les machines; au lieu qu'étant suspendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortissoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

RIDEAU, en terme de *Fortification*, signifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur sur une surface de terre unie, laquelle sert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poste. Ce mot signifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere*. Le rideau sert aussi aux assiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, &c. *Chambers.* Ainsi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toises de la place à la faveur d'un rideau, c'est dire qu'il s'est trouvé à cette distance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux assiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un fossé, ou plutôt une espèce de tranchée destinée à mettre le soldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez TRANCHÉE.* (*Q.*)

RIDEAU, (*Topographie.*) on nomme ainsi la berge élevée au-dessus du sol d'un chemin escarpé, sur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

RIDEAUX, (*Jardinage.*) ce sont des pallissades de charmillé, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vue, afin qu'elle n'en saisisse pas tout-d'un-coup l'étendue: ce qui est une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, s. f. terme de *Vénérie*, les ridees, dit Salmore, sont les fientes & fumées des bêtes fauves, sur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, ou **BRANCART**, terme de *Charron*; ce sont deux morceaux de bois ronds par un bout & carré à l'endroit où ils sont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier: les deux bouts ronds sont percés de chacun un trou dans lesquels se posent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article RIDE.*

RIDER LA VOILE, (*Marine.*) voyez **RIS.**

RIDER, (*Marine.*) c'est roidir.

RIDER, (*Vénérie.*) se dit d'un chien qui fuit la voie d'une bête sans crier.

RIDICULE LE, s. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'est que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini; c'est un terme abstrait dont le sens n'est point fixe; il varie perpétuellement, & relève comme les modes du caprice & de l'arbitraire; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend & la restreint à sa fantaisie. Un homme est taxé de *ridicule* dans une société pour avoir quitté de faux airs; & ces mêmes faux airs dans une autre société, le comblent de *ridicules*.

On confond communément le *ridicule* avec ce qui est contre la raison; cependant ce qui est contre la raison est folie: si c'est contre l'équité, c'est un crime.

Le *ridicule* devrait se borner aux choses indifférentes en elles-mêmes, & consacrées par les usages reçus, la mode, les habits, le langage, les manières, le maintien; voilà son ressort. Voici son usurpation.

Il étend son empire sur le mérite, l'honneur, les talents, la considération & les vertus; sa caustique empreinte est ineffaçable; c'est par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte: tel rougit d'être modeste, qui devient effronté par la crainte du *ridicule*; & cette mauvaise crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaises inclinations.

Le *ridicule* est supérieur à la calomnie, qui peut se détruire en retombant sur son auteur; & c'est aussi le moyen que l'envie employe le plus sûrement pour ternir l'éclat des hommes supérieurs aux autres.

Le deshonorant offense moins que le *ridicule*; la raison en est qu'il n'est au pouvoir de personne d'en deshonorer un autre. C'est notre propre conduite, & non les discours d'autrui qui nous deshonnent; les causes du deshonneur sont connues & certaines; mais le *ridicule* dépend de la manière de penser & de sentir qu'ont les gens vicieux, pour tâ-

cher de nous dégrader, en mettant la honte & la gloire par-tout où ils jugent à propos, & sur tous les objets qu'ils envisagent par les lunettes du *ridicule*.

Le pouvoir de son empire est si fort, que quand l'imagination en est une fois frappée, elle ne connoît plus que sa voix. On sacrifie souvent son honneur à sa fortune, & quelquefois sa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas besoin, ce me semble, de proposer pour sujet du prix de l'académie françoise, en 1753, si la crainte du *ridicule* étouffe plus de talents & de vertus, qu'elle ne corrige de vices & de défauts; car il est certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaison des talents & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'est plus pour les vices; elle se garde toute entière pour cet être fantastique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le savoir & la philosophie en aversion; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres supérieurs; mais pour les personnes de distinction, il faut bien qu'elles se gardent d'aspirer à l'amour des sciences; le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort souvent à la considération, parce qu'il en veut aux qualités personnelles: il pardonne aux vices, parce qu'ils sont en commun; les hommes s'accordent à les laisser passer sans opprobre; ils ont besoin de leur faire grace. Dans chaque siècle il y a dans une nation un vice dominant, & il se trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à son pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la société.

C'est en marchant sur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des essaims de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui sont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparé de l'emploi de distribuer en second les *ridicules*, ils en seroient accablés; ils ressemblent à ces criminels qui se font exécuteurs pour sauver leur

vie. Une grande sottise de ces êtres frivoles, & celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choses sur lesquelles ils impriment le *ridicule*; & c'est tout ce que la bourgeoisie en fait. Les gens du monde, ceux qui sont occupés, ne sont frappés que par distraction de ces insectes incommodes. Les hommes illustres sont trop élevés pour les appercevoir; s'ils ne daignent pas quelquefois s'en amuser eux-mêmes. (D. J.)

RIDICULE, LE, (Poème dramatique comiq.) le *ridicule* dans le poème comique est, selon Aristote, tout défaut qui cause difformité sans douleur, & qui ne menace personne de destruction, pas même celui en qui se trouve le défaut; car s'il menaçoit de destruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour secret sur eux-mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compassion.

Le *ridicule* est essentiellement l'objet de la comédie. Un philosophe disserte contre le vice; un satyrique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; le comédien l'attaque par des railleries, & il réussit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui constitue le *ridicule*, fera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire, avec la nature, avec les loix reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de rois & de ténarques: il est de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoise: il a cinquante ans, & il s'amuse sérieusement à arteler des rats de papier à un petit chariot de carte; il est accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à se conduire & à s'enrichir: voilà des difformités *ridicules*, qui sont, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, on de décence établie.

Il faut observer que tout *ridicule* n'est pas risible. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie,

qui est maussade; c'est le *ridicule grossier*: il y en a un qui nous cause du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend sur notre amour-propre: tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique est toujours agréable, délicat, & ne nous cause aucune inquiétude secrète.

Le comique, ce que les latins appellent *vis comica*, est donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, selon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au-moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé sur les bons modeles, plus on le sent: mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or la vérité paroît poussée au-delà des limites, 1^o. quand les traits sont multipliés & présentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la société; mais ils sont moins frappans, parce qu'ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin: les traits qui prouvent sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractère: ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste, qui ne représente l'avarice; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui nécessairement fait rire.

2^o Elle est au-delà des limites quand elle passe la vraisemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une; cela est juste: on la rallume encore, il la met dans sa poche: c'est aller loin; mais cela n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Don Quichotte est *ridicule* par ses idées de chevalerie, Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune. Mais il semble que l'auteur se moque de tous deux, & qu'il leur souffle des choses outrées & bizarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour se divertir lui-même.

La troisième manière de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le *ridicule*. On voit sur la même scène un homme sensé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens: l'un tranche l'autre & le relève. La femme

ménagere figure à côté de la favante ; l'homme poli & humain à côté du misanthrope, & un jeune homme prodigue à côté d'un père avare. La comédie est le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raison & la décence.

Le *ridicule* se trouve par-tout : il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens qui n'en soient susceptibles. On peut les conserver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légère addition. D'où il est aisé de conclure, que quiconque est vraiment né pour être poète comique, a un fond inépuisable de *ridicules* à mettre sur la scène, dans tous les caractères de gens qui composent la société. *Cours de Belles-lettres.* (D. J.)

RIDICULUS, f. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *adricula ridiculi*; nous dirions en françois la chappelle du ris; elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cause des pluies & des orages qui survinrent lorsqu'il l'assiégeoit. Les Romains tournant sa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la consacrerent. Il est vrai que Pausanias fait mention d'un dieu du rire, *θεός γελώτης*, mais ce n'est pas de lui dont il s'agit ici. (D. J.)

RIEBLE, (*Botan.*) Voyez GRATERON, *Botan.* (D. J.)

RIECHEN, (*Géogr.*) seigneurie dans le canton de Bâle : elle fut hypothéquée par les évêques de Bâle aux ducs d'Autriche ; Ceux-ci la vendirent aux nobles de Ramstein. L'évêché de Bâle l'acquit une seconde fois ; & la céda en 1528, au canton de Bâle. C'est une des plus belles contrées du canton, tant par sa situation & sa fertilité que par l'art ; car c'est ici que les Bâlois aiment à déployer leurs richesses, & on y voit des campagnes charmantes & de beaux jardins, égayés par de beaux jets d'eau. On y trouve aussi quelques antiquités romaines. (H.)

RIEDENBURG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le haute-Bavière, sous la régence de Munich, avec titre de comté & un château. (D. J.)

RIEDELSEL (*Terres de*), *Géogr.* Elles sont situées en Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans celui de Franconie,

sous la seigneurie des barons de *Riedesel*, maréchaux héréditaires du landgraviat de Hesse, & membres de la noblesse immédiats du Saint-Empire, au collège de Franconie. Elles comprennent deux châteaux, trois bourgs & vingt-quatre villages luthériens : Eisenbach en est le chef-lieu ; & elles forment neuf juridictions. (D. G.)

RIEDLINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube, dépendante de la maison d'Autriche. (D. J.)

RIENECK, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, situé dans le cercle de Franconie, aux confins des états de Mayence, de Wirtzbourg & de Hanau, renfermant les villes de *Rieneck* & de Lohr, avec plusieurs villages. C'est un état immédiat du S. Empire, modiquement taxé pour les mois romains & pour la chambre impériale, & possédé en partie par les électeurs de Mayence, en partie par les comtes de Hanau, & en partie par des comtes de Nostitz. Il avoit autrefois ses comtes particuliers, lesquels étoient fort riches : la race s'en éteignit en 1559, & une partie de leur succession fut saisie & d'embrée par la cour palatine & par celle de Wirtzbourg, qui n'en ont rien relâché. (D. G.)

RIERE-FIEF, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) est la même chose qu'*arrière-fief*. Voyez *ARRIERE-FIEF* & *FIEF*. (A)

RIESENBERG ou **RISENBERG**, (*Géogr. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Silésie, entre le duché de Javer & la Bohême ; c'est la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivières de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs sources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (D. J.)

RIESENBOURG, (*Géogr.*) ancienne ville de Prusse, au bord de la Liebe, qui va tomber dans la Vistule à Mariemverder, & au voisinage de trois petits lacs fort poissonneux. Elle est munie d'un vieux château où les évêques de Poméranie ont résidé jusqu'à l'année 1587, & où l'on tint en 1628 un congrès infructueux pour moyenner la paix entre la Pologne & la Suede. Cette ville est sombre par le peu de largeur de ses

rués : elle a souffert un très-grand nombre d'incendies & de pillages ; mais quoique toujours relevée de ses ruines avec courage & succès , on remarque qu'elle n'a jamais été rebâtie avec goût & commodité. Elle renferme deux églises , dans l'une desquelles on prêche en allemand , & dans l'autre en polonois. Ses habitans sont tous fort laborieux ; ils trafiquent beaucoup en grains qu'ils cultivent , en biere qu'ils préparent , & en bestiaux qu'ils élèvent : ils ont à leurs portes de beaux harras , mais qui appartiennent à la couronne , & font en ce genre un modele d'administration , tant pour l'économie que pour le revenu : pour la selle comme pour le trait , on en tire d'excellens chevaux. (*D. G.*)

RIES HARDE, (*Géogr.*) canton de Danemarck , dans le duché de Schleswick , au bailliage d'Appenrade : il est de quatre paroisses , l'une desquelles appelée *Jordkjer* est remarquable , en ce qu'autrefois dans son enceinte , au lieu dit *Urnehavet*, la noblesse du pays , jadis très-libre , étoit dans l'usage d'aller tenir en plein air ses assemblées solennelles. (*D. G.*)

RIETBERG, **RITTBERG**, **RETBURG**, (*Géogr.*) , état d'Allemagne à titre de comté , possédé par la maison de Kaunitz : il est situé dans le cercle de Westphalie , aux confins des évêchés de Paderborn & d'Osnabruck , & des comtés de la Lippe & de Ravensberg. Il a quatre milles & demi de longueur à-peu-près , & un mille & demi de largeur. Il est arrosé des rivières d'Embs & de Hastenberk. Son sol pareil à celui du pays de Paderborn , rapporte des grains & des fourrages. Sa capitale est *Rittberg* , petite ville sur l'Embs , & la seule du comté ; tout le reste n'est que villages. Le prince de Kaunitz , qui tient cet état du chef de sa mere , & en fief des landgraves de Hesse-Cassel , prend place aux dietes , entre Spiegelberg & Pymont , & paie 72 florins pour les mois romains , & 70 rixdallers , 49 creutzers pour la chambre impériale. (*D. G.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reata* ; ville d'Italie , dans l'état de l'Eglise , au duché de Spolète , près du lac de même nom , sur le Vélino , aux confins de l'Abruzze , à 8 lieues de Spolète , & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. siècle , relève immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France , dans le bas-Armagnac , au diocèse de Lombes , sur les confins de ceux de Toulouse & de Rieux. Il y a une justice royale de la judicature de Rivière-Verdun , quoiqu'il n'y ait pas cent maisons dans cette placé. (*D. J.*)

RIEUR, en *Anatomie* , est le nom d'un muscle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du masseter , & se termine en s'unissant avec le peaucier , dont il est quelquefois une portion , à la commissure des deux levres.

RIEUX, s. m. *terme de Pêche* ; Voyez FOLLES A LA COSTE , CIBAUDIERE FLOTTÉE , dont ce filet est une espee.

Ces filets se tendent par le travers de la marée & sur le plus bas du terrain dont la marée puisse se retirer.

On enfable le bas du rez avec des torches de paille , & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou seines que l'on met sur une espee de rieux de 10 à 12 brasses de long , on empêche que la tête du filet ne s'élève trop ; l'ouverture est placée du côté de terre ; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageusement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi* ; ville de France , dans le haut-Languedoc , sur la petite riviere de Rife , qui se jette un peu au-dessous dans la Garonne. La rencontre de plusieurs ruisseaux qui se joignent en cet endroit , lui a vraisemblablement donné le nom de *Rieux*. Elle n'a de remarquable que son évêché (*a*) érigé par le pape Jean XXII. en 1317 ; il fit un évêché d'un monastere,

(*a*) Dans ce diocèse est l'abbaye des Feuillans , qui a donné le nom à une congrégation de moines blancs , réformés de l'ordre des Citeaux. C'est le chef-lieu de la reforme.

Le clocher de la cathédrale est un des plus beaux du royaume par sa hauteur & sa structure an-

& le donna au cardinal de Rabassin, qui étoit auparavant évêque de Pamiers.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente, & son diocèse comprend 90 paroisses, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce diocèse de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volvestre, qui appartenoit au comte de Toulouse. Le chapitre de l'église cathédrale de *Rieux* est composé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville est à 10 lieues au sud-ouest de Toulouse, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* sur la Rife, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèse de Narbonne.

C'est *Rieux* dans le haut-Languedoc qui est la patrie de Baron (Vincent) dominicain; ce bon moine affligé du relâchement de la morale, composa plusieurs livres pour la rétablir, & entr'autres son *ethica christiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. vol. in-8°. mais cette morale ne réussit pas à la cour de Rome; malgré l'approbation du maître du sacré palais, qui fut dé-

posé, la congrégation de l'index condamna l'ouvrage. Je le condamnerois aussi, parce qu'il est purement scholastique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70 ans. (D. J.)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, sur la petite rivière d'Auveste, dans une plaine, à 9 lieues au sud-est de Sisteron, à 18 au nord-ouest de Toulon, & à 11 au nord-ouest d'Aix. C'est une ville fort ancienne. Plin la nomme *Albecia*, & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii*, *Saluvii*, &c. Le nom *Reii* prévalut sur celui d'*Albeci*. Dans le vj. siècle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il se tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux assemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* sont seigneurs temporels de la ville; leur évêché est suffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille livres de revenu. *Longitude* 23. 36. *latitude* 43. 51.

Abeille (Gaspard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y

rique: il est orné de beaucoup de sculpture; le carrillon qu'il renferme fait l'admiration des étrangers par son harmonie & par la diversité des airs qu'on y joue. C'est l'ouvrage du sieur Basse, organiste de la cathédrale, & aveugle de naissance.

Ce n'est pas le seul exemple d'un musicien organiste aveugle. M. Pothoff, quoiqu'aveugle depuis l'âge de sept ans, exerce dans la capitale de la Hollande, avec la plus grande distinction, la profession d'organiste & de carrillonneur. Il exécute sur les cloches de l'hôtel-de-ville les pièces de musique les moins aisées; mais son jeu, aussi pénible que brillant, est toujours accompagné d'abondantes sueurs qui l'obligent de se mettre au lit dès qu'il a cessé. Voyez *Etat présent de la musique en Allemagne & dans les Pays-Bas*, par Charles Burney, en anglais, 2 vol. in-8°. A Londres, 1773.

Sur la porte de l'orangerie du palais épiscopal, sont huit têtes de divinités païennes trouvées dans le siècle dernier en un champ près la ville de Martres, diocèse de *Rieux*.

Entre Monjoy & Audinat sont trois sources minérales, dont la découverte est ancienne; on y prend les bains, ou on boit de ces eaux pour les coliques, les maladies de la peau, les rhumatismes.

Dans le territoire de Gailhac-Toubra est une abbaye de bernardins appelés *Cælers*.

A Airen est un pont naturel formé dans le roc, creusé par le ruisseau de l'Airole, dont les eaux forment une cascade perpendiculairement dans un précipice affreux, auprès d'une grotte qui étonne la vue par son étendue & par sa hauteur.

Berat a une fontaine qui a flux & reflux. La communauté de Seix a plusieurs mines de cuivre & de plomb, auxquelles on ne travaille pas depuis long-temps. A Sainte-croix est une mine de jayet.

Le seigneur de Saint-Elix a un château magnifique bâti par ordre de François premier; le parc qui est superbe, a une orangerie de 300 pieds d'orangers. M. de Beauveau, archevêque de Narbonne, mort en 1739, a habité long-tems ce lieu de plaisance qu'il avoit affermé.

Montesquiou a donné naissance à Simon de la Loubère en 1642, dont M. de Boze a fait l'éloge à l'académie des inscriptions & belles-lettres; mais il le fait naître mal-à-propos à Toulouse. Sa relation du voyage de Siam est estimée; il étoit de l'académie françoise & de celle des belles-lettres, & il établit à Toulouse les jeux floraux: il est mort à Montesquiou, le 26 mars 1729.

La Garonne arrose une grande partie des villes & villages du diocèse de *Rieux*. Blaise Binet, médecin, a fait une description historique de ce diocèse, restée manuscrite. (C.)

faire

faire connoître. Il embrassa l'état ecclésiastique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour secrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme, & la duchesse de Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorèrent aussi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoise. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, *Argelie* & *Coriolan*, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent sous le nom de la *Thuillerie*, comédien. On dit qu'une aventure désagréable, fut cause qu'il n'osa plus mettre son nom à ses ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une scene entre deux princesses sœurs, dont l'une disoit à l'autre en entrant sur le théâtre :

Ma sœur, vous souvient-il du feu roi notre pere ?

La seconde actrice hésitant, & cherchant le premier mot de son rôle, un plaisant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere;

Les éclats de rire suspendirent le commencement du spectacle; & quand à diverses reprises, on tenta de commencer, la plaisanterie fut chaque fois répétée en chœur par tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'est à cette aventure, vraie ou fausse, qu'un bel esprit de Provence fait allusion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

*Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité:
Mais sa gloire & son corps n'ont qu'une même
biere;*

*Et lorsqu'Abeille en nommera,
Dame Postérité dira:*

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverses pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui sont pour la plupart des épitres morales. Celle qui roule sur l'amitié, est pleine de sentimens, qui sont l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épitre sur la *constance*, où la justesse n'est pas ce qui y regne le plus, si l'on peut

Tome XXIX.

s'en rapporter à une épigramme satyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne se trouve point dans les éditions de ses œuvres.

*Est-ce Saint-Aulaire, ou Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, constance?*

*Apprenez cependant comme on parle à Paris:
Votre longue persévérance
A nous donner de méchans vers,
C'est ce qu'on appelle constance;
Et dans ceux qui les ont soufferts,
Cela s'appelle patience.*

Œuvres de Despréaux 1747, t. V. (D. J.)

RIF, (*Géog. mod.*) c'est le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire jusqu'à la mer. La basse-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saïde* ou *Thébaïde*; & celle qui est entre les deux, porte le nom de *Sous*. (D. J.)

RIFLARD, s. m. (*Lainage.*) espece de laine la plus longue de toutes celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées; elle sert aux Imprimeurs à remplir ces sortes d'instrumens qu'ils appellent *balles*, avec lesquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impression des Livres. *Savary*. (D. J.)

RIFLARD, s. m. *terme de Menuisier*; c'est une espece de rabot à deux poignées dont se servent les Menuisiers & les autres ouvriers en bois. Il sert à dégrossir la besogne, sur-tout quand le bois est gauche ou noueux; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, est un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuisiers se servent aussi pour le bois difficile, est un vrai *riflard*, à la réserve qu'il est plus court; qu'au lieu de poignée, il a deux fortes chevilles qui en traversent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes opposés l'un à l'autre pour le pousser; enfin il y a des *riflards* de différentes largeur & longueur, pour servir aux différens ouvrages des Menuisiers & des Charpentiers. (D. J.)

RIFLARD, s. m. *terme de Tailleur de pierres*; c'est un morceau de fer en forme de ciseau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chanfrein; il a des dents; ce qui fait qu'on l'appelle communément

G g

risard brete ; son manche est de bois, & il se pousse à la main ; il y en a de plusieurs grandeurs. (D. J.)

RIFLER, en terme de Doreur ; c'est l'action d'adoucir au rifloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. Voyez RIFLOIR.

RIFLOIR, s. m. Outil d'ouvriers, espece de lime un peu recourbée par le bout ; les Sculpteurs, les Graveurs sur acier, les Serruriers, les Arquebusiers, Eperonniers, Couteliers, &c. ont des rifloirs, mais un peu différens les uns des autres, soit pour leur forme, soit pour la longueur. Savary. (D. J.)

RIFLOIR, en terme d'Argenteur ; c'est une espece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs se servent pour apprêter leur ouvrage.

RIFLOIR, outil d'Arquebusier ; c'est un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime, qui est ployé en trois parties, & dont la dernière partie est en-dessous, faite comme une lime un peu arrondie ; les Arquebusiers s'en servent pour dresser & limer un trou.

RIFLOIR, les *Fondeurs* appellent ainsi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de sa longueur, & dont les extrémités sont un peu courbées, taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapés pour les grands. On s'en sert pour enlever une espece de croûte fort dure qui se forme sur la surface des ouvrages que l'on jette en fonte. Voyez FONDERIE.

RIFLOIR, chez les *Ciseleurs* & *Graveurs* en relief & en creux, est un outil d'acier courbé par les deux bouts ; la partie du milieu qui sert de poignée est lisse ou à pans, une des extrémités est ronde & taillée en lime, l'autre est arrondie par les arêtes, mais un peu aplatie, & est de même taillée en lime ; elle sert pour les endroits où l'autre ne peut atteindre. Il y en a de différente grandeur & forme pour servir au besoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'est-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, selon que l'ouvrage où on les employe

l'exige. L'usage des rifloirs est d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie sur laquelle on a operé avec les autres outils.

RIFLOIR, à la monnoie, est une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, se servent pour dresser, atteindre & nettoyer les figures de relief ou en creux.

RIFLOIR, en terme d'Orfevre en tabatiere ; c'est une petite branche de fer, dont l'extrémité est taillée en forme de lime ; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle rifloir à pié de biche, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de sa longueur. On l'appelle rifloir à charniere de l'usage qu'on en fait ; il y a aussi des rifloirs à bête qui sont tranchans, creux, ronds, &c. selon la forme de la bête. Voyez BATE.

RIFLOIR, en terme d'Orfevre en grosserie, ce sont des especes de limes qui ne sont taillées que par les deux bouts ; ces deux extrémités sont fines ou grosses à proportion du calibre du rifloir ; elles sont aussi recourbées pour pouvoir s'insinuer dans tous les coudes où leur usage est nécessaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangulaires, & de toutes grosseurs ; ils servent à réparer. Voyez RÉPARER.

RIGA, (Géogr. mod.) ville de l'empire ruffien, capitale de la Livonie, sur la rive septentrionale de la Dwina, à 2 lieues de son embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au sud-ouest de S. Petersbourg. Cette ville est grande, peuplée & fort commerçante. Le château sert de demeure au gouverneur ; outre cela plusieurs forts contribuent à sa défense.

Quelques marchands de Brème étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. siecle, y firent commerce avec les habitans du pays ; ce qui donna lieu à l'établissement de la religion chrétienne dans ce quartier. Le papes en étant instruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de murailles, & fonderent quelques évêchés en différentes parties de

cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Innocent III. vers l'an 1280; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic, entrèrent dans l'alliance des villes anféatiques, & se virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianisme s'introduisit dans cette ville avec de si grands progrès, que Sigismond, roi de Pologne, auquel les habitans se soumirent en 1561, se vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les ecclésiastiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens ecclésiastiques sécularisés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que jusqu'au tems que Gustave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Pierre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle est restée depuis ce tems-là sous la domination des Russes. *Long.* 42. *latit.* 56. 50'. (D. J.)

RIGAUDON, s. m. sorte de danse dont l'air se bat à deux tems d'un mouvement gai, & est ordinairement divisé en deux reprises. (S)

RIGAUDON, *pas de*, c'est un pas de danse qui se fait à la même place, sans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes fassent plusieurs mouvemens différens.

On le commence à la première position. Ayant les deux piés assemblés, on plie les deux genoux également, & on se relève en sautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou est étendu, & du même moment on remet la jambe à la première position. Alors la jambe gauche se leve & s'ouvre à côté, sans faire aucuns mouvemens du genou. Ce n'est que la hanche qui agit la jambe & la baisse aussi-tôt. Les deux piés étant à terre, on se plie, & l'on se relève en sautant & en tombant sur les deux piés, & c'est ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, selon celui

que vous voulez faire ensuite; ce qui ne sert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens se doivent faire de suite, ne formant qu'un seul pas qui se fait dans une mesure à deux tems. Ainsi l'attention que l'on doit avoir, c'est que les jambes soient bien étendues lorsqu'on les leve, & lorsque l'on saute de retomber sur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, s. m. (*Astron.*) c'est le nom d'une étoile fixe de la première grandeur, qui est dans le pié gauche d'orion. Voyez **ORION**. (O)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) austere, sévere, inflexible, exact. C'est un *rigide* observateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide: il ne s'emploie qu'au figuré. C'est l'opposé de *mitigé*: un janséniste *rigide*, un janséniste *mitigé*; un newtonien, un cartésien *rigide*; la *rigidité* des mœurs est toujours louable; la *rigidité* des jugemens est quelquefois déplacée: j'aime les gens d'un goût *rigide*; je ne hais pas la *rigidité* des raisonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, sur la rive gauche de la Moselle, environ à un mille germanique au-dessous de Treves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* est effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fait une donation à l'église de S. Maximin de Treves, de laquelle il dépend encore actuellement. (D. J.)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, l. II. c. ij. la donne aux Brigantes, & la place entre *Isurium* & *Olicana*; on croit que c'est présentement *Rippon*. (D. J.)

RIGOLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite, fouillée en terre pour conduire l'eau; cela se pratique lorsqu'on veut faire l'essai d'un canal pour juger de son niveau de pente; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations

peu profondes , & certains petits fossés qui bordent un cours ou une avenue , pour en conserver les rangs d'arbres. La *rigole* est différente de la tranchée , en ce qu'elle n'est pas ordinairement creusée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare* , arroser. *Daviler.* (*D. J.*)

RIGOLE de jardin , (*Jardin.*) espece de tranchée fouillée le plus souvent quarrément de six piés de large sur deux piés & demi de profondeur , pour planter une platebande de fleurs & des arbrisseaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM , (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à Arles , en passant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadrata , à 12 milles du premier de ces lieux , & à 16 milles du second.

2°. *Rigomagum* est aussi , selon Ortelius , l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc , & *Rigomagus* est le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME , s. m. (*Gram.*) profession de la morale chrétienne , ou de la morale en général dans toute sa rigueur. La plupart des fondateurs de religion , de sociétés , de sectes , de monastères , ont destiné leurs institutions à un grand nombre d'hommes , quelquefois à toute la terre , tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur ressembloient. D'où il est arrivé à la longue qu'elles sont devenues impraticables pour ceux-ci ; & il s'en est suivi la division en deux bandes , l'une de rigoristes & l'autre de relâchés. Il n'y a guère qu'une morale ordinaire & commune qui puisse être pratiquée & suivie constamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établissement , dans toute profession théologique , monastique , politique , philosophique & morale , du jansénisme & du molinisme ; cela est nécessaire.

RIGORISTE , s. m. (*Gram.*) homme qui professe la morale chrétienne dans toute sa rigueur.

RIGOREUX , adj. (*Gram.*) sévère , dur , exact ; un juge *rigoureux* , un pere

rigoureux , un directeur *rigoureux* , un examen *rigoureux* , une courbe *rigoureuse* , où l'on ne considère plus de petits côtés infiniment petits , mais une suite de points successifs , sans aucune distinction d'angles & de côtés ; un hiver *rigoureux* ; une solution *rigoureuse* ; une assistance *rigoureuse* ; si durant le stage on manque par sa faute à quelque point , l'assistance *rigoureuse* est rompue , & l'on est obligé de la recommencer.

RIGUEUR , s. m. (*Gram.*) conformité sévère & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger selon toute la *rigueur* de la justice ; le bon goût a sa *rigueur* & son indulgence ; le génie ne souffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* salutaires , & il en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonstrations du géometre sont *rigoureuses*. On dit la *rigueur* du froid , un hiver *rigoureux* , la *rigueur* du destin , les *rigueurs* d'une maîtresse.

RIGUEUR , mois de , (*Jurisprud.*) est un des mois affectés aux gradués , & dans lesquels le collateur ordinaire est obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. Voyez **EXPECTATIVE** , **FAVEUR** , **GRACE** , **GRADUÉ** , **MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR.** (*A*)

RHIN , LE , (*Géog. mod.*) petite riviere du Holstein , dans la province du Stormarie. Elle passe par la ville de Glückstadt , & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE , LA , ou **RISLE** , (*Géog. mod.*) en latin *Risela* , riviere de France , dans la Normandie. Elle a sa source sur les confins du diocèse de Seez ; & après un cours d'environ 20 lieues , elle se rend dans la Seine 2 lieues au-dessous de Quillebeuf. (*D. J.*)

RILLOURS , s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de singes de l'île de Ceylan , qui sont très-nuisibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moissons. Ils ont la tête blanche & couverte de longs cheveux , qui leur flottent sur les épaules ; il y en a d'une grosseur prodigieuse.

RIMA , s. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian. Il vient sur un arbre assez

haut, (a) lequel se divise en plusieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles sont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment sur toutes les branches. Il est d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît séparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & sa texture en est peu différente; il s'attendrit & jaunit en mûrissant, acquiert de l'eau, de la saveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche; on regarde ce fruit comme très-propre à la guérison du scorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anfon en a donné la description & la figure dans ses voyages. (D. J.)

RIMAILLEUR, f. m. (*Littérature.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime sans génie & sans goût. Ce terme se prend toujours en mauvaise part. Ainsi Rousseau dit dans une de ses épigrammes :

*Griphon rimailleur subalterne
Vante Siphon le barbouilleur;
Et Siphon peintre de taverne
Vante Griphon le rimailleur.*

RIME, f. f. (*Poésie franç.*) la *rime*, ainsi que les fiefs & les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déjà leurs poètes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'em-

pire. Comme les langues dans lesquelles ces poètes sans étude composoient n'étoient point assez cultivées pour être maniées suivant les règles du metre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisoit une espece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette maniere que la *rime* s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, & principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que les mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à *rimer* ses vers, & la *rime* passa même dans la langue latine, dont l'usage s'étoit conservé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. siècle les vers léonins, qui sont des vers rimés comme nos vers fran-

(a) Cet arbre est de la grandeur d'un pommier ou d'un noyer. La figure de sa feuille tient de celle du chêne & plus encore de celle du figuier. Le fruit de cet arbre a la figure d'une citrouille; il est un peu ovale & ordinairement de la grosseur de la tête d'un enfant. On mange ce fruit coupé en tranches; on le fait rôtir sur le gril, ce qui fait des especes de gâteaux. A Sumatra on est dans l'usage de faire sécher ces fruits coupés en morceaux pour les garder; & on les mange avec la viande, comme l'on mange du pain ordinaire.

Communément on fait cuire le *rima* dans un bouillon à la viande, comme on y fait cuire des navets. Souvent aussi l'on mange le *rima* frit avec de l'huile dans la poêle.

Le pain de *rima* est la nourriture commune des habitans des îles Mariannes, des Moluques & des Philippines. C'est en général une forte & bonne nourriture qui sustente & rassasie promptement. Elle est particulièrement convenable aux gens de travail. Elle fortifie ceux qui ont le ventre libre, sans les échauffer.

Il est parlé du *rima* dans le voyage autour du monde du lord Anfon. Nous le mangions, y est-il dit, au lieu de pain, & généralement tout le monde le préféreroit à cette nourriture; de façon que pendant notre séjour dans l'île de Tinian, on ne distribua point de pain à l'équipage.

Ce fruit doit être mangé lorsqu'il a acquis toute sa grosseur; mais encore un peu verd. On prétend que lorsqu'il est trop mûr, ou qu'il commence à jaunir, il est mal sain, & qu'il cause la dysenterie. (*Art. du Boulanger, par M. MALOUIN.*)

çois, prirent faveur, & ne s'éclipserent qu'avec la barbarie au lever de cette lumière, dont le crépuscule parut dans le xv. siècle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Asie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanson en *rimes* américaines traduite en François. On lit dans le *spectateur* la traduction angloise d'une ode japonne qui étoit rimée, mais la plupart de ces peuples rimeurs sont barbares; & les peuples rimeurs qui ne le sont plus, italiens, François, Anglois, Espagnols, & qui sont des nations polies, étoient des barbares & presque sans lettres lorsque leur poésie s'est formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas susceptibles d'une poésie plus parfaite, lorsque ces peuples ont posé, pour ainsi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il est vrai que les nations européennes, dont je parle, sont devenues dans la suite savantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déjà ses usages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuse de la langue Grecque & de la Latine, elles ont bien poli & rectifié ces usages, mais elles n'ont pu les changer entièrement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, formerent une langue, dont toutes les syllabes pouvoient, par leur longueur ou leur brièveté, exprimer les sentimens lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de syllabes & d'intonations résultoit dans leurs vers, & même aussi dans leur prose, une harmonie qu'aucune nation n'a pu saisir après eux. Du mélange de leurs syllabes longues & breves, suivant la proportion prescrite par l'art, résulte toujours une cadence, telle que l'espece dont sont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'est pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son n'est point une beauté par elle-même; la beauté de la *rime* n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de *désinances* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit

donc cette beauté qui passe si vite qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du second vers qui *rime* au premier. On ne sent même l'agrément de la *rime* qu'au bout de trois & de quatre vers, lorsque les *rimes* masculines & féminines sont entrelacées, de manière que la première & la quatrième soient masculines, & la seconde & la troisième féminines; mélange fort en usage dans plusieurs especes de poésie.

Le rhytme & l'harmonie sont une lumière qui luit toujours, & la *rime* n'est qu'un éclair qui disparoit après avoir jetté quelque lueur; aussi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager: c'est la regle de la poésie dont l'observation coûte le plus, & qui jette le moins de beauté dans les vers; pour une pensée heureuse que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de se servir, sans la richesse ou la nouveauté de la *rime* que ces pensées amènent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile sans comparaison de *rimer* richement, que de composer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte François à vaincre cette dernière difficulté que son génie, son oreille & sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent quand on ne veut que *rimer* richement; & l'on s'aide encore pour les surmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs sévères, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en disent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel est l'état des choses, que la *rime* est absolument nécessaire à la poésie Française; il n'a pas été possible de changer sa première conformation, qui avoit son fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes savans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'usage des vers mesurés à la manière des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre succès. Corneille & Racine ont

employé la *rime* ; & je crains que si nous voulions ouvrir une autre carrière, ce seroit plutôt dans l'impuissance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le desir raisonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois-pourroient mieux que nous se passer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inversions, & leur poésie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a son génie particulier ; celui de la nôtre est la clarté, la précision & la délicatesse. Nous ne permettons nulle licence à notre poésie, qui doit marcher comme notre prose dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la prose. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine :

*Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon père y tient l'urne fatale :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.*

Mettez à leur place,

*Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale !
Mais, que dis-je ? Mon père y tient l'urne funeste :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.*

Quelque poétique que soit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaisir dépouillé de l'agrément de la *rime* ? Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains, Minos aux enfers juge, & enjambreroient avec grace sur l'autre vers* ; la manière même de réciter en italien & en anglois fait sentir des syllabes longues & breves, qui soutiennent encore l'harmonie sans besoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les seuls que la nature de notre langue nous laisse ? Je fais bien que la *rime* seule ne fait ni le mérite du poète, ni le plaisir du lecteur. Ce ne sont point seulement les dactyles & les spondées qui plaisent dans Virgile & dans Homère. Ce qui enchante toute la terre, c'est l'harmonie qui naît de cette mesure difficile. Quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre, est un fou ; mais

celui qui tire du fond de ces obstacles mêmes des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme fort sage & presque unique. Il est très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles statues, de bonne musique, de bons vers, &c. Aussi les noms des hommes supérieurs qui ont vaincu ces obstacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils sont nés. M. de la Mothe nioit la nécessité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers ; M. de la Faye lui envoyant pour réponse des vers harmonieux, prit un bon parti ; il se conduisit comme le philosophe, qui, pour répondre à un sophiste qui nioit le mouvement, se contenta de marcher en sa présence.

Il ne me reste plus que deux choses ; 1°. à donner des principes généraux sur la *rime* ; 2°. à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos ayeux.

On n'admet point pour la *rime* une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe ; ainsi les mots joués & liés ne riment point ensemble. Il y a des mots qui finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sang & flanc, nous & doux*.

On a proscriit la *rime* du simple avec son composé, lorsque l'un & l'autre sont employés dans leur signification naturelle ; ainsi *ordre & désordre* ne riment pas ensemble, mais *front & affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il y a deux sens différens ; ainsi *pas* rime avec *passus*, qui est une particule négative. Dans les pièces régulières, on ne doit pas mettre de suite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reste. Ainsi je passe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poètes, la *rime* annexée, bâtelée, brisée, couronnée, impérière, enchaînée, équivoque, fraternisée, kirielle, retrograde, senée, &c. & tout sera dit.

Caractères & avantages de la Rime.

La *rime* est la consonnance des finales des vers. Cette consonnance doit être sensible à l'oreille : il faut pour cela qu'elle

tombe sur des syllabes sonores ; & si les vers finissent par une muette , la rime doit être double ; c'est-à-dire que la pénultième & la finale doivent être consonnantes. Quoique dans les finales des mots , les consonnes qui suivent la voyelle ne se fassent presque jamais sentir , cependant , pour rimer à l'œil en même tems qu'à l'oreille , on veut que les deux finales présentent les mêmes caractères , ou des caractères équivalens : par exemple , *sultan* ne riment point avec *instant* ; *instant* & *attend* riment ensemble.

On appelle *rime masculine* , celle des mots dont la finale est une syllabe pleine & sonore ; & *féminine* , celle dont la finale est une syllabe muette. Dans la première , il suffit que les finales soient consonnantes ; dans la seconde , la consonnance doit commencer à la pénultième : *revers* & *pervers* riment ensemble ; *source* & *force* ne rimeraient pas , quoique la finale muette soit la même ; mais bien *source* & *course* , *exerce* & *diverse*.

On appelle *rime pleine* , celle où non-seulement le son , mais l'articulation est la même : comme *vertu* & *abattu* , *étude* & *solitude*. On appelle *rime suffisante* , celle qui n'est que dans le son , & non dans l'articulation , comme *vertu* & *vaincu* , *timide* & *rapide*. Quand la rime qu'on emploie est très-abondante , comme celle des mots en *ant* , on regarde comme une négligence la rime qui n'est que dans le son & qui n'est pas dans la consonne : aussi voit-on peu d'exemples dans les bons poètes du tems de Boileau & de Racine , de rimes aussi négligées que celle d'*amant* & d'*inconstant*. Si toutefois il y a deux consonnes qui précèdent la voyelle comme dans la finale de *surprend* , c'est assez pour l'oreille que la seconde de ces consonnes soit la même : ainsi ce mot *surprend* rimerait très-bien avec *grand*. La rime est double , lorsque non-seulement la finale sonore , mais la pénultième a le même son , comme *attirer* , *respirer*. La rime est simple , lorsqu'elle n'est que dans la finale , comme *différer* , *respirer*. Elle est en même tems pleine & double , lorsque l'articulation & le son des deux

syllabes sont les mêmes , comme *préférer* , *différer*. Du masculin au féminin , la différence ne consiste que dans l'addition de la finale muette ; & l'articulation de celle-ci doit être la même dans les deux mots : *escorte* & *discorde* ne riment point , parce que l'articulation de la muette est différente.

Deux syllabes ont le même son & la même articulation , quoiqu'elles ne s'écrivent pas de même : c'est ainsi que *ri-vaux* & *nouveaux* , *essais* & *succès* riment très-bien ensemble. Mais on exige que les dernières syllabes se terminent par les mêmes lettres ou par leur équivalent , comme je l'ai dit , quoique dans la prononciation on ne les fasse pas entendre. Si l'un des deux mots , par exemple , est terminé par un *t* ou par une *s* , le second mot finira de même ou par l'équivalent : ainsi *prétend* rimerait très-bien avec *instant* , *accord* avec *ressort* , *loix* avec *bois* , *glacés* avec *assez*.

A plus forte raison , lorsque la consonne finale se fait entendre , doit-elle être à la fin des deux mots , sinon la même pour les yeux , du moins la même pour les oreilles : *sang* ne rimerait point avec *innocent* , mais avec *flanc* , dont le *c* final a le même son que le *g*.

On s'est permis quelquefois des rimes que l'œil ou l'oreille désavoue : par exemple , celle d'*encor* avec *sort* , celle de *mer* avec *aimer* , de *remords* avec *mort* ; celle de *toucher* avec *cher* , celle de *fiers* avec *foyers* , &c. Parmi ces licences les plus usitées sont les rimes de *guerre* avec *père* , de *couronne* & de *trône* , de *travaux* & de *repos*. La dissonance des deux premières est cependant très-sensible ; & quant à la dernière , une oreille un peu délicate s'aperçoit aisément de la différence du son de l'*o* clair & bref de *repos* , & du son de l'*o* plus grave , plus sourd & plus long de *travaux*. Il n'y a point de voyelle qui ne soit de même , tantôt plus claire & plus brève , tantôt plus grave & plus longue ; mais dans les sons de l'*a* , de l'*i* , de l'*u* , de l'*ou* , &c. cette différence n'est pas aussi frappante que dans les sons de l'*e* & dans les sons de l'*o* : aussi ne fait-on pas de difficulté sur la rime d'*âge* & de *sage* , d'*iste* &

& de fertile , de gîte & d'agite , de chîte & d'exécute , de coûte & de redoute , &c. Il n'en est pas de même de trompette & de tempête , de terre & de mystere , d'homme & d'atôme , de pôle & de bouffole , dont la rime ne fera jamais qu'une licence.

Peut-on ne pas regarder le travail bizarre de rimer , nous dit l'abbé Dubos , comme la plus basse des fonctions de la mécanique de la poésie ? Que n'a-t-il dit la même chose de la mesure & du rythme des vers d'Homere & de Virgile , & de ces constructions si soigneusement travaillées qui occupoient Démosthene , Platon , Thucydide & Xénophon , chez les Grecs ; Cicéron , Tite-Live & Saluste chez les Latins , & qui les occupoient aussi sérieusement que la recherche & l'enchaînement des pensées ? Ce mécanisme de la parole doit paroître bas & puérile à un observateur austere qui ne compte pour rien le charme de l'expression. Mais pour l'homme doué d'un organe sensible & d'un goût délicat , cette mécanique a son prix.

Entre le travail qu'exige la rime , & celui qu'exige la construction du vers mesuré ou de la période harmonieuse , la différence ne peut être que dans le plus ou le moins de plaisir qui en résulte. Il falloit donc examiner d'abord si la rime faisoit plaisir , & un plaisir assez sensible pour mériter la peine qu'elle donne.

La rime peut causer trois sortes de plaisirs , l'un est relatif à l'organe , c'est le sentiment de la consonnance ; & ce plaisir , je l'avoue , est factice : il ressemble à l'usage de certaines odeurs qui ne plaisent pas , qui déplaisent même à ceux qui n'y sont pas accoutumés , & qui deviennent une jouissance & un besoin par l'habitude. Il y auroit peu de bon sens à raisonner cette espece de plaisir , & à le disputer à ceux qui en jouissent. Il s'agit seulement de savoir s'il est réel & s'il est sensible ; dès-lors naturel ou factice c'est un plaisir de plus , & il ne sauroit trop y en avoir dans la nature & dans les arts.

La rime n'intéresse pas seulement l'oreille ; elle soulage , elle aide la mémoire ; & si c'est un plaisir pour l'esprit de se

retracér fidèlement & sans peine les idées qui lui sont cheres , tout ce qui rend léger & facile ce travail de la reminiscence , doit être un agrément de plus. Or il est certain que la rime donne à la mémoire des signaux plus marqués pour retrouver la trace des idées. Par ce rapport de consonnances , un mot en rappelle un autre ; & tel vers nous auroit échappé , qui , par cette extrémité que l'on tient encore , sera retiré de l'oubli.

La rime est enfin un plaisir pour l'esprit , par la surprise qu'elle cause ; & lorsque la difficulté heureusement vaincue n'a fait que donner plus de faillie & de vivacité , plus de grace ou plus d'énergie à l'expression & à la pensée , soit par la singularité ingénieuse du mot que la rime a fait naître , soit par le tour adroit , & pourtant naturel , qu'elle a fait prendre à l'expression , soit par l'image nouvelle & juste qu'elle a présentée à l'esprit , la surprise qui naît de ces hasards réservés au talent , où la recherche est déguisée sous l'apparence de la rencontre , cette surprise mêlée de joie , est un plaisir à chaque instant nouveau , pour qui connoît l'indocilité de la langue & les difficultés de l'art.

Ce plaisir est d'autant plus vif , que la rime paroît à la fois plus rare & plus heureusement trouvée. Dans la langue italienne où les consonnances ne sont que trop fréquentes , la rime doit causer peu de surprise : elle est si commune , qu'en improvisant on la rencontre à chaque pas ; & dans la contexture du vers , comme dans celle de la prose , les Italiens ont plus de peine à fuir la rime qu'à la chercher.

Elle est plus clair-semée dans la langue Françoisse , grace à la variété de nos désinences ; aussi y a-t-il , s'il m'est permis de comparer le poëte au chasseur , plus de bonheur à la découvrir , & plus d'adresse à l'attraper. Ce plaisir est réellement pour le spectateur semblable à celui de la chasse ; & en suivant la comparaison , on verra que dans l'une & l'autre la sagacité dans la recherche , l'inquiétude dans l'attente , la surprise dans la rencontre , l'adresse & la célérité à

tirer juste & comme à la course, sont une suite continuelle & rapide d'agréables émotions.

Un autre avantage que la même comparaison fera sentir en faveur de la *rime*, c'est de donner à l'esprit, à l'imagination & au sentiment plus d'ardeur & d'activité par l'aiguillon de la difficulté, qui à chaque instant les presse & les anime. L'esprit humain est naturellement porté à l'indolence, & en écrivant en prose, rien de plus difficile que de ne pas se laisser aller à une indulgence paresseuse, & aux négligences qu'elle autorise; au lieu du moins qu'en écrivant en vers, & en vers rimés, la difficulté renaissante réveille à tout moment l'attention prête à se ralentir, & la tient, si j'ose le dire, en haleine. Tout le monde connoît les vers de la Faye où la gêne du vers est comparée à ces canaux qui rendent les eaux jaillissantes; feroit-il permis d'ajouter que la *rime*, à la fin du vers, est comme l'extrémité plus étroite encore du tuyau d'où les eaux jaillissent? C'est une attention curieuse à donner à la lecture des bons poètes, que de voir combien d'images nouvelles, de tours originaux, d'expressions de génie, de pensées qu'ils n'auroient pas eues sans la contrainte de la *rime*, leur ont été données par elle; & combien d'heureuses rencontres ils ont faites en la cherchant.

Mais comme c'est en même tems à la difficulté de la *rime*, & à l'aisance avec laquelle on a vaincu cette difficulté, que le plaisir de la surprise est attaché, il suit de-là que si la *rime* est trop commune, si les mots consonnans ont trop d'analogie & sont trop voisins l'un de l'autre dans la pensée, comme le simple & le composé, ou comme deux épithètes à-peu-près synonymes, la *rime* n'a plus son effet. De même si elle est trop singulière, tirée de trop loin, trop péniblement recherchée, l'effort s'y fait sentir, & l'idée de bonheur & d'adresse s'évanouit. Boileau appelloit *rime de bouts rimés* celle de *Sphinx* & de *Sirinx*, & le reprochoit à la Motte. L'esclave qui traîne sa chaîne ne nous cause aucune surprise; mais s'il joue avec ses liens, il nous étonne, & en-

core plus si, par la grace & la dextérité avec laquelle il en déguise & la gêne & le poids, il s'en fait comme un ornement.

On regarde comme un tour de force d'employer des *rimes* bizarres, & cela est permis dans un poème badin, comme le conte & l'épigramme; mais dans le vrai, rien n'est plus facile, & rien ne seroit de plus mauvais goût dans un poème sérieux. De cent personnes qui remplissent passablement des bouts *rimés* hétéroclites, il n'y en a quelquefois pas une en état de faire quatre vers élégans. L'extrême difficulté dans l'emploi de la *rime*, est de la rendre à la fois heureuse & naturelle, imprévue & facile au point qu'elle paroisse avoir obéi au poète, comme le cheval d'Alexandre, que lui seul avoit pu dompter. On sent que ce mérite exclut également la *rime* triviale & la *rime* forcée: Racine est en cela le premier modèle de l'art.

Observons cependant qu'à mesure qu'un poème a, par son caractère, plus de beautés supérieures, plus de grandeur & d'intérêt, le foible mérite de la *rime* y devient plus frivole & moins digne d'attention. Il est encore de quelque conséquence dans la partie descriptive de l'épopée, où la tranquille majesté du récit laisse appercevoir à loisir tous les agrémens accessoires du style; mais dès que la passion s'empare de la scène, soit dramatique, soit épique, l'harmonie elle-même est à peine sensible; le vers se brise, les nombres se confondent, la *rime* frappe en vain l'oreille; l'esprit n'en est plus occupé. De-là vient que dans plusieurs de nos plus belles tragédies, c'est la partie la plus négligée, & personne encore ne s'est avisé en sanglotant & en versant des larmes, de critiquer deux vers sublimes, pour être rimés foiblement. (M. MARMONTEL.)

R I M E *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poètes françois, consistoit à commencer un vers par la dernière syllabe du vers précédent; exemple:

Dieu gard' ma maîtresse & régente.
Gente de cœur & de façon;

R I M

*Son cœur tient le mien en sa tente ;
Tant & plus d'un ardent frisson.*

RIME *bâtelée*, c'est le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers suivant ; exemple :

*Quand Neptune, puissant Dieu de la mer,
Cessa d'armer Caragues & Galées.*

RIME *brisée*, cette *rime* pratiquée autrefois, consistoit à construire des vers de façon que les repos des vers rimassent entr'eux, & qu'en les brisant ils fissent d'autres vers ; exemple :

*De cœur parfait, chassez toute douleur ;
Soyez soigneux ; n'usez de nulle feinte ;
Sans vilain fait entreprenez douceur ;
Vaillant & preux, abandonnez la feinte.*

en brisant ces vers on lit :

*De cœur parfait
Soyez soigneux ;
Sans vilain fait
Vaillant & preux ;
Chassez toute douleur ;
N'usez de nulle feinte ;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.*

RIME *couronnée*, la *rime* étoit couronnée, lorsqu'elle se présentoit deux fois à la fin de chaque vers ; exemple :

*Ma blanche Colombelle, belle,
Souvent je vais priant, criant ;
Mais dessous la cordelle, d'elle,
Me jette un œil friand, riant.*

RIME *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille jusqu'à trois fois.

*Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.*

RIME *enchaînée*, c'est celle qui consiste à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers suivant. Ce goût barbare en Poésie passoit pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'esprit, autrefois si fêté, par l'exemple suivant, tiré des bigarrures du fleur des Accords :

*Pour dire au tems qui court,
Cour est un périlleux passage ;
Pas sage n'est qui va en cour ;
Cour est son bien & avantage ;
Rage est sa paix ; pleurs ses soulas ;
Las ! c'est un très-piteux ménage ;
Nage autre part pour tes ébats.*

Cette *rime* est la même que la *rime* annexée ou fraternisée.

R I M

243

RIME *équivoque*. Nos anciens poètes françois se servoient quelquefois d'une manière de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la dernière syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification, au commencement ou à la fin du vers qui suit. Richelet en rapporte l'exemple suivant :

*En m'ébattant je fais rondeaux en rime ;
Et en rimant bien souvent je m'enrime ;
Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez assez de rime ailleurs ;
Et quand vous plaît, mieux que moi rimassez ;
Des biens avez, & de la rime assez, &c.*

Marot est l'auteur de ces vers bizarres ; c'étoit-là une gentillesse du goût de son siècle. Nous avons de la peine, à concevoir aujourd'hui quel sel on pouvoit trouver dans des productions si plates.

RIME *fraternisée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, si elle n'est la même chose, consistoit, suivant nos anciens poètes, à répéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers suivant ; exemple :

*Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, &c.*

RIME *kirielle*, elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers :

*Qui voudra savoir la pratique
De cette rime juridique,
Saura que bien mise en effet,
La kirielle ainsi se fait
De plates, de syllabes huit ;
Usez-en donc si bi n vous duit ;
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle ainsi se fait.*

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle* ; mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

RIME *rétrograde*, sous Charles VIII. & Louis XII. les poètes avoient mis les *rimes* *rétrogrades* en vogue ; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorsqu'en les lisant à rebours, on y trouvoit encore la mesure & la *rime*, comme dans ceux-ci ; exemple :

*Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Désolés, cœurs méchants, infortunés
Terriblement êtes mocqués & pris.*

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes*.

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

RIME sénée, on nommoit ainsi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple :

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poème dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poème en *rimes sénées*.

RIME féminine, les vers qui finissent par un mot dont la dernière syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient, aimoient*; ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle aussi *vers féminins*; exemple :

*Victoire } Armes
Gloire } Charmes*

Dans la *rime féminine*, la ressemblance du son se tire de la pénultième syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une syllabe de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME masculine, c'est lorsque la dernière syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple :

*Fierté } Soupirs
Beauté } Desirs.*

Dans cette sorte de *rime*, on ne considère que la dernière syllabe pour la ressemblance du son, & c'est cette syllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la dernière syllabe; ainsi *enfer & étouffer* feroient des *rimes* vicieuses: il faut, autant qu'il est possible, que les dernières syllabes des deux vers qui riment, se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la dernière syllabe est plein, ou que les *rimes* sont rares.

RIME normande, on appelle ainsi des *rimes* qui ne se ressemblent que dans le son ou de la manière de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autorisées par l'emploi qu'en ont

fait des poètes célèbres, paroissent toutefois très-vicieuses; exemple :

*Et quand avec transport je pense m'approcher
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.*

RIME redoublée, *Chapelle*, (Claude l'Huillier) élève du célèbre Gassendi, inspira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même :

*Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit,
Par la diversité de cent nobles idées.*

Ces vers ont fait croire à bien de gens que *Chapelle* est le premier qui s'est servi des *rimes redoublées*: mais c'est une erreur; d'Assoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque succès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

*Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.*

(D. J.)

RIME riche, terme de Poésie pour marquer le degré de perfection dans cette partie de vers.

La *rime féminine* est riche, lorsqu'immédiatement devant la pénultième voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple :

*Victoire } Rebelle
Histoire } Isabelle*

La *rime masculine* est riche, lorsqu'immédiatement devant la dernière voyelle ou diphtongue, il se trouve quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux, généreux*.

RIME suffisante, la *rime féminine* est suffisante, lorsque la pénultième voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la *rime*; exemple :

*Belle, } Victoire,
Infidelle. } Gloire.*

La *rime masculine* est pareillement suffisante, lorsque la dernière voyelle ou

diphthongue des mots avec tout ce qui suit, rendent un même son; exemple:

Espoir, } *Heureux*,
Devoir. } *Honteux*.

RIMES croisées, c'est lorsqu'on entrelace les vers de deux espèces, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à *rimes croisées*.

RIMES mêlées, c'est lorsque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres règles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idylles, certaines pièces de théâtre, les opéra, les cantates, &c. sont composés de *rimes mêlées*. La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES plates, c'est lorsque les vers de mêmes *rimes* se suivent par couples, deux masculins & deux féminins. La comédie, l'épigramme & l'épigramme, se composent à *rimes plates*. Pour le poème épique & la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie désagréable.

RIMES unissonnes, *rimes* qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les *rimes* suivantes & autres semblables, sont régulières. *Amant*, *moment*; *départ*, *hasard*; *champêtre*, *connoître*; *sang*, *flanc*; *aimer*, *extrême*.

*Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
 Et je me plains ici du moindre de mes maux.*

Au reste M. l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le poème de la grâce, composé par Afrid, religieux de Vissembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvième siècle; c'est du franc tout pur,

auquel nous n'entendons plus rien. (D. J.)

RIME, on sous-entend *longue*, (*Marine*.) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement dessus ces rames.

RIME BONNE, ou **BONNE RIME**, (*Marine*.) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, f. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compose des vers rimés. Ce terme n'est guère usité qu'en Poésie, où il est synonyme à poète, & se prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne soit restreint & déterminé par quelque épithète de blâme. Ainsi M. Despréaux a dit qu'Apollon

*Voulant pousser à bout tous les rimeurs français
 Invente du sonnet les rigoureuses loix.*

Et ailleurs,

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux;

où il s'agit de Charles du Perrier, un des meilleurs poètes latins & français que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Eglise & dans la Romagne, située à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au sud-est de Ravenne, & 20 milles au nord-ouest de Pesaro. *Long.* 30. 15. *lat.* suivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays de Sénonois d'Italie, & devint ensuite colonie romaine. Tite-Live, *liv. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui assistèrent la république de Rome dans le tems des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignoit à Rimini la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibère contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de Rimini sont les ruines d'un amphithéâtre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer

s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

Rimini fut sujette aux empereurs romains jusqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malatestes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en possession de *Rimini*; possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortifications; elle n'a jamais été féconde en savans, mais en quelques théologiens scholastiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, surnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Augustins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'est un peu distingué de ses confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par son *istoria universa di tutti i concilii generali, particolari di santa Chiesa*. Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Nicéron a mis cet évêque au rang des hommes illustres. (D. J.)

RIMMAGEN, ou RIMAGEN, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, sur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainsi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent; ce qui joint à la ressemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rimomagus* de Tacite. (D. J.)

RIMOCASTRI, (Géogr. anc.) village de la Bœtie. Wheler, dans son voyage de Grece, dit tom. II. l. III. *Rimocastri* est situé sur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au sud, & a une vue sans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythéron. Il est partagé en trois petites groupes de maisons, deux sur la montagne & une au-dessous,

qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de Grecs & d'Albanois, tous chrétiens, excepté un sous-bacha qui les gouverne & qui est turc. La partie du village qui est sur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un fossé du côté du nord; le précipice de la montagne la défend de l'autre côté, quoique sans nécessité à présent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entreprise. Le vin est ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne plusieurs grandes ruines que quelques-uns croient être celles de l'ancienne *Thespia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thispa*. (D. J.)

RINCEAU, f. m. (Archit.) espece de branche qui prenant ordinairement naissance d'un culot, est formé de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acante & le perfil, avec fleurons, roses, boutons & graines, & qui sert à décorer les frises, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome des *rinceaux* antiques de marbre d'une singuliere beauté. (D. J.)

RINCEAU, (Jardinage.) ornement de parterre formant une espece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naissance d'un culot, & se porte vers le milieu du talleau, en rejetant d'espace en espace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les *rinceaux* ne sont plus si à la mode. On leur préfere les massifs de gazon qui formant des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légère, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, terme de Blason; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en fautoir. (D. J.)

RINCER, v. act. (Gramm.) c'est nettoyer un vaisseau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, sa bouche, &c.

RINCER, terme usité dans les ports de Paris, pour signifier l'action de changer une marchandise d'un bateau en un autre.

RINGARD, (Forgerie.) barre de fer

dont on se fert pour manier de grosses pieces à forger, comme une enclume. On le dit aussi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts. (D. J.)*

RINGCOPING, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nortjutland, au diocèse de Rypen, sur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU, ou RINJOT, f. m. (*Marine.*) c'est l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaisseau se joignent.

RINGSTEDT, ou RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemarck dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monastère où Waldemar I. & Erric le Pieux, on en a leur sépulture. *Long. 29. 44. lat. 55. 26. (D. J.)*

RINTLEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie, au comté de Schawenbourg sur le Weser, entre Menden & Hambourg. Ernest, prince de Holstein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privilèges. *Long. 26. 45. lat. 52. 16.*

Henichius (Jean) théologien, naquit à Rintlen en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux ouvrages sont des institutions théologiques, & une histoire ecclésiastique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géogr. mod.*) rivière d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géogr. mod.*) rivière d'Afrique, dans le Bilédulgid. Elle sort des montagnes près de la Lybie, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géogr. mod.*) rivière de l'Amérique méridionale. Elle a deux sources, une appelée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans le Rio-Negro, au-dessus du fort des Portugais. (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hist. mod. superstit.*) c'est chez les Japonais le nom d'une secte de

la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangères, & sur-tout celles du Budsoïsme ou de la religion de Siaka. *Voyez SIAKA.*

RIO-CHIARO, (*Géogr. mod.*) petite rivière d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle sépare de l'Orviétan. Elle se jette dans le Tibre, un peu au-dessus de Grafignano. (*D. J.*)

RIO-DA-VOLTA, (*Géogr. mod.*) rivière d'Afrique en Guinée, dans le pays appelé la Côte d'or. Son embouchure dans la mer est à vingt lieues du village nommé *Sinco.* (*D. J.*)

RIO-DE-JUNEKO, (*Géogr. mod.*) petite rivière d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 9^d 10' de *long.* & à 5^d 50' de *lat. nord.* (*D. J.*)

RIO-DE-LA-GARTOS, (*Géogr. mod.*) rivière de l'Amérique septentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure se trouve presque à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condéceno. Cette rivière est petite, mais assez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en est bonne, & l'on ne connoît point d'autre rivière ni ruisseau d'eau douce sur cette côte, depuis le cap Catoche jusqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-HACHA, (*Géogr. mod.*) nom, 1^o. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2^o. de la capitale (si l'on peut parler ainsi) de ce gouvernement: 3^o. de la rivière qui l'arrose.

Le gouvernement est borné au septentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le sépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé, & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement est bâtie dans un terroir fertile sur le bord de la rivière de son nom. Cette capitale ne contient pas cent maisons; cependant on trouve dans son voisinage des veines d'or, & des salines. *Lat. 11.*

La rivière de la Hacha mouille ce hameau, & se jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géogr. mod.*) rivière

de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle se perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (D. J.)

RIO-FORMOSO, (Géog. mod.) rivière des Indes dans la presqu'île de Malacca. C'est une rivière profonde, dont la source est avant dans les terres & dont l'embouchure est dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (D. J.)

RIO-GRANDE, (Géog. mod.) nom commun à trois rivières.

C'est, 1^o. une rivière considérable sur la côte occidentale d'Afrique. Son cours est de l'est à l'ouest jusqu'à l'île de Bisfague qu'elle forme, & va se rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle est navigable jusqu'à cent lieues de son embouchure. Ses bords sont couverts de gros arbres dont on construit des canots.

2^o *Rio-grande* est une rivière de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a donné ce nom, à cause de la grandeur de son canal. Ses sources sont dans le Popayan; & après avoir traversé plusieurs provinces, elle va se jeter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques jusqu'à cinquante lieues dans les terres.

3^o *Rio-Grande* est une rivière de l'Amérique méridionale au Brésil. Elle arrose la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixième rang parmi celles du Brésil. Voyez l'article suivant. (D. J.)

RIO-GRANDE, (Géogr. mod.) capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil, bornée au nord par le pays des Pétaguays, au midi par la capitainerie

de Tamaraca, au levant par la mer du nord, & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'est peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire son nom d'une rivière qui la traverse, & dont nous avons parlé précédemment. (D. J.)

RIOJA, (Géog. mod.) ville de l'Amérique méridionale, presqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend jusqu'au voisinage de la Cordillere de Chili, & assez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems subsisté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. Latit. mérid. 30. (D. J.)

RIO-LONGO ou RIO-MORENO, (Géog. mod.) rivière d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure est à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, sous le 11. 4. de latit. méridionale. (D. J.)

RIOM, (Géog. mod.) en latin *Ricomagum*, ou *Ricomagus*; ensuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où est venu le nom de *Riom*; ville de France dans la basse-Auvergne, au diocèse & à 2 lieues de Clermont, à 20 sud-est de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguste s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée sous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile (a). Aujourd'hui *Riom* est considérable par sa sénéchaussée, par son présidial, dont le ressort est étendu, par son bureau de finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'Oratoire y ont le collège. Long. 20. 4. lat. 45. 50.

(a) Le roi Jean ayant érigé en 1361, en faveur de Jean son fils, l'Auvergne en duché, les nouveaux ducs établirent leur siège & leur domicile à *Riom*; ce qui y attira les seigneurs du pays, & fit que d'une petite ville, elle devint bientôt considérable. On y vit bientôt l'hôtel de Montboissier, celui de Châteauguai, celui de Montmorin; les Marillac, les Arnould, les Duprat, Robert, Forger, l'Hôpital, Dubourg, Cambrai, d'Arbouze y prirent femmes, maisons & charges. On voit un Henri Arnould, écuyer de Pierre, comte de Beaujeu, qui prenoit le titre de commandeur d'Herment; c'est le trisayeul de M. de Pomponne, le ministre.

Ajoutez aux hommes illustres Antoine Dubourg, chancelier de France, sous François I, après la mort de Duprat. Son fils conseiller-clerc au parlement de Paris eut le sort le plus funeste. Jean Soanen, prêtre de l'Oratoire, célèbre prédicateur sous Louis XIV, & depuis évêque de Senez, en Provence.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Florentius Gregorius*), est le premier dont il faut parler, à cause de son ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un saint, parce qu'il a lui-même écrit plusieurs livres de miracles des saints, parce qu'il s'opposa courageusement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde : enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome visiter le tombeau des apôtres. Il est mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ses ouvrages en 1699 ; mais le seul qui soit utile, est son histoire de France en dix livres, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Cette histoire contient des faits importans, quoique le style en soit dur & grossier, & que l'auteur soit extrêmement simple & crédule. On a remarqué qu'il s'est trompé en plusieurs points, & que plusieurs de ses passages veulent être corrigés. Son silence sur le miracle de la sainte ampoule est une forte objection contre la certitude de ce miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il est encore bon d'observer qu'on l'obligea de se disculper par serment d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des savans hommes du xvi^e siècle. Il mourut à Sémur en 1597, à 60 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoise de Joseph. Il a publié en latin une chronologie sacrée, un commentaire sur les psaumes, plusieurs opuscules des rabbins, trois livres sur la Trinité, & un traité pour soutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit un grand bruit par le mauvais esprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'église gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On

Tome XXIX.

fait que Genebrard avoit embrassé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne cessoit dans ses sermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomissoit, dit le journal de l'Étoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits, & plus laborieux que sage. Son style se ressent de son caractère ; il est dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*), secrétaire des commandemens de la reine Christine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Gustave le fit son envoyé extraordinaire en France ; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin résident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la première traduction françoise du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius ; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poète françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des inscriptions en 1706, de l'académie Françoise en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & estimé. Ce qui fait l'éloge de son cœur, c'est qu'étant poète par goût & comme par état, il ne s'est jamais permis des vers satyriques contre personne, quoiqu'il ait été souvent blessé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait plusieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra ; les pieces qu'il a données en ce genre se sont soutenues à l'aide du musicien. Toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en quatre vol. in-12. Il est l'auteur des vers intitulés *les cinq sens* :

*J'entends la voix d'Eglé, quel plaisir souverain !
Je respire son air & son parfum divin :
Je la vois, à mes yeux Venus même s'expose ;
Je cueille le lis de son sein ;
Je goûte le baiser sur ses levres de rose.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en est extrême)
Voilà tous les cinq sens ravis tous à la fois ;
Je ne parle pas du sixieme.*

Faydit (*Pierre*), connu par la fin-

gularité de ses opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en sortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité sur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le système des théologiens scolastiques, & en établit un qui l'a fait soupçonner de favoriser le trithéisme. Ses autres ouvrages sont 1°. la vie de S. Amable. 2°. des remarques sur Virgile, sur Homère & sur le style poétique de l'Écriture: 3°. des mémoires contre l'histoire ecclésiastique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages pèchent moins par l'érudition, que par la satire, le manque de goût & de jugement.

Sirmon (*Jacques*), jésuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au collège de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de son siècle. Il devint confesseur de Louis XIII. & se conduisit à la cour avec tant de prudence dans ce poste délicat, qu'il n'y donna jamais à personne le moindre sujet de plainte. Renfermé dans les bornes de son ministère, il continua ses études, ne se mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de Lalande son neveu, sur lequel il fut contesté. Le pape le préféra à tous les savans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-estimés, & sont très-peu lus. Il est vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 vol. in-fol. les seuls opuscules du père Sirmond sur différentes matières, mais à peine le consulte-t-on aujourd'hui dans les bibliothèques publiques qui en ont fait l'acquisition; cependant son style est concis, & il traite ses sujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Touffée (*Dom Antoine Augustin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut en 1718 à S. Germain des Prés après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jérusalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris 1720, in-fol. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande

rivière de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le sud. *Rio-Negro* entre si parallèlement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île. Long. 319. 30. lat. 3.

Les Portugais fréquentent cette rivière depuis plus d'un siècle, & ont bâti un fort sur son bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises, à 3. 9. de latit. Ils y font un grand commerce d'esclaves, & ils doivent le faire dans les limites prescrites par les loix de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave: tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui sont dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la rivière Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénètre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la rivière.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises sous la direction des mêmes religieux du mont-Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la rivière Noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrain des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-RÉAL, (*Géog. mod.*) rivière d'Amérique méridionale, au Brésil. Elle sépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & se jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) rivière d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à

une certaine distance. Cette riviere est considerable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies naturelles & de vastes campagnes unies, d'un terrain gras, coupé par des ruisseaux qui le rafraichissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les parates, en un mot toutes fortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmiers, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphants profitent; mais les negres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (D. J.)

RIO-SANGUIN, (Géog. mod.) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de *Rio-Sextos*. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de longitude & à 5. 12. de latitude septentrionale. (D. J.)

RIO-SEXTOS, (Géog. mod.) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de *Rio-Sanguin*, & à-peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la première fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour

enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de *Medoc*, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (D. J.)

RIO-TINTO, (Géog. mod.) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appelée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'*Odiero*. (D. J.)

RIOUZIC, (Géog. mod.) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des sept îles que les anciens ont appelées *Siada*. (D. J.)

RIOXA, (Géog. mod.) en latin *Raconia*; petite province d'Espagne, dans la Castille vieille, au voisinage de *Miranda*, de *Ebro*. Elle est séparée de l'*Alava* par l'*Ebre*, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme *Navarette*, *Guardia*, *Bastida* & *Belovado*.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né *Spinosa* (Jean.) Il servit utilement *Charles-Quint* dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynacepanos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (D. J.)

RIPA, (Géog. mod.) autrement *Ripatrassonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale distance de *Monte-Alto*, & environ à 6 milles de *Fermo*. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570 est suffragant de *Fermo*. Longit. 31. 36. latit. 45. 55. (D. J.)

RIPÆI MONTES, (Géog. anc.) mon-

agnès de l'Arcadie , selon Servius , *in lib. IX. Æneid. p. 1340* , qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées , en ce que l'un s'écrit avec aspiration , & l'autre sans aspiration. *Voyez RIPHÆI montes. Géog. anc. (D. J.)*

RIPAILLE , (*Géog. mod.*) bourg de Savoie , dans le Chablais , sur le bord du lac de Geneve , environ à une lieue de Thonon. *Long. 24. 10. latit. 46. 23'*

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour six hermites & lui , a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince , dans le tems qu'il se crut guéri de toute ambition , & que laissant flotter les rênes de la souveraineté entre les mains de son fils , il ne songeoit pas à briguer la tiare pontificale contre aucun cardinal , & ne s'occupoit que des plaisirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint son caractère dans les vers qui suivent :

O bisarre Amédée !

De quel caprice ambitieux

Ton ame est-elle possédée ?

Ah ! pourquoi t'échapper à ta douce carrière ?

Comment as-tu quitté ces bords délicieux ,

Ta cellule , ton vin , ta maîtresse & tes jeux ,

Pour aller disputer la barque de S. Pierre ?

(*D. J.*)

RIPE , f. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon , de tailleur de pierres & de sculpteur , qui sert à gratter un enduit ou de la pierre , ou une figure. La *ripe* des maçons est une espèce de fer en forme de queue d'ironde dentelée , ou une sorte de petite truelle triangulaire , qui a des dents d'un côté , qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée* ; celle des tailleurs de pierres est plus large , mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des sculpteurs , c'est un ciseau plat , un peu courbé par le bout , & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* sont à manches de bois. Il y a aussi des *ripes* sans dents qui ne sont que des fers un peu larges , pliés en équerre , tranchans & emmanchés de bois. *Savary. (D. J.)*

RIPEN ou RYPEN , (*Géog. mod.*) ville de Danemarck , dans le Jutland septentrional , près de la côte occidentale , & capitale du diocèse auquel elle donne son

nom. Elle est située à 20 lieues au nord-ouest de Sleswick , & est mouillée par la riviere de Nipsaa , qui y cause souvent de grands dommages. Elle a pour sa défense un ancien château , mais elle est sur-tout fortifiée par la nature. Son église cathédrale est bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris son commencement vers l'an 860 , & l'évêque jouissoit autrefois de la juridiction temporelle & spirituelle ; mais en 1536 , le roi Christian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemarck , réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocèse de *Ripen* qui est borné au midi par le duché de Sleswick , & au nord par le Wibourg , est composé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* est gouvernée par deux bourguemestres & par un sénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit considérable aux habitans par la nourriture des bestiaux ; car c'est l'endroit où l'on assemble les bœufs de presque tout le Jutland. On les embarque ensuite sur des vaisseaux pour les transporter en divers pays , & principalement en Hollande. *Long. 42. 8'. lat. 55. 19'.*

Borrichius (*Olaüs*) l'un des plus savans personnages du nord , naquit à *Ripen* en 1626 , & devint conseiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les sciences de son crédit & de sa bourse. Il fonda à Copenhague une espèce de college pour l'entretien des pauvres étudiants , & donna pour cette fondation vingt six mille rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages sur des matieres de médecine & de chymie sont toujours estimés ; & comme ce sont pour la plupart des dissertations , on a recueilli les principales en 2. vol. *in-4°.*

Cragius (*Nicolas*) naquit à *Ripen* vers l'an 1549 , & s'attacha à la littérature & aux négociations dans lesquelles il fut employé avec succès. Les administrateurs du royaume pendant la minorité de Christian IV. le nommerent historiographe du roi avec six cens rixdallers d'appointement. Il composa les annales de Danemarck depuis la mort de Frédéric I. jusqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré

enseveli jusqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Copenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédémone, *de republicâ Lacedæmon. libri quatuor*, est généralement estimé. Il parut d'abord à Geneve en 1593, *in-4°* & ensuite à Leyde en 1670 *in-12*. Gronovius l'a inséré dans son trésor d'antiquités grecques. Cragius mourut en 1602.

Je supprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illustres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Monsétoit de cette ville, dont il devint bourguemestre. *Mons* est ce magistrat intrépide, qui eut le courage d'oser porter dans Copenhague en 1523, à Christiern. II. roi de Danemarck, sa sentence de déposition prononcée par les états de Jutland. « Mon » nom, dit-il au tyran, devrait être » écrit sur la porte de tous les méchants » princes. » Christiern détesté de tous ses sujets, abhorré de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, cet arrêt singulier, qu'un seul homme désarmé lui signifioit. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle est une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivipullum*, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, qui servoit de sépulture aux comtes de Barcelone. Elle est au confluent du Frésaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, f. f. (*estocade de*) est une botte qu'on porte à l'ennemi aussi-tôt qu'on a paré son estocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1° que la parade soit extrêmement vive; 2° détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte; 3° porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'est-à-dire, que si l'on a paré l'estocade de quarte-basse, on riposte quarte-basse, & si l'on a paré l'estocade de tierce, on riposte tierce, &c.

RIPPER, v. act. terme usité dans les douanes & sur les ports des rivières, particulièrement à Paris. Il signifie faire con-

ler à force de bras, sur les brancarts d'un haquet, les balles, caisses ou tonnes de marchandises pour les charger plus facilement. *Dictionnaire de Commerce.*

RIPPIENO, f. m. (*Musique.*) mot italien qui se trouve assez fréquemment dans les musiques d'église: & qui équivaut au mot *chœur* ou *tous*. (*S*)

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij.* ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, sur la Youre, à 210 milles au nord-ouest de Londres; Widfrid, Archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville se distingue par ses manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre. *Long. 15. 56'. latit. 54. 5'. (D. J.)*

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuarii* & *Riparioli*; tous ces noms sont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour désigner un peuple distingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Frisons ou Frisicebons, des Bajouriens & des Saxons, mais dont il est plus aisé de dire qu'ils n'ont pas été, que qu'ils étoient.

Quelques-uns croient que les *Riparii* étoient un composé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & sur ses bords. M. de Valois, *not. gall. p. 478*, soupçonne qu'ils avoient été appelés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord sur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant passé le fleuve, fixèrent leur demeure sur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient jusqu'aux rivières de Roer & de Meuse, où se trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Juliers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, presque semblable à la loi *salique*, suffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoc Coccius d'Alsace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*;

voisin de l'Alsace, & qui demouroit entre la Blieffs, la Sare & la Moselle. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* sur le haut-Rhein & sur le bas Rhein; mais comme il n'est parlé que d'un seul duché des peuples *ripuaires*, il ne seroit pas impossible que ce duché se fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts jusqu'à la riviere de Senz, dans un espace de quarante-six milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Wesel ou Ober-Wesel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Louis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appelé *Riparia* ou *Riparia*, & qui étoit la premiere demeure des *Riparii* qui avoient passé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguste en fait aussi mention dans le partage de son royaume entre ses trois fils; il le nomme par corruption *Ribuaria*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (D. J.)

RIPUAIRE loi, (Jurisprud.) Voyez LOI RIPUAIRE. (A)

RIQUERAQUE, s. f. (Poésie gaul.) sorte de grande chanson ancienne, composée de vers couplés de six ou sept syllabes chacun, avec divers croisées. Borel. (D. J.)

RIQUIER SAINT, (Géogr. mod.) on écrit aussi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au diocèse d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, sur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la source de ce ruisseau, à 2 lieues au nord-est d'Abbeville, & à 7 au nord-est d'Amiens.

Cette ville étoit déjà un bourg considérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avoit deux mille six cents maisons. S. Riquier y naquit sous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij siècle; & en 640 il y jeta les fondemens du monastere qui subsiste encore, & qui porte aujourd'hui son nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la

seigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens se l'approprièrent ensuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de S. Riquier en sont aujourd'hui co-seigneurs. La taille y est personnelle, & c'est le siege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. Long. 19. 25' latit. 50. 12'. (D. J.)

RIS ou RIRE, s. m. (Physiolog.) émotion subite de l'ame qui paroît aussitôt sur le visage, quand on est surpris agréablement par quelque chose qui cause un sentiment de joie. C'est le propre de l'homme, en tant qu'un être pensant, & par un effet de la conformation des muscles de son visage. Voyez RISIBILITÉ.

On ne sauroit expliquer comment à l'occasion d'une idée, ce mouvement se produit aux levres & au reste du visage; on ne doit pas même espérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomènes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication; mais il faut se ressouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les sensations.

Le visage seul est le siege du ris modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du risorius de Santorini. Les joues forment, par une espece de duplication, une petite fosse entre la bouche & les côtés du visage; à cet état se joignent des expirations alternatives qui se suivent vite, & sont peu ou point sonores; elles le sont beaucoup, quand le ris est immodéré; alors les muscles du bas-ventre sont agités; l'action des muscles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorsque le ris commence à se former, on inspire, on n'expire point; ensuite les expirations viennent; elles sont sonores, fréquentes, petites; elles ne vident point tout l'air du thorax; par-là l'air est pressé contre la glotte, la glotte resserrée laisse sortir de vrais sons, & en montant & descendant elle comprime les vaisseaux sanguins.

Ainsi 1°. lorsqu'on est frappé de quelque idée plaisante ou ridicule, on rit avec

bruit , parce que la poitrine se resserant , le larynx en même tems est comprimé , le diaphragme agit par de petites secouffes , l'action des muscles abdominaux le force de remonter , & fait sortir l'air à diverses reprises.

2° Comme il y a une liaison entre le diaphragme , les muscles du visage & du larynx , par le moyen des nerfs , on ne doit pas être surpris , si les mouvemens du *ris* se font sentir au visage & au larynx.

3° Puisque les poumons sont comprimés dans l'expiration , on voit que dans le tems qu'on rit , le sang ne doit pas passer librement dans les vaisseaux du poumon ; ainsi la circulation ne se fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4° Quand on rit , les veines jugulaires se gonflent , de même que la tête ; cela vient de ce que le sang ne peut pas entrer librement dans le cœur , en descendant de la tête , le cœur se resserant , & le poumon n'étant pas libre ; pour la tête , c'est une nécessité qu'elle devienne enflée , puisque le sang ne peut alors se décharger dans les veines non plus que la sérosité.

5° Il arrive souvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas respirer ; cela doit arriver ainsi quand les secouffes continuent long-tems & avec violence , puisqu'alors le sang ne passe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6° On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voisin du *ris* que son extrémité opposée , les pleurs , quoiqu'elles viennent d'une cause contraire ; mais par ces pleurs je n'entends pas de simples larmes , car outre ces larmes , il y a dans l'action de pleurer plusieurs affections de la poitrine avec inspiration ; le thorax dilaté est comprimé alternativement & promptement , à-peu-près comme dans le *ris* , avec une grande expiration , aussitôt suivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant ; on conserve à-peu-près la même figure , si ce n'est que les yeux sont poussés plus en avant ,

& s'enflent en quelque sorte par les larmes. En effet , qu'on pleure ou qu'on rie , ce sont à-peu-près les mêmes muscles du visage qui jouent ; c'est pourquoi on peut à peine distinguer la différence qui se trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le visage ; le *ris* des mélancoliques ressemble fort aux pleurs.

7° Le *ris* dégénère quelquefois en convulsion ; cela n'est pas surprenant , puisqu'il n'est lui-même qu'une espèce de convulsion ; le diaphragme étant violemment agité , peut , par le moyen de l'intercostal de la huitième paire , & des nerfs diaphragmatiques , causer des convulsions dans les muscles , avec lesquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8° Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force , il peut se faire que les vaisseaux pulmonaires se rompent ; aussi a-t-on vu quelquefois succéder aux violentes secouffes que le poumon souffre quand on rit , des crachemens de sang.

9° L'apoplexie vient souvent d'un arrêt de sang ; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré le sang ne passe pas librement dans les vaisseaux pulmonaires , ni par le cerveau : il peut donc se faire que l'apoplexie succède aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques observations sur les effets du *ris* poussé à l'excès. Chrysispe , au rapport de Laerce , Zeuxis & Philémon , au rapport de Valere-Maxime , rioient jusqu'à l'entière extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré , le ventricule droit plein de sang qui ne passe pas au gauche , & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires , nous offre une stagnation à-peu-près aussi considérable que dans les efforts ; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois salutaires , au rapport de Scheuchzer , mais de-là aussi quelquefois des hémoptysies , & des convulsions nerveuses , funestes dans les plaies des nerfs.

Cependant , sans trop craindre ces tristes effets du *ris* excessif dont parlent les auteurs , & d'un autre côté sans les re-

garder comme des chimeres, il convient de ne se livrer qu'à des *ris* modérés, qui sont les fruits d'une joie douce & toujours bienfaisante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le sang se divise, les vaisseaux qui n'avoient pas assez de force pour chasser les humeurs, sont pressés; plusieurs parties qui étoient sans vigueur sont agitées, & reçoivent plus de sang; les humeurs sont poussées dans les pores sécrétoires, la transpiration s'augmente, le sang circule plus vite au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il se filtre conséquemment plus d'esprits; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame est agréablement affectée; c'est ce que nous éprouvons fréquemment dans nos spectacles. La cause du *rire* à la comédie, dit Voltaire, est une de ces choses plus senties que connues; l'admirable Molière, ajoute-t-il, & Regnard, quelquefois, excitent en nous ce plaisir, sans nous en rendre raison, & sans nous dire leur secret. Des méprises, des travestissemens qui occasionnent ces méprises, les contrastes qui en sont les suites, produisent un *ris* général, tandis qu'il y a des caractères ridicules dont la représentation plaît, sans causer ce *ris* immodéré de joie; Trissotin & Vadius, par exemple, semblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaisir inexprimable, ne causent guère un *ris* éclatant.

On distingue plusieurs espèces de *ris*; il est des *ris* moqueurs & méprisans, où ce ne sont que quelques muscles du visage qui agissent, sans expiration ni inspiration. Il en est de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulsion des nerfs subcutanés, à laquelle se joint la convulsion sympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloison, fait naître un *ris* sardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverses manières de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaïses, non plus que dans la superstition des anciens, qui

tiroient d'heureux présages du *rire* des enfans au moment de leur naissance; car c'est ainsi qu'il faut entendre la pensée de Sénèque dans sa quatrième élogue:

*Puer qui non risit parenti,
Nec deus unc mensa, dea nec dignata cubile est.*

« Tout enfant qui ne rit pas à ses parents, ne mérite pas d'être admis à la table des dieux, ni au lit d'une déesse ».

Saint Basile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Écriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, VI. ch. xxv. mais Jésus-Christ, comme l'a remarqué Grotius, parle seulement de ceux qui ne cherchent que les occasions de se réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaisirs; rien n'est plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en est un effet naturel.

Lycurgue, en législateur éclairé, consacra des statues du *Ris* dans toutes les salles des Spartiates, pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire régner dans leurs repas & dans leurs assemblées, la satisfaction & les sentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, est le plus agréable assaisonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages sur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaissance des lettres, aux savans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du ris, de ses causes & de ses effets*, Paris 1579, in-8°. Il est bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali risu*; Messanzæ 1656, in-4°. (D. J.)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulsif, dont le surnom est tiré du *sardea* ou *sardonia herba*, la *sardoine*, qui prise intérieurement, est un poison assez actif, dont le principal effet se porte sur les lèvres & les joues, & y excite des mouvemens convulsifs, de façon que les malades empoisonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'est autre chose que la
renoncule

renoncule sauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui est, suivant Dioscoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres especes; on l'appelle aussi communément *l'api sauvage*. Appulée, à cause de sa qualité vénimeuse, lui a donné le nom d'*herbe scélérate*. Voyez RENONCULE.

Le *ris sardonique* est aussi connu sous le nom de *spasme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les lèvres, dans cet état de convulsion, imitent la figure de celles d'un chien lorsqu'il grince des dents; *cynique* est dérivé de *κυνος*, qui veut dire *chien*.

La réfraction convulsive des angles des lèvres, qui constitue proprement le *ris sardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche sera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralysie & d'épilepsie; plus souvent les deux angles retirés laissent les dents à découvert & caractérisent mieux la maladie; quelquefois aussi les muscles du nez, des paupières, de la face, le muscle peucier, sont affectés de façon que toute la face est en convulsion; il y a des cas où le mal se répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a observé, jusqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade est dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour soulever & transporter un fardeau. Cette maladie est souvent précédée, suivant Avicenne, d'une légère douleur dans les os de la face, avec engourdissement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorsqu'elle est décidée & bien établie, la salive, auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obstacle, se répand au-dehors; la voix est altérée, la mastication est presque impraticable; il n'est pas rare alors, selon la remarque de Celse, de voir survenir la fièvre & un changement réitéré dans la couleur du visage.

L'usage de la renoncule sauvage n'est pas la seule cause du *ris sardonique*; des attaques d'épilepsie & de paralysie peuvent, comme nous avons déjà dit, pro-

duire dans les muscles des lèvres une altération à-peu-près semblable; mais la rétraction de ces muscles dans la paralysie n'est qu'une fausse convulsion occasionnée par le relâchement des antagonistes. Les vices du diaphragme sont des causes assez ordinaires du *ris sardonique*, sans doute à cause de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrième & cinquième vertèbre du cou qui se portent à cet organe, & qui fournissent quelques ramifications aux lèvres; c'est un symptôme très-fréquent dans la paraphrénésie (voyez ce mot), dans les blessures du diaphragme, comme l'ont observé Pline, Aristote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une blessure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'instrument, on laissa une petite squille de bois qui piqua le diaphragme, à l'instant le malade fut saisi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulsions; *Epidem. lib. V. agr. 94*. Le *ris sardonique* survient quelquefois le neuvième jour après l'extirpation des testicules, & il est alors un très-mauvais signe. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occasionne aussi quelquefois, suivant le même auteur, une altération dans la formation des lèvres qui peut imiter le *ris sardonique*, *lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muscles masséters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les causes des convulsions en général qui peuvent aussi-bien affecter les lèvres que toute autre partie.

On ne sauroit méconnoître cette maladie; ses symptômes frappent au premier coup-d'œil, & ne sont nullement équivoques. Il est moins aisé de distinguer les causes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en assurer par le récit du malade & des assistants, & par l'examen plus attentif des phénomènes; ce n'est que par les autres qu'on peut être instruit si le *ris sardonique* est la suite de l'usage de cette renoncule vénimeuse ou d'une blessure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération pré-

cédente ; on juge soi-même si la retraction des levres est vraiment convulsive, ou l'effet d'un relâchement paralytique ; dans ce dernier cas, les levres ne sont pour l'ordinaire retirées que d'un côté ; elles obéissent au moindre effort, & les paupieres du côté opposé atteintes de la même paralytie, sont abaissées ; le tempérament, le genre de vie du malade, les causes précédentes peuvent fournir encore des éclaircissimens ultérieurs ; dans le *ris sardonique* exactement spasmodique, les deux angles sont le plus souvent retirés, & l'on ne peut, sans beaucoup de peine, les rapprocher ; ils opposent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cause.

C'est sans fondement qu'on assure que le *ris sardonique* est un symptôme toujours très-dangereux ; cette assertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'est pas conforme à toutes les observations ; le *ris sardonique*, effet de la paralytie ou de l'épilepsie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralytie il n'est pas toujours suivi d'une mort subite & inattendue ; on guérit quelques malades qui ont usé de la *sardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fièvre non intermittente, la distorsion du nez, des yeux, des sourcils & des levres, sont un signe de mort prochaine, *Aphor. 49. lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem. lib. III*, qui prouve que ce pronostic général souffre quelques exceptions. Pithyon dans qui il observa ce symptôme au septième jour d'une fièvre continue, fut très-bien guéri. Lorsqu'il se rencontre avec une extrême foiblesse, on peut assurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun espoir, *Coaccar. prenot. cap. j. n° 74.* ce qui lui est commun avec toutes les autres convulsions ; voyez SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un transport subit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorragie par le nez.

La seule espèce de *ris sardonique* produite par la renouée, mérite ici une

attention particulière pour le traitement ; les autres espèces ou n'en sont pas susceptibles, ou n'exigent d'autres remèdes que ceux qui sont appropriés aux maladies dont elles sont symptômes. Le secours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoisonnés, est sans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Égine, Dioscoride, &c. s'accordent tous à le prescrire, nullement retenus par la causticité qu'ils attribuent à cette plante ; dès que l'émétique a fini son effet ; ils conseillent l'hydromel pris abondamment ; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remèdes chauds & pénétrants, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulsions, ne seroient pas employées sans succès : les bains d'*hydrelaum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, sont aussi très-convenables ; mais il faut avoir soin de frotter & d'oindre le malade au sortir du bain. Du reste, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-spasmodiques, les amers, le quinquina, le sel sédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la classe des anti-hystériques.

Ris sardonique, se prend aussi souvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on est obligé d'affecter sans en avoir le moindre sujet, ou lorsqu'on auroit plutôt lieu d'être triste ou en colère : tel est l'état d'un homme qui entend raconter une histoire plaisante dont il est lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte est forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire ; tel est aussi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il est arrivé à certain histrion, aristarque de profession, qui bafoué justement en plein théâtre, affecta de mêler ses *ris* aux éclats qui partoient de toute part ; mais il avoit mangé de la sardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (m)

RIS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) Voyez RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'écaillets, avec des garcettes qui sont en-travers d'une

voile , à une certaine hauteur. Les garnitures servent à diminuer les voiles par le haut , quand le tems est mauvais ; ce qui s'appelle *prendre un ris*. Voyez PRENDRE UN RIS.

RIS de veau , terme de boucherie ; glande qui est sous l'ésophage des veaux ; elle a deux parties , l'une qu'on appelle autrement *la fagoue* , qui est blanche & ridée , & l'autre *la gorge*. C'est une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (D. J.)

RISANA , (Géog. mod.) ville de la Dalmatie , sur la côte du golphe de Venise , au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (D. J.)

RISANO , LE , (Géog. mod.) riviere d'Italie , dans l'Istrie. Elle se jette dans le golphe de Trieste , environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Istria. Cette riviere est le *Formio* des anciens. (D. J.)

RISBAN , f. m. (Hydraul.) est un fort de maçonnerie construit dans la mer sur lequel on place de l'artillerie pour la défense d'un port. Tel étoit le fameux risban bâti par Louis XIV au milieu des jettées qui conduisoient à Dunkerque , & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire , avec de belles cazernes pour 100 hommes de garnison , deux grandes citernes , des magasins pour les munitions de guerre & de bouche , une communication avec la ville , & trois rangs de batterie sur son rempart , où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (K)

RISBERME , f. f. (Hydraul.) est une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en assurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet espace de fascines & de grillages , dont les compartimens sont arrêtés par des plançons , & remplis de pierres dures pour les entretenir plus solidement. (K)

RISCUS , f. m. (Littérat.) ce mot signifie quelquefois chez les Romains un coffre , un bahut couvert de peau ; d'autres fois il se prend pour un panier d'osier ou de jonc pour mettre du linge , & d'autres fois pour une espece d'armoire taillée dans le mur d'une maison , & qui servoit

pareillement pour y ferrer du linge , & autres effets de ménage. (D. J.)

RISENBOURG , (Géog. mod.) petite ville de Prusse , sur la Liebe , avec un château , près de Freystad ; elle étoit autrefois la résidence des évêques de Poméranie. (D. J.)

RISIBILITÉ , (Logiq.) faculté de rire ; tout le monde répète après Aristote , que c'est le propre de l'homme ; cependant en soutenant cette proposition , on avance une chose assez obscure , & peut-être très-contestable ; car si l'on entend par *risibilité* , le pouvoir de faire l'écartement des angles des lèvres , qui a lieu quand on rit , il ne seroit pas , je pense , impossible de dresser des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *risibilité* , non-seulement le changement que le ris fait dans le visage , mais aussi la pensée qui l'accompagne & qui le produit , & que par conséquent l'on entende par *risibilité* , le pouvoir de rire en pensant , toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette manière , parce qu'il n'y en a point qui ne soient propres à l'homme seul , si on les joint avec la pensée ; telle sera l'action de marcher , de manger , parce que l'homme pense en marchant & en mangeant ; cependant encore ces exemples ne seront pas certains dans l'esprit de ceux qui attribuent des pensées aux bêtes. (D. J.)

RISIGALLUM , f. m. (Hist. nat.) nom donné par quelques auteurs à l'arsenic d'un jaune vif ou rouge. Voyez RÉALGAR.

RISQUE , f. m. (Gram.) c'est le hazard qu'on court d'une perte , d'un dommage , &c. Voyez HAZARD.

Il y a un grand risque à prêter son bien à crédit aux grands seigneurs , aux femmes non-autorisées par leurs maris , & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme espagnol *risco* , roide ; Covarruvias le dérive de *rigeo* ; dans le grec barbare on dit *πιζικαπα* pour *periclitor* , je hazarde , & *πιζικον* pour lot ou hazard. Skinner croit que ces mots , aussi-bien que le mot *risque* , peuvent être déduits de *πιζικον* *αναπρετα τον κυβον* , je jette le dé.

Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises & envois, on a coutume de les faire assurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le risque de ces marchandises commence au tems où on les porte à bord. C'est une maxime constante que l'on ne doit jamais risquer tout sur un seul fond, ou sur le même vaisseau; cette maxime apprend à ceux qui assurent, qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hasarder sur un vaisseau unique, attendu qu'il y a moins de *risque* à courir sur plusieurs ensemble que sur un seul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) exposer son bien, sa marchandise, &c. sans craindre de le perdre, dans l'espérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *risquer* lorsque le péril est évident.

RISSOLE, f. f. (*Gram. & Cuisine.*) sorte de pâtisserie ou de friture faite de viande sèche, épicée, enveloppée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au sain-doux.

RISSOLER, v. act. (*Cuisine.*) cuire ou rôtir au feu une viande, jusqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rousse.

RISSONS, terme de galere, (*Marine.*) ce sont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, f. m. (*Théolog.*) est une manière d'observer les cérémonies religieuses qui est propre à telle ou telle église, à tel ou tel diocèse. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, &c. célèbrent le service divin suivant le *rit* grec. L'Occident suit le *rit* latin, ou celui de l'Eglise romaine. Les différens diocèses, sur-tout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque église ayant ses usages propres établis de tems immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard le *rit* parisien, le *rit* lénois, &c.

On distingue cependant dans l'occident trois sortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainsi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'est le même, que le *rit*

romain proprement dit. Le *rit* ambrosien, qui a pour auteur S. Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'église de Milan; & le *rit* mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les églises de Tolède & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui suivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens composèrent sous le regne d'Edouard VI. & qui est contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes prières*. *Voyez* RITUEL.

rites, TRIBUNAL DES, (*Hist. mod.*) c'est un tribunal composé de mandarins & de lettrés chinois, dont la destination est de veiller sur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduise dans le royaume de la Chine, les superstitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal est, dit-on, presque aussi ancien que la monarchie; les mandarins qui le composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par les bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est exempte d'idolâtrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers. *Voyez* TYEN-TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui règle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITES (*Congrégation des*), *Hist. mod.* est celle qui fixe les cérémonies ecclésiastiques, dans toute l'étendue de la catholicité, qui forme les rituels, missels, bréviaires, offices particuliers & autres livres employés dans l'église; qui règle les canonisations, les fêtes, les processions, les bénédictions, les enterremens, les prédications, les rubriques; qui maintient l'observation des cérémonies, des usages & de la tradition de l'ancienne église; qui décide des préséances & des prétentions du clergé séculier ou régulier, du culte des images; qui donne certaines dispenses ou permissions, par exemple, aux prêtres, celle de garder leur calotte en disant la messe, quand il y a lieu de le permettre, & autres choses semblables.

Lorsqu'il s'agit dans cette congrégation de traiter de la canonisation de quelques saints, on tient des assemblées extraordinaires où assistent plusieurs cardinaux, prélats & théologiens, trois auditeurs de rote, & le promoteur de la foi, qui est un avocat consistorial, chargé de proposer des objections, & de contester les preuves de sainteté que l'on produit, pour donner occasion de mettre la chose dans un plus grand jour; (c'est ce qu'on appelle vulgairement *l'avocat du diable*) plusieurs médecins & chirurgiens, chargés de vérifier ce qu'il peut y avoir de naturel & de physique dans les faits que l'on produit comme miracles, pour établir la sainteté du bienheureux; plusieurs théologiens appelés *consulteurs*. Il se tient diverses congrégations préparatoires avant celle où préside le pape, pour ordonner la cérémonie de la béatification ou de la canonisation. Voyez le traité du pape Benoît XIV de *servorum beatificatione*. (+)

RITOURNELLE, *s. f. en Musique*, est un morceau de symphonie, assez court, qui se met en manière de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant; ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant; ou dans le milieu du chant, pour reposer la voix, pour ajouter à l'expression, ou simplement pour embellir la pièce.

Dans les partitions ou recueils de musique italienne, les *ritournelles* sont sou-

vent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. Voyez **RÉPÉTITION**.

Ritournelle vient de l'italien & signifie proprement petit retour, *ritornello*. (S)

RITUEL, *s. m. (Théolog.)* livre d'église qui enseigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être observées en célébrant le service divin, dans une église particulière, dans un diocèse, dans un ordre religieux, &c. Voyez **RIT** & **CÉRÉMONIE**.

Les anciens payens avoient aussi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rites & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des *rituels* des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le *rituel* des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabbins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïse.

Les chrétiens ont eu aussi leurs *rituels* dès la première antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les sacramentaires des papes Gélase & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* sont en grand nombre, tant sur la célébration de l'office divin, que sur la manière d'administrer les sacremens, & sur les autres cérémonies de l'Église. Plusieurs savans du dernier siècle, & entre autres dom Menard & dom Martenne se sont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit sur ces matières, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'est pas contenté de rapporter simplement, ou de prescrire les rites & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les gestes qu'on doit observer pour rendre les

cérémonies plus augustes , mais encore qu'on en a cherché des raisons mystiques , inventées après coup , & qui ne sont point les vraies raisons de l'institution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Eglise.*

RITUELS, (*Antiq. étrusq.*) rituales, espece d'écrits sacrés chez les anciens Etrusques, dans lesquels écrits les loix & la discipline des aruspices étoient contenues ; d'où vient qu'on les nommoit aussi *aruspici libri*. Voyez Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (D. J.)

RITUMAGUS, (*Géogr. anc.*) mention intermédiaire de *Rotomagus*, Rouen, & de *Petromantalum*, Magni. Dans l'itinéraire d'Antonin & la table Théodosienne, c'est *Radepont*, à quatre lieues de Rouen, où étoit une forteresse qui soutint un siège devant Philippe-Auguste en 1202. *Notic. des Gaul.* d'Anville, p. 556. (C.)

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le lac de Guarda, à six lieues au sud-ouest de Trente. Elle fut prise en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long.* 28. 20. *lat.* 45. 46. (D. J.)

RIVAGE, f. m. (*Gram.*) c'est le bord de la mer. On dit les bords de la rivière.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui est levé sur tous les bateaux chargés de marchandises, qui y arrivent par la rivière, & qui séjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RIVAGE, (*Comm.*) se dit aussi du chemin que les ordonnances touchant le commerce réservent sur les bords des rivières pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672, le chemin ou *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance ; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, f. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois seulement feigneurial, qui se paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux, soit en montant soit en descendant la rivière. Ce

droit est établi pour entretenir les chemins qui sont réservés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dictionn. de Comm.*

RIVAL, f. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux personnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* se dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans sont assez souvent fondées sur la jalousie de deux *rivaux* qui se disputent une maîtresse. On applique aussi ce terme à un antagoniste dans d'autres poursuites.

Les Jurisconsultes font venir ce mot de *rivus*, ruisseau commun à plusieurs personnes qui viennent y puiser de l'eau, *quod ab eodem rivo aquam hauriant* : & Donas prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent souvent querelle, lorsqu'ils viennent boire en même tems au même ruisseau. Mais Cælius Rhodiginus dit (& cette étymologie est beaucoup plus sensée) qu'anciennement on appelloit *rivaux*, *rivales*, ceux dont les terres étoient séparées par une fontaine ou un ruisseau, dont le cours étant sujet à être détourné suivant différentes routes, occasionnoit entre les voisins des disputes & des procès fréquens. C'est ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs seaux à la même fontaine. Cette coutume de séparer les terres par de petits canaux ou ruisseaux, a lieu dans les prairies voisines d'un gros ruisseau ou d'une rivière dont on fait entrer l'eau dans les prés, en sorte qu'il n'est permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voisins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ses ouvrages, court risque d'en être amoureux tout seul & sans avoir de *rival* :

Quin sine rivali teque & tua solus amares.
Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit sans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, f. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux personnes à une même chose sur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez RIVAL.*

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, f. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les mesureurs de grains appellent ainsi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils se servent pour rader les grains de dessus les mesures. *Voyez RADOIRE.*

RIVE, (*Soiriè.*) bord de la chaîne tendue soit à droite, soit à gauche. On dit aussi *rive de l'étoffe.*

RIVER, v. act. (*terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'est rabattre la pointe d'un clou; & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, en terme d'Eventailliste, c'est rassembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre, par le moyen d'un clou qui traverse tous les brins, une des têtes du clou à vis, est taraudée, & se visse sur la tige du clou qui est faite en vis de ce côté; l'autre tête est *rivée.*

RIVER, en terme de Fourbisseur, c'est rabattre l'extrémité de la soie sur le bouton du pommeau, en sorte que cette extrémité soit faite en forme de tête de clou qui retient sur la soie le pommeau & toutes les pièces qui y sont enfilées.

RIVER, en Horlogerie, c'est rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une pièce de métal sur une autre pièce, pour les faire tenir ensemble. *Voyez RIVURE, POINÇON A RIVER, POINÇON A COUPER.*

RIVER; en terme d'Orfèvre en grosse-rie, c'est arrêter une pièce sur une autre à laquelle on a pratiqué une espèce de clou qu'on écrase, & qu'on lime imperceptiblement sur le trou chamfré ou fraisé. *Voyez CHAMFRER.*

RIVERAINS, f. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui ont des héritages ou quelque

droit de seigneurie & de justice au bord d'un fleuve, d'une rivière ou ruisseau, ou même sur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts. (A)*

RIVET, f. m. terme de Manege, c'est l'extrémité du clou qui est rivé ou retrouffé sur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet. (D. J.)*

RIVET, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pièces avec d'autres. *Voyez RIVET.*

RIVET, (*Cordonn.*) couture intérieure du foulard. *Voy. TRANCHE-FIL.*

RIVETIER, f. m. terme & outil de Ceinturier, qui leur sert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher plusieurs pièces de cuir ensemble.

Cet outil est une espèce de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts est tranchant tout-autour & creux en-dedans, au milieu duquel creux est encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former.

RJUGAN, ou **DJUGAN**, vulgairement **DJUGANNUKI**, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'origine chinoise, dont les branches sont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de rose & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui est ramassé en grappes, est de la grosseur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendrée, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonais trouvent délicieuse, a le goût d'une cerise sèche, qu'on auroit fait cuire au vin & au sucre.

On distingue deux autres espèces du même arbre, qui se nomment *roganna* & *ritsi*.

RIVIERE, f. f. (*Gramm.*) masse d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruisseaux; les ruisseaux forment les rivières. Les rivières grossies, & se rendant à la mer sans perdre leur nom, s'appellent *fleuves.*

On dit que la *rivière* est marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, en

forte que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur destination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot synonyme à celui de *fleuve*, se dit d'un assemblage d'eaux qui partant de quelque source, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue considérable, pour aller ordinairement se jeter dans la mer. Voyez FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, en tant qu'elles en tirent leur origine. Voyez MONTAGNES.

L'eau si nécessaire & si commode pour la vie, a invité la plupart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il est arrivé de-là, que presque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus considérables qui soient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la

Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamise la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainsi de plusieurs autres.

Il est bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'est en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui est à la droite d'un homme qui seroit supposé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers son embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche est considéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*; c'est une question purement physique; mais nous mettrons sous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'est à quoi la table suivante est destinée.

Les rivieres d'Europe sont,

En Suede,	{ Le Dalarne, Le Kimi, Le Torno, L'Else.			A l'est.
En Danemarck & en Norvege,	{ Il n'y en a point de considerable.			{ Au sud-ouest.
En Moscovie,	{ Le Volga, Le Don, La Dwna.			De l'est au sud. De l'est à l'ouest. Au nord-ouest.
En France,	{ La Seine, La Loire, Le Rhône, La Garonne.			Nord-ouest. Ouest. Sud. Nord-ouest.
En Allemagne,	{ Le Danube, Le Scheld, La Meuse, Le Rhein, L'Elme, Le Weser, L'Elbe, L'Oder,	Appellées anciennement	Rha, Thanais,	
			Sequana Ligeris, Rhodanus, Garumna,	Coulent à
			{ Danubius ou Ister	{ Est.
			Scaldis, Mosa, Rhenus, Amasius, Visurgis, Albis,	{ Du Nord à l'ouest.
			{ Odera ou Viadrius	{ Nord-ouest. Nord.
				En Pologne,

En Pologne ,	{ Le Nieper ; Le Niefter , Le Bogg , La Wistule , Le Niemen , Le Duna .	Boristenes , Tyrus , Hypanis .	} Sud-est. } } De l'ouest au nord
En Espagne ,	{ L'Ebre , Le Xucas , Le Guadalquivir , La Guadiane , Le Tage , Le Douzo .	Lerus , Sucro , Bætis , Anas , Tagus , Durius .	} Sud-est. } } Sud-ouest. } Oueft.
En Italie ,	{ Le Pô , L'Adige , L'Arne , Le Tibre , Le Volterne .	} Eridanus } ou Padus , Athefis , Arnus , Tiberis , Vulturnus .	} Est. } } Sud-ouest. } Oueft.
Dans la Turquie en Europe est	{ Le Danube .	} Danubius } ou Ifter .	} Est.
En Ecoffe ,	{ Le Tay , Le Clyde , Le Spey , Le Dée , } Le Done .	} Tanus , } Glotta , } Speia , } Dea, Diva, } Occafa , } Dona .	} Est. } Nord-ouest. } Nord. } } Est.
En Angleterre ,	{ La Tamise , Le Severn , Le Humber , L'Ouse , Le Trente , Le Tine , Le Twede , Le Medway , Le Kay .	Tamefis , Saba , Albus , Urus , Triginta , Tina , Tiveda , Meduacus , Kayus .	Est. Sud-ouest.) Est. Sud-Est. Nord. Est. Est. Du nord à l'est. Nord.
En Irlande ,	{ Le Shannon ; Le Lée , Le Blackwater , Le Barrow , Le Liff , } La Boyne .	Senus , Sauvenum , } Birgus , Libniu , } Buvinda , } Boina .	Sud-ouest. Est. De l'est au Sud. Sud. } Nord-est.

Appellées anciennement

Coulent à

		<i>Les rivières d'Asie sont,</i>				
En Tartarie,	{	L'Oby,	Margus,	De l'ouest au nord.	}	
		L'Oëchard,				Nord.
	{	Le Tartare,	Jaxartes.		}	
		Le Patifanga,				Est.
	{	Le Chezél.			}	
						Ouest.
Dans la Chine,	{	Le fleuve Jaune,	Aspithra.		}	
		Le Kiang,				Est, & fait diffé-
		Le Ta.				rens méandres,
Dans l'Inde,	{	Le Gange,	Ganges.		}	
		Le Guenga,				Est.
		L'Indus.				Sud-ouest.
En Perse,	{	Le Jihun,	Oxus,		}	
		Le Palimalon,				} peu con-
		L'Ilment,				
		Le Tifendan,				Arabius,
Dans la Turquie Asiatique,	{	Le Tiritiri,	} Bagradas,		}	
		Le Sirt.				} Agtadatus.
		Rogomanis				
		Tygris,	Euphrates,		}	
						Sud-ouest.
<i>Les principales rivières d'Afrique sont,</i>						
En Egypte,		Le Nil.	Nilus.		Nord.	
En Barbarie,	{	Le Guadilbarbar,	} Bagradan,		}	
		Le Rio-Major.				Macra.
Dans le Biledul- gerid,	{	La source du Gua-	} peu remar-		}	
		La source du Ma-				} quable.
		Les branches du				
		Gir.	Giras.		Nord-ouest.	
Dans le Zaara,	{	Le corps du Gir.	Giras.		Sud-est.	
Dans la terre des Negres,	{	Le Niger.	Niger.		Sud-est.	
Dans la Guinée,	{	Sweria de costa,			}	
	{	La rivière de Vol-				
		ta.				
Dans la Nubie,	{	La Rivière Nubia.	} peu confi-		}	
						} dérable.
Dans l'Ethiopie extérieure,	{	Zaire,			}	
		Cuama,				Ouest.
		Rivière de Infanto,				Ouest.
		Zambre,				Sud-est.

Dans l'Ethiopie, }
intérieure, } Le Nil.

ap. ancien.

coulent à } Nord.

Les principales rivieres d'Amérique, anciennement inconnues, sont ;

Dans la nouvelle Es- }
pagne, } Aucune considérable.

Dans la Nouvelle }
Grenade, } Rio del norte.

Dans la Floride. } Rio del Spiritu fancto.

Dans la terre de Ca- }
nada, } La grande riviere de Ca-
nada,
Le Connectient,
La riviere de Hudfon,
La riviere de la Were,
La Sequahana,
Le Patomeck.

Dans la terre Arcti- }
que, } Aucune connue.

En terre ferme, }
Paria ou Orenoque,
Maddalena.

Au Brésil, }
Miary,
Saint-François,
Paranaiba, qui en reçoit
trente autres.

Dans le pays des Ama- }
zones, } La riviere des Amazones
avec ses branches.

Dans le Pérou, }
Aucune riviere confidé-
rable.

Dans le Paraguay, } Rio de la Plata.

Dans le Chili, }
Aucune riviere confidé-
rable.

Dans la terre Ma- }
gellanique, }
Dans la terre An- }
tarctique, } Aucune connue.

Les branches remarquables de ces rivieres sont ;

De la Dwina, }
La Vaga,
Le Juga.

Du Wolga, }
Le Sosowaja,
L'occarreca.

coulent à

coulent à

Sud-ouest.

Sud.

Est.

Sud.

Nord.

Nord-est.

Est.

Sud-ouest.

Nord-Est.

Sud-est.

Sud-ouest.
Ouest.

Sud.
Nord-est.

De la Seine,	{ L'Oyfe, La Marne; L'Yonne.
De la Loire,	{ La Mayenne, Le Sarthe, Le Loir, La Vienne, L'Indre, Le Chere, L'Allier.
Du Rhône,	{ La Durance, L'Ifere, La Saone.
De la Garonne,	{ La Dordonne; Le Lot, Le Tarne.
Du Danube;	{ Le Pruth, Le Misono, L'Alanta, Le Morawa, Le Teyffa, La Drave, La Save, L'Inn, L'Ifer, Le Lech; L'Iler.
De la Scheld, ou Escaut,	{ Le Ruppel, qui retourne à l'ouest, augmenté par Le Sonne, La Dyle, Le Demer, Le Dendre, Le Lys, La Scarpe, Le Haisne.
De l'Elne,	{ Le Soft, Le Haisne.
Du Rhin;	{ La Lippe, Le Roer, La Moselle, La Nahe, Le Meine, Le Necker.

Content à	{ Sud-ouest. Nord-ouest. Sud.
	{ Sud-ouest, Nord-ouest.
	{ Sud-ouest. Sud.
	{ Ouest.
	Sud. Sud-est. Sud. Nord. Sud.
	{ Est.
	{ Nord-est.
	{ Nord.
	{ Nord.
	{ Ouest. Nord.
	{ Nord-est. Ouest.
	{ Ouest.
	{ Ouest. Nord-est. Sud-ouest.
	{ Ouest.

De la Meuse ,	{ Le Dommel ; Le Niers , Le Roer , L'Ourt , La Sambre , Le Semoy , Le Chiers .	Nord . } Nord-ouest . Nord-est . } Ouest .
Du Wezer ,	{ L'Aller à l'ouest , aug- menté par , } Le Leine , } L'Ocker . La Fuld .	} Nord .
De l'Elbe ,	{ L'Ilbenow , Le Havel , } La Saal , } Le Muldaw .	} Nord-ouest . } Nord .
De l'Oder ,	{ La Warté , Le Bober , } La Neifs .	Ouest . Nord . Nord-est .
Du Nieper ,	{ La Dezna , } Le Pripecz .	Sud-ouest . Nord-est .
De la Vistule ,	{ Le Bugg .	} Nord , & tourne à l'ouest .
Du Niemen ,	La Vilna .	Ouest .
De l'Ebre ,	{ La Segra , La Cinca , } La Gallega , } Le Xalo .	Sud-ouest . Sud-est . Sud-ouest . Nord-est .
Du Guadalquivir ,	{ Le Xenil , } La Guadarena .	Ouest . Sud-ouest .
La Guadania n'a point de Branche considérable .		
Du Tage ,	{ Le Zatas , Le Zezer , } Le Gundarrau , } Le Xaruma ,	Ouest . } Sud .
Du Douro ,	{ Le Touroes , Le Tormes , } La Riaza .	} Nord-ouest . Sud-ouest .

	{ L'Oglio, L'Adda, Le Tefin, Le Tanero, qui coule à l'est, en tournant au nord, est augmenté par	} Sud-est
Du Pô,		
De l'Adige,	Le Bachiglione.	Nord. Nord-est.
De l'Arne,	{ L'Elfa, La Sieve.	} Sud-est. Sud.
Du Tibre,	{ Le Quartitio, La Nera, La Chiane.	Nord-ouest. Est, tourne au sud.
Du Voltorno,	Le Sabato.	Ouest. Sud-ouest. Sud-est.
		Ouest.

Au reste, les avantages sans nombre que procure la jonction des rivières & des mers, ont engagé les grands princes à signaler leur regne par des entreprises de cette nature. S'il est glorieux de les exécuter, c'est assez d'en concevoir le projet, d'ententer l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoissance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caspienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortalisé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, résulteroit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & si cet ouvrage ne fut pas porté à sa perfection, de pareils desseins n'ont pas besoin du succès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier DE JAUCOURT*)

RIVIERE du nord, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, rivière de l'Amérique septentrionale, & qui tire son nom de son cours qui est du nord au sud. Elle a sa source fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverse tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a son embouchure, sur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) rivière d'Afrique dans la Guinée; c'est la rivière la plus considérable que reçoive le Sénégal; on l'a appelée *rivière rouge*, parce que le sablon de son lit est de cette couleur, & que son eau en prend la teinte, au lieu que celle du Sénégal est fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui est fertile en froment, seigle & avoine. Grenade en est le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE (*Jurisprud.*) les rivières navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & attérissements qui s'y forment; les petites rivières appartiennent aux seigneurs haut-justiciers, chacun en droit foi. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts. Coquille, Loysel. (*A.*)

RIVIERES, LES (*Géogr. mod.*) petit canton de France, sur la côte occidentale de la presqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guernesey. Ce canton comprend environ dix paroisses; on y fait beaucoup de sel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, dans le commerce des bois flottés, est un courant d'eau suffisant pour amener les bois en trains. Les principales

font Beuvron , qui tombe dans l'Yonne à Clamecy ; Cure , anciennement Chore , qui tombe dans l'Yonne à Cravant ; Armenton , qui tombe dans l'Yonne à Joigny ; Vanne , qui tombe dans l'Yonne à Sens ; l'Aube , qui tombe dans la Seine à Marilly ; la Seine , dans laquelle l'Yonne elle-même tombe à Montereau ; & la Marne. L'Yonne , elle seule , fournit au moins la moitié de la provision.

RIVIERE , s. f. (*terme de Blason.*) pièce en forme de champagne au bas de l'écu , ou de fasce au milieu. On la distingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau ; les berges sont ondées.

Tremolet de Montpéfat , en Languedoc ; *d'azur au cygne d'argent sur une rivière de même , accompagné en chef de trois molettes d'éperons d'or.*

Raitty de Vitté , en Poitou ; *de gueules au cygne d'argent nageant sur une rivière au naturel , mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une comète d'or.*

Paluste de Chambonneau , en la même province ; *d'azur à une rivière d'argent en fasce , un cygne de même nageant sur les ondes , au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.* (*G. D. L. T*)

RIVIN , (*tympan & conduit de*) Rivin entreprit de défendre dans une dissertation publique qu'il fit dans l'université de Léipsick , le sentiment de son père sur le trou du tympan dont il a donné la figure , & qui porte son nom ; on le donne aussi à des conduits des glandes sublinguales. *Voy. TYMPAN , GLANDE & SUBLINGUALE.*

RIVINE , RIVINA , s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs étamines soutenues par un calice qui a quatre feuilles ; le pistil devient dans la suite un fruit mou , ou une baie ronde pleine de suc , qui contient une semence arrondie Plumier , *nova plant. amer. gen.* *Voyez PLANTE.*

RIUKU - TSUFFUSI , (*Hist. nat. bot.*) c'est une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines , porte une fleur d'un jaune pâle , en fleur-de-lis , à pétales droits & marqués de

points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin , tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE , (*Geog. mod.*) ruisseau , ou torrent d'Italie , dans l'état de l'Eglise ; il coule dans la sabine , & se jette dans le Teverone. C'est la *Digentia* d'Horace , *liv. I. epit. xviiij. v. 104.* selon Léandre & quelques autres savans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO , (*Géog. mod.*) rivière d'Italie , au duché de Spolète ; elle passe au pié du bourg de Caminate , à 16 milles de Rome , & se jette dans le Tibre , proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette rivière séparoit le territoire des Sabins de celui des Crustuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI , (*Géog. mod.*) en latin *Ripula* ; ville d'Italie dans le Piémont , sur le penchant d'une agréable colline , à 6 milles au couchant de Turin ; on y compte environ sept mille âmes , entre lesquelles se trouvent plusieurs moines de l'ordre des carmes , des capucins & des dominicains. *Longitude 25. 8. latit. 44. 52.*

Le roi de Sardaigne y a un beau palais , embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom , duc de Savoie , qui y naquit le 12 Janvier 1526. Ce prince étoit un homme de génie , profond politique , magnifique en palais & en églises , voluptueux , si caché dans ses desseins , qu'on disoit que son cœur étoit plus inaccessible que son pays ; plein de valeur , & l'un des grands capitaines de son siècle. Son ambition démesurée lui suggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590 , & le fit aspirer au royaume de France pendant la ligue , & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalousie des rois de France , d'Espagne , des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut prise par les maréchaux de la Force & de Montmorenci ; enfin voyant par sa fausse politique son pays également ouvert aux François & à ses alliés , il tomba malade à Savillan , & mourut de douleur trois jours après , en 1630 , âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO , (*Musiq. ital.*) c'est un chant renversé , qui après avoir

fervi de deffus , fert de baffe ; & *rioltato baffo* , est un chant qui après avoir servi de baffe , fert de deffus. (D. J.)

RIVURE , f. f. les horlogers appellent ainsi la partie d'un piece de métal destinée à être rabattue à coup de marteau sur une autre ; pour bien river il est nécessaire de ne réserver ni trop , ni trop peu de *rivure* ; si on en laisse trop , les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure* , sans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive ; si au contraire on n'en laisse point assez , les parties refoulées ne sont point assez abondantes pour que les pieces rivées puissent bien tenir les unes avec les autres ; lorsque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer sont rondes , & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une sur l'autre , ils ont soin de faire de petits crans dans la partie sur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une affiette sur laquelle la roue est rivée. Voyez ASSIETTE , PIGNON &c.

RIVURE , (terme de Serrurier , de Taillander , de Coutelier.) c'est la broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE , f. f. (Jurisprud.) terme de palais qui signifie une querelle , un débat arrivé entre plusieurs personnes lorsqu'il y a eu des coups donnés , ou des menaces , ou des injures dites. Voyez ACCUSATION , CRIME , DÉLIT , INJURE , PLAINTE. (A)

RIZ , f. m. (Hist. nat. Bot.) *oriza* ; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les semences sont un peu épaisses & ovoïdes ; elles naissent en épi , & elles sont renfermées dans une capsule qui est terminée par un filet. Tournefort. *Inst. rei h.* Voyez PLANTE.

Comme c'est dans les lieux où le riz croît , que le soin des terres devient pour les hommes une immense manufacture , on doit me permettre d'entrer dans quelques détails sur ce sujet. D'ailleurs le riz demande une culture particulière , & qui doit être d'autant mieux circonstanciée , qu'on veut en transmettre la pratique en

des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pousse des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur , plus gros & plus fermes que ceux du blé , noués d'espace en espace ; ses feuilles sont longues , charnues , assez semblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naissent à ses sommités , & ressemblent à celles de l'orge ; mais les graines qui les suivent , au lieu de former un épi , sont disposées en panicules ou bouquets , enfermées dans une capsule jaunâtre , ou coque formée de deux balles rudes au toucher , & dont l'une se termine en un long filet : on fait que ses graines sont blanches & oblongues.

En général le riz se cultive dans les lieux humides & marécageux , & dans des pays chauds , du moins à en juger par les contrées où il est le plus en usage , & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant , l'Egypte , l'Inde , la Chine , sont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage , sont l'Espagne & l'Italie , & c'est de-là que nous vient presque tout le riz que l'on consume en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante , tant à Valence en Espagne , qu'en Catalogne & dans le Roussillon , a envoyé à l'académie royale des Sciences , en 1741 , un mémoire dont voici la partie la plus essentielle.

Pour élever utilement le riz , & en multiplier le produit , on choisit un terrain bas , humide , un peu sablonneux , facile à dessécher , & où l'on puisse faire couler aisément l'eau. La terre où l'on le sème , doit être labourée une fois seulement dans le mois de Mars. Ensuite on la partage en plusieurs planches égales , ou carreaux , chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre sont séparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes , d'environ deux piés d'hauteur , sur environ un pié de largeur , pour y pouvoir marcher à sec en tout tems , pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de riz à l'autre , & pour l'y retenir à volonté sans qu'elle se répande. On applanit aussi le terrain qui

a été foui , de maniere qu'il soit de niveau , & que l'eau puisse s'y soutenir partout à la même hauteur.

La terre étant ainsi préparée , on y fait couler un pié , ou un demi-pié d'eau par-dessus , dès le commencement du mois d'Avril ; après quoi on y jette le *riz* de la maniere suivante. Il faut que les grains en aient été conservés dans leur balle ou enveloppe , & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau , où on les tient dans un sac jusqu'à ce qu'ils soient gonflés , & qu'ils commencent à germer. Un homme , piés nus , jette ces grains sur les planches inondées d'eau , en suivant des alignemens à-peu-près semblables à ceux qu'on observe dans les filons en semant le blé. Le *riz* ainsi gonflé , & toujours plus pesant que l'eau , s'y précipite , s'attache à la terre , & s'y enfonce même plus ou moins , selon qu'elle est plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence , c'est un homme à cheval qui enseme le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs ensemenés jusques vers la mi-Mai , où l'on a soin de la faire écouler. Cette condition est regardée comme indispensable pour donner au *riz* l'accroissement nécessaire , & pour le faire pousser avantageusement.

Au commencement du mois de Juin , on amene une seconde fois l'eau dans les rivières , & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois , pour sarcler les mauvaises herbes , sur-tout la préle & une espece de fouchet , qui naissent ordinairement parmi le *riz* , & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troisieme fois , savoir vers la mi-Juillet , & il n'en doit plus manquer jusqu'à ce qu'il soit en bouquet , c'est-à-dire jusqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la dernière fois , & ce desséchement sert à faire agir le soleil d'une façon plus immédiate sur tous les suc que l'eau a portés avec elle dans les rivières ; à faire grainer le *riz* , & à le couper enfin commodément , ce qui arrive vers la mi-Octobre , tems auquel le grain a acquis tout son complément.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à scier le blé , ou , comme on le pratique en Catalogne , avec une faux dont le tranchant est découpé en dents de scie fort déliés. On met le *riz* en gerbes , on le fait sécher , & après qu'il est sec , on le porte au moulin pour le dépouiller de sa balle. (a)

Ces fortes de moulins ressemblent assez à ceux de poudre à canon , excepté que la

(a) Le *riz* doit être choisi nouveau , bien mondé , gras , blanc , bien net , ne sentant ni la poudre , ni le rance. Il n'y a guere que le *riz* de Piémont qui ait toutes ces qualités , le *riz* d'Espagne étant ordinairement rougeâtre & d'un goût salé.

Les Chinois font un vin de *riz* tirant sur la couleur d'ambre , & d'un goût de vin d'Espagne , dont ils se servent pour boisson ordinaire. En quelques lieux d'Europe on en tire aussi une eau-de-vie très-forte ; mais elle est défendue en France , aussi-bien que les eaux-de-vie de grains & de mélasse.

Le *riz* dans les Indes orientales est d'un très-grand commerce ; on y en cultive beaucoup , tant parce que la qualité de la terre y est propre , & celle de son climat , que parce que les rivières y sont nombreuses & abondantes , & par conséquent commodes pour en tirer de l'eau , avec laquelle on inonde les champs de *riz* appellés *rizieres* , qui en sont à portée ; car le plus souvent la plante de *riz* ne peut bien croître que dans l'eau. Le Malabar , l'île de Ceylan & celle de Java , sont les lieux qui en donnent du meilleur. La presqu'île de Malacca & le royaume de Siam en donnent aussi beaucoup de bon. Ce grain fait la principale nourriture de tous les Indiens ; on l'y mange au lieu de pain , & il n'y a point de grain au monde qui engraisse autant que celui-là. Les femmes Européennes qui habitent depuis long-tems à Batavia , après qu'elles y ont été accoutumées , le préfèrent au pain , quoique celui-ci y soit à aussi bon marché qu'en aucun endroit de l'Europe.

Enfin le *riz* sert beaucoup à y nourrir les équipages des vaisseaux marchands , tant des compagnies de l'Europe que des autres particuliers , & cette nourriture est beaucoup plus saine sur mer , que le pain ou le biscuit. On ne voit jamais de scorbut sur les flottes qui retournent des Indes , & qui n'ont alors que du *riz* ; au lieu que les vaisseaux qui y vont ne manquent jamais , plus ou moins , d'en avoir avec le biscuit dont ils sont pourvus.

Le *riz* des Indes est beaucoup meilleur que celui d'Europe.

boëte ou chauffeure du pilon y est différente. Cesont pour l'ordinaire six grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun desquels tombe un pilon dont la tête, qui est garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle est taillée tout-au-tour, comme un bâton à faire mouffer le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer selon la commodité des lieux. En Espagne & en Catalogne on se sert d'un cheval attaché à une grande roue, &c.

Le riz qu'on sème dans une terre salée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire jusqu'à 30 ou 40 pour un, par conséquent, & toutes choses d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y seront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le riz se cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui est le peuple le plus industrieux à tirer parti du terrain, & celui chez lequel la plus grande sagacité des laboureurs se porte à la culture du riz : pour y réussir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laisser un seul endroit sans rapport avantageux. Les Chinois sont bien éloignés d'occuper la terre superflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs passageres, à dresser des allées, & à planter des avenues d'arbres sans rapport, ils croient qu'il est du bien public, & ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produise des choses utiles. Aussi toutes leurs plaines sont cultivées, & en plusieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces

On y en a de deux sortes, dont l'un est meilleur que l'autre. Cette différence ne vient peut-être que des lieux où on le cultive. L'une de ces deux especes se sème sur les montagnes, au commencement de la mousson sud-ouest, qui est une saison fort pluvieuse & qui dure six mois. Cette saison est favorable à celui des montagnes, parce qu'il se trouve assez humecté par la pluie qui est alors très-fréquente; au lieu qu'elle seroit nuisible à celui des plaines, à cause des grandes inondations, si on le semoit pour cette même saison. C'est dans la saison seche, appelée *mousson nord-est*, qui est opposée à l'autre, & qui dure aussi six mois, qu'on cultive celui-ci dans les lieux bas & unis, fort horizontalement. C'est le riz des plaines qui est d'une qualité meilleure que celui des montagnes.

Dans le Malabar, quand le riz est devenu cher par la disette des récoltes, ou par quelque autre cause, les familles naturelles du pays qui sont pauvres & chargées d'enfans, vendent une partie de leur jeunesse en état de servir, c'est-à-dire, depuis l'âge de 12 jusqu'à 20 ans, tant pour avoir de l'argent, afin de faire mieux subsister le reste, que pour rendre plus heureux les enfans qui les quittent dans cette occasion; car ils considerent qu'ils sont mieux entretenus, étant esclaves chez les Européens, que dans leur propre maison.

Enfin le riz est une bonne marchandise dans les pays des Indes où l'on y en cultive point à cause de l'ingratitude du terrain, comme, par exemple, les Molucques, l'Arabie & le golfe Persique.

Il y a dans le Japon une espece de riz dont le grain est fort petit, très-blanc, & le plus excellent qu'il y ait au monde, & il est aussi nourrissant qu'il est délicat. Les Japonois n'en laissent sortir que très-peu de leurs îles. Les Hollandois en apportent tous les ans un peu à Batavia. Les naturels de ces îles en font une liqueur vineuse qu'ils appellent *sacki*.

Les Indiens font une eau par décoction, ou une espece de tisane avec du riz ordinaire, laquelle ils nomment *candgi*: elle sert de boisson à plusieurs malades, mais sur-tout elle est excellente dans toutes les especes de cours de ventre, & en particulier pour la dysenterie: elle est universellement en usage dans les Indes pour cela. On s'en sert de même, & sur-tout dans cette dernière maladie, sur les vaisseaux des Européens qui y voyagent de tous cotés.

Il y en a de plusieurs especes aux Indes, & peut-être leur nombre est d'environ cinq ou six.

Les Européens recueillent beaucoup de riz en Espagne, en Italie & dans leurs colonies d'Amérique. C'est principalement dans la Caroline, colonie Angloise, que cette semence se cultive avec succès. Les calculateurs les plus modérés estimoient généralement, en 1740, que le riz de la Caroline qui se débitoit en Europe, faisoit entrer annuellement dans la grande-Bretagne 80000 liv. sterlings, ou 1 million 800000 liv. tournois environ. Le prix du frêt & les droits de commission, article d'un grand poids dans la balance du commerce d'Angleterre, étoient compris dans cette somme. Ce calcul portoit sur la supposition que quand l'année étoit bonne, on recuilloit jusqu'à 80000 barriques de riz dans cette province, chaque barrique pesant 400 livres; & qu'en prenant une mesure moyenne depuis sept ans, on pouvoit établir les récoltes sur le pied de 50000 barriques. Le commerce de cette denrée a encore dû beaucoup augmenter par les encouragemens que les Anglois ont donnés à leurs colonies. C'est dans le Portugal, la Hollande, l'Allemagne & les pays du Nord que se débite presque tout ce riz. (+)

du midi sont celles qui produisent le plus de *riz*, parce que les terres sont basses & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains sans ordre ; ensuite quand l'herbe a poussé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi , ils l'arrachent avec sa racine , & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau on en échiquier , afin que les épis appuyés les uns sur les autres , se soutiennent aisément en l'air , & soient plus en état de résister à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes désertes , les vallons qui les séparent en mille endroits , sont couverts du plus beau *riz*. L'industrie chinoise a sçu applanir entre ces montagnes tout le terrain inégal qui est capable de culture. Pour cet effet , ils divisent comme en parterres , le terrain qui est de même niveau , & disposent par étages en forme d'amphithéâtre , celui qui suivant le penchant des vallons , a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut se passer d'eau , ils pratiquent par-tout de distance en distance , & à différentes élévations , de grands réservoirs pour ramasser l'eau de pluie , & celle qui coule des montagnes , afin de la distribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'est à quoi ils ne plaignent ni soins , ni fatigues , soit en laissant couler l'eau par sa pente naturelle des réservoirs supérieurs dans les parterres les plus bas , soit en la faisant monter des réservoirs inférieurs & d'étage en étage , jusqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz* , de l'eau des canaux qui les environnent , en employant certaines machines semblables aux chapelets dont on se sert en Europe pour dessécher les marais & pour vider les batardeaux. Ensuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours consécutifs. Quand le *riz* commence à paroître , ils arrachent les mauvaises herbes qui seroient capables de l'étouffer. C'est ainsi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz* , ils le font cuire légèrement dans l'eau avec sa peau ; ensuite ils le sechent au soleil , & le pilent à plusieurs reprises. Quand on a pilé le *riz* pour la première fois,

il se dégage de la grosse peau ; & la seconde fois , il quitte la pellicule rouge qui est au - dessous , & le *riz* sort plus ou moins blanc selon l'espece. C'est dans cet état qu'ils l'apprént de différentes manieres. Les uns lui donnent un court bouillon avec une sauce ; d'autres le mangent avec des herbes , ou de fèves ; & d'autres plus pauvres , l'apprént simplement avec un peu de sel. Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine , nous n'avons rien de particulier à en dire ; mais il se présente une observation à faire sur le lieux où le *riz* se cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux ; beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir la subsistance d'une famille , que dans les pays qui produisent d'autres grains ; enfin la terre qui est employée ailleurs à la nourriture des animaux , y sert immédiatement à la subsistance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux , est fait là par les hommes ; & la culture des terres devient pour eux une immense manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz* , dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans , & ce sont des vues dignes des législateurs. Je ne discuterai point ici s'il convient de favoriser , de permettre , ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume ; je fais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Roussillon , par arrêt du conseil souverain de cette province , sur ce qu'on a cru que les exhalaisons des lieux marécageux où l'on sème le *riz* , y causoient des maladies & des mortalités. Il ne seroit pas difficile de rassurer les esprits là-dessus , & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre : mais ce sont les avantages de cette culture qu'il faudroit peser ; & comme cette question a tant de branches par elle-même , & relativement au commerce , ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Il suffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante

d'un si grand usage, lorsqu'on le jugera nécessaire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

Maniere d'accommoder le riz, de façon qu'avec dix livres de riz, dix livres de pain, dix pintes de lait, & soixante pintes d'eau, soixante-dix personnes se sont trouvées nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures. On lavera la quantité de dix livres de riz dans deux eaux différentes: il faut que cette eau soit tiède.

On les jettera ensuite dans soixante pintes d'eau bouillante, où le riz crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorsque ledit riz sera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par sa cuisson, se mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit riz, & forme une liaison à l'eau dans laquelle le riz a cuit.

On ajoute ensuite par-dessus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité sur le feu jusqu'à ce que le riz ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de sel, & huit gros de poivre.

Si le lait est rare, on peut y substituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-cerise.

La distribution ne s'en fait que lorsque le tout est refroidi, & que cette nourriture a acquis la consistance d'une espèce de bouillie, dans laquelle le riz seul se conserve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture soutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la soupe au riz pour cinquante personnes. Il faut se pourvoir d'un chauderon assez grand pour contenir quarante pintes d'eau, mesure de Paris: s'il est plus grand, il en sera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite mesure de Paris; quand elle sera chaude, on y mettra six livres de riz, qu'on aura soin auparavant

de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis sur le feu avec le riz, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer sans cesse de peur qu'il ne s'attache au fond.

A mesure que le riz crevera, & qu'il s'épaissira, on y versera successivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le riz, il faut environ une heure: c'est pendant ce temps qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore successivement vingt-huit pintes d'eau; ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verser peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le riz. Cela fait, il faut laisser le riz sur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant sans cesse, sans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le riz étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graisse si l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de sel, & pour deux liards de poivre noir en poudre; en observant de remuer le tout ensemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait; la quantité de six pintes de lait suffit pour la chauderonnée; mais il faut prendre garde que le lait ne soit point trop vieux, car il s'aigrirait à la cuisson.

On ôtera ensuite le chauderon de dessus le feu, pour y mettre aussi-tôt, mais peu à peu, six livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en foupes très-minces, en observant de mêler le pain avec le riz, de manière qu'il aille jusqu'au fond pour l'imbiber & faire corps ensemble.

Si l'on se sert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du riz, autrement le riz seroit trop clair. Et aussi si l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis seroit aigrir le lait.

La distribution doit être faite sur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion fera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-septier ou quart de pinte, mesure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-dessous,

la portion d'une de ces cuillerées sera suffisante.

En distribuant les soupes chaudes, on aura soin de remuer le riz avec la cuiller à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la distribution se fasse également, tant en riz qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas sur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, au lieu de farine, pour les petits enfans. On prend un demi-septier de lait, un demi-septier d'eau, un gros & demi de sel, une once & demie de riz mis en farine; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le sel, faire bouillir le tout jusqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légère au fond du poëlon; l'ôter ensuite de dessus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ sur la cendre rouge; on remettra ensuite cette bouillie sur la flamme jusqu'à cuisson parfaite, laquelle cuisson se connoît à l'odeur, & lorsque la croûte qui est au fond du poëlon est fort épaisse, sans cependant qu'elle sente le brûlé.

RIZAGRAN, (*Chirurg.*) instrument de dentiste dont le nom signifie *tire-racine*: c'est une espece de tenaille dont les bouts sont presque pointus pour entrer dans l'alvéole, & pincer les restes d'une racine qui y est demeurée. Il est fort nécessaire aux arracheurs de dents. Le pouffoir est toutefois souvent plus nécessaire, & sert mieux dans plus d'occasions. (*P.*)

RIZIERE, f. f. (*Agricult.*) terre ensemencée de riz. Voyez **RIZ**.

Les *rizieres* sont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante se plaît & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroser le riz. Ce qui rend les Indes orientales si fécondes en cette espece de grain, c'est que plusieurs des rivieres qui les arrosent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y sement en pleine campagne restent des mois entiers sous l'eau,

leurs franges ou bouquets furnageant & croissant pour ainsi dire à mesure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, f. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece particulière de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques se servoient pour se farder le visage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*; ce qui est de sa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *struthium* des Grecs. Il est assez vraisemblable que le *rizium* étoit une espece d'orcanette, *anchusa radice rubra*, qui croissoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient sur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle est toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, f. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux suc des fruits dépurés & cuits, jusqu'à la consommation des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de sureau, d'aloës, d'acacia, de réglisse, de berberis, &c. pour diverses maladies. Le suc de groseilles rouges en confit, se nomme *rob* de Ribé. A l'égard du suc des raisins dépurés, il s'appelle particulièrement *sapa*, quand il est cuit jusqu'à la consommation des deux tiers; & ce *sapa* est presque en consistance de syrop; mais quand il n'est cuit que jusqu'à la consommation du tiers, on le nomme *defructum*, & c'est ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit jusqu'à une consistance approchante des électuaires mols,

il prend le nom de *refiné*, & alors on l'emploie à diverses confitures.

Le mot *rob* est aujourd'hui reçu dans les boutiques des Apothicaires, quoiqu'originellement il soit arabe; il signifie dans cette langue un simple suc, desséché au soleil ou sur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes règles sur la préparation & l'usage des *robs*, des *sapa*, des végétaux. (D. J.)

ROBA, ou ROBÉ, *terme de commerce de mer*, en usage en Provence & dans le Levant; il signifie *marchandises, biens, richesses*. Il est aussi d'usage parmi les Catalans dans le même sens. Il paroît être passé d'Italie en Provence, d'où les Provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

ROBE, f. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-dessus tous les autres habits les gens de loi ou juriconsultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces robes n'est pas la même pour les ecclésiastiques & pour les laïques, cependant les unes & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques universités, les Médecins portent la robe d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une robe violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, questeurs des nations portent la robe rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la robe d'étamine ou de voile noir par-dessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en Théologie la portent également aux assemblées, examens, thèses, & autres actes de faculté, de même que les professeurs & autres suppôts de la faculté des Arts, dans leurs classes & assemblées, soit de leur nation, soit de l'université. Ces robes sont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes; quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par-devant avec un ruban noir sur les bords. Les robes des appariteurs ou bedeaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles

des avocats. Ceux des paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on distingue les officiers de robe longue de ceux de robe courte; ces derniers sont ceux qui pour être reçus dans leur charge n'ont point été examinés sur la loi: autrefois il y avoit des Barbiers de robe courte, c'est-à-dire ceux qui n'avoient point été sur les bancs & qui avoient été reçus sans examen.

La robe se prend pour la magistrature & pour la profession opposée à celle des armes; c'est dans ce sens que Cicéron a dit *cedant arma toga*; on dit d'un homme qu'il est d'une famille de robe, quand ses ancêtres ont possédé des charges distinguées dans la magistrature. La noblesse de robe est moins considérée dans certains pays que celle d'épée.

La robe est en général le vêtement de dessus de toutes nos femmes, quand elles sont habillées.

ROBE DES ROMAINS, (*Hist. Rom.*) Voyez TOGE & HABIT des Romains.

ROBE CONSULAIRE, (*Hist. Rom.*) c'étoit une robe prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les consuls la prirent le premier jour de leur magistrature devant leurs dieux pénates; dans la suite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnasse, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, sous les empereurs, la puissance des consuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus fastueux; ils portèrent alors une robe richement peinte, le laurier dans leurs faisceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'est pas tout; dès qu'il plaisoit à l'empereur d'illustrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la robe consulaire, quoiqu'il n'eût point été consul. Il accordoit aussi la robe triomphale, les honneurs du triomphe & les privilèges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriser de sa bienveillance, quoiqu'ils n'eussent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoit des honneurs de cour d'autant plus méprisables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (D. J.)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives se rendoient à la sortie du bain avec une robe qui ne seroit qu'à cela, & qu'ils appelloient *vestis cœnatoria*, *tricliniaria*, *convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche, sur-tout dans les jours de quelque solemnité; & c'étoit aussi bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscretion punissable, de se présenter dans la salle du festin, sans cette robe. Cicéron fait un crime à Vatinien d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute l'assistance: *Atque illud etiam scire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes? cum tot hominum millia, . . . cum ipse epuli dominus Q. Arrius albatu esset; tu in templum castoris tecum C. Fidato atrato, ceteris que tuis furiis funestum intulisti.*

Capitolin raconte aussi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévère, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-robe de l'empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Sévère encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une espèce de draperie qui ne tenoit presque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et testus lanis sæpe duabus abit. (D. J.)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particulière des Romains, réservée pour le triomphe. Tacite dans ses annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la robe triomphale, & Britannicus la simple robe des jeunes, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, si fameux par

les événemens de sa vie, oubliant sa naissance, parut un jour au public avec la robe triomphale; mais s'apercevant que le sénat désapprouvoit sa vanité, il sortit pour quitter sa robe, & revint avec la prétexte. Dans la suite, Pompée eut le privilège de pouvoir porter la robe triomphale aux spectacles, distinction qui n'avoit été accordée qu'au seul Paul Emile avant lui. Dion & Velleius prétendent même, que Pompée ne se servit qu'une seule fois de cette prérogative.

La robe triomphale est appelée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y représentoit apparemment des palmes, symbole de la victoire. Cicéron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *pictæ vestis considerat aurum*; on représenta depuis sur cette robe, des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim. 15.* & dans ce passage de Juvenal, *sat. 6.*

*Illic barbaricas flexâ cervice phalanges,
Occisos reges subjectas que ordine gentes,
Pictor acu tenui multâ formaverat arte.*

Enfin, les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, soit qu'il eussent triomphé ou non, la permission de la porter. (D. J.)

ROBES-NEUVES, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi dans le douzième & treizième siècle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (D. J.)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est la couverture ou la superficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (D. J.)

ROBE, en terme de Blondier, c'est une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure le fuseau pour ne point salir la pièce qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle est à proprement parler, son enveloppe, sa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) se dit dans certaines occasions pour le poil en général. Par exemple, on dit du poil du cheval

lorsqu'il frappe agréablement les yeux , qu'il a *une belle robe*.

ROBE , (*Mesure de liquides.*) en Espagne la *robe* fait huit sommes , la somme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* font une pipe ; la botte est de trente *robes* , & la *robe* pese vingt-huit livres. *Savary.* (*D. J.*)

ROBE , (*Manuf. de tabac.*) ce sont les plus grandes feuilles de tabac que l'on destine à mettre les dernières sur le tabac qu'on file , pour le parer & donner plus de consistance à la corde. *Savary.* (*D. J.*)

ROBER , v. act. *terme de Chapelier* ; c'est enlever le poil d'un chapeau de castor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne se servoit que de la pierre-ponce pour cet usage , ce qu'on appelloit *poncer* ; mais depuis que la maniere de *rober* est passée d'Angleterre en France , on ne ponce presque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans estiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

ROBER , *le* (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Treves , & qui se jette dans la Moselle à Treves même ; c'est l'*Erubrus* , ou l'*Erubris* d'Aufone. (*D. J.*)

ROBERT , *dit le Bref* , (*Histoire d'Allemagne.*) électeur Palatin , XXV^e. empereur depuis Conrad I , né en 1352 de Robert Tenace & de Béatrice de Sicile , élu empereur en 1401. On peut voir à l'article VENCESLAS , par quelles vicissitudes , par quels motifs les papes parvinrent à faire déposer ce prince. *Robert* eut beaucoup de part à cette révolution. On prétend même qu'il n'avoit donné sa voix pour la dégradation du monarque , que parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'éliroit à sa place. Les électeurs de sa faction lui préférèrent cependant Frédéric de Brunswick ; mais celui-ci ayant été assassiné , *Robert* n'eut plus de concurrent. Il fit , lors de son sacre , les plus hautes promesses , & n'en put tenir aucune. Son regne , qui devoit rendre à la couronne impériale son premier lustre , acheva de la ternir. Ses prédécesseurs avoient conservé le droit de haute-justice dans les terres de plusieurs seigneurs ; *Robert* le leur céda par

des privilèges particuliers. On compte au nombre des événemens mémorables de son siècle , une bataille qu'il perdit près du lac de Garde , dans une expédition qu'il avoit entreprise en Italie , sur la prière du pape Boniface IX. *Robert* avoit les talens d'un grand général ; mais , outre qu'il fut trahi par les Florentins , ses alliés , il fut très-mal secondé par les princes d'Allemagne qui désapprouvoient cette expédition. Le pape , les rois d'Aragon , de Sicile & d'Angleterre qui lui avoient fourni des secours , reçurent avec peine la nouvelle de ces revers. Ils avoient eu pour objet l'affoiblissement de la maison d'Orléans & de celle des ducs de Milan. *Robert* mourut en 1410 , après un regne de vingt-sept ans. Il en avoit soixante-dix. Ses états héréditaires furent partagés entre Matthieu , Jean , Nicolas & *Robert* , ses fils , qui sont les tiges des différentes branches de la maison Palatine. Il prenoit dans ses titres celui d'*avoué de la cour de Rome*. Les empereurs , autrefois rois d'Italie & juges souverains des papes , étoient obligés pour lors de se contenter de ce titre modeste. (*M-x.*)

ROBERT , (*Hist. de France.*) fils de Hugues Capet , couronné roi de France du vivant de son pere , ne fut qu'un fantôme de roi tant que Hugues vécut ; mais après la mort de ce prince , en 996 , il prit les rênes du gouvernement ; il avoit épousé Berthe , sa parente ; le pape l'excommunia : les foudres du vatican étoient alors l'effroi de l'univers , l'amour même n'osoit les braver ; le prince rompit avec son épouse , pour se reconcilier avec le pape ; Berthe fut répudiée , & Constance fille de Guillaume , comte de Provence , partagea le trône & la couche de *Robert*. Ce prince , après la mort de Henri , son oncle , réunit le duché de Bourgogne à la couronne de France , malgré les efforts de Landri , comte de Nevers. Pour complaire à la cour de Rome il fit brûler quelques Manichéens , en 1022 , oubliant que sa cruauté sembloit donner quelque vraisemblance à l'erreur de ces malheureux qui croyoient à l'existence d'un mauvais principe. Il fit des pèlerinages ; c'étoit la manie de ce tems , où l'on sembloit ignorer

ignorer que Dieu remplissant le monde de sa substance est le même, à Paris & à Rome; *Robert* eut les préjugés de son tems, mais il n'en eut pas les vices. Douze scélérats ayant conspiré contre ses jours, il leur pardonna & les admit à sa table; il pouvoit la clémence jusqu'à souffrir que les pauvres vinssent le dépouiller de ses plus riches ornemens: il avoit le cœur droit, l'ame élevée, l'accueil prévenant; cependant lorsqu'il fut excommunié, amis, courtisans, officiers, tout s'enfuit loin de lui; il ne lui resta que quelques domestiques, dont le courage étonna leur siècle; mais ils faisoient passer par le feu tout ce qu'il avoit touché, afin que leurs mains n'en fussent pas souillées. Satisfait de porter la couronne de France, il refusa & celle de l'empire, & celle de l'Italie: ce prince digne de naître dans un siècle moins barbare, mourut à Melun le 20 Juillet 1031, dans la soixantième année de son âge. (M. DE SACY.)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'est le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui servent à transformer les figures; elles sont ainsi appellées du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des espaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes sont expliquées par M. de Roberval à la fin de son *traité des indivisibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Physique*, par MM. de l'Académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'année 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indivisibles* de M. de Roberval, est la même qui a été publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans sa *géométrie universelle*, & après lui par Barrow, dans son livre intitulé *lectiones Geometrica*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelly, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes roberwalliennes*.

Tome XXIX.

L'abbé Gallois ajoute qu'il est fort vraisemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory zélé pour l'honneur de son frere, a tâché de réfuter cette imputation; sa réponse à l'écrit de l'abbé Gallois est insérée dans les *Transactions philosophiques* de l'année 1696; & celui-ci répliqué dans les *mémoires de l'académie des sciences de Paris* 1703. Chambers. (O)

ROBERTINE, s. f. *terme de l'Ecole*; c'est le nom d'une these que soutiennent ceux qui veulent être de la maison de Sorbonne. Elle a pris son nom de Robert Sorbon, instituteur de la Sorbonne.

ROBERVAL, (*Géogr. Hist. Litt.*) village du diocèse de Beauvais, en Picardie, a donné son nom à Gilles Personne, qui y naquit en 1602, & qui fut un célèbre académicien des sciences.

Il y a une classe de lignes courbes qu'on connoît encore sous le nom de *lignes roberwalliennes*, dont on trouve un article dans ce *Dict.* & c'est Toricelly qui leur donna ce nom, quoiqu'il eût à se plaindre de notre savant. Il mourut en 1679; ses ouvrages recueillis par l'abbé Gallois, son ami, sont imprimés dans les anciens *mémoires de l'académie*. Pascal, le pere, fut constamment l'ami de Roberval, & cela seul prouve qu'il avoit des vertus.

M. le marquis de Condorcet, un de nos savans collaborateurs, a publié son éloge en 1773. (C)

ROBIA HERBA, (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande ressemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appellons *garance*, a fait croire à plusieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre *garance* ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* est vraisemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand usage pour teindre en jaune. (D. J.)

N

ROBIAS, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre composée de particules globuleuses semblables à des œufs de poisson ou à des graines. Voyez OOLITE & PISOLITE.

ROBIGALES ou RUBIGALES, f. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête instituée par Numa, la onzième année de son règne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leurs blés; cette fête se faisoit le septième jour devant les calendes de Mai, c'est-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la constellation du chien, qui est une constellation malfaisante, se couche, & que de plus c'est vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui sont sur terre (D. J.)

ROBIGUS ou RUBIGUS, f. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'est de là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même institué une fête & des sacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquième région de la ville. Il avoit encore un autre temple sur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίσιον qu'ils disoient au lieu de ἐπιόν qui signifie la nielle des blés. (D. J.)

ROBINET, f. m. (*Hydr.*) est une clé

ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boisseau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'issue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de plusieurs sortes de robinets; ceux à tête quarrée, à branche ou à potence, & à deux ou trois eaux; en sorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il est essentiel que les ouvertures des robinets soient proportionnées au diamètre de la conduite; en sorte qu'il passe par le trou ovale de la canelle, presque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorsque les robinets sont placés près du bassin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diamètre de la conduite, & ils seroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorsque les robinets sont éloignés du bassin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (K)

ROBINIA, (*Bot. Jard.*) en françois faux acacia, en anglois false acacia, en allemand virginischer shotendorn.

Caractere générique.

Le calice est petit, il est divisé en quatre segmens, dont les trois inférieurs sont étroits & le supérieur est large; la fleur est papilionacée; l'étendard est large, arrondi, obtus, & s'ouvre en s'étendant; les ailes sont ovales & ont de courts appendices obtus; la nacelle ou carene est arrondie, comprimée, obtuse, & est aussi longue que les ailes; au centre se trouvent dix étamines terminées par des sommets arrondis, dont neuf sont jointes & une est séparée; elles environnent un embryon oblong & cylindrique qui supporte un style délié, couronné par un stigmatte velu; l'embryon devient une filique oblongue & comprimée qui renferme des semences réniformes (a).

ROBINIA, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appelé faux acacia par Tournesort, & le général des Botanistes. En voici les caractères selon le système de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est petit, monopétale, divisé en quatre segmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre supérieur quatre fois plus large, mais ils sont tous de la même longueur & légèrement dentelés. La fleur est légumineuse. L'étendard est large, rond & obtus; les ailes sont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur est à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de

Especes.

1. Faux acacia à fleurs en grappes, à feuilles conjuguées impaires; acacia commun à fleurs blanches.

Robinia pedunculis racemosis, foliis impari-pinnatis. Hort. Ups.

Common bastard acacia in America. Locust-tree.

2. Faux acacia à filiques hérissées.

Robinia leguminibus echinatis. Mill.

Bastard acacia with prickly pods.

3. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales, à branches & pédicules hérissées. Acacia rose.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis subrotundis latioribus, racemis pedunculisque hispida. Hort. Colomb.

False acacia with a rose coloured flower.

4. Faux acacia à fleurs solitaires, à feuilles à quatre folioles, portées sur des pédicules. Acacia de Sibérie à quatre feuilles.

Robinia pedunculis simplicibus, foliis quaternatis petiolatis. Hort. Ups.

Syberian four leaved bastard acacia.

5. Faux acacia de Sibérie à six ou huit folioles, ordinairement sans impaire.

Pseudo-acacia foliis pari-pinnatis plurimis. Hort. Colomb. Caragana Siberica aspelathus pinnis foliorum crebrioribus oblongis.

Syberian bastard acacia with a greater number of lobes.

Especes tendres.

6. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales pointues, à branches noueuses, unies, à fleurs en grappes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis ovatis acuminatis, ramis nodosis glabris, pedunculis racemosis. Mill.

Robinia with knobbed smooth branches, &c.

7. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblong-ovales, à fleurs en grappes rassemblées.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongo-ovatis, pedunculis racemosis, confertis. Mill.

Robinia with long bunches of flowers growing in clusters.

8. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à feuilles ovale-renversées, à grappes rassemblées aux côtés des branches, & dont les filiques ont une membrane à quatre ailes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis obversè ovatis, racemis aggregatis axillaribus, leguminibus membranaceo-tetragonis. Mill.

Robinia with flowers growing in clusters from the side of the branches and pods having four winged membranes.

9. Faux acacia à feuilles doublement ailées, à folioles ovales, assises, à fleurs en épis terminaux.

Robinia foliis duplicato-pinnatis, foliolis ovatis sessilibus, floribus spicatis terminalibus. Mill.

Robinia with double winged leaves, &c.

10. Faux acacia à feuilles conjuguées, à folioles lancéolées opposées, à grappes axillaires, à longs pédicules.

Robinia foliis pinnatis, foliolis lanceolatis, oppositis racemis axillaribus, pedunculis longioribus. Mill.

Robinia with spear shaped lobes and long bunches of flowers on the side of the branches upon longer foot stalks.

11. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblongues pointues, à grappes axillaires, à filiques oblong-ovales.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongis, acuminatis, racemis axillaribus, leguminibus oblongo-ovatis. Mill.

Robinia with acute pointed lobes and bunches of flowers proceeding from the side of the branches.

L'acacia, n° 1, est indigène de l'Amérique septentrionale; c'est M. Robin qui le premier transporta ses semences du Canada à Paris; bientôt après elles furent

même longueur que les ailes. Les étamines sont des filamens qui se portent en haut; leurs bossettes sont arrondies; le germe du pistil est oblong, & de forme cylindrique. Le style est chevelu, élevé en haut, le stygma est très-délié, & placé au sommet du style. Le fruit est une grosse & large gouffe, aplatie; & néanmoins un peu bossue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort *pl. rei herb. pag. 417. Rivin iv. 74. Linnæi, 500. plant. page 349. (D. J.)*

apportées de Virginie en Angleterre : cet arbre, dit Miller, devient très-grand dans son pays natal, & y est fort estimé par sa durée. On l'employe dans la construction de la plupart des maisons qu'on bâtit à Boston, dans la nouvelle Angleterre ; il s'est conservé parfaitement sain. J'ai vu dans une cour à Metz deux acacias qui avoient plus de quarante-cinq piés de haut & dont le diametre étoit d'environ quinze pouces ; ils pouffoient encore très-vigoureusement lorsqu'on les abattit, & paroïssent être fort loin de ce terme où les arbres ne font presque plus que s'entretenir. Le bois de l'acacia est très-dur, d'un grain fin, & prend le beau poli ; sa couleur est un jaune-marbré, & on dé de deux ou trois teintes d'olive ; on en fait de fort beaux meubles, il est recherché par les tourneurs ; il pourroit servir à des usages plus utiles, si par une culture convenable on lui procureoit toute la grosseur dont il est susceptible : j'ai trouvé que cet arbre aimoit à être placé sur le bas des côteaux, dans des terres légères, substantielles, profondes & un peu humides : il y a beaucoup de terres & de positions où il végete mal ; comme il est très-fragile, il faut le mettre dans des lieux abrités des grands vents : il convient aussi de mettre une grande distance entre ces arbres, dont les racines s'étendent au loin ; comme ils aiment d'avoir le pié à l'ombre, on fera bien de les environner d'un taillis d'arbrisseaux de moyenne stature. Lorsqu'on plante les acacias, il faut avoir grande attention de ne pas trop enfoncer les racines ; plus ils sont jeunes, mieux ils réussissent, & plus-vîte ils forment de grands arbres. La bonne saison pour leur transplantation, c'est la fin de mars & les premiers jours d'avril ; j'en ai perdu beaucoup pour l'avoir faite avant l'hiver : une preuve que cette saison leur est contraire, c'est que ceux d'entre ces arbres plantés en automne qui ont rechappé, ne commencent toutefois à végeter, que long-tems après ceux plantés dans les premiers mois du printemps. J'ai constamment éprouvé que l'exposition du midi & du couchant étoit mortelle au faux acacia ; c'est le nord, & sur-tout le levant qui lui conviennent.

Cet arbre se multiplie par ses semences, par les surgeons qu'il pouffe de ses racines latérales supérieures, & par des bouts de ses racines qu'on enfonce jusqu'à fleur de terre. Lorsqu'on a arraché un acacia, qu'on laisse le trou ouvert, il naîtra quantité de drageons tout-au-tour de sa paroi. Les semences se recueillent en novembre par un beau tems ; on les tire des filiques au commencement de mars, & on les sème dans une bonne planche de terre où l'on aura mêlé du sable fin & du terreau : il faut arroser de tems à autre, & sur-tout couvrir le semis de filets, les oiseaux pinceroient les feuilles féminales dès qu'elles sortiroient de terre, & détruiraient toutes les espérances du cultivateur. Dès la seconde année, on pourra tirer les jeunes arbres de semis, & les mettre en pépinière dans des rangées distantes de deux piés & demi & à un pié & demi les uns des autres, dans le sens des rangées. On les y cultivera pendant deux ans ; au bout de ce tems ils seront propres à être fixés là où l'on veut les avoir. Ceux dont on voudra faire des taillis & des remises, resteront deux ans dans le semis ; on ne les en tirera que pour les planter à demeure à quatre ou cinq piés en tout sens les uns des autres.

Le faux acacia pouffe très-vîte les premières années, jusques-là qu'il lance quelquefois des baguettes de six ou sept piés de long d'un seul jet de seve ; mais au bout de quelques années, sa végétation se ralentit prodigieusement ; quelquefois même elle languit, & il faut lui rendre du ressort en recoupant les plus hautes branches : comme cet arbre pouffe d'abord en hauteur, il ne prend guere de corps dans ces premiers tems, durant lesquels il convient de l'appuyer contre un fort tuteur.

Lorsque c'est par la stérilité du sol que les acacias languissent, il faut les labourer plusieurs fois & enterrer à leur pied du fumier consommé. On fait que la feuille de cet arbre donne un excellent fourrage, ainsi que celles de presque tous les légumineux ; il semble que la providence ait spécialement destiné cette classe de plantes à la nourriture des bestiaux.

Lorsque l'acacia se plaît dans une situation, il prend une touffe assez singulière & assez étendue : ses feuilles élégantes sont étroites & assez éloignées entr'elles ; mais quand l'arbre est fort, le différens étages de branches feuillées qui se trouvent les uns au-dessus des autres, ne laissent pas que de rompre les rayons solaires ; la lumière se joue mollement à travers ce feuillage léger & diaphane dont le verd-clair est plein d'aménité, à la fin de mai, il est par-tout entrelacé & doucement nuancé d'une quantité prodigieuse de grappes de fleurs d'un blanc citrin qui pendent avec grace ; le bas du pavillon de ces fleurs est teint d'un jaune-verdâtre pâle ; elles exhalent une odeur analogue à celle de la fleur d'orange : alors cet arbre donne aux yeux & à l'odorat les sensations les plus voluptueuses, mais sa fleur ne dure que huit jours : ainsi passent les momens les plus doux de la vie, & encore ne re-fleurissent-ils pas chaque année. L'acacia doit être prodigué vers les confins des bosquets de mai qui doivent être contigus aux bosquets de juin ; car souvent cet arbre ne fleurit que dans les premiers jours de ce dernier mois.

Si l'acacia n° 2 ne diffère du premier que par ses filiques hérissées, il ne peut guère passer que pour une variété : je ne l'ai point vu ; il se peut qu'il ait des particularités qui le rendent intéressant.

L'acacia n° 3 habite la Caroline, quelquefois il s'y élève à vingt piés ; en France & en Angleterre, il ne paroît pas devoir atteindre à cette hauteur ; il y fleurit trop jeune pour qu'on puisse espérer qu'il s'élançe beaucoup. Il n'est pas prudent de lui former une tige nue, à moins qu'on ne le plante dans une situation parfaitement abritée contre les vents : rien n'est si fragile que cet arbre, sur-tout lorsque ses branches sont chargées des épis de ses fleurs, dont le nombre prodigieux les accable.

Le bois ancien de l'acacia rose est revêtu d'une écorce gris-terne ; le bois de deux ans conserve encore des poils rigides qui sont devenus blancs ; les rameaux de l'année précédente ont leur écorce d'un brun-rougeâtre & chargé de poils d'un

d'un verd-brunâtre, & hérissés de ces épines molles qui y sont purpurines ; il s'en trouve aussi sur les pédicules des grappes, & même sur le calice des fleurs : elles ressemblent à celles de certains rosiers.

Dans leur état hivernal, les boutons sont plats ; vers la fin d'avril, il se gonflent & paroissent comme composés de plusieurs mamelons. Chacun de ces boutons donne naissance à un bourgeon qui porte ordinairement deux grappes de fleurs à sa base, & deux ou trois plus haut, disposés alternativement ainsi que les feuilles ; elles consistent en un maître pédicule arrondi dans sa partie supérieure & plat en-dessous : sur ce pédicule sont attachés par de courts pétioles les lobes tantôt opposés, tantôt alternes, au nombre de neuf à onze ; quelquefois les lobes sont en nombre pair ; mais c'est une anomalie : ils sont ovales-ronds, très-entiers & terminés par un filet qui paroît être la prolongation de la côte du milieu ; leur verd-brun est teint de rouge, ils deviennent plus verts à mesure qu'ils s'étendent. Les grappes de fleurs sont pendantes & serrées ; les fleurs qui sont du rose le plus tendre, ont un pavillon large & bien étendu, marqué d'un jaune mourant : ainsi cet arbre chargé & comme succombant sous le poids & le nombre de ses bouquets, offre le coup-d'œil le plus frais & le plus ravissant. L'acacia rose doit former la plus belle décoration des bosquets de la fin de mai ; il fleurit ordinairement vers le 15 ou le 20 : on peut l'y employer sur le devant des allées ou au milieu des massifs, soit en buisson, soit en treillage ou en demi-tige. J'ai entrelacé des acacias rose parmi des trifolium qui donnent en même tems leurs fleurs d'un jaune-éclatant : j'ai mêlé quelques pyracanthes qui sont blancs de fleurs dans le même tems ; la rose simple de couleur d'aurore, les roses de Champagne & de Bourgogne de différens tons d'incarnat ajoutent à la variété de cette décoration ; elle est déployée en-devant d'une allée de mélises dont le verd tendre est si délicieux ; en devant j'ai une rangée d'ancholies de tous les tons du bleu & du violet ; derrière s'élève une palissade

de mêles taillée au ciseau ; elle sert de fond à toutes ces fleurs, & les fait merveilleusement ressortir.

L'acacia rose se multiplie par ses semences, elles procurent les meilleurs sujets ; mais cet arbre ne fructifie ni en France, ni en Angleterre, il faudroit les tirer de la Caroline. On supplée à leur défaut par d'autres moyens de multiplication, par les marcottes, les boutures, des éclats de racines & la greffe.

Les marcottes se font en juillet avec les bourgeons de l'année ; on les couche dans un petit trou où l'on apporte du terreau consommé, mêlé de terre fraîche & onctueuse ; on les plie doucement en faisant une petite coche à leur courbure inférieure ; lorsqu'elles sont placées & recouvertes, on plaque de la mouffe sur la terre ; on en releve le bout contre un petit bâton, en les nouant avec du scirpe, & en les arrosant très-souvent, elles seront enracinées la seconde automne.

Les boutures se plantent en avril dans des pots remplis de bonne terre ; on tient ces pots dans un seau où l'on met assez d'eau pour qu'elle baigne le milieu du pot ; on tient ces seaux dans un lieu un peu ombragé. Les bouts de racines se plantent comme ceux du bonduc. *Voyez l'article BONDOC.*

La greffe se fait sur le faux acacia commun ou en fente à la fin d'avril, ou en écusson vers la fin d'août. L'ente doit être bien garnie de poix : on l'emmailote ensuite avec du papier & on lie avec de l'osier. La seule attention particulière que demande l'écusson, c'est de choisir les boutons les plus saillans, placés ordinairement vers le bout des bourgeons. L'acacia rose se transplante en novembre ou en avril. Il faut mettre au printems de la mouffe autour de son pié, & arroser de tems à autre ; cet arbre aime les terres humides, légères, substantielles & profondes ; il y a apparencé qu'il croît en Caroline au bord des eaux ; il peut subsister en France dans plusieurs especes de sols, mais il en est peu où il fasse de grands progrès, & il conserve long-tems toute sa vigueur dans les terres médiocres ; il faut le fumer quelquefois, & recouper

chaque deux ans les bourgeons de l'année précédente de la moitié de leur longueur : qu'on le soutienne avec de bons tuteurs ; qu'on cultive la terre avec soin à son pié, c'est tout le régime que demande cet arbre délicieux ; on ne sauroit trop s'attacher à l'avoir franc du pié, & surtout à le reproduire par la graine.

Les n^o. 4 & 5 sont indigenes de la Sibérie, où ils ne s'élevent guere qu'à douze ou quinze piés de haut ; le n^o. 4 a quatre folioles ; le n^o. 5 en a de huit à dix ; ainsi leurs feuilles qui sont conjuguées ne sont pas terminées comme celles des autres acacias par un seul lobe. Les lobes ou folioles du n^o. 5 sont oblongs, étroits & terminés par une très-petite pointe ; leur verd est tendre. Les fleurs d'un jaune pâle naissent solitaires aux côtés des branches, à la fin d'avril ; le pavillon est étroit & peu étendu ; leur nuance se confond avec le verd-jaune des jeunes pousses ; mais cet arbre est alors d'un aspect doux & gracieux, qui varie la scene du printems. L'écorce des branches & du tronc est verte ; lorsqu'elle est d'un verd-jaune, l'arbre languit. Il lui faut une terre fraîche, un peu forte & un lieu un peu ombragé. On multiplie les acacias de Sibérie par la graine qu'il faut semer en novembre ou en février. Ils reprenent fort bien de marcottes ; les boutures m'ont réussi quelquefois ; si on les fait en pots sur une couche tempérée & ombragée, il en réussira beaucoup. Les graines de ces arbres sont une bonne nourriture ; on les mange comme de petits pois.

La sixieme espece croit naturellement à Campêche, d'où, selon Miller, le docteur Houstoun l'a apportée en Angleterre ; elle s'éleve a trente ou quarante piés. Les lobes sont agréablement marqués par-dessous de taches purpurines qui teignent foiblement le dessus ; les fleurs sont petites & d'un beau rose.

L'acacia n^o. 7 a été aussi trouvé à Campêche ; les lobes sont d'une consistance assez épaisse ; les jeunes branches sont couvertes d'un duvet de couleur de fer ; les fleurs sont d'un rouge jaunâtre.

Le n^o. 8 est naturel de la Jamaïque, où les colons Anglois l'appellent *dogwood*, il s'éleve à quarante piés ; les fleurs naissent

en touffes de grappes aux côtés des branches; tandis qu'elles sont dépourvues de feuilles, de sorte que cet acacia paroît alors tout couvert de fleurs. Les bouquets terminaux sont les plus grands, & sont formés en pyramide; les fleurs sont d'un rose pâle.

Le n^o. 9 a été découvert par le pere Plumier, dans quelque contrée des colonies Françaises, aux Indes occidentales; les fleurs sont écarlate, & par conséquent du plus bel effet; l'arbre s'éleve à trente piés; l'écorce est grise tachée de blanc.

L'acacia n^o. 10 a été trouvé à Campêche: il s'éleve à vingt piés; les fleurs sont bleues; les folioles du bout des branches sont couvertes d'un duvet d'une teinte légère de couleur de fer.

Enfin la onzieme espece indigene de Campêche s'éleve à trente piés; les feuilles sont d'un verd brillant par-dessus, & d'un verd pâle par-dessous; son écorce d'un gris brunâtre est marquée de taches blanches; ses fleurs naissent en longues grappes aux côtés des rameaux; elles sont d'un rose pâle.

Ces six dernieres especes se multiplient de graines suivant la méthode propre aux plantes des climats chauds, & demandent la serre chaude en hiver. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

ROBION, (LE) ou REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a sa source près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux vont se jeter sur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui croît au Chili; le meilleur pour la construction des vaisseaux, c'est une espece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuse; il est dur & se conserve dans l'eau.

ROBOAM, *place du peuple*, (*Hist. sacr.*) fils de Salomon & de Naama, femme Ammonite, avoit quarante & un ans, lorsqu'il succéda à son pere, l'an du monde 3029. Après la mort du prince, il alla à Sichem, où tout Israël s'étoit assemblé pour l'établir roi; & en même tems Jéroboam qui s'étoit sauvé en Egypte pour échapper à la justice de Salomon, en étant revenu, alla avec tout le peuple

trouver Roboam, pour le prier de les décharger des tributs immenses dont son pere les avoit accablés. Le roi leur demanda trois jours pour faire sa réponse, & employa ce tems à consulter. Il s'adressa d'abord aux vieillards qui avoient été du conseil de Salomon, & qui connoissant la situation des affaires publiques & l'humeur du peuple, lui conseillerent de l'appaîser avec quelques paroles de douceur, suivies de quelques effets bienfaîsans. Mais cet avis n'étant pas conforme à ses vues, il s'adressa aux jeunes gens qui avoient été élevés avec lui; & ces téméraires sous prétexte qu'il falloit soutenir son autorité, & qu'il étoit dangereux de plier sous une populace mutinée, lui conseillerent un refus accompagné de paroles dures, & de menaces insupportables, *II. Par. x. 14. Roboam & ceux dont il suivoit le conseil*, firent bien voir par une réponse si impérieuse, qu'ils ne connoissoient ni la nature, ni les justes bornes de la puissance souveraine. Ceux qui en sont les dépositaires, ne l'ont reçue de Dieu que pour faire le bonheur de ceux qui leur sont soumis, & pour être leur appui, & non pour les traiter en esclaves. L'exemple de Roboam doit leur apprendre que le plus ferme appui des trônes, est l'amour des peuples; qu'un prince doit toujours être prêt à écouter les plaintes de ses sujets, à soulager leur misere; que les conseils violens sont d'une dangereuse conséquence, & qu'on risque tout en poussant à bout la patience des peuples. Le fils de Salomon en fit une triste épreuve. Jéroboam & tout le peuple étant revenus le troisieme jour, il leur donna la réponse que les jeunes gens lui avoient suggérée. Il n'eut aucun égard à leur priere, parce que Dieu qui vouloit accomplir ce qu'il avoit dit par Ahias de Silo, qu'il ôteroit dix tribus aux fils de Salomon pour les donner à Jéroboam, s'étoit détourné de lui. Pour exécuter son dessein, il permit que ce prince, se livrant à un conseil pernicieux, poussé à bout la patience de ses sujets par sa dureté, & donne lieu à une révolte presque générale, qui facilita à Jéroboam son élévation au trône. Car dix tribus renonçant à la maison de David, & se donnant à

Jéroboam, accomplirent par leur séparation la volonté que Dieu avoit d'humilier les descendans d'un roi qui l'avoit abandonné, & il ne resta à *Roboam* que Juda & Benjamin. Ce prince envoya aussitôt Aduram, son intendant des tributs, pour appeler les rebelles, mais ils l'affommerent à coups de pierre; & *Roboam* effrayé, monta sur son char, & s'enfuit à Jérusalem. Quand il fut arrivé dans cette ville, il assembla les deux tribus qui lui étoient demeurées fidelles, & marcha à la tête de 180000 hommes pour combattre Israël, & le remettre sous son obéissance. Mais le prophete Semeias se présenta de la part de Dieu, & défendit aux deux tribus d'aller combattre contre leurs freres, parce que leur séparation & leur réunion en un corps d'état sous Jéroboam, étoient arrivés par ses ordres, & que les hommes eussent entrepris en vain de s'y opposer. Dès que les soldats eurent entendu la parole du Seigneur, ils n'avancerent pas plus loin contre Jéroboam, & ils s'en retournerent chacun dans sa maison. Ainsi, le royaume d'Israël demeura partagé en deux. Jéroboam regna à Sichem sur les dix tribus, & *Roboam* à Jérusalem sur Juda & Benjamin. Ce prince s'appliqua à fortifier son royaume contre son ennemi. Il fit entourer de murs plusieurs villes de son état, y établit des gouverneurs, & y amassa des armes & des provisions. Il vit aussi augmenter le nombre de ses sujets par un grand nombre de prêtres & de lévites, qui ne pouvant exercer leurs fonctions dans le royaume d'Israël à cause de l'idolâtrie de Jéroboam, quitterent tout ce qu'ils possédoient dans ce pays schismatique & idolâtre, se retirèrent dans les terres de Juda, afin de servir Dieu dans le temple de Jérusalem, & se réunir à la vraie église où étoit le mystere légitime. Tous ceux aussi qui étoient attachés à la vraie religion, & qui ne prenoient point de part au schisme des dix tribus, prirent la généreuse résolution de sacrifier leurs biens & leurs établissemens au devoir de servir Dieu selon les ordonnances de sa loi. *Roboam* marcha pendant trois ans dans les voies du Seigneur; mais quand il se vit affermi sur le trône, & qu'il crut n'avoir plus rien

à craindre, il abandonna sa loi, & ses sujets trop dociles le suivirent dans ses égaremens, ils devinrent idolâtres comme lui, & leurs mœurs se corrompirent à un tel point, qu'en peu de tems le royaume de Juda devint le théâtre des plus affreux désordres qu'on eût vu depuis l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan. Dieu, irrité de leurs excès & voulant les punir comme il avoit puni ceux dont ils faisoient revivre les abominations, appella en Judée Sésac, roi d'Egypte, & le chargea d'exercer ses vengeances sur *Roboam* & sur son peuple. Ce prince, suivi d'une armée innombrable, entra dans le pays, qu'il ravagea, & dont il prit en peu de tems toutes les places de défense. Jérusalem, où le roi s'étoit retiré avec les principaux de sa cour, alloit être assiégée, & pour leur ôter toute espérance, Dieu envoya le prophete Semeias qui leur déclara de sa part que puisqu'ils l'avoient abandonné, il les abandonnoit aussi au pouvoir de Sésac. Cette menace les toucha, ils s'humilierent sous la main de Dieu, & reconnurent la justice de ses jugemens. Le seigneur fléchi par cette humiliation, adoucit la rigueur de l'arrêt porté par sa justice. Il les arracha à la fureur de l'ennemi; mais pour leur apprendre la différence qu'il y a entre le servir & servir les rois de la terre, il voulut qu'ils fussent assujettis à la domination de Sésac, II. Par. xij. 8. Sésac se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors du temple du Seigneur & ceux du palais du roi. *Roboam*, ingrat aux bienfaits de Dieu, continua à faire le mal, & après avoir regné dix-sept ans, il laissa en mourant le royaume à Ahia, un de ses fils qu'il avoit eu de Maacha, fille d'Absalon. (—)

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. Voyez **CORROBORATIF**, ou **CORROBORANS**.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Bracara* à *Asturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la seconde. On ne connoit point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece

espece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il est plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; son bois est dur, sa feuille découpée en ondes assez profondes, & couverte d'un duvet mol; sa fleur en chatons & son fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des galles & tous les autres caractères du chêne.

ROBRICA, (*Géogr. anc.*) ce lieu est placé dans la Table Théod. entre *Juliomagus* ou Angers & *Casarodunum* ou Tours que Sanfon place à Saumur, & M. d'Anville au Pont de Longué sur Loire, *Briga*, *Briva*, désignant un pont. *Not. Gaul. d'Anville*, pag. 557. (C)

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui est fort, vigoureux. On dit une plante *robuste*, un homme *robuste*, une santé *robuste*. Hobbes ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de passion, & qu'il avoit moins de raison, a défini le méchant, *puer robustus*, un enfant *robuste*; définition courte, laconique & sublime.

ROC, s. m. grande masse ou bloc de pierre dure, enracinée profondément en terre. Voyez **PIERRE**. Ce mot est formé du mot grec *ρωξ ριμα*, fente, crevasse, & *ρωξ* est formé de *ρηγνυμαι* je romps; d'où vient *saxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manières de rompre & de briser le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, &c. Voyez **CARRIERE**, **BOIS**, &c.

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc*. Voyez **ROUTE**, **GROTTE**, **LABYRINTHE** &c.

Alun de roc ou *de roche*, voyez **ALUN**.

Crystal de roche, est une sorte de crystal qu'on suppose formé par la congélation du suc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. Voyez **CRYSTAL** & **STALACTITE**.

Sel de roche, voyez **SEL**.

ROC D'ISSAS, ou **BLOC D'ISSAS**, (*Marine.*) voyez **SEP DE DRISSE**.

ROC-D'ÉCHIQUIER, s. m. *latrunicularis rupes*, (*terme de Blason*) meuble

d'armoiries fait en petit pal aisé, dont la partie supérieure est ancrée & l'inférieure chargée d'une traverse. Voyez **ROC**. (*Blason.*)

ROC, s. f. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui représente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs (a), à la réserve que la partie d'en haut est figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Ménéstrier dit que le *roc* est de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la manière des extrémités des croix ancrées. La maison de Roquelaure porte d'azur à trois *rocs* d'argent. (D. J.)

La Reche de Fontenilles, de Rambure à Toulouse; d'azur à trois *rocs* d'échiquier d'or. (G. D. L. T.)

ROCAILLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, & qui se font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes, bassins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* est une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, est revêtu de pétrification & de coquillages. *Daviler*. (D. J.)

ROCAILLE, s. f. (*Peinture sur verre.*) espece de petits grains de diverses matières, ronds, verts ou jaunes, qui servent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, s. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui servent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *rassade*.

ROCAMBOLE, s. f. (*Botan.*) espece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium sativum alterum*, sive *alioprasum caulis summo circumvoluto*, I. R. H. 383.

C'est une bulbe composée de plusieurs tubercules, garnie à sa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux sem-

(a) Les Espagnols appellent *rocs* les tours des échecs, & on prétend que c'est de-là qu'est venu le nom de *roc* d'échiquier. (G. D. L. T.)

blables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige est unique, de grosseur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui sont le plus souvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige jusqu'à une certaine hauteur; elles s'en séparent ensuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie supérieure de la tige est nue, verte, lisse; elle se replie, fait une ou deux spirales comme le serpent, & est terminée par une tête enveloppée dans une gaine blanchâtre & allongée en manière de corne finissant en béc; cette gaine venant à s'ouvrir, laisse voir de petites bulbes ramassées ensemble, d'abord purpurines, ensuite blanchâtres, parmi lesquelles se trouvent des fleurs semblables à celles de l'ail. Toute la plante respire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'usage de la cuisine. (D. J.)

ROCCA-D'ANFO, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, sur le bord septentrional du lac Idro, au Bressan. Elle est munie de quelques fortifications. Long. 28. 4. lat. 45. 48. (D. J.)

ROCE, voyez VENGERON.

ROCHAN, voyez MERLE.

ROCHE, f. f. ROC ou ROCHER, (Gramm.) c'est une masse de pierre qui s'éleve au-dessus de la surface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cause souvent les naufrages des vaisseaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, voyez CAYES.

ROCHE, f. f. (Architect.) c'est la pierre la plus rustique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces roches qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui se délitent par écaille. On appelle *roche vive* la roche qui a ses racines fort profondes, qui n'est point mêlée de terre, & qui n'est point par couche comme dans les carrières. (D. J.)

ROCHE, f. m. (Hydr.) est un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel est un jet qui tombe sur ce cailloutage.

Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adossée contre un mur, imitant la caverne d'où sortent des bouillons & nappes d'eau. (K)

ROCHE A FEU, (Artificier.) les artificiers appellent ainsi un mélange de soufre, de salpêtre & de poudre qui est propre à beaucoup d'artifices. Voici la manière de le faire.

Prenez du soufre fondu lentement une livre, de salpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jetez le salpêtre dans le soufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & ensuite la poudre de même; remuez le tout; & lorsque le mélange commencera à se refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettez le tout ensemble.

ROCHE, la, (Geogr. mod.) en latin du moyen âge, *rupes Ardenua*; ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie sur une roche, d'où lui vient son nom, à 12 lieues au nord-ouest de Luxembourg, avec un château fortifié. Long. 23. 25. lat. 50. 7.

2°. La Roche est le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, assez près de la rivière d'Arve, & sur la gauche (D. J.)

* ROCHE, f. f. (terme de Chauffournier.) massif plus ou moins gros de plusieurs pierres, qui dans le feu se font unies les unes avec les autres. Ces roches ne sont point de la chaux brûlée, ainsi que les appellent les Chauffourniers en Flandre. Voyez CHAUX BRULÉE.

ROCHE-BERNARD, LA, (Géog. mod.) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocèse de Nantes, sur la Vilaine, à 4 lieues de son embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, sous le nom de *Coastlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui possède la baronnie de la Roche-Bernard préside au corps de la noblesse, quand il se trouve aux états de la province. Long. 15. 15. lat. 47. 25. (D. J.)

ROCHE-CHOUART, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France aux confins du Limousin & du Poitou, sur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. ¶

n'y a qu'une paroisse dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne son nom à une des illustres maisons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 29. (D. J.)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géogr. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il est fameux par les sièges qu'il a soutenus au xiv siècle, & par la bataille qui se donna sous ses murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait prisonnier. (D. J.)

ROCHEFORT, (*Geog. mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'est aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, sur la Charente, à une lieue & demie de son embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au sud-est de la Rochelle, & à 100 au sud-ouest de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arsenal, un hôpital & des casernes; il a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magasin pour l'équipement des vaisseaux; c'est un siege royal, & le magasin général des autres ports voisins. L'entrée de la riviere est défendue par plusieurs forts; ainsi dans l'espace d'un demi-siècle *Rochefort* est devenu un endroit considérable, sur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, in-4° (a)

L'arsenal de cette ville est le premier qui fut élevé par les soins de M. Colbert; mais sa position avantageuse à bien des égards, ne sauroit cependant dédommager l'air mal-sain qui regne à *Rochefort*, de la mauvaise qualité des eaux, & des sommes immenses qu'a coûté cette entreprise. *Long.* 16. 42. *lat.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, diocèse de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Au-

vergne, diocèse de Clermont, sont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (D. J.)

ROCHEFORT en Ardenne, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le spirituel. Elle est située à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au sud-est de Dinant, & à 18 au nord-ouest de Luxembourg. Elle est environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenstein. Ce lieu est une ancienne seigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (D. J.)

ROCHE-FOUCAULT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Angoumois, sur la Tardouere, à 6 lieues au nord-ouest d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une église collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), issus de l'ancienne famille des comtes de Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Roche-foucault*, & le premier fut ministre d'une église calviniste qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il passa, de même que son frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de savoir & de mérite. Il avoit un sentiment particulier touchant les diables, soutenant qu'il n'y en avoit qu'un seul, & que l'écriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conséquence que les esprits impurs que Jesus-Christ chassoit, étoient des maladies, & que l'écriture leur donne le nom d'esprits ou de démons, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regar-

(a) Cet ouvrage contient l'établissement de cette ville, de son port & arsenal de marine, & les antiquités de son château, in-4°.

Cette histoire où l'homme de lettres conduit la plume de l'historien, est écrite agréablement, & semée de traits d'érudition. (C.)

dées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même sentiment de son frere ; & voulant le défendre par écrit , il publia en 1723 , un ouvrage in-8°. en anglois , intitulé *Δαιμονολογία* ou *traité*, &c. c'est-à-dire , *Démonologie* , ou *traité des esprits* , dans lequel on explique plusieurs passages de l'Écriture contre les erreurs vulgaires touchant les forciers , les apparitions , &c. avec un appendice contre la possibilité de la magie , de la forcellerie & du sortilege. (D. J.)

§ ROCHE-GUYON (LA), *Géog. Rupes Guidonis* , bourg du Vexin sur la Seine , à 3 lieues au-dessous de Mantes & au-dessus de Vernon ; il y a château , paroisse , foire & marché. Il tire son nom du rocher au pied duquel le château est situé , & d'un seigneur nommé *Guy* ou *Guyon* , frere de Richard de Vernon , à qui le château appartenoit , & qui vivoit sous Louis de Gros.

Il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Fécamp.

C'étoit une ancienne baronnie érigée en duché en faveur de la maison de Silli & de Liancourt , & depuis 1679 pour celle de la Rochefoucault. Le comte d'Anguien , s'y divertissant avec ses favoris , y fut assommé par un coffre qu'on lui jeta sur la tête en 1546. Ce prince , vainqueur de Cérifoles , l'honneur de la maison royale , étoit frere du roi de Navarre & oncle de Henri IV. Il brilla , & passa comme Gaston de Foix , duc de Nemours. Ainsi le tison de Romorentin jetté sur la tête de François I. dont il fut dangereusement blessé en 1520 , l'œil percé du comte de Spol par Brion

au tournois de l'entrée du roi à Milan en 1515 , la lance de Montgomeri qui creva l'œil à Henri II , & lui fit perdre la vie ; tous ces jeux qui approchoient trop du naturel de la guerre , firent dire à un Turc avec raison » si c'est tout de » bon , ce n'est pas assez ; si ce n'est » qu'un jeu , c'est trop ». (C)

ROCHELLE, LA, (*Géogr. mod.*) ville maritime de France , capitale du pays d'Aunis , sur l'Océan , à 34 lieues au nord de Bordeaux , & à 100 au sud-ouest de Paris. *Longitude* , suivant Cassini , 16. 28. 30. *latit.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus santorum* , parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge , & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Ruppella* & *Rochella* pour *Rocella* , noms qui signifioient *un petit roc* , & qu'on lui a donné , soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie , soit à cause qu'originellement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume , dernier comte de Poitiers , l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon : il en fit une petite ville , & lui donna des privilèges. Cette ville s'accrut avec le tems , & se forma en une espece de république , ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privilèges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste , lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déjà dans ce tems-là un port de mer très-florissant par son commerce (a) , comme il paroît par ces

(a) M. de Maurepas ministre , fit travailler au port par ordre du roi , ce qui fit dire au secrétaire de l'académie. qu'un ministre força la nature pour éloigner la mer de ses bords ; un autre les ouvrit pour y faire entrer les richesses & l'abondance.

En reconnaissance de la fidélité & de la bravoure des Rochelois qui se sont défendus si vaillamment dans la dernière guerre contre les Anglois qui tenterent une descente , le roi a fait ôter l'inscription deshonorante que le cardinal de Richelieu avoit fait graver sur une plaque d'airain en 1627.

Des lettres patentes ont accordé à une société de gens de lettres , le titre d'*académie royale* dont M. le prince de Conti étoit le protecteur , en 1732.

M. Jallot , prêtre de Poratoire , a commencé l'histoire de la *Rochelle* que M. d'Arcere son confrere a achevée & publiée en deux vol. in-4°.

La relation du fameux siege de 1573 , parut dans le recueil des pieces de l'académie in-8°. en 1767 , par ces deux oratoriens. (C.)

vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de gest. Ludov. VIII.*

*Declivi littore Ponti
Nobilis, & famâ toto celeberrima mundo
Divitiisque potens prisca, & gente superbâ
Est Rupella.*

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle se donna au roi de France Charles V, à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins seroient réputés nobles; que le maire resteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin sa charge seule ennoblirait sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainsi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX, & obligea ce prince d'en lever le siege. Les Protestans y tinrent depuis la plupart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage, la rendit puissante jusqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de casser ses privileges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1627; & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siege des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvoient dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre. Etrange pouvoir de l'esprit de religion sur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut due à l'invention d'une digue de 747 toises dont Clément Métezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le clergé fournit pour

la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Touffaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magistrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant distingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a aussi créé un bureau de finances, une chambre du domaine, un préfidial, une élection, & y a laissé subsister l'hôtel des monnoies.

Les Jésuites y obtinrent un college, & ensuite la direction d'un séminaire l'an 1694: le siege épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocèse on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* sont en général assez droites, & la plupart des maisons soutenues par des arcades. La ville est percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de l'Océan. Deux grosses tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toises. Tous les vaisseaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui desireront de plus grands détails de l'histoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguste*), sur la naissance, l'ancien état, & l'accroissement de la *Rochelle*.

J'ajouterai seulement que son principal commerce actuel est celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures consistent en raffinerie du sucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année plusieurs vaisseaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du sel, & quelques autres marchandises. On a aussi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles-lettres.

Imbert (*Jean*), jurisconsulte du xvj. siecle, né à la *Rochelle*, s'est fait con-

noître avec estime par deux ouvrages de droit : 1°. *Enchiridion juris scripti Gallia*, que Theveneau a traduit en françois : 2°. *Institutiones forenses, ou Pratique du barreau*, en latin & françois.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétiën, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procureur Nani ; mais il ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque ; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoise, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomesius*, savant écrivain protestant, naquit à la Rochelle dans le dernier siècle ; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre ; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimé à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru en 1668 : 2°. *Italia & Hispania orientalis* : 3°. *Observationes sacrae* : 4°. *Mélanges historiques* : 5°. *Bibliothèque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes

de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés, dans ses mémoires des hommes illustres, tome VII. p. 196. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. Long. 18. 30. lat. 46. 44. (*D. J.*)

ROCHER, f. m. (*Gramm.*) c'est la même chose que *roc* & *roche*. Voyez *Roc*.

ROCHER, ROCHE, ROC, (*Synon. Géog.*) ces trois noms désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipice. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou un *roc*, est nommé par les Latins *rupes* ; par les Italiens, *rocca*, *rupes* ou *pietra* ; par les Espagnols, *roca* ou *peña* ; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appelées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un asyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Écriture parle-t-elle si souvent des *rochers* ; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du *rocher* d'Etham, &c. De-là viennent aussi ces expressions si communes dans l'Écriture ; soyez mon *rocher*, *Pseaume* 31. Le Seigneur est mon *rocher* ; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pseaume* 18. vers. 3. 32. &c.

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & ca-

chés sous l'eau ; d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer , & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle , & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau , s'appelle *ressif* par les Américains , & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains *rochers* qui se trouvent vers les îles des Açores , & ailleurs ; ils sont cachés sous l'eau , & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* sont représentés dans les cartes générales par de petites croix ; mais dans les cartes particulières , les *rochers* découverts y sont figurés par des pointes de *rochers* , & ceux qui sont cachés sous l'eau , sont représentés par de petites croix. (D. J.)

ROCHER , f. m. *rupes* , *is* , (terme de *Blason* .) meuble de l'écu qui représente une roche , elle est figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès , d'Ornac , diocèse de Saint-Pons ; *d'azur au rocher d'argent*.

Roquettes d'Amedes , à Paris ; *de gueules au rocher d'argent , au chef cousu d'azur , chargé de trois étoiles d'or*. (G. D. L. T)

ROCHERS de Sciron , (*Géog. anc.*) *Scironides petra* ; rochers célèbres , qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Acaïe. Strabon leur donne six milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron , dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduisoit ceux qui arrivoient ou qui étoient jettés sur ces côtes , au honteux ministère de lui laver les piés , de le chauffer , & ensuite abusant de leur situation , il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer , accoutumée à sa proie , cantonnée dans quelque creux voisin , rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage , & les entraînoit dans son repaire , où il les égorgeoit , s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers , sur lesquels ils couloient en tombant dans la mer. Thé-

sée punit Sciron du même genre de mort , & purgea le monde de ce scélérat , que Jupiter Hospitalier avoit laissé trop longtemps impuni. C'est de ces *rochers* que Stace nous parle , *Theb. l. I.*

*Infames Scirone Petras , scillataque rara
Purpureo regnata seni.*

Voyez *SCIRONIDES petra* , *Géogr. anc.* (D. J.)

ROCHER , le , (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex* , voyez ce mot ; c'est assez de se rappeler ici , que c'est une coquille univalve , garnie de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans ; il est quelquefois élevé , quelquefois applati. Sa bouche est toujours allongée , dentée , édentée ; la levre est ailée , garnie de doigts , repliée , déchirée ; le fût est ridé , & quelquefois uni. (D. J.)

ROCHER , en Anatomie ; nom d'une apophyse des os des tempes , appelée aussi *apophyse pierreuse* , à cause qu'elle est d'une substance extrêmement compacte. Voyez *TEMPORAUX*.

ROCHER d'eau , f. m. (*Archit. hydraul.*) espèce de fontaine adossée ou isolée , & cavée en manière d'antres , d'où sortent par plusieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle est la fontaine de la place Navonne à Rome. C'est un *rocher* fait de tervetin , percé à jour en ses quatre faces , portant à ses encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs , qui représentent les quatre plus grands fleuves de la terre , & sur lequel est élevé un obélisque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin , sous le pape Innocent X.

On appelle aussi *rocher d'eau* , une espèce d'écueil massif , d'où sort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Este , à Tivoli , près de Rome. *Daviler*. (D. J.)

ROCHERS dans les bois , sont de grosses touffes un peu basses & rampantes , qui se trouvent entre les arbres de haute futaie.

ROCHER de grenailles , (à la *Monnoie* .) est la masse de métal , qui dans l'état de bain ou fusion , est versée dans

un baquet d'eau froide, qui se précipitant, s'amasse au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention est de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Brasserie*; il se dit du levain, lorsqu'il commence à former des boutons de mousse qui s'accumulent, s'amassent, & forment des houppes de mousse.

ROCHER, *en terme d'Orfevre en grosserie*; c'est environner les parties qu'on veut fonder de poudre de borax, qui sert de fondant à la soudure.

ROCHERAYE ou PIGEON DE ROCHE, (*Histoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biset; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de onze lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou sont d'un cendré foncé; la face supérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes qui se trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aile, la partie postérieure du dos & le croupion, sont d'un cendré clair. Il y a sur la partie supérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plupart des pigeons. La poitrine est d'une légère couleur vineuse; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aile, & celles du second rang, qui sont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres sont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus sur chaque aile deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue sont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec est gris, les piés sont rouges & les ongles noirs. Le rocheraye est un oiseau de passage. Briffon, *Ornit. tome I. Voyez OISEAU.*

ROCHERAYE BLANC, *columba alba saxatilis*. On regarde cet oiseau comme une variété du rocheraye. Voyez ROCHE-

RAYE; il n'en diffère qu'en ce qu'il est entièrement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui sont d'un beau roux. *Ornit. de M. Briffon, tome I. Voyez OISEAU.*

ROCHERAYE de la Jamaïque, PIGEON à la couronne blanche, *columba capite albo*. Klein. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du pigeon domestique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces, les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou est d'un verd changeant, qui paroît à certains aspects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reste du corps, savoir, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, celles du dessus & du dessous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'un brun tirant sur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des ailes ont une couleur brune. Les yeux sont entourés d'une peau blanche. Le bec est rouge à sa base, & blanc vers l'extrémité. Les piés sont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiseau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Dominique. Briffon, *Ornit. tome I. Voyez OISEAU.*

ROCHER TREMBLANT de la Roquette, (*Hist. naturelle.*) Un phénomène bien curieux est le rocher tremblant de la Roquette, montagne à environ une lieue de Castres en Languedoc. C'est le rocher le plus élevé de la montagne, sur le penchant de laquelle il est situé du côté du levant, & sur le bord d'un autre gros rocher qui sort de dessous les terres. Il a une pente de six pouces du côté de ce penchant, vers lequel il est coupé à plomb au-dessous d'un petit arrondissement. Sa forme irrégulière approche beaucoup de celle d'un œuf applati qui porte sur le petit bout. Sa plus grande circonférence qui est les deux tiers de sa hauteur, est de 26 piés,

piés ; la plus petite qui est la base est de 12 , & sa hauteur est de 11 piés. La masse fait donc un solide de 360 piés cubes , & peut peser près de 600 quintaux. Il se trouve placé à un des angles du rocher qui lui sert de base. Il est si près du bord , que la circonférence inférieure n'en est éloignée que d'environ un pié & demi , & qu'un à plomb qui passeroit par les endroits du roc les plus avancés , tomberoit au-delà de celui qui lui sert de base. Comme nous avons dit que la figure de ce *roc tremblant* est celle d'un œuf aplati , il faut nécessairement que les diamètres de la base soient inégaux , & celle-ci est convexe ; de sorte qu'aux extrémités du plus grand diamètre , il s'en faut près de 8 pouces qu'elle ne touche le rocher sur lequel elle est placée. Mais le rocher appuie sur toute la longueur du petit diamètre : cette position d'une masse de roc d'un si grand poids & d'une si grande hauteur dans un penchant où elle n'a presque point d'autre appui qu'une ligne , n'est pas la partie du phénomène qui mérite le moins l'attention d'un naturaliste. La pierre dont le *roc tremblant* est formé , est d'une nature fort dure & fort compacte. Feu M. le régent trouva ce rocher si curieux , qu'il en fit lever le plan en 1718. M. Marcorelle , de l'académie des sciences de Toulouse , a observé que le *rocher* en question se meut visiblement & d'une manière sensible , lorsqu'une certaine force lui est appliquée du midi au nord. On a plusieurs fois réitéré cette expérience ; on a appuyé un bâton ou quelque autre corps près de ce *rocher* du côté du midi ; on lui donne quelques secousses , il se meut , & il exerce des vibrations qui font que le bâton ne se trouvant pas continuellement appuyé , tombe par degré sur la base du *rocher*. Toute force ne suffit pas cependant pour le mouvoir ; celle qui seroit moindre que la force ordinaire d'un homme , ne lui causeroit point un ébranlement réel ; mais lorsqu'il est en mouvement , il ne lui faut que la moindre action pour l'y conserver. Il exerce presque toujours ses balancemens du septentrion au midi , dans une direction perpendiculaire à la coupe de la pente du ro-

cher sur lequel il est assis. Ces balancemens sont tels que le bord de la base se souleve de 3 lignes , qu'il se fait sept à huit vibrations sensibles , & que la cime parcourt environ un pouce à chaque balancement ; après quoi ce roc perd presque tout le mouvement qui lui a été communiqué , & revient dans sa première situation. M. Marcorelle explique pourquoi quatre hommes agissant de concert & en même tems , ne peuvent pas mouvoir le rocher à la première impulsion qu'ils lui donnent , quoique la force avec laquelle chacun d'eux peut agir , soit d'environ 100 livres , tandis que la force d'un seul homme suffit pour le faire après plusieurs secousses successivement multipliées , & tandis que quand le roc est en mouvement , il fait quelques vibrations , après quoi il revient dans son premier état.

Dans la paroisse d'Uchon , bailliage de Montcenis en Autunois , on voit aussi un *rocher* mouvant de 7 piés de haut & de 27 de tour ; le sommet est plat , & dans la circonférence il présente six faces inégales. La base de forme ovale est posée sur une pierre unie , par un pivot d'une forme si particulière , que la moindre impulsion suffit pour le mettre en mouvement : un enfant même peut l'agiter de ses mains. (C.)

ROCHESTER , (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre , dans la province de Kent , sur le Medway , qu'on y passe sur un des beaux ponts d'Angleterre , à 27 milles au sud-est de Londres. Elle est fort ancienne , a titre de comté , & un évêché d'un revenu fort modique. *Longit.* suivant Cassini , 16. 19. *lat.* 51. 20. & suivant Street , *long.* 17. 56. *lat.* 51. 26. (D. J.)

ROCHE-SUR-YON , (*Géogr. mod.*) bourg de France , dans le Poitou , sur la petite rivière d'Yon , à 6 lieues au nord-ouest de Luçon , avec titre de principauté , qui appartient à la maison de Conti. *Long.* 16. 10. *lat.* 46. 35. (D. J.)

ROCHLIZ , (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne , dans la Saxe , au cercle de Leiptick , sur la Muldaw , qu'on y passe sur un pont ; elle est munie d'un château , & a des mines de cuivre dans son voisinage. C'est une ville ancienne , car elle a

déjà été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour seigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Frédéric, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert; margrave de Brandebourg; mais le duc Maurice la reprit sur l'électeur, & elle est restée à sa postérité. (D. J.)

ROCKENHAUSEN, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat. Elle est située entre les châteaux de Reipolzkirch & de Fralckenstein. (D. J.)

ROCKIZAU, (Géogr. mod.) ville royale de Bohême; à trois milles au levant de Pilsen, sur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Zifcka la prit, & la brûla en 1421. (D. J.)

ROCHART, voyez LAMANTIN.

ROCHET, f. m. (Gram. Hist. mod.) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il ressemble à un surplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le surplis est entièrement ouvert & sans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la basse latinité se sont servis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les chanoines réguliers de S. Augustin portent aussi des *rochets* par-dessous leurs chappes.

Rochets sont aussi des especes de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume séans au parlement dans les jours de cérémonies. Voyez PAIR & PARLEMENT.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. Larrey.

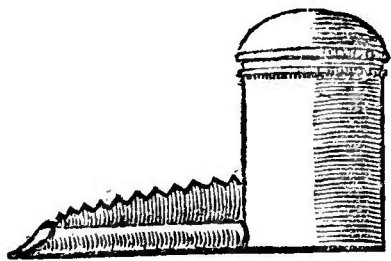
ROCHET, f. m. (Manufact.) on appelle ainsi chez les marchands de soie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de soie, & chez les teinturiers en soie, laine & fil, des bobines plus grosses & plus courtes que les bobines ordinaires. C'est sur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers dévident leurs soies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur don-

ner quelque préparation de teinture. Diss. de Commerce. (D. J.)

ROCHET, (Horlogerie.) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près semblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces sortes de roues sont ordinairement d'usage dans les encliquetages & les échappemens des pendules. Voyez ÉCHAPPEMENT, ENCLIQUETAGE, &c.

ROCHET d'Encliquetage. Le rochet, le cliquet & le ressort forment l'encliquetage. Leur maniere d'agir est fort simple. Le cliquet mobile autour de la vis est continuellement poussé dans les dents du *rochet* par le ressort, & par conséquent le *rochet* ne peut tourner de droite à gauche, mais il le peut aisément de gauche à droite, le cliquet ne s'opposant pas à son mouvement dans ce sens. Par ce dernier mouvement le cliquet est élevé par le talus des dents &, à chacune de celles qui échappent, il retombe par la force du ressort au fond de la dent qui lui a succédé; ce qui cause ce bruit que l'on entend, lorsque l'on monte une pendule ou une montre: certaines gens, lorsque ce bruit est fort sensible, disent qu'ils ont un bon ressort à leur montre, tandis que le ressort n'y a aucune part. Pour peu que le cliquet fasse bien son effet, il faut qu'il s'oppose de la maniere la plus avantageuse au mouvement du *rochet*, & par conséquent qu'il soit poussé sur le centre du mouvement dans une ligne de direction de la tangente au *rochet*.

ROCHOIR, f. m. (Orfèvr.) instrument à l'usage de presque tous les ouvriers qui emploient les métaux. C'est une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au bas un trou auquel est adapté un tuyau sur lequel est une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, & on fait tomber cette poudre sur les parties que l'on veut rocher ou saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau sur les places où l'on a besoin de borax.



ROCKET, f. m. (*Hist. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs seans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui est employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, si l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui signifioit une robe, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU ou ROCOURT, f. m. (*Botaniqu.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il est nommé *orleana seu orellana folliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. *Pluk. Almag.* 292. *Phytog.* 209. f. 4. *Orleana seu orellana sive urucu*, *Parad. Prod.* 357. *urucu*; Pison, éd. 1648, 65, éd. 1658, 133. *Cat. Jam.* 150. *hist.* 2. 52. *urucu Brasiliensibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka, daburi*. *Ger. Ema.* 1554. *Archiotl, seu medicina tingendo apta*, *Hern.* 74. *Arbor mexicana, fructu castanea, coccifera*, *C. B. Pin.* 419. *Raii, hist.* 2. 1771 *Jonf. Deudr.* 119. *Bixa oviedi*, *J. B.* 1. 440. *metella Americana maxima tinctoria*; *Tourn. Inst.* 242. *Boerh. Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto. Dale.*

Cet arbre est de moyenne grandeur; il pousse de son pié plusieurs tiges droites, rameuses, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; son bois est blanc, facile à rompre; ses feuilles sont placées alternativement, grandes, larges, pointues, lisses, d'un beau verd, ayant en-dessous plusieurs nervures roussâtres; ses feuilles sont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs sommités des bouquets compo-

sés de plusieurs petites têtes ou boutons de couleur brune-roussâtre; ces boutons s'épanouissent en des fleurs à cinq pétales, disposées en rose, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant sur l'incarnat, sans odeur & sans goût; cette fleur est soutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à mesure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une espèce de houppe composée d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur base, & d'un rouge purpurin dans leur partie supérieure; chacune de ces étamines est terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, sillonné & rempli d'une poussière blanche: le centre de la houppe est occupé par un petit embryon qui est attaché fortement à un pédicule fait en soucoupe, & échancré légèrement en cinq parties; ce pédicule sert de second calice à la fleur, à la place du premier qui est tombé: cet embryon est couvert de poils fins, jaunâtres, & surmonté d'une manière de petite trompe fendue en deux levres en sa partie supérieure.

L'embryon en croissant devient une gouffe ou un fruit oblong ou ovale, pointu à son extrémité, applati sur les côtés, ayant à-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, composé de deux gouffes, hérissées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la grosseur d'une grosse amande verte.

Ce fruit en mûrissant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ soixante grains ou semences partagées en deux rangs; ces grains sont de la grosseur d'un petit grain de raifin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, lisse & luisante, qui est étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouffes; ces mêmes grains sont couverts d'une matière humide, très-adhérente aux doigts lorsqu'on y touche avec le plus de précaution; d'un beau rouge, d'une odeur assez forte; la semence séparée de cette matière rouge est dure, de couleur blan-

châtre, tirant sur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Espagne & dans le Brésil.

Les sauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand soin, à cause des utilités qu'ils en retirent. Il sert à orner leur jardin, & le devant de leurs cases ou habitations. Ils emploient son écorce pour faire des cordages; ils mettent de ses feuilles tendres dans leurs sausses, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de safran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le visage, sur-tout dans les jours de réjouissance.

Les Européens qui habitent le Brésil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui est d'usage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. Voyez **ROCOU**, *Teinture*. (D. J.)

ROCOU, ou **ROUCOU**, ou **ROCOURT**, (*Teint.*) pâte sèche ou extrait qu'on a tiré, soit par infusion, soit par macération des graines contenues dans la gouffe de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précède. La pâte sèche dont nous parlons vient d'Amérique, & est une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gouffe qui donne la graine est mûre, lorsqu'elle s'ouvre d'elle-même sur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gouffes avec tout ce qui les environne; on les fait dissoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; ensuite on la verse dans des chaudières, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille soigneusement, & qu'on met dans une autre chaudière pour y être réduite sur le feu en consistance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il est à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans son voyage d'Amérique.

Mais il est à propos d'indiquer la manière dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françaises. Je tirerai

cette manière des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut se planter depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Mai; mais soit que le plantage s'en fasse tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il se plante à la manière des pois ou du mil, c'est-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans lesquelles on jette deux ou trois graines au plus. La distance ordinaire qui suffit pour chaque plan est de quatre piés en carré: à l'égard de la culture, elle se fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaissir, & pour l'entretenir en buisson.

La récolte du *rocou* se fait deux fois l'année, savoir à la S. Jean & à Noël. On le distingue comme en deux espèces; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* sec. Le premier est le *rocou* qu'on cueille aussi-tôt que quelque cosse d'une grappe commence à sécher & à s'ouvrir; le second est celui où dans chaque grappe il se trouve plus de cosses sèches que de vertes. Ce dernier peut se garder six mois; l'autre ne peut guère durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* sec, & le *rocou* qu'il produit est plus beau.

Le *rocou* sec s'écale en le battant, après l'avoir exposé au soleil & l'avoir remué quelque tems; à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la cosse du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, sans s'embarasser de cette peau.

Après que les graines sont écalées, on les met successivement dans divers canots de bois faits tout d'une pièce, qui ont différens noms, suivant leurs différens usages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe*; le second, *canot de pile*; le troisième, *canot à ressuer*; le quatrième, *canot à l'eau*; & enfin le cinquième, *canot à laver*. Il y en a aussi un sixième qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'est pas toujours nécessaire; un autre qui se nomme *canot de passe*, & un lui-

tieme qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine se met d'abord à sec dans le canot de trempe, où on la concasse légèrement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barils d'eau sur trois barils de graine. Le tems qu'elle doit rester dans le canot de trempe est ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels on a soin de remuer deux fois par jour avec un rabet, un demi-quart d'heure environ à chaque fois: on appelle *premiere eau* celle qui reste dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine passe dans le canot de pile, où elle est pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, en forte que toute la graine s'en sente. Il faut que le canot de pile ait au moins quatre pouces d'épaisseur par le fonds pour mieux soutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau sur la graine lorsqu'elle est pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la passe au panier en la frottant avec les mains; ensuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reste de ces deux façons se nomme la *seconde eau*, & se garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à ressuier*, où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle commence à moisir, c'est-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle se ressuie mieux, on l'enveloppe de feuilles de balifier.

Après qu'elle a ressué, on la pile de nouveau, & on la laisse tremper successivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troisiemes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus servir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux sont tirées, on les passe séparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la seconde, & deux tiers avec la troisieme. Le canot où se passent les eaux s'appelle

canot de passe; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines se lavent les mains, & lavent aussi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres instrumens qui servent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impression de couleur, est bonne à tremper les graines.

L'eau passée deux fois à l'hébichet se met dans une ou plusieurs chaudières de fer, suivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle se passe encore à-travers d'une toile claire & souvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive presque aussi-tôt qu'elle sent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes; ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'elle n'écume plus: si elle écume trop vite, on diminue le feu. L'eau qui reste dans les chaudières, quand l'écume en est levée, n'est plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une seconde chaudière, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en consistance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut observer de diminuer le feu à mesure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne cesse presque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudière.

Quand le *rocou* saute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne saute plus, il ne faut laisser que du charbon sous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *vesser*.

A mesure que le *rocou* s'apaisit & se forme en masse, il le faut tourner & retourner souvent dans la chaudière, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui est une des principales circonstances de sa bonne fabrication, sa cuisson ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* est cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, la cuisson est finie. En cet état, on le laisse un peu durcir dans la chaudière avec une chaleur très-modérée en le tour-

nant de tems en tems , pour qu'il cuise & seche de tous côtés ; ensuite de quoi on le tire , observant de ne point mêler avec le bon *rocou* une espece de gratin trop sec qui reste à fond , & qui n'est bon qu'à repasser avec de l'eau & des graines.

Le *rocou* , au sortir de la batterie , ne doit pas d'abord être formé en pain , mais il faut le mettre sur une planche en maniere de masse plate , & l'y laisser refroidir huit ou dix heures ; après quoi on en fait des pains , prenant soin que le negre qui le manie se frotte auparavant légèrement les mains avec du beurre frais , ou du sain-doux ou de l'huile de palma-christi.

Les pains de *rocou* sont ordinairement du poids de deux ou trois livres , qu'on enveloppe dans des feuilles de balifier. Le *rocou* diminue beaucoup , mais il a acquis toute sa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou* , il faut employer du *rocou* verd , qu'on met tremper dans un canot aussi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre ; alors sans le battre ni le piler , mais seulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains , on le passe sur un autre canot. Après cette seule façon , on leve de dessus l'eau une espece d'écume qui surnage ; on la fait épaisir à force de la battre avec une espece d'espatule , & finalement on le seche à l'ombre. Ce *rocou* est fort bon , mais on n'en fabrique que par curiosité , à cause du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes est encore plus simple ; car on se contente d'en prendre les graines au sortir de la gouffe , & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'est détachée de la graine , & qu'elle est réduite en une pâte très-fine , on la racle de dessus les mains avec un couteau pour la faire sécher un peu à l'ombre ; après quoi lorsqu'il y en a suffisamment , on en forme des pelotes grosses comme le poing , qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'est avec cette sorte de *rocou* , mêlé d'huile de carapat , que les Caraïbes se peignent le corps , soit pour l'embellir , soit pour se garantir de l'ardeur du soleil & de la pi-

quûre des moustiques. Ils s'en servent encore pour colorer leur vaisselle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée presque semblable à celle du fustet , & aussi peu solide : c'est une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait dissoudre le *rocou* pulvérisé , où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées , & on y passe ensuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé , les parties colorantes du *rocou* ne sont pas apparemment propres à s'y unir , & la couleur n'en est pas plus assurée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la solidité , en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choisir le *rocou* le plus sec & le plus haut en couleur qu'il est possible , d'un rouge ponceau , doux au toucher , facile à s'étendre ; & quand on le rompt , d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors , on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (D. J.)

ROCOUB ALCACOUSAG , (Fête orientale.) ces deux mots *rocoub alcacousag* , signifient la cavalcade du vieillard : c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête un vieillard chauve monté sur un âne , & tenant un corbeau d'une main , courroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. D'Herbelot. (D. J.)

ROCOULER , v. n. (Gramm.) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ , s. m. (Tisserands.) autrement *rot* , & *peigne*. C'est une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCRUY , (Géog. mod.) ville de France , dans la Champagne , au Rhétois , à deux lieues & demi de la Meuse , sur les confins du Hainaut , à 12 lieues au nord de Rhetel , dans une plaine environnée de forêts. Elle est fortifiée de cinq bastions , & a un état major : ce fut dans cette plaine que le prince de Condé , alors duc d'Enguien , & âgé de 22 ans , gagna le 19 Mars 1643 sur les Espagnols ,

une fameuse bataille fort chantée par tous nos poètes. *Long.* 22. 12. *lat.* 49. 56. (D. J.)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'est l'ancienne *Bacula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiiij.* (D. J.)

RODAGE, s. m. terme de coutume, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article 219*; c'est le droit que le seigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandises passant par le chemin royal, outre le péage dû pour raison de la marchandise. *De Lauriere.* (D. J.)

RODAS, (*Géog. mod.*) foteresse des Indes, au royaume de Bengale, sur une montagne: c'est une des fortes places de l'Asie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Lat.* 15. 20. (D. J.)

RODE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez RODIA.* (D. J.)

RODE de poupe, & RODE de proue, (*Marine.*) c'est dans une galere, ce qu'on appelle l'étambord & l'étrave dans un vaisseau. *Voyez GALERE.*

RODE - MACHEREN, ou RODE-MARCK, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, sous les ordres du duc de Guise, pillèrent en 1639: elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (D. J.)

RODER. v. act. terme d'Armurier; c'est tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la noix. *Richelet.* (D. J.)

RODEZ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, sur une colline, au pié de laquelle passe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouse, & à 130 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 19. 37. 30" *latit.* 44. 20'. 40"

Il y a dans cette ville sénéchaussée, préfidial & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été suffragant de l'archevêché de Bourges, jusqu'à l'érec-

tion de celui d'Albi, sous lequel il est à présent. Il vaut au moins quarante mille livres de revenus à l'évêque, qui est en partie seigneur de la ville, & prend la qualité de comte de Rodez; son diocèse renferme environ 450 paroisses.

La cathédrale est un édifice gothique, mais assez beau; son clocher bâti en pierres de taille, est renommé pour sa hauteur. Le chapitre est considérable, étant composé de quatre archidiaconés, quatre personats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats sont encore meilleurs.

Mais la ville de Rodez est vilaine; les rues sont étroites, sales, & la plupart en pente; les maisons sont aussi fort mal bâties; on compte environ six mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Espagne; ce qui fait un commerce assez considérable, outre les toiles grises & les sergès qu'on débite en Languedoc.

Rodez se nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Reftenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui est aussi marqué dans la carte de Peutinger; & par-là on voit que ce nom étoit encore en usage au commencement du v. siècle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont suivi, ne se servent que du mot *Ruteni*, qui est le nom du peuple.

Deux jésuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux consécutivement confesseurs de Louis XIV tous deux auteurs de plusieurs livres contre les Jansénistes, sont nés à Rodez, ou du moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèse de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques sont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houffaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appelé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui seroient nommés à l'avenir par sa majesté, eussent à recevoir lors de leur sacre, de la main de son confesseur, la croix pectorale & l'anneau

nuptial, & à payer au confesseur une certaine somme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: « Voilà un » homme qui me propose de lever une » nouvelle annate sur les évêchés fu- » turs; je songeois à lui procurer quelque » petite abbaye, mais puisqu'il a perdu » l'esprit, il n'aura rien ». (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, sur la côte de la Capitanate, c'est la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; son terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une partie du golfe de Venise, est sur la côte de la Pouille. C'est de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Venise se réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberouffe. (*D. J.*)

RODIGAST, f. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf sur la poitrine, un aigle sur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODIUM, (*Géogr. ancien.*) lieu marqué dans la table Théodosienne, sur la route de *Samarobriua* ou d'Amiens à *Augusta Sussionum* ou Soissons. C'est Roie-église ou Roiglise, plutôt que Roie, suivant les distances. L'ancienne voie est existante & très-directe sous le nom de *Chaussée de Brunehaut*, & elle conduit d'Amiens à Roie. *Not. des Gaul.* d'Anv. pag. 558. (*C.*)

RODOLPHE de Habsbourg, premier du nom, dit le Clément, (*Histoire d'Allemagne.*) XIX^e roi ou empereur d'Allemagne, naît en 1212, d'Albers le Sage, comte de Habsbourg, & d'Hedwige de Kibourg, est élu en 1218; meurt en 1291.

L'Allemagne fatiguée de l'anarchie, dans laquelle elle languissoit depuis la mort de Frédéric II, consentit enfin à se donner un véritable empereur; elle avoit couronné plusieurs fantômes qui étoient disparus sans avoir pu rien faire pour son bonheur. Les électeurs, forcés par le souverain pontife (Grégoire X.) qui les

menaçoit de nommer de son chef à l'empire, s'assemblerent à Francfort. Il semble que ces électeurs se croyoient au-dessus d'un empereur; en effet, aucun ne concourut pour l'être. Les suffrages furent partagés entre trois sujets, qui ne sembloient pas faits pour les mériter: c'étoit un comte de Goritz, seigneur d'un canton du Frioul, & qui étoit peu connu: un Bernard plus obscur encore, & qui n'étoit considéré que par quelques prétentions sur le duché de Carinthie. Rodolphe le troisieme n'avoit aucuns fiefs considérables, c'étoit à la vérité un grand capitaine; sa valeur & sa capacité avoient été utiles à Ottocare, roi de Bohême, dont il étoit le grand-maitre d'hôtel & le grand maréchal. Comme il y eut partage dans les voix, on choisit pour arbitre Louis le Sévere, duc de Baviere & comte Palatin. Rodolphe étoit occupé à de petites guerres que se faisoient continuellement les seigneurs de fiefs, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de son élection. Il se rendit aussitôt à Aix-la-Chapelle, où se faisoient les cérémonies du couronnement des empereurs. Le sceptre de Charlemagne, sur lequel on avoit coutume de prêter serment, s'étoit perdu pendant les guerres civiles. Plusieurs seigneurs commençoient à se prévaloir de cet accident pour ne point le reconnoître. Rodolphe porte aussitôt la main sur un crucifix, & se tournant vers les séditeux; voilà, dit-il aussitôt, quel sera désormais mon sceptre. Ce trait de fermeté écarta tous les obstacles, & fut regardé comme un présage infailible d'un regne glorieux. Rodolphe ne se hâta pas d'aller en Italie. Il comparoit Rome à l'antre du lion; j'ai bien vu des empereurs aller au-delà des Alpes; mais j'apperçois à peine les traces de leur retour. Il se contenta d'envoyer son chancelier recevoir le serment de fidélité des villes sujettes; mais considérant que la domination des empereurs dans cette contrée n'avoit servi qu'à faire le malheur de l'Allemagne, & qu'il faudroit verser beaucoup de sang pour l'y maintenir, il consentit à vendre ses droits. Florence fut déclarée ville libre, moyennant quarante mille ducats d'or; Luques en donna

donna douze mille , Genes & Boulogne
 six mille. Il céda à Nicolas III. les terres
 que la comtesse Matilde avoit cédées au
 saint siege , & renonça à exercer aucun
 droit de suzeraineté sur la ville de Rome.
 Mais il ne faisoit ces concessions que pour
 affermir son autorité en Allemagne , &
 pour y faire succéder l'ordre à la confu-
 sion. Il avoit un grand empire à réformer,
 & il sentoit combien cet ouvrage étoit
 difficile. L'Alsace étoit partagée entre plu-
 sieurs seigneurs qui s'obstinoient à ne point
 reconnoître de maître. On ne pouvoit se
 dispenser de faire la guerre ; *Rodolphe*
 obtint des troupes par sa prudence &
 soumit tout par sa valeur. Ceux qui possé-
 doient des terres dans la Suabe relevoient
 de la maison impériale de Suabe , après
 l'extinction de cette illustre famille , par
 le supplice de l'infortuné Conradin : ils
 prétendirent ne relever que de l'Empire.
Rodolphe les força de reconnoître l'auto-
 rité d'un gouverneur ; il en mit un éga-
 lement en Alsace. Cependant , *Ottocare*
 III , roi de Bohême , différoit à rendre
 hommage ou plutôt le refusoit avec arro-
 gance : ses ambassadeurs protestèrent mé-
 me en pleine assemblée contre l'élection de
 l'empereur. « Le roi *Ottocare*, disoient-ils
 insolamment , ne doit rien à *Rodolphe* ,
 autrefois son domestique ; il ne lui a rien
 retenu de ses gages ». *Rodolphe* , pour
 réponse , le fait déclarer ennemi de l'em-
 pire ainsi que le duc de Baviere , qu'il
 avoit attiré dans son parti. Le roi de Bo-
 hême voulut en vain soutenir sa révolte ;
 attaqué dans le centre de ses états , il est
 forcé de tomber à genou devant celui
 qu'il a dédaigné comme son domestique.
 Le fier *Ottocare* consentit donc à faire
 hommage pour son royaume de Bohême
 & pour le duché de Moravie ; il demanda
 pour grace de rendre cet hommage sous
 des tentes pour lui épargner une mortifi-
 cation publique. L'empereur passa dans
 l'isle de Camberg , au milieu du Danube.
Ottocare vient l'y trouver couvert d'or
 & de pierres précieuses. *Rodolphe* , qui
 n'estime que les qualités de l'ame , le re-
 çoit avec un habit gris , qu'il portoit or-
 dinairement ; mais au milieu de la céré-
 monie , la tente se leve & laisse voir aux

deux armées qui bordent le fleuve , le
 superbe *Ottocare* à genou , les mains
 dans celles de son vainqueur. Le roi de
 Bohême cédoit par le traité tous ses
 droits sur l'Autriche , la Stirie & la Car-
 nirole. Cette paix fut aussi-tôt rompue
 que signée. La reine de Bohême , prin-
 cesse ambitieuse , fit rougir son mari de
 vivre sujet de l'empereur , qu'elle ap-
 pelloit toujours son maître-d'hôtel. Elle
 avoit cependant éprouvé plusieurs fois
 que ce maître-d'hôtel étoit un grand gé-
 néral : *Ottocare* paya de sa tête la vanité
 de son épouse ; il fut vaincu & tué dans
 une bataille. *Rodolphe* , modéré dans la
 victoire , plaint les vaincus , & donna la
 couronne de Bohême à *Wenceslas* , fils
 du feu roi , auquel il fit épouser quelque
 tems après une de ses filles. L'empereur
 fit aussi-tôt son entrée dans Vienne , & y
 fixa sa cour. *Louis* de Baviere , qui avoit
 des droits sur l'Autriche , fit plusieurs
 tentatives pour l'en éloigner. *Rodolphe*
 fond sur lui avec ses troupes victorieuses
 & le met en fuite ; alors , dit un mo-
 derne , on vit ce prince que les électeurs
 avoient appelé à l'empire , pour y régner
 sans pouvoir , devenir en effet le conqué-
 rant de l'Allemagne , & leur imposer la
 loi ; mais tandis qu'il affermissoit le trône
 & lui rendoit quelques rayons de son an-
 cien éclat , il ne négligeoit rien pour tirer
 sa famille de l'obscurité ; il donna l'in-
 vestiture de l'Autriche , de la Stirie & de
 la Carnirole à ses fils , *Albert* & *Rodolphe*.
 Une vieille chronique que des au-
 teurs accusent d'infidélité , dit que le
 jeune *Rodolphe* eut le duché de Suabe ;
 mais de ce que ses descendans ne le possé-
 dent plus , ce n'est pas une raison de
 rejeter ce fait : il est probable que l'em-
 pereur n'aura rien négligé pour faire
 passer dans sa famille un fief de cette im-
 portance. Il eût bien voulu placer son fils
Albert sur le trône d'Hongrie , vacant
 par la mort de *Ladislas* III , tué par les
 Tartares Cumins , mais *Nicolas* , qui ,
 conformément aux prétentions de son
 siege , soutenoit que tous les royaumes
 étoient fiefs de Rome , lui opposoit plu-
 sieurs obstacles , & nomma *Charles* Mar-
 tel , arriere-fils de *Charles* d'Anjou. Les

Hongrois ne vouloient pas d'un fils d'empereur pour roi. *Rodolphe* ne crut pas devoir entreprendre une guerre ; d'ailleurs Charles Martel étoit son gendre. Il ne paroît cependant pas qu'il eût été si facile s'il n'avoit pas eu l'espérance d'engager les états à nommer son fils Albert pour lui succéder ; il les convoqua même à ce dessein. Il fut refusé , sous prétexte que l'empire ne pouvoit entretenir deux chefs ; mais en effet , parce qu'on craignoit toujours de le rendre héréditaire. Cet Albert regna après Adolphe de Nassau. *Rodolphe* mourut peu de tems après qu'il eut reçu ce refus déguisé , laissant l'empire aussi paisible qu'il étoit agité lorsqu'il en prit les rênes. Sa famille obscure auparavant figura depuis avec les plus puissantes de l'Europe. Ses funérailles furent célébrées à Spire. Il eut de l'impératrice Anne sa première femme , outre Albert & *Rodolphe* , dont nous avons parlé , Hartman qui devoit épouser une princesse d'Angleterre , & se noya dans le Rhin en 1282 ; & Charles qui mourut enfant. Il en eut encore quatre filles , Catherine , Agnès & Hedvige. La première épousa Louis le Sévère , duc de Bavière & comte Palatin ; la seconde , Oton , duc de la basse Bavière ; la troisième , Albert II. d'Alsace , duc de Saxe ; la quatrième , Oton Margrave de Brandebourg. Elisabeth , sa seconde femme , donna le jour à Judith , qu'il maria à Winceflas , roi de Bohême , & à Clémence , femme de Charles Martel , roi de Hongrie. On lui attribue la loi , qui ordonne l'usage de la langue allemande dans les actes publics , dans les jugemens & dans les diètes. Quelques écrivains la lui contestent. Mais on convient généralement qu'il ne se servit jamais d'aucune langue étrangère. (*M—r.*)

RODOLPHE D'AUTRICHE, II^e empereur du nom , successeur de Maximilien II , (*Hist. d'Allemagne.*) XXXI^e empereur d'Allemagne depuis Conrad I , XXXVI^e roi de Hongrie , XXXII^e roi de Bohême , naquit l'an 1552 de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Espagne. Il monta sur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Son pere , pour lui

assurer la couronne impériale , l'avoit fait élire roi des Romains dans une diète à Ratisbonne (1575) , & cette élection étoit son meilleur titre. Six empereurs en ligne directe ; savoir , Albert II , Frédéric III , Maximilien I , Charles V , Ferdinand I & Maximilien II , pris dans la maison d'Autriche , & tous de pere en fils , n'avoient pu rendre le trône héréditaire. Les électeurs ne prenoient des chefs dans cette maison , que parce qu'elle étoit la plus intéressée à s'opposer aux invasions des Turcs , auxquels elle confinoit par ses états de Hongrie. Lorsque , faisant allusion au couronnement de l'arrière-fils d'Albert II , M. de Voltaire a dit qu'une couronne élective devient aisément héréditaire , quand le pere & l'aïeul l'ont possédée , il est clair qu'il a fait une mauvaise application d'une pensée d'ailleurs assez vraie. *Rodolphe* prit pour maxime celle des empereurs de sa maison : il imita leur modération & leur amour pour la paix. Il ne se laissa point éblouir par les noms pompeux de *grand* & d'*invincible*. La lenteur politique qu'il mit dans la plupart des affaires , donne lieu de dire qu'il tint d'une main foible les rênes de l'état. C'est encore un mot de M. de Voltaire , que d'autres écrivains ont reçu sans examen. Tel est l'ascendant d'un grand nom ; il fait passer les pensées les plus fausses pour des vérités : mais si , au lieu de cette modération qui convient au chef d'une nation indépendante , *Rodolphe* eût usé de cette fermeté qui sied à un monarque absolu , tout l'empire eût été bouleversé , dans un tems où le vestige du fanatisme & de l'intolérance inondoit de sang tous les états voisins. Pour apprécier le mérite de ce prince , il faut porter les yeux sur les incendies qui embrasèrent la chrétienté après sa mort : d'ailleurs , les exemples des princes qui avoient voulu gouverner l'Allemagne avec autorité , même dans des tems plus favorables , n'étoient pas séduisants. Avec les mêmes talens des Charlemagne & des Oron I , il n'eut pas été sûr de suivre leurs traces. Ce qui prouve que la modération de *Rodolphe* étoit autant dans sa politique que dans son caractère , c'est que dans le tems qu'il

ménageoit les Allemands , il augmentoit la sévérité des ordonnances dans ses états héréditaires. Il restreignit les privilèges des Autrichiens , & éloigna des charges les Protestans : il défendit même de professer la nouvelle religion dans les villes , & n'en permit l'exercice qu'aux seigneurs , & seulement dans leurs châteaux. Les Allemands ne jouirent cependant point d'une entière indépendance : *Rodolphe* fit scrupuleusement observer le traité de pacification de Passau qui défendoit à tout ecclésiastique d'embrasser la nouvelle religion , sous peine de la privation de son bénéfice. Cette loi fut rigoureusement observée. Gebhart de Truchser , archevêque & électeur de Cologne , fut dépouillé de son électorat pour avoir osé l'enfreindre. Un semblable trait ne pouvoit partir d'une main foible , ou il falloit qu'elle fut se plier à propos. Le premier événement militaire de son regne fut une guerre contre Amurat III , empereur des Turcs , & qui se continua sous Mahomet III. Amurat , au préjudice d'une trêve , avoit fait une irruption dans la Hongrie & dans la Croatie , d'où il avoit emmené une infinité de captifs. Les Turcs , descendus des Scythes , n'avoient point entièrement dépouillé les mœurs de leurs farouches ancêtres. Ils sembloient moins faire la guerre qu'aller à la chasse des hommes. Cette guerre fut meurtrière , & dura environ dix-neuf ans , pendant lesquels la fortune passa plus d'une fois de l'un à l'autre parti. Les armées Turques se signalèrent par la prise de Repitsch , de Wihlisk , de Wesprin , de Fillek , de Thata , de Saint-Martin , de Javarin & de plusieurs autres places considérables , sous le regne d'Amurat III. Les lieutenans de cet heureux sultan avoient encore forcé les Autrichiens de lever le siège qu'ils avoient mis devant Belgrade : sous Mahomet III elles forcerent Agria , & remportèrent une grande victoire près de Kerefte ; mais les succès des Turcs furent balancés par la perte de plusieurs batailles , dont celles de Sisseq , de Belgrade & d'Hatuan , sont les plus fameuses. Les impériaux reprirent plusieurs places , & en enleverent d'autres dans la Turquie

Ottomane. Ces deux puissances , fatiguées de verser du sang sans pouvoir gagner la supériorité l'une sur l'autre , consentirent à un traité (1605) qui faisoit une loi à l'empereur de donner le titre de *fils* au sultan qui devoit l'appeller son *pere* dans toutes les occasions où ils s'écrieroient & se parleroient par ambassadeurs. Les deux monarques s'obligerent encore de s'envoyer réciproquement des présens qui devoient être renouvelés tous les trois ans. *Rodolphe* commença , & envoya deux cens mille florins. Une autre condition qui ne leur fait pas moins d'honneur , fut de n'établir aucun impôt ni aucune charge nouvelle dans les villes & les villages qu'ils avoient pris l'un sur l'autre pendant la dernière guerre , & dont chacun devoit rester en possession. On voit quel pouvoit être leur amour pour leurs sujets , puisqu'ils s'intéressoient à ceux qui avoient cessé de l'être. Ce fut le sultan Achmet , successeur de Mahomet III , qui signa ce traité , qui semble plutôt un accord entre deux freres pour prévenir des troubles domestiques. Les guerres de religion qui déchiroient l'Espagne , la France , & menaçoient l'Allemagne , s'étoient fait sentir en Hongrie. Les nouveaux sectaires étoient très-puissans ; ils avoient même facilité les progrès des Ottomans. *Rodolphe* fit avec eux un traité particulier (1604) , & s'engagea à laisser aux Calvinistes & aux Luthériens le libre exercice de leur religion. Il avoit refusé cette faveur aux Autrichiens sur lesquels son empire étoit plus affermi. Les états de Hongrie profiterent de ce moment pour faire confirmer leur liberté. Ils avoient perdu une grande prérogative depuis que les princes d'Autriche avoient déclaré la couronne héréditaire dans leur maison. Ils obtinrent le pouvoir d'élire un gouverneur , pendant l'absence du roi , pour rendre la justice dans le royaume sans qu'il fût nécessaire de recourir au conseil aulique pour terminer les procès en dernier ressort. Le gouverneur nommé par sa majesté impériale devoit continuer l'entier exercice de sa charge ; mais pour la suite il étoit dit que le gouverneur seroit choisi dans une assemblée libre. On devoit dresser

des articles pour limiter le pouvoir de l'intendant - général des finances commis par l'empereur. La nomination aux grandes prélatures devoit appartenir aux états & au souverain ; mais à cette condition que ceux qui seroient nommés par ce dernier ne pourroient entrer dans le conseil de la nation. Cette capitulation fait connoître l'état de la Hongrie par rapport à ses rois. Cependant l'archiduc Matthias méditoit une révolution. L'empereur son frere l'avoit souvent employé , soit en Flandre où il falloit retenir les états qui , en secouant le joug de l'Espagne , auroient pu se détacher de l'Empire , soit en Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Matthias , peu satisfait d'être le second dans l'Empire , aspiroit à supplanter son frere : comme lieutenant - général , il lui avoit été facile de gagner les gens de guerre ; il les avoit flattés par tout ce qui pouvoit les séduire. Batori, vaivode de Transilvanie , qui tantôt prenoit le parti des Turcs , tantôt celui des Allemands , mais dont l'inconstance étoit compensée par des talens supérieurs , embrassa son parti. Fier de ce nouvel allié , assuré de l'inclination des protestans d'Autriche qu'il flattoit d'une entière liberté de conscience , il fit soulever la Hongrie , mécontente de ce que l'empereur élevoit des Allemands aux principales charges ; & s'approcha de la Bohême qu'il prétendoit engager dans sa révolte. Les états de Bohême ne manquèrent pas de choisir cet instant de crise pour arracher de nouveaux privilèges. Ils parvinrent à exclure le clergé catholique des affaires civiles , & à déclarer nulles toutes les acquisitions que les prêtres de la communion romaine pourroient faire. Les protestans devoient être admis dans toutes les charges. Ces concessions étoient considérables , mais l'empereur ne pouvoit s'y refuser , sans s'exposer à perdre toute son autorité dans ce royaume qui se ressouvenoit encore qu'il avoit été libre sur le choix de ses maîtres. Cependant son frere Matthias s'apprétoit à soutenir sa révolte. L'empereur , qui craignoit les suites d'une guerre civile , & dont Matthias étoit le plus proche héritier , consentit à partager avec lui un trône sur lequel la nature

rappelleroit bientôt. *Rodolphe* étoit d'une santé délicate , & il approchoit de sa fin. Il céda à Matthias la couronne de Hongrie , l'archiduché d'Autriche & le marquisat de Moravie , & ne se réserva de ses états héréditaires que la Bohême & la Silésie. C'étoit moins se dépouiller d'un bien ; que se débarrasser d'un fardeau. L'Autriche étoit en armes , & demandoit une liberté de conscience qu'il ne pouvoit permettre sans s'exposer à l'indignation de la cour de Rome , & il falloit consentir à rappeler les Allemands qui occupoient en Hongrie des places importantes. Il ne lui restoit donc que l'alternative ou de mécontenter les impériaux & le pape , ou de révolter les Hongrois : d'ailleurs les embarras se multiplioient en Allemagne. La succession de Cleves , de Berg & de Juliers , ouverte par la mort de Jean-Guillaume , comte de la Marck & de Ravensbourg , mettoit aux prises deux puissans partis qu'il avoit long-tems pacifiés , & qui , ayant repris les armes , paroissent prêts à ruiner l'Empire. *Rodolphe* fit un acte d'autorité qu'il crut propre à rétablir le calme , en séquestrant les états qui formoient l'objet de la contestation. Il en fit Léopold son cousin , auquel il donna le titre de commissaire impérial dans ces provinces : mais cette fermeté attira sur lui tout le péril. Les prétendans , dont les principaux étoient les princes de Neubourg & de Brandebourg , soutenus par l'électeur Palatin Frédéric IV , se réunirent ; & oubliant pour l'instant leurs droits à l'égard les uns des autres , ils implorèrent le secours d'Henri IV , roi de France , & le héros de son siècle , pour chasser Léopold qui avoit fixé dans Juliers le siege de son gouvernement. Alors l'Allemagne fut partagée en deux grandes factions ; l'une , composée des princes catholiques , suivoit le parti de l'empereur. Les chefs de cette ligue étoient Maximilien , duc de Bavière , les électeurs ecclésiastiques & tous les princes de la communion romaine. Cette faction prit le nom de *ligue catholique* : elle fut fortifiée par deux princes protestans qui étoient l'électeur de Saxe , un des prétendans , & le landgrave de Hesse-Darmstadt.

L'autre faction, composée des Calvinistes & des Luthériens, soutenoit les maisons de Brandebourg & de Neubourg, & avoit à sa tête Frédéric IV qui avoit pour adjoints le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave d'Anspach, celui de Dourlach, le prince d'Anhalt. Plusieurs villes impériales entrèrent dans cette ligue qui, pour mot de ralliement, prit le nom d'*union évangélique*. Cette guerre, purement profane, s'annonçoit comme une guerre sacrée. Les Catholiques mirent dans leur parti le pape Paul V & Philippe III, roi d'Espagne. L'union évangélique mit dans le sien Henri IV, qui probablement l'eût rendu victorieux, s'il n'eût été prévenu par un assassinat. Le pape & le roi d'Espagne, dit un moderne, ne donnoient que leur nom, & Henri IV alloit marcher en Allemagne avec une armée disciplinée & victorieuse avec laquelle il avoit déjà détruit une ligue catholique. L'empereur, qui voyoit que les esprits s'aigrissoient contre lui de ce qu'il s'efforçoit de faire passer dans sa maison des biens sur lesquels elle n'avoit aucun droit, crut pouvoir les ramener, en adjugeant Cleves & Juliers à l'électeur de Saxe, à cette condition raisonnable qu'il justifieroit de ses droits. Les esprits étoient trop aigris; il y avoit trop d'intérêts à concilier; pour que cet acte d'équité pût rétablir la paix. La ligue catholique, qui soutoit les armes françaises, fit des démarches infructueuses pour priver l'union évangélique d'un aussi puissant secours. La Châtre partit avec une armée, & força le duc Léopold de sortir de Juliers. Ce duc se retira en Bohême où ses troupes, mal disciplinées & plus mal payées, commirent de très-grands désordres. L'empereur ayant témoigné beaucoup d'amitié pour Léopold, Matthias en conçut de vives inquiétudes, & sa jalousie fut un surcroît de chagrin pour *Rodolphe*; dont les états étoient en proie aux feux des guerres civiles. Matthias éclata d'abord en murmures. Ayant mis ensuite dans son parti les états de Bohême, il força l'empereur de lui en assurer la couronne: il n'en eut cependant que les droits honorifiques. Les revenus de

domaine restèrent à *Rodolphe* qui se consola, dans le sein de la philosophie, des peines inséparables du trône, & des procédés violens d'un frere ambitieux. Il mourut l'an 1612, dans la soixantième année de son âge, la trente-sixième de son règne comme empereur, la trente-huitième depuis son couronnement en Hongrie, & la trente-septième depuis qu'il étoit sur le trône de Bohême. *Rodolphe* eut pour le mariage une espèce d'aversion que rien ne fut vaincre. Ses courtisans lui proposèrent plusieurs partis considérables, entr'autres, Isabelle, infante d'Espagne, & Marie de Médicis, fille de l'archiduc Charles. Le nom de ce prince ne peut figurer avec celui des héros; mais il sera toujours compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Heureux le siècle où ceux-ci obtiendront la préférence, & recevront, sans contradiction, le juste tribut d'éloges que trop souvent on leur refuse! Né avec des passions calmes, *Rodolphe II* étoit généreux & affable; qualités qui se trouvent rarement séparées, parce que l'une est presque toujours le résultat de l'autre. Ami zélé de toutes les vertus, il les accueillit dans tous les rangs. Rémunérateur éclairé des talens & des productions du génie, il veilla sans cesse pour étendre la sphere de nos connoissances, & perfectionner les arts, sur-tout les arts utiles. Il descendoit souvent de son trône pour entrer dans le cabinet des savans, & s'entretenir familièrement avec eux. On ne peut lire sans plaisir sa réponse à son frere Matthias qui lui reprochoit cette grande liberté qu'il accordoit aux savans. « Notre naissance & notre rang, » lui dit-il, nous élèvent au-dessus d'eux; » mais souvent ils nous prouvent qu'ils » valent mieux que nous: c'est un bonheur que nos faiblesses nous en rapprochent, & nous fassent sentir que » nous sommes hommes comme eux » (M—V.)

RODUSTO, ou RODOSTA, ou RODESTO, (Géog. ant.) ville de la Turquie européenne, dans la Romaine, sur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petite golfe de même nom, à 6 lieues au sud-ouest d'Héraclée, & à 24 de Conf.

tantinople ; les Grecs y ont quelques églises , & les Juifs deux synagogues ; son port lui procure l'avantage d'un commerce assez considérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40 54. (D. J.)

ROLOUL, f. m. arbriffeau dont la feuille sert aux Teinturiers pour le noir.

RODRIGUE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Le même crime qui jadis anéantit la royauté chez les Romains, fit tomber *Rodrigue* du trône, où sa valeur & les suffrages de la nation l'avoient placé. Ce crime causa même en Espagne des malheurs plus irréparables que n'en avoient causés à Rome l'incontinence de Tarquin ; car la chute de *Rodrigue* fut suivie de la ruine entière & de la destruction de la monarchie des Visigoths, du massacre ou de la servitude de tous les habitans des contrées espagnoles, conquises, ravagées & soumises aux Maures. Il regne bien de l'incertitude dans les récits que les historiens contemporains & postérieurs ont faits de cette mémorable révolution. Voici, en peu de mots, ce qu'à travers l'obscurité, les fables & la confusion de leurs diverses narrations, j'ai cru appercevoir de moins invraisemblable. *Witiza*, détesté par ses crimes, abhorré par ses cruautés, avoit soulevé contre lui la nation presque entière. *Rodrigue*, fils de Théodefede, jugeant cette disposition générale des Visigoths favorable à ses desirs ambitieux, aigrit, autant qu'il fut en lui, le mécontentement de ses concitoyens contre leur oppresseur, mit dans ses intérêts la plupart des grands du royaume, se fit un parti redoutable, arma ses adhérens, alluma les feux de la guerre civile, & combattit avec succès contre la faction de *Witiza*. Trop acharnés l'un contre l'autre, pour songer au danger qui menaçoit la patrie & l'Espagne entière, les deux partis ne s'apperçurent même pas des tentatives heureuses des Maures d'Afrique, qui profitant de ces divisions, avoient passé en foule sur les côtes d'Espagne, & s'étoient emparés déjà de quelques cantons de ce pays riche & fertile, où depuis fort long-tems ils desiroient de s'établir. Vraisemblablement la conquête

qu'ils firent lors de cette première descente, ne parut pas assez importante aux Visigoths, pour réunir contre eux toutes leurs forces, & ils continuèrent à s'entre-détruire. Après bien des combats qui affoiblirent considérablement la nation, *Rodrigue*, complètement vainqueur de son rival, resta maître du trône ; & *Witiza* fut tué, selon quelques-uns, ou alla, suivant quelques autres, achever de vivre à Toledé. Le nouveau souverain profita fort mal de l'exemple que lui donnoit la chute de son prédécesseur, chassé de ses états pour avoir mécontenté le peuple par ses vexations & irrité les grands par l'excès outrageant de son incontinence. Le comte Julien, l'un des plus habiles généraux de *Rodrigue*, étoit en Afrique, & avoit laissé en Espagne Cava, sa fille, jeune personne d'une rare beauté, & attachée à la reine Egilone. Les grâces de Cava firent la plus vive impression sur le cœur du monarque ; il tenta de la séduire, & ne put réussir. Entraîné par la violence de sa passion, il arracha par la force & le viol des faveurs que ses offres n'avoient pu lui procurer. Cava, au désespoir, fit avertir son père de l'outrage qu'elle avoit reçu. Le comte Julien, tout entier à la vengeance, passa en Espagne, & dissimulant son indignation, engagea *Rodrigue* à l'envoyer, en qualité d'ambassadeur, auprès de Muza, gouverneur de la Mauritanie pour le calife, & de permettre à sa fille de l'accompagner. Le roi qui ne se doutoit point des projets de ce seigneur, consentit à tout, & le comte Julien ne fut pas plutôt arrivé en Mauritanie, qu'il engagea Muza à entreprendre la conquête d'Espagne, qu'il promit de lui faciliter. Dans le même tems Evan & Sisebut, fils de *Witiza*, ne pouvant supporter de se voir dégradés de la qualité de princes, & privés, par la ruine de leur père, de l'espoir de régner, consulterent leur oncle Oppaz, métropolitain de Séville, le plus fourbe des hommes, le plus corrompu des prêtres de son tems, & le plus mauvais des citoyens ; par ses avis, ces jeunes princes lièrent des intelligences avec les Sarrazins, & leur proposèrent de faire passer une armée en Espagne. Les

Maures déjà disposés à cette expédition par le comte Julien, se déterminèrent à l'exécution de cette entreprise, & Muza fit embarquer douze mille hommes, sous les ordres de Tarick Abincier, qu'il nomma général en chef de cette petite armée, avec ordre de pousser ses conquêtes en Espagne aussi loin qu'il lui seroit possible. *Rodrigue* rassembla toutes les forces, & ne put se procurer qu'une petite armée, à la tête de laquelle il couvrit autant qu'il put son pays contre les courses des Sarrazins, qui malgré la résistance du roi des Visigoths, firent d'horribles ravages, & exercèrent, guidés par le comte Julien, les plus grandes cruautés sur les habitans, la plupart déarmés & sans défense. Cependant les hostilités de ces étrangers n'aboutissant encore à rien de décisif, Muza envoya de nouveaux secours à Tarick qui, comptant sur la supériorité de ses forces, marcha contre les Visigoths, rassemblés sous les drapeaux de leur souverain, leur livra bataille, & remporta sur eux une victoire si complète, qu'ils furent entièrement défaits. Animé par ce grand succès, Muza, suivi d'une armée nombreuse & formidable, vint achever ce que son général avoit si heureusement commencé; la fortune le seconda d'une manière encore plus marquée, en sorte qu'en très-peu de tems, le renversement de la monarchie des Visigoths & la conquête de l'Espagne, furent le prix de sa valeur. A l'égard de *Rodrigue*, quelques historiens assurent que, trahi dès le commencement de la bataille que Tarick lui avoit livrée, par Oppaz & les fils de Witiza, qui passèrent, suivis d'une foule de Visigoths, du côté des Maures, battu & hors d'état de rappeler la fortune qui l'avoit abandonné, il alla se cacher dans un monastère près de Mérida, d'où il se sauva en Portugal, & alla finir ses jours dans un hermitage près de Viscé. Quelques autres écrivains, & Ferreras, sur-tout, assurent, avec plus de vraisemblance, que, couvert de blessures, il se retira du côté de Viscé, où peu de tems après il mourut, soit des blessures qu'il avoit reçues, soit du chagrin que lui causa la funeste révolution qui mit fin à son regne

& à la monarchie des Visigoths. On pense qu'il mourut vers la fin de l'année 710: c'est à-peu-près tout ce qu'il y a de moins invraisemblable dans les relations, la plupart fabuleuses, & toutes très-défectueuses, qui nous ont été transmises, au sujet du regne de ce souverain. (L. C.)

RŒMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui est la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROË-NEUG, (*Mesure de longueur*) c'est la plus grande des mesures pour les distances & les longueurs, qui soit d'usage dans le royaume de Siam; c'est proprement la lieue siamoise, qui est d'environ deux mille toises de France. *Voyage de Siam.* (D. J.)

ROER, prononcez **ROURE**, (*Géog. mod.*) nom de deux rivières d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend sa source, aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va se jeter dans la Meuse, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Westphalie; elle a sa source aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & se perd dans le Rhin, à Duisbourg. (D. J.)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Asie; il couloit au voisinage de l'Arménie, & c'étoit, selon Stabon, *liv. XI. p. 500.* un des fleuves navigables qui se jettoient dans le Cyrus. (D. J.)

RŒUX, ou **LE RŒULX**; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas dans le Hainaut, entre Soignois au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quin, en faveur de la maison de Croy. *Long. 21. 44. lat. 50. 28.* (D. J.)

ROGA, s. f. (*Hist.*) étoit autrefois un présent que les Augustes ou empereurs faisoient aux sénateurs, aux magistrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faisoient à leur clergé. *Voyez DON.*

Ce mot vient du latin *errogare*, donner, distribuer; selon d'autres, il vient

de *rogo*, je demande ; c'est pour cela , dit-on , que S. Grégoire le grand appelloit ces distributions *precaria* , parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec *ρογος* , qui signifie quelquefois du blé , parce que ce présent consistoit anciennement dans une distribution de blé qu'on faisoit au peuple , aux soldats , &c.

Les empereurs avoient coutume de distribuer ces présens le premier jour de l'année , ou le jour de leur naissance , ou le jour de la fête de la ville où ils étoient ; les papes & les patriarches les distribuoient dans la semaine de la passion. L'usage de ces présens ou largesses , fut introduit à Rome , par les tribuns du peuple , qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs se conformerent à cette coutume , & firent aussi de pareilles distributions au peuple & même aux soldats , qui par cette raison sont appellés *ρογατορες* par les auteurs grecs du moyen âge. Voyez CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* signifie aussi la paye qu'on donne aux soldats.

ROGALES , s. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit sous l'empire romain aux jours destinés aux distributions du prince. On appelloit aussi *rogale* le registre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogne* ou donatif du prince , se distribuoit , & où l'on marquoit aussi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT , s. m. terme de *Jurisprud. ecclés.* qui répond à-peu-près à ce qu'on appelle en cour laïe , *commission rogatoire*. Voyez ROGATOIRE.

C'est une priere qu'un official ou autre juge d'église , fait à un autre , pour qu'il lui soit permis de faire ajourner un sujet d'un autre diocèse , par-devant l'ordinaire du réquerant , pour raison d'un mariage commencé avec une personne domiciliée dans le diocèse où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adresse , n'est pas obligé d'y déferer.

ROGATIO legis , (*Hist. Rom.*) terme qui signifioit dans la jurisprudence romaine , la demande que faisoient les consuls ou

les tribuns au peuple romain , lorsqu'ils vouloient faire passer une loi. Voyez LOI.

Voici les termes dans lesquels on faisoit cette demande ; par exemple : *voulez-vous ordonner qu'on fasse la guerre à Philippe ?* Le peuple répondoit : *le peuple romain ordonne qu'on fasse la guerre à Philippe* , & cette réponse s'appelloit *decretum* , decret ou résolution.

Le mot *rogatio* est souvent en usage pour exprimer le decret même , & pour le distinguer du *senatus consulte* , ou decret du sénat. Voyez SENATUS CONSULTUM.

Souvent aussi *rogatio* est pris dans le même sens que *loi* , parce qu'il n'y avoit point de loix établies chez les Romains , qui n'eussent été précédées de ces sortes de demandes , autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS , s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) prieres publiques qui se font dans l'église romaine pendant les trois jours qui précèdent immédiatement la fête de l'Ascension. On les appelle ainsi à cause des prieres & processions qu'on fait ces jours-là , pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre , & on les consacre aussi par la pénitence & l'abstinence des viandes. Voyez PROCESSION.

On rapporte l'institution des *rogations* à S. Mamert , évêque de Vienne en Dauphiné , qui , en 474 , selon quelques-uns , & en 468 , selon d'autres , assembla plusieurs évêques de la province pour implorer la miséricorde divine , pendant trois jours , & lui demander la cessation des tremblemens de terre , & des ravages causés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait cesser ces fléaux , furent continués depuis comme un préservatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans , en 511 , ordonna que les *rogations* s'observeroient par toute la France ; cet usage passa en Espagne vers le commencement du VII^e siècle ; mais les trois jours des *rogations* dans ce pays , étoient le jeudi , le vendredi & le samedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie ; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des loix pour défendre au peuple de travailler ces jours là , & elles ont été observées

observées long-tems dans l'église gallicane. On a appelé les processions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été instituées par un évêque des Gaules, pour les distinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui est la procession qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme, & il y en reste encore quelques vestiges; car c'est encore la coutume dans la plûpart des paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précèdent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commission*, en terme de palais, est la commission qu'un juge adresse à un autre juge qui lui est subordonné. Voyez COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant*; ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs suffrages; ceux qu'on appelloit *custodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient sur une autre tablette, ils comptoient les suffrages; c'est pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appelés *puncta*; alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur la rive droite de l'Isauro, à quelques milles de Cosenza. On prétend que c'est la ville *Verga* des Brutiens.

Quoi qu'il en soit, c'est un bourg illustré par la naissance de Jean-Vincent Gravina, célèbre jurisconsulte d'Italie mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ses productions en italien & en latin; mais on estime sur-tout ses *Originum juris civilis libri tres, quibus accessit de romano imperio liber singularis*. Lipsia 1717.

Tome XXIX.

2. tom. in-4°. On fait aussi beaucoup de cas de son *specimen prisca juris*, c'est-à-dire *image de l'ancien droit*.

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité souveraine, qui est le consentement des particuliers, & qui doit par conséquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorsque le pouvoir souverain se détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un seul, ou de plusieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne se peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir souverain revient à sa source, & chacun rentre dans ses droits; parce que le consentement des particuliers sur lequel ce pouvoir est fondé, est absolument éloigné de la tyrannie; il résulte de-là, selon lui, qu'il est permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne soient sacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuste; car, continue-t-il, la liberté est une chose sainte, sacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant si intimement unie à l'essence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer sans injustice, la forcer sans impiété, s'en rendre maître sans crime; *ut eam tentare scelus sit, impium circumvenire, occupare nefarium*. Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage aussi fort sur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails sur cet écrivain dans le *Giornale de litterati*, tom. XXXIV. (*D. J.*)

ROGMÉ, f. f. terme de Chirurgie; espece de fracture du crâne, qui consiste en une fente superficielle. C'est un mot grec qui signifie *fente, fêlure*. Voyez PLAIE DE TÊTE, TRÉPANNER. (r)

ROGNE, f. f. (*Charpent.*) c'est dans le langage des ouvriers charpentiers, la mousse qui vient sur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naissance d'Antoine Pagi, religieux franciscain, & l'un des habiles critiques du xvij. siècle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ou-

R r.

vrage latin est une critique des annales de Baronius, où en suivant ce cardinal année par année, il a redressé une infinité d'erreurs qu'il a commises, soit dans la chronologie, soit dans les faits. L'ouvrage du P. Pagi est en 4 vol. *in-fol.* & lui a valu une pension du clergé de France. (D. J.)

ROGNE-PIE, f. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'est un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui débordé le fer, lorsqu'il est broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleysel.* (D. J.)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose, ou de sa longueur, ou de sa largeur, ou de son poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il se prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez* comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER la chandelle, c'est, lorsque la chandelle est finie, poser le bout d'en-bas sur une plaque de cuivre qui est faite en forme d'auge, & est un peu en pente, sous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le suif qui est de trop.

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, seulement les rafraîchir.

ROGNER les livres, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la superficie des marges qui est toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la tête; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la presse à *rogner* sur le porte-presse. Voyez PRESSE à *rogner* & PORTE-PRESSE. Puis on a soin de rabaisser les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excède le bord, & celle à droite est juste à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pièces de la presse à *rogner* que l'on serre avec les deux vis également;

ensuite on passe le fust dans la rainure de la tringle qui est sur la pièce de derrière de la presse à *rogner*, & en le conduisant du long de la presse, on coupe avec le couteau, en serrant toujours la vis du fust, à fur & mesure qu'il avance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au carton élevé qui est contre la pièce de derrière. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y rester; puis on fort le livre de la presse avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on mesure sur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque sur le carton avec la pointe du compas, en laissant une hauteur pour les chasses du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaissant les deux côtés du carton, suffisamment pour les chasses, on met les deux bandes de carton comme pour la première opération, en observant que la bande à droite soit bien juste aux trous du carton; puis on serre la presse, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même soin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien observer que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, sans quoi une des chasses se trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-désagréable. En troisième lieu, on *rogne* le livre sur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttière*. On mesure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derrière le livre, en laissant tomber le carton qui ne se *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met sur le devant du livre, juste aux trous qu'on a faits avec le compas. Ensuite de cela, l'ouvrier tenant ces deux planches fermes dans sa main, fait baisser adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, en sorte que mettant le livre dans la presse comme auparavant, & ayant *rogné*, il trouve sa gouttière toute faite, en retirant son livre où il ne reste plus que les cartons du devant à couper.

Outre le compas , l'ouvrier doit avoir toujours près de sa presse qui est sur le porte-presse , une pierre à éguiser son couteau & une cheville de fer pour serrer & desserrer les vis de sa presse. *Voyez* FUST , PRESSE A ROGNER , COMPAS , TRANCHES.

ROGNEUR , s. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les especes. Les *rogneurs* de pistoles font punis de mort.

ROGNON , *voyez* REIN.

ROGNONS , (*Hist. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *roggons* celles qui se trouvent sans suite & sans continuité , mais qui sont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons*. *Voyez* MARRONS.

ROGNURE , s. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la chose qu'on a rognée : les *rogures* du parchemin servent à faire de la colle ; celle du papier , à faire du carton.

ROGOSNO , (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne , au palatinat de Posnanie , entre Posnanie & Nackel , environ à égale distance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE , s. f. (*Hist. du bas-empire.*) *donationum munus* ; ce mot s'est dit autrefois des donatifs , présens ou distributions que les empereurs faisoient quelquefois le premier jour de l'année , ou le jour de leur naissance , à des favoris , à des magistrats , à des officiers , & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *royas* ; qui signifie du blé , parce que les donatifs aux soldats se faisoient anciennement de blé.

ROGUE , RAVE ou RESURE , *terme de pêche* , est une sorte d'appât dont les pêcheurs se servent pour attirer le poisson , & le prendre ensuite lorsqu'il a mordu l'appât ; cet appât consiste dans les œufs de maquereaux & de morues , que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux sortes de poissons pour être salés , mettent dans des barils , & qu'ils vendent pour cet usage.

ROHACZOW , (*Géog. mod.*) ville de Pologne , dans le duché de Lithuanie , capitale d'un territoire du même nom ,

au confluent du Nieper & de l'Oerwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53. 10. (*D. J.*)

ROHAN , (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne , au diocèse de Vannes , sur la petite rivière d'Oufte , à 12 lieues au nord de Vannes , avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS , (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar , ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes , & ils jouissent seuls du privilège de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROI , *Voyez* ROITELET.

ROI ou MERE DES CAILLES , *Voyez* RASLE DE GENET.

ROI DES VAUTOURS , VAUTOUR DES INDES , (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur monachus*. Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un dindon femelle ; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou sont couverts d'une peau unie , variée de différentes couleurs , telles que l'orangé , le brun , le rouge , le pourpre , &c. On voit dans plusieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-dessous de la partie nue du cou , il y a une espece de collier formé par des plumes assez longues d'un cendré-foncé : ce collier entoure le cou , & descend un peu vers la poitrine ; le reste du cou , le dos & les petites plumes des ailes sont d'un blanc mêlé d'une légère teinte de rousâtre. Le croupion & les plumes du dessus de la queue ont une couleur noire. (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit , avoit le croupion & les plumes du dessus de la queue blancs.) La poitrine , le ventre , les côtés du corps , les jambes , les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile est d'un noir changeant en un verd très-

obscur : les moyennes sont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris ; la queue est noire, le bec, les piés & les ongles sont rouges. On trouve cet oiseau à Cayenne. Derham l'a décrit sous le nom de *vantour des Indes*. *Ornit.* de M. Biiffon, tom. I. Voyez OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver sur la porte des palais des rois.

*Hoc reges habent
Magnificum & ingens ; nulla quod caput dies
Prodesse miseris , supplices fido lare protegere.*

Le plus beau présent que les Dieux puissent faire aux hommes, c'est d'un roi qui aime son peuple & qui en est aimé, qui se confie en ses voisins & qui a leur confiance, enfin qui par sa justice & son humanité fait envier aux nations étrangères le bonheur qu'ont ses sujets de vivre sous sa puissance.

Les oreilles d'un tel roi s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppresséur : il renverse la tyrannie. Jamais le murmure ne s'élève contre lui ; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses sujets forment un rempart d'airain autour de sa personne ; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légère au gré du vent qui l'agite.

» Favori du ciel, dit le bramine inf-
» piré, toi à qui les fils des hommes tes
» égaux, ont confié le souverain pouvoir ;
» toi qu'ils ont chargé du soin de les con-
» duire, regarde moins l'éclat du rang
» que l'importance du dépôt. La pourpre
» est ton habillement, un trône ton siege :
» la couronne de majesté pare ton front :
» le sceptre de la puissance orne ta main ;
» mais tu ne brilles sous cet appareil qu'au-
» tant qu'il sert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des rois, c'est à moi de m'y soumettre ; & c'est à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un roi, dit-il, *liv. V. p. 168* ; un roi peut tout sur les peuples ; mais les loix peuvent tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les loix lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condi-

tion qu'il sera le pere de ses sujets : elles veulent qu'un seul homme serve par sa sagesse & par sa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes servent par leur misere & par leur servitude, à flatter l'orgueil & la mollesse d'un seul homme.

Un roi ne doit rien avoir au-dessus des autres, excepté ce qui est nécessaire, ou pour le soulager dans ses pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le respect de celui qui est né pour soutenir les loix. Il doit être au-dehors le défenseur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, sages & heureux.

Il doit les gouverner selon les loix de l'état, comme Dieu gouverne le monde selon les loix de la nature. Rarement employe-t-il sa toute-puissance pour en interrompre & en changer le cours, c'est-à-dire, que les dérogations & les nouveautés seront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils sont tôt ou tard funestes à la main qui les cueille :

*En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois donne les premiers rangs.
Entre tous les héros ce sont les plus vulgaires ;
Chaque siècle est fécond en heureux téméraires.....
Mais un roi, vraiment roi, qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
La terre compte peu de ces rois bienfaisans ;
Le ciel à les former se prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, sous qui Rome adorée,
Vit renaitre les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de son joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux,
Qui soupiroit le soir, si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire si doux.*

Seneque (*vers 463.*) peint encore plus simplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des rois. Je finis toutefois par ces maximes :

*Pulchrum eminare est inter illustres viros ;
Consulere patriæ ; parcere afflictis ; serâ
Cæde abstinere , tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; sæculo pacem suo.
Hæc summa virtus ; petitur hæc cælum viâ.*

ROI, (*Critique sacrée.*) *rex*. Ce titre est donné indifféremment dans l'Écriture aux souverains, soit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre *roi* que César. Jean. 19. 15. Ce mot désigne aussi les chefs, les magistrats qui gouvernent un état ; *non erat rex in Israël*, Juges, j. 31. c'est-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Israël, aux ordres duquel le peuple obéit. 3^o Il se prend pour *guide*, *conducateur*, soit parmi les hommes, soit parmi les bêtes. La sauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. xxx. 27. Il se prend, 4^o pour les *grands*, pour toutes les personnes puissantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en présence des grands de ce monde, *in conspectu regum*. Ps. cxviii. 16. 5^o Pour les fideles ; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *fecisti nos Deo nostro reges*. 6^o Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-dessus des autres. Il est *roi* sur tous les fils de l'orgueil, *ipse est rex super universos filios superbiae*. Job. xli. 25. Le *roi des rois*, & le *seigneur des dominations* est le titre que Saint Paul donne à l'Être suprême. I. Tim. vi. 15. (D. J.)

ROI, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de leurs *rois*, ils éleverent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des sacrifices à *Jupiter-roi*, & on trouve que ce titre lui est souvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la suprême puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuaient quelquefois à certains hommes distingués par leur dignité. Ainsi le second magistrat d'Athenes ou le second archonte s'appelloit *roi*, *Basileus* ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de présider aux mystères & aux sacrifices : hors de-là nulle supériorité. Dans le gouvernement politique, la femme avec le titre de reine partageoit aussi ses fonctions sacrées. L'origine de ce sacerdoce, dit Demosthenes dans l'oraison contre Néera,

venoit de ce qu'anciennement dans Athenes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre ; & la reine, à cause de sa dignité, entroit dans le plus secret des mystères. Lorsque Thésée eut rendu la liberté à Athenes en substituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choses sacrées, & ordonna par une loi, que la femme seroit toujours athénienne de naissance, & vierge quand il l'épouserait, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable ; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mystères : il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage ; & déposant sa couronne, il s'asseyoit parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient sous eux plusieurs ministres qui servoient aux cérémonies de la religion ; tels que les épiméletes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, &c.

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelques mécontents qu'ils fussent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom : mais aussi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature ni d'haranguer le peuple. On le choisissoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours subordonné au souverain pontife : cette dignité subsista jusqu'au regne du grand Théodose.

ROI, *archonte*, (*Antiq. grecq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le second des neuf archontes d'Athenes. Il avoit pour son département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les sacrifices & la religion. Il décidoit sous le grand pontique sur les crimes d'impiété & de sacrilège. Il statuoit sur les cérémonies & les mystères, sur les malheurs causés par la chute des bâtimens & des autres choses inani-

mées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage ; il jugeoit avec cette célèbre compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinait un procès, les parties ne pouvoient assister aux mystères ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine* : elle devoit être Athénienne de naissance : son mari comme inspecteur sur les affaires religieuses & sacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athènes* étoient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets avant le regne de Thésée. Les Romains, en détruisant la royauté, conservèrent un *roi* des sacrifices sur le modèle d'Athènes (D. J.)

ROI-D'ARMES, (*Hist. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les trêves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des hérauts-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plupart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Rouffy le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privilèges, de pensions considérables ; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présents.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privilèges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission ; mais s'ils violoient les loix de ce droit, ils perdoient leurs privilèges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc Gueldres ayant défié le roi Charles VI.

clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, « il » fut arrêté, mis en prison, & cuida » être mort, dit cet historien, pour ce » que tel défi étoit contre les formes & » contre l'usage accoutumé, & de plus » dans un lieu mal convenable, Tournai » n'étant qu'une petite ville de Flan- » dre ».

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs hérauts, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *holà*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des hérauts, cessèrent les assaillans & se reposèrent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joye S. Denys* ; & les autres hérauts portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne, Normandie, Guienne, Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *roi-d'armes*, sous le titre de la *jarretière*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Écosse, les *roi-d'armes* & les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à présent sans emploi par tout pays ; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. Voyez *Roi d'armes, hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des hérauts, 1^o en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derrrière de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2^o En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange ; & 3^o parce que sur les manches, les mots *mont-joye S. Denys* sont en

broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particulièrement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception: cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inferé dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joye*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers; les héraults ordinaires & les poursuivans marchaient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte-d'armes. (D. J.)

ROI D'ARMES d'Angleterre, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit juridiction sur les armoiries. Voyez HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, sçavoir, Gaster, Clarence, & Norroy.

Gaster premier *roi d'armes*. Voy. GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V il accompagne les chevaliers de la jarretière aux assemblées, le maréchal aux solennités & aux funérailles des personnes de la première noblesse, & il porte l'ordre de la jarretière aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces sortes d'occasions, il est toujours accompagné de

quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il est ainsi appelé du duc de Clarence, qui posséda le premier cette dignité. Sa fonction est d'ordonner des obseques de la noblesse inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au sud de la rivière du Trent. Voyez CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *héraults provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. Voyez HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaster la conduite des autres héraults.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés solennellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'est le grand maréchal qui est chargé de les installer, & qui dans cette fonction représente la personne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, le *Lyon roi d'armes* pour l'Écosse, qui est le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solennité. Il est chargé de publier les édicts du roi, de régler les funérailles, & de casser les armoiries.

ROI de la bazache, (Jurisp.) Voyez BAZOCHE.

ROI de la feve, (Antiq. rom.) les enfans tiroient au sort avec des fèves, à qui seroit *roi*; ils faisoient à la fin de Décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de feve, pouvoit tirer son origine de ce que chez les Grecs on en usoit pour l'élection des magistrats; d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, *κικηίς ἀπέχεσθαι*, *a fabis abstinere*, ne vous mêlez point du gouvernement. Cicéron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la feve, parce que cette *royauté de la feve* étoit une espèce de royauté de théâtre. (D. J.)

ROI du festin, (*Critiq. sacrée.*) la coutume d'occident de faire les rois, pour dire se régaler, créer un roi de la fête, est bien ancienne dans les festins; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. Voyez en l'article qui suit.

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. ch. xxxij. v. 1. & suiv. Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le roi d'un festin (*ηγούμενον*) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du roi du festin; ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre de coronâ.

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au verset 7. qu'on lit ces paroles. Voyez les Commentaires de Drufius, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (D. J.)

ROI du festin, ou roi de la table; (*Antiq. grecq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un roi de la table, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manières, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

Quem Venus arbitrum
Dicit bibendi? Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

Nec regna vini sortiere talis. Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio hunc convivio*. Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrième question du liv. I. *Εμμετρον ἀπρόμαυ συνποσάρχον ὑμῶν.*

Ce roi donnoit en effet des loix, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Cicéron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les loix du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux loix de la table. *Iste enim prator severus ac diligens, qui populi romani legibus numquam parvisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisoit pas un roi dans tous les repas, & on ne s'en avisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin; c'étoit une ressource de gaieté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, dumot grec *καμος*, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des rois de table dans les saturnales. (D. J.)

ROI, dans le Commerce, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un roi des barbiers, un roi des arpenteurs; il y a encore un roi de la bazoche, qui est à la tête de la petite juridiction que tiennent dans la cour du palais, les clerks des procureurs au parlement, & un roi des violons.

ROI des Merciers, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier

officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espece de magistrature mercantille ; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne , & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers* , parce qu'alors il n'y avoit que les merciers qui fissent tout le commerce ; les autres corps des marchands qui en ont été tirés , n'ayant été établis qu'assez tard sous les *rois* de la troisieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage , pour lesquels on lui payoit des droits assez forts ; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance , & par ses officiers , pour les poids & mesures , & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province , des lieutenans , pour y exercer la même juridiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge , engagèrent François I. à la supprimer en 1544 ; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581 , par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV , en 1597. supprima le *roi des merciers* , ses lieutenans & officiers , cassant , annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom ; défense à lui d'en expédier à l'avenir , ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni , lui & ses officiers , comme faussaires , & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems-là , il n'est plus fait mention du *roi des merciers* ; les lettres sont expédiées , & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands , & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district , & sur ceux de son métier & de sa profession.

ROI des violons ; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du

Tome XXIX.

roi , & est un des officiers de la maison. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROI DU NORD , est le titre du troisieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez ROI D'ARMES & HÉRAUT.*

Sa juridiction s'étend du côté septentrional de la riviere de Trent , comme celle du second héraut d'armes , nommé *Clarencieux* , s'étend du côté méridional , *Voyez CLARENCIEUX.*

ROI DES RIBAUDS , (*Hist. mod.*)

Eclaircissemens sur un officier de la maison des rois de France , appelé le roi des ribauds. Il est des points d'histoire & de critique , dont l'objet est si peu intéressant , qu'il seroit avantageux , autant pour le public que pour les auteurs , de les laisser dans l'oubli auquel leur néant semble les avoir condamnés. Telle seroit , je l'avoue , la charge dont j'entreprends de renouveler la connoissance , si elle n'avoit pas un rapport essentiel avec une des plus grandes charges de la maison de nos rois , à laquelle elle étoit subordonnée , & avec laquelle l'opinion populaire , adoptée par un auteur très-versé dans nos antiquités , a donné lieu de la confondre. Je ne crains donc pas , en traitant de la charge d'un officier aussi peu relevé que l'étoit le *roi des ribauds* , qu'on me taxe de m'amuser à des recherches inutiles ; lorsqu'on appercevra que la lumiere que je vais répandre sur cette matiere , jette un reflet sur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel , sur laquelle les savans ont été partagés jusqu'à présent.

Du Tillet rapporte que le *roi des ribauds* exerçoit autrefois la charge de grand-prévôt , & qu'il fut intitulé prévôt de l'hôtel , sous le regne de Charles VI ; plusieurs ont adopté son sentiment sans en faire d'examen , ignorant apparemment qu'il étoit contrebalancé par celui du président Fauchet. Deux auteurs aussi respectables que ceux-ci , se trouvant d'avis contradictoirement opposés , mériteroient qu'on fit usage de la critique la plus exacte pour discerner lequel a rencontré juste. Cependant des écrivains postérieurs ne voulant pas prendre la peine d'entrer dans une telle discussion , ont adopté le sen-

timent du premier, sans donner aucune raison qui les y ait pu déterminer.

L'opinion de du Tillet seroit bien recevable, si elle étoit appuyée de quelque autorité; mais cet auteur, dont les recherches sont très-utiles aux personnes curieuses de nos antiquités, a quelquefois erré comme plusieurs autres: quoiqu'on fasse beaucoup de cas de tous ses ouvrages en général, les savans distinguent cependant l'authenticité des registres du parlement, qu'il cite de tems en tems, d'avec l'opinion particulière de l'auteur. Le flambeau de la critique est toujours nécessaire, lorsqu'on veut faire usage d'un passage d'auteur, quelque distingué qu'il soit: c'est sur ce fondement que Miramont a rejeté le sentiment de du Tillet, voyant d'ailleurs qu'il se trouvoit contredit par celui de Fauchet, qui n'étoit pas moins versé dans la connoissance de nos antiquités que le greffier du parlement.

En effet, il est probable qu'un auteur aussi grave que le président Fauchet, ne se seroit pas avisé de contredire un écrivain aussi exact & aussi instruit que du Tillet, s'il n'avoit eu de bonnes preuves de son côté. Il s'explique en termes trop formels pour que je puisse me dispenser de rapporter ses paroles: « Celui, dit-il, » qui s'appelloit *roi des ribauds*, ne faisoit » pas l'état de prévôt de l'hôtel, com- » me aucuns ont cuido: ains étoit celui » qui avoit la charge de bouter hors de » la maison du roi, ceux qui n'y doivent » manger ou coucher. Il ajoute que c'est » trop s'assurer de l'antiquité que de dire » que le *roi des ribauds* faisoit l'état de » prévôt de l'hôtel; car poursuit-il, dès » le tems même de Charlemagne, il y » avoit un *comes palatii* qui jugeoit les » différens des gens de la suite de la cour ».

Je ne pense pas qu'on doive s'imaginer que Fauchet ait prétendu inférer de-là que le prévôt de l'hôtel ait succédé aux comtes du palais dans l'administration de la justice, ainsi que Miramont s'est efforcé de le prouver; il se seroit à son tour trop assuré de l'antiquité: ce qu'on peut dire à ce sujet de plus certain, c'est que l'autorité du prévôt de l'hôtel dérive

de celle du sénéchal qui existoit en même tems que le comte du palais; que du sénéchal elle a passé au bailli du palais, de celui-ci au grand-maître, du grand-maître aux maîtres-d'hôtel, & de ceux-ci au prévôt de l'hôtel. Du Tillet est encore relevé, quoiqu'indirectement, par Fauchet & par le savant Jérôme Bignon, sur ce qu'il avance que le grand-maître fut nommé comte du palais, sous les deux premières races de nos rois, & sénéchal au commencement de la troisième; je renvoie à leurs ouvrages ceux qui sont curieux d'en voir le détail; je me contenterai de remarquer la différence de la juridiction des comtes du palais d'avec celle des sénéchaux & du grand-maître: celle-ci n'étoit qu'une juridiction de discipline & de police sur les officiers du roi, & sur les gens de la suite de la cour, au lieu que celle des comtes du palais embrassoit tous les sujets & le royaume entier. Les sénéchaux & grands-maîtres ne jugeoient qu'en première instance, les comtes du palais au contraire ne connoissoient pour ainsi dire que des causes d'appel; les seules bornes que nous sachions avoir été données à l'autorité de ces derniers, c'est qu'ils ne pouvoient vaquer au jugement des causes concernant les grands du royaume sans en avoir pris auparavant l'ordre du prince; à l'égard des autres causes ils les expédioient & les jugeoient quand ils le trouvoient à propos. Tous les jugemens qu'ils rendoient, soit à l'égard des uns, soit à l'égard des autres, étoient souverains & sans appel. Enfin les sénéchaux étoient astreints à suivre étroitement les loix & les capitulaires, les comtes du palais au contraire faisoient leur capital de la réformation des loix lorsqu'ils y remarquoient quelques abus; ils en faisoient leur rapport aux rois, afin de les leur faire interpréter, ou de leur en faire rendre de nouvelles, plus conformes à la religion, aux bonnes mœurs ou à la sûreté de l'état. Enfin, si j'avois une comparaison à faire de la charge du comte du palais avec quelques-unes de celles que nous voyons à présent, je suivrois l'avis du docte Spelmann, qui prétend que son pouvoir a passé au chancelier: on voit par-là que Miramont

voulant faire descendre le prévôt de l'hôtel des comtes du palais, péche par un principe tout opposé à celui des auteurs qui le font succéder au *roi des ribauds*; ainsi l'attachement que les hommes ont pour les corps & pour les sociétés dans lesquels ils se trouvent engagés, ne fait pas moins commettre de bévues aux auteurs, que l'amour de la patrie n'a fait faire de fautes aux plus grands hommes.

Cet écrivain a fait des recherches assez abondantes sur le *roi des ribauds*, dans son livre intitulé *le prévôt de l'hôtel*; son état l'engageoit plus que tout autre à faire tous ses efforts pour effacer la tache que du Tillet avoit imprimée sur l'origine de l'officier supérieur auquel il étoit subordonné; son livre, quoique mal digéré & peu exact en plusieurs endroits, renferme cependant des extraits curieux qu'il a tirés de la chambre des comptes & de la chambre aux deniers, mais sans beaucoup de choix; il remarque entr'autres choses qu'on a vu successivement douze *rois des ribauds* à la cour de nos rois, depuis 1271 jusqu'en 1422; peut-être que s'il eût poussé un peu plus loin ses recherches, il en auroit trouvé quelques-uns de plus: il ne faut cependant pas s'en rapporter tellement à lui que l'on croie qu'il n'y ait pas eu de *roi des ribauds* avant l'an 1271, ni depuis 1422. Duchesne nous a conservé un monument historique qui nous indique qu'il y en avoit dès l'an 1214; c'est la liste des prisonniers qui furent faits à la bataille de Bovines, dans laquelle il est fait mention d'un *roi des ribauds*, auquel on remit un de ces prisonniers; d'ailleurs Bouteiller qui florissoit en 1459, parle de cet officier au tems présent, & comme si sa charge existoit encore lorsqu'il écrivoit. J'aurai occasion de rapporter ses paroles dans la suite.

Les personnes tant soit peu versées dans la connoissance de nos antiquités, n'ont pas besoin qu'on leur rappelle l'étymologie du mot *ribaud*. Elles n'ignorent pas qu'il dérive de celui de *band*, dont on se servoit pour dire un homme fort, & qu'il s'est pris dans la suite en mauvaise part, à cause des débauches auxquelles s'adonnaient ceux qui le portoient. Les étymo-

logistes, & même Fauchet & Miramont en fournissent plus d'une preuve. Ces *bauds* ou *ribauds*, car ces deux mots ont été synonymes pendant fort longtemps, étoient employés à des ministères de force. On leur a vu faire des actions de valeur, & le passage de Rigord, cité par Miramont, fait voir, que du tems de Philippe-Auguste, ils servoient à la guerre dans les actions les plus périlleuses, de même que font à présent les dragons & les grenadiers.

Nos rois & les princes souverains, tels que les ducs de Bourgogne & de Normandie, & peut-être d'autres, avoient de ces fortes de gens attachés à leur suite, qui sembloient avoir été tirés de ces compagnies de *ribauds*. Ils étoient employés à veiller à ce que personne n'entrât dans le logis du roi, & faisoient en-dehors les mêmes fonctions que pourroient faire, à proprement parler, des huissiers. Roder autour du logis du roi, pour en écarter les fainéans, vagabonds, & tous ceux qui n'avoient aucun droit d'y entrer, garder l'extérieur des portes, mettre hors de la maison du roi, ainsi que Fauchet le rapporte, ceux qui ne devoient pas manger ou coucher, & regarder si quelques étrangers ne s'y étoient point cachés, ou n'y auroient point emmené de filles de mauvaise vie; aller, pour cet effet, une torche en main, par tous les coins & lieux secrets de l'hôtel chercher ces étrangers, larrons, & autres gens de la qualité susdite; c'étoit à quoi se réduisoient les fonctions de ces *ribauds* ou *bauds* & de leur roi ou chef.

Dans l'origine, ce chef n'avoit à sa suite qu'un valet pour l'aider, cela se prouve par une ordonnance du roi & de la reine, de janvier 1285. On y voit ces mots. *Item. Le roi des ribauds* a six deniers de gaiges & une provande & un varlet à gaiges, & soixante sols pour robe par an. Mais dans la suite la maison de nos rois s'étant considérablement accrue, on lui associa plusieurs autres *bauds* ou *ribauds*, dont il fut le chef, & qui portoient le nom de *Sergens* ou *Varlets* du *roi des ribauds*, & non celui d'*Archers*, comme le rapporte du Tillet. La preuve

en résulte d'un compte de l'hôtel du roi de l'an 1380, où l'on met en dépense quatre livres de cire pour l'obsequé de Coquelet, seigneur du *roi des ribauds*, qui étoit mort au voyage du sacre du roi Charles V, & d'un autre compte d'Hemon Raguier des années 1410 & 1411, où l'on trouve ces mots : Jean Yvernage, *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, notre sire, pour lui & ses compagnons sergens de l'hôtel dudit seigneur soixante sols tournois, à lui quatre sols par jour de gaiges. Les sergens de l'hôtel du roi étoient, suivant ce compte, compagnons du *roi des ribauds*, c'est-à-dire, d'autres *bauds* ou *ribauds* comme lui, de sorte qu'il étoit, à proprement parler, le premier entre ses égaux, comme l'on pourroit dire le premier huissier dans une juridiction. Car ces sergens exploiterent dans la suite pour la juridiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui dans son origine étoit la juridiction du bailli du palais, & qui après avoir passé du grand maître aux maîtres-d'hôtel, fut transmise au prévôt de l'hôtel. C'est ce qui a induit en erreur le docte Guillaume Marcel, si versé dans nos antiquités. Il a prétendu que la juridiction du sénéchal, dont la charge répondoit à celle du grand maître de France, fut supprimée sous la troisième race, & changée premièrement en celle de bailli du palais, en quoi il a rencontré fort juste; mais il s'est trompé, en disant, que depuis l'office de bailli du palais fut changé en celui de grand prévôt de l'hôtel ou grand prévôt de France, premier juge de ceux qui sont suivant la cour : car depuis l'an 1302, auquel Philippe le Bel rendit le parlement de Paris séculaire, & lui donna son palais pour y rendre la justice, le bailli du palais y resta fixe, ainsi que le parlement; & les maîtres-d'hôtel exercèrent à la suite du roi la même juridiction qu'avoit eue le bailli du palais, jusqu'à ce que les rois eussent transmis le droit de rendre la justice aux prévôts de leur hôtel, ce qui n'arriva pas plutôt que sous le regne de Charles VII.

On voit, en effet, la juridiction des maîtres-d'hôtel fleurir dès l'an 1317. L'ordonnance de Philippe le Long, du 17 novembre de la même année, leur

attribue le droit de punir & désigne les fonctions que le *roi des ribauds* faisoit sous leurs ordres. En voici le texte. *Item*, à sçavoir est « que les huissiers de salle, » aussi-tôt qu'on aura crié au queux, » feront vider la salle de toutes gens, » fors ceux qui doivent manger, & les » doivent livrer à l'huis de la salle, aux » varlets de porte, & les varlets de porte » aux portiers, & les portiers doivent » tenir la cour nette, c'est-à-dire, que » les portiers ne doivent permettre qu'aucun soit & demeure en la cour de » l'hôtel du roi pendant le diner & souper & que l'on est à table, & les livrer » au *roi des ribauds*, & si le *roi des ribauds* doit garder qu'il n'entre plus à » la porte ».

La juridiction des maîtres-d'hôtel, & les fonctions qu'y faisoient le *roi des ribauds* & ses sergens, sont encore mieux exposées dans un compte de l'hôtel du roi de 1396, au chapitre des exploits & amendes de cette juridiction. « Pour faire » exécuter Jean Boulart (est-il dit dans » ce compte) qui poursuivoit la cour à » Compiègne, & avoit emblé plusieurs » plats & vaisselle d'argent de l'hôtel du » roi, & baillé par le commandement » de mesdit les maîtres-d'hôtel, à maître » Jean Yvernage, *roi des ribauds*, pour » payer le boureau & les aller querir de » Compiègne à Noyon par deux fois & » faire venir à deux intervalles, ce qu'il » est convenu faire pour un appel que » ledit Boulart interjeta, dont il fut » destitué, 66 sols parisis.

» *Item*, pour souir toute viue, Pernelle la Bomette, pour suivante la cour qui fut prinse à Compiègne, le roi étant illec, pour vaisselle de court emblée par elle, payé au boureau par la main du *roi des ribauds*, 68 sols parisis ».

Ceci n'étant rapporté que pour faire voir quelles étoient les fonctions du *roi des ribauds* dans la juridiction des maîtres-d'hôtel, on en peut inférer avec beaucoup de vraisemblance, que cette charge de cour fut instituée dans la maison de nos rois long-tems avant cette juridiction, c'est-à-dire, dès le tems du bailli du palais. En effet, cet officier étoit aussi

nécessaire pour lors , que les huissiers le font à présent dans tous les sieges , & cette dernière espece d'officiers portoit alors , dans une grande partie des tribunaux , cette dénomination. Enfin , l'on peut dire que le *roi des ribauds* de l'hôtel du roi , celui de l'hôtel du duc de Bourgogne , & celui de l'hôtel du duc de Normandie , n'étoient autre chose que le premier des huissiers de la juridiction de l'hôtel de ces princes , de même que le *roi des ribauds* de la ville de Bordeaux , étoit le premier des huissiers de la juridiction de cette ville ; car on voit dans un ancien livre de la maison-de-ville de Bordeaux , qu'il y avoit autrefois un *roi des ribauds* , dont les fonctions paroissent avoir été les mêmes que celles que faisoit cet officier dans la juridiction des maîtres-d'hôtel du roi. Il est dit dans ce livre : « Que le moindre ne doit être » condamné à mort , mais livré au *roi des ribauds* , pour le faire courir par la » ville avec bonnes verges & bonnes » glebes , depuis la porte Médoque jus- » qu'à la porte saint Julien , sinon que » ledit coupable se trouvaît avoir été mis » auparavant en prison ou avoir eu l'o- » reille coupée ».

Pour les dépens de lui & des trois autres , en allant de Corbeil à Sédane , mener Guillet , naguères , *roi des ribauds* & le Picardian , son prévôt , pour faire mettre iceux au pilori.

On trouve aussi que le duc de Bourgogne donna au *roi des ribauds* , de son hôtel , deux cens francs , le premier décembre 1393. Enfin , dans le compte de Jean Traignot , receveur - général des finances de Bourgogne , eu 1423 , on remarque un Colin Boule , *roi des ribauds* de l'hôtel de ce duc.

Miraumont rapporte de plus un article de compte de Raguier , de l'an 1409 , dans lequel il fait recette de 60 sols parisis qu'il avoit reçus de Loys Oger , sergent du *roi des ribauds* , qui les avoit reçus de Laurent Jonen , pour un défaut en quoi il avoit été condamné en la juridiction des maîtres-d'hôtel ».

Cet auteur , & Ducange après lui , font aussi mention d'un jugement des maîtres des requêtes de l'hôtel , du 2 juillet

1336 , confirmatif de l'arrêt de la chambre des comptes , rendu au mois de décembre de 1335 , par lequel il avoit été dit , que Jean Convers , Béatrix sa femme & leurs enfans , n'avoient aucun droit sur douze deniers parisis qu'ils prétendoient sur la recette de Poissi ; ce jugement impose silence perpétuel à Jean , Béatrix & leurs enfans , aux peines de l'arrêt , & à peine d'être livrés au *roi des ribauds* , pour les punir comme infames. Cela prouve que la juridiction de l'hôtel-de-ville de Bordeaux , ne fut pas la seule dans laquelle il y eût un *roi des ribauds* , & qu'il y en eût non-seulement dans les parlements , mais encore , selon toute apparence , dans chaque juridiction de ce royaume.

Après tant d'autorités , doit-on s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs qui se sont copiés les uns les autres , & qui ont prétendu que le *roi des ribauds* avoit une juridiction : il est vrai qu'il étoit chef & le premier de ses camarades , que dans la suite même on lui donna un lieutenant , qui porta le nom de prévôt , ainsi qu'on le voit dans l'arrêt du parlement de l'an 1270 , rapporté par Miraumont d'après du Tillet , & dans le Testament de Charles le Bel , de l'an 1324 , qui contient un legs de vingt sols en faveur du *roi des ribauds* ; & un de dix sols en faveur de son prévôt ; mais ses fonctions se bornoient à présider à l'exécution des jugemens , à y donner main-forte , & à payer l'exécuteur ; il a pu arriver qu'il ait quelquefois passé les bornes de son pouvoir , ainsi que cela n'arrive que trop souvent à toutes sortes d'officiers , soit par la négligence de ses supérieurs , les maîtres-d'hôtel , soit qu'ils s'en soient rapportés à lui sur la punition de certaines fautes légères , commises par des gens sans aveu , ce qui aura pu faire croire dès ces tems-là qu'il avoit quelque autorité par lui-même.

Miraumont n'a pas bien pris non plus le sens des paroles de Bouteiller , dont il a fait usage ; il est vrai que cet auteur dit que les hardes du malfaiteur mis à exécution criminelle , par jugement du prévôt des marchands , sont au *roi des ribauds* qui en fait l'exécution : il ajoute de plus , » que le *roi des ribauds* , si se fait »

» toutefois que le roi va en ost , appeller
 » l'exécuteur des sentences & comman-
 » demens des maréchaux & de leur pré-
 » vôt , a de son droit à cause de son
 » office cognoissance sur tous jeux de dés,
 » de berlans & d'autres qui se font en l'ost
 » & cheuachée du roi : *item* , sur tous
 » les logis de bordeaux & de femmes bor-
 » delieres , doit auoir deux sols la sep-
 » maine : *item* , à l'exécution des crimes
 » de son droit les vestemens des exécutez.
 » par justice criminellement ».

Si Miraumont avoit vu les deux arti-
 cles du compte de 1396 qui ont été déjà
 cités , il auroit remarqué que Jean Yver-
 nage avoit payé le bourreau de ses deniers ;
 & par conséquent il n'auroit pas pris à la
 lettre les paroles de Bouteiller , qui , con-
 férées avec les termes de ces deux arti-
 cles de compte , nous font voir seule-
 ment que le *roi des ribauds* présidoit à
 l'exécution des jugemens criminels , &
 qu'il y prêtoit main-forte avec ses sergens.

A l'égard de ce que Bouteiller dit de
 la juridiction qu'il avoit sur les bordeaux
 & femmes bordelieres ; on doit aussi en-
 tendre que sa fonction se réduisoit à des
 visites dans ces endroits-là , pour y faire
 observer une certaine police ; que lorsqu'il
 remarquoit des contraventions , il
 étoit obligé d'en rendre compte aux maré-
 chaux ou à leur prévôt qui lui donnoient
 les ordres convenables pour punir les cou-
 pables ; que ces maisons de débauche & les
 personnes qui les habitoient lui devoient
 payer une rétribution de deux sols par
 semaines ; enfin que les filles de joie étoient
 même obligées de faire sa chambre pen-
 dant tout le mois de mai ; ce qui , je pen-
 se , n'a été dit du prévôt de l'hôtel que par
 une suite de l'erreur où l'on est tombé en
 le faisant descendre du *roi des ribauds*.

S'il en faut croire le docte Ducange ,
 ce *roi des ribauds* avoit un droit beau-
 coup plus étendu que ceux-là , mais qu'il
 devoit occasionner bien souvent du scan-
 dale , s'il le percevoit à la rigueur , quel-
 quefois même des calomnies & des vexa-
 tions ; il consistoit en cinq sols exigibles de
 chaque femme adultere ; cependant je ne
 puis me persuader que les lettres de ré-
 mission dont ce savant antiquaire nous a

laissé un extrait , parlent d'un droit réel
 plutôt que de ces droits imaginaires ; tels
 que ceux que quelques soldats ou d'autres
 gens de cette espece semblent s'arroger
 dans les lieux de débauche qui sont à la
 suite des armées ou dans leurs quartiers ;
 en effet , celui qui avoit exigé ce droit ,
 le prétendoit autant en qualité de *ribaud* ,
 que comme baladin & bouffon.

Ces dernieres réflexions semblent an-
 noncer que la débauche étoit alors per-
 mise à la suite de nos rois ; il est cependant
 à remarquer qu'elle n'étoit que tolérée ,
 de même que l'étoient à Paris les mauvais
 lieux & les berlans du Heuleu , du champ
 d'Albia , & du champ Gaillard ; il paroît
 même que cette tolérance n'avoit pour but
 que d'éviter de plus grands désordres ,
 mais elle ne garantissoit pas du scandale.
 Miraumont rapporte à ce sujet les termes
 d'une ordonnance du 13 juillet 1558 , qui
 font voir combien ce dérèglement étoit
 policé : il y est « très - expressément en-
 » joint & commandé à toutes filles de joie
 » & autres , non estans sur le roolle de
 » la dame desdites filles , vuidier la cour
 » incontinent après la publication de cette
 » ordonnance , avec défenses à celles
 » estans sur le roolle de ladite dame
 » d'aller par les villages , & aux chartiers ,
 » multiers & autres , les mener , retirer
 » ni loger ; jurer & blasphémer le nom
 » de Dieu , sur peine du fouet & de la
 » marque , & injonction par même
 » moyen auxdites de joye d'obéir & sui-
 » vre ladite dame , ainsi qu'il est accous-
 » tumé , avec défenses de ne l'injurier ,
 » sur peine du fouet ».

Il faut , ainsi que je l'ai déjà remarqué ,
 nécessairement conclure des paroles de
 Bouteiller que j'ai citées , qu'il y avoit
 encore un *roi des ribauds* en 1459 , &
 que par conséquent le prévôt de l'hôtel
 ne lui a point succédé en 1422 ; d'ail-
 leurs les historiens nous apprennent que le
 prévôt de l'hôtel assista en 1458 au juge-
 ment du procès du duc d'Alençon ; ainsi
 cet officier & le *roi des ribauds* , exis-
 tant en même tems en 1459 , l'un ne
 peut avoir succédé à l'autre ; par consé-
 quent tout le système injurieux de du
 Tillet & des auteurs qui l'ont copié , sur

L'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, tombe de lui-même.

Le *roi des ribauds* n'étoit donc autre chose, dans son origine, que le premier des sergens de la juridiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui fut établi après que le parlement & le bailli du palais eurent été fixés à Paris; ce nom de *roi* se donnoit indistinctement à ceux qui étoient les plus versés dans leur art, ou qui avoient le plus d'autorité parmi ceux de leur profession; ainsi l'on voit dans un compte des obseques du roi Charles VI, qui mourut en 1422, rendu par Regnault Doriac, un Facien l'ainé, nommé *roi des menestrels*; ainsi l'on a vu dans le palais un roi de la bazoche, aujourd'hui nommé *chancelier de la bazoche*, qui étoit le plus habile parmi les clerks du palais, & qui tenoit le siege de leur juridiction; ainsi, disoit-on, le roi d'armes, le roi des arquebuziers, le roi des merciers, &c. Ce *roi des ribauds* fit les mêmes fonctions sous les maréchaux & sous leur prévôt à la suite du roi, jusqu'au tems auquel il se trouva un prévôt de l'hôtel en titre; alors cet officier & ses valets ou sergens, resterent encore quelque tems sous sa charge, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le roi Louis XI créa des gardes sous la charge de prévôt de son hôtel; il me semble plus facile de le prouver en peu de mots; ce que je vais dire à ce sujet éclaircira de plus en plus l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, & démontrera qu'elle ne dérive point de la charge de prévôt des maréchaux, ainsi que l'a voulu ridiculement démontrer certain envieux, dont l'argument est si peu suivi & si futile, qu'il suffit pour le renverser d'en faire appercevoir le but sans entrer dans le détail ennuyeux qu'il renferme.

Il est certain qu'il n'y avoit autrefois que deux maréchaux de France, suivant ordinairement la cour, & toujours assistés de leur prévôt, qui faisoit toutes exécutions à la cour & suite, & le plus souvent par ordonnance & commandement du roi. Il est aussi vrai que Tristan l'Hermite, que Matthieu, auteur d'une *Histoire de Louis XI*, cité par Miraumont, nommé grand prévôt du roi Louis, a

exercé sous ce prince l'office de prévôt des maréchaux; mais aussi l'on ne pourra disconvenir que ce Tristan l'Hermite n'ait été le dernier qui l'ait exercé à la cour de nos rois; on ne peut pas dire non plus que le prévôt de l'hôtel ait succédé, puisque dans le tems même que Tristan exerçoit son office, il y avoit un prévôt de l'hôtel. Que fait-on même s'il n'y en avoit pas eu avant que Tristan fut pourvu de la charge de prévôt des maréchaux? Au reste, pour prouver que le prévôt de l'hôtel n'a point tiré son origine de celui des maréchaux, mais qu'il a tout au plus été créé à son instar, il suffit de remarquer que Tristan l'Hermite vivoit encore en 1472, qu'alors il fit fonction de prévôt des maréchaux, en arrêtant le duc d'Alençon & le conduisant prisonnier vers le roi, & que Jean de la Gardette, chevalier, sieur de Fontenelle, exerçoit la charge de prévôt de l'hôtel dès l'an 1455, & peut-être bien auparavant. Les grandes chroniques de l'abbaye de Saint Denis rapportent qu'en cette même année ce Jean de la Gardette, auquel elles donnent le titre de prévôt de l'hôtel, arrêta sur le pont de Lyon, le roi y étant, Ortho Castellan Florentin, argentier de sa majesté.

Voici donc le prévôt de l'hôtel établi dans le tems qu'il y avoit encore un prévôt des maréchaux. Ces deux charges étoient donc distinctes l'une de l'autre dans ce tems-là, & puisque l'histoire ne fait dans la suite aucune mention nommément d'autre prévôt des maréchaux qui ait fait des exécutions à la suite du roi, il est plus que vraisemblable que Tristan l'Hermite étant mort le *roi des ribauds* qui jusqu'alors avoit, selon Bouteiller, exercé son office sous celui de prévôt des maréchaux, passa sous le prévôt de l'hôtel avec ses sergens. C'est de-là que Carondas rapporte avoir vu parmi les livres & papiers de son pere, qui avoit été pendant plus de 40 ans hérault d'armes au titre de Champagne, un petit manuscrit qui traitoit des officiers de la maison du roi, dans lequel il avoit lu que le *roi des ribauds* « étoit sous la charge » du prévôt de l'hôtel & ordinairement » l'un de ses archers; qu'il avoit charge » de chasser les mauvais garçons de la

» cour ; d'empêcher les noïses & que-
 » relles pour les filles de joie , & d'en
 » faire un registre pour en rendre comp-
 » te à son prévôt ». Le *roi des ribauds* ,
 suivant ce manuscrit , « se trouva par
 » la suite confondu parmi les archers du
 » prévôt de l'hôtel ». De-là vint l'extinction
 de son nom , & en même tems de sa charge.

Il n'en fut pas de même de ses sergens ,
 ils subsistoient encore sous la charge de
 prévôt de l'hôtel en 1494 , car il est parlé
 d'eux dans les provisions que Charles
 VIII. accorda le 14 décembre de la même
 année à Antoine de la Tour , dit Turquet ,
 chevalier , sieur de Clervaux. On y voit
 trente livres assignées par mois au prévôt
 de l'hôtel pour ses lieutenans , sergens &
 frais de justice. Il est aussi parlé d'eux
 dans les lettres-patentes du 25 avril 1497 ;
 portant suppression de douze hommes d'ar-
 mes qui avoient été créés , avec 24 archers
 au prévôt de l'hôtel Turquet , trois ans
 auparavant , par ses provisions , pour l'ac-
 compagner dans les monts. Ces lettres-
 patentes réduisent à 30 archers les 12
 hommes d'armes & les 30 archers , &
 pour indemniser le prévôt de l'hôtel de la
 suppression des hommes d'armes parmi
 lesquels il prenoit une place pour suppléer
 à une partie des dépenses qu'il lui convenoit
 de faire , le roi assigna 700 livres
 tournois par an pour les frais de justice ,
 c'est-à-dire , aux termes de ces lettres
 dont Miramont n'a donné qu'un extrait ,
 & qui sont copiées dans un vieux registre
 manuscrit , mais informe , qui fait partie
 des titres de la charge de prévôt de l'hôtel ,
 pour l'entretien des douze sergens ,
 de l'exécuteur de justice & autres frais
 qu'il lui convenoit faire à cause de sa
 charge. Quoi qu'il en soit de ceux-ci ,
 l'on voit par la commission donnée par le
 roi le 5 février 1475 , à Pierre Symart ,
 pour faire le paiement des 30 archers
 que sa majesté venoit de retenir & de
 mettre sous la charge du prévôt de

l'hôtel , on voit , dis-jé , que ces archers
 ne leur ont pas succédé , puisqu'ils fu-
 rent créés dès le tems de Guyot de Lou-
 zieres , qui est le second prévôt de l'hôtel
 que nous connoissions : que lors de cette
 création le *roi des ribauds* , & par consé-
 quent ses sergens , avoient été jusqu'alors
 sous la charge du prévôt de l'hôtel depuis
 la mort de Tristan l'Hermite : enfin qu'il
 y resta encore quelque tems jusqu'à ce
 que le commandement de ces sergens
 ayant été donné à l'un des archers , le nom
 de *roi des ribauds* se trouva éteint & ou-
 blié. D'ailleurs la différence considérable
 qu'il y avoit des gages d'un archer à ceux
 du *roi des ribauds* fait voir que ceux-ci
 étoient regardés bien au-dessus de ces ser-
 gens & de leur chef.

S'il étoit convenable de faire une com-
 paraison d'un officier aussi vil que l'étoit
 ce *roi des ribauds* , avec un officier aussi
 distingué que le prévôt de l'hôtel , on
 reconnoitroit encore plus facilement l'il-
 lusion de ceux qui font succéder ces charges
 l'une à l'autre ; en effet , outre la dispropo-
 rtion des gages dans le tems de la
 juridiction des maîtres-d'hôtel que (a) étoit
 en vogue , le *roi des ribauds* faisoit pres-
 que toutes ses fonctions au-dehors de la
 maison du roi , & ses plus grandes préro-
 gatives ne s'étendoient qu'au dehors , au
 lieu que les maîtres-d'hôtel auxquels le
 prévôt de l'hôtel a succédé avoient toute
 juridiction dans l'intérieur. Le *roi des ri-
 bauds* ne pouvoit porter verges , ni faire
 aucun acte de justice dans le logis du
 roi , sans permission du grand-maître
 ou des maîtres-d'hôtel , au lieu que le
 prévôt de l'hôtel a de tout tems eu le
 droit de porter le bâton de commande-
 ment jusques dans la chambre du roi. Enfin
 le *roi des ribauds* , ainsi que Miramont
 l'a remarqué , est dénommé le dernier
 dans les comptes de la dépense de la mai-
 son du roi ; & s'y trouve employé dans le
 chapitre des gens du commun (b) , au

(a) Par les provisions de Guillaume Gua , que Miramont a insérées dans son *Traité du prévôt de l'hôtel* , pag. 118 & seq. on voit que les prévôts de l'hôtel avoient 1200 liv. de gages. La date de ces provisions est du 11 novembre 1481.

(b) Le procureur de l'hôtel , foing , & avene pour un cheval ; & pour toutes choses 3 sols par jour ; le *roi des ribauds* 4 sols parisis par jour , quand il sera à la cour pour toutes choses. . .

lieu que le prévôt de l'hôtel a toujours eu son rang parmi les premiers & les grands officiers de la maison de nos rois.

Il est facile de conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que le roi Louis XI. après la mort de Trifan l'Hermitte, qui arriva vraisemblablement vers l'an 1475, puisque depuis ce tems-là il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, voyant de quelle utilité il étoit pour son service, que le prévôt de l'hôtel eût une force convenable en main, se détermina à faire la création de 30 archers, dont je viens de parler. Long-tems auparavant, le prévôt de l'hôtel avoit réuni en sa personne un pouvoir égal à celui du prévôt des maréchaux, que sa majesté lui avoit donné dès son origine la juridiction qui avoit été jusqu'alors exercée par les maîtres-d'hôtel. On ne peut donc le regarder comme prévôt subsidiaire, puisque dès son origine, son office existoit indépendamment de celui du prévôt des maréchaux; & que d'ailleurs au lieu de prêter le serment devant les maréchaux, comme cela auroit dû se pratiquer, s'il leur eût été subordonné, il le prêtoit au contraire ès mains du chancelier de France, ainsi que le fit sous Louis XI. Guillaume Gua, cinquieme prévôt de l'hôtel, en celles de Pierre Doriolle, chancelier de ce roi. Miraumont en rapporte l'acte tout au long, daté de Chimay du 25 novembre 1481. Guillaume de Bullion & ses autres successeurs, jusqu'au sieur de Richelieu, en usèrent de même. Celui-ci fut le premier qui prêta serment entre les mains du roi; prérogative qui a jusqu'à présent été conservée à tous ses successeurs.

Ce seroit ici le lieu de satisfaire à la curiosité de ceux qui desireroient de connoître la charge de grand prévôt de France, qui est jointe depuis si long-tems à celle de prévôt de l'hôtel, qu'elle en est devenue pour ainsi dire inséparable. Mais l'origine de l'une n'est pas moins in-

certaine que celle de l'autre; les provisions de messire François Duplessis, seigneur de Richelieu, vingt-unieme prévôt de l'hôtel, nous apprennent que la charge de grand prévôt fut possédée avant lui par le sieur de Chandiou, qui peut être fut le premier des grands prévôts, à moins que Louis XI n'eût créé cette charge pour Trifan & pour Monterud.

Ce qui prouve que cette charge n'est pas un vain titre d'honneur, mais que les droits en sont aussi réels que ceux de la charge de prévôt de l'hôtel, c'est que ce Chandiou, premier titulaire que nous connoissons, n'étoit plus prévôt de l'hôtel. Il est même à croire que Monterud posséda la charge de grand prévôt, depuis qu'il se fut démis de celle de prévôt de l'hôtel, jusqu'à sa mort, puisque le baron de Baufremont qui lui succéda dans celle-ci ne fut jamais pourvu de la premiere, ainsi que l'attestent les provisions du sieur de Richelieu. Chandiou exerçoit la charge de grand prévôt dès 1524; il y a même apparence qu'il la posséda pendant que Guido de Gueffrey, Marc le Groing, Etienne des Ruaulx, Claude Genton des Broffes, François Patault de la Voulte, & Nicolas Hardi, sieur de la Trouffe, furent pourvus de celle de prévôt de l'hôtel. Il est même vraisemblable qu'il en étoit revêtu dans les premieres années du sieur de Monterud; car Miraumont nous apprend que le sieur de la Trouffe se démit en sa faveur de celle de prévôt de l'hôtel, ne pouvant plus l'exercer à cause de son âge. Cet auteur qui avoit sans doute vu les provisions de ce prévôt de l'hôtel, n'auroit pas manqué de nous marquer qu'il étoit grand prévôt de France en décembre 1570, date de ces provisions, si cette qualité y avoit été énoncée, de même que celles de chevalier de l'ordre, & de conseiller au conseil privé, qu'il possédoit auparavant. Si l'office de grand prévôt lui avoit

Item, il plaît au roi que sa dépense soit payée premièrement & avant les gages des maîtres de requêtes, que l'aumosne, les dixmes & les gaiges & hostellages des physiciens, chirurgiens, du tailleur, de merlin le barbier, du tapissier, du maréchal, du cordonnier, du roi des ribauds & des autres. (Denis Godefroi, *loc. citat.*, 715.)

été donné avec celui de prévôt de l'hôtel, comme il le fut depuis au sieur de Richelieu, il en auroit aussi fait mention.

Comme la charge de grand prévôt paroïssoit éteinte à cause qu'il n'y avoit pas été pourvu depuis la mort de Monterud; & qu'aux termes des provisions du sieur de Richelieu, elle auroit pu être censée supprimée en vertu de quelques édits, ordonnances, ou déclarations dont il ne nous est resté aucune notice, le roi, par ces mêmes lettres de provision, la rétablit en faveur du sieur de Richelieu, pour la tenir conjointement avec celle de prévôt de l'hôtel. Ce fut en sa considération qu'elle fut attribuée spécialement au prévôt de l'hôtel, de manière que par la suite les deux charges ont paru n'en faire qu'une seule. Une entreprise que Rapin, prévôt de la connétablie, fit sur les prérogatives & l'autorité de cette charge, donna lieu à l'arrêt du conseil d'état du 3 juin 1589, par lequel entr'autres choses sa majesté déclara n'avoir jamais entendu, & qu'elle n'entendoit pas qu'à l'avenir la qualité de grand prévôt fut attribuée à d'autre qu'au prévôt de son hôtel & grand prévôt de France. Il fut aussi rendu un pareil arrêt le 7 mars 1609, contre Morel, successeur de Rapin, & dans la suite un troisième contre le prévôt de la maréchaussée de Bretagne. Ces deux premiers arrêts joints aux provisions du sieur de Richelieu suffisoient pour donner une juste idée des droits attachés à cette charge, dont depuis long-tems les prévôts de l'hôtel semblent négliger de faire usage. Voyez PRÉVOTÉ DE L'HOTEL.

R O I des Sacrifices, (Antiq. Rom.) *rex sacrorum, rex sacrificalis, rex sacrificulus*, Tite-Live, l. XXVI. c. vj. Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux rois personnellement, ne pouvoient plus se faire, on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices*; mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacri-*

fices fut soumis au grand Pontife, exclu de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance, aussitôt que les cérémonies étoient finies, il se retiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministère; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (D. J.)

ROIS *livre des*, (Critiq. sacrée.) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des *rois* des Juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apper-

çus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan ; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras , sur des originaux de Samuel , & autres écrivains du tems de David.

Le troisieme livre des *rois* comprend , en 22 chapitres , l'histoire de cent vingt-six ans , depuis l'association de Salomon au royaume , l'an du monde 2989 , jusqu'à la mort de Josaphat , *roi* de Juda , en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme , en 25 chapitres , l'histoire de deux cent vingt-sept ans , depuis la mort de Josaphat , en 3115 , jusqu'au commencement du regne d'Evilmérodach , *roi* de Babylonie , qui tira Jéchonias de prison , en 3442.

On ne connoît pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois* , que celui des deux premiers. Il est assez vraisemblable que tous ces quatre livres sont de la main d'Esdras qui les a disposés sur les matériaux qu'il possédoit ; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Esdras ; mais on y trouve en même tems des contrariétés qui ne conviennent point à son tems , & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

ROIS PASTEURS , (*Hist. sacrée.*) quelques savans ont ainsi nommé les six chefs des Israélites , *Ephraïm* , *Beria* , *Rapho* , *Saraph* , *Thalé* & *Thaan* , dont il est parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes , *ch. vij.* ou plutôt , *Salathis* , *Beon* , *Apachnas* , *Apophis* , *Janias* & *Affis* , *rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture , depuis la mort de Joseph , par où finit la genèse , jusqu'à la nativité de Moïse , par où commence l'exode , c'est-là que M. Boivin place l'histoire de ces six *rois pasteurs* ; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux , ne se trouve que dans un fragment de Manéthon , rapporté par Joseph , dans lequel le même Manéthon fait venir les *rois pasteurs* de M. Boivin , de l'orient , & que Joseph lui-même n'assure point la domination de ses ancêtres en Egypte , avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais

été en état de faire une irruption dans l'Egypte , avec une armée de deux cent quarante mille hommes ; comme M. Boivin l'imagine. Voyez sur tout cela , les réflexions de M. l'abbé Banier , dans l'*hist. de l'acad. des Insc. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS de Rome , (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra , selon l'usage de ce tems-là , dit Justin , *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres sortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une monarchie absolue , mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome* , se faisoit par le peuple , après avoir pris les augures , & le sénat servoit en quelque sorte de barrière à l'autorité monarchique , qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse , *l. II. c. xiv.* & *l. VII. c. xxxviii.* vous détaillera les privilèges des *rois de Rome* ; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit , 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion , & d'en être l'arbitre souverain. 2°. D'être le conservateur des loix , des usages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'assembler le sénat & d'y présider ; de faire au peuple le rapport de ses décrets , & par-là , de les rendre authentiques. 5°. D'assembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les décrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles , & les tems de paix.

A l'égard de la guerre , le *roi* avoit un très-grand pouvoir , parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution , & un grand secret , étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public , les projets d'un général d'armée. Malgré cela , le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or , la robe de pourpre mêlée de blanc , la chaire curule d'ivoire , & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'une aigle. Il étoit accompagné

de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains; alors ils déliaient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoiqu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes loix, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans les assemblées, autorisoit les loix qui avoient été dirigées par le roi & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejeter les projets, qui, sans ce

tempérament & le concours de ses lumières, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entièrement républicain. Le roi, le sénat & le peuple, étoient pour ainsi-dire, dans une dépendance réciproque; & il résulloit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assuroit en même-tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuserent sa proposition: il résolut de s'en venger; & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solennels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquèrent pas d'accourir à cette solennité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enlevèrent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & les meres qui réclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes; elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlèvement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendit lui-même des loix dont il étoit convenu

Dans l'établissement de l'état. Ce prince au contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eut dû partager avec le sénat & l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & ceux de Veïe, petite ville comprise entre les cinquante-trois peuples que Plinè dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïe, ville célèbre dans la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se défit d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept années de règne, disparut, sans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû souffrir pour souverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens sénateurs demandoient pour monarque un Romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de rois depuis Tatiùs, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le roi de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demouroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, sage modéré, équitable, & qui ne cherchant point à se donner de la considération par des conquêtes, se distingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son règne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il institua des fêtes; & comme les réponses des oracles & les prédictions

des augures & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui prédisoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres supérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés.

Rome se remplit insensiblement de superstition; la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, sans consulter ces fausses divinités; & Numa pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appelée *Egérie*, qui avoit révélé, disoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être servis.

Sa mort, après un règne de quarante-trois ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les Romains élurent pour troisième roi de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus, ne songea à aggrandir son état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde fait que le courage & l'adresse victorieuse du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hostilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'est point

de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hofilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontières ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un roi, & assisté du sénat, les loix, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées*

par curies; parce qu'elles ne devoient être composées que des seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les *rois*, qu'on éliroit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des loix, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixième roi de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendit souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appelées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats, de faire des loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privilèges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat, à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées

par les auspices , ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince , & aux patriciens , qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilloit les suffrages par centuries, au lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête , & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe donneroient leurs voix les premiers. Servius , par ce règlement , transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome , toute l'autorité du gouvernement ; & sans priver ouvertement les plébéiens du droit de suffrage , il fut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries , & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis , c'est-à-dire une de plus que la moitié de cent quatre-vingt-treize , l'affaire étoit conclue , & alors la première classe , composée de grands de Rome , formoit seule les décrets publics. S'il manquoit quelque voix , & que quelques centuries de la première classe ne fussent pas du même sentiment que les autres , on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conforme , il étoit inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir , quand on recueilloit les voix par centuries , au lieu que quand on les prenoit par curies , comme les riches étoient confondus avec les pauvres , le moindre plébéien avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce tems-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les flamines , c'est-à-dire les prêtres de Jupiter , de Mars , de Romulus , & pour l'élection du grand curion , & de quelques magistrats subalternes.

La royauté après cet établissement , parut à Servius comme une pièce hors d'œuvre & inutile , dans un état presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage , & pour rendre la liberté entière aux Romains , il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne , & de réduire le gouvernement en république , sous la régence de deux magistrats annuels

qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet , par l'ambition de Tarquin le superbe , gendre de Servius , qui dans l'impatience de regner , fit assassiner son *roi* & son beau-père. Il prit en même-tems possession du trône , l'an de Rome 218 , sans nulle forme d'élection , & sans consulter ni le sénat ni le peuple , comme si cette suprême dignité eût été un bien héréditaire , ou une conquête qu'il n'eut dûe qu'à son courage.

Une action si atroce , que l'assassinat de son *roi* , le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même-tems , il venoit d'ôter la vie à son beau-père , & la liberté à sa patrie ; comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime , il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Plusieurs sénateurs , des premiers de Rome , périrent par des ordres secrets , sans autre faute que celle d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius , qui avoit épousé une Tarquinie , fille de Tarquin l'ancien , mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il se défit en même-tems du fils aîné de cet illustre romain , dont il redoutoit le courage & le ressentiment.

Les autres sénateurs incertains de leur destinée , se tenoient cachés dans leurs maisons. Le tyran n'en consultoit aucun ; le sénat n'étoit plus convoqué ; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur la ruine des loix & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés , attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer , lorsque l'impudicité de Sextus , fils de Tarquin , & la mort violente de la chaste Lucrece , firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le sort de cette infortunée Romaine , & la haine des tyrans , firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta ; & par un décret public , les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat ,

pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; voyez RÉPUBLIQUE ROMAINE, *Gouv. de Rome.*

Le sénat & la noblesse profitèrent des débris de la royauté; ils s'en approprièrent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. Voyez CONSUL. (D. J.)

ROI DES ROMAINS, (*Hist. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'empereur, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire,

& de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent: car le dessein de Charles IV en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V. voulut faire élire Ferdinand son frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un règlement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur après sa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privilèges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeler les proscri-

proscrits, de commuer les peines, &c. mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur ; c'est au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or ; les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies ; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derrière. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*, c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernières élections. Heifs, *hist. de l'empire*, t. III.

ROI, *pié de*, on dit en France *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume : c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples : l'on pourroit donc retrouver par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. Voyez PIÉ, MESURE, PENDULE, &c. (E)

Tome XXIX.

ROI RENDU, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les règles & la manière de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appelé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner une carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette manière de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne diffère absolument de l'autre qu'en ce qu'il est permis à celui qui a le *roi* appelé, de se rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques règles particulières. Celui qui a le *roi* appelé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appelé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appelée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, sans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appelé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paye seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé ; il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appelé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appelant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

ROI au jeu des échecs, est la première & la principale pièce du jeu. C'est de la perte de la partie ; c'est encore elle qui la fait finir. Le *roi* se place au milieu du damier sur la quatrième case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite

ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorsqu'il ne trouve point d'obstacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne saute; voyez SAUT: pour lors il peut sauter deux cases seulement de son côté, ou de celui de la dame; car le saut de trois cases n'est plus usité.

Quand le *roi* saute de son côté, il prend la place de son chevalier, & sa tour se place auprès de lui à la case de son fou.

Si c'est du côté de la dame qu'il saute, il prend la place de son fou, & la tour de ce côté prend la case de la dame.

Il y a cinq choses au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de sauter: 1°. s'il se trouve quelque pièce entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. Si le *roi* est obligé de sortir de sa place; 4°. s'il est en échec, & 5°. lorsque la case au-dessus de laquelle il veut sauter, est une de quelque pièce de son ennemi, qui pourroit le faire échec en passant. Quoiqu'il soit permis aux *rois* de se remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais se joindre; il faut qu'il ait au moins une case de distance entre eux: & quand chaque *roi* est en marche, il prend, si bon lui semble, toutes les pièces qui se rencontrent dans son chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un ressort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un escalier *roide*, alors *roide* se prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractère dur & *roide*; un style *roide*; une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal*) se dit du col & des jambes du cheval; du col quand le cavalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorsqu'elles sont si fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, s. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une chose dont il est difficile de déranger la direction des parties sur sa longueur. On dit la roideur d'une lame, d'un fléau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de son esprit, de son caractère, de sa voix, &c.

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre *roide*. Les muscles se *roidissent*

dans les passions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il se *roidit* contre l'évidence. Il faut souvent se *roidir* contre le torrent général, contre les passions. Il est naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de se *roidir* contre l'autorité; c'est la raison qui lui en fait connoître les avantages, qui le foumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la secouer.

ROINE-BLANCHÉ, (*Hist. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cause de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIQC, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée, & placée sur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la suite un fruit mol & anguleux, qui renferme une semence dure & anguleuse. Les fruits du *roioc* sont réunis en un corps rond qui ressemble à un péleton. Plumier, *novaplant. amer. genera.* Voyez PLANTE.

ROISÉ, s. f. (*Gram.*) dans la basse latinité, *rothorium rouissoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, est une fosse où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filasse puisse s'en détacher. L'action de telle eau que ce soit suffit pour opérer cette pourriture; il est même des pays où l'on se contente d'exposer le chanvre à la rosée; ce qui sans doute étoit autrefois l'usage le plus général, puisque, suivant les étimologistes, *rouis* dérive à *rose*.

Dans le pays où l'impression de la rosée ne suffit pas, on y supplée en y laissant séjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il soit possible de les choisir. Ce séjour est de huit jours, plus ou moins, selon que la chaleur plus ou moins grande accélère plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'est pas une preuve que les eaux vives ne lui convinsent autant, &

peut-être mieux. Ce choix n'est point libre : les plus anciens réglemens sur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivières & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes constitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reseratum, in quantum possumus studio provisionis nostrae studemus conservare : mandantes ut nulli amodo liceat, in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, nè ex eo, prout certo didicimus, aeris dispositio corrumpatur : quod si fecerit, linum ipsum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même disposition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non possunt, cum illis aquae frequentius corrumpantur : ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conservé en défendant, premiere part. §. I. ch. xvij. que l'on ne fît roteurs, ne chanvrer roir en eaus courantes, parquoi ne soyent souventes fois corrompues, si que les poissons en meurent. Ce qui a passé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entreprises des particuliers qui, en détournant l'eau des rivières, & en l'y faisant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs roises, avoient trouvé le moyen d'é luder la loi, statue, art. 209. rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'est aucun veut détourner eau pour en faire, il doit vuidier l'eau dudit rotheur, en sorte que l'eau d'icelui rotheur ne puisse retourner en la riviere.* Sur quoi M. Josias Berault, conseiller à la table de marbre du parlement de Rouen, observe en son commentaire sur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poisson, parce que les sucres grossiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrêmement chargée de fumier, enivrent le poisson, & portent la mortalité dans les rivières : pourquoi, ajoute-t-il, les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme sur une des choses de leur ministère les plus intéressantes pour le bien public.

Ces attentions ne sont point particulières à la coutume de Normandie : cel-

les de Bourbonnois, *art. 162. ch. xiv.* d'Amiens, *tit. II. art. 243.* de Hainault, *ch. x. art. 16.* de Mons, *ch. liij. art. 6.* de Lille, *tit. I. art. II &c.* portent les mêmes dispositions auxquelles est conforme l'*art. 7.* du régle ment général de la table de marbre de Paris, du 15 Mai 1585, relatif à un arrêt du même siege, du 26 Juillet 1557, portant *défenses & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choses portant poison, dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que cela corrompt l'eau, ensuite l'air, & fait mourir le poisson.*

En conformité de tous ces réglemens, aussi positifs dans leurs dispositions, que clairement motivés, ont été rendus plusieurs arrêts du conseil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in - 4°* contenant les loix forestieres de France.

Ainsi, la défense de rouir des chanvres dans les rivières & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouissement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante se perdent dans des terrains plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de déposer les sucres dangereux dont elles se sont chargées par leur séjour dans la roise.

La connoissance des observations qui ont servi de base à toutes les loix que je viens de rapporter, auroient pu éclairer sur un phénomène qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il est arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-basses, se sont chargées insensiblement de principes de corruption qui répandirent à Paris une espede d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change sur la cause du mal ; ils l'attribuerent unanimement à une espede d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui restoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection ? Etoit-ce du défaut.

ou de la lenteur de la circulation de l'eau ? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus absorber & déposer, &c ? les avis étoient incertains & partagés ; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyfa, l'observa, crut découvrir la source du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné, & constata cette découverte par un savant mémoire inséré dans *les recueils de l'académie*.

Mais toutes les eaux mortes étoient deséchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des roises, & la nécessité força de mettre rouir les chanvre dans les rivieres mêmes & dans les ruisseaux. Que l'on se représente maintenant les ruisseaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis sa source, rempli de chanvre pendant les mois du travail, & l'on imaginera aisément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des suc grossiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus insipides de leur nature. Ainsi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien sur ce phénomène, aux efforts que faisoit un ancien philosophe pour découvrir la cause du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une soupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit sur cet article, il résulte que les raisons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'ont rapportées nos anciennes loix pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article est de M. ROSLEY, avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET, REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, s. m. *passer troglodytes*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui pese trois gros ; il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, &

fix pouces d'envergure. Le cou, le dos & les ailes sont d'une couleur brune-roussâtre ou châtain, celle du croupion & de la queue est encore plus roussâtre, & il y a sur les ailes & sur la queue des taches transversales noirâtres. La gorge est d'un blanc-roussâtre ; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre ; les côtés du corps & le ventre ont des lignes transversales noires sur un fond de couleur blanche-roussâtre ; le bas-ventre est d'un brun-roussâtre ; les plumes du second rang de l'aile ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches ; on en voit aussi de pareilles sur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue ; cet oiseau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur ; il est mince, jaunâtre par-dessous, & brun par-dessus. L'iris des yeux a une couleur de noisette ; le dedans de la bouche est jaune. Le doigt de derriere & son ongle sont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiseau se glisse dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il est de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement son nid dans les buissons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maisons. Le dehors est composé de mousse, & le dedans est garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf posé sur l'un des bouts ; l'ouverture qui sert de passage à l'oiseau se trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiseau chante très-agréablement lorsqu'il est apprivoisé, & sa voix est plus forte qu'on ne devoit l'attendre d'un si petit oiseau, sur-tout dans le mois de Mai ; c'est aussi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughbi, *Ornit.* Voyez OISEAU.

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus cristatus*. Aldrovandi. C'est l'oiseau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France ; il ne pese qu'un gros ; il a environ quatre pouces de longueur

depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune-vert; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les ailes sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les ailes de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premières & les trois dernières, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les ailes sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La première des grandes plumes des ailes est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aile. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue; elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd-jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue

& fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes; il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornith. Voyez OISEAU.*

ROITELET, ou PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. *Voyez COMTE.*

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, &c.

ROKOSZ, s. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espèce de confédération, qui a lieu quelquefois dans les diètes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute-justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur don-

ne, vient de l'ancien mot saxon *rugen*, dénoncer en justice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme si ces monumens étoient des symboles de la tranquillité que procure la justice.

ROLDUC, (*Geogr. mod.*) en latin *Rhodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maison d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haie en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ six lieues de longueur, & deux de largeur du nord au sud. *Longit.* 23. 52. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, f. m. (*Gramm.*) état ou liste de plusieurs choses ou personnes, portées les unes au-dessous des autres, sans ordre ou selon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au rôle.

RÔLE, (*Littérature.*) au théâtre c'est la partie que l'acteur doit savoir & débiter. Il faut qu'outre son rôle, il sache les mots de chacun des rôles des autres acteurs après lesquels il doit répondre. *Voyez THÉÂTRE.*

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs représentent le héros ou les personnages les plus intéressans d'une pièce.

RÔLE, dès le tems d'Anastase, on trouve les empereurs représentés sur des médailles, tenant dans leurs mains un rôle long & étroit. Les antiquaires en ont fort long-tems cherché la cause; les uns ont cru que c'étoit un rôle de papiers, de mémoires, de requêtes, &c. que l'on présentoit aux princes, ou quelque chose de semblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir plissé que les personnes qui présidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit sac de poudre ou de cendre que l'on présentoit à l'empereur dans la cérémonie de son couronnement, & que l'on appelloit *akakia*, qui vouloit signifier que le moyen de conserver leur innocence, étoit de penser qu'ils n'étoient que poussière. *Voyez AKAKIA.*

Il est bien plus simple de penser que cet instrument n'est que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magistrat élevoit en l'air, comme nous l'avons remarqué au mot DIPTIQUE. *Voyez aussi MAPPAIRE.*

RÔLE, (*Jurisprud.*) du latin *rotulum*, est un état de quelque chose; ces états ou mémoires ont été appelés rôles, parce qu'on les écrivoit anciennement sur de grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit ensuite.

En parlement, l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inscrit les causes qui se plaident aux grandes audiences; *petit rôle*, celui où l'on met les causes des petites audiences. *Rôles* des provinces sont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui se plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les causes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, &c. sont les rôles des causes qui se plaident dans ces tems; *rôle* de relevée, est celui des causes qui se plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, est celui des causes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article PARLEMENT.*

RÔLE DES TAILLES, est l'état de répartition de la taille sur les contribuables de chaque paroisse. *Voyez TAILLES. (A)*

ROLE, le grand (*Sucrierie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'est celui des trois tambours qui est au milieu du moulin à sucre, & qui est traversé de l'arbre du moulin. *Savary. (D. J.)*

RÔLE de tabac, (*Manufacture de tabac.*) *Voyez ROULEAU de tabac.*

ROLLE, f. m. (*Musique.*) Le papier séparé qui contient la musique que doit exécuter un concertant, & qui s'appelle *partie* dans un concert, s'appelle *rolle* à l'opéra. Ainsi l'on doit distribuer une partie à chaque musicien, & un rolle à chaque acteur. (*S*)

ROLLE, (*Géogr. mod.*) bourg de Suisse dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement

considérable , en sorte que c'est le lieu de sa plus grande largeur. Je parle de ce bourg , parce qu'il est au-dessus de la plupart des petites villes de France , qu'il est très-beau par sa position , & décoré de plusieurs jolies maisons. Sa situation est au pié d'un côteau riant , qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu est une des plus belles terres seigneuriales du canton. (D. J.)

ROLLIER, **ROLLER**, **GEAI DE STRASBOURG**, *garrulus argentoratensis*. Aldrovandi, Wil. oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a un pié & six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & seulement neuf pouces & demi jusqu'au bout des doigts. La longueur du bec est d'un pouce cinq lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche , & la queue a quatre pouces sept lignes ; l'envergure est de deux piés ; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue : la tête & la face inférieure du cou sont d'un bleu couleur d'aigue-marine qui change à différens aspects en un verd obscur ; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve-clair ; celles du croupion & du dessous de la queue , sont d'un verd mêlé de bleu-violet. Toute la face inférieure du cou est d'un bleu pareil à celui de la face supérieure , & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre , les côtés du corps , les jambés , les plumes de la face inférieure des ailes , & celles du dessous de la queue , sont d'un bleu couleur d'aigue-marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aile ; la seconde est la plus longue de toutes ; les trois premières ont le côté extérieur de la face inférieure noir , & le côté intérieur est d'un bleu-violet ; en-dessus elles sont noires & ont une teinte de verd très-obscur ; la quatrième & celles qui suivent jusqu'à la dix-neuvième inclusivement , sont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue-marine clair ; le reste de chaque plume est noir en-dessus , & d'un bleu-violet en-dessous , du côté intérieur seulement , car le côté extérieur est

noir ; la vingtième des grandes plumes des ailes a une couleur grise-brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd ; enfin les trois dernières sont d'un fauve clair du côté extérieur , & d'un gris-brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu ont en-dessus une couleur grise-brune mêlée d'une légère teinte de verd , & elles sont en-dessous d'un verd d'aigue-marine ; les quatre qui suivent de chaque côté ont en-dessous la même couleur que les précédentes ; la face supérieure & l'extrémité tant en-dessus qu'en-dessous , sont d'un bleu couleur d'aigue-marine clair ; la plus grande partie des barbes intérieures est d'un gris-brun en-dessus , & d'un bleu-violet en-dessous ; la plume extérieure a l'extrémité noire en-dessus , & d'un bleu-violet en-dessous. Le bec est noirâtre , excepté à la base , où il y a une couleur jaunâtre ; les narines sont longues & étroites , & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* est un oiseau de passage ; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg ; il passe à Malte & quelquefois en France ; il se nourrit d'insectes , & principalement de scarabés. *Ornithol.* de M. Brisson , tome II. Voyez OISEAU.

ROLLIER D'ANGOLA, *galgulus angolensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & seulement neuf pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur , & les autres n'ont que quatre pouces ; l'envergure est de dix pouces ; les ailes étant pliées s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue ; le dessus de la tête & la face supérieure du cou sont verts ; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules , ont une couleur fauve-mêlée de verd , qui paroît d'un verd d'olive à différens aspects. La partie postérieure du dos , le

croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un très-beau bleu; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend selon la longueur du tuyau; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes, sont d'un bleu couleur d'aigues-marine; les grandes plumes des ailes ont la même couleur depuis leur origine jusques vers la moitié de leur longueur; le reste est en-dessus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur; en-dessous, au contraire, les barbes extérieures sont noires, & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes est noir dans toute sa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir; les deux du milieu sont d'un verd obscur; les autres ont une couleur bleue d'aigues-marine, excepté à la pointe, qui est d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excède la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DES ANTILLES, *pica caudata*. Wil. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre pie: il a la tête bleue; le cou est de la même couleur, & entouré par une sorte de collier formé de plumes blanches. Il y a sur le sommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traversée par de petites lignes noires; cette tache s'étend depuis la racine du bec jusques sur le dos, en passant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules sont jaunes; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plumes de la face inférieure des ailes est d'un gris tirant sur le bleu; les petites plumes des ailes sont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & assez larges; les moyennes ont une couleur verte

qui est plus foncée sur les bords qu'au milieu; les grandes sont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur est blanchâtre. Les plumes de la queue sont bleues & traversées de lignes blanches; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue successivement jusqu'à la dernière qui est la plus courte. Le bec & les piés sont rouges. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a sur le sommet de la tête, n'est pas traversée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ses ailes sont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiseau aux îles Antilles; il est très-fréquent sur les bords des rivières de la Guadeloupe. *Ornithol.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DE LA CHINE, *galgulus sinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; l'envergure est d'un pié trois pouces: les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du dessus de la queue sont vertes; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'à l'occiput en passant sur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un blanc-jaunâtre mêlé d'une teinte de verd; les jambes ont une couleur grise; les plumes de la face inférieure des ailes sont d'un gris-brun. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes; la première est très-courte, & la cinquième est la plus longue de toutes; les cinq extérieures sont d'un brun tirant sur l'olivâtre; les trois plumes qui suivent, ont la même couleur; mais elle est mêlée d'un peu de couleur de marron sur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume; la neuvième

& la dixieme font de couleur de marron du côté extérieur du tuyau , & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur ; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant sur l'olivâtre , & mêlée d'un peu de couleur de marron ; la couleur des autres plumes est d'un brun tirant sur l'olivâtre , sans mélange d'autres couleurs ; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légère teinte de verd. La queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu ont la même couleur que le dos ; les autres sont vertes depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau , & d'un gris-blanc tirant sur le verd , du côté intérieur ; le reste de la plume a une couleur noirâtre , à l'exception de l'extrémité qui est d'un gris-blanc tirant sur le verd ; il y a d'autant plus de noirâtre , & d'autant moins de gris-blanc , que la plume est plus extérieure ; les deux plumes du milieu sont les plus longues ; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première qui est la plus courte. L'iris des yeux & le bec sont rouges , les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornith. de M. Brisson , tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DE LA NOUVELLE ESPAGNE, *cornix corvina*. Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grandeur & de la grosseur de la corneille ordinaire. Le corps est en entier d'un roux cendré , à l'exception de quelques plumes qui sont d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes est d'un verd foncé ; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont d'un très-beau verd foncé. Le bec est de couleur cendrée-jaunâtre. On trouve cet oiseau à la nouvelle Espagne. Selon Seba , il donne la chasse aux lievres , aux lapins , &c. *Ornith. de M. Brisson , tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DES INDES, *galgulus indicus* , oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à

Tome XXIX.

l'extrémité de la queue , & huit pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles ; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; l'envergure est d'un pié dix pouces : les ailes étant pliées s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face supérieure du cou sont brunes ; le dos , le croupion , les grandes plumes des épaules , les petites des ailes & celles du dessus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge est d'un beau bleu , & il y a sur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair , qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou , la poitrine , le ventre , les côtés du corps , les jambes , les plumes du dessous de la queue , & celles de la face inférieure des ailes sont d'un verd tirant sur la couleur de l'aiguemarine. Les grandes plumes de l'aile , excepté les trois intérieures , c'est-à-dire , celles qui se trouvent près du corps , ont en-dessus les barbes intérieures & l'extrémité noires , & les barbes extérieures d'un bleu très-foncé ; la face inférieure de ces mêmes plumes est au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité , & d'un bleu foncé du côté intérieur ; les six premières ont vers le milieu de leur longueur une large bande transversale d'un bleu couleur d'aiguemarine , qui s'étend sur toute la largeur de la plume , excepté la première , dont la bande transversale ne se trouve que sur les barbes intérieures. La queue est composée de douze plumes d'égale longueur ; les deux du milieu sont vertes à leur origine , & ont l'extrémité noire. Les autres sont aussi vertes à leur origine , & ont de même l'extrémité noire ; mais il se trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés sont jaunâtres , & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiseau aux grandes Indes. *Ornith. de M. Brisson , tom. II. Voyez OISEAU.*

ROLLIER DU MEXIQUE, *pica mexicana* , Klein. Oiseau beaucoup plus grand & plus gros que la grosse espèce de grive appelée *drenne*. Toute la face supérieure de son corps est d'un gris

X x

obscur tirant sur le roux ; la face inférieure & les ailes font d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson , *tome II.* Voyez OISEAU.

ROLLIER HUPÉ DU MEXIQUE , *corvus cristatus* , Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre corneille : il a le corps varié de verd , de bleu & d'une belle couleur d'or brillante , à l'exception des côtés qui sont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire ; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue sont noirâtres. Cet oiseau a sur la tête une grande & belle hupe ; les plumes des jambes sont longues ; le bec est court , épais & rougeâtre ; les paupières sont d'un rouge couleur de sang & entourées de petites excroissances charnues ; les piés sont très-courts & épais. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornith.* de M. Brisson , *tome II.* Voyez OISEAU.

ROLLIER JAUNE DU MEXIQUE , *cornix flava* , *alis caudâque cinereis*. Klein. Oiseau dont la grosseur surpasse un peu celle du pigeon commun. Il est d'un jaune clair , à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui sont d'un gris foncé. Le bec est court , épais , & d'une couleur cendrée-jaunâtre ; les yeux sont grands & l'iris est rouge ; les piés ont une couleur grise claire. Les oiseaux de cette espèce se plaisent beaucoup sur les saules ; ils s'y assemblent par troupes , & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Brisson , *tom. II.* Voyez OISEAU.

ROLLIER DE MINDANAO , *gulgulus mindanoensis* , oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a un pié six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue , & seulement dix pouces 3 lignes jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est d'un pouce 7 lignes , & la queue 4 pouce & demi ; l'envergure est d'un pié huit pouces ; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est verd ; la face supérieure du cou a une couleur fauve tirant sur le violet , la

partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd ; les plumes de la partie postérieure du dos & celles du croupion sont variées de bleu & de verd. La gorge est d'un blanc roussâtre ; les plumes des joues & de la face inférieure du cou sont violettes , & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine est d'un roux tirant sur le violet ; le ventre , les côtés du corps , les jambes , les plumes du dessous de la queue , & celles de la face inférieure de l'aile sont d'un bleu d'aigue-marine ; les plumes du dessus de la queue , & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée ; les plumes extérieures du premier rang sont d'un bleu couleur d'aigue-marine ; les plus proches du corps ont une couleur verte , & celles du milieu sont variées de bleu & de verd ; les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine , & le reste de leur longueur est d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé ; les plus voisines du corps sont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue est composée de douze plumes ; les deux du milieu sont d'un verd obscur , & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau ; les autres sont d'un bleu foncé depuis leur origine jusques vers le milieu de leur longueur , & le reste de chaque plume est d'un bleu couleur d'aigue-marine , à l'exception de l'extrémité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles sont noirâtres , & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Brisson , *tom. II.* Voyez OISEAU.

ROLIN , s. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion , à leur souverain pontife. (*D. J.*)

ROLLO , (*Géog. Hist. Litt.*) bourg de Picardie à 2 lieues de Montdidier & 6 de Noyon , qui se glorifie d'avoir donné naissance , en 1646 , à Antoine Galland , savant dans les langues orientales , antiquaire du roi , académicien des inscriptions & belles-lettres en 1701 , & qui

a enrichi les recueils de cette académie de plusieurs dissertations savantes. Il a fait trois fois le voyage de Turquie & d'Asie, a contribué à l'impression de la *Bibliothèque orientale* d'Herbelot, n'a pas eu moins de part à l'édition du *Menagiana* en 4 vol. a laissé de précieux manuscrits, & est mort professeur royal en langue Arabe, âgé de 69 ans. Ses manuscrits orientaux, suivant ses dernières dispositions, ont passé à la bibliothèque du roi; son *Dictionnaire Numismatique* à l'académie, & la traduction de l'*Alcoran* à M. l'Abbé Bignon: c'est avec une fortune si médiocre que M. Galland a eu la gloire de faire les plus illustres héritiers. Voyez son éloge dans le second vol. de l'*Hist. de l'acad. des inscriptions*, pag. 505, ed. in-12 (C.)

ROM, ou ROEM, île de Danemarck, au duché de Sleswick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manoë & de Sylt; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux: en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (D. J.)

ROMAGNE, ou ROMANDIOLE, (Géog. mod.) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbain, au levant par le golfe de Venise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes; l'air y est salubre; la mer & les rivières qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarsina, Cecene, Forli, Faenza, Castell-Bolognese, Imola.

Les bornes de la Romagne ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom: cette province fut anciennement appelée *Felsina*, du nom de la ville *Felsina*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que com-

prend présentement la Romagne, ne porta pas néanmoins le nom de *Felsina*; on le donna seulement à cette partie qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminus y fit faire; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la Romagne fut encore anciennement appelée *Gaule*, & surnommée *Togata*; car Plin, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boïens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de Romagne ou de *Romandiole*.

La Romagne florentine est comprise entre l'Apennin & la Romagne propre dont elle fait partie; on y remarque la ville appelée *Citta del Fole*, & celle de *Fiorrenzuola*. (D. J.)

ROMAIN EMPIRE, (Gouvernement des Romains.) la république romaine avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui restoit encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes; sans cesse dans l'action, l'effort & la violence, ils s'usèrent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affaiblir Rome, plus

encore que toutes les guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de son institution n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les loix ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares : les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines & Tartares, les accablèrent tour-à-tour. Bientôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares ; ainsi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminèrent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide ; l'ame s'élève, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté ; car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne ; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernières espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses ; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. En suite la bataille d'Actium se donna, & Cléopâtre en fuyant, entraîna Antoine

avec elle. Tant de capitaines & tant de rois qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquèrent ; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flatterie donna à Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable : car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul ; & on nomme *trouble, dissension, mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espèce d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus & César, y réussirent à merveille ; ils établirent une impunité de tous les crimes publics ; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent ; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires : ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent ; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges ; ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences, & quand on étoit mis en justice, on intimidait encore les juges : l'autorité même du peuple étoit anéantie ; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain : mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolamment que la république n'étoit rien, & les paroles de lui César, étoient des loix ; Auguste ne parla que la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il son-

gea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire : gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entièrement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature : mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain ; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté : Auguste rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit de forces, tout le monde crioit à la tyrannie ; & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince ; ou plutôt cet honneur devint un privilège de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite ; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les légions, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison ; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontières, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevoient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire : tout devint secret : toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs ; on ne fut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut

point cacher, ou ce que les historiens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient, ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoit pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi ; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes : car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les esclaves ; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant partout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeler dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des loix, & avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibere lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lese-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer ; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan ; les plus illustres d'entr'eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un

seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir : elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs ; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens ; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour César, surtout lorsque les procurateurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours ; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des loix, & celle de juger les crimes publics ; mais il lui avoit laissé, ou du moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibere, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilège, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même : or on ne sauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple dispoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses ; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent de jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fut bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes ; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibere. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître ; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne

l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice ; plusieurs de ses successeurs l'imiterent ; nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante ; de plus, on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres ; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples ; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres ; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eût plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même ; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit ; & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne à ses plaisirs ; il prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire ; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement ; car il trouvoit sa fureté dans sa bassesse. De tels gens haïssent naturellement les gens de bien ; ils savoient qu'ils n'en étoient pas approuvés ; indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austere, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa

cruauté : comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste , il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium , & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas ; & Drufille , à qui il accorda les honneurs divins , étant morte , c'étoit un crime de la pleurer , parce qu'elle étoit déesse , & de ne la pas pleurer , parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises , tant de sang répandu , tant de peuples détruits , tant de grandes actions , tant de triomphes , tant de politique , de sagesse , de prudence , de constance , de courage ; ce projet d'envahir tout , si bien formé , si bien soutenu , si bien fini , à quoi aboutit-il , qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres ? Quoi ! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens , & s'exterminer par ses propres arrêts ? On n'éleve donc sa puissance que pour la voir mieux renversée ? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué , le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit , quelques soldats entrèrent dans le palais pour piller , ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur ; c'étoit Claude : ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres , en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit , des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres ; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers !

Les soldats avoient été attachés à la famille de César , qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César , & que celle de

César , dans la personne de Néron , périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue , se trouve hors d'état de contre-balancer la militaire ; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba , Othon , Vitellius ne firent que passer , Vespasien fut élu , comme eux , par les soldats : il ne songea , dans tout le cours de son regne , qu'à rétablir l'empire , qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels , presque tous furieux , souvent imbécilles , & pour comble de malheur , prodiges jusqu'à la folie.

Tite , qui vint à succéder à Vespasien , fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre , plus cruel , ou du moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé , parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers , & à ce quelques-uns ont dit , sa femme même , voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines , & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances , ni à ses accusations , s'en défirent. Avant de faire le coup , ils jetterent les yeux sur un successeur , & choisirent Nerva , vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan , prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien , son successeur , abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là , la secte des stoïciens s'étendoit & s'accrétoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eut fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable , qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les Romains lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Antonin , que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret , lorsqu'on parle de cet empereur ; on ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit , qu'on a meilleure opinion de soi-même , parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva , la gloire de Trajan , la valeur d'Adrien , la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place , l'abu,

du gouvernement militaire parut dans tout son excès ; & les soldats qui avoient vendu l'empire , assassinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurele son pere. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions , & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrerent le monde , nommerent en sa place Pertinax , vénérable vieillard , que les soldats prétoriens massacrèrent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere , & Didius Julien l'emportant par ses promesses , souleva tous les *Romains* ; car quoique l'empire eut été souvent acheté , il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger , Sévere & Albin furent salués empereurs , & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'ils avoit promises fut abandonné par ses troupes.

Sévere avoit de grandes qualités , mais il avoit encore de plus grands défauts ; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibere , il se laissa gouverner par Plautien d'une maniere misérable. Enfin il étoit cruel & barbare ; il employa les exactions d'un long regne , & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrens , à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes : ils corrompent le successeur qui en est ébloui ; & s'ils ne gâtent pas son cœur , ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident , qui ne peut pas durer , qui n'est pas naturelle & qui est plutôt enflée qu'agrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirèrent chez les Parthes ; ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire , à se servir des armes romaines , & même à en fabriquer , ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre , furent dans la suite presque toujours agresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement , ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie ; & l'on

trouve dans l'histoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie , parce que les légions d'Europe s'étant mutinées , il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces ; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui , par la nature & par l'éducation , sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde , & reçut des loix de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manieres ou pour les mœurs , ou pour la police , ou pour le culte ; & Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome , & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à succéder à Sévere non pas un *tyran* , mais le *destructeur* des hommes. Caligula , Néron & Domitien bernoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frere , il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats , pour leur faire souffrir son crime ; & pour en diminuer encore l'horreur , il mit son frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier , c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin , qui , après l'avoir fait poignarder , voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses , lui fit bâtir un temple , & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses , & il avoit très-bien suivi le conseil que son pere lui avoit donné en mourant , d'enrichir les gens de guerre , & de ne s'embarasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne ; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes

mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchans par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre, avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire; entreprise qui coûtoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale; & quand ce dernier, qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrèrent. Ils tuèrent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'affuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître: il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique; Maxime, Balbin & le troisieme Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils; & Dece qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce siecle-là, étoit une espece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine, fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *Dey*.

Dans ces mêmes tems les Barbares, au commencement inconnus aux *Romains*, ensuite seulement incommodés, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-

Tome XXIX.

même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célèbres, ravagerent l'Europe; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y resterent; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siècles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord: si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se porterent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquéreroient l'Europe une troisieme fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroître, sur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plupart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les Barbares pénétrèrent par-tout, l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siecle après en Occident; & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associerent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent

Y y

plus leur faire des dons si considérables, de manière que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entièrement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; ils purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne versèrent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des âmes foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption; les premiers empereurs aimoient les plaisirs; ceux-ci la mollesse: ils se montrèrent moins aux gens de guerre; ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leur palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne fut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'au-

tres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumèrent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manières, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire; & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere, produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matière de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps, liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entière y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils soulèverent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontières; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barrière qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécutent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de Barbares pour s'opposer aux inondations d'autres Barbares; & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire

en Europe & en Asie , absorberent peu à peu les richesses des Romains ; & comme ils s'étoient aggrandis , parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux , ils s'affoiblirent , parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richesses , disoit Julien à son armée qui murmuroit , voilà le pays des Perfes , allons en chercher. Croyez-moi , de tant de trésors que possédoit la république romaine , il ne reste plus rien ; & le mal vient de ceux qui ont appris aux princes à acheter la paix des Barbares. Nos finances sont épuisées , nos villes sont détruites , nos provinces ruinées. Un empereur qui ne connoît d'autres biens que ceux de l'ame , n'a pas honte d'avouer une pauvreté honnête ».

De plus, les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire ; ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes , il obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse , & ensuite leur casque ; de façon qu'exposés aux coups sans défense , ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp , & que , par cette négligence , leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une règle inviolable des premiers *Romains* , que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat , étoit puni de mort ; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les Barbares pris à la solde des *Romains* , accoutumés à faire la guerre , comme la font aujourd'hui les Tartares , à fuir pour combattre encore , à chercher le pillage plus que l'honneur , étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains* , qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir , sans leur ordre , gagné la victoire : mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares , ils y contracterent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractère de ces nations ; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths , on verra un général

presque toujours défobéi par les officiers.

Dans cette position , Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois , où nous le représente Priscus , se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares , & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhein , détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves , & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses loix , ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser , afin qu'on les comblât de biens , faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets ; & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidèlement servi des rois mêmes qui étoient sous sa dépendance , il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort , toutes les nations barbares se rediviserent ; mais les Romains étoient si foibles , qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire ; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus , il sembla rétabli , parce qu'il n'avoit point perdu de terrain ; mais il alla de degrés en degrés , de la décadence à la chute , jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays , ils y seroient tout de même rentrés , pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina , les villes n'étoient pas moins saccagées , les villages brûlés , les familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée , les Barbares qui succédoient , n'y trouvant plus rien , devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace , la Mysie , la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés , on ruina la Macédoine , la Thessalie , la Grece ;

de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravenne. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénétrèrent par-tout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir effuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ses derniers empereurs, aux fauxbourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernerent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales; soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens sont soumis à ces causes; & si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier DE JAV-COURT.*)

ROMAINS, Discipline des, (Art. milit.) La discipline militaire consistoit principalement dans les services, les exercices & les loix. Les services étoient différens devoirs dont il falloit s'acquitter, comme des gardes & des sentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux soldats *principes*, ou *hastati*, pour avoir soin de faire

tenir propre la rue appelée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dresser les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choses de cette nature.

Il paroît que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, soit pour honorer leur dignité, soit pour leur commodité particulière. Le questeur & les lieutenans-généraux avoient aussi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les servoient, & avoient soin de leurs chevaux. Saluste nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faisoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même chose pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faisoit la garde; on la relevoit vers midi selon la regle établie par Paul Emile.

Le second service militaire étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la sentinelle, la ronde & le mot du guet, *tessera*. Sur dix compagnies, on choisissoit tour-à-tour un soldat, appelé pour cet effet *tesserarius*, qui vers le coucher du soleil, se rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoit de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou plusieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, César & Antoine donnerent le nom d'Apollon pour mot du guet. On écrivoit encore sur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint sa compagnie, le donnoit, en présence de témoins, au capitaine de la compagnie suivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, en sorte qu'avant le coucher du soleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inscription particulière qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les Princes, &c. pouvoit connoître celui qui n'avoit point rapporté sa tablette: sa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit sur cela des témoins.

Toutes les sentinelles étoient de quatre soldats, comme les corps-de-garde;

usage qui paroît avoir été toujours observé. Ceux qui la nuit faisoient la sentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en aussi grand nombre que ceux de la garde du jour. On posoit même une sentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le questeur, & deux chez les lieutenans-généraux. Les *velites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une *décurie*, & l'on y joignoit quelques autres soldats. Ils faisoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On divisoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette division se faisoit par le moyen des clepsydres : c'étoient des horloges d'eau qui leur servoient à régler le tems. Il y avoit toujours un soldat qui veilloit pendant que les autres se reposoient à côté de lui ; & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoissoit à quelle veille tel soldat avoit fait la sentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui se faisoit ordinairement par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fournissoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au sort. Un centurion faisoit donner le signal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepsydre. Au commencement de chaque veille, lorsqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les instrumens donnoient le signal. Celui à qui étoit échu la première veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en sentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eut quitté son poste, il prenoit à témoins ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faisoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour-là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on punissoit de mort si on le découvroit. Tous les centurions, les *décurions* & les tribuns, alloient environ à la même heure saluer leur général, qui donnoit ses ordres aux tribuns, qui les faisoient savoir aux centurions, & ceux-ci aux soldats. Le même ordre s'observoit parmi les alliés.

Les exercices militaires faisoient une autre partie de la discipline ; aussi c'est du mot *exercitium* exercice, que vient celui d'*exercitus* armée, parce que plus des troupes sont exercées, plus elles sont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les soldats étoient obligés de porter, étoient plus pesans qu'on ne se l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des ustensiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus ; ces vivres consistoient seulement en blé, qu'ils écrasoient avec des pierres quand ils en avoient besoin ; mais dans la suite ils porteroient du biscuit qui étoit fort léger ; leurs ustensiles étoient une scie, une corbeille, une beche, une hache, une faux, pour aller au fourrage ; une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reste, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque sorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faisoient vingt mille pas. On conduisoit aussi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portoient les tentes, les meules, & autres ustensiles. Il y en avoit aussi qui appartenoient aux personnes considérables. On ne se servoit presque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarrassans. Il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Lorsque les troupes décampoient, elles marchaient en ordre au son de la trompette. Quand le premier coup du signal étoit donné, tous abbatoient leurs tentes & faisoient leurs paquets ; au second coup, ils les chargeoient sur des bêtes de somme ; & au troisieme, on faisoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient suivis des alliés de l'aile droite avec leurs bagages : après eux défilent la première & la deuxième légion, & ensuite les alliés de l'aile

gauche, tous avec leurs bagages; en sorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près semblables. La marche de l'armée étoit une espece de camp ambulante: les cavaliers marchoient tantôt sur les ailes, & tantôt à l'arrière-garde. Lorsqu'il y avoit du danger, toute l'armée se ferroit, & cela s'appelloit *pilatam agmen*; alors on faisoit marcher séparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre: les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de soldats d'élite, se tenoit au milieu, ou dans l'endroit où sa présence étoit nécessaire; la marche ne se faisoit ainsi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choisir un lieu avantageux, & en tracer les limites; les soldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient presque toujours uniformes.

Les travaux des soldats dans les sièges, & dans d'autres occasions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuser des fossés, &c. Durant la paix, on leur faisoit faire des chemins, construire des édifices, & bâtir même des villes entières, si l'on en croit Dion Cassius, qui l'assure de la ville de Lyon. Il en est ainsi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des restes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troisième exercice, étoit celui des armes qui se faisoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les soldats, excepté les vétérans; les capitaines même & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, se plaisoient à faire l'exercice; c'étoit sur-tout dans les quartiers d'hiver qu'on établissoit des exercices auxquels présidoit un centurion, ou un vétérans d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts desti-

nés à cet usage. Les exercices des armes étoient de plusieurs especes; dans la marche on avoit sur-tout égard à la vitesse; c'est pourquoi trois fois par mois on faisoit faire dix mille pas aux soldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort pesans; ils en faisoient même vingt mille; si l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le second exercice, étoit la course sur la même ligne; on obligeoit les soldats de courir quatre mille pas armés & sous leurs enseignes. Le troisième consistoit dans le saut, afin de savoir sauter les fossés quand il en étoit besoin. Un quatrième exercice, regardé comme important, étoit de nager; il se pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorsque l'armée se trouvoit campée sur le rivage, ou dans le Tibre proche le champ de Mars. Le cinquième exercice étoit appelé *palavia*; il consistoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le soldat s'exerçoit à donner plusieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque distance, ce qu'ils faisoient en présence d'un vétérans, qui instruisoit les jeunes. Le sixième exercice montrait la maniere de lancer des fleches & des javalots; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légère. Enfin le septième étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main sur un cheval de bois. Ils s'exercoient aussi à courir à cheval, & à faire plusieurs évolutions différentes: voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains; nous supprimons les autres.

La troisième partie de la discipline militaire consistoit dans les loix de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-sévère, c'étoit contre les vols. Frontin, *Stratag. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens; alors le butin étoit commun; & après que le questeur l'avoit fait vendre, les tribuns distribuoient à chacun sa part; ainsi personne

ne quittoit son poste ou son rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les soldats à vider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Jusqu'à l'an 347, les soldats Romains ne reçurent aucune paie, & chacun servoit à ses dépens. Mais depuis ce tems-là jusqu'à Jules-César, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq sols. Jules-César doubla cette paie, & Auguste continua de leur donner dix sols par jour. Dans la suite la paie augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juste-Lipse; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. II. chap. 21.* pense plus juste, en disant que les soldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette somme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paie plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient distingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux soldats quatre boisseaux de blé, mesure romaine, par mois, afin que la disette ne les obligeât pas à piller; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple; ce n'est pas qu'ils mangeassent plus que les autres, mais ils avoient des esclaves à nourrir: on leur fournissoit aussi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantassins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boisseaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela se donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils servoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paie, pour le blé & les armes qu'on leur fournissoit. On leur donnoit aussi quelquefois du sel, des légumes, du lard; ce qui arriva sur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à personne de manger avant que le signal fût donné, & il se donnoit deux fois par jour; ils dînoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de

cuit dans ce repas: leur souper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boisson ordinaire des soldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre; c'étoit aussi celle des esclaves.

La récompense & les punitions sont les liens de la société & le soutien de l'état militaire: c'est pour cela que les Romains y ont toujours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état militaire étoit que les soldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp; ils pouvoient aussi disposer à leur volonté de l'argent qu'ils amassoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompensoit les soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; & pour distribuer les récompenses, il assembloit l'armée. Après avoir rendu grâces aux dieux, il la haranguoit, faisoit approcher ceux qu'il vouloit récompenser, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenses qu'il distribuoit, étoient par exemple, une pique sans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit blessé son ennemi dans un combat singulier; celui qui l'avoit renversé & dépouillé, recevoit un brassilet, s'il étoit fantassin; & s'il étoit cavalier, une espèce de hausse-col d'or ou d'argent. On leur faisoit aussi quelquefois présent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenses étoient des couronnes de différentes espèces: la première & la plus considérable, étoit la couronne obsidionale que l'on donnoit à celui qui avoit fait lever un siège. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable: on la composoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les assiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne: on en peut voir la raison dans Plutarque, *vie de Coriolan*. Cette couronne étoit réservée pour un citoyen qui avoit sauvé la vie à un autre citoyen, en tuant son ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit sauvé la vie, afin qu'il la présentât lui-même à son libé-

rateur , qu'il devoit toujours regarder comme son pere. La couronne murale d'or , qui étoit faite en forme de mur , & où il avoit des tours & des mantelets représentés , se donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville assiégée. Il y en avoit deux autres qui lui ressembloient assez ; l'une s'appelloit *corona castrensis* , couronne de camp , & l'autre *corona vaularis* , couronne de retranchement. La première s'accordoit à celui qui dans un combat , avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi ; & la seconde , à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale , étoit pour celui qui avoit sauté le premier les armes à la main dans le vaisseau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *classica* ou *rostrata* , dont on faisoit présent au général qui avoit remporté quelque grande victoire sur mer. On en donna une de cette espèce à Varron , & dans la suite à M. Agrippa : cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or , qui n'avoient aucun nom particulier ; on les accordoit aux soldats à cause de leur valeur en général. Au reste , on leur donnoit plutôt des louanges , ou des choses dont on ne considéroit point le prix , que de l'argent , pour faire voir que la récompense de la valeur devoit être l'honneur , & non les richesses. Quand ils alloient aux spectacles , ils avoient soin de porter ces glorieuses marques de leur vaillance : les chevaliers s'en paroient aussi quand ils passoient en revue.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles , les faisoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maison , & il n'étoit pas permis de les arracher , même quand on vendoit la maison , ni de les suspendre une seconde fois , si elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier , quoique subalterne , comme nous le voyons par l'exemple de Cossus , remportoit sur un officier des ennemis. On les suspendoit dans le temple de Jupiter férentin : ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la république romaine. On les appelloit

opimes , selon quelques-uns , d'Ops , femme de Saturne , qui étoit censée la distributrice des richesses ; selon d'autres , ce mot vient d'*opes* , richesses ; parce que ces dépouilles étoient précieuses : c'est pour cela qu'Horace dit , *un triomphe opime* , Od. xlv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée , étoit le nom d'*imperator* ; il recevoit ce titre des soldats , après qu'il avoit fait quelque belle action , & le sénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom jusqu'à son triomphe : le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator* , est Junius Blésus , oncle de Séjan : un autre honneur étoit la supplication ordonnée pour rendre grâces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée ; ces prières étoient publiques & ordonnées par le sénat , Cicéron est le seul , à qui ces prières aient été accordées dans une autre occasion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina ; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aspirer , étoit le triomphe. Voyez TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenses à la guerre pour animer les soldats à s'acquitter de leurs devoirs , il y avoit aussi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns , des préfets avec leur conseil , & du général même , duquel on ne pouvoit appeler avant la loi Porcia , portée l'an 556. On punissoit les soldats , ou par des peines afflictives , ou par l'ignominie. Les peines afflictives consistoient dans une amende , dans la saisie de leur paie , dans la bastonnade , sous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer ; ce châtement s'appelloit *fustuarium*. Les soldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre , un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime , comme le vol , le parjure , pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé , pour la désertion , pour la perte des armes , pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit. Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort , on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens , & d'une autre baguette , ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre

nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, selon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes. Elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats au lieu de blé, à les priver de toute la paie, ou d'une partie seulement. Cette dernière punition étoit sur-tout pour ceux qui quittoient leurs enseignes; on leur retranchoit la paie pour tout le tems qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisième espece d'ignominie, étoit d'ordonner à un soldat de sauter au-delà d'un retranchement; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appelée *principia*: c'est-là que s'exécutoient aussi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées.

La dernière chose dont il nous reste à parler touchant la discipline militaire, est le congé; il étoit honnête, ou diffamant: le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir servi pendant tout le tems prescrit, ou bien à cause de maladie, ou de quelque autre chose. Ceux qui quittoient le service après avoir servi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *beneficiarii*, qui étoient exempts de servir, & souvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorsqu'on étoit chassé & déclaré incapable de servir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguste, on mit en usage un congé appelé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le soldat que lorsqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce soldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, &

Tome XXIX.

que dans cet état il attendoit les récompenses militaires. De plus, quand le tems de son service étoit fini, on lui donnoit douze mille sesterces. Les prétoriens qui furent institués par cet empereur, au bout de seize ans de service, en recevoient vingt mille: quelquefois on donnoit aux soldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant se former une idée complète de la discipline militaire des Romains, & du haut point de perfection où ils portèrent l'art de la guerre, dont ils firent sans cesse leur étude jusqu'à la chute de la république: c'est sans doute un dieu, dit Végece, qui leur inspira la légion. Ils jugerent qu'il falloit donner aux soldats qui la composoient, des armes offensives & défensives plus fortes & plus pesantes que celles de quelque autre peuple que ce fût. J'en ai dit quelque chose, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Joseph. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les soldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui est à leur usage, tout ce qu'il faut pour se fortifier; & à l'égard de leurs armes, ils n'en sont pas plus embarrassés que de leurs mains. *Tuscul. livre III.*

Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, il falloit qu'il se rendissent plus qu'hommes: c'est ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoit de l'adresse, laquelle n'est autre chose qu'une juste dispensation des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déjà dit de la discipline des soldats romains. On les accoutumoit à aller le pas militaire, c'est-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faisoit porter des poids de soixante livres: on les entretenoit dans l'habitude de courir & de sauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une pesanteur double des armes ordinaires; & ces exercices étoient continuels. Voyez dans Tite-Live, les

Z z

exercices que Scipion l'Africain faisoit faire aux soldats après la prise de Carthage la neuve. Marius , malgré sa vieillesse , alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée , à l'âge de cinquante-huit ans , alloit combattre tout armé , avec les jeunes gens ; il montoit à cheval , couroit à bride abattue , & lançoit ses javelots.

Toutes les fois que les Romains se crurent en danger , ou qu'ils voulurent réparer quelque perte , ce fut une pratique constante chez eux d'affermir la discipline militaires. Ont-ils à faire la guerre aux Latins , peuples aussi aguerris qu'eux-mêmes , Manlius songe à augmenter la force du commandement , & fait mourir son fils qui avoit vaincu sans ordre. Sont-ils battus à Numance , Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de somme de l'armée , & fit porter à chaque soldat du blé pour trente jours , & sept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuses , il étoit aisé de pourvoir à leur subsistance ; le chef pouvoit mieux les connoître , & voyoit plus aisément les fautes & les violations de la discipline. La force de leurs exercices , les chemins admirables qu'ils avoient construits , les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur présence inopinée glaçoit les esprits ; ils se monroient sur-tout après un mauvais succès , dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées , il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux , ils ne se ralliassent quelque part , ou que le désordre ne se mit quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires , quoique surmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis , arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la supériorité sur eux ; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois , les éléphants de Pyr-

rhus , ne les surprennent qu'une fois. Ils suppléerent à la foiblesse de leur cavalerie , d'abord en ôtant les brides des chevaux , pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée , ensuite en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole , ils quitterent la leur. Ils éluderent la science des pilotes , par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot , comme dit Joseph , la guerre étoit pour eux une méditation , la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de son institution , quelque avantage particulier , ils en firent d'abord usage : ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides , des archers crétois , des frondeurs baléares , des vaisseaux rhodiens ; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence , & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples , tant par l'art de la guerre que par sa prudence , sa sagesse , sa constance , son amour pour la gloire & pour la patrie. Lorsque sous les empereurs toutes ces vertus s'évanouirent , l'art militaire commença à décheoir ; mais lorsque la corruption se mit dans la milice même , les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déjà devenue très à charge à l'état. Les soldats avoient alors trois sortes d'avantages , la paie ordinaire , la récompense après le service , & les libéralités d'accident , qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuissance où l'on se trouva de payer ces charges , fit que l'on prit une milice moins chère. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des soldats romains , ni le même esprit , ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela : comme les Barbares tomboient tout-à-coup sur un pays , n'y ayant point chez eux de préparatifs après la résolution de partir , il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares toujours prêt à recevoir de l'argent , à piller & à se battre. On étoit servi pour le moment ;

mais dans la suite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entièrement leur discipline militaire, & abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végèce dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent qu'à fuir. De plus, comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aisément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une seule invasion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invasions. C'est ainsi qu'il alla de degré en degré de l'affoiblissement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à sa chute, jusqu'à ce qu'il s'affaissa subitement sous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la subjuguèrent, & pénétrèrent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (D. J.)

ROMAINS. *Philosophie des Etrusques & des Romains*, (*Hist. de la Philosophie.*) nous savons peu de chose des opinions des Etrusques sur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette science frivole qui consiste à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiseaux, ou par leur chant, ou par l'inspection des entrailles d'une victime. O combien nos lumières sont foibles & trompeuses! tantôt c'est notre imagination, ce sont les événemens, nos passions, notre terreur & notre curiosité qui nous entraînent aux suppositions les plus ridicules; tantôt c'est une autre sorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raison & d'étude quelque principe vraisemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premières conséquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne savons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la consé-

quence, & nous ne pouvons nous résoudre, ni à admettre l'un, ni à rejeter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le sophisme consiste dans quelque chose de très-subtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philosophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout est lié dans la nature? ... *J'en conviens.* Pourquoi donc oses-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire? *Le rapport y est sans doute, mais comment peut-il t'éclairer?* comme le mouvement de l'astre de la nuit t'instruit sur l'élévation ou l'abaissement des eaux de la mer; & combien d'autres circonstances où tu vois qu'un phénomène étant, un autre phénomène est ou sera, sans appercevoir entre ces phénomènes aucune liaison de cause & d'effet? Quel est le fondement de ta science en pareil cas? D'où fais-tu que si l'on approche le feu de ce corps, il en sera consumé?.. *De l'expérience.* Eh bien l'expérience est aussi le fondement de mon art. Le hasard te conduisit à une première observation, & moi aussi. J'en fis une seconde, une troisième; & je conclus de ces observations réitérées, une concomitance constante & peut-être nécessaire entre des effets très-éloignés & très-disparates. Mon esprit n'eut point une autre marche que la tienne. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons ensemble les entrailles des victimes, & si la vérité accompagne toujours leurs réponses, adore mon art & garde le silence... Et voilà, mon philosophe, s'il est un peu sincère, réduit à laisser de côté sa raison, & à prendre le couteau du sacrificateur, ou à abandonner un principe incontestable; c'est que tout tient dans la nature par un enchaînement nécessaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus absurde de toutes les idées; c'est qu'il y a une liaison ineffable & secrète, entre le fort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets sacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout est perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philosophe si subtil que l'on voudra, si l'augure n'est

pas un imbécille , il répondra à tout , & ramenera le philosophe , malgré qu'il en ait , à l'expérience.

Les Etrusques disoient , Jupiter a trois foudres : un foudre qu'il lance au hasard , & qui avertit les hommes qu'il est ; un foudre qu'il n'envoie qu'après en avoir délibéré avec quelques dieux & qui intimide les méchans ; un foudre qu'il ne prend que dans le conseil général des immortels , & qui écrase & qui perd.

Ils pensoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde , & partagé sa durée en douze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans , le ciel & la terre ; dans les seconds mille ans , le firmament ; dans les troisiemes , la mer & toutes les eaux ; dans les quatriemes , le soleil , la lune & les autres astres qui éclairent le ciel ; dans les cinquiemes , les oiseaux , les insectes , les reptiles , les quadrupedes , & tout ce qui vit dans l'air , dans les eaux & sur la terre. Le monde avoit six mille ans , que l'homme n'étoit pas encore. L'espece humaine subsistera jusqu'à la fin de la dernière période ; c'est alors que les tems seront consommés.

Les périodes de la création des Etrusques correspondent exactement aux jours de la création de Moïse.

Il arriva sous Marius un phénomène étonnant. On entendit dans le ciel le son d'une trompette aiguë & lugubre ; & les augures Etrusques consultés en infèrent le passage d'une période du monde à une autre , & quelque changement marqué dans la race des hommes.

Les divinités d'Iris & d'Osiris ont-elles été ignorées ou connues des Etrusques ? c'est une question que nous laissons à discuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté sans doute , des Sabins , des Etrusques , & des peuples circonvoisins , le peu d'idées raisonnables qu'ils ont eues ; mais qu'étoit-ce que la philosophie d'une poignée de brigands , réfugiés entre des collines , d'où ils ne s'échappoient par intervalles , que pour porter le fer , le feu , la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient ? Romulus les renferma

dans des murs qui furent arrosés du sang de son frere ; Numa tourna leurs regards vers le ciel , & il en fit descendre les loix. Il éleva des autels ; il institua des danses , des jours de solemnité & des sacrifices. Il connut l'effet des prodiges sur l'esprit des peuples , & il en opéra ; il se retira dans les lieux écartés & déserts ; conféra avec les nymphes ; il eut des révélations ; il alluma le feu sacré ; il en confia le soin à des vestales ; il étudia le cours des astres , & il en tira la mesure des tems. Il tempéra les ames féroces de ses sujets par des exhortations , des institutions politiques & des cérémonies religieuses. Il éleva sa tête entre les dieux pour tenir les hommes prosternés à ses piés ; il se donna un caractère auguste , en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer sacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit , mais il voulut que ses livres fussent déposés avec son corps dans le tombeau , ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient , lorsque dans une longue inondation , la violence des eaux sépara les pierres du tombeau de Numa , & offrit au prêteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut ; on ne crut pas devoir en permettre la connoissance à la multitude , & on les brûla.

Numa dispaçoit d'entre les Romains ; Tullus Hostilius lui succede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes , & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples , qu'en la tournant contre les nations voisines ; & les premiers rois cherchent leur sécurité dans la même politique que les derniers consuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée ! A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & rassemblés en société , qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts , & les progrès de l'esprit humain s'étendre de tous côtés , comme un grand incendie pendant la nuit , qui embrase & éclaire la nation , & qui attire l'attention des peuples circonvoisins. Les Romains au contraire restent abrutis jusqu'au tems

où l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent solliciter au sénat la remise de la somme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Nasica & Marius Marcellus étoient alors consuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philosophes d'Athenes. On accourut pour les entendre. On distingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la suite surnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorsque Caton l'ancien, homme superstitieusement attaché à la grossièreté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieillesse augmentoient encore une mauvaise humeur naturelle, pressa la conclusion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambassadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût, ni école, ni philosophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux décret qu'Aulugelle nous a conservé; il est conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accrédoient un nouveau genre de discipline, qu'ils tenoient des écoles où la jeunesse Romaine s'assembloit, qu'ils se donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre, nous avons pensé que nos ancêtres instruisoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enseignât; que ces nouveaux établissemens étoient contre les mœurs & les usages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conséquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faisoient une chose qui nous déplaisoit.

Ceux qui souscrivirent à ce décret étoient bien éloignés de soupçonner qu'un jour les ouvrages de Cicéron, le poëme de Lucrece, les comédies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile,

les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'histoire de Saluste, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ses conquêtes, & que la postérité ne pourroit arracher ses yeux remplis d'admiration de dessus les pages sacrées de ses auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inscription de Pompée, *après avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que reste-t-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuses, & quelques lignes d'une écriture immortelle, pour distraire d'une longue suite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athenes. Les hommes rustiques & grossiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même despotisme. Il leur étoit bien plus facile de chasser les Philosophes, que de le devenir. Mais la première impression étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvela quelquefois le décret de proscription. La jeunesse se porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrèrent que Caton & les peres conscripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils passerent; & les jeunes gens qui s'étoient instruits secrètement, leur succéderent aux premières fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la science. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les disciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapportèrent sur leurs fronts le laurier de Bellone entrelacé de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere sous son oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils goûterent particulièrement l'austérité stoïcienne. Ils conquirent successivement l'Epicurisme, le Platonisme, le Pythagorisme, le Cynisme, l'Aristotélisme, & la Philosophie eut des sectateurs parmi les grands, parmi les citoyens, dans la classe des affranchis & des esclaves.

Lucillus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche,

& son palais fut l'asyle de tous les hommes instruits qui passerent d'Athenes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en construire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conservation de la bibliotheque d'Apellicon de Teios.

Ennius embrassa la doctrine de Pythagore; elle plut aussi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Astronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platonisme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philosopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en stoïcien.

Cicéron, qui avoit été proscrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus savant des Romains, inscrit celui-ci dans la classe des sectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu atatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, causas aperuisti; plurimumque poetis nostris omninoque latinis & litteris luminis attulisti & verbis, atque ipse variùm & elegans omni fere numero poema fecisti; Philosophiamque multisque locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum.*

M. Pison se montra plutôt péripatéticien qu'académicien dans son ouvrage, *de finibus bonorum & malorum.*

Cicéron fut alternativement péripatéticien, stoïcien, platonicien & sceptique. Il étudia la Philosophie comme un moyen sans lequel il étoit impossible de se distinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen sans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut pusillanime, & sa mort héroïque.

Le peuple que son éloquence avoit si souvent rassemblé aux rostrs, vit au même endroit ses mains exposées à côté de sa tête. L'existence de ces dieux immortels, qu'il atteste avec tant d'emphase & de véhémence dans ses harangues pu-

bliques, lui fut très-suspecte dans son cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la secte stoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique :

*Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit; servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriamque impendere vitam;
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo;
Huic epulæ, vicisse famem, magnique penates
Summovisse hyemem tælo; pretiosaque vestis,
Hirtam membra super Romani more quiritis
Induxisse togam, Venirisque huic maximus usus,
Progenies. Urbi pater est, urbique maritus.
Justitiæ cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus, nullosque Catonis in actus
Subrepsit, partemque tulit sibi nata voluptas.*

Ce caractère où il y a plus d'idées que de poésie, plus de force que de nombre & d'harmonie, est celui du stoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en disant à ces philosophes: " Ou détruisez les principes que vous m'avez inspirés, ou permettez que je meure ".

Andronicus de Rhodes suivit la philosophie d'Aristoté.

Cicéron envoya son fils à Athenes, sous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papius, Pætus, Verrius, Albutius, Pison, Panfa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célèbres embrasserent l'Épicurisme.

Lucrece chanta la doctrine d'Épicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurèrent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun système. Il les connut presque tous, & ne retint d'aucun que ce qui étoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perse pencherent vers le Stoïcisme.

Séneque inscrit le nom de Tite-Live parmi les Philosophes en général.

Tacite fut stoïcien; Strabon aristotélicien; Mécène épicurien; Cneius Julius & Thraseas stoïciens; Helvidius Priscus prit le même manteau.

Auguste appella auprès de lui les Philosophes.

Tibere n'eut point d'averfion pour eux,

Claude , Néron & Domitien les chasserent.

Trajan , Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas fans considération sous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita ; ils jouirent d'un sort plus supportable sous Alexandre Sévere & sous les Gordiens.

La Philosophie , depuis Auguste jusqu'à Constantin , eut quelques protecteurs ; & l'on peut dire à son honneur que ses ennemis , parmi les princes , furent en même tems ceux de la justice , de la liberté , de la vertu , de la raison & de l'humanité. Et s'il est permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de siècles écoulés , on peut avancer que le souverain qui haïra les sciences , les arts & la Philosophie , sera un imbécille ou un méchant , ou tous les deux.

Terminons cet abrégé historique de la philosophie des Romains , c'est qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre ; qu'ils ont passé leur tems à s'instruire de ce que les Grecs avoient découvert , & qu'en Philosophie , les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS , ROI DES , (*Hist. mod. Droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à un prince , qui , du vivant de l'empereur , est élu par les électeurs , pour être son vicaire & son lieutenant-général , & pour lui succéder dans la dignité impériale , aussi-tôt après sa mort , sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'usage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne , pour éviter les inconvéniens des interregnes , & pour assurer le bien être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains* , il faut que tous les électeurs s'assemblent & délibèrent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale , le *roi des Romains* peut être choisi par les électeurs , indépendamment du consentement de l'empereur , lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les Jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir

si un *roi des Romains* a , en cette qualité , une autorité qui lui est propre , ou si son autorité n'est qu'empruntée (*delegata.*) Il paroît constant que le *roi des Romains* n'est que le successeur désigné de l'empereur , & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit , ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains* , pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire , mais qui est élective. Voyez EMPEREUR & CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS , JEUX , (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux , parce que c'étoient les plus solennels de tous. Ils avoient été institués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter , de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre , & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la suite , aussi-bien que celle de la plupart des autres jeux publics , quand les empereurs se furent emparés du droit de les faire représenter. Quoique les *jeux romains* fussent ordinairement des jeux circenses , *magni circenses* , selon Plutarque ; cependant on les faisoit aussi scéniques ; je n'en veux pour preuve que ce passage de Tite-Live , *lib. XXXI. Ludi romani scenici eo anno magnifice , apparatusque facti , ab adilibus curulibus L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum instaurati sunt.* « Les jeux romains » scéniques furent célébrés cette année- » là magnifiquement , & avec apparat , » par les édiles curules L. Valérius Flac- » cus , & L. Quintius Flaminus , durant » deux jours continuels. (*D. J.*)

ROMAIN ARGYRE , (*Hist. du Bas Empire.*) que Constantin VIII avoit créé César en lui faisant épouser sa fille , monta sur le trône de Constantinople après la mort de son beau-pere , en 1028 , quoiqu'il eût des talens & des vertus , son regne fut agité de tempêtes domestiques qui lui firent regretter la vie privée. Théodora , sœur de Zoé , conspira avec le fils du roi des Bulgares pour lui ôter l'empire & la vie ; leur complot fut découvert ; & Théodora fut condamnée à prendre l'habit mo-

nastique : cette conspiration éteinte fut suivie d'une autre plus dangereuse. Constantin Diogene , neveu de *Romain* , se fit proclamer empereur , mais il fut trahi & livré par ceux même qui l'avoient voulu élever à l'empire : il fut enfermé dans une prison où il continua d'entretenir des intelligences criminelles avec tous les mécontents , & sur-tout avec Théodora qui lui promit & sa main & l'Empire. Un évêque qui étoit leur complice , en eut des remords , & il fut leur dénonciateur. Diogene se sentant indigne de la clémence de son oncle , se précipita du haut d'une tour , pour prévenir la honte de trahir ses complices dont on exigeoit qu'il déclarât les noms pour obtenir sa grace. Les troubles intérieurs étant apaisés , *Romain* eut des ennemis étrangers à combattre ; les Sarrasins exercèrent de nouvelles hostilités sur les terres de l'Empire ; ils égorgèrent les garnisons de toutes les villes dont ils se rendirent les maîtres. *Romain* se mit à la tête d'une armée puissante pour réprimer leurs brigandages : il les joignit près d'Antioche. Mais à peine eut-il donné le signal du combat , que ses soldats , saisis d'une terreur panique , se précipiterent dans leur fuite. Il ne fut redevable de sa vie & de sa liberté qu'à la valeur de ses gardes qui soutenant avec intrépidité les efforts des barbares , le conduisirent à Antioche. *Romain* se dégoûta de Zoé. Cette princesse qui fut la plus lascive de son siècle , se consola des dédains de son mari avec un banquier nommé *Michel* , dont le frere étoit le premier eunuque du palais , où il avoit une grande autorité. Zoé fatiguée de son amant , le jugea digne du trône comme il l'étoit de son cœur. L'eunuque se chargea de la débarasser de son mari par un breuvage empoisonné , dont le vomissement prévint les ravages. *Romain* tomba dans la langueur & le dépérissement. Zoé impatiente de régner avec son amant , le fit étouffer dans le bain , & *Michel* fut aussi-tôt proclamé empereur , pour régner conjointement avec elle. *Romain* fut un prince éclairé & bienfaisant ; il réforma plusieurs abus , mais il ne put réformer sa femme qui fut impudique jusqu'à 70 ans. Il mourut en 1034.

ROMAIN DIOGENE , d'une famille patricienne , dut son élévation à l'empire , à l'amour qu'il inspira à l'impératrice Eudocie. Cette princesse nommée par le testament de son mari Constantin Ducas , pour régner conjointement avec ses trois fils , s'étoit engagée par serment & par écrit de renoncer au gouvernement si elle contractoit un nouveau mariage. *Romain Diogene* , qui étoit le plus grand capitaine de son siècle , fut humilié d'obéir à une femme & à des enfans ; il forma le projet de les faire descendre du trône pour s'y placer ; son complot fut découvert , & on le condamna à la mort. Eudocie eut la curiosité de le voir avant qu'il subît son arrêt ; il étoit le plus bel homme de l'Empire : l'impératrice frappée de sa beauté , commua sa peine en un exil dont il fut bientôt rappelé , sous prétexte de le mettre à la tête de l'armée qui devoit s'opposer aux progrès des Musulmans. Eudocie , pour mieux s'assurer de la fidélité d'un général à qui elle confioit toutes les forces de l'état , lui donna son cœur & sa main. Ce mariage souleva tous les esprits ; le peuple & les grands refusèrent de le reconnoître pour empereur ; la sédition ne fut apaisée que par les fils d'Eudocie , qui protestèrent que leur mere ne s'étoit remariée que par condescendance pour eux. *Romain* signala les premiers jours de son règne par des victoires sur les Turcs ; il fut heureusement secondé dans toutes ses entreprises par un gentilhomme Normand nommé *Crepin* qui , comme tous ceux de sa nation , alloit chercher la gloire & la fortune chez l'étranger. Cet aventurier qui avoit toutes les qualités qui font les conquérans , fut par-tout triomphant : après avoir été comblé d'honneur par *Romain* , il en essuya quelque mépris ; sa fierté humiliée en fit un rébelle. *Crepin* trop foible , reconnut bientôt l'imprudence de son entreprise ; il eut tant de confiance dans la générosité de son maître , qu'il se présenta devant lui désarmé ; sa faute fut oubliée , & *Romain* ne se souvint que de sa valeur & de ses services ; mais son esprit inquiet & toujours mécontent le rendirent bientôt coupable ou du moins suspect. Il fut dépouillé

dépouillé de tous ses emplois : sa dégradation excita de nouveaux troubles. Les François & les Normands , accoutumés à vaincre sous les ordres , vengèrent ces outrages en pillant la Mésopotamie. C'est de ce héros aventurier que descendent les barons du Bec-Crepin & les marquis de Vardes , dont les noms sont inscrits dans les plus anciens fastes de la Normandie. *Romain* , après avoir pacifié l'intérieur de l'Empire , marcha contre les Turcs qu'il obligea de se retirer dans leur pays ; il les poursuivit jusques dans la Perse , où ils lui demandèrent la paix , qui leur fut refusée avec une hauteur insultante. *Romain* , enivré d'une suite de succès sans mélange de disgraces , crut que pour vaincre il lui suffisoit de combattre. Cette confiance présomptueuse ne lui permit pas d'attendre un corps de troupes qui s'avançoit pour le joindre ; il livra une bataille où il fut vaincu & fait prisonnier. Le sultran , modéré dans sa victoire , le traita avec humanité. Sa détention finit par un traité de paix ; il se soumit à payer un subside annuel aux Turcs , & de rendre tous les musulmans qu'il retenoit captifs dans ses états. Le sultan , de son côté , s'obligea de rendre tous les prisonniers chrétiens , & de ne plus faire des courses sur les terres de l'Empire. La détention de *Romain* donna naissance aux factions qui agiterent Constantinople. Les uns vouloient que Zoé , consommée dans les affaires , régnât sans collègue ; d'autres étoient d'avis de lui associer ses fils. La faction la plus nombreuse se déclara pour Michel ; elle prévalut ; les freres & la mere furent exclus du gouvernement. *Romain* dégradé revendiqua ses droits les armes à la main , mais il fut vaincu par Andronic Ducas , qui l'obligea de chercher une retraite dans la Cilicie. Le timide Michel craignant qu'il ne se relevât de sa chute , lui offrit de partager l'Empire. *Romain* vaincu rejeta cette offre avec autant de mépris que s'il eût été vainqueur ; il leva une nouvelle armée , mais il fut trahi par ses soldats , qui le forcerent d'abdiquer & de s'enfvelir dans l'obscurité d'un cloître : Michel le fit assurer qu'il

Tome XXIX.

ne lui feroit aucun mal , & il étoit bien résolu de tenir sa promesse ; mais son oncle Jean Ducas , qui voyoit dans *Romain* désarmé un ennemi toujours redoutable , lui fit crever les yeux ; i ne survécut pas long-tems à son malheur : l'impératrice Eudocie , qui l'avoit accompagné dans son exil , lui rendit les honneurs de la sépulture ; il avoit régné environ quatre ans. Les Turcs , sous prétexte de venger sa mort , ravagerent toute l'Asie. (T—N.)

Voyez l'article TACTIQUE DES ROMAINS, Tome XXXII.

ROMAIN, adj. (Arith.) le chiffre romain n'est autre chose que les lettres majuscules de l'alphabet I, V, X, L, C, D, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées ; soit qu'on les prenne séparément , soit qu'on les considere relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. Voyez CARACTERE.

Le chiffre romain est fort en usage dans les inscriptions , sur les cadrans des horloges , &c. Voyez CHIFFRE. (E)

ROMAIN, gros, fondeurs en caracteres d'Imprimerie , est le onzieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'imprimerie ; sa proportion est de trois lignes mesure de l'échelle ; il est le corps double de la gaillarde , & le sien est le trimégiste. Voyez PROPORTIONS DES CARACTERES , & l'exemple à l'article CARACTÈRE.

ROMAIN petit , sixieme corps des Caracteres d'imprimerie ; sa proportion est d'une ligne quatre points mesure de l'échelle ; son corps double est le petit parangon. Voyez PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE , & l'exemple à l'article CARACTÈRE.

ROMAINE, f. f. (Balancier.) sorte de balance propre à peser de grands fardeaux. Elle est composée d'un fléau. A la 5 ou 6^e partie de la longueur du fléau , est un arbre , dont les deux extrémités sont en couteaux par la partie inférieure ; les tranchans de ces couteaux portent sur les coussinets de la châsse , qui est faite comme celle du fléau à double crocher , façon d'Allemagne ; à l'extrémité qui est la plus proche du point de suspension ,

A a a

est une jumelle, dont les couffinets portent sur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverse le fléau en cet endroit; à l'entretoise inférieure de cette jumelle, est un crochet, auquel on attache l'anneau où les quatre cordes du plateau se réunissent; vers l'extrémité du fléau, est un bouton dont l'usage est de retenir l'anneau du poids qui peut couler, dans l'intervalle où sont les divisions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids.

Usage de cette balance. On suspend cette machine par le crochet; on met ensuite dans le plateau les choses que l'on veut peser; on fait ensuite couler le poids jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle division répond à l'anneau qui sera, par exemple, la 6^e, ce qui fait connoître que la marchandise dont le plateau est chargé, pèse six fois autant que le poids; ainsi si le poids est de 20, la marchandise pesée est de 120.

En général, les poids sont en raison réciproque des leviers. *Voyez LEVIER.*

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suisse au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit son origine à une abbaye qui portoit le nom de saint Romain, *Romani monasterium*. Cette abbaye a été changée en un château ou réside le bailli. (*D. J.*)

ROMAINVILLE, près Paris; terre à M. de Segur, commandant en Franche-Comté, où des particuliers viennent d'établir une fête pareille à celle de Salancy. Madame de Segur a voulu participer à cette action généreuse; une fête instituée en faveur des mœurs auprès de Paris, ne peut être que très-intéressante pour toutes les âmes honnêtes.

ROMAN, f. m. (*Fictions d'esprit.*) récit fictif de diverses aventures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine; le plus beau roman du monde, Télémaque, est un vrai poëme à la mesure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des romans, M. Huet a épuisé ce sujet, il faut le consulter. On connoît les amours de Diniace & de D'ocillis par Antoine

Diogène; c'est le premier des romans grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tattius a composé le roman de Leücippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrième siècle, a raconté les amours de Théagene & de Chariclée.

Mais si les fictions romanesques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politesse & de l'érudition, ce fut la grossièreté qui enfanta dans le onzième siècle nos premiers romans de chevalerie. *Voyez ROMAN de chevalerie.*

Ils tiroient leur source de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces sortes de fictions se perfectionnerent insensiblement, & ne tombèrent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du siècle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Despréaux, homme de grande naissance dans le Lyonnais, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit composés pour ses maîtresses, & rassembler en un corps plusieurs aventures amoureuses qui lui étoient arrivées, s'avisa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient sur les bords de la rivière du Lignon, & qui assez accommodés des biens de la fortune, ne laissoient pas néanmoins, par un simple amusement & pour le seul plaisir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loisir, l'amour, comme on le peut penser, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guère à les y venir troubler, & produisit quantité d'événemens considérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ses aventures, parmi lesquelles il y en mêla beaucoup d'autres, & enchâssa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laisserent pas d'être goûtés, & de passer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il soutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-spirituelles, & de caractères

teres aussi finement imaginés qu'agréablement variés & bien suivis.

Il composa aussi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, puisqu'elle ne prêchoit que l'amour & la mollesse. Il en fit quatre volumes qu'il intitula *Astrée*, du nom de la plus belle de ses bergères; c'étoit Diane de Château-Morand. Le premier volume parut en 1610, le second dix ans après, le troisième cinq après le second, & le quatrième en 1625. Après sa mort, Baro son ami, & selon quelques-uns son secrétaire, en composa sur son mémoire un cinquième tome, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guère moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand succès de ce *roman* échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent, à son imitation, quantité de semblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une espèce de débordement sur le parnasse.

On vantoit sur-tout ceux de Gomberville, de la Calprenède, de Desmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enchérir sur leur original, & prétendant annoblir ses caractères, tombèrent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une espèce de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette manière, au lieu que M. d'Urfé dans son *Astrée*, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* considérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus considérables de l'histoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laisserent pas de trouver un nombre

infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirèrent le plus d'applaudissemens, ce furent le Cyrus & la Clélie de mademoiselle de Scuderi, sœur de l'auteur du même nom. Cependant non-seulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Au lieu de représenter, comme elle devoit, dans la personne de Cyrus, un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il est figuré dans Xénophon, qui a fait aussi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modèle de perfection, elle composa un Artamene plus fou que tous les Céladons & tous les Sylvandres, qui n'est occupé que du seul soin de sa Mandane, qui ne fait du matin au soir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans son autre *roman*, intitulé Clélie, où elle représente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naissante, les Clélies, les Lucreces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus encore plus amoureux qu'Artamene, ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour; qu'à se proposer les uns aux autres des questions & des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paroît le plus opposé au caractère & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Despréaux.

Madame la comtesse de la Fayette dégouta le public des fadaïses ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans sa Zaïde & dans sa Princesse de Cleves des peintures véritables, & des aventures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaisant qui n'est pas le burlesque de Scarron. Mais la plupart des autres *romans* qui leur ont succédé dans ce siècle, sont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui est pis encore, des peintures obscènes dont les honnêtes gens sont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureusement imaginé

depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choses utiles ; & de les employer pour inspirer en amusant l'amour de bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux simples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'est ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'esprit, MM. Richardson & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, sont peut-être la dernière instruction qu'il reste à donner à une nation assez corrompue pour que toute autre lui soit inutile. Je voudrois qu'alors la composition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens sensibles, & dont le cœur se peignit dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fussent pas au-dessous des foiblesses de l'humanité, qui ne démontrassent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes ; mais qui la leur fissent aimer en le peignant d'abord moins austère, & qui ensuite du sein des passions, où l'on peut succomber & s'en repentir, fussent les conduire insensiblement à l'amour du bon & du bien. C'est ce qu'a fait M. J. J. Rousseau dans sa nouvelle Héloïse.

Il semble donc, comme d'autres l'on dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être aussi utiles qu'ils sont généralement nuisibles. L'on y voit de si grands exemples de constance, de vertu, de tendresse, & de désintéressement, de si beaux, & de si parfaits caractères, que quand une jeune personne jette de-là sa vue sur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des sujets indignes ou fort au-dessous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyère qu'elle soit capable pour eux de la moindre foiblesse.

D'ailleurs on aime les *romans* sans s'en douter, à cause des passions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conséquent tourner avec fruit cette émotion & ces passions. On réussiroit d'autant mieux que les *romans* sont des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidement goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une sérieuse application d'esprit. En

un mot, tout le monde est capable de lire les *romans*, presque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entièrement des sciences abstraites de Platon, d'Aristote, ou d'Euclide. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROMAN de chevalerie, (*Belles-Lettres.*) il paroît que le regne brillant de Charlemagne a été la source de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, sans qu'on voie encore dans ce regne, & ainsi que dans les siècles suivans, la valeur des chevaliers décider presque seule du sort des combats ; mais on y remarque déjà des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en soit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le père de tous les *romans de chevalerie*, n'a guère été composé, selon l'opinion commune, que sur la fin du xj. siècle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphander prétend qu'un moine nommé Robert est auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont assemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite prêchoit alors la première croisade, & l'objet du *roman* a constamment été d'échauffer les esprits, & de les animer à la guerre contre les infidèles. Le nom de Turpin est supposé, & le moine est certainement un fort mauvais historien.

La valeur de Charlemagne, ses hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de son neveu Rolland, sont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduisit depuis son regne. Durandal est une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la suite ; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Rolland affoibli par la perte de son sang. Ce héros mourant sonne de son cors d'ivoire, & son dernier soupir est si terrible, que le cors en est brisé. Ces prodiges de force rapportés sans nécessité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été composée, & que l'auteur

a seulement voulu parler la langue de son tems.

Il paroît par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant son regne : ce que prouve encore le silence des historiens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après sa mort. Ainsi, c'est dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premières idées de la chevalerie, & de tous les romans qu'elle a fait composer.

La chevalerie paroît encore avoir tiré son lustre de l'abus des légendes ; le caractère de l'esprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la considération ; & les rois l'ont autorisée, en soumettant à quelques espèces de formes, d'usages & de loix, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vassaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inspirer à ces hommes féroces, l'honneur, la justice, la défense de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit successivement des usages & des loix qui servirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance, jointe à sa plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romanesques passèrent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroît être l'original du *Brut*.

Le roman de *Sangreal* composé par Robert de Broon est plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens ; les idées romanesques gagnèrent de plus en plus. C'est ce roman qui donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages se multiplièrent, & devinrent en grande vogue sous le regne de Philippe le bel, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres romans de chevalerie, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, &

tant d'autres, jusqu'au tems de Miguel Cervantes Saavedra, espagnol.

Il avoit été secrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité sans considération par le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. roi d'Espagne. Alors Cervantes, pour se venger de ce ministre qui méprisoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, composa le roman de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & satire très-fine de toute la noblesse espagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la première partie de ce roman ingénieux en 1605, la seconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620 ; mais sa réputation ne mourra jamais.

L'abolissement des tournois, les guerres civiles & étrangères, la défense des combats singuliers, l'extinction de la magie, du sort & des enchantemens, le juste mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe sous le regne de Louis XIV changea la bravoure & la galanterie romanesque dans une galanterie plus spirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

*Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...*

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paisibles, autrefois dépeints dans les romans grecs du moyen âge ; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'astrée de M. d'Urfé.

où dans un doux repos

L'amour occupe seul de plus charmans héros...

Enfin l'on a vu paroître dernièrement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'est certainement pas flatteuse, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'un mensonge peu délicat du plaisir des sens. (D. J.)

ROMANCE, f. f. (Littérat.) vieille historiette écrite en vers simples, faciles & naturels. La naïveté est le caractère principal de la romance. Ce poème se

chante ; & la musique françoise , lourde & niaise est , à ce qui me semble , très-propre à la *romance* ; la *romance* est divisée par stances. M. de Montgrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis , & cette seule portion de ses ouvrages suffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde fait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modèles de presque toutes sortes de beautés , par exemple , de récit ;

*Conseiller & notaire
Arrivent tous ;
Le curé fait son ministère ,
Ils sont époux.*

de description :

*En lui toutes fleurs de jeunesse
Apparoissoient ;
Mais longue barbe , air de tristesse
Les ternissoient.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris ;
Pâleur qui marque une ame tendre ,
A bien son prix.*

de délicatesse & de vérité :

*Pour chasser de la souvenance
L'ami secret ,
On ressent bien de la souffrance
Pour peu d'effet :
Une si douce fantaisie
Toujours revient
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie ,
On s'en souvient.*

de poésie , de peinture , de force , de pathétique & de rythme :

*Depuis cet acte de sa rage ,
Tout effrayé ,
Dès qu'il fait nuit , il voit l'image
De sa moitié ;
Qui du doigt montrant la blessure
De son beau sein ,
Appelle avec un long murmure ,
Son assassin.*

Il n'y a qu'une oreille faite au rythme de la poésie , & capable de sentir son effet , qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé* , qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCE , f. f. (*Musique.*) air sur lequel on chante un petit poème du même nom , divisé par couplets , duquel

le sujet est pour l'ordinaire quelque histoire amoureuse & souvent tragique. Comme la *romance* doit être écrite d'un style simple , touchant , & d'un goût un peu antique , l'air doit répondre au caractère des paroles ; point d'ornemens , rien de maniéré , une mélodie douce , naturelle , champêtre , & qui produise son effet par elle-même , indépendamment de la manière de la chanter. Il n'est pas nécessaire que le chant soit piquant , il suffit qu'il soit naïf , qu'il n'offusque point la parole , qu'il la fasse bien entendre , & qu'il n'exige pas une grande étendue de voix. Une *romance* bien faite , n'ayant rien de saillant , n'affecte pas d'abord ; mais chaque couplet ajoute quelque chose à l'effet des précédens ; l'intérêt augmente insensiblement , & quelquefois on se trouve attendri jusqu'aux larmes , sans pouvoir dire où est le charme qui a produit cet effet. C'est une expérience certaine que tout accompagnement d'instrument affoiblit cette impression. Il ne faut , pour le chant de la *romance* , qu'une voix juste , nette , qui prononce bien , & qui chante simplement. (S)

ROMANCHE LA , (*Géog. mod.*) rivière de France , en Dauphiné. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent le Briançonnais du Gréivaudan , & elle se jette dans le Drac , un peu au-dessus de Grenoble. (D. J.)

ROMANCIER , f. m. (*Gram. & Littérat.*) auteur qui a composé des romans. On donnoit le même nom aux poètes du dixième siècle.

ROMANDE LE , (*Géog. mod.*) pays de la Suisse , borné par la Savoie , le Valais , le pays de Gex & la Franche-Comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois , ou plutôt presque entièrement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues , à compter depuis Genève jusqu'à Morat ; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroisses , & forme treize bailliages , sans compter ceux d'Orbe & de Grançon , que les Bernois possèdent par indivis avec les Fribourgeois. (D. J.)

ROMANE LANGUE , (*Hist. des langues.*) ou *romance* , & par quelques-uns

romans ou *romant* ; c'étoit une langue composée de celtique & du latin , mais dans laquelle celle-ci l'emportoit assez pour qu'on lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premières races. Elle étoit nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur succéderent : ce qui semble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre disent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule , lorsque les Francs y entrèrent , trois langues vivantes , la latine , la celtique & la *romane* ; & c'est de celle-ci sans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquième siècle , entend parler , lorsqu'il fait dire à Posthumien : *tu verò , vel celticè , vel si mavis , gallicè loquere*. La langue qu'il appelloit *galliscane* , devoit être la même qui dans la suite fut nommée plus communément la *romane* ; autrement il faudroit dire qu'il régnoit dans les Gaules une quatrième langue , sans qu'il fût possible de la déterminer , à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin , & tel qu'il pouvoit se parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établissement des Francs , il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la *romane* & de la *tudesque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane* , est celui de Louis *le germanique* , auquel répondent les seigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à se défendre contre les entreprises de Lothaire leur frère aîné , font entr'eux à Strasbourg en 842 , un traité de paix , dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement , & de défendre leurs états respectifs avec le secours des seigneurs & des vassaux qui avoient embrassé leur parti. Du côté de Charles *le chauve* , étoient les seigneurs françois habitans de la Gaule , & du côté

de Louis , étoient les François orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane* , & les germains parloient la langue *tudesque*.

Les François occidentaux , ou les sujets de Charles *le chauve* , ayant donc une langue différente de celle que parloient les François orientaux , ou sujets de Louis de Germanie , il étoit nécessaire que ce dernier prince parlât , en faisant son serment , dans la langue des sujets de Charles , afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisoit , comme Charles se servit de la langue *tudesque* pour faire connoître ses sentimens aux Germains ; & l'un & l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui étoit particulière.

Nous ne parlerons point des sermens en langue *tudesque* ; il ne s'agit ici que des sermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des sermens , au-dessous l'interprétation latine , & enfin , dans une troisième ligne , les mots françois usités dans les xij. & xiiij. siècles , qui répondent à chacun des mots des deux sermens ; par-là on verra d'un coup-d'œil la ressemblance des deux langues françoises , & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis , roi de Germanie. La première ligne contient les paroles du serment ; la seconde l'interprétation latine , & la troisième le françois du xij. siècle.

Pro Deu amur & pro christian poblo
 Pro Dei amore & pro Christiano populo
 Por Deu amor & por cristiian pople
 & nostro commun salvament dist dⁱ
 & nostro communi salvamento de ista die
 & nostre commun salvement de ste di
 en avant in quant Deus savir &
 in abante in quantum Deus sapere &
 en avant en quant Deu saveir &
 podir me dunat , si salvarai jo
 potire mi donat , sic salvaro ego
 poir me donne , si salvarai je
 cist meon fradre Karlo , & in adiudha
 eccistum fratrem Karlum , & in adjutum
 cist mon frere Karle , & en adide

er (a) in cadhuna cosa si cum om per
 ero in quâqueuna causa sic quomodo homo per
 ferai en cas-cune cose si cum om per
 dreit son fradre salvar dist in o
directum suum fratrem salvare debet in hoc
 dreict son frere salver dist en o
 quid il me altresî fazet & ab Ludher
quid ille mi alterum sic faceret & ab Lothario
 qui il me altresî fascet & a Lothaire
 nul plaid nunquam prindrai qui , meon
nullum placitum nunquam prendero quod, meo
 nul plait nonques prendrai qui , par mon
 vol , cist meon fradre Karle in damno fit.
volle, eccisti meo fratri Karlo in damno fit
 voil, acist mon frere Karle en dam seir.

C'est-à-dire : « Pour l'amour de Dieu ,
 » & pour le peuple chrétien en notre
 » commun salut de ce jour en avant au-
 » tant que Dieu m'en donne le savoir &
 » le pouvoir , je déclare que je sauverai
 » mon frere Charles , ci-présent , & lui
 » ferai en aide dans chaque chose (ainsi
 » qu'un homme selon la justice doit sau-
 » ver son frere) en tout ce qu'il seroit
 » de la même maniere pour moi , & que
 » je ne ferai avec Lothaire aucun accord
 » qui par ma volonté porteroit préjudice
 » à mon frere Charles ci-présent.

*Serment des seigneurs françois sujets de
 Charles le Chauve. La premiere ligne
 contient les paroles du serment ; la se-
 conde l'interprétation latine , & la troi-
 sieme le françois du xij. siecle.*

Si Lodhuigs sagrament que son fradre
Si Ludovicus sacramentum quod suus frater
 Si Louis le Sagrament que son frere
 Karlo jurat , conservat , & Karlus meos
Karlus jurat , conservat , & Karlus meus
 Karle jure , conserve , & Karles mon
 fendra de suo part non los tanit , si jo
senior de sua parte non illud teneret , si ego
 fennor de fue part ne lo taniist , si je
 returnar non lint pois , ne jo , ne
retornare non illum inde possum nec ego nec
 retourner ne lent pois , ne je , ne

neuls cui jo returnar int pois , in nulla
nullus quem ego retornare inde possum in nullo
 nuls cui je retourner ent pois , en nul
 aindha contra Lodnwig non li (b) juer.
adjuto contra Ludovicum non illi fuero.
 aïnde contre Louis nun li ferai.

C'est-à-dire : « Si Louis observé le ser-
 » ment que son frere Charles lui jure ,
 » & que Charles , monseigneur de sa part
 » ne le tint point , si je ne puis détour-
 » ner Charles de ce violement , ni moi ,
 » ni aucuns de ceux que je ne puis dé-
 » tourner , ne ferons en aide à Charles
 » contre Louis.

On voit par cet exemple que la langue
 romane avoit déjà autant de rapport avec
 le françois auquel il a donné naissance ,
 qu'avec le latin dont il sortoit. Quoique
 les expressions en soient latines , la syn-
 taxe ne l'est pas ; & l'on fait qu'une lan-
 gue est aussi distinguée d'une autre par sa
 syntaxe que par son vocabulaire, *Mém. de
 l'acad. des Insc. tom. XVII. & XXVI.
 in-4°. (D. J.)*

ROMANESQUE , adj. (Gram.) qui
 tient du roman. Il se dit des choses &
 des personnes. Une passion *romanesque* ;
 des idées *romanesques* ; une tête *roma-
 nesque* ; un tour *romanesque* ; un ouvrage
romanesque.

ROMANESQUE , s. f. sorte de danse.
 Voyez GAILLARDE.

ROMANIE , (Géog. mod.) ou *Romé-
 lie* , ou *Rumélie* , province de la Turquie
 européenne , bornée au nord par la Bul-
 garie , au midi par l'Archipel & la mer
 de Marmora , au levant par la mer Noi-
 re , & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit
 généralement , comme l'a remarqué Sel-
 den , tout le pays que possédoient les em-
 pereurs grecs , soit dans l'Europe , soit
 dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présente-
 ment le mot de *Romanie* désigne en gé-
 néral tout ce que les Turcs possèdent en
 Europe , & particulièrement la Thrace ,
 la Bulgarie , la Macédoine , la Thessa-
 lie , la Grece & quelques autres contrées.

(a) Je lis *er* pour *ero* , au lieu de *&*.

(b) M. Ducange lit *fuero* pour *fuero* , au lieu de *juer* ou *iver*.

Le mot *Rumélie* est composé de *rum*, & du mot grec *ἑλλάς*, comme qui diroit la *Romanie greque*; mais la *Romanie* est ordinairement restreinte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays; gouvernement qui ne s'étend ni sur la Hongrie, ni sur les îles de l'Archipel, ni même sur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'est-à-dire de la sultane mere de l'empereur. Ce pays seroit fertile en blé & en pâturages, si les Turcs se donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y font en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie*, est le dix-huitième entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus considérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aspres de revenu. Ce bacha fait sa résidence à Sofie, & a sous lui vingt-quatre sangiacs. (D. J.)

ROMANO, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamasque, sur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (D. J.)

ROMANOW, (Géog. mod.) ville de l'empire russe, dans le duché de Jérosslaw, sur la gauche du Volga, au-dessus de Jérosslaw. (D. J.)

ROMANS, (Géog. mod.) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, sur l'Isere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au sud-ouest de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit son origine à un monastere fondé dans le ix siècle, qui a été sécularisé, & dont la messe abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & plusieurs couvens de religieux. *Romans* est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. Long. 22. 43. lat. 45. 7. (D. J.)

Les guerres civiles de religion ont presque ruiné cette ville. Elle est assez marchande; il y a plusieurs moulins & manufactures pour la soie, qui occupent beaucoup de bras. On remarque un calvaire modelé sur celui de Jérusalem, par *Roman* & *Boissin*, qui avoient fait le voyage de la Terre-Sainte. François I. y mit la première pierre en 1520.

Tome XXIX,

L'église collégiale de S. Barnard fut fondée en abbaye au commencement du neuvième siècle; par Barnard, archevêque de Vienne, sous la dépendance immédiate du siége de Rome, d'où la ville prit le nom de *Roman*; elle fut sécularisée au dixième siècle. Le sacristain est la seule dignité: il y a 14 chanoines. D'autres disent que Barnard acheta, sur les bords de l'Isere, un terrain inculte d'une dame appelée *Romana*, d'où ce lieu prit le nom de *Roman*.

Quoi qu'il en soit, le fondateur y mourut en 842, & y fut inhumé. Il est connu dans notre histoire pour avoir pris part à la révolte des enfans de Louis le Débonnaire, & avoir été déposé au concile de Thionville pour sa prévarication contre son roi. Mais après une absence de quatre ans, il obtint sa grace de la clémence de l'empereur, rentra dans son siége, & répara sa faute par une pénitence éclatante qui l'a fait mettre au nombre des Saints. C'est à sa sollicitation que le fameux Agobard, de Lyon, son ami, composa le traité de la dignité du sacerdoce.

On garde dans les archives de cette ville un billet de Louis XI, de 300 livres, qui lui furent prêtées par les habitans, lorsqu'il n'étoit que dauphin, & dans la disgrâce de son père.

Humbert V, général des Dominicains en 1254, mort à Lyon simple religieux en 1277, étoit né à *Romans*. C'étoit un savant théologien, qui a composé plusieurs ouvrages qu'on ne lit plus.

Le fameux général de Lalli, qui a commandé dans l'Inde, & laissé prendre Pondichéry par les Anglois, & qui a été décapité à Paris, étoit né à *Romans*. (C.)

ROMARIN, f. m. (Hist. nat. Botan.) *rosmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est fendue en deux parties, & recourbée en arrière; elle a des étamines crochues: la levre inférieure est divisée en trois parties dont celle du milieu est concave comme une cuiller. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à

B b b

la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *J. R. H. Voyez* PLANTE.

ROMARIN, (*Jardinage.*) *rosmarinus*, arbrisseau toujours verd & odoriférant, qui vient en Espagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buisson fort branchu qui s'étend en largeur & s'élève peu; cependant quand on le dirige par des soins de culture, on peut lui faire prendre huit à dix piés de hauteur. Ses feuilles sont fermes, longues, étroites, d'un verd foncé en-dessus, & blanchâtre en-dessous. Ses fleurs qui sont petites & d'un bleu pâle, paroissent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & se renouvellent encore en automne. Cet arbrisseau porte très-rarement des graines; elles sont à-peu-près de la forme & de la grosseur de celle du meurier: le mois d'Août est le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* se multiplie très-aisément de branches couchées & de boutures. Les premières se font au printemps; mais le commencement de Juillet est le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verts. Quoiqu'on puisse faire prendre différentes formes à cet arbrisseau, il convient sur-tout à faire des haies qu'on peut tenir à six piés de hauteur, & en les taillant régulièrement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles se garnissent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbrisseau est un peu délicat pour plusieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font souvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépérissement qui n'est venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvelé au bout de 10 ou 12 ans qui font à-peu-près le terme de sa durée. On la prolongera considérablement en mettant l'arbrisseau dans un terrain sec & léger, sablonneux & très-pauvre; il s'y plaira,

il y fera moins sujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il est jeune, moins il résiste aux gelées. Il est un moyen de l'en garantir sûrement, c'est de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il résistera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns soins de culture, que d'être arrosé largement si l'on veut accélérer son accroissement.

Cet arbrisseau peut servir à un objet utile. On assure que les abeilles recherchent ses fleurs de préférence, parce qu'elles sont printanières, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer aussi ces fleurs dans les sachets de senteur, dans les pots-pourris, & elles font la base de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait usage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuser pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau, prise intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante desséchée est des plus propres à purifier l'air, & à chasser les mauvaises odeurs.

On ne regarde à présent le *romarin* ordinaire que comme un arbrisseau trivial & ignoble. Son odeur, quoique aromatique, n'est supportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbrisseau assez belles pour être admises dans les collections les plus riches. Voici les différentes espèces de *romarin* que l'on connoît à présent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'est à cette espèce qu'on peut appliquer plus particulièrement ce qui a été dit ci-dessus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ses feuilles sont parsemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aspect que si l'on avoit répandu au hasard quelques paillettes d'or sur l'arbrisseau. Sa feuille est plus étroite que celle du précédent; il fleurit plutôt, & il est un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites pana-*

chees de blanc; c'est l'espece qui à le plus d'agrément; toutes ses feuilles sont si bien tachées, qu'il semble de loin qu'elles ont été argentées. C'est le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie*; il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles sont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins supportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, sont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches sont moins ligneuses que celles du *romarin* commun. Sa feuille est plus épaisse, plus rude & d'un verd plus foncé. Il est extrêmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il est rare & peu connu. *Article de M. D'AUBENTON.*

Article nouveau sur le Romarin.

§ ROMARIN, (*Bot. Jard.*) en latin, *rosmarinus*; en anglois, *rosmary*; en allemand, *der rosmarin*.

Caractere générique.

La fleur est labiée; le calice est cylindrique & comprimé au bout; son ouverture est droite & divisée en deux; le segment supérieur est entier, l'inférieur est fourchu; le tube du pétale dépasse le calice; la levre supérieure est courte & droite, & divisée en deux parties dont les bords sont rabattus; la levre inférieure est pendante & découpée en trois: on trouve dans la fleur deux étamines formées en alêne, qui se penchent vers la levre supérieure; elles sont terminées par des sommets simples; au fond se trouve un embryon à quatre cornes, surmonté d'un style de la même forme & longueur que celle des étamines, & situé de la même manière: il est couronné d'un stygmate aigu: l'embryon se partage en quatre semences ovales qui mûrissent au fond du calice.

Especies.

1. *Romarin à feuilles étroites*, rabattues par les bords, & blanches par-dessous.

Rosmarinus foliis linearibus, marginibus reflexis subtus incanis. Mill.

Garden rosmary with a narrow leaf.

2. *Romarin à feuilles étroites*, obtuses, vertes des deux côtés.

Rosmarinus foliis linearibus obtusis, utrimque virentibus. Mill.

Broad leaved wild rosmary.

En Espagne, dans la France méridionale, en Italie & en Hongrie, les *romarins* croissent en foule dans les sables, aux lieux pierreux & sur les rochers qu'ils décorent & d'où ils parfument l'air au loin. C'est cette plante dont les fleurs se succèdent si long-tems, qui fournit en Espagne une récolte si abondante aux abeilles; aussi n'est-il pas rare de trouver jusqu'à deux cens ruches dans un petit presbytère de campagne. Les *romarins* s'élevent à cinq ou six piés de haut sur des tiges boiseuses, rigides & assez robustes; quoiqu'ils soient naturels de pays assez chauds, ils supportent nos hivers en plein air, lorsqu'on les plante dans des terres très-seches. Ce n'est que dans des terrains semblables qu'ils ont toute l'intensité de leur parfum. On en a vu en Angleterre qui étoient venus d'eux-mêmes sur de vieilles murailles, & qui y bravoient les plus grands froids, par la raison que dans une situation semblable leurs racines demeuroient très-seches; & nous observerons en passant que la plupart des plantes aromatiques ne demandent que très-peu d'humidité.

On a une variété au n°. 1 dont les feuilles sont bordées de bleu, & une du n°. 2 qui est panachée de jaune; la première est délicate & demande la serre; la seconde peut être plantée en plein air à un excellent aspect.

Les *romarins* se multiplient par les boutures, qu'il faut planter en avril un peu avant la pousse; il faut transplanter ces arbrisseaux vers la fin de septembre ou au printems, lorsque le tems est chaud & humide. La plantation du mois de septembre est préférable; je crois qu'on peut aussi la faire avec succès au mois de juillet, lorsque le tems est pluvieux. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles

B b b 2

& les fleurs de cet arbrisseau sont d'usage en médecine. Les pharmacologistes ont donné à cette plante & à sa fleur le nom d'*anthos*, c'est-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* sont recommandées dans l'usage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepsie & la paralysie, hystériques, apéritives, utiles sur-tout contre la jaunisse, contre la leucophlegmatie & la cachexie, &c. Ces feuilles sont presque absolument inutiles dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une seule préparation magistrale destinée à l'usage extérieur, savoir le vin aromatique vulgaire, & dans une composition officinale, savoir le miel de *romarin*, *melanthosatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs sont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile essentielle lorsqu'on les cueille dans le tems balsamique, qui est ici celui où la plus grande partie des fleurs est à demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau distillée qui est peu usitée, une huile essentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles essentielles, un esprit ardent aromatique très-connu, sous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raisonnablement attribuer aussi que les qualités génériques des esprits ardents aromatiques. Voyez ESPRIT, Chymie, ODO-RANT, principe, & ESPRIT-DE-VIN, sous le mot VIN.

Une conserve qui est regardée comme cordiale, stomachique, anti-spasmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthosif, dont nous avons déjà parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les sommités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remèdes officinaux composés, tant internes qu'externes. (b)

ROMATIANA civitas, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'est la ville d'Aquitée, dit qu'elle fut appelée

Romanicia & Romana, ou parce que c'étoit une colonie considérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ses maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraisemblance, que *Romatiana civitas* soit le port *Romatinus* de Plin. Dans ce cas, elle pourroit tirer son nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (D. J.)

ROMATINUM FLUMEN, (Géog. anc.) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, selon Plin, liv. III. c. xvij. qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (D. J.)

ROMBAILLERE, f. f. (Marine.) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui sont attachées avec de grands clous de fer à travers des madriers & des estemeraires.

ROMBAVE, f. m. (Hist. nat. Bot.) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois est flexible.

ROMBO, f. m. (Hist. nat. Ichthiolog.) nom que l'on donne à Marseille au turbot. Voyez TURBOT.

ROME, (Géog. anc.) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'est-à-dire *la ville par excellence*, à cause du rang qu'elle tenoit sur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conservé. En vain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonia commodiense*; en vain le roi des Goths l'appella *Gothie*; en vain même l'appella-t-on *la ville d'Auguste*, par flatterie pour ce prince, l'intention de tous les souverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été suivie par leurs successeurs.

Un prince d'une naissance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jeta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrième année de la

fixième olympiade, & la sept cent cinquante-troisième avant la naissance de Jesus-Christ. Il la consacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût sorti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toscans, la plupart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre; & il fut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

Il choisit le mont Palatin pour y placer sa ville, & il employa toutes les cérémonies superstitieuses que les Etrusques avoient introduites pour de semblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le soc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de Rome par un profond sillon. Ces deux animaux, symboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent ensuite égorgés sur les autels: tout le peuple suivoit la charrue, & pouffoit en dedans les mottes de terre que le soc rejettoit quelquefois en dehors; on soulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on destinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit isolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près carrée au pié de la montagne; là on creusa en rond une fosse assez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naissance, & ce trou resta en forme d'une espece de puits dans la place publique, où se tinrent depuis les comices.

Rome fut ainsi formée par des hommes pauvres & grossiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays stérile qu'ils s'étoient partagés; le palais même de Romulus n'étoit construit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choisi son terrain pour bâtir sa cabane, sans égard à aucun ali-

gnement; c'étoit une espece de camp de soldats, qui servoit d'asyle à des aventuriers, la plupart sans femmes & sans enfans, que le desir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers, dit à ce sujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine*.

Il nous faut prendre de la ville de Rome, dans ses commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens des principaux lieux de Rome, ont tous du rapport à cet usage; cette ville n'avoit pas même de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissoient. En un mot, jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de huttes séparées.

Telle est la peinture que nous font les historiens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conserva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illustres laboureurs, qui en moins de cinq cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, désirerent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Carthage.

À peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses habitans se presserent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir ils établirent une espece de monarchie mixte, & partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple; Romulus le fondateur de Rome, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même-tems pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses successeurs aggrandirent beaucoup la ville de Rome; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, &

l'Esquilin, par Servius Tullius ; ce qui occasionna le nom célèbre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cause des sept collines sur lesquelles elle étoit bâtie.

Une des causes de sa prospérité, c'est que ses rois furent tous de grands personnages ; on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Montesquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnasse, *Ant. rom. l. III.* sur les égoûts faits par Tarquin ; & ces égoûts subsistent encore.

On fait que quelques années avant le désastre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le sénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véies & de *Rome* ; après le sacage de cette dernière, les mêmes tribuns pensèrent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à transporter à Véies le siège de l'état, & à en faire la seule capitale. Le peuple sembloit assez disposé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta sur la faction des tribuns, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on rétablirait la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples sur les mêmes fondemens ; ensuite on répara les ruines des maisons particulières ; le trésor public y contribua du sien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages ; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maisons dans l'année ; le trésor public fournit la charpente & le baudeau pour couvrir les toits ; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laisser fouir des carrières, & de souffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux ; précédemment les égoûts publics ne passaient que sous les rues ; on bâtit alors indifféremment sur leurs voûtes qui servirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours sous les maisons particulières.

• Cependant la précipitation fit tort à la seconde construction de *Rome* ; les rues demeurèrent étroites & mal alignées ; il est vrai que sur la fin de la république, & sur-tout sous Auguste, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maisons des citoyens ; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan sur lequel on avoit rétabli la ville après sa première construction : les choses changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura sous le regne de Néron six jours & six nuits, la réduisit presque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre seulement furent épargnés ; tous les soins, dit Tacite, que se donna l'empereur, pour le soulagement du peuple affligé, furent inutiles à sa réputation ; on l'accusa long-tems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embrasement. Quoiqu'il en soit, Néron se servit des ruines de sa patrie pour faire éclater sa magnificence ; il ordonna que sans garder l'ordre ancien, ni laisser la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaisie, comme ils avoient fait jusqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargit les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur se chargea de construire à ses dépens, comme aussi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maisons fussent voûtées jusqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui résiste au feu ; il prescrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs usages, afin que l'on eût des réservoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maison seroit séparée l'une de l'autre sans un mur mitoyen ; il bâtit pour lui-même un palais moins superbe par la dorure, que le luxe avoit déjà rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte description de ce palais, au mot MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apportèrent un embellissement particulier à la nouvelle ville ;

quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la manière dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*(a), telle qu'elle se trouvoit vers le siècle des empereurs Valentinien & Valens; & dans ce tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. Voyez RÉGION DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-

ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

ROME moderne, (*Géogr. mod.*) c'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit détruit. On fait qu'elle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de

(a) Montaigne disoit « qu'on ne voyoit rien de *Rome* que le ciel sous lequel elle avoit esté assise, » & le plant de son gîte; que cette science qu'il en avoit, étoit une science abstraite & contemplative, » de laquelle il n'y avoit rien qui tumbat sous les sens; que ceux qui disoient qu'on y voioit au moins » les ruines de *Rome*, en disoient trop: car les ruines d'une si épouvantable machine rapporteroient » plus d'honneur & de révérence à sa mémoire; ce n'étoit rien que son sépulcre. Le monde, ennemi » de sa longue domination, avoit premièrement brisé & fracassé toutes les piéces de ce corps admirable; » & parce qu'encore tout mort, renversé, desfiguré, il lui faisoit horreur, il en avoit réservé » veli la ruine mesmes; que ces petites montres de sa ruine qui pareissent encore au-dessus la bierre » c'étoit la fortune qui les avoit conservées pour le tesmoignage de cette grandeur infinie que tant » de siècles, tant de feux, la conjuration du monde réitérée à tant de fois à sa ruine n'avoit peu universalement » estindre; mais qu'il étoit vraisemblable que ces membres desvisagés qui en restoit, » c'étoient les moins dignes, & que la furie des ennemis de cette gloire immortelle, les avoit portés » premièrement à ruiner ce qu'il y avoit de plus beau & de plus digne. Que les bâtimens de cette » *Rome* bastarde qu'on aloit asturer attachant à ces mâtures antiques, quoiqu'ils eussent de quoy ravir » en admiration nos siècles présents, lui faisoient resouvenir proprement des nids que les moineaux » & les corneilles vont suspendant en France aus voutes & parois des églises que les Huguenots » viennent d'y démolir. Encore craignoit-il à voir l'espace qu'occupe ce tombeau qu'on ne le recon- » nut pas tout & que la sépulture ne fut elle-mesmes pour la pluspart ensevelie; que cela, de voir une » si chétive descharge comme de morceaux de tuiles & pots cassés estre anciennement arrivés à un » monceau de grandeur si excessive (C'est le *monte Testaceo.*) qu'il égale en hauteur & largeur plusieurs » naturels montaignes (car il le comparoit en hauteur à la *Motte de Gurfon* & l'estimoit double en largeur) c'étoit une expresse ordonnance des destinées, pour faire fantir au monde leur » conspiration à la gloire & prééminance de cette ville, par un si nouveau & extraordinaire tesmoignage » de sa grandeur. Il disoit ne pouvoir aisément faire convenir, vu le peu d'espace & de lieu » que tiennent aucun de ces sept monts, & notamment le plus fameux, come le *Capitolin* & le *Palatin*, » qu'il y rajat un si grand nombre d'édifices. A voir seulement ce qui reste du temple de la » Paix, le long du *Forum Romanum*, daquel on voit encores la chute toute vivve, comme d'une » grande montaigne, dissipée en plusieurs horribles rochers, il ne semble que deux tels bâtimens » peussent tenir en toute l'espace du mont du capitolé, où il y avoit bien 25 ou 30 temples, outre plusieurs maisons privées.

» Mais à la vérité plusieurs conjectures qu'on prend de la peinture de cette ville ancienne, n'ont » guiere de verisimilitude; son plant mesmes estant infiniment changé de forme, aucuns de ces vallons » estant comblés, voire dans les lieux les plus bas qui y fussent, comme, pour exemple, au lieu » de *Vehabrum*, qui, pour sa bassesse, recevoit l'égout de la ville & avoit un lac, s'estant eslevé » des mons de la hauteur des autres mons naturels qui sont autour de-là; ce qui se faisoit par le tas » & monceaux des ruines de ces grands bâtimens. Et le *Monte Savello* n'est autre chose que la ruine » d'un partie du théâtre de Marcellus. Il croioit qu'un ancien Romain ne scauroit reconnoître l'assiette » de sa ville quand il la verroit. Il est souvent venu qu'après avoir fouillé bien avant en terre, on ne » venoit qu'à rencontrer la teste d'une fort haute colonne, qui étoit encore en pied au-dessous.

» On n'y cherche point d'autres fondemens aus maisons que des vieilles mâtures ou voutes, comme » il s'en voit au-dessous de toutes les caves ni encore l'appui du fondement ancien: ni d'un mur qui » soit en son assiette, mais sur les brisures mesmes des vieux bâtimens, comme la fortune les a logés » en se dissipant, ils ont planté le pied de leurs palais nouveaux, comme sus de gros lopins de » rochers fermes & assurés. Il est aisé à voir que plusieurs rues sont à plus de trente piéds profond » au-dessous de celle d'a cette heure.. »

Madrid, à 330 au sud-est de Paris, à 340 d'Amsterdam, à 310 nord-ouest de Constantinople, & à 190 sud-ouest de Vienne. *Long.* suivant Cassini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. selon Gréave, 41. 46. La différence des méridiens entre Paris & Rome, est de 10. 19. 30. dont Rome est plus orientale que Paris.

Rome est non-seulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Eglise, mais elle est encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puisque chacun d'eux a le droit d'y nommer un ministre, & que leurs causes ecclésiastiques, & même leurs causes temporelles, y sont jugées par le tribunal de la Rote, composé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

*Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife est assis au trône des Césars,
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône est sur l'autel, & l'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encensoir.*

Voltaire.

La différence est néanmoins bien grande entre Rome ancienne, & Rome moderne; je ne dirai pas avec Vopiscus, qui vivoit sous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne Rome avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'est une faute des copistes; je ne suis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes exagérations de Vossius, qui donne à l'ancienne Rome plusieurs millions d'habitans; mais en supposant qu'elle fût à-peu-près aussi peuplée que peut l'être Paris, il est certain que Rome moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-septième siècle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul se trouvoit encore vérifié par les registres des naissances. Il y naissoit, année commune, trois mille six cents enfans; ce nombre de naissances multiplié par 34, donne toujours à-peu-près le total des habitans, savoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il résulte de cette observation que

Rome est six fois moins peuplée que Paris, & sept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amsterdam, & en est encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoissance des arts qui la produisent; elle n'a ni vaisseaux, ni manufactures, ni trafic. Il est vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. Rome a été le centre des beaux arts, jusqu'au milieu du dernier siècle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres surpassée par notre capitale. Londres a aussi sur elle autant de supériorité par les sciences que par les richesses & la liberté; les palais si vantés de Rome sont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plupart des maisons des particuliers sont misérables; son pavé est très-mauvais, les pierres petites & sans assiette; ses rues vilaines, sales & étroites, ne sont balayées que par la pluie qui tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'églises & de couvens, est presque déserte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'est un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle vignes. Ceux du Vatican & du derrière de S. Pierre, occupent plus d'un tiers de la partie nommée le bourg, & tout ce qui est à l'occident de la Longara jusqu'au Tibre, ne présente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainsi, l'on a eu raison de dire, que les sept collines qui faisoient autrefois sa décoration, ne lui servent plus que de tombeaux.

*Hæc, dum viva, sibi septem circumdedit arces
Mortua nunc septem contegitur tumulis.*

Cependant cette Rome dépeuplée, faible par elle-même, sans fortifications, sans troupes & sans généraux, est toujours la ville du monde la plus digne de curiosité, par une infinité de précieux restes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en sculpture.

Entre les restes de l'ancienne Rome, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages nécessaires, comme les grands chemins, les aqueducs

&

& les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* sous les empereurs, se manifeste dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'ostentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels sont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obélisques, les colonnes, les mausolées, les arcs de triomphe, &c. car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque besoin effectif. Ces divers restes ont été si amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaste collection de Gronovius, qu'il est difficile de rien dire de neuf sur un sujet si rebattu. Cependant, il y a tant de choses remarquables dans un champ si spacieux, qu'il est difficile de les considérer sans faire différentes réflexions, ou selon son génie, ou selon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes statues sont l'objet qui a le plus de partisans, à cause de l'excellence de l'ouvrage. On est enchanté de voir les visages de gens illustres qu'on connoît tant dans l'histoire. On aime à considérer la ressemblance qui se trouve entre les figures des divinités du paganisme, & les descriptions que les poètes nous en ont données, soit que les poètes aient été les copistes de la sculpture grecque, soit que la sculpture ait pris ses sujets dans les poètes. *Rome*, maîtresse de l'univers, rassembla dans son sein les plus beaux morceaux de la Grèce.

Quoique les statues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, surprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore sous terre de grands trésors en ce genre. Il y a plusieurs endroits qui n'ont jamais été visités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le siège du palais de l'empereur, on peut présumer qu'il n'est pas stérile en richesses de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achètent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles.

Tome XXIX.

Ils payent l'étendue de la surface qu'ils ont à creuser; & après l'essai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & souvent avec succès. S'ils sont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement assez de briques & de décombres pour se rembourser des frais de leurs recherches, parce que les Architectes estiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, sur-tout à *Rome*, que le lit du Tibre est le grand magasin de toutes ces sortes de trésors; cette opinion est si générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette rivière, pourvu qu'ils eussent seulement ce qu'ils y trouveroient. Ils proposèrent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, jusqu'à ce qu'ils eussent vidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une proposition si favorable; le pape la refusa par une vaine terreur; il est certain que la ville de *Rome* recevoit un grand avantage d'une telle entreprise, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ses fréquens débordemens.

Rome offre un autre spectacle curieux, c'est la grande variété des colonnes de marbre dont elle est remplie, & qui ont été tirées d'Égypte ou de la Grèce. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je sais que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes; mais les anciens sachant que le but de l'architecture est principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *il gusto grande*; ils considéroient toujours l'assiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des règles de l'art, pour s'accommoder aux diverses distances & élévations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de *Rome*, tous les obélisques qui sont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'É-

C c c

gypte. Tel est l'obélisque qui est au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de Rome, & celui qui est vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quinz a la gloire de les avoir tous deux fait relever. Voyez OBÉLISQUE.

Le pont *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de Rome, est celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur *Ælius Adrianus*, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cause que S. Grégoire le Grand, étant sur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange sur le *moles Adriani*, qui remettoit son épée dans le fourreau, après une grande peste qui avoit défolé toute la ville. En jetant les yeux sur la rivière, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-dessus lequel tous les triomphes passoient pour aller au capitolé; ce qui fit que ce passage en demeura plus libre, & que par un décret du sénat, il fut défendu aux payfans & aux laboureurs.

Le château S. Ange est au bout du pont *Sant-Angelo*; c'est ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'est dans ce château qu'on met les prisonniers d'état; & que Sixte V. déposa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en servir sans une pressante nécessité; apparemment que quelques-uns de ses successeurs se sont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'existent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'église de même nom, qui passe pour le plus vaste & le plus superbe temple du monde. Voyez S. PIERRE de Rome.

Le palais du Vatican est tout joignant l'église de S. Pierre, & c'est grand dommage; car si l'église étoit isolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en seroit bien plus beau. Le Vatican est un édifice aussi vaste qu'irrégulier. Voyez VATICAN.

Ce palais a une bibliothèque magnifique, grossie par celle de Heidelberg, & par la bibliothèque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliothèque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Bou-

len; il seroit à souhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fussent aussi; car on en connoît quelques-unes qui sont admirables. Parmi les manuscrits des derniers siècles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans lesquelles ils se traitoient de Messer-Pietro, Messer-Julio, sans autre cérémonie. Leur style a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliothèque du Vatican se trouve déjà fait dans ce Dictionnaire, je suis dispensé de plus grands détails à cet égard. Voyez le mot BIBLIOTHEQUE.

Près de l'église de S. Pierre est l'hôpital du S. Esprit, l'un des plus beaux de l'Europe par sa grandeur & par son revenu. Il y a, dit-on, jusqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maison. C'est une espèce de mont de piété, où l'on porte son argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de superflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ses risques, & ce profit est beaucoup plus que suffisant pour les dépenses dont l'hôpital est chargé.

De l'hôpital du S. Esprit, on passe à l'église de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Tasse. Un peu plus loin est la villa Pamphilla, maison de plaisance ornée de statues & de tableaux, entre lesquels on distingue S. Pierre attaché en croix, & la conversion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit sur la route l'église des cordeliers appelée *San-Pietro-Montorio*, dont le grand autel est embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où est *San-Pietro-Montorio*, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'est ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'église de Santa-Maria-Tranfevere n'est pas loin, & c'est la première qui ait été bâtie à Rome, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoræ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux soldats effropriés.

On va ensuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *insula Tiberina*. Elle se forma dans ce lieu-là, lorsque Tarquin le superbe eut été chassé de Rome. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait semer au-tour de Rome, on les jeta dans le Tibre avec les racines, en sorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amassa insensiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On sort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite est le pont appelé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horacius Coclès soutint lui seul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derrière lui; après quoi il se jeta dans la rivière, & se sauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'est de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la rivière avec une pierre au col.

Au sortir du pont, on voit la porte de derrière du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les renferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque distance de leurs synagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti sur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguste fit élever en l'honneur de son neveu. Plus loin est le grand égout de Rome, qui se décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priscus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aisément entrer, & il y a plusieurs canaux voûtés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage est un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille Rome.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Testaccio*, la montagne des pots cassés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuse de vases de terre qu'on faisoit à Rome pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'usage de

brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vases.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mausolée de Caius Cestius; monument fort singulier, soit pour son ancienneté, soit pour les peintures en stuc blanc dont il étoit décoré. Voyez PYRAMIDE de Cestius.

Après que l'on a passé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Ostiensis*, on va à l'église du même nom, & qui a été bâtie par Constantin. Cette église est en forme de croix, & a 477 piés de long sur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la soutiennent; ils sont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là sont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les soldats n'y commissent aucun désordre, & qu'ils pussent souvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voisinage. Ce cirque bâti par cet empereur, est le plus entier de ceux qui restent aujourd'hui à Rome. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appelée *meta*; au bout de ce cirque délabré est un vieux temple rond, & un autre petit qui lui sert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints ensemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébastien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piscina publica*, parce que tout le peuple de Rome venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on se rend à l'église S. Jean de Latran, regardée comme la première église patriarcale de Rome. C'est dans cette église que le pape nouvellement élu, prend possession de son patriarcat. Les pontifes de Rome demeuroient autrefois dans le palais voisin; ce n'est que depuis leur

retour d'Avignon qu'ils ont choisi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit une bulle pour obliger ses successeurs à y demeurer d'après son exemple, trois mois de l'année; mais ses successeurs en ont appelé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'église de Latran est sous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette église est vaste, & a des niches que l'on dit avoir été construites sur les dessins de Michel-Ange; ces niches renferment des statues, dont les quatre plus belles ont été faites par des sculpteurs françois.

En passant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maison de plaisance toute remplie d'antiquités curieuses, parmi lesquelles on remarque les statues de Brutus & de sa femme Porcia, d'une seule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embrassent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, sont la belle statue d'Andromède exposée aux monstres marins, une autre statue d'Apollon fuyant Marsias, & la statue d'un satyre qui tire une épine de son pié.

De ce lieu-là on descend vers l'ancien amphithéâtre nommé *Colisée*, à cause d'un colosse qui étoit auprès. C'est une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reste que des ruines; Vespasien le commença, & Domitien l'acheva. Il est surprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une aussi prodigieuse grosseur, que celles dont ce bâtiment étoit composé. Martial en parle en ces termes:

*Hic ubi conspicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, stagna Neronis erant.*

Ce prodigieux amphithéâtre étoit de figure ronde en dehors, quoique l'arène fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille spectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphithéâtre de Vérone; les colonnes du troisieme ordre & les pilaf-

tres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphithéâtre, les mafures de briques qui composoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta sudans*; elle fournissoit de l'eau à ceux qui se trouvoient à ces spectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & sur le haut il y avoit une statue de cuivre qui représentoit Jupiter. L'arc triomphal de Constantin est aux environs du colisée. Il est assez bien conservé, mais il y a quelques statues dont on a enlevé les têtes; & on en accuse Laurent de Médicis, qui à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoisseurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne sont pas d'égale beauté; ce qui fait soupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on se rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, ressemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient seize cents sieges de marbre, pour avoir autant de personnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de statues, de tableaux & de pierres précieuses; aujourd'hui ce n'est plus qu'un endroit de récréation pour un triste séminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut observer le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priscus le commença, & Jules-César, aussi-bien qu'Auguste, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois stades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de statues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aisément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les sénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troisieme pour le peuple. Les obélisques qui sont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a plusieurs voûtes sous ce bâtiment; c'étoit là que les cour-

tisannes établissoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'église de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appelé *palazzo maggiore*. Il occupoit presque tout le mont Palatin. L'église de S. Anastase qui est sur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre saisons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'église de saint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cause que l'on y passoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'église ronde de saint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Consolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Vesta.

L'église de *Sancta-Maria-Liberatrice* est au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curcis*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où sortoit une puanteur insupportable, & qui ne se referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de sa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèse. Il est rempli de jets d'eau & de grottes, & au-dessus sont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite, on arrive à l'arc triomphal de Titus; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la prise de Jérusalem. Cet arc est sur-tout remarquable par ses bas-reliefs, qui représentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaisseaux qui furent apportés du temple; cet arc est dans la rue sacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'est-à-dire de la *Paix*, n'est pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fut un des plus superbes édifices de Rome. Vespasien l'avoit élevé, & y

avoit mis les dépouilles du temple de Jérusalem. Voyez TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant est l'église de saint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Faustine son épouse, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant sa vie; le vestibule de cette église est magnifique.

Le capitol moderne est bâti sur les ruines de l'ancien capitol; tout y est plein de pieces antiques, dont la description feroit un volume. Il suffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui allaite Rémus & Romulus; les quatre grands reliefs représentant plusieurs traits de l'histoire de Marc-Aurele; la couronne rostrale du consul Duillius, qui eut le premier dans Rome l'honneur du triomphe naval; le courrier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au sénat, ayant mieux aimé souffrir de grandes douleurs dans son voyage, que de retarder la joie publique; les bustes de Cicéron & de Virgile; les quatre anciennes mesures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin; la nourrice de Néron qui le tient par la main; la déesse du silence; le dieu Pan; les trois Furies; une statue de César avec sa cuirasse; une statue d'Auguste; celle de Castor & de Pollux; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode; le lion qui dévore un cheval; les trophées que quelques-uns disent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui se voient dans la place du capitol, ont été enlevés du théâtre de Pompée; & la statue équestre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut mise par Paul III. On croit que c'est la statue de Marc-Aurele.

Pour ce qui est du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitol. Voyez MILLIAIRE.

On monte ensuite au palais de saint Marc, qui appartient à la république de Venise, & où logent les ambassadeurs qu'elle tient à la cour de Rome. Du palais de saint Marc on va au mont Quirinal, appelé présentement *Monte-cavallo*,

& en passant par le quartier de la ville ; nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à considérer la célèbre colonne de Trajan, érigée par le sénat en l'honneur de cet empereur. Voyez TRAJANE, colonne.

La place de *Monte-cavallo* est remarquable par les statues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit présent à Néron. Sur le piédestal de l'une on lit, *opus Phidia*; & sur celui de l'autre, *opus Praxitelis*. Ce sont ces chevaux qui donnent présentement le nom à la montagne sur laquelle étoient les bains de Constantin. Le palais que le pape occupe en été est vis-à-vis. L'église de saint Pierre-aux-liens n'est pas éloignée de *Monte-cavallo*; c'est dans cette église qu'est la statue de marbre de Moïse par Michel-Ange.

L'église de sainte Marie majeure est la plus grande église de celles de Rome qui sont dédiées à Notre-Dame, & c'est de-là qu'est venu son nom; elle est sur le mont Esquilin, au bout de la rue des quatre fontaines; on vante beaucoup ses deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne*, parce qu'elle étoit sur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cause de la quantité d'arbres de cette espèce qu'il y avoit dans cet endroit; les autres tirent son nom d'une église de Notre-Dame, qui est à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzième siècle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cause de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie sous le pontificat de Pie IV. par Vignole, sur les dessins de Michel-Ange Buonarota. Elle est de pierre travertine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédestaux sont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le respect que l'on a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de Rome par cet endroit, est la seule qui plaise à la vue; on y trouve une

place triangulaire, ouverte par trois rues longues, droites, & larges; celle du milieu est la rue du cours, *il corso*, ainsi nommée parce qu'on s'y promène en carrosse pour prendre le frais, & qu'elle sert aux courses des chevaux, & aux divertissemens du carnaval; une de ces rues passe par la place d'Espagne, qui est le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à Rome.

Après avoir passé devant l'église des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les statues de deux lutteurs, & celle d'un paysan, qui en aiguissant sa faux, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conspiration, qu'il découvrit au sénat; c'est une très-belle pièce, mais les statues de Vénus & de Cupidon sont incomparables.

C'est encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de Rome, tant pour sa situation du côté de la montagne, que pour ses riches appartemens. Il y a deux escaliers qui sont des chefs-d'œuvre; & Pierre de Cortonne s'est épuisé pour embellir le plafond de la grande salle; la galerie est ornée de tableaux & de rares statues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurèle Antonin & par le sénat, en l'honneur d'Antonin Pie, est dans la même rue *del Corso*. Voyez COLONNE ANTONINE.

On arrive ensuite à l'église & au couvent des dominicains, appelés *la Minerva*, parce qu'ils sont élevés sur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand espace que celui qu'occupent aujourd'hui l'église & le couvent. On admire dans cette église le Christ de Michel-Ange. La figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, entièrement nue, sans la moindre draperie. C'est un ouvrage fini, d'un goût exquis, & selon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farnese. Il le commença seulement, & Michel-Ange en est regardé comme le principal archi-

te. La façade de ce bâtiment est large de cent quatre-vingt piés, & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croisées, les encoignures, la corniche & toutes les pierres principales sont des dépouilles du colisée. On a ainsi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti presque tout le grand palais de la chancellerie, aussi-bien que l'église de saint-Laurent *in Damaso*. Au lieu de conserver ces précieux restes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui Rome moderne est redevable de la plus grande partie de sa beauté, il s'est trouvé plusieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une église : Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les degrés de marbre par où l'on monte à l'église d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus ; saint Blaise est bâti des débris d'un temple de Neptune ; saint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainsi de quantité d'autres.

Le palais Farnese est un des plus beaux de Rome. On voit dans sa cour la statue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant sur son dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande salle les statues de deux rois Parthes qui sont enchaînés. On fait aussi grand cas des statues de la Charité & de l'Abondance, en posture de deux personnes qui s'embrassent. Tout-au-tour de l'appartement sont les figures de plusieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles statues des anciens philosophes & poètes ; celles d'Euripide, de Platon, de Possidonius, de Zénon, de Diogene, de Seneque, &c. On entre aussi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on passe dans la galerie dont les plafonds sont de la main d'Annibal Carrache : ils contiennent les histoires des amours des dieux & des déesses. La statue d'Apollon taillée dans un caillou se voit

dans cette galerie. Dans une cour de derrière est le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoisseurs, & qu'on nomme le *taureau Farnese*. Voyez TAUREAU FARNESE.

A quelque distance du palais Farnese, on trouve la piazza de Pasquino, où est la fameuse statue de Pasquin proche de la place Navone. Voyez PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'est-à-dire, la place des combats, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle est cinq ou six fois plus longue que large, & une de ses extrémités est un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainsi que la belle église qu'il a fait bâtir en l'honneur de sainte Agnès.

Le milieu de la place Navone est moins élevé que les bords ; de maniere qu'on en peut faire une espece de lac, en fermant les conduits par lesquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui sont sur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures colossales qui représentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde ; le Gange pour l'Asie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'est ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'est pas éloigné de la place Navone. Eugene IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Ensuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une église & d'une bibliothèque publique. C'est le plus ancien college de Rome & le seul qui ait droit de faire des docteurs ; le pape en nomme les professeurs, qui sont presque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privilèges & d'honneurs.

Le jardin de botanique est placé au janicule dans une exposition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'église de saint Louis n'est pas éloignée de la place Navone, & le palais Justiniani

est aux environs. On voit dans ce palais de belles statues des dieux du paganisme , outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit aussi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de saint Jean-l'évangéliste qui est de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon , est la plus hardie piece d'architecture qui soit à Rome ; & c'est là que Raphaël est enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon , & nous ferons un *article* séparé de la ROTONDE.

On traverse le campo Martio , pour aller à l'église de san-Lorenzo-in-lucina qui est la plus grande paroisse de Rome. Elle avoisine le palais Borghese , palais qui renferme bien des choses rares, sur-tout en tableaux, dont le plus estimé est du Titien : c'est une Vénus qui bande les yeux de l'Amour , pendant que les Graces lui apportent ses armes. Le portrait de Paul V de la maison Borghese est un ouvrage très-délicat en mosaïque.

Auguste avoit son mausolée dans le même quartier , à peu de distance de l'église de saint Roch. Cet édifice étoit rond , & l'une des plus belles choses qu'on pût voir dans l'ancienne Rome. Il avoit trois rangs de colonnes les unes sur les autres, dont les étages alloient toujours en retrécissant ; & sur chaque étage étoit une espece de terrasse où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La statue d'Auguste étoit sur le haut de tout l'ouvrage , élevée de terre de deux cens cinquante coudées : le tems a détruit ce superbe tombeau.

L'église des Augustins située dans le voisinage , a une bibliothèque ouverte le matin ; & tout près de cette église est le palais du duc d'Altemps. La grande salle de ce palais est remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief sur du marbre , par la représentation d'une ville taillée sur du bois , & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jesus entre ses bras ; c'est un tableau de la main de Raphaël , & qui est fort estimé.

En parcourant Rome moderne , je n'ai point parlé de ses antiquités chrétiennes , parce qu'elles sont trop embarrassées de

légendes & de fables. J'ai aussi passé sous silence la description des églises qui n'ont rien de remarquable , outre que le nombre est si grand , qu'on en compte près de trois cens , dont plus de quatre-vingt servent de paroisses , quoique la dixième partie fut plus que suffisante.

On fait que Rome fut d'abord gouvernée par des rois , ensuite par des consuls , puis par des empereurs jusqu'à Augustule , l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été saccagée six fois ; premièrement , par les Gaulois , l'an 364 de sa fondation ; secondement par Alaric , l'an de J. C. 410 ; troisièmement par Genserik roi des Vandales , l'an 455 ; quatrièmement par Odoard roi des Hérules ; cinquièmement par Totila , l'an 546 ; sixièmement par Charles-Quint , l'an 1527.

» Dans le septième & le huitième siècles ,
 » la situation de Rome , dit un historien
 » philosophe , étoit celle d'une ville mal-
 » heureuse , mal défendue par les exar-
 » ques , continuellement menacée par les
 » Lombards , & reconnoissant toujours
 » les empereurs pour ses maîtres. Les papes
 » ne pouvoient être consacrés qu'avec la
 » permission expresse de l'exarque. Le
 » clergé romain écrivoit au métropolitain
 » de Ravenne , & demandoit la protec-
 » tion de sa béatitude auprès du gouver-
 » neur ; ensuite le pape envoyoit à ce
 » métropolitain sa profession de foi. Enfin
 » Charlemagne , maître de l'Italie com-
 » me de l'Allemagne & de la France ,
 » juge du pape , arbitre de l'Europe , se
 » rendit à Rome à la fin de l'année 799.

» Si pour lors il eut fait de cette ville sa
 » capitale , si ses successeurs y eussent fixé
 » leur principal séjour , & sur-tout si l'u-
 » sage de partager ses états à ses enfans
 » n'eut point prévalu chez les Barbares ,
 » il est vraisemblable qu'on eut vu renaître
 » l'empire romain. Tout contribua depuis
 » à dévaster ce vaste corps , que la valeur
 » & la fortune de Charlemagne avoient
 » formé ; & tout concourut à relever la
 » puissance abbatue du saint siege jusqu'au
 » tems de la révolution qui lui a fait per-
 » dre les plus beaux fleurons de sa cou-
 » ronne. (*Le chevalier DE JAU-*
 » *COURT.*)

ROME ,

ROME, *déesse*, (*Mythol. Littér. Inscript. Médail.*) les anciens, non contents de personnifier plusieurs de leurs villes, & de les peindre sous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainsi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été si grand & si étendu que celui de la *déesse Rome*.

On la peignoit ordinairement ressemblante à Pallas, assise sur un roc, ayant des trophées d'armes à ses pieds, la tête couverte d'un casque & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que Rome étoit toujours dans la vigueur de la jeunesse; on la représentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au lieu d'une pique, elle tient une victoire, symbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déesse Rome* sont assez souvent accompagnées d'autres types qui la représentoient; telle étoit l'histoire de Rhéa-Sylvia, la naissance de Remus & de Romulus, leur exposition sur le bord du Tibre, le berger Faustulus qui les nourrit, la louve qui les allaite, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit soin.

On bâtit des temples à la *déesse Rome*, on lui éleva des autels non-seulement dans la capitale, mais dans la plupart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la première l'exemple, selon Tite-Live, *liv. XLIII, ch. vj*, & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Ephèse, à Melasse, à Pola, ville de l'Istrie, & ailleurs, où le culte de cette déesse étoit aussi célèbre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprendoit point de long voyage sans brûler de l'encens à sa gloire, & sans lui adresser des vœux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajola cette prétendue déesse, étoient *Roma victrix*, Rome victorieuse; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma sacra*, Rome sacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguste vit avec plaisir qu'on consacra des temples à lui Auguste; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la consécration des temples

Tome XXIX.

à la *déesse Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont sur la Charente, un monument qui entr'autres inscriptions en a conservé une dans laquelle il est dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au service de la *déesse Rome* & d'Auguste.

On trouve souvent la tête de la *déesse Rome* représentée comme Pallas dans les médailles consulaires, & dans quelques médailles Grecques. On la trouve aussi jointe avec celle du sénat, représenté en vieillard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de Rome & du sénat, dans les médailles Grecques, sont *Δεα Ρωμη*, la *déesse de Rome*, & *Δεος συγκλητου*, le *dieu du sénat*, ou *ιερα συγκλητος*, le *sacré sénat*.

Les médailles de Maxence représentent Rome éternelle assise sur des enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, & de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conservateur de tout le monde, avec cette inscription, *conservatori urbis æternæ*.

Les médailles de Vespasien nous font voir Rome ayant le casque en tête, & couchée sur sept montagnes, tenant son sceptre, & ayant à ses pieds le Tibre, sous la figure d'un vieillard.

Enfin, par les médailles d'Adrien, Rome tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire sur un globe, comme étant victorieuse de tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, au jeu du *Romestecq*, ce sont deux valets, deux dix, ou deux neuf, ou deux autres cartes d'une même espèce; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

ROME, double Rome, au jeu du *Romestecq*, se dit lorsqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorsque les deux as ou les deux rois ne sont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géogr. mod.*) petite rivière des Pays-Bas, qui court depuis Rumpst jusqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Escaut. (*D. J.*)

D d d

ROMES, f. m. pl. (*basse Lifferie.*) ce sont les deux principales pieces qui composent le métier où se fabrique la basse-lisse. Ces pieces sont des deux côtés du métier, & portent à leur extrémité les deux ensuples, sur l'une desquelles se roule la chaîne & sur l'autre l'ouvrage. C'est aussi aux romes que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les sauteraux, où sont attachées à des mentonnières les cordes qui servent à ferrer le dessein contre la chaîne. *Dict. de Comm. (D. J.)*

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, est ainsi nommé de Rome & de Stecq, deux termes usités dans le jeu. Voyez ROME & STECQ.

Les cartes avec lesquelles on joue ce jeu sont au nombre de trente-six, c'est-à-dire, depuis le trois jusqu'au six. On y peut jouer deux, quatre ou six personnes. On voit qui fera ensemble; & si l'on est six, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, selon qu'on est convenu. Il y en a qui prétendent que c'est un avantage de faire à six. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier; ce qui arrive en ce cas, puisque celui qui est à la droite de celui qui mêle, est son compagnon avec lequel il communie le jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie est ordinairement de trente-six points lorsqu'on joue six; & à deux ou quatre, elle est de vingt-un quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à sa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il observe de toujours donner de même dans tout le reste de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reste sur la table sans qu'on y touche.

Il faut observer que l'as est la meilleure

carte du jeu, levant même le roi; le reste des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte supérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle soit de la même couleur; car autrement l'inférieure jetée la première leve la supérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici selon leur plus grande valeur. Le vilique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome & le stecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, si elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au romestecq, elle doit être nommée par son nom propre, c'est-à-dire, qu'en la jouant, il faut toujours dire *double ningre*, ou *piece de ningre*, en jouant une de la double rome, *piece de la double rome*, *de triche*, & *de village*; car autrement celui qui auroit effacé sans l'avoir nommée, perdrait la partie. Ainsi, en jetant les deux dames & les deux valets, qui font le village, il faut dire *piece de village*. Voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de sa partie adverse, est marqué de trois jetons de sa partie; mais de rien si la carte est pour lui ou pour son compagnon.

S'il se trouve des cartes retournées dans le jeu, & que le joueur s'en aperçoive; on marquera trois jetons pour celui qui fait

Qui manque à donner de la même manière qu'il a commencé, est marqué de trois jetons, & le coup se joue.

Celui qui donne six cartes au lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au hasard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant son tour relève sa carte, & est marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdrait la partie, si l'on s'en apercevoit.

Qui joue avec six cartes ou plus, perd la partie.

Qui se démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui qui accuseroit trois marques qu'il

n'auroit pas , n'importe par quel motif , perdroit la partie.

ROMETTA , (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile , dans la vallée de Démona , à 6 milles de Messine , sur une montagne.

ROMNEY, (*Géogr. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre , dans la province de Kent , sur une élévation assez considérable de gravier & de sable. C'est un des cinq ports du royaume , & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce temps-là , *Romney* a beaucoup perdu de son premier lustre ; il a cependant encore cinq églises paroissiales , un prieuré & un hôpital ; il a aussi conservé l'honneur d'envoyer ses députés au parlement. *Long.* 28 , 42 ; *lat.* 50 , 56. (*D. J.*)

ROMONT , (*Géogr. mod.*) ville de Suisse , dans le canton de Fribourg , avec titre de comté , à six lieues de Berne , & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton , après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiii^e. siècle , lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cause de sa situation sur une petite montagne ronde , & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud , & de celui de *Romont* jusqu'à l'an 1536 , que les Bernois alliés des Genevois , attaqués par le duc , conquièrent le pays de Vaud ; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince , prirent le comté de *Romont* , de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce temps-là ; & comme la maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution , les ducs se sont contentés de prendre le vain titre de *comtes de Romont* , & de seigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25 ; *lat.* 46 , 48. (*D. J.*)

ROMORANTIN , (*Géogr. mod.*) ville de France , au Blésois , & la principale de la Sologne , au confluent d'un petit ruisseau appelé *Morantin* , & de la rivière de Sandre , à 16 lieues au levant de Tours , & à 42 de Paris , avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de serges & de draps pour

l'habillement des troupes. Deux choses contribuent à cette fabrique , une terre qui se trouve aux environs , & les eaux de la petite rivière de Rere , qui sont ensemble très-propres au dégraissage des laines. Comme le roi François I avoit fait dans sa jeunesse quelque séjour à *Romorantin* , & que la reine Claude sa femme y étoit née , il accorda quelques privilèges à cette ville , qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19 , 20 ; *lat.* 47 , 28.

La prétendue possédée , nommée (*Marthe*) Brossier , qui fit tant de bruit en France sur la fin du xvj^e. siècle , étoit fille d'un tisserand de *Romorantin* , & naquit dans cette ville. Elle choisit l'église de Sainte-Genevieve à Paris pour la scène de sa comédie. Les capucins l'exorciserent , & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célèbres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Marescot , l'un d'eux , saisit la possédée à la gorge dans la chapelle même , & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit , en alléguant pour excuse que l'esprit l'avoit alors quittée. Les exorcismes furent répétés une seconde fois , & la Brossier voyant Marescot venir à elle pour la colleter , s'écria que lui , Riolan & Hautin se mêlassent de leur médecine , & se retirassent comme des profanes ; ils furent obligés d'obéir , & pour lors elle se jeta à terre , & fit , selon la coutume , le diable à quatre. Enfin , les médecins se trouverent partagés d'avis , & le plus grand nombre attesta qu'il y avoit une véritable possession dans *Marthe*. Comme cette affaire partageoit tous les esprits , le parlement s'en mêla , & ordonna , en 1599 , au prévôt de mener *Marthe Brossier* à *Romorantin* , avec défense au pere de la laisser sortir de sa maison. Ainsi le diable fut condamné par arrêt , à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illustre parmi les protestans ; c'est Claude Pajon , qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour plusieurs ouvrages , & en particulier celui qui est intitulé , *examen des préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Cet ouvrage parut en 1673 , en 3 vol. in-12 , & est fort estimé des protestans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685 , âgé d'environ 60 ans. Il possédoit très-bien l'art de

raisonner, ainsi que les langues Grecque & Hébraïque. (D. J.)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit François.*) édit donné en 1560, sous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoissance de l'hérésie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enrégistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïques, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition. *Hénault.* (D. J.)

ROMPEIZ, f. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées dont il n'y avoit ni vestige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit. 12, art. 6. Voyez Coquille sur cet article.* (A)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots sont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briser, casser, rompre* un pot, un verre, une porte, &c.

Briser, signifie proprement, *rompre* en plusieurs piéces; ainsi quand une chose n'est *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'elle est *brisée*, mais qu'elle est *rompue* ou *cassée*.

Briser se dit aussi pour *froisser*, comme j'ai le corps tout *brisé*. *Rompre* est aussi fort bon dans le même sens. On dit au propre, *casser* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *casser* la tête à coups de mousquet, ou de pistolet.

On dit, *rompre* un criminel sur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance, *rompre* la lance; *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'emploient presque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *brisé* les portes de l'enfer.

Casser se dit pour *annuller, invalider; casser* un testament, un contrat, une sentence, &c. Il se dit aussi pour *licencier: casser* des troupes, &c. *Se casser* se dit pour s'affoiblir, il commence bien à *se casser*.

Rompre est beaucoup plus usité au figuré, que *briser* & *casser*; on dit *rompre* un bataillon, un escadron, pour signifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briser* ses fers, ses chaînes, ses liens pour *se mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit ensemble. On dit, dans le même sens, *rompre* le dessein, les mesures de quelqu'un.

Rompre signifie encore manquer à l'observation de ce à quoi on est obligé, *rompre* son jeûne, ses vœux, son serment. *Rompre* se dit pour *dresser, exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je suis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour signifier faire les premiers pas dans une affaire, ou fermenter les premières difficultés.

Rompre les chiens, en terme de chasse, c'est les rappeler, pour les empêcher de continuer la chasse. *Rompre* le fil d'un discours, c'est quitter tout d'un coup la suite d'un discours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, signifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (D. J.)

ROMPRE *la couche*; les brasseurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de brasserie, c'est avec le fouquet mêler le grain bruisiné & l'eau qui font dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'est l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaise qualité du vin. Cette épreuve est simple, & consiste à mettre du vin dans un verre, & le laisser pendant quelque temps à l'air & découvert; s'il ne *se rompt* pas, c'est-à-dire, s'il ne change point de couleur, il est bon; & au contraire, si la couleur s'altère, ce qu'ils nomment *se rompre*, il n'est pas de garde, & est sujet à se *gâter*. *Savary.* (D. J.)

ROMPRE *le jet*, (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'est séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette espece de petit entonnoir qui est en dedans du moule, & qui porte la fonte jusque sur la matiere du caractère. On appelle *rompure*, & l'endroit par où *se rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (D. J.)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre

qui rompt de fruits , quand il en est trop chargé , une branche que le vent a rompue. Cet accident peut se prévenir , en réduisant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer , pour qu'ils deviennent plus beaux , & en même temps soulagent l'arbre.

ROMPRE la laine (*Lainage.*) c'est faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mêlés. Ces laines sont teintes & non filées , & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien rompues , c'est-à-dire , bien mêlées , en sorte que le fil de laine dont on doit composer la chaîne & la trame de cette espèce de draps , tient également de toutes les couleurs qui sont entrées dans le mélange ; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary. (D. J.)*

ROMPRE une planche, (*Gravure.*) ce mot se dit chez les graveurs & imprimeurs en taille-douce , pour signifier qu'on ne veut , ou qu'on n'ose plus s'en servir , ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magistrats de police. Les estampes dont les planches sont rompues , augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE , terme de manège. Rompre un cheval à quelque allure , c'est l'y accoutumer. Rompre le cou à un cheval , c'est l'obliger quand on est dessus , à plier le cou à droite & à gauche , pour le rendre flexible , & qu'il obéisse aisément aux deux mains ; c'est une assez mauvaise leçon qu'on donne à un cheval , lorsqu'on ne gagne pas les épaules en même temps. Rompre l'eau à un cheval , c'est l'empêcher de boire tout d'une haleine lorsqu'il a chaud.

ROMPRE les chiens , c'est les empêcher de suivre.

ROMPRE LES DÉS , au jeu de trictrac , signifie porter promptement la main sur les dés après que son adversaire a joué , pour rendre son coup nul.

ROMPRE SON PLEIN , au même jeu , c'est , après l'avoir fait , lever une des deux dames qui faisoient une des cases du plein , & être forcé par le dé à la laisser découverte. Une des grandes attentions au trictrac , c'est d'empêcher son adversaire de tenir longtemps , & par conséquent de lui faciliter

par la disposition de son propre jeu , le plus de moyens possibles de rompre. Voyez l'art. TRICTRAC.

ROMPTURE , s. f. (*Jurisp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas , telles qu'Artois , Bolois , &c. , signifie la même chose que déconfiture. Le cas de rompture est lorsqu'il s'agit de discuter un héritage du débiteur , qui est le seul bien qui lui reste. Voyez le glossaire de M. de Lauriere au mot Rompture. (*A*)

ROMPU , (*Gram.*) principe du verbe rompre. Voyez l'article ROMPRE.

ROMPUS , PIERRE DES , (*Hist. nat. Ichthyolog.*) lapis ossifragus ; c'est un des noms que les naturalistes ont donnés à la substance appelée plus communément osteo-colle. Voyez cet article.

ROMPU , adj. (*Arithm.*) nombre rompu est la même chose que fraction. Voyez NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU , (*Rayon.*) en optique , est la même chose que rayon réfracté. Voyez REFRACTÉ.

ROMPU , en terme de Blason , se dit des pièces , ou armes brisées , & des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée. Ainsi l'on dit : il porte d'argent , au chevron rompu , entre trois molettes , &c.

Blanlus en Touraine , d'azur au chevron rompu d'or , accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE , couleur , (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle couleur rompue , dit M. de Piles , celle qui est diminuée & corrompue par le mélange d'une autre , (excepté du blanc , qui ne peut pas corrompre , mais qui peut être corrompu.) On peut dire , par exemple , qu'un tel azur d'outre-mer est rompu de laque & d'ocre jaune , quand il y entre un peu de ces deux dernières couleurs , & ainsi des autres. Les couleurs rompues , ajoutées , servent à l'union & à l'accord des couleurs , soit dans les tourmens des corps & dans leurs ombres , soit dans toute leur masse. Titien , Paul Véronèse , le Rembrandt ont employé avec beaucoup d'art les couleurs rompues.

Couleur rompue & couleur composée sont mots synonymes ; en parlant d'une draperie d'un jaune clair , qui est ombrée d'une

laque obscure, quelques-uns disent que cette draperie est *rompue* de rouge; ce n'est pas parler correctement: il faut dire, cette draperie est ombrée de laque, parce que ces deux couleurs sont séparées. Or, le mot de *rompu* ne se dit au sens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens disent *rottura di colori*. (D. J.)

ROMPURES, s. f. *terme de Fondateur de caractères d'imprimerie*: lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appelle *rompures*. Voyez **JET**.

ROMSEY, (Géogr. mod.) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty, (Guillaume) fils d'un marchand drapier, naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès sa jeunesse des talens éminens pour percer dans la connoissance des métiers, des arts, des sciences & de l'économie politique; & dans la suite il trouva le secret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il servit sur la flotte du roi, où il amassa six cens livres sterling. Avec cette somme il étudia la médecine en France & dans les Pays-Bas, & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres sterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit son degré de docteur en médecine à Oxford; donna des leçons de son art; ressuscita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'université le créa professeur. Quelque temps après il se rendit à Londres, où il fut nommé professeur au college de Gresham, & ensuite médecin de l'armée. A son retour il eut la commission de la distribution des terres confisquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui se tint sous Richard Cromwell. Il se distingua dans la société royale, dès la fondation de ce corps illustre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres sterling de revenus, c'est-à-dire, d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particulière; car il avoit imaginé un instrument pour faire à la fois deux copies

parfaitement semblables d'un même original, aussi exactes & bien écrites qu'en suivant la manière ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, sur les moyens de perfectionner certaines parties des sciences. Il inventa en 1663 un vaisseau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait plusieurs dissertations sur les arts & les métiers, qu'on a insérées dans les transactions philosophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *traité de la construction des vaisseaux*, que le lord Brouncker, président de la société royale, a toujours gardé comme un secret d'état; mais l'*arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 in-8°. & c'est un livre fort curieux ainsi que les autres pièces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéressent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (Le chevalier de **JAU COURT**.)

ROMULA, (Géogr. anc.) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Benevent à Hydrunte, entre *Ecclanum & Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. (D. J.)

ROMULEA, (Géogr. ancienne.) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, lib. X, c. xvij, dit que Décius la prit par escalade, la pilla, y fit passer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (D. J.)

ROMULLANUM, (Géogr. anc.) lieu de la Dace Ripense, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de sa mere Romula. Lazius dit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (D. J.)

ROMULUS, (Hist. Romaine,) dont l'origine est fort incertaine, passa pour être le fils de Rhéa-Sylvia ou Ilia, fille de Numitor. Amulius, roi d'Albe & oncle de cette princesse, l'avoit forcée de se consacrer au culte de Vesta, afin qu'elle n'eût point d'enfans qui pussent lui disputer un sceptre enlevé à son frere Numitor. La prêtresse, infidelle à ses vœux & à la sainteté de son état, mit au monde deux jumeaux qui, par l'ordre d'Amulius, furent jetés dans le Tibre, où, après avoir longtemps flotté, ils en furent retirés par des

bergers. Le nom de *Lupa*, qui est celui de la femme qui prit soin de les élever, donna naissance à la fable qu'ils avoient été allaités par une louve. La belle éducation qu'ils reçurent à Gabie où l'on élevoit la jeune noblesse, fait soupçonner que leur origine étoit connue de leur grand-pere qui fournit à cette dépense. Dès que le secret de leur naissance leur eut été révélé, ils en justifient la noblesse par la fierté de leurs sentimens: Leurs inclinations belliqueuses éclaterent contre Amulius qu'ils firent descendre du trône pour y placer Numitor. Ils auroient pu y monter eux-mêmes; mais, pleins de respect pour leur aïeul, ils aimèrent mieux être les fondateurs d'un nouvel empire. Ils bâtirent, sur les bords du Tibre, une ville qui fut appelée *Rome*, du nom de *Romulus*. On n'est pas d'accord s'ils furent les fondateurs ou les conquérans de cette ville, dont les uns attribuent l'origine à des Troyens fugitifs que la tempête jeta sur les côtes d'Etrurie: d'autres en font honneur à Romanus, fils d'Ulysse & de Circé. Cette ville fut peuplée d'aventuriers & de bannis qui la rendirent bientôt redoutable à ses voisins. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *Roma* en langue Toscane signifie *force* ou *puissance*. Les deux freres, revêtus d'un pouvoir égal, ne furent pas long-temps amis. Leur haine ne fut éteinte que dans le sang de Rémus qui expira par un fratricide. Une multitude de Toscans, attirés par l'espoir du brigandage, s'établirent dans la ville nouvelle où ils introduisirent leurs superstitions & les cérémonies religieuses dont ils étoient les inventeurs. Ces nouveaux habitans furent partagés en différentes classes, & la supériorité fut assignée aux richesses & aux talens militaires. *Romulus*, pour affermir son établissement, choisit les jeunes gens les plus vigoureux & les mieux faits dont il forma des régimens de trois mille hommes de pied & de trois cens chevaliers. Il les appella *légions*, parce qu'ils étoient composés d'hommes d'élite dont le courage n'étoit pas équivoque. Il forma ensuite un sénat de cent des plus vertueux citoyens, à qui il donna le nom de *patriciens*, pour marquer que leurs enfans étoient légitimes; ce qui étoit fort rare dans ce siècle bar-

bare & licencieux. D'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que ce nom marquoit le respect dont on devoit être pénétré pour eux. Cette ville, devenue la retraite de tous les hommes sans patrie, manquoit de femmes pour en perpétuer les habitans. Il enleva six cens quatre-vingt-trois filles Sabines qu'il avoit attirées à Rome, sous prétexte d'y assister à des jeux & des spectacles. Il ne réserva pour lui que Hercilie, & il en eut deux enfans. Les Sabins, sensibles à cet affront, envoyèrent des ambassadeurs pour le sommer de rendre les filles enlevées, promettant qu'on les renverroit s'ils les demandoient en mariage, comme les regles de la pudeur l'exigeoient. *Romulus* répondit qu'il ne pouvoit consentir à cette restitution, leur protestant que bien-loin d'avoir eu l'intention de leur faire un outrage, il ne s'étoit proposé que de mériter leur amitié, en formant une alliance avec eux. Le pays des Sabins étoit alors divisé en plusieurs petits états qui avoient chacun leur chef ou leur roi, & qui tous étoient indépendans les uns des autres. Acron, un de ces petits rois, fut le premier à déclarer la guerre aux Romains. *Romulus*, qu'il défia à un combat particulier, le coucha sur la poussière. Les Fidenates, les Crustuméviens & les Antemnates armerent pour venger sa mort, & furent entièrement défaits. Les autres Sabins, sous la conduite de Tatius, se présentèrent devant Rome, & se rendirent maîtres du capitolé, par la trahison de Tarpéa, fille du gouverneur de cette forteresse. Les deux armées étoient en présence, lorsque les Sabines enlevées se jeterent au milieu des rangs, & conjurerent d'un côté leurs parens & de l'autre leurs époux, de ne point verser un sang qui leur étoit également précieux. Elles ménagerent un accommodement qui ne fit plus qu'un seul corps des deux nations. Il y eut alors deux chefs de l'état, sans que la jalousie du commandement en troublât la tranquillité. Quoiqu'ils eussent chacun leur palais, ils n'avoient qu'une ame & les mêmes affections. *Romulus* conquérant eut l'ambition d'être législateur, & fit plusieurs réglemens utiles: il décerna des peines contre les homicides qu'il nomma *parricides*. Il n'en établit aucunes contre ceux qui tuoient

leur pere ou leur mere ; & lorsqu'on lui demanda le motif de cette omission , il répondit qu'il n'avoit pas présumé que le cœur humain fût capable d'une pareille atrocité. Rome , affligée de la peste , fut menacée d'être le tombeau de ses habitans. Les campagnes & les animaux furent frappés de stérilité. *Romulus* , pour rassurer les esprits effrayés , employa le secours de la religion. Toutes les villes furent purifiées , & l'on fit par-tout des sacrifices. Les Camerens , enhardis par ces calamités , porterent la désolation dans le territoire des Romains. Leur confiance présomptueuse fut punie par une sanglante défaite. Ceux qui survécurent à ce désastre furent transplantés à Rome. Cette continuité de succès alarma les peuples de l'Italie qui tous étoient embrasés du fanatisme républicain. Les Véiens lui redemanderent Fidene qu'il avoit usurpé sur eux ; mais il leur répondit qu'il étoit injuste & honteux de revendiquer l'héritage de ceux qu'on n'avoit point assistés dans l'infortune. Cette querelle fut décidée par les armes , dont les suites devinrent funestes aux Véiens qui , après plusieurs défaites , furent contraints de se ranger sous l'obéissance des Romains. Ce fut la dernière guerre que *Romulus* eut à soutenir. Ses prospérités avoient corrompu son cœur. Il s'étoit concilié l'amour public au commencement de son regne par son affabilité ; mais il devint altier & superbe : le sénat fut sans autorité , & les Romains eurent un tiran. Il renvoya , de son propre mouvement , les otages des Véiens , & il ne consulta que sa volonté dans la distribution qu'il fit aux soldats des terres conquises sur les ennemis. Les sénateurs , offensés de ses mépris , s'affranchirent de sa tyrannie. Ils s'élançerent sur lui dans le temple de Vulcain , & mirent son corps en pieces. Chacun en emporta un morceau dans le pli de sa robe , afin qu'étant tous également coupables , ils fissent cause commune contre ceux qui voudroient venger sa mort. Le peuple inquiet fit d'exactes recherches , sans pouvoir découvrir la moindre partie de son corps. Julius Proculus , qui tenoit un rang distingué parmi les patriciens , jura que *Romulus* lui étoit apparu sur la route d'Albe , vêtu de blanc , & avec des armes éblouissantes , pour lui annoncer que

les dieux l'avoient appelé dans le séjour de l'immortalité. " Dites aux Romains que je » vais être leur protecteur dans le ciel , & » qu'ils doivent m'invoquer sous le nom » de *Quirinus*. » Ce fut sous ce nom que les Romains lui rendirent les honneurs divins. (*T—N.*)

RONALSA , (*Géogr. mod.*) nom commun à deux isles comprises parmi les Orcades. La première nommée *North-Ronalsa* , est de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord ; elle a environ trois milles de long , sur un demi-mille de large. La *South-Ronalsa* , c'est-à-dire , la *Ronalsa* du sud , est au midi de l'isle de Pomana ; elle a six milles de long sur cinq de large , & est fertile en bled & en pâturages : au midi de cette isle on trouve les *Pentland-skeries* , qui sont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS , (*Hist. nat. Bot.*) racine d'un arbrisseau que l'on compare à la racine de la réglisse , & qui ne croît , dit-on , qu'en Arménie sur les frontieres de la Perse. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de temps , une couleur d'un rouge très-vif. On s'en sert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indostan , qui en tire une très-grande quantité de la Perse. Tavernier , dans ses voyages , dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité , qu'une barque Indienne ayant fait naufrage dans la rade d'Ormus , la mer fut teinte en rouge pendant plusieurs jours sur ses bords.

RONCALIÆ , (*Géogr. mod.*) ou *Rhocaliæ* ; plaine de Lombardie , entre Plaisance & Crémone , sur le Pô. Cette plaine est fameuse dans l'histoire du xj^e. & du xij^e. siècle , parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés , ils campoient quelque temps dans cette plaine avec leur suite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards* , quelques loix données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'est ici , par exemple , que Frédéric Barberousse publia en 1157 , à la sollicitation de Bulgare & de Martin , deux professeurs en droit à Boulogne , la fameuse authentique , *Habita C. ne fil. pro patre*. Dans les anciens diplomes , & principalement dans la constitution de Charles le Gros , de *expeditione Romana* , la plaine

plaine de *Roncalia* est appelée *Rungalle curia*, *sedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y repositoient avant de se rendre à Rome. (D. J.)

RONCE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rubus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice. Le pistil sort du milieu de ce calice; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & composé de plusieurs baies pleines de suc & attachées au placenta; elles renferment une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez. PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbrisseau rampant & épineux, qui se trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, sont attachées à l'extrémité d'une queue commune; elles sont d'un verd-brun en dessus & bleuâtre en dessous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, sont rougeâtres, disposées en rose, & elles fleurissent dans les mois de juin & de juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en mûrissant sur la fin de l'été.

Les *ronces* poussent de longues tiges qui sont garnies de quantité d'épines crochues, ainsi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbrisseau se multiplie très-aisément de bouture, & même ses tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produisent les *ronces* sont remplies d'un suc douçâtre & fade, mais extrêmement noir; on s'en sert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramasse ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau distillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon, faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle est composée avec tout autre charbon. On fait quelque usage en médecine, des fruits, des graines & des racines de cet arbrisseau.

Quoique la *ronce* ne soit qu'un arbrisseau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le résultat infortuné de la

Tome XXIX.

pareille & du découragement; cependant il y a des espèces de *ronces* singulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La ronce commune à fruit noir.*
2. *La ronce commune à fruit blanc.* Il est plus agréable au goût que le noir; sa feuille est d'un verd plus tendre.
3. *La ronce commune à feuilles panachées.* Elles sont tachées & très-apparentes.
4. *La ronce commune sans épines, ou la ronce de S. François.* Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire usage pour des endroits où d'autres arbrisseaux ne peuvent réussir, d'autant mieux qu'elle conserve ses feuilles pendant presque tout l'hiver.

5. *La ronce à fleur blanche double.* Cet arbrisseau est très-épineux; ses feuilles sont d'un verd tendre dessus & blanchâtre en dessous; il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui sont rassemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La ronce à feuilles de persil.* Sa feuille & sa fleur sont si joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La ronce à fruit bleu.* Elle est très-commune & plus petite que les précédentes; son fruit est de meilleur goût.

8. *La ronce de Pologne.* Elle n'a point d'épines, & son fruit est plus gros que celui de la *ronce* commune; cet arbrisseau n'est pas encore bien connu en France.

9. *La petite ronce des Alpes.* Elle ne s'éleve qu'à deux ou trois pieds, & elle n'a point d'épines; son fruit est rouge & de bon goût.

10. *La ronce fraise.* C'est un joli arbrisseau qui est très-petit; son fruit est rouge, & il a le goût de la fraise.

11. *La ronce de Canada.* Ses feuilles sont au nombre de cinq rassemblées à l'extrémité d'une queue commune, elles sont lisses & brillantes; son fruit est noir & fort gros.

Il y a encore quelques espèces de *ronces* dont les tiges sont annuelles.

Les framboisiers sont aussi du genre de la *ronce*. Voyez le mot FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médéc.*) La *ronce* est comptée parmi les plantes vulnérables;

E e e

astringentes, résolatives & détersives. Les anciens faisoient beaucoup d'usage de son bois, de ses racines, de ses feuilles & de ses fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de sang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement sur les dartres, les hémorroïdes, &c.

On ne se sert presque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & si l'on emploie quelquefois ses fruits qu'on appelle vulgairement *mûres de ronces* ou *mûres sauvages*, c'est comme succédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier. Voyez MURIER, avec lequel les mûres sauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il est rapporté dans les *mém. de l'acad. royale des sciences de Suède pour l'année 1750*, que la décoction de la ronce (c'est-à-dire, apparemment de son bois & de ses racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remède spécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolastus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73, & c'est-là l'un des secrets que M. P. Kalm a appris des sauvages de l'Amérique septentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait. *Journal de Médecine*, février 1760.

Les sommets des tiges des ronces entrent dans l'onguent populeum. (b)

RONCE du mont Ida, (*Botan.*) *rubus idæus*. Voyez FRAMBOISIER. (D. J.)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) espèce de ronce nommée par Tournefort *rubus idæus lævis*; c'est un petit arbrisseau qui pousse à la hauteur de 2 ou 3 pieds plusieurs tiges, garnies de feuilles semblables à celles du framboisier, blanchâtres & lanugineuses par dessous: ses fleurs sont à cinq feuilles, disposées en rose; quand elles sont tombées, il paroît un fruit gros comme une framboise, ovale, rouge, composé de plusieurs baies pleines d'un suc acide, entassées ensemble comme une pyramide sur un placenta, & renfermant chacune une semence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. (D. J.)

RONCE, s. f. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) la

raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc ressemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ses aiguillons; cependant elle en diffère, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui est aussi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La ronce diffère de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des aretes sur la peau. Sa couleur est cendrée, sa chair a une mauvaise odeur, & elle est dure. Rondelet, *hist. nat. des poissons de mer*, liv. XII, ch. xiiij. Voyez POISSON.

RONCEVAUX, (*Géogr. mod.*) bourg d'Espagne, au royaume de Navarre, dans la vallée du même nom, entre Pampelune & Saint-Jean Pied-de-port.

On fait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'espace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle est divisée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* est la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traversée dans les montagnes. Elle est fameuse dans l'histoire de France, à cause d'une bataille donnée entre les François & les Espagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahison de Ganelon; plusieurs braves paladins demeurèrent sur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorsqu'on traverse cette vallée, on voit, chemin faisant, le champ de bataille, où l'on a bâti une église nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche le Fort fonda dans le bourg l'église royale de Sainte Marie pour sa sépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (D. J.)

RONCIGLIONE, (*Géogr. mod.*) ville ou bourgade d'Italie, chef lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, sur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville est assez marchande, & a un college occupé par les peres de la doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme; mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long.* 29, 48, *lat.* 42, 14. (D. J.)

ROND, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes lignes, de tout espace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. Voyez CERCLE, SPHERE, &c.

ROND, voyez POISSON ROND.

ROND, en anatomie, est un nom qu'on donne à plusieurs muscles à cause de leur figure Voyez MUSCLE.

Ainsi il y a le grand rond & le petit rond. Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude se nomme aussi *pronateur rond*. Voyez PRONATEUR.

Le grand rond est attaché à toute l'impression musculaire qui se remarque à l'angle postérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va se terminer par un tendon plat au rebord de la gouttière qui répond à la grosse tubérosité de l'humerus, de même que le grand dorsal avec le tendon duquel il se confond.

Le petit rond s'attache depuis l'angle inférieur jusqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va se terminer par un fort tendon qui se confond avec celui du sous-épineux, dont ce muscle est quelquefois une portion, à la facette inférieure de la grosse tubérosité de l'humerus.

ROND d'eau, f. m. (*Achit. hydraul.*) grand bassin d'eau de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel est le *rond d'eau* du palais royal à Paris. Quelquefois cette sorte de bassin sert de décharge ou de réservoir dans les jardins. *Davilier.* (*D. J.*)

ROND, en terme de boutonier, c'est un enjolivement en bouillon composé de deux rangs attachés sur le rosette en demi-cercle. Voyez ROSTÉ & BOUILLON. On l'appelle encore *rosette*.

ROND SIMPLE, en terme de boutonier, c'est une petite pièce de velin découpée en cercle, mise en soie, & bordée de cannetille. Son usage est d'entrer dans la composition d'un enjolivement plus considérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, &c. Voyez METTRE EN SOIE.

ROND de plomb, (*terme de Chapelier.*) c'est une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau sans forme, de laquelle on se sert pour tenir un chapeau en état. *Savary.* (*D. J.*)

ROND, en terme de manège, c'est la piste

circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. Couper le *rond* ou la *volte*, c'est faire un changement de main, lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que divisant la *volte* en deux, on change de main, & le cheval part sur une ligne droite, pour recommencer une autre *volte*. Dans cette espèce de manège, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond*. Voyez VOLTE.

RONDA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur les frontières de l'Andalousie, au haut d'un rocher escarpé, environné de la rivière de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On descend de la ville à la rivière par un escalier de deux ou trois cents marches, taillé dans le roc; c'est un ouvrage des Maures: cette place fut conquise sur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Isabelle, qui y entrèrent par une fausse porte. Les environs sont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle soie. *Long. 12, 20; lat. 36, 28.* (*D. J.*)

RONDA, SIERRAS DE, (*Géogr. mod.*) on donne ce nom en Espagne à toutes ces montagnes qui sont aux frontières du royaume de Grenade & de l'Andalousie. Ces montagnes sont extrêmement rudes, hautes, & ne sont presque par-tout que des rochers qui s'étendent jusqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, f. f. espèce de bouclier rond qu'on appelloit aussi quelquefois *ronnelle*. On s'en servoit encore du temps de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Eustathe prouve dans ses remarques sur Homère, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens estimoient le plus. Ils la regardoient comme sacrée, & par cette raison ils faisoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois sacrés. (*D. J.*)

RONDE, f. f. en *Musique*, est une note blanche & ronde sans queue, ainsi figurée O, qui vaut une mesure entière à quatre temps, c'est-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* est de toutes les notes en usage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *semi-breve*.

Voy. SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES.
(S)

RONDE terme militaire qui signifie le tour ou la marche que fait un officier accompagné de soldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir si chacun fait son devoir, si les sentinelles sont éveillées, & si tout est en bon ordre. Dans les garnisons exactes, la *ronde* marche tous les quarts-d'heure, de sorte qu'il y a toujours quelqu'un sur le rempart. L'officier qui fait la *ronde* porte du feu, ou il en fait porter, pour examiner plus exactement les différens postes qu'il doit visiter.

Ronde-major est celle que fait le major. Lorsque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la sentinelle qui est devant les armes, dès qu'elle l'aperçoit, lui demande *qui va là ?* On répond *ronde-major*. La sentinelle lui crie *demeure là ; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde se présente, accompagné de deux fusiliers qu'il place derrière lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, présentant leurs armes. Il a aussi avec lui le sergent portant hallebarde, & le caporal de consigne qui porte le fallot. L'officier demande *qui va là ?* On lui répond *ronde-major*; il dit, *avance qui va à l'ordre*. Le major avance; & l'officier, après avoir reconnu si c'est lui-même ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les soldats de garde, & visiter leurs armes. Cette *ronde* se fait pour visiter l'état des corps-de-garde & des sentinelles; savoir, si tous les officiers & soldats sont à leurs postes, & si le mot est bon par-tout. C'est pourquoi il faut que le major visite les armes & compte les soldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il savoir si l'officier a le mot, comme il a été donné au cercle, si l'officier ne le lui donne ainsi? Non-seulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la règle le major ne doit le recevoir que de lui. L'officier doit bien reconnaître, avant de donner le mot, si c'est le major ou l'aide-major de la place qui fait la *ronde*, & si sous ce prétexte, quelqu'un ne vient pas surprendre l'ordre, & savoir l'état de la garde & des sentinelles. C'est pour cette raison qu'il fait porter le fallot, & les

fusiliers qu'il prend sont pour la sûreté & celle de son poste: aussi n'est-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la première *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major*; & s'il en vouloit faire une seconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendrait le recevoir comme une simple *ronde*. Lorsque le major a fait sa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les postes. Il doit ensuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il est dans la place, quoique le gouverneur soit présent.

Lorsqu'on dit que le major fait la *ronde* dès que l'ordre est donné, on entend seulement qu'il ne la fait qu'après; car il n'y a point pour lui d'heures précises: il est bon même qu'il la fasse à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il fasse la première pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit aussi recevoir de la même manière la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi, augmentant le nombre des fusiliers avec lesquels il la reçoit, en proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faisoient plusieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même manière.

L'inspecteur-général qui se trouve dans une place, peut aussi faire sa *ronde*; l'officier doit lui donner le mot, sans que l'inspecteur soit obligé de mettre pied à terre s'il est à cheval. L'inspecteur particulier peut aussi faire la sienne; mais il est reçu par un caporal, comme une simple *ronde*.

A l'égard des simples *rondes*, dès que la sentinelle qui est devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande *qui va là ?* On lui répond *ronde*. La sentinelle leur crie *demeure là ; caporal hors de la garde, ronde*. Le caporal de poste vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va là ?* On lui répond *ronde*. Il dit *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui la reçoit l'épée à la main, la pointe à l'estomac de la *ronde*. Si le mot est bon, le caporal reçoit le numéro; & le fait mettre dans la boîte: il fait signer celui qui fait la *ronde*, suivant l'usage particulier de la garnison, & la laisse passer. Si le mot n'est pas

bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'est.

Lorsque deux rondes se rencontrent sur le rempart, celle qui la première a découvert l'autre, a droit d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi ou le major qui la fissent; car en ce cas on le leur doit donner. On fait faire des rondes dans une place, tant pour visiter les sentinelles & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui se passe au dehors: c'est pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au delà du parapet, il faut que celui qui fait la ronde marche sur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites pour découvrir plus aisément dans le fossé, & qu'il interroge les sentinelles s'il y a quelque chose de nouveau dans leurs postes, & leur fasse redire la consigne.

Plusieurs gouverneurs observent une très-bonne maxime, qui est de faire une ronde un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il est déjà grand jour, cette ronde est très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart; qui est très-élevé, ce qui se passe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne sont pas de garde, doivent faire la ronde toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au sort, sans distinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a soin de faire écrire, sur un registre, le nom de tous les officiers de ronde, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier si quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine, pour ceux qui y manquent, de quinze jours de prison, & de la perte de leurs appointemens pendant ce temps-là, qui sont donnés à l'hôpital de la place. (*Hist. de la milice Française.*)

RONDE des officiers de piquet, (*Art. milit.*) En campagne le brigadier, le colonel, le lieutenant-colonel de piquet font la ronde dans le camp pendant la nuit. Le brigadier règle l'heure à laquelle chacun doit la faire. Celui qui la fait parcourt la tête & la queue du camp, il passe entre les deux lignes, afin d'examiner s'il ne s'y commet aucun désordre. Il visite de temps en temps quelques

piquets à son choix, pour savoir s'ils sont alertes. Pour cet effet il demande à voir le piquet d'un bataillon: la sentinelle du piquet de ce bataillon l'arrête à quinze pas, en lui criant *halte là*: le caporal approche & dit *avance qui a l'ordre*, afin de recevoir le mot de celui qui fait la ronde. Le mot reçu & l'officier reconnu, le caporal va rendre compte au capitaine, qui a dû, pendant ce temps, faire assembler son piquet sans armes; le capitaine avance, l'esponton à la main, escorté par deux fusiliers présentant leurs armes six pas en avant de la sentinelle; il dit *avance à l'ordre*: pour lors le brigadier, ou le colonel, ou le lieutenant-colonel de piquet, avance & reçoit le mot: le capitaine quitte ensuite l'esponton, & il fait voir son piquet en bataille dans l'intervalle, prêt à prendre les armes. (+)

RONDE chez les Turcs, (*Art. milit.*) On fait chez les Turcs, comme parmi nous, la ronde pour observer si les sentinelles font leur devoir: les Turcs l'appellent *kol*. Cette ronde part du corps-de-garde, & le chef n'a qu'un simple bâton à la main, avec un caporal qui porte le fallot. Il est attentif que la sentinelle, obligée de veiller à tel poste, crie *jegder Allah*, c'est-à-dire, *bon Dieu*. Si les sentinelles, soit par négligence, soit qu'elles soient endormies, ne crient pas à temps, on les met en prison, on leur fait donner la bastonnade. Le conducteur de ces rondes retire une aspre d'augmentation sa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'usage de donner l'ordre comme nous, ni dans les places, ni dans les gardes autour de leurs camps. (+)

RONDE, (*Ecrit.*) se dit communément de nos espèces de lettres, dont les pleins sont au premier degré droit d'obliquité sur la ligne perpendiculaire. Il y a quatre sortes de rondes; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres patentes de grace, de remission, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui se rendent à la chambre; la moyenne du second degré, en usage dans le notariat; la troisième est la minute usitée dans les finances; la quatrième est la grosse de procureur, employée quelquefois aussi dans les finances.

RONDEAU, f. m. (*Poésie Française.*)

le *rondeau* est un petit poëme d'un caractère ingénu, badin & naïf; ce qui fait dire à Despréaux :

Le rondeau né Gaulois a la naïveté.

Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la première strophe servent de refrain, & doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est à dire, que le refrain doit se trouver après le huitième vers & le treizième. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquième vers.

L'art consiste de donner aux vers de chaque strophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisième strophe doit être égale à la première, & pour le nombre des vers, & pour la disposition des rimes.

La seconde strophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; on y est plus borné pour les rimes, & on est de plus assujetti au joug du refrain; d'ailleurs, cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'est pas plus aisée à attraper que le style noble & délicat du sonnet.

Les vers de huit & dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préfèrent ceux de huit, & d'autres ceux de dix syllabes; mais c'est le mérite du *rondeau* qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gélais. Ronfard vint ensuite qui le méconnut; Sarrasin, la Fontaine & madame Deshoulières furent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poètes plus modernes méprisent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractère, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les règles du *rondeau*,

je vais en citer un exemple qui contient ces règles mêmes.

Ma foi c'est fait de moi, car *Isabeau*
M'a conjuré de lui faire un *rondeau* :
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en eme!
Je lui ferois aussi-tôt un *bateau*.
En voilà cinq pourtant en un *monceau*.
Faisons-en huit en invoquant *Brodeau* ;
Et puis mettons par quelque stratagème,
Ma foi c'est fait.

Si je pouvois encor de mon *cerveau*
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzième,
Et si je crois que je fais le douzième.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulières, dont le refrain est *entre deux draps*.

Entre deux draps de toile belle & bonne,
Que très-souvent on rechange, on savonne,
La jeune Iris au cœur sincère & haut,
Aux yeux brillans, à l'esprit sans défaut,
Jusqu'à midi volontiers se mitonne.
Je ne combats de goût contre personne ;
Mais franchement sa paresse m'étonne !
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.

Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne,
Le traître amour rarement le pardonne ;
A soupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu soutient un grand assaut,
Quand une fille avec son cœur raisonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la pensée qui précède, & en terminer le sens d'une manière naturelle; & il plaît sur-tout quand représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, secrétaire du

maréchal de Bassompierre, fit contre Boissier, dans le temps qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrêmement ce *rondeau* dans ses remarques sur la poésie ; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé d'un froc bien raffiné,
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient messire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné
Sous un bonnet enluminé
En est, s'il le faut ainsi dire,
Coëffé.

Ce n'est pas que frere René
D'aucun mérite soit orné ;
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire ;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coëffé.

RONDEAU REDOUBLÉ, (*Poés. Franç.*)
cette espèce de *rondeau* est composée d'une certaine quantité de strophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la première strophe ; ordinairement elle en contient quatre, & alors elle est suivie de cinq autres strophes, dont les quatre premières finissent chacune par un vers de la première strophe ; & lorsque par ce moyen cette strophe est entièrement répétée, on en ajoute une dernière, au bout de laquelle se trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel est le *rondeau* de madame Deshoulières à M. le duc de Saint-Aignan, sur la guérison de sa fièvre quarte. Dans ce *rondeau*, les quatre vers de la première strophe vont terminer successivement les quatre strophes suivantes.

La première strophe étant entièrement répétée, suit la cinquième & dernière strophe finissant par le refrain : *sans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, si la première

strophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit sept strophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la première. On conçoit aisément que cette espèce de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire ; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J.*)

RONDEAU, en *Musique*, est une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, dont la construction est telle qu'après avoir fini chaque reprise, on recommence toujours la première avant que de passer à celle qui suit, & qu'on finit le tout par cette même première reprise par laquelle on a commencé.

Les ariettes Italiennes, & toutes nos ariettes modernes sont assez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pièces de clavecin.

Dans cette sorte d'air, on doit tellement conduire la modulation, que la fin de la première reprise convienne au commencement de toutes les autres ; & que la fin de toutes les autres convienne au commencement de la première.

Les routines sont des magasins de contresens pour ceux qui les suivent sans réflexion. Telle est pour les musiciens celle des *rondeaux*. Il faut bien du discernement pour faire un choix de paroles qui leur soient propres. Il est ridicule de mettre en *rondeau* une pensée complète, divisée en deux membres, en reprenant la première incise & finissant par là. Il est ridicule de mettre en *rondeau* une comparaison, dont l'application ne se fait que dans le second membre, en reprenant le premier & finissant par là. Enfin, il est ridicule de mettre en *rondeau* une pensée générale, limitée par une exception relative à l'état de celui qui parle ; en sorte qu'oubliant derechef l'exception qui se rapporte à lui, il finisse en reprenant la pensée générale.

Mais toutes les fois qu'un sentiment exprimé dans le premier membre, amène une réflexion qui le renforce & l'appuie dans le second ; toutes les fois qu'une description de l'état de celui qui parle, embellissant le premier membre, éclaire une comparaison dans le second ; toutes les fois qu'une affirmation dans le premier membre contient la preuve & la confirmation

dans le second ; toutes les fois, enfin, que le premier membre contient la proposition de faire une chose, & le second la raison de la proposition, dans ces divers cas, & dans les semblables, le *rondeau* est toujours bien placé. (S)

RONDEAU, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers se servent pour y travailler les verres dont la superficie doit être plane, c'est-à-dire, ni convexe ni concave. Les *rondeaux* servent aussi pour faire des biseaux sur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain servent à dégrossir, adoucir, polir & lustrer le verre ou le crystal qu'on travaille sur le *rondeau*. Voyez BASSIN des lunetiers, au mot LUNETIER.

RONDEAU, c'est, parmi les pâtissiers, une planche en rond, sur laquelle on dresse les pains-bénits.

RONDE-BOSSE, f. m. (Archit. décorat.) c'est en sculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & sont isolées comme ses figures. On appelle *demi-bosse* un bas-relief, qui a des parties saillantes & détachées. (D. J.)

RONDELETE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *rondeletia*; genre de plante dont la fleur est monopétale, en forme de soucoupe tubulée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit arrondi, couronné & divisé en deux capsules qui renferment de petites semences. Plumier, *nov. pl. Amer. gen.* Voyez PLANTE.

C'est le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliste & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une soucoupe, & consiste en un tuyau d'une seule pièce, soutenu par un godet qui devient ensuite un fruit presque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de semences menues. Cet arbrisseau est fort commun dans les parties septentrionales de la Jamaïque. (D. J.)

RONDELETTES, f. f. pl. (Ourdissage.) toiles à voiles, qui se fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais sur-tout à Istré.

RONDELLE, Voyez ROUGET.

RONDELLE, f. f. (Art. milit.) espèce

de bouclier de figure ronde ou ovale. Voyez BOUCLIER & RONDACHE. (Q)

RONDELLE, f. f. (Hydr.) se dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'est encore un morceau carré de plomb, en table, que l'on soude verticalement sur une conduite, dans l'endroit où elle passe dans le corroi d'un bassin, afin d'arrêter l'eau qui, sans cette plaque, pourroit suivre le tuyau & se perdre. (K)

RONDELLE, f. f. (Maçonnerie.) outil de fer dont se servent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *ronnelle* n'est différente du crochet, que parce qu'elle est arrondie par le bout. Richelet. (D. J.)

RONDELLES, f. f. pl. (Lainage.) ce sont des bossés ou têtes de chardons très-petites, que l'on estime peu, & dont on se sert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. Dictionnaire de Commerce. (D. J.)

RONDELLES, f. f. pl. terme de plombier, les plombiers nomment de la sorte deux pièces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux sans soudure; c'est au milieu de ces *ronnelles* que sont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, suspendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaisseur du plomb. Dict. de Comm. (D. J.)

RONDELLE, (Sculpture.) les *ronnelles* sont d'acier; les unes avec un manche de bois, & les autres sans manche; ce sont des espèces de ciseaux ronds.

RONDEUR, f. f. (Gramm.) qualité, forme, ou figure du corps appelé rond. Voyez ROND.

RONDEUR se dit aussi, dans l'écriture, des parties supérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercle très-propres à rendre le caractère plus coulant & plus brillant.

RONDIN, ou TONDIN, f. m. (terme de plombier.) cylindre de bois, sur lequel les plombiers arrondissent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de plusieurs longueurs,

longueurs , & de différens diamètres , suivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary. (D. J.)*

RONDOLE. *Voyez* HIRONDELLE DE MER.

ROND-POINT D'UNE ÉGLISE , LE , (*Architect.*) c'est l'endroit du vaisseau opposé au grand portail. On l'appelle ainsi , parce qu'il est ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY , ou RUNEBY , (*Géogr. mod.*) ville de Suede , dans la Bleckingie , à quelques lieues au couchant de Carlscroon , à une lieue de la mer , & sur le bord d'une petite riviere , au milieu des rochers ; elle est marchande , & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER , v. neut. c'est respirer en dormant , en faisant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans plusieurs personnes de la disposition de la tête & du cou ; car changez la tête de place , & elles ne ronflent plus.

RONGER , v. act. (*Gramm.*) c'est détruire ou rogner avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os ; que les rats *rongent* le pain ; que la mer *ronge* ses bords ; que le verd-de-gris *ronge* les métaux ; que la rouille *ronge* le fer que la pierre à cauter *ronge* les chairs ; que l'ennui le *ronge* ; qu'il *ronge* son frein. D'où l'on voit qu'il se prend au simple & au figuré.

RONGOS ou PONGOS , (*Luth.*) trompettes ou plutôt cors-de-chasse du royaume de Loango. Ces instrumens sont d'ivoire & ressemblent aux anciens cors-de-chasse : leur plus grande ouverture est d'un pouce & demi ou deux pouces ; on en fait de plusieurs sortes , & probablement les uns servent de dessus & les autres de basse. On prétend que plusieurs *rongos* réunis produisent un effet assez harmonieux. (*F. D. C.*)

RONSBURG , (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville de Bohême , dans le cercle de Pilsen , proche de Herstein ; ce n'est aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé , & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

RONTEIZ , s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ ruptæ* , dans la coutume de Nevers

Tome XXIX.

sont des terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi *rompeiz*. *Voyez ci-dessus* ROMPEIZ. (*A*)

ROOMBURG , (*Géogr. mod.*) bourg des Pays-Bas , dans la province de Hollande , sur le bord du Rhin , un peu au dessus de Leyde. C'est un lieu fort ancien ; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimana* d'Antonin , & l'*Albiniana* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs , de Tibere , de Néron , de Claude , de Domitien , d'Antonin , de Nerva , de Trajan & d'Anastase. (*D. J.*)

ROOT-GANS , s. m. (*Histoire nat. Ornitholog.*) Ce mot signifie une oie rouge. Les Hollandois l'ont donné à un oiseau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court , recourbé & épais. Ses pattes sont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'est point rouge comme son nom l'indique , il est noir par tout le corps , excepté sous le ventre qui est tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'une oie ; mais il en a le vol. Sa queue est courté , & sa chair bouillie est d'un bon goût.

ROPICUM , (*Géogr. anc.*) ville de l'isle de Corse ; Ptolomée , l. III , c. ij , la marque dans les terres , auprès de Corficum. Pinet pense que le nom moderne est Rogela. (*D. J.*)

ROPO , (*Géogr. mod.*) grand village de l'Attique. Il est habité par des Grecs , & composé de plus de deux cens feux. Ce lieu est l'ancienne ville *Oropos* , ou *Oropus* , pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes contestations , parce qu'elle étoit sur leurs frontieres. *Ropo* est à deux milles de la mer , & à six du village de Marcopulo , & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve seulement à Sycamino , à quatre milles de *Ropo* , dans l'église d'*Agioi - Saranda* , l'inscription suivante , *Αφροδίσιος σωπυρου Ωρωπιος* ; c'est-à-dire , *Aphrodifius* , fils de *Zopyrus*. (*D. J.*)

ROPOGRAPHES , s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres , qui se bernoient à ne représenter que de petits sujets , comme animaux , plantes , paysages. Ce nom est dérivé des

Fff

mots *ροπη*, *jouet*, *babioles*, ou marchandises de vil prix, de *γραφο*, *j'écris*, *je peins*.

On appelloit aussi *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les buis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

ROPOGRAPHE, (*Peint. antiq.*) peintre de paysages, d'arbres, d'animaux, de ports de mer, & d'autres choses semblables; *ροπογραφία ripulæ*, signifie dans Cicéron la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, *Et tamen hæc ῥοπογραφία ripulæ, videtur habitura celere satietatem*. Je crois cependant que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, LA (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au diocèse de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocèse de Castres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui est du diocèse de Castres, mais sur l'Agoût. (*D. J.*)

ROQUEBRUNE, (*Géogr. Hist.*) terre de France, en Provence, diocèse de Fréjus. C'est un lieu considérable & ancien, dont il est fait mention dès l'an 1034, dans les bulles de Grégoire VII. Il est situé près de Muid.

Bernard de Nogaret de la Valette, amiral de France, gouverneur de Provence, travaillant à éteindre les feux de la ligue, fut tué d'un coup d'arquebuse, le 11 février 1592 devant *Roquebrune*. C'étoit un homme comparable à Lefdiguieres, dit M. de Saint-Foix, dans son *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, t. II, p. 173, imp. en 1771. (*C.*)

ROQUEFORT DE MARSAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur la Douze, à 4 lieues au nord-est du mont de Marsan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, s. f. (*Gram.*) sorte de manteau à manches larges, qu'on se jetoit sur les épaules, & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont succédé aux *roquelaires*.

ROQUELAURE, (*Géogr. mod.*) petite

ville de France, dans l'Armagnac, au diocèse d'Ausçh. Elle a été érigée en duché pairie, en 1652; mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Quercy, au diocèse de Cahors, élection de Figeac. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qui est aujourd'hui un chapitre, sous le titre de Notre-Dame. La messe abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles. (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, située près les bords du Rhône, au diocèse d'Avignon, à 2 lieues au dessus de cette ville, sur un roc escarpé. Long. 22, 27'; latit. 43, 58'

C'est dans cette ville que mourut le pape Clément V, en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant lesquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistoient toujours comme un feu qui se nourrissoit par de nouveaux embrasemens. Clément V, né en Gascogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Osie l'éleva sur la chaire de saint Pierre, & son élection se fit à Pérouse en 1305. On l'appella le pape Gascon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le saint siege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que disputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre sainte résolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On fait qu'il fut couronné à Lyon en présence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de plusieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chute d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'éroula, tua Jean II, duc de Bretagne, & Gaillard, frere du pape. Le roi

& Charles de Valois furent blessés légèrement. La tiare tomba de dessus la tête du pontife, & une des belles escarboucles de sa couronne se perdit. On conçoit bien que cet accident fut remarqué comme un présage des malheurs qui affligerent la chrétienté & l'Italie; durant ce pontificat. (D. J.)

ROQUER, v. act. (terme de jeu d'échecs.) c'est approcher le roc, ou, comme nous disons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & passer le roi par derrière, pour le placer à l'autre case joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point passer ou se mettre en échec. (D. J.)

ROQUET, s. m. (Zoologie.) nom d'une espèce de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqué de taches jaunes & noires; ses yeux sont vifs, étincelans, & ses jambes sont d'une longueur remarquable pour un si petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle sur le dos. Il n'est point sauvage, sautille légèrement comme un oiseau, & est dans un mouvement perpétuel; quand il est fatigué de ses courses, il ouvre la bouche, en tire sa langue, & halete comme les chiens; c'est du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans son histoire des îles Antilles. (D. J.)

ROQUETAILLADE, (Géogr. Hist. Litt.) bourg & château du diocèse d'Alençon en Languedoc, où naquit en 1654, de parens nobles, D. Bernard de Montfaucon, qui entra dans la congrégation de S. Maur, en 1675. L'étendue de sa mémoire, la supériorité de ses talens, la justesse de sa critique, le nombre de ses ouvrages lui ont fait un nom célèbre dans son ordre & dans l'Europe. Il embrassa avec une égale ardeur la philosophie, la théologie, l'histoire sacrée & profane, la littérature ancienne & moderne, les langues mortes & vivantes. Ce savant estimable, à tant d'égards, fut enlevé à la république des lettres en 1741, à 87 ans. Le nombre de ses ouvrages *in-folio* monte à quarante-quatre. L'*antiquité*, expliquée en Latin & en François, avec figures, en 10 volumes *in-folio*, avec un supplément

de 5 autres volumes, est celui de ses ouvrages qu'on consulte avec plus de plaisir, quoique souvent les figures soient peu exactes. Le pape Benoît XIII l'honora d'un bref très-flatteur; Clément XI & l'empereur Charles VI le gratifièrent de deux médailles. Voyez son éloge dans les *mém. de l'acad. des inscriptions*, & la bibliothèque de D. le Cerf, p. 363. (C.)

ROQUETIN, s. m. (Soierie.) espèce de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contre-poids qui sert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le *roquetin* ainsi que le rochet, est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une broche sur laquelle il tourne & qui le tient suspendu.

ROQUETTE, s. f. (Hist. nat. Botan.) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, composée de quatorze pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'une cloison mi-troyenne qui la divise en deux loges; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre la saveur qui lui est particulière. Tournefort, I. R. H. Voyez PLANTE.

Entre les huit espèces de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la sauvage; la cultivée, *eruca latifolia, alba, sativa*, I. R. H. 227, se nomme en Anglois, *the broad-laucd, flower'd-garden-rocket*.

Sa racine est blanche, ligneuse, menue, vivace, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondément des deux côtés, tendres, lisses, de même saveur que la racine. Ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont en croix, composées de quatre pétales, d'un jaune tirant sur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où sort un pistil qui se change en une

silique semblable à celle de la moutarde ; mais plus longue , portée sur un pédicule court , & partagée en deux loges par une cloison mitoyenne , à laquelle sont attachés des panneaux des deux côtés , remplies de plusieurs graines jaunes , plus grosses que celles de la moutarde , & moins rondes. L'odeur de cette plante est fort délagréable , aussi-bien que sa saveur.

La *roquette* sauvage , *eruca sylvestris* , *tenuifolia* , *perennis* , *flore luteo* , I. R. H. 227 , a la racine blanche , épaisse , assez longue. Ses tiges sont nombreuses , creusées , cannelées , un peu velues , divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont découpées plus encore que celles de la dent de lion , d'un verd foncé , lisses , d'une saveur brûlante ; ses fleurs sont semblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur succede des siliques longues , anguleuses , remplies de graines semblables à celles de la *roquette* cultivée , âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli , où l'on brûle ses cendres qui servent à faire du savon & du verre , comme celles du kali. (D. J.)

ROQUETTE , (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins , & *roquette* sauvage ; l'odeur & la saveur de la *roquette* des jardins est plus douce , & sa vertu est plus foible ; c'est pourquoi on la mêle souvent dans les alimens , & principalement dans ce qu'on appelle à Paris la *fourniture* des salades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée ; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquette* sauvage vaut mieux pour faire des remèdes. Ce ne sont que les feuilles qui sont en usage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès long-temps attribuée par les médecins , & reconnue par tout le monde. Les anciens poètes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires , ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les *roquettes* *salaces*. Martial a dit : *venerem revocans eruca*

morantem ; & Columele : *excitat ad venerem tardos eruca maritos*.

La *roquette* est de la classe des plantes cruciferes de Tournefort , qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil spontanée ou libre , & qui sont appellées *anti-scorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette classe , qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia , la moutarde , le raifort sauvage , la passe-rage & les cressons. Elle est beaucoup plus vive que l'herbe de rave , de navet , &c. Voyez tous ces articles. Ce que nous avons observé des propriétés & des usages du cochlearia & du cresson , qui sont les plus usuels des plantes cruciferes , & le rapport de ces plantes avec la *roquette* , quant à leur degré respectif d'activité , que nous venons de noter ; ces choses , dis-je , doivent suffire pour déterminer les usages & les propriétés de la *roquette*.

La semence de *roquette* entre dans l'eau anti-scorbutique de la pharmacopée de Paris , dans l'électuaire de saryrion de Charas , & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (b)

ROQUETTE A AVANCEUR , (*Tireur d'or.*) est une sorte de bobine sur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE , (*Géogr. mod.*) en Latin *rupes Varia* , rocher de Varus ; petite ville de France , en Provence , sur la Veauve , à 3 lieues au nord-est de Marseille , & à 4 d'Aix.

ROQUILLE , s. f. (*mesure des liquides.*) petite mesure des liqueurs , à laquelle on donne aussi le nom de *poisson* ou *posson*. C'est la moitié d'un demi-setier , ou le quart d'une chopine de Paris. *Diction. de Commerce.*

ROQUILLES , en terme de Confiseur , c'est une sorte de confiture faite d'écorces d'oranges tournées , fort déliées , observant de leur donner le plus de longueur qu'il se peut. On appelle encore cette espece de confitures *tournures*. Voyez *TOURNER*

RORIC ou RODERIC , (*Hist. de Suede.*) roi de Suede , qui fit la guerre aux Vendes , aux Finlandois , aux Russiens , aux Esthoniens , répandit leur sang pour le seul plaisir

de le répandre, & abandonna ses conquêtes, dont il fut raffaîlé, dès qu'il en fut maître. Il soumit aussi le Danemarck, & c'est probablement pour cette raison que les historiens Danois disputent ce prince aux Suédois, comme si un homme qui fut le fléau de ses semblables, méritoit qu'on recherchât avec tant de chaleur quelle fut sa patrie. Celui-ci régnoit vers le commencement du troisième siècle. (M. DE SACY.)

RORIFERE, CANAL, (Anat.) comme qui diroit canal d'où découle goutte à goutte de la rosée, est un nom par lequel quelques auteurs désignent le canal thorachique; parce que ce n'est en effet que goutte à goutte & par une espèce de distillation qu'il porte le chyle dans la masse du sang. Voyez THORACHIQUE.

ROS, (Géogr. mod.) rivière de Pologne, dans l'Ukraine. Elle a sa source au palatinat de Braclaw, arrose celui de Kiovie, & se jette dans le Borystene, près de Kaniow. (D. J.)

ROSACE, f. f. ou ROSON, (Archit.) grande rose susceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caisses des compartimens de voûtes, plafonds, &c.

ROSAIRE, f. m. (Théol.) chapelet en usage dans l'église Romaine, lequel contient quinze dizaines d'Ave, Maria, dont chacune commence par un Pater, & qu'on récite en l'honneur des différens mystères de Jesus-Christ où la Sainte Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du rosaire à saint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en usage dès l'an 1100, & que saint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de saint Antoine; d'autres à saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant disposer les peuples à la croisade, sous Urbain II, en 1096, leur enseignoit le psaume laïque composé de plusieurs Pater & de 150 ave, de même que le psaume ecclésiastique est composé de cent cinquante psaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de sainte Gertrude de Nivelles,

décédée en 667, & dans celui de saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroissent être des restes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plupart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à saint Dominique cette manière de prier, qui, selon les règles qu'il en a prescrites, applique l'esprit aux principaux mystères de notre religion, & est extrêmement utile à ceux qui ne savent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'est pas d'accord sur l'année où saint Dominique institua le rosaire; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'institua dans le cours des missions qu'il fit en Espagne, avant que de passer en France.

ROSAIRE, ordre du, ou de Notre-Dame du rosaire, est un ordre de chevalerie institué par saint Dominique, selon Schoonebek & le pere Bonani, jésuite, qui tous deux se sont trompés en ce point; car jamais saint Dominique n'institua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croisés, qui sous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. Voyez CROISADE & ALBIGEOIS.

L'abbé Justiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut institué après la mort de saint Dominique, par Frédéric, archevêque de Tolède, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire sur laquelle étoit représentée la Sainte Vierge tenant son Fils d'une main, & un rosaire ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le rosaire certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais existé. Voyez ORDRE.

ROSALIE, (Musiq.) C'est la répétition d'un passage dans un ton plus haut ou plus bas d'un degré, bien entendu que ce passage ait d'abord été fait dans un ton différent du ton régnant de la pièce.

Un compositeur doit éviter soigneusement les rosalias, ou du moins s'en servir bien rarement; elles sont devenues plates à force d'être répétées.

La rosalie la plus ordinaire, & qu'il faut

absolument éviter, est celle où le trait de chant se fait d'abord dans le mode de la sous-dominante, & puis dans celui de la dominante; c'est un vrai pont aux ânes, dont tous les écoliers se servent pour sortir du mode régnant, & y rentrer incontinent.

La *rosalie* qui se fait en transposant le chant à un degré plus bas est la plus excusable; elle fait même quelquefois un très-bon effet.

Souvent on voit une *rosalie* dans le dessus, tandis que cependant ce n'en est pas une, parce que la basse est changée & n'est pas simplement transposée; dans ce cas on peut s'en servir sans scrupule. (F. D. C.)

ROSANA, (Géogr. mod.) ou *Rosanna*, ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la rivière de Zolva.

ROSARBA, f. f. (Hist. nat. Botan. des Arabes.) nom d'une plante inconnue, & dont il fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs Arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraisemblable, c'est que la *rosarba* est une espèce de caroubier des pays chauds ou d'acacia sauvage. (D. J.)

ROSARIA, f. m. (Littérat.) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainsi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roses en faisoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (Géogr. mod.) rivière de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, à 22 degrés, 51 de latitude septentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne son nom. (D. J.)

ROSAY, (Géogr. mod.) ou *Rosoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues

de Meaux, & à 12 de Paris. Long. 20, 30; latit. 48, 42.

ROSAT, huile, }
ROSAT, miel, } V. ROSE, (Mat. méd.)
ROSAT onguent, }
ROSAT sirop, }

ROSBEC, (Géogr. mod.) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village est célèbre par la bataille que Charles VI, roi de France, y gagna sur les Flamands en 1382 (*); comme Rosback, dans le cercle de Léipsick, sera fameux par la victoire que le roi de Prusse y a remportée le 5 novembre 1757, sur les armées combinées de la France & de l'Empire. (D. J.)

ROSCILD, (Géogr. mod.) ville de Danemarck, toute ouverte dans l'isle de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de sable, à 8 lieues au sud-ouest de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, est suffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'université qu'on y a fondée n'est pas florissante. Long. 29, 62; lat. 55, 38.

ROSCIANUM, (Géogr. anc.) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place sur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du second. C'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Rossano. (D. J.)

ROSCOMMON, (Géogr. mod.) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom, à 13 milles au nord de Tulsck. Elle est si misérable que la plupart des maisons sont couvertes de chaume; cependant

(*) Le succès de cette grande journée où périrent 40000 Flamands, fut dû sur-tout à la sage conduite du connétable de Clifon, du maréchal de Sancerre, & de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, gendre du comte de Flandre.

Le roi Charles VI dit à ce comte, qui le remercioit de l'avoir vengé de ses sujets rebelles: " Beau cousin, je vous ai secouru tellement, que vos ennemis sont déconfits. Combien que du temps de feu monseigneur mon pere, vous fûtes trop chargé d'avoir favorisé nos ennemis les Anglois, si vous vous en gardez dorénavant, je vous aurai en ma grace. "

Ce fut le seigneur Pierre de Villiers qui développa l'oriflamme au premier rang dans cette action, passée en 1382. Depuis ce temps, il n'est plus question de l'oriflamme dans notre histoire.

On remarque qu'au combat du pont de Comines, qui précéda la bataille de *Rosbec*, une fille de joie, nommée Marie Jutrud, portoit la bannière des Flamands; elle fut tuée au premier choc. (C.)

elle envoie ses députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roscommon* a environ 55 milles de longueur, sur 28 de largeur; c'est un pays uni & fertile. On le divise en six baronnies. Ses principaux lieux sont *Atthlone*, *Boyle*, *Tulsh* & *Roscommon*. (D. J.)

ROSE, f. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les roses à deux classes; celle des roses cultivées, & celle des roses sauvages: ces deux classes réunies forment cinquante-trois especes de roses, dans le systême de Tournefort; mais il nous suffira de décrire la rose cultivée commune, qu'on appelle la rose pâle ou incarnate, *rosa rubra*, *sativa*, *pallidior*, I. R. H. 637.

Sa racine est longue, dure, ligneuse. Elle pousse plusieurs tiges en arbrisseaux qui se divisent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obscure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naissent par paires ordinairement au nombre de sept, sur une côte terminée par une seule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur est tantôt simple, composée seulement de cinq larges pétales, avec plusieurs sommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures sont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouissante, d'une odeur très-suave, quoique foible. Lorsque la fleur est passée, le calice dont elle étoit soutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une seule loge remplie de plusieurs semences anguleuses, velues, blanchâtres. L'arbrisseau fleurit en mai & juin.

On sait que la rose sauvage, *rosa sylvestris*, *vulgaris*, *flore odorato*, *incarnato*, *inst. rei herb.* 638. est la fleur de l'églantier, voyez ÉGLANTIER.

Les roses, comme d'autres plantes, présentent quelquefois des jeux monstrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des savans, année 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les mém. de l'académie des sciences, année 1700. La monstruosité de cette dernière

rose consistoit, 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui soutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette rose s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuse. (D. J.)

ROSES, ESSENCE DE, (*Art distillatoire.*) après avoir considéré que les parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile essentielle de rose sur cent livre de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette essence précieuse dans la distillation, si l'on a soin, avant que de distiller les roses, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'esprit de vitriol. Outre ce moyen, que les parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adresse particuliere dans cette opération: ils se servent d'une vessie distillatoire, qui contient environ un muid; elle est ouverte par un tuyau en haut, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faut souvent remettre dans la vessie sur les roses qui distillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en élève très-peu à la fois.

Cette vessie est aussi ouverte par un robinet en bas, pour changer aisément les roses épuisées; mais la plus grande adresse consiste dans la figure d'un vaisseau qui reçoit cette huile; il est fait comme un matras à l'ordinaire, de la panse duquel sort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier siècle les vinaigriers & les huiliers qu'on servoit à table; ce tuyau monte depuis la partie basse de la panse, jusqu'au bas du cou du récipient, où il est recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, est de recevoir commodément plusieurs centaines de pintes d'eau rose sans le changer; ce qui perdrait la petite quantité d'huile qui s'y amasse; cette eau se décharge par ce tuyau dans un second récipient; & comme l'huile est plus légère, elle surnage cette eau, & s'amasse dans le cou du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le second, à mesure qu'elle distille. Ce récipient, dont les parfumeurs ont autrefois fait mystere, peut servir commodément aux distillations de

toutes les huiles essentielles un peu précieuses. *Mém. de l'acad. des sciences, ann. 1700.* (D. J.)

ROSE, (*Mat. médic.*) la rose étoit déjà regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'est l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent aussi un grand nombre de préparations; les principales sont l'eau simple de roses, la conserve de roses, les tablettes de suc rosat, le sirop de suc de roses, le suc de roses solutif, l'électuaire du suc de roses, le miel rosat, l'huile de roses, l'onguent rosat, le vinaigre rosat, & la teinture de roses rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la manière & les usages de ces diverses préparations; il seroit seulement à souhaiter qu'elles fussent plus simples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans plusieurs dispensaires. L'eau qu'on retire des roses par la distillation, est utile pour bassiner les yeux dans leurs inflammations. Le sirop de roses, solutif, est fort propre pour purger les enfans. La conserve de roses possède une légère vertu cordiale & astringente, salutaire aux phthifiques. Le vinaigre rosat, mêlé avec de l'eau de roses, un peu de nitre & de camphre, compose un épithème propre dans les fièvres aiguës & les hémorragies du nez. (D. J.)

ROSE, (*Jardin. Fleuriste.*) fleur qui croît sur l'arbrisseau qu'on appelle rosier. Voyez ROSIER.

Pline appelle la rose la reine des fleurs & l'ornement des jardins; elle l'est par sa beauté, par ses variétés, & par son odeur délicieuse. Ses diverses parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'ongle de la rose la partie blanche de sa feuille qui est la plus proche de la queue. On appelle hymen la petite peau qui enveloppe son bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reste après que les feuilles sont tombées, se nomme gratecul. (D. J.)

ROSE DE JÉRICHO, (*Botan.*) c'est le *myagrurn ex Sumatria & Syria, semine spinoso, simili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'est dans le système de Tournefort, une espèce de thlapsi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse,

rameuse, ayant la figure d'une tête d'oiseau; de couleur cendrée; les feuilles sont petites, languettes, découpées, velues; ses fleurs sont quatre petites feuilles disposées en croix dans des épis, blanches ou de couleur de chair. Sa semence est arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine est simple, assez grosse, ligneuse; pendant que cette plante est en vigueur sur la terre, elle paroît un bouquet; mais à mesure qu'elle se sèche, les extrémités de ses branches se courbant en dedans, se réunissent à un centre commun, & composent une espèce de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déserte; & quoiqu'on l'ait nommée rose de Jéricho, elle n'est point rose, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on fait à présent qu'elle s'ouvre en tous temps de sa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laisse tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ses rameaux s'écarter peu à peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître. (D. J.)

ROSE D'INDE, (*Jardinage.*) *rosa Indica*. La tige de cette fleur est rameuse, haute de trois pieds, & garnie tout au long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs sont aurores, très-doubles, en forme de rose, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la rose d'Inde dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espèce. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la sème sur couche, & on a soin de la mouiller.

ROSE D'OUTREMER, (*Botan.*) par les botanistes, *malva rosea*, espèce de mauve, connue sous le nom de trémier, voyez MAUVE & TRÉMIER. (D. J.)

ROSE TRENIÈRE, (*Botan.*) autrement dite la rose d'outremer, qui est une espèce de mauve, voyez-en l'article au mot TRENIÈRE ROSE, (*Botan.*) (D. J.)

ROSE, (*Poésie, Mythol. Littér.*) cette fleur étoit consacrée à Vénus. Tous nos poètes

poètes la célèbrent à l'imitation des Grecs & des Latins, si nous les en croyons.

*C'est la reine des fleurs dans le printemps éclosé ;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphyrus :
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.*

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printemps, *ῥόδον ἔαρὸς μελίσμα*. Nos vieux poètes emploient toujours la rose dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répétées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphthonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Vénus que les roses ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la rose doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poète a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphyr » amoureux vient-il voltiger autour de la » robe verte de cette reine des fleurs, » & chercher à lui plaire par ses plus » douces caresses ? Déjà la divine rosée fait » sortir ce bouton vermeil du fourreau qui » l'enveloppe. »

*Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.*

« Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui » commence à s'épanouir ; je le vois glo- » rieux d'étaler ce rouge incarnat dont la » teinture est due au sang d'Adonis, dont » l'éclat est augmenté par les baisers de » l'Amour, & qui semble composé de tout » ce que la jeune Aurore offre de plus bril- » lant, quand elle monte dans son char » pour annoncer de beaux jours à la terre. »

En un mot, les poètes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, & *nimum brevis rosæ flores amænos*, « & » ces roses, ces charmantes fleurs, qui » passent, hélas ! trop tôt pour nos plaisirs. » Tout le monde connoît cette épigramme Latine :

*Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit.
Tome XXIX.*

*Quàm modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.*

« La durée d'un jour est la mesure de » l'âge de la rose ; la même étoile qui la » voit naître le matin, la voit mourir le » soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée ; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier :

*Mais elle étoit du monde où les plus belles choses
Ont le pire desin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.*

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimoient passionnément les roses, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le temps même de la république, ils n'étoient point contents, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les roses ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentait. *Delicati illi ac fluentes parum se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis rosæ innataffent*. Ils appelloient leurs maîtresses du nom de rose, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin, les couronnes de roses étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus, rosea*, signifioit beau, belle, éclatant, éclatante, comme le *ῥόδον* des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus :

Et advertens rosæ cervicem refulsit.

« En se détournant, elle fit voir la beauté » de son cou. » Dans notre langue un teint de lis & de roses désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier DE JAUCOURT*.)

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. Voyez ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist.*

d'Anglet.) On a donné le nom de *rose blanche* & de *rose rouge*, aux deux maisons d'Yorck & de Lancaſtre. Ces noms ſont fameux par les guerres entre ces deux maiſons, la quantité de ſang Anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entière de la maiſon de Lancaſtre.

Il faut donc ſe rappeler que ſous le regne d'Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la ſouche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit ſur ſon écu une *rose blanche*, & le roi Henri VI, de la maiſon des Lancaſtre, portoit une *rose rouge*. C'eſt de là que vinrent ces noms célèbres conſacrés à la guerre civile. La bataille de Bolſworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux déſolations dont la *rose rouge* & la *rose blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient perſécuté la famille d'Edouard III, ceſſèrent; Henri VII, en épouſant une fille d'Edouard VI, réunit les droits des Lancaſtre & des Yorck en ſa perſonne. Ayant ſu vaincre, il fut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & preſque toujours paſſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il ménagea, firent de ſages loix. La juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, ſe rétablit, & ſe ranima pour proſpérer encore davantage ſous Henri VIII, & ſous la reine Elifabeth. (D. J.)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'eſt un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horizon, & qui eſt diviſé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux airs de vent. On ſuſpend ſur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on ſuſpend dans une boîte, & l'on écrit à chaque diviſion, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre ſuivant.

Noms des rumbſ de vent. 1. N. c'eſt-à-dire, nord. 2. N. $\frac{1}{4}$ N. E. nord quart nord-

est. 3. N. N. E. nord - nord - est. 4. N. E. $\frac{1}{2}$ N. nord - est quart - nord. 5. N. E. nord - est. 6. N. E. $\frac{1}{4}$ E. nord - est quart d'est. 7. E. N. E. est - nord - est. 8. E. $\frac{1}{4}$ N. E. est quart nord - est. 9. E. est. 10. E. $\frac{1}{4}$ S. E. est quart ſud - est. 11. E. S. E. est ſud - est. 12. S. E. $\frac{1}{4}$ E. ſud - est quart - d'est. 13. S. E. ſud - est. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. ſud - est quart de ſud. 15. S. S. E. ſud - ſud - est. 16. S. $\frac{1}{2}$ S. E. ſud quart ſud - est. 17. S. ſud. 18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. ſud quart ſud - oueſt. 19. S. S. O. ſud - ſud - oueſt. 20. S. O. $\frac{1}{4}$ S. ſud - oueſt quart - ſud. 21. S. O. ſud - oueſt. 22. S. O. $\frac{1}{4}$ O. ſud - oueſt quart d'oueſt. 23. O. S. O. oueſt - ſud - oueſt. 24. O. $\frac{1}{4}$ S. O. oueſt quart - ſud - oueſt. 25. O. oueſt. 26. O. $\frac{1}{4}$ N. O. oueſt - quart nord - oueſt. 27. O. N. O. oueſt - nord - oueſt. 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord - oueſt quart - oueſt. 29. N. O. nord - oueſt. 30. N. O. $\frac{1}{4}$ N. nord - oueſt quart - nord. 31. N. N. O. nord - nord - oueſt. 32. N. $\frac{1}{4}$ N. O. nord quart nord - oueſt.

On donne ſur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbſ de vent. Voyez dans les planches de marine, où l'on a deſſiné deux roſes des vents où ſont marqués leurs noms ſur l'Océan, & leurs noms ſur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Architect.*) ornement taillé dans les caiffes qui ſont entre les modillons, ſous les plafonds des corniches, & dans les milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & compoſite.

Rose de compartiment. On appelle ainſi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelacs, étoiles, &c. & renfermé dans une figure circulaire. Il ſert à décorer un cul de four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, &c.

On nomme auſſi *rose de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou loſanges qui rempliſſent les renfoncemens de ſofite, de voûte, &c.

Rose de moderne. C'eſt dans une église à la Gothique, un grand vitral rond, avec croiſillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *rose*. Les plus beaux vitraux de cette eſpece ſont à S. Denis en France.

Rose de pavé. Compartiment rond de plusieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fuſil, mêlées

alternativement , dont on orne les cours , grottes , fontaines , &c. On en fait aussi de pierre & de marbre de diverses sortes. *Daviler. (D. J.)*

ROSE , en terme de *Boutonnier* ; c'est un ornement dont le fond est de cartisane , divisé en plusieurs branches formant autant de rayons , composés d'un seul brin plié en deux , qui s'éloignent les uns des autres , à mesure qu'ils s'éloignent de leur centre commun : les angles en sont arrondis à peu près comme ceux des feuilles d'une rose. La rose entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonier imagine.

ROSE , en terme de *Diamantaire* , est un diamant plat , qui n'est taillé que sur la table. *Voyez TABLE.*

ROSES , (*Haute-Lifferie.*) petites étoffes de soie , de laine & de fil , dont les façons représentent des especes de roses. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demie de longueur , sur un pied & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary. (D. J.)*

ROSE , terme de *Luthier* ; ce sont plusieurs trous qui représentent en quelque sorte la figure d'une rose , & qui sont au milieu de la table d'un instrument de musique , comme d'un luth , d'un clavecin , d'une épinette , &c. *(D. J.)*

ROSE-NOBLE , (*Monnaie.*) monnaie d'or , qui se fabrique en Hollande , & qui y a cours pour onze florins.

ROSE , (*Serrur.*) ornement rond , ovale ou à pans , qui se fait ou de tôle relevée par feuilles , ou de fer contourné par compartiment à jour. Il sert dans les dormans des portes cintrées , & dans les panneaux de ferrurerie. *(D. J.)*

ROSE ou ROSETTE , (*Teinturier.*) c'est ainsi que les teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc , bleue , jaune ou d'autre couleur , que les teinturiers sont obligés de laisser au bout de chaque pièce d'étoffe qu'ils teignent , pour faire connoître les couleurs qui leur ont servi de pied ou de fond , & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédients nécessaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm. (D. J.)*

ROSE ou ROSETTE , terme de *Tourneur* ; c'est une sorte de cheville tournée , qui est

grosse par un bout , & que l'on met à un râtelier avec plusieurs autres pour servir à pendre des habits. *(D. J.)*

ROSE , f. f. *rosa gentilitia* , (*terme de Blason.*) meuble de l'écu en forme de rose de jardin ; elle paroît épanouie , avec un bouton au centre , quatre feuilles & cinq plus éloignées , avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures , & sont ordinairement sans tige. La rose s'appelle *soutenue* quand elle est figurée avec la queue.

Les roses ont pour émail particulier le gueules ; il y en a cependant de divers émaux.

Roses tigées & feuillées , sont celles qui ont des tiges & des feuilles , quelquefois les pointes de la châsse sont d'un autre émail que les feuilles.

Les roses désignent le printemps.

De Nollant de Limbeuf , en Normandie : d'argent à une fleur-de-lis de gueules , accompagnée de trois roses de même.

De Roscoet du Mené , en Bretagne : d'argent à trois roses de gueules , feuillées & tigées de sinople. *(G. D. L. T.)*

ROSE-CROIX , société des frères de la , (*Histoire des impostures humaines.*) société imaginaire , & néanmoins célèbre par les fausses conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610 , qu'on commença à entendre parler de cette société chimérique , dont on n'a découvert ni trace , ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant , c'est que dès-lors les paracelsistes , les alchymistes , & autres gens de cet ordre , prétendirent en être , parce qu'il s'agissoit des sciences occultes & cabalistiques , & chacun d'eux attribuoit aux frères de la rose-croix ses opinions particulières. Les éloges qu'ils firent des frères de la rose-croix aigrèrent quelques hommes pieux , & les portèrent à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société , de l'existence de laquelle ils auroient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroïssoit une illustre société , jusque-là cachée , & qui devoit son origine à Christian Rosencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387 , ayant fait le voyage de la Terre-Sainte , pour visiter le tombeau de J. C. , avoit eu à Damas des conférences avec les sages

Chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Egypte & en Lybie; que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences; que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrète, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mysteres qui lui étoient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mysteres de la même maniere à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mysteres de la société. L'un a pour titre, *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis rosæ-crucis*; l'autre, intitulé *confessio fraternitatis*, parut en Allemand & en Latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société, 1°. une révélation particulière que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace: 2°. on recommandoit, outre la lecture de l'écriture-sainte, celle des écrits de Taülerus, & de la théologie Germanique; 3°. on assuroit que les illustres freres se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la médecine & de la philosophie; 4°. on apprenoit au public que lesdits freres possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuier les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des freres de la *rose-croix*, selon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Plusieurs théologiens, prévenus déjà contre l'école de Paracelse, penserent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus

Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zele l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chymistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chymiques dont cette société se vançoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *rose-cruz* étoit chymique, & qu'il signifioit un *philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mysteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse & des chymistes.

Le dénouement de la piece fut qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis garderent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de freres de la *rose-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux alchymistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le *système théosophie*. Voyez, article THÉOSOPHIE, les principaux points de cette doctrine. (D. J.)

ROSE D'OR, *Histoire de la cour de Rome.*)

c'est ainsi qu'on nomme par excellence, une *rose*, de ce métal, faite par un orfèvre Italien, enrichi de carats, & bénie par le pape, le quatrième dimanche du carême, pour en faire présent en certaines conjonctures, à quelque église, prince ou princesse.

La coutume qu'a le pape de consacrer une *rose d'or*, le dimanche *lætare*, Jérusalem, n'a pris son origine que dans le xi^e. ou xij^e. siècle; du moins n'en est-il pas parlé plutôt dans l'histoire.

Jacques Picart, chanoine de S. Victor de Paris, dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, sur la fin du xij^e. siècle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III, à Louis le Jeune, roi de France, en lui envoyant la *rose d'or*; " imitant (dit ce " pape au monarque) la coutume de nos " ancêtres, de porter dans leurs mains une " *rose d'or*, le dimanche *lætare*, nous " avons cru ne pouvoir la présenter à per- " sonne qui la méritât mieux que votre " excellence, à cause de sa dévotion ex- " traordinaire pour l'église, & pour nous- " mêmes. "

C'est ainsi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le Jeune lui avoit rendus dans son voyage en France. Bientôt après, les papes changèrent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rose d'or* aux souverains, ils témoignent les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les souverains acceptèrent avec plaisir, de la part du saint-siège, cette espèce d'hommage. Urbain V donna, en 1368, la *rose d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418, Martin V consacra solennellement la *rose d'or*, & la fit porter sous un dais superbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui présentèrent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre sur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut aussi la *rose d'or* de Jules II & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ses parens & successeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom

de Clément VII, s'aviseroit bientôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de là, que toutes les *roses* de la tiare pontificale seroient flétries en Angleterre. (D. J.)

ROSEAU, f. m. (Botan.) genre de plante qui paroît ne différer du graminé & du chiendent que par la grandeur de ses tiges & de ses feuilles; les Botanistes en comptent plusieurs espèces, dont les deux principales ou communes sont le *roseau* de marais, *arundo vulgaris*, sive *phragmites Dioscoridis*, I. R. H. 526, & la seconde le *roseau* cultivé, *arundo sativa*, seu *donax Dioscoridis*, I. R. H. 526.

Le *roseau* de marais a des racines grosses, nerveuses, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & serpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'élève à sept ou huit pieds; elle est creuse, & a des nœuds d'espace en espace, à chacun desquels sortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige est terminée en haut par une espèce d'épi ou de panicule cossu, d'un brun rougeâtre, plein d'une substance molle & cotonneuse, ayant le sommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune semence visible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *roseau* cultivé ne diffère point de l'espèce précédente par ses tiges, ses feuilles & ses fleurs; sa racine est d'un goût doux, & ses rejetons tendres peuvent même se manger.

Quant au *roseau*, ou canne à sucre, *arundo saccharifera*, le lecteur en trouvera la description au mot SUCRE. (D. J.)

ROSEAU ou CANNE, (Mat. méd.) de toutes les vertus que les pharmacologistes ont attribuées au *roseau*, celle de pousser efficacement les urines, & de dissiper le lait, est la seule qui soit bien établie. La tisane ou décoction pour boisson ordinaire de la racine du *roseau*, est un remède populaire, & presque généralement employé dans plusieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (b)

ROSEAU A ÉCRIRE, (Botan.) c'est une espèce de canne qui ne croit que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaisseur, solides d'un nœud à l'autre, c'est-à-dire,

remplies d'un bois moëlleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pied & demi de long, sur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaine velue; car le reste est lisse, verd-gai, plié en gouttière, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs est blanchâtre, foyeux, semblable à celui des autres *roseaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roseaux* pour écrire; mais les traits qu'ils en forment sont très-grossiers, & n'approchent pas de la beauté des caractères que nous faisons avec nos plumes. (D. J.)

ROSEAU, ou BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (Théologie.) Mesure dont il est parlé dans l'écriture, & que les auteurs modernes croient répondre à un pied onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. Voyez MESURE.

C'est dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette mesure: Dieu y montre en vision à ce prophète la réédification future de la ville de Jérusalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roseau* ou *baguette*, pour mesurer les dimensions que devoit avoir cette nouvelle ville, & *calamus mensuræ in manu ejus*. La longueur de cette mesure semble être déterminée au verset 5, & *in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum & palmo*. Or, en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, selon le calcul le plus ordinaire, ce *roseau* auroit été une mesure de neuf pieds trois pouces quelques lignes; ce qui est fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs, le prophète ajoute que cet homme dont il eut la vision, prit avec son *roseau* les mesures des maisons, des murs, des portes de la ville, &c., & dit qu'il mesura la largeur de chaque maison, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno*. Or, il seroit ridicule de ne donner à une maison qu'un pied onze pouces & un tiers de pouce en tout sens. Il est vrai qu'elles ne seroient pas beaucoup plus exhaussées ni plus spacieuses en ne donnant à ce *roseau* que neuf à dix pieds; mais encore cela seroit-il plus supportable. Que si on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze pieds tant en hauteur qu'en largeur; ce qui suffit au

moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraisemblable que celle de M. Chambers, sur ce *roseau* ou *baguette d'Ezéchiel*.

ROSEAUX, (Architecture.) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit jusqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (D. J.)

ROSEAU, en terme de Bateur d'or, est une moitié de *roseau* de mer extrêmement aiguillée par le moyen d'un verre, dont on se sert pour couper les feuilles d'or qui sont minces jusqu'à un certain point.

ROSEAU, en terme de vergetier; ce sont les franges ou les barbes d'une sorte d'herbe grosse & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roseau*: elle n'est point propre à être employée quand elle est en fleur.

ROSÉE, s. f. (Physiq.) météore aqueux que l'on peut distinguer en trois espèces; savoir, la *rosée* qui s'élève de la terre dans l'air, la *rosée* qui retombe de l'air, & enfin la *rosée* que l'on apperçoit sous la forme de gouttes sur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois espèces. 1°. La *rosée* s'élève de la terre par l'action du soleil, pendant les mois de l'été; le soleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais insensiblement; car aussi-tôt qu'il paroît au dessus de l'horizon, il commence à échauffer la terre & y darde ses rayons; & sa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jusqu'à une ou deux heures après son coucher; c'est alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter insensiblement.

On peut rassembler la *rosée*, en mettant le soir sur la terre, ou un peu au dessus, des plaques de métal non polies, ou de grands disques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du soleil, la vapeur qui s'élève de la terre se portera contre la surface inférieure & s'y attachera, & si on les pose un peu obliquement sur la terre, la *rosée* s'écoulera vers le bout inférieur, laissant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prise; si au contraire on place les plaques dans un

endroit qui n'ait pas été éclairé du soleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amassera qu'une petite quantité de *rosée*.

Lorsqu'on est à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une soirée froide, on voit sortir des canaux & des fossés la vapeur de l'eau, qui s'élève en manière de fumée; cette vapeur ne se trouve pas plutôt à la hauteur d'un pied ou de deux, au dessus de l'endroit d'où elle part, qu'elle se répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *rosée* qui s'élève insensiblement; elle humecte tous les corps sur lesquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promènent.

La *rosée* qui s'élève ne sauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet, la *rosée* se trouvera presque toute composée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivières, ou dans le voisinage de la mer; mais si la terre est grasse, sulfureuse, pleine de bois, d'animaux, de poissons, de champs ensemencés, la *rosée* sera alors composée de diverses sortes d'huiles, de sels volatils, & d'esprits subtils des plantes; si le terrain contient beaucoup de minéraux, la *rosée* sera aussi composée de semblables parties, comme l'observe M. Boërhaave dans sa *chymie*. Il s'élève aussi beaucoup de *rosée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux secs & arides, qui sont éloignés de la mer, des rivières ou des lacs; ajoutons que la *rosée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'élève dans l'atmosphère, jusqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *rosée* s'étant élevée jusqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle descend, entourant tous les corps qu'elle trouve à sa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philosophes ne s'accordent pas là dessus; mais M. Muschembroeck a fait diverses expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *rosée*; on peut les lire dans son *essai de physique*, §. 2535. Il a fait presque toutes ces expériences sur l'observatoire de Leyde, au haut

duquel on trouve une large plateforme, où il a disposé en tout sens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vases, cloches, &c. qui ont tous reçu de la *rosée* de l'air.

La *rosée* ne tombe pas indifféremment sur toutes sortes de corps; cette assertion paroît singulière, & l'habile physicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *rosée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la structure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de *rosée* lorsqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, est d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'est élevé dans l'air pendant le jour, est aussi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques observations de M. Muschembroeck sur ce sujet. « Quels sont les vents avec lesquels » la *rosée* tombe, ou quels sont les vents » qui précèdent, pendant le jour, la chute » de la *rosée* du soir? J'ai souvent été surpris de voir tomber de la *rosée* avec un » vent de nord, parce que ce vent étant » froid dans ce pays, condense la terre, » & en ferme les ouvertures; elle ne tombe » cependant pas si souvent, lorsque ce vent » souffle, que lorsqu'il regne d'autres vents » chauds, de sorte qu'on ne ramasse jamais » tant de *rosée*, que lorsque le vent est » sud, sud-ouest, & sud-est; c'est ce » qu'on remarquoit aussi autrefois en Grèce; car nous apprenons d'Aristote, qu'il » y tomboit de la *rosée* avec un vent de » sud-est; il n'est pas difficile de rendre » raison de ce phénomène; le vent est » chaud, il ouvre la terre, il échauffe les » vapeurs qui s'élèvent alors en grande » quantité, & peuvent par conséquent » retomber avec abondance, &c. » *Loc. cit.* §. 2538.

Il tombe beaucoup de *rosée* dans le mois de mai, parce que le soleil met alors en mouvement une grande quantité de suc de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *rosée* de mai est plus aqueuse que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatilise non-seulement l'eau, mais aussi les huiles & les sels.

Aristote, Plin, & d'autres, ont cru que la *rosée* tomboit la nuit, parce que les

étoiles & la lune la pressoient en bas ; & c'est pour cela que les philosophes qui sont venus ensuite ont ajouté que la *rosée* tomboit en très grande abondance , lorsque la lune étoit pleine , & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appelé la lune , *la mer de la rosée* , (*Virg. géorg. l. III*) & la *rosée* , *la fille de l'air & de la lune* (*Plut. symp. 3*). Cependant on ramasse tout autant de *rosée* , & avec la même facilité , dans les nuits où la lune ne luit pas , qu'à la clarté de cet astre ; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumière qui en partent , puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent , & qu'en les rassemblant dans le foyer , on les y condense cinq cens fois davantage , ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermometre le plus mobile. Voyez CHALEUR , LUNE , &c.

On peut distinguer la *rosée* d'avec la lune , 1°. parce que la pluie est une eau blanche & claire , au lieu que la *rosée* est jaune & trouble ; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée , n'a ni odeur ni goût , au lieu que la *rosée* distillée a l'une & l'autre.

La troisième espèce de *rosée* dont nous avons à parler , porte ce nom abusivement il s'agit de ces gouttes aqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres , après une nuit sèche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air , sur les plantes & sur l'herbe , où elle se trouve en si grande quantité , qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie , sans avoir les pieds tout mouillés. On se trompe fort à cet égard car la *rosée* des plantes est proprement leur sueur , & par conséquent une humeur qui leur appartient , & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes rassemblées proche de la tige où commence la feuille , comme dans les choux & les pavots : d'autres fois elles se tiennent sur le contour des feuilles & sur toutes les éminences , comme cela se remarque , sur-tout dans le creffon d'Inde ; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte : elles se trouvent aussi assez souvent sur le sommet de la feuille , comme dans l'herbe des prés , &c. L'origine de cette *rosée* peut s'expliquer ainsi , selon M. Muschembroeck. Lorsque le soleil échauffe la terre pendant le jour ,

& qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve , elle s'éleve & s'insinue dans les racines des plantes contre lesquelles elle est portée ; après que cette humidité s'est une fois introduite dans la racine , elle continue de monter plus haut , passant par la tige dans les feuilles , d'où elle est conduite par les vaisseaux excrétoires , sur la surface où elle se rassemble en grande quantité , tandis que le reste demeure dans la plante ; mais cette humidité se dessèche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air , de sorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour sur les feuilles , & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine , toutes les plantes paroissent se faner en quelque sorte vers le milieu du jour : les liqueurs qui ont été échauffées continuent de se mouvoir dans la terre pendant la nuit ; elles viennent se rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes , elles y entrent tout comme auparavant , & s'élevent ensuite en haut ; mais les plantes se trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid : lequel dessèche moins les humeurs : ainsi les suc qui s'écoulent des vaisseaux excrétoires , & qui ne se dessèchent pas après en être sortis , se rassemblent insensiblement , & prennent la forme de gouttes , qui sont le matin dans toute leur grosseur , à moins qu'elles ne soient dissipées par le vent , ou desséchées par la chaleur du soleil levant.

Comme ce sentiment est nouveau , le même physicien , que nous avons cité dans tout cet article , s'est attaché à le prouver par diverses expériences très-exactes , qu'il rapporte , §. 1533 de son *essai de physique*.

La *rosée* est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes , selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes , douces ou âcres , salines ou acides , spiritueuses ou oléagineuses , corrosives ou terrestres ; c'est pour cela que les médecins attribuent à la *rosée* diverses maladies. Vossius , d'après Thomas Cantipratenis , dans son livre sur les abeilles , avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui se trouvent couverts de *rosée* , parce que la *rosée* , qui est extrêmement subtile , s'insinue dans les viscères ,

viscères, qu'elle met le ventre en mouvement par sa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'ensuit quelquefois. L'avis de Plin, *liv. XVIII, c. xxix*, ne paroît pas bien fondé, il veut que pour empêcher la *rosée* d'être nuisible aux terres ensemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée prévient tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne sauroit produire aucun bon effet, si ce n'est dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaisons acides, qui se trouvent alors tempérées par ce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la *rosée* oléagineuse est fort mal-saine, sur-tout pour les bestiaux, & l'on a observé que l'année est fort stérile, lorsqu'il tombe beaucoup de cette *rosée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le bled & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *rosée*, qu'à la trop grande chaleur du soleil. Cet article est de M. Formey, qui l'a tiré des *Essais de physique* de M. Muschenbrock, déjà cité plusieurs fois dans cet article.

ROSÉE, (*Chymie & Médecine.*) Les Chymistes ont long-temps supposé & cherché dans la *rosée* des principes merveilleux, des émanations précieuses de tous les regnes de la nature, & de la panspermie de l'atmosphère, (*voyez PANSPERMIE*) qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diversement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, &c. C'est dans ces vues que les Chymistes l'ont recueillie avec soin, & quelquefois même avec des circonstances mystérieuses; qu'ils l'ont digérée, distillée, fermentée, &c. & qu'ils l'ont ensuite employée à diverses extractions, teintures, &c. qu'ils ont exposé divers corps à son influence, &c. C'est de là qu'est venue à la chymie pharmaceutique la méthode de préparer le safran de Mars à la *rosée*, & même à la *rosée* de mai, sottise exigée encore avec cette dernière circonstance chez beaucoup de pharmacologistes modernes.

L'action de la *rosée* bien évaluée dans ces

Tome XXIX.

diverses opérations & dans ses usages pour quelques arts, comme pour le blanchissage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chymistes modernes que la *rosée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit observer entre les effets de l'eau commune & ceux de la *rosée*, s'expliquoient très-bien par la diverse forme d'application, savoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement sous la forme de masse ou de volume considérable, long-temps subsistant sur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la *rosée* ne s'appliquoit à ces corps que sous la forme de gouttes, de molécules disgrégées, ou tout au plus de couche très-légère, & qui se dissipoit facilement, & donnoit lieu par là à de fréquentes altérations de madéfaction & de dessiccation.

La *rosée* & le serain qui en est une espece qu'on a caractérisée par des différences imaginaires, (*voyez SERAIN*) considérés comme chose non-naturelle, c'est-à-dire, comme objet externe, exerçant une influence sur le corps animal, n'agissent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *rosée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets sont le plus nuisibles aux corps foibles & non accoutumés à son action. Ceux qui sont sujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophthalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent sur-tout éviter très-soigneusement de s'y exposer. (b)

ROSÉE, (*Critique sacrée.*) *ros*; ce mot, outre le sens propre, se prend dans l'écriture pour la *manne*; le matin il tomba une *rosée*, *ros*, tout autour du camp, Exod. xvj, 13, c'étoit la *manne* même qu'on recueillit aux environs du camp. Voy. MANNE.

Comme la Palestine étoit un pays fort chaud, & que la *rosée* y étoit abondante, ce mot désigne aussi quelquefois l'abondance, la quantité de quelque chose; de là cette comparaison; telle que la nue de la *rosée*, tel est le jour d'une abondante moisson, Isaïe xvij, 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand

H h h

la rosée tombe sur la terre. *II Rois, xvij, 12.* (D. J.)

ROSÉE, les *maréchaux ferrans* appellent ainsi le sang qui commence à paroître à la folle, lorsqu'on la pare pour dessoler le cheval. Voyez *PARER & DESSOLER*.

ROSÉE DU SOLEIL, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-sept especes, dont il nomme la principale, *ros folis folio oblongo*, en Anglois, *the common round-leav'd sundew*.

Sa racine est fibree & déliée comme des cheveux. Elle pousse plusieurs queues longues, menues & velues en dessus, auxquelles sont attachées de petites feuilles presque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fistuleux, d'où transudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de sorte que ces feuilles & leurs poils sont toujours mouillés d'une espece de rosée.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges presque à la hauteur d'un demi-pied, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur sommet de petites fleurs à plusieurs pétales, disposées en rose, blanchâtres, panchées du même côté, soutenues par des calices formés en cornet, dentelés & attachés à des pédicules forts courts. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petits fruits qui ont à peu près la grosseur & la figure d'un grain de bled, & qui contiennent plusieurs semences oblongues ou rondettes.

Cette plante fleurit en juin & juillet, & vient en des lieux déserts & sablonneux, rudes, humides, & le plus souvent entre les mousses; elle est visqueuse au tact, de sorte qu'en la touchant sa liqueur gluante se tire comme en petits filamens soyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine consistance.

Cette plante est estimée pectorale, adouciissante, & bonne dans la toux sèche invétérée. (D. J.)

ROSELAIN ou ROSCLYN, (*Géogr. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il est remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Saloman*, mais qui n'ont été

bâties que depuis le temps d'Alexandre; puisque l'aqueduc qui transporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en est environ à 2 milles), traverse la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorsqu'il en fit le siege. Il n'y a aujourd'hui presque aucune de ces citernes qui soit entiere. (D. J.)

ROSENBERG, (*Géogr. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une est dans l'évêché de Magdebourg, sur la Sala, près de son confluent avec l'Elbe. La seconde est dans la Bohême, sur les confins de l'Autriche. La troisieme est en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, sur les frontieres de Pologne. (D. J.)

ROSENFELD, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, sur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ses habitans sont luthériens. *Long. 26, 22; lat. 48, 12.* (D. J.)

ROSENTHAL, (*Géogr. mod.*) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildesheim; & l'autre en Bohême, dans le cercle de Frachin. (D. J.)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'est donner un œil cramoisi au rouge, & le rendre plus brun; c'est le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Moscovie par la voie d'Arcangel, ces peaux sont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne dans la Catalogne, au Lampurdam, sur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-est de Gironne. Elle est munie d'une bonne citadelle, qui est sur le bord de la mer près du port. Les vaisseaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit brasses d'eau, fond d'herbe vaseux.

Selon Silva, *Poblæ de Espana*, p. 250, la ville de Rosès doit sa fondation aux Rhodiens, qui, sortis de leur isle, passerent en Espagne, 910 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'histoire, Rosès n'étoit qu'une abbaye, lorsque Charles-Quint y fit bâtir une ville

& une forteresse, à trente-cinq toises de la mer, en rase campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à son midi, la plaine de Lampurdam à son couchant, les Pyrénées à son avant & à son septentrion. La forteresse qui la défend, est à cinq bastions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville se glorifie d'avoir été la seule de Catalogne qui ait toujours été fidelle au roi Philippe V. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siècle; enfin, elle est restée à l'Espagne par le traité de Riswick, l'an 1697. *Long. 20, 47; lat. 42, 22. (D. J.)*

ROSETTE, f. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à plusieurs choses différentes, parce qu'étant rondes & relevées en bosse, elles avoient quelque conformité avec la rose. *Voyez les articles suivans.*

ROSETTE, terme de *Bahutier*, sorte de petits clous blancs, dont les bahutiers se servent pour les embellissemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

ROSETTE, (*Ciselure.*) petits poinçons ou ciselets d'acier, à un bout desquels sont gravés en creux des roses ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief sur les métaux où l'on fait des ciselures. *Trévoux. (D. J.)*

ROSETTE, (*Cordon. Bottier.*) est une plaque de cuivre carrée ou ovale, qui sert à attacher l'éperon, & qui est placée sur le coude-pied du soulier de la botte.

ROSETTE ou CUIVRE DE ROSETTE, (*Métallurg.*) c'est ainsi qu'on nomme le cuivre, lorsqu'après avoir passé par les différentes opérations de la fonderie dont la dernière est le raffinage, il se trouve parfaitement dégagé du fer, du soufre, de l'arsenic & des autres substances qui le rendoient impur. Avant d'être séparé de ces substances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorsqu'il est parfaitement pur; il a la couleur rouge qui lui est propre, & pour lors on le nomme *cuivre de rosette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'assurer si ce métal est dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laissé refroidir, il juge par la

couleur & la flexibilité, si ce cuivre a été suffisamment purifié. *Voyez l'article RAFFINAGE.*

ROSETTE, (*Cuivre de*) Le cuivre a la propriété de s'unir très-facilement par la fusion avec plusieurs substances métalliques, il s'unit très-aisément avec le fer; il y a même des chymistes qui prétendent qu'il n'y a point de fer qui n'en contienne une portion. Si on le fond avec l'antimoine, il fait le régule d'antimoine cuivreux; avec le zinc il fait le tombac & le métal de prince; avec la calamine, ou la cadmie des fourneaux, il fait ce qu'on appelle le *cuivre jaune* ou *laiton*. *V. les articles CALAMINE, CADMIE & LAITON.* Si on le mêle avec de l'orpiment & de l'étain, on aura une composition propre à faire des miroirs métalliques; uni avec de l'arsenic détoné, avec le nitre, il devient blanc, fragile & cassant: c'est ce qu'on appelle *cuivre blanc*. Allié avec de l'étain, il fait une composition très-sonnante, propre à faire des cloches, des statues, &c. Cette composition s'appelle *bronze*. *Voyez BRONZE.* On mêle une petite portion de *cuivre* avec l'or & l'argent pour donner à ces métaux une dureté & une consistance qu'ils n'auroient point sans cela, & pour les rendre plus faciles à être travaillés; outre cela il conserve leur ductilité à ces métaux qui sont sujets à la perdre très-aisément. Lorsque le *cuivre* a été rougi dans le feu, si on lui joint du soufre, il entre en fusion avec beaucoup plus de facilité que si le *cuivre* étoit tout seul.

Le *cuivre*, exposé pendant long-temps au feu de réverbère, se change en une chaux métallique, qu'on nomme *aes ustum*, ou *saffran de Vénus*, ou *écaille de cuivre*, qui est propre à colorer en vert les verres, les émaux, & à peindre la faïence & la porcelaine. On peut réduire cette chaux en *cuivre* en y joignant du charbon & du verre de plomb. Kunckel nous dit que cette chaux de *cuivre*, calcinée avec partie égale de soufre dans un plat découvert, s'allume & fulmine; ce qui n'arrive plus, si on y remet de nouveau soufre: mais si l'on en dégage tout le soufre, & qu'on fasse réverbérer de nouveau la chaux de *cuivre*, elle s'allumera de nouveau avec le soufre. *Voyez KUNCKEL, laboratorum chymicum.*

Nous avons déjà remarqué que tous les dissolvans agissent sur le *cuivre*. Voici les phénomènes qui accompagnent ces différentes dissolutions.

L'acide vitriolique dissout le *cuivre* difficilement, lorsqu'il est entier; il faut pour que la dissolution se fasse promptement, que le *cuivre* soit ou en limaille ou en chaux, c'est-à-dire, dans un état de division. L'union de l'acide vitriolique & du *cuivre* fait le *vitriol de Vénus*. Voyez l'article VITRIOL: il est rhomboïde ou losange.

L'acide nitreux dissout le *cuivre* avec une rapidité étonnante, quand il est concentré; il s'éleve beaucoup de vapeurs rougeâtres. La dissolution est d'un bleu qui tire sur le vert: les cristaux qui en résultent sont d'un beau bleu. En distillant la dissolution du *cuivre* dans l'esprit de nitre, passera une liqueur d'un beau vert, & le résidu de la distillation sera un sel inflammable. Si on joint de l'huile de vitriol à la même dissolution, & qu'on distille, il passera des gouttes fort pesantes d'une liqueur verte. Si on fait évaporer jusqu'à moitié la dissolution de *cuivre* dans l'esprit de nitre, & que tandis qu'elle est encore chaude, on y verse une certaine quantité d'huile de vitriol, & qu'on y ajoute trois fois autant de mercure que d'huile de vitriol, après qu'on aura distillé à grand feu pour faire passer toute la liqueur, on aura un sublimé d'un très-beau rouge: si on réitère ce travail à plusieurs reprises, en faisant dissoudre de nouveau le résidu dans de l'esprit de nitre, & remettant du mercure pour la sublimation, le *cuivre* sera, dit-on, à la fin entièrement détruit, & du résidu on pourra en tirer un vrai sel métallique. Voyez l'alchymia denudata. En joignant du sel marin à la dissolution de *cuivre* dans de l'esprit de nitre, elle jaunit.

L'esprit de sel marin dissout le *cuivre*; dans cette dissolution l'effervescence est considérable, mais la dissolution est lente: elle produit des cristaux soyeux ou par bouquets, qui sont d'un beau vert, & qui attirent l'humidité de l'air. Ce sel neutre est propre à colorer en vert les feux d'artifice; pour peu qu'on en mette dans un brasier, la flamme conserve long-temps une couleur d'arc-en-ciel très-vive,

Le *cuivre* se dissout dans l'acide du vinaigre; mais il faut pour cela que ce métal soit dans un état de division, comme dans l'*aes ustum*. Cette dissolution donne des cristaux verts, qu'on nomme *cristaux de Verdet*. Pour les faire il ne s'agit que de mettre du vert-de-gris & du vinaigre dans une bassine de *cuivre*. On fait bouillir ce mélange. Quand le mouvement d'effervescence est passé, on filtre la liqueur, & on la fait évaporer: par ce moyen on a des cristaux, sans courir les mêmes risques que si on faisoit digérer le vinaigre & le vert-de-gris dans des matras fermés. Voyez l'art. vert-de-gris. En mettant en distillation les cristaux de verdet, on obtient le *vinaigre radical*, ou le prétendu *Alkahest de Zwelfer*.

Le *cuivre* qui a été mis en dissolution dans un acide quelconque, peut-être précipité sous sa forme naturelle par le moyen du fer. Il n'est donc question que de tremper du fer dans la dissolution, & pour lors le *cuivre* se met à la place du fer qui se dissout, & le fer paroît induit de particules *cuivreuses*: c'est ce que quelques gens ont voulu faire passer pour une transmutation, tandis que ce n'est qu'une précipitation, ou plutôt une révivification de *cuivre*.

Les alkalis fixes agissent sur le *cuivre* de même que les acides, & la dissolution en est bleuâtre: les alkalis volatils rendent la dissolution d'un bleu plus foncé. Rien n'est plus propre à indiquer la présence du *cuivre* que l'alkali volatil. En effet, quelque petite que soit la portion de ce métal contenue dans une liqueur, l'alkali volatil en développe sur le champ la couleur. Un phénomène très-digne d'attention, c'est que si on met de la limaille de *cuivre* dans une fiole, qu'on l'emplisse ensuite d'esprit de sel ammoniac; si on bouche ce vaisseau, on ne remarquera aucune couleur dans la liqueur; mais dès qu'on débouchera la fiole, & qu'on ôtera une partie de la liqueur pour donner passage à l'air, on lui verra prendre une couleur bleue très-vive & très-belle. Cela prouve que pour que la dissolution du *cuivre* se fasse dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Un autre phénomène, c'est que le *cuivre* qui a été dissous par un acide, peut-être précipité ou non.

précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. Si on veut que la précipitation se fasse, il faut n'en mettre qu'un peu; si on veut qu'il ne se fasse point de précipité, il n'y a qu'à y mettre une trop grande quantité d'alkali, pour lors l'alkali redissout le *cuivre* sur le champ, & le précipité disparaît. Cette expérience est de M. Rouëlle.

La dissolution du *cuivre* dans l'alkali volatil, fournit une preuve des plus convaincantes de la grande divisibilité de la matière. Boyle ayant dissous un grain de *cuivre* dans de l'esprit de sel ammoniac, & ayant ensuite mêlé cette dissolution avec 28534 grains d'eau pure, ce grain de *cuivre* teignit en bleu 10557 pouces cubes; & comme un pouce a, selon lui, 216000000 particules visibles, il s'ensuit qu'un grain de *cuivre* peut être divisé en 227880000 parties visibles.

Le *cuivre* peut s'amalgamer avec le mercure; mais il faut pour cela qu'il soit en limaille, & qu'on le fasse rougir au feu, alors on triture le mélange. Cet amalgame se fait aussi par la voie humide. Le *cuivre* dissous dans un acide, est précipité par le mercure, qui se trouvant dans un état de division, fait union avec lui. Par exemple, on prend parties égales de vitriol bleu & de mercure; on met ce mélange à bouillir dans du vinaigre, dans un vaisseau de fer: par là il se fait un amalgame du mercure avec le *cuivre*, qu'on a voulu faire passer pour une *transmutation* du *cuivre* en argent; mais dans cette opération l'acide attaque le vaisseau de fer & lâche le *cuivre*, qui pour lors s'unit au mercure. Borrichius prétend que par l'amalgame le *cuivre* est décomposé, & n'est plus réductible.

ROSETTE, (*Coutellerie.*) petites roses ou fleurons d'argent ou de *cuivre*, dont les couteliers se servent pour monter leurs rasoirs, lancettes, & autres instrumens de chirurgie & de barberie. Ils font les *rosettes* de *cuivre*, & prennent chez les orfèvres celles d'argent. (*D. J.*)

ROSETTE, (*terme de Couturiere.*) les couturieres appellent *rosette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui est un peu troué, & qu'elles forment en manière de petites roses. (*D. J.*)

ROSETTE dans les montres, (*Horlogerie.*)

est un petit cadran numéroté, au moyen de quoi on fait avancer ou retarder par degré la montre.

Pour bien comprendre comment cela se fait, il est bon de savoir sur quel principe cette opération est fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du ressort spiral (*voyez* RESSORT SPIRAL), il est clair que si ce ressort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations seront accélérées ou retardées, effet qui sera encore le même, si le ressort devient plus court ou plus long. Ainsi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir son ressort spiral, & pour la faire retarder, que l'allonger. Mais, comme en l'allongeant ou le raccourcissant, on changeroit la position du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, ce moyen ne peut pas être mis en usage; c'est pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit précisément le même effet; voici ce que c'est. Supposez que le ressort spiral du balancier soit fixément attaché au piton & à l'arbre du balancier, on ne pourra allonger ni raccourcir ce ressort; mais supposez qu'il passe dans une espece de fourche dont les fourchons soient si près l'un de l'autre qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le ressort les touche, il est évident que ses vibrations ne se feront plus du piton, mais de la fourche. Le ressort, en ouvrant, ou en se fermant par le mouvement du balancier, se meut autour de la fourche. Regardant donc la fourche comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier seront accélérées puisque le ressort spiral sera accourci. Si l'on supposoit donc la fourche mobile tantôt s'éloignant, tantôt s'approchant du piton, on auroit par ce mouvement un moyen simple de faire avancer ou retarder la montre, puisqu'il ne seroit question que de faire éloigner ou approcher du piton la fourche. Or, c'est précisément ce que l'on fait lors que l'on tourne l'aiguille de la *rosette* à droite ou à gauche.

Il est clair, que, si l'on trouve l'aiguille d'un point que nous nommerons *A* vers un point que nous nommerons *B*, on fera avancer la queue du rateau, & que par un mouvement contraire on la fera

retarder, c'est pourquoi les Horlogers vous disent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le sens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres sont ordinairement disposés de façon qu'il en résulte cet effet. Dans les montres angloises, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'est encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille sur la roue de *rosette*.

On pourroit faire ici une question, savoir, de combien de degrés ou divisions il faut tourner l'aiguille de la *rosette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du ressort spiral qui est tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui sont entre l'aiguille de *rosette* & la roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne sont presque jamais les mêmes: on voit qu'il est impossible de prescrire aucune règle à cet égard. En général une division est suffisante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reste pour peu qu'on soit attentif, on s'aperçoit bientôt du degré de sensibilité de la montre. Il est bon de remarquer cependant que, lorsque l'aiguille est du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorsqu'elle est de l'autre côté; le ressort spiral étant dans ce cas plus court, & par conséquent un même espace parcouru par la queue du rateau produisant plus d'effet. Voyez RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, &c.

ROSETTE, (*Jardinage*) ornement d'où sortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, en terme de marchand de modes, est un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement se met au haut des bourses à cheveux. Voyez BOURSE. On fait de ces *rosettes* avec une double rose plus petite & placée au milieu, & sur le nœud de la première, on

laisse pendre un petit bout de ruban, & ces *rosettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture*.) sorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amaranthe, qui n'est autre chose que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Brésil plusieurs fois réitérée. La *rosette* est une espèce de stil de grain dont on se sert dans la peinture. Il y a une autre espèce de *rosette* semblable pour la composition à celle ci-dessus, mais dont la couleur est d'un plus beau rouge qui sert à faire cette ancre dont les imprimeurs se servent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en sert aussi quelquefois pour peindre. *Dictionn. de Comm. (D. J.)*

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciselé en manière de rose, qui se met sous le bouton d'une rose. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) sont des disques de fer ou de cuivre figurés, que l'on monte sur l'arbre du tour à figurer, par le moyen desquels on fait des figures qui leur sont semblables. Voyez TOUR.

ROSETTE ou ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, sur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au dessous de Frouah, & à 38 au nord-ouest du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de six cents ans d'antiquité, puisque au temps du géographe Edrissi elle existoit déjà: elle est en partie bâtie sur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend assez avant dans les terres vers l'occident.

Rosette est grande & commerçante, car on y transporte plusieurs marchandises qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il est vrai cependant qu'il n'y a que les saïques & les caromoufals des Grecs qui puissent monter jusqu'à *Rosette*; les navires ne le peuvent pas faire d'eau.

Il réside ordinairement dans cette ville un vice-consul de France, qui est logé dans

une okelle: c'est un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une basse-court environnée de magasins; au dessus il y a des galeries qui conduisent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long. 47, 28; lat. 32, 25.* (D. J.)

ROSETIER, f. m. (*Coutellerie.*) outil dont se servent les Couteliers pour faire ces petites *rosette* de cuivre; avec lesquelles ils montent plusieurs de leurs ouvrages. C'est une espee de poinçon en forme d'emporte-piece, qu'ils frappent sur un bloc de plomb, une feuille de laiton entre deux. Les orfèvres se servent aussi du *rosetier* pour faire les rosettes d'argent. (D. J.)

ROSHASÇANA, f. m. (*Hist. des Juifs.*) mot qui se trouve souvent dans les livres des Juifs, & qui signifie le commencement de l'année. C'est pour eux un jour de fête. Leurs docteurs disputent dans le talmud sur le temps auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printemps dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de mars; d'autres veulent que ce soit en automne dans le mois de *Tisri*, qui est notre mois de septembre; & c'est maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année ecclésiastique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui est dit dans la loi, que ce mois fera pour eux le premier des mois; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tisri* ou septembre; & c'est pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célèbre le *roshasçana*, d'abord par une cessation générale de tout travail, ensuite par des prières, des aumônes, des confessions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'est passé l'année précédente, & regle les événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi ils employent le premier de ces deux jours à expier le passé par des jeûnes, des austérités, les disciplines & d'autres mortifications; quelques-uns, sur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'assemble à la synagogue, où l'on fait de longues prières, & sur-tout on lit à cinq personnes dans le

Pentateuque, ce qui y est dit du sacrifice qu'on faisoit ce jour-là dans le temple; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on sonne trente fois du cor; selon qu'il est marqué dans les nombres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappelant la mémoire du jugement de Dieu. Le reste du jour & le suivant se passent à entendre des sermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la basse Alsace sur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzième siècle; elle fut presque réduite en cendre en 1385. Elle a été libre & impériale. (D. J.)

ROSICLE, f. m. (*Minéralogie.*) espee de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral est très-riche, & l'argent qu'on en tire est le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potosi & des autres provinces de l'Amérique. Voyez ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal est précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui est une mine d'argent en cristaux rouges, semblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au sud de Mittau, sur une petite riviere qui se rend dans le Némen. *Long. 42, 56; latit. 55, 28.* (D. J.)

ROSIER, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosa*; genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le calice est formé de plusieurs feuilles, & il devient dans la suite un fruit arrondi ou oblong & charnu; il n'a qu'une capsule, & il renferme des semen es le plus souvent anguleuses & velues. Tournefort, *inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

ROSIER, (*Jardinage.*) *rosa*; arbrisseau épineux qui se trouve en Europe plus qu'en

nette autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pied, qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des *rosiers* est de quatre à cinq pieds : quelques especes en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejetons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, selon les especes. Elles viennent au bout des branches, & donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le *rosier* doit tenir une des premières places parmi les arbrisseaux fleurissants. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *rose* embellit tous les lieux qu'elle habite ; elle est la parure la plus brillante de la nature ; c'est le plus riant objet de ses productions, & l'image le plus pur de la douceur, de la beauté, & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver de multiplier le *rosier*. Il se plaît dans tous les climats tempérés, il vient à toutes expositions, & il réussit dans tous les terrains. Cependant il vit peu dans les terres sèches & légères, & ses fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvénients en mettant le *rosier* dans un terrain de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles, de rejetons, de branches couchées, de boutures ; par les graines, par la greffe & par ses racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain : pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des especes bâtardees ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un succès à peu près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout temps avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au dessus de

terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le temps de leur venue pourra varier. Les différents temps de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les *rosiers* peuvent se greffer les uns sur les autres ; mais il faut éviter de prendre pour sujet, ou plutôt on doit exclure des jardins la *rose à odeur de cannelle*, celle à fleur jaune simple, celle à feuille de pimprenelle, & sur-tout la *rose sauvage de Virginie*. Elles envahissent le terrain par la quantité de rejetons qu'elles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de juin est le temps le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *rosier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples ; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *rosiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales ; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges sont le plus grand nombre. Dans ces deux dernières couleurs, il y a une infinité de nuances depuis la couleur de chair la plus tendre, jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la stature des *rosiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a aussi des *rosiers* sans épines ; d'autres sont toujours verts ; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable ; dans d'autres elles sont joliment tachées. Ils s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-partie. On en voit de prolifères, d'autres à fruit épineux ; d'autres qui fleurissent deux fois l'an ; d'autres pendant toute l'année ; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulieres, aussi variées & aussi intéressantes. Le *rosier* seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison

belle saison donnera du nouveau & de l'agréable.

Le *rosier* étant donc de la plus grande ressource pour l'embellissement des jardins, on peut en faire plusieurs usages. On le met en buisson dans les plates-bandes ; on le mêle avec d'autres arbrisseaux fleurissans dans les bosquets ; on en garnit des carrés entiers, où on les retient à trois pieds de hauteur ; mais si l'on veut tirer grand parti de cet arbrisseau, c'est de l'entre-mêler de jasmin & de chevre-feuilles pour en former des bordures longues & épaisses, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois pieds de hauteur. Les bordures peuvent se mettre, & réussissent fort bien sous de grands arbres taillés en hautes palissades sur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle saison.

La médecine tire des services du *rosier*. Il y a des roses astringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un suc électuaire : on en fait des sirops, des conferves, & jusqu'à du vinaigre ; les roses pâles & odorantes sont les plus propres à donner l'eau-rose. On fait aussi quelque usage des fruits du *rosier*, & d'une sorte d'éponge qui vient sur cet arbrisseau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *rosier* sont si nombreuses, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une description détaillée de toutes les espèces. Je n'en rapporterai qu'une seule, qui est en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le *rosier de Bourgogne*, ou le *rosier à pompons*. Ce petit arbrisseau ne s'élève qu'à un pied, ou un pied & demi. Il pousse du pied quantité de tiges, qui sont fortes & ont du soutien. Ses feuilles sont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diamètre, sont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui se dégrade insensiblement vers les bords qui sont d'une couleur de chair pâle. L'arbrisseau en produit une grande quantité dès le commencement de mai ; elles sont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *rosier* est extrêmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il se couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuise &

Tome XXIX.

périt en peu d'années, sur-tout lorsqu'on le tient en pot. On peut y remédier par sa taille en rabattant toutes ses branches à moitié, & en l'arrosant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *rosier*. C'est un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis sur les montagnes voisines dans le temps qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, ou ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géogr. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, sur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au sud-ouest de Lunéville. Ses salines sont d'un bon produit. *Long.* 24, 3 ; *lat.* 48, 30. (*D. J.*)

ROSITO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur l'Acalandro, aux confins de la Basilicate, environ à trois milles du golfe de Venise. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) secte qui s'est établie de bonne heure en Russie, mais qui y regne paisiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'histoire de Russie.

La secte des *Roskolniki*, composée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, est la plus ancienne des sectes qu'on connoisse en Russie. Elle s'établit dès le douzième siècle, par des zélés qui avoient quelque connoissance du nouveau testament ; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les sectaires, celle de les suivre à la lettre, accusant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confère le baptême, assurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & sur-tout qu'un fidele peut se tuer pour l'amour de son Sauveur. C'est, selon eux, un très-grand péché de dire *alleluia* trois fois ; il ne faut le dire que deux ; & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle société d'ailleurs, n'est ni plus réglée, ni plus sévère dans ses mœurs. Ils vivent comme les quakers ; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs assemblées, c'est ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les

Iii

abominations dont les païens accuserent les premiers Galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnostiques, dont les catholiques ont chargé les protestans.

On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, & de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secrètes, sans distinction de parenté, d'âge, ni même de sexe. Quelquefois on les a persécutés; ils se font alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maisons, & se sont jetés dans les flammes. Le czar Pierre I a pris avec eux le seul parti qui puisse les ramener, celui de les laisser vivre en paix. (D. J.)

ROSMARE, voyez LAMANTIN.

ROSMARINI, (Géogr. mod.) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a sa source dans les montagnes Stori, & se jette dans la mer près de l'embouchure du petit fleuve San-Fradello. Cette riviere est le Chydas des anciens. (D. J.)

ROSNY, (Géog. mod.) bourgade de France dans la Normandie, sur la Seine, entre les villes de Mantes & de Vernon, avec titre de marquisat & un château.

C'est dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune, duc de Sully. l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en son château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inséparablement attaché à sa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II & Louis XIV. Il fut grand-voier & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, sur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de disgrâce. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur ministre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au temps & aux besoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & disoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Avec cette vertu

févere il ne pouvoit plaire qu'à son maître, & le moment de la mort de Henri IV fut celui de sa disgrâce. Il composa dans la solitude de Sully, des *mémoires* dans lesquels regne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de sa façon. Voici ceux qu'il fit en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;

Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;

Adieu munitions; adieu grands équipages;

Adieu tant de rachats; adieu tant de ménages;

Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce temps que
court;

Adieu les amitiés & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le calvinisme, il lui répondit: " Je me ferai catholique quand vous aurez supprimé l'évangile; car il est si contraire à l'église Romaine, que je ne peux pas croire que l'un & l'autre aient été inspirés par le même esprit. "

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministère, finissoit sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de se servir de ses lumières pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton. Il l'assura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conversion de sa sainteté: cette lettre est dans ses *mémoires*. *Préface de la Henriade, édit. de 1723.*

Il se signala dans les armes jusqu'à l'âge de 40 ans; il se trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivry, aux sièges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occasions périlleuses. Dans sa place de sur-intendant des finances, il rétablit si bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes sommes dans les trésors de son maître.

Il l'aimoit avec un zèle & un attachement inexprimable. Un soir Henri IV lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y songea pendant la nuit,

& le lendemain de grand matin, il courut à l'arsenal chez Sully, pour réparer sa faute. « Mon ami, lui dit-il, en l'abordant, » j'ai eu tort hier avec vous, je viens vous » prier de me le pardonner. Sire, répondit » Sully, vous voulez que je meure à votre » service, de joie & de reconnoissance. » Voilà le portrait de Henri IV & de Sully.

A la mort funeste de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully se vit contraint de se rendre dans une de ses terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII le fit revenir à la cour, pour lui demander son avis sur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtisans, qui gouvernoient Louis XIII, voulurent, selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparoissoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes passés depuis long-temps. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi : « Sire, quand le roi votre pere, de glo- » rieuse mémoire, me faisoit l'honneur de » me consulter, nous ne commençons à » parler d'affaires, qu'au préalable on n'eût » fait passer dans l'anti-chambre les bala- » dins & les bouffons de la cour. »

M. l'abbé de l'Ecluse a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'est un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le mérite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu inférer dans son abrégé, quantité de choses instructives sur les affaires d'état; & en même temps il a passé sous silence quelques anecdotes singulieres. Telle est, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, p. 219, « Je me souviendrai toujours, dit M. de » Sully, de l'attitude & de l'attirail bizarre » où je trouvai ce prince (Henri III), dans » son cabinet, en 1586. Il avoit l'épée au » côté, une cape sur les épaules, une petite » toque sur la tête, un panier plein de » petits chiens, pendu à son cou par un » large ruban; & il se tenoit si immobile, » qu'en nous adressant la parole, il ne » remua ni tête, ni pieds, ni mains. » (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

ROSOIR, f. m. (*Luth.*) outil dont les facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes,

les trous où on met la rose. Cet instrument se rapporte au compas à verge. Il est composé de deux pièces de bois égales, qu'on peut appeller *boêtes*. Au milieu d'une de ces boêtes est fixée une tige carrée de bois, qui y est chevillée & collée. Cette tige traverse l'autre boête dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boête à l'endroit de la tige, que l'on desserre par le moyen d'une clef, ou d'une visse qui traverse cette même boête, & qui serre contre la tige. A un des côtés de la boête est une pointe conique, & vis-à-vis de la boête est une autre pointe tranchante.

Pour percer une rose avec cet outil, il faut mettre la pointe au centre de la rose, & avec la pointe tranchante (qui doit être éloignée de la pointe du demi-diamètre de la rose), tracer un cercle, dans le trait duquel on repassera la pointe autant de fois qu'il sera nécessaire pour détacher entièrement la pièce enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit ensuite le trou avec une découpe, ou grille de carton peint, artistement travaillée, qui est ce qu'on appelle proprement *rose*. Voyez CLAVECIN.

ROSPERDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocèse & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, voyez GLORIEUSE.

ROSS, (*Géogr. mod.*) province d'Ecosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le règne de Jacques III.

Lesley, (Jean) célèbre écrivain Ecossois, d'une ancienne famille, naquit à *Ross* en 1527, & devint évêque de sa patrie. Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques Romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences.

Il a publié une histoire Latine, *de origine, moribus & rebus gestis scotorum, à primordio gentis ad annum 1562; simul & regionum ac insularum scotiæ descriptio, Romæ 1578, in-fol.* Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la description des provinces.

& s'être abstenu d'y mêler des contes de vieilles, & des histoires Romanesques de miracles; cependant il y détaille plusieurs choses peu connues sur les mœurs, les loix & le gouvernement d'Ecosse. En parlant des oiseaux rares du pays, il fait d'assez bonnes observations sur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & sur les baleines, les harengs & le saumon parmi les poissons. Tout l'ouvrage est écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion suivante, qui est d'un galant homme. " Certaines choses, dit-il, sont si remplies de perfidie, que quoiqu'elles méritassent d'être connues de tout le monde, elles sont néanmoins indignes que je prête ma plume à les écrire, estimant devoir dérober à la connoissance des étrangers, des actions que j'ai souvent tâché au péril de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de commettre. "

Il fit plusieurs écrits à la gloire & à la défense de sa bonne maîtresse, Marie Stuart. Il est l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in-8°*. dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes est conforme aux loix divines & humaines. (D. J.)

ROSSA ou LA ROSA, (Géogr. mod.) ville d'Asie dans l'Anatolie, sur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célèbre pour avoir été la patrie de Protogene. (D. J.)

ROSSAL, (Géogr. mod.) bourg à marché de la province de Lancastrre.

Allen ou Allyn (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xv^e. siècle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Elisabeth monta sur le trône, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-Bas. Quelque temps après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant lesquels il s'érigea en convertisseur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion Romaine. Son zèle extraordinaire pour l'avancement des intérêts de sa religion l'engagea de se rendre à Rome où le pape Sixte V le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines sans résidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les

différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit savant, d'un esprit actif & courageux, affable & insinuant dans ses manieres. Il est auteur de plusieurs ouvrages, tant en Latin qu'en Anglois; & quelques-uns d'eux méritent dans le temps qu'on y répondit. (D. J.)

ROSSANE, f. f. (Botan.) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui sont de couleur jaune; il y en a de différentes grosseurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. Voyez PECHER. (D. J.)

ROSSANO, (Géogr. mod.) en Latin *Ruscianum* ou *Roscianum*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Venise, au bord d'une petite riviere qui se jette dans le Célano, à 10 lieues au nord-est de Cozenza. Cette ville dans le viij^e. siècle, étoit un évêché sous Reggio: on y transféra ensuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. Long. 34, 26; lat. 39, 44.

Cette ville a été la patrie de l'anti-pape Jean XVII, nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur Othon III fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuse, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, savant, & que Crescentius qui tenoit Rome sous sa dépendance avoit fait élire pape, pour l'opposer à Grégoire V. (D. J.)

ROSSE ou Ross, (Géogr. mod.) nom de deux petites villes de la grande-Bretagne; l'une est dans le comté d'Herefort, sur la Wye. Elle a droit de marché, & est connue par ses forges. L'autre est en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, sur le bord de la mer; mais depuis que son évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en simple village. (D. J.)

ROSSE, f. f. (Maréchal.) méchant cheval, usé de vieillesse ou de maladie, & qui n'est sensible ni à l'éperon, ni à la gaulle.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, (Géogr. mod.) petite ville du Pays-Bas, dans la Flandre Autrichienne, sur le chemin

d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la première. Elle est gouvernée par un bailli, un bourgmestre, un pensionnaire, un trésorier, & des échevins. Il s'y faisoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'est plus de même depuis les guerres du dernier siècle, & le nombre de ses habitans diminue tous les jours. *Long.* 20, 31; *latit.* 50, 53. (D. J.)

ROSSENA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu; ce comté est enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arrose au couchant. (D. J.)

ROSSEROLLE, *Voyez* ROUSSE-ROLLE.

ROSSIGNOL ou ROUSSIGNOL, f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *rossignol* franc, *lucinia*, *seu philomela*, oiseau très-connu par son chant; il est de la grosseur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus allongé; toute la face supérieure de cet oiseau est d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rousse plus foncée; le ventre est blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des ailes sont d'un brun obscur, mêlé d'une teinte de verd, le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche est jaune; les pieds sont d'une couleur de chair obscur. *Rai synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

Le *rossignol* avoit toujours été regardé comme un oiseau de passage, cependant l'auteur du *traité du Rossignol franc* prétend que cet oiseau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croit qu'il se tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en soit, cet oiseau ne paroît en France qu'au commencement d'avril, & on ne le voit plus sur la fin de septembre; il est très-solitaire; il se plaît dans les lieux où il a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, sur-tout dans le temps que la femelle pond & pendant l'incubation de ses œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troisième ponte réussit rarement, sur-tout si le froid commence trop tôt. Chaque ponte est de quatre ou cinq œufs qui sont

d'une couleur bronzée; le nid est long, profond, & composé de feuilles seches de chêne. *Voyez* le *traité du Rossignol franc*.

Cet oiseau admirable qui n'est que voix, & dont la voix n'est qu'harmonie, se plaît dans les bois frais, épais & ombrageux, c'est-là qu'il construit son nid, deux fois l'année, tantôt sous des buissons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbrisseaux verts & touffus; il le compose de feuilles, de paille & de mousse, & le construit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais si par hasard quelqu'un moins sage que vous vous en apportoit prenez-en le soin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaisseau convenable un peu couvert, jusqu'à ce que les petits puissent se soulever; nourrissez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la suite la composition; quand les petits *rossignols* un peu forts, seront prêts à manger seuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage, afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *rossignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête grosse & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle semble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus aplatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *rossignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les pâtissiers & chez les boulangers. Les œufs de fourmis sont aussi les délices de ces oiseaux, & leur servent quelquefois de remède quand ils sont malades.

La cage où l'on met un *rossignol* qui a été pris au trébuchet ou au petit rêts, doit être d'abord sans bâtons, & toute environnée de papier appliqué sur de la mousse. Il faut appâter ce *rossignol* tous les jours cinq ou six fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec de cœur de mouton bien pur, bien battu & haché. Quelque

temps après, on ôtera peu à peu le papier dont la cage est environnée, en y laissant toujours de la mousse ou autre verdure, en sorte que la cage en soit toute couverte; ainsi l'oiseau s'habitue à voir la campagne, & à respirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mousse, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en sont tapissés.

La pâte dont on nourrit le *rossignol* se fait ainsi. On prend sur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amande douce mondée, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis sous la cendre chaude, & bien pilés, ainsi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poêle à confiture sur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit cuite; ensuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une spatule de bois, & qu'une autre personne ait une cueiller, & mettre sur la pâte le miel cueillière à cueillière; en même temps celui qui prend soin de la pâte la remuera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de safran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la passe dans une passoire, dont les trous sont ronds, & on la fait tomber sur une serviette blanche pour la sécher; quand elle sera sèche, on la ferrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle se conservera plusieurs mois; c'est là la meilleure nourriture des *rossignols*.

Ils sont fort délicats, sujets à la goutte, à des spasmes ou trop de graisse ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le *rossignol* est trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau sucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou seches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pattes d'un peu de graisse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des différentes espèces de *rossignols* connues; je dirai seulement que Pline rapporte qu'un

rossignol qui étoit un peu blanc fut payé de son temps six grands sesteres, c'est-à-dire, environ sept cens de nos livres. Ce *rossignol* fut donné à cause de sa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (D. J.)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, voyez ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, voyez ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, f. m. pl. terme de Carrier, les Carriers nomment ainsi les arcs-bourans des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (D. J.)

ROSSIGNOL, f. m. (Charpent.) coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut ferrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (D. J.)

ROSSIGNOL, (Maréchallerie.) faire un *rossignol* sous la queue est une opération qu'on fait au cheval pouffif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la respiration; voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au dessus à plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on passe alors une lame de plomb par ce trou; on la fait ressortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de se reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, terme de Serrurier; instrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur sert à ouvrir les portes au défaut des clefs, qui sont cassées ou perdues. (D. J.)

ROSSIGNOLETTE, f. f. (Hist. nat. Ornitholog.) nom que l'on a donné à la femelle du *rossignol*. Voyez ROSSIGNOL.

ROSSOLIS, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est fait en tuyau & devient dans la suite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des semences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les

feuilles sont hérissées de poils & percées de trous, d'où on voit sortir de petites gouttes de liqueurs. Tournefort. *inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la rosée ou de la goutte. Toute la plante passe pour pectorale, béchique, incisive, bonne contre l'asthme, la toux invétérée, &c. Elle est encore vantée étant prise en infusion, comme un bon céphalique propre contre la migraine, toutes les affections convulsives & les maladies des yeux.

Elle est absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; & elle n'est presque employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un sirop simple qu'on fait avec l'infusion de ses feuilles, & à celle d'un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris: Prenez *rossolis* frais exactement mondé, quatre onces: feuilles fraîches de velar, une once & demie: de pulmonaire, une once: de racine de safran des Indes, en poudre, un scrupule: de réglisse sèche, deux gros: raisins secs de damas, mondés, une once: fleurs de tussilage, seches, trois gros: safran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuser toutes ces drogues pendant six heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Passez & exprimez l'infusion; ajoutez-y quatre livre de sucre; clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

La préparation de ce sirop doit être regardée comme peu exacte. C'est encore ici, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois ailleurs, voyez, par exemple, *Siroz de pomme* à l'article POMME, une infusion dont l'action modérée sur des principes volatils devient absolument infructueuse, puisque ses bons effets sont absolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes sont ensuite soumis dans la cuite du sirop. Au reste, les divers ingrédients de cette composition sont d'une nature si diverse, relativement à l'action qu'exercent sur chacun d'eux le menstrue aqueux, & les divers degrés de chaleur dont ce menstrue est susceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédients, par exemple, la réglisse & le raisin sec qu'il faudroit soumettre à une bonne décoction,

tandis qu'on n'exposeroit les autres qu'à une infusion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédients ensemble par la décoction dans un appareil distillatoire, c'est-à-dire, par la distillation. Voyez SIROP. Mais un expédient plus simple & plus commode, c'est d'abandonner ce sirop qui n'a pas de propriétés assez merveilleuses, pour mériter d'être préparé avec tant de soin.

Celui dont nous avons donné la description, n'est presque qu'un sirop blanc, c'est-à-dire, une dissolution de sucre à saturation dans de l'eau: car une infusion de quelques heures ne doit charger que très-légèrement cette eau de l'extrait & de la substance muqueuse des ingrédients demandés pour ce sirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait passer cependant pour pectoral ou béchique adoucissant. Voyez PECTORAL. (b)

ROSSOLIS, *l. m.* (*Liqueurs.*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de sucre & de cannelle où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet. (D. J.)*

ROSSOLIS de six graines, (*Pharmacie.*) ou claiet de six semences, appelées *carmis natives*, savoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. Voyez CLAIRET, *Pharmacie.* (b)

ROSSUS, (*Géogr. anc.*) ville sur la frontière de Syrie & de Cilicie, sur le golfe d'illus. Cette situation est cause que quelques géographes, comme Plinie & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *liv. xij, p. 586*, dit, qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarse en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte *ἐν ταρσῶ τῆς Συρίας*; mais c'est véritablement une faute, car Tarse est la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de Tarse dans la Syrie. Comme Tarse (*Tarsus*) est une ville beaucoup plus fameuse que *Rossus*, il y a toute apparence que les copistes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarse, qu'ils connoissoient extrêmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puisqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce trésorier d'Alexandre

se sauva à Athènes, selon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Iffus, c'est-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuscrits d'Athénée portent avec raison Ροσσω̃, au lieu de ταρσω̃. (D. J.)

ROSTEIN, instrument du métier des étoffes de soie. Le *rostein* est une grosse bobine percée de bout-en-bout, sur laquelle on devide la grosse soie servant à former la lisière de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordons* aussi. Voyez PORTE-ROSTEIN.

ROSTEN, ou REIBEN, (Hist. nat.) noms bizarres dont Avicenne s'est servi pour désigner les yeux d'écrevices.

ROSTER, v. act. en terme de Boutonnier, c'est l'action de garnir le bas d'un bouton en points de soie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en plusieurs parties égales, dont les unes sont couvertes de soie ou d'or cordonnés, & les autres restent en luisant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pied du bouton en dessous; on a une aiguille enfilée de soie ou d'or en plusieurs brins; & vis-à-vis de soi une bobine montée sur un rochet, voyez ROCHET. L'aiguille fichée au commencement & sous la partie qui reste en reluisant, se retire entre cette partie & celle qui sera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pied du bouton, la matière de la bobine se coule autour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repasse l'aiguille sous l'autre, & ainsi du reste. On répète cette opération en faisant cinq ou six tours au bas du bouton: quelquefois aussi on fait plusieurs tours de *rostage* sur le corps du bouton pour le décorer.

ROSTER, terme de riviere, c'est lier quelque chose bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'est le *roster*.

ROSTIVIE, f. f. (Marine.) endroit qui est surlié de plusieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg sur la Warnia, à une lieue de la mer Baltique, à douze

au nord-est de Wismar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville est fort obscure. Quelques savans prétendent qu'elle se nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du temps que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit, *Rostock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'agrandit insensiblement; & Primissas II, d'autres disent Burevin II, ceignit *Rostock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la suite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en est présentement reconnu le seigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchises que Lubeck, & elle est gouvernée par divers corps de magistrature. Son université a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en sont chanceliers perpétuels. Long. suivant Harris, 30, 16, 15; latit. 54, 20.

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Rostock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a fait plusieurs ouvrages qui ne sont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette classe, sa *Flora Diana* & son *quadripartitum botanicum*. (D. J.)

ROSTOF ou ROSTOW, (Géogr. mod.) ville archiepiscopale de l'empire Ruffien, capitale du duché de même nom, sur le lac de Kotri, à six lieues de Jaroslaw & à quarante de Moscow. Long. 58; lat. 57, 6. (D. J.)

ROSTOF, le duché de, (Géogr. mod.) duché de l'empire Ruffien, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moscow, au levant par celui de Susdal, & au couchant par celui de Tuer. *Rostof* ou *Rostow* étoit autrefois le premier duché de la grande Russie après celui de Novogorod, & on le donnoit par appanage aux seconds fils des grands ducs. Mais Jean Basilowitz ne pouvant souffrir de souverains au milieu de ses états, fit massacrer le dernier duc de *Rostow* en 1566, & réunit le duché à son domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui sont la nourriture des habitans. *Rostof* en est la capitale. (D. J.)

ROSTRALE, COLONNE, (Archit. colonne

colonne ornée de poupes & de proues de vaisseaux & de galeres, avec ancres & grappins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne Toscane qui est au capitole; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui sont à l'entrée du château de Richelieu, du dessein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (D. J.)

ROSTRALE, Couronne (*Antiquité Romaine.*) *corona rostralis*, couronne relevée de proues & de poupes de navire, dont on honoroit un capitaine, un soldat qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans. Marcus Vipsanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de distinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguste, & de rétablir la république. (D. J.)

ROSTRES, f. m. pl. (*Antiq. Rom.*) *rostra*. Les *rostrés* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appelée *hostilia*, où le sénat s'assembloit fort souvent.

On doit se représenter les *rostrés* comme une espece de plate-forme dont la base étoit ornée de becs de vaisseaux tout autour. Au dessus de la plate-forme il y avoit un siege ou une espece de tribunal, dit la *tribune aux harangues*, sur lequel montoient les magistrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit presque au milieu de la place Romaine: on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *rostrés*; *rostra vetera* & *rostra nova*. Auguste fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaisseaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés sur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (D. J.)

ROSTRUM NEMAVIÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la seconde. Simler dit que c'est aujourd'hui Memmingen. (D. J.)

ROSWANGEN, (*Géogr. mod.*) ou ROSWEIN ou RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, sur la Mulda, près de l'abbaye de Zelle, entre Dobeln & Nossen. (D. J.)

ROTS & VENTS, f. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'estomac, & qui se rendent avec bruit par la bouche.

La cause des *rots* est une matiere élastique que la chaleur, l'effervescence, ou la fermentation dilate, qui est retenue un moment, & qui le moment suivant, les obstacles qui s'opposent à sa sortie venant à cesser, est sortie avec bruit.

L'air, les sels de différente nature, les fruits, les humeurs putrescentes, les végétaux fermentans, fournissent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuosité & la puanteur varient suivant leur qualité.

Cependant toutes ces choses sortent sans aucun effort, quand elles trouvent les passages libres & ouverts; ainsi l'œsophage & les orifices du ventricule sont, par leur contraction spasmodique & leur relâchement alternatif, les causes de ces symptômes.

C'est cette matiere expulsée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux causes, savoir la production des vents & leur resserrement occasioné par les spasmes concourent ensemble, agissent avec force, & durent long-temps, alors la matiere élastique, qui se raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par sa propre vertu, venant à être resserrée dans une cavité que la convulsion de ses fibres retrécit, dilate, distend avec douleur les membranes qui la gênent, & comprime les lieux voisins, d'où naissent des anxiétés & des douleurs insupportables, qui disparaissent dès que les vents sont sortis; si la fièvre se joint à ces maux, elle cause des douleurs inexprimables.

Le traitement consiste, 1°. à dissiper la matiere par des délayans, les boissons aqueuses, chaudes, un peu aromatiques, par des remèdes, qui, en dissipant l'équilibre des sels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaise la fermentation. 2°. A modérer le cours tumultueux.

tueux des esprits, & appaiser les convulsions par des remèdes convenables; tels sont l'opium & les anti-hystériques. 3°. A user de fomentations, d'épithèmes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouses appliquées à l'abdomen sans scarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légèrement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'est de s'abstenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits crus, les légumes, comme les pois, les haricots, les choux & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

RÔT, (*Cuisine.*) viande rôtie à la broche; l'on distingue deux sortes de rôt, le gros rôt, & le petit ou menu rôt. Le gros rôt est la grosse viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, &c. Le menu rôt est la volaille, le gibier; enfin, ce qu'on appelle les *petits pieds*.

ROT, *s. m.* (*Tisseranderie.*) c'est le nom du châssis des tisserans, par les ouvertures duquel passent les fils de la chaîne d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary.* (*D. J.*)

ROT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au margraviat d'Anspach, sur une petite rivière de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, *s. m. en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux muscles obliques de l'œil, nommés ainsi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. Voyez **AMATEUR**, **OBLIQUE** & **ŒIL**.

ROTATEUR, *le.*, (*Sculpt. antiq.*) c'est ainsi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Rome, & transportée il y a près d'un siècle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure représente l'esclave qui, suivant le récit de Tite-Live, *liv. II, ch. iv*, entendit par hasard le projet que faisoient les fils de Brutus, pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui sauva la république naissante, en révélant leur conjuration au consul.

*Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos, &c.*

*Occulta ad patres produxit crimina servus,
Matronis lugendus.* Juvénal, *sat. viij.*

Les personnes les moins attentives remarquent, en voyant cette statue, dit M. l'abbé du Bos, que cet esclave qui se courbe & qui se montre dans la posture convenable pour aiguïser le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, est néanmoins distrait, & donne son attention, non pas à ce qu'il semble faire, mais à ce qu'il entend. Cette distraction est sensible dans tout son corps, & principalement dans ses mains & dans sa tête. Ses doigts sont bien placés comme ils doivent l'être, pour peser sur le fer, & pour le presser contre la pierre à aiguïser, mais leur action est suspendue. Par un geste naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'aperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux, pour appercevoir son objet sans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, *s. f.* terme en usage dans la *mécanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. Voyez **ROUE**, &c.

ROTATION, *en terme de Géométrie*, signifie la révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'*axe de rotation*. Voyez **AXE**.

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur *rotation*. Voyez **SOLIDE** & **ENGENDRER**.

M. de Moivre, dans son *essai sur les usages de la méthode des fluxions*, a donné, ainsi que plusieurs autres auteurs, la méthode pour trouver plusieurs solides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces solides est le produit de la fluxion de l'abscisse par la base circulaire, dont l'ordonnée est le rayon; & lorsque cette fluxion est intégrable, on trouve la valeur du solide, que l'on peut représenter par un cylindre de même base. Supposant donc que le rapport du carré du rayon ou cercle soit $\frac{\pi}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diamètre est f , soit $y^2 = f x - x x$;

il s'enfuit que $\frac{4fx dx - 4x^2 dx}{n}$ est la fluxion ou la différentielle d'une portion de sphere ; par conséquent, cette portion sera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or, le cylindre circonscrit sera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) xx$. Donc la portion de la sphere est au cylindre circonscrit, comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ est à $f - x$; donc si on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-sphere au cylindre circonscrit en raison de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'est-à-dire, en raison de 2 à 3. *Trans. philosoph. n. 216.*

On peut déterminer, par une méthode à peu près semblable, les surfaces courbes des solides engendrés par cette rotation ; car la fluxion de la surface est le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée est le rayon. Ainsi dans la sphere, l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, est $\frac{f dx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport du carré du rayon au cercle étant $\frac{n}{2}$, le rapport du rayon à la circonférence sera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ est le rayon, sera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la surface est $\frac{8fx dx}{2n}$, dont l'intégrale est $\frac{4fx^2}{2n}$, c'est-à-dire, que la surface d'une portion de sphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abscisse x , est égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abscisse x , & pour base un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la sphere.

Rotation est aussi un terme en usage dans l'astronomie. Voyez RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, voyez TERRE & DIURNE.

ROTATION, s. f. (*Anatom.*) les anatomistes entendent ordinairement par le mot de rotation, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent spécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuisse, par lesquels l'homme étant debout, tourne le bout

du pied en dehors & en dedans ; mais M. Winslow étend ce terme à tous les autres demi-tours semblables, qui s'observent dans les mouvemens du corps humain ; tels sont ceux de la tête, du cou, du thorax, du bassin, & même de tout le tronc, par lesquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiste Romain, & contemporain de Vésale, avoit déjà remarqué, dans sa description des muscles du bras & des muscles droits de l'œil, que cette espece de mouvement en rond n'est que la combinaison successive de l'action des muscles releveurs, abaisseurs, adducteurs & abducteurs. Ce n'est pas seulement avec le bras & la cuisse que l'on peut faire ce tournoisement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pied ; on le peut aussi avec la tête & le tronc. La mécanique est en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuisse se fait par une seule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne se peut faire que par le moyen de plusieurs articulations. Il est évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occasions.

On destine communément certains muscles pour faire la rotation, ou les demi-tours réciproques de la cuisse, & on les appelle muscles rotateurs de cette partie. Il est certain qu'ils y contribuent quand la cuisse est dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on est droit debout, ou couché de tout son long. Mais la cuisse étant fléchie, comme quand on est assis, ces muscles ne peuvent point du tout faire cette rotation, ni y contribuer en la moindre chose, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainsi il faut nécessairement distinguer la rotation de la cuisse étendue d'avec celle de la cuisse fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muscles.

On peut encore rapporter à la rotation les demi-tours réciproques de la main, que les anatomistes appellent pronation & supination, & qui se font principalement par

le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans son anatomie, que ce n'est pas toujours le rayon seul qui est mu pour faire la pronation & la supination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de supination se font par le moyen de trois os en même temps; les quatre muscles auxquels seuls on a attribué la pronation & la supination n'y suffisent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaissement, d'approche, & d'éloignement de l'extrémité de l'os du coude. Voyez les *Mémoires de l'acad. des Sciences*, année 1729. (D. J.)

ROTATION, (*Astronomie.*) mouvement d'une planète autour de son axe.

La *rotation* des planètes est absolument indépendante de leurs révolutions; une planète peut suivre son orbite par un mouvement de translation d'occident en orient, sans tourner sur son axe; & elle peut tourner sur un axe quelconque, en sens contraire, & avec une vitesse quelconque; une toupie tourne sur une table ou sur son pivot, quoiqu'on l'ait jetée en l'air à une assez grande distance, & quoiqu'on transporte la table d'un côté ou d'un autre; ainsi le mouvement de *rotation* est absolument indépendant du mouvement de révolution que nous avons considérée, en parlant des loix de Kepler & du système du monde: ce n'est que par les observations qu'on peut le déterminer, & c'est ce que nous allons entreprendre.

Jean Bernoulli dans un mémoire de dynamique, où il considère les centres spontanés de *rotation*, fait voir qu'une force de projection appliquée, non pas au centre de la terre, mais un peu plus loin du soleil, & cela de $\frac{1}{175}$ du rayon, donneroit à la terre, supposé ronde & homogène, deux mouvemens assez conformes à ceux que l'on observe; pour mars il trouve $\frac{1}{175}$; pour jupiter $\frac{1}{175}$ (*Bern. opera*, tom. IV, pag. 283); pour la lune on trouve $\frac{1}{175}$. Si l'impulsion primitive eût été appliquée à de plus grandes distances de chaque centre, le mouvement de *rotation* seroit plus rapide.

Nous ne voyons aucune liaison nécessaire

entre les durées des *rotations* & celles des révolutions; cependant M. le Chevalier de Goimpy, dans le (*Journal des Savans*, janvier 1769), a donné des rapports qui pourroient tenir à une loi générale, & M. de Mairan s'en étoit déjà occupé. *Mém. Acad.* 1729.

Pour déterminer l'axe de *rotation* d'une planète & son équateur, on se sert des taches; prenons pour exemple celles du soleil. On commence par observer la différence de déclinaison, ou bien si l'on se sert d'un quart de cercle, la différence de hauteur & d'azimut entre la tache & le centre: si l'on a observé la différence des passages entre les bords du soleil & la tache *D* (*fig 62 des planches d'Astronom. Supplément des planches*) par le moyen du fil vertical *P B* & du fil horizontal *M G*, on aura la différence de hauteur *C E* & la différence d'azimut *E D* dans la région du soleil, entre la tache & le centre *C* du soleil; on en conclura facilement la distance *C D* entre la tache & le centre du soleil & l'angle d'azimut *E C D*. Ayant tiré le cercle de latitude *L C I* formant avec le vertical l'angle parallaxique *M C I*, l'on abaissera la perpendiculaire *D K* qui sera la différence de longitude, comme *C K* sera la latitude de la tache. Dans le triangle *C D K*, on connoît l'hypoténuse *C D* & l'angle de conjonction *D C K* qui est la somme ou la différence de l'angle parallaxique & de l'angle d'azimut, & l'on trouvera la différence de longitude *D K* & la latitude *C K* de la tache observée. La distance *C D* en ligne droite depuis la tache jusqu'au centre, prise sur ce disque apparent du soleil, est la projection ou le sinus d'un arc du globe solaire, dont le centre est au centre même de ce globe; tout ainsi que nous avons vu dans le calcul des éclipses du soleil que les arcs de la circonférence de la terre projetés sur un plan devenoient égaux à leur sinus. Pour connoître l'arc du globe du soleil qui répond à la ligne droite *C D* ou à la ligne *S M* (*fig. 63.*) c'est-à-dire, l'arc de distance, on fera cette proportion: le rayon du soleil réduit en secondes est au cosinus du demi-diamètre du soleil, comme la longueur *C D* est au sinus de l'arc qui lui répond, & l'on aura l'arc ou l'angle sous lequel un observateur situé au centre du soleil verroit la tache éloignée de

la terre ; car la terre paroît répondre au point S ou au pôle même du cercle $AROB$ qui est le limbe du soleil vu de la terre.

La règle que je viens de donner pour cette réduction , est plus exacte que celle qu'avoit donnée Mayer , dans le volume allemand des mémoires de la Société cosmographique de Nuremberg en 1748. Pour sentir la vérité de la mienne , il suffit de considérer le rayon TG (*fig. 64.*) qui touche le disque solaire en G , & forme avec CA l'angle du demi-diamètre apparent du soleil CTG , d'environ $15'$; si cet angle est de $15'$, l'angle TCG est de $89^{\circ} 45'$, & c'est exactement la perpendiculaire GH , ou le sinus de $89^{\circ} 45'$ qui répond à $15'$ ou à $900''$ que je suppose être le diamètre apparent du soleil , ainsi il faudra dire $900''$ est au sinus de $89^{\circ} 45'$, comme le nombre de secondes observé pour une autre distance BE ou un autre arc BA , est au sinus des degrés & minutes de l'arc AB qui répond à BE .

Nous pouvons actuellement déterminer la longitude héliocentrique de la tache , & sa latitude vue du soleil. Soit P & E (*fig. 65.*) les pôles de l'écliptique sur les globes du soleil , $PREK$ le grand cercle qui sépare l'hémisphère tourné vers la terre , de l'hémisphère opposé ; T le point du globe solaire où répond la terre , c'est-à-dire , le point qui a la terre à son zénit , ou qui nous paroît répondre au centre même du disque solaire ; M le point du globe solaire où est la tache ; TM l'arc de distance déterminé par le calcul précédent , l'angle MTP formé par le cercle de latitude PT & par le cercle TM qui joint le lieu de la terre avec celui de la tache , est composé d'un angle droit PTL , & de l'angle sphérique LTM qui est le même que l'angle plan LSM de la *fig. 63* ou CDK de la *fig. 62* , déterminé par observation. Dans le triangle sphérique MTP formé sur la convexité du globe solaire , l'on connoît PT qui est toujours de 90° , TM qui est l'arc de distance , & l'angle PTM ; on cherchera l'angle TPM qui est la différence de longitude entre le lieu de la terre & le lieu de la tache qui répond au point L de l'écliptique ; l'on trouvera aussi PM , qui est la distance de la tache au pôle boréal de l'écliptique , & où l'on déduira facilement la latitude héliocentrique LM de cette tache. S'il s'agissoit

d'une tache de la lune , il y auroit quelques considérations de plus , parce que l'arc PT ne seroit plus de 90° .

On ajoutera la différence de longitude trouvée , avec la longitude de la terre (c'est-à-dire , celle du soleil augmenté de 6 signes) si le point L est réellement à la droite , ou à l'occident du centre du soleil (*fig. 63 & 65.*) ; on la retouchera si la tache est dans la partie orientale du soleil , c'est-à-dire , si elle n'a pas encore passé sa conjonction apparente , & l'on aura la longitude de la tache , vue du centre du soleil , c'est-à-dire , le point de l'écliptique , où un observateur situé au centre du soleil , verroit répondre cette tache.

Lorsque par cette méthode on a déterminé trois positions de la tache , vues du soleil , on connoît trois points X , V , M , (*fig. 65.*) d'un petit cercle $R X V M$, par longitudes & latitudes , on peut déterminer le pôle de ce petit cercle , & c'est aussi le pôle de l'équateur solaire $G H K$, auquel le cercle $M R$ est parallèle.

Si la longitude héliocentrique d'une tache étoit la même dans les trois observations ce seroit une preuve que le soleil ne tourne point sur son axe ; car le centre du soleil ne peut voir une tache répondre toujours au même point du ciel , si cette tache est entraînée par la circonférence du soleil ; la longitude héliocentrique d'une tache que nous venons de déterminer , ne change donc que par le mouvement du soleil ; mais elle ne change pas uniformément , parce que l'écliptique sur laquelle nous comptons les longitudes , n'est pas l'équateur même du soleil , autour duquel se fait le mouvement du soleil , & sur lequel on a des progrès égaux par la rotation uniforme.

Si la latitude d'une tache dans les trois observations étoit constante , tandis que la longitude change , on seroit assuré que la tache tourne parallèlement à l'écliptique , c'est-à-dire , autour des pôles même de l'écliptique , qui dans ce cas seroit confondu avec l'équateur du soleil , & cet équateur n'auroit aucune inclinaison.

Si la longitude & la latitude de la tache changent tout-à-la-fois , comme on l'observe réellement , c'est une preuve que la tache décrit un parallèle à quelque autre cercle que

l'écliptique, d'où il suit que l'équateur du soleil est incliné sur l'écliptique.

Si nous avons une suite d'observations d'une tache pendant une demi-révolution autour du soleil, dans le temps où le soleil est dans les nœuds de son équateur, nous verrions cette tache à sa plus grande & à sa plus petite latitude, la différence de ces deux latitudes donneroit le double de l'inclinaison de l'équateur solaire; car soit AB (fig. 63.) le diametre de l'équateur solaire, KE l'écliptique, RO la moitié du parallele de la tache; les latitudes OE & KR de cette tache (quand elle est sur le cercle $AROE$ de ses plus grandes latitudes), different entr'elles du double de EB , c'est-à-dire, du double de l'inclinaison de l'équateur solaire, puisque dans l'une des observations, la latitude EO de la tache est plus grande que BO de la quantité BE , & que dans l'autre observation, la latitude KR est au contraire plus petite que AR ou BO de la même quantité $AK = EB$. Si l'une des latitudes observées étoit boréale & l'autre australe, ce seroit la demi-somme des deux latitudes extrêmes, ou de la plus grande & de la plus petite, qui donneroit l'inclinaison de l'équateur solaire. Mais au défaut des deux latitudes extrêmes, on peut conclure l'inclinaison de l'équateur de l'inégalité des trois latitudes observées.

Il a plusieurs manieres de résoudre ce problème, je les ai toutes expliquées dans mon *Astronomie*, celles de M. Cassini & de M. de l'Isle étoient insuffisantes, mais on trouvera la formule ci-après au mot TACHE. Quant à présent, je ferai remarquer qu'il seroit aisé par de fausses positions sur l'inclinaison & le nœud de l'équateur de la planete, & sur la distance de la tache à cet équateur, de satisfaire aux trois longitudes & aux trois latitudes observées; je suis étonné qu'on ne s'en soit pas servi plusieurs fois pour constater, mieux qu'on ne l'a fait, la position de l'équateur solaire.

Au moyen de l'inclinaison & du nœud de l'équateur du soleil, il faut réduire à cet équateur toutes les longitudes des taches qui ont été observées par rapport à l'écliptique; car ces longitudes rapportées à l'écliptique ne sont pas suffisantes pour donner la durée de la révolution d'une tache, ou celle

de la *rotation* du soleil qui se fait dans le plan de son équation, à moins qu'on n'eût observé le retour d'une même tache à une même latitude: ce mouvement est inégal sur l'écliptique, mais il est uniforme & proportionnel au temps sur l'équateur du soleil; il faut donc y rapporter les mouvemens des taches. Pour cela, on les doit culculer par le moyen de quatre analogies ordinaires, comme l'ascension droite & la déclinaison; supposons que NL (fig. 66) soit l'équateur d'une planete, P le pôle de l'équateur, N le nœud, Y le point équinoxial, ML l'arc perpendiculaire abaissé du lieu M de la tache de l'équateur, MB la latitude de la tache ou l'axe perpendiculaire sur l'écliptique, YB la longitude observée, NB la distance de la tache au nœud comptés sur l'écliptique: dans le triangle MNB , on trouvera MN & l'angle MNB , auquel on ajoutera ou dont on ôtera l'angle BNL de 7^d . s'il s'agit du soleil, pour avoir l'angle MNL ; dans le triangle MNL , on cherchera ML distance de la tache à l'équateur, & la distance NL de la tache au nœud N , mesurée le long de l'équateur de la planete.

En faisant la même chose pour une autre observation, l'on aura le mouvement d'une tache sur l'équateur de la planete, pour l'intervalle de temps qu'il y a entre deux observations; il suffira d'une simple analogie pour trouver la durée de la *rotation* entiere, car le moment observé est à 360^o . comme l'intervalle de temps observé est au temps de la *rotation* toute entiere par rapport au nœud N ; or, ce nœud est sensiblement fixe: ainsi l'on aura la durée de la *rotation* absolue par rapport à l'équinoxe, d'où il sera aisé de le trouver par rapport aux étoiles fixes, mais la différence est insensible.

C'est ainsi qu'on a trouvé en observant les taches du soleil, qu'il a un mouvement de *rotation* qui est de 27 jours 12 heures 20 minutes par rapport à nous mais qui s'acheve réellement par rapport à un point fixe dans l'espace de 25 jours 14 heures 8 minutes, autour d'un axe, qui est incliné de 7 degrés sur l'axe de l'écliptique; c'est ce que l'on a reconnu par le mouvement des taches du soleil. Voyez ci-après TACHES.

L'équateur solaire coupe l'écliptique à deux signes & deux degrés de longitude.

La lune a une *rotation* dont la durée est égale à sa révolution ; son équateur est incliné d'un degré & demi sur l'écliptique , & coupe toujours l'écliptique au même point que l'orbite de la lune. *Voyez* LIBRATION.

Mercuré est toujours trop loin de nous, trop engagé dans les crépuscules ou dans les vapeurs de l'horizon , & trop petit pour qu'on puisse distinguer des taches sur son disque , & examiner la durée de sa *rotation* : elle est donc inconnue.

La *rotation* de Vénus est très-difficile à observer ; M. Cassini qui avoit déterminé avec le plus grand succès la *rotation* de Jupiter & celle de Mars, par des observations très délicates , essaya en 1666 d'observer celle de Vénus ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il y apperçut une partie claire , située proche de la section de lumière ; elle lui parut achever son mouvement en moins d'un jour (*journal des savans*, décembre 1667.) Quoique M. Cassini eût observé ces taches de Vénus en Italie, il n'a jamais pu les distinguer à Paris, avec les meilleures lunettes.

M. Bianchini , dans les années 1726 , 1727 & 1728 , observa aussi les taches de Vénus , & il jugea que la révolution de Vénus autour de son axe n'étoit point de 23 heures , comme M. Cassini l'avoit dit , mais de 24 jours & 8 heures du septentrion vers le midi , dans la partie que nous voyons ; il jugea que le pôle boréal de cette révolution répondoit à 10 secondes 20 degrés de longitude , & étoit élevé de 15 degrés seulement sur l'écliptique. Il publia sur cette matière un grand ouvrage intitulé : *Hesperii & phosphori nova phenomina*. Mais M. Cassini soutient que ces observations peuvent se concilier avec une *rotation* de 23 heures 22 minutes (*Mém. acad.* 1732. *Elem. d'Astronomie*, page 519.) On croit assez généralement que M. Cassini a raison.

M. Cassini observa les taches de Mars en 1766 ; & elles lui firent connoître que Mars tourne sur son axe en 24 heures 40 minutes ; il publia pour lors un mémoire à ce sujet , qui a pour titre : *Martis circa proprium axem revolubilis observationes bononienses*. *Bononiæ*, 1666, *in-fol.* dans lequel

on voit que l'axe de Mars est à peu près perpendiculaire à son orbite autant qu'on en peut juger par des taches qui sont peu propres à cette détermination. Il observa encore ces taches à Paris en 1670. M. Maraldi les observa en 1704 & 1706 , & trouva aussi la durée de sa *rotation* de 24 heures 39 minutes ; ces taches de Mars sont fort grandes , mais elles ne sont pas toujours bien terminées , & changent souvent de figure d'un mois à l'autre ; cependant elles sont assez apparentes pour qu'on soit assuré de la *rotation* de Mars. *Mém. acad.* 1706 , 1719 , 1720 , *Elémens d'Astronomie*, page 457.

La durée de la *rotation* de Jupiter , indiquée par les taches dont M. Cassini observa le mouvement en 1665 , est de 9 heures 55 minutes 50 secondes ; & lorsque M. Maraldi revit en 1713 la même tache , qui depuis 50 ans avoit disparu & reparu plusieurs fois , il trouva la durée de cette *rotation* de 9 heures 56 minutes , comme M. Cassini l'avoit trouvée en 1665. On peut voir au sujet des taches de Jupiter & des variations de ses bandes , différens mémoires de M. Cassini & de M. Maraldi , *Mém. acad.* 1699 , 1708 , 1714 ; *anciens mémoires*, tome II, page 104 , tome X, page 1 , 513 & 707.

M. Cassini écrivoit le 12 octobre 1665 à M. l'abbé Falconiers , que les ombres des satellites avoient cette année-là un mouvement parallèle aux bandes de Jupiter ; or , Jupiter étoit alors dans les nœuds de ses satellites : donc les orbites des satellites sont parallèles aux cercles des bandes , & l'équateur de Jupiter dans le même plan que les orbites des satellites , c'est-à-dire , incliné d'environ 3 degrés sur l'orbite de Jupiter ; cela produit dans Jupiter une espèce d'équinoxe perpétuel : mais cette quantité d'inclinaison ne peut s'observer avec précision , à cause de la petitesse de son disque.

L'aplatissement de Jupiter est une des conséquences de son mouvement de *rotation*. Il fut observé par M. Cassini avant l'année 1666 , comme on le voit dans un ouvrage Latin sur les taches des planetes , dont il n'y a jamais eu que les premières feuilles d'imprimées. M. Maraldi m'a fait voir ce fragment , *in-folio* , relié avec plusieurs autres

ouvrages de M. Cassini, faits avant son arrivée en France, & lorsqu'il habitoit encore l'Italie. M. Picard observa aussi l'appâtissement de Jupiter; depuis ce temps là M. Pound mesura les diamètres de Jupiter, & trouva l'appâtissement entre $\frac{1}{10}$ & $\frac{1}{14}$; des observations encore plus récentes & plus exactes, que M. Shore m'a communiquées, & qu'il a faites avec une héliometre achromatique, donnent aussi le rapport de 13 à 14 entre le diamètre de Jupiter d'un pôle à l'autre, & le diamètre de son équateur; ce rapport est conforme à la théorie (*Voyez Newton princip. pag. 415, tome III, pag. 91, édit. 1742; M. Clairaut, figure de la terre, pag. 295 & 305.*) Je me suis servi de ce rapport pour trouver la figure de l'ombre de Jupiter dans les éclipses des satellites dont le calcul exige la considération de la figure de Jupiter. *Voyez mon Astronomie.*

Cet appâtissement de Jupiter a paru quelquefois moindre; M. Cassini jugea même que son disque étoit absolument rond en 1690, (*anciens mémoires, tome II, p. 208.*); mais les observations que je viens de rapporter ont été faites plusieurs fois, & rendent le fait incontestable.

Les bandes obscures que l'on voit sur le disque de Jupiter furent remarquées d'abord à Naples par deux jésuites, Zuppi & Bartoli, & en 1633 par Fontana qui en figura trois (*Novæ caelest. & terrest. observ. Neupol. 1646*); Hévélius (*Selenog. pag. 25*) Le P. de Rheita, le P. Riccioli, le P. Gimmaldi, les observerent aussi (*Astron. reform. pag. 370*). Jos. Campani qui fit à Rome d'excellentes lunettes, observa dans Jupiter le premier juillet 1664, quatre bandes obscures & deux blanches au rapport de M. Cassini. Il y a des temps où ces bandes paroissent très-peu; elles ne sont pas également bien marquées dans toute la circonférence de son globe; il y a des bandes interrompues. (*Elem. d'Astron. p. 407*). En 1691 on vit jusqu'à 7 ou 8 bandes obscures fort près les unes des autres; souvent on n'en distingue qu'une ou deux; en 1773 on en voyoit beaucoup, aussi Jupiter étoit périhélie & périégée, le plus près de nous qu'il fût possible.

M. Cassini ne put apercevoir sur le globe

de Saturne aucun point remarquable, dont le mouvement pût faire distinguer sa rotation; nous sommes donc à cet égard dans la même incertitude que par rapport à Mercure, & nous ignorons même si Saturne a un mouvement sur son axe; mais il est probable que sa rotation se fait dans le plan de son anneau. (*M. DE LA LANDE.*)

ROTE, f. f. (*Hist. mod.*) est le nom d'une cour ou juridiction particulière établie à Rome pour connoître des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez BÉNÉFICE.*

Cette cour est composée de 12 conseillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils sont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Espagne & Allemagne: il y en a 3 Romains, un Florentin, un Milanois, un de Boulogne, un de Ferrare, un Vénitien, un François, deux Espagnols, & un Allemand. Chacun d'eux a sous lui 4 clerks ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de président. On porte à leur tribunal toutes les causes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'état ecclésiastique, lorsqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les causes civiles au dessus de 500 écus.

On les appelle aussi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez CHAPELAIN.*

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainsi dire, tournent sur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la salle où ils s'assembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de roue; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, sont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'est le pape qui les paie. Il leur est défendu sous peine de censure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs sentences, même par forme de présent. Pour qu'une affaire soit décidée à la *rote*, il faut trois sentences consécutives dont la dernière contient les raisons, autorités

rités ou motifs sur lesquelles est fondé le jugement, & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le temps des vacances qui commencent la première semaine de juillet, & durent jusqu'au premier octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais, suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seigneurs Romains envoient pour leur faire cortège; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matière relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en présence des autres auditeurs qui se sont rendus au palais apostolique. C'est encore un des privilèges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTE, (*Luth.*) Ducange parle d'un instrument de musique nommé *rote*, & cite quelques auteurs qui le nomment dans leurs écrits; il paroît par quelques passages que ce devoit être une espèce de guitare. (*F. D. C.*)

ROTELEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (*D. J.*)

ROTENBERG, ou RODENBORG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (*D. J.*)

ROTENBURG, (*Géogr. mod.*) prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, sur la rivière de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vij^e siècle, & ses habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I, l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes Suédoises, Francoises, Impériales & Bavaraises la prirent,

Tome XXIX.

& la ruinèrent tour-à-tour dans le dernier siècle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom sont luthériens. *Long* 27, 45; *latit.* 49, 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, sur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long.* 26, 28; *lat.* 48, 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenante à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Hesse, située entre des montagnes, sur la rivière de fluda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV, landgrave de Hesse.

Cette ville est petite; mais elle a été illustrée par la naissance de *Dithmar* (*Juste-Christophe*), auteur de plusieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *dissertationes academicæ ex jure publico naturali & historici*, &c. *Lipsiæ*, 1737, in-4°. La plupart de ces pièces roulent sur des matières intéressantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu margrave de Brandebourg, &c. 2°. *Caii Cornelii Taciti, de situ, moribus & populis Germanicæ, libellus*. *Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & historique sur les noms, la situation, les actions des peuples de l'Allemagne, les sociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, &c. c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur la Germanie de Tacite. L'édition est fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'est d'être peu correcte. 3°. Histoire & description de l'ordre de S. Jean, à Francfort sur l'Oder 1728, in-4°. en Allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. *Francfort*, 1729, in-fol. Le roi George premier, ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les statuts de cet ordre en Anglois, avec une traduction Latine. 5°. Introduction à la connoissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances & de la police. *Francfort*, 1730, in-8°. en Allemand. L'auteur est mort en 1737, à 60 ans. Voyez sa vie dans la *biblioth. german.* tom. XLII. art. 9. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROTENFELS, (*Géogr. mod.*) nom de

deux petites villes d'Allemagne, dont l'une est sur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a aussi une seigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage assez étendu, dont le bourg de même nom est le chef-lieu. (D. J.)

ROTEMANN, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville est le *Castra-montana Antonini*; mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (D. J.)

ROTER v. n. (Gram.) voyez l'article ROTs & VENTS.

ROTER sur l'avoine, se dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger son avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne sauroit l'achever. *Roter sur la besogne*, se dit d'un cheval paresseux ou sans force qui ne sauroit fournir son travail.

ROTTERDAM, (Géogr. mod.) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite de la Meuse, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne fait point en quel temps, mais on fait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts & on lui donna des privilèges. Sa situation sur la Meuse lui est extrêmement favorable pour le commerce; cette rivière qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port assez profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville; à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuse entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de six lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang

parmi les villes de la province, elle ne le cède cependant en richesses & en beauté qu'à Amsterdam; elle est le siège de l'amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très-propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'hôtel-de-ville, les arsenaux & les maisons des compagnies des Indes. Le gouvernement est entre les mains de vingt-quatre conseillers, dont quatre sont bourgmestres. Long. suivant Cassini, 22, 21', 30"; lat. 52, 55', 45".

Rotterdam est la patrie d'*Erasme*, & elle a érigé une statue à la mémoire de cet illustre personnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homère avoit été aussi estimé durant sa vie qu'il l'a été après sa mort, plusieurs villes eussent vainement aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves incontestables; mais aucune dispute sur la patrie d'*Erasme*, la grande réputation où il a été pendant sa vie, a prévenu ces sortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi les titres de sa possession, qu'on ne sauroit plus la lui disputer. Il a fallu être alerte; car le temps auroit pu jeter mille doutes sur ce point, puisque la mere d'*Erasme*, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naissance.

Elle arriva le 28 octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel esprit & le plus savant homme de son siècle. Ayant perdu son père & sa mère, ses tuteurs l'obligèrent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastère de Stein, proche Tergou, où il fit profession malgré lui en 1486, & où il s'amusa quelque temps à la peinture. Ensuite il alla étudier à Paris au collège de Montaigu. De Paris il passa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleusement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mécènes, & le triomphe des sciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité

L'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse Angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniae dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus huc accurreres, etsi podagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphae divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camænis facile anteponas. Est prætered mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliquò, osculis dimitteris, redis redduntur suavia; venit ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatum affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solum, ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Angliam peregrinari. Epist. X, lib. V. p. 315.* Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particulièrement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en Latin l'éloge de la folie; mais finalement ne trouvant point dans cette isle l'établissement que ses amis lui avoient fait

espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charles-quin*, le fit son conseiller d'état & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI, s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III, l'affaire fut encore poussée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aimait mieux se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici qu'Erasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matières de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mystères. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis*, prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion Romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premières démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété; quant à l'amour, il reconnoît qu'il n'en fut jamais l'esclave; *veneri, pour me servir de ses termes, nunt-*

quam servitum est, ne vacavit quidem in tantis studiorum laboribus ; c'est très-bien dit, car l'oisiveté & la bonne chère sont les nourrices de la luxure.

Holbein, son ami particulier, fit son portrait à demi-corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant ; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personator bis Erasmus :

Hic tibi dimidium picta tabella refert.

At cur non totum ? Mirari desine, lector,

Integra nam totum terra nec ipsa capit.

La pensée de Beze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'est le portrait d'un paysan qui n'est connu que dans son village.

La bonne édition des œuvres d'Erasmus, est celle d'Hollande, en 1703, onze vol. fol. Ils contiennent des traités en presque tous les genres ; grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, épîtres, commentaires sur le nouveau testament, paraphrases, traductions, apologies, &c. Tous ces traités sont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel esprit de son temps, joignons un des premiers hommes de mer du dernier siècle, que *Rotterdam* a vu naître dans son sein ; c'est de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp ; il marcha sur ses traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit sa vie ; elle est intéressante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en donner l'extrait ; il suffit de dire que Tromp se trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par tout la terreur & la victoire ; c'étoient alors les jours brillans des beaux faits de la Hollande. Le comte d'Estlade écrivoit au roi de France, en 1666 " Tromp » a combattu en lion sur six vaisseaux, les » uns après les autres ; mais il s'étoit engagé » trop avant, & a obligé Ruiter de tout » hasarder pour le retirer, ce qui a bien » réussi, & ce qui pourroit le faire périr » avec toute la flotte une autre fois. »

La réputation qu'il s'étoit acquise dans le

monde, étoit si grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne souhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Osford furent chargés de cette négociation. Tromp se disposa à répondre à l'honneur que le roi lui faisoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna jusqu'à la Brille, le 12 janvier 1675.

Il se mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient ; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres seigneurs, allèrent au devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire ; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans sa famille, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Au mois de juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaisseaux Danois & Hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire ; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III le nomma en 1691, pour commander la flotte des états ; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ses jours, il ne faut admettre des accusations aussi graves & aussi odieuses, que sur des preuves d'une force irrésistible.

Enfin, Jacques duc Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'histoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & sa mère se nommoit Lucie Walters ; le roi son père ayant été rétabli dans ses états en 1660, le fit venir à sa cour, & eut pour lui une tendresse extraordinaire ; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la Jarretière, capitaine de ses gardes, & lieutenant-général de ses armées, après sa victoire contre les rebelles d'Ecosse.

Il possédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation ; une bravoure distinguée, une figure gracieuse, des manières douces, une générosité peu réfléchie, ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'York ; cependant avec tant de part à

l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément résigné à la conduite de Shaftshury, politique audacieux, qui le flatta de l'espoir de succéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoissant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choisit la Hollande pour sa retraite; & comme personne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes sortes de distinctions & d'honneurs, sous la protection du prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le trône, ce prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses partisans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif se voyant encore poursuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut poussé contre son inclination à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au trône sans opposition; le parlement qui se trouvoit assemblé, témoignoit de la bonne volonté à satisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que son attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amèrement. Toutes ces considérations se présentèrent sans doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ses partisans, telle aussi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire soulever l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée, & le malheureux Monmouth se vit comme entraîné vers son sort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, se donna en 1685; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite, mais après avoir fait plus de vingt milles, son cheval tomba sous lui; il changea d'habits avec un paysan, dans l'espérance de se mieux cacher; le paysan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royalistes qui le poursuivoient; les recherches en devinrent plus ardent, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un fossé, couvert de fange, le corps épuisé de fatigue & de faim, l'esprit

abattu par l'image présente de ses malheurs, & par celle du fort qui le menaçoit: la nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation; bien moins dans un homme amolli par une continuelle prospérité, qui s'est cru sur-tout distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'espérance de la vie.

Quoique la grandeur de ses offenses, & le caractère de Jacques, dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le sang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ses intérêts. Le roi lui voyant tant de foiblesse & d'abattement, se le fit amener, & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses complices; mais quelque passion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses efforts, il reprit courage de son désespoir, & ne pensa qu'à se disposer à la mort, avec des sentimens plus dignes de son caractère & de son rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné sur l'échaffaut d'une abondante & sincère effusion de larmes; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Ruissel, pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever, & de le regarder au visage, comme pour lui reprocher son erreur; il replaça doucement sa tête sur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet; à la fin il jeta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office; les schérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups séparèrent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'âge de trente-six ans, la fin d'un seigneur que ses belles qualités, dans un temps moins tumultueux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de servir sa patrie; je dis sa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que son

lieu natal, & même par un pur effet du hasard. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROTEUR, f. m. (*Jurisprud.*) *Rothorium*, c'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre; comme le chanvre corrompt l'eau, plusieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez la coutume de Normandie, article 29, recueil sur les statuts de Bresse, l'ordonnance de 1669, & ci-devant le mot ROISE.* (A)

ROTHER, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Suffex, & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTNESS, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Murray, sur une petite riviere qui se rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long. 11, 26; lat. 56, 10.* (*D. J.*)

ROTI, f. m. *Voyez RÔT.*

RÔTI, participe du verbe *rôtir*. *Voyez RÔTIR.*

ROTIE, f. f. (*Architect.*) exhaussement sur un mur de clôture mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire, d'environ neuf pouces, avec de petits contre-forts d'espace en espace, qui portent sur le reste du mur. Cet exhaussement sert pour se couvrir de la vue d'un voisin, ou pour palisser les branches d'un espalier de belle venue & en belle exposition; il ne doit pas excéder dix pieds sous le chaperon, y compris la hauteur du mur, suivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

RÔTIE, f. f. (*Cuisine.*) tranche de pain coupée menue, sur laquelle on étend du beurre, des confitures, &c. Si la *rôtie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain soit gratté. On donne encore le nom de *rôtie* à des tranches de pain grillées sur lesquelles on a étendu & fait cuire des viandes seches & assaisonnées d'épices.

ROTIER, f. m. (*Artisan peigner.*) les *rotiers* sont des artisans qui fabriquent les *rots* ou *peignes*, pour servir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN, f. m. (*Commerce.*) sorte de roseau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux,

ces meubles de cannes qui sont d'un si grand usage & d'un si grand commerce en Angleterre & en Hollande; on en fait aussi des cannes à marcher ou à la main, en les garnissant de poignées. *Savary.* (*D. J.*)

ROTIN, f. m. (*terme de relation.*) on appelle *rotin*, aux isles Antilles, ceux des roseaux ou cannes à sucre qui ne s'élevent pas bien haut, soit à cause de la mauvaise terre où ils sont plantés, soit par trop de sécheresse, soit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTING, ou ROTINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, sur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en exposant au feu. On *rôtit* la viande à la broche; on *rôtit* des marrons dans une poêle, ou sous la cendre; on *rôtit* la mine.

RÔTIR, en terme de *Tabletier-Cornetier*; c'est l'action d'échauffer les morceaux de corne sur une espece de gril pour les rendre susceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, f. m. (*Corporation.*) c'est celui qui fait rôtir la viande. Il ne se dit guere présentement que du marchand qui habille, larde & pique les viandes de lait, le gibier & la volaille, pour les vendre en blanc, c'est-à-dire, crues, ou pour les débiter cuites, après les avoir fait rôtir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rôtisseurs* de Paris, n'est pas une des moins anciennes de cette ville; & l'on en peut juger au style de leurs premiers statuts. Ces statuts portent pour titre: *ordonnances du métier des oyers & maîtres rôtisseurs*; & cette qualité d'*oyers*, qui signifie *vendeurs d'oies*, sert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette sorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux Houës ou aux Oyes, dans laquelle anciennement demouroient la plus grande partie des *rôtisseurs* ou *oyers*, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary.* (*D. J.*)

ROTISSOIRE, f. f. (*Gramm. & Cuis.*) machine qu'on peut comparer par sa forme à une garde-robe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derrière, en

haut & en bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à la fois. La *rôtissoire* est propre aux communautés, hôpitaux, grandes maisons, & autres endroits où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO, ou ROTOLI, f. m. (*Poids.*) poids dont on se sert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal & dans plusieurs échelles du Levant, & particulièrement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il y est néanmoins bien différent par sa pesanteur; par exemple, le *rotolo* de Sicile pèse une livre & demie de Paris; le *rotolo* Portugais est égal à treize onces un gros de Paris; au Caire cent dix *rotoli* font cent huit livres de Marseille. *Savary. (D. J.)*

ROTONDE, f. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, soit une église, un salon, un vestibule, &c. La plus fameuse *rotonde* de l'antiquité est le panthéon de Rome, dont Desgodets, dans ses édifices antiques, Palladio, Serlio & Blondel, dans leur architecture, ont donné la description. *Voyez ROTONDE, Architect. Rom.*

La chapelle de l'Escorial, qui est la sépulture des rois d'Espagne, est appelée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle est bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois à Saint-Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'église de l'Assomption à Paris. (*D. J.*)

ROTONDE, LA, (*Architect. Rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti sous Auguste, par Agrippa son gendre, à l'honneur de tous les dieux; Boniface IV en fit une église, qu'il consacra à la sainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'est un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur: il porte 158 pieds en tout sens; il est sans fenêtres & sans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; cependant il est fort éclairé. On monte au toit par un escalier de 150 marches; & de là jusqu'au faite, il y a encore 40 marches. Voici la description qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagnée de plusieurs

plans qu'on trouve dans son quatrième livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célèbre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui soit resté plus entier, puisqu'il est encore aujourd'hui, au moins quant à la carcasse, presque au même état où il a toujours été; mais on l'a dépouillé de la plupart de ses ornemens, & par conséquent des excellentes statues dont il étoit rempli.

Sa rondeur est tellement compassée, que la hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, est égale à sa hauteur prise diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à présent on descende par quelques marches dans ce temple, cependant il est vraisemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple est d'ordre corinthien, tant par dehors que par dedans; la base des colonnes est composée de l'attique & de l'ionique; les chapiteaux sont de feuilles d'olive, les architraves, frise & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaisseur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains espaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépense, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la frise duquel on lit les mots suivans:

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au dessus de l'architrave, on lit une autre inscription en plus petits caractères, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe & Marc-Aurele, réparèrent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple est divisé en sept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaisseur du mur, & qui, selon les apparences, contenoient autant de statues. Plusieurs croient que la chapelle du milieu, qui est vis-à-vis l'entrée du temple, n'est pas antique, parce que son fronton entrecoupe quelques colonnes du second ordre; ils ajoutent pour appuyer leurs sentimens, que sous le pontificat de Boniface, qui dédia ce tem-

ple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'usage des Chrétiens qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs églises. Néanmoins considérant la grande manière de cet autel, l'harmonie que ses parties font avec le reste de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le composent, Palladio ne doute point qu'il ne soit aussi ancien que tout le reste. Cette chapelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui sont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particulière; car l'espace qui sépare chaque cannelure, est enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les escaliers qui sont aux deux côtés de l'entrée, conduisent sur les chapelles par de petits corridors secrets, qui regnent tout au tour du toit, & montent jusqu'au sommet de l'édifice. *Palladio, (D. J.)*

ROTONDE, (*Hist. des Modes.*) c'étoit un collet empesé que les hommes portoient en France dans le dernier siècle, & qui étoit monté sur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, *s. f. en Physique*; il se dit quelquefois au lieu de *sphéricité* ou *rondeur*. *Voyez SPHÉRICITÉ.*

ROTTA, (*Géogr. mod.*) *Roja*, selon M. de Lisle, rivière d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice; elle a sa source dans les montagnes du comté de Tende, mouille la ville de ce nom, traverse la partie orientale du comté de Nice, & se jette dans la mer de Gènes, à Vintimiglia: cette rivière est la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, *s. f. (Poids du Levant.)* ce poids d'usage au Levant, est plus ou moins fort, suivant les lieux où l'on s'en sert. Les cent *rottes* de Constantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Besançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary. (D. J.)*

ROTULE, *s. f. en Anatomie*, est un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* est arrondie en dehors à peu près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diamètre; les tendons des muscles qui

servent à étendre la jambe, glissent dessus comme sur une poulie.

Mais son usage le plus immédiat est d'empêcher la jambe de ployer en avant en s'étendant: & c'est un cas qui arriveroit nécessairement dans cette articulation, si cet os comme un appui ne tenoit la jambe en respect quand elle roule en avant; de même que l'olécrane empêche le coude de ployer en arrière. *Voyez OLÉCRANE.*

Dans la posture droite quand un pied est étendu en avant, tout le poids du corps porte sur la *rotule*, qui dans cette situation, empêche le genou de se renverser en arrière, & de trop tendre les muscles qui l'arrêtent derrière. C'est de-là que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à descendre la montagne,

Un célèbre anatomiste considère la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus; il pense que ces deux éminences ont les mêmes usages à l'égard des muscles extenseurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'est-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantissent de la compression à laquelle ils eussent été exposés, sans leurs secours: on doit ajouter que l'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus; car personne n'ignore que ce ne soit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de se plier en arrière; au lieu que la jambe n'est empêchée de se plier en devant, que par la situation particulière de ses ligamens latéraux; c'est aussi pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule & même pièce avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire se trouve détachée du tibia, ou du moins qu'elle ne lui est jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obstacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, desquels ~~mouvemens elle auroit été incapable si la~~ *rotule* & le tibia n'avoient fait ensemble qu'une seule & même pièce. (*D. J.*)

ROTULE, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie assez fréquente, & sur laquelle on n'a que depuis peu de temps des notions précises. Quoique la *rotule* soit exposée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des causes violentes extérieures, comme coups, chûtes, il est beaucoup plus ordinaire

ordinaire de voir la fracture transversale de la *rotule* causée par le simple effort des muscles extenseurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. Voyez RUPTURE.

Le diagnostique de la fracture de la *rotule* n'est pas difficile: la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubérosité du tibia reste en place, & l'action des muscles extenseurs tire vers le haut la partie supérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une grosse tumeur du volume du poing, par espèce de bouffissure sous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup-d'œil.

Le pronostic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroise Paré, personne n'en guérissoit sans claudication. Cela n'est pas étonnant: on prenoit des mesures fort peu justes pour obtenir la consolidation des pièces divisées; de là il résultoit que la *rotule* demuroit en deux pièces, en sorte que le genou restoit foible. Les blessés marchent bien en plat chemin; mais pour monter ils sont contraints de porter la jambe qui fléchit & se tend librement la première, & de tirer l'autre ensuite: c'est le contraire en descendant. On en trouve la raison dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os est comme enchâssé dans la capsule tendinoaponévrotique des extenseurs de la jambe. Il ne se fait point de cal; les pièces se réunissent par une espèce de coque cartilagineuse; si l'on manque de bien rapprocher les pièces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la consolidation est lâche, & l'on sent les pièces vaciller toute la vie. J'en ai vu plusieurs exemples. Mais avec des soins bien suivis, on obtient une consolidation parfaitement solide. On a imaginé plusieurs bandages mécaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoissance de cause, ayant eu un assez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point essentiel est d'empêcher l'action des muscles qui tendent à retirer la pièce supérieure. Un bandage roulé

Tome XXIX.

qui assujettit les muscles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne supérieure de la cuisse jusqu'à la *rotule*, ne peut être suppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compresse échancrée en arc, & posée au dessus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure; un aide tire les chefs en bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour sont défectueux & donnent lieu au gonflement du tissu cellulaire à l'endroit qui n'est pas comprimé mollement comme le reste. Une grande gouttière de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compresses, & qui sert comme de cuirasse à la partie postérieure du genou, s'étendant à six ou huit travers de doigt sur la cuisse, & à pareille longueur sur la jambe, permet l'application d'une bande plus serrée, dont toute l'action est à la partie antérieure & inférieure de la cuisse & sur la *rotule*. Cette gouttière empêche la flexion de la jambe, & encaisse, pour ainsi dire, le genou. Cet appareil très-simple m'a toujours bien réussi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien solidement remise. Je donnerai sur cet accident un mémoire détaillé dans la suite des mémoires de l'académie royale de chirurgie. (Y)

ROTULE, s. f. (*Pharmacie.*) Les *rotules* sont des tablettes plates & rondes, composées d'une matière plus fine ou plus soluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a aussi le sucre pour excipient; de sorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. Voyez TABLETTE, *Pharmacie.*

Les *rotules* ont toujours pour excipient du sucre très-blanc, ou quelque matière glutineuse. On demande en conséquence que les *rotules* soient solides & demi-transparentes. Par conséquent tout ce qui ne peut pas se délayer assez subtilement & assez également, comme les conserves, les candits, les poudres grossières, les noyaux de fruits & autres semblables, ainsi que tout ce qui se grumelle, ne trouve guère ici sa place.

Quelquefois on ne se sert ici ni de sec ni

M m m

d'épais, on incorpore seulement avec le sucre des fucs liquides gracieux, & surtout acides, comme celui de groseilles, de baies d'épine-vinette, de citron : on a par là des *rotules* très agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux distillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques seules, ou des essences épaissies avec le sucre dissous dans l'eau & cuit ; cela ne se fait pas cependant sans que le remède perde de sa vertu.

Pour abrégé, on peut, si le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une essence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magistrales, quand on craint que les volatils, mêlés avec la masse encore chaude, ne se dissipent.

La masse de la *rotule* est plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *scrup. j*, ou demi-dragme ; elle ne se détermine guère non plus ni par les poids, ni par les mesures.

La dose se détermine par le nombre *j*, *ij*, *ijj*, &c. ou par le poids qui varie suivant l'efficacité de la proportion des ingrédients.

La proportion des ingrédients est la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près ; par exemple, on y met une plus grande quantité de sucre à l'égard des excipients : ainsi, pour faire des *rotules* avec des fucs acides, qui sont très agréables dans les maladies aiguës, on emploie six ou huit fois autant de sucre : sur dragme *j*, ou dragme *jss* d'essences, on met *ij* onces de sucre ; on en met aussi tout autant sur *xx* gouttes d'huiles aromatiques.

La souscription est la même que dans les tablettes, excepté le nom. On suppose que l'apothicaire est parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en sorte que par la chaleur il se fasse la moindre dissipation possible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les fucs acides, les essences, les huiles avec le sucre, qu'il ne soit bien cuit & prêt à se geler, ou même quand il est fondu, mais seulement quand il est bien chaud, parce que c'est un obstacle à la concrétion du sucre.

L'usage des *rotules* est à peu près le même

que celui des tablettes. Il est donc inutile de nous y arrêter davantage. (D. J.)

ROTUNDUS, (Littérat.) ce mot au figuré chez les Latins, est synonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, *σοργυλως καλειν*, pour dire parler agréablement, harmonieusement. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, *καὶ δευμένου σοργυλου σριμάτθ* ; & Plutarque a dit des mots ronds, pour signifier des termes choisis. Aristophane, en parlant d'Euripide, dit, *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de son langage. Enfin, Horace a dit :

Gravis dedit ore rotundo

Musa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du discours ; ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (D. J.)

ROTURE, f. f. terme de Droit, est l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles. Voyez NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la basse Latinité pour la culture de la terre. On a appelé de ce nom les personnes non nobles, parce que c'étoient les personnes seulement qu'on employoit à la culture des campagnes. De là les biens possédés par ces sortes de gens se sont aussi appelés *rotures*, ou *biens de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* est dans censive d'un seigneur, du moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-allens roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens ; c'est la marque caractéristique de cette sorte de tenure : aussi le cens ne se peut-il pas prescrire, mais seulement sa quotité ; & comme pour les ventes de fiefs il est dû des quints & requints, il est dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. Voyez CENS & LODS.

Dans la plupart des coutumes, l'ainé n'a point de préciput sur les biens de *roture*. Voyez AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, autre terme de Droit.

Dérivé du précédent, se dit tant des personnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui sont tenus à titre de roture. *Voyez, ci-dessus, ROTURE.*

ROTURIERE, *rente, (Jurisprudence.) voyez, ci-dessus, RENTE roturiere.*

ROTWEIL, (*Géogr. Hist. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne, sur le Neckar, dans le comté de Baar en Souabe. Elle est fameuse en Allemagne par le tribunal qui y est établi, & qui décide, au nom de l'empereur, en dernier ressort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal est composé d'un président ou grand-juge héréditaire, qui est actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize assesseurs.

ROTWYL, (*Géogr. mod.*) c'est la même ville d'Allemagne dont il est question dans l'article précédent. Elle est située dans la forêt Noire, à huit lieues au sud-ouest de Tubingen, & à 10 au nord de Schaffhouse. Elle est libre, impériale, & alliée des cantons Suisses depuis 1463. Ses habitans sont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. *Long. 26, 22; latitude 48, 22.*

Deux hommes célèbres, l'un par une suite de traverses & d'infortunes, c'est Sébastien Sicler; l'autre par son savoir, c'est Melchior Wolmar, sont nés à *Rotwyl.*

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au sujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, se fit hermite, & mourut dans sa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon, en 1698, *in-12*, est attendrissante; mais comme elle n'a point de rapport aux sciences, c'est assez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit sous Alciat. Il enseigna la langue Grecque à Calvin, qui lui en témoigna sa reconnaissance en lui dédiant son commentaire sur la seconde épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut aussi précepteur de Beze. Il devint, en 1535, professeur en droit à Tubingue, & mourut à Eisenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris, en 1523, de savans commentaires *in-4°* sur les deux premiers

livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a mise à la tête de sa grammaire Grecque de Démétrius Calcondile, est un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géogr. mod.*) ou *Oroschick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, sur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long. 43, 27; lat. 44, 21.*

ROUAGE, *s. m. (Méchan.)* ce sont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuseaux, les pignons. *Voyez ROUE, &c. (K)*

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, assemblage de pignons & de roues disposées en telle sorte qu'elles peuvent agir les unes sur les autres.

Dans les montres & pendules qui sonnent ou répètent, les horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de sonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement.*

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'est 1°. que les engrenages se fassent autant qu'il est possible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez CALIBRE.* 2°. Que ces engrenages se fassent d'une manière uniforme. *Voyez DENTS, ENGRENAGE, &c.* 3°. Que les pignons ne soient trop petits, de peur que les frottemens sur leurs pivots ne deviennent trop considérables. 4°. Que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les ailes des pignons soient bien polies, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres; enfin, que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le *rouage* puisse être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez l'article *CALCUL des nombres des roues & des pignons. Article de M. ROMILLY.*

ROUAGE, (*Jurisprud.*) droit qui se paie en quelques lieux au seigneur pour la permission de transporter par charrois le vin ou bled que l'on a vendu. *Voyez les coutumes*

de Mantes & de Senlis ; Chopin , sur le chap. viij de la coutume d'Anjou à la fin , & le g'lossaire de M. de Lauriere.

ROUAGE, bois de, (Eaux & Forêts.) on appelle bois de rouage tous les bois, & particulièrement les bois d'orme, que les charrens emploient à faire des roues de carrosse, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. Trévoux. (D. J.)

ROUAN, s. m. terme de Haras ; ce terme de haras & de commerce de chevaux, se dit de la couleur du poil des chevaux qui est mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a plusieurs sortes de rouans ; entr'autres, rouan vineux, rouan cavesse, rouan de more, &c. Richelet. (D. J.)

ROUANE, s. f. instrument de Charpentier ; instrument qu'on pourroit en quelque sorte appeller compas, qui sert à marquer les bois ; il est de fer avec un petit manche de buis : la partie, qui est de fer, se partage en deux pointes, dont l'une, qui est un peu plus longue que l'autre, est pointue, & la plus courte est tranchante ; en sorte que la plus longue appuyant sur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou plusieurs cercles ; de l'autre on tire des lignes autant qu'il est besoin pour la marque de l'ouvrier. Les charpentiers se servent de la rouane ; les commis des aides & les tonneliers se servent de la rouanette, qui est une rouane plus petite. Savary.

La rouane des tonneliers est tellement construite qu'on peut tracer avec cet instrument des lettres, des chiffres & d'autres figures particulieres, soit pour servir de marque au maître qui a fait le tonneau, soit pour en marquer la jauge.

On appelle rouaner, marquer avec la rouane.

ROUANE, (Géogr. mod.) on écrit aussi Roane & Rohane ; ville de France, dans le bas Forez, sur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-ouest de Feurs, & à 84 de Paris. Rouane est ancienne ; car elle est marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Séguisiens. Il l'appelle Rodumna, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un college. Elle est capitale d'un

pays appellé Roannois. Longit. 21, 45 ; lat. 36, 3.

Munier & Vigenere placent les Aulerques dans le Beaujolois sur les bords de la Loire près de Rouane ; ce peuple est cité une fois dans les commentaires de César sous le nom d'Aulercs.

ROUANETTE, s. f. (Tonnelerie) petit outil de fer, avec lequel les charpentiers marquent leur bois. Cet outil est rond, d'un pouce de diametre, long de sept à huit pouces, aplati par un bout, qui se partage en deux dents fort pointues. On s'en sert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, suivant la marque dont on veut signer les bois. Diction. de comm. (D. J.)

ROUANETTE, instrument des commis des aides ; petite rouane dont se servent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les visites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont aussi une rouanette, pour marquer leurs ouvrages. Savary. (D. J.)

ROUANNOIS, LE, ou ROUANEZ, (Géogr. mod.) duché de France, dans le Lyonnois, au bas Forez. Il est le seul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes registrées au parlement l'année suivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubusson, & de Louis d'Aubusson, appellé duc de la Feuillade. (D. J.)

ROUANT, adj. (terme de Blason.) se dit du paon qui paroît dans l'écu de front, & semble se mirer dans sa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot roue, parce que la queue de cet oiseau étalée l'imite par sa circonférence. De Saint-Paul de Ricault à Paris ; d'azur au paon rouant d'or. (G. D. L. T.)

ROUBLE, s. m. (Monnaie.) monnaie de compte dont on se sert en Moscovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le rouble vaut cent copecs ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables roubles, qui valoient autrefois neuf schellings d'Angleterre. Savary. (D. J.)

ROUCHE ou **RUCHE**, f. f. *terme de Marine*, c'est la carcasse d'un vaisseau tel qu'il est sur le chantier sans mâture.

ROUCHEROLLE, *Voyez ROUSSE-ROLLE.*

ROUCIN, (*Jurisprud.*) en matière de fief & de redevance, signifie ordinairement un cheval de somme.

ROUCIN DE SERVICE, est un cheval d'armes, c'est-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez les établissemens de S. Louis, les coutumes de Tours & de Lodunois. (A)*

ROUCOU, *voyez ROCOU.*

ROUCY, (*Géogr. Hist.*) *Rauciacum, Rauceium, Roceium*, ville de Champagne sur l'Aisne, généralité de Soissons, élection de Laon; c'étoit un ancien domaine de l'église de Rheims, qui lui fut donné au commencement du VIII^e. siècle, par l'évêque S. Rigobert; un fragment de la chronique de Fontenelle marque que Charles le Chauve, revenant des environs de la Meuse, en 851, tint l'assemblée de la nation à *Roucy, Rauziaco*, & qu'il reçut les dons annuels, *dona annua*.

Reinold ou Renaud, fils de Herbert, comte de Vermandois, y fit bâtir, en 940, une forteresse: elle fut assiégée par Hugues le Grand, duc de France, qui vouloit se venger sur cette place de l'affront qu'il venoit de recevoir devant Soissons, dont il avoit été obligé de lever le siège; mais ses troupes furent repoussées à *Roucy* par les Soissonnois en 948, & la paix se fit avec Louis d'Outremer, au parlement de Soissons, en 950.

Les descendans de Renaud jouirent du comté de *Roucy* pendant 450 ans; Jeanne, héritière de cette maison, épousa, sous Charles VII, Robert de Sarrebnech, sire de Commercy; Catherine, leur arrière-petite-fille, porta le comté de *Roucy* à son mari, Antoine de Roye, d'où il a passé dans la maison de la Rochefoucault.

Les anciens comtes de *Roucy* furent vassaux des comtes de Troies, & au nombre de leurs sept pairs. Leur origine est rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France, & par M. Raugier, dans ses mémoires de la Champagne. Cette maison seroit embar-

raffée de décider auquel des deux généalogistes elle doit la préférence.

ROUDBAR, (*Géogr. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perse, dans la province de Guilan. *Long.* selon Tavernier, 75, 37; *lat.* 37, 21. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolât. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élément lui est soumis. Sa femme est appelée *parvadi* ou *paratchatti*, nom qui signifie *toute-puissance*, & qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, f. f. (*Méch.*) est une machine simple consistante en une pièce ronde de bois, de métal, ou d'autre matière qui tourne autour d'un aissieu ou axe. *Voyez AISSIEU & AXE.*

La *roue* est une des principales puissances employées dans la mécanique, & est d'usage dans la plupart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous servons, comme horloges, moulins, &c., ne sont que des assemblages de *roues*. *Voyez HORLOGE, MOULIN, &c.*

La forme des *roues* est différente, suivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'usage qu'on en veut faire. On les distingue en *roues* simples & *roues* dentées.

La *roue* simple, ou la *roue* proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son aissieu ou arbre, & qui n'est point combinée avec d'autres *roues*. Telles sont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoiqu'à la vérité, ces deux mouvemens ne soient qu'apparens, puisqu'il est impossible qu'un corps puisse avoir à la fois deux directions. *Voyez CHARIOT.*

Le seul & unique mouvement qu'aît la *roue*, est un mouvement curviligne, composé du mouvement progressif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aisément en fixant un crayon sur la *roue*, de manière qu'il marque sa trace sur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui se trouve tracée alors est une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les géo-

metres *cicloïde*, & elle est d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. Voyez *CICLOÏDE*.

Dans les *roues* simples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La règle qu'il faut suivre, c'est que la charge & l'axe de la *roue* soient de même hauteur que la puissance; car si l'axe étoit plus haut que la puissance qui tire, une partie de la charge porteroit sur elle, & si l'axe étoit plus bas, la puissance tireroit d'une manière défavorable, & auroit besoin d'une plus grande force. Cependant *Stevin*, *Wallis*, &c., prétendent que pour tirer un fardeau sur un terrain inégal, il est plus avantageux de placer les traits des *roues* au dessous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* simples résulte de la différence entre le rayon de l'aissieu & celui de la *roue*. Cette force se mesure par cette règle. Le rayon de l'axe ou de l'aissieu est celui de la *roue*, comme la puissance au poids à soutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus souvent comme un levier du second genre, qui se répète autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points est l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part sur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aissieu qui porte la voiture, est en même temps tiré par la puissance qui le mène; de sorte que si le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, si la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & sans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe au moyeu, & si la direction de la puissance étoit toujours appliquée parallèlement au plan, une petite force méneroit une charge très-pesante. Car la résistance qui vient de son poids, repose, pour ainsi dire, entièrement sur le terrain par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrémité est appuyée sur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de supposer, & dont le concours seroit nécessaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'usage ordinaire. Les *roues* de charrettes sont grossièrement arrondies & garnies de gros clous: les chemins sont inégaux par

eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce; ces inégalités, soit des *roues*, soit du terrain, font que la *roue* s'appuie sur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puissance ou de la résistance; de sorte que la puissance est obligée de soutenir une partie du poids, comme si le poids étoit placé sur un plan incliné. D'ailleurs, il se fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très-considérable. Enfin, les creux & les hauteurs qui se trouvent souvent sur les chemins, changent aussi la direction de la puissance, & l'obligent à soutenir une partie du poids; c'est de quoi on peut s'assurer journellement. Car une charrette qui se meut assez facilement sur un terrain horizontal, a souvent besoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée sur un plan qui va tant soit peu en montant.

Mais s'il n'est pas possible de se mettre absolument au dessus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues*; car il est certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* mesure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vite, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un espace donné; ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou six pieds de diamètre; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à peu près à la hauteur d'un trait de cheval; ce qui met son effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui pose verticalement sur le terrain; c'est-à-dire, dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de physique de Monsieur l'abbé Nollet.*

C'est la même règle, pour ces sortes de *roues*, que pour la machine appelée *axis in peritrochio*, c'est-à-dire, tour ou treuil; en effet, la *roue* simple n'est autre chose qu'une espèce de treuil, dont l'aissieu ou axe est représenté par l'aissieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* est représenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues dentées* sont celles dont les cir-

conférences ou les aissieux sont partagées en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usage de ces roues est visible dans les horloges, les tournebroches, &c. Voyez HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites roues qui engrenent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites roues servent beaucoup à accélérer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les roues dentées ne sont autre chose que des leviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres; c'est pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux roues, & l'on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre. Voyez PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, &c.

La force de la roue dentée dépend du même principe que celle de la roue simple. Cette roue est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est à un levier simple. Voyez LÉVIER, &c.

La théorie des roues dentées peut être renfermée dans la règle suivante. La raison de la puissance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raison du diamètre du pignon de la dernière roue au diamètre de la première roue; & de la raison du nombre de révolutions de la dernière roue, au nombre des révolutions de la première, faites dans le même temps. Mais cette théorie demande cette explication plus particulière.

Le poids *A* est à la force appliquée en *D*, par le principe du levier, comme *OC* à *BC*; cette force est à la force en *G*, comme *EG* est à *EF*; la force en *G* est à la force en *K*, comme *HK* est à *HI*. Donc le poids est à la force en *K*, comme $CD \times EG \times HK$ est à $BC \times EF \times HI$, c'est-à-dire, de la raison du produit des rayons des roues au produit des rayons des pignons; ce qui revient à la portion précédente; mais cette dernière proportion est plus simple & plus aisée à saisir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en divisant le tout par le produit des rayons des roues, on

aura la puissance qui doit soutenir ce poids. Supposons, par exemple, que le poids à soutenir *A* (*Pl. de la Mécanique, fig. 63*) soit de 6000 livres, *BC* de 6 pouces, *CD* de 34 pouces, *EF* de 5 pouces, *EG* de 35 pouces, *HI* de 4 pouces, *HK* de 27 pouces, le produit de *BC* par *EF*, par *HI* sera 120, & celui de *CD* par *EG*, par *IK*, de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & divisant le produit par 32130, on aura $22 \frac{2}{3}$ pour la puissance capable de soutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puissance suffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puissance par le produit des rayons des roues, & en divisant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi, si dans l'exemple, c'eût été la puissance de $22 \frac{2}{3}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut soutenir 6000 livres.

3°. Une puissance & un poids étant donnés, trouver le nombre des roues, & quel rapport il doit y avoir dans chaque roue entre le rayon du pignon & celui de la roue, pour que la puissance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la dernière roue, le poids soit soutenu.

Divisez le poids par la puissance, résolvez le quotient dans les facteurs qui le produisent, & le nombre des facteurs sera celui des roues; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des roues, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Supposons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 liv. & une puissance de 60, il vient 500 au quotient, qui se résout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre roues, dans l'une desquelles le rayon du pignon soit à celui de la roue comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs roues, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance, comme la puissance au poids. Et par conséquent plus la puissance sera grande, plus le poids aura de vitesse, & réciproquement.

5°. Les espaces parcourus par le poids

& par la puissance, sont entr'eux dans la raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'espace parcouru par le poids est toujours à l'espace parcouru par la puissance, dans la raison de la puissance au poids, il s'ensuit que la puissance est toujours au poids qu'elle peut soutenir, dans la même raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, aussi bien que la raison qui est entre les nombres des révolutions de la première de ces *roues* à l'autre, trouver l'espace que doit parcourir la puissance, afin que le poids parcoure un espace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raison donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conséquent de la même raison. Trouvez ensuite une quatrième proportionnelle à ces deux produits & à l'espace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'espace que doit parcourir la puissance. Supposons, par exemple, que la raison des révolutions de la *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, soit celle de 2 à 7, que l'espace à faire parcourir au poids soit de 30 pieds, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant supposé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 pieds pour l'espace que doit parcourir la puissance.

7°. La raison de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raison des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puissance.

Multipliez les antécédens de ces deux raisons l'un par l'autre, & faites de même des conséquens; trouvez ensuite au produit des

antécédens, à celui des conséquens, & au poids donné une quatrième proportionnelle, & vous aurez la puissance cherchée. Que la raison des circonférences soit celle de 8 à 3, par exemple, la raison des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids soit de 2000, on aura $214\frac{2}{3}$ pour la puissance. On trouveroit de la même manière le poids, si c'étoit la puissance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainsi que l'espace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le temps qui sera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premièrement une quatrième proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'espace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'élève de la quantité demandée. Trouvez ensuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites servir ce nombre de diviseur au quatrième terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient sera le temps employé à l'élévation du poids.

Au reste, il est bon de remarquer en finissant cet article, que quoique la multiplication des *roues* soit souvent fort utile dans la mécanique, soit pour aider le mouvement, soit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne aussi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir si considérable, qu'elle égaleroit, ou même surpasseroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'est à quoi on ne fait pas souvent assez d'attention lorsqu'on veut construire une machine, & sur-tout si cette machine est un peu composée. Voy. MACHINE & FROTTEMENT. Voyez aussi ENGRENAGE, DENT, &c. Wolf & Chambers. (O)

ROUE D'ARISTOTE, est le nom d'un fameux problème de mécanique, sur le mouvement d'une *roue* autour de son aissieu. On appelle ainsi ce problème, parce qu'on

qu'on croit qu'Aristote est le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté consiste. Un cercle qui tourne sur son centre, & qui se meut en même temps en ligne droite sur un plan, décrit sur ce plan une ligne droite, égale à sa circonférence, pendant le temps d'une révolution.

Maintenant ce cercle que l'on peut appeler *déférent*, a au dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui soit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du *déférent*, & qui soit, si l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carrosse, ce petit cercle ou moyeu décrira, pendant le temps d'une révolution, une ligne droite égale, non à sa circonférence, mais à celle de la *roue*; car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puisque ces deux centres ne sont qu'un même point.

Le fait est certain, mais il paroît difficile à expliquer. Il est évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire sur le plan une ligne égale à sa circonférence. Mais comment peut-il se faire que le moyeu, qui tourne en même temps que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que sa circonférence?

La solution d'Aristote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la résoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il suppose répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point sa circonférence à ces vuides, & qu'ainsi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à sa circonférence, quoiqu'il paroisse en décrire une droite plus grande.

Mais il faute aux yeux que ces petits vuides sont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il sa circonférence? D'ailleurs, la grandeur de ces vuides devrait être plus ou moins considérable selon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait sa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que sa circonférence, sans néanmoins appliquer aucun des points de sa cir-

Tome XXIX.

conférence à plus d'un point de la base. Mais cette hypothèse n'est pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des sciences de Paris, & de plusieurs autres, a aussi cherché une solution du problème dont il s'agit, & l'a envoyé à l'académie des sciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, assurèrent dans leur rapport qu'elle satisfaisoit pleinement à la difficulté: voici en quoi cette solution consiste.

La *roue* d'un carrosse est simplement tirée ou poussée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la résistance du plan sur lequel elle se meut. Or, cette résistance est égale à la force avec laquelle la *roue* est tirée en ligne droite, puisqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les causes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, sont donc égales, & par conséquent aussi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produisent doivent être égaux. C'est pour cette raison que la *roue* décrit sur le plan une ligne droite égale à sa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en est pas de même. Il est tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle & dans le même temps qu'elle. D'où il s'ensuit que le mouvement circulaire du moyeu est moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conséquent le mouvement circulaire du moyeu est moindre que son mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit nécessairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'ensuit, selon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en glissant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de raison*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande que la circonférence du moyeu, sans glisser en partie sur cette ligne droite; & il est clair qu'ils doivent glisser plus ou moins, selon que le moyeu est plus petit ou plus grand.

Nnn

Voyez ROULEMENT & GLISSER. *Hist. de l'acad. 1715.*

On concevra aisément comment il se peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes soient inégaux, si au lieu de supposer que le cercle roule tandis qu'il avance, on suppose qu'il ne fasse que se mouvoir simplement en ligne droite sur un plan, & que durant ce temps un point mobile parcoure sa circonférence. Il est certain que ce point mobile est alors dans le même cas que seroit un point de la circonférence, en supposant qu'elle roulât. Or, la vitesse de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle est égale, c'est le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle est plus grande, c'est le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle par son mouvement progressif, est plus grande que la circonférence décrite durant le même temps par le point mobile. Or, comme on n'a aucune peine à concevoir que la vitesse du point mobile soit moindre que celle du centre du cercle, on peut substituer cette idée à celle du mouvement de rotation, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vitesse du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle seroit moindre que la circonférence; & c'est ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une roue, si on faisoit tourner le moyeu sur un plan.

On peut encore, pour résoudre la difficulté dont il s'agit, se servir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de son centre, tandis que ce centre est emporté en ligne droite, il est évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conséquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or, une roue qui avance sur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne sur son centre, tandis que ce centre est emporté parallèlement au plan sur lequel la roue se meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'est pas plus difficile à concevoir que l'autre. Voyez CYCLOÏDE. (O)

ROUE PERSANE ou PERSIQUE, dans l'Agriculture, c'est une machine propre à élever une quantité d'eau suffisante à l'inondation des terres limitrophes des rivières, & dans les endroits où le courant de l'eau est trop bas, ou n'a pas assez de force pour le faire sans secours étranger. Voyez ROUE.

ROUE A FEU, (*Artif.*) c'est une roue préparée d'une façon particulière, qui tourne fort vite & vomit du feu.

ROUE, s. f. *terme de Carrier.* La roue des carriers est un bâti de menu bois de charpente, qui a au moins vingt-deux pieds de circonférence. Le long du cercle qui forme cette roue est l'échellier, c'est-à-dire, des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de grosseur, qui de pied en pied traversent le bord de la roue. C'est en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la roue, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la roue est attachée & élevée perpendiculairement sur l'horizon. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre sont de quatorze pieds de longueur sur deux pieds de diamètre. (D. J.)

ROUE, grande ou petite, *terme de Charron;* c'est un cercle entier composé de plusieurs gentes, au milieu de ce cercle est un moyeu d'où partent plusieurs raies qui vont se joindre & s'enchaîner dans les gentes; tout cela se proportionne à la grandeur des roues.

ROUES de carrosse, de chariot, &c. On trouve dans les transactions philosophiques quelques expériences sur l'avantage des grandes roues dans toutes sortes de voitures: voici leurs résultats.

1°. Quatre roues de $5\frac{1}{2}$ pouces de haut, c'est-à-dire, de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les charriots, ont tiré un poids de $50\frac{1}{2}$ livres avec du poids sur un plan incliné, avec une puissance moindre de six onces que deux des mêmes roues employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de $4\frac{1}{2}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture est tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorsque les roues de devant sont aussi hautes que celles de derrière, & que le timon est placé sous l'aissieu.

3°. Qu'il en est de même dans les chemins d'une terre grasse ou dans ceux de sable.

4°. Que les grandes *roues* ne font pas des ornieres si profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* sont meilleures lorsqu'il s'agit de tourner dans un petit espace.

ROUE, f. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand assemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui est attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de pesans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui sont doubles, & au dedans desquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles sont celles des grues. D'autres sont simples & n'ont que de fortes chevilles qui traversent leur bord extérieur de pied en pied, en forme d'échellier, sur lesquelles un ou deux ouvriers, mis à côté l'un de l'autre, (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On se sert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrières de pierre. *Savary. (D. J.)*

ROUE, f. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des couteliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer sert à donner le mouvement aux meules & aux polissoirs, sur lesquels se remoulent, s'adouissent & se polissent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, rasoirs, lancettes, ciseaux, bistouris, &c. on en a fait ailleurs la description. (*D. J.*)

ROUE DU MILIEU, chez les *Fileurs d'or*, est une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette espèce; elle est placée à peu près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle est mue.

ROUE DU MOULINET est une *roue* de bois en plein, la petite des *roues* du rouet des fileurs d'or; elle est placée au dessous de la grande *roue* sur le derrière vis-à-vis la *roue* du milieu, qui n'ayant pas d'autre arbre que le sien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'est par elle que les moulinets sont mis en jeu. *Voyez ROUE DU MILIEU & MOULINETS.*

ROUE, f. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la sorte dans les manufactures des glaces, & dont on se sert pour adoucir cel-

les du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aissieu, mais est posé horizontalement & attaché sur ce qu'on nomme la *table*. Elle est de bois, à rayons, forte & légère, environ de six pieds de diamètre. *Savary. (D. J.)*

ROUE dont se servent les *graveurs en pierres fines*, est une *roue* de bois placée sous le tablier, dont l'usage est de faire mouvoir l'arbre du touret. Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conserve plus long-temps la vitesse imprimée par la marche ou pédale, sur laquelle l'ouvrier appuie le pied alternativement. *Voyez l'article GRAVURE.*

ROUE dans l'*horlogerie* signifie en général un cercle de métal qui a des dents à sa circonférence. Les horlogers emploient différentes sortes de *roues*; mais celles dont l'usage est le plus répété dans les montres & pendules sont composées d'un anneau, (*voyez BARETTES*), d'un centre ou petit cercle, & enfin d'un arbre ou pignon sur lequel la *roue* fixée au moyen d'une assiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout ensemble se nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, &c. qui signifie cette *roue* & le pignon sur lequel elle est enarbée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges sont composées.

Roues du mouvement d'une montre. La première est la *grande roue* portée sur l'arbre de fusée. *Voyez MONTRE, FUSÉE.* Il est une éminence, que les horlogers appellent *goutte*; elle sert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou son canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puisse y faire une petite creusure pour noyer une goutte d'acier: dans une creusure sont ajustées les pièces de l'encliquetage, & c'est sur son fond que porte le rochet de la fusée.

La seconde *roue* d'une montre simple est la *grande roue* moyenne, qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige du côté de la platine des piliers qui sert à porter la chauffée: comme, par la disposition du calibre, cette *roue* se trouve ordinairement au centre du cadran, on dispose toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle fasse un tour en 60 minutes;

c'est ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes sur la chauffée. Voyez CHAUSSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, &c.

La petite roue moyenne, est la troisième roue, elle est plate, & à peu près semblable à la précédente, si ce n'est qu'elle est un peu plus petite, & qu'elle est enarbree sur un pignon de six ou de sept au moyen d'une petite assiette. Voyez ASSIETTE. Cette roue engrene dans le pignon de roue de champ.

La roue de champ se présente la première quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à son axe, lui sont parallèles, s'élevant perpendiculairement sur le plan de son cercle & de ses barrettes. Cette forme est requise dans cette roue, afin qu'elle puisse engrener dans le pignon de roue de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier est posée parallèlement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette roue, la dernière d'un mouvement simple, sont toujours en nombre impair. Ce sont des especes de pointes renversées, posées parallèlement à l'axe comme celles de la roue de champ; elles engrenent dans les palettes, ainsi qu'il est expliqué à l'article RÉGULATEUR. Le pivot de roue de rencontre qui est voisin de cette roue, roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contre-potence. On étampe quelquefois ces deux dernières roues, afin de rendre leur champ plus dur.

Roues de la cadrature. Ce sont deux roues plates; savoir, la roue de cadran de 40 dents, & celle des minutes de 36. La première est rivée sur un canon qui entre librement sans cependant avoir trop de jeu sur celui de la chauffée. Cette roue qui est retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers, porte l'aiguille des heures par l'extrémité de son canon qui passe au travers du cadran.

La roue des minutes, autrement appelée roue de renvoi, est menée par le pignon de chauffée qui est de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme pignon de renvoi; ce pignon mene la roue de cadran: il est percé à son centre, & tourne avec la roue qu'il porte sur une tige fixée perpendi-

culairement sur la platine des piliers sous le cadran.

Roue de vis sans fin, est une roue qui engrene dans les pas de la vis sans fin, & qui entre à carré sur l'arbre de barillet; elle sert à bander le ressort au moyen de la vis sans fin.

Roue de rosette est la roue qui engrene dans le rateau, & qui sert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On distingue dans une répétition le rouage du mouvement d'avec celui de la sonnerie; les roues du premier & celles de la cadrature sont semblables à celles des montres simples, quant aux roues de sonnerie qui sont au nombre de cinq, si l'on en excepte la première, qu'on nomme grande roue de sonnerie, qui a un encliquetage, & est assez semblable à la grande roue du mouvement; ce sont des roues plates montées sur des pignons de six; elles vont en diminuant jusqu'à la dernière qui engrene dans le délai. Voyez l'article SONNERIE, où l'on explique l'usage de ces roues.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui sont à ressort en ont ordinairement cinq, que l'on distingue de la manière suivante; 1°. le barillet; 2°. la seconde roue; 3°. la roue à longue tige; 4°. la roue de champ, & enfin la roue de rencontre, qu'on appelle aussi quelquefois roue à couronne. Ces deux dernières ne diffèrent qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'est que la roue à longue tige, qui répond à la grande roue moyenne; & quant au barillet, c'est un barillet ordinaire qui a des dents à sa circonférence. Dans les pendules à secondes où l'on n'emploie presque plus l'échappement à roue de rencontre, la dernière roue ou roue d'échappement s'appelle le rochet; & la roue de champ qui par là devient une roue ordinaire, s'appelle alors la troisième roue, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la première s'appelle la grande roue. Voyez ROCHET. En général, dans toutes sortes de pendules d'horloges, &c. la première roue du mouvement s'appelle la grande roue, & la dernière rochet ou roue de rencontre, selon qu'elle est plate ou formée en roue de rencontre. Il en est approchant de

même dans les montres , quoiqu'ordinairement la dernière *roue* conserve le nom de *roue de rencontre* , quoiqu'elle ne soit pas faite de la même façon que celle à qui on donne communément ce nom.

Roues de sonnerie. Le nombre de ces *roues* n'est pas absolument fixe ; il diffère selon les sonneries ; dans les pendules , il est ordinairement de cinq , le barillet , la seconde *roue* , la *roue* de chevilles , la *roue* d'étoquiau , la *roue* du volant , il y a de plus le volant : comme nous venons de dire qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue* , une *roue* de rencontre ou un équivalent , il y a de même aussi dans toutes les sonneries une grande *roue* , une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges , la grande *roue* est en même temps la *roue* de chevilles. On donne ce nom à cette *roue* , parce qu'elle porte des chevilles qui servent à lever les queues des marteaux ou des bascules. La *roue* d'étoquiau prend son nom d'un étoquiau qui est à sa circonférence , & qui sert à arrêter la sonnerie ; cette cheville , quand la sonnerie est en repos , s'appuyant sur la détente : cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. Voyez SONNERIE. Dans plusieurs sonneries elle ne fait qu'un demi-tour ; elle est alors garnie proche de sa circonférence d'une espèce d'anneau coupé en deux par son milieu , & la détente après que l'heure a sonné , s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette manière d'arrêter la sonnerie est plus sûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau , comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette dernière *roue* *roue de cercle*. Voyez SONNERIE , HORLOGE , PENDULE , &c. Il y a encore la *roue* de compte , qui est la même chose que le chaperon. Voyez CHAPERON.

Outil à placer les roues de rencontre , instrument dont se servent les horlogers. Voyez RAPPORTEUR.

Grande ROUE , nom que les horlogers donnent en général à la première *roue* du mouvement de la sonnerie , &c. de toutes sortes d'horloges. Voyez ROUE.

Grande ROUE MOYENNE , nom que les horlogers donnent à la seconde *roue* d'une montre. Voyez ROUE

ROUE A TRAVAILLER ou MEULE , en terme de lapidaire , est un disque de fer , de cuivre ou de plomb. Il y a quatre trous dans la meule , & l'usage de ces trous est de recevoir les pointes de l'affiette de l'arbre , dont la partie supérieure entre dans le trou rond , qui est au centre de la meule ou *roue* qui est retenue sur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverse. Voyez MOULIN du lapidaire.

ROUE DE CHASSE I , parmi les lapidaires , est la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle sur laquelle ils travaillent les pierres , au moyen d'une corde sans fin.

ROUE A CHEVER est , parmi les lapidaires , une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres ; elle est le plus souvent de fer , de figure tant soit peu convexe , & se place au dessus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle , & elle sert pour chever les pierres concaves. Voyez CHEVER.

ROUE , en terme de potier , c'est un instrument sur lequel on façonne les grosses pièces qu'on ne peut travailler au tour.

C'est une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonférence jusqu'à une espèce de moyeu ou billot tournant aisément sur son pivot , & dont la surface est fort unie. Cette *roue* est mise en mouvement par le potier avec un bâton.

ROUE , f. f. terme de tourneur. Les tourneurs & les potiers d'étain se servent d'une *roue* pour tourner sur le tour les ouvrages qui sont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guère moins de quatre pieds de diamètre , a tout autour de sa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle se met la corde : son axe ou aissieu qui est de fer , porte de chaque bout dans les trous de deux jambages de bois élevés d'aplomb sur des semelles aussi de bois ; pour fortifier ces jambages , il y a quatre liens à contre-fiches , deux à chacun ; chaque extrémité de l'aissieu est carrée pour y emboîter des manivelles. Lorsqu'on veut travailler , on passe la corde dont les deux bouts sont joints ensemble avec de la ficelle sur la cannelure de la *roue* , & on lui fait aussi faire un tour sur la pièce de bois , de pierre ,

d'étain, ou de telle autre matière que ce soit, qu'on veut tourner, ou bien sur le mandrin auquel la pièce est attachée; alors un ou deux hommes, suivant l'ouvrage, tournant la roue avec les manivelles, font tourner la pièce que le tourneur dégrossit, & à laquelle il donne telle figure sphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer, qui sont propres aux ouvrages de tour. *Savary. (D. J.)*

ROUÉ, terme de vitrier. Les vitriers appellent les roues du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier posés l'un dessus l'autre, qui servent à refendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux. (D. J.)*

ROUE-MANŒUVRES, (*Marine.*) commandement de replier les manœuvres,

ROUE, (*Crit. sacr.*) Cette pièce de bois tournée en rond, & qui se meut sur un aissieu, se prend au propre & au figuré dans l'écriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la roue d'un chariot, Isaïe dit, *xxij, 27.* " On ne fait point passer la roue du chariot sur le cumin. " C'est une allégorie pour signifier que Dieu ne traite pas si sévèrement les foibles que les forts. Quand le même prophète dit ailleurs, *ch. v. 28.* " Les roues de leurs chars sont rapides comme la tempête; " il désigne par cette similitude les Chaldéens qui devoient venir fondre sur la Judée. Roue est encore pris au figuré pour cours, révolution: " la langue en flamme tout le cours de notre vie, *rom. tam vitæ nostræ, τὸν τροχὸν τῆς ζωῆς σέως*, *Jacq. iij*; c'est-à-dire, la langue médisante n'est propre qu'à rendre notre vie malheureuse. Si vous parlez mal des autres, peut-être entendrez-vous parler plus mal de vous. " C'est un vers d'Hésiode, auquel revient celui-ci: " Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal. " (*D. J.*)

ROUE (*Jurisprud.*) est un supplice pour les criminels, dont l'usage est venu d'Allemagne. La peine de la roue s'exécute sur un échafaud dressé en place publique, où après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois disposés en sautoirs en forme de croix de saint André, l'exécuteur de la haute justice lui décharge plusieurs coups de barre de fer sur les bras,

les cuisses, les jambes & la poitrine; après quoi il le met sur une petite roue de carrosse, soutenue en l'air sur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derrière le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout d'un coup sur une grande roue de charrette, où on lui castoit les membres.

Quelquefois pour adoucir la peine, les cours par un *retentum* qu'ils mettent au bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné sera étranglé dans le temps de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces, tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son domestique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne sont point condamnées à cette peine par des raisons de décence & d'honnêteté publique; voyez le *gloss.* de M. de Laurière, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

ROUE, terme de Blason. Quand elle est représentée avec des rasoirs & fers tranchans, elle s'appelle roue de Sainte-Catherine. *Ménéstrier. (D. J.)*

ROUÉE, adj. (*Vlaerie.*) se dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches sont peu ouvertes & serrées. On dit tête rouée.

ROUELLE, f. f. (*terme de Tonnelier.*) certaine quantité de rangées de cercles. On vend ordinairement les cercles en rouelles dans les forêts.

ROUEN, (*Géogr. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, sur la rive droite de la Seine, à vingt lieues au S. O. d'Amiens, & à 28 au N. O. de Paris. *Long.* suivant Cassini, 28^d, 36', 30"; *latit.* 49^d, 27', 30".

Cette ville fut nommée premièrement *Rothomagus*, & ensuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum*. C'étoit la principale place des peuples *Velocasses*, desquels elle n'a pas pris le nom, comme plusieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puisse nier que cette ville ne soit ancienne, Jules César, dans ses commentaires, & les autres écrivains Romains n'en ont fait aucune mention avant Ptole-

mée. Il falloit cependant que cette ville fût confidérable, puis que quand on divisa en deux la province Lyonnaise sous Constantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province Lyonnaise.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne soit Gaulois; mais son origine est inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue Celtique signifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premières syllabes de *Rotobecum*, qui est le nom Latin de la petite rivière de Robec qui coule à *Rouen*.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers. Ses rues y sont petites, étroites, & les maisons en général assez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui sont d'une grande commodité; les dehors de la ville sont très-beaux, & les promenades, sur-tout celles du quai & du cours, sont agréables.

D'ailleurs, *Rouen* est une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ses murailles plus de soixante mille âmes. C'est le siége d'un illustre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un présidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel des monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui sous les anciens ducs de Normandie, étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'administration de la justice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'assembloit tantôt à Rouen, tantôt à Caën, quelquefois à Falaise, ou en d'autres villes, selon les ordres du prince, sans qu'il y eût aucun lieu fixe. Louis XII rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinstituition de la chambre des comptes est due à Henri III, qui l'unit en 1580, à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans son département. Cette chambre des comptes avoit déjà été créée en 1380; mais Henri II l'avoit sup-

primée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à son tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a aussi dans la même ville un siége d'amirauté & un consulat.

Le commerce de *Rouen* est très-considérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapisseries, de merceries, de toiles, de fils, de tanneries, &c. Le commerce est encore facilité par la position de cette ville, où la marée est si haute, que les vaisseaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* est d'une structure singulière, étant de bateaux joints ensemble, pavé par dessus, se haussant & se baissant avec les flots de la mer. Il est cependant incommodé par son grand entretien, & de plus, on est presque tous les ans obligé de le démonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut construit en l'an 1626. Il a deux cens soixante-dix pas de long, & donne passage dans le fauxbourg de Saint-Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'existe plus; ses arches tomberent en ruine en 1502, en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle & de pluie, qui firent des dégâts terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit sur la tour de l'église de S. Michel, fut arrachée au dessus des cloches, & transportée par le vent au milieu de la rue où elle se brisa. Plusieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure sur la ville, mais qui y causa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les

plus gros arbres , saccagea les grains , les légumes , les herbages & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* est un des plus beaux , des plus anciens & des plus riches qui soient en France. Il vaut au moins soixante & dix mille livres de rente ; son diocèse comprend 1388 paroisses distribuées sous six archidiaconés , vingt-sept doyennés ruraux , & le sous-doyenné de la ville. Nicaise est regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déjà douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il se dit *primat* de Normandie , quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour suffragant ; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du saint-siège.

Le chapitre de l'église cathédrale est composé de dix dignités , & de cinquante-un chanoines , en comptant l'archevêque , qui en cette qualité préside & a voix en chapitre , outre que les dignités & canonicats , à l'exception du haut doyenné , sont à sa nomination.

Tous les évêques de la province sont obligés de prêter serment à l'église cathédrale de *Rouen* ; mais son droit le plus singulier , c'est de pouvoir délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension , après que ce prisonnier a levé la fierte , c'est-à-dire , la châsse de saint Romain. Voyez FIESTE.

Outre le chapitre de la cathédrale , il y en a encore deux dans la ville , & plusieurs abbayes , dont celle qui porte le nom de Saint-Ouen , & qui est de bénédictins réformés , jouit aujourd'hui de soixante mille livres de revenus ; on compte dans cette ville trente-cinq paroisses , & cinquante-six couvents : les jésuites y avoient aussi un collège , fondé par le cardinal de Joyeuse.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de belles-lettres , & c'est avec raison ; car je crois qu'après Paris , c'est la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célèbres dans les sciences & les beaux arts. La liste en est nombreuse , mais je ne me propose que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai , pour suivre l'ordre alphabétique , par Messieurs Basnage.

Basnage (Jacques) , calviniste , se retira en Hollande , lors de l'édit de Nantes , devint pasteur à la Haye , & comme dit

M. de Voltaire , étoit plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. Les ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe , surtout son histoire des Juifs , celle de l'église depuis Jésus-Christ jusqu'à présent , & celle des Provinces-Unies , parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696 , & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'église vit le jour à Rotterdam en 1699 , en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage , est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé , & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs.

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Joseph. La première édition est à Rotterdam 1706 , en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis , qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon , bon juge en ces matieres , convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités judaïques , ou remarques critiques sur la république des Hébreux , Amsterdam 1713 , *in-8°* deux volumes. Il réfute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719 , & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage , quoique fautif en quelques endroits , étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Basnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius , grand & bel ouvrage que les Wetsteins ont publié *Antwerpæ* 1725 , *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chauffepié la liste complète des écrits de M. Basnage , avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Niceron , tome IV , & tom. X. Il mourut en 1723 , dans sa 71^e année.

Basnage de Beauval (Henri) , son frere , avocat en Hollande , mais encore plus philosophe , a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans ,

savans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ses cousins, *Basnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été ministre à Baïeux, se retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une savante critique des annales de Baronius, sous le titre des *annales politico-ecclesiastici*. Enfin, tous les Basnage qui ont vécu depuis le commencement du xvij^e. siecle jusqu'à ce jour, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

Jean du Bose, seigneur d'Esmondreville, président en la cour des aides de Rouen sa patrie, est auteur de quelques livres savans, entre autres de celui qui est intitulé, *de legitimis nuptiis*; son ouvrage de *Numæ Pompilii sacris*, déplut beaucoup aux catholiques Romains. Il avoit été employé dans des ambassades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la résistance que Rouen avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile sous Charles IX. « Digne » d'une meilleure destinée, dit le labou- » reur, il avoit été élevé comme les illustres » de son temps, qui aspiroient à la posses- » sion des belles sciences, & principale- » ment de la jurisprudence, qu'il alla puiser » dans sa source, au voyage qu'il fit exprès » en Italie. »

Bochart (Samuel), ministre de l'évangile à Caën, & l'un des plus savans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en personnes de mérite. Il savoit le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, l'Éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bordelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers Latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit ses fonctions de ministre, & mourut subitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il se fit une grande réputation en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaan*, qui sont les titres des deux parties de sa géo-

Tome XXIX.

graphie sacrée. Il y traite, 1^o. de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues; 2^o. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il se proposoit de travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres précieuses de la bible; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* sous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, sont remplis d'une érudition immense, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre), savant jésuite, qui se fit aimer par sa probité & les qualités de son cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poésies; mais son théâtre des Grecs est le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas si mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la supériorité du théâtre Grec.

Brun Desmarets (Jean-Baptiste de), savant dans les recherches ecclésiastiques, se vit enveloppé dans la disgrâce de MM. de Port-Royal, & fut mis à la bastille où il resta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1^o. les bréviaires d'Orléans & de Nevers; 2^o. une édition de saint Paulin; 3^o. voyages liturgiques de France, *in-8^o*. livre rempli de recherches curieuses: 4^o. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Fresnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4^o*.

Bulteau (Louis) fut secrétaire du roi; mais il se démit de cette charge au bout de quatorze ans, & passa le reste de ses jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & assez bien écrits. Les principaux sont, 1^o. *essai de l'histoire monastique*; 2^o. *abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, deux volumes *in-4^o*.; 3^o. *traduction des dialogues de saint Grégoire le Grand*, avec de savantes notes, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de), neveu, frere & oncle de MM. Faucon de Ris, tous trois premiers présidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion si foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-temps. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans

sa 80^e. année ; & malgré la délicatesse de son tempérament , il dut au régime une assez bonne santé. Il étoit ami de Sarasin & de Scarron , & l'étude des belles-lettres fit son plaisir ; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisoit pourtant rechercher de tout le monde , & la plupart des écrivains de son temps ont loué la justesse de son style , & la délicatesse de son goût : il portoit quelquefois cette dernière jusqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits dispersés en différens recueils. Après sa mort , les originaux de ses lettres & de ses poésies tombèrent entre les mains de son neveu , le premier président , qui moins communicatif encore que Charleval lui-même , refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de cet écrivain délicat , le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye , imprimée dans les œuvres de St. Evremont , est de Charleval , jusqu'à la petite dissertation sur le jansénisme & sur le molinisme , que St. Evremont y a ajoutée.

Choisi (François Timoléon de) , l'un des quarante de l'académie Française , naquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685 , avec le chevalier de Chaumont , & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages , dont les principaux sont , 1^o. *relation du voyage de Siam* ; 2^o. plusieurs vies , comme celles de saint Louis , de Philippe de Valois , du roi Jean , de Charles V , de Charles VI , & de madame de Miramion ; 3^o. quatre *dialogues sur l'immortalité de l'ame* , qu'il composa avec M. Dangeau ; 4^o. une traduction de l'imitation de Jesus-Christ dédiée à madame de Maintenon , avec cette épigraphe , qui ne parut que dans une seule édition , *concupiscet rex decorem tuum* ; 5^o. des *mémoires de la comtesse des Barres* : cette comtesse des Barres étoit lui-même.

« Il s'habilla , dit M. de Voltaire , & » vécut en femme plusieurs années ; il » acheta , sous le nom de la comtesse des » Barres , une terre auprès de Tours. Ces » mémoires racontent , avec naïveté , comment il eut impunément des maîtresses

» sous ce déguisement. Pendant qu'il me- » noit cette vie , il écrivoit l'histoire ecclé- » siastique , qu'il publia en 22 vol. in-12. » Dans ses mémoires sur la cour , on trouve » des choses vraies , quelques-unes de fausses ; » & beaucoup de hasardées ; ils sont écrits » dans un style trop familier. »

Corneille (Pierre) naquit en 1606 , & sera toujours le pere du théâtre François , car il faut le juger par ses chef-d'œuvres : nous aurons occasion de parler de lui au mot TRAGÉDIE , & la même occasion s'est déjà présentée sous d'autres articles ; j'ajouterai seulement qu'il exerça dans sa patrie la charge d'avocat-général à la table de marbre , sans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poésie dramatique. Une aventure de galanterie lui fit composer sa premiere piece intitulée *Mélite* , qui eut un succès prodigieux. Il mourut doyen de l'académie Française , en 1684 , à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grande réputation dans le théâtre sans ce frere aîné ; mais malgré le peu de cas que M. Despréaux en faisoit , il doit tenir un rang considérable parmi nos poètes tragiques ; & peut-être est-il supérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il étoit de l'académie Française , & de celle des inscriptions ; mais il mourut pauvre en 1709 , à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux ; car outre ses pieces de théâtre , au nombre de trente-quatre , on a de lui , 1^o. un *dictionnaire géographique* en 3 volumes in-fol. meilleur pour la Normandie que pour le reste ; 2^o. un *dictionnaire des arts & des sciences* , qui ne mérite plus d'être aujourd'hui consulté ; 3^o. la *traduction des métamorphoses* , & de quelques *épîtres d'Ovide* , heureusement rendues , &c.

Daniel (Gabriel) , célèbre jésuite , qui dans son *histoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai sur la premiere & la seconde race ; on lui a reproché , dit M. de Voltaire , que sa diction n'est pas toujours assez pure , que son style est trop foible , qu'il n'intéresse pas , qu'il n'est pas peintre , qu'il n'a pas assez fait connoître les usages les mœurs , les loix ; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre , dans lesquelles un historien de son état se trompe presque

toujours; enfin, qu'il parle trop peu des grandes qualités de Henri IV, & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'histoire du P. Daniel, avec tous ses défauts, est encore la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au regne de Louis XI. Il dit dans sa préface, que les premiers temps de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignoroit, en parlant ainsi, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand, intéressent toujours les hommes: on admire la foible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre histoire, & même depuis le cinquième siècle jusqu'au quinzième, ce n'est qu'un chaos d'aventures barbares, sous des noms barbares.

Outre l'histoire de France du P. Daniel, dont il donna aussi un abrégé en 9. vol. in-12, il a encore publié, 1^o. une *histoire de la milice Françoisise*, in-4^o. en 2 vol.; 2^o. *voyage du monde de Descartes*, in-12., c'est une jolie critique du système de ce philosophe: ce livre a été traduit en Anglois & en Italien; 3^o. plusieurs opuscules qui ont été recueillis en 3 vol. in-4^o. Il mourut en 1728, âgé de 79 ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il est connu par ses observations sur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop souvent des hommes célèbres, qu'il devoit aimer & estimer; mais il s'est fait honneur par sa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été imprimée à Paris en 1754, en 4 vol. in-12, & c'est la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vu renaître cent fois le feuillage du printemps, sans avoir éprouvé de passions pendant une si longue vie, & sans infirmités dans sa vieillesse; il a fini sa carrière en 1757, & il vivoit encore quand l'auteur de l'*essai sur l'histoire générale* a fait son éloge, que personne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit il, regarder M. de Fon-

tenelle comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les espèces de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquoit déjà cette finesse & cette profondeur qui décele un homme supérieur à ses ouvrages mêmes; c'est ce qu'il a prouvé dans ses *dialogues des morts*, & dans sa *pluralité des mondes*. Il fut faire des *oracles de Van-dale*, un livre agréable.

Il se tourna vers la géométrie & vers la physique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des sciences seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte des vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plupart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer sur la fin de ses jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son *carthésianisme*, en faveur des anciennes opinions qui, dans sa jeunesse, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumière & des graces sur les sciences abstraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance de l'histoire, & il a été sans con-

credit, au dessus de tous les savans François qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733, à 78 ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. du Harlay* son bienfaiteur; 2°. celle du *cardinal d'Amboise*; 3°. une *histoire de France* en 3 vol. in-fol. & en 7 vol. in-12.; cette histoire n'est pas supérieure à celle de Mezerai & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuses sur les coutumes des François, en différens temps de la monarchie. Les écoliers de l'université de Paris sont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui s'y distribuent solennellement depuis 1747.

Noël (Alexandre) dominicain & docteur de Sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son *histoire ecclésiastique*, Latine, qui avoit déplu aux inquisiteurs; il y a dans cette histoire des dissertations assez estimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & se dévoua tout entier à la chymie, qu'il étudia à Rouen, à Paris & à Montpellier; ensuite il en donna des leçons lui-même. Cette science, connue depuis long-temps en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une espece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes mêmes osèrent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui sortoient de ses mains eurent un débit prodigieux, & le seul magistère de Bismuth payoit toute la dépense de sa maison; ce magistère n'étoit pourtant autre chose que ce qu'on appelle du *blanc d'Espagne*; mais M. Lemery étoit le seul alors dans Paris, qui possédât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son *cours de chymie*, qui se vendit aussi rapidement que si c'eût été un ouvrage de galanterie ou de satire; on le traduisit en Latin, en Anglois, en Espagnol, & le président de la société royale de Séville nommoit Lemery,

le grand Lemery; cependant comme le grand Lemery étoit hugenot, on lui interdit à Paris ses cours de chymie, & la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 sa *pharmacopée universelle*, & quelque temps après, son *traité des drogues simples*. On les a réimprimés plusieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommé de l'académie des sciences, & en 1707, il donna son *traité de l'antimoine*; il y considère ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce livre, M. Lemery commença à se ressentir des infirmités de la vieillesse; enfin il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans,

Amand (Marc-Antoine-Gerard, sieur de Saint), poète François, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages; ce qui, si nous en croyons Despréaux, *satir. I, vers 97-108*, n'aida guere à sa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage :

L'habit qu'il eut sur lui, fut son seul héritage :

Un lit & deux placets composoient tout son bien ;

On, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.

Mais quoi ! las de traîner une vie importune,

Il engagea ce rien pour chercher la fortune,

Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,

Conduit d'un vain espoir, il parut à la cour.

Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée ?

Il en revint couvert de honte & de risée;

Et la fièvre au retour terminant son destin,

Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de

M. Despréaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Les poésies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard, ni à mendier les grâces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez; il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément s'il avoit su le faire d'une manière rangée.

Il avoit été reçu à l'académie Française dès l'origine de cette assemblée, & s'engagea de recueillir les termes grotesques & burlesques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ses écrits qu'il étoit fort versé dans ces sortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes in-4°. Le premier en 1627, le second en 1643, & le troisième en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, est la meilleure pièce, au jugement de Despréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

Son *Moïse sauvé* éblouit d'abord quelques personnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pu se relever, depuis l'art poétique de Despréaux, qui parlant de cette idylle héroïque, *chant III, vers 264.*

*N'imites pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'Hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mere, offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vue.*

Un défaut inexcusable de Saint-Amand, suivant la remarque du même écrivain, c'est qu'au lieu de s'étendre sur les grands objets,

qu'un sujet si majestueux lui présentoit, il s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers :

*Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.*

Enfin, ce poète n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de satires outrées, & quelquefois dans ses bons mots. On lui attribue celui-ci qui est assez plaisant : se trouvant dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche, on demanda la raison de cette différence bizarre; alors Saint-Amand, sans la chercher, se tourna vers cet homme, & lui dit : « apparemment, Monsieur, que vous avez plus travaillé de la mâchoire que du cerveau. »

Pradon (Nicolas), autre poète François, mort en 1698, a eu son nom extrêmement ridiculisé par les satires de Despréaux. Il eut grand tort, après d'heureux succès, de se prêter à une puissante cabale, & d'oser donner sur le théâtre sa tragédie de Phedre & d'Hippolyte, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la pièce de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainsi l'épigramme de l'auteur :

*Ci-gît le poète Pradon,
Qui, durant quarante ans d'une ardeur sans
pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.*

Cependant on a recueilli en un volume ses pièces dramatiques, qui sont Pirame & Tisbé; Tamerlan; la Troade; Phedre & Hippolyte; Satira & Régulus, qui malgré ses défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette pièce que Pradon avoit donnée en 1688, étoit entièrement oubliée, lorsque Baron la remit au théâtre en 1722, avec un succès éclatant.

Au reste, Pradon n'est point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rousseau fit à l'occasion d'une

fatire remplie d'invectives, contre M. Despréaux :

*Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand
courroux,*

Qui contre Despréaux exhale tant d'injures ?

Il m'a berné, me direz-vous ;

Je veux le diffamer chez les races futures.

Hé, croyez-moi, restez en paix.

En vain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire ;

Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire ;

Et le grand Scipion sera toujours mauvais.

Le grand Scipion est d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embrassa l'état ecclésiastique, & cultiva l'étude des beaux arts & de l'histoire. Il a publié celle de l'ancien testament ; 2°. celle d'Olivier Cromwel ; 3°. celle du vicomte de Turenne ; 4°. le parallèle des François & des Italiens, dans la musique & dans les opéra, parallèle dans lequel il donne la préférence aux Italiens ; 5°. les monumens de Rome ou description des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture & d'architecture de Rome, avec des observations. Paris 1700 & 1702, in-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen Romain ; il est cependant fort au dessous des descriptions Latines en ce genre. On attribue à l'abbé *Raguenet*, les voyages de Jacques Sadeur, livre très libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il est mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne), jésuite, plein de goût & de connoissances dans les belles-lettres. Il lia à Caën une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du collège des jésuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la versification Latine ; 2°. une traduction Française d'Horace, avec des notes d'une érudition choisie : cette traduction respire l'élégance, & même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer ensemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par sa vertu l'estime des honnêtes gens, & fut

toujours très-attaché à MM. de Port-Royal L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers-sur-Fere ; il mourut subitement à Paris en 1686, à quarante-sept ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages de piété, entre lesquels on estime particulièrement l'année chrétienne, qui est dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux savans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illustre par son esprit & ses ouvrages, mademoiselle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712 ; elle a donné en prose des brochures sous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées ; mais elle s'est encore distinguée par ses vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poésie de l'académie Française, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouse.

Elle composa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la dernière n'eut point de succès. Ses piéces fugitives ont été répandues dans différens recueils ; on s'est trompé cependant en donnant sous son nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur ; cette fable est de M. la Parisière, évêque de Nîmes, successeur du célèbre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inseré dans son recueil de vers choisis, le placet au roi, par lequel mademoiselle Bernard prie Louis XIV de lui faire payer les deux cens écus de pension dont il l'avoit gratifiée. Ce placet est conçu en ces termes :

SIRE, deux cens écus sont-ils si nécessaires

Au bonheur de l'état - au bien de vos affaires,

Que sans ma pension vous ne puissiez dompter

Les foibles alliés & du Rhin & du Tage ?

A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister ;

Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage

Il falloit ces deux cens écus,

Je ne les demanderois plus.

Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie,

Je voudrois me creuser un illustre tombeau ;

Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,

Mourir de faim pour la patrie.

SIRE, sans ee secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles.
Ah ! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui se sont uniquement dévoués à la recherche de son histoire. Taillepé (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588 ; mais en 1738 Farin (François), prieur du Val, a mis au jour l'histoire complète de cette ville en 2 vol. in-4° ; on peut la consulter.

Ainsi tout nous autorise à chanter la gloire de Rouen, & à nous persuader que ce ne sera point par cette ville, ni par la province dont elle est la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

Voici encore quelques savans & quelques artistes célèbres.

Pierre Bardin, un de ceux qui furent choisis par Richelieu pour composer l'académie Française : les premières parties du Lycée sont de lui ; c'est le premier dont l'académie ait fait l'éloge : il est dans son histoire, page 371.

Jean-Baptiste le Brun des Marettes, fils d'un libraire de Rouen.

Adrien Auzout, philosophe, mathématicien, habile dans les langues, & très-instruit dans toutes les parties de l'antiquité, dans lesquelles il se perfectionna par un séjour de huit ans à Rome, ce qui a engagé Raphaël Fabreti d'Urbain, à dire de lui dans la première dissertation, *de aquis & aquæ ductibus*, impr. en 1680 : *Adrianus Auzout Rhotomagensis, vir emunctæ naris & non minùs rerum naturæ quàm antiquitatis sagacissimus perscrutator*. Il rétablit 120 passages de Vitruve qui étoient désespérés par tous ceux qui avoient travaillé sur cet auteur ; il rétablit aussi l'inscription de l'arc de triomphe de Septime Sévere, posé sur la pointe du capitole, par l'inspection des trous, percés pour chaque lettre, dont il en rétablit trente-deux, comme a fait M. Segulier à Nîmes. On lui doit encore l'inscription entière de la pierre milliaire de Saquenai, sur le grand chemin de Langres, en 1680 ; M. Mariotte l'a aussi copiée.

Le pere Bence, docteur de Sorbonne, un des premiers peres de l'oratoire, du temps de M. de Berulle, mort à Lyon, plein de mérite, & auteur de plusieurs ouvrages sur l'écriture-Sainte.

Jean-Baptiste de Mercastel, prêtre de l'oratoire, académicien de Rouen, où il est mort en 1754 ; il professa dix ans les mathématiques à Angers avec célébrité, publia la *table des nombres composés & de leurs composans, l'arithmétique démontrée*, imprimée en 1732 ; une vivacité franche & droite que modérait une bonté naturelle, & les plus grands sentimens de religion caractérisoient cet oratorien. M. le Cat a fait son éloge. Voyez le journal de Verdun, novembre 1754.

Jean Jouvenet, né en 1644, mort en 1717, fameux peintre d'histoire, dont le dessein est hardi, & les compositions riches & animées. Voyez ce qu'on en a dit à l'article NORMANDS ILLUSTRES.

Louise Cavelier, fille d'un procureur au parlement de Rouen, étoit d'une très-belle figure, avoit un esprit vif & enjoué : elle a composé de jolis ouvrages en prose & en vers, dont deux poèmes, l'un intitulé *Augustin*, l'autre *Minet*, pièce comique & caustique, imprimés en 1737, & oubliés maintenant : elle est morte à Paris en 1745, âgée de 43 ans.

Emma, abbesse de Saint-Amand de Rouen, au xii^e siècle accueillit dans sa retraite tous les arts d'agrément, & la poésie en particulier : la pratique des études religieuses ne put éteindre son génie poétique, on la surnomma la *pieuse muse*. Si l'on en croit ses contemporains, aucune ne mérita mieux qu'Emma ce titre glorieux. Marfille qui lui succéda, s'acquies de la célébrité dans une autre carrière : ce fut à son érudition qu'elle dut toute sa gloire.

Les hommes alors ne s'étoient point arrogé le privilege exclusif de penser & de connoître : les femmes ambitionnoient l'estime des hommes. Quel abus des lumieres que celui qui condamne la moitié du genre humain à s'en passer ? Voyez le tableau des gens de lettres, tome V, page 86, 1770.

Pendant que nous parlons des femmes savantes de Rouen, citons-en deux encore

vivantes qui se sont fait un nom dans la république des lettres.

Marie le Page , épouse de Joseph du Bocage , mort en 1767 , est au rang des dames les plus célèbres par la beauté de son esprit & les productions de sa plume , & particulièrement par son talent pour la poésie épique : en lisant ses poèmes , on sent que son astre en naissant l'a formée poète : on y reconnoît l'enthousiasme qui caractérise les vrais enfans d'Apollon ; ses idées sont sublimes ; la pompe & l'élévation regnent dans ses descriptions la chaleur dans ses images , la richesse dans l'expression ; sa prose n'a pas moins de mérite.

Ce que cette dame raconte de ses voyages est peint avec une grace charmante : ce n'est par-tout que légèreté , fin badinage , traits d'esprit qu'elle seme comme en voltigeant : tous les objets d'admiration , tous les monumens publics font sur elle des sensations , dont l'image , comme imprimée dans ses lettres , rend en quelque sorte nouveau tout ce qu'on a lu en ce genre dans les voyageurs : c'est dans ses lettres sur l'Angleterre qu'elle se montre toute entière & sans apprêt ; elle y découvre tout son goût , sa façon de voir , de penser , son discernement , sa justesse. C'est aux femmes d'esprit à voyager & à écrire leurs voyages ; elles voient avec plus de sentimens que nous ; elles font des remarques plus fines , & sont moins distraites sur certains objets que les voyageurs les plus attentifs. Voyez *Esprit des femmes* , tome II , 1767.

Voici un joli madrigal fait en 1763 à madame Bocage à Rome , par M. de la Condamine , que la France & les lettres viennent de perdre (février 1774.) :

*D'Apollon , de Vénus , réunissant les armes ,
Vous subjuguez l'esprit , vous captivez le cœur ;
Et Scuderi jalouse en verseroit des larmes ;
Mais sous un autre aspect son talent est vainqueur ;
Elle eut celui de faire oublier sa laideur :
Tout votre esprit n'a pu faire oublier vos charmes.*

Madame le prince de Beaumont , née à Rouen en 1711 , a résidé long-temps à Londres , où elle a exercé son talent admirable pour l'éducation des demoiselles : on

compté parmi les productions de sa plume , le *Magasin des enfans* , le *Magasin des adolescents* , l'*Education complete* , *Lettres de madame de Montier* , &c. ; on y reconnoît le sens exquis d'une bonne maîtresse ; une adresse singulière pour déguiser le sérieux de l'instruction & l'austérité de la morale , sous l'enveloppe de la fable & les agrémens de l'histoire ; un talent particulier pour s'attirer l'attention d'une aimable jeunesse , par l'air simple , naturel , insinuant , dont tous ses petits romans sont tournés ; le tout à la portée des jeunes lecteurs qu'elle veut instruire. Cette dame respectable s'est retirée à Avallon en Bourgogne.

Jean Pommeraye , laborieux bénédictin , qui a publié , 1^o. l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen* , celles de *Saint-Amând* & de *Sainte-Catherine* ; 2^o. l'*Histoire des archevêques de Rouen* , in-fol. ; 3^o. un *Recueil des conciles de Rouen* , & l'*Histoire de la cathédrale* : ouvrages écrits sans agrément , mais pleins de recherches curieuses & importantes.

Pierre-Thomas Dufossé , d'une famille distinguée , fut élevé à Port-Royal , & fut profiter des leçons de MM. le Maître & de Sacy : nous avons de lui les *vies de saint Thomas de Cantorbéri* , d'*Origene* , de *Tertullien* , assez estimées ; il mourut dans le sein de la piété en 1698 , à l'âge de 64 ans.

Jacques-Francois Blondel , né à Rouen , mort à Paris le 9 janvier 1774 , à l'âge de 70 ans ; également sensible à sa propre gloire & à celle de sa patrie , il se livra dès sa jeunesse au dessein , à la gravure & à tous les arts agréables. Son éloquence naturelle , sa facilité à écrire & à parler le firent connoître avantageusement ; ses premières productions furent des changemens considérables & beaucoup d'additions à l'architecture de Davillier ; il perfectionna aussi les élémens de Scamozzi & de Vignole. S'élevant ensuite à mesure que son génie , aiguillonné par de nouveaux succès , prenoit plus d'essor , il fit l'*histoire de l'architecture Française* , à laquelle il appliqua les principes généraux de l'architecture ancienne & moderne ; il laissa imparfait ce grand ouvrage. Si quelque chose peut l'excuser , c'est le zèle & l'assiduité qu'il mit toujours à former des élèves dans son *Ecole des arts* , titre honorable qui fut

fut unanimement donné à la maison qu'il occupoit alors rue de la Harpe, & d'où sont en effet sortis des artistes habiles en plus d'un genre. Il fut admis tard, mais sans sollicitations, à l'académie d'architecture, en 1755, & il en fut élu professeur deux ans après. Le roi, qui le nomma son architecte, lui donna un logement au Louvre, où il tint son école dans la salle de l'académie; il y continua ses leçons publiques, qu'il ne cessa de donner deux fois la semaine jusqu'à sa mort. Voulant rendre utiles les derniers momens d'une vie languissante, il entreprit un *cours complet d'architecture*: cet excellent ouvrage, orné de beaucoup de gravures nécessaires, faites avec soin, n'est imprimé qu'aux deux tiers; mais l'auteur a laissé de quoi l'achever.

Jean-Baptiste Deshays, mort jeune en 1765, dont les talens pour la peinture ont été souvent applaudis aux salons de 1761 & 1763.

Linant, qui a remporté trois prix à l'académie Françoisé, sans en être plus grand poète, auteur malheureux de plusieurs tragédies, étant sur le point de mourir, un ami lui demanda s'il regrettoit la vie: « Hélas! répondit-il, je ne puis être plus malheureux dans l'autre monde que je l'ai été dans celui-ci. »

Nicolas Fourneau, maître charpentier à Rouen, ci-devant démonstrateur de trait à Paris, a publié en 1767, chez Tilliard, un volume *in-fol.* de 60 pages, avec 20 figures, sur l'*art du trait, de la charpenterie*; & la deuxième partie en 1769, avec cette épigraphe *Fabrilia fabris*. Cet utile ouvrage, où l'auteur a employé avec beaucoup de sagacité les sections coniques, tant simples que composées, suppose des connoissances géométriques peu communes, & des talens distingués dans l'art de la charpenterie; tel est l'éloge qu'en a fait l'académie de Rouen. M. Fourneau a travaillé à la fleche de la chartreuse de Gaillon.

M. l'abbé Yart, de l'académie de Rouen, nous a donné en 8 volumes la traduction des meilleurs morceaux de la *poésie Angloise*.

Les pays éclairés ont toujours eu beaucoup d'historiens; depuis près de deux cens ans Rouen en a eu plus de quinze; & nous

n'avons pas encore une bonne histoire de cette grande ville, où l'abbé Expilli compte cent mille ames, tandis que par le dénombrement, publié par M. Mézanges, il n'y en a que soixante-quinze mille.

La dernière histoire, par M. Farel, prier du Val, en 6 vol. *in-12*, 1738, troisième édition, est mal écrite, & n'a contenté personne. On en a donné un abrégé en 1759, en un gros volume *in-12*.

Le martyrologe de l'église de Rouen parut *in-4°* en 1670; & le pouillé du diocèse en 1704.

Sur le portail de la cathédrale de Rouen on voit un arc de triomphe, sur lequel le roi Henri IV paroît chasser les lions & les loups de sa bergerie; la ligue enchaînée ronge sa chaîne: le roi d'Espagne regarde ces trophées d'un air pensif & mélancolique. *Voyages hist. en Europe*, par Jordan, en 8 vol. 1695. (C.)

ROUER, v. act. (*Gram.*) voyez les articles ROUE.

ROUER, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre en rond.

ROUER A CONTRE, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de droite à gauche.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVEREDO, (*Géogr. hist. litt.*) en Latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; jolie ville du Tirol, d'environ 7000 ames, aux confins de l'état de Venise près de Ladige sur un torrent, pour le passage duquel on a taillé un pont de pierre défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente & à 47 de Bresce. *Long.* 28, 35; *lat.* 46, 10. (D. J.)

M. Andrea Soverio-Bredi, secrétaire de l'académie des *Agiati*, travaille sur l'histoire de cette ville, qui passa, en 1416, à la république de Venise; elle devint alors une forteresse considérable où l'on plaça un *podestat*; ses habitans industrieux y formerent un commerce considérable, sur-tout en laine. La culture des mûries & la fabrique de soie s'y établirent avant 1600. En 1609 cette ville fut cédée à l'Autriche, qui a possédé encore aujourd'hui; l'empereur Maximilien lui accorda le titre de ville, avec divers autres privilèges. Le goût des lettres s'y est répandu en même temps que

les autres genres de culture, & on en a banni la vieille maniere de philosopher.

L'académie des *Agiati* tint sa premiere assemblée en 1751, & l'impératrice reine s'en déclara la protectrice. Les deux freres Tartarotti, savans philosophes, le docteur Antoine Chiosole ont fait honneur à cette ville. (C.)

ROUERGUE, LE (*Géogr. mod.*) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle est bornée au nord par le Quercy; au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, sur 20 de large. On la divise en comté, & en haute & basse Marche: le comté renferme Rodez, capitale de toute la province. Mithau est la capitale de la haute Marche, & Villefranche de la basse.

Le Rouergue & sa capitale Rodez ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont César fait plusieurs fois mention dans ses commentaires. Auguste mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Plinè remarque qu'ils confinoient avec la Gaule Narbonnoise. Voyez RUTÉNIENS. (*Géogr. anc.*)

Lorsque sous Valentinien I, l'Aquitaine fut divisée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent soumis aux Visigoths, dans le cinquieme siecle, à Clovis dans le sixieme, & après sa mort, les Goths s'emparerent de Rouergue. Dans le septieme siecle, les rois de Neustrie, ou plutôt les maires du palais qui dominoient sous leur nom, furent seuls reconnus en Aquitaine. Ce pays passa dans le huitieme siecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, successeurs de Pepin, jouirent du Rouergue jusqu'à la dissipation de leurs états, où chacun se rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & sous celui de Hugues Capet, quoique le Rouergue eût ses seigneurs, comme les autres pays voisins, on ne fait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodez, qui se rendit héréditaire.

Dans la suite des temps, Hugues sortit de la maison de Carlat, transigea de ses terres & du comté de Rodez, avec Al-

phonse, roi d'Aragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Aragon se réserva en propre la seigneurie utile des dioceses de Rodez & de Mende; mais son successeur, par un autre traité fait avec saint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le Rouergue & le comté de Rodez; c'est ainsi que cette province a été annexée à la couronne.

C'est un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de bestiaux, & sur-tout des mulets. La sénéchaussée de Rouergue a deux sieges préfidaux, Villefranche qui est le plus étendu, & Rodez dont le ressort ne va pas au delà de l'élection de cette ville.

Montjofieu (Louis de), en Latin *Montejosius*, gentilhomme de Rouergue au seizieme siecle, a mis au jour cinq livres d'antiquité, où l'on trouve quelques morceaux assez curieux sur la peinture & la sculpture des anciens. (D. J.)

ROUET, s. m. (*Architect.*) est une espece de rose de charpenterie sur laquelle on pose la premiere assise de pierre pour fonder un puits; sur-tout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaise, qu'il est impossible de percer sans occasioner l'éboulement des terres.

ROUET (*Hydr.*) est un assemblage de charpente dispersé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire est garnie de dents qui s'engrenent dans les fuseaux d'une lanterne.

On appelle encore rouet, l'assemblage circulaire de charpente sur lequel on cloue à cheville une plateforme de planches pour asséoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un bassin, que l'on nomme encore *racinaux*. Voyez RACINAUX. (K)

ROUET, armes à, (*anciennes armes.*) les arquebuses & les pistolets à rouet sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arsenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curiosité. Ce rouet étoit une espece de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un aissieu qui la perçoit dans son centre. Au bout

intérieur de l'aissieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aissieu, quand on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clef, où l'on inféroit le bout extérieur de l'aissieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faisoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet. Par le même mouvement, le chien armé d'une pierre à fusil étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les pistolets ordinaires; alors le chien tombant sur le *rouet* d'acier faisoit feu, & le donnoit à l'amorce. (D. J.)

ROUET DE POUILLIE de chaloupe, (*Marine.*) c'est une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arrière de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaisseau.

ROUET, *en terme de boutonier*, est une machine à roue, montée à peu près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle est plus grosse. La tête de ce *rouet* est garnie de deux poupées postiches, où sont arrêtés en dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés sur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une pièce. *Voyez* PER-CER. Le *rouet* fait précisément entre les mains du boutonier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauses, des gorges & des têtes; mais le tourneur est vis-à-vis de son morceau, & le boutonier est toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns sur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur sont communs; mais le boutonier ne peut travailler sur le tour sans contrevénir aux ordonnances & aux privilèges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutoniers, si ce n'est qu'il faut entendre, & le langage, & les travaux des boutoniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; science

que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentissage chez les boutoniers.

ROUET, *en terme de boutonier*, est une machine composée de trois roues montées au dessus les unes des autres, dans un châssis de deux montans soutenus sur leurs pieds. L'une de ces roues qui se tourne à la main sans manivelle est moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à son tour passe, après s'être croisée sur douze petites molettes montées à distances égales, sur une petite roue pleine, creusée tout autour, comme une poulie; cette roue est sur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petites broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes est le plus souvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conserver la roue, qui ne tarderoit guère à s'user sans cela. Les broches des molettes sont toutes courbées en crochet du même côté; c'est dans ces crochets que l'on arrête le fil de soie ou de poil, alors on le retord de la manière qu'on veut, en tournant la première roue, comme nous avons dit. C'est avec ce *rouet* qu'on fait la milanoise, le cordonnet, le guipé, &c. *Voyez ces articles.*

ROUET, instrument dont les boyaudiers se servent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des boyaudiers est composé d'une sellette à quatre pieds, qui a environ quatre pieds en carré, & est haute d'un pied. Du milieu de la sellette s'élevent deux montans de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montans à la hauteur d'environ trois pieds. Les deux montans sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermédiaire est occupé par une roue d'environ trois pieds de diamètre, qui est traversée par l'axe de fer, terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans est une broche de fer placée horizontalement, & garnie au milieu d'une espèce de bobine, & qui se termine par un bout en un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyau qui y est placée, &

qui passe aussi par dessus la bobine de la broche qui est au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue est mise en mouvement ; & par le moyen de la corde qui est autour, elle communique son mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine est contenue de fois dans celle de la roue.

ROUET, *en terme de cardeur*, est un instrument dont ils se servent pour filer la laine. Il est composé d'une roue qui joue dans un arbre où elle est suspendue au dessus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pied sous cette roue, & y posant à la tête du rouet, d'où s'élevent deux marionnettes qui sont garnies par en haut de deux fraseaux de jonc qui les traversent, & tiennent la broche sur laquelle se dévide le fil. Voyez TÊTE, ARBRE, BANC, FRASEAUX, BROCHES & MARIONNETTES.

ROUET, *terme de cordier*, c'est une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne sont pas ordinairement fermées, les ouvriers sont obligés d'emporter chez eux presque tous leurs ustensiles ; c'est pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs ; ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les rouets légers, qui sont composés d'une roue, de deux montans qui la soutiennent, d'une grosse pièce de bois qui forme l'emplacement du rouet, de deux montans qui soutiennent des traverses à coulisses, dans lesquelles la planchette est reçue, de sorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau : 1°. cette planchette porte les molettes ; 2°. un morceau de bois dur sert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins ; 3°. la broche de fer de la molette est terminée à un de ses bouts par un crochet. L'autre bout traverse un morceau de bois qui étant rivé sur une plaque de fer, a la liberté de tourner. 4°. Une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle passe la corde à boyau, passant aussi sur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes sont tellement arrangées sur la planchette qui les porte, tantôt en triangle,

tantôt en portion de cercle, qu'une seule corde à boyau peut les faire tourner toutes à la fois.

Ces rouets suffisent pour les marchands ; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des rouets plus solides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. En voici une description abrégée. Le poteau est fortement assujéti au plancher de la filerie : ce poteau soutient la roue, qui est large & pesante. A la partie supérieure du même poteau & au dessus de l'aissieu de la roue est une grande rainure dans laquelle entre une pièce de bois, qui y est retenue par des liens.

A cette pièce de bois est solidement attachée la pièce qu'on appelle la tête du rouet ou la crochille, & qui porte les molettes ou curles au nombre de sept ou de onze suivant la grandeur des rouets. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes, une courroie qui passe sur la circonférence de la roue les touche toutes ; ce qui fait que chacune d'elles se ressent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un seul homme appliqué à la manivelle peut, sans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la seule inspection de la machine, que la pièce est assemblée à coulisse dans le poteau, pour qu'on puisse avec des coins élever ou baisser la tête du rouet ; ce qui sert à roidir ou à mollir la courroie. Voyez l'article CORDERIE.

ROUET DE FER, *terme de corderie*, est un petit rouet dont on se sert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce rouet est composé de quatre crochets mobiles, disposés en manière de croix ; ces crochets tournent en même temps que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux est garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle.

ROUET, (*Epicier.*) est une roue montée sur deux pieds, dont les rebords sont assez hauts. On la tourne avec une manivelle pour diviser la bougie filée.

ROUET, en terme d'épinglier, est comme un rouet à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, si la corde, plus ou moins longue, le demande. Le moule des têtes est attaché autour de la broche; c'est sur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du rouet. *Voyez* **TOURNER**, & l'article **GOUDRONNER**.

ROUET, (*Filerie*.) instrument propre à filer les soies, laines, chanvres, cotons & autres matières semblables. Le rouet commun consiste en quatre pièces principales; savoir, le pied, la roue, la fusée & l'épinglier.

Le pied est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diamètre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés sur la table du pied. La fusée, qui est une espèce de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de laiton recourbé, qui environnent la fusée, & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. L'on appelle *fillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au rouet.

Les dames & les personnes curieuses se servent de rouets faits au tour, dont les principales pièces sont semblables à celles du rouet commun qu'on vient de décrire. La principale, ou plutôt l'unique différence essentielle, consiste en ce qu'il y a deux manières de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier rouet, & l'autre par le moyen d'une marche qui est au dessous du rouet, qui, étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la roue, en appuyant ou levant le pied qu'on met dessus.

Il y a une troisième sorte de rouet portatif très-commode & très-ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le rouet entier n'a guère plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de

cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diamètre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pied d'ébène attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou attacher sur une petite tablette appesantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, achève toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du rouet. L'on ne peut dire combien ce rouet est commode, ni combien l'usage en est devenu commun. *Diction. de Comm. (D. J.)*

ROUET, instrument du fileur d'or, est une machine d'un mécanisme assez curieux, dressée sur un châssis ou corps de quatre montans avec leurs traverses, qui soutient tout l'ouvrage. Cette machine qui sert à couvrir le fil & la soie, d'or, d'argent, &c. pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandise de cette nature, a environ trois pieds & demi de haut, sur cinq & demi de long, & deux & demi d'épaisseur. Il y en a à seize caselles qui est plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caselles, mais on n'en fait point au dessous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui se communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* **CASELLES**.

La fusée s'emboîte par chacune de ses extrémités dans deux supports attachés en dehors aux deux montans de devant. *Voyez* **FUSÉE**.

Au dessus de la fusée tournent les caselles au nombre de huit, douze ou seize, séparées l'une de l'autre par de petits piliers où elles sont retenues.

Au milieu de la pièce de bois qui couvre les caselles, passe un boulon de fer qui traverse le sabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* **SABOT & GRANDE ROUE**.

Les piliers du montant de derriere , dont l'assemblage , ainsi que celui des montans de devant s'appelle *châffis* , sont garnis de deux planches faillantes dont l'une soutient l'extrémité de la roue du moulinet , & l'autre la grande roue qui tourne au dessus. *Voyez CHASSIS & ROUE DU MOULINET.*

Plus haut que cette roue du moulin est une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet* , & qui soutient tous les contre-poids , à chacun desquels sont attachées des cordes qui , par leur autre bout , sont liées à des mouffles , garnies chacune de deux polies. *Voyez MOUFFLES, POULIES & CONTREPOIDS.*

Sur la premiere de ces poulies passe une autre corde qui va s'entortiller dans la fusée d'où elle revient par la seconde poulie sur les caselles , & les fait tourner pour dévider le fil d'or , &c. ; dessus plus haut & un peu en devant est le sommier appuyé de l'un & de l'autre bouts sur chacune des traverses du corps du métier. Il est percé d'autant de trous qu'il y a de caselles , contenant autant de broches de fer garnies en devant d'un moulinet , sur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voyez SOMMIER , MOULINET , ROQUETINS & BATTU.*

Au bas du sommier sur le devant sont cinq petites poulies & deux montans , qui servent à serier ou desserrer la corde des moulinets qui passe sur ces poulies. *Voyez POULIES & MONTANS.*

C'est la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets , par le moyen d'une seule corde qui se croise sur chacune des cinq poulies ; ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette description par le dossier , qui n'est autre chose qu'une planche qui s'élève sur le derriere du métier de toute sa largeur. Elle est percée comme le sommier de douze ou seize trous , selon la grandeur du *rouet* , dans lesquels on passe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins , sur lesquels on a tracé la matiere qu'on veut couvrir. Ces roquetins sont retenus sur leur broche par un petit poids qui embrasse un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voyez DOSSIER , TRACANNER , &c.*

ROUET A TRACANNER , est fait à peu près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire , excepté que la broche n'est pas percée comme dans celui-ci pour conduire le fil de la quenouille sur la bobine : ce qui n'est pas nécessaire au tracanneur , puisqu'on dévide du fil d'une caselle sur un bois. *Voyez BOIS.*

Grand ROUET , en terme de *Friseur de drap* , est une roue garnie de dents placées horizontalement , qui engrenent dans la grande lanterne. *Voyez LANTERNE.* Cette roue est montée dans le manège sur un arbre vertical , & tournée par un ou plusieurs chevaux.

ROUET de moulin , (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin , qui est de 8 à 9 pieds de diamètre , & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long , qui entrent dans les fuseaux de la lanterne du moulin , pour faire tourner les meules. *Rouet* se dit généralement de toutes les roues dentées , dont les dents ou alluchons sont posés à plomb. (*D. J.*)

ROUET , (*Serrurerie.*) garniture qui se met aux ferrures , pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef ; elle est posée sur le palatre. La tige de la clef passe au centre ; elle en est embrassée ; elle est ouverte vis-à-vis de l'entrée , pour laisser passer la clef.

On monte sur le *rouet* d'autres pieces , comme pleinecroix , saucillon , &c. ; ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet* , on prend un morceau de fer doux ; on l'étire très-mince & très-égal d'épaisseur. On a la longueur du *rouet* sur une circonférence tracée au dedans du palatre , & prise en mettant le bout de la tige de la clef dans le trou de l'entrée , & tournant la clef ; on la trace avec la pointe à tracer , mise au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas , en trois , quatre ou cinq parties égales ; on y ajoute une portion , & l'on porte le tout sur une ligne droite ; la portion ajoutée est l'excédant de la courbure de l'arc du cercle sur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des pieds du *rouet* doit être posé au trou percé

sur le palatre, & l'on a la distance du trou à l'autre trou où doit être posé l'autre pied. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux pieds, un à chaque extrémité, un peu plus larges que les trous percés, afin que si le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laissé la bande de fer assez large pour pouvoir prendre, sur la largeur, la hauteur des pieds. On a pourvu aussi au cas où l'on seroit obligé de fendre le *rouet*, & de laisser passer les barbes du pêne ou de quelque secret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pied du *rouet* qui n'est autre chose que la rivure qui le fixe sur la pièce où il est posé.

Si le *rouet* est chargé de pleinecroix, de faucillons, &c. on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous nécessaires pour recevoir les pièces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dressé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait passer dans la clef. Si la clef tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pièces sur-ajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les pieds. Pour le faire, lorsqu'il est coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par derrière au forêt ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle sera fendue le pleinecroix dans la clef. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les deux bouts jusqu'au droit des pieds. On les tournera ensuite & placera; on l'essayera sur la fente de la clef; & l'ayant retiré de place, on le piquera sur une platine de fer doux, & si mince qu'elle puisse passer aisément par les fentes de la clef, droit comme sur le palatre; on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clef fera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait jusqu'aux trous des pieds du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaisseur du *rouet* dont on courbera les pieds en dedans pour les faire entrer dans la platine; on ravera ces pieds dans leurs trous doucement sur l'étau ou le tasseau à petits coups de marteau. Puis on redressera les pieds du *rouet*; on cou-

pera la pleinecroix, & on y fera tourner la clef.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clef; on pique le faucillon sur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clef.

Rouet renversé en dehors, ou dont le bord est rabattu du côté du museau de la clef. Pour le faire, après avoir pris sa longueur, comme on a dit, & l'avoir laissé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clef.

Rouet à crochet renversé en dedans. Il se fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet sur une petite bigorne, & de le faire passer dans la clef.

Rouet avec faucillon en dehors. Après que le *rouet* est coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le *rouet*; l'on trace le faucillon sur une petite pièce de fer doux; on réserve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit plusieurs fois les pièces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renversé en dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clef; & pour le faire, on le ploie sur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur; on a une virole d'une ligne & demie d'épaisseur, qui fait presque le tour du mandrin. On met cette virole sur le *rouet* & le mandrin, observant de laisser excéder le bord du *rouet* au dessus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverser. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* sur le mandrin, commençant par le milieu, & recuisant, comme il a été dit. Le renversement fait, on dresse & l'on fait aller la clef.

Rouet en pleinecroix renversé en dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laissée par derrière pour la renversure, on a deux viroles de l'épaisseur de la renversure. On renverse sur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverser par le milieu, à

petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuste dans les fentes de la clef, & elle est finie. On observe toujours de recuire.

Rouet renversé en dehors en bâton rompu. Il se fait comme le *rouet* renversé en dehors à crochet, si ce n'est qu'il faut rabattre simplement sur le carré d'un tasseau.

Rouet en pleincroix hasté en dedans. Il se fait, comme les précédens, sur deux viroles, sinon qu'à la virole de dessus on épargne & pratique un petit rebord, hastière ou feuillure carrée & limée, juste à la hauteur de la fente de la clef. On place la pleincroix sur cette virole, & haste à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciselets carrés par le bout, on la fertit tout autour.

Rouet en pleincroix hasté en dehors. C'est la même exécution, sinon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet*.

Rouet avec pleincroix, hasté en dehors & renversé en dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renversure; l'une des viroles de dehors sera hastée, & celle de dedans sera toute carrée par dessus. Après les avoir posées, comme il convient, on achèvera comme à la pleincroix hastée, & à la pleincroix renversée.

Rouet à pleincroix, hasté en dedans & renversé en dehors. C'est, comme au précédent, sinon qu'une des viroles de dedans doit être hastée.

Rouet foncet. C'est celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une pièce de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clef. On lime ensuite, laissant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renversé en dessus, sur le tasseau, jusqu'à ce qu'il soit tourné comme il faut. On peut le composer de deux pièces. Pour cet effet on forme un *rouet* simple, on réserve à son bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleincroix; on y pique le *rouet*, comme sur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en dedans qu'au dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où

seront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle est fendue dans la clef; on la rive; on sonde. La fonçure n'est qu'une pleincroix, sinon qu'elle est toujours posée à l'extrémité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleincroix renversé en dedans. Il se fait avec des viroles, comme le renversé en dehors, si ce n'est qu'il faut renverser le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet hasté en dedans, & dont le bord est coudé en double équerre. Ce *rouet* se fait avec un mandrin rond de la grosseur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clef. On plie le fer à *rouet* sur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaisseur qu'on met sur le *rouet*; on serre le tour dans l'étau; on rabat sur le mandrin, & retrécit à petits coups de ciselets carrés par le bout, le fer excédant & laissé pour faire la hastière.

Rouet hasté en dehors. Il se fait de la même manière, si ce n'est que l'entaille ou hastière faite sur le mandrin doit être pratiquée sur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleincroix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clef. On a une platine de fer doux de l'épaisseur de la renversure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet*; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre, & à la hauteur du coude du *rouet*; on la place dans les fentes de la clef ou platine; on a une petite pièce de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette pièce, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, sur un mandrin rond; la petite pièce tournée convenablement; comme on s'en assurera par un faux *rouet*, on coupera les pieds, on divisera la petite pièce susdite, & l'on achèvera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renversé en dedans avec pleincroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renversés en dessus avec pleincroix; à queue d'aronde renversé en dehors

avec

avec pleinecroix ; à queue d'aronde renversée en dedans avec pleinecroix, en bâton rompu ; des *rouets* fourchus avec pleinecroix ; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, hastés en dedans ; des *rouets* en *M* avec pleinecroix ; des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaisseur du *rouet* ; on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clef, jusqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clef dans un trou fait à la plaque de fer qui servira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* simple. Puis on marque la place des pieds ; la mesure s'en prend comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace sur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de mesure convenable. On y laisse la hauteur des pieds par dehors & par dedans, selon les fentes de la clef ; de quelque côté que les pieds soient, on coupe toujours, & on enleve ces sortes de *rouets* sur une circonférence tracée, & la mesure se prend du côté où il faut faire les pieds.

Il y a des *rouets* foncecs, hastés, renversés en dehors & en dedans, des deux côtés, avec pleinecroix hastée en dehors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncecs simples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renversés en dehors, avec pleinecroix hastée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix hastée en dedans.

Des *rouets* renversés en dedans & hastés, en crochet par dehors, avec pleinecroix.

Des *rouets* renversés en dehors, & hastés en crochet en dedans, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & hastés par dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renversée par dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, ren-

Tome XXIX.

versés par dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renversés en dedans, à crochet, hastés en bâton rompu, en dehors, avec un faucillon hasté en dehors, & un autre faucillon hasté en dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renversés en dehors en bâton rompu, & renversés en dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* hastés en bâton rompu.

Des *rouets* hastés en dehors, avec faucillon, renversés du même côté.

Des *rouets* hastés en dedans, avec faucillon hasté-aussi en dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix & un faucillon en dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie*.) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine n'a rien de particulier ; on y remarque deux petites *roues* destinées à faire les cannettes.

Il y a aussi le *rouet* à dévider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET A RABATTRE, en terme de tireur d'or, est un *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête est garnie de deux montans placés sur la même ligne, le premier servant à soutenir la bobine, & le second la roquette qui y est montée sur une broche, & sur laquelle le fil d'or se dévide.

ROUET, f. m. terme de vitrier, machine dont les vitriers se servent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils se servent aux vitreaux des églises ; & aux panneaux des vitres ordinaires ; on l'appelle communément *tire-plomb*. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUETTE, f. f. (*Comm. de bois*.) c'est une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus flexible & plus souple ; on s'en sert comme de lien ou de hare, pour joindre ensemble avec des perches les morceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturier plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à

traversiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary.* (D. J.)

ROUETTES DE PARTANCE, parmi les *marchands de bois*, sont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de rivières qui doivent conduire les trains, pour suppléer en route à celles qui pourroient se casser.

ROUGE, adj. (*Physiq.*) est une des couleurs simples dont la lumière est composée, & la moins réfrangible de toutes. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voyez* ACIDE & ALKALI.

Les matières terrestres & sulfureuses deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise, qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent *rouges*, étant exposées à un feu modéré; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre, mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel*. *Voyez* CINABRE. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau *rouge*; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le soleil à travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainsi dire, qu'une fausse sensation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voy.* BLEU. *Chambers.* (O)

ROUGE, s. m. (*Cosmétiq.*) espèce de fard fort en usage, que les femmes du monde mettent sur leurs joues, par mode ou par nécessité. En d'autres termes, c'est

*Cette artificieuse rougeur
Qui supplée au défaut de celle
Que jadis causoit la pudeur.*

Le *rouge* dont on faisoit usage ancienne-

ment se nommoit *purpurissus*, sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames Grecques & Romaines se coloroient le visage. Il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent *rose d'aillet*, *carnation d'aillet*, en Anglois *rose-pink*. Il étoit fait de la plus fine espèce de craie blanche, *creta argentaria*, dissoute dans une forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se verfoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette dernière liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du *rouge* a passé en France avec les Italiens sous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de temps la liqueur *rouge*; les parties les plus grossières étant déposées au fond du vaisseau, on la verse peu à peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine, d'un *rouge* foncé, & fort brillante, se sépare peu à peu de la liqueur & va au fond du vaisseau: on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement sèche, on la frotte avec une dent d'or. De cette manière on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussière. Le gros *rouge* se fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Il n'y a pas long-temps que le beau sexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de se peindre les joues de *rouge* éclatant. Une nation voisine chez qui les règles de cet art ne sont pas de son institution, ne se

sert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir se flatter de n'en être pas soupçonnée; mais qui peut répondre que le beau sexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la suite par mode & par usage jusqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays se parent en secret, ne soit parvenu au degré de pouvoir supprimer l'apparence de ce *rouge* charmant qui décele les premières foiblesses du cœur?

Est-ce pour réparer les injures du temps, rétablir sur le visage une beauté chancelante, & se flatter de redescendre jusqu'à la jeunesse, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant? Est-ce dans l'espoir de mieux séduire qu'elles emploient cet artifice que la nature défavoue? Il me semble que ce n'est pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il est difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode! La présence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On se résout donc à être jaune, & assurément ce n'est pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, si l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'est une cruelle alternative, car on veut mettre absolument du *rouge* de quelque espèce qu'il soit, pâle ou flamboyant. On ne se contente pas d'en user lorsque les roses du visage sont flétries, on le prend même au sortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je pense comme Plaute, & je répondrais comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge*: " Je ne vous en donnerai point, vous êtes à merveille, & vous iriez barbouiller d'une peinture grossière l'ouvrage le plus beau & le plus délicat du monde: ne faites point cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard qui ne gâte & n'altère promptement la beauté de votre teint, " *Non dabo purpurissum, scita tu quidem es; vis novâ picturâ interpolare opus lepidissimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne serois pas fâché que quelqu'un plus éclairé que je ne le suis,

nous fît une histoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduisit chez les Grecs & les Romains, par quelle raison il fut l'indice d'une mauvaise conduite, par quelle transition il vint à passer au théâtre, & à dominer tellement que chacun jusqu'à Polyphème en mit pour s'embellir; ensuite comment il est depuis assez long-temps parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (D. J.)

ROUGE de carmin ou CARMIN, (*Chymie & Peint.*) c'est ainsi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant sur le cramoisi. On a déjà parlé de cette couleur à l'article CARMIN; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y suppléer ici.

Voici le procédé suivant lequel on peut faire le *carmin* avec succès. On prend 5 gros de cochenille, un demi-gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laissera faire cinq ou six bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra sur le feu; lorsqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur; au bout de quelque temps, le *carmin*, sous la forme d'une fécule *rouge*, se précipitera au fond du vaisseau où l'on aura mis la liqueur filtrée; les doses indiquées en donneront environ deux scrupules. On décantera la liqueur qui surnagera, & on fera sécher la couleur *rouge* au soleil.

Lorsqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour se farder, on pulvérisera l'espèce de talc, connu en France sous le nom de *craie de Briançon*. Lorsqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera soigneusement ce mélange qui peut être appliqué sur la peau sans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que souvent on lui substitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

ROUGE de corroyeur, (*Teint.*) il se fait avec du bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux seaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il est raisonnablement ébouilli. (*D. J.*)

ROUGE ou ROSETTE, encre d'imprimerie, pour imprimer en rouge. *V. ENCRE.*

ROUGE, (*Maréchal.*) un cheval rouge, est un cheval bai très-vif. Ce terme n'est plus en usage. *Gris-rouge. Voyez GRIS.*

ROUGE, (*Peinture.*) très-beau pour le lavis. Réduisez en poudre subtile ce que vous voudrez de cochenille, versez-la dans un vaisseau où vous ayez mis de l'eau-rose assez pour surpasser de deux doigts cette poudre; jetez ensuite de l'alun brûlé, & pulvérisé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura servi à dissoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau rouge, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il se ternit à cause du mercure dont il est composé.

ROUGE D'INDE, (*Teint.*) ou terre de Perse, qu'on appelle aussi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre*. C'est une ocre rouge, assez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un assez beau rouge. On tire cette ocre de l'isle d'Ormus, dans le golfe Persique. Le *rouge d'Inde* ne s'emploie guere que par les cordonniers, qui s'en servent pour rougir les talons des souliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc-d'œuf. (*D. J.*)

ROUGE, (*Teint.*) c'est une des cinq couleurs simples & matrices des teinturiers.

Il y a deux especes de rouge; l'une dont le jaune est le premier degré, & qui par le rapprochement de ses parties augmentant peu à peu de teinte, & passant par l'orangé, devient couleur de feu, qui est l'extrême de la concentration du jaune. Le minium, le précipité rouge, le cinabre en sont des exemples que la chymie nous fournit. L'autre rouge part de l'incarnat ou couleur de chair, & passe au cramoisi qui est le premier terme de la concentration; car en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre. L'encre sympathique bien

dépurée prend sur le feu toutes ces nuances. Le rouge qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoisi, si l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la classe des couleurs de feu; de même le rouge dont la première teinte est incarnate, ne deviendra jamais couleur de feu, si on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les teinturiers distinguent sept sortes de rouge dans le grand teint; savoir, 1^o. l'écarlate des Gobelins; 2^o. le rouge cramoisi; 3^o. le rouge de garance; 4^o. le rouge de demi-graine; 5^o. le rouge demi-cramoisi; 6^o. le nacarat de bourre; 7^o. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses especes de rouge.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sûres, du pastel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le rouge cramoisi se fait avec les eaux sûres, le tartre & la fine cochenille. Le rouge de garance se fait avec la garance de Flandre. Le rouge de mi-graine se fait avec les eaux sûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée sur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon de Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces sortes de rouges, il n'y en a que trois qui aient de la nuance; savoir, le rouge cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du rouge de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, flamette, ginjolin. Cellés du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat-rose, incarnat & rouge cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du rouge cramoisi. L'écarlate outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour

nuances particulieres la couleur de cerise , le nacarat , le ponceau , & la couleur de feu.

Quant au *rouge* de Brésil , c'est une fausse teinture que n'emploient point les teinturiers du bon teint. *Savary. Hellot. (D. J.)*

ROUGE D'ANGLETERRE , chez les *vergetiers* , est une espece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre , & dont ils se servent pour couvrir le dos ou la poignée des broffes. On n'en emploie presque plus , parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE , (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* transparent ; & comme son procédé réussit , je vais le transcrire. Prenez , dit-il , de la magnésie de Piémont réduite en une poudre impalpable ; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié ; mettez ce mélange à calciner au feu de réverbere pendant vingt-quatre heures ; ôtez-le ensuite ; édulcorez-le dans de l'eau chaude , & faites-le sécher , après en avoir séparé le sel par les lotions : cette matiere sera d'une couleur *rouge* : ajoutez-y une quantité égale de sel ammoniac ; humectez le tout avec du vinaigre distillé ; broyez-le sur le porphyre , & le faites sécher. Mettez ensuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long cou , & donnez pendant douze heures un feu de sable & de sublimation : rompez alors la cornue ; mêlez ce qui sera sublimé , & ce qui sera resté au fond de la cornue ; pesez la matiere , & ajoutez-y de sel ammoniac , le poids qui en est parti par la sublimation ; broyez le tout comme auparavant : après l'avoir imbibé de vinaigre distillé , remettez-le à sublimer dans une cornue de la même espece ; réitérez la même chose , jusqu'à ce que la magnésie demeure fondue au fond de la cornue. Cette composition donne au crystal & aux pâtes un *rouge* transparent semblable à celui du rubis ; on en met vingt onces sur une de crystal ou de verre ; on peut cependant augmenter ou diminuer la dose selon que la couleur semblera l'exiger.

Le même Néri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge* sanguin , & celle de rubis balais ;

mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE , (*Gloss. Franç.*) L'usage de l'écarlate affecté aux plus éminens personnages , tant dans la guerre que dans les lettres ; le privilege de porter la couleur *rouge* , réservé aux chevaliers & aux docteurs , introduisit probablement dans notre langue , le mot *rouge* , pour *fier* , *hautin* , *arrogant* ; sur-tout lorsqu'on vit Artérelle , chef des Gaulois révoltés & victorieux , se revêtir de sanguines robes & d'écarlate. Dans l'ouvrage en vers , intitulé l'*Amant rendu cordelier* , on lit , *les plus rouges y sont pris* , pour dire les plus glorieux ; Brantome s'est encore servi de ce mot dans le même sens , en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Frainville , qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre , dont ils vinrent si *rouges* & si insolens , qu'ils méprisoient toutes nations , & pensoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une légère transposition de lettres ; *rogue* au lieu de *rouge* , est mis pour *arrogance* , *vanité* , *insolence*. *Sainte-Palaye. (D. J.)*

ROUGE MER , grand golfe de l'Océan qui sépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

« A l'extrémité de la *mer Rouge* , est
 » cette fameuse langue de terre qu'on ap-
 » pelle l'*isthme de Suez* , qui fait une bar-
 » riere aux eaux de la *mer Rouge* , & em-
 » pêche la communication de la Méditer-
 » ranée avec l'Océan. On peut croire que
 » la *mer Rouge* est plus élevée que la Mé-
 » diterranée ; & que si on coupoit l'*isthme*
 » de Suez , il pourroit s'en suivre une inon-
 » dation & une augmentation de la Mé-
 » diterranée. Quand même on ne vou-
 » droit pas convenir que la *mer Rouge* fût
 » plus élevée que la Méditerranée , on ne
 » pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux
 » & reflux dans cette partie de la Médi-
 » terranée voisine des bouches du Nil ; &
 » qu'au contraire il y a dans la *mer Rouge*
 » un flux & reflux très-considérable , &
 » qui élève les eaux de plusieurs pieds ; ce
 » qui seul suffiroit pour faire passer une
 » grande quantité d'eau dans la Méditer-
 » ranée , si l'*isthme* étoit rompu. Dailleurs ,

» nous avons un exemple cité à ce sujet par
 » Varenius, qui prouve que les mers ne sont
 » pas également élevées dans toutes leurs par-
 » ties. Voici ce qu'il en dit, p. 200 de sa géo-
 » graphie: *Oceanus Germanicus, qui est Atlan-*
 » *tici pars, inter Frisiam & Hollandiam se*
 » *effundens, efficit sinum qui, etsi respectu*
 » *celebrium sinuum maris, tamen & ipse*
 » *dicitur mare, alluitque Hollandiæ empo-*
 » *rium celeberrimum, Amstelodamum. Non*
 » *procul inde abest lacus Harlemensis, qui*
 » *etiam mare Harlemense dicitur. Hujus al-*
 » *titudo non est minor altitudine sinûs illius*
 » *Belgici, quem diximus, & mittit ramum*
 » *ad urbem Leidam, ubi in varias fossas di-*
 » *varicatur. Quoniam itaque nec lacus hic,*
 » *neque sinus ille Hollandici maris inundant*
 » *adjacentes agros (de naturali constitutione*
 » *loquor, non ubi tempestatibus urgentur,*
 » *propter quas aggeres facti sunt) patet inde*
 » *quod non sint altiores quam agri Hollan-*
 » *diæ. At verò Oceanum Germanicum esse*
 » *altiore quàm terras hæc experti sunt*
 » *Leidenses, cum suscepissent fossam seu al-*
 » *veum ex urbe sua ad Oceani Germanici*
 » *littora prope Cattorum vicum perducere*
 » *(distantia est duorum milliarium) ut,*
 » *recepto per alveum hunc mari, possent na-*
 » *vigationem instituere in Oceanum Germa-*
 » *nicum, & hinc in varias terræ regiones.*
 » *Verum enim verò cum magnam jam alvei*
 » *partem perfecissent, desistere coacti sunt,*
 » *quoniam tum demum per observationem cog-*
 » *nitum est Oceani Germanici aquam esse*
 » *altiore quàm agrum inter Leidam & littus*
 » *Oceani illius; unde locus ille, ubi fodere*
 » *desierunt, dicitur. Het malle Gat. Oceanus*
 » *itaque Germanicus est aliquantum altior*
 » *quàm sinus ille Hollandicus, &c.* Ainsi
 » on peut croire que la mer Rouge est plus
 » haute que la Méditerranée, comme la
 » mer d'Allemagne est plus haute que la
 » mer de Hollande.

» Quelques anciens auteurs comme Hé-
 » rodote & Diodore de Sicile, parlent d'un
 » canal de communication du Nil & de
 » la Méditerranée avec la mer Rouge: &
 » en dernier lieu M. de Lisle a donné une
 » carte en 1704, dans laquelle il a marqué
 » un bout de canal qui sort du bras le plus
 » oriental du Nil, & qu'il juge devoir être
 » une partie de celui qui faisoit autrefois

» cette communication du Nil avec la mer
 » Rouge. Voyez les mém. de l'acad. des sc.
 » ann. 1704. Dans la troisieme partie du
 » livre qui a pour titre, *Connoissance de*
 » *l'ancien monde*, imprimé en 1707, on
 » trouve le même sentiment; & il y est
 » dit d'après Diodore de Sicile, que ce fut
 » Nécas, roi d'Egypte, qui commença ce
 » canal; que Darius, roi de Perse, le conti-
 » nua, & que Ptolomée II l'acheva & le
 » conduisit jusqu'à la ville d'Arioné; qu'il
 » le faisoit ouvrir & fermer selon qu'il en
 » avoit besoin. Sans que je prétende vou-
 » loir nier ces faits, je suis obligé, dit
 » M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroîs-
 » sent douteux; & je ne fais pas si la vio-
 » lence & la hauteur des marées dans la
 » mer Rouge ne se seroient pas nécessaire-
 » ment communiquées aux eaux de ce canal;
 » il me semble qu'au moins il auroit fallu
 » de grandes précautions pour contenir les
 » eaux, éviter les inondations, & beau-
 » coup de soins pour entretenir ce canal en
 » bon état; aussi les historiens qui nous di-
 » sent que ce canal a été entrepris & achevé,
 » ne nous disent pas s'il a duré; & les ves-
 » tiges qu'on prétend en reconnoître au-
 » jourd'hui, sont peut-être tout ce qui en
 » a jamais été fait.

» On a donné à ce bras de l'Océan le
 » nom de mer Rouge, parce qu'elle a en
 » effet cette couleur dans tous les endroits
 » où il se trouve des madrépores sur son
 » fond. Voici ce qui est rapporté dans
 » l'histoire générale des voyages, tome I, pag.
 » 198 & 199. « Avant que de quitter la mer
 » Rouge, D. Jean examina quelles peuvent
 » avoir été les raisons qui ont fait donner
 » ce nom au fleuve Arabe par les anciens,
 » & si cette mer est en effet différente des
 » autres par la couleur; il observa que Plin
 » rapporte plusieurs sentimens sur l'origine
 » de ce nom. Les uns le font venir d'un roi
 » nommé *Erythros* qui régna dans ces can-
 » tons, & dont le nom en Grec signifie
 » Rouge; d'autres se sont imaginé que la
 » réflexion du soleil produit une couleur
 » rougeâtre sur la surface de l'eau; & d'au-
 » tres, que l'eau du golfe a naturellement
 » cette couleur. Les Portugais qui avoient
 » déjà fait plusieurs voyages à l'entrée des
 » détroits, alloient que toute la côte

» d'Arabie étant fort *rouge*, le sable & la
 » poussière qui s'en détachent & que le
 » vent pouffoit dans la mer, teignoient les
 » eaux de la même couleur.

» Dom Jean, qui pour vérifier cette opi-
 » nion, ne cessa point jour & nuit depuis
 » son départ de Socotora, d'observer la
 » nature de l'eau & les qualités des côtes
 » jusqu'à Suez, assure que loin d'être na-
 » turellement *rouge*, l'eau est de la couleur
 » des autres mers, & que le sable ou la
 » poussière n'ayant rien de *rouge* non plus,
 » ne donnent point cette teinte à l'eau du
 » golfe; la terre sur les deux côtes est géné-
 » ralement brune, & noire même à quel-
 » ques endroits; dans d'autres lieux elle
 » est blanche: ce n'est qu'au delà de Sua-
 » quen, c'est-à-dire, sur des côtes où les
 » Portugais n'avoient point encore pénétré,
 » qu'il vit en effet trois montagnes rayées
 » de *rouge*, encore étoient-elles d'un roc
 » fort dur, & le pays voisin étoit de la cou-
 » leur ordinaire.

» La vérité donc est que cette mer, de-
 » puis l'entrée jusqu'au fond du golfe, est
 » par-tout de la même couleur; ce qu'il
 » est facile de se démontrer à soi-même,
 » en puisant de l'eau à chaque lieu: mais
 » il faut avouer aussi que dans quelques
 » endroits elle paroît *rouge* par accident,
 » & dans d'autres, verte & blanche: voici
 » l'explication de ce phénomène. Depuis
 » Suaquen jusqu'à Kossir, c'est-à-dire,
 » pendant l'espace de cent trente-six
 » lieues, la mer est remplie de bancs &
 » de rochers de corail; on leur donne ce
 » nom, parce que leur forme & leur cou-
 » leur les rendent si semblables au corail,
 » qu'il faut une certaine habileté pour ne
 » pas s'y tromper; ils croissent comme des
 » arbres, & leurs branches prennent la
 » forme de celles du corail: on en distingue
 » deux sortes, l'une blanche & l'autre fort
 » *rouge*; ils sont couverts en plusieurs en-
 » droits d'une espèce de gomme ou de
 » glue verte, & dans d'autres lieux orange
 » foncé. Or, l'eau de cette mer étant plus
 » claire & plus transparente qu'aucune au-
 » tre eau du monde, de sorte qu'à vingt
 » brasses de profondeur l'œil pénètre jus-
 » qu'au fond, sur-tout depuis Suaquen jus-
 » qu'à l'extrémité du golfe, il arrive qu'elle

» paroît prendre la couleur des choses qu'elle
 » couvre; par exemple, lorsque les rocs sont
 » comme enduits de glue verte, l'eau qui
 » passe par dessus paroît d'un verd plus foncé
 » que les rocs mêmes, & lorsque le fond est
 » uniquement de sable, l'eau paroît blan-
 » che; de même lorsque les rocs sont de
 » corail, dans le sens qu'on a donné à ce
 » terme, & que la glue qui les environne
 » est *rouge* ou rougeâtre, l'eau se teint,
 » ou plutôt semble se teindre en *rouge*;
 » ainsi comme les rocs de cette couleur sont
 » plus fréquens que les blancs & les verts,
 » Dom Jean conclut qu'on a dû donner au
 » golfe Arabique le nom de *mer Rouge*,
 » plutôt que celui de mer verte ou blan-
 » che; il s'applaudit de cette découverte,
 » avec d'autant plus de raison, que la mé-
 » thode par laquelle il s'en étoit assuré, ne
 » pouvoit lui laisser aucun doute; il faisoit
 » amarrer une flûte contre les rocs dans les
 » lieux qui n'avoient pas assez de profon-
 » deur pour permettre aux vaisseaux d'ap-
 » procher, & souvent les matelots pou-
 » voient exécuter ses ordres à leur aise,
 » sans avoir la mer plus haut que l'estomac,
 » à plus d'une demi-lieue des rocs; la plus
 » grande partie des pierres ou des cailloux
 » qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau
 » paroissoit *rouge*, avoient cette couleur;
 » dans l'eau qui paroissoit verte, les pierres
 » étoient vertes, & si l'eau paroissoit
 » blanche, le fond étoit d'un sable blanc,
 » où l'on n'appercevoit point d'autre mé-
 » lange. » *Histoire naturelle gén. & partic.*
tom. I.

ROUGE-BOURSE, Voyez GORGE
 ROUGE.

ROUGE GORGE. Voyez GORGE
 ROUGE.

ROUGEMONT, (*Géogr. mod.*) petite
 ville de France dans la Champagne, au
 diocèse de Langres, sur la rivière d'Ar-
 mançon, à deux lieues au dessus de Ra-
 vieres, & à six au sud-ouest de Châtillon-
 sur-Seine. Il y avoit une abbaye de filles,
 de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147,
 mais elle a été transférée à Dijon, l'an 1677.
Long. 22, 11; lat. 47, 48. (D. J.)

ROUGEOLE, s. f. en médecine, est
 une maladie cutanée, qui consiste dans
 une éruption universelle de boutons noirs

suppurans, & qui est accompagnée de fièvre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de ressemblance avec la petite vérole, les symptômes étant les mêmes à plusieurs égards, la cause à peu près la même, le régime & le traitement ne diffèrent pas beaucoup. Voyez PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la rougeole paroissent ordinairement le quatrième jour par tout le corps, & ressemblent à des piquures de mouches; mais ils sont plus épais, plus rouges & plus enflammés que ceux de la petite vérole; ils disparaissent quatre à cinq jours après; dans leurs plus haut point ils ne sont pas plus gros que des têtes d'épingles.

La rougeole est plus fâcheuse que dangereuse; néanmoins elle tend souvent à la consommation, par le moyen de la toux qu'elle laisse après elle.

ROUGEOLE, (Médec.) Il arrive quelquefois que la rougeole devient épidémique dans un pays, & même y cause de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cens personnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, sa femme & son fils. Cette rougeole maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, & à relever la maison d'Autriche. (D.J.)

ROUGE-QUEUE DE BENGALE, f. m. (Hist. nat. Ornithol.) *lanius Bengalus fuscus*; oiseau qui a le dessus & le derrière de la tête noirs; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du dessus de la queue, celles de la face supérieure des ailes & les plumes des épaules sont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au dessous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en dessous; il y a aussi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui sont plus petites à mesure qu'elles se trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes ont une couleur blanche, les plumes du bas-ventre & celles du dessous de la queue sont rouges;

c'est ce qui a fait donner le nom de rouge-queue à cet oiseau; les plumes des ailes sont brunes; la queue est composée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des ailes; le bec est d'une couleur cendrée foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au dessus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des foies. On trouve cet oiseau dans le royaume de Bengale; on lui a aussi donné le nom de *pie-grièche de Bengale*. Ornith. de M. Brisson, tome II. Voyez OISEAU.

ROUGE-QUEUE de la Chine, oiseau de la grosseur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derrière du cou sont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos est verd; les plumes des épaules & les petites des ailes ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des ailes sont d'un rouge sombre & pourpre, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuisses sont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue est composée de douze plumes, toutes d'un rouge sombre; les pieds sont jaunes. On trouve cet oiseau à la Chine. Hist. nat. des oiseaux, par Derham, tome III. Voyez OISEAU.

Grande ROUGE-QUEUE, oiseau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles, & un pied deux pouces d'envergure; le bec est noir, il ressemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la pièce du dessus est un peu crochue, plus longue & plus pointue que la pièce du dessous: le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue est un peu fendue à son extrémité; les pieds ont une couleur cendrée, & les ongles sont noirs; la plante des pieds est jaune; les couleurs de cet oiseau sont gris, du noir & du jaune disposés par taches; la queue est courte & n'a guère plus de trois pouces de longueur: elle est composée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune est obscur. Hist. nat. des oiseaux, par Derham, tome III. Voyez OISEAU.

ROUGET, MORRUDL, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU;

COCCHOU, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poisson de mer qui ressemble beaucoup au poisson volant, mais qui en diffère par les nageoires, par la bouche & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reste du corps rouge; la tête est grosse, & la partie antérieure se termine par deux aiguillons courts; il y a aussi au dessus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont plusieurs petits aiguillons. Ce poisson a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & sur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laissent entr'eux une sorte de gouttière où sont deux nageoires qui se dressent lorsque le poisson se dispose à nager. Le *rouget* a deux nageoires sur le dos, qui occupent toute sa longueur; la première est la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire sont longs & pointus; la seconde nageoire s'étend jusqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la première; ce poisson a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derrière l'anus qui s'étend jusqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui sont pendans; la chair de ce poisson est dure, sèche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *histoire naturelle des poissons*, prem. part. liv. X, chap. ij. Voyez POISSON.

ROUGEUR, f. f. (*Morale.*) La *rougeur*, selon les physiologistes, est le passage prompt & libre du sang par les artères, dans les vaisseaux cutanés du visage, où il s'arrête quelques momens avant que son retour se fasse par les veines. Les causes en sont différentes; mais nous ne considérons ici la *rougeur* que comme affection & sentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroïsoit dans l'assemblée du peuple. Fabianus, célèbre orateur, éprouvoit aussi la même chose quand le sénat l'appelloit dans une affaire en qualité de témoin; ce n'étoit pas chez eux une foiblesse d'esprit, c'étoit un effet de surprise qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'est pas accoutumé, dit Sénèque, frappe vive-

Tome XXIX.

ment les personnes qui ont de la disposition à rougir.

Quoique la *rougeur* soit en général un appanage de la décence & de la modestie, elle n'en est pas toujours une démonstration. Sempronia, cette femme d'une naissance illustre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehaussée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait soupçonner le désordre de sa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vu une célèbre actrice à Londres, dont on ne soupçonnoit pas l'innocence, qui rougissoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire sur sa *rougeur* que sur ses larmes: mais la *rougeur* estimable est ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit spirituellement le vermillon de la vertu; il la rend aussi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

*A crimson blush her beauteous face o'erspread,
Varging her cheeks by turns with white and red;
The driving colours, never at a stay,
Run here and there, and flush and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring rose.*

ROUGEUR DU VISAGE, *gutta rosacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons est due à une intempérie du foie, car ces boutons ne sauroient disparaître que le foie ne s'endurcisse & ne jette le malade dans l'hydropisie, & ces maladies du foie diminuent considérablement, lorsque ces maladies paroissent sur le visage: ainsi on ne doit point appliquer à contre-temps des topiques sur ces sortes d'éruptions, dans le dessein de les faire disparaître.

On appelle cette *rougeur gutta rosacea*; à cause des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui sont disposées sur tout le visage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculosa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cause que le visage est tellement couvert

R r r

de ces sortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cause est un sang épais & visqueux, engendré par le vice du foie, qui passant par les vaisseaux capillaires jusqu'à la surface de la peau du visage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cause la honte; comme il est lent & visqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, ils s'arrête sur cette partie, y cause une *rougeur* qui ne peut être dissipée à cause de la densité de l'épiderme, & dégénere en des pustules qui s'ulcerent après avoir rongé le tissu des glandes cutanées.

On peut guérir cette maladie lorsqu'elle est bénigne, récente, & que le malade est d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorsqu'elle est invétérée ou d'une nature maligne; elle n'est pas toujours causée par la débauche du vin & des liqueurs, puisque les personnes sobres n'en sont pas exemptes; cependant ceux qui font un usage immodéré du vin, de biere forte, de liqueurs spiritueuses, en sont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abstiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viscères, & aux obstructions, & en détournant les humeurs des parties affectées, par la saignée, les vésicatoires, les ventouses, les cauteres, & l'usage réitéré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraîchissant, les alimens faciles à digérer; on doit s'abstenir du vin & des liqueurs fortes, aussi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulsionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oseille & les épinars, sont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaississement du sang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques répercussifs; car la *rougeur* répercutee deviendroit aussi dangereuse que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le sucre ou sel de Saturne, avec le blanc-rasis, & autres linimens, sera fort bon.

On peut employer le mélange suivant, l'aun, le sel de Saturne, le camphre, l'alun

brûlé, le crystal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de jonbarbe ou du suc de nénuphar; cela sera bon si les boutons sont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, si le malade a d'ailleurs toutes les autres parties saines, & si toutes ses fonctions sont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* considérée comme symptome de la fièvre & des maladies inflammatoires, dénote que le sang se porte avec violence à la tête, & que le cerveau est entrepris. De là vient que le sang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voisines, embarrassé d'ailleurs par celui qui engorge les vaisseaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, se jette sur les petits capillaires; la raison de ce phénomène est sur-tout la structure particulière du réseau artériel cutané de cette partie, qui fait que le sang y est arrêté par l'engorgement des grands vaisseaux, & l'éretisme des nerfs. Cette *rougeur* est ordinaire dans les fièvres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'esquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomène est l'effet de la passion hypocondriaque & hystérique dans les personnes en qui l'estomac, la rate, le foie & la matrice se trouvent irrités, soit par le sang trop épais, soit par le spasme & la tension trop grande des nerfs.

La *rougeur* causée par la fièvre & les affections, soit chroniques, soit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on emploie les remèdes indiqués par ces causes.

La *rougeur* produite par l'affection hystérique, demande à être traitée différemment; elle suit les indications de cette affection. Voyez HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) voyez les articles ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR les cuirs, (*Corroyerie.*) façon que les corroyeurs donnent aux cuirs qu'ils corroient, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-temps ensemble. Les cuirs des

corroyeurs ne se rougissent que du côté de la fleur ; ceux des peaussiers se rougissent de chair & de fleur. *Dictionnaire de commerce.* (D. J.)

ROUGISSURE, s. f. terme de chaudronniers ; les chaudronniers appellent *rougissure*, la couleur de cuivre rouge : ce mot se dit en parlant d'un vase de cuivre qui n'est pas d'un beau rouge. *Richelet.* (D. J.)

ROUHAN, s. m. (*Maréchal.*) c'est la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc semé fort épais, & presque dominant sur un poil bai, alezan, ou noir. Lorsque ce poil domine sur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux* ; *rouhan cap* ou *cavasse* de maure, est un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint : il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. Voyez RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géographie mod.*) ville d'Italie, en Istrie, sur la côte occidentale, dans une presqu'île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Venise, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle se soumit à cette république : les vins qu'on y recueille sont estimés. *Long.* 32, 27 ; *latit.* 45, 25. (D. J.)

ROVIGO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Polésin de Rovigo, sur l'Adigetto, à 10 lieues au sud-ouest de Padoue, & à 16 de Venise : elle est la résidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29, 20 ; *lat.* 45, 6.

Avant que *Rovigo* fût dans son état de déperissement, elle a été dans le xv^e. siècle la patrie de quelques gens de lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérôme) a traduit Lucrece en Italien avec des notes, & a donné sur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di stato, e di guerra.*

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires Latins sur l'histoire, avec des fragmens d'anciens historiens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'est un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit ; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient disputé la noblesse de sa naissance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cælius*) s'est fait honneur par son ouvrage Latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les seize premiers livres ; mais son neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres ; en sorte que l'ouvrage complet formé trente livres, qui sont utiles aux littérateurs. (D. J.)

ROUILLE, (*Chymie métall.*) c'est ainsi que l'on nomme un changement que subit le fer lorsqu'il est exposé aux impressions de l'air ou de l'eau ; alors il se couvre peu à peu d'un enduit brun ou rougeâtre, semblable à de la terre ou à de l'ocre ; c'est cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air ; de l'aveu de tous les chymistes, il est chargé d'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer ; de l'union de cet acide avec ce métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol*. Voyez VITRIOL. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ocre ou de la *rouille* ; d'où l'on voit que la *rouille* est la terre qui seroit de base au fer, privée du phlogistique ; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille* ; mais il ne paroît pas qu'ils aient eu le succès que l'on desiroit ; ces remèdes n'ont été que momentanés, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis sont les seuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, sur-tout si l'on a soin de les renouveler de temps à autre : du moins ces substances empêchent la *rouille* de se montrer ; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sur le fer par dessous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de *vert-de-gris*, peut aussi être regardé comme une espèce de *rouille*.

ROUILLE la, (*Arts.*) un grand incon-

vient du fer pour les usages de la vie , c'est la *rouille* , qui n'est pas moins que la dissolution de ses parties par l'humidité des sels acides de l'air ; l'acier y est aussi sujet , mais plus lentement. Il seroit très-utile pour les arts d'avoir des moyens qui empêchassent ce métal d'être si susceptible de cet accident. On ne fait jusqu'à ce jour d'autre secret pour l'en préserver , autant qu'il est possible , que celui de le frotter d'huile ou de graisse : voici la recette d'un onguent propre à cet usage , imaginé par M. Homberg , & qu'on peut conseiller aux chirurgiens pour la conservation de leurs instrumens.

Il faut prendre huit livres de graisse de porc , quatre onces de camphre , les faire fondre ensemble , y mêler du crayon en poudre une assez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre , faire chauffer les instrumens de fer ou d'acier qu'on desire préserver de la *rouille* , ensuite les frotter , & les oindre de cet onguent.

Le fer est de tous les métaux celui qui s'altère le plus facilement ; il se change tout en *rouille* , à moins qu'on ne le préserve des sels de l'air par la peinture , le vernis , l'étamage. Il donne prise aux dissolvans les plus foibles ; puisque l'eau même l'attaque avec succès. Quelquefois une humidité légère & de peu de durée , suffit pour défigurer , & pour transformer en *rouille* les premières couches des ouvrages les mieux polis. Aussi pour défendre ceux qui , par leur destination , sont trop exposés aux impressions de l'eau , a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits ; on peint à l'huile - on dore les plus précieux , on en bronze quelques-uns : on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos serruriers étoient dans l'usage d'étamer les verrous , les targettes , les serrures , les marteaux de porte ; & c'est ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journallement les éperonniers étament les branches & les mors des brides. Enfin , on étame des feuilles de fer , & ces feuilles étamées sont ce que nous appelons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans son voyage de la baie d'Hudson , que les métaux sont moins

sujets dans certains climats très-froids à se *rouiller* que dans d'autres. Cette observation qui paroît d'abord peu importante , mérite néanmoins l'attention des physiciens ; car s'il est vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats , on pourra alors se servir de cette différence , comme d'une indication pour les qualités similaires ou dissimilaires de l'air dans ces mêmes pays , & cette connoissance pourroit être utilement appliquée en plusieurs occasions.

Le sieur Richard Ligon , qui a compilé une relation de l'isle de Barbade , il y a plus d'un siècle , rapporte que l'humidité de l'air y étoit de son temps si considérable , qu'elle faisoit *rouiller* dans un instant les couteaux , les clefs , les aiguilles , les épées , &c. Car , dit-il , passez votre couteau sur une meule , & ôtez-en toute la *rouille* ; remettez-le dans son fourreau , & ainsi dans votre poche ; tirez-le un moment après , & vous verrez qu'il aura commencé à se couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille* ; que si vous l'y laissez pendant quelque temps , elle pénétrera dans l'acier , & rongera la lame. Il ajoute encore que les serrures qu'on laisse en repos se *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus servir , & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cause de la *rouille* qui les attaque en dedans , & qui est un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque aussi qu'avant leur arrivée dans cette isle , ils observerent déjà ces mêmes effets sur mer pendant quatre ou cinq jours , qu'ils eurent un temps extrêmement humide , dont il donne une description très-exacte , en prouvant par cela même , que la cause de la *rouille* des métaux doit être attribuée entièrement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'est un sentiment assez universellement reçu , que l'humidité fait *rouiller* les métaux ; & il est certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue , une preuve incontestable de cette opinion reçue : par la raison contraire dans les pays qui environnent la baie d'Hudson , les métaux y sont moins susceptibles de *rouille* que partout ailleurs ; on observe la même chose

en Russie, & sans doute que la sécheresse de l'air de ce pays en est la cause. Cependant, quoique les métaux se rouillent dans l'isle de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils sont préservés de la rouille en Russie par la sécheresse de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité soit seule suffisante pour rendre raison de tous les phénomènes qui accompagnent ordinairement la rouille. Il est très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudson, est plutôt humide que sec; car les brouillards continuels qui y regnent sont plus que suffisants, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-considérable; & toutesfois les métaux ne s'y rouillent pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de là que l'humidité seule n'est pas la cause de la rouille, quoiqu'il soit vrai d'un autre côté que celle-ci ne se trouve jamais, ou que rarement, sans humidité?

En examinant avec attention la rouille, on trouve que c'est une solution des particules superficielles du métal, sur lequel elle se forme causée par quelque dissolvant fluide; mais il ne s'ensuit pas de là, que tous les fluides indifféremment puissent causer de la rouille, ou ce qui revient au même, ronger & dissoudre les particules superficielles du métal: nous savons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, sert plutôt à conserver les métaux contre la rouille. Or, en réfléchissant davantage sur ce sujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute sorte d'onguent & de graisse, fait cet effet sur les métaux; on est porté à penser que l'huile conserve les métaux en les garantissant contre certaines particules contenues dans les fluides aqueux qui causent précisément la rouille, que ces particules ne sont autre chose que des sels acides.

Ce sentiment paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il est certain que les solutions de tous les métaux se font par les dissolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la manière ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'est autre chose qu'une rouille, ou solu-

tion de ce métal, causée par le vinaigre. Nous apprenons par là que l'huile conserve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les sels acides. Il paroît donc que ce n'est pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain dissolvant fluide, répandu dans l'air, qui cause la rouille; car quoique l'air soit un fluide, & qu'il agisse souvent sur la surface des métaux, en les faisant rouiller, nous ne devons pas croire qu'il agit ainsi simplement comme fluide, puisqu'en ce cas l'air devoit causer par-tout le même effet; & les métaux devoient se rouiller en Russie, aussi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuses, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devoit causer le même effet dans la baie d'Hudson, que sur les côtes de l'isle de Barbade. Disons donc plutôt que lorsque les particules aqueuses, qui flottent dans l'air, sont chargées de sels acides, elles causent alors la rouille, & non autrement.

Nous voyons par là, que les métaux deviennent, à cet égard, une espèce d'essai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puisque par l'action que l'air fait sur eux, ils font connoître s'il est chargé de certains sels ou non. Il est encore possible que la chaleur de l'air agisse en quelque façon sur les métaux, principalement sur leurs surfaces, en ouvrant leurs pores, & en les disposant par là à admettre une plus grande quantité de cet esprit acide de sel élevé dans l'atmosphère par la force des rayons du soleil. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

ROUILLE du froment, (*Agricult.*) la rouille est une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette substance est peu adhérente aux feuilles, puisqu'on a souvent vu des épaveux blancs sortir leurs poils tout chargés de poussière rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il est d'expérience que quand

il survient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en sont attaqués, la *rouille* est presque entièrement dissipée, & les grains en souffrent peu. Il n'est pas douteux que c'est la couleur de cette poussière dont les feuilles se trouvent chargées, qui a déterminé les agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie; & c'est peut-être celle que les anciens ont connue sous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards secs qui surviennent quand les fromens sont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un soleil chaud succédoit à ces brouillards secs, il arrivoit quelques jours après, que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette maladie est extrêmement fâcheuse, puisque les fromens de la plus grande beauté sont tout-à-coup réduits presque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient poussé leurs tuyaux, le dommage est médiocre; pourvu néanmoins qu'il survienne un temps propre à la végétation. Dans ces circonstances, les pieds sont seulement affoiblis, comme si on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces pieds font de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en est seulement plus courte, & les épis moins gros. Mais si la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment est arrêtée, & le grain ne profite presque plus; en sorte qu'il en résulte un très-grand dommage pour la moisson.

Cette triste maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux observateur en attribue la cause à l'âcreté des brouillards, qui brisent le tissu des feuilles & des tuyaux, & qui occasionent par là l'extravasation d'un suc gras & oléagineux, lequel en se desséchant peu à peu, se convertit en une poussière rouge orangée. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe plusieurs pieds de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu distinctement que dans les endroits où étoit cette poussière rouge, il y avoit de petites crevasses, & que l'épiderme de la plante

étoit entr'ouverte d'espace en espace. Il a observé que ce suc, réduit en poussière rougeâtre, sortoit d'entre ces petites ouvertures, au dessus desquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouroient imparfaitement les petites crevasses.

Il appuie son sentiment par l'extravasation du suc nourricier de plusieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui est un suc extravasé des feuilles d'une espèce de frêne; enfin, par ce que M. de Muschenbroeck rapporte dans ses *essais de physique*, des suc épais & oléagineux qui sortent des vaisseaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur surface avec la même consistance que le miel.

M. du Tillet rapporte plusieurs observations qui tendent à démontrer combien se trompent ceux qui croient que les brouillards sont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des bleds ne soit la suite d'une maladie dont le principe n'est pas encore assez bien connu.

Ceux-là se trompent encore, qui croient que la *rouille* & la poussière farineuse qu'on apperçoit sur plusieurs plantes, sont des amas d'œufs que des insectes y ont déposés, & dont il sort une nombreuse famille funeste aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cause de ces maladies l'extravasation des suc nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la rosée mielleuse, la rosée farineuse, & ces matières grasses qu'on apperçoit sur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un suc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui se convertit tantôt en une poussière impalpable, & tantôt en cette substance épaisse que l'on voit être de couleur rouge sur les fèves de marais, rougeâtre sur les plantes graminées, verdâtre sur le prunier, jaunâtre sur le frêne, blanche sur le mélesé, &c.

• Quoique ces remarques laissent bien des choses à désirer, elles peuvent néanmoins engager les physiciens à s'exercer sur un objet aussi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences sur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes observations sur la *rouille*, qui m'ont paru d'ignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il soupçonne que cette maladie des bleds provient d'une extravasation de la seve, d'autant que la végétation de la plante se trouve arrêtée, & que l'agrandissement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croissance des épis sont suspendus : or, comme la seve existe dans la plante, il faut qu'elle devienne quelque autre substance; & peut-être se convertit-elle en cette poudre rouge orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les bleds ne sont frappés de la *rouille* que dans des temps de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué pendant plusieurs jours : or, la privation de cette humidité, si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles, un dessèchement qui en désunit les parties, & qui en entr'ouvre le tissu par où se fait l'extravasation de la seve.

M. de Châteaueux a proposé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la *rouille* des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de septembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallèrent très-bien, & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

Voilà un remède dont on peut faire usage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne & au printemps; car quand elle se manifeste dans le temps que les bleds sont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroît sans remède.

M. de Châteaueux a de plus observé que les bleds que l'on sème de très-bonne heure sont plus sujets à être *rouillés*, que ceux qu'on sème tard : en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit en-

core en automne une ressource contre cette maladie.

Enfin, il a remarqué que lorsque les bleds ont été *rouillés*, les seconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont passé d'un beau verd à cette mauvaise couleur de la *rouille* des bleds; ces feuilles ont eu de la poussière semblable, & l'herbe diminueoit chaque jour très-sensiblement. Comme tous les champs de bleds n'en sont pas ordinairement infectés de même, aussi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie est sans doute opérée par la même cause sur les bleds que sur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le bled, elle peut les faire périr entièrement, comme cela arrive; mais sur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles seules sont endommagées. Leur conservation ne pourroit-elle pas être attribuée à la suppression qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit une connoissance assez certaine des causes de la *rouille*, on parviendroit vraisemblablement à découvrir plus aisément le remède; mais en attendant cette découverte, il est à propos de recueillir toutes les observations que les amateurs d'agriculture feront sur cette maladie; on en tirera certainement quelque secours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'académ. des scien. tom. IV. (D. J.)

La *rouille*, broissure ou fouine, que les Italiens appellent *ruggine* du Latin *rubigo*, est une maladie externe qui attaque ordinairement les bleds semés dans les lieux bas & humides, dans les vallons & les endroits abrités; c'est une espèce d'humeur tenace & couleur de *rouille* qui recouvre les feuilles & la tige; il y en a de deux espèces, l'une qui ne fait que tacher la plante & altérer sa couleur intérieure en la desséchant, & en viciant les sucs nutritifs; elle a souvent été confondue avec la nielle, on l'appelloit aussi *uredo*, *syderatio*, brûlure : mais cette brûlure est différente de la nielle, qui ne s'attache qu'aux parties de la fructification. L'autre espèce est dans l'origine une liqueur âcre, visqueuse & gluante, qui s'attache

sur l'épiderme, & qui en se desséchant se convertit en poussière d'ocre. C'est, selon Ménage, une espèce de rogne qui ronge les plantes & détruit leur organisation; cette dernière espèce de *rouille* est extérieure, elle corrode la plante & y occasionne des fissures ou petites fentes, elle fait détacher l'épiderme; & si la plante n'en meurt pas, le peu de fruit qu'elle donne est avorté, & plus sujet au charbon que les plantes saines; cette poussière engendre des espèces de petites chenilles qu'on a de la peine à distinguer d'avec elle à l'œil nu, parce qu'elles sont très-petites & de la même couleur, & qu'elles sont immobiles pendant la chaleur du jour; ce sont peut-être ces insectes qui occasionnent les fissures & crevasses qu'on remarque sur les plantes rouillées; Ginani les a dessinées dans son grand ouvrage sur les grains. Les animaux rebutent la paille & le foin rouillé, qui leur occasionnent des maladies qu'on ne peut guère attribuer qu'à ces insectes, mêlés en si grand nombre avec la poussière de la *rouille*.

L'analyse chimique retire de la *rouille* une liqueur très-acide, un peu de sel volatil concret & une petite quantité de terre, avec un peu d'esprit urinaire; lorsqu'il y a des insectes mêlés à cette matière visqueuse, cette humeur crasse, qui couvre les plantes comme une espèce de vernis, est très-différente de la rosée ordinaire qu'on ramasse dans des plats découverts. La *rouille* rassemblée & mise à l'ombre, se putréfie en peu de temps, & donne une odeur infecte; si on l'expose au soleil, dans un verre, elle se clarifie & devient comme de l'urine: on la voit, dans ce dernier cas, remplie de petits vers coniques, qui nagent dans la liqueur; ces petits animaux aquatiques s'élèvent ensuite à la superficie de la liqueur, changent de forme, prennent des ailes & deviennent des insectes volans, tels qu'on en voit s'élever des lieux marécageux desséchés par la chaleur du soleil. Ginani, d'où je tire ces observations, ayant mangé des feuilles attaquées de la *rouille* de la seconde espèce, sentit une faiblesse de nerfs dont il craignoit les suites. Enfin, cette liqueur ramassée de la *rouille* humide & visqueuse, seroit un vrai poison; ce qui prouve l'imprudence des agriculteurs qui envoient

le bétail aux champs dès le matin dans les lieux bas & humides avant que le soleil n'ait pompé cette humidité pernicieuse qui recouvre les plantes & occasionne la *rouille*; ceux même qui marchent à pieds nus dans des champs rouillés, s'aperçoivent de l'âcreté de cette liqueur qui corrode la chair & y occasionne des ulcères: ces mauvaises qualités de la *rouille* prouvent qu'elle est plutôt due aux vapeurs qui s'élèvent de la terre, & qui sont condensées sur les plantes par la fraîcheur des nuits, qu'aux pluies & aux rosées qui tombent d'en haut; au surplus, la poussière de la *rouille* peut être employée par les peintres.

Nos anciens confondoient la *rouille* avec la nielle; *rubico vel ærugo, nisi fallor, est quam nuillam nostrates agricolæ vocant*, dit Buder, sur les pandectes, fol. 148. *Gallinellam quasi nebulam vocant*, dit Godefroy; la nielle ou nouille, selon M. de la Quintinie, est une espèce de *rouille* qui s'attache aux feuilles des bleds & du melon; les Latins la connoissoient mieux sous le titre de *rubigo frugum*, dont ils avoient fait une déesse en l'honneur de laquelle ils avoient institué *rubigalia*.

Parce, precor, scabra que manus à messibus aufer;
Ne teneras segetes, sed durum amplectere ferrum.
Ovid.

Dans le dernier sens que donnent Buder & la Quintinie au mot de nielle, en la confondant avec la *rouille*, il faut remarquer que ce n'est point la même maladie dont je parlerai plus bas sous le nom de nielle, & qu'ils ne donnoient à la *rouille* le nom de nielle ou nouille, *nebula, nuilla*, que parce qu'ils ne la croyoient occasionnée que par des brouillards ou brouines.

C'est principalement sur la fin d'avril & en mai que la *rouille* attaque les bleds & qu'elle est le plus dangereuse, sur-tout si les bleds sont en fleur; car alors tout est perdu; ce qui a été remarqué par Plin & par Varron: *si in hoc tempore incidere fruges & omnia quæ floreant lædi necesse est*.

Selon l'opinion commune, la *rouille* n'attaque que les lieux bas & humides, & non pas ceux qui sont élevés ou exposés aux vents. *Frequentissima (rubigo) in roscido tractu*

tractu convallibusque ac per flatum non habentibus à diverso carent ac ventoso & excelsa. Plin. XVIII. chap. 17. Théophaſte dit la même choſe, mais il ſe contente d'observer que les lieux élevés & battus des vents y ſont moins ſujets; mais Ginani a observé qu'elle ſe trouvoit dans toutes les expoſitions, & qu'elle devoit ſa cauſe première à la grande diſpoſition qui ſe trouvoit en avril & en mai entre les froids ſouvent très-vifs de la nuit & la chaleur du jour, & que c'eſt par ces variations des extrêmes de la température de l'air, que la rouille ſe manifeſte d'un jour à l'autre dans les plus belles moisſons, & principalement la première eſpece de rouille, en arrêtant trop vite la tranſpiration inſenſible des plantes, ce qui occaſionne le trop long ſéjour de la lymphé dans les vaiſſeaux où elle ſe corrompt, & y cauſe des obſtructions plus ou moins grandes, ſuivant la diſpoſition, la force ou la foibleſſe de la plante & des parties attaquées. L'impreſſion de cette première eſpece de rouille eſt quelquefois ſi légère que ſouvent les taches s'eſſacent & la plante reprend ſa couleur naturelle; la panachure & la jauniffe dont j'ai parlé plus haut, ſont des fortes de rouilles de la première eſpece.

Dans l'article précédent où il y a des choſes excellentes ſur la rouille tranſcrites d'après les élémens de M. Duhamel, mais on n'y diſtingue pas les eſpeces dont je viens de parler; on n'y fait mention que de la rouille gramileuſe qui ſe manifeſte par une ſubſtance de couleur de fer rouillé ou de gomme-gutte, ſi peu adhérente que quand il ſurvient une pluie abondante qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la rouille eſt preſqu'entièrement diſſipée, & les fromens en ſouffrent peu; on y attribue la cauſe de cette maladie à l'extravaſion de la ſeve ou d'un ſuc gras & oléagineux qui ſe convertit en une pouſſière rouge, ſoit que la végétation ait été ſuspendue & arrêtée par un défaut de tranſpiration, ſoit que l'âcreté des brouillards ait commencé à brifer le tiſſu des feuilles & des tuyaux.

La rouille gramileuſe de la ſeconde eſpece peut devoir ſon origine à pluſieurs cauſes ou à l'humeur viſqueuſe du ſuc propre extravasé qui s'eſt deſſéchée, ou aux

Tome XXIX.

brouillards gras qui ſe ſont attachés ſur la plante, ou aux vapeurs & exhalaiſons de la terre que la chaleur fait élever après les brouillards, & qui ſe condensent avec eux en forme de vernis ſur la tige & les feuilles du bled; mais c'eſt plutôt la réunion de ces cauſes qui occaſionne cette ſeconde ſorte de rouille: en effet, le vernis formé par les brouillards & les exhalaiſons bouchant les pores de la plante & empêchant la tranſpiration excitée par l'ardeur du ſoleil, alors les vaiſſeaux gonflés brifer l'épiderme qui les recouvre, le ſuc propre s'extravaſe en forme de miel noirâtre, & devient par la deſſiccation cette pouſſière pernicieuſe qu'on nomme rouille & qui donne vraisemblablement naiſſance à ces petites chenilles de même couleur, observées & décrites par Ginani. On a très-bien comparé cette maladie à la lepre qui attaque les animaux, & aux maladies cutanées dont la vermine qui s'y engendre ſe nourrit; auſſi Plinè qui l'attribue aux roſées, lui donne-t-il le nom de *scabies*, *rores sculpunt scabie*; c'eſt par une ſemblable extravasation du ſuc propre des frênes qu'on recueille la manne de Calabre.

Comme c'eſt dans les mois de mai & d'avril que les roſées & les vapeurs ſont les plus abondantes, c'eſt auſſi dans ces mois que la rouille eſt plus fréquente & en même temps plus dangereuſe, ſur-tout ſi les bleds ſont en fleur ou en tuyaux. M. de Chateaufieux croit que les bleds ne ſont frappés de la rouille que dans des temps de ſécherèſſe, & lors que la roſée leur a manqué pluſieurs jours, parce que la privation de cette humidité ſi favorable à la végétation, peut être capable de cauſer aux tuyaux & aux feuilles un deſſèchement qui en deſunit les parties, & qui en ouvre le tiſſu par où ſe fait l'extravaſion de la ſeve; mais ce ſentiment n'eſt pas fondé, puifſque la rouille arrive principalement en automne & au printemps dans un temps où les vapeurs & les roſées ſont abondantes, & qu'on a d'ailleurs observé de tout temps que la rouille attaque principalement les champs bas, humides & abrités, & que les ſols élevés, âcres & expoſés aux rayons du ſoleil y ſont moins ſujets, quoiqu'ils n'en ſoient pas exempts.

C'eſt par le mélange des vapeurs, des

SSf

brouillards & de cette seve extravasée que la poussiere de la *rouille* acquiert une qualité si âcre & si corrosive, qu'elle attaque la chair de ceux qui marchent pieds truds dans les champs rouillés. En effet, dans les vapeurs qui s'élevent du terrain, il y a souvent des matieres arsenicales volatiles qui sont fixées & condensées avec la rosée sur les feuilles; c'est ce qui rend les vapeurs marécageuses si nuisibles aux plantes & aux animaux. A mesure que l'eau pénètre dans la terre, elle y dissout les sels vitrioliques arsenicaux, les soufres & autres substances hétérogenes que l'eau rend volatiles comme elle. Ce sont ces vapeurs nuisibles condensées par la fraîcheur de la nuit qui s'attachent aux plantes, rendent la *rouille* si dangereuse pour les animaux qui en mangent, au point qu'on les voit souvent périr de mort subite ou couvert de pustules contagieuses, sur-tout dans les pâturages marécageux. Si les brouillards qui attaquent les bleds ne sont pas gras, & que la chaleur du jour puisse dessécher les plantes sans qu'ils y forment une sorte de vernis qui fixe les vapeurs du sol, alors la transpiration ne sera pas interrompue, & il n'y aura point de *rouille*, parce qu'il n'y a point d'extravasion de la seve.

Il ne faut pas aussi confondre avec cette seconde espece de *rouille* la brûlure, appelée *carbunculatio*, *finderatio*, par les Latins, occasionée par un soleil vif, après de fortes ondées de pluie, ce qui arrive fort souvent dans les mois de juin & de juillet, & a été très bien remarqué par le docteur Hales dans son excellente *Stat. des végétaux*, parce qu'après la pluie, la forte chaleur du soleil rend brûlantes les vapeurs qui s'élevent, & qui font souvent l'effet d'un miroir ardent pour échauder les plantes suivant leur divers genres; mais ces fortes de nielle n'occasionent point la *rouille* ci-devant décrite, à moins qu'on ne veuille la rapporter à la premiere espece comme je l'ai dit plus haut; mais ce seroit encore improprement, ce sont sur-tout les vents brûlans du midi qui desséchent les plantes & l'épi, en soufflant sur les bleds des vapeurs enflammées qui les brûlent, ce qui n'a aucun trait à la *rouille*.

Plusieurs auteurs, & entr'autres le docteur

Languin, semblent attribuer la plupart des autres maladies du grain en herbe à la *rouille*, qui est, dit-il, la premiere cause du charbon, de la nielle & de l'ergot: *Adurit hæc (rubigo) plantas & maculis rubicundis vel luteis, vel nigris signat oculos arborum fructiferarum corrodit vel acrimoniâ suâ, vel mediantibus vermiculis ex se exclusis, spicas frumentorum corrumpit & in pulverem nigricantem transmutat pictoribus in usum cedentur, quod malum usilaginem vocant, fructus non maturos debilitat, ut vel ad maturacionem pervenire nequeant vel vermibus scateum erucas aliaque inserta cumulat plantas fructusque veneno inficit, &c. Descript. morborum ex usu clavorum secalinorum cum pane à Langio. C. 23.* On ne peut faire une peinture plus affreuse des effets de la *rouille*; mais ces effets si pernicieux ne sont pas tous confirmés par l'expérience. Il est seulement certain que l'impression de la *rouille*, en viciant en quelque maniere les sucs nourrisiers de la plante, elle ne produit que peu de grain & le donne petit, maigre, & retraits; c'est toujours une maladie extrêmement fâcheuse, puisque les fromens de la plus grande beauté sont tout-à-coup réduits presque à rien par cet accident imprévu.

Plusieurs auteurs anciens & modernes ont parlé des moyens d'empêcher la *rouille* des bleds; mais ces moyens sont si ridicules & si peu analogues à l'effet qu'on en attend, qu'un physicien rougit de les rapporter. Pline *XVIII. c. 27*, conseille de planter sur les bords du champ, des branches de laurier qui attireront tout le mal; d'autres, comme Columelle, Palladius Charles Erienne, &c. conseillent de porter de la paille humide près du champ, & d'y mettre le feu du côté du vent, que la fumée répandue sur le champ dissipera le brouillard & la *rouille*; d'autres, comme Chambers conseillent de semer du tabac ou d'asperger les grains avec du suc de cette plante. Le docteur Hales, *Stat. des végétaux*, p. 223, donne un autre remede qui ne vaut guere mieux & qui n'est pas plus praticable. D'autres prescrivent d'arroser fortement, tous les soirs les bleds lorsqu'ils sont en fleurs, ce qui empêchera l'effet des vapeurs grasses & pernicieuses: ce remede ne seroit pas sans doute le plus mauvais s'il étoit pra-

riquable. Dans les expériences de M. Bonnet le bled fortement arrosé paroît moins sujet aux maladies. D'autres enfin conseillent de tendre une corde sur la largeur du champ, & de la faire couler sur les grains pour en faire tomber l'humidité.

Le comte Ginani propose un secret plus sûr & plus facile, c'est de semer moins épais & de sarcler en automne & au printemps, de manière qu'on arrache toutes les mauvaises herbes exactement, & qu'on amoncelle la terre aux pieds des tuyaux; il est certain que lorsqu'il ne restera que le bled seul, les vapeurs malignes s'y attacheront moins facilement, elles auront un plus libre cours au dehors, & les vents qui agitent les guerets auront une plus libre circulation pour agiter & dessécher les tuyaux. Cet excellent auteur assure que l'expérience l'en a convaincu. *In molti luogidelle mie osservazioni ho fatto usare questo remedio e v'ho quindi trovato bensì vermini, filigine, ed altre malattie mala ruggine quasi giammi, edit. in-4^o. delle malattie del grano, p. 372.* Cette pratique est conforme aux excellens préceptes des anciens qui s'en servoient pour prévenir la rouille. *Segetes quæ humidè moveri possunt, melius tamen siccè sarriuntur, quoniam sic tractatæ non infestantur rubigine. Varo. lib. II, c. 12.*

Palladius le dit aussi, *lib. II, tit 9. si siccas segetes sarculaveris aliquid contra rubiginem præstitisti, &c.* Le sarclage des bleds a d'ailleurs une infinité d'autres avantages, comme je l'ai fait voir ailleurs, soit pour faire taller les bleds, soit pour rendre le chaume & l'épi plus forts & vigoureux, &c. Ce n'est qu'en travaillant les bleds comme les vignes & les jardins, qu'on pourra tirer de l'agriculture un produit relatif à la prodigieuse multiplication du grain. Mais cet usage sera impraticable tant que les possessions ne seront pas plus divisées, & qu'un laboureur voudra façonner seul cent journaux de terre.

M. de Chateaufieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté pour arrêter les progrès de la rouille des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de septembre toutes les feuilles

des plantes rouillées. Quelques jours après cette opération, de nouvelles feuilles parurent, les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles, & en pleine vigueur; après l'hiver, elles tallèrent très-bien & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La rouille continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas tranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point qu'elles ne produisirent pas un seul épi. Voilà encore un remède certain dont on peut faire usage pour détourner cette funeste maladie. A la vérité, il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne, & au printemps, car lorsqu'elle attaque les bleds en tuyaux & près d'épier, ou lorsque leur végétation est arrêtée, & qu'ils sont en fleur, alors le mal est sans remède. M. de Chateaufieux a encore observé que les bleds qu'on sème de très-bonne heure sont plus sujets à la rouille que ceux qu'on sème tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore une ressource en automne contre cette maladie; mais les semailles hâtives ayant une infinité d'avantages sur les tardives, il seroit plus utile d'user du premier moyen en coupant la fanne des bleds, ce qui les fait multiplier prodigieusement, & les garantit des gelées fortes de l'hiver. (M. BEGUILLET.)

ROUIR, v. act, (*Econom. rustiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer, voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'affujettit sous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres.

On le laisse dans cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte, ou du bois qui est au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoît en essayant de temps en temps si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre est assez roui, quand il s'en détache sans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération dispose non-seulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filasse.

On ne peut pas déterminer positivement

combien il faut de temps pour que le chanvre soit assez *roui* ; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. Voyez l'article CHANVRE & ROUTOIR.

ROULADE, f. f. ou ROULEMENT, en musique, se dit de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

Il faut un choix de sons ou de voyelles, convenable pour les *roulades* ; les *a* sont les plus favorables pour faire sortir la voix, ensuite les *o*, les *e* ouverts, l'*i* & l'*u* sont peu sonores, encore moins les diphthongues. Quant aux voyelles nasales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue Italienne pleine d'*o* & d'*a*, est beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'est la Française ; aussi les musiciens Italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les Français obligés de composer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont obligés de donner aux notes une marche lente & posée, ou de faire heurter les consonnes en faisant courir les syllabes ; ce qui rend nécessairement le chant languif-

sant ou dur. Je ne vois pas comment la musique Française pourra jamais surmonter cet obstacle. (S) (*)

ROULADE sur un tambour, (Physique.) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui résulte de la rapidité avec laquelle on fait succéder les baguettes sur un tambour, en le battant avec adresse. Ces percussions, répétées lestement sur un corps élastique & tendu, font sur l'organe de l'ouïe une impression continue, à cause de la rapidité avec laquelle elles se succèdent. C'est ainsi que les roulemens dans le chant, qui ne font autre chose que les prompts inflexions de voix sur une syllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la personne qui chante, & de la rapidité de la percussion des sons dans la personne qui écoute. Les impressions excitées par l'organe font une trace continue, à cause de la célérité avec laquelle elles se succèdent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un simple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le

(*) La *roulade* est une imitation de la mélodie instrumentale dans les occasions où, soit pour les graces du chant, soit pour la vérité de l'image, soit pour la force de l'expression, il est à propos de suspendre le discours & de prolonger la mélodie : mais il faut, de plus, que la syllabe soit longue, que la voix en soit éclatante & propre à laisser au gosier la facilité d'entonner nettement & légèrement les notes de la *roulade*, sans fatiguer l'organe du chanteur, ni par conséquent l'oreille des écoutans.

C'est un préjugé populaire de penser qu'une *roulade* soit toujours hors de place dans un chant triste & pathétique. Au contraire, quand le cœur est le plus vivement ému, la voix trouve plus aisément des accens, que l'esprit ne peut trouver des paroles, & de là vient l'usage des interjections dans toutes les langues. Voyez NEUME, (Musique.) Ce n'est pas une moindre erreur de croire qu'une *roulade* est toujours bien placée sur une syllabe ou dans un mot qui la comporte, sans considérer si la situation du chanteur, si le sentiment qu'il doit éprouver la comporte aussi.

La *roulade* est une invention de la musique moderne : il ne paroît pas que les anciens en aient fait aucun usage, ni jamais battu plus de deux notes sur la même syllabe. Cette différence est un effet de celle des deux musiques, dont l'une étoit asservie à la langue, & dont l'autre lui donne la loi. (S)

Les avis sont bien différens sur les *roulades* ; les uns en veulent presque par-tout, en se fondant sur ce que c'est une des parties les plus brillantes de la musique vocale, & qu'une *roulade* peut être tout aussi expressive que le reste de l'air. Les autres, frappés du ridicule d'un acteur qui s'arrête pendant 6 ou 8 mesures sur une seule voyelle, n'en veulent point entendre parler. Quant à moi, je pense que le tout dépend de l'idée que l'on se fait de l'opéra. Entend-on par opéra un spectacle où tout doit être sacrifié à la musique ? Il faut des *roulades*. Entend-on par opéra un spectacle où la musique doit servir à relever la poésie & à remuer plus puissamment les passions ? Il ne faut plus de *roulades*. Je suis du dernier avis, & si j'en étois le maître, je reléguerois les *roulades* dans les cantates, c'est là leur véritable place. Le chanteur y raconte ce qui s'est passé (car toute cantate en action me paroît un contre-sens) ; & tout comme il est permis à un orateur d'étaler toute son éloquence, tandis que cela est défendu à l'acteur. de même il est permis au musicien d'étaler tout son gosier, tandis que cela est défendu à l'acteur.

Encore une raison pour bannir les *roulades* des opéra, c'est que si l'on en permet une, bientôt on en trouvera par-tout, comme il arrive aujourd'hui ; parce qu'il est plus aisé à un chanteur de faire une *roulade*, que d'être bon acteur ; parce que le compositeur fera dix airs agréables & pleins de *roulades*, plutôt qu'un air agréable, expressif, & qui n'estropie ni le sens, ni la prosodie.

Remarquons encore qu'il ne faut pas regarder comme une *roulade* un passage de 4 à 8 notes sur une même voyelle, sur-tout quand ces notes sont des croches, ou des doubles croches ; en un mot, qu'elles ne sont qu'une ou deux mesures. Une *roulade* dans ce goût bien ménagée peut relever l'expression en ranimant l'attention de l'auditeur ; d'ailleurs tout ce qui tranche fait effet. (F. D. G.)

même principe. En un mot, tous ces phénomènes de l'ouïe & de la vue dépendent de la durée de la sensation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude avec laquelle leurs actions se répètent. (D. J.)

ROULAGE, f. m. (Comm.) profession qu'exercent les rouliers. Il signifie aussi le *prix*, le *salairé* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. Voyez ROULIER.

Roulage se dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient sur les ports pour sortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant sur des planches. Ces officiers ont à Paris, pour le *roulage* des marchandises, des droits particuliers qui leur sont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, f. m. (Conchyliol.) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche est toujours alongée; son sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il est couronné; le fût est toujours uni.

Les *rouleaux* sont autrement nommés *cylindres*, & plus communément *olives*. Voyez OLIVE, (Conchyliol.) (D. J.)

ROULEAU, f. m. (Antiq. ecclésiast.) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivait anciennement dans les monastères le nom & l'éloge d'un abbé ou d'une abbesse décédée, avec la date de leur mort. On portoit ensuite cette feuille de monastère en monastère, & chacun y marquoit à son tour qu'il avoit offert des prières à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (D. J.)

ROULEAU, ou VOLUME, (Littérai.) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du Latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes sur les autres; en sorte que quelquefois une matière traitée, n'occupant qu'une seule feuille, celle-ci faisoit un *volume*; & c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-

uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliothèque d'Alexandrie. Car enfin, depuis l'invention de l'imprimerie, si propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliothèque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plupart des *volumes* dont elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne se brouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il est souvent parlé dans l'écriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues. Ce sont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, sur lesquelles la loi est écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule sur deux bâtons de bois qui sont aux deux bouts. On roule aussi à mesure une pièce d'étoffe de lin ou de soie pour conserver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une espèce de sac ou d'étui de soie. Les extrémités des bâtons qui excèdent de beaucoup le vélin, sont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, &c. Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une synagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *sefer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amsterdam en possède plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en procession dans la synagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'est véritablement ancien. Léon de Modene *cérém. des Juifs*, part. I. c. x.

ROULEAU, f. m. (Ouvrages & Manufactures.) pièce de bois de figure cylindrique, dont on se sert dans la fabrique de plusieurs ouvrages, & dans diverses manufactures, mais souvent sous d'autres noms.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les laines, les soies, les fils, les poils, &c., dont on fait la chaîne des étoffes & des

toiles ; chaque métier en a ordinairement deux ; celui des gaziers en a trois ; on les nomme *ensubles* , & quelquefois *ensubleaux* .

Les tissutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tissus d'or & d'argent , appellent *rouleaux* de la poitrine , un petit cylindre qui est attaché au devant de leur métier. C'est sur ce *rouleau* que passe l'ouvrage à mesure qu'il s'avance , avant de le rouler sur l'ensuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume , on nomme *rouleau à couler* , un gros cylindre de fonte , qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les fondeurs en sable se servent d'un *rouleau* pour corroyer le sable qu'ils emploient à faire leurs moules ; on l'appelle plus communément *bâton* .

Les pâtissiers ont un *rouleau* pour aplatiser & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres* , qui servent à calender les étoffes , sont entr'autres parties essentielles , composées de deux *rouleaux* . C'est aussi entre deux *rouleaux* que se font les ondes des étoffes de soie , de poil ou de laine propres à être tabisées ; comme les moères , les tabis , les camelots , &c.

Les images , estampes & tailles-douces s'impriment en passant entre deux *rouleaux* , la planche de cuivre gravée , & le papier humide qui en doit prendre l'impression. *Savary. (D. J.)*

ROULEAU , s. m. (*Instrum. de méchan.*) espece de cylindre de bois qui sert à mouvoir les plus pesans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *sans fin* , ou *tours terriers* , parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils sont assemblés sous un poulin avec des entre-toises ou des moises. (*D. J.*)

ROULEAU , (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briser les motres , suivant le système de M. Tull ; mais il ne faut s'en servir que quand la terre est sèche , autrement le *rouleau* la corroyeroit , & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX , s. m. pl. (*Architect.*) les

ouvriers appellent ainsi les enroulemens des modillons & des consoles , & même ceux des panneaux & ornemens répétés de serrurerie.

ROULEAU de cartouche , (*Artifice.*) c'est un *rouleau* qui sert à former un cartouche cylindrique , en roulant tout autour un carton , à mesure qu'on le colle ; tels sont ceux de presque tous les artifices. (*D. J.*)

ROULEAUX , (*ustensile de Charpentiers , Marbriers , Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils se servent pour mener d'un lieu à un autre les poutres , les marbres , les pierres de taille & autres fardeaux qui sont lourds , mais non pas d'une pesanteur extraordinaire , sont de simples cylindres de bois de sept à huit pouces de diamètre , & de trois à quatre pieds de longueur , qu'ils mettent successivement par devant sous les pieces qu'ils veulent conduire , tandis qu'on les pousse par derrière avec des pinces ou des leviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux sont d'un poids excessif , on se sert de *rouleaux* sans fin , qu'on nomme autrement *tours terriers* . Ces *rouleaux* , pour leur donner plus de force , & empêcher qu'ils ne s'écrasent , sont faits de bois assemblés à entre-toises ; ils ont près d'un double de longueur & de diamètre des simples *rouleaux* , & sont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A un pied près de chaque bout , sont quatre mortaises , ou plutôt deux seulement , mais qui sont percées d'outre en outre. Elles servent à y mettre de longs leviers de bois , que des ouvriers tirent avec des cordes qui sont attachées au bout , & l'on change de mortaises à mesure que le *rouleau* a fait un quart de tour ; ce travail est long & pénible , mais sûr. *Savary. (D. J.)*

ROULEAUX sans fin , (*Charpent.*) ce sont des *rouleaux* de bois assemblés avec des entre-toises. On s'en sert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de grosses pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU , en terme de cinier , c'est une planche de noyer d'environ un demi-pied de long sur quatre pouces d'épaisseur. Ce *rouleau* est garni de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec cet ustensile

qu'on arrondit une piece ; & qu'on lui donne une grosseur proportionnée à sa longueur.

ROULEAU, (*Cuisine.*) est un gros cylindre de bois sur lequel on devide la corde des tournebroches, & est garni d'un haut bord pour soutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un ressort qui s'arrête à une des croisées de la grande roue lorsque la corde est assez remontée.

ROULEAU, en terme d'éperonnier, signifie proprement l'extrémité inférieure de la sous-barbe d'un mors, qui se replie plusieurs fois sur elle-même, & forme une espèce de bouton ou rouleau d'où elle tire son nom.

ROULEAU, outil de fondeur en sable, est un bâton cylindrique de bois dont les fondeurs en sable se servent pour corroyer le sable dont ils forment les moules dans la caisse qui les contient. Voyez l'article FONDEUR EN SABLE.

ROULEAU, s. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il est ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary.*

ROULEAU, s. m. (*Horloger.*) c'est un corps cylindrique dont on se sert dans la mécanique des grosses horloges. Les rouleaux sont de bois, autour desquels s'enveloppe la corde qui élève les poids. *Rouleau* se dit aussi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre pour que les deux circonférences forment un angle obtus sur lequel pose le bout d'un arbre pour diminuer le frottement. (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Jardin.*) on donne le nom de rouleaux aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Imprimerie.*) piece d'une presse d'imprimerie, est un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, sur 10 à 11 pouces de diametre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regnent autour de ces deux extrémités: il est situé sous la table entre les deux bandes, & percé dans sa longueur pour recevoir la broche: il est aussi percé de deux trous fait de biais,

pour arrêter par une des extrémités la corde appelée corde de rouleau. Voyez CORDE DE ROULEAU.

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pied & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diametre que l'on a soin de revêtir d'un blanchet, & dont on se sert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves: on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entièrement imprimés au rouleau.

ROULEAUX, (*Mercerie.*) ce sont de certaines enseignes ou représentations de carton que les merciers & quelques autres marchands mettent en étalage sur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandises qu'ils vendent en les couvrant de divers échantillons. *Savary.* (*D. J.*)

ROULEAUX, en terme de metteur en œuvre, ce sont des especes de consoles en or ou en argent, qui se mettent ordinairement dans le corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la composition de plusieurs ouvrages de cette profession.

ROULEAUX, (*Monnoyage.*) ce sont deux instrumens de fer, de figure cylindrique, qui servent à tirer les lames d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flans des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

ROULEAUX, en terme d'orfèvre en grosserie, sont des especes d'S, qui ornent le commencement de la crosse proprement dite, immédiatement au dessus du fleuron.

ROULEAU, (*Peinture.*) on appelle ainsi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faisoient sortir grossièrement de la bouche de leurs personnages; c'est ce que fit Simon Memmi, qui, représentant le diable chassé par saint Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohi me! non posso più.*

Ces rouleaux, d'une invention barbare, se sont anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'histoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins grossiere, pour indiquer le sujet de leurs compositions, qu'un grand nombre des spectateurs cherchent quelquefois inutilement, sur-

tout quand c'est un trait d'histoire peu connu : des inscriptions mises au bas du tableau, seroit alors d'un grand usage. J'en ai parlé ailleurs ; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point hésité d'insérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés nécessaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raison, on ne grave guere aujourd'hui d'estampes, sans mettre au bas des vers, des passages, des paroles, qui en expliquent le sujet. (D. J.)

ROULEAU, en terme de potier fournalistes, c'est de la terre maniée en rond, de longueur ; ce qui la rend différente des ballons qui sont maniés en motte. Voyez BALLONS.

ROULEAUX, (Sucrerie.) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à sucre les tambours de fer qui servent à briser les cannes, & à en exprimer le suc. Les tambours & les *rouleaux* sont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours sont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois sont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des ferres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui restent avec du brai bouillant : c'est dans les *rouleaux* que les dents des tambours sont emmortoisées. Savary. (D. J.)

ROULEAU de tabac, (Manufacture de tabac.) c'est du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en plusieurs rangs autour d'un bâton. La plupart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids ; & ce n'est guere que lorsqu'il est arrivé en France, en Angleterre, en Espagne, en Hollande ; &c. qu'il se prépare en poudre. C'est du tabac en *rouleau* dont on se sert, soit pour raper, soit pour mâcher. Les regratiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de plusieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Com.* (D. J.)

ROULEAU, (Tapissier.) Voyez EN-SUPLE.

ROULEAU, (Tisserand.) piece de bois

de figure cylindrique, dont plusieurs artisans se servent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux* ; celui des gaziers en a trois ; on les nomme *ensuble*, & quelquefois *ensubleaux*. Voyez ces deux articles.

Les maîtres tissutiers rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere* ; il est posté sur le devant de leur métier, & c'est sur ce *rouleau* que glisse l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant qu'on le roule sur l'*ensuble* de devant. Voyez RUBANIER.

Les plombiers ont aussi des *rouleaux* dont ils se servent pour former les tuyaux de plomb. Il les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. Voyez l'un & l'autre.

ROULÉE, COQUILLE, (Conchyl.) c'est celle que le flot, le roulis de la mer a jetée toute usée sur le rivage. (D. J.)

ROULEMENT, s. m. en terme de mécanique, signifie une sorte de mouvement circulaire, par lequel un mobile tourne autour de son propre axe ou centre, & en même temps applique continuellement de nouvelles parties de la surface au corps sur lequel il se meut. Voyez MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, &c.

Tel est le mouvement d'une roue, d'une sphere, &c. Tels sont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent sur leurs axes en même temps qu'elles font leur révolution autour du soleil.

M. de Fontenelle dans la pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaison d'une boule qui roule sur un plan en même temps qu'elle avance. Mais le mouvement progressif de la boule produit nécessairement son mouvement de rotation, au lieu qu'il n'est pas sûr que la rotation des planetes sur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle ; & que ces deux mouvemens paroissent même entièrement indépendans l'un de l'autre ; c'est pourquoi il est à croire que Monsieur de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. Voyez ROUES, PLANETTE, TERRE, &c.

Le mouvement d'un corps qui roule , est opposé au mouvement en glissant , dans lequel c'est toujours la même partie de la surface du mobile qui s'applique au plan , le long duquel le corps se meut. *Voyez GLISSER.*

Si les surfaces sur lesquelles les corps se meuvent étoient parfaitement polies , aussi bien que la surface des corps qui s'y meuvent , il n'y auroit presque point de rotation. Par exemple , une roue qu'on tire sur un plan avec une corde attachée à son centre , devroit naturellement glisser sans tourner. Ce sont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer son mouvement progressif par un mouvement de rotation ; par exemple , si on place une roue à dents sur une surface qui ait aussi des dents , & qu'on tire cette roue par son centre , elle ne peut avancer sans qu'il arrive de deux choses l'une , ou qu'elle tourne , ou qu'elle brise les inégalités & les éminences qui se rencontrent sur la surface sur laquelle elle roule. Mais il seroit souvent fort difficile qu'elle brisât les inégalités dont il s'agit , elle ne peut donc se mouvoir qu'en tournant ; or toutes les surfaces sur lesquelles un corps peut se mouvoir , sont raboteuses & inégales , & les surfaces de tous les corps sont aussi raboteuses & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont presque jamais de mouvement progressif sans rotation. A l'égard des corps dont la surface est plate , ils ne pourroient avoir de rotation sans s'élever ; & comme leur poids les en empêche , ils ne peuvent que se mouvoir progressivement ; mais la résistance & l'aspérité de la surface sur laquelle ils se meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience que le frottement qu'un corps éprouve en roulant , c'est-à-dire , la résistance qui vient des inégalités du plan sur lequel il roule , est moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en glissant. La raison en est aisée à appercevoir après ce que nous venons de dire sur le roulement des corps ronds. Car il est visible que ce roulement , aidant à desengrener les parties , diminue beaucoup le frottement. *Voyez FROTTEMENT.*

C'est pour cela que les roues sont si fort

Tome XXIX.

en usage dans les machines , & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il est possible de l'action , afin de rendre la résistance moindre. *Voyez ROUE , MACHINE , &c. Chambers. (O)*

ROULEMENT , s. m. (*Musique.*) *Voyez ROULADE. (Musique.)*

ROULER , v. act. (*Gram.*) c'est mouvoir un corps sur lui-même. *Voyez les art. ROULEMENS , ROTATIONS.*

ROULER , v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux , c'est-à-dire , qui dans une concurrence pour le commandement obéissent les uns aux autres selon l'ancienneté de leur réception.

ROULER , (*Marine.*) on se sert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer , dont les vagues s'élevent & se déploient sur un rivage uni , & le balancement d'un vaisseau , tantôt sur l'un , tantôt sur l'autre de ses côtés.

ROULER , (*Com.*) ce terme signifie chez les marchands ; plier une étoffe en rond , en faire une espee de rouleau. On roule les satins , papelines , gâses , crêpes , rubans d'or , de soie , de fil de laine , les padous & les galons de toute espee. *Diction. de Com.*

ROULER , se dit aussi dans le commerce d'argent , lorsqu'il est commun , quand on en trouve aisément chez les banquiers , & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce sens que l'argent roule bien.

ROULER , se dit encore des marchands & artisans dont le négoce & le travail suffisent à peine pour subsister. Ce mercier , ce ferrurier ont peine à rouler leur vie. *id. ibid.*

ROULER , en terme de boutonnier , c'est l'action de faire plusieurs lacets de cordonnets , ou de luisant or ou soie , sur un moule de bouton à épi , après le premier jetage. Ce moule est traversé d'un fer à rouler. *Voyez FER A ROULER* , ensuite on le couvre d'un moule découronné , sous lequel on tourne le fil & qui empêche que ce fil ne descende trop bas , ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la soie , ou du fil de la même matière.

ROULER les cierges , (*Cirerie.*) C'est les arrondir sur une table arrosée d'eau , avec

T t t

l'instrument qu'on appelle *rouloir*. Les bougies qui se font à la cuiller, se roulent deux fois ; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'atelier de l'apprêt ; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'atelier de l'achevement. *Dict. de Com. (D. J.)*

ROULER, *en terme de filassier*, c'est faire de petits paquets de filasse qu'on veut battre & écraser sous les maillets.

ROULER, *en terme de fondeur de petit plomb*, c'est arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, s. f. instrument dont les *chapeliers* se servent pour fouler les chapeaux. C'est une espèce de grand fuseau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis : il a environ un pouce & demi de diamètre par le milieu, & va en diminuant jusqu'aux deux extrémités, qui se terminent en pointe.

ROULETTE, s. f. (*Géom.*) est le nom d'une courbe, appelée autrement CYCLOÏDE. Ce nom lui fut donné par le P. Merfenne, & c'est celui qu'elle porta d'abord, le nom de *cycloïde* a prévalu. *V. CYCLOÏDE. (Q)*

ROULETTES, chez les *canonniers*, sont des pièces de bois arrondies en forme de roues, & attachées aux aissieux des affuts, pour mouvoir le canon sur mer & quelquefois sur terre. *Voyez AFFUTS. Chambers.*

ROULETTE, s. f. partie du métier à bas. *Voyez l'article BAS-AU-METIER.*

ROULETTE, se dit dans l'écriture d'un instrument de bois ou de buis, dont le manche est plat, & la partie supérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne sont point couverts à leur partie supérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points ; mais il me semble qu'on auroit tout aussi-tôt fait avec la plume.

ROULETTE, (*Reliure, Dorure sur cuivre.*) la *roulette* pour pousser sur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embrassent la *roulette*, avec un clou qui passe d'outre en outre, & qui est rivé des deux côtés sur les joues. Elle est tournante,

& emmanchée dans un manche de bois de tilleul.

Roulette simple, autrement dit *filet*, sert à pousser une ligne d'or, qu'on appelle *filet* sur le bord du livre, & sur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat se pousse de même, & s'emploie sur le dos & sur les plats.

Roulettes à filets simples, à deux ou trois lignes, sert aux mêmes usages ; toutes ces *roulettes* se poussent aussi sans or, aux mêmes places sur les livres, après les avoir fait chauffer.

ROULETTE à *cran de fer*. Elle est faite comme la roue à rochet d'une pendule.

La *roulette à cran de fer*, est celle qui est à un bout de l'ensuple de devant le métier ; les crans servent à accrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'ensuple, sur laquelle on roule l'étoffe, à mesure qu'elle se fabrique.

ROULETTE, s. f. (*Jeux.*) c'est un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur ; & l'on perd, quand c'est le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, s. m. (*Com.*) voiturier par terre, qui transporte les marchandises d'un lieu à un autre sur des charriots, charrettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent ; les congés, si ce sont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs ; les acquits des bureaux où ils passent ; des passeports, s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dûs sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour

les marchandises , sauf à se les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait , & à l'égard des autres, dont suivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens sont arrivés. *Dict. de Com. & de Trév.*

ROULIS, f. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur. *Voyez TANGAGE.*

ROULOIR, f. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par dessous, plus long que large, ayant une poignée par dessus; sa forme quoique plus grande, est à peu près semblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met sur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* sert à rouler les bougies & les cierges sur une table, après que la cire a été jetée sur une meche avec la cuillier, ou qu'ils ont été tirés à la main. *Savary.* (*D. J.*)

ROULONS, termes de charron, ce sont les barreaux de bois qui se mettent dans les trous pratiqués le long & en dessus des limons, & dans les petits limons de trayerse, qui représentent une charrette.

ROULONS, f. m. (*Echellier.*) les *roulons* sont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, sur lesquels on appuie le pied en montant. (*D. J.*)

ROULONS, f. m. pl. (*Ménusier.*) on appelle ainsi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils sont faits au tour, en maniere de balustres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits balustres des bancs d'église. *Daviler.* (*D. J.*)

ROUM, (*Géogr. mod.*) c'est le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & ensuite les empereurs Grecs & les Turcs ont soumis à leur obéissance, mais outre cette signification générale, les géographes persans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les sultans de la dynastie des Selgincides, dans

lesquels les Turcs Ottomans ont pris leur origine, de là vient que les Persans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi.* (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géogr. mod.*) *Rothomagensis ager*; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du diocèse de Rouen, & Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en bleds & en fruits. L'on estime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du Tirol, sur les frontieres de l'état de Venise, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etsh. (*D. J.*)

ROUP, (*Monn.*) monnoie d'argent, frappée au coin du roi de Pologne, au titre des piaftres d'Espagne. C'est aussi une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans quelques provinces de l'empire du grand seigneur, particulièrement à Erzerum en Arménie: le *roup* vaut environ un quart de piaftre d'Espagne. (+)

ROUPEAU. *Voyez BIHOREAU.*

ROUPIE. *Voyez GORGE-ROUGE.*

ROUPIES, LACK DE, (*Hist. mod. Com.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une somme qui vaut environ douze mille cinq cens livres sterlings, ou à peu près deux cens quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIE, (*Monn.*) monnoie qui a cours dans les états du grand Mogol, & en plusieurs autres lieux & royaumes des Indes orientales.

Il y a des *roupies* d'or & des *roupies* d'argent, les unes & les autres avec leurs diminutions en *demi-roupie*, & en quarts de *roupie*.

La *roupie* d'or pese deux gros trois quarts & onze grains, ce qui revient à trente-huit livres un sou un denier, monnoie de France, en comptant l'once à quatre-vingt-trois livres sept sous onze deniers, & le marc à six cens soixante-sept livres trois sous sept deniers, comme les pistoles du Pérou.

La *roupie* d'argent est d'une valeur si inégale, son prix dépendant & de sa qualité & des lieux où elle se fabrique, qu'il est difficile d'en fixer un certain, & par con-

séquent d'en faire une certaine évaluation, soit par rapport à la *roupie* d'or, soit par rapport aux monnoies d'Europe.

Les nouvelles *roupies* d'argent sont rondes, beaucoup des anciennes sont carrées; les nouvelles & les anciennes sont toutes de même poids, mais non pas toutes de même mérite.

En général les *roupies* sont toujours à plus haut prix dans le lieu où elles ont été frappées qu'ailleurs, & les *roupies* nouvelles valent toujours plus que les anciennes.

La raison de cette différence vient de ce que les Indiens aimant beaucoup l'argent, prennent grand soin, pour le conserver, de l'enfouir en terre, aussi-tôt qu'ils ont amassé quelques *roupies*. Les princes & rajas, afin de prévenir ce désordre qui épuise leurs états d'especes & de matieres, font battre tous les ans de nouvelles *roupies*, dont ils augmentent le prix, sans en augmenter le poids; en sorte que nécessairement les nouvelles diminuent à mesure qu'elles vieillissent.

Outre cette différence de vieilles & de nouvelles *roupies*, les Indiens font encore trois classes des unes & des autres; les premières sont celles qu'ils appellent *roupies siccas*; les secondes sont les *roupies* de Surate; les troisiemes les *roupies* de Madras. Ce qu'on appelle *roupies courantes*, ce ne sont pas celles qui ont plus de cours, mais celles qui sont de vieille marque, & qui diminuent de prix, pour ainsi dire, à force de frayer; celles-là sont les moins estimées, par exemple. Les *roupies siccas* valent au Bengale jusqu'à trente-neuf sous, celles de Surate jusqu'à trente-quatre, & celles de Madras jusqu'à trente-trois sous, ce qui s'entend toujours des *roupies* nouvelles.

A l'égard des *roupies* courantes ou vieilles *roupies*, celles de Madras ne passent pas vingt-cinq sous, celles de Surate vingt-six, ni les *siccas* vingt-huit ou trente sous, toujours comme il est dit ci-dessus, au Bengale. Ailleurs le rang & le prix est différent: à Surate celles qu'on appelle *roupies* de Surate, & qui y ont été fabriquées sont les premières, les *siccas* les secondes & les Madras les troisiemes.

C'est au contraire le long de la côte de Coromandel; les Madras y ont le premier

rang, les *siccas* après & les Surates les dernières. Au Mogol le commerce se fait principalement en *roupies*, on y compte les richesses par lecks de *roupies*.

Généralement la *roupie* pese deux cens dix-huit de nos grains, au titre de onze deniers quinze grains & demi, & vaut cinquante & un sous environ de France. (+)

ROUPONI, (*Monn.*) monnoie d'or de Toscane fixée à Livourne à quarante livres bonne monnoie, faisant six piastras, dix-neuf sous un dernier de huit réaux, du poids de 213 grains poids de Livourne, & 196 grains $\frac{1}{2}$ poids de marc, au titre de 23 karats $\frac{28}{32}$, & qui vaut trente trois livres quatorze sous un denier argent de France. (+)

ROURE, f. f. (*Teinture.*) drogues dont les teinturiers se servent pour teindre en verd; on l'employe aussi dans la préparation de certaines peaux, particulièrement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun est *Sumac*. Voyez SUMAC. (D. J.)

ROUSA, (*Géogr. mod.*) isle de la mer d'Ecosse, au midi de l'isle de Westra. Elle a huit milles de longueur, & six de largeur. Ses côtes sont fertiles, & la mer des environs est poissonneuse. (D. J.)

ROUSETTE. Voyez ROUSSETTE.

ROUSON. Voyez OMBRE DE RIVIERE.

ROUSSE. Voyez VANGERON.

ROUSSELET, f. m. (*Gram. & Jard.*) poire fort petite, qui a le goût très-sucré, la peau rougeâtre, le dessous fort rond, & le côté de la queue très-aigu. Elle est des plus hâtives. Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *rouffelet*.

ROUSSEROLLE, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ROSSEROLLE, ROUCHEROLLE, ROSSIGNOL DE RIVIERE, TIRE-ARRACHE *passer aquaticus*, Wil. oiseau qui est un peu plus gros qu'une alouette; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles: la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche: les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; l'en-

vergure est de près de onze pouces. Toute la face supérieure de cet oiseau a une couleur brune, roussâtre, & l'inférieure est d'un blanc sale. Les grandes plumes des ailes sont brunes en dessus, à l'exception du bord extérieur, qui est d'un brun roussâtre: la face inférieure de ces plumes a une couleur grise. Les pieds & les ongles sont gris. On trouve cet oiseau dans les endroits marécageux & plantés de roseaux, le long desquels il grimpe comme les pies le long des arbres. Il chante presque continuellement. *Ornit. de monsieur Brisson, tom. II, Voyez OISEAU.*

ROUSSETTE, (*Hist. nat. Lithol.*) poisson de mer cartilagineux, dont Rai, a décrit trois espèces différentes. Il nomme la première *catulus major vulgaris*. Cette espèce de roussette diffère des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui est plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rousse; elle est marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle est beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer. *Voyez CHIEN DE MER.*

La deuxième espèce de roussette, nommée *catulus minor vulgaris*, diffère de la précédente en ce qu'elle est beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus allongé, & que sa couleur est plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui sont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparées sans aucun ordre.

La troisième espèce, appelée *catulus maximus*, diffère de la première, en ce qu'elle a une couleur cendrée & grise; les taches de la peau sont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête est plus allongée & plus épaisse; les narines se trouvent beaucoup plus éloignées de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies ensemble, sont séparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui est située au dessous de l'anus, est beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piscium. Voyez POISSON.*

ROUSSEUR, s. f. ou tache de ROUSSEUR, *lentigo*, est une maladie ou diffor-

mité de la peau. Cette roussueur se dissipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe aussi ce terme pour signifier une sorte d'éruption qui vient à la peau, sur-tout aux femmes grosses.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque substance animale, comme la laine ou le cuir, lorsqu'elle est attachée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Roussi*, vache de *Roussi* est une sorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine manière, qu'on a imaginée d'abord en Russie, & dont la fabrique a passé depuis en plusieurs endroits d'Europe. On dit *Roussi* par corruption au lieu de *Russie*. *Voyez VACHE DE RUSSIE.*

ROUSSILLON, LE, (*Géogr. mod.*) en Latin *Ruscinonensis comitatus*, province de France avec le titre de comté, dans les Pyrénées; elle est bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues Espagnoles du levant au couchant. Le pays est fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit sont excellents; mais le bois y est rare, & comme il n'y a point de rivières navigables, on est obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec & l'Agly, ne sont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur est très-violente en été, à cause des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule Narbonnoise, se nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-temps que cette contrée a été appelée *Roussillon*, de la ville de *Ruscino*, colonie Romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Ruscino* a été dans la suite corrompu en *Rossilio*, ou *Roussilio*, Roussillon; cette ville, après avoir été plusieurs fois saccagée par les barbares, & principalement par les Sarrasins, dans le huitième siècle, a été ruinée de manière qu'il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges; on voit seulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appelée *tor Rossello*, ou la *tour de Roussillon*, qui est le lieu où

Ruscino doit avoir été située, selon la position que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij^e. siècle de la fondation de Rome, que les Romains se rendirent les maîtres de ce pays ainsi que du reste de la Gaule Narbonnoise, dont ils ont joui depuis plus de cinq cens ans; & ce fut sous l'empire d'Honorius & de Valentinien son successeur, que les Visigots s'emparèrent du pays qui est à l'occident du Rhône jusqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Roussillon* & d'Elne; ils n'en furent chassés que l'an 759, par les Sarrafins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796, Charlemagne & son fils Louis le Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquièrent les comtés de *Roussillon*, de Cerdagne & de Girone, où ils établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abusèrent de leur autorité & devinrent des souverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Roussillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il est vrai que Louis XI s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ses successeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin, Louis XIII s'empara de tout le comté de *Roussillon* en 1642, & cette conquête fut assurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, est le seul qu'il y ait dans le gouvernement de *Roussillon*. La justice y est rendue en dernier ressort par un conseil supérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne consistent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce est celui des huiles d'olives & des laines (D. J.)

ROUSSILLON, (*Géog. Hist.*) château des comtes de Tournon en Dauphiné, près de Valence, où séjourna Charles IX en 1564, & où il donna le fameux édit, appelé de *Roussillon*, pour fixer le commencement de l'année au premier janvier.

On fait qu'elle commençoit auparavant à Pâques, plus anciennement à Noël, ou à la S. Martin. (C)

ROUSSILLON, ordonnance de (*Droit François.*) cette fameuse ordonnance donnée par Charles IX à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient aussi l'année au premier janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M. Duncange observe qu'en France, dans le temps même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas de donner les étrennes au premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article xxiv de l'ordonnance de *Roussillon*, les doubles juridictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule, grand avantage pour les particuliers: cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault.* (D. J.)

ROUSSIN, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'est chasser de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire & de fréquenté; c'est pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question; ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* signifie précisément le terrain qu'on suit, & dans lequel on marche; & en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diversité des places ou des pays par où l'on peut passer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manieres dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroissent dif-

féer entre eux par la diversité de leur situation, & de leurs contours; on suit le *chemin pavé* ou le *chemin* de terre.

Dans le sens figuré la bonne *route* conduit sûrement au but; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On se sert aussi des mots de *route* & de *chemin* pour désigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité; ainsi l'on dit simplement être en *route* & faire *route*; au lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint, de sorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche, il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainsi l'on dit d'un voyageur; qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager; mais cette idée est tout-à-fait étrangère aux deux autres, & tire par conséquent celle-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard; enfin, le mot de *voie* est consacré aux grands *chemins* de l'empire Romain; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, &c. (D. J.)

ROUTE, *via*, (*Histoire*.) est un passage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. Voyez CHEMIN.

Les Romains font de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles *routes*. C'est une chose presque incroyable que les peines qu'ils ont prises & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire jusqu'à l'autre. Voyez *l'histoire des grands chemins de l'Empire*, par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant, ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sable; quelquefois ils le garnissoient d'une couche

de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le pere Menestrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnais, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, jusqu'à la profondeur de dix ou douze pieds, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse après avoir résisté 1600 ans aux injures du temps, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle est composée ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille carrées; telles étoient les voies Appienne & Flaminienne. Voyez PAVÉ.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appelés ordinairement *via ferrea*, soit parce que les pierres ressembloient au fer, soit parce qu'elles résistoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des charriots, &c.

Les *routes* sont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulières.

Route naturelle, est celle qui a été fréquentée durant un long espace de temps & que la seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense.

Route artificielle, est celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plupart des *routes* qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à travers des lacs, des marais, &c.

Routes par terre ou *routes terrestres*, sont celles qui non-seulement sont faites sur la terre, mais qui sont formées de terre amassée ou haussée en forme de levée soutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* sont aussi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivières, les lacs, la mer, qu'on cotoie, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme,

comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* sont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui sont de traversée, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanson & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de *route*, pour signifier un *sentier* percé à travers un bois, & réservent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. Voyez CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE ou GRANDE ROUTE, est une *route* commune à tout le monde, soit droite ou courbée. soit militaire-ou royale: *route* particuliere est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particuliere.

Les *routes militaires*, ainsi appellées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* destinés aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés. Voyez CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* destinées au transport des différentes matieres: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles *routes* étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les deux parties de ces *routes* étoient séparées l'une de l'autre par une espece de parapet élevé entre deux; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pied: il avoit des especes de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la *route* de Rome à Ostie, appellée *via portifensis*.

Route souterraine, est une *route* creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 pieds de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par

un certain Cocceius, sous le regne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* semblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le sixieme livre de l'Enéide. Voyez GROTTÉ. (G)

ROUTE, en terme de navigation. Voyez NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, &c.

ROUTE, (*Marine.*) c'est le chemin que tient le vaisseau; on dit à la *route*, lorsqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller sans relâcher & sans dérive.

ROUTE FAUSSE ou FAUSSE ROUTE, (*Marine.*) on dit faire *fausse route*, lorsqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il est des cas où l'on est obligé de faire *fausse route*; par exemple, si un vaisseau plus foible est apperçu par un vaisseau ennemi plus fort qui le chasse pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de suivre la *route* qu'il faisoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté; & change ainsi de *route*; & souvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, (*Art milit.*) on appelle *route* dans le militaire, une espece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur soit fournie dans les lieux de leur passage.

Lorsque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie, dans lesquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complete sur le pied de la dernière revue. Ils doivent désigner aussi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce soit

soit autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent se glisser dans les routes. Voyez le code militaire de M. Briquet. (Q)

ROUTE, espece de brigands qui ont long-temps ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entièrement dissipés sous le règne de Charles V. Voyez COMPAGNIES. (Q)

ROUTE, f. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'est dans un parc, une allée d'arbres sans aire de recoupes ni sable, où les carrosses peuvent rouler. (D. J.)

ROUTIER, f. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vues de côtes, des observations sur les diverses qualités des parages, & des instructions pour la route des vaisseaux.

ROUTIER, (*Commerce.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'est ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre, maîtres de messageries & de carrosses*. Les maîtres routiers de Hollande sont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvelées tous les deux ans; ils jouissent de grandes franchises & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques, établies sur les canaux & autres eaux des Province-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes. *Dictionnaire de Commerce.*

ROUTOIR, f. m. (*Economie rustiq.*) Le lieu qu'on appelle *routoir*, & où l'on donne au chanvre, cette préparation qu'on appelle *rouir* ou *naïser*, est une fosse

Tome XXXIX.

de trois ou quatre toises de longueur, sur deux ou trois toises de largeur, & de trois ou quatre pieds de profondeur remplie d'eau: c'est souvent une source qui remplit ces *routoirs*; & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé.

Il y a des *routoirs* qui ne sont qu'un simple fossé, fait sur le bord d'une riviere; quelques-uns même, au mépris des ordonnances, n'ont point d'autres *routoirs*, que le lit même des rivieres: (ce qui est défendu par les ordonnances,) enfin quand on est éloigné des sources & des rivieres, on met rouir le chanvre; dans les fossés pleins d'eau & dans les marais. Examinons maintenant ce qu'on se propose en mettant rouir le chanvre.

Pour rouir le chanvre, on l'arrange au fond de l'eau, on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau en le chargeant avec des morceaux de bois & de pierres.

On le laisse en cet état, jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse se détache aisément de la chenevotte qui est au milieu, ce qu'on reconnoît en essayant de temps en temps si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte; & quand elle s'en détache sans aucune difficulté, on juge que le chanvre, est assez roui, & on le tire du routoir.

L'opération dont nous parlons fait quelque chose de plus que de disposer la filasse à quitter la chenevotte; elle affine & attendrit la filasse.

Il est dangereux de tenir trop long-temps le chanvre dans l'eau; car alors il rouit trop, le chanvre est trop pourri, & en ce cas la filasse n'a plus de force: au contraire, quand le chanvre n'a pas été assez long-temps dans l'eau, l'écorce reste adhérente à la chenevotte, la filasse est dure, élastique, & on ne la peut jamais bien affiner. Il y a donc un milieu à garder, & ce milieu ne dépend pas seulement du temps qu'on laisse le chanvre dans l'eau, mais encore,

1°. De la qualité de l'eau; il est plutôt roui dans l'eau dormante, que dans celle qui coule, dans l'eau qui croupit que dans celle qui est claire.

2°. De la chaleur de l'air; il se rouit

VVV

plutôt quand il fait chaud que quand il fait froid.

3°. De la qualité du *chanvre* ; celui qui a été élevé dans une terre douce , qui n'a point manqué d'eau , & qu'on a recueilli un peu verd , est plutôt roui que celui qui a crû dans une terre forte ou sèche , & qu'on a laissé beaucoup mûrir.

En général on croit que quand le *chanvre* reste peu dans l'eau pour se rouir , la filasse en est meilleure ; c'est pour cela qu'on prétend qu'il ne faut rouir que par les temps chauds : & quand les automnes sont froides , il y en a qui remettent au printemps suivant à rouir leur *chanvre femelle* ; quelques-uns même préfèrent de rouir leur *chanvre* dans de l'eau dormante , même dans de l'eau croupissante , plutôt que dans de l'eau vive.

M. Duhamel , auteur du *traité de corderie* , d'où nous tirons cet article abrégé , mit rouir du *chanvre* dans différentes eaux , & il lui parut que la filasse du *chanvre* qui avoit été rouie dans l'eau croupissante , étoit plus douce que celle du *chanvre* qu'on avoit roui dans l'eau courante ; mais la filasse contracte dans les eaux qui ne coulent point , une couleur désagréable , qui ne lui cause à la vérité aucun préjudice ; car elle n'en blanchit que plus aisément : cependant cette couleur déplaît , & la filasse en est moins marchande ; c'est pourquoi on fait passer , autant qu'on le peut , au travers des *routoirs* un petit courant d'eau qui renouvelle celle du *routoir* , & qui empêche qu'elle ne se corrompe.

Il est évident par ce que nous avons dit , qu'on ne peut pas fixer le temps qu'il faut laisser le *chanvre* dans le *routoir* , puisque la qualité du *chanvre* , celle de l'eau & la température de l'air , ralentissent ou précipitent cette opération.

On a coutume de juger que le *chanvre* a été suffisamment roui , en éprouvant si l'écorce se leve aisément & de toute sa longueur de dessus la chenevotte ; outre cela il faut avouer que la grande habitude des payfans qui cultivent le *chanvre* , les aident beaucoup à ne lui donner que le degré de rouir qui lui convient : cependant ils s'y trompent quelquefois , & il m'a paru qu'il y avoit des provinces où l'on étoit

dans l'usage constant de rouir plus que dans d'autres.

Il est bon d'être averti qu'il faut éviter de mettre rouir le *chanvre* dans certaines eaux où il y a quantité de petites chevrettes ; car ces animaux le coupent , & la filasse est presque perdue.

En parlant de la récolte du *chanvre mâle* , nous avons dit , qu'on laissoit encore quelque temps le *chanvre femelle* en terre pour lui donner le temps de mûrir sa semence ; mais ce délai fait que le *chanvre femelle* mûrit trop , son écorce devient trop ligneuse ; & il s'ensuit que la filasse qu'il fournit , est plus grossière & plus rude que celle du mâle. Néanmoins quand on voit que la semence est bien formée , on arrache le *chanvre femelle* , comme on a fait le mâle , & on l'arrange de même par poignée.

Dans certains pays , pour achever la maturité du *chanvre* , on fait à différens endroits de la cheneviere des fosses rondes de la profondeur d'un pied , & de trois à quatre pieds de diamètre , & on arrange dans le fond de ces fosses les poignées de *chanvre* bien serrées les unes auprès des autres , de telle sorte que la graine soit en bas & la racine en haut ; on les retient ensuite en cette situation avec des liens de paille , & on relève tout autour de cette grosse gerbe la terre qu'on avoit tirée de la fosse , pour que les têtes du *chanvre* soient bien étouffées.

La tête de ce *chanvre* s'échauffe à l'aide de l'humidité qui y est continue , comme s'échauffe un tas de foin verd , ou une couche de fumier : cette chaleur achève de mûrir le chenevis , & le dispose à sortir plus aisément de ses enveloppes.

Quand le chenevis a acquis cette qualité , on retire le *chanvre* de ces fosses , où il se moisiroit si on l'y laissoit plus longtemps.

Dans d'autres cantons où il y a beaucoup de *chanvre* , on ne l'enterre point , on se contente de l'arranger par tas tête contre tête ; & quelques jours après on travaille à en retirer le chenevis , comme nous allons l'expliquer.

Ceux qui ne font que de petites récoltes , étendent un drap par terre pour recevoir leur chenevis ; les autres nettoient , prépa-

rent une place bien unie sur laquelle ils étendent leur *chanvre*, en mettant toutes les têtes du même côté; ils le battent légèrement, ou avec un morceau de bois, ou avec de petits fléaux: cette opération fait tomber la meilleure graine, qu'ils mettent à part pour la semer le printemps suivant; mais il reste encore beaucoup de chenevis dans les têtes. Pour le retirer, ils peignent la tête de leur *chanvre* sur les dents d'un instrument qu'on appelle un égrugeoir; & par cette opération l'on fait tomber en même temps, & pêle-mêle, les feuilles, les enveloppes des semences, & les semences elles-mêmes: on conserve tout cela en tas pendant quelques jours; puis on l'étend pour le faire sécher; enfin, on le bat & on nettoye le chenevis en le vannant & en le passant par le crible.

C'est cette seconde graine qui sert à faire l'huile de chenevis, & à nourrir les volailles.

A l'égard du *chanvre*, on le porte au routoir, pour y souffrir la même préparation que le *chanvre mâle*.

Quand on a retiré le *chanvre* du routoir, on délie les bottes pour les faire sécher; on les étend au soleil le long d'un mur, ou sur la berge d'un fossé, ou simplement à plat dans un endroit où il n'y a point d'humidité: on a soin de les retourner de temps en temps, & quand le *chanvre* est bien sec, on le remet en bottes pour le porter à la maison, on le conserve dans un lieu sec jusqu'à ce qu'on veuille le *tiller*, ou le broyer. *Voyez* TILLER.

ROW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, sur la rivière du même nom, autrement appelée le *Morawe*. Les savans croient que *Row* est l'*Eraclum* de Ptolomée, ancienne ville des Bastarnes, dans la Sarmatie Européenne. (*D. J.*)

ROUVRE, f. m. (*Botan.*) en Latin *robur*, d'où le mot François a été tiré. C'est une espèce de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; son bois est dur; ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux

montagneux; c'est le *quercus foliis molli lanugine pubescentibus*, de Tournefort (*D. J.*)

ROUVRE, ou ROUVRAI, (*Géogr.*) Il y a en France plusieurs bourgs & villages de ce nom. Nous ne parlerons que de deux. *Rouvre*, paroisse du Dijonois, diocèse de Châlons, dont l'église étoit desservie autrefois par un curé, un vicaire & sept mépartistes.

Eudes IV & Jeanne de France, sa femme, y fondèrent quatre chanoines en 1340.

Le château autrefois considérable, séjour ordinaire des ducs de la première race, où naquit Philippe de *Rouvre*, dernier duc de cette race, & où il mourut en 1361; où Louis XI fit enfermer la duchesse de Savoie, sa sœur, & fut presque totalement détruit par Galas en 1636. Ce général ennemi mit le feu dans le bourg, dont plus de 600 maisons furent dévorées par les flammes. *Rouvre* n'a pu se relever de cette perte, & n'a plus que 70 feux. Il fut affranchi par le duc Eudes III en 1215.

Après la mort de Charles, dernier duc, Louis X, devenu maître de la Bourgogne, engagea la terre de *Rouvre* à Jacques Coitier ou Coëtier de Poligni, son médecin: c'étoit le seul homme qui avoit su se faire craindre d'un roi si absolu. " Je fais bien, lui disoit-il, qu'un beau matin vous me renverrez " comme les autres; mais par la mort- " dieu, vous ne vivrez pas huit jours " après. "

Louis souffroit tout par l'amour de la vie, & doubloit ses bienfaits, jusqu'à lui payer 1000 écus de gage par mois. Cet insolent médecin fut dépouillé de toutes ses terres sous Charles VIII.

On dit que, content de se voir échappé du naufrage, & rendu à sa première profession, il fit sculpter sur la porte de sa maison, rue Saint-André-des-Arcs, un abricotier avec cette devise, à l'*Abri-Coëtier*. Il fut inhumé en cette paroisse dans la chapelle de saint Nicolas qu'il avoit fondée, & qui vaut 2000 livres de revenu. L'amiral Chabot, le maréchal de Biron, le duc de Bellegarde, les princes de Condé, mademoiselle de Charolois ont successivement joui de cette châtellenie. Le roi l'a retirée des mains du comte de la Marche en 1767,

& en est seigneur actuel. *Mémoires pris sur les lieux.* (C)

ROUVRE, ou plutôt ROUVRAI, en Latin, *Rouretum*, *Rovericienum*, *Roboretum*, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Auxois, diocèse d'Autun, entre Avallon, Semur & Saulieu, sur la grande route de Lyon à Paris, à 17 lieues de Dijon, 10 d'Autun.

Il y avoit un château fortifié qui a été démoli, & qui a long-temps appartenu à la maison de Jaucourt, & aujourd'hui au prince de Robec, grand d'Espagne.

Le terroir n'est pas fertile étant coupé de ravines, de monticules & couvert de bois. Un chirurgien du pays a dressé un catalogue des plantes des environs, où il en marque plus de 300.

La voie Romaine d'Autun à Auxerre passoit sur le finage; on en voit des vestiges à sainte Magnenle, annexe de *Rouvrai*. Cette sainte qui suivit le corps de saint Germain depuis Ravenne, fut inhumée en ce lieu, *in aggere publico*, est-il dit dans ces actes. François Bertheau, né à *Rouvrai* en 1690, avocat à Semur, où il mourut en 1724, a donné au public, *in-8°*. *Clavis utriusque juris, mémoire pris sur les lieux.* (C.)

ROUVRIER, v. act. (*Gram.*) ouvrir de rechef. Voyez OUVRIER. On dit, la plaie veut se *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, semblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, &c.

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui soufflent dans le printemps, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, lesquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géogr. mod.*) ville de Perse, dans la province de Mazandéran. *Long. selon Tavernier; 71, 36; latit. 36, 25.* (D. J.)

ROXANE, (*Hist. ancienne.*) eut la gloire de subjuguier le cœur du conquérant de sa nation. Alexandre parcourant la Perse dont il venoit de faire la conquête, fut magnifiquement reçu par Oxarte qui lui donna un festin où l'on vit briller tout le luxe Asiatique. Trente mille filles, distinguées par leur rare beauté & l'élégance de leur parure, furent destinées à servir le

héros & les convives. La fille d'Oxarte, nommée *Roxane*, surpassoit ses compagnes en graces & en beauté. Alexandre, ébloui de tant de charmes, se détermina à la faire passer dans son lit. Son union avec la fille d'un barbare pouvoit scandandaliser les Macédoniens. Il fit cesser les murmures, en disant que le mariage des Grecs avec les Persans étoit le seul moyen d'affermir leur empire naissant, & de dissiper les antipathies qui, jusqu'alors, avoient séparé les deux nations. Au reste, ajouta-t-il, Achille dont je descends épousa une captive. Je ne crois point déroger à la noblesse de ma naissance, ni violer les loix de mon pays, en suivant l'exemple de ce demi-dieu. Aussi-tôt il ordonna d'apporter du pain; & , après l'avoir coupé en deux, il en donna la moitié à sa nouvelle épouse. Cette cérémonie étoit, chez les Macédoniens, le signe de l'union conjugale. Ce fut parmi la licence du festin que le conquérant de l'Asie épousa une captive dont le fils, par un caprice du destin, devint le maître des conquérans de sa patrie. A la mort du héros, *Roxane* étoit enceinte, & quelque temps après, elle mit au monde un prince qui fut nommé *Alexandre*. Le barbare Cassandre le fit massacrer dans la suite avec sa mère pour régner dans la Macédoine. (T. N.)

ROYAL, adj. se dit de quelque chose qui a rapport au roi. Voyez ROI.

Ce mot vient du Latin *regalis*, qui est dérivé de *rex*, roi.

C'est dans ce sens qu'on dit, la famille *royale*, le sang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*altesse royale* au prince & à la princesse de Galles, au frere du roi, &c. Voyez PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princesses filles ou petites-filles des rois, lesquelles ne fussent pas reines. Ainsi l'on a appelé la duchesse de Savoie, *madame royale*, & les duchesses d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*altesse royale*.

Abbaye royale, est un abbaye fondée par un roi ou par une reine. Voyez ABBAYE.

Académie royale des sciences. Voyez ACADEMIE.

Armée royale, est une armée qui mar-

est avec du gros canon , & qui est en état d'assiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place , quand il osoit tenir devant une *armée royale*.

Consentement royal (*royal assent.*) se dit en Angleterre du consentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou plusieurs de ses sujets, par exemple , à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une église , ou à un bill passé dans les deux chambres du parlement , &c. Quand le roi a donné son consentement à un bill dans le parlement , le bill est avec ces mots , *le roi le veut*. Si le roi refuse son consentement , on met sur le bill , *le roi s'avisera*. Voyez BILL , PARLEMENT , &c.

Bourgs royaux. Voyez BOURG.

Couronne royale, est celle que portent les rois. Voyez COURONNE.

La couronne d'Angleterre est fermée par des demi-cercles d'or , qui se réunissent vers un globe ou boule , surmonté d'une croix ; ces demi-cercles sont ornés de croix & de fleurs de lis , & toute la couronne est enrichies de pierres précieuses.

Chartre royale, voyez CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, voyez COMPAGNIE.

Banque royale, c'est le nom qu'on donne à la bourse de Londres , où les marchands s'assemblent. Voyez BANQUE.

La bourse de Londres fut construite pour la première fois en 1566 , par les soins de Thomas Gresham ; le nom de *banque royale* (*royal exchange.*) lui fut donné solennellement à son de trompe par un héraut , en présence de la reine Elizabeth. Jusqu'à cette année les marchands s'étoient assemblés dans le *Lombard street* (rue des Lombards.) La bourse étoit bâtie de brique , & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après , elle fut entièrement brûlée dans le grand incendie de Londres ; mais elle fut reconstruite aussi-tôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à 50000 liv. sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la chambre de Londres , l'autre moitié par la compagnie des merciers , qui pour le remboursement de leurs avances eurent la permission de

louer 190 boutiques sur les degrés à 20 liv. chacune , ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrain où la bourse est construite , produit un revenu annuel de 4000 livres , quoique ce terrain n'excede pas les $\frac{3}{4}$ d'un arpent ; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire , & il est entouré d'une espèce de galerie ou portique , sous lequel les marchands se promènent. Au milieu de la cour est une statue du roi Charles II en habit d'empereur Romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poissons royaux, sont en Angleterre les baleines & esturgeons , (quelques-uns y ajoutent les marsouins) , qui appartiennent de droit au roi , en quelque endroit du royaume qu'ils soient jettés sur le rivage , soit par naufrage ou autrement ; aucun des sujets du roi ne peut s'en emparer sans une permission expresse de sa majesté. Voyez POISSONS.

Fort royal, voyez FORT.

Franchise royale, voyez FRANCHISE.

Hôpital royal, voyez HÔPITAL.

Chêne royal, est un beau & grand arbre , dont on voit encore les restes à Boscobel , dans la prairie de Donnington , province de Staffort , & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II après la défaite entière de ses troupes à la bataille de Worcester par celles de Cromwel , se tenoit caché pendant le jour dans l'épaisseur de cet arbre avec le colonel Careliff , & passoit la nuit dans le château de Boscobel. Ceux qui disent que c'étoit alors un vieux chêne creux , se trompent ; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de plusieurs autres. Pour conserver ce qui reste de ce chêne , on a construit aujourd'hui un mur tout autour , & au dessus de la porte du mur on a mis cette inscription en lettres d'or : *felicissimam arborem quam in asylo potentissimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant , hic crescere voluit*, &c. Transact. philos. n^o. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, voyez OFFICIERS.

Parapet royal ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, est un banc d'environ trois brasses de large, & de six pied de haut, placé sur le bord du rempart du côté de la campagne, & destiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. Voyez REMPART & PARAPET.

Port royal, voyez PORT.

Société royale de Londres, est une académie ou société de gens recommandables par leur savoir. Elle a été instituée par Charles II, pour l'avancement des sciences naturelles. Voyez ACADÉMIE.

Cet illustre corps n'étoit dans son origine, & avant son renouvellement, qu'une société de gens d'esprit qui s'assembloient une fois par semaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Ensuite, vers l'année 1658, leurs assemblées se tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plupart de ces savans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétablissement de Charles II, c'est-à-dire, en 1660; milord Clarendon les appuya de son crédit. Et le roi ayant eu connoissance des opérations de cette société, lui accorda une ample chartre datée du 22 avril 1663, par laquelle cette société fut érigée en un corps consistant en président, conseillers & membres, & destiné à l'avancement des sciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conseillers sont au nombre de vingt-un, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année suivante.

Le chef du conseil porte la qualité de *président*. Son office est de convoquer & de renvoyer l'assemblée, de proposer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produise les expériences, & d'admettre les membres qui sont élus.

Pour être admis, l'aspirant doit être proposé dans une assemblée par quelqu'un des membres; & après que l'assemblée a approuvé la proposition, elle en renvoie l'examen au conseil; si le conseil l'approuve, il en fait son rapport à la société

qui ne manque presque jamais d'y donner son suffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *société royale*, souscrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout son possible au bien de la société, engagement dont il peut se relever au bout d'un certain temps, en signifiant au président qu'il desire se retirer.

On paie, en entrant, 40 sous au trésorier, & 13 sous par quartier, tout le temps qu'on continue d'être membre de la société.

Le nombre des membres de la société n'est point fixe. On voit par la liste de 1724, qu'elle étoit alors composée de deux cens dix-sept personnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de soixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres, il y en avoit de la première noblesse, & beaucoup qui étoient distingués dans l'état & dans l'église.

Le but & l'objet de la *société royale* est de faire des exposés fideles de tous les ouvrages de la nature de l'art, qui peuvent être à la portée de l'esprit humain, de sorte que dès à présent, & dans les siècles futurs, on puisse reconnoître les erreurs qu'une longue prescription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux usages celles qui sont déjà connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reste à découvrir.

Dans cette vue, la société a fait un grand nombre d'expériences & d'observations sur les différens phénomènes de la nature: éclipses, comètes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, sources, humidité, feux souterrains, flux & reflux, courans, magnétisme, &c. Elle a aussi recueilli plusieurs faits singuliers, soit d'histoire naturelle, soit d'arts, plusieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation est devenue plus sûre & plus parfaite: enfin, l'agriculture s'en est sentie, & les plantations ont été multipliées non-seulement dans l'Angleterre, mais aussi dans l'Irlande.

La société royale recueille avec soin dans des registres, toutes les expériences, relations, observations, &c. de ses membres; de temps en temps elle donne au public, sous le titre de *transactions philosophiques*, ce que son recueil contient de plus immédiatement utile. Le reste demeure dans ses registres pour être transmis à la postérité, & pour servir de fondement aux systèmes futurs. Voyez TRANSACTIONS.

Elle a une bibliothèque de livres concernant les matières qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliothèque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un musée ou cabinet de curiosités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; sa devise est *nullius in verba*. Ses mémoires sont rédigés par deux secrétaires; & elle s'assemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleeftrees.

Académie royale Espagnole, voyez ACADEMIE.

Sucre royal, voyez SUCRE.

ROYAL-COLLEGE des médecins de Londres. (*Hist. d'Angl.*) le college royal des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en son lieu, a des règles & des statuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'est fait recevoir dans une des deux universités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de sept milles autour de Londres. Le college royal a seul le droit de conférer ce privilège; ceux qui après avoir subi l'examen, y sont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, sont appelés seulement *licentiés*; mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, sont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en présence du président & des censeurs; un membre honoraire est admis sans examen, & c'est un titre qu'on n'accorde qu'à des personnes d'un mérite peu commun. (D. J.)

ROYAL, f. m. (*Monnaie de France.*) monnaie d'or. On n'a point de preuves qui puissent justifier que cette monnaie soit plus ancienne en France que le règne de Philippe le Bel; il est certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au

marc, qui valaient onze sous parisis, & qui vaudraient aujourd'hui environ onze livres; c'est cependant la plus ancienne monnaie d'or mentionnée dans les registres de la cour des monnaies. Philippe le Bel fit aussi fabriquer de gros *royaux*, qui pesoient le double des petits.

La monnaie des *royaux* eut fort longtemps cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent aussi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII de 64 & de 70.

Cette espèce fut toujours d'or fin, & elle fut appelée *royal*, à cause que le roi y est représenté vêtu de ses habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la seule inspection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, traité des monnaies. (D. J.)

ROYAL-MILAN ou MILAN, subst. masc. *milvus vulgaris*, (*Hist. nat.*) oiseau de proie qui pèse trois livres huit onces; il a environ deux pieds deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure est à peu près de cinq pieds; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; il est crochu sur la longueur d'environ un demi-pouce; la tête & le menton sont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui descendent le long du tuyau des plumes. Le cou est roux, & le milieu de chaque plume est noir. Le dos est brun comme dans les buses; les plumes qui sont contre la queue sont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou seulement leur tuyau noir. Les petites plumes des ailes sont rousses & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en suivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des ailes. Les plumes du dessous de l'aile sont rousses, & le milieu est noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiseau ont le milieu noir; celles qui sont sous le menton ont les bords cendrés, & les plumes qui sont au dessous de

celles-ci les ont roux. A mesure que l'on approche de la queue, l'espace de noir diminue de façon que les plumes du dessous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rousse de ces dernières plumes est aussi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures sont noires, les six suivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes sont noires, excepté les dernières qui ont trois couleurs, savoir, du roux, du blanc & du brun. Il y a sur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou six premières, des lignes transversales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blanchâtres, principalement sur les plumes qui se trouvent entre la cinquième & la douzième. Les plumes de l'aile quand elle est pliée sont plus grandes que celles du milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue est fourchue, & composée de douze plumes qui sont toutes de couleur rousse, à l'exception de l'intérieur de chaque côte qui est noirâtre; elles ont toutes des bandes transversales noires sur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes est blanchâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec est noir, & n'a presque point d'appendices. La langue est large, épaisse, comme dans les autres oiseaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche est jaune. Les yeux sont grands; l'iris est d'un beau jaune mêlé d'un peu de blanc. Les pattes sont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, presque jusqu'au milieu de sa longueur: les ongles sont noirs; celui du doigt de derrière est le plus petit; celui du doigt du milieu est tranchant seulement par le côté intérieur. On distingue le *milan* de tous les autres oiseaux de proie, par sa queue qui est fourchue; il est le seul qui ait ce caractère.

Les *milans* sont des oiseaux de passage, & changent de lieux dans différentes saisons de l'année; cependant on en voit toute

l'année en Angleterre. Plinè dit que les *milans* ne se nourrissent que de viande. Bellon assure au contraire, qu'il en a vu en Egypte voler sur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes sortes d'oiseaux domestiques, & sur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. Voyez OISEAU.

ROYAL-MILAN, (*Matière médic.*) comme cet oiseau se nourrit d'animaux, ses humeurs sont empreintes de beaucoup de sel volatil & d'huile

Sa chair est propre pour l'épilepsie, pour la goutte; son foie & son fiel sont estimés bons pour les maladies des yeux, étant appliquées dessus.

Sa graisse est propre pour les douleurs des jointures.

Sa fiente est résolutive. Lemer. *Dict. de drogues.*

ROYALE, s. f. (*terme de Mode.*) on appelloit ainsi une sorte de culotte fort large que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siècle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

ROYALE GROSSE, en terme de fondeur de plomb au moule, est une espèce de plomb d'un degré plus gros que la bâtarde, & de deux plus gros que la petite royale.

ROYALE PETITE, en terme de fondeur de plomb en moule, est l'espèce de plomb la plus petite qu'on fasse de cette manière.

ROYALISTE, s. m. (*Gram.*) qui est dans le parti du roi. Les militaires & les magistrats sont toujours *royalistes*; les *royalistes* étoient les adversaires des ligueurs; en Angleterre, sous Jacques premier, il y avoit les *royalistes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géogr. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, sur la Garonne, ou, pour mieux dire, à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes sardines, & où il y a un acul qui sert de port. Elle est fameuse par le siège qu'en fit, en 1622, Louis XIII qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reste aujourd'hui qu'un misérable

misérable fauxbourg. *Long.*, suivant Cassini, 26, 22', 45"; *latit.* 45, 36', 50". (D. J.)

ROYANEZ, LE (*Géogr. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. (D. J.)

ROYAUME, s. m. (*Droit politique.*)
 « ce mot signifie, (je ne dirai pas ce que
 » disoient ces républicains outrés, qui firent
 » anciennement tant de bruit dans le monde
 » par leurs victoires & leurs vertus) un
 » tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux,
 » un roi & des sujets. »

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des loix fixes & fondamentales.

La plupart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner; en un mot, dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei-commis*, & cela, ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufructuaires, ou non-patrimoniaux; ils ajoutent que ces rois possèdent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans réserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possèdent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le célèbre Coccéius, Thomafius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à peu près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi-

bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; en sorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, des *royaumes usufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genèse, *ch. xlvij*, v. 28 & suiv., & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possèdent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royaume patrimonial*, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelque autre maniere, par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de propriété proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transférer son droit à tel autre qu'il voudra. En vain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti: le silence, tout au contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est &

doit être censé n'avoir nullement pensé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à sa fantaisie.

En un mot, le pouvoir souverain, de quelque manière qu'il soit conféré, & quelque absolu qu'il soit, n'emporte point par lui-même un droit de propriété, ni par conséquent le pouvoir d'aliéner; ce sont deux idées tout-à-fait distinctes, & qui n'ont aucune liaison nécessaire l'une avec l'autre. Le grand-seigneur, tout despotique qu'il est, n'a ni la puissance d'aliéner l'empire, ni de changer à sa fantaisie l'ordre de la succession.

Il est vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout temps par les souverains; mais il faut remarquer sur ces exemples qu'on allegue, 1^o. que la plupart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2^o. que nous ignorons les conditions sous lesquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la souveraineté de tel ou tel peuple. Ainsi il pourroit se faire qu'il y eût quelque clause formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs souverains le pouvoir d'aliéner la souveraineté même. 3^o. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne sont devenues légitimes qu'en vertu du consentement donné après coup, lorsque les peuples aliénés se sont soumis sans opposition au nouveau souverain. 4^o. Il a pu y avoir aussi un consentement tacite entièrement libre, dans le temps même de l'aliénation, & cela en deux manières; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'usage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de souveraineté absolue un plein pouvoir de propriété qui autorisât le souverain à aliéner ses états comme bon lui sembloit; ceux qui se soumettoient à tel souverain, étoient censés le faire sur le pied de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclarassent expressément le contraire. Ainsi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner suive nécessairement de la souveraineté la plus absolue, & considérée en elle-même, & de quelque manière qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe incontestable, que dans le doute, tout *royaume* doit être censé non patrimonial, aussi long-temps qu'on ne prouvera pas d'une manière ou d'une autre, qu'un peuple s'est soumis sur ce pied là à un souverain. Voyez Barbeyrac, dans ses *notes sur Grotius*; & Bohmer, dans son *introduc. ad jus publicum universale*. (D. J.)

ROYAUME DE DIEU, (*Critique sacrée*.) ce mot se prend dans l'écriture, pour le souverain empire de Dieu sur toutes les créatures; le *royaume des cieux* est une expression commune dans le nouveau testament, pour signifier le *royaume de Jesus-Christ*, c'est-à-dire, la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux sont les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient*. Matt. v. 3. Les pauvres en esprit sont ceux qui ne sont pas possédés de l'amour des richesses, & qui ne commettent pas d'injustice pour en acquérir. Voyez PAUVRE, *critiq. sacrée*. (D. J.)

ROYAUME D'ISRAEL ET DE JUDA, (*Hist. sacrée*.) les Israélites, après avoir été sagement gouvernés par des juges éclairés, & choisis dans chaque tribu, se lassèrent de cette forme de gouvernement, & déclarèrent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voisines, obéir qu'à un seul, qui leur maître & leur roi. Samuël, pour les détourner de prendre ce parti, leur représenta fortement, mais vainement, quel seroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ses serviteurs; il prendra vos esclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ses créatures, & vous serez ses esclaves. *I. Rois viij, 22*. Les Israélites n'écoutèrent point le prophete, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'est pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorsqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppresseurs & les tyrans.

A Saül succéda Isboseth pendant quelque temps, sur une partie de son *royaume*.

& à la mort d'Isboseth, David réunit tout Israël. A David succéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus suivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne régna que sur Benjamin & Juda; alors se formerent deux *royaumes*, celui de Juda & celui d'Israël; le dernier dura 253 ans, sous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut aussi dix-neuf rois, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, sous le regne duquel Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, le temple brûlé, & les habitans emmenés captifs au delà de l'Euphrate. Dans cette longue suite de rois, il ne s'en trouve que trois, David, Ezéchias & Josias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolâtrie. *Ecclés. xlix. 5.*

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrèrent dans l'aristocratie, & vécurent sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672; après sa mort la Judée passa sous l'autorité des rois d'Egypte, ensuite sous celle des rois de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défense, la famille des Asmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathathias, Juda Machabée, Jonathas, Simon & Hircan; mais Aristobule prit le titre de *roi*, qu'il transmit à cinq de ses successeurs, Alexandre, Jannée, Salomé sa femme, Hircan, Aristobule & Antigone. Ensuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conserva sous l'autorité de Rome; après sa mort, la Judée fut gouvernée sous le nom d'*Ethnarchie*, par ses trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas & Philippe. Enfin, elle fut réduite en province Romaine. (*D. J.*)

ROYAUME DU MONDE, (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célèbres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici:

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge, l'an 1802 du monde, & 2233

avant Jesus-Christ. Nemrod y joignit l'Assyrie; mais on ne connoît pas ses successeurs, & l'écriture laisse assez voir que tous ces vastes pays qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartennoient à différens maîtres au temps d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Egypte, que Mesraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ère chrétienne. On apprend de Constantin Manassés, que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Mesraïm jusqu'à la conquête d'Egypte par Cambyse, roi des Perses, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jesus-Christ.

Le troisieme *royaume* est celui de Sicyone, ville de Péloponnese. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus, premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jesus-Christ. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent successivement pendant 33 ans; & que Charideme ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce système de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jesus-Christ.

Le quatrieme *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnese, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jesus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrifus, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jesus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* est celui d'Athenes, qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jesus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui

succéderent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jesus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jesus-Christ. Cette année on régla que les archontes seroient renouvelés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin, l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jesus-Christ, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athènes perdit sa liberté.

Le sixieme *royaume* est celui de Troie, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jesus-Christ, par Dardanus venu de l'isle de Crete, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célèbre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troie fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jesus-Christ. Astyanax, fils d'Hector & petit-fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres; & on ne fait rien de ses successeurs.

Le septieme *royaume* est celui de Mycènes, ville du Péloponnese, qui fut fondé par Persée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jesus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 avant Jesus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycènes, sont très-célebres; le dernier commandoit avec une autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siege de Troie, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois Grecs, & que presque tout le Péloponnese & une partie de la Grece propre lui étoient soumis.

Le huitieme *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jesus-Christ par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizieme successeur fut Numitor que Ro-

mus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* est celui de Tyr, qui, à le faire commencer au temps où Joseph prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jesus-Christ. Il est certain que cet historien se trompe pour le temps de la fondation de cette ville célèbre, puisqu'Io, qui fut enlevée par des Tyriens, est bien plus ancienne, & que de son temps Tyr faisoit déjà un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jesus-Christ.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Assyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jesus-Christ, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ses successeurs jusqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Assyrie subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jesus-Christ.

L'onzieme *royaume* est celui de Lydie, au moins à prendre son commencement au temps où il est connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci est le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jesus-Christ. Après sa famille, qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynastie l'an 3322 du monde, 713 avant Jesus-Christ; & Crésus, le dernier de ses descendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perses, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jesus-Christ.

Le douzieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Corinthe, lorsqu'Aletes se rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* subsista 323 ans, & fut ensuite gouverné par des magistrats appelés *prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jesus-Christ, Cypèle s'empara de l'autorité souveraine, & après lui son fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jesus-Christ.

Le treizieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de

Corinthe par Aristomede, qui laissa deux enfans, nommés *Eurysthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu aussi pour leurs descendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jesus-Christ, par Saül, qui eut pour successeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux souverainetés; l'une appelée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonosor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde, & 588 avant Jesus-Christ; & l'autre le *royaume d'Israël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Osée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Assyrie, l'an 3314 du monde, & 721 avant Jesus-Christ.

Le quatorzième *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jesus-Christ, par Rasin, Restin ou Réson, général des troupes d'Adar-Eser, ou Hadadézer, ou Hadarhézer, lorsqu'il vit son maître défait par David. Ses successeurs furent presque toujours en guerre avec les rois d'Israël: il n'y eut que le dernier, nommé aussi *Rasin* ou *Restin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le siège de Jérusalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & son *royaume* détruit par Téglathphalasar, Tiglath-Pilnéseer, Tiglath-Piléser ou Tiglath-Péléser, roi d'Assyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jesus-Christ.

Le quinzième *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des descendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jesus-Christ. Il a duré 490 ans jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde, & 325 avant Jesus-Christ.

Le seizième *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome, la 3282 du monde, & 753 avant la naissance de Jesus-Christ. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le superbe le septième & le dernier, qui fut chassé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jesus-Christ.

Le dix-septième *royaume* est celui de

Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, par Nabonassar. Il ne dura que 67 ans sous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Assyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jesus-Christ.

Le dix-huitième *royaume* est celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jesus-Christ, par Déjocès, & que Cyrus détruisit l'an 3476 du monde, 559 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* est célèbre dans l'histoire; il y en a qui se conformant à Ctésias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvième *royaume* est celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolassar ou Nabuchodonosor premier, l'an 3410 du monde, 625 avant Jesus-Christ. On y compte cinq rois, qui régnerent 87 ans. Le dernier est Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jesus-Christ.

Le vingtième *royaume* est celui des Perses, qui passa d'Arhaménidès & de Cambyse à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jesus-Christ, & dura jusqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jesus-Christ.

Le vingt-unième *royaume*, & le second de Macédoine, fondé par Antipater, qui usurpa la couronne après la mort d'Alexandre le Grand & qui la laissa à son fils Cassander, l'an du monde 3718, & 317 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* fut éteint dans Persée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jesus-Christ.

Le vingt-deuxième *royaume* est celui d'Egypte, commencé par Ptolomée, fils de Lagus, l'un des successeurs d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3712, & 323 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à la reine Cléopâtre II, maîtresse de Marc-Antoine, qui se donna la mort après la bataille d'Actium, l'an du monde 4005, & le 30 avant Jesus-Christ.

Le vingt-troisième *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs successeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à Antiochus l'asiatique, fils d'Antiochus le pieux & de

Sélène. Ce prince en fut privé par Pompée, l'an du monde 3970, & 65 avant Jesus-Christ.

Le vingt-quatrième *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jesus-Christ, par l'eunuque Philétere, & dura jusqu'à Attale III, surnommé *Philométor*. Celui-ci mourant sans enfans l'an du monde 3902, & 113 avant Jesus-Christ, institua le peuple Romain pour héritier & successeur de sa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Bosphore, du Pont en Asie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Mésagètes, & autres semblables, parce qu'on ne connoît point l'établissement de ces monarchies, ni la succession de leurs rois. (D. J.)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. mod.*) les *royaumes* célèbres qui sont établis dans le monde depuis la naissance de Jesus-Christ font un point d'histoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'est assez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Asie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de temps.

Ainsi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares se rendirent maîtres de ce vaste empire l'an 1279; les Chinois les en chassèrent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares fournirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'est un de ses descendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un seul souverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de son ancienne autorité.

L'Inde contient plusieurs *royaumes*, dont l'histoire n'est point connue. On dit que les mogols sortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puissant des *royaumes* de l'Inde au delà du golfe est celui de Siam, de qui la plupart des autres sont tributaires. Dans la presqu'île de l'Inde au deçà du golfe sont les *royaumes* d'Orisa, de Golconde, de Narisingue, de Décan,

de Balaguat, de Bisnagar, &c., qui obéissent à divers souverains, & qui changent souvent de maîtres. L'histoire de tous ces divers états est ensevelie dans l'oubli jusqu'au temps que les Portugais, succédés par les Hollandois, se sont établis dans l'Inde.

La Perse obéit aux sophis depuis l'an 1500 de Jesus-Christ; mais ces sophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont usurpé & ravagé ce vaste pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce temps-là, les Arabes mahométans se nommerent *Sarafins*, & eurent des rois puissans, qui néanmoins furent soumis par les Turcs, & par les sophis dans le xix^e siècle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Arménie & la Georgie, qui répondent à peu près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébisonde, établi par Alexis Comnene en 1204, passa dans les mains de Mahomet II, l'an 1461.

La Turquie en Europe est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article séparé dans ce dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Egypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilé-dulgérid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens *royaumes* qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (D. J.)

ROYAUTÉ, s. f. (*Gram.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains sont ennemis de la *royauté*. La *royauté* n'est

pas un métier de fainéant ; elle consisté toute dans l'action.

ROYAULTÉS , (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les *droits du roi* ; on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia*. Voyez PRÉROGATIVE & REGALIA.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers ; d'autres qui sont inséparables de la couronne. Voyez ROI, ACCORDER, &c.

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*) voyez RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privilèges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. Voyez ÉGLISE, CATHÉDRALE, &c.

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'Église, comme *regalia sancti Petri*, & singulièrement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit de là qu'est venu l'usage de la régale ; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur temps.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. Voyez HOMMAGE & ÉVÊQUE, voyez aussi INVESTITURE.

ROYE, (*Géogr. mod.*) on croit que c'est *Rodrina*, & en Latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France en Picardie, au

pays appelé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, sur l'Arve, entre Nesle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraisemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prévôté, & unie au domaine en 1371, par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place du gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un collège & un hôpital. *Long. 20, 28 ; lat. 49, 42. (*)*

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la première cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403.

On voit près de *Roye* une pièce de terre que l'on prétend avoir été un camp de César, & qui porte le nom de *vieux catil*, par corruption de vieux château.

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanente, légèrement découpée en cinq segmens obtus à l'extrémité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisé en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & fillonnée de quatre raies profondes ; il contient une seule loge, dans laquelle sont renfermées quatre noix oblongues, trian-

(*) Cette ville a effuyé onze sieges, dont le dernier est en 1653 : elle fut brûlée sous Charles V par les ducs de la Marche & de Bretagne en 1373, & sous Louis XI en 1475. Trois pestes considérables l'ont désolée en 1636, 1668, 1669.

Roye fut réunie à la couronne avec le Vermandois par Philippe-Auguste en 1185 : depuis ce temps, elle a toujours relevé du roi : les habitans ne payoient point de droits seigneuriaux pour les biens situés dans la ville, fauxbourg & banlieue, en vertu de l'article 91 de leur coutume.

En réparant le chemin de *Roye* à Montdidier en 1761 on a trouvé quatre grands squelettes dans deux cercueils de bois, cloués avec des clous de bandes de roues ; un de ces squelettes avoit un grand collier pendant jusqu'à la ceinture, fait d'anneaux de fer, couverts d'un fil de laiton, & un pot en forme d'urne avec une lampe de verre : les trois autres avoient un pot sur la tête. (C)

gulaires, couvertes de leurs coëffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradisus batavus*, sous le nom d'une espece de pistachier sauvage, espece de staphilodendron. *Hort. Amstel. vol. I. page 187.* Herman. *parad. bat. p. 232.* Linn. *gen. plant. p. 193.* (D. J.)

R U

RU, s. m. canal d'un petit ruisseau. La justice de saint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abrevoir Mâcon vers le pont saint Michel, jusqu'au ru de Sevre vers saint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois port de Bievre, de la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y passoit avant qu'on eût détourné son cours hors de la ville.

RUADE, s. f. (*Manege.*) action du cheval, lorsque baissant la tête & levant le derriere, il alonge subitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainsi dire, en l'air. Ce n'est pas un bon signe lorsqu'un cheval va à bonds, à ruades & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, séparer une ruade.

RUAGÉ, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans la coutume de Cambrai, tit. 11, art. 2. & que Desjaunaux explique comme signifiant usage. Voyez aussi le *glossaire de M. de Lauriere.* (A)

RUB, s. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particulièrement en usage dans les lieux situés sur la riviere de Gènes. A Oneille les huiles d'olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pesent ensemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes mesure de Paris, qui en font cent mesure d'Amsterdam. Voyez MILLEROLLE. *Dict. de Com. & de Trév.*

RUBAN D'EAU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines & stéril. Les embryons naissent par petits tas séparément des fleurs, & deviennent dans la suite des capsules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuse: ces noyaux sont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment

une espece de tête. Tournefort, *inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

RUBAN, (*Insectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainsi dit à cause de sa longueur, & de sa figure plate; on l'appelle aussi *ver plat.* Voyez le traité que Spigelius en a fait, sous le nom Latin *tœnia*, qu'on a francisé; c'est pourquoi nous en parlerons plus au long au mot TÆNIA.

RUBAN, (*Conchyl.*) on appelle ainsi toute bandelette très-étroite qui se distingue sur la superficie d'une coquille. (D. J.)

RUBAN, s. m. (*Archit.*) ornement qui imite un ruban tortillé sur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas relief, ou évuidé. (D. J.)

RUBAN, (*Cirier.*) est la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. Voyez mettre en RUBAN, & l'article BLANCHIR.

RUBAN, mettre en étrier, c'est l'action de partager la cire en petites bandelettes large d'une ligne & demie, en la faisant passer par une gréloir au sortir de la cuve, voyez GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à mesure qu'elle tombe. Voyez CYLINDRE, & l'article BLANCHIR.

RUBAN ou NONPAREILLE, (*Ecriture.*) ce sont des padous de soie rouge ou bleue propre à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. Dans le barreau, on les appelle *liasses*; ils sont de parchemins. Voyez NONPAREILLE.

RUBAN à perruque, (*Perruquier.*) est un tissu de filoselle que les perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front jusqu'à la nuque du cou en passant par le sommet de la tête, celui-ci se pose entre la coëffe & les tresses de cheveux. Le premier se nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN des canons des Missels, (*Reliure.*) les relieurs mettent à chaque feuillet du canon des missels un ruban plié, collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le soutenir. Ce ruban sert au prêtre à lever facilement

facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

RUBAN, f. m. (*Rubanier.*) tissu très-mince qui sert à plusieurs usages, selon les matieres dont il est composé.

Il y a des *rubans* de toutes sortes de matieres, d'or, d'argent, de soie, de fleuret, de laine, de fil, &c.; on en fait de plusieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gaufrés, à réseau, de doubles en lisse & de simples, & dans toutes sortes de goûts & de dessins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de soie, &c. servent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, servent aux tailleurs, couturiers, &c., & les *rubans* de laine & de fil sont employés par les tapisseries, &c.

Les *rubans* se tissent avec la navette sur le métier; savoir, ceux qui sont façonnés, à la façon des étoffes d'or, d'argent & de soie, & ceux qui sont unis, de même que les tisserands fabriquent la toile, à moins qu'ils ne soient à doubles lisses.

Les *rubans* de soie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tisse avec des soies toutes teintes.

Quoique la rubanerie soit beaucoup tombée en France, il ne laisse pas que de s'y faire une grande consommation de *rubans*, & on en fait des envois considérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de soie unis se fabriquent dans plusieurs villes de France; mais ce n'est guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

RUBAN gaufré, (*Arts & métiers.*) *ruban* sur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiseaux, de ramage ou de grotesque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tissutier rubanier inventa à Paris sur la fin du dernier siècle une machine tout autrement ingénieuse pour gaufrer les *rubans*. En voici l'histoire.

La mode des *rubans* gaufrés ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours,

Tome XXIX.

un nommé *Chandelier*, lassé d'être obligé de gaufrer les *rubans* en y appliquant successivement, comme ses confreres, plusieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiseaux & de grotesque, ainsi qu'il se pratique pour la gaufrure des étoffes, imagina une espece de laminoir assez semblable à celui dont on se sert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus simple.

Deux cylindres d'acier en faisoient les principales pieces: ces cylindres sur lesquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer son ouvrage, étoient posés l'un sur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pied & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachée sur une espece de banc de bois très-fort & très-pesant, qui soutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit sur les tourillons avoit à l'une de ses extrémités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, se communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainsi préparée, lorsque l'ouvrier vouloit s'en servir, il mettoit au feu les cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant ensuite son *ruban* dans le peu d'espace qui restoit entre eux, qu'il resserroit encore par le moyen d'une vis qui pressoit celui de dessus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faisant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gaufrure en moins de temps que les autres ouvriers n'en employoient pour une seule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompense: les *rubans* gaufrés firent sa fortune. (D. J.)

RUBAN de satin, (*Rubanerie.*) on appelle *ruban de satin* celui qui est fabriqué à la maniere de satin. Il y en a de simples & d'autres à double endroit.

RUBAN, terme de blason, c'est la huitieme partie d'une bande. Voyez l'article BANDE. Il est porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écusson.

RUBANIER, f. m. (*Rubanerie.*) celui qui fait des *rubans*; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui pren-

Yyy

nent la qualité de *issutiers-rubaniens* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce sont ces fabricans qu'on appelle aussi *ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de soie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*; ce sont, dis-je, les fabricans de la petite navette, qui font toutes sortes de rubans & galons d'or, d'argent, de soie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, &c., & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary.* (D. J.)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloche & profondément découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il renferme une semence triangulaire, qui, étant mûre, adhère à une capsule, de façon qu'il n'est pas possible de l'en séparer; cette capsule a la même forme que le fruit. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

RUBBE ou RUBBY, f. m. (*Commerce.*) en Italien *rubbia*, est une mesure des liquides dont on se sert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui est de 96 bocals, en sorte que chaque *rubbe* est d'environ sept bocals & demi. *Voyez BOCAL.*

RUBBE, (*Commerce.*) est aussi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment, *rubis*, & *rubbia*.

RUBBE est encore la mesure dont on se sert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le last d'Amsterdam. *Voyez LAST, Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

RUBEÆ-PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) Promontoire que Plin, l. IV, c. xij, met à l'extrémité septentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'est le cap de Livonie, appelé *Dagerort*; Bécán le prend pour le cap septentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* est le cap le plus septentrional de la Norwege, connu présentement sous le nom de *Nort-cap*: c'est le sentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (D. J.)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels sont les

sinapismes. On s'en sert pour attirer l'humour goutteuse sur une partie, & la rappeler de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de pieds dans de la lessive très-chaude, est un remède *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau & la dispose à inflammation. (Y)

RUBÉLINE, voyez GORGE-ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir divisées en quatre parties ou légèrement découpées. Le calice de ces fleurs est ou simple ou double: celles qui ont un calice double sont stériles, & le calice simple des autres fleurs devient dans la suite un fruit composé de deux semences. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

RUBETE, *rubeta*, f. f. (*Hist. des Poissons.*) ce mot veut dire un poison tiré en partie du suc de la grenouille vénéneuse. *Juvenal, sat. 2, vers. 69 & 70*, parle d'une dame Romaine qui méloit de cette espèce de poison au vin qu'elle présentait à son mari.

*Occurrit matrona potens, quæ molle calenum
Porrectura viro miscet sitiente rubetam.*

(D. J.)

RUBI, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Canisium* & *Hydrume*, entre *Canisium* & *Burdunte*, à 20 milles de la première de ces places & 11 milles de la seconde. C'est de cette ville dont parle Horace, l. I, sat. 5.

*Inde Rubos fessi pervenimus. Ut potè longum
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.*

« Nous eûmes assez de peine à gagner
» *Rubi*, où nous arrivâmes fort fatigués;
» car outre que nous avions fait une grande
» traite, la pluie avoit extrêmement gâté
» les chemins. » La journée d'Horace avoit
été de 20 milles pour se rendre à *Rubi*. Il
croissoit particulièrement dans le territoire
de cette ville une espèce de petit osier
très-souple & très-délié dont on faisoit des
corbeilles. *Virgile, Géorg. l. V, vers. 256*
en a parlé, lorsqu'il a dit; *nunc facilis
Rubiâ texatur fiscina virgâ.* (D. J.)

RUBICAN, adj. terme de *Maquignon* ; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai aïéfan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, semé sur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas ; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (D. J.)

RUBICELLE ou **RUBACELLE**, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre précieuse, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinthe & le rubis spinel. Voyez **RUBIS**. De Boët dit que cette pierre ressemble souvent aux grenats de Bohême.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule Cisalpine, qu'il séparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *Philipp. VI, c. iij*, & Lucain, *l. I, v. 213*. Le premier dit : *Flumen Rubiconem, cui finis est Gallicæ*, & le second en parle en ces termes :

*Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Puniceus Rubico, quum fervida canduit æstas:
Perque imas serpit valles, & Gallica certus
Limes ab Ausonis disternat arva colonis.*

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello*, selon Léander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette riviere avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple Romain ; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dresser au même endroit le marbre sur lequel est cette inscription : voici ce qu'elle porte : *Jussu mandatuve P. R. Cos. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quisquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hinc sistito, vexillum finito, arma deponito, nec citra hunc amnem signa, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujusce jussionis adversus præcerta ierit, feceritve, adjudicatus esto hostis P. R. ac si contra patriam arma tulerit,*

penatesque ex sacris penetralibus asportaverit S. P. Q. R. sanctio plebesciti. S. ve consulti ultra hos fines arma ac signa proferre liceat nemini.

Malgré le dessein que César avoit conçu d'affervir sa patrie ; quand il se vit, à son retour des Gaules, au bord du *Rubicon*, avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque temps, s'il le passeroit ou non. Il le passa dans la confiance du succès de ses armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où suivit la guerre civile qui le plaça sur le trône, & la conspiration qui l'en fit tomber. Voyez **TRIUMVIRAT**. (D. J.)

RUBIE, f. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, aussi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aspres : elle porte le nom du dey d'Alger & quelques lettres Arabiques pour légende. *Savary*. (D. J.)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en Latin *Herbaria* ; ville d'Italie dans le Modénois, sur la Secchia, à 7 milles de Modene ; c'est une forte place, qui est regardée comme la clef du Modénois. *Long. 28, 32 ; lat. 44, 35.*

Urceus (Antoine), un des savans malheureux du xve. siècle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne, en 1516, âgé de 70 ans. Il fut surnommé *Codrus*, à cause que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro se commendat*. De là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram, j'étois Codrus.*

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute sa vie, ayant une chambre si sombre, que sans le secours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois sorti sans éteindre cette lampe, le feu prit à ses papiers, & les brûla avec tous ses meubles. Désespéré de la perte de ses manuscrits, il proféra des blasphèmes exécrables, & se retira comme un sauvage dans les forêts, où il passa quelque temps. Ensuite revenant à la ville, il se cacha dans la maison d'un menuisier, où il demeura six mois seuls & sans livres ; enfin, il reprit insensiblement ses études. Mais Pierius Valerianus prétend qu'il fut tué par des assassins.

Ses ouvrages contiennent des harangues, des lettres & des poésies. Ils ont été imprimés

més quatre fois ; savoir , d'abord à Boulogne , en 1502 , & finalement à Bâle , en 1540 , in-4^o. ; c'est la meilleure édition , & elle est précédée de la vie de l'auteur. Le P. Nicéron a fait aussi son article dans ses *mémoires des hommes illustres* , tom. IV. (D. J.)

RUBIGALLA ou **ROBIGALLA** , f. f. pl. (*Histoire anc.*) nom d'une fête qu'on célébroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus* ou de la déesse *Rubigo* , pour demander à ces divinités qu'elles préservassent le bled de la rouille ou nielle. Voyez FÊTE.

Ces fêtes furent instituées par Numa la onzième année de son regne. Elles se célébroient le septième jour avant les calendes de mai , qui tombe au 25 d'avril , & qui est le temps où la nielle , appelée en Latin *rubigo* , s'attache au bled. Voyez RUBIGO.

Varron fixe la célébration de ces fêtes au temps où le soleil entre dans le 16^e. degré du taureau ; mais il paroît que le vrai temps de leur célébration étoit le 18^e. jour avant l'équinoxe , parce que la canicule ou petit chien domine alors , & que cette constellation étoit regardée par les anciens comme mal-faisante.

C'est pour cela qu'on sacrifioit un chien à *Rubigo* : Ovide dit qu'on sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis : selon Columelle , on sacrifioit seulement un chien , qui tetoit encore sa mere. Festus semble faire entendre que la victime devoit être rousse.

RUBIGINIS LUCUS , (*Géogr. anc.*) bois sacré que les anciens avoient dédié à la déesse qui présidoit à la rouille des bleds. Ovide parle de ce bois sacré dans ses *fastes* , l. IV , v. 707.

*Flamen in antiquæ lucum rubiginis ibat ,
Exta canis flammis , exta daturus ovis.*

(D. J.)

RUBINE D'ANTIMOINE , voyez MACNÉSIE OPALINE.

RUBIS , (*Hist. nat.*) *rubinus* , pierre précieuse , rouge , transparente , qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte plusieurs especes d'après les teintes plus ou moins foncées , que lon trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* est d'un rouge écarlate ou ponceau , sem-

blable à un charbon allumé , c'est celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine* , & peut-être celui que l'on nomme *escarboucle* ou *carbunculus* , quand il est d'une certaine grosseur. Le *rubis* balais , en Latin *balassus* ou *palatius* , est d'un rouge un peu bleuâtre ; ce qui le rend un peu cramoisi ou pourpre. Le *rubis spinel* est d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* est d'un rouge tirant un peu sur le jaune ; c'est le moins estimé.

Les *rubis* varient pour la figure , l'on en trouve qui sont octahedres , d'autres sont en rhomboïdes dans leur matrice ; on en trouve aussi qui sont arrondis & semblables à des cailloux roulés ; ces derniers se rencontrent dans le lit de quelques rivières , ou bien dans le sein de la terre , enveloppés dans un sable rouge ou dans une terre verte & compacte , qui ressemble à de la serpentine , ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohême se trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales ; on en trouve dans le royaume de Pégu , dans l'isle de Ceylan , dans l'Inde au royaume de Bisnagar & de Calicut. On dit aussi qu'il s'en rencontre en Bohême , en Silésie , en Hongrie , en Saxe , ainsi que près de Kexholm , en Finlande , & près de Keddil , sur le lac de Ladoga : la question est de savoir si ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait est une pierre très-rare , sur-tout quand il est d'une belle grandeur ; quand il s'en trouve , on en fait un très-grand cas , & on le paie plus cher que le diamant même.

Sous le regne de l'empereur François premier , l'on fit à Vienne des expériences sur un grand nombre de pierres précieuses , & entr'autres sur le *rubis*. Par les ordres de ce prince , on mit dans des creusets plusieurs diamans & *rubis* ; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent , & lorsqu'on vint au bout de ce temps à visiter les creusets , on trouva que les diamans avoient été entièrement dissipés & volatilisés par l'action du feu , tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de sa forme , ni de sa couleur , ni de son poids.

Le dernier grand duc de Toscane de la maison de Médicis avoit déjà fait faire des

expériences sur les pierres précieuses, à l'aide du miroir ardent de Tschirnhausen. Un *rubis*, exposé à l'action du feu solaire, au bout de quelques secondes se couvrit comme d'une espèce de graisse fondue, à la partie de sa surface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma ensuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit sa couleur en grande partie, les facettes & les angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été exposé 3 minutes au foyer, s'écrasa & se fendit lorsqu'on vint à presser dessus avec la lame d'un couteau. On prit un nouveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaspe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été exposée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne souffrit aucune altération dans sa forme; mais sa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, sa couleur changea encore plus, mais sa forme ne fut aucunement altérée; enfin, après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvérisa; on exposa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres assez fortement, mais elles se séparèrent lorsqu'on vint à presser dessus avec un couteau; on pulvérisa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles se lièrent les unes aux autres: la liaison n'étoit point sensible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en se rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'assurer encore davantage de la fusibilité du *rubis*, on pulvérisa de nouveau ces particules, déjà fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour réfléchir les rayons; en peu de secondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair

sans transparence, & au microscope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été exposés au foyer du miroir ardent, & ensuite jetés dans l'eau, ne se brisoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gerfures à leur intérieur; & les *rubis* se brisoient lorsqu'on les pressoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fusion avec lui; mais on s'aperçut au bout de quelque temps que la combinaison n'étoit point intime, & la partie rouge s'étoit précipitée au dessous du verre, dont il étoit facile de distinguer le *rubis* du verre. Ces expériences sont tirées du *magasin d'Hambourg*, vol. in-28, & du tom. IX, du *Giornale del letterati d'Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuses de couleur la plus difficile à trouver dans son degré de perfection. On exige que le *rubis* soit extrêmement net d'une couleur véritablement ponceau, ou couleur de feu; l'on veut que le rouge en soit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorsque le *rubis* est pourvu de toutes ces qualités, & qu'il est avec cela d'une bonne grosseur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui soit comparable; & ce n'est pas sans raison que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuses est peut-être plus sûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoisseurs, il ne faut pas craindre qu'on pense autrement.

Benvenuto Cellini, sculpteur Florentin, qui nous a laissé un *traité de l'orfèvrerie*, remarquoit il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait pesant un carat, se seroit vendu de son temps 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la première beauté; presque tous pechent dans la couleur, qui n'est pas assez pure, ou qui dans les uns est trop fourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques escarboucles qui ont épuisé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom

d'*andrax* ou de *carbunculus*, à cause de leur ressemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoissoit un grand nombre ; car pourvu qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les escarboucles : aujourd'hui les *rubis* se réduisent à quatre especes. Celui qui marche le premier est le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrême beauté, supérieure encore à sa rareté, laisse bien loin derrière lui toutes les autres pierres précieuses du même genre ; le *rubis* du Brésil vient ensuite ; jusqu'à présent il ne s'est pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vu d'un beau rouge ; sa couleur est un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais est plus agréable ; mais pour être parfait ; il doit être d'une belle couleur de rose, non point de couleur de rose pâle, ni d'un rouge tirant un peu sur la pelure d'oignon, ainsi qu'on le trouve assez fréquemment. La quatrième espece est le *rubis* spinel, dont la couleur plus obscure que celle du *rubis* d'orient, est une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernières especes croissent dans les Indes orientales ; il s'en trouve bien aussi en Europe ; mais comme ils sont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient, ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Brésil, un poliment fort vil, & ils perdent aisément celui qu'ils ont reçu ; ce qui est un grand défaut.

Si Plin en est cru, *liv. XXXVII, ch. vij*, les anciens ont peu gravé sur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, selon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorsqu'on vouloit s'en servir à cacheter. Ils avoient de plus cette fausse prévention, qu'étant posée sur la cire, cette pierre par la seule approche étoit capable de la faire fondre. La signification du nom de *rubis*, tant en Grec qu'en Latin, a pu faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais ; & combien voyons nous tous les jours de choses, auxquelles on a la foiblesse d'attribuer des propriétés, par une raison de conformité de nom, ou à cause d'une certaine ressemblance de figure avec les choses mêmes auxquelles on veut les appli-

quer ! Ce seroit perdre le temps, que de s'amuser à relever de pareilles puérités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'est encore, qu'à cause de sa trop grande dureté, & que la gravure, quelque belle qu'elle eût pu être, n'auroit servi qu'à lui faire perdre de son prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne présentement au *rubis*, elle est la même que pour toutes les autres pierres précieuses de couleur. Le dessus est en table environnée de biseaux ; & le dessous n'est qu'une suite d'autres biseaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont se terminer au fond de la culasse. C'est du moins ainsi qu'on est dans l'usage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être est-ce avec raison, qu'autrement la pierre ne se montre point dans sa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuisible. Au reste, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'est que pour les pierres précieuses qu'on a dessein de faire jouer & de faire briller ; car pour toutes celles qui sont simplement destinées à être gravées, il suffit que les deux faces en soient dressées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle soit, qu'on ne mette dessous une feuille d'argent, peinte d'une couleur assortissante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat ; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de soie ; & l'on a vu des pierres de couleur qui étoient montées de cette manière ; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique est tout-à-fait abandonnée. *Mariette, traité des pierres précieuses. (D. J.)*

RUBO ou RUBON, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie Européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'est aujourd'hui la Dwinc. (*D. J.*)

RUBORD ou REBORD, *f. m.* (*Marine.*) c'est le premier rang de bordage d'un bateau, qui se joint à la semelle ; le

second rang s'appelle le deuxième *bord* ; le troisième rang, troisième *bord* ; & on nomme *sous-barque*, le dernier rang qui joint le dessous du plat-bord.

RUBRENSIS LACUS, (*Géogr. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, selon Pline, *liv. II, ch. iv* ; c'est le même que Pomponius Mela, *liv. III, ch. v*, appelle *Rubrefus lacus*. C'est aujourd'hui l'étang de la Rubine, selon le père Hardouin. Quoique Pline dise que l'*Atax*, présentement l'Ande, traversoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette rivière par le moyen d'un canal qui passe à Narbonne, & va se jeter dans la mer Méditerranée, à 7 milles de là. (*D. J.*)

RUBRICA, *f. f.* (*Hist. nat. minéralog.*) le crayon rouge, c'est une ocre ou une terre ferrugineuse, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la consistance d'une pierre ; elle est plus ou moins tendre, suivant la nature de la terre avec laquelle elle est combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette substance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ocracea rubra* ; d'autres disent qu'elle se durcit au feu, ce qui semble indiquer une terre argilleuse. Au reste, il est aisé de sentir que la partie ferrugineuse qui constitue la *rubrica* ou l'ocre rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature ; c'est de là que paroît venir aussi le plus ou le moins de friabilité de cette substance.

RUBRICATUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Espagne Tarragonoise. Ptolomée, *l. II, c. vj*, marque son embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bætulon*. Pomponius Mela fait aussi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'est présentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus est aussi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre ; son embouchure est placée par Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, sur la côte du golfe de Numidie, entre *Hipponregia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne est *Jadoc*, selon J. Léon ; & *Ladoc*, selon Castale. (*D. J.*)

RUBRIQUE, *f. f.* (*Hist. ecclési.*) en terme de droit canon, signifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres

de loix : ces titres ou articles sont ainsi appelés, parce qu'ils sont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voyez* TITRE. On trouve telle loi sous telle *rubrique*.

Rubrique signifie aussi les règles données au commencement & dans le cours de la liturgie, règles par lesquelles on détermine l'ordre & la manière dont toutes les parties de l'office doivent se faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulières, des *rubriques* pour la communion, &c. Dans le bréviaire & le missel Romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, &c.

On appelle ces règles *rubriques*, du mot Latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caractères rouges, pour les distinguer du reste de l'office qui étoit imprimé en noir ; on a conservé cet usage dans le missel Romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la Pâque, prescrite par le concile de Nicée, consiste dans la règle suivante. Le jour de Pâque doit se célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une dissertation particulière sur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de Pâque. *Voyez les Transactions philosophiques.*

RUBRIQUE, *f. f.* (*Imprimerie.*) on nomme ainsi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCH, (*Géogr. Antiq.*) bourg à trois lieues de Sainte-Foi en Agénois, & à une lieue de la Dordogne, du côté de Castillon. On trouva, en 1746, grand nombre de tombeaux tournés d'orient en occident, avec la couverture en forme de toit : dedans étoient des agrafes de diverses formes, des boucles d'oreilles, des anneaux, quelques glands d'or, des restes de fil d'or, quelques lames d'épée & poignards consumés par la rouille, & divers ornemens pareils. On déterra dans le voisinage un assez grand nombre de médailles, tant du haut que du bas empire : il y en avoit de Trajan, d'Adrien, de Constantin, de Décimus, de Julien, même une monnoie de

Louis le Débonnaire. A quelque distance de ces tombeaux on découvrit un pavé à la mosaïque qui s'étend dans l'espace de plus de vingt toises.

Ce pavé & la convenance de plusieurs noms de lieux dans le voisinage, ont fait croire à M. l'abbé la Beuf que c'étoit la maison de campagne d'Aufone, célèbre poète de Bordeaux, & une partie des biens de ses ancêtres.

Le nom de *Julius* étoit commun dans la famille d'Aufone, & celui de *Lucanus* dans celle de sa femme. Or, on trouve aux environs de *Ruch*, Juillac, *Juliacum*; Pujols, *Podium Julii*; Lugagnac, *Lucaniacum*, cités dans les lettres d'Aufone & de S. Paulin; Doulofon, *Tholus Aulofozii*; petit édifice terminé en dôme, construit par Aufone. *Ruch* pourroit bien se rapporter à cette idée, & se dériver de *Rusculum*, employé par Aulugelle pour signifier une petite terre. Aufone lui-même donne le diminutif d'*Herediolum* à la terre où il se rendoit par eau, & qui n'étoit, dit-il, ni trop près ni trop loin de Bordeaux. En effet, il n'y a que six lieues de cette ville à *Ruch*, & huit lieues de Bazas & du diocèse de cette dernière ville. Voyez les mém. de l'acad. des inscript. tom. XIII, édit. in-12, 1770. (C)

RUCHE, f. f. (*Économie rustiq.*) panier à ferrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matière; ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'éclisse, d'osier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de carrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, &c. Celles de paille sont les meilleures, & coûtent le moins. Elles sont chaudes, maniables, propres aux abeilles, résistent aux injures du temps, & ne sont point sujettes à la vermine; les mouches s'y plaisent, & y travaillent mieux que dans toute autre sorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planches, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du sapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'usage

des *ruches* de poterie, parce qu'elles conservent trop long-temps le froid de la nuit, & s'échauffent trop au soleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en dehors.

Du reste on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en soit la matière, deux bâtons posés en croix, pour que l'ouvrage des mouches soit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal est de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le dessus en voûte pour les rendre plus commodes, & l'affiette large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* sont de quinze pouces de large sur vingt-trois de haut. C'est dans celles-ci qu'on doit mettre les essaims qui viennent jusqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur sur vingt de hauteur; on y met des essaims produits depuis la mi-juin jusqu'au premier juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large sur dix-sept de haut; c'est dans cette troisième sorte de *ruche* qu'on met les derniers essaims. Tout curieux de la culture des abeilles se pourroit de ces trois sortes de *ruches* pour les différens temps.

Si les *ruches* sont faites d'osier, de troëgne ou autre branchage, il faut les enduire en dehors de cendres de lessive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout autour. Quand les *ruches* sont bien enduites & seches, avant que de s'en servir, on les passe légèrement sur de la flamme de paille, & puis on les frotte en dedans avec des feuilles de coudrier & de mélisse.

Il faut que les *ruches* soient posées sur des sièges ou bancs élevés de terre d'un bon pied, pour que les crapauds, les souris & les fourmis n'y puissent pas monter. Le siège, soit qu'il soit de pierre, de bois, de terre, ou de tailots, doit être bien uni, sur-tout à l'endroit sur lequel on pose la *ruche*. Il est bon aussi que la surface du pied sur laquelle la *ruche* est assise, soit convexe, pour qu'il s'y amasse moins d'humidité; par la même raison, si on met les *ruches* sur des planches, il faut y faire deux égouts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux.

Il y a bien des gens , sur-tout dans les pays qui ne sont pas fort chauds , qui mettent les *ruches* sous des appentis ou auvens faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvens garantissent aussi les abeilles des grandes chaleurs & des grands vents , & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir régulièrement qu'une ouverture qui serve d'entrée aux abeilles ; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche* , & on la fait petite , pour que l'humidité , l'air & les vents aient moins de prise sur la *ruche*. S'il se formoit quelque autre trou à la *ruche* ou au siége , il faut avoir soin de le bien boucher avec du mastic. Quand on a une grande quantité d'abeilles , on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphithéâtre , en sorte qu'entre chaque banc il y ait un passage par où l'on puisse visiter les *ruches* , & que ces *ruches* soient rangées en échiquier , ou en quiconque , sans que les rangs se touchent , afin qu'elles reçoivent le soleil également & à plein. Enfin , il faut avoir soin de visiter les *ruches* deux ou trois fois le mois , depuis le commencement du printemps jusqu'à l'automne. *Dict. Econ. (D. J.)*

RUCHE, f. f. (*Mesure sèche.*) mesure dont on se sert dans les sauneries & salines de Normandie. C'est une espèce de boisseau qui contient vingt-deux pots d'Argnes , pesant cinquante livres ou environ , mesure rase. *Savary. (D. J.)*

RUCHE, voyez ROUCHE.

RUCHE, f. f. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente la *ruche* où s'assemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houpeville , en Normandie ; *d'azur au chevron d'or , accompagné de trois ruches d'argent. (G. D. L. T.)*

RUCTATION, f. f. (*Médecine.*) ventosité qui est causée par la mauvaise digestion , & qui se décharge par la bouche avec un bruit désagréable. Voyez VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion , quelquefois de l'inaction. Voyez RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypocondriaques & les hystériques y sont fort sujets ; on la guérit plutôt avec les stomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chau-

des. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhafis.

RUDDIREN , RUTREN ou ISSUREN , (*Hist. mod. & Mythologie.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Baniens ou idolâtres de l'Indostan ; ses deux associés sont Ram ou Brama & Vistnou. Voyez ces deux articles. Ce dieu a 1008 noms différens ; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shafter* , qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren* , *Iffuren* , *Ipsuren* , *Ipsara* ; sur la côte de Coromandel & à Karnate , on le nomme *Esvara*. Ceux des Baniens & des Malabares qui le préfèrent aux deux autres dieux ses confrères , l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven* , le vrai dieu , l'être suprême , quoique le *Vedam* dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création , & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprême , est de détruire , tandis que celle de Ram ou Brama est de créer , & celle de Vistnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse , qu'il remplit les sept mondes d'en bas , & les sept cieux ; on le représente avec trois yeux , dont un est au milieu du front ; ce dernier est si étincelant , qu'il consume , dit-on , tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a seize bras. Il est couvert de la peau d'un tigre , & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du cou , à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appelé *Irishipatan* , qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan ; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples il est représenté sous la figure du membre viril , ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction : c'est ce que les Indiens appellent *linga* ou *lingam* , pour lequel ils ont la plus haute vénération , au point que plusieurs femmes portent cette figure obscène pendue à leur cou. On assure même qu'aux environs de Goa & de Kananor , les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape , avant que

de passer dans les bras de leurs époux. On croit que sous cet emblème, les bramines ont voulu représenter la génération de toutes choses, à laquelle, suivant quelques-uns, le dieu *Ichureta* qui est le même que *Ruddiren*, est censé présider. Ce dieu impudique a des religieux qui se consacrent à son service, & qui demeurent constamment dans ses temples; ils vont quelquefois tout nus dans les rues de Kananor & de Mangalor, en sonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles soient, sortent de leurs maisons pour venir toucher & pour baiser avec respect les parties de la génération de ces serviteurs du dieu. *Voyez l'histoire universelle d'une société de savans Anglois. Hist. mod. tom. VI, in-8°.*

Il y a dans l'Indostan trois sectes consacrées au culte de *Ruddiren* ou *Ischuren*; elles se distinguent par le *lingam* que portent les sectaires: il est fait de crystal. On les enterre assis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois sectes sont comprises sous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une manière inégale & raboteuse; voilà une surface bien *rude*. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il est *rude*; d'une saison qu'elle est *rude*; d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils sont *rudes*. La journée sera *rude*, disoit froidement un monstre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles supplices. Le métier de la guerre est *rude*; le choc fut *rude*; il a de la rudesse dans le caractère; il m'a tenu un propos très-*rude*; sa versification est *rude*; ce cheval a l'allure inégale & *rude*; c'est un *rude* joueur.

RUDELSTATT ou **RUDOLS-STATT**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la rivière Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, sur la rivière de Moen, aux frontières de l'évêché de Paderbonn. Elle est à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & **RUDENTURE**, s. f. (*Archit.*) il se dit d'un bâton simple ou taillé en manière de corde ou de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées*. Il y a aussi des *rudentures* de relief, sans cannelures, sur quelques pilastres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilastres composés de l'église de la Sapience à Rome.

Il y a des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend, des *rudentures* à cordelette, &c. (*D. J.*)

RUDENTER, v. a. (*terme d'Architecture.*) *Rudenter* les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre, c'est tailler dans le creux de ces cannelures des ornemens en forme de cordes, de bâtons ou de baguettes; ornemens que l'on nomme *rudentures*. (*Voyez ce mot.*) Nous nous bornerons ici à suppléer ce qui paroît manquer à cet article. Quand on fait des colonnes ou des pilastres cannelés sans piédestaux, & posés à cru sur les rez-de-chaussée, ou du moins si peu élevés qu'on les peut toucher de la main, il faut *rudenter* les cannelures jusqu'au tiers de leur hauteur, c'est-à-dire, qu'il faut les remplir en partie jusqu'à cette hauteur, de baguettes ou bâtons pour en fortifier les côtes & les rendre moins sujettes à être brisées; car c'est là leur objet.

Ces *rudentures* qui furent d'abord imaginées pour l'utilité, ont donné ensuite occasion d'en faire des ornemens pour enrichir les cannelures: ainsi, au lieu de ces *rudentures* fortes & simples, on en fait quelquefois de très-légères, qu'on travaille en forme de rubans tortillés de feuillages, de fleurons & autres ornemens délicats & fort riches; mais ces fortes de *rudentures* ne doivent être mises en usage que sur les colonnes ou les pilastres de marbre & de bois qui sont hors la portée des mains du public, par exemple, dans l'intérieur des édifices.

Lorsqu'on taille de ces ornemens dans les cannelures, on diminue le nombre de celles-ci pour donner plus de dégagement aux *rudentures*, c'est-à-dire, qu'au lieu de vingt-quatre cannelures on n'en fouille que vingt dans le vif de la colonne, & l'on ne donne

au listel que le quart de la largeur de la cannelure. Du reste, on dispose ces ornemens de différentes manières, ou on les fait sortir du roseau de la longueur du tiers du fût, comme aux colonnes ioniques des Tuileries à Paris, ce qui est peut-être la meilleure manière; ou en les espaçant sans roseaux, comme lorsqu'il n'y a dans chaque cannelure qu'une branche au bas, une autre au tiers ou à la moitié, & une troisième au haut; ou enfin par petits bouquets mêlés alternativement dans les cannelures. Voyez la figure première de la planche II d'Architecture.

RUDÉRATION, s. f. terme d'architecture, est employé par Vitruve pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. Voyez PAVEMENT.

Pour faire une bonne rudération, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 est à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2. Voyez MORTIER, &c.

Davilier observe que Vitruve emploie aussi le mot de *rudération* pour toutes sortes de maçonnerie grossière, & singulièrement celle d'un mur. Voyez MACONNERIE.

RUDESHEIM ou RUDISHEIM, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Maïence, au Rhingaw, sur la droite du Rhin, à une lieue au dessus de Bingen. Long. 25, 31; lat. 49, 54. (D. J.)

RUDESSE, s. f. (Gram.) Voyez l'adj. RUDE.

RUDIÆ, (Géogr. anc.) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes; cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de Calabre s'est étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville sont aujourd'hui connues sous

le nom du *Ruia* ou de *Musciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte Latin:

Qui primus amœno

Detulit ex Helicone perenni fronde coronam

Per gentes Italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miserunt Calabri, Rudix genuere vetusta,

Nunc Rudix solo memorabile alumno.

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le temps a respectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne sais quels sentimens de religion qu'ils nous inspirent.

Il est considéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages consistoient en diverses tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république Romaine, dont il ne nous reste plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant sa questure de Sardaigne; & c'est ce qui nous paroît aussi glorieux, dit l'historien de Caton, que son triomphe du pays. Ennius avoit une maison sur le mont Aventin; la beauté de son esprit, les charmes de sa conversation & la pureté de ses mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Cicéron nous apprend que le peuple Romain lui donna le droit de bourgeoisie en considération de son mérite.

Il suivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de son ami sur ces peuples. Il servit sous Torquatus en Sardaigne, ainsi que sous Scipion l'ancien, & il se distingua sous les uns & les autres par sa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Nasica ; comme on le voit par un passage de Cicéron , dans son livre II , de l'orateur , où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius , la servante lui dit qu'il n'y étoit pas , quoiqu'il y fût. Scipion s'en aperçut : de sorte qu'Ennius l'étant allé voir à son tour quelques jours après , & l'ayant demandé à la porte , Scipion lui cria : Scipion n'est point au logis. Oh , oh ! s'écria Ennius , vous croyez donc que je ne reconnois pas votre voix ? Je vous trouve bien effronté , repartit Scipion : j'en ai bien cru votre servante , quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas ; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré sur la voie Appienne , dans le tombeau de la famille de Scipion , conformément à la volonté de ce grand homme , qui voulut en outre qu'on lui dressât une statue sur le monument. Ennius avoit fait lui-même son épitaphe que voici :

*Aspicite, ô cœurs, senis Ennii imagine formam :
Hæc vestrum parxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu.
Fac sit : quæ? volito vivum per ora virum.*

Horace a exprimé la même pensée dans les vers suivans , lib. II , ode xx :

*Ab sint inani funere nenia,
Luctusque turpes, & querimonia;
Compesce clamorem, ac sepulcri,
Mitte supervacuos honores.*

« Ne songez donc point, mon cher Mécène , à me faire des funérailles. Les larmes & les chants lugubres déshonorent un immortal. Gardez-vous d'éclater en des regrets plaintifs, & de rendre à un vain tombeau des devoirs funebres, qui ne seroient ni devoir pour vous ni utile pour moi. »

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici son portrait ; car il est vraisemblable qu'il a eu le dessein de se peindre soi-même, en traçant le caractère d'un ami de Servilius, dans le VII lib. de ses annales. Voici ce morceau qui nous

fera connoître son style, le vieux langage de la langue Latine :

*Hæc loquutu' vocat. qui cum benè sapè libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum.
Comiter impartit; magna quum lapsa diei
Parte, fuisse de parveis summeisque gerendis
Consilio, endo foro, lato sanctoque senatu.
Quoi res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueret, qua rincta maleis, & qua bona dictu.
Emoveret, si quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, par-
lamque,
Ingenium qua nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus: levis tamen, haut malus;
idem.
Doctu' fidelis, suavis homo, facundus, suoque
Contentus, scitu', atque beatu', secunda loquens in-
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum.
Multa tenens antiqua sepulta, & sapè vetustas
Qua facit, & mores veteresque, novosque tenen-
tem.
Multorum veterum leges, divumque hominumque
Prudentem, qui multa loqui ve tacerere posset.*

On dit qu'il possédoit très-bien la langue Oscane & la langue Grecque. Il est certain qu'il a prodigieusement travaillé à perfectionner la poésie Latine, quoiqu'il ait laissé aux siècles suivans bien des choses à faire sur cet article.

Mais les *Annales Romaines* furent si goûtées, que Q. Vargonteius les récita publiquement à Rome avec un applaudissement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent aussi lues en plein théâtre à Pouzzol, par un homme savant qui prit le nom d'*Ennianiste*. De toutes les copies de ces annales, la plus estimée a été celle que C. Octavius Lamпадius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit composé une explication des endroits obscurs, & des expressions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une version Latine de l'histoire sacrée d'Evhémère, & une autre de la philosophie d'Epicharme. Enfin, il composa plusieurs autres ouvrages qui sont perdus. Il paroît dans ses écrits qu'il avoit

de grands sentimens sur l'existence d'un seul être suprême, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conservés, *lib. I, de divinat. n.º 58* :

Non habeo nauci Marsum augurem,

Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,

Non Isiacos conjectores, non interpretes somnium :

Non enim sunt ii aut scientia, aut arte divinei,

Sed superstitiosi vates, impudentesque hariolci,

Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat ;

Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam ;

De his divitiis deducant drachmam, reddant cetera ;

Quibus divitiis pollicentur, ab iis drachmam ipsei petunt,

Qui sui quastus causa fictas suscitant sententias.

Les Etienne ont rassemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ses tragédies ; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un savant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in-4.º*, & qui dans ce siècle a été enrichi de plusieurs additions, dans l'édition que M. François Hesselius a mise au jour, à Amsterdam en 1707, *in-4.º*. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

RUDIAIRE, *s. m.* (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphithéâtre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appelé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudarius*.

Ces sortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre ; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arene, s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son pere, & l'autre en l'honneur de son aïeul Drusus ; le premier dans la place Romaine, & le second dans l'amphithéâtre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudarios*, à chacun

desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire, plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, *s. m.* *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégrossi) : de là le nom *rudimentum*, pour signifier les premières notions de quelque art que ce soit, destinées aux esprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot François *rudiment* a une signification moins étendue ; l'usage l'a restreint aux éléments des langues, & même en quelque manière à ceux de la langue Latine. J'ai déjà dit au mot MÉTHODE, ce que je pense sur cette sorte d'ouvrages ; je n'en répéterai ici qu'une seule chose : c'est que les livres élémentaires sont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aisément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus savants, qu'il leur suffisoit d'avoir lu beaucoup de Latin, & observé beaucoup de phrases Latines, sans les avoir comparées à la règle commune de tous les idiomes, qui est l'analyse ! C'est pourtant la seule voie qui nous soit ouverte pour pénétrer jusqu'au génie distinctif d'une langue ; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré jusque-là, ou qui même n'est pas en état d'y pénétrer ? Voyez INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'est, en noir, augmenter la couperose.

RUDIS, (*Hist. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permission qu'on leur accordoit de se retirer. Voyez GLADIATEUR.

De là est venue cette phrase Latine, *rude donare*, qui signifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le dispenser de combattre à l'avenir. C'est pour cela aussi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudarii*. Voyez RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Astron.*) on appelle ainsi les tables du mouvement des astres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. Voyez TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géogr. mod.*) ou *Newstadt*, ville d'Allemagne, dans la

Carniole, sur la riviere de Gurck, avec une abbaye. Les environs sont fertiles en très-bons vins. *Long.* 33, 24; *lat.* 46, 2. (D. J.)

RUDOYER, v. aët., (*Gramm.*) c'est traiter rudement.

RUDOYER *son cheval*, (*Maréchal.*) c'est le maltraiter mal-à-propos, quand on est dessus.

RUDUSCULANE, PORTE, (*Antiq. Rom.*) *rudusculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainsi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage rustique & grossier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (D. J.)

RUE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales concaves & disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & composé souvent de quatre capsules attachées à un axe. Ce fruit renferme des semences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui sont anguleuses. Tournefort, *instit. rei herb.* Voyez PLANTE.

RUE SAUVAGE, *harmala*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois capsules, qui renferment des semences le plus souvent oblongues. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont alternes. Tournefort, *instit. rei herb.* Voyez PLANTE.

RUE, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq pieds; ses feuilles sont épaisses, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroissent au mois de juin sont jaunes & de peu d'agrément; elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui sont noires, petites & anguleuses, sont renfermées dans une capsule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbrisseau soit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, si désagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire usage pour l'agrément. Son accroissement est prompt, il est robuste, il réussit dans toutes sortes de terrains, & il se multiplie aisément de graines, de branches

couchées & même de bouture: cette dernière méthode est la voie la plus courte.

La médecine fait usage de la *rue* dans quantité de circonstances. Elle a sur-tout la vertu de préserver des venins. Les maréchaux en tirent des secours pour la cure des maladies du cheval & autres bestiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans plusieurs ragoûts. En Italie on mange ses plus jeunes rejetons en salade. Mais on ne fait en France nul usage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoît plusieurs especes de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domestique*, c'est la plus commune, & celle dont on fait plus particulièrement usage.

2. *La rue domestique à petites feuilles*, ses fleurs sont aussi plus petites. Cet arbrisseau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domestique à petites feuilles panachées*, ses feuilles sont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printemps. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbrisseau, c'est que les taches ne sont apparentes que dans le temps où la sève n'est plus en action. Elles disparaissent peu à peu, à mesure que l'arbrisseau végete au printemps, & on les voit reparoître en automne, dès que la sève n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle est plus délicate que les précédentes, & elle répand une odeur plus forte & plus désagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'est tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue sauvage*, elle a beaucoup de ressemblance avec la première espece, si ce n'est qu'elle s'éleve davantage, & que ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont plus petites, & que sa verdure est plus blanchâtre. Mais elle est moins robuste & d'une odeur si forte & si insupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu si active & si pénétrante, qu'elle occasionne de l'inflammation à la peau, lorsqu'on touche ses feuilles.

7. *La petite rue sauvage*, sa feuille & sa fleur sont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'est l'espece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à son feuillage qui est très-joli.

8. *La rue d'Espagne*, sa feuille ressemble à celle du lin, & elle est fort délicate.

RUE, (*Mat. méd.*) *rue des jardins* & *grande rue sauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent se substituer l'une à l'autre. On doit observer seulement que la dernière a plus d'efficacité que la première, &c.

Les feuilles & les semences de la *rue* sont d'usage.

L'infusion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles seches réduites en poudre, sont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs hystériques. Ces mêmes remedes sont de bons vermifuges. Les semences ont les mêmes vertus, & sont employées aux mêmes usages. Le suc dépuré des feuilles est encore plus puissant. On emploie avec succès l'eau distillée de *rue* dans les juleps & les potions hystériques, anti-spasmodiques & vermifuges. Cette eau est comptée aussi parmi les remedes ophthalmiques.

On prépare une conserve avec les sommités fleuries; & on en retire une teinture qui a aussi les mêmes vertus. L'huile essentielle de *rue* est regardée comme possédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-supérieur; mais il est vraisemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles essentielles que des qualités particuleres de la *rue*.

Cette plante est d'ailleurs recommandée comme résistant très-puissamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chassant le diable. C'est sur-tout un vinaigre composé, dont la *rue* est un des principaux ingrédients qu'on emploie dans ces dernières vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infusion qu'on emploie extérieurement comme résolutive & nervine, & qu'on croit sur-tout propre à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril. C'est princi-

palement cette dernière propriété qu'on attribue aussi à l'huile essentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puissant, que son odeur forte & désagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compositions officinales. Elle est un très-bon ingrédient d'un remede magistral externe très-usité sous le nom de *vin aromatique*. Voyez VIN AROMATIQUE. (b)

RUE, f. f. (*Architect.*) espace entre des maisons pour servir de passage au public, ou si vous l'aimez mieux, c'est un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui sont entrés dans le détail de la construction des villes, donnent les préceptes suivans, au sujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut sur-tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il est plus sain: de sorte que si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhaustées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre par-tout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les batimens plus exhaustés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée; ce qui contribue beaucoup à conserver la santé: c'est ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être disposées en sorte que des portes de la ville elles se rendent en droite ligne sur la grande place; & quelquefois même, si la situation le permet, il est bon qu'elles passent jusqu'à l'autre porte; & selon la forme ou l'étendue

de la ville, on pourroit faire sur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, plusieurs places moindres. Les autres *rues* doivent aussi aboutir non-seulement à la grande place, mais encore aux principales églises, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut soigneusement prendre garde, selon l'avertissement que Vitruve nous donne, qu'elles ne soient point directement opposées à aucun vent violent, ni par conséquent sujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuosité de leurs souffles; d'ailleurs, pour la conservation de la santé des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuisibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maisons, s'y viennent rendre toutes ensemble, se fassent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que, si elles croupissoient trop long-temps dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toise pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruisseau, & les plus larges, une chaussée entre deux revers.

Les *rues*, chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulières. Ils nommoient les premières, *royales*, *prétoriennes*, *consulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'est-à-dire, *rues* de traverse, par lesquelles les grandes se communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à sa fantaisie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; selon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de *ῥύμν*, *vicus*, dont la racine est *ῥυα*, je coule. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda* dans la basse Latinité, pour signifier une *rue* & *place marchande*. (D. J.)

RUE Sacrée. C'étoit la plus fréquentée de Rome. Elle commençoit à l'amphithéâtre, descendoit au marché Romain, & de là montoit au Capitole. Ainsi elle alloit en pente, ou en colline, d'où elle fut appelée *Clivus*.

RUE d'une ville de guerre, (Archit. milit.)

Dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui est au milieu de la ville, & se conduisent sur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puissent être enfilées. On les fait aussi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits. On donne ordinairement six toises aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur distance, la *rue* qui est parallèle à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui est opposée. On suppose ici que chaque maison a cinq ou six toises de large sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre soit d'environ trente-deux à trente-trois toises. Voyez la science des ingénieurs de M. Belidor. (D. J.)

RUE, s. f. (terme de Carrier.) ils appellent les *rues* d'une carrière, les espaces qui restent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle est composée. C'est par ces *rues* qu'on nomme aussi *chemins*, que l'on pousse les pierres au trou, après qu'on les a mises sur les boules. Savary. (D. J.)

RUE, clou de *rue*, (Maréchal.) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pied, & l'a rendu boiteux.

RUE, (Géogr. mod.) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suisse.

La première est en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, sur la rivière de Mage. Quoique ses fortifications aient été rasées, c'est cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroisses, & un petit commerce en bestiaux & en chevaux. Longitude 19, 15; latit. 50, 17.

La seconde petite ville nommée *Rue* est au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. Long. 24, 37; latit. 46, 57. (D. J.)

RUÉE,

RUÉE, f. f. (*Jardin.*) amas de litières seches, chaumes, bruyeres, &c., que l'on fait dans les basses-cours, pour les froisser sous les pieds, & les faire pourrir, afin de les mêler ensuite avec du fumier, & en engraisser les terres. (*D. J.*)

RUEL, (*Géog. Hist.*) bourg du Mantois dans l'Isle-de-France. Ce lieu est ancien & remarquable par la résidence que nos rois de la première race y faisoient quelquefois. Il fut donné à l'abbaye de Saint-Denis par Charle le Chauve. Ce fut aussi le séjour du fameux cardinal qui gouverna pendant vingt ans le roi & la France; qui, d'une main terrible, en écrasant la tête des grands, rétablissoit le calme par la tempête; qui fit couler le sang sur les échafauds pour ne plus le voir couler dans les guerres civiles; enfin, qui fit tout pour le roi & rien pour la nation. Il embellit *Ruel*. C'est dans sa maison de *Ruel* qu'il fit transférer l'infortuné maréchal de Marillac, arrêté au milieu de l'armée qu'il alloit commander en Piémont. Le garde des sceaux, *Châteauneuf*, qui étoit sous-diacre & gros bénéficié, instruisit, à la tête d'une commission, le procès criminel, ayant eu dispense de Rome; & Marillac, chargé de blessures & de quarante années de service, fut condamné à mort par des commissaires, dans la propre maison de son ennemi, sous le même roi qui avoit donné des récompenses à trente sujets rebelles.

Louis XIII disoit qu'il y avoit parmi les juges de Marillac un barbon qui vouloit condamner le roi aux dépens: c'étoit de Philippe Berbis, mort doyen du parlement de Dijon, qu'il entendoit parler, parce qu'il étoit fort austere, & qu'il portoit toujours une longue barbe. Il ne fut pas d'avis de la mort.

La mere de Louis XIV se retira à *Ruel*, en 1648, durant les guerres de la fronde. Après plusieurs conférences, la paix y fut conclue. Le résultat de la négociation du parlement & des grands fut, 1°. que le quart des tailles seroit supprimé; 2°. que la liberté seroit rendue aux prisonniers & aux exilés; 3°. que le roi retourneroit à Paris; 4°. qu'il ne seroit permis d'emprisonner aucun citoyen qu'il ne fût au pouvoir de ses juges de l'interroger dans les vingt-

Tome XXIX.

quatre heures; 5°. qu'il ne seroit jamais établi d'impôts sans être enrégistrés au parlement.

Mais cette déclaration fameuse, l'ouvrage des princes & des magistrats, concertée avec tant de peine & de soins, qui, selon le témoignage de Talon, fameux juriconsulte, ne renfermoit que les privileges de la nation, reconnus & confirmés par une longue suite de rois, qui devoit faire évanouir jusqu'au moindre nuage de la tempête dont l'état étoit menacé depuis long-temps, fut enfreinte par Mazarin, & devint inutile, dit M. Desormeaux, *tom. II de la Vie de Condé.*

Le fameux capucin Pierre-Joseph Leclerc du Tremblai, fils d'un président aux requêtes, instituteur des dames du Calvaire, mourut à *Ruel* en 1638. Comme il avoit été nommé au cardinalat, Richelieu voulut que son corps fût porté en carrosse à six chevaux aux capucins de Saint-Honoré. Le P. Bon, carme, prononça l'oraison funebre en présence des princes, des ducs & du parlement, qui assisterent à ses obseques. Il fut inhumé devant l'autel, proche frere Ange de Joyeuse.

Il a paru deux vies du pere Joseph, l'une par l'abbé Richard, chanoine, depuis doyen de Sainte-Oppartune. On juge que la deuxième est du même auteur. La première représente ce capucin tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Maw, prétendu fils du roi d'Ethiopie, surnommé *Zaga-Christ*, mourut à *Ruel* en 1638, âgé de 28 ans. On lui fit cette épitaphe :

*Ci-gît le roi d'Ethiopie ,
Soit original ou copie :
Fut-il roi , ne le fut-il pas ,
La mort a vuïdé les débats.*

A *Ruel* est une maison des sœurs de la Croix, établie par madame la duchesse d'Aiguillon, niece du cardinal de Richelieu, pour instruire les jeunes filles; c'est la deuxième maison de cette congrégation, dont la première est à Paris, à l'hôtel des Tournelles. Il y en a d'autres à Rouen, à Moulins, à Narbonne, jusqu'en Canada.

A a a

Elles reconnoissent pour institutrice Marie l'Huillier, veuve de Claude Marcel, seigneur de Villeneuve-le-Roi.

Ruel fut aussi le berceau des dames de S. Cyr.

La description du tumulte arrivé entre les vigneron de *Ruel* & les archers de Paris, faite par Frey, & intitulée *Recitus ecritabilis super terribili esmeuta Parisiorum de Ruellio*, est une des meilleures pieces macaroniques que nous ayons. *Ducatiانا*, premiere part. pag. 48.

Le duc de Richelieu, héritier du cardinal, fit élever une statue équestre du roi en 1685, pour laquelle Leclerc & le pere Comire firent des inscriptions.

Les châteaux de Malmaison, de Busanval & de Fouilleuse décorent ce bourg. Le premier est remarquable par ses eaux, ses jardins & son orangerie. On vient de construire près de *Ruel*, de belles casernes pour servir de logement aux Suisses, (C)

RUELLE, (Gram.) petite rue; c'est aussi l'espace entre un lit & la muraille, un poste de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour une alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des visites familières, soit au lit, soit debout.

RUELLE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en plusieurs parties par le sommet; il renferme des semences qui sont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

RUELLER LA VIGNE, (Agriculture.) *rueller la vigne*, c'est avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autre contre les ceps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant jusqu'en bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne se pratique que dans celles qui sont plantées au cordeau. (D. J.)

RUER, v. n. (*Maréchallerie*.) se dit du cheval qui détache une ruade. Voyez RUADE. Il faut couper un cheval sujet à *ruer*: c'est un excellent remede contre ce vice. Voyez CHATRER.

RUÉSSIUM, (Géogr. anc.) ville de la Gaule Aquitanique, selon Ptolomée, l. II, c. vij, qui la donne aux peuples *Velanni*. C'est aujourd'hui *Rieux*, suivant Mercator, & *Saint Flour*, suivant Villeneuve. (D. J.)

RUFÆ, (Géogr. anc.) château d'Italie, dans la Campanie, selon la remarque de Servius sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII, v. 739*:

Quique Rufas, batulamque tenent, atque arva celennæ.

Quelques exemplaires portent *Rufas* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire, du moins c'est ainsi qu'écrivit Silius Italicus, *livre VIII, v. 570*:

Et quos aut Rufæ, quos aut Arsenia, quosve Obscura incultis Herdonia misit ab agris.

(D. J.)

RUFFAC, (Géogr. mod.) ville de France dans la haute Alsace, capitale du territoire de Munda, sur le Rotbach, à trois lieues au S. O. de Colmar; l'empereur Henri IV, contre ses promesses, brûla & pilla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuse dans le dernier siècle.

Pellican (Conrad), d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniste, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol*. Ce sont des commentaires sur l'écriture, & des versions de plusieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'Hébreu.

Lycosthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrad), littérateur, qui embrassa le calvinisme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour plusieurs livres, entr'autres une gnomologie Latine, *prodigiorum &*

ostentorum chronicon. Epitom. stobæi sententiarum. De mulierum præclarè dictis, &c. Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia : le P. Nicéron a fait l'article de cet homme de lettres, tome XXXI, p. 339. (D. J.)

RUFFEC, (Géogr. mod.) petite ville de France, dans l'Angoumois, au diocèse & à 7 lieues d'Angoulême, sur le ruisseau nommé le *Lieu*. Il s'est tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *Rosiacense concilium*. Long. 17, 48; lat. 46, 41. (D. J.)

RUFIANA, (Géogr. anc.) ville de la Gaule belgique. Ptolomée, l. II, c. ix, la donne aux Nemetes. On croit que c'est aujourd'hui Oppenheim, sur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. (D. J.)

RUFIEIN, f. m. (Science étymolog.) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'Allemand *ruef*, qui signifie une voûte, comme on appelle *fornicatio* la paillardise à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées se tenoient en quelques endroits sous une voûte. *Caseneuve*.

RUFISQUE, (Géogr. mod.) bourgade située au royaume de Jalofes, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui est vis-à-vis, & à une lieue de l'isle de Goérée, appartient à la France. Latitude 14, 391.

RUGEN, (Géogr. mod.) isle de la mer Baltique, dans les états que la Suede possède en Allemagne, sur la côte de Poméranie, qui lui est opposée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avançoit presque jusqu'à l'isle de Ruden, au lieu qu'à présent elle en est éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrain en 1309, par une inondation qui submergea tout cet espace. Les habitans de cette isle étoient anciennement connus sous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embrasserent l'évangile que sur la fin du douzième siècle.

On donne sept milles Germaniques de

longueur, & à peu près autant de largeur à l'isle de *Rugen*; mais elle est coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelque endroit qu'on se place, on ne se trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette isle fournait beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & sur-tout de grosses oies. La terre y est si fertile en bléd, que *Rugen* est appelée le *grenier* de *Stralsund*. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On fait que Charles XII, après avoir vu ses lauriers flétris à Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette isle contre les Danois & les Prussiens; ses troupes furent toujours repoussées; enfin, Grothusen son favori, & le général Dardof étant tombés morts à ses pieds, il se vit contraint de monter lui-même à cheval, & de se sauver, pour n'être pas fait prisonnier.

*Du midi jusqu'à l'ourse on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de sang;
Il fuit, sa gloire tombe, & le destin lui marque
Son véritable rang.*

*Ce n'est plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'est un nouveau Pyrrhus, qui va grossir l'histoire
Des fameux insensés.*

(D. J.)

RUGENWALDE, (Géogr. anc.) ville d'Allemagne; dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, sur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-est de Colberg. Elle est défendue par un château, & appartient au roi de Prusse. Longitude 34, 18; lat. 54, 33. (D. J.)

RUGGI, f. m. (Commerce.) mesure des grains dont on se sert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers font le last d'Amsterdam. Voy. LAST. Dictionn. de Comm. & de Trév.

RUGIENS, LES, *Rugii*, (Géogr. anc.) peuples de la Germanie. Tacite, *Germ.*, c. xliij, les met sur le bord de l'océan septentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples est corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appelé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où

Tacite place les *Rugii*. Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre & plusieurs autres écrivains du moyen âge appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi*.

Leur première demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la suite on les trouve dispersés en différens endroits. Les uns habitoient l'isle de Rugen, à laquelle ils donnerent leur nom. On en voit d'autres sur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparèrent fut appelé *Rugiland*, selon Jornandès. Langobard, *l. I, c. xix*. Procope, *Goticar. ver. l. II*, fait aussi mention de cette demeure des *Rugiens* sur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennonidius, *in vita D. Epiphani*, dit qu'ils se rendirent maîtres de la ville de *Ticinum*. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUGINE, f. f. terme de chirurgie, est un instrument qui sert à racler un os.

Il y en a qui sont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres, pour ratifier & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents sont longues tout au plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébène ou d'ivoire taillé à pans. La tige est d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horizontalement située sur son extrémité. Cette lame est plane en dessous, composée en dessus de plusieurs biseaux, qui forment un tranchant tout autour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* est de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & sans saillie du côté opposé à la pointe. Ces différentes *rugines* servent à nettoyer & à ratifier les dents; on se sert de celle qui paroît convenir le mieux par sa figure, suivant la position de la dent qu'on veut nettoyer. Voyez figure 5, planche XXV.

Les *rugines* dont on se sert pour découvrir les os, examiner leur sélute, ou en ôter la carie, sont longues de cinq à six pouces. Leur lame tranchante tout au-

tour, & taillée aussi en biseaux, est plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur sur six lignes ou environ de largeur. Il y en a de carrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, &c. Voyez les fig. 2 & 3, Pl. XVI. (Y)

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui désignent le cri des lions. Le lion rugit d'amour & de fureur. Qui est-ce qui a entendu le rugissement du lion sans frémir?

RUGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *l. II, c. xj*, qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne fait pas la juste position de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN ou RUGLAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Cluydsdale, sur la Cluyds à trois milles de Glasgow, & vis-à-vis. Long. 23, 34; lat. 56, 29.

RUGUSCIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Rugusci*, selon Pline, *l. III, c. xx*, & *Rigusæ*, selon Ptolomée, *l. II, c. xij*, peuples de la Rhétie, dans la partie septentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui sous les noms de *Rheithal*, & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER ou ROYER, f. m. (*Jurisp.*) est la même chose; quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin sous Lille; celles de Béthune & de Lillers sous Artois, appellent *ruier* le seigneur voyer. Voyez VOYER. (A)

RUIER, v. act. (*Charpent.*) c'est faire des repaires pour dresser toutes sortes de surfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, f. f. (*Maçonnerie.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent sur les tuiles ou l'ardoise, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, f. f. (*Gram.*) décadence, chute, destruction; les *ruines* sont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poètes épiques, point de tragédie; sans le ridicule & le vice, point de comédie. La ruine de cet homme; la ruine de ma fortune.

RUINES, f. f. pl. (*Archit.*) ce sont des matériaux confus de bâtimens considérables déperis par succession de temps. Telles sont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, sur les bords de l'Euphrate, qui ne sont plus qu'un monceau de briques cuites & crues, maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit arré. Il y a aussi près de Schiras en Perse, les *ruines* d'un fameux temple ou palais que les antiquaires disent avoir été bâti par Assuérus, & que les Persans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'est-à-dire, les quarante colonnes, parce qu'il en reste quelques-unes en pied, avec les vestiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caractères inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de Pietro della Valle.*

On compte encore au nombre des *ruines* considérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie Palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, successeur d'Alexandre, restituée par l'empereur Adrien, saccagée sous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans son voyage au Levant, & Fischer, dans son essai d'architecture historique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample description, mise au jour par les soins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *Voyez PALMIRE, Géogr. (D. J.)*

RUINE, se dit *en peinture* de la représentation d'édifices presque entièrement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui représente ces *ruines*. *Ruine* ne se dit que des palais, des tombeaux somptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maison partieliere de paysans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

RUINES, pierre de, (*Hist. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres sur lesquelles le hasard a fait paroître des figures semblables

à des *ruines*; tel est sur-tout le marbre de Florence. *Voyez PIERRE DE FLORENCE.*

RUINÉ, participe, (*Gram.*) *voyez RUINE.*

RUINÉ, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval usé de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez BOUCHE.* Les *jambes ruinées* sont des jambes qui nont plus la force de porter le cheval, & qui sont communément arquées & bouletées. *Voyez ARQUÉ & BOULETÉ.*

RUINER, v. act. (*Gram.*) *voyez RUINE.*

RUINER & TAMPONNER en bâtiment, (*Architect.*) c'est gâcher des poteaux de cloison par les côtés & y mettre des *tampons* ou grosses chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur est *ruineux*. Il se dit aussi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entreprise est *ruineuse*.

RUINURE, f. f. (*Gram. Architect.*) entaille faite avec la cognée aux côtés des poteaux ou des solives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloison, & les entrevoux dans un plancher.

RUINURE, f. f. est l'entaille faite dans les poteaux ou les solives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *fulcus*.

RUISSEAU ou PETITE RIVIERE, f. f. (*Phys.*) diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez FLEUVE & FONTAINE,*

RUISSEAU, f. m. (*Hydraul.*) si l'on avoit près de son parc quelques courans d'eau, *ruisseaux*, petites rivieres à sa disposition, l'on pourroit les faire entrer dans son jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régularisant ces ruisseaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruisseaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un batardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le secours d'une pompe, élévera les eaux dans un réservoir pour fournir des fontaines jaillissantes. (K)

RUISSEAU, (*Archit. hydraul.*) c'est l'endroit où deux revers de pavé se joignent par leurs morces, & qui sert pour l'écou-

lement des eaux. Les *ruisseaux* des pointes sont fourchus.

On appelle *ruisseau en biseau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaison avec le revers, comme dans les ruelles où il ne passe point de charrois. *Daviler.* (D. J.)

RUISSEAU, f. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroser (D. J.)

RUM, (*Géogr. mod.*) île d'Ecosse, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes sont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de saumon dans ses petites rivières. (D. J.)

RUM ou REUN, f. m. (*Marine.*) espace pratiqué dans le fond de cale d'un vaisseau, pour y arranger les marchandises de sa cargaison. C'est de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne fait point quelle est l'étymologie de celui de *rum*.

RUM, (*Art distillatoire.*) nom que donnent les Américains à une espèce d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la distillation des cannes de sucre.

Le *rum* diffère de ce qu'on appelle simplement *esprit-de-sucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile essentielle de la canne de sucre, parce qu'on a fait souvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus grossier de la canne même, & que c'est de là que le *rum* se prépare.

L'huile essentielle & onctueuse du *rum* passe ordinairement pour tirer son origine de la grande quantité de graisse qu'on emploie dans la cuisson du sucre. Il est vrai que cette graisse, quand elle est grosse, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du sucre, soit dans nos distillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui se trouve dans le *rum*, & qui est effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de sucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a rassemblé une quantité suffisante de la substance dont on le tire, on y verse une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite ensuite par degrés avec de la lie de bière qui fait

monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité nécessaire, on le distille à la manière ordinaire jusqu'à ce qu'il puisse soutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de sucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcool ou de l'esprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement distillé. Il seroit aisé de rectifier & de purifier l'esprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la distillation une grande quantité d'huile, qui est souvent si désagréable, qu'il a besoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puisse faire usage; au lieu que si l'on se donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement, & perdrait une partie de sa mauvaise odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être transporté & pour l'usage, est sans doute celui de l'alcool ou des esprits rectifiés, parce que de cette manière il seroit réduit à moitié pour la facilité du transport, & pourroit souffrir toutes les épreuves. Il seroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs, dans cet état il seroit moins aisément sophistiqué par les distillateurs; car quand ils ont besoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile essentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec lesquelles ils veulent le mélanger. Il est certain que si l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicatesse, on en feroit un esprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de sorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelque autre esprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort semblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On sophistique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette sophistiquerie avec de l'esprit de grain; mais quand on la fait avec de l'esprit de mélasse, il est bien difficile de découvrir la tromperie: la meilleure méthode d'éprouver le *rum* est d'en verser une petite quantité dans quelque vaisseau convenable, & d'y mettre le feu; alors quand

toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le flegme qui reste, & l'on connoît de quelle liqueur il procede. *Voyez* de plus grands détails dans Shaw, *essai on distillery.* (D. J.)

RUM, f. m. *voyez* RHUMB.

RUMEN, f. m. (*Anat. comp.*) c'est le nom du premier estomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans.* *Voyez* ESTOMAC, RUMINANT, RUMINATION. Les alimens sont portés dans le *rumen*, sans avoir souffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés ensemble. *Voyez* ALIMENT. Le *rumen* ou la panse est la partie la plus large de l'estomac, comme servant à contenir la boisson & la masse des alimens crus qui y sont & qui s'y mortifient ensemble, pour de là repasser dans la bouche, pour y être remâchés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* DIGESTION.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux, sont trouvés différens petits sacs qui contiennent une considérable quantité d'eau: ce qui est une invention admirable pour les nécessités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & se nourrissant d'alimens durs & secs, seroit en danger de périr sans ces réservoirs. *Voyez* BOISSON, SOIF.

RUMEUR, f. f. (*Gramm.*) bruit général & sourd excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maison. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le défaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il se dit aussi d'une sédition: il y eut à cette occasion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt dissipée.

RUMI, f. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur mastic; ils distinguent cette drogue en deux especes, l'une qu'ils appellent *rum* qui est blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui est sale & noirâtre. La première venoit de l'isle Scio, & la seconde de quelque endroit de l'Egypte. (D. J.)

RUMIA, f. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots synonymes tirés de *rum*, qui en vieux Latin signifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déesse qui avoit soin de faire teter les petits enfans,

nommoit cette déesse *Rumia*, comme qui diroit la *déesse aux mamelles*. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandoit du lait sur les victimes. Sa statue représentoit une femme tenant entre ses bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter. (D. J.)

RUMIGNY, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg de Champagne, dans le diocèse & l'élection de Reims, où naquit en 1713 Nicolas-Louis de la Caille, surnommé l'*Argus de l'astronomie*, fils d'un capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme. Il ne permit jamais qu'on recherchât son origine: il disoit que la vraie noblesse se déclare par les sentimens, & qu'on ne doit jamais remonter à l'origine de ses aïeux par l'amour d'un vain titre, mais seulement pour se soutenir dans le chemin de l'honneur par des exemples de probité & de vertu.

Le college Mazarin où il étoit professeur de mathématiques, aura dans l'histoire de l'astronomie la gloire de lui avoir servi d'asyle pendant 20 ans, & d'avoir été comme autrefois le portique d'Alexandrie, consacré par les ouvrages les plus fameux.

La mort de cet illustre abbé en 1762, a été suivie de circonstances qui ont occasionné la dégradation totale de son observatoire devenu le plus célèbre de l'Europe. Ayant reçu, sans les demander, 2000 liv. pour son voyage du cap de Bonne-Espérance en 1750, il en acheta un magnifique quart de cercle, commandé pour le président de l'académie de Pétersbourg, dont le décès avoit réduit l'artiste à la nécessité de garder l'instrument; notre savant le paya comptant, & déclara par écrit signé de sa main qu'il appartenoit à l'académie où il avoit été admis en 1741. Il étoit autant distingué par un noble désintéressement que par ses lumieres; savant dans presque tous les genres, excellent dans plusieurs, unique dans sa partie, il se dissimuloit l'étendue de ses connoissances. L'érudition couloit de sa bouche sans qu'il s'en aperçût. Dans l'espace de deux ans qu'il voyagea, il détermina la position de 9800 étoiles jusqu'alors inconnues. Le modeste astronome pouvoit immortaliser ses découvertes, en donnant son nom aux nouvelles constellations qu'il avoit observées, mais il aimoit mieux leur

donner celui des différens instrumens d'astronomie.

Nous ne parlons pas de ses ouvrages sur cette science : ils sont entre les mains de tous les savans. Le roi lui avoit accordé un appartement au château de Vincennes. Trois mois avant sa mort, il avoit résolu de s'y fixer, afin d'avoir une entière liberté de se livrer au travail.

Trois choses lui causoient de l'humeur, les louanges, les propos inutiles, & la présence des gens qu'il soupçonnoit d'avoir manqué à la probité & à l'honneur. Il fut se contenter de peu. Sa probité faisoit son bonheur, les sciences ses plaisirs, & l'amitié ses délassemens. On trouve son éloge à la tête de son journal historique au Cap, imprimé en 1763. (C.)

RUMILLY, (*Géogr. mod.*) ou *Romilly* en Albanois, petite ville de Savoie au confluent du Nupha & du Séran, sur chacun desquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues de sud-ouest d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII fit raser en 1630. Les environs sont fertiles, & les habitans assez à leur aise. (D. J.)

RUMINANT, s. m. *terme d'histoire naturelle*, se dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. Voyez RUMINATION.

Reyer a fait un traité de *ruminantibus & ruminacione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chèvre, le chameau, le lièvre, l'écureuil; & d'autres qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia spuria*; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les escarbots, les cancrs, les surmulets & autres poissons.

Les animaux de cette seconde classe ont l'estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles l'aliment monte & descend comme dans ceux qui ruminent effectivement.

M. Ray observe que les animaux *ruminans* sont tous quadrupèdes, velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuses, & n'en changent point; d'autres en changent. Voyez QUADRUPÈDE, CORNE, POIL, &c.

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre estomacs. Le premier qui est le

κοιλία μεγάλη d'Aristote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appelons vulgairement *panse* ou *herbier*: c'est où la mangeaille entre immédiatement après avoir été grossièrement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une seconde fois. Le second est le *κεκρύφαλον*, en Latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet*; les auteurs Anglois l'appellent *rayon*, parce que sa membrane interne est divisée en cellules, à peu près semblables à celles d'un rayon de miel. Le troisième est l'*εχινος*, que M. Ray croit être mal traduit par *omasus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus*; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrième est l'*η νύστρον* d'Aristote, que Gaza appelle *æbomasus*, & que nous appelons en François *caillet*. Voyez PANSE, BONNET, MILLET, &c.

On remarque aussi que les animaux *ruminans* à cornes n'ont point de dents de devant, ou dents incisives à la mâchoire supérieure, & qu'ils ont tous une espèce de graisse, appelée en Grec *σεαρ*, *sebum*, suif, qui est plus dure, plus ferme, & en même temps plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINANS, ANIMAUX, (*Hist. nat.*) Parmi les animaux, il y en a, dit *Peyerus*, qui sont vrais ruminans, & d'autres qui n'ont que l'apparence de l'être, ou qui ne le sont pas tout-à-fait. L'auteur, en parcourant toutes les différentes classes des animaux, trouve des insectes, des animaux aquatiques, des oiseaux & des quadrupèdes ruminans. Les insectes, qui ont plusieurs ventricules ou estomacs, & qui se nourrissent d'herbages, ont, dit-il, la faculté de ruminer: tels sont les grillons-taupes, les guêpes, les bourdons, les abeilles, les sauterelles & d'autres. Parmi les aquatiques qui passent pour ruminer, ce sont les écrevilles de mer, les cancrs & les homards, qui ont plusieurs ventricules. Parmi les insectes terrestres, M. *Blondeau*, savant professeur de mathématiques à Brest, a observé des mouches communes qui lui ont offert des opérations extérieures, analogues à la rumination. Ces mouches d'appartement suçoient avec leurs trompes les gouttelettes d'une liqueur qu'elles trouvoient sur une table; elles retiroient ensuite peu à peu leur trompe

trompe remplie de cette liqueur , puis la ralongeoient , se brosoient les pattes & la tête , faisoient ressortir peu à peu la gouttelette qui paroissoit opaque , diminuée de volume , & continuoient ainsi jusqu'à ce que la gouttelette fut devenue claire & imperceptible ; la mouche paroît après cette rumination plus leste & plus légère dans sa course. La pluralité des estomacs est-elle nécessaire pour la rumination ? ou n'y a-t-il qu'une manière de ruminer ?

Les anciens ont dit que le scare est un poisson ruminant : c'est ce que dit aussi Ovide dans ces deux vers.

*At contra herbosâ pisces laxantur arenâ ,
Ut scarus , epastas solus qui ruminat escas .*

Il y a des poissons & des amphibies qui font quelque chose d'analogue à la rumination , & qui n'avalent pas tout d'un coup la nourriture qu'ils prennent : mais ruminent-ils exactement ? c'est ce qu'on ne sauroit affirmer. Tout ce qu'on peut dire , c'est que la véritable faculté de ruminer ne provient que de la pluralité des ventricules : l'on peut moins se tromper dans un quadrupède , que dans un oiseau qui a un jabot , un gésier & un ventre ; toutes parties qui font , selon quelques-uns , l'office de la rumination. Ceux qui imitent les animaux ruminans , broient dans leur bec la nourriture qu'ils prennent , elle descend ensuite dans leur jabot , où elle devient une masse : ils la dégorgent pour en nourrir leurs petits ; tels sont le pélican qui a un grand sac , la cigogne , le héron , le pigeon , la tourterelle & les autres oiseaux qui dégorgent leur nourriture pour la donner à leurs petits.

Les quadrupèdes vraiment ruminans , sont bisulces ou animaux à pieds fourchus. Les dents leur tombent pour repousser dans un certain âge. Les dents de la mâchoire inférieure sont séparées en deux suites par un espace assez considérable : les incisives sont au bout antérieur de la mâchoire : l'espace entre les dents incisives & molaires n'est point garni par des dents canines comme chez les autres quadrupèdes qui ne ruminent pas : il n'y a pas même de dents incisives à la mâchoire supérieure des qua-

Tome XXIX.

drupèdes ruminans. Peyerus établit quatre genres de biscuits ruminans ; le genre des bœufs , celui des cerfs , celui des brebis & celui des chevres. Dans le premier genre , on compte la vache , le veau , le bœuf , le taureau , les bœufs sauvages que l'on voit en Dardanie , en Médie , en Thrace & ailleurs , tels que l'urus , le bison , & le bonafus , dont parle Aristote. Du second genre sont le *tarandus* ou renne , le daim & le chevreuil. Du troisième sont le bélier , la brebis. Du quatrième sont le bouc , le chamois & la gazelle. Plusieurs auteurs mettent le rhinocéros & le chameau parmi les animaux ruminans. Il y a parmi les quadrupèdes digités des animaux qui paroissent aussi ruminans , comme le lièvre , le lapin , la marmotte , &c. Tous ces ruminans vivent de végétaux , & ont les intestins plus longs que les animaux carnassiers.

Le cheval n'est point un animal ruminant , il n'a qu'un seul ventricule ou estomac. Au mois de décembre 1764 on ouvrit à l'école royale vétérinaire de Lyon , un sujet dans lequel on en rencontra deux. Le viscère surabondant ou particulier à cet animal , contenoit environ trois livres d'alimens aussi imparfaitement élaborés que ceux que l'on trouve dans la panse ou dans le premier estomac de tous les bœufs ; il ne consistoit point dans une simple dilatation de l'œsophage , telle qu'on l'a observée dans quelques chevaux , ou semblable à la dilatation de ce canal , qui , au cou & au dessus du *sternum* des oiseaux , présente une sorte de bulbe ou de sinus qui constitue ce que l'on nomme vulgairement le *jabot*. Le ventricule que l'on aperçut dans le thorax , dès l'entrée de l'œsophage , dans cette cavité , étoit exactement distinct de ce tube membraneux & charnu ; il étoit en effet pourvu d'une membrane qui ne différoit en aucune manière de celle qui forme la quatrième tunique de l'estomac ordinaire de ces animaux. On sait que la face interne de cette tunique de l'estomac est partagée en deux portions , que l'on diroit être entièrement dissemblables. Celle qui garnit l'orifice antérieur & toute la grosse extrémité , c'est-à-dire , plus d'un tiers du ventricule , paroît être une continuation de celle qui tapisse intérieurement l'œsophage ; elle

B b b b

est de même nature. Cette même membrane devient ensuite mamelonnée, & telle en est la seconde portion. Une tunique absolument semblable tapissoit intérieurement le ventricule extraordinaire dont il s'agit. Ni son orifice antérieur, ni ce même orifice de l'estomac commun & unique dans les chevaux, n'étoient pourvus de ce nombre infini de fibres extrêmement fortes, qui resserrent toujours ce dernier très-étroitement, & qui ne sont que la continuation de celles de l'œsophage intimement mêlées & confondues avec celles de ce viscere. En ce qui concerne les orifices postérieurs de l'un & de l'autre, celui du premier n'offroit rien de particulier, & sembloit n'être qu'un rétrécissement du canal membraneux dès son arrivée à la partie postérieure de la poitrine; tandis que celui du second ne différoit en rien de ce qu'il est dans l'état naturel.

Ce cheval ruminoit-il? auroit-il eu la faculté de vomir, qui est déniée à tous les semblables? enfin la situation de ce ventricule singulier qui occupoit une place considérable dans le thorax, & qui devoit, sur tout lorsqu'il étoit rempli, gêner les viscères que cette cavité contient, produisoit-elle quelques effets sensibles, & rendroit-elle la respiration plus laborieuse? On comprend que cet animal ayant été acheté d'un homme inconnu, il étoit impossible d'éclaircir ces différentes questions. Ces observations sur le cheval à deux estomacs, sont de M. *Fragonard*.

L'homme n'est point du nombre des animaux ruminans; cependant *Peyerus*, (p. 263) d'après *Fabricius Aquapendente*, cite plusieurs hommes & plusieurs femmes qui ruminoient. Le premier étoit un noble habitant de Padoue; le second, un moine bénédictin de la même ville. Celui-ci digéroit promptement, & avoit toujours faim. Il mourut de pourriture. Le troisième étoit un pauvre particulier de Gènes, qui à l'âge de deux ans ayant perdu sa mere, fut nourri du lait d'une vache qu'il tectoit, & il vécut jusqu'à cinquante ans en ruminant toujours. Le quatrième fut un homme de Mariembourg, qui étoit très-vorace: il avaloit tout d'un coup; & ses alimens s'étant cuits dans son ventricule, il les faisoit remonter aisément, & les ruminoit à la maniere des

quadrupedes. Le cinquieme étoit un Suédois, qui, une demi-heure après ses repas, se retiroit dans un coin pour rebroyer & remâcher ce qu'il avoit pris. Le sixieme étoit un Anglois, qui, une heure ou deux après qu'il avoit quitté la table, ruminoit, mais sans avoir aucun mauvais rapport comme le précédent. Le septieme exemple cité, est une jeune fille qui ne ruminoit pas avec plaisir, comme ceux dont on vient de parler. Consultez *Ephém. des Cur. de la nat. tome I, p. 260*. Le dernier exemple que *Peyerus* cite des gens qui ruminent, sont un riche paysan de la Suisse, qui pendant toute sa vie rumina avec plaisir, ainsi qu'une femme du même pays. On nous a montré à Chour en Suisse, un homme qui étoit goîtreux, ventriloque & gastri-mithe ou ruminant.

On lit (dans les affiches de 1754) qu'il mourut en cette année, à Bristol en Angleterre, un homme qui ruminoit comme les animaux à qui la nature a donné cette propriété nécessaire à leur conservation. Lorsqu'il étoit un jour sans ruminer, il tomboit malade: il avoit apporté en naissant cette étrange singularité, & il la tenoit de son pere sujet aussi à ruminer, mais beaucoup moins régulièrement. Voyez RUMINATION. Cet article nouveau est de M. Valmont de Bomare, qui a beaucoup répandu le goût de la physique, & par les différents cours d'histoire naturelle qu'il a donnés, & par les différents ouvrages qu'il a mis au jour sur cette partie intéressante.

RUMINATION, f. f. (*Physiolog.*) c'est en deux mots l'action de remâcher, qui est propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'estomac, de la bouche & des autres parties, qui succede à une autre action des mêmes parties; en sorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, est de nouveau rapporté à la bouche, où il est remâché, puis avalé une seconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent sont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chèvres, les chameaux, &c. Les animaux qui semblent imiter la ruminantia, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia spuria*, sont les

taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les escarbots, les crabes, les écrevisses de mer, les surmulets, le perroquet, & plusieurs oiseaux. Tous ces animaux ont leur estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles les alimens sont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïse a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choses que de nos petites études. Nous savons aujourd'hui que l'action de ruminer est particulière à certains animaux; que son appareil dépend de plusieurs ventricules appropriés à cet usage; & que c'est un artifice curieux pour achever entièrement la mastication, pendant que les animaux ruminans se reposent.

Il faut d'abord remarquer la première préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent; elle consiste simplement à prendre sur la terre & aux arbrisseaux les herbes & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plupart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'en haut, en sorte qu'ils avalent leur nourriture toute entière.

La mécanique de ce premier apprêt de nourriture ne paroît pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'est par cette structure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aisément les herbes tendres, de manière qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures, appliquées contre la langue molle, serrent & retiennent plus sûrement toute l'herbe qu'ils arrachent; que si leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout, il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui se trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raison, si la main de l'homme n'étoit composée que d'os, elle ne pourroit pas tenir si fortement beaucoup de choses, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair musculieuse revêtue de peau mise entre les os, & que la main empoigne. L'art imite souvent cette mécanique, comme quand pour serrer une chose bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la chose qu'on veut serrer fortement.

La nourriture conservée de cette façon,

sans perte, & sans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, est portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque temps, elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une seconde fois.

On distingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier se nomme la *panse*: il est fort grand, d'une structure particulière, & très-propre à l'usage auquel il est destiné. Sa tunique interne est couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, serrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne blessent la substance du ventricule; car les herbes soutenues pour ainsi dire sur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & sont humectées par une abondance d'humour qui les attendrit & les dispose à la coction. Les chevaux, qui ne sauroient si bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reste, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuse, à peu près de même que celle du gésier des oiseaux, non-seulement afin qu'elles ne soient pas blessées par la dureté du foin, mais aussi afin que par sa compression elle achève de broyer cette nourriture.

Le second ventricule des animaux qui ruminent, s'appelle le *réseau* ou le *bonnet*, il est marqué en dedans de plusieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes carrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences sont crénelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amassent & retiennent les parties des herbes que n'ont pu dissoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de temps qu'il est nécessaire, & laisser couler entre les dents de ces rateaux ce qui est broyé, fondu & dissous.

Le troisième ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrième celui de *caillette*. Ces deux ventricules sont remplis de plusieurs feuillets, entre lesquels la nourriture est serrée, pressée & touchée par beaucoup plus de surfaces que si ce n'étoit qu'une simple cavité.

La structure des feuillets du troisieme ventricule est sur-tout d'une mécanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, disposées de maniere que le passage ne laissât pas d'être libre. Pour cet effet, ces membranes sortent en façon de feuillets qui viennent de la circonférence vers le centre, à peu près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fussent trop serrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laissassent pas de trop grands espaces vuides vers la circonférence, ainsi qu'aux pavots, ces feuillets sont ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont jusqu'au centre, sont en petit nombre; ensuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas si loin; & enfin, d'autres plus courts remplissent les intervalles qui sont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule est rempli, renferment entre les membranes dont ils sont composés, un grand nombre de glandes qui ne se trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œsophage des animaux qui ruminent, a dans son entrée vers l'estomac, une structure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creusé dans les membranes du second ventricule, & ce demi-canal est la suite du canal de l'œsophage; il a des rebords, lesquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œsophage jusque dans le second ventricule, & même jusque dans le troisieme.

Cette conformation peut avoir plusieurs usages; elle peut servir premièrement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à composer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en se refermant les serre & les pousse en haut. En second lieu, cette conformation peut servir à faire descendre les herbes remâchées & les conduire dans le second ou dans le troisieme ventricule. En troisieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boisson dans le deuxieme & troisieme ventricule.

La nourriture dissoute & digérée dans les

ventricules que nous avons décrits, passe dans les intestins, qui achevent de la convertir en chyle. Les intestins ont pour cet effet plusieurs feuillets en dedans & en travers qui retiennent le chyle & le compriment à plusieurs reprises, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muscles du bas-ventre.

La situation transversale des feuillets des intestins est fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laisser passer insensiblement & à l'empêcher de couler trop vite. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur que forme la cavité de l'intestin, laissant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laisse pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe aussi deux tiers de rondeur, parce qu'ils sont tous mis alternativement, suivant des espaces égaux; d'ailleurs, ces feuillets sont larges par leur milieu, en s'étrecissant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet se rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'intestin à l'autre, en ligne spirale; cette structure fait que le chyle est obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au lieu de couler tout droit. Entre les poissons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terrestres, & l'autruche, dans le genre des oiseaux, ont les intestins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrane roulée comme un cornet de petit métier; tel est l'intestin du poisson appelle *morgast*, qui est le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet est un des oiseaux qui semble imiter la *ruminatio*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de son gosier sur sa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avalier une seconde fois; mais le grillon-taupe, insecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la structure de ses ventricules.

Trois physiciens ont traité expressément la matiere de la *ruminatio*; *Æmilianus* (*Joannes*), médecin de Ferrare, est le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus historia*, Venet. 1584, in-4°. étoit le seul qu'on eût sur cette matiere avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (Claude), dans ses œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce sujet & a donné de bonnes figures de la structure des ventricules & des intestins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joan. Conrad.*) ; *Merycologia, sive de ruminantibus & ruminacione commentarius*, Basileæ 1685, in-4°. cum fig. Cet ouvrage qui laisse peu de choses à désirer, est un ample & savant commentaire sur les différentes espèces d'animaux ruminans, les causes, l'usage de cette action, & la description de toutes les parties qui y concourent; enfin, l'auteur y donne l'histoire de la *ruminacion* de quelques hommes, espèce de maladie qui procède du délabrement de l'estomac, & qui demande des remèdes particuliers, appropriés aux différentes causes du mal. (*Le chevalier DE JAVOURT.*)

RUMNEY-MARSH, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire, *marais de Rumney*; ce sont des marais salés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long sur 2 milles de large. On compte 47110 acres, où l'on élève des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toisons, qui produisent 2523 pachs (le pach pèse 240 liv.), c'est-à-dire, 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, f. m. (*Botan. exot.*) c'est une espèce d'arum des Indes, qu'on appelle aussi *ignome*; son suc est un poison, mais on prétend, & cela se peut fort bien, que sa racine est efficace contre la morsure des serpens, quand elle est appliquée toute fraîche sur la partie, à laquelle on a fait auparavant des scarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, f. f. (*Hist. nat. botan.*) c'est dans le système de Linnæus, le nom d'une plante qui compose un genre distinct dont voici les caractères. Le calice particulier de la fleur est composé d'une seule feuille divisée par trois entailles à l'extrémité. La fleur est formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines sont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont très-petites. Le pistil a le germe arrondi; le style est pointu & de même longueur que les étamines. Le stigma est à trois cornes. Le fruit est de forme turbinée,

filonné en trois endroits, & composé d'une pulpe charnue. La semence est ovale contenant trois loges, dans chacune desquelles sont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant.*, pag. 2. (*D. J.*)

RUN, f. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra son *run* ou son rang.

RUNCAIRES, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) sectateurs des Vaudois & des Patavins; voyez VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainsi appelés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'assembloient, ou de *runcaria*, brossailles, parce qu'ils s'y retirèrent contre la poursuite de leurs persécuteurs.

RUNCINE, f. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher; déesse des Romains, qu'on invoquoit lorsqu'on enlevait les bleds de terre; mais il n'est point parlé de cette déesse dans les anciens auteurs, & selon les apparences elle doit son origine à saint Augustin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poés. goth.*) on nommoit ainsi les poètes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce sont ces poètes qui introduisirent dans les vers la consonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, ensuite *rimes*. Cette nouveauté fut si bien reçue dans la poésie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y assujettir la poésie Latine. Leonius, qui vivoit sous le regne de Louis VII, travailla dans ce genre bizarre de poésie, & lui donna son nom. Voyez LÉONINS, vers. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géographie moderne.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthseri.

Ce village est célèbre dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princesse étoit un vassal du colonel Rosen, lequel étant venu à mourir lorsque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & sa mere étant morte bientôt après, ils ne laissèrent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour sa subsistance; car il est rare que les vassaux de la noblesse Livonienne & Rusienne laissent quelque chose à leurs enfans.

Le clerc de la paroisse qui tenoit école la prit chez lui, où elle resta, jusqu'à ce que le docteur Gluck, ministre de Marienbourg, passant par ce village, & voulant soulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme si elle eût été son enfant; & son épouse lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de son côté & l'occupa à des choses proportionnées à son âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Rungen*; mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui est un dialecte Esclavon, quand elle le le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'Allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ses heures de loisir.

Un sergent Livonien au service de Suede lui fit la cour, & elle consentit à l'épouser pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le sergent étoit d'assez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en passe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Russes, sous le commandement du lieutenant-général Baur, se rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre premier, rapporte que ce jour même le sergent fut tué sur la breche. Quoi qu'il en soit, le général ayant aperçu Catherine parmi les prisonnières, remarqua quelque chose dans sa physionomie qui le frappa; il lui fit quelques questions sur sa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'esprit qu'il n'est ordinaire aux personnes de son ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit soin qu'elle fût bien traitée; & prescrivit à ses gens de la conduire auprès des femmes de sa maison, & de la leur recommander. Dans la suite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une espece d'autorité sur ses domestiques, dont elle se fit extrêmement aimer par la douceur de son caractère.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le servoit; le général Baur lui raconta son histoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuser à son altesse, fit appeler Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a besoin d'une personne telle que vous; il est en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux assez

pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit sinon son consentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à son service jusqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épousa. Son premier soin dans son élévation, fut de ne pas oublier ses bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute sa famille.

Elle se rendit bientôt maîtresse par ses manieres, du cœur de Pierre le Grand; elle le suivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courses, & des voyages. Quand le czar se trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs sur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand visir, & lui fit entrevoir une grosse somme d'argent pour récompense; le ministre Turc se laissa tenter, & la prudence du czar acheva le reste. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine instituât l'ordre de sainte Catherine, dont elle feroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre premier mourut le 28 janvier 1725, âgé de 53 ans, & laissa l'empire à son épouse qui fut reconnue, par tous les ordres de l'état, souveraine impératrice de Russie. Cette princesse pendant la vie du czar, savoit l'adoucir, s'opposer à propos aux emportemens de sa colere, ou fléchir sa sévérité. Le prince jouissoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour sur lui, ce pouvoir qui a déshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorsqu'il fit périr Alexis son fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque chose à se reprocher.

Quoi qu'il en soit, elle fit oublier cet événement tragique, & régna seule après le czar Pierre premier, sans recevoir aucun reproche de la bassesse de son extraction. Elle mourut en 1727, & laissa pour successeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laissé, Pierre II, petit-fils d'elle & de Pierre premier: Pierre II étant mort en 1730, Anne, duchesse de Curlande, fille de czar Jean, & grand'tante de Pierre II, lui

succéda ; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswic, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois, sous la régence d'Elisabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunswic sa niece, mere de Jean de Brunswic. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche ainée d'Alexis ; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Elisabeth & son fils furent dépossédés par Elisabeth Pétrowna, seconde fille de Pierre le Grand.

Cette princesse a déclaré pour son successeur Charles - Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appelé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Hesse mort sans enfans d'Ulric, sœur cadette de Charles XII ; mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déjà été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille ainée du czar, & avoit fait profession de la religion Grecque. Il a épousé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbit, & regne actuellement (1761) ; mais, comme dit Leibnitz, le temps présent est gros de l'avenir. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RUNIQUE ou **RUNES**, **CARACTÈRES**, (*Hist. ancienne & Belles-Lettres*) c'est ainsi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous sont connus dans une langue que l'on croit être la Celtique, que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, & sur des bâtons de bois, qui se rencontrent dans les pays septentrionaux de l'Europe, c'est-à-dire, en Danemarck, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus septentrionale de la Tartarie.

Le mot *runes* ou *runor*, vient, dit on, d'un mot de l'ancienne langue Gothique, qui signifie *couper, tailler*. Quelques savans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque la lumiere de l'évangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées ; il y en a même qui croient que les *runes* ne sont que les caracteres Romains mal tracés. L'histoire Romaine nous apprend que sous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Mésie, nommé

Ulphilas, traduisit la bible en langue Gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques* ; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet présume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déjà connu des Goths ; cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres ; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue Gothique qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il est certain, suivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poésies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée ; suivant ces monumens, c'est Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraisemblablement apportés de la Scythie sa patrie ; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs, on a plusieurs monumens qui prouvent que des rois païens du nord ont fait usage des *runes* ; dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit païen, & qui régnoit au commencement du septieme siecle, c'est-à-dire, long-temps avant que l'évangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée ; peut-être même qu'Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par son secours. On distinguoit donc plusieurs especes de *runes* ; il y en avoit de nuisibles, que l'on nommoit *runes ameres* ; on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens ; les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage ; les *runes médicales* guérissent des maladies ; on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour soulager les femmes en travail, pour préserver des empoisonnemens, pour se rendre une belle favorable ; mais une faute d'or-

thographe étoit de la dernière conséquence ; elle exposoit sa maîtresse à quelque maladie dangereuse , à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la dernière exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant , par la matière sur laquelle on les traçoit , par l'endroit où on les exposoit , par la manière dont on arrangeoit les lignes , soit en cercle , soit en serpentant , soit en triangle , &c. Sur quoi M. Mallet observe avec beaucoup de raison , que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les caractères *runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux ; on s'en servoit pour écrire des lettres , & pour graver des inscriptions & des épitaphes ; on a remarqué que les plus anciennes sont les mieux gravées ; il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche ; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut en bas sur une même ligne , à la manière des Chinois.

De tous les monumens écrits en caractères *runiques* , il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers ; cependant on traçoit aussi ces caractères sur des écorces de bouleau , sur des peaux préparées , sur des bâtons de bois poli , sur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caractères *runiques* , qui n'étoient autre chose que des espèces d'almanachs. L'usage de ces caractères s'est maintenu dans le nord long-temps après que le christianisme y eut été embrassé ; l'on assure même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. Voyez l'introduction à l'histoire du Danemarck , de M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helsingie , province du nord de la Suede , plusieurs monumens chargés de caractères qui diffèrent considérablement des *runes* ordinaires. Ces caractères ont été déchiffrés par M. Magnus Celsius , professeur en astronomie dans l'université d'Upsal , qui a trouvé que l'alphabet de ses *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres ; ce sont des traits ou des lignes courbes qui , quoique d'ailleurs parfaitement semblables , ont des sons

différens , suivant la manière dont elles sont disposées , soit perpendiculairement , soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caractères de Helsingie , ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celsius croit que ces caractères ont été dérivés des lettres Grecques ou Romaines , ce qui n'est guère probable ; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caractères qui ressemblent plus à ces *runes* , que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persépolis ou de Tchelminar en Perse. V. les transactions philosophiques , n^o. 445 , où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie , donné par M. Celsius.

RUPELMONDE , (*Géogr. mod.*) ville des pays-bas dans la Flandre sur la gauche de l'Escaut , à l'embouchure de la Rupel dont elle tire son nom , à trois lieues au dessus d'Anvers , avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long.* 21 , 50 ; *lat.* 51 , 20. (*D. J.*)

RUPERT (*l'ordre de saint*) fut institué par Jean-Ernest de Thun , archevêque de Saltzbourg en Allemagne , en 1701.

La croix est à huit pointes , émaillée de blanc ; au centre est une médaille de gueules , où se trouve la représentation du saint prélat fondateur , vêtu de ses ornemens pontificaux , la mitre sur la tête , la main étendue , comme pour donner la bénédiction , & tenant sa crosse de la main senestre. Sur le revers de la croix est au centre une croisette de gueules ; le tout attaché à une chaîne d'or. (*G. D. L. T.*)

RUPIN ou RUPPIN , (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg , chef-lieu d'un comté du même nom , à neuf milles au nord-ouest de Berlin. Elle est divisée en deux parties par un étang poissonneux. *Long.* 30 , 56 ; *lat.* 53. (*D. J.*)

RUPPIA , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Michelli avoit appelée *bucca ferrea* : en voici les caractères. Le calice est composé d'un étui droit , pointu , qui se panche un peu

peu quand le fruit est mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de boscettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les pistils sont plusieurs styles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un simple stigma. Le fruit est une capsule ovale, pointue, placée sur le style, qui devient plus allongée. Il y a tout autant de fruits qu'il y avoit de pistils sur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli xxxv. Linnæi gen. plantar. 432. (D. J.)

RUPTOIRE, s. m. terme de chirurgie concernant la mat. méd. externe, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une escarre aux parties sur lesquelles on l'applique: c'est la même chose que *cautere potentiel*. On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravelées, &c. Hildanus en faisoit grand usage dans les parties gangrenées, pour séparer le mort du vif. Ambroise Paré les recommande fort dans les charbons pestilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne soit pas excessive. Quand l'escarre est faite, on en procure la chute par les remèdes maturatifs & suppurans.

Le sujet du premier prix que l'académie royale de chirurgie a proposé en 1732 à sa naissance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le *cautere* est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence. Les mémoires qui sont imprimés sur cette question, contiennent d'excellens principes sur l'usage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la question de l'usage des remèdes caustiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une manière satisfaisante. On peut avoir recours aux *dissertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie. (Y)

RUPTURE, terme de chirurgie, déchirement d'une partie à l'occasion d'une extension violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent se casser; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce sujet plusieurs ob-

Tome XXIX.

servations à l'académie royale des sciences, année 1722 & suivantes, & a traité cette matiere dans son livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille est celle qui arrive le plus fréquemment; c'est aussi cet accident qui fait le principal sujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* est complete ou incomplete. La possibilité de la *rupture* complete par un seul effort est prouvée par beaucoup de faits; il suffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuse n'ait pu résister à la force avec laquelle elle étoit tirée en haut par la portion charnue, & en bas par le poids du corps. M. Petit donne l'observation d'un sauteur qui se rompit complètement les deux tendons d'Achille en sautant sur une table élevée de trois pieds & demi; il n'y eut que les bouts des pieds qui portèrent sur le bord de la table; ils n'y appuyèrent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit au sauteur pour se redresser; c'est dans cet effort qu'il se cassa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carrosse. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la seule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas; & les praticiens savent que la contraction forcée des muscles extenseurs de la jambe est capable de casser transversalement l'os du genou. Voyez ROTULE. Si les os, comme il est prouvé, peuvent se casser par des causes si légères en apparence, comment les tendons résisteroient-ils lorsque les muscles seront obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complete du tendon d'Achille n'est suivie d'aucune douleur, pourvu qu'il n'y ait aucun desordre aux environs. On sent sous la peau un espace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts cassés, & le malade ne laisse pas d'étendre son pied par l'action des muscles jambier & péronier postérieurs.

La *rupture* incomplete du tendon d'Achille occasionne beaucoup de douleur; on y sent une cavité qui descend & s'élève en dehors lorsqu'on plie le pied, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorsqu'on étend le pied; & l'inflammation qui s'empare sur le champ de la partie, ne

Cccc

tarde guere à faire des progrès considérables.

La cure de la *fracture* complete du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y est absolument nécessaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. *Voyez CALUS.*

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade sur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pousse le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pied jusqu'à ce que les deux bouts du tendon cassé se touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compresse dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu blessé : on applique une autre compresse plus épaisse, large de deux pouces, longue de deux pieds & demi, postérieurement depuis le jarret jusqu'à par delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pied ; on assujettit cette compresse avec une bande longue de quatre aunes, & large de deux doigts ; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte ensuite la bande obliquement sur le pied, pour passer en travers sous la plante, & venir faire une croix de saint André sur le coude-pied, en croisant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainsi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en dedans, & de dedans en dehors, & passant sous le pied & croisant par dessus, on remonte en faisant des circulaires jusqu'en dessus du gras de la jambe : on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverse les deux bouts de la compresse languette, lesquels ne sont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renversé vers le talon, & celui de la plante du pied doit être renversé du côté du jarret. On les assujettit l'un à l'autre avec des épingles ; & avec le reste de la bande on passe & on repasse plusieurs fois par dessus en différens endroits de la jambe & du pied, mais sans ferrer. Ces deux bouts ainsi renversés à contre-sens l'un de l'autre, & assujettis par la bande, retiennent le pied dans son dernier degré d'extension ; de manière que les bouts des tendons sont non-seulement rapprochés, mais se touchent &

se poussent mutuellement. On prescrit au malade le régime convenable : on le fait saigner deux ou trois fois selon qu'il est plus ou moins pléthorique (*voyez PLÉTHORE*), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui se passe : on le rapplique, & ordinairement la réunion est parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incompletes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conséquence de l'inégale traction des fibres tendineuses, *voyez DOULEUR*, exigent des saignées en plus grand nombre, & les malades ne guérissent pas toujours sans accident comme dans la *rupture* complete ; parce qu'il se fait communément adhérence des tendons à leurs gâines ; ce qui ôte cette facilité à glisser, qui rend ces organes si propres au mouvement

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui est moins embarrassant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *V. PANTOUFLE. (Y)*

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*, *voy. l'article DOYEN*, une justice *rurale*.

RUREMONDE, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-Bas de la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuse, sur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs ; l'empereur Rodolphe lui donna, en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché, fondé en 1559, est suffragant de Malines. La cathédrale est la seule paroisse de la ville ; mais les communautés religieuses sont nombreuses, & les jésuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par un incendie qu'elle essuya en 1665. Elle a été souvent prise & reprise pendant les guerres ; mais elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1719, & est gouvernée par des échevins. *Long. 23, 34 ; lat. 51, 20.*

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean), & *Mercator* (Gérard).

Le premier fleurissoit dans le xv^e. siecle. Il se distingua par les soins qu'il prit, & les

ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les belles-lettres dans un siècle d'ignorance & de barbarie, du moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célèbres géographes de son temps. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V eut pour lui une estime particulière; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Joffe Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (D. J.)

RUREMONDE, quartier de, (Géograph. mod.) On appelle quartier de Ruremonde, ou la haute Gueldre, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liège à l'occident. Il comprend Ruremonde qui appartient à l'empereur; Venlo, aux états-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen au roi de Prusse. (D. J.)

RUSCINO, (Géogr. anc.) ville dont la rivière de Tet, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Plin, étoit capitale des *Conjuarani*, & donna son nom à toute la contrée de Roussillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine selon Méla, & selon Plin elle jouissoit du droit Latin.

La décadence de l'empire en entraîna peu à peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné, en 816, un diplôme en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit déposé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrain qu'elle occupoit, on l'appelle la tour de Roussillon. Elle étoit bâtie sur le

penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles Romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon, *lib. IV, pag. 282*, qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'Illobéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *l. I*, l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis* par Pomponius Méla, & qu'on appelle présentement le Tet. (D. J.)

RUSCUS, f. m. (Bot.) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule pièce, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs; car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre espèces de *ruscus*, entr'autres, 1^o. le *ruscus* à larges feuilles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius*, *fructu folio incidente* I. R. H. 79, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin*; 2^o. le *ruscus* à feuilles de myrte, pointues & piquantes, *ruscus myrthifolius*, *aculeatus*; c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit-houx*, en Anglois *the butcher's-broom*. V. HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (D. J.)

RUSE, f. f. (Gramm.) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *ruses*; la *ruse* est d'un caractère faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *ruses* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *ruse* & *ruser*.

L'adresse est l'art de conduire ses entreprises d'une manière propre à y réussir; la souplesse est une disposition à s'accommoder aux conjonctures & aux événemens imprévus; la finesse est une façon d'agir, se-

crete & cachée ; la *ruse* est une voie déguisée pour aller à ses fins ; l'artifice est un moyen recherché & peu naturel pour l'exécution de ses desseins. Les trois premiers de ces mots se prennent plus souvent en bonne part que les deux autres.

L'adresse emploie les moyens, & demande de l'intelligence ; la souplesse évite les obstacles, elle veut de la solidité ; la finesse insinue d'une manière insensible, elle suppose de la pénétration ; la *ruse* trompe, elle a besoin d'une imagination ingénieuse ; l'artifice surprend, il se sert d'une dissimulation préparée.

RUSES MILITAIRES, (*Art. Milit.*) ce sont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & surprendre l'ennemi. Les *ruses militaires* se nomment ordinairement *stratagèmes*. Voyez ce mot.

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, est celle qui s'acquiert par la *ruse* & le stratagème.

Les Grecs étoient grands maîtres en cet art : c'est plutôt une science, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aisément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puisqu'en effet la guerre est la science des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui surmontoient leurs ennemis par la *ruse*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui est le conseiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à son ennemi, & que la tromperie de quelque espèce qu'elle puisse être, est toujours permise. Il paroît assez que Grotius est de cet avis, dans son excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre lisent. Il rapporte un grand nombre d'autorités respectables & très-favorables aux *ruses* & fourbes militaires. Tout leur est permis, jusqu'au mensonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques saints, entre autres saint Chrysostôme, qui dit que les empereurs qui avoient usé de surprise, de *ruse* & d'artifice pour réussir dans leurs desseins, étoient

très-louables. Il a raison, puisque l'écriture est toute remplie de stratagèmes & de *ruses militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la supériorité du nombre, est ordinairement l'ouvrage du soldat, plutôt que celui du général ; mais celle qu'on remporte par la *ruse* & par l'adresse est uniquement due à celui-ci. L'une & l'autre sont la ressource des petites armées contre les grandes ; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette ressource ne peut être que dans l'esprit & dans le cœur. L'un se trouve toujours tranquille, & toujours présent dans les plus grands périls ; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour soutenir & affronter un ennemi puissant & redoutable.

Un général qui se met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre presque que de nouveaux soldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expose contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les desseins de l'ennemi inutiles, par la force de son esprit & par l'artifice de ses mouvemens ; un général, dis-je, tel que celui-ci, est un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au dessus de tous les autres, & digne d'être admiré....

Celui qui compte sur le grand nombre de ses troupes & sur leur courage, n'a pas besoin de *ruses* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui opposer. Il laisse faire au nombre ; il lui suffit de lâcher la détente & le coup part, il est assuré de l'effet par ses troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengis-kan, d'un Timourbec, ont été le prix de leur nombre ; mais celles d'Annibal furent celles de la *ruse* & de la sagesse audacieuse de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'est pas rusé, est un pauvre général.

Comme l'art de *ruser* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-seulement ce que Polyem & Frontin ont écrit sur ce sujet, mais encore tout ce que les historiens nous ont transmis

des ruses des grands capitaines, il n'est pas étonnant de trouver peu de généraux assez habiles dans cette matière pour en faire un usage fréquent. Il faut de plus un esprit vif & intelligent, qui saisisse le moment d'employer les ruses, qui sache les varier suivant les circonstances; & c'est ce qui ne se rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit presque toute la matière de cet article, observe que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des ruses ou des stratagèmes militaires; lecture qui lui paroît plus nécessaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle est très-amusante, & encore plus instructive, l'ignorance où l'on est là dessus, fait que l'on est toujours nouveau contre la ruse & le stratagème; & lorsqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en usage dans l'occasion. Ce qu'il y a de bien surprenant, c'est qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient été pratiqués mille fois. Enfin, la guerre, dit le célèbre commentateur de Polybe, est l'art de ruser & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, est sans doute le plus habile; mais chacun ruse selon la portée de son esprit & de ses connoissances. Deux généraux médiocres se tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus subtil, de plus grand, & de plus merveilleux. Voyez SURPRISES. (Q)

RUSE, le bout de la ruse, (Vénerie.) il se dit lorsqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que ses voies sont simples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (Géogr. anc.) ville d'Italie. C'étoit selon Denis d'Halicarnasse, l. III, p. 139, l'une des douze villes des anciens Toscans; elle devint dans la suite colonie Romaine, comme nous l'apprennent Pline, l. III, c. v, & une ancienne inscription rapportée par Holstonius, p. 39. Les habitants de cette ville sont appelés *Ruscellani*, par Tite-Live, l. XXVIII, c. clv. C'est le *Rosellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette

ville conserve encore son ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle présentement *Rosella*. (D. J.)

RUSER, (Véner.) lorsqu'une bête qui est chassée va & vient sur les mêmes voies, dans un chemin ou autres lieux, à dessein de se défaire des chiens, on dit qu'elle ruse.

RUSHDEN, (Géogr. mod.) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien Anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il cessa de vivre en 1716, âgé de 88 ans, il alla à l'église en bonne santé la veille de sa mort; à son retour chez lui, il dit qu'il se trouvoit foible, se mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-versé dans la lecture des peres, dans la théologie polémique, & sur-tout dans les controverses contre l'église Romaine qui en font la principale partie; il se dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaisirs ni les intérêts du siècle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de sermons contre les dogmes & la foi de l'église Romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-estimés; entre autres, 1°. des discours sur la vérité & la certitude de la religion chrétienne; 2°. sur la nécessité & l'utilité de la révélation; 3°. sur les loix ecclésiastiques & civiles, faites injustement contre les hérétiques; 4°. *examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum testamentum*, avec de nouvelles notes sur le nouveau testament, & sept discours à ce sujet. Londres 1710, in-fol.; 5°. paraphrase & commentaires sur le nouveau testament. Londres 1703, 2 vol. in-fol.; & c'est là son principal ouvrage.

Il y faut ajouter ses dernières pensées, contenant les corrections de divers endroits de ses commentaires sur le nouveau testament, avec cinq discours publiés par son ordre. Londres 1727, in 8°. "Quand," dit-il, je fis mes commentaires sur le testament, je suivis avec trop de précipitation la route battue par d'autres théologiens réputés orthodoxes, concevant que le Pere, le Fils, & le S. Esprit étoient un seul & même Dieu, en vertu

» de la même essence *indivisible* communi-
 » quée par le Pere. Je suis à présent con-
 » vaincu que cette notion confuse est une
 » chose impossible, & remplie d'absur-
 » dités & de contradictions palpables; ainsi
 » tous les sens qu'on a voulu donner au
 » terme de *Personne*, différens du sens
 » simple & naturel, en vertu duquel on
 » entend par là un agent intelligent, réel,
 » sont des explications contraires à l'évi-
 » dence lumineuse de la vérité, comme
 » le docteur Clarke, Jackson, & autres,
 » l'ont démontré. »

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait si long-temps tous ses efforts pour établir la doctrine opposée, nous prouve que l'arianisme a quelque chose de bien séduisant pour les meilleurs esprits. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RESHIN, (*Géogr. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'isle de Man, dans sa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monastere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne subsiste plus depuis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS PORTUS, (*Géogr. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, *l. V, c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie Césariense, sur la route de Lemnæ à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du second. Ptolomée, *l. IV, c. iij*, qui écrit *Ruficada*, la place sur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, n°. 298, l'évêque de Ruficade est nommé *junior episcopus Ruficadiensis*. Cette ville a été appelée autrefois *le port de Constantine*; son nom moderne est *Succaïcade*, selon M. Dupin, dans sa remarque sur ce mot de la notice des évêques d'Afrique; cependant cette ville est nommée *Stora* par Castald, *Astora* par Olivier, & *Estora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, selon Pomponius, *l. I, c. vij*, & Plin, *l. V, c. iij*. C'est le même que *Rufibus portus*.

RUSMA, *s. m.* (*Hist. nat. Minéralog.*)

nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les Grecs ont nommée *sory*. Voyez *SORY*.

Le *rusma* est une sorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on se sert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant peu de temps dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua sur une partie du corps couverte de poil; au bout d'environ trois minutes, il frota cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en ait souffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des Européens se fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisanes Grecques & Romaines s'en servoient; & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties deshonnêtes. Ces femmes servoient de modeles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre, la propreté si essentielle aux femmes, & si incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards.

RUSNAMEGI EFFENDI, *s. m.* (*Hist. Ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances; il est le receveur-général du trésor, & préside à la recette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, & samedis, jours du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pesent les monnoies, séparent les especes, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet; d'autres commis, sous son inspection, sont chargés de payer les ordonnances de sa hauteffe, du visir azem, & du desterdar; sa charge paroît être la même

que celle de garde du trésor royal en France. *Guer. mœurs des Turcs, tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géogr. anc.*) ville d'Afrique, sur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV, c. iij*, marque entre *Achola & Brachodes extrema*. Ortelius croit que le nom moderne est *Alfaque*, & Marmol dit *Esfac*. Dans la notice épiscopale d'Afrique, l'évêque de ce siège qui est mis dans la Byzacene, est appelé *Stephanus Ruspensis*; il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacene, nommé *Ruspitensis*, car Ptolomée distingue *Ruspina* de *Ruspæ*; & ces deux villes sont pareillement distinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géogr. mod.*) vaste pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la *Russie* au septentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie est au midi, aussi-bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie sont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Russie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cens lieues du sud au nord dans sa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; sa longueur de l'isle de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'à ses bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; sa largeur est de trois mille verstes du sud au nord; ce qui fait au moins six cens de nos lieues communes.

Enfin, ce qui est compris aujourd'hui sous le nom de *Russie*, ou des *Russes*, est à peu près aussi vaste que le reste de l'Europe; mais presque tout cet empire n'est qu'un désert, au point que si l'on compte en Espagne (qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé, quarante personnes par chaque mille carré, on ne peut compter que cinq personnes en *Russie* dans le même espace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille carré contient plus de deux cens habitans; le nombre est encore plus grand en Hollande. Au reste, nous appellions autrefois la *Russie* du nom de *Moscovie*, parce

que la ville de Moskow, capitale de cet empire, étoit la résidence des grands ducs de *Russie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Russie* a prévalu.

Ce vaste empire est partagé en seize grands gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats, est celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit païenne au xije. siècle. Le roi de Suede, Gustave Adolphe, la conquit: mais le czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Rével & de l'Estonie, & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord est la province d'Archangel, pays entièrement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533, & y commercerent, sans payer aucuns droits, jusqu'au temps où Pierre le Grand a ouvert la mer Baltique à ses états.

A l'occident d'Archangel, & dans son gouvernement, est la Laponie Russe, troisième partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'est un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons Moscovites sont aujourd'hui censés de l'église Grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap nord, se contentent d'adorer un Dieu, sous quelques formes grossières; ancien usage de tous les peuples nomades.

Cette espece d'homme, peu nombreuse, a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contents & sans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils

puissent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone ; un époux prioit un jeune homme bien fait , de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les loix empêchent les autres hommes de donner leurs femmes ; mais les Lapons étoient presque sans loix , & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au sud , on arrive au milieu des terres à Moskow , capitale de la province de l'empire de *Russie* , appelée la *Moscovie* , voyez Moskow.

À l'occident du duché de Moskow ; est celui de Smolensko , partie de l'ancienne Sarmatie Européenne ; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la *Russie* blanche proprement dite.

Entre Pétersbourg & Smolensko , est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves , ou Slavons , firent leur premier établissement ; mais d'où venoient ces Slaves , dont la langue s'est étendue dans le nord-est de l'Europe ? *Sla* signifie un chef , & *esclave* , appartenant au chef. Tout ce qu'on fait de ces anciens Slaves , c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande , située sur une rivière navigable dès sa source , laquelle jouit long-temps d'un florissant commerce , & fut une puissante alliée des villes asiatiques. Le czar Ivan Basilevitz (en Russe Ivan Wassilievitch) la conquit en 1467 , & en emporta toutes les richesses , qui contribuèrent à la magnificence de la cour de Moskow , presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko , se trouve la province de Kiovie , qui est la *petite Russie* , la *Russie rouge* , ou l'*Ukraine* , traversée par le Dnieper , que les Grecs ont appelé *Boristhene*. La différence de ces deux noms , l'un dur à prononcer , l'autre mélodieux , sert à faire voir , avec cent autres preuves , la rudesse de tous les anciens peuples du nord , & les grâces de la langue Grecque. La capitale Kiou , autrefois Kiovie , fut bâtie par les empereurs de Constantinople , qui en firent une colonie : on y voit encore des inscriptions Grecques de douze cens années ; c'est la seule ville qui ait quelque

antiquité , dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siècles , sans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands ducs de *Russie* firent leur résidence dans l'onzième siècle , avant que les Tartares asservissent la *Russie*.

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie , entre le Boristhene & le Tanais , c'est le gouvernement de Belgorod qui se présente ; il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la *Russie* ; c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *bœufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhene au Tanais , garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord , passez le Tanais , vous entrez dans le gouvernement de Vironise , qui s'étend jusqu'au bord des Palus Méotides.

Vous trouvez ensuite le gouvernement de Nischgorod fertile en grains , & traversé par le Volga.

De cette province , vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Astracan. Ce royaume qui commence au quarante-troisième degré & demi de latitude , & finit vers le cinquantième , est une partie de l'ancien Capshak , conquis par Gengis-kan , & ensuite par Tamerlan ; ces tartares dominèrent jusqu'à Moskow. Le czar Jean Basilevitz , petit-fils d'Ivan Basilevitz , & le plus grand conquérant d'entre les Russes , délivra son pays du joug tartare , au seizième siècle , & ajouta le royaume d'Astracan à ses autres conquêtes en 1554.

Au delà du Volga & du Jaïk , vers le septentrion , est le royaume de Casan , qui , comme Astracan , tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan , & ensuite d'un fils de Tamerlan , conquis de même par Jean Basilevitz ; il est encore peuplé de beaucoup de Tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend jusqu'à la Sibérie ; il est constant qu'elle a été florissante & riche autrefois ; elle a conservé encore quelque reste d'opulence. Une province de ce royaume appelée la *grande Permie* , ensuite le *Solikam* , étoit l'entrepôt des marchandises

difes de la Perse , & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Archangel, de Refan, d'Asracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures jusqu'à la mer du Japon. Là sont les Samoïedes, la contrée des Ostiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin, la dernière province est le Kamtz-catka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient absolument sans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit aussi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchaient nus en été.

Voilà les seize gouvernemens de la *Russie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Estonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Archangel, de Laponie Russe, de Moscovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgorod, de Véronise, de Nitschgorod, d'Asracan, de Casan & de Sibérie.

Ces gouvernemens composent en général la domination de la *Russie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers temps, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Massagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, sont aujourd'hui les sujets des czars; les Russes proprement dits, sont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vaste empire de *Russie* est, comme je l'ai dit, la moindre, qu'il y ait dans le monde, à proportion de son étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'est trouvé six millions six cent quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y sont pas comprises, non plus que les ecclésiastiques, qui sont au nombre de deux cent mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cent mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Russie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut se défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par besoin les souverains, parce que pour leur plaisir, on a grand soin de

Tome XXIX.

multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs sujets.

Il est très-vraisemblable que la *Russie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le temps que la petite vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles se sont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dus, l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du septentrion. Enfin, les peuples du nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares, qui sont au delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépinière d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaste étendue de pays que renferme la *Russie*, on compte environ 740000 moines, & 5600 religieuses, malgré le soin que prit Pierre le Grand de le réduire à un plus petit nombre; soin digne d'un législateur dans un empire où ce qui manque principalement, c'est l'espece humaine. Ces treize mille personnes cloîtrées & perdues pour l'état, ont soixante-douze mille serfs pour cultiver leurs terres, & c'est évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus sont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les usages, les vêtements, les mœurs en *Russie* avoient toujours plus tenu de l'Asie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambassadeurs dans leurs routes & dans leur séjour, & celle de ne se présenter ni dans l'église, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale opposée à notre usage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ses amis & aux femmes avec une longue arme offensive qui descend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de pelisse, avec une longue sifarre enrichie de pierreries dans les jours solennels, & ces especes de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus imposans

D d d d

aux yeux, que les perruques & le justaucorps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît seulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais presque tous les autres usages étoient grossiers.

Le gouvernement ressembloit à celui des Turcs par la milice des *strelits*, qui, comme celle des janissaires, disposa quelquefois du trône, & troubla l'état presque toujours autant qu'il le soutint. Ces *strelits* étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de *Moskou* vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne servoient point, & pouffoient à l'excès l'insolence. Pour établir l'ordre en *Russie*, il falloit les casser, rien n'étoit ni plus nécessaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il se peut qu'il vienne des *tzars* ou *thcars*, du royaume de *Casan*. Lorsque le souverain de *Russie*, Jean ou Ivan Basilides, eut, au seizième siècle, conquis ce royaume subjugué par son aïeul, mais perdu ensuite, il en prit le titre qui est demeuré à ses successeurs. Avant Ivan Basilides, les maîtres de la *Russie* portoient le nom de *velikiknés*, grand prince, grand seigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduisent par celui de *grand duc*. Le czar Michel Frédérovits prit, avec l'ambassade *Holstenoise*, les titres de *grand seigneur* & *grand knés*, conservateur de toutes les *Russies*, prince de *Volodimer*, *Moskow*, *Novogorod*, &c. *tzar de Casan*, *tzar d'As-tracan*, *tzar de Sibérie*. Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraisemblable qu'il dérivât plutôt des *ishas* de *Perse*, que des *César* de *Rome*, dont probablement les *tzars* *Sibériens* n'avoient jamais entendu parler sur les bords du fleuve *Oby*.

Un titre tel qu'il soit, n'est rien, si ceux qui le portent ne sont grands par eux-mêmes. Le nom d'*empereur*, qui ne signifioit que *général d'armée*, devint le nom des maîtres de la république *Romaine*. On le donne aujourd'hui aux souverains des *Russes* à plus juste titre qu'à aucun autre potentat, si on considère l'étendue & la puissance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzième siècle, celle qu'on nomme *Grecque*, par opposition à la *Latine*; il y avoit plus de pays mahométans & de païens que de chrétiens. La *Sibérie* jusqu'à la *Chine* étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute espèce de religion étoit inconnue.

L'ingénieur *Perri* & le baron de *Straltemberg*, qui ont été si long-temps en *Russie*, disent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les païens que dans les autres; ce n'est pas le paganisme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie pastorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces temps qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes passions, ils étoient nécessairement plus gens de bien.

Le christianisme ne fut reçu que très-tard dans la *Russie*, ainsi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princesse nommée *Olha* l'y introduisit à la fin du dixième siècle, comme *Clotilde*, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les *Francs*; la femme d'un *Micistlas*, duc de *Pologne*, chez les *Polonois*, & la sœur de l'empereur *Henri II*, chez les *Hongrois*. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les autres hommes.

Cette princesse *Olha*, ajoute-t-on, se fit baptiser à *Constantinople*. On l'appella *Hélène*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur *Jean Zimisces* ne manqua pas d'être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princesse *Olha* ou *Olga* ne fit pas d'abord un grand nombre de prosélytes; son fils qui régna long-temps, ne pensa point du tout comme sa mère; mais son petit-fils *Volodimer*, né d'une concubine, ayant assassiné son frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de *Constantinople*, *Basile*, ne l'obtint qu'à condition qu'il se feroit baptiser; c'est à cette époque de l'année 987, que la religion *Grecque* commença en effet à s'établir en *Russie*. Le patriarche *Photius*, si célèbre par son érudition immense, par ses querelles avec l'église *Romaine* & par ses malheurs, en-

voya baptiser Volodimer, pour ajouter à son patriarcat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par son aïeule. Un Grec fut premier métropolitain de *Russie*, ou patriarche. C'est de là que les Russes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du Grec. Ils y auroient gagné si le fond de leur langue qui est la Slavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches Grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moskow demander des secours, renonça enfin à sa prétention sur les églises Russes, & sacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce temps, l'église Russe fut aussi indépendante que son empire. Le patriarche de *Russie* fut dès-lors sacré par les évêques Russes, non par le patriarche de Constantinople; il eut rang dans l'église Grecque après celui de Jérusalem; mais il fut en effet le seul patriarche libre & puissant, & par conséquent le seul réel. Ceux de Jérusalem, de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne sont que les chefs mercenaires & avilis d'une église esclave des Turcs. Ceux même d'Antioche de Jérusalem ne sont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabbins des synagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un si vaste empire que vingt-huit sieges épiscopaux, & du temps de Pierre I, on n'en comptoit que vingt-deux; l'église Russe étoit alors si peu instruite, que le czar Frédéric, frere de Pierre le Grand, fut le premier qui introduisit le plain-chant chez elle.

Frédéric, & sur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conseils ceux du rit Grec, Latin, luthérien, calviniste; ils laisserent à chacun la liberté de servir Dieu suivant sa conscience, pourvu que l'état fût bien servi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune église Latine. Seulement lorsque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Astracan, il y eut environ soixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jésuites voulurent s'introduire dans ses états, il les

en chassa par un édit au mois d'avril 1718. Il souffroit les capucins comme des moines sans conséquence, & regardoit les jésuites comme des politiques dangereux.

L'église Grecque est flattée de se voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la Romaine n'a pas la moitié de ce terrain en Europe. Ceux du rite Grec ont voulu sur-tout conserver dans tous les temps leur égalité avec ceux du rite Latin, & ont toujours craint le zèle de l'église de Rome, qu'ils ont pris pour l'ambition, parce qu'en effet l'église Romaine, très-resserrée dans notre hémisphère, & se disant universelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Russie* d'établissement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Constantinople jusqu'à Rome. Les Russes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les églises Grecques la leur est la seule qui ne voie pas des synagogues à côté de ses temples.

La *Russie* qui doit à Pierre le Grand sa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire sur la mer Noire ce que les Normands faisoient sur nos côtes maritimes de l'Océan, armer du temps d'Héraclius quarante mille petites barques, se présenter pour assiéger Constantinople, imposer un tribut aux Césars Grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du soin d'introduire chez lui le christianisme, fatigué des troubles intestins de sa maison, affoiblit encore ses états en les partageant entre ses enfans. Ils furent presque tous la proie des Tartares, qui asservirent la *Russie* pendant deux cens années. Ivan Basilides la délivra & l'agrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinèrent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le Grand que la *Russie* fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faisoit à Astracan étoit défavantageux. Les Russes se nourrissoient fort mal; leurs mets favoris

n'étoient que des concombres & des melons d'Astracan, qu'ils faisoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du sel; cependant les coutumes Asiaticques commençoient déjà à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faisoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtresse de la cour les recevoit chez elle, les logeoit séparément, & les faisoit manger toutes ensemble. Le czar les voyoit ou sous un nom emprunté, ou sans déguisement. Le jour du mariage étoit fixé, sans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on présentoit un habit de noces à celle sur qui le choix secret étoit tombé: on distribuoit d'autres habits aux prétendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce temps-là, les femmes Russes furent se mettre du rouge, se peindre les sourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à se parer, à se vêtir d'étoffes précieuses: c'est ainsi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples; par conséquent Pierre leur souverain n'eut pas tant de peine à policer cette nation, que quelques auteurs ont voulu nous le persuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déjà commencé d'annoncer l'influence que la Russie devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambassadeurs au pape & à presque tous les grands souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte Ottomane. Ses ambassadeurs ne réussirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiser les pieds du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuissans.

Le même czar Alexis proposa d'unir, en 1676, ses vastes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus son offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la manière dont il gouvernoit les siens. C'est lui qui le premier fit rédiger un code de loix, quoiqu'imparfait; il introduisit des manufactures de toiles & de soie, qui, à la vérité, ne se soutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il

peupla des déserts vers le Volga & la Kamâ de familles Lithuanienes, Polonoises & Tartares, prises dans ses guerres; tous les prisonniers auparavant étoient esclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la discipline dans ses armées. Il appella les arts utiles dans ses états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le constructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il transmit à ce fils tout son génie, mais plus développé, plus vigoureux & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple Russe qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, est devenu civilisé, commerçant, curieux des arts & des sciences, aimant les spectacles, & les nouveautés ingénieuses. Le grand homme qui a fait ces changemens, est heureusement né dans le temps favorable pour les produire. Il a introduit dans ses états les arts qui étoient tout perfectionnés chez ses voisins; & il est arrivé que ces arts ont fait plus de progrès en 50 ans chez ses sujets, déjà disposés à les goûter, que par-tout ailleurs, dans l'espace de trois ou quatre siècles; cependant ils n'y ont pas encore jeté de si profondes racines, que quelque intervalle de barbarie ne puisse ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, despotique, & où la nature ne répandra jamais ses bénignes influences.

Dans l'état qu'il est aujourd'hui, la nation Russe est la seule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce est pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui se rend de Pétersbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Aussitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands sont renfermés dans un caravanceraï, & les Chinois prennent leur temps pour y apporter le rebut de leurs marchandises qu'ils sont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandises se vendent à Pétersbourg à l'enchère, dans une grande salle du palais Italien; l'impératrice assiste en personne à cette vente; cette souveraine fait elle-même des

offres, & il est permis au moindre particulier d'encherir sur elle; aussi le fait-on, & chacun s'empresse d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du sel, des cendres, de la biere, de l'eau-de-vie, &c. L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'usage est aussi fréquent parmi les Russes que chez les Turcs.

Les revenus du souverain de *Russie* se tirent de la capitation, de certains monopoles, des doines, des ports, des péages, & des domaines de la couronne. Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (soixante-cinq millions de notre monnaie). Avec ces revenus, la *Russie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne sauroit, sans recevoir de subsides, la faire en Europe; ses fonds ne suffiroient pas: la paie du militaire est très-modique dans cet empire. Le soldat Russe n'a point par jour le tiers de la paie de l'Allemand, ni même du François; lorsqu'il sort de son pays, il ne peut subsister sans augmentation de paie; & ce sont les puissances alliées de la *Russie*, qui fournissent chèrement cette augmentation.

La couronne de *Russie* est héréditaire, les filles peuvent succéder, & le souverain a un pouvoir absolu sur tous ses sujets, sans rendre compte de sa conduite à personne. L'air de la plus grande partie de la *Russie* est extrêmement froid; les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année; le grain qu'on y sème n'y mûrit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la semaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivières sont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poisson en abondance. Les forêts sont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des Russes est avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il consiste en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appelés *cuirs de Russie*, lin, chanvre, suif, goudron, cire, poix-résine, savon, poisson salé, &c. Extrait de

la *description de la Russie*, par M. de Voltaire, Geneve, 1759, in-8°. tom. I. Voyez aussi *description de l'empire de Russie*, par Perri, Amsterd. 1720, 2 vol. in-12. & la *description historiq. de l'empire Russe*, traduite de l'Allemand, du baron de Stralernberg, Holl. 1757, 2. vol. in-12. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géogr. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre, & de l'Astarac. Son chef-lieu est Saint-Sever de *Rustan*.

RUSTICANA, (*Géogr. anc.*) ville de la Lusitanie. Elle est placée dans les terres par Ptolomée, liv. II, c. v, & marquée entre *Talabriga*, & *Mendeculia*. Cellarius, *Géogr. ant. liv. II, c. j*, croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Rusticana*, & qu'il place sur la route d'Emérita à Saragosse, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la première de ces villes, & à égale distance de la seconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, f. f. (*Gram.*) terme à l'usage des habitans des villes, par lequel ils désignent la grossièreté, simplicité, rudesse des mœurs, du caractère, du discours des gens de la campagne.

RUSTICITÉ, (*Morale.*) La *rusticité* est une manière d'agir contre la politesse. La différence qui se trouve entr'elle & l'impolitesse, vient de la cause qui les produit. La *rusticité* vient de l'ignorance des usages; & l'impolitesse marque une détermination de la volonté.

Il me semble, dit Théophraste, que la *rusticité* n'est autre chose qu'une ignorance grossière des bienséances. L'on voit en effet des gens rustiques, & sans réflexion, sortir un jour de médecine, & se trouver en cet état dans un lieu public parmi le monde; ne pas faire la différence de l'odeur forte du thym ou de la marjolaine, d'avec les parfums les plus délicieux; être chaussés large & grossièrement; parler haut & ne pouvoir se réduire à un ton de voix modéré; ne se pas fier à leurs amis sur les moindres affaires, pendant qu'ils s'en entretiennent avec leurs domestiques, jusques à rendre compte à leurs moindres valets de ce qui aura été dit dans une assemblée publique. On les voit assis leur robe relevée jus-

qu'aux genoux & d'une maniere indécente. Il ne leur arrive pas en toute leur vie de rien admirer, ni de paroître surpris des choses les plus extraordinaires que l'on rencontre sur les chemins : mais si c'est un bœuf, un âne ou un vieux bouc, alors ils s'arrêtent & ne se lassent point de les contempler. Si quelquefois ils entrent dans leur cuisine, ils mangent avidement tout ce qu'ils y trouvent, boivent tout d'une haleine une grande tasse de vin pur; ils se cachent pour cela de leur servante, avec qui d'ailleurs ils vont au moulin, & entrent dans les plus petits détails du domestique. Ils interrompent leur souper, & se lèvent pour donner une poignée d'herbes aux bêtes de charrue qu'ils ont dans leurs étables. Heurte-t-on à leur porte pendant qu'ils dînent, ils sont attentifs & curieux. Vous remarquez toujours proche de leur table un gros chien de cour, qu'ils appellent à eux, qu'ils empoignent par la queue, en disant : voilà celui qui garde la place, qui prend soin de la maison & de ceux qui sont dedans. Ces gens, épineux dans les paiemens qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pieces qu'ils croient légères, ou qui ne brillent pas assez à leurs yeux, & qu'on est obligé de leur changer. Ils sont occupés, pendant la nuit, d'une charrue, d'un lac, d'une faux, d'une corbeille, & ils rêvent à qui ils ont prêté ces ustensiles. Et, lorsqu'ils marchent par la ville, combien vaut, demandent-ils aux premiers qu'ils rencontrent, le poisson salé? Les fourrures se vendent-elles bien? N'est-ce pas aujourd'hui que les jeux nous ramènent une nouvelle lune? D'autres fois, ne sachant que dire, ils vous apprennent qu'ils vont se faire raser, & qu'ils ne sortent que pour cela. Ce sont ces mêmes personnes que l'on entend chanter dans le bain, qui mettent des clous à leurs souliers; qui, se trouvant tout portés devant la boutique d'Archias, achètent eux-mêmes des viandes salées, & les rapportent à la main en pleine rue.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maison *rustique*; l'économie *rustique*; les choses *rustiques*: il se prend aussi dans le même sens que rusticité. Je suis *rustique* & fier.

RUSTIQUER, adj. (*Architect.*) épi-

thete qu'on donne à la maniere de bâtir; dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, ordre, (*Architect.*) ce mot se dit du premier de cinq ordres d'architecture, c'est-à-dire, de l'ordre Toscan, qui est le moins orné, & celui qui approche le plus de la simplicité de la nature.

On dit aussi un ouvrage *rustiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne sont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, dieux, (*Mythol.*) les dieux *rustiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, &c. Les petits dieux étoient, Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silènes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'est piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciselures relevées.

RUSTONIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie Césariense. Ptolomée, *l. IV, c. ij*, la place sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Ruficibar. Elle est nommée *Rufconia colonia* par Pline, *liv. V, c. ij*; *Rungonia colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX, cap. x*, dit que les Africains l'appelloient *Rufcinona*. Les modernes ne s'accordent pas sur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle est appelée *Bréca* par Castald, *Motafus* & *Vemen de Fust* par Marmol, suivant la remarque de Simler. (*D. J.*)

RUSTRE, s. f. *rhombus in orbem foratus*, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu en forme de losange, percé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, mot Allemand qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percé, tels que ceux qui servent à arrêter les gros

clous à vis des ferrures & des happes des portes.

Souineret d'Essenan, à Lille en Flandre; de sable à trois rustres d'or.

Montfort de Taillant en Franche-Comté; d'argent à trois rustres de sable remplis d'or. (G. D. L. T.)

RUT, f. m. *terme de chasse*, ce mot se dit des bêtes fauves, pour désigner le temps où elles sont en amour: quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rouffes, c'est depuis la mi-septembre jusqu'à la fin de novembre, & celui des bêtes noires est au commencement de décembre. L'amour des lievres se fait ordinairement dans les mois de décembre & de janvier. La chaleur des loups se tient dès la fin de décembre jusqu'au commencement de février. V. SALNOVE. (D. J.)

RUTÉNIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni*; ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès*; car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays, Voyez ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les *Eduens* & les *Arvéniens* dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Rome. Tous réunis, ils composoient une armée de deux cent mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Isère & du Rhône; il les tailla en pièces, & César les soumit entièrement aux Romains. (D. J.)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien testament, ainsi appelé parce qu'il contient l'histoire de *Ruth*, femme Moabite, qui, après la mort de Mahalon son premier mari, ayant suivi Noemi sa belle-mère, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouse d'un riche Israélite nommé *Boos*, qui fut bisaïeul du roi David.

Ce livre est placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. S. Jérôme, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au temps

d'un des juges d'Israël, & plusieurs anciens peres, par la même raison, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth*. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui sont, 1^o. le cantique des cantiques; 2^o. *Ruth*; 3^o. les lamentations de Jérémie; 4^o. l'Ecclésiaste; 5^o. Esther. Quelquefois le livre de *Ruth* est mis le premier des cinq, quelquefois le second, & quelquefois le cinquième. Voyez MÉGILLAT, ou MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, est de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'est le même auteur qui a composé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter arriva au temps que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du temps qu'il écrivoit; de plus il parle de David à la fin de son livre, il l'a donc écrit au plutôt sous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manières de parler, qui ne se trouvent que dans les livres des rois: la première, *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, si, &c.*; & la seconde, *je vous ai découvert l'oreille*, pour signifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de *Ruth* n'est point contestée. Calmet, *dict. de la Bible*, tom. III. p. 400.

RUTHWEN, (*Géogr. mod.*) ville de l'Ecosse septentrionale, capitale de la province de Badenoth, sur la rive droite de la Spey. Longitude 24; latit. 57, 20. (D. J.)

RUTIGLIANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Conversano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. Long. 34, 33; lat. 41, 2.

RUTLAND, (*Géogr. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocèse de Peterborough, avec titre de duché. C'est la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour; mais

elle est très-fertile, abondante en bled & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & est arrosée de plusieurs petites rivières; ce qui fait qu'elle nourrit quantité de brebis, dont la laine est rougeâtre, ainsi que le terroir. Oakham est la principale ville de cette province.

Elle a été bien illustrée par la naissance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès sa tendre jeunesse de grandes espérances de ce qu'il deviendrait un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'université pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemarck & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorsqu'il fut de retour, le roi Charles I le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans sa première expédition contre les Ecoissois. Il servit toujours ce prince fidèlement, & il employa son crédit pour amener les choses à un accommodement général qui ne réussit pas. En 1661, après le rétablissement de Charles II, il fut arrêté par son ordre, ayant été accusé de trahison & de mauvaises pratiques; mais comme les commissaires des deux chambres ne purent jamais rien trouver à sa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Westminster en 1677, âgé de soixante-six ans.

Entre ses ouvrages politiques, son *oceanus*, ou la république qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* est extrêmement célèbre en Angleterre. Lorsque l'auteur fit voir à ses amis le manuscrit de cet ouvrage, avant qu'il fût imprimé, il leur dit que depuis qu'il avoit commencé à penser sérieusement il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la dernière importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réussi, du moins à son gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune sorte de gouvernement qui soit aussi accidentel qu'on se l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les sociétés des causes naturelles, qui produisent aussi nécessairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé sur ce principe, il soutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas

être absolument attribués à l'esprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités; le roi & les seigneurs ayant trop perdu depuis le temps de Henri VIII, & la balance penchant trop de jour en jour du côté des communes: non qu'il prétendit approuver les infractions que le roi avoit faites aux loix, ni excuser la manière dure dont quelques-uns des sujets avoit traité ce prince, mais pour montrer que tant que les causes du désordre subsisteroient, elles produiroient nécessairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi cherchoit toujours à gouverner de la même manière que ses prédécesseurs, le peuple feroit sûrement tous ses efforts pour se procurer de nouveaux privilèges, & pour étendre sa liberté, aussi souvent qu'il réussiroit heureusement comme le passé le démonstroient. Son principal dessein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remèdes lorsqu'ils arriveroient.

Il soutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte, (quelqu'attentif qu'il fût à se rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager passablement les choses pendant sa vie, cela ne pouvoit point que le gouvernement fût bon, puisque sous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en désordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les foux se conduisent sagement. Il est le premier qui ait prouvé que l'autorité suit la propriété, soit qu'elle réside entre les mains d'un seul, d'un petit nombre, ou de plusieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre son système, ayant beaucoup de connoissances, que tout le monde s'attacha à examiner la matière, chacun selon ses préjugés; mais plusieurs personnes cherchèrent à disputer avec lui sur cette matière dans la vue de s'en mieux instruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître son ouvrage, parce que tous les partis, opposés les uns aux autres, s'étoient

S'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obstacles vinrent de la part du défenseur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faisant voir qu'une république est un gouvernement dirigé par les loix, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente administration du protecteur par ses majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie, même sous un usurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit assez qu'il eût évité de publier ses sentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant absolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt sous l'usurpation; il étoit non-seulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ses compatriotes le modèle de gouvernement, qui lui paroissoit le plus propre à assurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit personne à qui son plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puisque s'il étoit reçu, ils se verroient délivrés de toute oppression; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de distinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, si le prince étoit rétabli, sa doctrine de la balance l'éclaireroit sur ses devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de son pere, puisque son système ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les loix qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtisans ayant su que l'ouvrage d'Harrington étoit sous presse, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On se saisit du manuscrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur se donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que miladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, étoit d'un caractère plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéressoit très-souvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il résolut de s'adresser à elle, & se fit annoncer, s'étant rendu dans son antichambre.

Tome XXIX.

Pendant qu'il y étoit, quelques unes des femmes de miladi Claypole entrèrent dans la chambre, suivies de sa petite fille, âgée d'environ trois ans; cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il se mit à badiner avec elle, de manière qu'elle souffrit qu'il la prît dans ses bras, où elle étoit, lorsque sa mere parut. Harrington s'avança vers miladi Claypole, & mit l'enfant à ses pieds, en lui disant: Madame, vous êtes arrivée fort à propos, sans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiselle. *Volée!* reprit la mere avec vivacité, *hé! pourquoi je vous prie; car elle est trop jeune pour être votre maîtresse.* Madame, répondit Harrington, quoique ses charmes l'assurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me serois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait,* répliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter milord votre pere à me rendre justice, & à me restituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Miladi Claypole répliqua que cela ne pouvoit point être, son pere ayant lui-même assez d'enfans, & ne songeant certainement pas à en voler à personne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit question de la production de son esprit, dont on avoit donné de fausses idées à son alteffe, & qui avoit été enlevé par son ordre de chez l'imprimeur. Elle lui promit sur le champ qu'elle lui feroit rendre son ouvrage, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de son pere. Il l'assura que c'étoit une especé de roman politique, qui contenoit si peu de choses préjudiciables aux intérêts du protecteur, qu'il espéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même dessein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Miladi Claypole fut si contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre son livre.

Il le dédia, suivant sa parole, à Cromwell, qui, après l'avoir lu, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de son autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe

E e e e

de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qu'il que ce fût, le gouvernement d'un seul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commissaire supérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que si on l'eût laissée à elle-même, ceux qui la composoient ne se seroient jamais accordé sur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à se perdre les uns les autres.

Pour parler à présent de l'ouvrage, il est écrit en forme de roman, à l'imitation de l'histoire Atlantique de Platon. *L'Océana*, est l'Angleterre; *Adoxus*, est le roi Jean; *Convallium*, c'est Hampton Court; *Corannus*, est Henri VIII; *Dicoitone*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamise; *Halo*, Whitehall; *Hiera*, Westminster; *Leriathan*, Hobbes; *Marpésia*, l'Ecosse; *Morphée*, le roi Jacques premier; le mont *Célia*, Windsor; les *Neustriens*, sont les Normands; *Olphans Mégalétor*, c'est Olivier Cromwel; *Panopœa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande salle de Westminster; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Elisabeth; les *Scandiens*, sont les Danois; les *Teutons*, les Saxons; *Turbon*, c'est Guillaume le Conquérant; *Vérulamius*, est milord Bacon.

Cet ouvrage est composé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une section intitulée: *le conseil des législateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la conclusion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes sortes de gouvernemens, monarchique, aristocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverses especes de gouvernemens, d'où naissent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la première partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'est-à-dire, de cette especie de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde jusqu'au temps de Jules-César. Il s'agit dans la seconde partie, des préliminaires, de la *prudence moderne*, c'est-à-dire de cette especie de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu sa liberté. L'auteur

s'attache particulièrement aux loix établies, depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire Romain. Il donne une idée claire & juste de la maniere dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, jusqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement, sous Charles premier.

On voit ensuite le conseil des législateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce dessein, il introduit sous des noms feints, neuf législateurs parfaitement instruits des diverses especes de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier est chargé d'exposer le gouvernement de la république d'Israël; le second, celui d'Athenes; le troisieme, Lacédémone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le sixieme, Rome; le septieme, Venise; le huitieme, la Suisse; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ses propres idées, il en forme le plan de son *océana*. La méthode dans son plan de gouvernement, est d'établir d'abord une loi, d'y joindre ensuite l'explication, & de l'accompagner d'un discours qu'il fait faire à quelqu'un des législateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, sont fondés sur la division du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domestiques; le second, des anciens & des jeunes gens; le troisieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. sterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là composent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils sont partagés selon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroisses, centuries & tribus.

Le peuple est le tribunal suprême de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les causes d'appel de tous les magistrats, & des cours provinciales ou domestiques;

il peut aussi appeler à compte tout magistrat , quand il est sorti de charge , si les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propose la chose.

L'auteur détaille ensuite ses idées sur le corps militaire , sur l'armée & sur les polémarques.

Enfin , dans les *corollaires* , il explique comment on peut achever l'ouvrage de la république ; il ne se contente pas d'y développer ce qui concerne le sénat & l'assemblée du peuple , la manière de faire la guerre , & de gouverner en temps de paix ; il y parle encore de ce qui regarde la discipline à l'égard de la religion , des moyens d'assurer la liberté de conscience , de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecosse , l'Irlande , & les autres provinces de la république ; du gouvernement de Londres & de Westminster , qui doivent être le modèle du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce ; des loix pour régler les universités ; des avis pour l'éducation de la jeunesse ; des conseils pour faire utilement la guerre sur mer , pour établir des manufactures , pour encourager l'agriculture. Il propose des réglemens sur le droit , la médecine , la religion , & surtout sur la manière de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre , du choix , du devoir , des revenus des magistrats , de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état ; enfin de toutes les dépenses de la république.

Je me suis étendu contre ma coutume , sur cet ouvrage profond , parce qu'il est peu ou point connus des étrangers. A peine eut-il paru , qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi , je pense avec l'auteur de *l'esprit des Loix* , que M. Harrington , en examinant le plus haut point de liberté où la constitution de l'Angleterre pouvoit être portée , a bâti Chalcedoine , ayant le rivage de Byfance devant les yeux. Je ne fais comment il pouvoit espérer qu'on regarderoit son ouvrage , autrement qu'on regarde un beau roman. Il est certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre , pour y fonder la démocratie ; car il arriva qu'après bien des

mouvements , des chocs & des secouffes , il fallut se reposer dans le gouvernement même qu'on avoit proscrié , où d'ailleurs la liberté politique est établie par les loix , & l'on n'en doit pas chercher davantage.

Quoi qu'il en soit , l'auteur donna en 1659 , un abrégé *in-8°* de son *Océana*. Il est divisé en trois livres , dont le premier roule sur les fondemens & la nature de toutes sortes de gouvernemens. Dans le second , il s'agit de la république des Hébreux ; & on trouve dans le troisième , un plan de république propre à l'état où se trouvoit la nation Angloise. Il a mis à la fin une petite dissertation intitulée : *discours touchant une chambre de pairs*.

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie , a paru à Londres en 1737 , *in-folio* ; sur quoi , voyez *biblioth. Britan. tome IX , part. II , art. 10.*

Au reste , l'*Océana* d'Harrington , comme le dit M. Hume , convenoit parfaitement au goût d'un siècle , où les plans imaginaires de républiques faisoient le sujet continuel des disputes & des conversations , & de nos jours même ; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république , paroîtront toujours aussi chimeriques , que dans un homme. Il manque au style d'Harrington , d'être plus facile & plus coulant ; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'excellence de la matière. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

RUTUBA , (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie , dans la Ligurie , selon Plinie , *liv. III , c. v.* Lucain , *liv. II , v. 422* , lui donne l'épithete de *Carus* ; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba* , qui , selon Vibius Sequester , *p. 336* , prenoit sa source dans l'Apennin , & se jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoît point deux fleuves du nom de *Rutuba* ; du moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le passage de Vibius Sequester , *Rutuba ex Apennino* , sans s'embarasser de ce qui suit , *in Tyberium fluit*. Il est vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequester , fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit* , au lieu d'*in Tyberim* ; dans ce cas le sentiment du P. Hardouin pourroit se sou-

tenir. Une autre chose fait encore en sa faveur ; c'est que les manuscrits de Vibius ne sont point d'accord sur cet endroit ; les uns lisent *in Tybrim*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (D. J.)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (Géog. anc.) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des Latini, dont on ne peut guere les distinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son énéide. Leur capitale étoit *Ardea*, selon Tite-Live, liv. I, chap. lvij ; & Virgile, *æneid.*, liv. VII, v. 409, 411 & 412, dit la même chose. (D. J.)

RUTUNIUM, (Géogr. anc.) ville de la grande Bretagne : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route du retranchement à *Portus Rotupæ*, entre *Medialanum* & *Veroconium*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 11 milles du second. Cambden dit que le nom moderne est *Routon*, dans le Shropshire. (D. J.)

RUTUPIÆ, (Géogr. anc.) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voisinage de *Daracruum*. Quoique voisine de la mer, elle devoit en être à quelque distance, car il la met dans les terres, & on veut que ce soit aujourd'hui le bourg appelé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'est présentement. Les poëtes l'ont célébré. On lit dans Lucain, lib. VI, vers. 67 :

*Aut vaga quàm Thetis Rutupinaque littora
servent*

Unda caledonios fallit turbata Britannos

Et dans Juvénal, *Satyr. IV*, vers. 140 :

Circeis nata forent an

*Lucrinum ad Saxum, Rutupino ne edita
fundo.*

Ce port est appelé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian

Marcellin, l. XX, c. j, & l. XXVII c. viij, & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit si fameux, que son nom a été employé pour désigner toute la grande Bretagne. C'est dans ce sens qu'Aufone, *parental.* 18, a dit, en parlant de S. Flavius :

Præside latatur quo Rutupinus ager

Et parlant de la ville d'Aquilée :

Felix qua tanti spectatrix læta triumphii

Punisti Aufonio Rutupinum marte latronem.

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir souverain dans la grande Bretagne, & que Théodose fit mourir dans la ville d'Aquilée. Voyez Zosime, l. IV, c. xxxv & xlvi, où ce fait est rapporté. (D. J.)

RUTY-PUNDOC, s. m. (Hist. nat.) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une espece particuliere d'orpiment jaune, qui se trouve sur leurs montagnes ; ils le calcinent plusieurs fois, & le donnent ensuite intérieurement dans les toux invétérées ; les anciens Grecs en faisoient le même usage ; il seroit naturel de penser que cet orpiment est un poison funeste ; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous assure dans sa chymie sur ses propres expériences, que c'est un remède véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (D. J.)

RUTRUM, s. m. (Antiq. gymnast.) sorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens ; c'étoit un instrument avec lequel les athletes s'exerçoient à remuer la terre ou le sable du stade, pour fortifier les parties supérieures de leur corps : on doit rapporter à ce mot ce passage de Festus : *Rutrumentis juvenis est effigies in Capitolio, ephibi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratiâ, quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithyniâ supellectilis regiæ Romæ deportavit* ; c'est-à-dire, "on voit au Capitole la statue d'un jeune homme qui tient

» une petite truëlle, avec laquelle il sem-
 ble s'exercer à jeter du sable à la maniere
 » des Grecs : cette statue fut apportée de
 » Bithynie à Rome par Pompée. » (D. J.)

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *Rutume-
 nia porta*, (*Antiquit. Rom.*) ancienne porte
 de Rome ainsi nommée d'un certain co-
 cher, appelé *Rutumenius*, qui ayant rem-
 porté la victoire à la course des chevaux
 dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, en-
 tra vainqueur par cette porte. (D. J.)

RUVO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie au
 royaume de Naples, dans la terre de Bari,
 à 5 milles au midi de Biseglia, avec un
 évêché fondé dans le x^e. siècle & suffragant
 de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace,
l. I, sat. vi. Longit. 34, 12; latit. 40, 56.
 (D. J.)

RUYS, (*Géogr. mod.*) petite presqu'île
 de France, en Bretagne, au diocèse de Van-
 nes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît.
 Il y a un gouverneur dans cette presqu'île.
 (D. J.)

RUYSCH, MEMBRE DE, (*Anat.*) natif
 d'Amsterdam, fut professeur d'anatomie,
 de botanique & de chirurgie. Il nous a laissé
 différens ouvrages. Outre toutes les différen-
 tes découvertes, nous lui avons obligation
 d'avoir perfectionné les injections; il y a
 différentes parties dans le corps qui portent
 son nom : telle est une membrane de l'œil,
 appelée *membrane de Ruysch*, le tissu cellu-
 laire de *Ruysch*, &c. Voyez ŒIL & CEL-
 LULAIRE.

RUYSCHIANA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*)
 genre de plante, dont voici les caractères.
 Sa racine est vivace, & la feuille moins épaisse
 que celle du romarin; le casque est creux
 & découpé en deux levres; la barbe l'est
 en trois; le segment du milieu, qui avance
 en dehors, est divisé en deux parties, &
 roulé en forme de spirale. Les fleurs sont
 très-belles, d'abord disposées de six en six
 par anneaux, & ensuite rassemblées en forme
 d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule
 espèce de ce genre de plante, qui a pris son
 nom du célèbre *Ruysch*, à qui l'anatomie
 délicate doit beaucoup de choses curieuses.
 (D. J.)

RUYTER, MICHEL-ADRIEN, duc,
 chevalier & lieutenant-amiral-général des
 Provinces-Unies, né en 1607, à Fleffingue,
 ville de Zélande, d'un bourgeois de cette
 ville, nommé *Adrien-Michel*, & d'*Alide-
 Jean* Ruyter, dont il retint le nom. Il
 n'avoit qu'onze ans lorsqu'il commença à
 fréquenter la mer, où il se signala dans
 les divers emplois qu'il y exerça successi-
 vement. Après avoir été matelot, contre-
 maître & pilote, il fut capitaine de vaisseau,
 puis commandeur, contre-amiral, vice-
 amiral, & enfin lieutenant-amiral, qui est
 la plus haute dignité où il pouvoit parve-
 nir; parce que celle d'amiral est attachée
 à la qualité de gouverneur de Hollande.
 N'étant encore que capitaine de vaisseau,
 il s'acquit beaucoup de réputation dans les
 pays étrangers; car il repoussa de Dublin
 les Irlandois, qui vouloient se rendre maî-
 tres de cette ville & en chasser les An-
 glois, & fit plusieurs prises dans la Groën-
 lande. Il fit huit fois le voyage des Indes
 occidentales, & deux fois celui du Brésil.
 En 1641, il fut envoyé au secours des
 Portugais contre les Espagnols, & fut fait
 contre-amiral. S'étant avancé jusqu'au mi-
 lieu des ennemis dans le combat, il donna
 la chasse à plusieurs vaisseaux, & fut loué
 hautement par le roi de Portugal. Il acquit
 encore plus de gloire devant Salé, ville de
 Barbarie, où malgré cinq vaisseaux corsai-
 res d'Alger, il passa seul à la rade de cette
 ville; car les maures de Salé, qui avoient
 vu cette belle action, voulurent que *Ruy-
 ter* entrât dans leur ville en triomphe,
 monté sur un cheval, & suivi à pied des
 capitaines corsaires. En 1653, il commanda
 sous l'amiral Tromp la flotte des états-
 généraux, composée de soixante & dix
 vaisseaux, avec lesquels il donna trois fois
 le combat aux Anglois. Il alla ensuite dans
 la mer Méditerranée, vers la fin de l'année
 1655, & y prit quantité de vaisseaux Turcs,
 avec le fameux renégat Amand de Dias,
 qu'il fit pendre. En 1659, il alla au secours
 du roi de Danemarck contre les Suédois,
 & donna des marques d'une valeur extraor-
 dinaire dans l'isle de Funen. Aussi le roi
 de Danemarck l'en récompensa dignement,
 & lui donna pension, après l'avoir ennobli,
 lui & toute sa famille. En 1661, il fut

échouer un vaisseau de Tunis, délivra quarante esclaves chrétiens qui étoient dessus, fit un traité avec ceux de cette ville, & mit à la raison ceux d'Alger. Tant de belles actions ayant mis *Ruyter* dans une haute réputation, il fut élu lieutenant-amiral en 1665, & en cette qualité prit sur la côte de Guinée quantité de vaisseaux. Ensuite, après avoir remporté une victoire considérable sur les Anglois en 1666, il fut fait lieutenant-amiral-général. Il continua de se signaler par quantité d'actions illustres jusqu'en 1676, qu'il fut blessé mortellement d'un coup de canon dans un combat qu'il donna aux François devant la ville d'Agouste en Sicile. Il mourut peu de jours après sa blessure, & son corps fut porté à Amsterdam, où les états lui firent dresser un superbe monument. Ce grand homme avoit été marié trois fois, & laissa plusieurs filles de ses deux dernières femmes, & un fils de sa deuxième, nommé *Engel*, qui naquit en 1649, & qui est mort contre-amiral, quelques années après son pere.

R Y

RY, (*Géogr. mod.*) village de basse Normandie, entre Argentan & Falaise. Je ne parle de ce village que parce que c'est le lieu de la naissance de l'historien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste. Barbe, il publia, en 1645, le premier volume de son histoire de France *in-fol.*, le second en 1646, & le troisième en 1651. Cet ouvrage fut récompensé d'une pension de 4000 livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launois & Dupuy, il mit au jour un abrégé de son histoire de France en 1668, en trois volumes *in-4^o*. dans lesquels il inséra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; la pension fut supprimée, mais son abrégé n'en fut que plus recherché. Mezerai est inégal dans son style & peche souvent contre l'exactitude qui est une chose toujours nécessaire à l'histoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant secretaire de l'académie Française. (*D. J.*)

RYCKIUS, (THÉODORE) savant pro-

fesseur en histoire à Leyde. Ayant fait ses études académiques, il fit un voyage en Angleterre, en France & en Italie, où il fut toujours estimé par les personages les plus savans. De retour en Hollande, il fut avocat à la Haye, où il fit pourtant assez comprendre que cette maniere de vivre ne convenoit pas trop à son inclination, & qu'il préféreroit la vie académique. C'est pourquoi il accepta avec plaisir la chaire de professeur, & s'y distingua ensuite tant par les grands fruits que firent ses leçons, que par les ouvrages qu'il publia. Il a donné une belle édition de Tacite avec de savantes notes, d'autant plus dignes d'estime que les commentateurs précédens de Tacite, & Lipsé en particulier, avoient laissé bien des choses à éclaircir. On a de lui une dissertation de *primis Italiæ colonis & de adventu Æneæ in Italiam*, pour réfuter le sentiment de Bochart, qui soutenoit qu'Enée n'avoit jamais vu l'Italie. Il publia aussi une harangue de *Gigantibus*, où il rapporte les faits les plus remarquables au sujet des géans de tous les temps. C'est enfin aussi à lui qu'on doit l'édition du commentaire important de *Lucas Hofsenius* sur Etienne de Byzance, & de quelques autres moindres ouvrages de ce savant, dont il rapporta les manuscrits dans son voyage d'Italie. Ils furent imprimés à Leyde en 1692, & Ryckius mourut vers le commencement de l'année 1690.

RYE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre; dans la partie orientale du comté de Suffex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députa au parlement, & a droit de marché public. Enfin, c'est un des cinq ports du royaume, & qui est très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long. 18, 26; lat. 50, 52. (D. J.)*

RYEGATE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au sud-ouest de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long. 27, 20; latit. 51, 24. (D. J.)*

RYNDACUS (*Géogr. anc.*) fleuve dont parle Plutarque dans la vie de Lucullus.

Scylax , en sa navigation , met son cours dans la Phrygie , & dit que l'isle de Besbicus est sur ce fleuve. Il couloit dans la Mysie de l'Asie mineure , du midi au septentrion , & alloit se décharger dans la mer Propontide , à l'orient de Cyzique , où est l'isle Besbicus. Pline , *liv. 5 , ch. 32* , dit qu'il étoit auparavant appelé *Lycus*. On le nomme présentement *Lipadio* , selon Leunclave , & les Turcs l'appellent *Ulubad*.

RYP , (*Géogr. mod.*) village entre Alemaar & Purmerende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de considérable ; mais il se glorifie d'avoir donné la naissance à Reland l'Adrien , savant d'une vaste érudition , & d'une belle littérature. Il étoit professeur en langues Orientales & en antiquités ecclésiastiques à Utrecht , & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719 , à l'âge de 42 ans.

Il allia l'érudition avec le savoir-vivre , & rendit la politesse compatible avec la probité. Il a toujours vécu paisiblement avec ses collègues , & n'a jamais écrit contre ceux dont il combattoit les sentimens ; de sorte que sans se rendre coupable de férocité , on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un si honnête antagoniste. Ses écrits sont fort estimés ; ils sont en grand nombre , quoiqu'il ait fini sa carrière dans le temps de sa vie qui ne lui présentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié plusieurs dissertations sur différens sujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ses principaux ouvrages , 1° *Palestina ex monumentis veteribus illustrata* , &c. Utrecht 1714 , en deux tomes *in-4°* avec des cartes géographiques. C'est ici constamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'est acquise. Quoiqu'il y ait sans doute quelques endroits à retoucher , cette description seroit aussi parfaite qu'elle le pourroit être , si les anciens qui ont parlé de ce pays-là eussent pris autant de peine à le décrire que l'auteur a employé d'exactitude & de soin à profiter des lumières qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique est judicieuse ; les conséquences qu'il tire sont justes & solides.

2° *Dissertationes quinque de nummis vete-*

rum Hebræorum. Utrecht 1719 , *in-8°*. Ces cinq dissertations sont très-curieuses.

3° *De religione Mahommeticâ , libri duo*. Utrecht 1717 , *in-8°*. Cet ouvrage renferme dans le premier livre un abrégé de la croyance des Mahométans , traduit d'un manuscrit Arabe ; & dans le second les reproches & les accusations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déjà excellent de lui-même , a été traduit en François , & imprimé à la Haye en 1721 , *in-12* , avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été aussi traduit en Hollandois.

4° *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717 , quatrième édit. *in-8°*. C'est un très-bon abrégé des antiquités Hébraïques.

5° *Epicleti manuale , cui accedit tabula cebetis & alia affinis argumenti , Græcè & Latine*. Utrecht 1711 , *in-4°* Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage , M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit aussi un commerce de lettres avec les plus illustres savans de son temps , en Angleterre , en France , en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-savant , & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ses ouvrages , entre autres celui qui est intitulé *Fasti consulares*. Utrecht 1715 , *in-8°*.

6° *De spoliis templi Hierosolymitani in arcu Titiano Romæ conspicuis*. Utrecht 1716 , *in-8°* Ce livre est encore plein d'érudition.

Le P. Nicéron a fait l'article du savant Reland ; mais il ne l'a pas travaillé avec assez de soin & de recherches. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

RYPEN , (*Géogr. anc.*) ville épiscopale du Jutland en Danemarck , située sur la côte occidentale , à neuf lieues de Koldingue , vers le couchant.

RYPTIQUE , (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuses , adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient

du Grec *ριπτεω*, nettoyer ; déterger. (D. J.)

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV*, *c. j*, la marque sur la côte de l'Océan Ibérique. Pline la nomme *Rusardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Rusarder Colonia*. Le nom moderne selon Marmot, est *Melilla*. (D. J.)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où se fit, en 1697, le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Riswick*, dans six semaines de temps.

Le premier fut signé avec la Hollande le 20 septembre à minuit. Les traités de Munster & de Nimegue servirent de base à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le second, signé avec l'Espagne une heure après, contenoit la restitution des places prises en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Brisac. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liege, & l'isle de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France sacrifioit par ce traité, il étoit aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en étoit le motif.

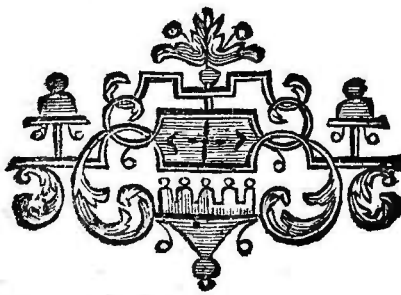
Par le troisieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession des royaumes & pays dont il jouissoit.

Enfin, par le quatrieme avec l'empereur, signé le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Westphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles son grand oncle, en avoit joui en 1670. (D. J.)

RYTHME & RYTHMIQUE, voyez **RITHME & RITHMIQUE**.

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Russie Polonoise sur la droite du Nieper, ou Borysthene. *Long. 49, 28; latit. 50, 24.* (D. J.)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruffien, dans la province de même nom, sur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend sa source. Elle est surnommée *Volodimerskoy*. Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & surnommée la *Déserte*; la première est au couchant, & l'autre au levant. (D. J.)



S

S, f. f. (*Gram.*) c'est la dix-neuvieme lettre & la quinziesme consonne de notre alphabet. On la nomme communément *esse*, qui est un nom féminin ; le systéme du bureau typographique, beaucoup plus raisonnable qu'un usage aveugle, la nomme *se*, f. m. Le signe de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *sigma* ; c'étoit \beth chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *samech*.

Cette lettre représenté une articulation linguale, sifflante & forte, dont la foible est *ze*. Voyez LINGUALE. Ce dont elle est le signe est un sifflement, *hoc est*, dit Wachter (*Proleg. sect. 2. §. 29.*) *habitus fortis*, à *tumore linguæ palato allisus*, & à *dentibus in transitu oris laceratus*. Ce savant étymologiste regarde cette articulation comme seule de son espece, *nam unica sui organi littera est* (*Ib. sect. 3. §. 4. in s.*) ; & il regarde comme incroyable la commutabilité, si je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, assigner aucune autre cause que l'amour du changement, suite naturelle de l'instabilité de la multitude. Mais il est aisé de voir que cet auteur s'est trompé, même en supposant qu'il n'a considéré les choses que d'après le systéme vocal de sa langue. Il convient lui-même que la langue est nécessaire à cette articulation, *habitus fortis*, à *TUMORE LINGUÆ palato allisus*. Or il regarde ailleurs (*sect. 2. §. 22.*), comme articulations ou lettres linguales, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur* ; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue se meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus*, *pulsus*, *flexus*, *tremor* & *TUMOR*. Voilà donc par les aveus mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la classe des linguales, & caractérisée dans cette classe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor* ; & il avoit posé, sans y prendre garde, les principes nécessaires pour expliquer les changemens de *r* en *s*, & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainsi que bien d'autres qui portent tous sur l'affinité des lettres commuables.

Tome XXIX.

S

La plus grande affinité de la lettre *s* est avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois : elles sont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la seule différence du plus ou du moins de force ; *s* est le signe de l'articulation ou explosion forte ; *z* est celui de l'articulation ou explosion foible. De-là vient que nous substituons si communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous sont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte : ils disoient *mansio*, nous disons *maison* en écrivant *maison* ; ils écrivoient *miseria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria* ; nous écrivons d'après eux *misere*, & nous prononçons *misere*.

Le second degré d'affinité de l'articulation *s* est avec les autres articulations linguales sifflantes, mais sur-tout avec l'articulation *che*, parce qu'elle est forte. C'est l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos grassayeuses disent *de messants soux* pour *de méchans choux*, des *seveux* pour des *cheveux* ; *M. le sevalier* pour *M. le chevalier*, &c. C'est encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, représente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat*, *cher*, *chirurgien*, *chocolat*, *chûte*, *chou* : nous avons choisi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons souvent comme *s* ; & c'est la raison de notre choix : les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *schild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous disons dans *Childeric*. C'est encore par la même raison d'affinité que l'usage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* est suivie immédiatement d'une consonne au commencement d'une syllabe, elle se prononce comme leur *sch* ou le *ch* françois, & que les Picards disent, *chelui*, *chelle*, *cheux*, *chent*, &c. pour *celui*, *celle*, *ceux*, *cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *selui*, *selle*, *seux*, *sent*.

Le troisieme degré d'affinité de l'articulation *s* est avec l'articulation gutturale ou

F f f f

l'aspiration *h*, parce que l'aspiration est de même une espèce de sifflement qui ne diffère de ceux qui sont représentés par *s*, *z*, & même *v* & *f*, que par la cause qui le produit. Ainsi c'est avec raison que Priscien, *lib. I*, a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met souvent une *s* au lieu de l'aspiration, comme dans *semis*, *sex*, *septem*, *se*, *si*, *sal*, qui viennent de *ἡμισ*, *ἕξ*, *ἑπτά*, *ε*, *εἰ*, *ἄλς*: il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & disoient par exemple, *muha* pour *musa*, *propter cognationem litteræ s cum h*.

Le quatrième degré d'affinité est avec les autres articulations linguales; & c'est ce degré qui explique les changemens respectifs des lettres *r* & *s*, qui paroissent incroyables à Wachter. Voyez *R*. De-là vient le changement de *s* en *c* dans *corne*, venu de *forba*; & de *c* en *f* dans *raisin* venu de *racemus*; de *f* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien *τέρσω*; & de *g* en *f* dans le supin même *tersum* venu de *tergo*, & dans *miser* tiré de *μυγερός*; de *s* en *d* dans *medius*, qui vient de *μέσως*, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gén. *lapidis* pour *lapisis*; *glans*, gén. *glandis* pour *planfis*; & de *d* en *f* dans *raser* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui sont composés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *s*, comme *asservare*, *assimilare*, *assurgere*, & en françois *assujettir*, *assidu*, *assomption*; de *s* en *t* dans *saltus* qui vient de *άλσως*, & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles*, *militis*; *pars*, *partis*; *lis*, *litis*, &c. ce changement étoit si commun en grec, qu'il est l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *sigma* se plaint que le *tau* le chasse de la plupart des mots; de *t* en *f* dans *nausea* venu de *ναυτία*, & presque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *f*, *action*, *patient*, comme s'il y avoit *action*, *passient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *s*, est avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces espèces sont plus rares, &

cependant on trouve encore *s* changée en *m* dans *rursum* pour *rursus*, & *m* en *s* dans *sors* venu de *μόρος*; *s* changée en *n* dans *sanguis*, *sanguinaire*, venus de *sanguis*; & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de *πλέον*, &c.

Il faut encore observer un principe étymologique qui semble propre à la lettre *f* relativement à notre langue, c'est que dans la plupart des mots que nous avons empruntés des langues étrangères, & qui commencent par la lettre *f* suivie d'une autre consonne, nous avons mis *e* avant *f*, comme dans *esprit* de *spiritus*, *espace* de *spatium*, *espérance* ou *espoir* de *spes*, *espérer* de *sperare*, *escarbot* de *σκάραβος*, *esquif* de *σκάφη*, &c.

Il me semble que nous pouvons attribuer l'origine de cette prosthèse à notre manière commune de nommer la lettre *f* que nous appelons *effe*; la difficulté de prononcer de suite deux consonnes, a conduit insensiblement à prendre pour point d'appui de la première le son *e* que nous trouvons dans son nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conséquence auroit dû influer sur tous les mots qui ont une origine semblable, & elle n'a pas même influé sur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous disons *esprit* & *spirituel*, *espace* & *spacieux*, &c. Henri Etienne dans ses *hypomnèses*, page 224, répond à cette objection: *sed quin hæc adjectiva longè substantivis posteriora sint, non est quòd dubitemus*. Je ne fais s'il est bien constaté que les mots qui ont conservé plus d'analogie avec leurs racines, sont plus récents que les autres; je serois au contraire porté à les croire plus anciens, par la raison même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il est hors de doute que *spirituel*, *spacieux*, & autres semblables, se sont introduits dans notre langue, ou dans un autre temps, ou par des moyens plus heureux, que les mots *esprit*, *espace*, &c. & que c'est-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en soit, cette prosthèse a déplus insensiblement dans plusieurs mots; & l'euphonie, au lieu de supprimer l'*e* qu'une dénomination fautive y avoit introduit, en a supprimé la lettre *f* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *estu-*

de, estat, établir, écrire, escureuil, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude, état, établir, écrire, écureuil*, & qui viennent de *studium, status, stabilire, scribere, σκτοῦ pos*. Si l'on ne conservoit cette observation, quelque étymologiste diroit un jour que la lettre *s* a été changée en *e* : mais comment expliqueroit-il le mécanisme de ce changement ?

Les détails des usages de la lettre *s* dans notre langue occupent assez de place dans la grammaire françoise de M. l'abbé Rénier, parce que de son temps on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation desquels l'euphonie l'avoit supprimée : aujourd'hui que l'orthographe est beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à observer sur les *s* muets, si ce n'est dans le seul mot *est*, ou dans des noms propres de famille, qui ne font pas, rigoureusement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre manière de prononcer la lettre *s* quand elle est écrite, on peut établir quelques observations assez certaines.

1^o. On la prononce avec un sifflement fort, quand elle est au commencement du mot, comme dans *savant, sermon, sinon, soleil, supérieur*, &c. quand elle est au milieu du mot, précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *absolu, converser, conseil*, &c. *bastonnade, espace, disque, offusqué*, &c. & quand elle est elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *passer, essai, missel, bossu, prussien, mouffe*, &c.

2^o. On la prononce avec un sifflement foible, comme *z*, quand elle est seule entre deux voyelles, comme dans *rasé, hésiter, misantropie, rose exclusion*, &c. & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, comme dans *mes opérations, vous y penserez, de bons avis*, &c.

On peut opposer à la généralité de la seconde règle, que dans les mots *parasol, présupposer, monosyllabe*, &c. la lettre *s* a le sifflement fort, quoique située entre deux voyelles; & contre la généralité de la première, que dans les mots *transiger, transfaction, transiion, transitoire*, la lettre *s*,

quoique précédée d'une consonne, a le sifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots font tout-au-plus exception à la règle; mais j'ajoute, quant à la première remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il seroit apparemment plus raisonnable de couper ces mots par un tiret, *para-sol, pré-supposer, mono-syllabe*, tant pour marquer les racines dont ils sont composés, que pour ne pas violer la règle d'orthographe ou de prononciation à laquelle ils sont opposés sous la forme ordinaire : c'est ainsi, & pour une raison pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'observe Th. Corneille, (not. sur la rem. 443 de Vaugelas) « si l'on écrivoit *arcenciel* sans » séparer par des tirets les trois mots qui le » composent, cela obligeroit à le pronon- » cer comme on prononce la seconde syl- » labe du mot *encenser*, puisque *cen* se pro- » nonce comme s'il y avoit une *s* au lieu » d'un *c*, & de la même sorte que la pre- » mière syllabe de *sentiment* se prononce ».

Pour ce qui est de la seconde remarque, si l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *trans-iger, transf-action, transf-itaire*, ce qui seroit sans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée sur ce qu'étant composés de la préposition latine *trans*, la lettre *s* y est considérée comme finale, & se prononce en conséquence conformément à la seconde règle.

La lettre *S* se trouve dans plusieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui se trouvent le plus fréquemment dans les livres classiques. *S*, veut dire assez souvent *Servius*, nom propre, ou *sanctus*; *SS*, *sanctissimus*. *SC*, *senatus consultum*; *SD*, *salutem dicit*, surtout aux inscriptions des lettres; *S. P. D.* *salutem plurimam dicit*; *SEMP.* *Sempronius*; *SEPT.* *Septimius*; *SER.* *Servilius*; *SEXT.* *Sextus*; *SEV.* *Severus*; *SP.* *Spurius*; *S. P. Q. R.* *senatus populusque romanus*.

C'étoit aussi un caractère numéral, qui signifioit *sept*. Chez les Grecs σ' vaut 200, & σ , vaut 200000; le *sigma* joint au *tau* en cette manière ς vaut *six*. Le *samech* des Hébreux ש valoit 50, & surmonté de deux points שׂ , il valoit 50000.

Nos monnoies frappées à Rheims sont marquées d'une S.

S. (*Comm.*) la lettre S toute seule, soit en petit, soit en grand caractère, mise dans les mémoires, parties comptes, registres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chiffre que ce soit, signifie *sou tournois*. *Diction. de comm. & de Trévoux.*

Sfs, (*Ecriture.*) considérée dans sa forme, est la première partie d'une ligne mixte, & la queue de la première partie d'*x*; elle se fait du mouvement mixte des doigts & du poignet.

S, (*Art mécaniq.*) se dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ses extrémités en sens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Épéronniers sert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mors, & pour cette raison se nomme S de la gourmette. *Voyez GOURMETTE.*

S₂, (*Musiq.*) Cette lettre écrite seule dans la partie récitante d'un concerto, signifie *solo*, & alors elle est alternative avec le T, qui signifie *tutti*. (S)

S, en terme de Cloutier d'épingle, c'est une mesure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort semblables à ceux de la lettre S, dans lesquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numéro qu'on veut, puisqu'on le cherche dans une S qui est à ce numéro.

S A

SAADCH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle est très-peuplée, selon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture. *Long.* dans les tables d'Abulféda 66^d. 30'. *lat.* 25^d. 240'. (D. J.)

SAAL, LA (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne dans la Franconie. Elle a sa source aux confins du comté de Heuneberg, & se perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle sépare. (D. J.)

SAAMOUNA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc est également gros par le bas que par le haut,

& par le milieu il est renflé considérablement. Son bois est épineux, gris par dehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, léger & spongieux comme du liège. Ses feuilles sont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues assez longues. Cet arbre produit des siliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un suc qui passe pour un remède souverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA ou SAINA, (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a sa source dans les montagnes de la basse Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. (D. J.)

SAANANIM, mouvement, (*Géog. sacr.*) ville ou petite contrée, frontière de la tribu de Nephtali: *cœpit terminus de Heleph & Elon in Saananim, Jos. xix. 33.* (+)

SAARAIM, tempête, (*Géog. sacr.*) ville de la tribu de Juda qui fut depuis cédée à celle de Siméon. *I. Par. iv. 32.* (+)

SAARMUND, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la moyenne marche de Brandebourg, au cercle de Zauch. Elle est agréablement située à l'embouchure de la petite rivière de Saar dans la Nude, & elle donne son nom à un bailliage. (D. G.)

SABA, (*Géog. anc. & sacr.*) royaume dont étoit reine la princesse qui vint à Jérusalem pour voir Salomon. Elle est nommée par J. C. la reine du midi, *Math. xii. 42. Marc. xj. 32.*

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princesse devoit être au midi de la Palestine, ce qui convient à l'Arabie heureuse. Le même passage allégué ci-dessus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le style de l'Écriture. Elle apporta en présent des choses qui se trouvoient autrefois assez communément en Arabie; savoir de l'or, des parfums & des pierres précieuses. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuse, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II, vers. 320*, dit :

*Medis , levibusque Sabæis
Imperat his sexus: reginarumque sub armis
Barbaricæ pars magna jacet.*

Le nombre des interpretes de l'Écriture qui cherchent dans l'Arabie heureuse, les états de la reine de *Saba*, est assez grand, & fournit des hommes illustres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célèbres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Joseph qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. liv. II, c. v*, que la capitale de l'Éthiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambise lui eût donné le nom de sa sœur *Méroë*.

Les Géographes connoissent une autre *Saba*, ville d'Asie, dans l'Arabie déserte, à environ six journées de Jérusalem: le nom moderne est *Simiscazar*, selon Guilandin de papyro commentar. Cependant Ptolomée, *l. V, c. xix*, nomme cette ville *Ξαβή*.

Saba est encore un port de l'Éthiopie sur le golfe Arabique, selon Strabon, *liv. XVI, p. 770. (D. J.)*

SABA, ÎLE DE (*Géogr. mod.*) Cette île est au nombre des petites Antilles. Sa situation est par les 27^d 86' de lat. au nord de l'équateur, à deux lieues & demie sous le vent de Saint-Eustache; ce n'est proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort escarpé, & qui n'est accessible que par un seul endroit, au-dessus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé plusieurs rangs de murailles construites en pierres seches, & disposées de telle sorte qu'on peut fort aisément les renverser par partie ou en total sur ceux qui voudroient escalader cette forteresse naturelle: le dessus de ce rocher est occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA, ou SAVA, (*Géog. mod.*) & selon M. Delisle, *Sava*; ville de Perse, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-persienne, sur la route de Sultanie à Cont. Elle est située dans une plaine sablonneuse & stérile, à la vue du mont Elvend. C'est une ville toute dépeuplée, & dont les murs sont ruinés. Son commerce ne consiste qu'en peaux d'agneaux. *Long. 85. lat. 34. 56. (D. J.)*

SABA, repos, (*Hist. sacr.*) Ce mot désigne dans l'Écriture quatre différentes personnes, dont deux sont de la race de Cham,

& deux de celle de Sem. 1^o *Saba*, fils de Chus qui peupla l'île de *Saba*, connue depuis sous le nom de *Méroë*, *Gen. x, 7*. C'est de lui que sont descendus les Sabéens, dont il est parlé dans Isaïe, *Is. xliij, 3*. "J'ai » livré au lieu de vous, l'Égypte, l'Ethio- » pie & *Saba* pour être comme votre ran- » çon." 2^o. Le fils de Jeclan, & petit-fils d'Abraham, dont les descendans habitent à l'entrée de l'Arabie Heureuse, près des Nabathéens, *Gen. xxv, 3*. 3^o *Saba*, fils de Rhegma & petit-fils de Chus, qui s'empara de cette partie de l'Arabie Heureuse qui est voisine du golfe Persique, *I Par. j, 9*. 4^o. Le fils de Jeclan, petit-fils d'Héber, que l'on met encore dans l'Arabie Heureuse, vers la mer Rouge. *Saba* se prend pour l'Arabie Heureuse toute entiere, *Is. lx, 6*.

La reine de *Saba* ayant ouï parler de la grande sagesse de Salomon, vint elle-même pour en faire l'expérience, entendre la vérité de sa bouche, lui proposer ses doutes, & s'instruire par ses lumieres, *Rois, x, 1*. Cette princesse rendit visite à Salomon, & lui proposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur. Le roi répondit à toutes ses questions, & éclaircit ses difficultés; & la reine voyant l'étendue de sa sagesse, la magnificence de sa cour & le bel ordre qui y régnoit, ne pouvoit revenir de son étonnement. "Je ne » voulois pas croire, lui dit-elle, ce qu'on » me rapportoit de votre sagesse, mais ce » que je vois aujourd'hui de mes propres » yeux, passe tout ce que la renommée en pu- » blie." Cette princesse, après avoir fait à Salomon de magnifiques présens, & en avoir reçu de ce prince, prit congé de lui & retourna dans ses états. Le Sauveur, dans l'évangile, se sert de l'exemple de cette reine contre les docteurs de la loi, & les pharisiens qui refusoient d'écouter sa parole, *Luc. xj, 31*. Cette reine, sur le bruit de la sagesse de Salomon, entreprit un long voyage pour écouter les paroles qui sortoient de sa bouche, & les pharisiens qui avoient au milieu d'eux celui dont Salomon n'étoit que l'ombre & la figure, qui le voyoient de leurs yeux, qui étoient témoins de ses miracles, qu'il prévenoit lui-même par les invitations les plus engageantes, s'obstinèrent à ne vouloir point l'écouter. Les sentimens sont partagés sur le pays d'où vint

cette reine : quelques-uns prétendent qu'elle régnoit en Arabie , & d'autres en Ethiopie. Ceux qui suivent ce dernier sentiment disent que *Saba* est l'ancien nom de la ville de Méroë , ainsi nommée de la sœur de Cambysé ; que l'île de Méroë est quelquefois comprise dans l'Ethiopie ; qu'elle est au midi de la Palestine , & que l'eunuque baptisé par Philippe , étoit officier d'une princesse du même pays. Ceux qui la font venir d'Arabie , outre plusieurs raisons qu'ils apportent de leur sentiment , se fondent sur ce que les présens d'or , d'argent , d'aromate , de pierres précieuses que fit cette princesse à Salomon , se trouvent plus facilement dans l'Arabie que dans l'île de Méroë , *II Par. ix, 9. (+)*

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) île de l'Océan dans l'Inde , au-delà du Gange, Ptolomée, *liv. VII, c. ij*, en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin , qui paroît être l'île de Java, (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Asie dans les Indes, selon Denys-le-Periégete, *vers. 1141*. 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perse selon le même, *vers. 1069*. 3°. *Sabæ*, ancien peuple de Thrace, selon Eustathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le surnom de *sabastus*, sous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, selon Ptolomée, *l. IV, c. vj*, qui met cette ville vers la source du Cynyphe. 5°. *Sabæ*, sont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *Sabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Asie dans la Médie, près la mer Caspienne, & à peu de distance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, selon Ptolomée, *l. VI, c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME ou SABIISME, *f. m. (Théol.)* comme le nomme M. Fourmont l'ainé. C'est le nom de la première sorte d'idolâtrie qui soit entrée dans le monde. *Voyez IDOLATRIE.*

Le *Sabaïsme* consistoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Écriture, *ruba schamaïm*, ou *seba schamaïm*, omnes militias coeli ; & l'on fait que par ces termes, les Hébreux entendoient les astres & les étoiles : d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïsme*, pour exprimer l'idolâtrie, qui

consiste à adorer les corps célestes, & celui de *Sabéens* pour signifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci est formé, est écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par une S ou par un Z, d'autres par *TS* ou par *TZ* : de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le *Sabaïsme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine sous Seth fils d'Adam, d'autres sous Noé, d'autres sous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham, Maimonide qui en parle fréquemment dans son *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au temps de Moïse, & qu'Abraham la professoit avant qu'il fût sorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enseignoient que Dieu est l'esprit de la sphere & l'ame du monde ; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils assurent que les étoiles fixes sont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la Lune sont les dieux supérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la fuite abandonna cette religion & enseigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en prison ; mais ce prince voyant qu'il persistoit dans son opinion, & craignant que cette innovation ne troublât son état & ne détruisît l'idée qu'on avoit des divinités adorées jusqu'alors, confisqua ses biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation se trouve dans le livre intitulé la *religion des Nabathéens*.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand respect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enseignant qu'il étoit défendu de les tuer ; qu'ils adoroient le démon sous la figure d'un bouc, & mangeoient le sang des animaux, quoiqu'ils le jugeassent impur, parce qu'ils pensoient que les démons eux-mêmes s'en nourrissoient : tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans son *histoire de la religion des Perses*, s'est au contraire attaché à prouver que le *Sabaïsme* étoit fort différent du Paganisme. Il prétend que Sem & Elam sont les premiers auteurs de cette religion ;

que si dans la suite elle parut être altérée de sa première pureté, Abraham la réforma & foutint sa réformation contre Nemrod qui la persécuta ; que Zoroastre vint ensuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné ; que le feu des anciens Persans étoit la même chose que celui que conservoient les prêtres dans le temple de Jérusalem ; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte subalterne & subordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïsme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la nécessité d'un médiateur étoit originairement une persuasion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu se découvre par la lumière naturelle : le besoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Être suprême, est une suite de cette première idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les astres dans lesquels ils supposoient que résidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour servir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps célestes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence sur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs ; & sur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, selon M. Prideaux, la première origine de l'ancien *Sabaïsme*. *hist. des Juifs. I. part. l. iij, p. 329.*

Nous disons l'ancien *Sabaïsme* ; car il subsiste encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un composé du Judaïsme, du Christianisme & du Mahométisme ; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle est récente, & ne surpasse point le temps de Mahomet, puisqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. Voyez **SABÉENS.**

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Rusien, au royaume de Casan, au

midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle est à trois verstes ; les habitations de cette ville ne sont que de bois, comme dans le reste de la Tartarie. *Long. 68. 40. lat. 53. 38. (D. J.)*

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingi* ; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Chersonnese cimbrique ; selon Ptolomée, *l. II, c. xj.* Ils avoient pour voisins les *Singulones* & les *Cobandi.* (*D. J.*)

SABANI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) espèce de sénévé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on se sert pour assaisonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria* ; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Augusta* ; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inscription, insérée au recueil de Gruter.

*L. Val. L. Fil. Cl. Censorinus
D. C. C. S. §. item ve, leg. j.*

Les quatre premières lettres de la seconde ligne, signifient *decurio coloniae Claudianae Sabariae*. Ptolomée nomme *Savariae*, dans la haute Pannonie, *sabaria*. Sulpice Sévère dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abrégé d'Aurelius Victor, *in Didio Juliano*, remarque que dans le même temps on fit deux empereurs, Nigér Pescennius à Antioche, & Septime Sévère à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'est présentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la rivière de Guntz & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permission de revenir de son exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaspard Bruschius dit qu'en 1508, on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inscription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide : voici l'inscription.

*Fatum necessitatis lex.
Hic situs est vates, quem divi Cæsaris ira
Augusti, patriâ cedere jussit humo.
Sæpè miser voluit patriis occumbere terris ;
Sed frustra: hunc illi fata dedere locum.*

Lazius croit que *Sabarie* est *Stainam-Auger*, bourgade située sur la rivière de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-dessus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profession des armes, & finit par celle de solitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé; bâtit le monastère de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-temps en anachorète à la tête de plusieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'opposer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnat à mort les Priscillianistes. Il décéda à Tours l'an 397. C'est le premier des saints confesseurs auquel l'église latine ait rendu un culte public. On prêta long-temps des sermens sur sa châsse & sur ses reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poème en quatre livres; mais ce n'est pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit composé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par son intercession. (D. J.)

SABASIES, f. f. pl. (*Mitholog.*) fêtes & sacrifices que l'on célébroit en l'honneur de plusieurs dieux surnommés *sabasiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mitras dieu des Perses; mais on l'avoit sur-tout donné à Bacchus à cause des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particulièrement honoré.

Ce surnom aussi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Ægiachus*, parce que comme ce dernier vient du grec *αιξ*, qui signifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tsებაοth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainsi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour signifier qu'il avoit pour pere Jupiter *sabarius*. Quoi qu'il en soit de cette étymologie, il est sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *sabasiennes*, dont Meursius fait mention dans son livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en fait point de détail; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuses que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. Voyez BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *lib. III, ch. iv*, ou *Sabatia*, selon Pomponius Mela, *lib. II, ch. v*; ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans son itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 30 mille pas de la première, & à 18 mille pas de la seconde. Plin, *lib. III, ch. v*, le nomme *portus vadum*, *Sabatium*. Strabon, *lib. IV, p. 201*, dit *τὰ καλουμένα Σαββάτων ὀάδα*, *nominata, Sabbatum vada*.

Brutus, dans une lettre insérée dans celles de Cicéron, *lib. XI, épit. x*, dit: "Antoine est venu à Vada, c'est un lieu que je veux vous faire connoître. Il est entre l'Apennin & les Alpes; & il n'est pas facile d'y passer, à cause de la difficulté des chemins". Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce sont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à présent, est de savoir si *Sabata* & *Sabatium vada*, sont des noms d'un même lieu. Cluvius l'assure; mais Holstenius, dans ses *Remarques sur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur, & met entre deux une distance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met sur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *Pullopicum* M. P. XII, *Albingannum* M. P. VII; selon lui, *Vada Sabatia*, est *Vada* ou *Vai*; *Pullopice*, est *Final*; *Albingannum*, est *Albengue*, & *Sabata* simplement, est *Savone*.

Mais voici une difficulté: si la ville de Savone, aujourd'hui siége épiscopal, est l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone est un nom ancien, déjà connu du temps des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo*, *Savonis*, s'est fait *Savone*, comme de *Narbo*, *Narbonne*; de *Salo*, *Salone*, &c. Ce qui est certain, c'est que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui est maritime.

Il n'est pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gènes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'est

n'est nommé que par Strabon & par Ptolomée ; l'autre a été connu de Strabon , de Pline , de Brutus , de Méla , d'Antonin , de l'auteur de la table de Peutinger , & de Capitolinus dans la vie de Pertinax , de qui il dit , *ch. ix* , qu'étant encore simple particulier , il fut taxé d'avarice , lorsqu'à *Vada Sabatia* , ayant accablé d'usure les propriétaires , il en profita pour étendre son domaine.

Sabata ou *Sabatha* , est encore le nom d'une ville d'Asie , dans l'Assyrie. Elle est nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 stades de la Séleucie de Médie. (*D. J.*)

SABATH ou SABAT , (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Mawaralnahr , voisine d'Osrushnah , à 20 parasanges de Samarcande. *Longit.* selon Alfaras , 89. 55. *lat.* 40. 20. (*D. J.*)

SABATHRA , (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite , entre les deux Syrtes , selon Ptolomée ; c'est la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline , d'Antonin & des Notices. (*D. J.*)

SABATIA , STAGNA (*Géogr. anc.*) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met *Σαβατα* entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus , *lib. VIII* , *vers. 491* , fait mention du lac *Sabat* , qu'il appelle *Sabatia stagna* ; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus*. Ce lac est aujourd'hui le lac de *Bracciano*. (*D. J.*)

SABATICE , LA (*Géog. anc.*) contrée d'Asie dans la Médie. Elle prenoit son nom de la ville de Sabata , comme la Sitacène prenoit le sien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacène , & située de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie , d'autres à l'Elimaïde , selon Strabon , *lib. XI* , 524. (*D. J.*)

SABATINCA , (*Géog. anc.*) ancien lieu du Noriquen , selon Antonin , sur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. *Lazius* croit que c'est présentement *Neumarck* au-dessus de *Slaming* (*D. J.*)

SABATINIENS LES , (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie , dans la Campanie , selon la conjecture d'Ortelius qui cite *Tite-Live*. Sa conjecture est fort juste. Cet historien , *liv. XXVI* , *chap. xxxij* , dit : *omnes Campani , Atellani , Galatini , Sabatini* ,

Tome XXIX.

qui se dediderunt in arbitrium , &c. On voit que *Campani* est un nom général qui comprend les noms suivans ; comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella* , ville de la Campanie , on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût aussi un peuple. (*D. J.*)

SABATO , (*Géog. mod.*) riviere d'Italie , au royaume de Naples , dans la principauté ultérieure ; elle reçoit dans son cours le Calore , arrose Bénévent , & se perd dans le Volturno , vis-à-vis de *Caiazzo* ; son nom latin est *Sabbatus* , voyez ce mot. (*D. J.*)

SABAZIEN , (*Mythol.*) *σαβωσιος* ; c'étoit non-seulement le surnom de Jupiter chez les Grecs , mais encore le surnom de *Bacchus* parmi les Sabes , peuples de Thrace , chez lesquels il étoit particulièrement honoré sous le nom du dieu *Saboué*. Le *Mithra* des Perses se trouve aussi sur d'anciens monumens avec la même épithete. (*D. J.*)

SABAUCE , f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil , qui porte un fruit gros comme les deux poings , qui renferme des petits noyaux semblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT , f. m. (*Hist. jud.*) c'est parmi les Juifs le septieme jour de la semaine qu'ils solemnisent en mémoire de ce que Dieu , après avoir créé le monde en six jours , se reposa le septieme. Voyez SEMAINE.

Ce mot est purement hébreu , *שבת* , & signifie *cessation* ou *repos*. *Philon* le nomme *του κοσμου γενεσις* , le jour de la naissance du monde. Quelques-uns prétendent que dès le premier temps de la création , Dieu commanda aux hommes d'observer le jour du *sabbat* , parce qu'il est dit dans la *Genes. ch. xj* , *ψ. 2 & 3* , que Dieu sanctifia le jour auquel il se reposa , & qu'il le bénit. C'est le sentiment de *Philon* , de *S. Clément d'Alexandrie* , & de quelques rabbins ; mais la plupart des peres pensent que cette sanctification & cette bénédiction dont parle *Moïse* , n'étoient que la destination que Dieu fit alors du septieme jour , pour être dans la suite sanctifié par son peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient observé , ni que Dieu ait eu dessein de les y assujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & for-

G g g g

mel aux Hébreux, sous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx & xxj*, aussi l'observerent-ils exactement comme un jour consacré particulièrement au culte de Dieu, en s'abstenant de toute œuvre servile. On dit même qu'ils portoient le scrupule à cet égard jusqu'à penser qu'il ne leur étoit pas permis de se défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à se laisser égorger plutôt que de combattre. On voit dans l'évangile que les pharisiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *sabbat* commençoit le vendredi au soir, suivant l'usage des Juifs qui célèbrent leurs fêtes d'un soir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur est défendu de faire le jour du *sabbat*; ce qu'ils réduisent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs sont ainsi rapportés par Léon de Modene, *cérémonies des Juifs, part. III, chap. j.* Il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vaner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écortcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs renferment diverses espèces, par exemple, limer est une dépendance de moudre; & les rabbins ont exposé toutes ces espèces avec de grands raffinemens.

Le *sabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & alors toutes ces défenses s'observent. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain dessus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui

tomboit de la sorte, ayant de la rosée dessus & dessous. On va ensuite à la synagogue, où on récite des prières; de retour à la maison, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faisant mémoire de l'institution du *sabbat*, puis en donne aux assistans. Le matin du *sabbat*, on s'assemble à la synagogue où l'on chante des psaumes; on lit une section du Pentateuque & une des prophètes; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la prière du soir faite dans la synagogue, chacun est de retour dans sa maison, on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une tasse & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en signe d'allégresse: ainsi finit la cérémonie du *sabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *sabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient instruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré chez les payens. *Tacit. histor. lib. V.* Plutarque au contraire, *sympos. liv. IV*, avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui est nommé *sabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *saboŷ*. Appion le grammairien soutenoit que les Juifs célébroient le *sabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuse nommée en Egypte *sabboni*. Enfin Perse & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *sabbat*. Or il est certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III, lettre s, p. 407.*

Le *sabbat* étoit institué sur un motif aussi simple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont substitué au *sabbat* le dimanche, en mémoire de la résurrection de J. C. Voyez DIMANCHE.

Sabbat se prend encore en différens sens dans l'Écriture sainte, 1°. simplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. heb. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs: *sabbatha mea custodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'est-à-dire la fête de pâques, de la pento-

côte, des tabernacles, &c. 4^o *sabbatum* se prend aussi pour toute la semaine : *jejuno bis in sabbato*, je jeûne deux fois la semaine, dit le pharisien superbe, en S. Luc, *xvii*, 22. *Una sabbati*, le premier jour de la semaine, *Joan. xx*, 1. Calmet, *Dict. de la Bible*, tom. III, lettre s, page 403.

SABBAT, (*Divinat.*) assemblée nocturne à laquelle on suppose que les forciers se rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en substance la description que Delrio donne du *sabbat*. Il dit que d'abord les forciers ou forcieres se frottent d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, & surtout les aînes, & qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une quenouille, une fourche, ou sur une chevre, un taureau ou un chien, c'est-à-dire, sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, & paroît élevé sur un trône le démon qui préside au *sabbat* sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genou devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baissant au derrière. On commet encore pour l'honorer diverses infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on se met à table, & les forciers s'y repaissent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé, & tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une manière effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou réprimende, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumières s'éteignent. Les forciers & mêmes les démons se mêlent avec les forcieres, & les connoissent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & sur-tout les nouvelles venues, que le bouc

honore de ses caresses, & avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les forciers & forcieres sont transportés dans leurs maisons de la même manière qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, si le lieu du *sabbat* n'est pas éloigné de leur demeure. Delrio, *disquisit. magic. liv. II*, quest. XVI, pag. 172 & suiv.

Le même auteur prouve la possibilité de ce transport actuel des forciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puissance des démons, ni celle des bons anges, ni le transport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptisa l'eunuque de Candace, & qui du désert se trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La flèche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la nuit se trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'église de Tours, si l'on en croit la chronique de Nangis; & quelques histoires des forciers lui suffisent pour conclure de la possibilité à l'existence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui soutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les forciers racontent du *sabbat*, n'est que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illusion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval sur un manche à balai, aussi bien que tout le reste, n'est qu'un rêve dont ils sont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y regne pas une certaine force de raisonnement qui satisfasse le lecteur; aussi pensons-nous que tout ce qu'on a dit jusqu'à présent de plus raisonnable sur le *sabbat*, se trouve dans ce qu'on va lire du pere Malebranche, qui explique fort nettement pourquoi tant de personnes se sont imaginées ou s'imaginent avoir assisté à ces assemblées nocturnes.

« Un pastre dans sa bergerie, dit cet auteur, raconte après souper à sa femme & à ses enfans les aventures du *sabbat*. » Comme il est persuadé lui-même qu'il y a été, & que son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin,

» il ne manque pas d'en parler d'une ma-
 » niere forte & vive. Son éloquence natu-
 » relle étant donc accompagnée de la dis-
 » position où est toute sa famille, pour en-
 » tendre parler d'un sujet aussi nouveau &
 » aussi effrayant, il n'est pas naturellement
 » possible que des imaginations aussi foi-
 » bles que le sont celles des femmes & des
 » enfans, ne demeurent persuadées. C'est
 » un mari, c'est un pere qui parle de ce
 » qu'il a vu, de qu'il a fait : on l'aime, on
 » le respecte, & pourquoi ne le croiroit-on
 » pas ? Ce pastre le répète donc en différens
 » jours. L'imagination de la mere & des
 » enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus
 » profondes ; ils s'y accoutument ; & enfin
 » la curiosité les prend d'y aller. Ils se frot-
 » tent, ils se couchent, leur imagination
 » s'échauffe encore de cette disposition de
 » leur cœur, & les traces que le pastre avoit
 » formées dans leur cerveau, s'ouvrent assez
 » pour leur faire juger dans le sommeil,
 » comme présentes toutes les choses dont il
 » leur avoit fait la description. Ils se levent,
 » ils s'entre-demandent, & ils s'entre-disent
 » ce qu'ils ont vu. Ils se fortifient de cette
 » forte les traces de leur vision ; & celui qui
 » a l'imagination la plus forte, persuadant
 » mieux les autres, ne manque pas de ré-
 » gler en peu de nuits, l'histoire imaginaire
 » du *sabbat*. Voilà donc des forciers achevés
 » que le pastre a faits, & ils en feront un
 » jour beaucoup d'autres, si ayant l'imagi-
 » nation forte & vive, la crainte ne les re-
 » tient pas de faire de pareilles histoires.

» Il s'est trouvé, ajoute-t il, plusieurs fois
 » des forciers de bonne foi qui disoient gé-
 » néralement à tout le monde qu'ils alloient
 » au *sabbat*, & qui en étoient si persuadés,
 » que quoique plusieurs personnes les veil-
 » lassent, & les assurassent qu'ils n'étoient
 » point sortis du lit, ils ne pouvoient se
 » rendre à leur témoignage ». *Recherch. de
 la vérité, tom. I, liv. II, chap. vj.*

Cette dernière observation suffit seule
 pour renverser toutes les raisons que Delrio
 a accumulées pour prouver la réalité du
 transport corporel des forciers au *sabbat*, à
 moins qu'on ne dise avec Bodin, que ce
 sont leurs âmes seules qui y assistent, que le
 démon a le privilege de les tirer de leur
 corps pour cet effet pendant le sommeil, &

de les y renvoyer après le *sabbat* : idée ridi-
 cule, & dont Delrio lui-même a senti toute
 l'absurdité.

C'est sans doute par cette considération
 que l'assistance au *sabbat* ne gît que dans l'i-
 magination, que le parlement de Paris ren-
 voie tous les forciers, qui n'étant point con-
 vaincus d'avoir donné du poison, ne se trou-
 vent coupables que de l'imagination d'aller
 au *sabbat*. Le jurisconsulte Duaren approuve
 cette coutume. *De aniculis*, dit-il, *quæ vo-
 litare per aera, & nocturno tempore saltitare
 & choreas agere dicuntur, quæritur ? Et so-
 lent plerique quæstores, in eas acerbius ani-
 madvertere quam jus & ratio postulet, cum
 synodus ancyrana definiverit quædam esse quæ
 à cacodæmone multarum mulierum mentibus
 irrogantur : itaque curia parisiensis (si nihil
 aliud admiserint) eas absolvere ac dimittere
 merito consuevit.* Ayrault & Alfiat sont du
 même sentiment. Ce dernier se fonde sur
 ce qu'il est faux que les forcieres aillent en
 personne au *sabbat*. Mais cette raison est bien
 foible ; car c'est un assez grand crime que de
 vouloir y aller, & que des'y préparer par des
 onguens qu'elles croient nécessaires à cette
 horrible expédition. Ce qui fait penser au
 pere Malebranche qu'elles sont punissables.
 François Hotman consulté sur cette ques-
 tion répondit, qu'elles méritoient la mort.
 Thomas Erastus a soutenu la même chose,
 & c'est le sentiment le plus ordinaire des
 jurisconsultes & des casuistes, soit catho-
 liques, soit protestans. Bayle, *Répons. aux
 quest. d'un provincial, chap. xxxix, pag. 577
 de l'édit. de 1737 in-fol.*

SABBATAIRES, s. m. (*Hist. mod.*)
 c'est ainsi que quelques anciens ont nom-
 mé les juifs, de leur scrupuleuse observance
 du *sabbat*.

SABBATAIRES, s. m. (*Gramm. Hist. eccl.*)
 hérétiques protestans qui font le *sabbat* avec
 les juifs, blâment les guerres, les lois poli-
 tiques, les jugemens, & prétendent qu'il
 ne faut adresser sa priere qu'à Dieu le Pere,
 & qu'il faut négliger le Fils & le S. Esprit.

SABBATARIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*)
 nom que quelques auteurs ont donné à une
 secte d'anabaptistes, qui s'éleverent dans le
 xvj siecle, & qui observoient le *sabbat* des
 juifs, prétendant qu'il n'avoit jamais été
 aboli dans le nouveau Testament, par au-

cune loi positive. Voyez SABBAT & ANA-BAPTISTES.

SABBATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du jv siècle, ainsi nommés de *sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtrise par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur persuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune de mars. Il forma même un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa prétention comme une chose indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les sectateurs de *sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une singularité remarquable, sans qu'on sache sur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'*Απιστεροι*, *sinistri*, gauchers.

SABBATINE, s. f. (*Gramm.*) terme d'école; petite thèse que les écoliers soutiennent les samedis, pour s'exercer à la grande thèse de la fin de l'année.

SABBATIQUE, LE FLEUVE: *sabbaticus fluvius*, (*Géog. anc.*) rivière que quelques auteurs mettent dans la Palestine, & dont d'autres écrivains nient l'existence; le P. Calmet a traité au long ce sujet.

Josephe, *liv. VII, chap. xiiij*, parle ainsi de cette rivière. Ce prince, dit-il, (Titus) rencontra en son chemin une rivière qui mérite bien que nous en parlions; elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui sont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque chose de merveilleux; car après avoir coulé six jours en grande abondance, & d'un cours assez rapide, elle se sèche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant six autres jours comme auparavant, & à se sécher le septième jour, sans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbatique*, parce qu'il semble qu'elle fête le septième jour, comme les juifs fêtoient celui du sabbat. Telle est la traduction de ce fameux passage de Josephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de cette rivière une idée bien différente. Selon lui, Josephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du temps son lit demeure à sec; mais le septième jour il coule avec abondance dans la mer. De-là vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorsqu'il dit, *liv. XXXI, c. ij*, qu'il y a un ruisseau dans la Judée, qui demeure à sec pendant tous les septièmes jours; *in Judæa rivus omnibus sabbatis siccatur*. Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleuve ne coule que le samedi; & comme les savans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du sabbat, conduisent naturellement à dire que ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septième jour; ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet, que la *rivière Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour-là; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Josephe est le seul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoît point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Pline, il est évident qu'il a tiré de Josephe ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien. (D. J.)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE; (*Critiq. sacrée.*) le jour *sabbatique* étoit le jour du sabbat, qui se célébroit une fois chaque semaine; l'année *sabbatique* étoit celle qui se célébroit de sept ans en sept ans, & dans laquelle on laissoit la terre sans la labourer.

& sans la moissonner ; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'année du sabbat, dit le Lévitique, xxv. 4. *vous ne semez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moissonnerez point ce qui vient de soi-même, vous ne vendangerez point, car c'est l'année du repos de la terre ; cette année commençoit & finissoit au mois de septembre.* (D. J.)

SABBATUS ou **SABATUS**, (Géog. anc.) riviere d'Italie, au royaume de Naples ; elle coule à Bénévent, & se jette dans le Vulture. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *sabbatus* s'appelle *sabato*.

Sabbatus ou *sabatus*, est aussi le nom d'une autre riviere d'Italie, selon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Consentia*, en allant vers la colonne, le dernier terme de l'Italie pour passer en Sicile. (D. J.)

SABDARIFFA, f. f. (Hist. nat. Botan. exot.) espece de *ketmia* des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore*, J. R. H. elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en plusieurs parties dentelées. Ses fleurs sont grandes, & semblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre ; il leur succede des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes, que l'on mange comme une légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (D. J.)

SABÉ, (Géog. anc.) nom de deux villes d'Arabie, selon Ptolomée, l. VI, c. vij ; il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la longitude est selon lui, 76. lat. 13. Long. de l'autre *Sabé*, 73. 40. latit. 16. 56. (D. J.)

SABÉCH, f. m. (Faucon.) est la cinquieme espece d'autour ; le *sabech* ressemble à l'épervier.

SABÉENS, **SABANS**, ou **SABAENS**, f. m. pl. (Hist. anc.) sectateurs du fabaïsme, ou sabiïsme. Voyez l'article **SABIÏSME**.

SABÉENS, (LES) *Sabæi*, (Géog. anc.) ancien peuple de l'Arabie heureuse. Pline, liv. VI, c. xxvij, en parle ainsi ; Les *Sabéens*, dit-il, sont les plus célèbres d'entre les Arabes, à cause de l'encens ; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Si-

cile, après avoir parlé des *Sabéens* l. III, c. iv, ajoute, la métropole de ce peuple, appelée *Saba*, est située sur une montagne. Virgile dit dans ses Géorgiques,

India mittit ebur, molles sua thura Sabœi.

Pline met la métropole sur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres sous lui. Les *Attramites* étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'est de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit souveraine la reine de *Saba*, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voisinage de l'Idumée, qui portoit le nom de *sabéen*. (D. J.)

SABELLI, (Géog. anc.) diminutif de *Sabini*, & qui signifie, des *petits sabins*, ou plutôt des *descendants des Sabins*. Horace, liv. II, sat. j, v. 35, dit :

Nam Venusinus arat finem sub utrumque colonus,

Missus ad hoc pulsus, vetus est ut fama, Sabellis,

Quò ne per vacuum Romano incurreret hostis :

Sive quod Appula gens, seu quod Lucania bellum

Incuteret violenta,

« Si je voulois copier Lucile, je vous dirois dans son style, que je ne fais pas trop si je suis de la Lucanie, ou de la Pouille, parce que Vénuse, ma patrie, est sur la frontiere de ces deux provinces. J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition que les Romains, après en avoir chassé les Samnites, y envoyèrent une colonie, de peur que si le pays étoit dépourvu de garnisons, il ne prit envie aux Apuliens & aux Lucaniens, deux nations belliqueuses, de nous faire la guerre, & de passer au travers pour entrer sur les terres de la république ».

Je suis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Plusieurs s'ont trompés ; M. Dacier prétend aussi que ce sont les Samnites ; & Desprez, dans son Horace à l'usage du Dauphin, a ouvert le même sentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'est. Tous ces peuples descendoient originairement des Ausones, qui depuis prirent le nom d'*Osques*, & ensuite celui de *Sabins*; ceux qui formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picintins, les Vestins, les Marrucins, les Pélignes, les Marses, les Eques & les Herniques; les Samnites produisirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naissance aux Bruttians.

Il est bien vrai que les Samnites étant descendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut signifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voisinage de Vénuse, étoient aussi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (D. J.)

SABELLIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij siècle; ils réduisoient les trois personnes de la sainte Trinité, à trois relations, ou plutôt ils les confondoient, réduisant la Trinité à la seule personne du Pere, dont ils disoient que le Fils & le S. Esprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. Voyez TRINITÉ & PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolémaïde ville de Lybie, y sema ses erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des personnes; il enseignoit qu'il n'y avoit point de distinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'esprit ne font qu'un homme; il ajoutoit que le pere de toutes choses étoit dans les cieus, que c'étoit lui qui étoit descendu dans le sein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le mystere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu sur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appelé le *Saint-Esprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, ressembloit selon eux, au soleil, & étoit un pur *substratum*, dont le Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Esprit, la vertu échauf-

fante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieus, comme un rayon remonte à sa source, la vertu échauffante du Pere, avoit ensuite été communiquée aux apôtres.

Cette hérésie trouva des partisans parmi les évêques en Afrique, en Asie, & jusqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, aussi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripassiens* ou *Patropassiens*. Voyez PATRI-PASSIENS.

Les Sociniens ont renouvelé dans ces derniers siècles, le sabellianisme, en ne reconnoissant le S. Esprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. Voyez SOCI- NIENS.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au sud. Elle a sa source vers le 47 degré de longitude, & un peu au-delà du 21 degré de latitude méridionale. Son cours est d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (D. J.)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appelés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. Voyez sur leurs prédécesseurs l'article SABAÏSME.

Les mahométans de la secte d'Ali répandus dans la Perse paroissent l'occuper toute entiere; cependant il se trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parsis qui sont les adorateurs du feu, les successeurs des mages, les disciples du fameux Zerdascht ou Zoroastre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de saint Jean*, mais qui de l'aveu de tous les voyageurs ne sont ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au reste qu'ils regardent saint Jean-Baptiste comme un de leurs prophetes.

Ces deux sortes de sectaires se donnent une origine très-ancienne, ils se vantent aussi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parfis prétendent posséder ceux de Zoroastre, le Zend, le Pazend, l'Ousta, & ils ont le Sadder pour leur canon ecclésiastique.

Les *Sabiens*, selon M. Simon, *hist. crit. liv. I*, ont le *Sidra laadam* ou la révélation adressée à Adam lui-même, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiisme* Zoroastre, qui l'est certainement du Magisme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-dessus quelques traditions, c'est qu'il indique par son nom jusqu'au premier grand-prêtre de la secte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-distingués sous les rois de Perse d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moïse, fils de Maimon ou de Ramban, de plusieurs passages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plupart des écrivains orientaux soit chrétiens, soit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiisme*. Le passage de Josué sur l'idolâtrie de Tharé est un texte irréfragable: la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire sa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même jusqu'aux derniers temps le siège principal du *Sabiisme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puisque ce Caïnan est intrus.) & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit, ses habitans se porteroient d'eux-mêmes à lui dresser des simulacres, & de-là le culte des astres & des statues; des astres comme d'êtres à la vérité subordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des statues comme représentant ces astres en leur absence, par exemple, la lune lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les grands hommes lorsqu'ils ne sont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les temps a distingué plus particulièrement le *Sabiisme*: 1°. la connoissance des astres: 2°. l'art de juger par le cours des astres de tous les évènements: 3°. la science des talismans, l'apparition des génies, les enchantemens & les sorts,

Simulacres, arbres dévoués, bois sacrés, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, prière, croyance, idée de métempsychose,

les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieure & extérieure; Corra, astronome *sabien* illustre, soutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siècles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit: chacun selon ses calculs & ses systèmes, ils se forgoient des dogmes ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes célestes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin plusieurs d'entre eux soutenoient dans le monde ou dans les mondes une espèce d'éternité, pendant laquelle tour à tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs philosophes, & sur-tout plusieurs astronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran, sura ou chap. ij*, a mis le *Sabiisme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiisme* de près, ils y ont vu des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas être surprenant que ce soit à eux que l'on renvoie pour une connoissance plus intime du *Sabiisme*. Ainsi après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres espagnols, il faudroit encore consulter Scharestani, Beynawi, Ibn Cannan, Ibn Nedun, Kessai, & parmi nos auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut observer que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette secte & de ses pratiques, quoiqu'absurdes la plupart, il y a dans Moïse, & en général dans l'Écriture plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiisme*: Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob ses commentateurs, ont envisagé presque

presque toute l'idolâtrie comme une suite des idées *sabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. Euty chius avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le *Sabiisme* en Chaldée, de-là, dit-il, *il est passé en Egypte*, de l'*Egypte* il fut porté chez les *Francois*, c'est-à-dire, en *Europe*, d'où il s'étendit dans tous les ports de la *Méditerranée*. Et comme le culte du soleil & des étoiles, la vénération des ancêtres; l'érection des statues, la consécration des arbres constituerent d'abord l'essence du *Sabiisme*; cette espece de religion, toute bizarre qu'elle est, se trouva assez vite répandue dans toutes les parties du monde alors connu, jusqu'à l'Inde & jusqu'à la Chine; de sorte même que ces vastes empires ont toujours été pleins de statues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux visions de l'astrologie judiciaire, preuve incontestable de *Sabiisme*, puisque c'en est le fond & le premier dogme; la conclusion est simple que soit par tradition, soit par imitation & identité d'idées, le monde presque entier s'est vu & se voit encore *sabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions orientales, le Magisme paroît avoir été resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le *Sabiisme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'*Egypte*, dans la Phénicie, dans la *Bactriane* & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient passées & y subsistent encore aujourd'hui, il est évident aussi qu'il s'y étoit mêlé du *sabiisme*, ce que prouvent assez & *Batroncheri* & la plupart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiisme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le *Christianisme*, se sont éteintes & presque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la première de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le *Judaïsme*, le *Christianisme* & le *Musulmanisme*? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les *Sabiens*, ainsi de son temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les historiens, tous les auteurs persans en parlent comme d'une religion subsistante chez eux,

Tome XXIX.

& cela n'est pas étonnant, puisque Charan & Bassora sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de savoir pourquoi & depuis quel siècle les *Sabiens* s'appellent *mendaï Jahia*, les disciples ou les chrétiens de S. Jean. Il n'est pas facile de le déterminer; mais il semble que l'histoire arabe nous en donne une époque assez vraisemblable du temps d'Almamon. Ce prince passant par Charan, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de *Sabiens*, en fit assembler les principaux habitans; il voulut savoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les *Charaniens* chagrins d'une telle demande, & ne sachant où elle tendoit, ne se dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni *sabiens*, mais *charaniens*, comme si c'eût été un nom de religion. Cette réponse assez fondée d'ailleurs, mais que le prince musulman prit ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa coûter la vie. Almamon en colère leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le prophète, sans quoi à son retour leur ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de se dire *sabiens*. Cela étoit fort sensé; mais apparemment qu'alors, entre les *Charaniens* & leurs frères les véritables *Sabiens*, il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimèrent mieux se faire chrétiens ou musulmans: mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les *Musulmans* ils se feront dit chrétiens, & qu'avec les chrétiens ils auront affecté de se faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendaï Jahia*, disciples de S. Jean.

Il est vrai que du temps de l'Évangile S. Jean a eu des disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurseur, qu'ils aient tous embrassé le *Christianisme*. Il est vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui sont par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de sorte que le nom de *chrétiens de S. Jean* ou de *disciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers temps du *Christianisme*: on a même quelques li-

H h h h

vres de missionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé du baptême. Mais une secte ne se connoît jamais à fond que par la lecture de ses propres livres, & comme nous en avons à la bibliothèque du roi trois manuscrits assez considérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait des *Mém. de l'acad. des Inscr. t. XII. (D. J.)*

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial. *l. IX, épigr. 55*, dit :

*Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut nostras sylvâ Sabina plagas.*

Nous ne voyons pas dans ce passage que *Sabina* soit une forêt particulière ainsi nommée : il y avoit sans doute des bois dans la Sabine, & on y chassoit; mais voici un passage plus particulier. Horace, *l. I, ode 22*, dit qu'étant occupé de ses amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour se défendre, s'il en eût été attaqué.

*Namque me sylvâ lupus in Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultra
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.*

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maison de campagne qu'il désigne par ces mots *vallis sabina*, puisqu'il alloit s'y promener seul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, selon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aquæ Costicoliæ*; c'est maintenant, selon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, ou SAVIGNER, (*Botan.*) *sabina*; arbrisseau toujours vert, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ses branches étant fort chargées de rameaux qui se dirigent d'un seul côté, elles ont tant de disposition à s'incliner & à ramper près de terre, que si l'arbrisseau est livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses

feuilles ressemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles sont si petites & si peu distinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mouffueux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles sont de très-petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent séparément, sont des especes de baies bleuâtres, de la grosseur d'un pois, qui contiennent trois semences osseuses; elles sont convexes d'un côté & aplaties sur les faces qui se touchent.

Cet arbrisseau est absolument des plus robustes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il résiste aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des saisons; il s'accommode de tous les terrains, ne craignant ni l'humidité, ni la sécheresse; il vient sur les lieux pierreux & très-exposés au vent: mais il se plaît davantage dans les terres grasses, & il aime mieux l'ombre que le grand soleil. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & tout aussi-bien de bouture. On ne s'avise guere d'en semer la graine, ce seroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la transplantation, plus facilement qu'aucun autre arbre toujours vert, pourvu qu'on observe les temps propres à planter ces sortes d'arbres; savoir le mois d'avril & le commencement des mois de juillet ou de septembre.

La *sabine* seroit extrêmement propre à former de moyennes palissades toujours vertes, de petites haies très-régulières; à garnir les massifs des bosquets pour donner de la verdure dans la saison des frimats, & à l'embellissement de diverses parties des jardins, parce que le vert en est agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbrisseau à la facilité de venir dans les lieux ferrés & à l'ombre des autres arbres; mais il répand une odeur si forte & si désagréable, qu'on est forcé de le reléguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *sabine* est très-dur, & il n'est point sujet à se gerfer. On ne cultive guere cet arbrisseau que par rapport à ses propriétés. C'est un incisif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque usage.

On connoît peu de variétés de cet arbrisseau.

1°. La *sabine* à feuilles de tamarisc, c'est la plus commune.

2°. La *sabine* à feuilles de cyprès, c'est celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *sabine panachée* est d'une fort médiocre apparence.

SABINE, f. f. (*Botan.*) quoique la *sabine* soit une espece de génévrier, il importe de faire connoître, & celle qu'on nomme *sabine* ou *savinier*, à feuilles de tamarisc, & la *sabine* ou le *savinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *sabina folio tamarisci Dioscoridis*, C. B. jette de sa racine un petit arbrisseau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui est toujours vert; ses feuilles sont assez semblables à celles du tamarisc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuses, d'une odeur forte & désagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *stérile*, porte au sommet des branches de petits chatons ou fleurs à trois étamines par le bas, sans pétales; il ne leur succede aucun fruit, du-moins pour l'ordinaire, car lorsque l'arbrisseau est vieux ou planté depuis longtemps dans le même endroit, il s'élève d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui se changent en de petites baies aplaties, moins grosses que celles du génévrier, & qui acquièrent comme elles en mûrissant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne si rarement du fruit, qu'on le regarde comme stérile.

La *sabine* à feuilles de cyprès, *sabina folio cupressi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere espece, approchant beaucoup du cyprès par son rapport, & faisant comme un arbre à tige assez grosse, dont le bois est rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles sont semblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, résineux. Ses fleurs sont composées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainsi que le calice, qui est divisé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuse. Ses baies sont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules opposés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois osselets ou noyaux

oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbrisseau croît sur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive aussi dans les jardins. (*D. J.*)

SABINE, (*Mat. méd.*) *sabine* à feuilles de tamarisc, & *sabine* à feuilles de cyprès.

La premiere espece est principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *sabine* ont une odeur balsamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-considérable d'huile essentielle. M. Cartheuser a retiré plus de deux onces & demie d'huile essentielle d'une livre marchande de feuilles de *sabine* à feuilles de tamarisc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remèdes emménagogues & *ecboliques*, c'est-à-dire propres à faire couler les regles & à chasser le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractère des remèdes véritablement efficaces, c'est-à-dire que l'abus en est dangereux. Cependant la dose même excessive ne procure pas aussi constamment & aussi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remède produise le plus souvent des accidens qui obligent d'emprunter le secours d'autrui, & par conséquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il seroit à souhaiter que cette vérité, qui est fondée sur l'observation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeste opinion qui est répandue dans le public sur cette prétendue propriété de la *sabine*. Une autre vérité, fondée aussi sur un grand nombre d'expériences, & qu'il est très-utile de publier dans la même vue, c'est que l'avortement procuré par le secours de ce genre, est encore plus souvent accompagné, que celui qui dépend de toute autre cause, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *sabine* s'ordonnent dans les suppressions des regles, & pour chasser l'arrière-faix & le fœtus mort, en infusion dans de l'eau ou dans du vin, à la dose d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorsqu'elles sont seches, à celle d'un demi-

gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, &c. L'huile essentielle de cette plante, donnée à la dose de quelques gouttes, sous forme d'oleo-saccharum, est regardée aussi comme un remède très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remèdes sont aussi de très-puissans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'usage extérieur de cette plante, elle est mise au rang des plus puissans discutifs & détersifs. Ses feuilles seches, réduites en poudre, s'emploient assez communément pour mondifier, dessécher & consolider les vieux ulcères.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matière, passent aussi pour très-propres à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *sabine* entrent dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoïse, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile essentielle dans le baume hystérique, & dans l'essence appelée dans la même pharmacopée, *anti-hystérique*, & qu'il faut appeler *hystérique*; car ce remède est fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (b)

SABINE, *la*, (Géog. mod.) pays d'Italie, dans l'état de l'Eglise, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Téverone la sépare, au levant par l'Abruzze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja, & la Sabine vieille qui est au delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entière n'en est pas moins la plus petite province de l'état ecclésiastique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long sur autant de large, en sorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano; mais plusieurs petites rivières arrosent le pays: il est fertile en huile, en vin & en passes, qui est une sorte de raisin sec sans pépin. (D. J.)

SABINIEN, adj. (Gramm. & Jurisprud.)

senatus-consulte *sabinien*, voyez au mot SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, (Jurisprud. Rom.) on nommoit *Sabiniens*, sous les empereurs romains, les jurisconsultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui florissoit sous Auguste. Ce parti tiroit son nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit sous Tibère. Ils étoient opposés en plusieurs choses aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome jusqu'au temps que les empereurs, privant les jurisconsultes de leur ancienne autorité, décidèrent les affaires selon leur bon plaisir sans égard aux lois & à leurs interprétations. (D. J.)

SABINITES, s. f. (Hist. nat. Lithol.) nom donné par Plin à une pierre sur laquelle se trouvoit empreinte de la sabine.

SABINS, (Géog. anc.) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conserve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de Néra jusqu'à celle de ses sources, qui est présentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette rivière dans le Tibre, une petite lisière aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la rivière de Velino qui les forme, étoient dans cette province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des Sabins, & s'étendoit même au-delà de la Pescara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réserve de la ville d'Otricoli, qui est aujourd'hui du duché de Spolète, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Téverone la borne comme il faisoit autrefois, à-peu-près jusqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette rivière la ville de Collatia.

Ainsi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-ouest par l'Ombrie; au nord-est par des montagnes qui la séparoient du Picenum; à l'orient par le peuple *Vestini*; au sud-est par les Marses & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la séparoit des Falisques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien ; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes sur l'origine des *Sabins* ; Plutarque, in *Numa*, & Denis d'Halicarnasse, liv. II, les font lacédémoniens, & disent qu'ils se rendirent d'abord dans le territoire de *Pometia*, ville des *Volques*, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & se mêlèrent avec les habitants qui y étoient déjà. La seconde opinion est celle de *Zénodote* de *Troeze*. Il dit que ce sont des peuples de l'Ombrie, qui étant chassés de leur patrie par les *Pélasges*, se retirèrent dans ce pays, & y furent appelés *Sabins*. La troisième est de *Strabon*, liv. III, qui croit qu'ils étoient *Autochtons*, *Ἀυτοχθόνες*, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les *Pélasges* passèrent pour la plupart chez les *Sabins*.

On fait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlèvement des *sabines*. *Tatius* avoit sur les *Sabins* une supériorité de prééminence ; & après la paix, il passa à Rome où il s'établit ; & du nom de la ville de *Cures* se forma, selon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurèrent en repos quelque temps ; mais ils remuerent sous *Tullus Hostilius*, *Ancus Martius* & sous les *Tarquins*. Ils soutinrent encore la guerre sous les consuls, & disputèrent assez long-temps la primauté aux Romains. On peut voir dans *Florus*, liv. I, ch. xiv, comment ils furent vaincus & subjugués. Les *Samnites* étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere *Briet* divise le pays de l'ancienne *Sabine* en trois parties ; savoir, au-delà de *Velino* : c'est aujourd'hui une partie du duché de *Spolette* qui est au pape, & de l'*Abruzze* ultérieure qui est du royaume de *Naples* ; les *Sabins* en-deçà du *Velino*, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la possession a été incertaine entre les *Sabins* & les *Latins*. Cela fait trois tables différentes, que voici :

Reate, aujourd'hui *Rieti*.
Nursia, aujourd'hui *Norsia*.
Vespasice, maison de les *Vespasiens* en portoient le nom.

Amiternum, aujourd'hui *Amiterno* *Rovinato*.

Fourli rupes.

Palantium, aujourd'hui *Polegia* village.

Forum Decii, mots corrompus dans la table de *Peutinger*.

Esti, aujourd'hui *civita Real*.

Cutiliæ, aujourd'hui *Cotyla*.

Vélinus, aujourd'hui le *Vélin*.

Truenti fontes, c'est-à-dire la source du *Trone*.

Alterni fontes, c'est-à-dire la source de la *Pescara*.

Vélinus, aujourd. *Lago pié di Luca*.

Reatinus lacus, auj. *Lago di Rieti*.

Cutiliensis lacus, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.

Cures, anc. capitale des *Sabins*.

Regillum, on en montre les ruines à cinq milles du *Tibre*.

Eretum, aujourd. monte *Ritondo*.

Casperia, aujourd'hui *Aspra*.

Crustumantum, aujourd'hui *Marcigliano-Vecchio*.

Lucretilis mons, aujourd'hui le mont *Libretti*.

Sacer mons, colline où est le château de *S. Sylvestre*.

Corniculi montes, Les montagnes entre la tour de *Vergara* & *santa Margaritella*.

Anio, aujourd'hui le *Téverone*.

Albula, aujourd'hui la *Solforata*.

Alveus, aujourd'hui le *Curèse*.

Telonius, aujourd'hui le *Turano*.

Fabaris, aujourd'hui le *Farfa*.

Allia, aujourd'hui le *Caminato*.

Himella, aujourd'hui l'*Aia*.

Antemna, on ne fait où elle étoit.

Canina, de même.

Collatia, auj. *saint-Agnèse*, village.

Ficulnea, où est le château de *Saint-Clément*.

Nomentum, aujourd. *Lamentano*.

Fidenæ, détruite depuis long-tems.

Corniculum, vers la tour de *Vergara*.

Villes.

Au-delà du Velino.

Rivieres.

Lacs.

Villes.

En-deçà du Velino.

Montagnes.

Rivieres.

Villes de possession incertaine.

Il résulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Tévérone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de simples magistrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espèce de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voisins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modèles de pudeur, & passaient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine sur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejetterent sa proposition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlèvement qu'il fit des *sabines* causa une longue guerre entre les deux peuples. Les Géniniens, les Antemnates & les Crustuméniens furent vaincus. Enfin Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque les *sabines* qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jetterent au milieu des combattans, & par leurs prières & leurs larmes, suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces *sabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenseurs. Romulus associa à la souveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le sénat. Cet événement qui ne fit qu'un seul peuple des *Sabins* & des Romains, ar-

riva l'an 7 de Rome, 747 ans avant J. C. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) presque île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguse, sur la côte du golfe de Venise; elle est bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Cursola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, sur les confins du duché de Mantoue & du Crémone, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maison d'Autriche l'a cédée en 1749, à dom Philippe duc de Parme. *Long. 27. 58. lat. 45. 4.*

Gérard de Sabioneta, écrivain célèbre du xij siècle, mais moins connu sous le nom de Sabioneta, que sous celui de Gérard de Crémone étoit un ecclésiastique versé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particulièrement à la médecine, & l'exerça avec succès en Italie & en Espagne. Il traduisit du grec & de l'arabe en latin, divers ouvrages considérables, & en composa lui-même quelques uns.

Entre ses traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Venise, chez les Juntas, en 1544 & 1555, deux vol. in-fol. 2°. Les œuvres de Rhasis, Basileæ, en 1544, in-fol. 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497, in-fol. 4°. La chirurgie d'Albucasis, imprimée à Venise en 1500, in-fol. 5°. *Gebri arabis astrologiæ, lib. IX*, Norimbergæ, 1533, in-folio. La seule version latine faite du grec par Gérard de Crémone, est l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans son siècle par ses études, ne se contenta pas de traduire, il composa même plusieurs ouvrages en médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in promostica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viatum Constantini africani, monachi Cassinensis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia astronomica*, car il s'appliqua aussi à l'Astrologie. Son style est assurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patients; mais enfin c'étoit

beaucoup dans le xij siecle de pouvoir écrire en latin , & ce qui est plus étonnant , d'entendre le grec & l'arabe. (D. J.)

SABIS , f. m. (Mythol.) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dime au dieu *Sabis*. On croit que c'est le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE , *arena* , *fabulum* , *glarea* , (Hist. nat. Minéralogie.) le *sable* n'est autre chose qu'un amas de petites pierres détachées ; il est rude au toucher , & insoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes especes , il y a aussi du *sable* de différentes qualités ; il varie pour la figure , la couleur & la grandeur des parties qui le composent. Le *sable* le plus grossier se nomme *gravier*. Voyez cet article. Le *sable* le plus fin s'appelle *jablon* : ce dernier paroît n'être autre chose qu'un amas de petits cailloux arrondis , ou de cristaux transparens , dont souvent les angles ont disparu par le frottement. C'est à cette substance que l'on doit proprement donner le nom de *sable* : tel est celui que l'on trouve sur le bord de la mer ; il est très-fin , très-mobile & très-blanc , lorsqu'il n'est point mêlé de substances étrangères ; tel est aussi le *sable* que l'on trouve dans une infinité de pays ; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer , ou par le séjour qu'elle a fait anciennement sur quelques portions de notre globe , d'où elle s'est retirée par la suite des temps.

On a dit que c'étoit à cette dernière substance que convenoit proprement le nom de *sable* : en effet , les autres substances à qui on donne ce nom , n'ont point les mêmes caracteres ; elles paroissent n'être que de la terre , produite par les débris de certaines pierres , & dont les parties n'affectent point de figure déterminée , & qui ne differe en rien de la poussiere. Wallerius a mis le *sable* dans une classe particulière distincte des terres & des pierres ; il en distingue plusieurs especes ; mais ses distinctions ne sont fondées que sur des circonstances purement accidentelles ; telles que la couleur , la finesse des parties , & les substances avec lesquelles le *sable* est mêlé. Il appelle le vrai *sable* ou *jablon* dont nous avons parlé en dernier lieu , *arena quarzosa* ; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena crystallifata*.

Quoi qu'il en soit , c'est-là le *sable* dont on

se sert pour faire du verre ; le *jablon* d'Etampes & celui de Nevers sont de cette espece ; il varie pour la finesse , la blancheur & la pureté : celui dont les parties sont les plus déliées , s'appelle *glarea mobilis* , *sable* mouvant.

Presque tous les *sables* sont mêlés de parties étrangères qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes ; ces parties sont des terres , des parties végétales , des parties animales , des parties métalliques , &c.

Le *sable* noir des Indes , qui est attirable par l'aimant , dont parle M. Muschenbroeck , est un *sable* mêlé de parties ferrugineuses ; en joignant à ce *sable* mis dans un creuset , un grand nombre de matieres grasses , ce savant physicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuses en fer ; c'est pour cela qu'il a trouvé que ce *sable* étoit devenu plus attirable par l'aimant qu'auparavant. Les physiciens , faute de connoissances chimiques , ne savent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *sable* vert qui , suivant la remarque de N. Rouelle , se trouve assez constamment au-dessous des couches de la terre , dans lesquelles on trouve des coquilles & des corps marins , semble redevable de sa couleur à la destruction des animaux marins qui l'ont ainsi coloré.

Outre le *sable* que nous avons décrit , il s'en trouve qui est composé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature , & qui ont les propriétés de ces sortes de pierres ; tel est le *sable* luisant qui est un amas de petites particules de mica ou de talc ; il est infusible & ne dissout point dans les acides. On sent aussi que le *sable* spatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés : en général , il paroît que les Naturalistes n'ont considéré les *sables* que très-superficiellement ; ils ne sont entrés dans aucun détail sur leurs figures , qui ne peuvent être observées qu'au microscope , ni sur leurs qualités essentielles , par lesquelles ils different les uns des autres ; il semble que l'on ne se soit occupé que des choses qui lui sont accidentelles. Cependant une connoissance exacte de cette substance pourroit jetter un grand jour sur la formation des pierres , vu qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que des amas de grains de *sable* liés par un

suc lapidifique : de cette espece, sont sur-tout les *grais*, &c.

Le *sable* mêlé avec de la glaise contribue à la diviser & à la fertiliser ; en Angleterre on se sert du *sable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes ; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conséquent à favoriser la végétation. (—)

SABLE DE LA MER, (*Médecine.*) le *sable de la mer* est d'usage en médecine pour les bains que l'on en fait sur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens atteints de paralysie & de rhumatisme ; ce *sable* est sur-tout recommandé dans ces occasions aux personnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *sable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du soleil le plus ardent après l'avoir étendu ; ensuite on le ramasse & on enfonce les malades dans ces tas de *sable*, de façon qu'ils y soient comme ensevelis ; lorsqu'ils y ont resté environ un quart d'heure ou une demi-heure, on les en voit sortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette espece de bain imite une résurrection ; d'autant que l'on voit tous les soirs les malades sortir des tas de *sable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain est due à la chaleur, à la salure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiqués au *sable* ; ces principes exaltés par les rayons du soleil, n'en deviennent que plus propres à donner du ressort aux fibres, à résoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

SABLE, *bain de* (*Chimie.*) voyez BAIN, FEU, INTERMEDE.

SABLE, (*Marine.*) terme synonyme à *horloge* ; voyez HORLOGE. On dit *manger son sable*, lorsqu'on tourne l'horloge avant que le *sable* ne soit écoulé, afin que le quart soit plus court ; ce qui est une friponnerie punissable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

SABLE, (*Agriculture.*) on emploie dans l'Agriculture plusieurs especes de *sable* ; les uns sont stériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des sablières, &c. Les autres sont gras & fertiles : de ceux-ci, les uns le

sont plus, & c'est ce qui fait les bonnes terres ; les autres le sont moins, ou ne le sont point du tout ; & c'est ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaises, & sur-tout les terres légères & arides, & sablonneuses. De plus, les uns sont plus doux, & ceux-là sont ce qu'on nomme *une terre douce & meuble* ; les autres sont plus grossiers, & ceux-ci sont ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner* ; enfin, il en est d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres ; ceux qui le sont médiocrement sont les terres fortes ; ceux qui le sont un peu plus sont les terres franches ; & ceux qui le sont extrêmement sont les terres argilleuses & les terres glaises, incapables de culture. (D. J.)

SABLE, FONDEUR EN (*Arts mécan.*) les *Fondeurs en sable* ou de petits ouvrages, composent une partie très-nombreuse de la communauté des *Fondeurs* qui se partage en plusieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équestres, ou grande fonderie, & de petits ouvrages moulés en *sable*. C'est de cette dernière espece de fondeurs dont il est mention dans cet article, & celle qui est la plus commune, parce que les occasions de faire de grandes fonderies sont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire usage de leurs talens.

Pour fondre en *sable*, on commence par préparer les moules ; ce qui se fait en cette maniere : on corroie le *sable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, dans la caisse à *sable*, qui est un coffre, non couvert, de 4 piés de long & 2 de large, de 10 pouces de profondeur, monté sur 4 piés qui le soutiennent à hauteur d'appui. Corroyer le *sable*, c'est en écraser toutes les mottes avec le rouleau ; on rassemble ensuite le *sable* dans un coin de la caisse, avec une petite planche de six pouces de long, appelée *ratisse-caisse* ; on recommence plusieurs fois la même opération jusqu'à ce que le *sable* soit mis en poudre ; c'est ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *sables* ne sont pas également propres aux fondeurs ; ceux qui sont trop secs, c'est-à-dire, sans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des moules :

deles : celui dont les fondeurs de Paris se servent vient de Fontenay-aux-roses, village près de Paris ; sa couleur est jaune, mais devient noire par la poussière de charbon, dont les Fondeurs saupoudrent leurs modèles.

Pour faire le moule, le *sable* médiocrement humecté, on pose le châssis sur un ais, & le tout sur un autre ais, posé en-travers sur la caisse, le côté inférieur en-dessus ; on emplir l'intérieur du châssis de *sable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en assurer toutes les parties, & le faire tenir au châssis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure ; en sorte que le *sable* ainsi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le châssis ; avant de le retourner on affleure (avec le racloir qui est une lame d'épée emmanchée) le *sable* du moule aux barres du châssis, en coupant tout ce qui est plus élevé qu'elle. On retourne ensuite le moule sur lequel on place les modèles, soit de cuivre ou de bois, &c. que l'on veut imiter. On fait entrer les modèles dans ce premier châssis à moitié de leur épaisseur, observant avant de poser les modèles, de poncer le *sable* du châssis avec de la poussière de charbon contenue dans un sac de toile, au travers de laquelle on l'a fait passer. L'usage de cette poudre est de faciliter la retiration des modèles que l'on doit faire ensuite : le ponsif, qui est une sorte de *sable* très-fin, sert au même usage.

Lorsque les modèles sont placés dans le *sable* du premier châssis, & que leur empreinte y est parfaitement imprimée, on place le second châssis, qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correspondans du premier châssis. Ces chevilles servent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule se présentent vis-à-vis les uns des autres ; le châssis ainsi placé, on ponce, soit avec de la poussière de charbon ou du ponsif contenu dans un sac de toile, les modèles & le *sable* du premier châssis ; on souffle ensuite avec un soufflet à main, sur le moule & les modèles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponsif, qui ne sont point attachés au moule ou au modèle où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles sont

Tome XXIX.

retirées : la verge du jet aboutit par un bout contre le premier modèle, & de l'autre passe par la breche pratiquée à une des barres de chaque châssis ; ces breches servent d'entonnoir pour verser le métal fondu dans le moule.

Ce premier châssis ainsi préparé, & le second placé dessus, on l'emplir de *sable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modèles & des jets placés entre deux : on commence par mettre un peu de *sable* sur les modèles que l'on bat légèrement avec le cogneur, qui est un cylindre de bois d'un pouce de diamètre, & de quatre ou cinq de long, dont on se sert comme du maillet, pour faire prendre au *sable* la forme du modèle ; par-dessus ce premier *sable*, on en met d'autre, jusqu'à ce que le châssis soit rempli. On affleure ce *sable* comme celui du premier châssis avec le racloir, & le moule est achevé.

Pour retirer les modèles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier châssis qui a les chevilles, ce qui sépare le moule en deux, & laisse les modèles à découvert que l'on retire du châssis où ils sont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, sorte de couteau de fer. Le même outil sert à tracer les jets de communication d'un modèle à l'autre, lorsque le châssis en contient plusieurs, & les évents particuliers de chaque modèle. Le moule ainsi préparé, & réparé avec des ébouchoirs de fer, s'il est besoin, est, après avoir été séché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire sécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre châssis, ou demi-moules ; savoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toit de maison, & deux autres à côté de ceux-ci, en sorte que le feu en est entièrement entouré ; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occasionner la rupture, lorsqu'on y verse le métal fondu, si les moules n'étoient pas bien séchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainsi les moules, un autre fait fondre le métal, qui est du cuivre, dans le fourneau. Le fourneau est un prisme quadrangulaire de 10 pouces

l i i i

ou environ en tous sens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un massif de maçonnerie ou de briques revêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de résister au feu. Le prisme creux est séparé en deux parties par une grille de terre cuite, percée de plusieurs trous : la partie supérieure, qui a environ un pié de hauteur, sert à mettre le creuset & le charbon allumé : la partie inférieure est le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre, bien lutée avec de la terre glaise ou de la cendre ; c'est dans le cendrier que le porte-vent du soufflet aboutit, d'où le vent qu'il porte passe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille, ce qui anime le feu de charbon dont il est rempli, & fait rougir le creuset & fondre le métal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre, qui glisse entre deux coulisses, on a aussi un couvercle de terre pour couvrir le creuset. Voyez CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diamètre. On se sert pour mettre le cuivre dans le creuset d'une cuillière, appelée *cuillière aux pelotes*, qui est une gouttière de fer emmanchée d'un manche de même métal ; la cuillière est creusée & ouverte dans toute sa longueur, pour que les pelotes de cuivre puissent couler plus facilement dans le creuset. Les pelotes sont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie ensemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puissent entrer en un paquet dans le creuset ; on se sert aussi au fourneau d'un outil appelé *tisonnier*. C'est une verge de fer de 2½ piés de long, pointu par un bout, qui sert à déboucher les trous de la grille sur laquelle pose le creuset. On se sert aussi des pincettes pour arranger les charbons, ou retirer du creuset les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le soufflet de la forge est composé de deux soufflets d'orgue, qu'on appelle *soufflet à double vent*, voyez SOUFFLET A DOUBLE VENT, suspendu à une poutre par deux suspentes de fer, qui soutiennent la table du milieu ; le mouvement est communiqué à la table inférieure par la bascule, qui fait charnière ; l'extrémité de la bascule est attachée par une chaîne, qui tient à la table infé-

rieure où est attaché un poids, dont l'usage est de faire ouvrir le soufflet, que l'on ferme en tirant la bascule, par la chaîne, terminée par une poignée, que l'ouvrier tient dans sa main. Le vent passe par le porte-vent de bois ou de fer dans le cendrier, d'où il passe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal est en fusion, deux ouvriers placent les moules dans la presse, on commence par mettre un ais, de ceux qui ont servi à former les moules sur la couche de la presse, qui est posée sur le baquet plein d'eau, sur cet ais on étale un peu de sable, pour que le moule que l'on pose dessus porte dans tous ses points sur le premier moule, composé de deux chassis ; on met une couche de sable, sur lequel on pose un autre moule ; ainsi de suite jusqu'à ce que la presse soit remplie ; par-dessus le sable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-dessus lequel on met la traverse de la presse, que l'on serre également avec les deux écroues, taraudés de pas semblables à ceux des vis ; toute cette machine est de bois.

Lorsque l'on veut couler le métal, on incline la presse, en sorte que les ouvertures des chassis qui servent d'entonnoirs pour les jets, regardent en-haut ; ce qui se fait en appuyant les moules par la partie opposée sur le bord du baquet, en sorte que leur plan fasse avec l'horizon un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verser le métal, le fondeur écume avec une écumoire ; c'est une cuillière de fer percée de plusieurs trous, au travers desquels le métal fondu passe, & qui retient les scories que le fondeur jette dans un coin du fourneau ; après que le métal est écumé, on prend le creuset avec les happes, & on verse le métal fondu dans les moules. Lorsque le métal a cessé d'être liquide, on verse de l'eau sur les chassis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis ; on relève ensuite les moules, & on desserre la presse d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le sable est ensuite remis dans la caisse, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec lesquelles on prend les creusets dans le fourneau, sont des pinces de fer dont les deux branches sont recourbées en demi-cercle, qui embrassent le creu-

fer ; le plan du cercle , que les courbures des branches forment , est perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuset , a la précaution de mettre à sa main gauche un gros gant mouillé , qui l'empêche de se brûler en tenant la tenaille près du creuset , ce qui ne manqueroit pas d'arriver sans cette précaution , tant par la chaleur des tenailles , que par la vapeur enflammée du métal fondu qui est dans le creuset.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondu , & les remettent à ceux qui les ont commandés sans les réparer.

SABLE, f. m. (*Jardin.*) terre légère sans aucune consistance , mêlée de petits graviers , qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier , & dont on se sert pour couvrir les allées. Il y a du *sable* blanc , du rouge & du noir ; celui-ci se tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux , & fait du bruit quand on le manie : c'est le meilleur de tous les *sables*. On connoît leur bonté en les mettant sur de l'étoffe : si le *sable* la salit , & qu'il y demeure attaché , il ne vaut rien.

On appelle *sable mâle* , celui qui dans un même lit est d'une couleur plus forte qu'une autre , qu'on nomme *sable femelle*. Le gros *sable* s'appelle *gravier* , & on en tire le *sable* fin & délié en le passant à la claie ferrée , pour *sabler* les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

SABLE, (*Plomberie.*) les plombiers se servent de *sable* très-blanc pour mouler plusieurs de leurs ouvrages , & particulièrement pour jeter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *sable* de ces tables , on le mouille légèrement , & on le remue avec un bâton ; ce qu'on appelle *labourer le sable* , après quoi on le bat , & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

§ SABLE, f. m. (*terme de Blason.*) cou-

leur noire (suivant le sentiment ordinaire , quoiqu'il semble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourrures que parmi les couleurs , comme on le dira plus bas) ; émail qui se représente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires , croisées les unes sur les autres.

Le *sable* signifie *science* , *modestie* , *affliction* , *obscurité*.

Les sentimens des auteurs sur l'étymologie de ce terme sont partagés , les uns le font venir de *sable* , qui est une terre noire & humide , sur ce qu'il y a du *sable* de forge qui sert aux peintres pour le noir , après qu'il a été plusieurs fois cuit , mouillé & séché ; d'autres avec plus de vraisemblance le dérivent des *martres zibelines* , dont les plus noires sont les plus belles , qui sont nommées en latin *zabula* ou *fabula* , & en françois *sable*.

Desgabets d'Ombale , à Paris ; *plein de sable*.

De Caulincourt de Beauvoir , près de Noyon en Picardie ; *de sable au chef d'argent*.

Lopriac de Coetmadeuc , en Bretagne ; *de sable au chef d'argent , chargé de trois roses de gueules*. (*G. D. L. T.*)

De Colas de Tenax de Couyeres , de Gassé en Normandie ; *d'argent à la guivre de sable , issante de gueules , au chef de même , chargé de trois roses du champ*.

Borne d'Altier , du Champ aux Cévennes ; *d'or à l'ours levé de sable , allumé & armé de gueules*.

* Ceux qui ont écrit du Blason ne donnent le nom de *fourrures* qu'à l'hermine & au vair ; & ils ont mis le *sable* au nombre des couleurs , parce qu'ils ont ignoré la véritable signification de ce mot , & qu'ils l'ont pris pour du noir ordinaire , tel que le *sable* de forge , ou une terre noire , humide & sablonneuse.

Les *martres-zibelines* (*a*) , dont les plus

(*a*) *Zibeline* , mot tiré de l'Italien , & nom d'une sorte de martre que les septentrionaux nomment *zabelle* ou *sable* , dont la peau est extrêmement estimée pour les fourrures ; les plus noires sont les plus précieuses , *Manuel lexique* , édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois soixante écus , quoiqu'elle n'ait que quatre doigts de largeur. La différence qu'il y a de cette fourrure à toutes les autres , c'est qu'en quelque sens qu'on pousse le poil , il obéit également ; au lieu que les autres poils pris à rebours , font sentir quelque roideur par leur résistance. *Hist. nat. de M. de Buffon* , tome XI , p. 25 , édit. in-12 de 1770. Voy. l'article ZIBELINE , (*Fourrure.*)

noires sont les plus belles, se nomment quelquefois en latin *zabula*, en allemand *zable*, en anglois & en françois *sable*.

L'*histoire générale des voyages*, par M. l'abbé Prévost, tome V, page 287; & l'*Histoire naturelle*, par M. de Buffon, tome II, page 249, édition de 1770, s'accordent à dire que le *sable* ou la *marte* sont le même animal: c'est donc la robe du *sable* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *sable*, semées sur argent, sont les pointes noires de queues d'hermines.

Cette assertion est conséquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel est factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on désigne; car des pièces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de beffroi sans battant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit-gris.

Le *sable* est donc une troisième fourrure en blason.

SABLES D'OLONNE, les (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. Voyez OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, &c. petite ville de France, dans le bas-Maine, sur la Sarthe, à 10 lieues au sud-ouest du Mans, & à égale distance au nord-est d'Angers. Elle est fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'église du Mans par un seigneur nommé *Alvin*. Elle fut érigée en marquisat par Henri IV, en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'histoire de cette petite ville, en 1683, in-fol. Son père Guillaume Ménage y étoit né. *Longit.* 17. 24. lat. 47. 49. (*D. J.*)

SABLÉE, FONTAINE (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine sablée* un vaisseau de cuivre étamé, ou de quelque autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le sable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devoit jamais se servir de vaisseau de cuivre, à cause du vert-de-gris, ou du moins cela n'est permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que sont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, L'ACTION DE (*Physiolog.*) c'est une façon de boire dans laquelle on verse brusquement la boisson tout-à-la-fois

dans la bouche; & la langue conduit le tout dans le gosier avec la même vitesse. C'est cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amyssiis*.

Pour *sabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la valvule du gosier en la baissant sur la langue, ou en retirant la langue sur elle, afin de prendre son temps pour avaler. L'autre est d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laisser passer tout d'un coup la liqueur dans le gosier, sur lequel la langue se retire aussitôt, pour pousser le liquide dans l'ésophage, & pour baisser l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artère.

Cette manière débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoûtant à prendre. Ce moyen est assez bon pour éviter le dégoût, parce que la boisson passe avec tant de vitesse, qu'elle n'a pas le temps de frapper désagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régallade, comme on dit vulgairement, ne diffère de *sabler* qu'en ce que le *sabler* se fait en un seul coup, & que le galet se fait en plusieurs.

Pour boire ainsi on renverse la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arrière pour boucher le gosier, afin d'éviter la chute trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artère; on verse de haut, mais doucement, pour donner le temps à la langue & à la valvule du gosier de s'éloigner pour le passage de la boisson, & lorsqu'il en est passé environ une gorgée, la langue & la valvule se rapprochent subitement pour empêcher que ce qui est encore dans la bouche, ne suive ce qui est déjà dans le gosier, & on profite de cet instant, pour respirer par le nez.

À l'égard du *sabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, servira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule se rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, jusqu'à ce qu'on ait pris son temps pour avaler; lequel temps est toujours après l'inspiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on élève

la valvule , on retire la langue en-devant , pour donner passage à une partie du liquide ; ensuite la langue se retire dans le fond du gosier , pour pousser le liquide dans l'œsophage , de manière qu'elle ne fait qu'avancer la racine en devant , pour laisser entrer l'eau , & ensuite se retirer jusqu'au fond du gosier , tant pour pousser le liquide dans le fond de l'œsophage , que pour boucher les narines & la glotte : ces mouvemens instantanés sont répétés , jusqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez BOIRE & DÉGLUTITION , Mémoire de l'académie de Sciences , ann. 1715 & 1716.*

J'ajoute seulement qu'il n'y a pas le moindre plaisir à *sabler* une liqueur agréable , parce qu'on ne la savoure point en l'avalant tout d'un coup , & d'une seule gorgée. Il y a plus , dans cette manière brusque de boire , on risque de s'étouffer , si par hasard la langue n'a pas pu en baissant promptement l'épiglotte , garantir la trachée-artère du torrent d'un vin fumeux ; c'est là-dessus qu'est fondé ce couplet d'une de nos meilleures chansons bachiques ,

*Chers enfans de Bacchus , le grand Grégoire est mort !
Une pinte de vin imprudemment sablée ,
A fini son illustre sort :
Et sa cave est son mausolée. (D. J.)*

SABLER une allée , (terme de Jardinier.) c'est couvrir avec art une allée de sable , pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *sabler* une allée , il faut la dresser , ensuite la battre à deux ou trois volées ; car , sans cette façon , le sable se mêle en peu de temps avec la terre. Enfin on met dessus l'allée battue , deux pouces d'épaisseur de sable de rivière , sur lequel on passe le rouleau. (D. J.)

SABLESTAN , LE (Géog. mod.) Olearius écrit *Sablustan* , & d'Herbelot *Zablestan* ; province de Perse , sur les confins de l'Indoustan , bornée au nord par le Khorasan , au midi par le Ségestan , au levant par le Candahar , & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah , si fameuse dans l'histoire orientale. Il est arrosé de rivières , de sources & de fontaines. Les montagnes dont il est rempli , ont

été connues des anciens sous le nom de *Paropamisus* , & le pays répond en effet , pour la plus grande partie , aux *Paropamisades* de Quinte-Curce. Le Paropamisus est une branche du mont *Taurus* , toute couverte de bois. Le peuple du pays , dit Olearius , est encore aujourd'hui aussi grossier qu'il étoit du temps d'Alexandre. (D. J.)

SABLIER , s. m. ou HORLOGE DE SABLE , c'est proprement une clepsydre , dans laquelle on emploie le sable au lieu d'eau. *Voyez CLEPSYDRE. (O)*

SABLIER , (Ecriture.) c'est un petit vaisseau où l'on met du sable ou de la poussière , qu'on répand sur l'écriture , afin de la sécher plus vite , ou d'user du papier écrit , comme si l'écriture étoit sèche , la poussière attachée aux lettres buvant le superflu de l'encre , & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIÈRE , s. f. (Gram. & Econ. rustiq.) lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable.

SABLIÈRE , (Charpent.) pièce de bois qui se pose sur un poitrail , ou sur une assise de pierres dures , pour porter un pan de bois ou une cloison. C'est aussi la pièce qui à chaque étage d'un pan de bois , en reçoit les poteaux , & porte les solives du plancher.

Sablère de plancher , pièce de bois de sept à huit pouces de gros , qui étant soutenue par des corbeaux de fer , sert à porter les solives d'un plancher. *Daviler. (D. J.)*

SABLIÈRES , s. f. pl. (Charpent.) espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre , pour n'en pas altérer la force , & qui reçoivent par enclave , les solives dans leurs entailles. (D. J.)

SABLON . s. m. (Gramm.) sable blanchâtre & grossier , dont on se sert pour écurer la vaisselle qui en est proprement détruite. On dit passer au *sablon*.

SABLON , (Conchyliolog.) en latin *natica* ; on pourroit dire *natrice*. C'est un limaçon à bouche demi-ronde ou cintrée , qui diffère de la nérite , en ce qu'il n'a ni dents , ni palais chagriné , ni gencive , ni umbilic comme elle. Il se nourrit sur le rocher , porte une opercule , & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle*. Le col , la bouche , le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de sa coquille , ressemblent aussi beaucoup , excepté pour la grandeur , à ces

trois parties de la guignette. Ses cornes sont assez longues, pointues & très-fines; l'animal dans sa marche les balance sans interruption du haut en bas, & de bas en-haut. Il est rare que dans ce mouvement l'une précède l'autre. Elles se suivent toujours avec beaucoup de justesse, comme si elles battoient en quelque sorte une espece de mesure. (D. J.)

SABLONES, (Géog. anc.) lieu de la Belgique. Antonin le met sur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la première, & à dix mille pas de la seconde. On croit que c'est Santen sur le Rhin; du moins Ortelius adopte ce sentiment. (D. J.)

SABLONNER, v. act. (Econ. domest.) passer au sablon. C'est une maniere de nettoyer la vaisselle dans les cuisines. Si elle est de cuivre, le sablon enleve l'étamage, & rend les vaisseaux d'un usage dangereux. Si elle est d'argent, elle perd ses formes, & souffre un déchet considérable.

SABLONNEUX, adj. (Gram.) abondant en sable ou sablon. Une plaine *sablonneuse*. Les lieux *sablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* se dit aussi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe est dure & grumeleuse, telle est la poire appelée *doyné*.

SABLONNIER, s. m. (Gram.) homme qui va puiser du sablon dans la riviere, ou qui en tire des sablonnières, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, s. f. lieu d'où l'on tire le sable.

SABLONNIERE, (terme de Fondeurs.) c'est un grand coffre de bois à quatre piés, garni de son couvercle, où les Fondeurs conservent, & sur lequel ils corroient le sable dont ils font leurs moules. (D. J.)

SABOR, LE (Géog. mod.) ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a sa source en Espagne, au royaume de Galice, sur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle passe à Bragance, s'accroît dans son cours de quelques ruisseaux, & se perd enfin dans le Duero. (D. J.)

SABORD, s. f. (Marine.) embrasure ou canonnière dans le bordage d'un vaisseau, par laquelle passe un canon. La grandeur de cette embrasure est proportionnée au calibre

du canon. La plupart des constructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés sept pouces pour un calibre de 18, &c. ainsi des autres calibres à proportion. Il y a sur un vaisseau autant de rangs de *sabords* qu'il y a de ponts. Leur distance dans ces rangs est d'environ sept piés, & ils ne sont jamais percés les uns au-dessus des autres. Au reste on appelle *feuillet* leur partie inférieure & supérieure. Voyez encore BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *sabords* par bande : cela signifie qu'il y a un tel nombre de *sabords* par chaque batterie. Voyez Planche I, fig. 1 & fig. 2, les *sabords* & leur situation, & Planche IV, fig. 1, les *sabords* de la première batterie, cotés 197, & les *sabords* de la seconde, cotés 198.

SABOT, s. m. (Hist. nat. Bot.) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont quatre sont disposés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales est fourchu & placé sur l'autre, qui est gonflé & concave, & qui ressemble à un sabot. Le calice devient dans la suite un fruit ou une espece d'ouïre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui sont chargés de semences aussi menues que de la sciure de bois. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SABOT, s. m. (Hist. nat. Bot.) *trochus*, nom générique que l'on a donné à différentes especes de coquilles. V. COQUILLE.

SABOT, (Conchyliolog) en latin *trochus*, genre de limaçons de mer de forme cônica, & qui ont la bouche aplatie en ovale.

Les caractères de ce genre de limaçons, sont les suivans, selon M. Dargenville; c'est une coquille univalve, dont la figure est faite en cône; le sommet est élevé, quelquefois aplati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale est à dents & sans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure cônica de ce genre de coquille & la bouche aplatie en ovale, déterminent son caractère générique.

Cette famille de limaçons que nous nom-

mons *fabots*, renferme des especes fort singulieres, qu'on indiquera dans la suite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme plusieurs spirales, & ce sont là les vrais *fabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conservent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres sont entièrement aplatis, tels que la *lampe antique* & l'*escalier*; il résulte de-là que l'élevation de la figure ne détermine pas le vrai caractère d'un coquillage. Il y a des especes de *fabots* qui sont umbiliqués, & d'autres qui ne le sont pas. Les Bretons appellent *forciere*, une espece de *fabot* qui est petite & plate. Voy. SORCIERE.

Les classes générales de *fabots*, sont les trois suivantes; 1^o celle des *fabots* dont le sommet est élevé; 2^o celle des *fabots* dont le sommet est moins élevé, & qui ont la bouche grande, presque ronde & umbiliquée; 3^o celle des *fabots* dont le sommet est aplati.

Les principales coquilles de *fabots* à sommet élevé, sont: 1^o le *fabot* marbré; 2^o le *fabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3^o le *fabot* pointillé; 4^o le *fabot* de couleur verte & chagriné. On trouve aussi dans cette classe le *fabot* plein de nœuds dont la couleur est, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de rose.

Parmi les *fabots* de la seconde classe, on distingue; 1^o la veuve, 2^o la pie, 3^o le tigre, 4^o le *fabot* à côtes élevées, & à sommet pointu; 5^o le *fabot* armé de pointes & de boutons; 6^o le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toit chinois*; 7^o le *fabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8^o le *fabot* garni de pointes en compartimens; 9^o le *fabot* brut avec une épercule; 10. le bouton de camifole chagriné & qui a des dents; 11^o l'éperon ou la molette d'éperon; 12^o le petit éperon; 13^o le *fabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la seconde classe de *fabots*, reçoivent dans plusieurs de leurs especes de tels changemens en passant par les mains de ceux qui les polissent, & quand ces coquilles ont été gardées dans les cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *fabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *fabot* vert

étant dépouillé, brille comme la nacre de perle; le *fabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, &c.

Dans la classe des *fabots* dont le sommet est aplati, on compte les especes suivantes; 1^o la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2^o le *fabot* rayé de blanc & de rouge; 3^o le *fabot*, dont la bouche a des dents; 4^o le *fabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5^o le *fabot*, dont le sommet est creusé & fauve; 6^o le *fabot* à sommet tout jaune; 7^o le *fabot* aplati, dont la bouche est presque ronde; 8^o le *fabot* nommé l'*escalier*, ou le *cadran*, à bouche aplatie; 9^o le *fabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10^o le *fabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11^o le petit *fabot* aplati, tirant sur le blanc, & la couleur de rose.

On trouvera la représentation de toutes ces différentes especes de *fabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même temps, que le nom de *fabot* conformément à l'origine de ce mot, est fort mal appliqué à différentes especes de ces coquilles, puisqu'il n'y en a que quelques-unes qui aient la figure du *fabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces sortes de coquilles, *limaçons à bouche aplatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *fabot*, a la chair d'un blanc sale tirant sur le jaune; sa bouche est brune, ses yeux sont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes sont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaisses, & d'une pointe fort camuse.

Ce même animal a un avantage sur le limaçon à bouche ronde, & sur le limaçon à bouche demi ronde, c'est de n'être point sujet comme eux par la configuration & la juste proportion du poids de son corps avec la plaque charnue sur laquelle il rampe, à se renverser en passant dans les endroits escarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la grosseur à la force de l'animal, sont renversés, froissés & blessés, avant qu'ils aient pu s'en garantir en retirant leurs cornes,

leur bouche , & en rentrant promptement dans leur coquille. (*D. J.*)

SABOT , (*Archit.*) est un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de grosseur , dans lequel s'emboîte l'extrémité d'un calibre , & sert à le diriger le long de la regle pour pousser les moulures.

SABOT , (*Boissellerie.*) sorte de chaussure de bois léger & creusé , dont les paysans se servent en France , faute de souliers ; les plus propres viennent du Limousin. Ce sont à Paris les Boisseliers , les Chandeliers , & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conseilla de porter des *sabots* à un jeune enfant de qualité , qui commençoit à être attaqué du *rachitis* ; mais on ne trouva pas une seule paire de *sabots* dans toute la grande-Bretagne , il en fallut faire venir de France ; je fais pourtant que les anciens connoissoient les *sabots* , & qu'ils en faisoient ; c'étoit la chaussure des plus pauvres laboureurs ; mais ce qu'il y a de particulier , c'est que c'étoit aussi celle des parricides lorsqu'on les enfermoit dans un sac pour les jeter dans la mer ; Cicéron nous apprend cette dernière particularité prescrite par la loi : *Si quis parentes occiderit , vel verberarit , ei de damnato obvolvatur os folliculo lupino , soleæ lignæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

SABOT , en terme de *Boutonnier* ; c'est une espèce de pompon formant un demi-cercle en bas & en haut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur , mis en soie & bordé de cannetille pour entrer dans la composition d'un ornement quelconque. Voyez METTRE EN SOIE & CANNETILLE.

SABOT , instrument de *Passementier-Boutonnier* ; c'est un petit outil de bois à plusieurs coches , de cinq ou six pouces de longueur dont on se sert pour fabriquer les cordons de chapeaux , c'est-à-dire pour assembler plusieurs cordons ou fils , & les tortiller ensemble pour en faire un plus gros.

SABOT , terme de *Cordier* ; outil de bois à plusieurs coches , dont le cordier se sert pour cabler le cordage en trois , quatre , ou en plus grand nombre. (*D. J.*)

SABOT , en terme d'*Epinglier* ; sa forme est trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en servent ordinairement pour frap-

per sur les bouts d'une dressée qu'ils cueillent. Ils enlèvent encore quelquefois le dessus pour s'en servir comme d'une boîte à mettre des têtes. Voyez ce mot à son article.

SABOT , (*Maréchallerie.*) c'est toute la corne du pié du cheval au-dessous de la couronne , ce qui renferme le petit pié , la sole & la fourchette. Le *sabot* se détache quelquefois entièrement , à cause des maladies qui attaquent cette partie ; telles sont les encloûres , le javart encorné , & les bleimes. Un cheval à qui le *sabot* est tombé , n'est plus propre aux grands travaux.

Le *sabot* blanc est ordinairement d'une corne trop tendre , le noir est le meilleur : on divise le *sabot* en trois parties ; la pince , qui est le devant ; les quarrées , qui sont les deux côtés ; & les talons qui sont derrière. On appelle encore le *sabot* , l'ongle ou les parois du pié.

SABOT , en terme de marchand de mode , est proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant , sur laquelle on met la garniture par étages du haut en bas. Voyez GARNITURES.

SABOT , (*Rubannerie.*) est une espèce de navette de même matière & à-peu-près de même forme , excepté ce qui suit ; le *sabot* est d'abord plus épais & plus grand que la navette il porte à sa face de devant trois trous placés horizontalement les uns à côté des autres à peu de distance , chaque trou revêtu de son anneau d'émail. V ANNELET. Le *sabot* contient trois petits canons à bords plats , excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui sont un peu convexes , pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *sabot* contigus à la brochette , & profiter par-là de toute la place ; en outre les bords plats de ces canons qui se touchent dans le *sabot* n'y laissent pas de vuide , & les bords des deux bouts se trouvant convexes , sont plus conformes à la figure du *sabot* où ils aboutissent ; l'usage du *sabot* est de porter , comme la navette , au lieu de trame sur les trois petits canons , autant de brins de cablé ou grisette , pour en enrichir les bords du galon ; le *sabot* ne se lance jamais en plein comme la navette , il passe seulement à mains posées à travers la levée de chaîne qui lui est destinée , après quoi il se pose sur le carton , jusqu'à ce qu'il soit nécessaire

nécessaire de le reprendre ; on entend parfaitement qu'il en faut deux , c'est-à-dire , un pour chaque bord , l'un exécutant comme l'autre , les desseins, coquilles , &c. que l'on voit à chaque bord ; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. V NAVETTE.

SABOT , (*Tireur d'or.*) est une partie du rouet du fileur d'or , qu'on peut regarder comme la principale pièce du rouet. C'est une roue à plusieurs crans qui décroissent par proportion sur le devant. Elle est traversée par l'arbre qui va de-là passer dans le noyau de la grande roue. C'est sur ce sabot qu'est la corde qui descend par trois poulies différentes sur la roue de la fusée. La raison de l'inégalité de ces crans , de ceux de la fusée , & de ceux des cazelles , est le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandises qu'on travaille.

SABOT , (*Jeu*) *turbo* , sorte de toupie qui est sans fer au bout d'en-bas , & dont les enfans jouent en le faisant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de sabot est fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquième élégie du premier livre* :
 » J'avois autrefois du courage , & je sup-
 » portois les disgrâces sans m'émouvoir ;
 » mais à présent je sens bien ma foiblesse ,
 » & je suis agité comme une toupie fouettée
 » par un enfant dans un lieu propre à cet
 » exercice.

*Asper eram , & benè dissidium me ferre lo-
 quebar ;*

*Ac verò nunc longè gloria fortis abest ,
 Namque agor , ut per planâ-citus sola verbere
 turbo*

*Quem celer assuetâ versat ab arte puer.
 (D. J.)*

SABOTA , (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale* , comme Pline l'écrit , *l. VI, c. xxviiij* , en disant que c'est une ville de l'Arabie heureuse , capitale des Atramites , & que dans l'enceinte de ses murailles on y comptoit soixante temples. (*D. J.*)

SABOTIER , *s. m.* (*Gramm.*) ouvrier qui fait des sabots. Ce travail se fait ou dans la forêt ou aux environs. La maîtrise des eaux & forêts veut que le sabotier se tienne à demi-lieu de la forêt.

SABOU , (*Géogr. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë* , qu'ils prononcent *Sabou* ;

Tome XXIX.

petit royaume d'Afrique en Guinée , sur la côte d'Or , entre le royaume d'Acanni au nord , & la mer au midi. Il est fertile en grains , patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Nassau , qui étoit leur chef-lieu en Guinée , avant qu'ils eussent pris Saint-George de la Mine , qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont aussi maintenant un fort à *Sabou*. (*D. J.*)

SABRAN , (*Géogr. mod.*) ville d'Asie en Tartarie , au Capschac , à 98 degrés de long. & à 47 degrés de latit. (*D. J.*)

SABRAQUES , LES (*Géogr. anc.*) *Sabracæ* ; ancien peuple de l'Inde , selon Quinte-Curce , *l. IX, c. viij*. Ils étoient dans l'espace qui est entre l'Indus & le Gange , mais assez près de l'Indus. Cet historien dit : » Le roi commanda à Craterus de mener l'armée par terre en côtoyant la rivière , où s'étant lui-même embarqué avec sa suite ordinaire , il descendit par la frontière des Malliens , & de-là passa vers les *Sabraques* , nation puissante entre les Indiens , & qui se gouverne selon ses lois en forme de république : ils avoient levé jusqu'à soixante mille hommes de pié , & six mille chevaux , avec cinq cens chariots , & choisi trois braves chefs pour les commander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur soumission à Alexandre , ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Justin , *l. XII, c. ix* : *hinc in Ambros & Sugambros navigat*. Les critiques sont persuadés que c'est la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce sont le même peuple que les *Sydracæ* ou *Syndraci* de pline , *l. XII, ch. vj*. Cet auteur , parlant d'une sorte de figue , dit : *plurima est in Sydracis expeditionum Alexandri termino*. Ailleurs , il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Danganæ. (*D. J.*)

SABRATA , (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia* , ville maritime & colonie romaine en Afrique , dans la Tripolitaine. Ptolomée , *l. IV, c. iij* , en fait mention. Antonin & la table de Peutinger , la mettent dans leurs deux itinéraires. C'est aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le siège d'un évêque. (*D. J.*)

K k k k

SABRE, ou CIMETERRE, f. m. (*Art. milit.*) espece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame est forte, pesante, épaisse par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *fabel*, qui a la même signification en allemand, ou du mot *slavon*, *fabla*, espece de *fabre*.

Les Turcs se servent fort adroitement de cette arme, qui est celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un seul coup de *fabre* un homme de part en part. *Chambers.*

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, sur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle soit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long. 10. 20. lat. 40. 22. (D. J.)*

SABURE, f. m. (*Médecine.*) c'est l'humour grossiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de santé, tapisse les intestins.

SABURE, (*Marine.*) grosse arme dont on leste un bâtiment.

SABUS, f. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chassa de son pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez Vossius, de idolatria Gentilium, l. I, c. xij. (D. J.)*

SAC, f. m. *terme général*; espece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a cousue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reste qu'une ouverture par le haut. Les sacs sont ordinairement plus longs que larges. On se sert de sacs pour mettre plusieurs sortes de marchandises, comme la laine, le pastel, le safran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les fèves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choses semblables. (*D. J.*)

SAC, (*Critiq. sacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a passé dans presque toutes les langues, pour signifier un sac; outre son acception ordinaire, il se prend pour un cilice, ou pour un habillement grossier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrit la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroît par un passage de Judith,

4. 8. Ils se ceignirent les reins d'un sac. *Isaïe* ôta le sac, qu'il portoit sur ses reins, *Isaïe, XX, ij.* On prenoit le sac dans le deuil, *II. Rois, iij, 31*; dans la douleur amere, *III. Rois, xx, 32*; dans la pénitence, *ibid. xxj, 27.* Enfin dans les calamités publiques, *Mardochee* prit le sac & la cendre; *Esther, IV, j.* Ils ne jettoient point la cendre sur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient, *ἐπι τὰς κισδῆρεις αὐτῶν*, sur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiscopales, mais des especes de bonnets. Dans les temps de bonnes nouvelles, qui succédoient subitement aux événemens malheureux, on témoignoit sa joie en déchirant le sac qu'on avoit autour de ses reins. (*D. J.*)

SAC A TERRE, (*Art. milit.*) est un sac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, & dont les soldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux ensemble. On les fait de bonne toile d'étoüpes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il se peut, & d'une bonne fabrique, bien serrée. Le sac à terre doit avoir environ deux piés de hauteur sur 8 ou 10 pouces de diametre. Quand le terrain est dur & de roche, on se sert dans les tranchées de sacs à terre & de gabions. On en fait aussi des batteries dans plusieurs occasions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAÏNE, est un sac qui ne differe du sac à terre, que parce qu'il est plus grand, & qu'il est rempli de laine. On s'en sert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUÏRE, sont des sacs remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette sur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez sur ce sujet, notre traité d'Artillerie, seconde édition. (Q)*

SAC, (*Commerce.*) le sac est aussi une certaine mesure dont on se sert en plusieurs villes de France ou des pays étrangers, pour mesurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. *Agen, Clérac, Tonneins, Tournons, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Thiel,*

Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*, dont voici les proportions avec le setier de Paris.

Cent *sacs* d'Agen font 56 setiers de Paris, ceux de Clérac de même; cent *sacs* de Tonneins font 49 setiers de Paris; cent *sacs* de Tournon, 48; cent *sacs* de Valence $62\frac{2}{7}$; 25 *sacs* de Bruxelles, 19; 28 de Thiel, pareillement 19; & cent *sacs* de Grenade, 43 setiers de Paris. A Anvers les quatorze *sacs* font le tonneau de Nantes, qui contient 9 setiers & demi de Paris. L'on se sert aussi à Amsterdam du *sac* pour mesurer les grains; quatre schepels font le *sac*, & 36 *sacs* le last. Voyez LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SAC, (*Agriculture.*) les vigneron appellent *sac* une certaine quantité de marc qui reste après le pressurage du vin ou du cidre, qui est ordinairement la quantité de pressurage que porte un pressoir; on dit *couper, lever un sac.* (D. J.)

SAC A POUVRE, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi l'enveloppe de papier qui contient la charge des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier.*) pour faire sortir d'un bassin d'eau une grande quantité de feux de toutes especes, préparés pour cet élément, il n'y a rien de plus naturel que de rassembler plusieurs trompes en faisceau; cependant on se borne ordinairement au nombre de sept, parce que sept cartouches égaux rangés autour d'un, se touchent mutuellement, laissent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il est possible, & forment une circonférence susceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laisse aussi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-dessus de sept.

Tout l'artifice de cet assemblage consiste donc à lier un paquet de sept trompes faites exprès pour jeter des genouillieres, des plongeons, des fusées courantes, des serpentaux & des globes, pour brûler sur l'eau. Cette ligature peut se faire par le moyen de ficelles croisées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, si l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne glissent.

Cet assemblage fait, on le fait entrer dans un *sac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond est un plateau de planche sciée en rond, d'un diamètre égal à la somme de trois de ceux de la trompe, sur les bords duquel la toile en *sac* est clouée & goudronnée. On attache au-dessous du plateau un anneau ou un crochet pour y suspendre un petit *sac* de sable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau jusqu'àuprès de son bord supérieur, pour qu'il y soit presque tout caché.

SAC, en terme de *Boursier*, est une espece d'étui fait d'étoffe, sans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle chose; il y a des *sacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, terme de *Charbonnier*, on l'appelle aussi *charge*, parce que c'est tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine composée de deux minots ou seize boisseaux; le minot de charbon doit se mesurer charbon sur bord. *Savary.* (D. J.)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains.*) c'est une certaine mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France & des pays étrangers, pour mesurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'est une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Bruxelles, Rotterdam, Anvers, & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*. *Voy. SAC, Commerce.* (D. J.)

SAC A OUVRAGE, en terme de *Marchand de modes*, est une espece de grande bourse diversement enrichie, & se fermant avec des cordons comme une bourse. Autrefois les dames s'en servoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupaient. Aujourd'hui ils sont devenus partie de la parure; on ne sort pas plus sans *sac à ouvrage* dans le bras que sans fichu sur le cou: cependant fort souvent l'un est aussi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie.*) suivant les ordonnances de police de Paris, le *sac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boif-

feaux mesurés ras, & les douze sacs font ordinairement une voie. (D. J.)

SACS DE CINQUANTE, en terme de Fondeur de plomb à tirer, sont des sacs de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC ou CHAUSSE, terme de Pêche. Voyez CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (Littérat.) Voy. RETICULUM.

SACA, (Géog. mod.) nom commun à une petite contrée de Madagascar, & à une ville ruinée d'Afrique, sur la côte de la Méditerranée; autrefois nommée *Tipasa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs disent qu'Alger a été bâtie sur ses ruines. (D. J.)

SACAL, f. m. (Hist. nat. Minéralog.) nom sous lequel on a quelquefois désigné le succin ou l'ambre jaune. Voyez l'article SUCCIN.

SACANIE, (Géogr. mod.) la *Sacanie*, *Zacanie*, & *Zaconie*, sont un seul & même nom. Voyez ZACONIE.

On appelle ainsi la partie de la Morée la plus voisine de l'isthme de Corinthe, entre cet isthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos: aujourd'hui Corinthe & Napolide Romanie, en sont les principaux lieux. (D. J.)

SACARE, f. m. (Comm.) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Il pèse autant que le denier ou scrupule de l'Europe. Au-dessus du *sacare* sont le *sompi* & le *vari*; au-dessous le *nanqui* & le *nanque*. Voy. SOMPI, &c. Dict. de Comm.

SACASINA, (Géog. anc.) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va jusqu'au fleuve Cyrus, selon Strabon, liv. XI, pag. 528. Il nomme ce lieu, liv. II, pag. 73, *Sacassina*, σακασίνη; au liv. XI, pag. 50, *Sacassena*, σακασσηνη; & dans un autre endroit, pag. 528, qui est celui dont il est principalement ici question, *Sacassene*, σακασσηνη. C'est apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Saca*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la *Sacassene* de Strabon, liv. VI, ch. ix, le nom de *Sacassani*, qu'il

donne aux habitans; il les place près du Cyrus. (D. J.)

SACAURAQUES, (Géog. anc.) *sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, in *Macrobis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de son exil par les *Sacauragues*, scythes, à l'âge de 90 ans, commença de régner, & régna encore 7 ans. Ce sont les *Saragauca* de Ptolomée, l. VI, c. xiv, dans la Scythie, en deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (D. J.)

SACCADE, f. f. en terme de Manège, est une violente secoussé que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en sert lorsque le cheval pèse trop sur la main ou qu'il s'arme. Voyez S'ARMER.

La *saccade* est une correction dont on fait rarement usage dans la crainte de gêner la bouche du cheval. Voyez BOUCHE.

SACCADE, (Ecriture.) se dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'encre, des passes trop longues, accidens causés par une plume dont le mouvement est trop rapide & nullement réglé, ou par des soulevées de bras & de poignet trop considérables.

SACCADER, v. act. (Maréchal.) c'est mener un cheval en lui donnant continuellement des *saccades*. Voyez SACCADE.

SACCAGE, (Droit de Seigneurs.) on appelle ainsi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'est-à-dire le droit que les seigneurs se sont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qui s'exposent en vente dans leurs marchés. (D. J.)

SACCAGER, v. act. (Gram.) c'est abandonner une ville aux soldats quand elle est prise. Rome a été *saccagée* plusieurs fois. Nous nous en servons pour des défords moins grands. La fontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtresses, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *saccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard est l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils sont dépouillés à mesure qu'ils tombent sous différentes mains.

SACCAI, (Géogr. mod.) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne

subsistoit plus de son temps; mais les auteurs de l'ambassade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, sur la côte orientale de la baie d'Osacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit. 152. 27. latit. 35. 46.* (D. J.)

SACCARII, f. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainsi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit seule le privilège de transporter toutes les marchandises du port dans les magasins, personne n'ayant droit d'employer à cet effet ses propres esclaves, & moins encore les esclaves d'autrui. (D. J.)

SACCHI, **SACCHO** ou **SACS**, f. m. pl. (*Com.*) mesure des grains, dont on se sert à Livourne; quarante *facchi* font le last d'Amsterdam. Le *faccho* de blé pèse environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez LAST. Diction. de Commerce.*

SACCILAIRE, f. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui sembloient se servir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, f. f. (*Gram.*) *Voyez CORNEMUSE.*

SACCOPHORES, f. m. (*Hist. ecclési.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils se couvroient de sacs, & faisoient profession de mener une vie pénitente.

Ce mot est grec *σακκοφοροι*, formé de *σακκος*, un sac, & *φερω*, je porte.

Ily a apparence que ces *saccophores* étoient les mêmes que les Enkratites & les Messaliens. Théodose fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voy. ENKRATITES & MESSALIENS.*

SACCOTTAY, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au royaume de Siam, située vers les montagnes qui séparent le Siam & le Pégu. (D. J.)

SACÉES, f. f. pl. (*Hist. anc.*) en grec *σακια*; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déesse *Anaitis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les saturnales, une fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours, pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale, qu'on ap-

pelloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice. *Voyez SATURNALES.*

SACELLAIRE, f. m. (*Empire grec.*) c'étoit, dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou, comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'église aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *facellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un sac, une bourse. (D. J.)

SACER, **SACRA**, **SACRUM**, (*Litt.*) le mot *sacer* signifie deux choses bien différentes; ou ce qui est consacré à la religion, ou ce qui est exécration.

Sacrum, regarde ce qui étoit consacré aux dieux par les pontifes; *sanctum*, ce qui étoit saint & inviolable; *religiosum*, ce qui concerne les tombeaux & les sépulcres des mânes.

Sacer sanguis, est le sang des victimes; *ædes sacra*, un temple consacré à quelque dieu; *sacrum ritu*, un rite consacré.

J'ai dit que *sacer* désignoit aussi ce qui est exécration. De-là vient que Virgile a dit au figuré, *auri sacra fames*, exécration de richesses. Servius prétend que l'étimologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécration*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marseille. » Lorsque la peste, » dit-il, régnoit dans cette ville, on choissoit un mendiant, un misérable, qui » après avoir été nourri & engraisé pendant » quelque temps aux dépens du public, étoit » promené par les rues, & ensuite sacrifié. » Tout le peuple lui donnoit avant son sacrifice mille malédictions, & prioit les dieux » d'épuiser sur lui leur colere. Ainsi cet » homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué* » au sacrifice, étoit maudit & exécration. (D. J.)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre masculin, veut dire *sacré*; on fait qu'il fait au féminin *sacra*, & au neutre *sacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur lan-

gue par *ἱερός*, *ἱερα*, *ἱερον* ; mais ces mots, soit latins, soit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorsqu'ils sont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu : en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne sacrée, lieu de l'Asie mineure, au voisinage de Clamozène, selon Tite-Live, *lib. I, ch. xxxix*.

2°. *Sacer campus*, le champ sacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethiopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, selon Diodore de Sicile, *lib. I, ch. xxij*. Le tombeau d'Osiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de sacré à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline sacrée, colline d'Italie, qui selon Tite-Live, *lib. II, chap. xxxij*, étoit à 3 milles de Rome, sur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine sacrée, fontaine de l'Epire, selon Solin, *ch. vij*. « Il y a, dit-il, en Epire une fontaine sacrée, plus froide qu'aucune autre eau, qui produit deux effets très-oppoſés ; car si on y plonge un flambeau allumé, elle l'éteint ; si de loin, & sans aucun feu, on lui présente un flambeau éteint, elle l'allume ». Le même Solin donne le nom de *sacer fons*, à une rivière apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf consacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorsque son temps seroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois sacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, selon Strabon, *lib. V, pag. 234*. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit aussi plusieurs bois sacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne sacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Querſonnèſe de Thrace, selon Xénéphon, *lib. VII*. Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inscription trouvée en cet endroit. Justin, *lib. XLIV, ch. iij*, parle aussi d'une montagne sacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à présent cette montagne *Pico-sagro*. Elle est entre Orenſe & Compostelle.

7°. *Sacer portus*, le port sacré, port de la Scythie Asiatique, sur le Pont-Euxin, à 180 stades du port de Pagræ, & à 300 de

Sindicque, selon Arrien dans son *périple du Pont-Euxin*.

8°. *Sacer sinus*, le golfe sacré, golfe de l'Arabie-Heureuse, sur le golfe Persique, selon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi*. (D. J.)

SACERDOCE, s. m. (*Antiq. Grec. & Rom.*) Toute religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire des ministres qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains, qui s'en sont déchargés en tout ou en partie sur des ministres subalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des souverains pontifes, des prêtres, & d'autres ministres subalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophètes qui annonçoient les oracles. Le *sacerdoce*, à Syracuse, étoit d'une très-grande considération, selon Cicéron ; mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit lieu. Le *sacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie ; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les seuls patriciens qui exerçoient le *sacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives ; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avoient fait dans les premières charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le college des prêtres ; bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conserva jusqu'au temps des empereurs. Le *sacerdoce* avoit à Rome différens noms, & différentes fonctions : le souverain pontife, le roi des sacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices, les saliens, les arvaies, les luperces, les sibilles, les vestales.

Ajoutons que le *sacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouissoit de grands privilèges. Les prêtres pouvoient monter au capitol sur des chars, ils pouvoient entrer au sénat : on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux ; mais ils

fournissoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient se marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire, prenoient part au ministère. Quand il s'agissoit d'élire un prêtre, on examinoit sa vie, ses mœurs, & même ses qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boîteux, bossu, &c. Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis.

SACERDOCE, (*Critique sacrée.*) prêtrise, dignité sacerdotale. On peut distinguer dans l'Écriture trois sortes de *sacerdotes*: 1^o celui des rois, des chefs de familles, des premiers-nés à qui il appartenoit de droit d'offrir des sacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appelés *prêtres*, *sacerdotes*. 2^o Le *sacerdoce* d'Aaron & de sa famille, *Ecclés. xlv, 8*. 3^o Le *sacerdoce* de Jesus-Christ qui sera sans succession, *Hébreux vij, 24*. Quant au *sacerdoce* chrétien, un Pere de l'Église l'a fort bien défini, une oblation de prières & d'instructions par lesquelles on gagne les âmes que l'on offre à Dieu. (*D. J.*)

SACERDOTAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice est *sacerdotal* quand il doit être desservi par un prêtre; il est *sacerdotal à lege*, quand c'est la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtrise; à *fundatione*, quand c'est le titre qui le requiert. Voyez **BÉNÉFICE**. (*A*)

SACES, LES (*Géogr. anc.*) ou *Sagues*, ou *Sacæ*; ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II, ch. lxxij*, dit, en parlant des Scythes, qu'on les distingue par des noms particuliers; que quelques-uns sont appelés *Sacæ*, d'autres *Massagetes*, d'autres *Arimaspes*. Strabon, *liv. II, pag. 512, 512 & 513*, dit, les Scythes qui commencent à la mer Caspienne, s'appellent *Dacæ*, (*Daha*); plus à l'orient sont les *Massagetes*, & les *Sacæ*. Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appelée *Sacasena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés jusqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour se réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers Persans prirent leur temps pendant la nuit, les attaquèrent & les taillèrent en pièces.

D'autres, dont Strabon rapporte aussi le sentiment, mettent cet événement sous Cyrus. Ils disent que ce roi faisant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec son armée jusqu'en un lieu où il avoit laissé ses bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ses troupes. Comme l'ennemi le poursuivoit, il laissa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chère, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, se livrerent aux plaisirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba sur eux pendant qu'ils étoient déformés, & ne songeoient qu'à boire & à danser: il remporta une victoire complète, en mémoire de laquelle fut instituée la fête nommée *sacæa*.

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il est, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane, depuis le coude du Jaxarte jusqu'à sa source, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il est borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Ascatanças, qui est une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils transportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & se logeoient dans les bois: il les partage entre plusieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Ascatanças, les Massagetes; entre ceux-là les Grinéens scythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je pense de plus vraisemblable sur les *Sagues*. Ils étoient originellement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxarte, dans la grande Scythie; tous les géographes anciens sont d'accord là-dessus; & les Perses donnoient le nom général de *Sagues* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appelons aujourd'hui *Tariars*. Les *Scythes* ou les *Sagues* occupèrent ensuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui est entre l'Oxus & le Jaxarte. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Massagetes* & de *Corasmiens*; mais

les uns & les autres avoient passé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perses donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Dehistan* donné au pays occupé par une nation de Tartares sur le bord de la mer Caspienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il semble même que le nom de *Saques* ou de *Massagetes* désignoit les Scythes nomades, habitant sous des tentes, & vivant de leur chasse ou du lait de leurs troupeaux. L'histoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot semble un reste du nom de *Massagetes*; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines désertes qui sont au nord de la mer Caspienne, paroît de même formé sur le nom de *Saques*; car on fait que les Grecs n'ayant pas le son du *schin* des Orientaux, l'exprimoient par une *s*, comme font chez nous les personnes qui grassèyent. (*D. J.*)

SACHALITES, LES, (*Géog. anc.*) *Sachalitæ*; ancien peuple de l'Arabie Heureuse, sur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état présent de l'Arabie n'est nullement reconnoissable; mais cependant on peut dire, sur une combinaison d'indices, que Ptolomée, *liv. VI, ch. viij*, concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, selon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, disent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbesti Pinisi super utribus navigant*. Comme la pêche des perles *colymbesti Pinici*, se fait par des plongeurs qui vont ramasser au fond de la mer cette sorte d'huître où elle se trouve: pour traduire Ptolomée d'une manière intelligible, il falloit dire: *in quo est margaritarum piscatio, incolæ super utribus transnavigant*. En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite; & avant que de nommer les lieux de la côte, il ajoute, à l'occasion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traversoient sur des outres.

Ptolomée, *liv. I, ch. xvij*, ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte jusques dans le golfe Persique. Ainsi leur pays répondoit au royaume de Carefen, au pays de Mahré, au royaume de Mascate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalites regio*.

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui se tire des positions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoissons sous le nom de *Taphar*, qui est fort étroit; & par conséquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros jusqu'au cap Corodamum, c'est-à-dire depuis le Fartaque jusqu'au Razalgate. (*D. J.*)

SACHÉE, f. f. (*Comm.*) ce qu'un sac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandises. Une *sachée* de laine, une *sachée* de blé, une *sachée* de pois.

SACHÉE, est aussi la mesure à laquelle on vend les broquettes qui se font à Tranchebray près Falaise. Elle est du poids de soixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente seulement pour celles qui sont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette mesure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, f. m. (*Gramm.*) petit sac. Voyez l'article SAC, & les articles suivans. Un *sachet* odorant.

SACHET, terme de Chirurgie concernant la matière médicale externe, c'est une composition de médicamens secs & pulvérisés mis en un petit sac. Les *sachets* doivent avoir la figure des parties sur lesquelles on les applique. Ceux qu'on destine à couvrir la tête sont faits en manière de bonnet ou de coiffe. Ils sont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuse aux *sachets* qu'ils appliquoient sur la région de l'estomac: ils faisoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils destinoient pour la rate, &c. La matière des *sachets* est fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent plusieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au mot CUCURPE, la composition des bonnets piqués aromati-
ques

ques pour fortifier la tête. Ambroise Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du son, une poignée; du millet, une once; du sel, deux gros; roses rouges, fleurs de romarin, de stœchas, de clous de girofles, de chacun deux gros; feuilles de bétoine & de sauge, de chacune demi-poignée: on coud toutes ces drogues en poudre dans une coïse, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de sandarac, jettée sur des charbons ardents. On applique sur les yeux des *sachets* discutifs & résolutifs; composés avec les poudres de fleurs de mélilot, de camomille, de sureau, les sommités de romarin, les fleurs de stœchas, &c. auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour discuter & dissiper des ventosités, on ajoute aux plantes ci-dessus spécifiées, les poudres de semences d'anis, de fenouil, &c. Pour soutenir les poudres & empêcher qu'elles ne se jettent de côté & d'autre, on les met sur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *sachet*. On arrose quelquefois les *sachets* avec du vin chaud, ou des eaux distillées; quelquefois on les expose à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuse de quelque eau distillée jettée sur une pelle rougie au feu, &c. Voyez FUMIGATION. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent aussi entre deux linges, sous la dénomination de *sachets*; mais ce sont plutôt des cataplasmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *sachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laisse pendre ledit *sachet*, grand comme l'extrémité du pouce, sur la région inférieure du sternum. Quoi qu'on ait dit, à l'article AMULETE, de la vertu de ces sortes de parfums, il est difficile que la raison se prête à croire que les causes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *sachet*. Quelques personnes n'en blâment pas l'usage, parce qu'il est certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en est-ce pas un très-grand que de mettre toute sa confiance à une pratique inutile qui empêche de se précautionner d'ailleurs par le régime, & des atten-

Tome XXIX.

tions sévères contre l'atteinte d'un accident aussi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur.* (Y)

SACHETS de mitrailles, (*Artillerie.*) ce sont de petits sacs de toile qu'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACHETTES, f. f. pl. (*Hist. eccléf.*) religieuses de l'ordre de la pénitence, ou du sac, ou des sachets; elles avoient une maison proche Saint-André-des-arts, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des sachettes*.

SACIENS, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) c'est la même secte que les Anthropomorphites. Voyez ANTHROPOMORPHITES.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Venise, dans la Marche Trévifane, à 10 milles de Ceneda. Elle est peuplée & à son aise. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un siège épiscopal suffragant d'Aquilée; mais d'autres savans prétendent que ce siège étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long. 29. 55. lat. 46. 3.* (D. J.)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Espagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'est présentement *Alcorruen*.

SACLÉS, f. m. (*Gramm.*) nom que l'hérésiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, f. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'est un sac de cuir qui est pendu à l'arçon de la selle.

SACODION, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturalistes à l'améthyste lorsqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, f. m. (*Archit.*) c'est le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'Italien *sacoma*. (D. J.)

SACOUAGE, ou SACCAGE, f. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'est-à-dire le droit que les seigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qu'on expose en vente dans les marchés. Voyez MINAGE. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

L 111

SACQUEBUTE, f. f. (*Musique instrum.*) instrument de musique qui est à vent, & une espèce de trompette harmonique, qui diffère de la militaire en figure & en grandeur. Elle a son embouchure ou son bocal & son pavillon semblables; mais elle a quatre branches qui se démontent, se brisent à l'endroit des nœuds, & souvent au tortil, qui est le même tuyau qui se tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'instrument; ce qui le fait descendre d'une quarte plus bas que son ton naturel. Elle contient aussi deux branches intérieures, qui ne paroissent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pousse jusque vers la potence, & qui l'allonge comme on veut, pour faire toutes sortes de tons; les branches visibles servent d'étui aux invisibles. La *saquebute* ordinairement a huit piés, lorsqu'elle n'est point allongée, & qu'on n'y comprend point son tortil. Quand elle est tirée de toute sa longueur, elle va jusques à quinze piés. Son tortil est de deux piés neuf pouces; elle sert de base dans toutes sortes de concerts d'instrumens à vent, comme font le serpent & le fagot ou basson, & elle sert de basse-taille aux haut-bois. (*D. J.*)

SACQUIERS, f. m. pl. (*Comm.*) mesureurs de sel. On appelle ainsi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la mesure de tous les sels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cause des sacs qu'ils fournissent pour le transport de ces sels. Leur droit de mesurage consiste en une mine de sel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils mesurent. Ils donnent à ces deux pellées surabondantes le nom de *sainte-goute*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hist. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuses tant publiques que particulières. Pour celles de la première espèce. Voyez *FETE*.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût ses fêtes domestiques & annuelles qu'on nommoit *sacra gentilitia*, qui se célébroient dans chaque maison, & devoient être réguliè-

ment observées, même en temps de guerre & de calamités, sous peine de la vengeance céleste. On célébroit aussi le jour de l'anniversaire de sa naissance, qu'on appelloit *sacra natalitia*, celui où l'on prenoit la robe virile, *sacra liberalia*, & plusieurs autres où l'on invitoit ses parens & ses amis à un grand festin en signe de réjouissance.

SACRA GENTILITIA, (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulièrement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colère des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la prise de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia*; mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'inobservation de ces fêtes de famille: le premier est tiré du *livre sept de la première décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le capitolé, pendant qu'il étoit assiégé par les Gaulois, en descendit chargé de vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie; & au grand étonnement des assiégeans & des assiégés, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel, auquel sa famille étoit obligée. Le second est du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille *Potilia* étoit très-nombreuse, elle étoit divisée en douze branches, & comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des esclaves, les sacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout, il en coûta la vue au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujétion. C'est Tite-Live qui parle ainsi. " De tout temps les hommes ont attribué aux dieux les événemens qui dépendent des causes naturelles. (*D. J.*)

SACRA VIA, (*Géog. anc.*) ou le chemin sacré, chemin de Grece dans

l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Éleusine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Péloponnèse, par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue sacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui est nommée dans ce vers d'Horace, *l. I, sat. 9.*

Ibam fortè viâ sacrâ, sicut meus est mos.
(*D. J.*)

SACRAMACOU, (*Diète.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. Voyez PHITOLACCA. (*b*)

SACRAMARON, *f. m.* (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoises, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; sa feuille qui est la seule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, est longue d'environ six pouces, assez épaisse, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs sont à plusieurs pétales, panachées, de vert, de rouge, de violet & de pourpre. (*P. J.*)

SACRAMENTAIRE, *f. m.* (*Hist. ecclés.*) nom d'un ancien livre d'église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens. Voyez LITURGIE & SACREMENT.

Le pape Gélase fut le premier auteur du sacramentaire, dont Saint Grégoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le sacramentaire de *S. Grégoire*.

C'est la même chose quant au fond, que nos rituels & que les eucologes des Grecs. Voyez RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, *f. m. pl.* (*Hist. eccl.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le sacrement de l'eucharistie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transubstantiation, comme ont fait dans le seizième siècle, les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, &c. Voyez PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM, JUSJURAN-

DUM, (*Litt.*) *Sacramentum* étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de consigner, & qui restoit dans le trésor selon Valère Maxime. La portion consignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de sa contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτάρεια ou αἱ πρυτάρεια, une certaine somme que les plaideurs devoient consigner avant que d'avoir audience; & cette somme montoit, selon quelques-uns, à la dixième partie de l'objet de la contestation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de consigner; mais selon Démosthène & Isocrate qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les nuées, la consignation n'étoit que de trois drachmes si le fonds étoit au-dessous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, LES (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, *Æneid. liv. VII, vers. 196*, dit:

Et sacranæ acies, & picti scuta labici.

Festus fait ici cette remarque: on dit qu'un certain Corybante consacré à Cybèle, étant venu en Italie, occupa le canton qui est au voisinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani*. D'autres croient que *sacranæ acies* étoient des soldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peste, vouerent un printems sacré, d'où ils furent appelés *Sacrani*. Ce second sentiment rentre assez dans celui de Festus, qui ajoute qu'on appelle *Sacrani* ceux qui, venus de Riéti, chassèrent des sept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems sacré: le premier sentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, selon Silius Italicus, *lib. VIII.*

*Magnæque Reate dicatum
Cælicolum matri. (D. J.)*

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains une espece de chapelle de famille ; elle différoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit consacrée à quelque divinité particulière, au lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maison en général. (*D. J.*)

SACRE, *s. m.* (*Hist. mod.*) cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, sur-tout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints, dès l'établissement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conférerent cette pratique d'être consacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît aussi par l'écriture, que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jéhu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple, pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des rois de France est l'église cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, roi & empereur ; mais ceux de la troisième race ont préféré ce lieu à tout autre ; & Louis VII, dit le Jeune, qui y fut sacré par le pape Innocent II, fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguste son fils en 1179. Henri IV fut sacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims, qui tenoit pour la ligue. La sainte-ampoule, dont l'huile sert au *sacre* des rois (*),

est gardée dans l'église de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le trésor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Rheims, revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de plusieurs princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte-ampoule, apporte cette sainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes ; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *sacre* sont une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de sous-diacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & semé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims sacre le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte-ampoule ; l'évêque de Langres, le sceptre ; l'évêque de Beauvais, le manteau royal ; l'évêque de Châlons, l'anneau ; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi ; le duc de Guienne porte la première bannière quar-

(*) Ampoule, vient du latin *Ampulla*, qui signifie un vase à col long & étroit. C'étoit, du temps de la primitive Eglise, un flacon où l'on gardoit le vin qui servoit à l'autel. C'étoit aussi un cibôire où l'on conservoit l'huile & le saint Chrême pour les malades & les cathécumenes.

rée ; le duc de Normandie , la seconde ; le comte de Toulouse , les éperons ; le comte de Champagne , la bannière royale ou l'étendard de guerre ; & le comte de Flandres , l'épée royale. Ces pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernières pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne , ils assistoient en personne au *sacre* & y faisoient leurs fonctions , mais depuis que de ces six pairies cinq ont été réunies à la couronne , & que celles de Flandres est en partie en main étrangère , le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs , & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué au *sacre* de Louis XIV & de Louis XV. Au reste le *sacre* du roi ne lui confère aucun nouveau droit , il est monarque par sa naissance , & par droit de succession ; & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant , que la personne du roi est sacrée , & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie , parce que , comme l'écriture dit de Saül , il est l'oint du Seigneur.

Au *sacre* de l'empereur , lorsque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie , l'archevêque officiant , qui est toujours un électeur ecclésiastique , & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir ; ensuite on célèbre la messe jusqu'à l'évangile , alors on ôte à l'empereur le manteau royal , & deux des électeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où , après quelques prières , l'électeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique , défendre l'église , gouverner l'empire avec justice & le défendre avec valeur , en conserver les droits , protéger les foibles & les pauvres , & être soumis au saint siége. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables , confirmées par un serment sur les évangiles , & fait quelques autres oraisons , les suffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le sacrer , & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête , entre les épaules , au col , à la poitrine , au poignet du bras droit , & en dernier lieu dans la

main droite , disant à chaque onction la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs essuient l'huile avec du coton , ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité , comme le sceptre , le globe , &c. Quoique la bulle d'or prescrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle , il se fait cependant ailleurs , comme à Francfort , Aulbourg , Nuremberg.

SACRE ou SACRET , (*Art milit.*) ce nom se donnoit anciennement à des pièces de canon de fonte , qui pesoient depuis 2500 livres jusqu'à 2850. Elles chassoient des boulets de 4 & de 5 livres & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pièces ne sont plus d'usage , mais il est nécessaire qu'un officier d'artillerie en ait connoissance , afin de n'être point embarrassé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire , & dans lesquelles il peut se trouver de ces anciennes pièces. (Q)

SACRE , s. m. (*Faucon.*) c'est une espèce de faucon femelle , dont le mâle s'appelle *sacret* , il a les plumes d'un roux foncé , le bec , les jambes & les doigts bleus ; il est excellent , & courageux pour la volerie , mais difficile à traiter ; il est propre au vol du milan , du héron , des buses & autres oiseaux de montée : le *sacre* est passager , & vient du côté de Grece ; celui qui est pris après la mue , est le meilleur & le plus vite.

SACRÉ , (*Gram. & Théolog.*) se dit d'une chose particulièrement offerte & destinée à Dieu , ou attachée à son culte par des cérémonies religieuses & des bénédictions. Voyez CONSÉCRATION.

Les rois , les prélats , les prêtres sont des personnes sacrées. Les abbés sont seulement bénis. Le sous-diaconat , le diaconat & la prêtrise sont des ordres sacrés , qui impriment un caractère saint , & qui ne se perd jamais. Voyez ORDRE.

La coutume de consacrer les rois avec de l'huile sainte vient , selon Gutlingius , des Hébreux. Grotius est du même sentiment ; mais il ajoute que chez ce peuple on ne sacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne se firent point sacrer avant Justin , de qui les Goths em-

prunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. Voyez ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique aussi à tout ce qui regarde Dieu & l'église. Ainsi la terre des églises & des cimétieres est tenue pour *sacrée*, c'est pourquoi ce mot *lacus sacer* signifie en droit la place où quelqu'un a été enterré, & c'est un crime capital que de violer les sépultures. Les vases & les ornemens qui servent au sacrifice sont également nommés *vases & ornemens sacrés*, avec cette différence que les vases ont ce nom d'une manière plus particulière, servant à recevoir & à renfermer le corps de Jesus-Christ; aussi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne aussi au college des cardinaux le titre de *sacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *sacrée majesté*, *sacra majestas*. Titre qui mal-à-propos a scandalisé quelques écrivains qui l'ont traité de blasphème. L'écriture ne nous apprend-elle pas que les rois sont les images de Dieu, qu'ils lui sont spécialement consacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur* ?

• Les anciens regardoient comme *sacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. Voyez BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *sacrum*. Les nerfs *sacrés* passent en partie par le grand trou antérieur de l'os *sacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx : ils sont au nombre de six paires. La première est fort grosse, la seconde l'est moins, & les autres diminuent successivement. Les quatre premières paires s'unissent ensemble dès leur entrée dans le bassin pour former le nerf sciatique : elles fournissent outre cela plusieurs filets aux vésicules séminales, aux prostates, à l'uterus, aux trompes de Fallope à la vessie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muscles & aux autres parties voisines.

Les deux dernières paires des nerfs *sacrés* sont très-petites, & se distribuent à l'anus & au tégument voisin.

Les artères *sacrées* sont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogastrique ; elles se distribuent à l'os *sacrum*.

SACRÉ, cap (Géogr. anc.) *sacrum promontorium*, nom commun à plusieurs caps,

dont l'un est, selon Ptolomée, un cap de Lusitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom est en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, selon le même Ptolomée, liv. II, ch. ij. Ce cap est aujourd'hui nommé *Concarne* sur les cartes.

Un troisième est dans l'île de Corse, au nord de la côte orientale. C'est aujourd'hui *cabo corso*.

Un autre est dans la Sarmatie en Europe. C'est la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens appelloient *Achilleos dromos*, la course d'Achille.

Un cinquième est en Asie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, selon Ptolomée, liv. V, chap. iij. Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un sixième est à l'entrée du Pont-Euxin, selon Zozime, liv. II, à 200 stades de Chalcedoine, c'est-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (D. J.)

SACRÉS jeux, (Antiq. grec. & rom.) c'étoit ainsi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appelloit *sacrés & divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympiques*, *pithiques*, *néméens* & *isthmiques* : tels étoient chez les Romains les *capitolins*, les *apollinaires*, les *céréaux*, les *martiaux*, &c. Les honneurs divins ayant été déferés dans la Grece aux empereurs, les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *sacrés* sur le modele de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des dieux. (D. J.)

SACRÉE, année (Art numismatiq.) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΙ, & année nouvelle *sacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inscriptions qu'on lit sur plusieurs médailles frappées par des villes grecques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des sacrifices, des vœux publics, & donnoient des

spectacles magnifiques à l'avènement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniversaires de leur avènement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année sacrée* à leurs années, à cause de la solemnité des sacrifices & des jeux qui faisoient partie du culte religieux.

Elles appelloient, à l'exemple des Romains, *année nouvelle première* le jour de l'avènement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Sénèque l'assure de l'avènement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avènement de Trajan Dece.

Elles distinguoient la solemnité du commencement de l'année civile, & la solemnité anniversaire de l'avènement à l'empire par l'inscription de l'*année nouvelle sacrée*, & par l'inscription de l'*année sacrée* que l'on gravoit sur les médailles que l'on faisoit frapper pour lors. (D. J.)

SACRÉE, chose (Antiq. rom.) les lois romaines ont divisé les choses en *sacrées*, religieuses & saintes. Celles qui avoient été consacrées aux dieux solennellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appelées *sacrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la sépulture, étoient du nombre des choses religieuses. L'on appelloit choses *saintes* celles qui étoient en quelque manière sous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la consécration des choses qu'on devoit au service des dieux, & nous avons une infinité d'inscriptions qui font connoître que les sépulcres rendoient *sacré* le lieu où ils étoient élevés. (D. J.)

SACRÉE, guerre (Hist. grec.) il y a eu trois *guerres sacrées*. La première éclata contre les Crisséens qui exigèrent de gros droits des pèlerins de Delphes, & pillèrent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphictions; ils soutinrent un siège de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'assaut. La seconde *guerre sacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant son armée défaite,

se précipita du haut d'un rocher. La troisième *guerre sacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, se renouvela entre les mêmes peuples; les Phocéens soutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Thessaliens; & ces derniers appellerent à leur secours Philippe de Macédoine, qui, par son génie & son habileté, devint maître de toute la Grèce. Diodore de Sicile & Pausanias ont eu l'art de nous intéresser à leurs descriptions de toutes ces guerres, comme si elles se faisoient de nos jours. (D. J.)

SACRÉE, colline (Géog. anc.) *sacer collis*; colline d'Italie, au bord du Tévérone. Elle étoit, selon Tite-Live, l. II, c. xxxij, à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Tévérone. Il l'appelle *sacer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorsqu'il se brouilla avec ses magistrats, que pour ceux qui disent que ce fut sur le mont Aventin. Valere Maxime, liv. VIII, ch. ix, nomme aussi la *colline sacrée* en parlant de cette sédition du peuple. Il dit: *Regibus exactis, plebs dissidens à patribus, juxta ripam Anienis, in colle qui sacer appellatur, armata confedit.* (D. J.)

SACREMENT, s. m. (Théologie.) en général est un signe d'une chose sainte ou sacrée. Voyez SIGNE.

Ce mot vient du latin *sacramentum*, qui signifie un *serment*, & singulièrement celui que chez les anciens les soldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conservé cette formule. *Obtemperaturus sum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires.* J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui sera en mon pouvoir.

Dans un sens général, on peut dire avec S. Augustin que nulle religion, soit vraie, soit fautive, n'a pu s'attacher les hommes sans employer des signes sensibles ou des *sacremens*. Ainsi la loi de nature a eu les siens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchisédech; & l'on trouve dans celle de Moïse la circoncision, l'agneau pascal, les purifications, la consécration des pontifes. Le paganisme pourra mettre aussi au nombre de ses *sacremens* les lustrations, les expiations, les cérémonies des

myfteres d'Eleufine & de Samothrace , car tout cela étoit fymbolique & fignificatif.

Mais dans la loi nouvelle , le mot *facrement* fignifie un *figne* fenfible d'une grace fpirituelle , inftitué par notre Seigneur Jefus-Chrift pour la fânctification des hommes.

Socin & fes difciples enfeignent que les *facremens* ne font que de pures cérémonies , qui ne fervent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles enfemble , & à les diftinguer des juifs & des gentils.

Les Proteftans n'en difent guere davantage , en prétendant que les *facremens* ne font que de pures cérémonies inftituées de Dieu , pour fceller & confirmer les promeffes de la grace , pour foutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux , le baptême & l'euchariftie , ou , comme ils l'appellent , *la faine cène* ; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire , qui penfent que les *facremens* produifent par eux-mêmes la grace fânctifiante , en admettent fept après toute la tradition , favoir le baptême , la confirmation , l'euchariftie , la pénitence , l'extrême-onction , l'ordre & le mariage ; nous avons traité de chacun en particulier fous leur article. Voyez BAPTÊME , &c.

Les *facremens* font des êtres moraux qui font effentiellement composés de deux parties , de quelque chofe de fenfible , & de quelques paroles. C'eft de l'union de ces deux parties que réfulte le *facrement* ; *audit verbum ac elementum* , dit S. Auguftin , *tract. 8 , in Joan. & fit sacramentum*. Les théologiens fcholaftiques ont donné le nom de *matiere* aux chofes fenfibles , & le nom de *forme* aux paroles. V. MATIERE & FORME.

Les Proteftans foutiennent que les paroles qui entrent effentiellement dans la compofition des *facremens* , doivent renfermer une inftruction ou contenir une promeffe. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'écriture ou dans la tradition , & d'ailleurs la fin prochaine des *facremens* n'eft pas d'inftuire les hommes , ou de leur promettre la grace , mais de la leur conférer ; ainfi ces paroles font proprement confécatoires , foit en retirant de l'ufage profane la chofe fenfible qui forme la matiere ;

foit en initiant aux myfteres divins , celui qui reçoit les *facremens*.

Mais outre l'application de la forme & de la matiere , on exige encore dans le miniftre qui confere les *facremens* , l'*intention de faire ce que fait l'Eglife*. On difpute beaucoup dans les écoles fur la nature de cette intention , favoir fi elle doit être intérieure & actuelle , ou fi une intention habituelle , ou virtuelle , ou extérieure , eft fuffifante pour la validité du *facrement*. Voyez INTENTION.

Les *facremens* confidérés en général fe divifent en *facremens* des morts & *facremens* des vivans. On entend par *facremens des morts* ceux qui font destinés à rendre la vie fpirituelle ou aux perfonnes qui ne l'ont pas encore reçue , comme le baptême , ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favorifées , comme la pénitence. Par *facremens des vivans* , on entend ceux qui font destinés à fortifier les juftes & à augmenter en eux la vie fpirituelle de la grace ; tels que font la confirmation , l'euchariftie , &c. On les divife encore en *facremens* qui fe réitérent , c'eft-à-dire qu'on reçoit plusieurs fois , comme la pénitence , l'euchariftie , l'extrême-onction & le mariage ; & en *facremens* qui ne fe réitérent point , comme le baptême , la confirmation & l'ordre. La raifon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractère. Voyez CARACTERE.

Les *facremens* de la nouvelle loi produifent la grace par eux-mêmes , ou , comme parlent les fcholaftiques , *ex opere operato* , c'eft-à-dire par la fimple application du rit extérieur. Mais agiffent-ils en cette occafion comme caufe physique ou comme caufe morale ? L'école eft partagée fur cette queftion ; les Thomiftes foutenant que les *facremens* produifent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiffant immédiatement fur l'ame ; les Scotiftes au contraire prétendant que l'application & l'adminiftration extérieure des *facremens* déterminent Dieu à donner la grace , parce qu'il s'eft engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier fentiment paroît le plus vraifemblable , car il n'eft pas aifé de concevoir comment les *facremens* qui font des êtres corporels ,

poriels, peuvent immédiatement agir sur l'ame qui est une substance spirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jesus-Christ a institué tous les *sacremens*, parce que lui seul a pu attacher à des choses corporelles & sensibles la vertu de communiquer la grace sanctifiante, il n'est pas également constant s'il les a tous institués *immédiatement*, c'est-à-dire par lui-même, ou *médiatement*, c'est-à-dire par ses apôtres & par son église. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'eucharistie. Quant aux autres, le sentiment le plus suivi est qu'il les a institués immédiatement, mais ce n'est pas un point de foi, puisque les Théologiens soutiennent librement le contraire.

Les *sacremens* sont nécessaires pour obtenir la justification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, sont nécessaires d'une nécessité de moyen, c'est-à-dire que sans le baptême ou son desir, les enfans ni les adultes ne peuvent être sauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être justifiés sans la pénitence, ou une contrition parfaite qui enferme le desir dans le cas de nécessité. Les autres sont nécessaires de nécessité de précepte; les négliger ou les mépriser, c'est se retrancher volontairement à soi-même des secours spirituels que Jesus-Christ n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'administration des *sacremens* suppose des cérémonies ou essentielles ou accidentelles prescrites par l'église. Les premières qui intéressent la validité du *sacrement* ne doivent être omises en aucun cas. Les autres peuvent être supprimées dans le cas de nécessité. Voyez CÉRÉMONIE.

SACREMENS, (*Hist. ecclés.*) les différentes sectes des chrétiens ont beaucoup varié sur le nombre des *sacremens*; & pour abréger ce sujet dont le détail seroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoissent que trois *sacremens*, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. S. Bernard mettoit au nombre des *sacremens* la cérémonie de laver les piés qui se pratique le jeudi-saint. Damien établissoit douze *sacremens*. Isidore de Séville ne compte pour *sacremens* que le baptême, le chrême & l'eucharistie. Les Arméniens en

Tome XXIX.

général ne mettent point la confirmation & l'extrême-onction entre les *sacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit sept *sacremens*, savoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'imposition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *sacre* ou par la consécration; par le *sacre*, si c'est une personne; par la consécration, si c'est une chose. Voyez SACRE & CONSÉCRATION. On *sacre* les rois. On *sacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, s. m. (*Gramm.*) celui qui sacrifie à l'autel. Voy. SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, (*Hist. des Juifs.*) voyez PRETRE des Juifs. J'ajouterai seulement que par ces mots, *souverain sacrificateur pour toujours*, *I. Machab. xiv, 21*, les Juifs entendoient celui dont le sacerdoce seroit perpétué dans ses descendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, s. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelque autre présent.

SACRIFICE D'ABEL, (*Critique sacrée.*) plusieurs lecteurs vont me demander avec curiosité, que je leur dise dans cet article, en quoi consistoit le *sacrifice d'Abel*; pourquoi l'Être suprême eut égard à son offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui présentoit les prémices de son travail & le fruit de sa sueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit seule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois questions qui partagent les interpretes de l'écriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèse, *ch. iv, vers. 4*, dit, suivant nos traductions, qu'Abel offrit des premiers-nés de son bétail, & de leur graisse; c'est sur son passage que la plupart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers-nés de son troupeau en holocauste, & ils prétendent que cet ordre de sacrifice étoit le seul qui fût en usage avant la loi; mais divers savans, au nombre desquels est l'illustre Grotius, sont d'une autre opinion. Ils pensent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crème de son bétail; ils remarquent, pour appuyer leur sentiment, que l'on n'offroit à Dieu

M m m m

que ce qui servoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'usoient point de viande, ils ne sacrifioient aussi aucune créature vivante.

Nos versions disent qu'*Abel offrit des premiers-nés de sa bergerie, & de leur graisse*. Grotius & M. le Clerc observent que par les premiers-nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme עִבְרִי signifie Souvent tout ce qui excelle dans son genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graisse*, signifie aussi du lait, ou la *graisse du lait*, c'est-à-dire de la crème; que c'est ainsi que les Septante l'ont souvent rendu, & en particulier *Genèse xvij, 8*, où nos versions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient aussi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroë avoient coutume de remplir tous les jours trois cens soixante vaisseaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du sacrifice de Caïn, Philon le fait consister en deux choses: 1^o. qu'il ne l'offrit pas assez promptement, mais μεθ' ἡμερῶν, après quelques jours; 2^o. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non les premiers-nés de son bétail. L'auteur sacré de l'épître aux Hébreux, *ch. xj, vers. 4*, dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer son sacrifice à celui de Caïn; cette foi, qui est une subsistance, ou une ferme attente, ὑπόστασις, des choses qu'on espere, c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plupart des commentateurs, Dieu fit descendre le feu du ciel pour marquer que le sacrifice d'Abel lui étoit agréable; mais il est fort permis de penser différemment. On convient qu'il y a dans l'histoire sainte des exemples de sacrifices consumés par un feu miraculeux; mais lorsque cela est arrivé, l'Écriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, il n'est point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas supposer des miracles sans nécessité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn se seroit mis peu en peine que son sacrifice fût consumé par le feu ou non. Il est donc naturel de

chercher quelque autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment contre son frere; or voici l'idée ingénieuse d'un professeur de Leyde sur cette troisième question.

Il convient que Moïse rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des sacrifices) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le sacrifice. La manière dont cette histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécutent plusieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut supposer, sans faire violence au texte, que lorsqu'ils retirèrent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuèrent pendant plusieurs années. Abel, dit l'historien sacré, étoit berger; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva au bout de quelque temps, &c. Ces paroles, au bout de quelque temps, en hébreu *mikketz jamin*, signifient quelquefois au bout de quelques ou plusieurs années, comme on peut le voir, *Deut. ch. xiv, v, 28*, au bout de trois ans, où le mot de trois détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le passage en question, on pourroit le traduire, au bout de quelques années.

En effet, il est très-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier prospéra, & vit son troupeau augmenter: Caïn au contraire s'aperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoître qu'il avoit agréé le sacrifice d'Abel, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit le jaloux Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible dessein.

On fait de quelle manière attendrissante & pathétique l'auteur spirituel du poëme de la mort d'Abel a traité tout récemment ce sujet de notre religion. Non-seulement c'est

un ouvrage neuf par sa structure , sa forme & son ton ; mais M. Gessner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet événement de l'histoire sainte , par la maniere vive & touchante dont il peint les diverses passions de nos premiers ayeux , & par les graces & la vérité qu'il met dans ses tableaux , lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *sacrifice* qu'Abel offrit à Dieu , il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauste , au sentiment de Grotius , & voici comme il s'exprime à ce sujet dans la traduction soignée qu'en a faite M. Huber. C'est un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Lisez-le.

Le soleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie , dardoit encore ses derniers rayons à-travers le feuillage , prêt à s'aller cacher derriere les montagnes ; les fleurs distribuoient leurs parfums sur les zéphirs , comme pour les charger de les exhiler sur lui ; & les oiseaux à l'envi lui donnoient l'agréable amusement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent sous le feuillage , & virent avec une joie délicieuse leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finissoit ; il se leva , & embrassa les larmes aux yeux , sa femme & ses enfans ; après quoi il s'en retourna dans sa cabane. Cependant Abel dit à Caïn : mon cher frere , quelles actions de graces rendrons-nous au seigneur de ce qu'il a exaucé nos gémissemens , & de ce qu'il nous rend notre précieux pere ? Je vais , pour moi , à cette heure où la lune se leve , m'acheminer vers mon autel , pour y offrir au seigneur en *sacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi , mon cher frere , es-tu dans la même idée ? Voudrois-tu aussi , sur ton autel , faire un *sacrifice* au seigneur ?

Caïn le regardant d'un oeil chagrin : oui , dit-il , je vais aller à mon autel offrir en *sacrifice* au seigneur , ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieusement : mon frere , le seigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui , ni les fruits de la campagne que la flamme consume , pourvu qu'une piété sans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit : il est vrai , le feu tombera

tout d'abord du ciel pour consumer ton holocauste ; car c'est par toi que le seigneur a envoyé du secours ; pour moi il m'a dédaigné ; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *sacrifice*.

Abel alors se jeta tendrement au cou de Caïn , en disant : ah , mon frere , mon cher frere , est-ce que tu te fais un nouveau sujet de chagrin de ce que le seigneur s'est servi de moi pour porter du secours à mon pere ? S'il s'est servi de moi , c'est une commission dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere , écarte , je t'en supplie , ces fâcheuses idées ; le seigneur qui lit dans nos ames , fait bien y découvrir les pensées injustes & les murmures sourds. Aime-moi , comme je t'aime. Vas offrir ton *sacrifice* ; mais ne permets pas que des dispositions impures en souillent la sainteté ; & compte qu'alors le seigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces , & qu'il te bénira du haut de son trône.

Caïn ne répondit point ; il prit le chemin de ses champs , & Abel le regardant avec tristesse , prit celui de ses pâturages , chacun s'avançant vers son autel. Abel égorga le plus jeune de ses agneaux , l'étendit sur l'autel , le parfuma de branches aromatiques & de fleurs , & mit le feu à l'holocauste ; puis échauffé d'une piété fervente , il s'agenouilla devant l'autel , & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuses. Pendant ce temps , la flamme du *sacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit ; le seigneur avoit défendu aux vents de souffler , parce que le *sacrifice* lui étoit agréable.

De son côté , Caïn mit des fruits de ses champs sur son *sacrifice* , & se prosterna devant son autel ; aussi-tôt les buissons s'agitèrent avec un bruit épouvantable , un tourbillon dissipa en mugissant , le *sacrifice* , & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant , & une voix terrible , qui sortit de la nuée , lui dit : pourquoi trembles-tu , & pourquoi la terreur est-elle peinte sur ton visage ? Il en est encore temps , corrige-toi , je te pardonnerai ton péché ; sinon ton péché & son châtiment te poursuivront jusque dans ta cabane. Pourquoi hais-tu ton frere ? il t'aime & t'honore. La voix se tut , & Caïn saisi de

frayeur quitta ce lieu affreux pour lui , & s'en retourna ; le vent furieux chassoit encore après lui la fumée infecte du sacrifice ; son cœur frissonnoit , & une sueur froide coula de ses membres.

Cependant , en promenant ses regards , il vit dans la campagne les flammes du sacrifice de son frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Désespéré par ce spectacle , il tourna ses pas ailleurs , & traîna loin de-là sa noire mélancolie , jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta sous un buisson , & bientôt le sommeil déploya sur lui ses sombres ailes.

Depuis long-temps un génie que l'enfer appelloit *Anamalech* , observoit ses démarches. Il suivit en secret les traces de Caïn , & saisit ce moment pour troubler son ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui , l'égarement , l'envie à la dent corrosive , la colere emportée , & toutes les passions furieuses. Tandis que l'esprit impur travailloit à troubler ainsi l'ame de Caïn , un bruit épouvantable se fit entendre sur la cime des montagnes , un vent mugissant agitoit les buissons , & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de son front & de ses joues. Mais en vain les buissons mugirent ; en vain les boucles de ses cheveux battirent son front & ses joues , le sommeil s'étoit appesanti sur ses yeux ; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémissoit encore de son songe , lorsqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pied du rocher , s'approcha , & jetant sur lui des regards pleins d'affection , il dit avec cette douceur qui lui étoit propre : ah mon frere , puisses-tu bientôt te réveiller , pour que mon cœur , gros de tendresse , te puisse exprimer ses sentimens , & que mes bras puissent t'embrasser ! Mais plutôt modérez - vous , desirs pressés. Peut-être que ses membres fatigués ont encore besoin des influences restaurantes du sommeil. Mais . . . comme le voilà étendu , défait . . . inquiet ; . . . la fureur paroît peinte sur son front. Et pourquoi le troublez-vous , songes effrayans ? laissez son ame tranquille ; venez , images agréables , peintures des douces occupations domestiques & des tendres embrassemens , venez dans son cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de

flatteur dans la nature , remplisse son imagination de charmes & de délices ! qu'elle soit riante comme un jour de printemps ! que la joie soit peinte sur son front , & qu'à son réveil les hymnes éclosent de ses lèvres ! A ces mots , il fixa son frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiète.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pied d'un rocher , glace par sa criniere hérissée le voyageur tremblant , & l'oblige à prendre un détour pour passer : si d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc , il se leve soudain avec des rugissemens affreux , & cherche son ennemi en écumant de rage ; le premier objet qu'il rencontre , sert de pâturage à sa fureur ; il déchire un enfant innocent qui se joue avec des fleurs sur l'herbe. Ainsi se leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite soit l'heure , s'écria-t-il , à laquelle ma mere , en me mettant au monde , a donné la premiere preuve de sa triste fécondité. Maudite soit la région où elle a senti les premieres douleurs de l'enfantement. Périssent tout ce qui y est né. Que celui qui veut y semer , perde ses peines , & qu'une terreur subite fasse tressaillir tous les os de ceux qui y passeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn , lorsqu'Abel pâle , comme on l'est au bord du tombeau , risqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere , lui dit-il , d'une voix entrecoupée par l'effroi : mais non . . . Dieu ! . . . je frissonne ! . . . un des scélérats reprouvés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel , a sans doute emprunté sa figure , sous laquelle il blasphème ? Ah fuyons. Où es-tu , mon frere , que je te bénisse !

Le voici , s'écria Caïn avec une voix de tonnerre , le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature ; ah toute la rage de l'enfer est dans mon cœur. Ne pourrai-je ? . . . Caïn , mon frere , dit Abel , en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le visage , qui exprimoit tout à-la-fois sa surprise , son inquiétude & son affection , quel songe affreux a troublé ton ame ? Je viens dès l'aurore pour te chercher , pour t'embrasser , avec le jour naissant ; mais quelle tempête intérieure t'agite ? Que tu

reçois mal mon tendre amour ! Quand viendront hélas , les jours fortunés , les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaisirs rians , ces jours après lesquels notre pere affligé & notre tendre mere soupirent avec tant d'ardeur ? O Caïn , tu ne comptes donc pour rien ces plaisirs de la réconciliation , à quoi tu feignis toi-même d'être sensible , lorsque tout transporté de joie je volai dans tes bras ? Est-ce que je t'aurois offensé depuis ? Dis-moi si j'ai eu ce malheur ; mais tu ne cesses pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de sacré , laisse-toi calmer , souffre mes innocentes caresses ! En disant ces derniers mots , il se mit en devoir d'embrasser les genoux de Caïn ; mais celui-ci recula en-arriere : .. ah , serpent , dit-il , tu veux m'entortiller ! ... & en même temps ayant saisi une lourde massue , qu'il éleva d'un bras furieux , il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ses piés , le crane fracassé ; il tourna encore une fois ses regards sur son frere , le pardon peint dans les yeux , & mourut ; son sang coula le long des boucles de sa blonde chevelure , aux piés même du meurtrier.

A la vue de son crime , Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle ; une sueur froide couloit de ses membres tremblans ; il fut témoin des dernières convulsions de son frere expirant. La fumée de ce sang qu'il venoit de verser , monta jusqu'à lui. Maudit coup ! s'écria-t il , mon frere ! .. réveille-toi . . réveille-toi , mon frere . . . Que son visage est pâle ! Que son œil est fixe ! Comme son sang inonde sa tête . . Malheureux que je suis . . . Ah , qu'est-ce que je pressens ! . . Il jetta loin de lui la massue sanglante. Puis se baissant sur la malheureuse victime de sa rage , il voulut la relever de terre. Abel ! mon frere . . crioit-il au cadavre sans vie ; Abel , réveille-toi . . . Ah , l'horreur des enfers vient me saisir ! O mort . . . c'en est donc fait pour toujours , mon crime est sans remede. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SACRIFICES du paganisme , (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraste rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices , non d'encens & de parfums , bien moins encore d'animaux ,

mais de simples herbes , qui sont les premières productions de la terre. Ces premiers sacrifices furent consumés par le feu , & de-là viennent les termes grecs *θύειν* , *θύεια* , *θύματέριον* , qui signifient *sacrifier* , &c. On brûla ensuite des parfums , qu'on appella *ἀρωμάτα* , du grec *ἀραόμαι* , qui veut dire *prier*. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes , outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre , les sacrifices des libations étoient fort ordinaires , en versant sur les autels de l'eau , du miel , de l'huile , & du vin , & ces sacrifices s'appelloient *Nephalia* , *Melitosponda* , *Elæosponda* , *Ænosponda*.

Ovide assure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires sur les ennemis , & que celui d'*hostie* fait connoître que les hostilités avoient précédé. En effet , lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes , ils n'avoient garde d'immoler des bêtes dont la loi du sacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

*Ante Deos homini quod conciliare valeret ,
Fas erat , & puri lucida mica satis.*

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes , soit pour les manger , ou les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Cérès , & la chevre à Bacchus , à cause du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes ; mais que les brebis innocentes , & les bœufs utiles au labourage de la terre , ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté , quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux : Ovide embrasse la même morale.

*Nec satis est quod tale nefas committitur ipsos
Inscribere deos sceleri ; numenque supernum,
Cæde laboriferi credunt gaudere juveni.*

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple maniere d'appaiser les dieux , est de leur offrir de la farine , du sel , & quelques herbes odoriférantes.

*Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bibentium,
Mollibus averfos penates,
Farre pio, & saliente mica.*

Les payens avoient trois sortes de *sacrifices*, de publics, de domestiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrivons les cérémonies avec un peu d'étendue, se faisoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur signalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligoient un peuple, un pays, une ville.

Les *sacrifices* domestiques se pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient souvent leurs héritiers. Aussi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergofile*, dans ses captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, sans être chargé de faire aucun *sacrifice*.

Sine sacris hæreditatem suam adeptus effertissimam.

« J'ai obtenu une bonne succession, sans être obligé aux frais des *sacrifices* de la maison. »

Les *sacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faisoit lorsqu'on transportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces subjuguées, avec leurs mystères & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *sacrifices* s'offroient encore ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts est ancienne; les Romains l'avoient avant les catholiques; elle se célébroit chez eux au mois de Février, ainsi que Cicéron nous l'apprend: *Februario mense, qui tunc extremas anni mensis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matière des *sacrifices* étoit, comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on présentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on se contentoit de leur offrir seulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

*Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro
morte Daretis,
Perfolvo.*

Les *sacrifices* étoient différens par rapport à la diversité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux célestes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On sacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair; aux seconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on répandoit dans des fosses avec le sang des victimes; aux troisièmes on immoloit des hosties noires & blanches sur le bord de la mer, jetant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effusion de vin.

*cadentem in littore taurum,
Constitutam ante aras voti reus, extaque
salsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia
fundam.*

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux célestes; pour les dieux de l'air, on leur offroit seulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faisoit le choix de la victime, qui devoit être saine & entière, sans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, sur ce vers du 6 de l'Eneïde.

Totidem lectas de more bidentes.

Id est, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fissam: & il falloit que les taureaux n'eussent point été mis sous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui dorroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, aux génisses, & aux vaches:

Et statuat ante aras auratâ fronte juvenum.

Macrobe rapporte au I liv. des saturnales,

un arrêt du sénat , par lequel il est ordonné aux décevirs , dans la solemnité des jeux apollinaires , d'immoler à Apollon un bœuf doré , deux chevres blanches dorées , & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infulle de laine , d'où pendbient deux rangs de chapelets , avec des rubans tortillés , & sur le milieu du corps une sorte d'étole assez large qui tomboit des deux côtés ; les moindres victimes étoient seulement ornées de chapeaux de fleurs & de festons , avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées , étoient amenées devant l'autel , & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἄγειν , εἰν , agere , ducere ; la victime s'appelloit *agonia* , & ceux qui la conduisoient , *agones*. Les petites hosties ne se menoient point par le lien , on les conduisoit seulement , les chassant doucement devant soi ; mais on menoit les grandes hosties avec un licou , au lieu du *sacrifice* ; il ne falloit pas que la victime se débattît , ou qu'elle ne voulût pas marcher , car la résistance qu'elle faisoit , étoit tenue à mauvais augure , le *sacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel , étoit encore examinée & considérée fort attentivement , pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut , & cette action se nommoit *probatio hostiarum* , & *exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux , & accompagné des victimaires , & autres ministres des *sacrifices* , s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites , commençoit le *sacrifice* par une confession qu'il faisoit tout haut de son indignité , se reconnoissant coupable de plusieurs péchés , dont il demandoit pardon aux dieux , espérant que sans y avoir égard , ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite , le prêtre crioit au public , *hoc age* , soyez recueilli & attentif au *sacrifice* ; aussi-tôt une espede d'huissier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum* , s'en alloit par le temple , & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mysteres de la religion , & ceux qui étoient excom-

muniés. La coutume des Grecs , de qui les Romains l'emprunterent , étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut , *τις τῆδε* , qui est ici ? Le peuple répondoit *πολλοὶ καὶ ἀγάδοι* , plusieurs personnes & gens de bien. Alors l'huissier crioit dans tous les coins du temple , *Εκας* , *εκας ἔστε βέβηλοι* , c'est-à-dire loin d'ici méchans ; ou bien *Εκας* , *εκας ἴδι ἀλίτροι* , loin d'ici profanes. Les Latins disoient ordinairement , *nocentes* , *profani* , *abscedite* ; chez les Grecs , tous ceux qu'on chassoit des temples , étoient compris sous ces mots généraux , *βέβηλοι* , *ἀμύτοι* , *ἀκάθαρτοι* , &c.

Ovide a nommé dans ses fastes , l. II , la plupart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mysteres des dieux. Voici sa liste qui devoit nous servir de regle.

Innocui veniant , procul hinc , procul impius esto

Frater , & in partus mater acerba suos :
Cui pater est vivax : qui matris digerit annos ,
Quæ premit invisam socrus amica nurum.
Tantalidæ fratres absint , & Jasonis uxor ,
Et quæ ruricolis semina tosta dedit !
Et soror , & Progne , Terensque duabus iniquus ;
Et quicumque suas per scelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers , qu'à parler en général , il y avoit deux sortes de personnes à qui on défendoit d'assister aux *sacrifices* ; savoir les profanes , c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux , & ceux qui avoient fait quelque action énorme , comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *sacrifices* en Grece , dont les filles & les esclaves étoient bannis. Dans la Chéronée , le prêtre tenant en main un fouet , se tenoit à la porte du temple de Matuta , & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rouffeur au visage , ne pouvoient point approcher des autels , selon le témoignage de Pline , livre XXX , chap. ij. Il en étoit de même chez les Germains , de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat ; & parmi les Scythes , de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux *sacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit, *favete linguis* ou *animis*, & *pacite linguam*, pour demander le silence & l'attention pendant le sacrifice. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence, qu'ils appelloient *Ἡρποκράτης*. Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mystères de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à brûler les victimes, soit en y éteignant la torche du sacrifice; il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on faisoit les encensemens aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes; le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prières dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prières au dieu Héliogobale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les Romains restituèrent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, l'officiant faisoit une longue oraison au dieu à qui il adressoit le sacrifice, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le sacrifice, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a religieusement observé dans la prière qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions :

*Salve vera Jovis proles, decus addite divi,
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.*
Æneïd. l. VIII.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cause de sa singularité.

Tu quidem sancta & humani generis hospitatrix perpetua, semper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miserorum castibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, acne momentum quidem tenue tuis transcurris beneficiis otiosum, quâ mari terrâque protegas homines, & depulsis vitæ procellis saluarem porrigas dexteram, quâ fatorum etiam inextricabiliter contorta retrahas licia, & fortunæ tempestates mitigas, & stellarum varios meatus cohibes.

Te superi colunt, observant inferi, tu rotas orbem, lumnas solem, regis mundum; calcas tartarum; tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa, tuo nutu spirant flumina, nutriunt nubila, germinant semina, crescunt gramina. Tuam majestatem perhorrescunt aves cælo meantes, feræ montibus errantes, serpentes solo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis sacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tuâ majestate sentio, sufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefensi sermonis æterna series. Ergo quod solum potest religiosus quidem, sed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque sanctissimum, intra pectoris mei secreta conditum, perpetuò custodiens, imaginabor.

Ces prières se faisoient debout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute; ils ne les faisoient assis que dans les sacrifices pour les morts.

*Multis dum precibus Jovem salutat,
Stans summos resupinus usque in ungues.*
Mart. l. XII. épigr. 78.

Virgile dit :

*Luco tum fortè parentis,
Pilumni Turnus sacratâ valle sedebat.*
Æneïd. l. IX.

Le prêtre récitoit ensuite une espèce de prône, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, livre II de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appelé *grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur,

choeur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, il prit son livre, lut à haute voix plusieurs prières pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers Romains & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion: *Tunc exiit quem (grammateum) vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum (quod sacrosancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris faustâ voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus, &c.*

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les vicimaire étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au sacrifice, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulières; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appelée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, paîtrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin; cette action se nommoit *immolatio*, *quasi mola illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far totum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

*Jamque dies infanda aderat mihi sacra parari,
Et salsæ fruges, & circum tempora vellæ.*

Enéid. l. II.

Tome XXIX.

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la première consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une maniere de burette, & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *mactus hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire, que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

*Et summa scarpens media inter cornua fetas,
Ignibus imponit sacris.*

Il commandoit ensuite au vicimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête: aussitôt un autre ministre nommé *papa*, lui plongeait un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisième recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

*Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris.* Virg.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal, on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison: *Et quid recordaris cum omni totius provinciæ pecore compuslo, pellicum nomine omnem quæstum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctus in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrirent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers:

N n n n

Huc dona sacerdos

*Cum tulit & Cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit;
Multamodis simulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur
avernis.*

*Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras maclabat ritè bidentes,
Atque harum effultus tergo, stratique jacebat
Velleribus. Enéid. l. VIII, v. 86.*

Lorsque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux sur la terre, se couche dessus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympé, avec les divinités même des enfers. Le roi, pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, sacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & se coucha ensuite sur leurs toisons étendues.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint, dans la comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

*Migrare certum est jam nunc è fano foras.
Quando Æsculapi ita sentio sententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec saluum velit.*

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins, après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddabant exta diis*: de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ*, *quod in aræ foco ponebantur, diisque porrigebantur*: de sorte que cette ancienne manière de parler, *porricias inferre*, veut dire, *présenter les entrailles en sacrifice*.

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous lisons, liv. VI de l'Enéide:

*Et solida imponit taurorum viscera flammis,
Pingue super oleum fundens ardentibus extis,*

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime, particulièrement dans les sacrifices des morts, ce que nous apprenons de Stace, l. VI de la Thébaidé:

*Spumantisque mero patere verguntur & atræ
Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.*

Les entrailles étant consumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire *tout est bien fait*; & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du sacrifice, & que les dieux n'étoient point appaisés. Suétone parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat. *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet*, dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs se servoient de cette expression pour le même sujet, *καὶ ἴσ' ἄριστος*, & le peuple répondoit *feliciter*. Enfin on dressoit aux dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum*; on mettoit leurs statues sur un lit, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit-là la fonction des ministres des sacrifices, que les Latins nommoient *epulones*.

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les sacrifices avoient quatre parties principales; la première se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde, *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisième étoit appelée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrième s'appelloit *litatio*, lorsque le sacrifice se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les sacrifices publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires,

nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occasion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, de *sacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. Voyez aussi les articles HOSTIE & VICTIME.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les *sacrifices* des Grecs en particulier. Ils distinguoient quatre sortes de *sacrifices* généraux; savoir, 1^o. les offrandes de pure volonté, & qu'on faisoit en conséquence d'un vœu, en grec *χαριστήρια* ou *εαυταία*, comme pour le gain d'une victoire; c'étoient encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2^o. l'offrande propitiatoire, *ιλαστικά*, pour détourner la colere de quelque divinité offensée, & tels étoient tous les *sacrifices* d'usage dans les expiations; 3^o les *sacrifices* supplicatoires, *αιτητικά*, pour le succès de toutes sortes d'entreprises; 4^o les *sacrifices* expressément ordonnés par tous les prophètes ou oracles qu'on venoit consulter, *τα ε'πόμαντείας*. Quant aux rites de tous ces divers *sacrifices*, il faut consulter Potter, *Archæol. græc. tome I, pag. 209 & suiv.*

Pour ce qui regarde les *sacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui sera fort remplie, & je porterai cet article au mot VICTIME HUMAINE. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

SACRIFICES DES HÉBREUX, (*Crit. sacrée.*) avant la loi de Moïse, la matiere des *sacrifices*, la qualité, les circonstances, le ministère, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graisse ou le lait des animaux, le sang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou ministre de ses propres *sacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déferoit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire, & elle défera à la seule famille d'Aaron le droit de sacrifier.

Les Hébreux avoient deux sortes de *sacrifices*, les sanglans & les non sanglans. Il y en avoit trois de la premiere espece; 1^o. l'holocauste, l'hostie pacifique, & le *sacrifice* pour le péché. Dans l'holocauste, la victime étoit brûlée en entier, sans que le

prêtre ni celui qui l'offroit pussent en rien réserver, *Lévit. j, 13*, parce que ce *sacrifice* étoit institué pour être une reconnoissance publique de la suprême majesté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer entièrement & sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2^o. L'hostie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graisse & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de temps marqué pour ce *sacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné sur le choix de l'animal; il falloit seulement que la victime fût sans défaut; *Lév. iij, 2*. 3^o. Dans le *sacrifice* pour le péché, le prêtre, avant que de répandre le sang de la victime au pié de l'autel, trempoit son doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faisoit brûler la graisse sur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij, 7*. Si le prêtre offroit pour ses péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, & répandoit le reste au pié de l'autel des holocaustes. *Lév. iv, 6*.

On employoit cinq sortes de victimes dans ces *sacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faisoit brûler sur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits sur la poêle; ou une certaine quantité de fleurs de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin & du sel.

Cette oblation qui accompagnoit presque toujours le *sacrifice* sanglant, pouvoit être faite seule, sans être précédée de l'effusion du sang, & c'est ce qu'on appelloit *sacrifice non sanglant*; on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme, par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le symbole de la priere, & des saints desirs de

l'ame. Moïse défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger la farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *sacrifices* où la victime demuroit vivante & en son entier, tels que le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation, & le *sacrifice* du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice* perpétuel, est celui où l'on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à éclairer, & celui du soir, lorsque les ombres commençoient à s'étendre sur la terre; voilà quels étoient les *sacrifices des Hébreux*.

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'est pas, dit-il, que Dieu se fouciât de ces *sacrifices*, mais Moïse les institua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoissance du seul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Justin, martyr à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût besoin, mais à cause de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolâtrie. (D. J.)

SACRIFICES des chrétiens, (Critiq. sacrée.) S. Paul, *Hébr. ch. xiiij*, nous les indique en deux mots, louanges du seigneur, confession de son nom, bienfaisance & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, *Strom. l. VIII, p. 729*. Les *sacrifices* du chrétien éclairé sont les prières, les louanges de Dieu, les lectures de l'Écriture-sainte, les psaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres sacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité, qu'il exerce, l'une à l'égard de ceux qui ont besoin de secours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumières & de connoissances. (D. J.)

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS (Géogr. mod.) en françois l'île des sacrifices, & plus communément la baie du sacrifice; petite île de la Nouvelle-Espagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (D. J.)

SACRIFIER, v. a. (Gramm.) offrir en sacrifice. Voyez l'art. SACRIFICE. Il se prend aussi au figuré. Je me suis sacrifié pour elle. Il m'a sacrifié à son ambition. Je lui ai sacrifié toutes mes fantaisies.

SACRILEGE, (Jurispr.) ce terme pris dans sa signification générale, s'entend de toute profanation de choses saintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'usage ce terme s'entend principalement des profanations qui se commettent à l'égard des hosties & vases sacrés, des sacremens, des images & reliques des saints & des églises.

La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu, avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des saints & des églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même de feu, suivant les circonstances. Voyez DIMANCHE, ÉGLISES, FÊTES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. Voyez l'institut au droit criminel de M. de Vouglans, tr. des crimes, tit. 2, ch. ij. (A)

SACRILEGE, (Critique sacrée.) *sacrilegium*; mot formé de *sacra* & de *legere*, ramasser, dérober les choses sacrées. *Sacrilege* est donc le larcin des choses saintes; & celui qui les vole, se nomme aussi sacrilege, *sacrilegus*. Il est dit au II, des *Macch. iv. 39*, que Lyfimachus commit plusieurs sacrileges dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Le mot de *sacrilege* se prend encore dans l'écriture, pour la profanation d'une chose, d'un lieu sacré par l'idolâtrie; c'est ainsi qu'est nommée l'action par laquelle les Israélites, pour plaire aux filles madianites, se laisserent entraîner à l'adoration de Béliphégor. Nombre xxv, 18.

Comme les sacrileges choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la chose; elle doit consister dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fideles pour un temps ou pour toujours; la fuite de leur

présence, les exécutions, les détestations, les conjurations. Mais si le magistrat va rechercher le sacrilege caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contre eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette fautive idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'est une excellente réflexion de l'auteur de l'Esprit des lois. (D. J.)

SACRIMA, (*Littérat*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoissance de la récolte abondante qu'ils avoient obtenue par sa protection. *Pitiscus*.

SACRISTAIN, *s. m. terme d'Eglise*; officier ecclésiastique qui a le soin & la garde des vases & des ornemens sacrés; mais le premier sacristain dans l'église romaine, est celui de la chapelle du pape, dont l'office est annexé à l'ordre des hermites de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit même nécessaire que ledit religieux soit dans la prélature. Cependant depuis longtemps le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confère cet office; & quand même il ne seroit point évêque, il peut porter le mantelet & la molette à la manière des prélats de Rome. Ce sacristain prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent, & les reliquaires de cette sacristie. Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solennellement, mais ce n'est que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en est proprement le distributeur. Il dit tous les jours la messe aux cardinaux, & leur administre les sacremens ainsi qu'aux conclavistes. (D. J.)

SACRISTIE, *s. f. (Hist. ecclés.)* c'est un endroit attenant les anciennes églises, où l'on serre les habits sacrés, les vases & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot est grec; il est formé de *διακονεω*, *je sers*, à cause que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'usage pour le service divin. On l'appelloit aussi *ασπαστικον*, & en latin *saluatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & saluoit les étrangers. Quelquefois

aussi il étoit appelé *μπατωριον* ou *μπατωριοι*, *mensa*, table, à cause qu'il y avoit des tables sur lesquelles on mettoit les ornemens sacrés, ou *μπατων*, une sorte d'hôtellerie ou de maison dans laquelle on logeoit des soldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21^e s^t. canon, défend aux prêtres de vivre dans la sacristie, *εν τω διακονικω*, ou de toucher aux ustensiles sacrés. Une ancienne version latine de ces canons se rend par les mots *in secretario*; mais la copie qui en est à Rome, aussi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent cette expression dans le 21^e s^t. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius suit cette opinion dans son traité de *templis græcorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expression d'une sacristie. Outre les ornemens de sacristie & de l'autel, l'on y dépositoit pareillement les reliques de l'église.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens postérieurs*. Voyez COCCYGIEN.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muscle situé sur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyses transverses.

Ce muscle est intimement uni par sa partie inférieure avec le long dorsal, & il en est distingué à sa partie supérieure par une petite ligne graisseuse. Il paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache, au moyen de son plan tendineux, à l'os sacrum à levre externe, & à la portion postérieure de l'os des îles, aux apophyses transverses des lombes par des plans charnus, qui paroissent se détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubérosité de la première, aux apophyses transverses des deux vertèbres inférieures du col, par des bandes tendineuses, & par des plans charnus qui croisent les tendineuses.

Ce muscle est aussi appelé *lumbo-dorsal*, & *dorsal moyen*. Winslow.

SACROS, *s. m. (Poids.)* poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (D. J.)

SACRO-SCIATIQUE, en Anatomie ; nom de deux ligamens qui unissent l'os sacrum avec l'os yschium.

SACRUM, en Anatomie ; nom d'un os qui est la base & le soutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'os basiliaire.

On le divise en partie supérieure, en base, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît composé de plusieurs fausses vertèbres, qui vont toujours en décroissant vers la pointe : ces fausses vertèbres, dans les jeunes sujets, sont unies ensemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'ossifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une seule pièce.

La face antérieure est concave, on y observe sur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face postérieure est convexe & fort inégale. On y remarque sur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne ; dans la partie moyenne une espèce d'épine ouverte vers la partie inférieure.

A la base de l'os sacrum il y a deux apophyses obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la dernière vertèbre des lombes ; on y voit à la face supérieure du corps de la première fausse vertèbre, entre la partie postérieure & les apophyses obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face ; il est continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os sont un peu évasées par en-haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuse, semblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il est articulé. Voyez ILÉON.

L'os sacrum est terminé par le coccyx. Voyez COCCYX.

SADAR ou ALSADOR, f. m. (Botan. exot.) nom donné par les Arabes au lotus, décrit par Dioscoride & autres anciens. Ce buisson est nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cause qu'il étoit plein d'épines, plante que plusieurs écrivains ont confondue soit avec l'acanthus ordinaire, soit avec l'acanthus de Théophraste, qui n'étoit autre chose que l'acacia. Le fruit de

cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthus*, est le nabac des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *sadar* ou l'*acanthus* de Virgile, est la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioscoride. Bellon l'a aussi décrit sous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'est un arbruste toujours vert, appelé par quelques écrivains grecs, *ænoplia*. Prosper Alpin dans ses plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buisson épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech* ; il dit que c'est un buisson épineux donnant des fruits semblables à la cerise, mais plus petits, & du goût du zizyphé. Ce sont-là les baies de l'acanthus de Virgile. (D. J.)

SADAR-NAGARA, (terme de la Milice turque.) Les Turcs appellent ainsi les deux petites caisses ou timbales qui servent de signal pour la marche. Les bachas à trois queues ont deux timbaliers ; les timbales sont à chaque côté de la selle, & on les bat comme chez nous. Voyez fig. 12, planche II, Art militaire. Milice des Turcs. (V)

SADAVAA, (Géog. mod.) bourgade d'Espagne, en Arragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, sur la rivière de Riguel, qui se jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SAD-DER, (Hist. anc.) un des livres qui contiennent la religion des Parsis ou Guebres. Il est nommé *Sad-der* ou les cent-portes, parce qu'il est divisé en cent chapitres ou articles. Cet ouvrage est d'un prêtre Guebre, & écrit en Persan moderne. Il ne fait point partie du *Zeud-avesta*, dont il est un mauvais abrégé. L'abbé Renaudot en désignoit l'auteur par ces mots : *putidissimus autor libri qui vocatur Sad-der*. Il est en effet rempli de superstitions dégoûtantes : au reste, on y trouve d'assez bonnes maximes de morale. La charité, la piété filiale, la fidélité aux sermens, sont les principales vertus que ce livre recommande. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes sont sujets, tels que le mensonge, la calomnie, l'adultère, la fornication, le larcin, & recommande de se purifier fré-

quemment des souillures qu'on est sujet à contracter presque à chaque instant. (+)

SADO ou SASJU, (*Géog. mod.*) grande île du Japon, située au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jet-singo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la divise en trois districts. Elle est très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en riz & en gokokf. La mer la fournit aussi de poissons & d'écrevisses. (*D. J.*)

SABOC, *juste*, (*Hist. sacr.*) fils d'Achitob, grand-prêtre de la race d'Eléazar, qui fut substitué à Achimelec ou Abiathar, de la race d'Ithamar, mis à mort par les ordres de Saül. Le fils de cet Achimelech s'étant réfugié vers David, fut revêtu du sacerdoce par ce prince, tandis que Sadoc en faisoit les fonctions auprès de Saül; & après la mort de ce malheureux roi, David ayant conservé cette dignité à ce dernier, quoiqu'il eût suivi le parti de Saül, il y avoit dans Israël deux grands prêtres, Sadoc, de la famille d'Eléazar, & Abiathar de celle d'Ithamar. Sadoc demeura toujours depuis fidele à David. Il lui rendit service dans la guerre d'Absalon, en l'informant de ce qui se tramoit contre lui dans le conseil de ce fils rebelle; & lorsqu'Adonias voulut se prévaloir du grand âge de son pere pour se faire déclarer roi, Sadoc, par les ordres de David, donna l'onction royale à Salomon. Celui-ci, pour reconnoître le zele de Sadoc, le déclara seul grand-prêtre après la mort du roi, & dépouilla de sa dignité Abiathar, qui s'étoit mis du parti d'Adonias; & c'est ainsi que fut accompli ce que Dieu avoit prédit à Héli plus de cent ans auparavant, qu'il ôteroit à sa maison la souveraine sacrificature pour la transporter dans une autre: *I rois*, *iiij*, *12*. Le Seigneur avoit dit aussi qu'il se susciteroit un prêtre fidele qui agiroit selon son cœur, qu'il lui établiroit une maison stable, & qu'il marcheroit toujours auprès de son Christ: *I rois*, *j*, *35*. Le premier sens de cette promesse regarde Sadoc, dont les descendans conserverent la souveraine sacrificature jusqu'à la ruine du temple par les Romains. Il y a encore eu de ce nom Sadoc, fils d'Aza, qui fut un des aïeux de Jesus-Christ; Saëoc, fils d'Achitob, & pere de Sellum, grand-prêtre

des Juifs, un de ceux qui contribuerent à rebâtir le temple de Jérusalem; un scribe qui fut chargé de recevoir les présens qui furent faits au temple, & quelques-autres moins connus. (+)

SADOUR, *s. m. terme de Pêche*; est une sorte de filet tramaillé à l'usage des pêcheurs.

Les trameaux aux poissons que les pêcheurs de Bouin, dans le ressort de l'amirauté du Poitou ou des sables d'Olonne, nomment *sadours*, sont ordinairement tannés; ce sont des vrais trameaux sédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces sortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu, quinze à huit lignes en quarré; ces trameaux sont flottés en pierres, comme les flottés dont on se sert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment aussi *sadours* les trameaux qui servent en hiver à faire la pêche des macreuses, & autres especes d'oiseaux marins; ce sont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin sont tramaillés, & les autres simplement toiles. Quand ils sont tendus pour la pêche des oiseaux marins, ils sont sur des perches éloignées les unes des autres de neuf brasses; on plante les perches suivant le vent, qui doit souffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 brasses de long ou environ, & une brasse de chûte; il est tendu de maniere qu'il se trouve élevé de 5 à 6 piés au-dessus de l'eau, afin que de haute mer il soit toujours élevé au-dessus de la marée.

La pêche du *sadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement jusqu'à Pâque; les vent de mer & les nuits les plus sombres & les plus noires sont les plus avantageuses.

Les trameaux ou *sadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces six lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces six lignes en quarré, & les plus serrées ont les leurs de 11 pouces trois lignes aussi en quarré; les pêcheurs nomment ces sortes de rets des *sadours* à gibasse.

SADRAST ou SADRASPATAN, (*Géog.*)

mod.) ville des Indes, en deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la rivière de Palaru. Elle est à l'empereur du Mogol. *Long. 100. 30. lat 12. 40. (D. J.)*

SADSIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, qui est un lychnis sauvage; elle a ses feuilles comme celles de la giroflée; sa tige est d'environ un pié de hauteur, & ses fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine est longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire sur celui du panais. Il se trouve des imposteurs japonnois qui la vendent pour du ginseng.

SADUCÉEN, s. m. (*Hist. des sectes Juiv. & Crit. sacr.*) La secte des *Saducéens*, *sad'de-natow*, étoit une des quatre principales sectes des juifs. Il en est beaucoup parlé dans le nouveau Testament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du temps d'Antigone de Socho, président du grand sanhédrin de Jérusalem, que commença la secte des *Saducéens*, & lui-même y donna occasion; car ayant souvent inculqué à ses disciples qu'il ne falloit pas servir Dieu par un esprit mercénaire, pour la récompense qu'on en attendoit, mais purement & simplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ses élèves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompense après cette vie; & faisant secte à part, ils enseignèrent que toutes les récompenses que Dieu accordoit à ceux qui le servent, se bornoient à la vie présente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à distinguer leur secte par le nom de *saducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puissance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraites, c'est-à-dire qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur secte & celle des *Saducéens* se trouverent directement opposées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raison de leur côté; mais ils goûtèrent d'autres opinions

impies. Ils vinrent à nier la résurrection & l'existence des anges, & des esprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij, 23; Marc xij, 28; Act. xxij, 8*. Ils reconnoissoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par sa puissance; qu'il le gouvernoit par sa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenses & des peines: mais ils croyoient que ces récompenses & ces peines se bornoient toutes à cette vie, & c'étoit pour cela seul qu'ils servoient Dieu, & qu'ils obéissoient à ses lois. Du reste ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le seul Pentateuque pour livre sacré.

Quelques savans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reste de l'écriture; mais seulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïse. Cependant la dispute que l'évangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij, Marc, xij, Luc, xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main plusieurs passages formels des prophètes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la résurrection des morts, on ne sauroit assigner de raison qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence, si ce n'est parce qu'il combattoit des gens qui rejettoient ces prophètes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient aussi des Esséniens & des Pharisiens, sur le libre-arbitre & la prédestination; car les Esséniens croyoient que tout est prédéterminé dans un enchaînement de causes infaillibles; & les Pharisiens admettoient la liberté avec la prédestination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Joseph, nioient toute prédestination, & soutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître absolu de ses actions, avec une entière liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion saducéenne étoit précisément la même que fut celle de Pélagé parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace assistante; mais que sans ce secours, chaque homme a eu lui-même

lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse de toutes, mais elle avoit pour partisans les gens de la première qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la destruction de Jérusalem par les Romains, la secte saducéenne périt avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce temps-là pendant plusieurs siècles; jusqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la source du Tamarus, selon Ptolomée, *lib. III, ch. j.* Tite-Live parle du siège de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III, ch. xij*, met le peuple *Sæpinates* entre les Samnites; & une inscription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes sæpinates*. C'est aujourd'hui *Supino*, au comté de Molise, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) rivière de l'île de Sardaigne, selon Ptolomée, *lib. III, ch. iij*, qui en met l'embouchure sur la côte orientale. Elle conserve son nom; c'est encore à présent *le Sepro*, selon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Tarragonnoise, au pays du peuple *Contestani*, dans les terres. Elle étoit sur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Italicus, *lib. III, v. 873.*

*Celsa mittebat Sætabis arce.
Sætabis & telas Arabum sprevisse superba,
Et Pelusiaco filum componere lino.*

Ces vers font voir non-seulement que *Sætabis* étoit au haut d'une coline, mais encore qu'il s'y faisoit des toiles qui surpassoient en finesse & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluse en Egypte.

On y travailloit aussi à des étoffes de laine, & Catulle, *épigr. xxv*, parle des mouchoirs

Tome XXIX.

de ce lieu-là, qu'il nomme *sudaria Sætaba*. Pline donne le troisième rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus estimés dans toute l'Europe. On prétend que c'est présentement *Xativa*.

Sætaves est aussi le nom d'une rivière de l'Espagne Tarragonnoise, dans les terres, au pays du peuple *Contestani*, selon Ptolomée, *lib. II, ch. vj*, qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroît que c'est aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE (*Géog. mod.*) en italien *punta della Sætta*; cap du royaume de Naples, sur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*. C'est le *Brutium promontorium* des anciens, selon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BARH, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *éponge de mer*; petite île d'Egypte, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 13 lieues au nord de Koffir. Elle n'a que deux lieues de longueur sur un quart de lieue de large. *Latit. 27.* (*D. J.*)

SAFAR, *SAFER* ou *SAPHAR*, f. m. (*Hist. mod.*) second mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Asfi*, & les Portugais *Afaste*; ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle est environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, jusqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Plusieurs juifs s'y sont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour est fertile en blé & en troupeaux. *Long. 9. 38. latit. 32.* (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Estramadoure. Voyez *ZAFRA*.

SAFRAN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *crocus*; genre de plante à fleur liliacée & monopétale; la partie inférieure est en forme de tuyau qui a un pédicule: ce tuyau s'évase par le haut, & il est divisé en six parties. Le pistil s'élève du fond de cette fleur, & il se divise en trois filamens, terminés par une sorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la suite un fruit oblong, qui a trois angles & trois

O o o o

loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre que la racine est composée de deux tubercules, dont l'un est plus petit que l'autre. Le plus gros se trouve placé au-dessous du plus petit, & il est charnu & fibreux. Ces deux tubercules sont recouverts d'une enveloppe membraneuse. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, est nommée *crocus* ou *crocus sativus*, par tous les Botanistes. Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur d'une noisette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la supérieure est plus petite, l'inférieure plus grosse & chevelue. Elles sont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, roussâtres & en forme de réseau. De cette racine sortent sept ou huit feuilles, longues de six & même de neuf pouces, très-étroites & d'un vert foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui soutient une seule fleur en lys, d'une seule piece, blanche, fistuleuse par sa partie inférieure, & divisée en six segmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il sort du fond de la fleur trois étamines, dont les sommets sont jaunâtres, & un pistil blanchâtre qui se partage comme en trois branches, larges à leur extrémité supérieure, & découpées en maniere de crête, charnue, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, lesquelles sont appelées par excellence du nom de *safran*. L'embryon qui soutient la fleur, se change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des semences arrondies.

Le *safran* croît dans la plupart des pays, soit chauds, soit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans plusieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *safran* du Gâtinois & d'Angleterre passe pour le meilleur du monde, & on le préfère, avec raison, à l'oriental.

Le *safran* se multiplie commodément & communément par le moyen de ses bulbes, qui croissent tous les ans en grande quantité; car lorsqu'on en sème la graine, il est

plus long-temps à venir. On plante ses bulbes au printemps, dans les sillons égaux & éloignés les uns des autres de six pouces. Ces bulbes ne produisent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année suivante au mois d'octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouissement. Quand elles sont tombées, il sort des feuilles qui sont vertes pendant l'hiver; elles séchent, se perdent au printemps, & ne paroissent jamais pendant l'été.

Il arrive de là qu'aussi-tôt que les fleurs du *safran* s'épanouissent, on les cueille au lever, ou au coucher du soleil, & on sépare les filamens du milieu de la fleur; ensuite on les nettoie bien, on les sèche & on les garde. Quelques jours après la première cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'octobre, lorsque la plante fleurit, la racine n'est composée que d'une bulbe; le printemps & l'été suivant, elle en a deux l'une sur l'autre. Car lorsque les feuilles croissent au commencement de la belle saison, la partie supérieure de la racine d'où sortent les feuilles, croît aussi dans le même temps, jusqu'à ce qu'elle soit aussi grosse l'été que l'est la bulbe mere; alors ayant acquis une constitution solide, pleine & succulente, la bulbe mere devient languissante, sans suc, flasque, & disparoît entièrement dans le cours de l'automne: c'est l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs sont passées, on retire les bulbes de la terre sur la fin d'octobre; on les garde dans un lieu sec sans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du soleil de peur qu'elles ne se séchent, & cependant afin qu'elles mûrissent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles se fannent. Au retour du printemps, on les plante de nouveau dans la terre.

Il est peu de plante d'un aussi grand usage que le *safran*; ses fleurs sont agréables à la vue & à l'odorat. Son pistil est considéré comme une chose précieuse; il entre dans les apprêts de cuisine; il sert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les médecins l'em-

ploient dans plusieurs maladies. La fanne même & les pétales du *safran* servent dans les pays où on le cultive , à faire du fourrage pour les bestiaux.

Mais le *safran* , semblable aux plantes les plus précieuses , est tendre , délicat , & ne peut être conservé que par des soins proportionnés à ses usages ; aussi est-il attaqué de plusieurs maladies , qui toutes ensemble tendent à le détruire : cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuse , ni qui lui soit plus nuisible , que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet , elle tue infailliblement le *safran* ; & de plus elle paroît contagieuse , & toujours en rond. D'une première plante attaquée , le mal se répand à celles d'alentour , selon des circonferences circulaires , & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication , à-peu-près comme dans une peste. C'est dans le printemps , dans le temps de la sève , & lorsque le *safran* devoit avoir plus de force pour résister au mal , qu'il souffre ses plus grands ravages.

Comme il peut causer des dommages considérables , M. du Hamel , à qui d'ailleurs la simple curiosité de physicien auroit pû suffire , en étudia l'origine , & après un nombre de recherches , car il est très-rare que les premières aillent droit au but , il la découvrit.

Une plante parasite , qui ne sort jamais de terre , & ne s'y tient guere à moins de demi-pié de profondeur , se nourrit aux dépens de l'oignon du *safran* qu'elle fait périr , en tirant toute sa substance. Cette plante est un corps glanduleux ou tubercule , dont il sort des filamens violets , velus & menus comme des fils , qui sont ses racines ; ces racines produisent encore d'autres tubercules , & puisque les plantes qui tracent , tracent en tous sens , & que celle-ci ne peut que tracer , on voit évidemment pourquoi la maladie du *safran* s'étend toujours à la ronde. Aussi quand M. du Hamel examina un canton de *safrans* attaqués , il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés , plus détruits , & les autres moins , à proportion de leurs distances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal ; mais il faut qu'elles soient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remède sans le connoître , & apparemment sur la seule idée très-confuse de couper la communication d'une plante de *safran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverser la terre de la tranchée , sur la partie saine du champ , on y renverseroit la plante funeste.

M. du Hamel a observé qu'elle n'attaque pas seulement le *safran* , mais encore les racines de l'hyeble , du *coronilla flore vario* , de l'arrête-bœuf , les oignons de muscari , & elle les attaque , tandis qu'elle ne touche pas au blé , à l'orge , &c. Ce n'est pas tant , comme on le pourroit croire , parce qu'elle fait un certain choix de sa nourriture , que parce qu'il lui est impossible à cause de la profondeur où elle se tient , de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons , ne sont qu'à une profondeur moindre. *Hist. de l'acad. 1728. (D. J.)*

SAFRAN , (*Chimie , Diète & Mat. méd.*) ses filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité , & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre , d'une odeur assez agréable quoique forte , d'une saveur amere , &c. de tout le monde connoît sous le nom de *safran* , sont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *safran* ; mais d'après un usage fort reçu , on a transporté le nom de la plante à la seule de ses parties dont on fait usage , comme on dit *blé* au lieu de *semence de blé* ; *navets* , au lieu de *racines de navets* , &c.

On doit choisir le *safran* récent , en filets larges , rouges , flexibles & gras au toucher , quoique sec , d'une odeur très-aromatique , & on doit rejeter celui qui est pâle & en brins menus , trop secs , peu odorans ; ou noirâtre , & ayant l'odeur de moisi. On doit , outre cela , monder pour l'usage le *safran* choisi de la partie de ses filets qui est blanche ou jaunâtre.

Le *safran* contient un principe aromatique très-abondant , très-expandible , & capable de parfumer une grande quantité d'eau , d'esprit-de-vin , d'huile par expression , &c.

Le *safran* contient aussi une partie colorante extrêmement divisible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-considérable de liquide aqueux ou spiritueux; car cette substance est également soluble par ces deux menstrues, & n'est point miscible au menstrue huileux.

Enfin le *safran* contient une matière fixe, qui est également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau; en sorte que l'extrait de *safran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menstrues.

M. Cartheuser observe que le *safran* ne donne point d'huile essentielle; ou du moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *safran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que si on le distille en une quantité considérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir jusqu'à une dragme & demie d'huile essentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que sur un témoignage d'autrui, sur un *oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *safran* donne environ 6 gros & demi de cette matière également soluble par l'esprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déjà parlé, & qui est d'une nature véritablement singulière, ayant, lorsqu'elle n'est rapprochée qu'en consistance médiocrement épaisse, l'aspect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une saveur amère aromatique très-vive, & étant capable d'être entièrement redissoute, non-seulement dans l'eau & dans l'esprit de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'est principalement cette miscibilité à l'huile qui, si elle est réelle, constitue la véritable singularité de cette substance; en sorte que Boerhaave, qui est prodigieusement enclin à voir dans tous les produits & les phénomènes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, est pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *safran*, *prorsus singulare quid*, quoiqu'il eût bien pu se passer de commenter cette assertion en observant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un esprit, ni une gomme, ni une résine, ni une gomme-résine, ni une cire, ni un baume.

Le *safran* est employé dans les cuisines à

titre d'assaisonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du moins dans les bonnes tables; mais il est généralement employé comme remède. Il est même placé à ce titre dans le rang le plus distingué. Il est célébré du consentement unanime des Médecins, comme un remède des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remède universel. Il a été appelé *or végétal*, *aromate des Philosophes*. Boerhaave croit qu'il est le véritable arope de Paracelse; ce dernier mot n'est que l'abréviation d'*aroma philosophorum*.

Les qualités du *safran* plus reconnues, & pour lesquelles il est plus communément employé, sont les qualités cordiales, stomachiques, utérines, anti-spasmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatrisantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compositions cordiales, stomachiques, & sur-tout dans les emménagogues & hystériques. On l'a souvent mêlé à l'*opium*, soit dans des compositions officinales, soit dans les prescriptions magistrales. Geoffroi doute si cette addition modère l'effet de l'*opium*, ou si elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *safran*, mais beaucoup moins constatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter sa qualité pectorale, sa vertu spécifique contre la jaunisse, sa qualité lytonicripitique, & sa vertu alexipharmaque.

La vertu emménagogue & hystérique du *safran* nous paroît aussi beaucoup mieux prouvée par l'observation que par l'expérience d'Amatus Lusitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant sa grossesse un médicament qui contenoit du *safran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Herode, qui rapporte dans sa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque temps du *safran* dans les aliments dont il nourrissoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit sa couleur blanche ordinaire; circonstance que M. Cartheuser trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *safran* a une certaine

tendance vers la matrice, si cette expérience étoit réitérée & suffisamment *retournée*; car unique & isolée comme elle est, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte présomption.

Le *safran* est employé extérieurement comme fortifiant, tonique, résolutif, déterfif, on le mêle assez communément au cataplasme de *mica panis* que l'on veut animer. Il est fort usité dans les collyres, & sur-tout dans ceux qu'on emploie comme préservatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuses du *safran* n'ont pas été moins observées, ni peut-être moins exagérées que ses vertus. Ce qu'on a dit de plus sage, c'est qu'il falloit n'user de ce remède que modérément & à propos; car cette circonspection est nécessaire dans l'administration de tous les remèdes actifs & véritablement efficaces. Sa dose a été fixée pour l'usage intérieur à un scrupule, ou tout au plus à un demi-gros en substance, & celle de sa teinture & de son extrait à proportion. Une plus haute dose a été regardée de tous les temps par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *safran* est généralement reconnue pour narcotique & enivrante. Mille observations, soit écrites, soit répandues par tradition, prouvent que des personnes qui avoient respiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magasins où il y avoit une grande quantité de *safran*, qui se sont couchées sur une balle de *safran*, &c. que ces personnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'esprit troublé, ont été attaquées d'un ris excessif & involontaire, & même sont mortes. Cette vertu singulière de produire le ris a été aussi attribuée à son usage intérieur, & elle a été mise au nombre de ses propriétés salutaires, pourvu qu'on la contint dans de justes bornes par une administration ménagée. Boerhaave s'en explique ainsi : *moderato usu verum exhibet exhilarans*. C'est dommage que cette qualité ne soit pas mieux constatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *safran* est employé dans un très-grand

nombre de préparations officinales, tant destinées à l'usage intérieur qu'à l'usage extérieur; il est sur-tout un des principaux ingrédients de l'élixir de propriété de Paracelse, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remèdes par préférence, parce qu'étant très-peu composés, l'efficacité du *safran* y est plus sensible & plus réelle. *Voyez ces articles.*

Le *safran* donne son nom à un emplâtre, savoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit à l'article EMPLATRE. *Voyez cet article.* (b)

SAFRAN BATARD, (*Botanique.*) *xvīnos* par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins; c'est cette espèce de *safran* nommé *carthamus officinalis*, *flore croceo*, I. R. H. 457. *Cnicus sativus*, sive *carthantum*, C. B. P. 378.

La tige de cette plante est haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, blanche, garnie de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur base, & embrassant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, lisses, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naissent en manière de tête à l'extrémité des rameaux. Leur calice est composé d'écaillés & de petites feuilles, duquel s'élevent plusieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *safran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes; & lorsqu'elles sont parvenues à leur maturité, elles sont très-blanches, lisses, luisantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles; elles contiennent sous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuse, une espèce d'amande blanchâtre, d'une saveur d'abord douceâtre, ensuite âcre, & qui cause des nausées.

Les fleurs paroissent dans le mois d'août; les graines sont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Espagne, non-seulement pour l'usage de la médecine, mais encore pour la teinture.

On estime les graines récentes, luisantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent sur le roux, celles dont

la moëlle est blanche, grasse, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui sont flasques, moïsses, cariées, rousses. On ne se sert que de la moëlle, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent aussi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraisent sans en être purgés, est un purgatif pour les hommes. Elle est remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter sa vertu purgative. Les médecins la donnent en émulsion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remèdes aromatiques ou stomachiques; mais le plus sûr est de n'en point faire usage. (D. J.)

SAFRAN BATARD, vayez CARTAME.

Maniere de cultiver le safran dans la province de Cambridge. M. Douglas, docteur en médecine, & membre de la société royale, a vu & décrit la maniere dont on cultive & prépare le *safran* dans la province de Cambridge, qui est celle d'Angleterre où l'on le cultive davantage, & depuis un plus long-temps; après avoir fait choix d'un terrain uni, & qui s'est reposé pendant un an, on le laboure vers le commencement d'avril; en traçant des sillons plus serrés & plus profonds que pour aucune autre espece de grains; on y répand dans le mois de mai, depuis vingt jusqu'à trente charges de fumier, préparé exprès pour chaque acre de terre; ensuite on entoure ce terrain de haies fort serrées, afin d'en écarter les bestiaux, & sur-tout les lievres qui ne manqueraient pas de manger les feuilles du *safran* pendant l'hiver.

En juillet on plante les racines dans des trous, placés à environ trois pouces de distance les uns des autres, on en plante ordinairement 392040 ou environ dans un acre de terre, on les laisse sans y toucher jusqu'au commencement de septembre que l'on rompt la terre avec la pioche, pour faciliter la sortie de la plante qui est prête à paroître, & alors on arrache toutes les mauvaises herbes avec soin.

Peu de temps après les fleurs paroissent, on les cueille le matin, il n'importe que ce soit un peu avant ou un peu après leur parfaite maturité; ensuite on sépare de ces fleurs

les filamens ou étamines, & avec eux une bonne partie du pistil auquel ils sont attachés, & on jette le reste comme inutile; il ne reste plus qu'à sécher le *safran*, ce qui demande bien du soin & de l'industrie; il faut sur-tout prendre garde en le séchant qu'il ne se brûle; il déchet dans cette opération de quatre cinquièmes; & un acre en produit, l'un portant l'autre, en trois années vingt-six livres; la dernière récolte est de beaucoup la plus abondante; après cette troisième récolte on tire les racines de terre pour les replanter. Après avoir séparé les vieilles enveloppes, ces racines augmentent ordinairement d'un tiers. M. Douglas suppose qu'un acre de terre planté de *safran* rapporte 5 liv. sterling de rente, toutes charges déduites.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *safran*, ou *fouchet des Indes*, est appelé *crocus indicus*, *Arabicus curcuma*, par Bontius. C'est une petite racine oblongue, tubéreuse, noueuse, de couleur jaune, ou de *safran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans lesquelles on l'infuse; son goût est un peu âcre & amer; son odeur est agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle est plus foible.

La plante qui pousse cette racine, est nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les especes de *cannacorus*; M. Linnæus la caractérise ainsi:

Son calice est formé par plusieurs spatules partiales, simples, & qui tombent; la fleur est un pétale irrégulier, dont le tuyau est fort étroit. Le pavillon est découpé en trois parties, longues, aiguës, évasées & écartées. Le nectarium est d'une seule pièce, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il est uni dans l'endroit où ce pétale est le plus évasé. Les étamines sont au nombre de cinq, dont quatre sont droites, grêles, & ne portent point de sommets; la cinquième, qui est plantée entre le nectarium est longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à son extrémité, près de laquelle se trouve le sommet. Le pistil est un embryon arrondi qui supporte la fleur, & pousse un stipe de la longueur des étamines, surmonté d'un stigma simple

& crochu. Le péricarpe ou le fruit, est cet embryon qui devient une capsule arrondie à trois loges séparées par des cloisons; cette capsule contient plusieurs graines.

La racine du *safran des Indes* mûrit, & se retire de la terre après que ses fleurs se sont séchées. Cette plante est fort cultivée dans l'orient, pour l'usage de sa racine, qui sert à assaisonner la plupart des mets; ils usent aussi des fleurs pour en faire des pommades dont ils frottent le corps. On regarde encore le *safran des Indes* comme un grand remède pour provoquer les règles, faciliter l'accouchement, & sur-tout pour la guérison de la jaunisse. Enfin les Indiens l'emploient souvent dans la teinture.

Il y a une autre espèce de *safran des Indes* que l'on surnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de safrão*: on ne le trouve pas dans les boutiques. C'est une racine tubéreuse, un peu ronde, plus grosse que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée transversalement à différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *safran*; elle imite le *safran* & le gingembre par son goût & son odeur, qui sont cependant plus foibles que dans le curcuma long; elle a aussi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotundâ* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits semblables à la précédente. (D. J.)

SAFRAN DES INDES, (*Mat. méd.*) Voyez CURCUMA.

SAFRAN DE MARS, (*Mat. méd.*) Voyez MARS.

SAFRAN DE L'ETRAVE, (*Marine.*) pièce de bois qu'on attache depuis le dessous de la gorgere jusque sur le rinjot, & qui sert à faire venir le vaisseau au vent, lorsque par défaut de construction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaisseau*.

SAFRAN, (*Charpent.*) c'est la planche qui est à l'extrémité du gouvernail d'un bateau-foncet, sur laquelle sont attachées les barres qui soutiennent les planches de remplage. (D. J.)

SAFRANIERE, s. f. (*Agriculture.*) plantation de safran dans un lieu préparé & choisi exprès pour sa culture; on donne

ordinairement trois labours par an à la *safraniere*: le premier quand on le plante, ou s'il est déjà planté au printemps, quand les feuilles tombent; le second sur la fin de juillet, & le troisième au commencement de septembre. On choisit de donner le dernier labour par un beau temps, & de ne pas offenser les oignons en labourant.

Une *safraniere* ainsi ménagée, dure trois années dans sa vigueur; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvu qu'on eût soin de la labourer, de la sarcler & de l'amander; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le surplus. Si-tôt que les oignons sont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne soit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre est usée; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Plusieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en safran; ils garnissent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers; & comme ils ne fleurissent pas tous en même temps, ils ont plus de commodité à cueillir le safran qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille se fait de l'autre. (D. J.)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE ou SMALTE, s. f. c'est un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on se sert pour faire du bleu d'empois, & pour peindre en bleu sur la porcelaine, sur la fayence & sur l'émail. Cette substance se débite sous la forme d'une poudre qui est d'un bleu plus ou moins beau; elle est désignée sous les différens noms de *safflor*, de *smalte*, de *zaffre*, mais elle est plus généralement connue en France sous celui de *saffre* ou de *bleu d'émail*.

On a dit à l'article COBALT, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *safri*; on a dit aussi que M. Brandt, savant chimiste Suédois, regardoit cette substance comme un demi-métal particulier, dont le caractère distinctif est de colorer le verre en bleu; mais depuis la publication du volume qui contient l'article COBALT, plusieurs Chimistes ont fait de

nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral singulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des personnes qui ont adopté son sentiment. Cela posé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru sur ce sujet; malheureusement, loin d'éclaircir la matière, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainsi que quelques autres Chimistes françois, ont cru trouver la confirmation du sentiment de M. Brandt parce qu'ils ont tiré du *safre*, c'est-à-dire du verre coloré par le cobalt, une substance parfaitement semblable à un régule semi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plupart des Minéralogistes & Métallurgistes allemands, refusent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la substance réguline que l'on tire du cobalt est une combinaison. M. Lehmann dans la 590 de la nouvelle édition de sa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que « le cobalt dont on fait la » couleur bleue, abstraction faite de l'ar- » senic qu'il contient, ne peut point donner » ni un métal, ni un demi-métal, de quel- » que façon qu'on s'y prenne, mais en se » vitrifiant avec un sel alkali & une terre » vitrifiable, il s'en précipite une substance » appelée *speiss*, qui ressemble à un demi- » métal, mais qui réellement n'est qu'une » combinaison de cuivre, de fer, d'ar- » senic, & d'une terre propre à colorer en » bleu ». Le même auteur ajoute dans le §. 91 : « 1°. Que la matière colorante qui se » trouve dans le cobalt qui donne du *speiss*, » est quelque chose de purement acciden- » tel, c'est pour cela qu'elle se sépare de la » partie réguline, tant par la vitrification, » que par d'autres opérations chimiques; » & même si l'on fait fondre à plusieurs re- » prises le *speiss*, produit par le cobalt, avec » du sel alkali & du sable, il perd à la fin » toute sa propriété de colorer en bleu. 2°. » On peut s'assurer de la manière suivante » de ce qui entre dans la composition de la » matière réguline du cobalt qui donne le » bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre » du prétendu régule de cobalt pur, le faire » fondre à plusieurs reprises avec de la fritte

» de verre, jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de » fumée, ni d'odeur arsénicale; alors on » n'aura qu'à le remettre de nouveau en » régule, en extraire la partie cuivreuse, » par le moyen de l'alkali volatil, jusqu'à » ce que ce dissolvant ne devienne plus bleu; » enfin, si l'on dissout le résidu dans les » acides, & qu'on précipite la dissolution, » on ne tardera point à appercevoir le fer ».

M. de Justi, célèbre chimiste allemand, très-versé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, est produite par une combinaison du fer avec l'arsenic. Il appuie cette conjecture sur un fait attesté par M. Cramer, qui dans sa Docimastie, avoit oui dire que M. Henckel avoit eu le secret de colorer le verre en bleu, en faisant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Justi, qui avoit été le disciple de M. Henckel, l'a assuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arsenic, & qu'il faisoit réverbérer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Justi nous apprend, que la manganèse ou magnésie qui est un minéral ferrugineux, si on la joint avec de l'arsenic, & si on la calcine ensuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir semblable à la mine d'arsenic noire, qui se trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au petit Zelle, dans la basse-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit sa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du tout d'arsenic; en mêlant ensemble & faisant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arsenic: M. de Justi dit que de ce mélange, il résultoit une matière très-propre à colorer le verre en bleu, c'est-à-dire à faire du *safre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuses plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne sont propres à donner du bleu, que

que lorsqu'ils contiennent une juste proportion de fer & d'arsenic à la fois ; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout seul une assez bonne couleur , mais elle devenoit infiniment plus belle , lorsqu'on faisoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arsenic. De plus , M. de Justi assure qu'il ne s'est point encore trouvé jusqu'ici de cobalt qui ne contînt une portion d'argent , d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles sont les idées répandues dans différens mémoires sur le cobalt que M. de Justi vient d'insérer dans ses *œuvres Chimiques* , publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits , que l'on a donné à M. de Montamy , premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans , un morceau de cobalt noir trouvé en Espagne , près de la ville d'Aranda , dans la vieille Castille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arsenic ; cependant M. de Montamy n'a pas laissé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail , dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-supérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la ville du célèbre Becher , on rapporte que ce savant chimiste ayant pris du mécontentement des Saxons , les menaça de faire tomber leurs manufactures de *safre* , en donnant aux Anglois le secret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches , appelé en anglois *bell-metal* ; peut-être aussi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler , étoit un minéral qu'il savoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés , que la vraie nature du cobalt n'est point encore parfaitement connue ; que l'on ne connoît point toutes les mines , & qu'il pourroit y avoir plusieurs manières de faire du *safre*. Quoi qu'il en soit , nous allons décrire celle qui se pratique à Schneeberg , en Misnie , qui est l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *safre* , ce qui produit un revenu très-considérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui sont intéressés dans ces manufactures.

Tome XXIX.

Comme les mines de cobalt qui se trouvent en Misnie sont accompagnées d'une très-grande quantité de bismuth , on est obligé d'en séparer ce demi-métal , qui donnoit une mauvaise couleur au *safre*. Pour cet effet , on forme une aire , on y place deux longs morceaux de bois , le long desquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proche les uns des autres. On jette la mine par-dessus , on allume le bois lorsqu'il fait du vent , & le bismuth qui est aisé à fondre se sépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la manière de calciner le cobalt , pour en dégager l'arsenic dont il est abondamment chargé dans la mine ; cette calcination se fait dans un fourneau destiné à cet usage , on étend le cobalt pulvérisé grossièrement sur l'aire de ce fourneau , qui a environ sept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien sec ; la flamme roule sur le cobalt , que l'on remue de temps en temps avec un rable de fer ; par ce moyen l'arsenic s'en dégage , & il est reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horizontale. Voy. l'article COBALT , & MINES (*travaux des*) : on continue cette calcination pendant quatre , cinq , six & même pendant neuf heures consécutives , suivant que la mine est plus ou moins chargée d'arsenic. Le cobalt grillé se passe par un tamis de fil de laiton , & l'on écrase de nouveau les parties qui n'ont point pu passer au-travers du tamis.

Cependant il faut observer qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas besoin d'être calcinées , & qui ne laissent pas de donner de très-bon *safre* ; le cobalt noir , dont nous avons parlé , est dans ce cas , vû qu'il ne s'en dégage que très-peu , ou même point du tout d'arsenic ; alors le travail est plus facile & moins coûteux , puisque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvérisé , se mêle avec de la potasse bien purifiée & calcinée dans un fourneau , pour en dégager toutes les ordures & les matières étrangères qui peuvent y être jointes. Voyez l'article POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvérisés , & passés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre , on les

P p p p

fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à plusieurs reprises ; ce sont là les trois matières qui entrent dans la composition du *safre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potasse & de cailloux pulvérisés, cependant il faut consulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur ; c'est pourquoi il faut s'assurer d'abord par des essais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du sable blanc, semblable à celui dont on se sert dans les Verreries.

Lorsqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement ensemble la fritte, c'est-à-dire la composition dont on doit faire le *safre* ; ce mélange se fait dans des caisses de bois, où il demeure pour en faire usage au besoin.

Le fourneau dont on se sert pour faire fondre le mélange, ressemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ six piés de long, sur trois de large & sur six de haut. Les pots ou creufets dans lesquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *safre*, se placent sur des murs qui sont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creufets se ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté ; au milieu de cette porte est une petite ouverture qui sert à recevoir les essais ou échantillons de la matière vitrifiée que l'on a puisés dans les creufets au bout d'une baguette de fer ; durant le travail cette ouverture se bouche avec de la terre glaise. Sur chacun des côtés du fourneau sont trois ouvreaux qui servent à mettre la fritte dans les creufets, & à la puiser lorsqu'elle est fondue ; pendant qu'on fait fondre la matière, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils servent de registres au fourneau & donnent un passage libre à l'air. Au-dessous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorsqu'il y a quelque réparation à faire aux creufets, ou lorsqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau est le cendrier & une autre ouverture, qui sert à retirer le verre qui a pu sortir des creufets, que l'on remet à fondre. Les creufets sont

faits de bonne terre, on les fait bien sécher dans un fourneau fait exprès, qui est à côté du fourneau de verrerie ; on place six creufets à la fois dans le fourneau ; comme il faut que la chaleur soit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on fait sécher presque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier ; les bûches doivent être minces pour ce travail.

Lorsque le mélange a été exposé pendant six heures à l'action du feu, on le remue dans les creufets avec une baguette de fer ; on continue à faire la même chose de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laisse le mélange exposé au feu encore pendant six heures ; ainsi il faut 12 heures pour que la fusion soit parfaite, on n'en emploie que huit lorsqu'on fait du *safre* commun.

On reconnoît que le *safre* est assez cuit aux mêmes signes que tout le verre, c'est-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matière fondue ; lorsqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'est un signe que la matière est assez cuite.

Au bout de ce temps, on puise la matière fondue qui est dans les creufets avec une cuillère de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraser ; cette opération est très-importante.

Au fond des creufets, dans lesquels on a fait la fonte, il s'amasse du bismuth, vu que ce demi-métal accompagne presque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Misnie, & il n'a pu en être totalement séparé par le grillage. Au-dessus de ce bismuth se trouve une matière réguline, que les allemands nomment *speifs* ; cette matière a été peu connue jusqu'à présent. M. Gellert, dans le temps qu'il a publié sa *chimie métallurgique*, regardoit le *speifs* comme un vrai régule du cobalt pur ; il dit qu'en faisant calciner cette matière, un quintal de cette substance suffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la manière ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois son poids de verre. Voyez la traduction française de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, t. I, p. 45. Mais on a appris de-

puis que M. Gellert s'est rétracté sur cet article ; & aujourd'hui avec tous les Métallurgistes saxons , il regarde le *speifs* comme une combinaison de fer , de cuivre & d'arsenic , & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on sépare ce *speifs* d'avec le bismuth : lorsqu'on laisse éteindre le feu du fourneau , & que l'on veut sacrifier les creusets , on les remplit des résidus qui ont été retirés de ces creusets & qui étoient au fond du verre ; on les fait fondre , alors le bismuth qui est le plus pesant tombe au fond , & le *speifs* qui est plus léger reste au-dessus ; & lorsque le tout est refroidi , on sépare aisément ces deux substances. Mais la séparation s'en fait encore mieux lorsque l'on met simplement du feu autour de ces masses régulines qui sont en forme de gâteau , par-là le bismuth qui se dégage est plus pur & se fond plus promptement. Lorsque l'on fait l'extinction du *safre* dans l'eau il tombe aussi quelques particules de *speifs* au fond des cuves , dans lesquelles on éteint le *safre* dont on sépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau , on le retire & on le porte pour être écrasé sous les pilons du boccard ; au sortir du pilon , on le passe par un tamis de fils de laiton , & on le porte au moulin. C'est une pierre fort dure , placée horizontalement & entourée de douves , qui forment ainsi une espèce de cuve. Au milieu de cette pierre , qui sert de fond à la cuve , est un trou garni d'un morceau de fer bien trempé , dans lequel est porté le pivot d'un aissieu de fer , qui fait tourner verticalement deux meules de pierres ; ces meules servent à écraser & pulvériser encore plus parfaitement le verre bleu ou le *safre* qui a été tamisé , & qui a été étendu sur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainsi ce verre pendant six heures , alors on lâche des robinets qui sont aux côtés de la cuve du moulin , & l'eau , qui est devenue d'une couleur bleue en passant par ces robinets , découle dans des baquets ou seaux qui sont placés au-dessous ; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle séjourne pendant quelques heures , par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée se dépose peu-à-peu au fond des cuves ; on puise l'eau qui sur-

conduisent à un réservoir où elle acheve de se dégager de la partie colorante dont elle est encore chargée ; l'eau qui surnage dans ce premier réservoir retombe dans un second , & de-là dans un troisième où elle a le temps de devenir parfaitement claire , & la couleur de se déposer entièrement.

On met la couleur qui s'est déposée dans des baquets , ou on la lave avec de nouvelle eau pour en séparer les saletés qu'elle peut avoir contractées ; cela se fait en la remuant avec une spatule de bois ; on réitère ce lavage à plusieurs reprises , après quoi on puise cette eau agitée , on la passe par un tamis de crin fort serré , & cette eau qui a ainsi passé séjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaisseau. Au bout de ce temps , on décante l'eau claire , & l'on a du *safre* qui sera d'une grande finesse & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur sur des tables garnies de rebords ; on la fait sécher dans des étuves bien échauffées ; lorsque la couleur est bien sèche , on la met dans une grande caisse garnie de toile , ou on la passe au-travers d'un tamis de crin fort serré. L'ouvrier qui fait ce travail est obligé de se bander la bouche avec un linge , pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainsi plusieurs quintaux de *safre* dans la caisse , on l'humecte avec de l'eau , on le pétrit avec les mains pour le mouiller également , on le pese ; alors un inspecteur examine si la nuance de la couleur est telle qu'elle doit être ; lorsqu'elle est ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut , il y remédie en mêlant ensemble différens *safres* , & par-là il donne la nuance requise. Après que cette couleur a été pesée , on l'entasse fortement dans des barils , sur lesquels on imprime avec un fer chaud une marque , qui indique la qualité du *safre* qui y est contenu. Les Saxons nomment *eschel* la couleur la plus fine & la plus belle ; suivant ses différens degrés de finesse & de beauté , on la désigne par différentes marques ; *HEF* désigne la plus parfaite ; *EFE* est d'une qualité au-dessous ; *FE* est encore inférieure ; *ME* signifie *eschel* médiocre ; *OE* *eschel* ou couleur ordinaire ; *OC* marque une couleur claire ordinaire ; *OH* annonce un bleu vif ; *MC* claire moyen ; *FC* couleur fine ; *FFC* une couleur

très-fine. Les barils ainsi préparés se vendent en raison de la beauté & de la finesse de la couleur, & se transportent dans toutes les parties de l'Europe; on assure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle est la manière dont on fait le *safre* en Misnie, où il y en a quatre manufactures qui sont une source de richesses pour le pays. Les Saxons ont fait long-temps un très-grand mystère de ce travail; le célèbre Kunckell est le premier qui en ait donné une description dans ses notes sur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonstancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe*; son mémoire a été traduit en français, & se trouve à la suite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il est certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *safre* qui sont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce temps.

Quoi qu'il en soit, on fait du *safre* en Bohême, dans le duché de Wirtemberg, à Ste. Marie aux mines en Lorraine, &c. Il est vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matières dont ils font le verre. Comme le cobalt est une substance minérale qui se trouve très-abondamment presque par-tout où il y a des mines, il est à présumer qu'on réussira aussi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choisir les cailloux dont on fera la fritte du verre; souvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs, contiennent des parties ferrugineuses que l'action du feu développe; alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *safre*; d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec succès; on voit par-là qu'il faut s'assurer par des expériences,

de la qualité des cailloux qu'on emploiera; au défaut de cailloux, on pourra le servir d'un sable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potasse, la soude ou le sel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre, soit aussi parfaitement pure. 3°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au sortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériser plus aisément; si cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangères, elle pourroit nuire à la beauté du *safre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, f. f. (*Gram. hist.*) anciennes histoires du nord.

SAGACITÉ, f. f. (*Logique.*) Locke définit la *sagacité*, une disposition qu'a l'esprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la dissonance de quelque autre idée, & en même temps à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, f. f. *terme de relation*, espèce de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre piés; il est fort souple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalassus*, (*Géog. anc.*) ville de Pisidie, quoique Ptolomée l'ait mise dans la Lycie; son erreur est visible, par le consentement général de tous les anciens. Pline, *l. V, c. xxvij*, la nomme *Sagaleffus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée; il dit, *l. XII, p. 569*, qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une descente de 30 stades.

Arrien, dans ses guerres d'Alexandre, *l. IV*, donne *Sagalassus* à la Pisidie. C'étoit, dit-il, une assez grande ville habitée par les Pisidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII, c. xv*, décrivant la route que suivit le consul Manlius pour passer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit: "En revenant de Pamphylie, il campa au bord du fleuve Taurus le premier jour, & le lendemain à Xilincomé; de-là il alla, sans s'arrêter, jusqu'à

» la ville de Cormasa. Celle de Darfa n'étoit
 » pas loin, les habitans s'en étoient enfuis,
 » il y trouva des vivres en abondance. Mar-
 » chant ensuite le long des marais, il reçut
 » les soumissions de la ville de Lyfinoé qui
 » lui envoyoit des députés. On arriva bientôt
 » dans le territoire de *Sagalassus*, où il y
 » avoit quantité de grains. Les habitans sont
 » des Pisidiens, les meilleurs soldats de tout
 » ce pays : ce qui joint à la fécondité de la
 » terre, à la multitude d'un peuple nom-
 » breux, & à la situation de la ville extraor-
 » dinairement fortifiée, enfle le courage ».
 (D. J.)

SAGAMITÉ, *f. f. terme de relation*, es-
 pece de mets dont se nourrissent les peuples
 du Canada. La *sagamité* se fait avec du blé
 d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles
 broient avec des pierres. Elles les cuisent
 dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la
 chair & du poisson. (D. J.)

SAGAN, *f. m. (Hiérarch. des Hébreux.)*
 le *sagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant
 du grand-prêtre, & celui qui faisoit les
 fonctions en son absence. Ainsi Eléasar étoit
 le vicaire d'Aaron, souverain pontife. Il est
 parlé dans les livres des Rois de ces deux
 charges de prêtrise. (D. J.)

SAGAN, (*Géogr. mod.*) petite ville ou
 bourgade d'Allemagne en Silésie, capitale
 de la principauté de même nom, au confluent
 du Bober & de la Queifs, à 38 lieues de
 Prague, avec un château. Elle étoit autrefois
 bien peuplée, mais elle a souffert plusieurs
 malheurs consécutifs, qui l'ont réduite à
 une seule paroisse; elle appartient à présent
 au prince de Lobkowitz. *Long. 32. 20'. lat.*
52. 34'. (D. J.)

SAGAPENUM, *f. m. (Hist. des Drogues*
exot.) suc qui tient le milieu entre la gomme
 & la résine; tantôt il est en grandes gouttes
 comme l'encens, tantôt en gros morceaux :
 il est rousâtre en-dehors, & intérieurement
 d'une certaine couleur de corne; il plie,
 blanchit sous la dent, & même entre les
 doigts; il est d'un goût âcre & mordicant,
 d'une odeur puante, forte, qui approche de
 celle du porreau, & qui tient comme le
 milieu entre l'assa-fœtida & le galbanum.
 Lorsqu'on l'approche de la chandelle il s'en-
 flamme, & quand il est cuit sur le feu, avec
 de l'eau, du vin & du vinaigre, il se résout

entièrement; on en trouve dans les bouti-
 ques des morceaux sales, & comme fondus,
 d'une couleur obscure, mais qui ont le même
 goût & la même odeur que le plus pur.

On estime le *sagapenum* qui est transparent,
 roux en-dehors, qui paroît former intérieu-
 rement des gouttes blanches ou jaunâtres,
 qui lorsqu'on le brise, plie sous les doigts,
 & qui lorsqu'on le manie, répand une odeur
 également pénétrante & désagréable.

Charas fait mention d'un *sagapenum* blanc
 en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meil-
 leur; mais on en trouve rarement de tel dans
 les boutiques.

Les anciens Grecs connoissoient le *sagape-*
num: Dioscoride dit que c'est le suc d'une
 plante férulacée qui croît dans la Médie; on
 nous l'apporte encore aujourd'hui de Perse
 & d'Orient.

La plante d'où il découle nous est incon-
 nue: on conjecture avec assez de raison, par
 les parcelles de tiges, & les graines qui sont
 souvent mêlées avec ce suc, que c'est une
 espece de férule. (D. J.)

SAGARILE, ZAGARI, ou SACARIE,
 (*Géog. mod.*) riviere de l'Anatolie; son nom
 vient sans doute de *Sangarios*, fleuve assez
 célèbre dans les anciens auteurs, lequel ser-
 voit de limites à la Bithynie. (D. J.)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la
 Sarmatie en Europe. Ovide, de *Ponto*, l.
IV, eleg. x, v. 45 & seq. dit, en nommant
 divers fleuves qui avoient leurs embouchu-
 res dans la mer Noire:

Adde quod hic clauso miscentur flumina
Ponto,

Vimque fretum, multo perdit ab amne
suam.

Huc Lycus, huc Sagaris, Peniusque, Hy-
panisque, Cratesque,

Influit, & crebro vortice tortus Halys,

Partheniusque rapax & volvens saxa Cy-
napes

Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.

Si Ovide n'avoit mis dans cette liste que
 des rivieres de la côte septentrionale, ce
 passage seroit décisif; mais il y en met,
 comme l'Halise, qui sont de la côte méridi-
 onale. Il est naturel de croire que le *Sa-*
garis du poëte, est la riviere dont l'embou-

chure en forme de golfe , est nommée *Sagaricus finus* par Pline , l. IV , c. xij. *Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre*. (D. J.)

SAGARIUS , f. m. (*Hist. anc.*) marchand de soie ou de couverture.

SAGATIO , f. f. (*Hist. rom.*) c'est ce que nous appellons *berner* , faire danser sur la couverture : l'empereur Othon s'amusoit dans sa jeunesse à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues ; ce fut aussi l'amusement de Néron.

SAGDU , f. m. (*Gramm.*) pain qui se fait avec la moëlle d'un arbre : on mange le *sagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'Orient.

SAGE LE , (*Philosophie.*) le *sage* , quelque part qu'il se trouve , est , comme dit Leibnitz , citoyen de toutes les républiques , mais il n'est pas le prêtre de tous les dieux ; il observe tous les devoirs de la société que la raison lui prescrit ; mais sa manière de penser au-dessus du vulgaire , ne dépend ni de l'air qu'il respire , ni des usages établis dans chaque pays. Il met à profit l'instant qu'il tient , sans trop regretter celui qui est passé , ni trop compter sur celui qui s'approche. Il cultive sur-tout son esprit ; il s'attache au progrès des Arts ; il les tourne au bien public , & la palme de l'honneur est dans sa main. Il fait tirer un bon usage des biens & des maux de la vie , semblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies , & qui se pénètre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & sérens. Il tend à de si grandes choses , dit la Bruyère , qu'il ne porte point ses desirs à ce qu'on appelle des trésors , des postes , la fortune , & la faveur. Il ne voit rien dans de si foibles avantages , qui soit assez solide pour remplir son cœur , & pour mériter ses soins. Le seul bien capable de le tenter , est cette sorte de gloire qui devoit naître de la vertu toute pure & toute simple ; mais les hommes ne l'accordent guère , & il s'en passe.

Si vous avez quelque goût pour le *sage* , & que vous aimiez à entrer dans les détails de sa vie , & dans sa façon de penser , l'aimable peintre des saisons va vous en faire le tableau.

Le *sage* , dit-il , est celui qui dans les villes , ou loin du tumulte des villes , retiré dans quelque vallon fertile , goûte les plai-

sirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais somptueux , dont la porte orgueilleuse vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui sont à leur tour abusés. Il ne se soucie nullement de cette robe brillante , où la lumière fait réfléchir mille couleurs , qui flotte négligemment ; ou qui se soutient par les bandes d'or , pour éviter la peine de la porter. Il n'est pas plus curieux de la délicatesse des mets : un repas frugal , débarrassé d'un vain luxe , suffit à ses besoins , & entretient sa santé ; sa tasse ne pétile pas d'un jus rare & coûteux ; il ne passe pas les nuits plongé dans un lit de duvet , & les jours dans un état d'oïiveté : mais est-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantastiques & trompeuses , qui promettent toujours le plaisir , & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui ?

Loin des traverses & des folles espérances , le *sage* est riche en contentement , autant qu'il l'est en herbes & en fruits : il s'assied tantôt auprès d'une haie odoriférante , & tantôt dans des bosquets & des grottes sombres ; ce sont les asiles de l'innocence , de la beauté sans art , de la jeunesse vigoureuse , sobre , & patiente au travail. C'est-là qu'habite la santé toujours fleurie , le travail sans ambition , la contemplation calme , & le repos philosophique.

Que d'autres traversant les mers courent après le gain ; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de tristes mois ; que ceux-ci trouvant de la gloire à verser le sang , à ruiner les pays & les campagnes , sans pitié du malheur des veuves , de la désolation des vierges , & des cris tremblans des enfans ; que ceux-là loin de leurs terres natales , endurcis par l'avarice , trouvent d'autres terres sous d'autres cieus ; que quelques-uns aiment avec passion les grandes villes , où tout sentiment sociable est éteint , le vol autorisé par la ruse , & l'injustice légale établie ; qu'un autre excite en tumulte une foule séditieuse , ou la réduit en esclavage ; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès , fomentent la discorde , & embarrassent les droits de la justice. Race de fer ! Que ceux-là avec un front plus séren , mais également dur , cher-

chent leurs plaisirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuses; qu'ils rampent bassément en distribuant leurs souris perfides, & en suivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *sage* libre de toutes ces passions orageuses, écoute, & n'entend que de loin & en sûreté, rugir la tempête du monde, & n'en sent que mieux la paix dont il est environné. La chute des rois, la fureur des nations, le renversement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des solitudes fleuries, étudie la nature & suit sa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ses formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne desire rien de plus.

Quand le printemps réveille les germes, & reçoit dans son sein le souffle de la fécondité, ce *sage* jouit abondamment de ses heures délicieuses; dans l'été, sous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou sur le tranquille Némus, il lit ce que les Muses immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; son œil découvre, & son espoir prévient la fertilité de l'année. Quand le lustre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, saisi de la joie universelle, son cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ses chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver sauvage même est un temps de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la suit, lui inspirent des pensées majestueuses: dans la nuit les cieux clairs & animés par la gelée qui purifie tout, versent un nouvel éclat sur son œil serein. Un ami, un livre, font couler tranquillement ses heures utiles; la vérité travaille d'une main divine sur son esprit, élève son être, & développe ses facultés; les vertus héroïques brûlent dans son cœur.

Il sent aussi l'amour & l'amitié; son œil modeste exprime sa joie; les embrassemens de ses jeunes enfans qui lui sautent au cou & qui désirent de lui plaire, remuent son ame tendre & paternelle; il ne méprise pas la gaiété, les amusemens, les chants & les danses; car le bonheur & la vraie philosophie sont toujours sociables, & d'une amitié souriante. C'est-là ce que les vicieux n'ont

jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges sans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignoient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du *sage*, la peinture qu'en a faite un de nos poètes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

*Le sage, grand comme les dieux,
Est maître de ses destinées,
Et de la fortune & des cieux
Tient les puissances enchaînées;
Il regne absolument sur la terre & sur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périssant ne l'étonneroit pas.*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

SAGES, (*Littérature.*) nom sous lequel les Grecs désignoient en général les Philosophes, les Orateurs, les Historiens, & les autres Savans de toute espèce. Pythagore sentit le premier que le titre de *sage* étoit trop fastueux; il prit celui de *philosophe*, qui signifie *ami de la sagesse*. La doctrine des *sages*, si on en excepte Thalès, qui cultivoit déjà la Physique & l'Astronomie, se bornoit à des sentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reste, ni système, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Venise.*) il y a six *sages-grands*, ainsi nommés à Venise, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on suppose qu'ils ont plus de sagesse & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au sénat, & les lui proposent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que six mois. On appelle *sage* de la semaine, celui qui à chaque semaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on présente au college des *sages-grands*, pour les proposer au sénat. Il y a encore cinq *sages de terre ferme*: leur fonction est d'assister aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conseil des *dix sages*. C'est un tribunal où l'on estime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorsqu'il se fait

des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *sages* des ordres, qui sont cinq jeunes hommes de la première qualité, à qui on donne entrée au collège, où se traitent les affaires de la république, pour écouter & pour se former au gouvernement sur l'exemple des autres *sages*. *Amelot de la Houffaye.* (D. J.)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *sage* est un cheval doux & sans ardeur.

SAGE, tableau *sage* se dit en *Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoresques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne sont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *sage* se dit aussi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce sont ceux qui conservent le sentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, f. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *sages-femmes* ont une maîtrise, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles sont reçues maîtresses *sages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles sont soumises. Les lois pour les *sages-femmes* de Paris sont différentes que pour les *sages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtrise de *sage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentisse pendant trois années chez une maîtresse *sage-femme* de Paris, ou trois mois seulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentissage chez les maîtresses *sages-femmes* doivent avoir été enregistrés au greffe du premier chirurgien du roi, dans la quinzaine de leur passation, à peine de nullité; & les apprentisses de l'hôtel-dieu sont tenues de rapporter un simple certificat des administrateurs, attesté par la maîtresse & principale *sage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aspirante à la maîtrise de *sage-femme* est interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou son lieutenant, par les quatre prévôts du collège de Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en son châtelet, & par les quatre jurées *sages-femmes* dudit châtelet, en présence du doyen de la faculté de Médecine, des deux méde-

cins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aspirante est jugée capable, elle est reçue sur le champ, & on lui fait prêter le serment ordinaire, dont les principaux points sont de ne donner aucun médicament capable de causer l'avortement, & de demander du secours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarrassans.

Pour les *sages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentissage. Toute aspirante à l'art des accouchemens est admise à l'examen pour la maîtrise, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par son curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de sa paroisse ont pour agréable de se servir dans leurs accouchemens. Cette aspirante est ensuite interrogée, moins pour donner des preuves de sa capacité, que pour recevoir des instructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prévôts & deux maîtres, sur les difficultés qui se présentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par son testament deux professeurs & démonstrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *sages-femmes* & leurs apprentisses, l'autre pour les élèves en chirurgie. Il étoit persuadé qu'une partie aussi essentielle de l'art devoit être enseignée pour l'utilité publique par des hommes consommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui se déguisa en homme pour apprendre la Médecine, & qui sous ce déguisement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les sollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cause, la fit triompher de ses parties adverses, & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. Voyez le dictionnaire de Bayle au mot *Hiérophile*; remarque A. (Y)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener son cheval *sagement*, c'est le mener sans colere, & sans le fatiguer.

SAGENE, f. f. (*mesure de longueur.*) mesure

mésure des Russes équivalente à sept piés d'Angleterre. Cinq cens *sagènes* font un wert. *Transact. philos. n^o. 445. (D. J.)*

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *sagesse* consiste à se rendre attentif à ses véritables & solides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choisir bien, & à se soutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la société; elle lui sacrifie dans le besoin ses propres avantages, elle sent la beauté & le prix de ce sacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *sagesse* consiste à remplir avec exactitude ses devoirs, tant envers la divinité, qu'envers soi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidele, si ce n'est dans le sentiment de notre immortalité? Ainsi l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, & qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avarés, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire estimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonspects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-dessus d'une foiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du temps pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les foibleses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne savoient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les

motifs de l'éternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous élève & qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort: lui seul peut s'élever au-dessus de tous les événemens de ce monde, se montrer indépendant des caprices du sort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse dont les Stoïciens paroient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles & périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'ame dans une molle inaction, où son activité n'a rien à faire, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénètre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnoîtrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'étoit qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel sage affronte les hasards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout sentiment, détruit cette *sagesse* même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seul pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes ses ressources dans le temps. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire, pour paroître ma-

gnanime, la nature & la religion l'élevent assez pour le faire souffrir sans impatience, & le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la suprême valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidité qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il sait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort ou qui ne doive son intrépidité à sa propre foiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connoît. L'héroïsme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ses espérances dans le monde, est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Cicéron a cru que le principe de cet héroïsme étoit toujours une espérance secrète de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne seroit pas impossible que ces hommes célèbres aient été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seroient de leurs ennemis mêmes & de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fût pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice: ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Sénèque, apprendre cha-

que jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble & si relevé dans une bouche chrétienne, paroît tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'imposoit-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyoit-il les plaisirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avoit le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avoit-il sur le libertin aimable & aimé, satisfait de son bonheur, ingénieux dans la recherche de la volupté? Le même sort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du-moins à celle dont nous sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus chères inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui sait par la révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de se flatter; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, & le présent étoit toute leur richesse, l'objet de tous leurs desirs. Aussi les philosophes grecs, qui parloient suivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accommodée aux différens besoins de la société. Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entièrement.

SAGESSE, (*Critiq. sacrée*) *sapience*, σοφία, σοφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins se prend pour la science de la philosophie, a encore d'autres significations dans l'Écriture. Il désigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ses œuvres divines; *ps. l. 8.* 2°. l'habileté dans un art ou dans une science; *Exod. xxxix. 3.* 3°. la prudence dans la conduite de la vie; *III Rois ij, 6.* 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij, 12.* 5°. l'assemblage des vertus: à mesure que Jésus-Christ croissoit en âge, il donnoit de plus en plus

des preuves de sa *sagesse* ; *Luc. ij, 52. 6°* la prudence présomptueuse des hommes du monde : je confondrai leur *sagesse* ; *I Cor. j, 29. 7°* enfin la *sagesse* éternelle est l'être suprême ; *Luc. xj, 49. (D. J.)*

SAGESSE, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais divinisé la *sagesse*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins personnifiée, & le plus souvent sous la figure de Minerve, déesse de la *sagesse* : son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténèbres, & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient la *sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & dans sa main droite une flute ; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité ; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils ; la flute & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs ; c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes. (*D. J.*)

SAGESSE, *livre de la (Théol.)* nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, que les Grecs appellent *sagesse* de Salomon, σοφια σαλομοντος, & qui est cité par quelques anciens sous le nom grec de παναρητος, comme qui diroit recueil ou trésor de toute vertu, ou instructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que se propose l'auteur de cet ouvrage, est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage est le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu ; on n'y voit point les hébraïsmes & les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'hébreu ; l'auteur écrivoit assez bien en grec & avoit lu Platon & les poètes grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambrosie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou d'*Adès*, &c. il cite toujours l'Écriture d'après les Septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin si les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original est grec.

La traduction latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'église dès le commencement, & faite sur le grec long-temps avant S. Jérôme ; elle est exacte & fidelle, mais le latin n'en est pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre est entièrement inconnu, quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduisit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis passé pour l'original ; mais quelle apparence que les juifs n'eussent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon ? D'où vient qu'il n'est point en hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original ?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoît point précisément quel est ce Philon : car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom ; le premier vivoit du temps de Ptolomée Philadelphie ; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephé ; le troisième est Philon le juif, assez connu : ce ne peut être le premier, de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit payen, ni le troisième qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Esdras & avant le pontificat du grand-prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec assez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du christianisme ; delà vient qu'on y remarque, selon cet auteur, le jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchans, d'une manière plus distincte que dans les autres livres des Hébreux ; mais Grotius avance tout cela sans preuves. *Grot. præfat. in sapient.*

Cornelius-à-lapide croit que le livre de la *sagesse* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolomée Philadelphie, roi d'Égypte, & il soupçonne que ce pourroit bien être un des Septante interpretes, parce qu'au rapport d'Aristée, ce prince proposa à chacun de ces interpretes une question touchant le

bon gouvernement de son état ; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponses , ou avoir été écrit par un seul d'entr'eux à cette occasion.

Le livre de la sagesse n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'église ; les juifs ne l'ont jamais reconnu ; plusieurs Peres & plusieurs églises l'ont rejeté de leur canon. Lyran même , & Cajetan ne le reconnoissent pas comme incontestablement canonique ; mais d'un autre côté , plusieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture sainte. Les auteurs sacrés du nouveau Testament , y font quelquefois allusion ; les conciles de Carthage en 337 , de Sardique en 347 , de Constantinople , in Trullo , en 692 , le xj de Toledo en 675 , celui de Florence en 1438 , & enfin celui de Trente , sep. 4 , l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques.

Les musulmans attribuent le livre de la sagesse à leur philosophe Locman , qui n'étoit pas , disent-ils , *nabi* ou prophete , mais seulement *hakim* , c'est-à-dire sage. Calmet , *Dictionn. de la Bibl. tome III, page 424, & suiv. (H)*

SAGGIO , s. m. (*Commerce.*) petit poids dont on se sert à Venise. C'est la sixieme partie de l'once de cette ville ; cette livre a onze onces , chaque once six *saggio* , & chaque *saggio* vingt carats. *Diction. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS , s. m. (*Hist. mod.*) ce sont les prêtres ou chefs d'une secte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique , & que l'on nomme *belli*. Cette secte se consacre à l'éducation de la jeunesse ; il faut que les jeunes gens aient passé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités ecclésiastiques. Ce sont les rois qui sont les supérieurs de ces sortes de séminaires ; tout ce qu'on y apprend se borne à la danse , à la lutte , la pêche , la chasse , & sur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli* ; elle est remplie d'expressions obscènes , accompagnées de postures indécentes ; quand un jeune negre a acquis ces connoissances importantes , il a des privileges considérables , & il peut aspirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où se tiennent ces écoles , sont dans

le fond des bois ; il n'est point permis aux femmes d'en approcher , & les étudiants ne peuvent communiquer avec personne , si ce n'est avec leurs camarades , & les maîtres qui les enseignent ; pour les distinguer , on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille jusqu'à l'épaule. Lorsque le temps de cette singuliere éducation est fini , chaque *saggona* remet son élève à ses parens ; on célèbre des fêtes , pendant lesquelles on forme des danses qui ont été apprises dans l'école ; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudissemens du public ; ceux au contraire qui dansent mal sont hués surtout par les femmes.

Le dieu *Belli* , si respecté par ces negres , est une idole faite par le grand-prêtre , qui lui donne telle forme qu'il juge convenable ; c'est suivant eux un mystere impénétrable que cette idole , aussi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond respect ; cependant ce dieu ne dérive son pouvoir que du roi ; d'où l'on voit que le souverain est parvenu dans ce pays à soumettre la superstition à la politique.

SAGHALIEN , (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie chinoise orientale , dans le gouvernement de Teitcicar , sur la rive droite du *Saghalien* , dans une plaine fertile. *Lat. 50. 2. (D. J.)*

SAGHED , adj. (*terme de Relation.*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le seizieme siecle , & qui dans la langue du pays veut dire *grand* , *auguste* , *vénérable* ; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités , car ils sont petits , vilains & méprisables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH , (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie , dans la province d'Ouangara , sur la rive septentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA , s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres , suivant le système de Linnæus. Le calice est à quatre feuilles qui subsistent après que la fleur est tombée. Ces feuilles sont ovales , creuses & déployées ; la fleur est composée de quatre pétales ovoïdes , obtus , plus courts que les feuilles du calice , mais également déployés ; les étamines sont quatre filets capillaires , à bossettes arrondies ; le germe du pistil est de figure sphérique ; les styles sont quatre , de

forme aplatie & recourbée ; ils sont couverts de duvets ; les stigma sont simples ; le fruit est une capsule ovale contenant quatre loges ; les graines sont nombreuses, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag. 55.* (D. J.)

SAGITTA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caractères. Sa racine est fibreuse, épaisse, fongueuse & rampante ; les feuilles prennent avec le temps la figure de l'extrémité empennée d'une fleche ; sa fleur est tripétale comme celle du plantin aquatique ; son fruit est un amas de sémences comme la fraise.

Toutes les especes de *sagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos palustres folio sagittato*, c'est-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (D. J.)

SAGITTAIRE, f. m. (*Mythol. astron.*) constellation, ou neuvieme signe du zodiaque : les uns disent que le *sagittaire* est Chiron le centaure : d'autres, que c'est Procus, fils d'Euphème, nourrice des muses ; qu'il demuroit sur le Parnasse, faisoit son occupation de la chasse, & qu'après sa mort, à la priere des muses, il fut placé parmi les astres. (D. J.)

SAGITTANE, *sagittalis futura*, (*Anatomie*) c'est la seconde des vraies futures du crâne. Voyez *Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle est placée le long de la partie moyenne & supérieure de la tête, & se continue quelquefois jusqu'à la racine du nez ; elle prend ce nom *sagittane* du latin *sagitta*, parce qu'elle ressemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crâne d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroissoit aucun vestige de la *future sagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans ; par conséquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le temps, outre que leur réunion prématurée résistoit à l'accroissement que le cerveau devoit encore prendre ; mais dans la surface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creusé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles suivoient. *Académie des Sciences, année 1734.* (D. J.)

SAGITTARIA, f. f. (*Botan. exot.*) c'est la *canna indica*, *radice albâ*, *alexipharmaca*, Raii, *hist. 3. 773.* *Arundo indica*, *angustifolia*, *flore rutilo*, *pediculis donata*, *Hist. Oxon. 3. 250.* Cette plante a la racine genouillée de la grosseur du pouce, blanche & de figure conique ; des intervalles que les nœuds laissent entre eux, il part de chaque jointure plusieurs fibres par le moyen desquels la plante se nourrit ; la racine pousse plusieurs feuilles de trois pouces de long ; les feuilles extérieures embrassent celles qui sont au-dedans, & sont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles se joignent, elles sont minces, fibreuses, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a passé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue ; on en a fait beaucoup de cas à cause de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (D. J.)

SAGMEN, f. m. (*usage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, désigne une herbe que les ambassadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perses en donnoient à leurs ambassadeurs. (D. J.)

SAGNAC, ou SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Turquestan, selon d'Herbelot, qui dit que le sultan de Knuarezem prit cette ville sur Tamerlan, l'an 547 de l'hégire. (D. J.)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) sorte de vêtement qui tenoit en partie de la saie, *sagum*, & en partie du surtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. Voy. *PYTISCUS*.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona distrutta*, ville entièrement ruinée de l'île de Corse, dans sa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conserve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réside au bourg de Vico, qui en est voisin, & où on a transféré la cathédrale. Il est suffragant de Pise. *Long. 26. 20. lat. 41. 58.* (D. J.)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, sur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & Sissopoli. Niger croit que c'est le *Thynias* des anciens, ville de Thrace sur les bords du Pont-Euxin.

SAGOÛ, f. m. (*terme de relation.*) espec

de féculle desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. Voyez ZAGU. Ces palmiers sont aussi communs dans les Indes que les *gramens* en Europe.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sas qu'ils posent sur une cuvette; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau, en dégagant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (D. J.)

Additions à l'article que l'on vient de lire.

C'est du tronc de certains palmiers que se tire le *sagou*; c'est la moëlle de ces arbres, qui sont creux & remplis de cette grosse farine, avec laquelle on fait le pain de *sagou*; & divers autres alimens.

Quand ces arbres pouvoient avoir pris tout leur accroissement, qui est le temps où leur moëlle est la plus farineuse; on en fait l'épreuve en perçant le corps de l'arbre, d'où l'on tire un peu de la moëlle, que l'on détrempe avec de l'eau dans la main; si l'on voit qu'elle se dissolvent en mucilage sans déposer de féculle blanche, on juge que la moëlle est plus gommeuse que farineuse, & qu'elle n'est pas encore dans sa maturité.

Si au contraire elle est pleine de filandres qui ne se dissolvent pas, c'est qu'elle se passe, c'est que l'arbre est trop vieux; alors la moëlle contient peu de farine.

Enfin, on connoît que la moëlle est prise à propos, qu'elle contient bien de la farine, si la dissolution qu'on en fait est blanche, & s'il s'en dépose beaucoup de féculle dans la main: en un mot, il faut prendre cette moëlle la plus farineuse, & par conséquent la moins gommeuse, & sur-tout la moins filandreuse qu'il est possible.

Lorsqu'elle est dans cet état, on abat l'arbre en le coupant par le pié: puis on le fend en morceaux, & l'on en détache aussitôt la moëlle. Ensuite on en prépare le *sagou* en le battant dans l'eau; on y verse peu-à-

peu de l'eau, tant qu'elle en resorte blanche. Enfin on coule cette dissolution en pressant.

Il se dépose au fond du vaisseau dans lequel on l'a reçu, une féculle qui est la farine du *sagou*, qu'on nomme *sagou menta*.

Ce qui reste est une espece de son, dont on nourrit les bestiaux; on nomme *éla* ce son de *sagou*.

On verse à clair l'eau qui surnage la féculle, & on la ramasse. Pour que ce *sagou* nouveau ne se gâte point en s'échauffant, on l'arrose quelquefois d'un peu d'eau froide, ou bien on le fait sécher pour le conserver.

Au contraire, on ne le fait point sécher, ni on ne l'arrose, lorsqu'on n'en veut point faire du pain: on le laisse un peu fermenter avant de le faire cuire en pain.

C'est dans de petits vaisseaux de terre qu'on a coutume de les faire cuire, soit au four, soit dans le feu. Ces vaisseaux sont quarrés & de grandeurs différentes, selon les divers pays. Ils sont partagés en cases, ou ce sont des moules isolés & détachés les uns des autres.

On fait aussi cuire le pain de *sagou* sur des platines ou sur des pierres, comme l'on fait le pain de cassave. Le pain de *sagou* se nomme *sagou meruca*; c'est la nourriture commune dans les Indes, comme le pain de blé l'est en Europe.

On varie de bien des façons différentes, dans les différens pays, la fabrication du pain de *sagou*. Dans quelques endroits, on fait sécher au soleil le *sagou menta* avant d'en composer du pain; & après l'avoir fait sécher ainsi, on le met en farine, qu'on tamise jusqu'à trois fois.

Si l'on fait griller la moëlle de palmier telle qu'elle est, ou après l'avoir mouillée seulement avec de l'eau, elle est bonne à manger. Il y en a qui la réduisent en poudre, après l'avoir ainsi grillée, & ils la mêlent en cet état avec le *sagou menta*, pour faire le pain; ce qui donne au *sagou meruca*, ou pain de *sagou*, une couleur brune, & un petit goût de rôti qui n'est pas désagréable. Ou bien après avoir trempé dans de l'eau la moëlle du palmier, on la met sécher dans la cheminée. On la conserve après l'avoir ainsi fumée; & dans le besoin on la mange grillée, ou bien on la fait entrer dans la composition du pain de *sagou*.

Les Indiens font aussi de la bouillie avec le *sagou* ; mais ils en emploient la plus grande partie à faire du pain. Le *sagou* se conserve très-long-temps en pain sans se gâter.

Le pain de *sagou* est meilleur lorsqu'il est chaud, que lorsqu'il est froid ; il devient si dur en le gardant, que souvent on se trouve plutôt fatigué que rassasié en le mangeant. Le pain de *sagou* peut tenir lieu de biscuit : les Hollandois en font usage comme de biscuit, sur la mer pour les voyages de long cours, & pour les soldats dans leurs colonies.

Le pain de *sagou*, quoique très-dur, m'importe aisément, & il enfle en trempant.

Les Indiens composent avec le *sagou* plusieurs sortes d'alimens, en les préparant de différentes manières : ils y mettent divers assaisonnemens. Ils le mangent aussi en soupes, comme l'on mange ici des soupes au riz. Lorsqu'ils prennent le *sagou* à l'eau, ils y ajoutent, quand il est cuit, du sirop de sucre & de l'eau-rose. J'ai appris de M. le marquis de Montmorency, qui a vu une partie des Indes, que les habitans de ce pays estiment en général que le *sagou* est rafraîchissant, & qu'ils croient le salep échauffant. Communément ils prennent le *sagou* pour la poitrine, & le salep pour l'estomac. Ils en font ordinairement leur souper, parce que c'est une nourriture très-légère, & parce que l'on est fort sujet dans ce pays aux indigestions du souper ; & les indigestions y sont particulièrement dangereuses.

Usage du sagou. Depuis que j'ai fait connoître l'usage du *sagou* en France, on m'a souvent demandé la manière de le préparer & de s'en servir ; c'est ce qui m'engage à l'expliquer ici en traitant du pain de *sagou*.

Pour faire usage du *sagou* transporté en Europe, il faut d'abord l'épouder & l'éplucher comme on épluche les lentilles, en choisissant les grains les plus gros & les plus blancs. Ensuite on le lave dans de l'eau qui soit tiède seulement ; si l'eau étoit trop chaude, elle amolliroit la surface des grains de *sagou*, & la poussière s'y colleroit.

Quand on veut faire cuire du *sagou*, on en met, par exemple, plein une cuiller ordinaire dans une livre d'eau chaude, c'est-à-dire dans un demi-setier, & on l'y laisse, sans y toucher, tremper pendant une heure, à un feu égal, qui ne fasse pas bouillir.

Ensuite l'on augmente le feu par degrés, jusqu'à faire bouillir l'eau, & on continue de faire bouillir doucement pendant une demi-heure. Durant cette demi-heure, on écrase le *sagou* avec une cuiller, afin de le bien délayer en une espèce de gelée rougeâtre ; & pour le dissoudre entièrement, on le passe par un tamis en pressant avec le bout de la cuiller, & en y versant peu-à-peu de l'eau bouillante.

Enfin on remet au feu le *sagou* ainsi délayé & passé, & l'on y ajoute peu-à-peu du lait, si on le prend au lait ; il faut employer moins d'eau pour la préparation du *sagou* lorsqu'on veut y mettre du lait, que lorsqu'on veut le prendre à l'eau, & même on peut le faire cuire entièrement dans du lait sans eau.

On peut, en cuisant le *sagou*, y mettre de la cannelle, ou du safran, ou de l'écorce de citron confit ; & lorsqu'il est cuit, on y ajoute, avant de le retirer du feu, ou du sucre, ou du miel. Lorsqu'il est hors de dessus le feu, & que l'on est prêt à le manger, on pourra l'aromatiser avec de l'eau de fleurs d'orange, ou avec de l'eau-rose, qui convient ordinairement dans le cas où l'on donne le *sagou*.

On peut aussi faire cuire le *sagou* dans de l'eau de veau ou de poulet, ou dans du bouillon ordinaire nouvellement fait, & qui n'ait pas même eu le temps de se refroidir. On fait cuire le *sagou* avec du bouillon comme on fait cuire la semoule ou le riz au gras ; on l'y fait bouillir pendant une demi-heure ou trois quarts-d'heure, en remuant doucement, & en y versant du bouillon bouillant, qu'on a tout prêt à verser, à mesure qu'il s'en consomme.

Ensuite on cesse de le faire bouillir, en diminuant le feu, & on le laisse pendant encore une demi-heure à un feu doux sans le remuer.

On fait aussi le *sagou* plus ou moins épais, selon le besoin, & selon le goût de ceux pour lesquels on le prépare.

On peut faire une quantité de *sagou* pour plusieurs prises à la fois, comme on fait dans un même pot du bouillon pour plusieurs prises ; on met chauffer dans le besoin du *sagou* cuit, comme on met chauffer un bouillon, & même le *sagou* à l'eau vaut mieux, lorsqu'il y a quelque temps qu'il est

fait ; il n'en est pas de même du bouillon.

Dans le cas où je fais prendre le *sagou* froid, comme lorsque les fibres des vaisseaux du corps sont trop lâches par les suc qui les entretiennent, je conseille de mêler au *sagou* un peu de vin, que l'on choisit selon la circonstance dans laquelle on prend le *sagou*, & selon le tempérament & le goût de celui qui en use.

En général le *sagou* est bon contre les maladies & les fluxions sur quelque partie du corps que se fasse la fluxion de l'humeur, depuis la poitrine d'où résulte quelquefois la pulmonie, jusqu'aux piés où se forme souvent la goutte.

Le *sagou* est un aliment & un médicament, préservatifs de la phthisie & de la goutte, comme est le lait, auquel il n'y a rien de supérieur contre ces maladies ; mais tout le monde n'a pas le bonheur de s'accommoder du lait, & il ne convient pas dans tous les états des maladies, au lieu que ces inconvéniens ne se trouvent point par rapport au *sagou*.

J'ai vu des malades à l'extrémité, qui ne pouvant plus supporter ni le lait, ni le bouillon, ni la gelée la plus fine, ont été entretenus encore long-temps en vie, par le moyen seul du *sagou*, cuit à l'eau & un peu sucré.

M. Fitzes, médecin de M. le duc d'Orléans, m'a dit & à MM. de Jussieu, qu'ayant sa mere décrépité & la poitrine très-affectée, il en a prolongé la vie pendant deux ans par l'usage du *sagou*, dont il lui faisoit prendre trois prises chaque jour.

Pour préparer le *sagou*, ce médecin le faisoit mettre dans de l'eau bouillante, & il l'y laissoit pendant une demi-heure ; ensuite il retiroit le *sagou* de cette eau, & enfin il le jettoit dans du bouillon, & l'y faisoit bouillir doucement pendant deux heures. *Art. du Boulanger par M. MALOUIN.*

SAGOUIN, voyez SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III, c. x*, est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin ; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivieres. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Castor & Pollux, où dix mille locres, assistés

des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose, *cela est plus vrai que la bataille de la Sagra*. Strabon ajoute : on fait un conte à ce sujet ; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron répète ce conte dans son livre de *la nature des dieux* ; mais il l'accompagne aussi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere est *Sagriano*.

SAGRE, LE (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie-Crimée ; c'est le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium sacrum*, & à 45 au midi de Lisbonne. Elle fut fondée au commencement du xv siècle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garnison dans la forteresse. *Long. 8. 42. lat. 36. 57. (D. J.)*

SAGUENAY, LE (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle sort du lac Saint-Jean, où se jettent plusieurs rivieres, & se perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadoussac. Elle est spacieuse, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante brasses.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale, sur la côte occidentale du lac Huron. Elle a sept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie présente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, s. m. (*Hist. anc.*) vêtement des anciens Gaulois ; il s'attachoit au bas de la cuirasse ; il couvroit la cuisse, & soutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise, au pays des Arevaques, selon Pline, *l. III, ch. iij*. Ptolomée ne la connoît point ; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberum*. Une inscription de Gruter, *p. 324, n. 2*, porte :

C. Atilio. C. F. Quir. Craffo. Segontino.
Antonin

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, sur la route de Mérida à Sarragosse; la première, qui est celle-ci, entre Complutum, Alcala de Henarès & Bilbili. (D. J.)

SAGUNTUM, (Géog. anc.) *Sagonte*, ancienne ville d'Espagne, au pays des Hédtains, selon Ptolomée, liv. VI, ch. ij. Elle étoit à près de trois milles de la mer, si l'on en croit Tite-Live, liv. XXI, c. vij; & à trois milles entiers, selon le calcul de Plin, liv. III, c. iij.

Rien de plus fameux que le siège & la prise de *Sagonte* dans l'histoire Romaine. Ce fut par ces hostilités qu'Annibal engagea la seconde guerre punique. Les Carthaginois la posséderent huit ans; les Romains la reprirent sur eux, & en firent une colonie Romaine. C'est pourquoi elle est nommée par Plin, liv. III, c. iij, *Saguntum, civium Romanorum oppidum, fide nobile*.

Sa situation près de la mer est marquée sur une médaille de Tibere; on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & sur une autre médaille du cabinet du roi, alléguée par le P. Hardouin, on lit *Sagunt.* avec une galere de même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

On a découvert près de cette ville, sur le grand chemin, au mois d'avril 1745, un pavé de mosaïque qu'on croit avoir servi au temple de Bacchus; cette mosaïque, qui est incontestablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un siècle où les arts fussent en vigueur; & quoiqu'ils ne fussent pas fort avancés dans le temps que la république subsistoit encore, on n'oseroit assurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la prise de cette ville par Scipion. (D. J.)

SAGYLIUM, (Géog. anc.) ville d'Asie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voisinage du territoire d'Amasa, selon Strabon, liv. XII, p. 560. Cette ville étoit au haut d'une montagne fort escarpée, sur le sommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fournissoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (Hist. du mahométisme.) les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet; mais il est impossible d'en dé-

Tome XXIX

terminer le nombre, à cause que les sentimens des écrivains arabes sont fort partagés à ce sujet.

Said, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & jurisconsultes qui vécurent dans les premiers temps après Mahomet, soutient que personne ne doit être mis au rang des compagnons du prophète, à moins que d'avoir conversé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infidèles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophète, qui ont embrassé l'Islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes; qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honain, & plus de quarante mille l'accompagnèrent au pèlerinage d'Adieu; enfin, au temps de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnèrent dans la fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarèrent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & se trouvant destitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appelés plus communément *asseffeurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc, autour de la mosquée. Le prophète en admettoit souvent plusieurs à sa propre table, & Abulféda nomme les principaux

R r r

auxquels il donna affectueusement sa bénédiction. (D. J.)

SAHAGUN, (Géog. mod.) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur la rivière de Cea, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonse VI, dit *le vaillant*, lui donna des privilèges en 1074, qui furent augmentés par Alphonse XI. Long. 13. 15. lat. 42. 30.

SAHARA, (Géog. mod.) on écrit aussi Sara, Zara & Zaara. Ce nom, qui veut dire *désert*, se donne à toute cette étendue de pays qui se trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'est la Lybie intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend aussi une partie de la Numidie & de la basse Ethiopie.

Ces vastes déserts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, sablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles sans trouver un verre d'eau; le soleil y darde ses rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas seulement des chameaux chargés de marchandises, mais ils en ont d'autres qui ne servent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre sur la route. Ils souffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui transportent avec eux des monts de sable dont les hommes & les chameaux sont suffoqués.

« Un vent étouffant souffle une chaleur
» insupportable de la fournaise dont il sort,
» & de la vaste étendue du sable brûlant. Le
» voyageur est frappé d'une atteinte mor-
» telle. Le chameau, fils du désert, accou-
» tumé à la soif & à la fatigue, sent son
» cœur desséché par ce souffle de feu. Tout-
» à-coup les sables deviennent mouvans par
» le tourbillon qui regne; ils s'amassent,
» obscurcissent l'air; le désert semble s'éle-
» ver, jusqu'à ce que l'orage enveloppe tout.
» Si le fatal tourbillon surprend pendant la
» nuit les caravanes plongées dans le som-
» meil, à l'abri de quelque colline, elles y
» demeurent ensevelies. L'impatient mar-
» chand attend en vain dans les rues du

» Caire; la Mecque s'afflige de ce long re-
» tard, & Tombut en est désolé. » (D. J.)

SAH-CHERAY, f. m. (poids de Perse.) ce poids pèse onze cens soixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquième partie de la livre, poids de marc de seize onces.

SAHIA, (Géog. mod.) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle est sur un rocher escarpé de tous côtés, & a la rivière d'Assi qui en lave le pié.

SAHID, LE (Géog. mod.) ou Saïd, ou Zaïd, (le) ce mot en arabe désigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en sert en Egypte, pour signifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* est d'une étendue considérable, mais inhabitée dans sa plus grande partie. Les Turcs en sont les maîtres, & y envoient, pour la gouverner, un sangiac-bey. Il réside à Girgé, capitale du pays. (D. J.)

SAHMI, f. m. (Calend. arménien.) nom d'un mois des Arméniens. C'est, selon quelques savans, le premier de leur année, & selon d'autres, le troisième. Voyez la dissertation de Schroëder à la tête de son *Thesaurus ling. armen.* (D. J.)

SAHRAI-MOUCH, (Géog. mod.) petite ville d'Asie, au Curdistan, à trois journées d'Eclat. Long. suivant les géographes orientaux, 74. 30. lat. 39. 30. (D. J.)

SAIE, f. f. (Hist. anc.) c'est le même vêtement que le *sagum*. Voy. SAGUM.

SAIE, f. f. terme d'Orfèvre; petite goignée de soies de porc liées ensemble, & qui sert aux orfèvres à nettoyer leurs ouvrages. (D. J.)

SAIE, (Manufacture en laine.) petite serge de soie ou de laine qui a rapport aux serges de Caën. Certains religieux s'en font des chemises; les gens du monde des doublures d'habit. La *saie* se fabrique en Flandre.

SAIETTE, f. f. (Manufact. en laine.) autre petite serge de soie ou de laine; espece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle aussi *revesche*. Voy. les art. REVESCHE & MANUFACTURE en laine.

SAIGA, f. m. (Hist. nat.) animal quadrupède, qui, suivant M. Gmelin, ressemble assez au chamois, à l'exception que ses cornes ne sont point recourbées, mais sont

toutes droites. Cet animal ne se trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalantaja Krepost ; car l'animal que l'on nomme *saiga* dans la province d'Irkursk est le mufc.

On mange celui dont nous parlons ; cependant entre cuir & chair il est rempli de petits vers blancs qui se terminent en pointe par les deux extrémités , & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur ; on dit que sa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez Gmelin , voyage de Sibérie.*

SAIGA , (*Monnoie.*) il est parlé dans les lois que Thierrri donna aux Allemands , & que Clotaire confirma l'an 615 , d'une monnoie , dite *saiga* , valant un denier , qui étoit la quatrième partie d'un tiers de sol , & par conséquent la douzième partie d'un sol , lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le sol de 12 deniers avoit son tiers de sol , aussi bien que le sol de 40 deniers ; mais je crois que les monnoies dont il est fait mention dans les lois de Thierrri , étoient particulières aux Allemands ; car il en est souvent parlé dans les titres , dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont régné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE , s. f. (*Médecine thérapeutique.*) la *saignée* est une ouverture faite à un vaisseau sanguin , pour en tirer le fluide qui y est contenu. C'est un des plus grands & des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse.

Le vaisseau ouvert est artériel ou veineux , d'où naît la division de la *saignée* , en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez ces deux mots.*

On verra ci-après la manière de pratiquer cette opération : nous allons en examiner l'histoire , les effets & l'usage.

Histoire de la saignée. Laisant à part l'origine fabuleuse que Pline attribue à la *saignée* , dont il dit qu'on est redevable à l'instinct de l'hypopotame , qui se frottoit les jambes contre les joncs du Nil , pour en faire sortir le sang ; nous dirons que les hommes durent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature , ou même occasionnées par des plaies accidentelles ; qu'il a dû nécessairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le hasard , dans les cas qui leur paroïtroient semblables.

La *saignée* a donc été un des premiers secours que tous les peuples ont mis en usage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons , remonte à la guerre de Troie. Podalire en revenant , fut jetté sur les côtes de Carie , où il guérit Syrna , fille du roi Damæthus , tombée du haut d'une maison , en la saignant des deux bras ; elle l'épousa en reconnaissance. Ce trait conservé par Etienne de Byzance , est le seul que nous trouvions avant Hippocrate , qui vivoit environ 700 ans après la prise de Troie.

Ce pere de la Médecine parle souvent de la *saignée* , & d'une manière qui fait connoître que depuis très-long-temps on la pratiquoit non-seulement sur la plupart des veines , mais encore sur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correspondoit à un viscere différent , il en faisoit un très-grand choix : cependant en général , il ouvroit la plus voisine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines supérieures dans les maladies au-dessus du foie ; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur siege au-dessous. Il le conduisoit à saigner sous la langue & sous les mamelles dans l'esquinancie ; les veines du front & du nez , dans les douleurs de tête & les vertiges ; la basilique du côté malade dans la pleurésie. Il laissoit couler le sang jusqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la *saignée* dans les femmes grosses , qu'elles étoient plus avancées. Le printemps lui paroïsoit la saison la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *saignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la prescrivit dans les grandes douleurs , l'épilepsie , les inflammations , les fievres aiguës véhémentes , quand l'âge & les forces le permettent. Lorsque tout concouroit à la conseiller , il attendoit une légère défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies ; il paroît par les épidémiques qu'il en faisoit très-peu d'usage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate , ce qu'il est dit sur la *saignée* , & dont on s'est servi pour soutenir les plus grossières erreurs , on lit dans le livre des affections que la *saignée* est utile contre l'hydropisie. Mais lorsqu'on s'en tient

à ceux qui sont reconnus pour légitimes, on voit une liaison dans tous les principes, dans les conséquences, qui met le sceau à sa gloire. C'est dans ces livres que nous avons puisé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryste, chef de la secte dogmatique, qui mérite le titre de second Hippocrate, suivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faisoit usage de la saignée, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepsie, la phrénésie; pourvu que ce fût avant le sept ou huitième jour, que le sujet fût jeune & robuste, & que l'ivresse n'en fût pas cause. On sera cependant surpris de voir qu'il la prescrivait contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les symptômes ne nous paroissent point différer de ceux du scorbut.

Chrysipe, médecin de Gnide, voulant se frayer une nouvelle route qui pût illustrer son nom, chercha à renverser ce que l'autorité & l'expérience des siècles précédens avoient appris en faveur de la saignée. Il soutint ses maximes par une éloquence toujours séduisante pour le peuple; il forma des disciples qui prêcherent la même doctrine, entre lesquels on doit donner le premier rang à Erasistrate. Ce médecin, fameux par la guérison d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proscrivoit la saignée de la pratique (si on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout temps on s'en étoit fait une loi. Il y suppléoit par les ligatures des extrémités, la sévérité de la diète, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les selles, ou par le vomissement. On connoît peu la pratique d'Hérophile son contemporain, & son émule en anatomie; mais on sait que ses principes poussés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience seule devoit être la règle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la secte des empiriques, qui saignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, spécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avarés de sang; aussi avoient-ils succédé à Chrysipe & à Erasistrate. Héra-

clide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du sentiment des fondateurs de la secte; non-seulement il faisoit saigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les gouteux, & ceux qui étoient en syncope (les cardiaques), ce que nous qui ne sommes attachés à aucune secte n'oserions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien opposés.

Les erreurs d'Asclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un succès exagéré, furent encore plus grandes au sujet de la saignée. Ce médecin ne suivoit d'autre règle pour tirer du sang, que la douleur, les convulsions & les hémorragies. Il s'interdisoit la saignée dans la phrénésie & la péripleurésie, lorsqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en syncope. Il observa que la saignée étoit plus avantageuse contre la pleurésie dans l'Hellepont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduisirent Thémison son disciple à être le chef de la secte des méthodiques. Ce médecin fatigué, sans doute, de la multitude des causes de maladie, des remèdes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une simplicité plus dangereuse que vraie. Toutes les maladies furent divisées en trois classes; celles du genre resserré, celles du genre relâché, & celles du genre moyen. Il n'existoit point, selon eux, de maladies de fluides. Les solides seuls par leur relâchement ou leur resserrement, produisoient toutes les maladies. Le siège faisoit la différence des symptômes. On sent déjà qu'ils ne saignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partisans pendant trois ou quatre siècles; mais enfin leur insuffisance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xi^e siècle. On n'en parloit plus qu'historiquement, jusqu'à ce que Prosper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens mé-

thodiques par rapport à la *saignée*, il nous reste le peu qu'en ont dit Celse, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurélianus, qui rassemble ce que Thémison, Thesalus, & sur-tout Soranus son maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine estimable par la description des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de plusieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette secte, qui reprovoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît souvent en usage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouses, de scarifications, de sang-sues, de fomentations, de bains, d'épispastiques, de linimens, de cataplasmes; qui exténuoit d'abord les malades par un jeûne sévère de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au sommeil, à l'exercice, à la situation du malade, des attentions dignes d'être imitées; saignoit peu, jamais jusqu'à défaillance, rarement avant le troisième jour, & après le quatrième, elle faisoit toujours attention aux forces pour s'y décider: si elles étoient affaiblies, les ventouses y supplétoient: du reste, quoiqu'ils choisissent peu les veines, ils préféroient celles qui étoient opposées à la partie malade. Ils désapprouvoient la *saignée* des ranines, & ce qu'on doit louer, ils faisoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit aussi avec surprise que peu amis de la *saignée*, ils l'accordoient contre la paralysie, & la cachexie.

Celle qui vivoit à-peu-près dans le temps des premiers méthodiques, trouva la *saignée* si commune, qu'il étoit peu de maladies contre lesquelles on ne l'employât; en se conformant aux règles établies par Thémison, il en rendit l'usage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique lorsque les humeurs sont émues, mais qu'on attende le second ou le troisième jour, & qu'on s'en défende après le quatrième, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grossesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la *saignée*, sans qu'on dût se l'interdire entièrement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflam-

mations, l'ardeur de la fièvre, la cachexie, & la paralysie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, selon lui, égorger un homme que de le saigner dans le redoublement. Il faisoit fermer la veine, lorsque le sang sortoit beau. Il reconnoissoit deux sortes d'apoplexies, dans l'une desquelles la *saignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit salutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune règle pour les distinguer.

Galien fut plus libéral que lui du sang de ses malades. Il saignoit quelquefois jusqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit souvent la *saignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-dessus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fièvre, &c. étoient les guides qu'il suivoit pour la *saignée*. Toutes les veines apparentes, & quelques artères, étoient soumises à son cautère & à sa lancette. Il choisissoit le relâche que donne la fièvre, les vaisseaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, selon la fausse théorie de son temps, correspondre avec la partie affectée. Il est le premier, suivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré. Jusques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous sont parvenus, n'avoit versé le sang avec autant de profusion; c'est peut-être à cette époque que nous devons le funeste changement qu'introduisit dans la pratique de la médecine le raisonnement poussé trop loin.

Arétée contemporain de Galien, prescrivoit la *saignée* presque aussi fréquemment. Il saignoit dans les inflammations des viscères, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepsie, l'éléphantiasis, l'ulcère de la vessie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fièvres ardentes plusieurs fois, par une large ouverture, jusques au point d'affaiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il se conduisoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voisine du mal; c'est ainsi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit aussi l'artériotomie.

Oribasé, compilateur de Galien, suivit à-peu-près les mêmes regles dans sa pratique. Il interdisoit, comme lui, la saignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir plusieurs fois, à tirer tout le sang nécessaire dans une seule, sur-tout lorsque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le sang couloit, crainte qu'il ne pérît dans la défaillance que causeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on saignât pendant que l'humeur est mue. Il se servoit plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs, de la saignée prophylactique, dans ceux qui sont sujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit sur-tout à l'entrée du printemps que ces saignées avoient lieu. Il porta la quantité de sang qu'on doit tirer la première fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; si les forces le permettent, on peut l'augmenter à la seconde. Il ne s'est cependant pas tellement attaché à ces mesures, qu'il ne recommande plusieurs attentions très-sages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fit, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas, il recommande expressément d'ouvrir la plus voisine de la partie affectée, ou sur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, selon lui, saigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fièvre; & si la saignée n'est que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiquée ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & sur-tout Galien, sont ses guides dans tout ce qu'il dit au sujet de la saignée; il n'a paru même à plusieurs médecins, qu'un copiste de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juste titre encore, d'être appelé le copiste d'Oribasé & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un seul mot au sujet de la saignée, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de passer rapidement sur sa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la saignée contre toutes les inflammations, & contre la syncope que produit dans les fièvres, la plénitude d'humeurs crûes, à-moins que

cette humeur ne fût bilieuse; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il saignoit les veines les plus voisines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'esquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la saphene, pour procurer le flux menstruel aux femmes.

Paul d'Ægine est le premier qui ait divisé la pléthore en celle qui est *ad vires*, & celle qui est *ad vasa*. Il donne les signes pour connoître l'une & l'autre, & veut qu'on saigne dans toutes les deux jusques après le septième jour. Avant de saigner il faut vider les premières voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les intestins. Quant au temps de la pratiquer, il préfère le matin, & défend, comme la plupart de ses prédécesseurs, la saignée dans l'ardeur du redoublement. Il observe qu'elle est utile, non-seulement pour désemplir les vaisseaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il soit dans le cas de perdre beaucoup de sang, on y reviendra plusieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs est copié, ou contient des préceptes sur le choix des veines, & la manière de pratiquer la saignée en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroit abandonnée par les Grecs, pour passer entre les mains des Arabes, qui faisoient plus d'une conquête sur eux. Ils joignirent quelques remèdes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilèrent. C'est ainsi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la basilique, avec le bas-ventre. C'est ainsi qu'ils ouvrirent presque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils saignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoides. Ils s'en écartèrent cependant dans un point qui a paru essentiel à Brissot & à Moreau. Loin de faire saigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit possible, ils saignoient du côté opposé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvriroit point une veine, sans attirer sur la partie saignée une plus grande quantité de sang, qu'il n'en sortoit. Isaac-Israélite, Avenzoar, Rhazis pen-

foient ainsi. Ce dernier s'autorisoit de Galien, qui suivant la remarque de Jacchinus son commentateur, dit précisément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce sentiment; il y avoit joint tant d'inconséquences au sujet de la *saignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine sciatique (rameau de la saphene placé à côté du talon) contre les douleurs de la cuisse; celle de la veine du front & du sinciput, de l'artere temporal dans les pesanteurs de tête; les migraines, &c. qu'il défend la saignée dans l'hydropisie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'ascite. Pour composer son chapitre de la *saignée*, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhafis & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucasis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroît pas s'en écarter. Copiste comme lui des Grecs, il répète beaucoup de choses que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroisse dans l'opinion que la *saignée* attire toujours le sang dans la veine ouverte, cependant il recommande souvent des *saignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre siècles qui suivirent Avicenne, sa doctrine fut suivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors aussi respectable, que l'est de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la science médicale beaucoup au-delà de ses prédécesseurs; on tâchoit de méconnoître dans ses ouvrages que, si on excepte la matiere médicale, il avoit presque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Cordon, Guy de Chauliac, Valescus de Tarenta, Savonarole, &c. fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers saignoient en conséquence du côté opposé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *saignées*, comme si le mécanisme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient

changer. Ces médecins suivoient pour la quantité de sang, le temps, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & les copistes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du seizième siècle, il étoit juste que les peres de la Médecine, ses vrais législateurs rentrassent dans leurs droits. Par la comparaison qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on sentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enseigné par-tout; les éditions s'en multiplièrent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la saine philosophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un temps où la circulation du sang étoit ignorée; c'étoit spécialement dans les inflammations de poitrine qu'il paroissoit intéressant de décider la question. Brissot, célèbre médecin de Paris, comparant le sentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raison, le suivit dans sa pratique, le publia dans ses leçons & dans ses consultations. Ses maximes furent goûtées & suivies de plusieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y souffrit une persécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laissant une apologie de son sentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs sentimens à ce sujet.

Ce siècle vit les médecins partagés en six opinions différentes, au sujet de la *saignée* dans la pleurésie. Les uns saignoient toujours du côté malade; les autres du côté opposé; les troisièmes suivoient d'abord la seconde méthode, ensuite la première, & entremêloient les *saignées* du pié; les quatrièmes ouvroient toujours la veine du pié. Vesale conclut de la situation de la veine azygos, qui sortant du côté droit, fournit le sang à toutes les côtes, si on excepte les trois supérieures gauches, qu'on devoit toujours saigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernières seroient le siege de la douleur. Il eut pour sectateurs Léonard

Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embrassa le sentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzième siècle ; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine ; l'évacuation seule lui paroissoit mériter l'attention des Médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familière, les Arabes tombant dans le discrédit, le plus grand nombre des médecins se rangea du parti des premiers. Brissot remporta une victoire presque complète après sa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit persécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partisans outrés. Martin Akakia soutint dans la chaleur de l'enthousiasme, que l'opinion des Arabes avoit tué plusieurs milliers d'hommes ; celui-ci trouva cependant encore d'illustres défenseurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pour-lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit saigner du côté opposé à celui qui étoit affecté. Toutes ces sectes montroient, comme il n'est que trop ordinaire aux disciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le sentiment de leurs maîtres, que de raison & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient disputé avec tant de chaleur, sur un point qui nous paroît à présent peu important. Il étoit bien plus essentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du sang, & jusqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'alarme à ce sujet. Il poussa dans son traité, de *curatione per sanguinis missionem*, imprimé pour la première fois en 1582, l'abus de la saignée à un excès qu'on ne peut se persuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une chose, c'est que l'esprit & l'éloquence peuvent en imposer à ceux, qui destitués de l'expérience, ne font pas un usage assez grand de leur raison. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropisie, les fièvres quartes invétérées, les indigestions, les diarrhées, les suppurations intérieures, &c. la saignée étoit le grand remède. Il osa s'étayer des passages d'Hippocrate tronqués, choisis dans ses œuvres supposées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant

meilleure, qu'elle étoit plus souvent renouvelée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand succès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorsque son traité parut ; & cependant il l'entraîna après sa mort dans la plus grande partie de ses idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celse, Galien même, &c. avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient soumis. (Ce dernier disoit familièrement qu'il étoit petit seigneur.) On la pratiqua avec une fureur qui n'est pas encore éteinte, contre laquelle on a vu successivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuissans. La saignée qu'on n'osoit faire, au rapport de Pasquier, une seule fois qu'avec de grandes circonspections, fut prodiguée. La saine partie a su conserver ce milieu qui est le siège de la vérité ; mais plusieurs ont été entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du sang, publiée en 1628 par Harvée, sembloit devoir apporter un nouveau jour sur une matière qui y avoit autant de rapport ; mais elle ne servit qu'à aigrir, qu'à augmenter les disputes. Il y eut de grands débats à ce sujet, au milieu du siècle dernier, qui produisirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli : on donna des deux côtés dans des excès opposés. Il en fut qui soutinrent qu'on pouvoit perdre le sang comme une liqueur inutile : tel fut Valerius Martinius ; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Boitekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût saigner : thèse renouvelée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais observateurs ; Sennert, Pison, Riviere, Bønnet, Sydenham, suivirent l'ancienne méthode, & furent modérés ; quoiqu'on puisse reprocher au dernier quelques choses à cet égard, & notamment lorsqu'il conseille la saignée dans l'asthme, les fleurs blanches, la passion hystérique, la diarrhée en général, & spécialement celle qui survient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raison ou par expérience.

clide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du sentiment des fondateurs de la secte; non-seulement il faisoit saigner les épileptiques, les cyanotiques, les phrénétiques, &c. mais encore les goutteux, &c. ceux qui étoient en lyncope (les cardiaques), ce que nous qui ne sommes attachés à aucune secte n'osions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien opposés.

Les erreurs d'Alcibiade, qui exerça la médecine à Rome avec un succès exagéré, furent encore plus grandes au sujet de la *saignée*. Ce médecin ne suivoit d'autre règle pour tirer du sang, que la douleur, les convulsions & les hémorragies. Il s'interdisoit la *saignée* dans la phrénésie & la péripneumonie, lorsqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en lyncope. Il observa que la *saignée* étoit plus avantageuse contre la pleurésie dans l'Helléspont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduisirent Thémison son disciple à être le chef de la secte des méthodiques. Ce médecin faisoit sans doute, de la multitude des causes de maladie, des remèdes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une simplicité plus dangereuse que vraie. Toutes les maladies furent divisées en trois classes; celles du genre relâché, celles du genre lâché, & celles du genre moyen. Il n'existoit point, selon eux, de maladies de fluides. Les solides seuls par leur relâchement ou leur resserrement, produisoient toutes les maladies. Le siege faisoit la différence des symptômes. On sent déjà qu'ils ne saignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouvoient des partisans pendant trois ou quatre siècles; mais enfin leur insuffisance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valaient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du XI^e siècle. On n'en parloit plus qu'historiquement, jusqu'à ce que Prosper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens mé-

à ceux qui sont reconnus pour légitimes, on voit une liaison dans tous les principes, dans les conséquences, qui met le sceau à la gloire. C'est dans ces livres que nous avons puise l'extrait que nous venons d'en donner.

Diocles de Caryste, chef de la secte dogmatique, qui mérita le titre de second Hippocrate, suivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faisoit usage de la *saignée*, au rapport de Celsus Aulérianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepsie, la phrénésie; pourvu que ce fut avant le sept ou huitième jour, que le sujet fut jeune & robuste, & que l'ivresse n'en fût pas cause. On sera cependant surpris de voir qu'il la prescrivait contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Celsus appelle *lieneux*, dont les symptômes ne nous paroissent point différer de ceux du scorbut.

Chrysepe, médecin de Gnide, voulant se frayer une nouvelle route qui put illustrer son nom, chercha à renverser ce que l'autorité & l'expérience des siècles précédens avoient appris en faveur de la *saignée*. Il soutint les maximes par une éloquence tousjours séduisante pour le peuple; il forma des disciples qui prêchèrent la même doctrine, entre lesquels on doit donner le premier rang à Erasistrate. Ce médecin, fameux par la guérison d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, prescrivait la *saignée* de la pratique (si on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout temps on s'en étoit fait une loi. Il y suppleoit par les ligatures des extrémités, la lévrière de la diète, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les selles, ou par le vomissement. On conçoit peu la pratique d'Hérophile son contemporain, & son émule en anatomie; mais on sait que les principes poussés trop loin, porteroient Sera-pion & Philinus à croire que l'expérience seule devoit être la règle des médecins. Ils devenirent par-là les chefs de la secte des empiriques, qui saignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, spécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avarés de sang; aussi avoient-ils succédé à Chrysepe & à Erasistrate. Héra-

matons, l'ardeur de la fièvre, la cachexie, & la paralysie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, selon lui, égorger un homme que de le saigner dans le redoublement. Il faisoit fermer la veine, lorsque le sang sortoit beau. Il reconnoissoit deux sortes d'apoplexies, dans l'une desquelles la *saignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit salutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune règle pour les distinguer.

Galien fut plus libéral que lui du sang de les malades. Il saignoit quelquefois jusqu'à défaillance, ce qu'il regardé néanmoins comme dangereux. Il répétoit souvent la *saignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-dessus de quatre-ze, la force du pouls, la grandeur de la fièvre, &c. étoient les guides qu'il suivoit pour la *saignée*. Toutes les veines apparemment, & quelques artères, étoient soumises à son cautére & à la lancette. Il choisissoit le relâche que donne la fièvre, les vaisseaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, selon la fautive théorie de son temps, correspondre avec la partie affectée. Il est le premier, suivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré. Jusqu'à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous sont parvenus, n'a voit versé le sang avec autant de profusion; c'est peut-être à cette époque que nous devons le funeste changement qu'introduisit dans la pratique de la médecine le raisonnement trop loin.

Arétée contemporain de Galien, prescrivoit la *saignée* presque aussi fréquemment. Il saignoit dans les inflammations des visceres, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepsie, l'éléphantiasis, l'ulcère de la vessie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fièvres ardentes plusieurs fois, par une large ouverture, jusqu'au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il se conduisoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voisine du mal; c'est ainsi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ramines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit aussi l'artériotomie.

thodiques par rapport à la *saignée*, il nous reste le peu qu'en ont dit Celse, Plin, Galien, & enfin l'ouvrage de Caelius Aurelianus, qui rassemble ce que Thémison, Thésalus, & sur tout Soranus son maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine estimable par la description des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de plusieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette lecture, qui réprovoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicaments évacuans, quoiqu'elle n'érigeoit en usages les vomitifs; qui accablait les malades de ventouses, de scarifications, de sang-sues, de fomentations, de bains, d'épispastiques, de limemens, de cataplasmes; qui exténuoit d'abord les malades par un jeune levé de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au sommeil, à l'exercice, à la situation du malade, des attentions dignes d'être imitées; saignoit peu, jamais jusqu'à défaillance; rarement avant le troisième jour, & après le quatrième, elle faisoit toujours attention aux forces pour s'y décider: si elles étoient affoibles les ventouses y supplétoient: du reste, quoiqu'ils choisissent peu les veines, ils préféroient celles qui étoient opposées à la partie malade. Ils désapprouvoient la *saignée* des ramines, & ce qu'on doit louer, ils faisoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit aussi avec surprise que peu amis de la *saignée*, ils l'accordoient contre la paralysie, & la cachexie.

Celle qui vivoit à-peu-près dans le temps des premiers méthodiques, trouva la *saignée* si commune, qu'il étoit peu de maladies contre lesquelles on ne l'employât; en se conformant aux règles établies par Thémison, il en rendit l'usage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique lorsque les humeurs sont épaisses, mais qu'on attende le second ou le troisième jour, & qu'on s'en défende après le quatrième, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grosseesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la *saignée*, sans qu'on dut le l'interdire entièrement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflammations, il en rendit l'usage moins fréquent. Les humeurs sont épaisses, mais qu'on attende le second ou le troisième jour, & qu'on s'en défende après le quatrième, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grosseesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la *saignée*, sans qu'on dut le l'interdire entièrement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflammations, il en rendit l'usage moins fréquent.

Oribase, compilateur de Galien, suivit à-peu-près les mêmes règles dans la pratique. Il interdistingua, comme lui, la saignée avant la puberté. Il prétendit d'y revenir plusieurs fois, à tirer tout le sang nécessaire dans une seule, sur-tout lorsque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tint le pouls, pendant que le sang couloit, crainte qu'il ne périt dans la défaillance que cause- roit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on saignât pendant que l'humeur est muë. Il se seroit plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs, de la saignée prophylactique, dans ceux qui sont sujets aux maladies qui l'exigent; & étoit sur-tout à l'entrée du printemps que ces saignées avoient lieu. Il porta la quantité de sang qu'on doit tirer la première fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; si les forces le permettent, on peut l'augmenter à la seconde. Il ne s'est cependant pas tellement attaché à ces mesures, qu'il ne recommande plusieurs attentions très-sages. Il vouloit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fit, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accorde pas, il recommanda expressément d'ouvrir la plus voisine de la partie affectée, ou sur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, selon lui, saigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fièvre; & si la saignée n'est que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artéromie en médecin qui ne l'a jamais pratiquée ni vu faire. Anyllus, Hérodote, & sur-tout Galien, sont les guides dans tout ce qu'il dit au sujet de la saignée; il n'a paru même à plusieurs médecins, qu'un copiste de ce dernier.

Aétius a mérité, à plus juste titre encore, d'être appelé le copiste d'Oribase & des auteurs précédents. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un seul mot au sujet de la saignée, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de passer rapidement sur la pratique.

Alexandre de Tralles employoit la saignée contre toutes les inflammations, & contre la syncope que produit dans les fièvres, la plénitude d'humeurs crues, à-moins que

cette humeur ne fût bilieuse; car dans ce cas il prétendit la purgation. Il saignoit les veines les plus voisines du mal, la jugulaire & les ramines dans l'équinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la saphène, pour procurer le flux menstruel aux femmes.

Paul d'Égine est le premier qui ait divisé la pléthore en celle qui est *ad vires*, & celle qui est *ad vasa*. Il donne les signes pour connaître l'une & l'autre, & veut qu'on saigne dans toutes les deux jusques après le septième jour. Avant de saigner il faut vider les premières voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les intestins. Quant au temps de la pratique, il préfère le matin, & défend, comme la plupart de ses prédécesseurs, la saignée dans l'ardeur du redoublement. Il observe qu'elle est utile, non-seulement pour détempérer les vaisseaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il soit dans le cas de perdre beaucoup de sang, on y reviendra plusieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'aillieurs est copié, ou contenu des préceptes sur le choix des veines, & la manière de pratiquer la saignée en différentes parties du corps.

Après Paul d'Égine, la Médecine perdit abandonnée par les Grecs, pour passer entre les mains des Arabes, qui faisoient plus d'une conquête sur eux. Ils joignirent quelques remèdes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'est ainsi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la basilique, avec le bas-ventre. C'est ainsi qu'ils ouvrirent presque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils saignoient au pied, pour exciter les règles & les hémorrhoides. Ils s'en écartèrent cependant dans un point qui a paru essentiel à Brillot & à Moreau. Loin de faire saigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit possible, ils saignoient du côté opposé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, sans attirer sur la partie saignée une plus grande quantité de sang, qu'il n'en sortoit. Isaac-Israélite, Avenzoar, Rhazis pen-

changer. Ces médecins suivoient pour la quantité de sang, le temps, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & les copies grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du seizième siècle, il étoit juste que les peres de la Médecine, les vrais législateurs rentraient dans leurs droits. Par la comparaison qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on sentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enseigné par-tout; les éditions s'en multiplièrent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la saine philosophie commençaient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zèle rendoit louable, dans un temps où la circulation du sang étoit ignorée; c'étoit spécialement dans les inflammations de poitrine qu'il paroïssoit intéressant de décider la question. Bristot, célèbre médecin de Paris, comparant le sentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raison, le suivit dans la pratique, le publia dans ses leçons & dans ses consultations. Ses maximes furent goûtées & suivies de plusieurs médecins. Étant allé en Portugal, il y souffrit une persécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laissant une apologie de son sentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs sentiments à ce sujet.

Ce siècle vit les médecins partagés en six opinions différentes, au sujet de la *saignée* dans la pleurésie. Les uns saignoient tous les jours du côté malade; les autres du côté opposé; les troisièmes suivoient d'abord la seconde méthode, ensuite la première, & entremêloient les *saignées* du pied; les quatrièmes ouvraient toujours la veine du pied. Vésale conclut de la situation de la veine azygos, qui sortant du côté droit, fournit le sang à toutes les côtes, si on excepte les trois supérieures gauches, qu'on devoit toujours saigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernières seroient le siège de la douleur. Il eut pour sectateurs Léonard

soient ainsi. Ce dernier s'autorisoit de Galien, qui suivant la remarque de Jacchinus son commentateur, dit précisément le con-

traire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce sentiment; il y avoit joint tant d'inconvenances au sujet de la *saignée*, qu'il recommandoit l'ouverture de la veine sciatique (rambeau de la saphène placé à côté du talon) contre les douleurs de la cuisse; celle de la veine du front & du sinciput, de l'artere temporale dans les pelanteurs de tête; les migraines, &c. qu'il défend la saignée dans l'hydropisie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'ascite. Pour composer son chapitre de la *saignée*, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhahis & Galien; il mé-

rite peu d'être lu.

Albucasis compte trente veines ou artères qui peuvent être ouvertes; il s'occupe principalement de la manière de les ouvrir; il ne paroit pas s'en écarter. Copiste comme lui des Grecs, il répète beaucoup de choses que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroisse dans l'opinion que la *saignée* attire toujours le sang dans la veine ouverte, cependant il recommande souvent des *saignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre siècles qui suivirent Avicenne, la doctrine fut suivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors aussi respectable, que l'est de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la science médicale beaucoup au-delà de ses prédécesseurs; on s'achroit de méconnoître dans les ouvrages que, si on excepte la matière médicale, il avoit presque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Cordon, Guy de Chauliac, Valécus de Tarenta, Savonarole, &c. fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers saignoient en conséquence du côté opposé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade, de quand elle avoit diminué par les *saignées*, comme si le mécanisme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient

On voit avec peine Willis, cet homme de génie fait pour prescrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, se soumettre aveuglément aux leçons de Botal, conseiller la *saignée* contre presque toutes les maladies : *ferè totam Pathologiam, de phleb. pag. 173.* Il fut repris vivement peu de temps après sa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce sentiment des galénistes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faisoit entrer en lice Erasistrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage soit peu fait pour les savans, par le tas de mots dont on est forcé de noyer les choses, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verser du sang n'a pu être éteinte par l'observation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie son sentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuse ingénieusement ce grand homme, en combattant les sectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raisonnables, qu'il prend pour son principe cette vérité applicable à tous les moyens de guérison, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdisent absolument la *saignée*, font une faute bien au-dessous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces disputes, s'élever un homme savant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fausses suppositions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, son *Traité de la saignée*, qui contient onze propositions, avec la réponse & les preuves. Nous ferions tort à l'histoire de la *saignée*, si nous passions sous silence ces maximes qui ont entraîné le suffrage d'un grand nombre de savans médecins, & donné lieu aux disputes les plus vives.

Le sang, selon *Bellini*, coule avec plus de rapidité pendant la *saignée* dans l'artere qui correspond à la veine ouverte, & en s'y

Tome XXIX.

portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaisseaux éloignés, ce qu'il nomme *révulsion*. Après la *saignée*, la dérivation & la révulsion sont moindres que pendant l'écoulement du sang, & enfin s'évanouissent. On doit saigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le sang sur celle-ci. La *saignée* rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit; elle échauffe & dessèche au contraire, lorsqu'elle rend au sang trop gêné un mouvement rapide. Elle doit être mise en usage dans toutes les maladies où le sang est trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, résoudre les obstructions, ou changer la nature du sang; la *saignée* en augmente la vélocité. Il seroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans le cas où la *saignée* est indiquée; la crainte des accidens doit y faire suppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en son pouvoir, tels que les scarifications, les sang-sues, les ligatures, &c. les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *saignée*. Le temps le plus sûr pour tirer du sang est le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme, prévenu de certains sentimens, qu'il soutient avec la vraisemblance que le génie fait donner aux maximes les plus fausses. Quelque erronnées que paroissent la plupart de ces propositions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illustres défenseurs, parmi lesquels on doit compter Pircarn, ce célèbre médecin, dont il seroit à souhaiter que les élémens de médecine fussent physico-pratiques, au lieu d'être physico-mathématiques: il étoit trop lié avec *Bellini* de cœur & de goût, pour ne pas l'être de sentiment.

De Heyde fut un adverfaire redoutable de *Bellini*, il opposa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainsi à combattre sa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ses expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'est-à-dire en 1686, & fut sans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de de Heyde.

L'histoire du xviii^e siècle présente des faits d'autant plus intéressans, qu'ils sont le ter-

S f f

me auquel on est parvenu, que de grands hommes, se faisant gloire de secouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience sur des animaux vivans, l'observation sur les malades, le raisonnement & le calcul; ce qui n'a point empêché un grand nombre de tomber dans des écarts entièrement semblables à ceux des siècles précédens: la circulation des sentimens est un spectacle vraiment philosophique. On voit dans la suite des temps les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, se faire place mutuellement, & accuser, par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoissances humaines. La vérité, trop difficile à saisir, ne présente le plus souvent qu'un de ses côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais sans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle-là semble les éviter. Toutes les anciennes disputes sur le choix des veines, la quantité de sang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit saigner revinrent & repassèrent dans l'espace de 30 ans, par les mains des plus savans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèse à laquelle il présida en 1704, dans laquelle il soutenoit que la saignée remédie au défaut de la transpiration insensible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des savans*, d'une manière ironique, à laquelle le premier répliqua. Il le fit d'une manière si aigre & si vive, qu'il ne put obtenir la permission de faire imprimer son ouvrage. Ce fut secrètement qu'il parut, sous le titre d'*explication physique & mécanique des effets de la saignée, & de la boisson dans la cure des maladies; avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée*. Il donna en même temps au public une traduction de sa thèse. M. Andry dupliqua en 1710, par des remarques de médecine sur différents sujets; spécialement sur ce qui regarde la saignée, la purgation & la boisson. Par ce dernier ouvrage la querelle resta éteinte.

Il n'avoit été question entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la saignée; le premier excita une nouvelle dispute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous

les deux à verser du sang, pour être en différend sur la quantité; ils combattirent sur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ses observations sur la saignée du pié, qu'il désapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fièvres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant justifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulsion, entendues à sa manière, donna en 1727, son grand traité sur l'usage des saignées, muni des approbations les plus respectables. Le premier volume est dogmatique; l'auteur y développe son système, & combat celui de M. Bianchi, qui, huit années auparavant, avoit soutenu dans une lettre adressée à M. Bimi, sur les obstacles que le sang trouve dans son cours: 1^o. que la circulation du sang étant empêchée dans une partie, toute la masse s'en ressent: 2^o. qu'on doit saigner dans la partie la plus éloignée du mal, à moins qu'il ne soit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuse & explique le bon effet des saignées locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius une pratique vague, l'expression des propositions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi se servoit. M. Sylva se montra par-tout un partisan zélé de la saignée du pié, un ennemi déclaré des saignées faites sur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives*. Forcé de convenir des avantages de la saignée de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ses calculs. Son second volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à son tour imprimer, trois années après, son *Traité de la digestion*, dont le discours préliminaire & trois lettres servent à défendre son sentiment. Il composa dans sa retraite une apologie de la saignée dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la saignée du pié, dans son *Brigandage de la Médecine*. Il n'étoit pas homme à revenir de ses idées; il les soutenoit dans sa *Médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorsqu'il fut lui-même la dupe de son goût, nous dirions volontiers de sa fureur pour la saignée. On ne peut voir sans étonnement, qu'un homme de 76 ans, cassé, affoibli par les travaux du corps & de

l'esprit, autant que par une longue & pieuse abstinence, ayant des éblouissémens, dont la foiblesse nous paroît avoir été la cause, fut saigné quatre fois, & notamment quatre heures avant sa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partisans dans M. Winflou, plusieurs autres membres célèbres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le seul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ses *Recherches sur la saignée*; M. Sénac, dans ses *Lettres sur le choix des saignées*, qu'il donna sous le nom de *Julien Morisson*; dans les *Essais physiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heister, & dans son *Traité du cœur*; M. Quéfnay, dans son excellent ouvrage sur les effets & l'usage de la saignée, qu'il publia d'abord en 1730, sous le titre d'*Observations*; M. Buttler, dans l'*Essai sur la saignée*, imprimé en anglois; ainsi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans son *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackson, dans sa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de sa doctrine. M. Oeder prouva en 1749, dans une thèse inaugurale, que le sang qui acquiert plus de vitesse dans le vaisseau ouvert, entraîne dans son mouvement celui des vaisseaux voisins, d'autant plus fortement qu'ils sont plus près de lui; ce qui est directement opposé au sentiment de Bellini & de ses sectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fausseté de la dérivation & de la révulsion. D'où il concluait que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des saignées se bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats se joignit aux adversaires de M. Sylva, dans son *Traité de la dérivation & de la révulsion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences sur les effets de la saignée, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de de Heyde, qui contredisent en plusieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, &c. Nous appuierons nos idées sur

l'effet de la saignée, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, sur la saignée à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *post-scriptum*, du sentiment de M. Sylva, quoiqu'il en désapprouvât les calculs, & plusieurs des conséquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Kloekof examina dans une dissertation imprimée en 1747, cette question intéressante: *quel doit être le terme de la saignée dans les fievres aiguës*. Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdise en général après le trois, quatre ou cinquième jour, il conclut cependant avec raison, muni de leurs suffrages mêmes, qu'il est des cas (rars à la vérité), où on peut la pratiquer le dixième jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage sur l'abus de la saignée, auquel on doit des éloges. S'appuyant sur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'usage de ce remède dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les succès.

Il est temps que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce siecle: Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex professo* du choix des veines; ils paroissent cependant avoir tous pensé que la saignée déterminoit le sang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au moins posé ce système, comme un principe dont ils tiroient des conséquences.

On est surpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plupart des maladies comme des efforts salutaires de l'ame, qui tend à se débarrasser de la matiere morbifique; qui est d'après ce principe, très-avare de remèdes, prescrire la saignée dans un grand nombre de cas, où les médecins la regardent comme dangereuse & même nuisible: telles sont la phtisie, la passion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faisoit un très-petit usage dans la pleurésie, les convulsions & les maladies analogues, qu'il l'interdisoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'est pas évi-

demment grave, sur-tout après le 3 ou 4^e. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en servoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte; la colique néphrétique, le rhumatisme, les hémorrhagies. La saignée du pié n'est point, selon lui, contre-indiquée par la grossesse. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phases de la lune. Il s'étoit soumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ses commentaires sur le traité de l'expectation de Cédron Harvée) qu'à l'âge de soixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuzieme saignée depuis celui de dix-sept, & qu'aucune d'elles n'avoit été faite sans un soulagement évident.

Hoffman est encore plus prodigue de sang que Stahl; il place la saignée au-dessus de tous les autres remèdes; il la reconnoît comme un grand préservatif des maladies, qu'il conseille presque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les solstices & les équinoxes. A peine reconnoît-il qu'elle affoiblit l'estomac, & qu'elle ralentit la transpiration. Presque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, selon lui, la saignée. L'hydropisie même en reçoit, dans bien des cas, un grand soulagement; & à ce sujet il appuie son expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Égine, & de Spon qui rapporte dans ses nouveaux aphorismes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vint saignées, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuisibles. Il l'exclut à peine dans l'ascite & la tympanite. Il seroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conseille; il suffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célèbre auteur qui a su allier la théorie la plus saine & la plus lumineuse, à l'expérience & aux succès les plus décidés, la médecine moderne à l'hippocratique. Boerhaave, sans se prévenir pour aucun remède, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laissé dans ses aphorismes & ses instituts, les règles les plus sûres qu'on connoisse jusqu'à présent, dans

un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met de sages bornes à la saignée. La pléthore, l'épaississement inflammatoire du sang, sa raréfaction, & toutes les maladies qui en sont la suite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorrhagies qui ne viennent point de la dissolution du sang, la trop grande force, la roideur des solides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contusions, indiquent, selon lui, la saignée; tandis que le défaut de partie rouge dans le sang, les édemes, les engorgemens séreux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la transpiration arrêtée, la foiblesse du corps, la lenteur de la circulation, en sont les principales contre-indications. Il veut qu'on saigne dans les grandes inflammations internes, avant la résolution commencée, avant le troisieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaisseau; qu'on laisse couler le sang jusqu'à une légère défaillance, & qu'on la répète jusqu'à ce que la croûte inflammatoire soit dissipée. Il soupçonne que les saignées abondantes pourroient écarter la petite vérole, ou dissiper la matiere variolense sous une forme plus avantageuse que l'éruption. Quant au choix des veines, il conseille la saignée du pié dans le délire fébrile & la phrénésie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des sentimens que les célèbres médecins ont eu sur la saignée par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui se trouve entre ces grands hommes, prouve en même temps que la vérité n'est qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enseignée.

Effets de la saignée. Pour donner une idée exacte des effets de la saignée, il faut d'abord les considérer dans l'état le plus simple, dans un adulte sain & bien constitué. Nous les examinerons ensuite dans les différentes maladies, lorsque nous parlerons de son usage.

L'expérience faite sur l'homme ou les animaux vivans, peut seule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au mécanisme animal, l'erreur qui en naît seroit d'autant plus dangereuse, que

nous nous croirions fondés sur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice sur de fausses suppositions, que nous oublierions que tous les problèmes de cette science n'ont pas été résolus, & que la plupart des causes particulières qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous est inconnue.

Le long détail historique que nous avons donné, nous dispense de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne sauroit être pour nous d'aucun poids, lorsqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, précises, concluantes. Nous faisant gloire de secouer à cet égard tout préjugé, c'est à cette même expérience & au raisonnement le plus simple à nous conduire, & à amener les conséquences pratiques que nous verrons dans la dernière partie.

Si j'ouvre un vaisseau sanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne soit gênée par aucune ligature, le sang qui (conformément au mécanisme de tous les animaux) est resserré dans ses vaisseaux, qui est toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau passage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la pression, au mouvement qu'il essuie, à sa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaisseau. Le jet sera soutenu avec la même force, ou diminuera insensiblement, si le vaisseau est veineux: il ira par bonds, s'il est artériel. On conçoit aisément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets suivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les artères, & modifié par l'action des muscles & des vaisseaux capillaires dans les veines; on sent aussi que la plus grande partie du sang qui sort par l'ouverture, est fournie dans les artères par le courant qui est entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entre elle & les extrémités.

Lorsque le vaisseau ouvert est mince, jusqu'à un certain point, le sang ne peut sortir que goutte-à-goutte; la même chose arrivera à un gros vaisseau, si l'ouverture est très-petite; mais si elle est aussi grande que le calibre de ce gros vaisseau, la colonne de sang qui se présente à la circulation, se par-

tagera en deux portions inégales; l'une suivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette seconde sera plus considérable que la première, parce que le sang n'aura point à vaincre la résistance que présente la colonne de sang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie; dans les artères, entre cette dernière & les extrémités. Si au contraire cette ouverture est plus grande que le calibre du vaisseau, le sang resserré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, se jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obstacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artère, les deux colonnes de sang se heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour sortir par la plaie. Quoique le mouvement direct soit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colonne rétrograde ne fournisse à l'évacuation, plus ou moins, suivant la grandeur de l'ouverture. C'est cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répétée une multitude de fois, de différentes manières, qui sert de base à la théorie que ce dernier donne de la saignée.

Pendant que le sang s'écoule, il arrive que la colonne de sang qui vient immédiatement du cœur dans les artères, qui est obligée de traverser les vaisseaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obstacles, à raison de l'augmentation des orifices par lesquels elle doit s'échapper, accélère son mouvement. Les vaisseaux collatéraux, en comprimant le sang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoient une partie de ce sang dans le vaisseau où il éprouve le moins de résistance. Mais (ce qu'il est très-important de remarquer) le vaisseau ouvert contient moins de sang, ses parois sont plus rapprochées qu'ils n'étoient avant la saignée; & quoique dans un temps donné, il s'écoule à-travers le vaisseau, une plus grande quantité de sang, l'augmentation, loin d'être supérieure à la perte, lui est toujours inférieure, par le frottement qui y met un obstacle, la force d'inertie, & le temps nécessaire pour qu'il parcoure l'espace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaisseau. Bientôt ce mouvement se communique des vaisseaux collatéraux, successivement à tous ceux qui

parcourent le corps, sanguins, séreux, bilieux, &c. mais d'autant plus foiblement, dans un espace de temps d'autant plus long, qu'ils sont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du sang contenu dans les vaisseaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correspondent immédiatement.

Cet afflux de sang augmenté pendant la saignée dans le vaisseau ouvert, a été appelé par les Médecins *dérivation*; cette diminution de la quantité de sang contenu dans les vaisseaux les plus éloignés, qui vient se rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fournisse davantage au vaisseau le plus vuide, parce que le sang se jette toujours du côté de la moindre résistance, s'appelle *révulsion*. Jusques-là tous les Médecins sont d'accord entr'eux de cet effet pendant la saignée sans ligature; mais s'ils apprécient la quantité de la dérivation & celle de la révulsion, on les voit se partager. Les uns, avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaisseau ouvert est plus plein pendant la saignée qu'il ne l'étoit avant; que la révulsion est d'autant plus grande que le vaisseau est plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Quésnay, appellant à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumières de la raison & l'expérience médicale, conviennent que dans un temps donné, il circule une plus grande quantité de sang dans le vaisseau ouvert, pendant la saignée, qu'avant ou après; mais que le vaisseau resserré contient réellement une moindre quantité de sang, qui circule plus vite. Ils insistent & prouvent que la révulsion est d'autant moindre, qu'elle se fait dans une partie plus éloignée. Ils se rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un bassin commun, vont chercher le point le plus éloigné pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diamètre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (si nous ne nous trompons) le fond de ces disputes vives & intéressantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres sur la dérivation & la révulsion, dans lesquelles on est étonné que

la préoccupation ait étouffé la raison la plus simple & la plus naturelle, au point de voir des hommes respectables recourir à des explications forcées, admettre sans cesse de fausses suppositions pour accommoder & expliquer, par leurs systèmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient: tel que l'avantage de la saignée à la jugulaire dans les pléthores particulières de la tête, qui causent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail; passons aux autres effets de la saignée.

Si le sang coule goutte-à-goutte, il se formera peu-à-peu sur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition successive de la partie rouge du sang épaissie, desséchée par le défaut de mouvement & le contact de l'air. Ce caillot, observé si constamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laissera voir la cicatrice par sa chute. Cette cicatrice resserrera le vaisseau, en diminuera le diamètre dans l'endroit où elle se trouvera placée, à moins qu'il ne survienne à l'artere un anévrisme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure: ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorsqu'il a été question des accidens qui peuvent suivre la saignée. Voy. ANÉVRISME.

Si on enleve le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaisseau soit considérable, les symptômes précédens se renouvelleront, le saigné tombera en défaillance, la circulation sera interrompue dans tout le corps, & l'hémorragie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet sera d'autant plus prompt, que le sang coulera en plus grande quantité dans un temps donné. Il sera dû à l'état des vaisseaux sanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point nécessaire pour la propagation du mouvement, suspendront leur action, jusqu'à ce que la nature effrayée ranimant ses forces, fasse resserrer le calibre de tous les vaisseaux, & soutienne cette compression du sang nécessaire à la vie. Si alors le sang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point

formé par la dissolution du sang, ou par la force avec laquelle il est poussé, la compression étant détruite aussi-tôt que formée, les défaillances répétées amèneront la mort.

Si au contraire l'hémorrhagie est arrêtée naturellement ou artificiellement, le resserrement général & proportionné de tous les vaisseaux, & la loi posée que le sang en mouvement se tourne toujours du côté où il trouve moins d'obstacles, feront que l'équilibre se rétablira bientôt dans les vaisseaux sanguins; de manière que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à son calibre. Cette perte se propagera successivement dans les vaisseaux séreux, &c. qui enverront leurs sucS remplacer en partie le sang évacué, ou qui en sépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec le sang, & par la diminution des sécrétions, il résultera une proportion différente entre la partie rouge du sang & la partie blanche: le trombus diminuera. Voy. SANG. Rien n'est plus constant que cet effet de la saignée, observé avec soin, & démontré avec clarté par M. Quesnay, sous le nom de *spoliation*. Pour la rendre sensible, il suppose un homme bien constitué, pesant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de solides, & 100 livres de fluides, parmi lesquels il trouve 27 livres de sang; il évalue la partie rouge qui forme le trombus dans la palette à 5 livres. Ces principes posés, si on tire par la saignée une livre de sang, on ôte $\frac{1}{9}$ des humeurs blanches ou séreuses, pendant qu'on enlève $\frac{1}{27}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches sont bientôt réparées par la boisson & les aliments, en sorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge est la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette dernière par la saignée. Cet effet augmentera suivant la quantité du sang évacué: si elle est grande, le sang plus mobile, circulant plus aisément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre nécessaire; les forces, les sécrétions, les couleurs, la chaleur, diminueront, pendant que la facilité à prendre la fièvre, & la sensibilité croîtront.

Si on saigne un grand nombre de fois

répétées coup sur coup avant que la régénération du sang ait pu le faire, l'homme le plus sain & le plus vigoureux, on enlève une si grande quantité de cette partie rouge, que l'assimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les sécrétions & les excréctions étant languissantes, tout ce qui étoit destiné à l'évacuation étant retenu dans les vaisseaux sanguins, séreux, &c. des sucS mal digérés stagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anasarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins sur tout le reste de sa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puisse s'affimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces sera bientôt réparé; il aura été à peine sensible dans un homme robuste & adulte. Il n'en est pas ainsi dans un enfant chez qui la saignée & les hémorrhagies enlèvent l'élément des fibres nécessaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles sont donc en général nuisibles, ou du moins très-dangereuses avant l'âge de puberté. Après ce temps, les hémorrhagies régulières des femmes rassurent un peu contre les maux que produit la saignée; cependant la foiblesse de leur corps, de leur santé, de leur esprit, le tissu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles sont sujettes, paroissent être la suite de ces évacuations, quelque naturelles & nécessaires qu'elles soient.

Tel est le tableau des effets des hémorrhagies & de la saignée faite sans ligature dans un adulte sain; passons à l'examen de ce que cette dernière produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorsqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, sert en arrêtant le cours du sang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compression ne se fait pas seulement sentir aux veines extérieures, les artères les plus profondes en sentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles sont plus cachées, fortes, élastiques & à l'abri, que le sang y circule avec plus de vélocité. Le cours

du sang n'étant jamais subitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les artères d'un membre, il arrive toujours un engorgement sanguin au-dessous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être serrée de manière à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les artères : dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diamètre du vaisseau, comme il est ordinaire, tout le sang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un passage par les autres veines, & qui se débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obstacles.

La quantité de sang qui sort dans un temps donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-dessus, est donc supérieure à celle qui couleroit pendant le même temps dans le vaisseau ouvert. On peut l'évaluer au double, si l'ouverture de la veine est égale à son diamètre; mais elle est de beaucoup inférieure à celle du même sang, qui s'écouleroit par la somme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de sang dans les artères brachiales, dont le diamètre est diminué par la compression de la ligature, dont le sang rencontre plus d'obstacles dans son cours, & moins d'écoulemens; ce qui est contraire à ce que nous avons observé dans l'effet des saignées sans ligature. Le sang ne viendra pas non plus par un mouvement rétrograde, se présenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du sang, n'en renvoyant jamais au cœur, laissera désemplir tous les vaisseaux veineux qui sont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaïssement, s'il est poussé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vu nécessaires dans les saignées sans ligature. Cette défaillance survient communément après la perte de dix ou quinze onces de sang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plutôt. Si elle survient aux premières onces, sans que les causes morales y aient aucune part, on peut assurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les règles que nous avons établies,

que le seul bon sens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il est aisé de conclure que la saignée & la ligature produisent deux effets opposés; que l'une accélère le cours du sang, que l'autre le retarde; que la première détruit en partie l'engorgement auquel la dernière a donné lieu; & que comme les saignées se font presque toutes avec une ligature, comme l'accélération du sang produite par la saignée est inférieure au retard que celle-ci y met, il en résulte un effet opposé à celui que soutenoient Bellini & Sylva, que les artères apportent moins de sang pendant la saignée à l'avant-bras, & conséquemment à toutes les parties voisines avec lesquelles il est lié par la circulation, qu'elles n'en apportent avant, qu'elles n'en apporteront, lorsque la ligature ôtée, le cours du sang étant devenu libre & égal, chaque vaisseau verra passer une quantité de sang proportionnée à son diamètre, & aux forces qui le font circuler dans son centre.

Les effets de la saignée du pié sont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la saignée du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les artères ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compression; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place distinguée parmi les remèdes les plus efficaces, qui est nécessaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du sang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, souvent plus avantageux que la perte d'une livre de sang, a fait attribuer à la révulsion l'utilité de la saignée du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes les contradictions qui ont été publiées à ce sujet. Nous avons vu ce lave-pié guérir dans un quart-d'heure, comme par enchantement, un homme robuste, au milieu de son âge, sanguin, accablé par une violente douleur de tête, sans fièvre, à qui on avoit tiré; sans le moindre soulagement, une livre de sang du bras; il lui survint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps se leva par écailles, & le malade fut guéri sans autre remède, sans rechûte. Si la saphéne

saphène avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulsion un effet aussi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorsqu'on veut saigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, insensible, par la facilité que le sang trouve à sortir par la jugulaire externe opposée, & par les internes, parce que les carotides sont presque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entièrement le cours du sang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement est bientôt détruit, & même surabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le sang circule alors avec plus de vélocité, sans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le sang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obstacles; cependant la quantité du sang qui monte est encore inférieure à celle qui est évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le temps nécessaire pour que tout se répare, comme nous l'avons déjà prouvé. La saignée de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélère le cours du sang. Cette accélération même sera utile dans quelques occasions pour entraîner le sang épais, collé contre les parois des vaisseaux; de-là naîtront plusieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obstacles particuliers à la circulation; ces obstacles se présentent assez souvent dans les différentes parties du corps: c'est alors que les saignées locales méritent la préférence & réussissent souvent.

La saignée des ranines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par son peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la surmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaississement du sang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorrhagie que l'art doit

accélérer. C'est sur ce principe que l'ouverture des hémorrhoides est avantageuse, lorsqu'elles sont très-douloureuses, enflammées, lorsque leur gonflement est considérable ou ancien.

On sent aisément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, si elles étoient d'une égale grosseur, si leur situation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choisira donc la céphalique, la médiane, la basilique, la veine du poignet, la salvatelle, suivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus sûrement, & avec une moindre perte de sang, une défaillance souvent salutaire. On renverra le choix trop scrupuleux des veines aux anciens, dont on excusera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vu l'artériotomie faite sans ligature, produire conformément aux expériences de de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un sujet sain, sans ligature. Ces effets différeront, si l'artère est ouverte avec une ligature; dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée, si la compression ne porte que sur l'artère, sera évidemment moins pleine de sang, puisqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui est contenu dans les veines s'écoulera, suivant son cours ordinaire, par l'impulsion qu'il aura déjà reçu, par la contraction musculaire, & leur élasticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne fera, eu égard à l'écoulement du sang, que momentanée, peu considérable; puisque, comme nous l'avons déjà dit, la saignée faite, tout se rétablit dans son cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficile à arrêter par le défaut d'une compression assez forte, celle des anévrysmes, & la profondeur des artères, empêchent les Médecins de les ouvrir, si ce n'est aux tempes, où la compression est facile. Cette saignée a paru mériter à plusieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle est inférieure en tout à celle de la jugulaire; aussi est-elle presque généralement abandonnée.

Nous venons de suivre les principaux

effets de la *saignée*, faite avec ou sans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme sain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaisseaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir suivi que l'expérience & le raisonnement le plus naturel; il nous reste à examiner ses effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuses, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'usage. Il nous paroît aisé de tirer des principes précédens, les conséquences qui doivent conduire dans la pratique de la médecine. Nous tâcherons de le faire avec aussi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'observation-pratique, qui peut seule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'observation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être constante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Usage de la saignée. Il est peu de remèdes dont on fasse un usage aussi grand, que de la *saignée*; il en est peu sur lequel les Médecins aient autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le sentiment de ceux même qui se sont le plus illustrés par leur science. Leurs oppositions & leurs erreurs nous font craindre un sort semblable, & de donner dans les écueils qui se présentent de toutes parts sur une mer fameuse en naufrages. Nous essaierons de suppléer par notre bonne foi, aux lumières de la plupart de ceux qui ont traité ce sujet important.

Pour développer à fond l'usage de la *saignée*, il faudroit descendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ seroit trop vaste: obligés de nous resserrer, nous verrons les maladies sous un autre jour, nous rechercherons, 1°. les indications de la *saignée*; 2°. les contre-indications; 3°. le temps de la faire; 4°. le choix du vaisseau; 5°. la quantité de sang; 6°. le nombre des *saignées* qu'on doit faire. Mais avant que de suivre ces points de vue, élevons-nous contre deux abus plus nuisibles à l'humanité, que la *saignée* faite à propos n'a jamais pu lui être utile: abus d'autant plus répréhensibles,

que quoique très-communs, ils ne sont fondés que sur une aveugle routine, hors d'état de rendre raison de ses démarches. Ces abus sont les *saignées* prophylactiques ou de précaution, & celles qu'on se croit indispensablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plupart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les ressources de la nature, pour conserver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, se flattent de trouver dans la Médecine des secours d'autant plus efficaces, qu'ils sont appliqués plus promptement. Parmi ces secours ils donnent le premier rang à la *saignée*. Croyant voir par-tout un sang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre signal, dans la crainte de je ne fais quelles inflammations, putréfactions, &c. ils le versent avec une profusion qui prouve qu'ils sont incapables de soupçonner qu'en enlevant le sang, ils détruisent les forces nécessaires pour conserver la santé, ils donnent lieu à des stases, des obstructions, au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieillesse prématurée. *Saigner* est, selon eux, une affaire de peu de conséquence, dont tout homme raisonnable peut être juge par sa propre sensation, dont il est difficile qu'il méfarrive. On diroit que réformateurs de la nature, ils lui reprochent sans cesse d'avoir trop rempli leurs vaisseaux de sang. Tant que le *saigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bientôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdir un remède qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en usage sur lui-même. Ces maux sont encore plus évidens dans le bas-âge, ou lorsque l'enfant est contenu dans le ventre de sa mere. On ne peut se dissimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la santé est foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *saignées* ou autres remèdes de précaution que leurs meres ont souffert dans leur grossesse; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à sa postérité, si elle ne faisoit pendant ce temps, à la plus légère indisposition ou sans cela, une suite de remèdes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que semblables soins ont produits; nous croyons

même qu'ils ont été utiles & nécessaires : mais il n'est que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces ; & des accouchemens prématurés, par l'enlèvement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque chose d'inutile & de désagréable, cette raison ne seroit-elle pas suffisante pour en détourner ? Vainement entasseroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les récusons toutes ; & de raisonnemens bien plus spécieux que solides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins sensés se sont toujours regardés comme les disciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite souvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux sur cette multitude de peuples plus robustes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plupart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre ; sur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que soustraits à des mains trop souvent ignorantes & quelquefois meurtrieres, ils ne connoissent pour tout préservatif des maladies, que l'instinct, qui redoute plus les *saignées*, que tous les autres remèdes ; pour être convaincus par la comparaison, que l'homme est sorti des mains du Créateur, en état de se conserver en santé, par les seules lumières du sentiment bien entendu, par les seuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être sans cesse consultés. Enfin, quand même on étendroit l'usage de la médecine plus loin que nous ne pensons qu'on doive le faire, il n'en seroit pas moins vrai que jamais un homme en santé, quels que soient son tempérament & sa situation, n'a besoin de *saignées* pour la conserver. D'ailleurs, c'est ici une affaire d'habitude : il est démontré que les *saignées* fréquentes sont une des plus grandes causes de la pléthore.

Le second abus se trouve dans les *saignées* qu'on fait précéder sous le nom de *remèdes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, &c. aux remèdes particuliers, lorsqu'il n'y a point de contre-indication grave. Abuser ainsi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'est regarder la *saignée*

comme indifférente, & par conséquent inutile ; c'est du moins être esclave d'une mode si fort opposée à tous les principes de la Médecine, qu'elle est ridicule. Une conduite aussi erronée, fuit tous les raisonnemens, parce qu'elle n'est appuyée sur aucun ; & tout médecin sensé doit rougir d'avouer qu'il a fait *saigner* son malade, par cette seule raison qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des sudorifiques, des bouillons, &c. & donner du large, du jeu à ces médicamens. De semblables maximes ne furent pas même enseignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à suivre l'aveugle routine de leurs prédécesseurs, qui se sont distingués dans la ville où ils exercent, les copient jusque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de réfléchir sur les motifs de leur conduite. Ils se conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un sang superflu hors de la grossesse ou de l'allaitement, s'imaginent que la plupart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuse que nuisible, & le plus souvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cause. Un retour sur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Médecine qui ont mérité d'être lus, & le seul bon sens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoiblissant les organes, précipite inévitablement, d'un temps plus ou moins long, la vieillesse ou la mort. Mais c'est trop discuter une pratique aussi peu conséquente ; tâchons d'établir sur ses ruines, des principes adoptés par la plus saine partie des Médecins.

Indications de la saignée. Si nous cherchons dans les causes de maladies, les indications de la *saignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de sang, la pléthore générale ou particulière, & la consistance trop épaisse, coëneuse, inflammatoire, sont les deux seules qui exigent ce remède. La *saignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation ; dans le second, par la spoliation : les deux principaux effets qu'elle produit ; la dérivation & la révulsion devant être comptées pour des *minimum* momentanés, & par conséquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux

indications générales pour la *saignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enseigne qu'une vive douleur, l'insomnie, une fièvre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulsions, les hémorragies toute inflammation, sont autant d'indications pressantes pour la *saignée*; mais nous savons encore mieux, que si les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *saignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même temps, pléthore ou consistance inflammatoire: qu'elle n'est là qu'un palliatif dangereux par ses suites, qu'elle est le plus souvent inutile pour les guérir, & que ces différens symptômes doivent être apaisés par les anodins, les narcotiques, les rafraîchissans, les relâchans, les astringens, les doux répercussifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit excessifs, lorsqu'ils sont proportionnés à l'obstacle, & nous sommes convaincus avec Celse, que ces seuls efforts domptent souvent avec l'abstinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abstinentiâ & quiete*, Cels. après en avoir parcouru tous les temps, & effrayé mal-à-propos les assistans, & le médecin peu accoutumé à observer la marche de la nature, abandonnée à elle-même, sans le secours de la *saignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du sang, l'accélère, à moins qu'on ne fasse tomber le malade en défaillance, ainsi qu'il est aisé de l'appercevoir dans les fièvres intermittentes qui se changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs après la *saignée*. Cette observation sûre & constante, donnera peut-être la solution de ce problème: pourquoi les fièvres intermittentes sont-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus respectables, s'il s'abstenoit d'ouvrir la veine, lorsqu'il est appelé au secours d'un malade en qui la fièvre se déclare; & il accuse la maladie des foiblesses de la convalescence, tandis que les évacuations souffertes mal-à-propos n'y ont que trop souvent la plus grande part. Il croit

reconnoître, ou du-moins il suppose alors des pléthores fausses, des raréfactions dans le sang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaisseaux prêts à se rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au sang; & qui, s'ils l'avoient soumise au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de masse & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore presque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur sert de preuve. Ils ne voient pas dans l'intérieur la nature soulevée contre les obstacles & les irritations; resserrant les vaisseaux intérieurs, & chassant sans aucun danger dans les cutanés un sang qui n'y est trop à l'étroit que pour quelque temps, qui l'est peut-être utilement, & qui sera nécessaire dans la suite de la maladie. Ils oublient que ces efforts sont salutaires, s'ils sont modérés, & que dans peu le sang qu'on croit surabondant, se trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur servent de preuve, & ne sont que le principe de l'illusion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations soient salutaires, il faut qu'elles soient faites dans les lieux & dans les temps convenables; qu'elles ne doivent pas être estimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu'enfin les hémorragies surviennent souvent fort heureusement, malgré les *saignées* répétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxal pour plusieurs, jusqu'à ce qu'ils l'aient comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'observation qui nous doit tous juger.

Après avoir puisé les indications de la *saignée* dans les causes, cherchons-les dans les symptômes qui annoncent la pléthore & la consistance inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, se livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouissemens, les vertiges, l'assoupissement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particulière a pour signes, la

tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulsative & fixe d'une partie. La consistance inflammatoire doit être soupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fièvre aiguë, ce qui nous paroît être un symptôme commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, si les symptômes sont graves & le sujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge surabonde, la nature, lorsqu'il y a pléthore, se débarrasse de la portion du sang la plus ténue, du serum qui peut plus aisément enfler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaisse est continuellement fournie, accrûe par les aliments trop nourrissans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'est pas décomposée & évacuée.

Lorsque la pléthore est légère, l'abstinence, la nourriture végétale & l'exercice en sont un remède bien préférable à la saignée; mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue subitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la sérosité, dans la crainte de voir subvenir des hémorrhagies, des stases, des épanchemens mortels ou du moins dangereux, des anévrysmes, des apoplexies & des inflammations se former dans les parties du corps dont les vaisseaux sanguins sont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du sang par une large ouverture; du bras si elle est générale, de la partie malade si elle est devenue particulière. Cependant si on ne se précautionne pas contre les retours, en évitant les causes, on la verra revenir d'autant plus vite, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la saignée. La nature se prête à tout, elle fuit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer souvent du sang, c'est lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de sang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excréctions diminuées; ce sang ne sera donc jamais aussi pur qu'il eût été, si on en eût prévenu ou corrigé l'abondance par toute autre voie que par la saignée. Nous appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à se soumettre à de fréquen-

tes saignées; qu'ils disent si le besoin n'a pas crû avec le remède, & si une foiblesse précipitée n'en a pas été la suite, sur-tout si on leur a fait perdre sans pitié un sang trop précieux, dans l'âge où le corps se développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le sang, pour s'écarter & donner de l'accroissement. Ménageons donc une liqueur précieuse à tout âge, mais spécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la saignée que dans les cas où le mal est inguérissable par tout autre remède, & dans ceux qui présenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorsque la fièvre se déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorrhagies symptomatiques, &c. qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du sang pour les prévenir. Mais sans pléthore générale ou particulière, ou sans inflammation, on ne doit faire aucune saignée. C'est une maxime qui nous paroît démontrée par l'observation la plus grossière des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fièvres qu'on croit ne pouvoir appaiser qu'en versant le sang, comme si c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité; comme si la soustraction de sa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus sûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de sa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particulière, en parlant du choix des veines: passons aux inflammations.

Il est tellement faux que toute inflammation exige des saignées répétées dans ses différents temps, que sans parler de celles qui sont légères, superficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuisent dans plusieurs qui sont graves & internes, & qu'il en est même dans lesquelles elle est interdite. Si vous refusez de nous en croire; si vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèse, nous en suivons les conséquences sans prendre garde à l'expérience des grands médecins; consultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la saignée; ouvrez Baillou, praticien aussi sage qu'heureux & éclairé, qui

exerçoit la Médecine dans le pays , où la mode & les faux principes ont voulu que la *saignée* répétée jusqu'à vingt fois , fût le remède des inflammations ; & vous verrez qu'il est un grand nombre de pleurésies & de péripneumonies , (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *saignée*) dans lesquelles elle est nuisible. Vous apprendrez par-tout que , la pléthore & le temps de l'irritation passés , on doit fuir toute perte de sang comme le poison le plus dangereux , qu'elle trouble la coction , qu'elle empêche la dépuratîon , & qu'elle est propre à jeter les malades dans des foibles & des récidives , dont la convalescence la plus longue aura peine à les tirer. Consultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aisément être suivie) & vous verrez si les dartres , la gale , la petite vérole , le pourpre , la rage , les bubons pestilentiels , les ulcères , les plaies enflammées peuvent être guéris par la seule *saignée* ; si elle n'aggrave pas ces maux , sur-tout lorsqu'ils portent un caractère gangréneux. Vous verrez si la nature n'en est pas le véritable médecin ; & l'excrétion d'une petite portion de matière viciée & élaborée , le remède. Vous verrez en même temps quels maux étranges peut produire la *saignée* en arrêtant la suppuration , en donnant lieu à des métastases , des rentrées du pus ; & vous serez convaincu de ces deux vérités , que toutes inflammations n'exigent pas la *saignée* , & que celles même qui l'indiquent , ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations simples & graves , où il n'y a aucun vice particulier gangréneux , &c. où le malade jouit de toutes ses forces , la *saignée* faite dans le principe de la maladie , est le plus puissant remède qui soit au pouvoir de la Médecine , & l'ancre dont un homme sage ne doit pas s'écarter.

En effet , dans ces inflammations , on trouve en même temps la pléthore & la consistance inflammatoire du sang , on trouve un resserrement spasmodique de tous les vaisseaux , un embarras général dans la circulation par la résistance que le sang oppose au cœur , particulier par l'engorgement , l'arrêt du sang épaissi dans les vaisseaux capillaires de la partie affectée , collé

fortement contre leurs parois , & interdisant la circulation dans les plus ténus. Or , le vrai remède de tous ces maux est l'évacuation & la spoliation de ce sang qui , devenu plus aqueux , moins abondant , qui poussé plus fréquemment , avec plus de vélocité , détruira , entraînera avec le temps & l'action oscillatoire des vaisseaux sanguins , ce fluide épais , collé contre ses parois , qui peut-être n'auroit pû , sans ces secours , se dissiper que par la suppuration , ou qui interrompant entièrement le cours du sang & de tous les autres fluides , auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle , si le siege de la maladie eût été un viscere. La *saignée* concourra alors à procurer la résolution , cette heureuse terminaison des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles suivans quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer , dans quel temps , &c.

Nous avons avancé que les hémorrhagies , la vivacité des douleurs , les convulsions , le délire , l'excès de chaleur , une fièvre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications suffisantes pour la *saignée* ; parce que chacun de ces maux avoit des spécifiques contraires à la nature. Retraçons-nous les effets de la *saignée* dans ces différens cas , pour nous en convaincre.

L'hémorrhagie est critique , ou symptomatique. Critique , elle ne doit être arrêtée par aucun moyen , elle ne doit être détournée par aucune voie ; la *saignée* ne sauroit donc lui convenir. Symptomatique , elle est l'effet de la pléthore , de la dissolution du sang , de la foiblesse ou de la rupture des vaisseaux. Dans le premier cas , on n'hésitera pas de saigner ; mais ce sera à raison de la pléthore , & non point de l'hémorrhagie. Dans les autres , on portera du secours par les astringens , les roborans , les topiques répercussifs , absorbans , tous très-différens de la *saignée*. La défaillance que procure une *saignée* faite par une large ouverture , facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit former l'orifice des vaisseaux rompus ou dilatés ; mais si la prudence ne tient pas les rênes , si elle n'est pas éclairée par la raison , on en hâte

les progrès par la dissolution du sang que cause la spoliation.

Les douleurs modérées sont souvent un remède, quoique triste au mal. Telle est la théorie reçue dans la goutte, qui a passé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies : car tout se meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles sont immodérées, elles demandent l'usage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La saignée procurera bien un relâchement, si on la pratique; mais lorsque nous avons sans cesse sous la main des remèdes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus salutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la saignée, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférentiellement? Nous disons de même des convulsions & du délire, en en appelant toujours sur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de soulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchissans acides, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuses végétales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cause, que dans une saignée qui, comme nous l'avons déjà prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la saignée peut changer les fièvres intermittentes en continues, par la vélocité que le sang acquiert après qu'elle a été faite, en conséquence de l'augmentation des forces respectives du cœur; on sent déjà qu'il n'est qu'une saignée jusqu'à défaillance qui puisse faire tomber la fièvre, qui se renouvellera même bientôt; on sent aisément tous les maux que de semblables saignées peuvent causer; abstenons-nous-en donc, jusqu'à ce nous ne trouvions dans les remèdes proposés contre l'excès de chaleur, aucune ressource suffisante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il restoit encore quelque scrupule sur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la règle qu'il faut saigner dans les fièvres véhémentes, ont fait saigner leurs malades dans le paroxysme qui devoit terminer leur vie, lorsque la nature faisoit ses derniers efforts, & en hâtant leur

foiblesse, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit s'abstenir de la saignée, passons à ceux où elle est si nuisible, qu'elle est souvent mortelle.

Contre-indication de la saignée. Si la saignée est indiquée dans la pléthore, & la consistance inflammatoire du sang, il est évident qu'elle doit être défendue dans les cas opposés, lorsque les forces sont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'esprit, un usage immodéré du mariage, lorsque le sang est dissous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la sérosité. C'est ainsi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdème & toutes les hydropisies, les hémorragies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui sont trop abondantes, les vices gangréneux, sont des contre-indications pour la saignée.

Lorsqu'on admet un usage immodéré de ce remède dans la plupart des maladies, on est forcé d'établir une longue suite de contre-indications pour en empêcher les tristes effets dans un grand nombre de cas; mais lorsqu'on la réduit dans ses vraies bornes, on se trouve bien moins embarrassé par cette combinaison de causes & d'effets, d'indications & de contre-indications, qu'il est bien difficile d'apprécier.

La modération dans l'usage des remèdes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, si le mal est léger, si on peut raisonnablement compter que la nature sera victorieuse, on la laissera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en se bornant aux soins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorsqu'on devoit n'être que spectateur.

Temps de faire la saignée. Nous avons rejeté toutes les saignées prophylactiques, ainsi nous n'avons aucun égard aux phases de la lune, ni même au cours du soleil, pour conseiller des saignées toujours nuisibles, lorsqu'il n'y a pas dans le mal une raison suffisante pour le faire; lorsqu'il y a pléthore

sans fièvre, le temps le plus propre pour la saignée est le plus prochain, en ayant cependant le soin d'attendre que la digestion du repas précédent soit faite. Mais dans les fièvres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la saignée, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, son commencement, son milieu ou sa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant ou après le paroxysme & l'accès, il est plus avantageux de faire la saignée.

Le temps de l'irritation, qui est celui de l'accroissement de la maladie, est le seul où la saignée doit être pratiquée; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes, les forces du malade n'ont point été épuisées par l'abstinence, les évacuations & la maladie; la circulation se fait avec force, les vaisseaux resserrés gênent le sang de toutes parts, la consistance inflammatoire, si elle existe, & l'obstacle, croissent; la suppuration se fait craindre, & la résolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorrhagies symptomatiques, la rupture des vaisseaux, les épanchemens sanguins, ce sont ces momens qu'il faut saisir; mais lorsque la maladie est dans son état, que la coction s'opère (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il est un temps où elle la fait avec plus de rapidité), elle ne convient plus: l'inflammation ne peut être résoutue alors que par une coction purulente, qui seroit troublée par la saignée; dans le temps du déclin ou de la dépuration, ôter du sang, ce seroit détruire le peu de forces qui restent, ce seroit donner lieu à des métastases, ou tout au moins empêcher que cette matière nuisible, préparée pour l'évacuation, soit évacuée; ce seroit troubler des fonctions qu'il est important de conserver dans toute leur intégrité; ces maximes sont si vraies, les médecins les ont de tout temps tellement connues, que si quelqu'un d'eux s'est conduit différemment, aucun n'a osé le publier comme principe; la seule difficulté a roulé sur la fixation des jours où s'operoit la coction; les uns ont cru la voir commencer au quatrième, & ont interdit les saignées après le troisième; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a passé le dixième ou le douzième. Il est mal-aisé de fixer

un terme précis, dans des maladies qui sont de natures si différentes, dont les symptômes & les circonstances sont si variés, qui suivent leur cours dans un temps plus ou moins long; on sent aisément que plus la maladie est aiguë, plus le temps de l'irritation est court, plus on doit se hâter de faire les saignées nécessaires, plutôt on doit s'arrêter; c'est au médecin à prévoir sa durée. Nous pouvons ajouter que ce temps expire communément dans les fièvres proprement dites & les inflammations au cinquième jour; mais nous répéterons sans cesse que le temps qui précède la coction, ou l'état de la maladie, est celui où on doit borner la saignée.

Les paroxysmes ou les accès ayant toujours été considérés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui semblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroissement, un état & un déclin; ce que nous avons dit de l'un doit s'étendre aux autres; c'est après le frisson, lorsque la fièvre est dans son plus grand feu, qu'on doit saigner.

L'interdiction de la saignée dans le frisson, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit précisément dans la même faute, si on saignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature soit soulevée & ses premiers efforts développés.

Choix du vaisseau. L'histoire de la saignée nous a présenté sur le choix des vaisseaux, une multitude de sentimens si opposés, que quoiqu'on puisse en général les réduire à trois, les révulseurs, les locaux, & les indifférens, il est peu d'auteurs qui n'aient apporté quelques modifications à ces systèmes. Appliquons à l'usage de la saignée, les maximes que nous avons établies en parlant de ses effets.

La pléthore est générale ou particulière; générale, elle suppose une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaisseaux & le sang; qui sera détruit si on ouvre une veine, pendant tout le temps que le sang coulera, mais qui se rétablira bientôt lorsque le vaisseau sera fermé; tous les révulseurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux; il est donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du col, &c. avec ou sans

ligature:

ligature : il n'est qu'une règle à observer , c'est d'ouvrir la veine la plus grosse & la plus facile à piquer ; la plus grosse , parce qu'en fournissant dans un même espace de temps , une plus grande quantité de sang , elle produira avec une moindre perte , l'effet souvent désiré , de causer une légère défaillance.

Mais lorsque la pléthore est particulière , il en est tout différemment , & nous nous hâtons en ce cas , de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particulière , il faut connoître ou se rappeler qu'il peut se former dans les veines d'une partie , ou dans les artérioles , des obstacles au cours de la circulation , qui feront l'effet d'une contraction spasmodique de ces vaisseaux , ou des parties voisines , d'une compression extérieure ou interne , d'un épaisissement inflammatoire particulier du sang , ou des autres humeurs ; d'un séjour trop long du sang accumulé dans une partie relâchée , dans une suite de petits sacs variqueux , qui circulant plus lentement , s'épaissira , se collera contre les parois des vaisseaux , ce qui forme une pléthore particulière , dont l'existence est démontrée par l'évacuation périodique des femmes , par les hémorragies critiques , certaines douleurs fixes , les hémorroïdes , les inflammations , les épanchemens , &c.

Dans tous ces cas la saignée doit être faite dans le siège du mal , ou du moins aussi près qu'il est possible , pour imiter la nature dans les hémorragies critiques , & pour se conformer aux lois de mouvement les plus simples ; c'est ainsi qu'on ouvre les hémorroïdes , & les varices quelconques , qu'on scarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées , qu'on saigne au-dessous d'une compression forte qui est la cause d'un engorgement , qu'on ouvre les veines jugulaires dans plusieurs maladies de la tête avec succès , & qu'on éprouve continuellement par ces saignées locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvrirait la basilique pour guérir des tumeurs hémorroïdales extérieures enflammées ? Ici l'expérience vient constamment à l'appui de la raison , l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans son siège , & qu'on vuide le canal , par une ouverture faite au

canal lui-même , sans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du sang. La quantité du sang qu'on doit tirer , est bien inférieure à celle qu'on peut perdre ; les funestes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la saignée le remède à tous les maux , & les hémorragies énormes que quelques malades ont essuyées , ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans une seule maladie aiguë , vingt ou trente livres de sang , s'il étoit évacué en différentes saignées , ou si l'hémorragie duroit plusieurs jours. Cette quantité est bien plus considérable dans les maladies chroniques ; on a vu verser dans un an , par des centaines de saignées , chacune au moins de six ou huit onces , autant de sang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de semblables observations , pour l'honneur de la médecine ; mais elles tendent à prouver toutes les ressources que la nature a en son pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins , & nous ajoutons , pour détourner ceux qui seroient tentés de suivre de pareils exemples , que la foiblesse de tous les organes & même de l'esprit , quelquefois incurable , au moins très-longue à se dissiper , en est inévitablement la suite.

Lorsqu'on tire une grande quantité de sang , le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus considérable , surtout si les saignées ont été copieuses , ou se sont suivies rapidement , parce qu'alors la perte de la partie rouge est plus grande proportionnellement ; bientôt on ne trouve plus que de la sérosité dans les veines , ce qu'on appelle saigner jusqu'au blanc ; dans cet état , le sang est devenu si fluide , qu'il est presque incapable de concourir à la coction , qu'il ne peut qu'à la longue assimiler le chyle qui lui est présenté ; ce défaut de coction laisse subsister les engorgemens qui forment la maladie ; ce qui arrive spécialement dans les fièvres exacerbantes , ou d'accès. On sent déjà qu'il est des bornes plus étroites qu'on ne le pense vulgairement , à la quantité du sang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force , dissiper la pléthore , rendre au sang la fluidité qui lui est néces-

faire pour circuler librement , en lui conservant la proportion de partie rouge nécessaire à la coction , est l'art dont il faut qu'un praticien soit instruit pour atteindre avec précision la quantité de sang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la saignée.

L'affoiblissement du jet du sang , est le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque saignée. Lorsqu'il est produit par la défaillance que les malades pusillanimes éprouvent en voyant couler leur sang , (défaillance quelquefois plus utile que la saignée même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laisser couler , on mettra le doigt sur la plaie , on lui laissera reprendre courage , on ranimera le mouvement du cœur par les secours ordinaires , pour donner après cela de nouveau cours au sang qu'on doit évacuer.

Cet affoiblissement du jet doit être attendu dans presque toutes les saignées , surtout dans les maladies inflammatoires , & les hémorragies , à moins que déjà la saignée ne passe seize ou dix huit onces , que le tempérament du malade se refuse à la saignée , ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentissement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors ; mais communément à la huitième ou dixième once , on voit le jet baisser ; nous l'avons vu tomber entièrement à la seconde dans un jeune malade d'un tempérament sanguin , accoutumé à la saignée , qui éprouvoit le second jour d'une fièvre bilieuse , un redoublement violent , avec une douleur de tête très-vive , en qui une défaillance presque syncopale survint.

La quantité du sang qu'on peut tirer par différentes saignées , sans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave , dans l'homme le plus robuste , avec la pléthore la plus décidée , n'a jamais paru aux médecins éclairés , dont nous avons tâché de saisir l'esprit , devoir excéder soixante onces ; ce qui fait environ un cinquième de la masse totale du sang. Dans les inflammations où la consistance inflammatoire , & la pléthore ne se présentent pas avec des caractères aussi violents , lorsque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des ob-

tacles , il faut rester beaucoup au-dessous , & douze , vingt , ou trente onces tirées en une seule ou différentes fois , suffisent dans les adultes , pour les cas courans.

Nombre des saignées. Nous avons vu qu'on ne doit saigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie , jamais excéder soixante onces de sang ; que dans les cas ordinaires , il faut rester beaucoup au-dessous ; qu'il faut fermer la veine dans chaque saignée , lorsque le pouls s'affoiblit ; que le temps le plus favorable pour la faire , est après le frisson , des accès ou redoublemens. En suivant ces maximes , on se trouve borné à faire quatre ou cinq saignées dans les inflammations les plus rares ; une ou deux dans les plus communes ; c'est aussi ce que nous voyons observer par les praticiens les plus judicieux , qui n'étouffent point l'expérience sous les sophismes & les hypothèses dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE , s. f. *terme de chirurgie* ; c'est une opération qui consiste dans l'ouverture d'une veine ou d'une artère avec une lancette , afin de diminuer la quantité du sang. L'ouverture de l'artère se nomme *artériotomie* (voyez ARTÉRIOTOMIE ;) & celle de la veine se nomme *phlébotomie*. Voyez PHLÉBOTOMIE. Plusieurs médecins regardent la saignée comme le meilleur & le plus sûr évacuant ; mais néanmoins son usage étoit très-rare parmi les anciens , quoiqu'il soit devenu présentement très-fréquent. Voyez EVACUANT & EVACUATION. On dit que l'hyppopotame a appris le premier aux hommes l'usage de saignée. Car quand cet animal est trop rempli de sang , il se frotte lui-même contre un jonc pointu , & s'ouvre une veine , jusqu'à ce que se sentant déchargé il se veautre dans la boue pour étancher son sang.

Il est peu important de savoir à qui l'on doit l'invention d'une opération si utile , & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers temps de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artère à l'article ARTÉRIOTOMIE ; & nous avons dit qu'elle n'étoit praticable qu'à l'artère temporale. Il n'en est pas de même de la phlébotomie ; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une suffisante

quantité de sang. Les anciens saignoient à la tête ; 1^o la veine frontale ou préparate , dont Hippocrate recommançoit l'ouverture dans les douleurs de la partie postérieure de la tête ; 2^o la veine temporale , dans les douleurs vives & chroniques de la tête ; 3^o l'angulaire , pour guérir les ophtalmies ; 4^o la nasale , dans les maladies de la peau du visage , comme dans la goutte-rose ; 5^o enfin la ranule , dans l'esquinancie.

Toutes ces veines portent le sang dans les jugulaires ; ainsi en ouvrant la jugulaire , on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines , & on le produit plus facilement & plus promptement , parce que les jugulaires étant plus grosses , elles fournissent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité de sang. *Voyez* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes.

Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir ; savoir , la céphalique , la médiane , la basilique & la cubitale : on pique ordinairement les veines au pli du bras ; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras , au poignet & sur le dos de la main , lorsqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié ; la saphéne interne & la saphéne externe : on ouvre ces vaisseaux sur la malléole interne ou externe ; & si on ne peut ouvrir ces veines sur les malléoles , & sur-tout l'interne qui est la plus considérable , on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent sur le pié.

On ouvre les veines en-long , en-travers & obliquement ; les grosses veines s'ouvrent en-long ; les petites & profondes , en-travers ; & les médiocres , obliquement.

On distingue deux temps dans l'ouverture des veines , celui de la ponction & celui de l'élévation ; le premier est celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaisseau ; le second est le temps qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors , en retirant la lancette. Pendant le premier temps , on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans ; & pendant le second , on agrandit l'ouverture du vaisseau & des tégumens avec le tranchant supérieur de la lancette.

Avant l'opération , il faut préparer toutes les choses convenables pour la pratiquer , une bougie ou une chandelle allumée , en cas qu'on ne puisse pas profiter de la lumière naturelle , une compresse , une bande , & un vaisseau pour recevoir le sang ; il faut en-outre pour la saignée du pié avoir un chauderon , ou un sceau de fayence plein d'eau d'une chaleur supportable , pour raréfier le sang & gonfler les veines. On est quelquefois obligé de s'en servir lorsqu'on saigne au bras , & que les vaisseaux ne se manifestent pas assez. Le chirurgien doit avoir une personne au-moins pour éclairer , tenir le vaisseau qui est destiné à recevoir le sang , & donner quelque secours au malade , en cas de foiblesse ou d'autre accident.

Pendant l'opération , le malade doit être placé dans une situation commode ; il doit être couché , s'il est sujet à se trouver mal. On cherche l'endroit où est l'artere & le tendon ; on pose la ligature à la distance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. Ou fait sur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choisi le vaisseau qu'on doit ouvrir , on tire une lancette , on l'ouvre à angle droit , & on met à la bouche l'extrémité de la châsse , de façon que la pointe de l'instrument soit tournée du côté du vaisseau qu'on doit saigner. On donne encore quelques frictions , & l'on assujettit le vaisseau en mettant le pouce dessus , à la distance de trois ou quatre travers de doigt au-dessous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend ensuite la lancette par son talon , avec le doigt indicateur & le pouce ; on fléchit ces deux doigts ; on pose les extrémités des autres sur la partie , pour s'assurer la main ; on porte la lancette doucement , & plus ou moins à-plomb , jusque dans le vaisseau ; on agrandit l'ouverture en retirant la lancette ; le sang rejaillit aussi-tôt. La personne chargée du vaisseau qui doit recevoir le sang , le présente , & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué , pour faire passer plus vite le sang par le mouvement des muscles. Pendant que le sang sort , on pose la main dessous l'avant-bras pour le soutenir. Quand le sang ne sort point en arcade , on lâche

médiocrement la ligature ; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes situations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature ; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt ; on nettoie les endroits que le sang a tachés ; on met la compresse sur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig. 2*, *Pl. XXX*.

Outre ce qui vient d'être dit, il y a plusieurs remarques à faire sur cette opération, suivant le lieu où on la pratique.

Dans la *saignée* du bras ; 1°. le vaisseau qu'on doit ouvrir est quelquefois posé directement sur le tendon du muscle biceps, qui fait dans certains sujets une saillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la personne que l'on saigne ; & ce tendon qui a son attache derrière la petite apophyse du *radius*, se cache, pour ainsi dire, & s'enfoncé.

2°. Il ne faut jamais piquer à moins que le vaisseau ne soit sensible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient ; car il seroit imprudent de piquer au hasard. Il y a des vaisseaux qui ne se font sentir que quelque temps après que la ligature est faite, & d'autres qu'il est nécessaire de faire gonfler en faisant mettre le bras dans l'eau tiède.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petitesse du vaisseau, fait entrevoir quelque risque à saigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine à l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaisseaux sont roulans, il faut bien prendre ses mesures pour les assujettir en mettant le pouce dessus, ou en embrassant avec la main l'avant-bras par derrière : cette dernière méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des règles les plus importantes de l'art de saigner est de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement sur la peau, à proportion que le vaisseau est plus ou moins enfoncé. S'il est très-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette presque à plomb ; si on la portoit obliquement, elle pourroit passer par-dessus ; si le vaisseau est si enfoncé qu'on ne le puisse appercevoir que

par le tact, il ne faut point perdre de vue l'endroit sous lequel on l'a senti ; on peut le marquer avec le bout de l'ongle ; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfoncé doucement jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans le vaisseau, ce qu'une légère résistance & quelques gouttes de sang font connoître ; alors on agrandit l'ouverture avec le tranchant supérieur de la lancette en la retirant. Comme ce sont ordinairement les personnes grasses qui ont les vaisseaux très-enfoncés, ils sont presque toujours entourés de beaucoup de graisse qui les éloigne de l'artere, du tendon & de l'aponévrose.

6°. Lorsque les vaisseaux sont apparens, ils sont quelquefois collés sur le tendon, sur l'aponévrose ou sur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette presque horizontalement : lorsqu'elle est dans la cavité du vaisseau, on élève le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec son tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il est dangereux de piquer, en portant ainsi sa lancette horizontalement.

Pour la *saignée* de la jugulaire, on observe quelques particularités. On met le malade sur son séant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une serviette en plusieurs doubles. On pose la ligature comme il a été dit au mot *LIGATURE*. On applique le pouce sur la ligature, & l'autre sur la veine pour l'assujettir ; on fait l'ouverture comme dans la *saignée* du bras. Si le sang ne sort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier ; & s'il coule le long de la peau, on se sert d'une carte en forme de gouttière, qui s'applique au-dessous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le sang dans la palette. Après l'opération, on applique une compresse & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *saignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude ; on en prend un qu'on pose sur un genou qu'on a garni de linge en plusieurs doubles ; on applique la ligature au-dessus des malléoles ; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou ; on cherche un vaisseau, on l'assujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le

périoste sur la malléole, ou les tendons sur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorsqu'on juge avoir tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature, on essuie le pié, on applique la compresse, & on fait le bandage appelé *étrier*. Voy. *ETRIER*. On doit saigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droits.

Les accidens de la *saignée* sont légers ou graves. Les légers sont la *saignée* blanche, lorsqu'on manque d'ouvrir le vaisseau faute des attentions que nous avons prescrites, ou parce que le malade retire son bras; le trombus (voyez *TROMBUS*); l'échymose (voyez *ECHYMOSE*); la douleur & l'engourdissement par la piquûre de quelques nerfs (voyez *PLAIES DES NERFS*). Les accidens graves sont les piquûres de l'aponévrose & du périoste, qui sont quelquefois suivis de douleurs & d'abcès (voyez *PLAIES DES APONÉVROSES & DU PÉRIOSTE*); la piquûre du tendon (voyez *PLAIES DES TENDONS*); & enfin l'ouverture de l'artere. Voyez *ANÉVRISME*.

M. Quesnay a fait un excellent traité de Chirurgie, sur l'*art de guérir par la saignée*. Il y a un traité particulier sur l'*art de saigner* par Meurisse, chirurgien de Paris. Et un autre qui est plus à la portée des élèves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (Y)

SAIGNÉE, s. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un fossé, quand le fond en est plus haut que le terrain le plus prochain, & que par conséquent il y a de la pente. (D. J.)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'est dans les mines, la coupure que l'on fait au saucisson pour mettre le feu à la mine. Voy. *TRAINÉE DE POUDRE*.

SAIGNÉE d'un fossé, (*Art milit.*) c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la boue qui y reste des claies couvertes de terre ou des ponts de jonc, pour en affermir le passage. *Dict. milit.* (D. J.)

SAIGNER, v. act. & n. c'est verser du sang ou en tirer. Voy. *les art.* *SAIGNÉE*.

SAIGNER un fossé, en termes de fortification, c'est en faire écouler l'eau.

Pour *saigner un fossé*, on pratique des

rigoles ou des especes de petits canaux, de maniere que le fond se trouve plus bas que celui du fossé. C'est ainsi qu'on en use pour l'écoulement des eaux des avant-fossés lorsque le terrain le permet, & de même pour le fossé du corps de la place. On occupe après cela le fond du fossé en plaçant sur la vase ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. Voyez *PASSAGE DE FOSSÉ*. (Q)

SAIGNER se dit dans l'*Artillerie*, d'une piece lorsqu'étant montée sur son affut, la volée emporte la culasse, ce qui arrive lorsqu'on tire de haut-en-bas. (Q)

SAIGNER DU NEZ se dit dans l'*Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culasse lorsqu'elle est montée sur son affut.

On dit encore qu'une piece de canon *saigne du nez* lorsque la volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal se trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de suite. Dans cet état, la courbure de la volée faisant baisser le bourlet, la bouche de la piece se trouve au-dessous de la direction de l'axe, ce qui dérange la justesse de ses coups. (Q)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) sanglant, souillé de sang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau est tout *saigneux*; le bout *saigneux*. Voyez *BOUT-SAIGNEUX*.

SAJI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, liv. XII, p. 549, dit: Certains Thraces ont été appelés *Sinthe*, & ensuite *Saji*. C'est chez eux qu'Archiloque dit qu'il jeta son bouclier: ce sont à présent, poursuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sape*; ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voisines de Lemnos. Parlant, liv. X, p. 457, de l'île de Samothrace, il dit: Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, aussi-bien que le continent. Il semble douter en cet endroit si ces *Saji* sont le même peuple que les *Sapei* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occasion les deux vers d'Archiloque. (D. J.)

SAIKAIDO, (*Géog. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'ouest. *Saikaido* signifie la contrée des côtes de l'ouest. Cette vaste contrée est composée de neuf grandes provinces, qui sont *Tsikudsen*, *Tsikungo*, *Budsen*, *Bungo*, *Fidsen*, *Figo*,

Fiugo , Odsumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF , ÎLE (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le pays de l'ouest , grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon , c'est la plus considérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle est située au sud-ouest de l'île de Nipon , dont elle est séparée par un détroit plein de rochers & d'îles , qui sont en partie désertes & en partie habitées. On la divise en neuf grandes provinces , & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT , adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors ; la partie saillante de cette façade ; enfoncé est le corrélatif & le contraire de saillant. Il s'emploie au figuré : voilà un morceau de poésie bien saillant ; voilà une pensée saillante.

SAILLANT , en termes de Fortification , signifie ce qui avance. V. ANGLE SAILLANT.

On dit le saillant du chemin couvert , pour l'angle saillant formé par les branches qui se rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des bastions , des demi-lunes , &c. (*Q*)

SAILLANT , en termes de Blason , se dit d'une chevre , d'un mouton ou d'un bélier représenté avec les pattes de devant élevées comme pour sauter.

Un lion saillant est celui qui est placé en bande , ayant la patte droite de devant à droite de l'écuillon , & à gauche la patte gauche de derrière. C'est ce qui le distingue du lion rampant. Voyez RAMPANT.

De Cupis à Rome , d'argent au bout saillant d'azur , onglé & acorné d'or.

Capriol de Pechassaut en Languedoc , d'azur à une chevre saillante d'or.

Morlat de Doyx en Auvergne , d'azur à une licorne saillante d'argent. (*G. D. L. T.*)

SAILLANS , (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné , dans le Diois , sur la Drôme , entre Die & Crest. On croit voir dans son nom un reste de celui de *Sangaluni* , anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE , (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorsqu'ils élèvent ou poussent quelque fardeau.

SAILLIE , s. f. (*Art d'écrire.*) pensée vive qui paroît neuve , ingénieuse , piquante , & qui n'est cependant pas réfléchie. Pour

peu qu'on considère les choses avec une certaine étendue , les saillies s'évanouissent , dit l'auteur de l'*Esprit des lois*. Elles ne naissent d'ordinaire que parce que l'esprit se jette tout d'un côté & abandonne les autres. Si l'on examine de près les saillies qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui , l'on verra qu'elles ne tiennent à rien , qu'elles ne vont à rien , & ne produisent rien ; elles ne doivent donc leurs succès qu'à la frivolité d'esprit qui caractérise ce siècle. (*D. J.*)

Avoir des saillies ; c'est passer sans gradation d'une idée à une autre , ce qui demande sans doute de la vivacité & un esprit agile. Ces transitions soudaines & inattendues causent toujours une grande surprise. Si elles se portent à quelque chose de plaisant , elles excitent à rire ; si à quelque chose de profond , elles étonnent ; si à quelque chose de grand , elles élèvent : mais ceux qui ne sont pas capables de s'élever , ou de pénétrer d'un coup d'œil des rapports trop approfondis , n'admirent que ces rapports bizarres & sensibles , que les gens du monde saisissent si bien. Et le philosophe , qui rapproche par de lumineuses sentences les vérités en apparence les plus séparées , réclame inutilement contre cette injustice. Les hommes frivoles , qui ont besoin de temps pour suivre ces grandes démarches de la réflexion , sont dans une espèce d'impuissance de les admirer , attendu que l'admiration ne se donne qu'à la surprise , & vient rarement par degrés.

Les saillies tiennent , en quelque sorte , dans l'esprit , le même rang que l'humeur peut avoir dans les passions. Elles ne supposent pas nécessairement de grandes lumières ; elles peignent le caractère de l'esprit. Ainsi ceux qui approfondissent vivement les choses , ont des saillies de réflexion ; les gens d'une imagination heureuse , des saillies d'imagination ; d'autres , des saillies de mémoire ; les méchants , de méchancetés ; les gens gais , de choses plaisantes , &c.

Les gens du monde , qui font leur étude de ce qui peut plaire , ont porté plus loin que les autres ce genre d'esprit : mais , parce qu'il est difficile aux hommes de ne pas outrer ce qui est bien , ils ont fait , du plus naturel de tous les dons , un jargon plein

d'affectation. L'envie de briller leur a fait abandonner, par réflexion, le vrai & le solide, pour courir sans cesse après les illusions & les jeux d'imagination.

SAILLIE ou PROJECTURE, f. f. (*Archit.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, & qui est proportionnée à leur hauteur. C'est aussi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, &c. Les *saillies* sur les voies publiques sont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *saillie* comme la mesure ou la distance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier, s'avance sur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *saillies* des membres sont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les plates-bandes, auxquelles on donne pour *saillies* la hauteur du linteau, & excepté encore la plate-bande qui est une partie essentielle de la corniche, & qui a toujours une *saillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danse.*) ou *pas échappés de deux piés*; ce sont des pas de danse qui s'exécutent de la manière suivante.

Il faut être élevé sur les deux pointes, les piés à la quatrième position, le corps également posé. Je suppose que le pié droit soit devant vous: laissez échapper vos deux jambes comme si les forces vous manquoient, vous laissez glisser le pié droit derrière, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même instant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derrière, ce qui vous remet à la même position où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même temps en rejetant le corps sur le pié gauche, & assemblant par ce mouvement sauté le pié droit auprès du gauche en vous posant à la première position: vous faites ensuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui suivent. Cet enchaînement de pas se fait dans l'étendue de deux mesures à deux temps légers.

Ces pas se font encore en tournant. Ayant

les deux piés à la première position, & étant élevé sur la pointe, vous pliez en laissant échapper les deux piés à-la-fois à la distance de la seconde position en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la première position; vous dégagéz ensuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous souhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au diocèse de Lescar, à 12 lieues de Pau. Elle est remarquable par une fontaine salée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de sel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'est faire une éminence remarquable. Faites *saillir* cette partie, détachez-la du fond. Il se dit aussi du mouvement rapide des eaux jaillissantes; on voit *saillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'est la même chose que *couvrir*. Cette jument n'a point encore été *saillie*.

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne santé, qui n'a rien d'altéré, de corrompu, de contagieux. Cette femme est *saine*, on peut en approcher sans danger. Il se dit aussi de l'air; l'air de cette contrée est *sain*. Des choses qui contribuent à la santé; la promenade est *saine*; le métier des lettres est *mal-sain*; les fèves sont lourdes & *mal-saines*. Il étoit *sain* d'entendement. Il a les mœurs *saines*. Sa doctrine est *saine*. Il a le jugement *sain*.

SAIN, (*Critique sacrée.*) ὑγιος; ce mot, dans l'Écriture, se prend au figuré pour ce qui est pur, vrai, conforme à la droite raison; un discours *sain*, λογος ὑγιος, à Tite, c. ij, 8, est une doctrine pure, honnête, solide, utile, véritable; ce mot ὑγιος a le même sens dans les auteurs profanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ses cheveux pour paroître plus jeune, se mit à dire: que nous proposera de *sain* un homme dont non-seulement l'esprit est faux, mais la tête même. Elian. *Var. hist. lib. III, c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, île de, ou SAYN, (*Géog.*) petite île situé sur la côte méridionale de la Basse-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Meia, l. III, c. vj, qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le

rendoit ; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune , qu'on ne peut pas se refuser au sentiment de ce savant Benedictin. Au reste , c'étoient des druidesses qui rendoient l'oracle ; elles vouoient une chasteté inviolable à la déesse qu'elles servoient. Si l'on en croit les auteurs , ces vestales gauloises étoient souvent consultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs , disparaître à leur gré , & reparoître ensuite , ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquises. On les nommoit *Senæ* , soit parce qu'elles n'étoient d'abord qu'au nombre de six ; soit que ce nom fût celle d'origine , & signifîât *respectable* ; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appelée l'île de *Sain*. (D. J.)

SAIN ET NET, (*Maréchal.*) un cheval *sain & net*, est celui qui n'a aucun défaut de conformation , ni aucun mal.

SAIN-DOUX , f. m. (*Chaircuiterie.*) forte de graisse très-molle & très-blanche que les chaircuitiers tirent de la panne du porc , en la faisant fondre dans une poêle ou chaudière ; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes , d'autres graisses que du *sain-doux*. (D. J.)

SAIN-DOUX, (*Diete, Pharm. Mat. Méd.*) voyez GRAISSE, *Chimie*, &c.

SAINFOIN , f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *onobrychis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice , & devient dans la suite une silique découpée comme une crête de coq , & hérissée de pointes dans quelques especes : cette silique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caractères de ce genre , que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort en distingue six especes , dont la principale est à fleurs rouges , & à gouffes taillées en crête de coq ; *onobrychis major foliis viciæ , fructu echinato* ; en anglois , *the great vetch leav' d cocks head , with an echinated fruit*.

Sa racine est longue , médiocrement grosse , dure , vivace , garnie de quelques fibres , noire en-dehors , blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié , droites , fermes , d'un vert rougeâ-

tre ; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega , mais plus petites , vertes en-dessus , blanches & velues en-dessous , pointues , attachées par paires sur une côte , qui se termine par une seule feuille , d'un goût amer , & d'une odeur légèrement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses , disposées en épis longs & fort serrés , qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges , soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées , il leur succede de petites gouffes taillées en crête de coq , hérissées de pointes rudes. Ces gouffes renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein , grosse comme une lentille , & d'assez bon goût dans sa verdure. (D. J.)

SAINFOIN, (*Agricult.*) cette plante est nommée *onobrychis* par les Botanistes , *sainfoin* en françois , & de même en anglois *the wholesome hay* , parce qu'elle est fort saine , & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou sèche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle* , à cause qu'elle dure long-temps dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. de Tull , on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut , avec des touffes de fleurs rouges , de trois , quatre & cinq pouces de long ; enfin par cette méthode un arpent de *sainfoin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de prés ordinaires. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre , & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales , qui s'étendent sur-tout vers la superficie de la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sainfoin* réussisse bien , il faut qu'il y ait , à une certaine profondeur , un banc de tuf , de pierre ou de craie , qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire , plus la terre a de fond , plus les racines s'étendent , & plus la plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la

la semence qui n'est pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en semer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas semer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, sur-tout dans les terres fortes; car comme les lobes de la semence, qui est grosse, doivent percer la terre pour former les feuilles similaires, que d'autres nomment *feuilles séminales*, il arrive souvent qu'ils ont trop de peine à se dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui se montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *sainfoin* est plusieurs années avant de donner un produit considérable, on a coutume, pour tirer un profit de la terre, de semer avec la graine de *sainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, &c. L'orge & l'avoine n'occupant pas long-temps la terre, ces grains font peu de tort au *sainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années sèches, il arrive souvent que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *sainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *sainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on sème avec le *sainfoin* font drus, s'ils ont poussé avec vigueur, & sur-tout s'ils ont versé, il arrive ordinairement que le *sainfoin* est étouffé: mais cet accident arrivera rarement, si on le sème suivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on sème le *sainfoin* dans des rangées séparées de celles du blé, de l'orge, &c. il court moins de risque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réussit toujours mieux quand il est semé seul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *sainfoin*, suivant sa méthode, il employoit deux gallons de semence, ou un peu plus de deux tiers de notre boisseau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que presque toute la semence qu'il avoit mise en terre étoit périée dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit semé trop tard, il fut agréablement surpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *sainfoin* d'une grosseur extraordinaire, qui étoient

Tome XXIX.

restés çà & là à une telle distance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée: de sorte que cette partie de son champ lui fournit le double d'herbe que le reste où la semence n'avoit pas péri, & où le *sainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été semées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il est avantageux de semer le *sainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuisent pas à celles d'un autre; & ils pensent que ceux-là se trompent qui sement leur *sainfoin* fort dru, dans l'espérance de se procurer une abondante récolte, puisqu'ils réduisent leur *sainfoin* dans le même état où il est sur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement sans aucune culture, mais où elle est si basse & si chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie son sentiment sur une observation qu'il est bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *sainfoin* aboutissant sur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagé par les charrues, qui ayant çà & là entamé sur le *sainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puisque cette partie du champ avoit dans la suite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur pense qu'un gallon, ou très-peu plus du tiers de notre boisseau de Paris, de bonne semence suffit pour un acre de terre; mais il faut que cette semence soit bien également distribuée partout, de sorte qu'il reste entre chaque pié de *sainfoin*, des espaces à-peu-près égaux: c'est ce qu'on peut faire avec le nouveau semoir de son invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une seule plante bien cultivée passera une demi-livre. Ainsi, lorsqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on supposeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une récolte aussi considérable; quand les plantes sont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, &

X x x

il semble que la plus grande partie du champ reste inutile ; mais quand les plantes sont parvenues à leur grandeur , elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on ne sauroit retirer de la nouvelle culture ; c'est que si le *sainfoin* cultivé a été semé de bonne heure , il commencera dès la seconde année à fournir une petite récolte qui égale celle de la troisième année du *sainfoin* ordinaire.

De plus , M. Tull assure que le *sainfoin* , cultivé suivant ses principes , plaît aux bestiaux , parce que les bestiaux mangent par préférence les herbes qui sont crûes avec plus de force & de vigueur. Il est pourtant avéré que les bestiaux préfèrent l'herbe fine à celle qui est grosse : or le *sainfoin* qui est cultivé suivant la nouvelle méthode , doit être fort gros.

Quoi qu'il en soit , l'auteur conclut de ses expériences , 1°. que si l'on sème du *sainfoin* dans le dessein de le cultiver avec la nouvelle charrue , la façon la plus convenable est de le semer en deux rangées parallèles , qui soient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces , & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes ; de sorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un sillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on sème du *sainfoin* dans l'intention de le cultiver à main avec la houe , il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs , & qu'il y ait dans les rangs au moins 8 pouces de distance d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on sème du *sainfoin* dans l'intention de ne point le labourer , il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres ; & faire en sorte de ne pas employer plus de semence que quand on laisse 16 pouces entre les rangs ; car il faut que chaque pié de *sainfoin* ait assez d'espace autour de lui pour étendre ses racines , & tirer la substance qui lui est nécessaire , sans être incommodé par les piés voisins.

Le *sainfoin* s'accommode de presque toutes sortes de terres , excepté des marécageuses ; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres , & il se plaît singulièrement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne soit pas délica-

te , il ne faut pas s'imaginer qu'on soit dispensé de bien labourer la terre où on doit la semer. Au contraire , comme immédiatement après la germination elle jette quantité de racines en terre , il est bon qu'elle la trouve bien labourée , & le plus profondément qu'il est possible.

On peut semer le *sainfoin* dans toutes les saisons de l'année ; mais quand on le sème en automne , il y a à craindre qu'il ne soit endommagé par les gelées. Si on le sème l'été , il arrive souvent que la graine reste long-temps en terre sans germer ; ou si elle leve , la sécheresse ordinaire dans cette saison , fait languir les jeunes plantes. Ainsi , le mieux est de semer le *sainfoin* au printemps , quand les grandes gelées ne sont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de semer le *sainfoin* par rangées , deux à deux , qui soient écartées les unes des autres de 8 pouces , & de laisser 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées ; enfin qu'il convenoit de faire en sorte que dans la longueur des rangées , les piés du *sainfoin* fussent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il seroit difficile de remplir toutes ces vues en grand , sans le secours du nouveau semoir.

On peut encore , au moyen de cet instrument , placer les grains dans le fond des petits sillons qui sont ouverts par les focs du semoir , & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on fait être convenable. Par ce moyen la jeune plante se trouve au fond d'une petite rigole , ce qui est fort avantageux , non-seulement à cause de l'eau qui s'y ramasse ; mais encore , parce que cette rigole se remplissant dans la suite , la plante se trouve réhaussée par de nouvelle terre.

Il ne sera pas nécessaire de labourer tous les intervalles à la fois , mais tantôt les uns , tantôt les autres ; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquième partie de terrain , en sorte que le *sainfoin* pourra subsister trente ans dans une même terre , ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la suite.

Le *sainfoin* mérite bien qu'on donne des soins à sa culture , car c'est assurément une

des plus profitables plantes qu'on puisse cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-substantielles. Le trèfle ne réussit que dans les bonnes terres ; au lieu que le *sainfoin* s'accommode de toutes sortes de terres ; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que dans les autres, il subsiste dans les plus mauvaises.

Le *sainfoin* a cet avantage sur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le fanner à propos ; car le pois de brebis, la vesce, la luzerne, le trèfle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes sont parvenues à leur maturité ; si l'on différoit, on courroit risque de tout perdre : que le temps soit à la pluie ou non, il faut les faucher, au risque de voir l'herbe pourrir sur le champ, si la pluie continue. Il n'en est pas de même du *sainfoin* ; car on peut le faucher en différens états avec un profit presque égal.

1°. On peut faucher le *sainfoin* avant que les fleurs soient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui est admirable pour les bêtes à cornes ; & ces *sainfoins* fauchés de bonne heure, fournissent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laissant pas parvenir la plante à toute sa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage est si bon, qu'on peut se dispenser de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il assure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fussent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraisé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourrissoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive suivant sa méthode : l'autre monte en fleur presque au sortir de terre.

2°. Si le temps est disposé à la pluie, on peut différer à faucher le *sainfoin* quand il est en fleur. Ce fourrage est encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les bestiaux en sont très-friands, & cette par-

tie qui se détache aisément, les engage à manger le reste.

3°. Si la pluie continue, on peut laisser le *sainfoin* sur pié, jusqu'à ce qu'il soit entre fleur & graine. Alors la récolte est plus abondante ; non-seulement parce que la plante est parvenue à toute sa grandeur, mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en se séchant. Il est vrai que le fourrage n'est pas si délicat ; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver sous la dent les graines de *sainfoin* qui commencent à se former.

4°. Si le temps continue à être à la pluie, plutôt que de s'exposer à voir pourrir sur terre son *sainfoin*, il vaut mieux le laisser sur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage ; non-seulement parce que cette graine peut se vendre à ceux qui veulent semer du *sainfoin*, mais encore parce que deux boisseaux de cette graine nourrissent aussi-bien les chevaux que trois boisseaux d'avoine : & généralement tous les bestiaux en sont très-friands, aussi-bien que les volailles.

Lorsque la paille de ce *sainfoin* qui a fourni de la graine a été serrée à propos, elle peut encore servir de fourrage au gros bétail. Ils la préfèrent au gros foin de prés bas, & à la paille du froment ; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Espagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reste à dire quelque chose de la façon de fanner le *sainfoin*. La faux le range par des especes de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondins qui se forment sur l'eau. Dans le temps de hâle, le dessus des ondins est sec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorsqu'il est en cet état, le matin après que la rosée a été dissipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération se fait assez vite, en passant un bâton sous les ondins pour les renverser.

On les renverse l'un vers l'autre, pour que les deux ondins se trouvent sur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu ;

parce que , quand on le ramasse , il suffit de faire passer le râteau , ou pour parler comme les fermiers , le fauchet sur les espaces.

Si-tôt que les ondins retournés sont secs , on les ramasse avant la rosée du soir en petits meulons , qu'on appelle des *oisons* , parce qu'étant ainsi disposés , ils ressemblent à un troupeau d'oies répandues dans un champ ; & comme le *sainfoin* est en plus grosses masses , il craint moins la rosée , & même la pluie quand elle n'est pas abondante.

Si on laissoit le *sainfoin* répandu fort mince sur tout le champ pendant une huitaine de jours , quand même il ne tomberoit point d'eau , il perdrait beaucoup de sa qualité. C'est pourquoi , si-tôt qu'il est suffisamment sec , il faut le mettre en grosses meules , ou le ferrer dans les granges : & à cette occasion , il est bon de remarquer , que supposant le *sainfoin* & le foin ordinaire également secs , on peut faire les meules de *sainfoin* beaucoup plus grosses que celles de foin , sans craindre qu'il s'échauffe , parce que les brins se pressant moins exactement les uns contre les autres , il passe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a observé que le *sainfoin* n'est jamais meilleur que quand il a été desséché par le vent , & sans le secours du soleil. Outre cela , une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire , le trefle , & même la luzerne , n'endommage pas le *sainfoin* ; il n'est véritablement altéré que quand il est pourri sur le champ.

Quand le temps est disposé à la pluie , si le *sainfoin* n'est pas encore sec , on peut le ramasser en petits meulons , & on ne craindra pas qu'il s'échauffe , si l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille , ou un fagot qui permette la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs ; mais si-tôt que l'herbe est bien sèche , il faut la ferrer dans des granges , ou en former de grosses meules , & les couvrir avec du chaume.

Parlons à présent de la récolte du *sainfoin* qu'on a laissé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *sainfoin* ne s'épanouissent que les unes après les autres , la

graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *sainfoin* lorsque les graines d'en-bas sont mûres , on perdrait celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *sainfoins* , que la graine de la pointe fût mûre , celle d'en-bas seroit tombée & perdue. Ainsi il faut choisir un état moyen , & alors les graines qui sont encore vertes achevent de mûrir , & au bout de quelque temps elles sont aussi bonnes que les autres.

Il faut bien se donner de garde de faucher , ni de ramasser ces sortes de *sainfoins* dans la chaleur du jour ; la plus grande partie de la graine seroit perdue. Le vrai temps pour ce travail , est le matin ou le soir , quand la rosée ou le sérein rendent la plante plus souple.

S'il fait beau , le *sainfoin* se dessèche assez en ondins , sans qu'il soit besoin de les retourner ; mais s'il a plu , & qu'on soit obligé de retourner les ondins , le mieux est , pour ne point faire tomber la graine , de passer le bâton sous les épis & de renverser l'ondin de façon que les piés des *sainfoins* ne fassent que tourner comme sur un axe. Il ne faut pas attendre que le *sainfoin* soit fort sec pour le mettre en meules , car on courroit risque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce risque , l'enlèvent dans des draps ; alors on le peut ferrer si sec qu'on veut , puisque la graine ne peut se perdre.

Mais si l'on veut battre le *sainfoin* dans le champ , il ne faut point faire de meules ; il suffit de ramasser le *sainfoin* en meulons , & pour lors il ne peut pas être trop sec. On prépare une aire à un coin d'un champ , ou bien l'on étend un grand drap par terre ; deux métiviers battent le *sainfoin* avec des fléaux , pendant que deux personnes leur en apportent de nouveaux dans des draps , & deux autres nettoient grossièrement avec un crible la graine qui est battue. La graine ainsi criblée , & mise dans des sacs , est portée à la maison. À l'égard de la paille , on la ramasse en grosses meules pour la nourriture du bétail ; mais il faut empêcher qu'elle ne soit mouillée , parce qu'elle ne seroit plus bonne à rien.

Un article très-important , & néanmoins très-difficile , est de conserver la semence

qui a été battue dans le champ ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille ; elle se conserve à merveille.

Celle qui est dépouillée de sa paille , a une disposition très-grande à fermenter , de sorte qu'un petit tas est assez considérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendrait-on dans un grenier à sept ou huit pouces d'épaisseur ; si on ne la remuoit pas tous les jours , elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen est de faire dans une grange un lit de paille , puis un lit fort mince de graine , un lit de paille & un lit de graine , & l'hiver on peut retirer cette graine , & la conserver dans un grenier ; car comme elle a perdu sa chaleur , elle ne court plus le même risque de se gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *sainfoin*, par avertir que si on ne faisoit pas paître les *sainfoins* par les bestiaux , ils seroient bien meilleurs qu'ils ne sont. M. Tull recommande sur-tout qu'on les défende du bétail la première & la seconde année , & tous les ans au printemps.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des piéces de *sainfoin* où le plant étoit languissant , en faisant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur , & laissant alternativement des planches de *sainfoin* de même largeur. Il assure que ce *sainfoin* ayant étendu ses racines dans les plates-bandes labourées , avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. Voyez Tull , *Horseboing Husbandry*, p. 76 & suiv. ou le traité de M. du Hamel , de la culture des terres , t. I. (D. J.)

SAINFOIN , SAINT-FOIN ou GROS FOIN , (*Mat. méd.*) les anciens faisoient de cette plante beaucoup plus d'usage que nous. Dioscoride , Galien , Pliné , &c. en parlent comme d'un remède usité , tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes , résolatives , diaphorétiques & diurétiques : mais encore une fois , les modernes ne l'emploient plus.

On a observé que les feuilles de *sainfoin* cueillies immédiatement avant l'apparition de la fleur , & séchées avec soin , prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé vert : il ne seroit pas étonnant qu'elles eussent aussi la même vertu. Voyez THÉ. (*b*)

SAINGOUR , (*Géog. mod.*) riviere d'Asie , dans l'Indoustan , sur la route d'Aggra à Patna. Elle se perd dans le Géméné. (D. J.)

SAINT , adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui signifie *pur* , *innocent* , *parfait* , convient particulièrement à Dieu qui est *saint* par essence.

Il a été communiqué aux hommes célèbres par leur vertu & leur piété : les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de J. C. Dans la suite le nom de *saint* & de *très-saint* , a été donné & se donne encore aux patriarches , aux évêques , aux prêtres , aux abbés , & autres personnes d'une éminente piété. Mais on a particulièrement affecté le nom de *saints* , à ceux qui sont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs , à leurs patriarches , à leurs évêques morts dans la communion de l'Eglise catholique , & aux personnes qui avoient vécu & qui étoient mortes saintement. Dans l'église latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs , & à tous ceux dont la sainteté étoit notoire. Depuis le xij siècle on l'a réservé à ceux qui ont été canonisés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. Voyez CANONISATION.

Un des points qui divisent les Protestans d'avec les Catholiques , c'est que ceux-ci adressent aux *saints* des vœux & des prières pour obtenir leur intercession auprès de Dieu ; ce que les Protestans condamnent comme une idolâtrie , prétendant que c'est assez honorer les *saints* , que de proposer leurs exemples à imiter. Voyez CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *saints* reconnus pour tels est presque infini ; le pere Papebrock en compte dix-sept ou dix-huit cens pour le premier jour de juin seulement ; ce ne sont pas seulement les Protestans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuse de *saints*. Le savant pere Mabillon , écrivain très-catholique , dans sa dissertation sur le culte des *saints* inconnus , observe qu'on rend des honneurs à des *saints* prétendus , qui peut-être n'étoient pas chrétiens , dont on ne fait pas même les noms , ou auxquels on adresse des prières sans savoir , par aucun jugement

de l'Eglise, s'ils sont dans le ciel. Mais l'Eglise, loin d'autoriser les superstitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoisse pour *saints* - que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Rosweid, le pere Papebrock & autres jésuites, se sont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié 24 volumes *in-folio* pour les six premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ses continuateurs en ont encore donné plusieurs. Voyez ACTES & BOLLANDISTES.

SAINT LE, (*Hist. Jud.*) dans l'écriture, marque en particulier la partie du temple qui étoit entre le vestibule & le sanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de proposition.

Le *saint*, ou les *saints*, *sancta*, se prend pour tout le temple, ou même pour le ciel: *Le Seigneur a regardé du haut de son saint*, psal. c. j. v. 20. *Louez le Seigneur dans son saint*, ps. cl. v. 1.

Le *saint des saints*, ou le *sanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus sacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où personne n'entroit jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation solennelle. Voyez EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique sacrée.*) *ἁγιός, ὁσίος, ἁγιότης, οσιότης*; *sainteté* signifie *la pureté d'ame*, Theff. iij, 13; *la piété envers Dieu*, Luc, j, 75. La *sainteté*, dit Platon, est cette partie de la justice qui consiste dans le service des dieux; & celle qui consiste dans les devoirs des hommes envers les hommes, est la seconde partie de la justice. Mais la *sainteté du temple* dans l'Exode, c'est le temple de Jérusalem consacré au culte de Dieu seul. Les *choses saintes* sont les mystères de la Religion, *Matt. vij, 6*. La qualification de *saints*, se donne dans le vieux Testament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux sacrificateurs, au peuple juif; dans le nouveau Testament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuse. (D. J.)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *saint* & *sainte*, ont été imposés en Géographie à plusieurs lieux où l'on a bâti des églises & des

monasteres, auxquels on a donné le nom des *saints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces églises & ces monasteres ont été avec le temps accompagnés de quelques maisons, & ont vu se former, à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs ou des villes, qui ont ensuite pris le nom du *saint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivières, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *saint* ou de la *sainte* dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *saint* dont l'église célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il est arrivé de cette manière, que les noms de *saint* & de *sainte* sont devenus assez ridiculement des noms géographiques; de plus, ces noms géographiques, en se multipliant prodigieusement, ont jetté une grande confusion dans cette science; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens disent *santo* pour *saint*; seulement au lieu de *santo*, ils disent *sant'* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *san* devant ceux qui commencent par une consonne: *sant' Ambrosio*, *sant' Agostino*, *san Paolo*. Cette regle est la même dans les noms des lieux imposés par les Espagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& seulement sous leurs noms propres) que les endroits un peu considérables, nommés par les François *saint*, par les Italiens & les Espagnols *santo*, *sant'* ou *san*; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (D. J.)

SAINTS, *culte des* (*Hist. eccl.*) ce n'est pas mon dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du *culte des saints*; mais le lecteur sera peut-être bien-aîsé de trouver ici le morceau de M. Newton sur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choses, selon lui, donnerent occasion à ce culte; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs; 2°. la coutume de prier auprès de leurs sépulcres; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nyffe rapporte que Grégoire évêque de Néocésarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y

divertît. On substitua bientôt après la fête de Noël aux bacchanales; celle du premier mai aux jeux de Flora; celles de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du soleil dans quelque signe du zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un registre exact des actes des martyrs, afin d'en célébrer la mémoire; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La coutume de s'assembler dans les cimétières où étoient les sépulcres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du temps de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du culte des saints. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimétières des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimétières des vrais martyrs, alloient faire leurs prières auprès des sépulcres des martyrs hérétiques; & l'an 324, un autre concile dénonça anathème à ceux qui par arrogance abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y lisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces athlètes du Seigneur.

Avant qu'on eut la liberté de bâtir des églises pour y célébrer le service divin, on s'assembloit dans les cimétières des martyrs; on y faisoit tous les ans une commémoration de leur martyre; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite sur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les corps des saints & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la suite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chasser les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes sortes de miracles; c'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieusement leurs reliques; on s'imagina que les

saints après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premièrement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople, & dans les églises d'occident. Grégoire de Nazianze adresse des prières à Athanase & à Basile; & il rapporte que Justine fut protégée miraculeusement parce qu'elle invoquoit la sainte Vierge. Grégoire de Nyssa implora le secours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Constantinople, l'invocation des saints fut inconnue jusqu'à l'année 739, que Grégoire de Nazianze leur enseigna: saint Chrysostome l'appuya fortement; mais l'empereur Théodose défendit quelque temps après, de déterrer les os des saints & des martyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vues très-justes sur l'origine du culte des saints; & d'ailleurs il faut observer que ce beau génie n'avoit fait que jeter ces remarques sur le papier, sans y mettre la dernière main. (D. J.)

SAINT-AMAND, (Géog. Hist. eccl. Antiquités. Hist. nat.) petite ville de la Flandre françoise sur la Scarpe, à 3 lieues de Valenciennes, 4 de Tournai, 6 de Douai, 8 de Lille: elle doit son origine à sa fameuse abbaye de Bénédictins, fondée en 639 par S. Amand, évêque de Mastricht, & dotée par le roi Dagobert, dans un lieu nommé *Elnonense ad Scarpam*.

Ce monastere est magnifique & son église d'une grandeur surprenante; c'est l'un des plus rares monumens que nous ayons en Europe, construit par l'abbé Dubois en 1648. En faisant les fouilles nécessaires dans la colline de Haute-Rive, où étoit bâti le premier oratoire de *Saint-Amand*, sur les débris de l'idole de Mercure, on trouva des sépultures romaines, des ossemens brûlés, des cruches à cendres, fioles, bouteilles, plats de terre, miroirs d'acier poli, figures de coq, des médailles de Domitien, Vespasien, Néron, & de tous les empereurs romains qui ont résidé à Tournai.

Louis XIV s'étant emparé de *Saint-*

Amand, l'a réuni à la France avec son territoire, ce qui a été confirmé à la paix d'Utrecht.

A trois quarts de lieue de cette abbaye se trouvent des sources minérales connues sous le nom *d'eaux & boues de Saint-Amand* : on les a rendues très-propres & commodes en 1765. Elles sont précieuses & véritablement efficaces pour plusieurs sortes de maladies : on peut voir l'histoire de ces eaux & leurs propriétés dans l'excellent ouvrage de M. Desmilleville, médecin à Lille, intitulé *Essai historique & analytique des eaux & boues de Saint-Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus...* à Valenciennes 1767. M. Robert de Hesseln en a publié un bon abrégé dans son VI^e. vol. du *Dictionnaire de la France*, in-8°, 1771, auquel nous renvoyons.

M. Morand a donné à l'académie des Sciences, en 1743, un mémoire sur les propriétés de ces eaux, qui se trouve inséré dans les volumes de cette académie. Il y est dit qu'on a trouvé un petit autel de bronze avec les principaux traits de l'histoire de Remus & de Romulus en relief, dont ce savant fit l'acquisition ; une petite statue du dieu Pan, plusieurs de Cupidon, quantité de fragmens de vases antiques faits d'une terre bolaire, fine & rougeâtre, telle que celle de Bucakos.

La découverte de ces monumens sembleroit indiquer que les Romains avoient connu & fait usage de ces eaux, & que ces figures pourroient avoir servi à la décoration de la fontaine.

Elles ont été en réputation depuis que l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, y fut parfaitement guéri en 1648, d'une colique néphrétique & du gravier, dont ce prince étoit attaqué. M. d'Herouelle fit revivre la réputation de ces eaux par un traité qu'il publia en 1685 sur leurs vertus curatives. On commença par ordre du roi, en 1697, à entourer d'une bonne maçonnerie le bassin de la première fontaine afin d'en écarter les eaux étrangères.

Les boues de *Saint-Amant* ont depuis 7 jusqu'à 10 degrés de chaleur au-dessus du tempéré ; mais le degré de leur surface

est soumis aux variations de l'atmosphère. (C.)

SAINT-AMBROISE, (*Géog. Hist. Litt.*) petite ville du bas-Languedoc, sur la Ceze, au diocèse d'Uzès; c'est la patrie de Samuel Sorbieres, né de parens protestans, devenu principal du college d'Orange : il se fit catholique à Vaifon en 1653; le pape Alexandre VII, Louis XIV, le cardinal Mazarin & le clergé de France, lui donnerent des marques publiques de leur estime, & lui accorderent quelques bénéfices. Clément IX (Rospigliosi), avec lequel il étoit en relation de lettres, ne le traita jamais que comme son ami, sans avoir soin de sa fortune; Sorbieres s'en plaignoit plaisamment, en disant qu'il avoit plus besoin d'une charretée de pains que d'un bassin de confitures: on envoie, disoit-il, des manchettes à un homme qui n'a point de chemises. Il n'étoit pas savant, mais il entretenoit liaison avec des savans, tels que Hobbes, Gassendi, &c. il appelloit les relations des voyageurs les romans des philosophes. Le *Sorberiana* n'est pas de lui, il a traduit l'*Utopie* de Thomas Morus, & est mort en 1670. Voyez *Anecdotes littér. tome I, 1750.* (C.)

SAINT-AMOUR, (*Géogr. Hist. Litt.*) petite ville de la Franche-Comté, au bailliage d'Orgelet, sur les frontieres de la Bresse, avec un chapitre.

Guillaume de *Saint-Amour*, chanoine de Beauvais, un des premiers professeurs du college de Sorbonne, célèbre docteur, & défenseur intrépide des privilèges de l'université, avoit été envoyé à Rome avec trois autres docteurs pour plaider la cause de l'université contre les religieux mendiens; après bien des vexations il eut une défense expresse du pape Alexandre IV, de revenir en France, avec priere au roi de ne l'y pas laisser entrer. Guillaume se retira à *Saint-Amour*, sa ville natale, qui pour lors n'étoit pas du royaume de France : il avoit composé contre les mendiens son livre du *péril des derniers temps*. Il mourut dans sa patrie en 1272, très-regretté de l'université & de tous les gens de bien. Un poëte contemporain parle de la persécution qu'il souffrit comme d'une persécution inique:

Etre

*Etre banni de ce royaume,
A tort, com' fut maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hyppocrisie
Fit exiler par envie.*

*Eloge de l'université 1770, page 49, in-4°
(C.)*

SAINT-ANDÉOL, (*Géographie.*) petite ville du bas-Languedoc, très-peuplée, diocèse de Viviers, au confluent de l'Ardèche & du Rhône, a pris son nom de saint Andréol, compagnon de saint Bénigne & de saint Andoche; qui y fut martyrisé vers l'an 208; son tombeau est dans la principale église.

C'est la patrie de François de Paule Combalusier, médecin de Paris, mort en 1762, auteur de plusieurs ouvrages: ce lieu s'appelloit *Borgagiates*, *Burgagiates*, *Bergoiates*; dans un acte de 1108, il est encore nommé *Burgias*, d'où peut-être il a pris ensuite le nom de *bourg Saint-Andéol*: près de la ville est une fontaine appelée *tourne*, dont le bassin est vaste & fort profond; elle déborde quelquefois avec tant de violence qu'elle emporte les moulins & les ponts qui sont à la chute même de sa source: on y faisoit autrefois l'épreuve des ladres; à vingt pas est un rocher sur lequel est une figure humaine, montée sur un lion, avec une inscription presque indéchiffrable: on y aperçoit encore ces lettres,

Nu . . S. S

Lvym. N . . ntum.

T . . ivr D. S. P.

On entrevoit dans ces lettres *monumentum*; les dernières *D. s. p.* ne sont autre chose que la formule usitée dans les inscriptions sépulcrales de *suo posuit*.

Le pere Guillembeau, provincial des barnabites, fit en 1724 une dissertation pour prouver que le monument représente le dieu *Mithras*. Voyez *Mém. Trév. février 1724, page 297*.

A la porte de l'église principale de *Saint-Andéol*, on lit cette inscription sur une pierre à moitié rompue:

Tomz XXIX.

*Fabius Zoilus sibi &
On suaduliæ prim.
Cæ maritæ caris M...
S. T. Habermus Feci...*

*Hist. acad. des inscrip. tome IV, page 373;
édit. in-12. (C.)*

SAINT-ANTOINE (*ordre de*,) *Hist. mod.* ordre militaire, institué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Bavière, à l'occasion de la maladie appelée *feu Saint-Antoine*: ceux qui en étoient attaqués alloient visiter une chapelle dédiée à ce *Saint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit composé que de gentilshommes ou de gens du premier mérite: on prétend que les premiers chevaliers se distinguèrent par leur empressement à aller combattre les infidèles dans la Prusse & dans l'Afrique; mais cet ordre ne subsista pas long-temps: il tenoit ses assemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de *Saint-Antoine*, avec un hôpital pour recevoir les pèlerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'appuyer & une petite cloche.

SAINT-ANTOINE de Vienne, (*Hist. ecclési.*) L'abbaye régulière de *Saint-Antoine*, chef d'ordre, sous la règle de saint Augustin, à deux lieues de saint Marcellin, diocèse de Vienne, fut fondée en 1090 pour des hospitaliers, par un gentilhomme, nommé *Gaston*: elle fut approuvée au concile de Clermont en 1095; l'église ne fut achevée que vers le milieu du XIV^e siècle: en 1242 le dauphin Guignes-André mit cette maison sous sa protection. Aymond de Montagny, dix-septième grand-maître, qui fut le premier abbé de l'ordre, obtint l'union du prieuré de *Saint-Antoine* à la maîtrise, que le pape Boniface VIII érigea en abbaye en 1297, en la soumettant immédiatement au saint siège. Louis XI y fit plusieurs fondations pour les malades en 1478 & 1482; elle fut ruinée durant les guerres de religion en 1562 & 1567: on commença de la réparer en 1573, & c'est actuellement l'un des plus beaux monastères du royaume. L'abbé général y réside, & la maison est composée d'environ soixante personnes: cet

Y y y

ordre a eu des établissemens en France , en Allemagne , en Italie , en Espagne , en Angleterre , en Lorraine , en Piémont , même au-delà des mers , comme à saint Jean d'Acres , à Constantinople , en Chypre , dans la Morée , & jusques dans l'Afrique.

L'Europe étoit alors affligée d'un fléau terrible , incurable à la médecine , que saint Thomas appelle *ignis infernalis* , & qui est connu sous le nom de *feu Saint-Antoine* , parce que le peuple crut que l'intercession de ce saint étoit le seul remède qui en arrêtât les funestes effets : on accouroit en foule à la *Mothe-saint-Didier* , où furent déposées les reliques de saint Antoine , que Joffelin , issu des comtes de Poitiers , de l'illustre maison de Touraine , avoit apportées de la terre-sainte ; bientôt le nom de la *Mothe* fut changé en celui de *Saint-Antoine* , qu'il porte encore aujourd'hui.

Les pourceaux de cette abbaye avoient le privilège d'aller le 17 de janvier , avec une clochette au cou dans les maisons , où on les régaloit en l'honneur de *Saint-Antoine* , bien loin d'oser les chasser : de-là ces proverbes qui font allusion aux parasites ,
 « aller comme le pourceau de *Saint-Antoine* , de porte en porte ; faire comme
 » le cochon de *Saint-Antoine* , se fourrer
 » par-tout. »

L'ordre de Saint-Antoine , supprimé en 1777 , a été réuni à celui de Malte.

SAINTE-AUBIN DU CORMIER , (*Géograph. Hist.*) ville de Bretagne , diocèse de Rennes , bâtie par Pierre Manclerc , duc de Bretagne , en 1222. Ce lieu est célèbre par la victoire remportée sur les Bretons & leurs alliés , par l'armée de Charles VIII , sous le commandement du sire de la Trémouille en 1488 : le duc d'Orléans , depuis Louis XII , y fut fait prisonnier.

Le général vainqueur , dit-on , invite à souper ce prince , celui d'Orange & tous les capitaines pris avec eux ; à la fin du repas on le voit donner des ordres secrets à un officier qui sort aussitôt , & qui peu après rentre avec deux cordeliers ; à cet aspect les princes pâlirent & voulurent se lever de table : Princes , leur dit la Trémouille , rassurez-vous , il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée , elle est réservée au roi ; mais vous , dit-il , aux capitaines ,

qui avez été pris en combattant contre votre souverain & votre patrie , mettez ordre promptement aux affaires de votre conscience. Les princes voulurent vainement intercéder pour les capitaines , la Trémouille fut inexorable : ce trait paroît injuste & barbare : cette invitation , le souper , cet air de fête & d'amitié sont autant de circonstances de perfidie , jointes à une violence atroce ; & c'étoient autant d'insultes pour le duc d'Orléans. Mais cette prétendue anecdote du souper , qu'on ne trouve que dans une vie latine du duc d'Orléans , composée par un prieur de Bonnes-Nouvelles , à Orléans , n'est qu'une fable mal conçue , & fondée sur des rapports que l'auteur a mal arrangés ; c'est ce que M. l'abbé Foucher a démontré dans un Mémoire lu à l'académie des inscriptions , où il venge la mémoire d'un des héros de notre nation. (C.)

SAINTE-AUBINET , (*Marine.*) c'est un pont de cordes supporté par des bouts de mâts , posés en-travers sur le plat-bord , à l'avant des vaisseaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

SAINTE-BRI , (*Géograph.*) petite ville de Bourgogne , à deux lieues d'Auxerre , sur la route de Lyon à Paris , avec titre de marquisat. S. Cot y fût arrêté lorsqu'il fuyoit la persécution des ministres de l'empereur Aurélien , & il y fut martyrisé. S. Germain y trouva la tête de S. Prix , & y bâtit une église dans le lieu même pour l'y mettre. S. Didier , autre évêque d'Auxerre , y découvrit le corps de S. Cot , & le plaça dans un cercueil de pierre , proche la tête de S. Prix. Les ossemens de ce dernier ont été enfin mis dans une châsse de bois en 1480 , par l'évêque Jean Baillet. En 1059 Hugues , fils de Robert , premier duc de Bourgogne , conduisant l'armée de son pere contre Guillaume , comte d'Auxerre , força *Sainte-Bri* , le ruina & le brûla. La donation des églises de *Sainte-Bri* au chapitre d'Auxerre , vient de la libéralité des évêques Hugues de Montaigu & Guillaume de Touci , qui vivoit au XII^e siècle ; c'est un pays de vignoble. *Voyez* le Bœuf , prise d'Auxerre , in-8^o , 1723. (C.)

SAINTE-BRIEUC , (*Géogr.*) en latin *Oppidum Briocense* ou *Sancti-Brioci* , ville

épiscopale de la haute Bretagne , doit son nom à *Saint-Brieuc* , irlandais , son premier évêque au VII^e siècle , selon Baillet. Cette origine est infiniment plus noble & plus illustre que celle de tant de villes célèbres , qui se vantent d'avoir eu pour fondateurs , ou des héros fameux , ou d'illustres brigands. Le monastere fondé en l'honneur de *Saint-Brieuc* , fut établi en évêché en 844 , par Numenonius , prince Breton. Sanson croit que le diocèse de *Saint-Brieuc* répond au peuple *Auleni Diablintes*.

François Duaren , célèbre professeur en droit , à Bourges , où il mourut en 1559 , étoit de *Saint-Brieuc*.

On a imprimé en 1771 les *Annales Briochines* , ou abrégé de l'*Histoire Ecclésiastique civile & littéraire* du diocèse de *Saint-Brieuc* , avec des notes , par M. Ruffelet , auxquelles on peut avoir recours.

L'inondation qui a causé tant de ravages le 19 août 1773 , en cette ville & aux environs , a donné lieu à plusieurs actes d'humanité & de bienfaisance qu'il est bon de transmettre à la postérité. L'évêque s'est distingué par une activité courageuse , qui décele & honore à la fois l'homme sensible & le pasteur zélé. Quatre malheureux alloient périr dans une papeterie à demi renversée : le généreux prélat vole à leur secours , & les rend en quelque sorte à la vie. M. Péroud , ingénieur , quoique en proie à une maladie cruelle & dangereuse , s'arrache des bras des médecins & d'une famille éplorée , & se fait transporter par-tout où son ministère est nécessaire. (C.)

SAINT-CHAMAS, (*Géogr. Antiquités.*) village de Provence , à quelque distance de la petite rivière de Touloubre , sur laquelle subsiste encore en son entier un pont antique d'une construction romaine , appelé par les gens du pays le *Pont-Surian*. Il est bâti en plein cintre entre deux rochers , & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix. Ce pont n'a qu'une seule arche de six toises de diamètre , construite de gros quartiers de pierre de trois piés. Le pont a onze toises de longueur. L'arc qui se présente du côté d'Aix a une frise dont les ornemens occupent les deux tiers , & ce qui reste est rempli par cette inscription :

L... DONNIUS C. F. FLAVOS
FLAMEN ROMÆ & AUGUSTI
TESTAMENTO FIERI JUSSIT
ARBITRATU C. DONNEI VENAL.
ET C. ATTEI RUFFI.

Vers les pilastres , on voit des aigles , & la face intérieure de la frise est couverte d'ornemens sans inscription.

Bergier & Bouche qualifient les arcs du pont d'arcs de triomphe , mais contre toute vraisemblance : ce monument ne peut être qu'un de ces arcs que les anciens faisoient se — de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics ; tels sont ceux qui se voient à Saintes sur le pont de la Charente.

Il paroît assez singulier que le monument de Saintes & celui-ci aient été élevés par des prêtres ou flamines de Rome & d'Auguste ; mais on cesse d'en être étonné , quand on considère d'un côté , que le sacerdoce ne se confioit qu'à des personnes distinguées par leur naissance & leurs richesses ; & de l'autre que les citoyens opulens se portoient avec empressement à décorer leur patrie d'édifices utiles. Voyez *Hist. de l'acad. des Inscript. t. VI, p. 374, in-12* , où le monument est gravé. La Martiniere qui n'en dit qu'un mot , l'attribue à César. (C.)

SAINT-CHAUMONT , (*Géogr. Hist. nat.*) en latin *Oppidum Sancti-Anemundi* , ville du Lyonnais sur le Gier , à trois lieues de Saint-Etienne , six de Lyon , avec un château fort & un chapitre. Elle est bien peuplée : le moulinage des soies , la fabrication des rubans , les fonderies , les manufactures d'étoffes de coton , de teinture d'Andrinople , d'acier , de clous , rendent cette ville très-commerçante ; c'est la seconde du Lyonnais avec titre de marquisat.

M. de Jussieu a trouvé aux environs de *Saint-Chaumont* une grande quantité de pierres écailleuses ou feuilletées , dont presque toutes les feuilles portoient sur la superficie l'empreinte ou d'un bout de tige , ou d'une feuille , ou d'un fragment de feuille de quelque plante ; les représentations de feuilles étoient toujours exactement étendues , comme si on avoit collé ces feuilles sur les pierres

avec la main, ce qui prouve qu'elles avoient été apportées par l'eau qui les avoit tenues en cet état; elles étoient en différentes situations, & quelquefois deux ou trois se croisoient: les deux lames ont l'empreinte de la même face de la feuille, l'une en relief & l'autre en creux, phénomène observé par M. de Jussieu.

Toutes les plantes gravées dans les pierres de *Saint-Chaumont*, sont étrangères; non-seulement elles ne se trouvent point dans le Lyonnais ni dans le reste de la France, mais elles ne sont que dans les Indes orientales & dans les climats chauds de l'Amérique; ce sont la plupart des plantes capillaires & souvent en particulier des fougères; leur tissu dur & ferré les a rendues plus propres à se graver & à se conserver dans les moules autant de temps qu'il a fallu: quelques feuilles de plantes des Indes, imprimées dans des pierres d'Allemagne, ont paru étonnantes à M. Leibnitz. Voici la même merveille infiniment multipliée; il semble même qu'il y ait à cela une certaine affectation de la nature dans toutes les pierres de *Saint-Chaumont*; on ne trouve pas une seule plante du pays.

Ce qu'on ne peut expliquer qu'en supposant que la mer a couvert le globe, après même qu'une partie en a été découverte, & qu'il y a eu de grandes inondations qui ont transporté des plantes d'un pays dans d'autres fort éloignés.

Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, soit orientales, soit occidentales, aura été poussée jusqu'en Europe, & y aura apporté des plantes étrangères flottantes sur ses eaux, elle les avoit arrachées en chemin, & les alloit disposer doucement dans les lieux où l'eau n'étoit qu'en petite quantité, & pouvoit s'évaporer. *Mémoires de l'acad. Royale des Sciences de Paris, année 1718, p. 3. C.*)

SAINT-CHEF, (*Géogr.*) bourg de France, *Castrum sancti Theuderii*, doit son origine à une ancienne abbaye, fondée par S. Theudere, évêque de Vienne, dans une forêt jusqu'alors inhabitée, près Bourgoin en Dauphiné. Elle a subsisté plusieurs siècles en forme d'abbaye, dont les chanoines

étoient liés par des vœux, & vivoient sous la direction d'un abbé régulier. Barnoin, archevêque de Vienne, forma ce chapitre de quelques moines réfugiés dans son diocèse. Le pape Formose confirma cet établissement en 892, & promit à ces moines de se choisir un abbé. Louis, fils de Boson, & son successeur au royaume de Bourgogne, en autorisa les privilèges accordés par le pape & l'archevêque. Long-temps après Jean XXII voulant réprimer les abus glissés dans plusieurs chapitres, déclara par une bulle, l'archevêque de Vienne, chef & abbé perpétuel de l'abbaye de *Saint-Chef*, à la place de l'abbé régulier. François I, en 1531, leur accorda un brevet pour changer d'état, & confirma leurs privilèges & statuts; Paul III, par une bulle de 1535, les exempta de l'obligation de faire des vœux, & les mit sur le pié des chanoines des églises collégiales, avec cette distinction pour le corps, qu'on ne pourroit y être reçu qu'après avoir fait preuve de noblesse ancienne, tant du côté paternel que du côté maternel, ce qui s'observe encore aujourd'hui. Les dignitaires sont les doyen, chamarié, sacristain, ouvrier, réfecturier, infirmier, aumônier, hôtelier, chantres & dix chanoines, & un théologal avec trois prêtres habitués. *Diction. Géogr. de d'Expilly, t. IV, p. 1050. (C.)*

SAINT-CLAIR, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg du Languedoc, au diocèse de Toulouse, où naquit D. Raimodon de la Mothe, distingué dans la congrégation de S. Maur par son esprit & sa science: il aida M. Spond, évêque de Pamiers, dans ses *annales*. Il avoit entrepris de donner au public le martyrologe de la France; mais ayant su que M. du Sauffai, alors curé de S. Leu à Paris, & depuis évêque de Tulles, avoit le même dessein, il lui confia ses remarques; ils travaillèrent ensemble, & céda à M. du Sauffai la gloire de le publier en son nom. Il travailla avec D. Mabillon les actes des saints. Ce savant religieux mourut au monastère de S. André d'Avignon en 1643, à 45 ans. *Voy. Bibl. de D. le Cerf. (C)*

SAINT-CLAUDE, (*Géogr.*) ville épiscopale de la Franche-Comté dans les monts Jura, entre Lyon, Salins & Geneve; elle doit son origine à une célèbre & ancienne

abbaye, fondée au v^e siècle par SS. Romain & Lupicin, frères Bugistes, dans un lieu affreux, nommé *Condate* ou *Condatiscone*, depuis appelé *Saint-Oyant*, du nom du quatrième abbé Eugende; ensuite *Saint-Claude*, parce que ce fut le lieu de la retraite & de la sépulture de ce saint archevêque de Besançon; on y possède ses reliques derrière l'autel, qui attiroient autrefois un grand concours de peuples. Cette abbaye a été sécularisée & érigée en évêché en 1742. Le chapitre noble est composé de 20 chanoines qualifiés du titre de *comtes*: l'église est belle & riche.

On est seulement fâché de ce qu'ils tiennent les malheureux habitans de ces montagnes dans la servitude. Touché de l'état misérable de ces esclaves, M. de Voltaire a fait une *Dissertation sur l'établissement de cette abbaye, ses chroniques, ses légendes, ses chartres, ses usurpations, & sur les droits des habitans de la terre de Saint-Claude*, imprimée à Neuchâtel en 1772, & un *mémoire* présenté au conseil du roi par les habitans du mont Jura; le conseil a déjà rendu un arrêt qui renvoie cette affaire au parlement de Besançon, pour la juger en dernier ressort d'après les titres & chartres produits, & d'après la possession en tant qu'elle n'aura rien de contraire aux titres: cette clause de l'arrêt semble assurer d'avance la liberté naturelle à ces infortunés main-mortables. Ils éprouvent, en effet, l'esclavage de la personne, celui des biens, & celui de la personne & des biens.

On voit dans le *mémoire* que quiconque occupe une maison dans l'empire de ces moines, & y demeure un an, devient leur serf pour jamais. Il est arrivé quelquefois qu'un négociant françois, père de famille, attiré par les affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, & étant mort ensuite en sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, les enfans ont été tous étonnés de voir les huissiers venir s'emparer de leurs meubles avec des *pareatis*, les vendre au nom de *Saint Claude*, & chasser une famille entière de la maison de leur père. Les inconvéniens d'un pareil droit sont établis avec chaleur dans ces *mémoires*, dit le *journal des sçavans*, février 1773.

Dans la première requête des habitans du mont Jura au roi, nous remarquons avec plaisir, pag. 12, ce qui suit: » C'est dans le » pays de Lonchaumoïs & des Rouffes que » Sa Majesté bienfaisante s'est proposée » d'ouvrir un chemin à travers les plus » effrayantes montagnes pour communi- » quer de Lyon, de la Bresse, du Bugey, » du pays de Gex, à la Franche-Comté, » sans passer par la Suisse. Les habitans de » ces montagnes qui sont tous laborieux & » commerçans, vont voir un nouveau ciel, » dès que ce grand projet, digne du meilleur des rois, sera rempli. Mais ne le » verroient-ils qu'en esclaves & esclaves » des moines? Plus le roi les mettra à portée » de connoître d'autres humains, plus la » comparaison qu'ils feroient de ces autres » sujets du roi leur rendroit leur sort insup- » portable ».

On lit à la page 55 de la *Dissertation sur Saint-Claude*, de M. de Voltaire, que Boquet, juge de ces terres, auteur d'un livre sur les forciers, imprimé à Lyon en 1609, se vante « d'avoir fait brûler en 10 ans 600 » forciers dans ce petit pays, & qu'il con- » seille à ses confrères de faire pendre, par » provision, ceux qui seront prévenus de ce » crime, sauf à leur faire ensuite le procès ».

Les ouvrages de bois sont le principal commerce de cette ville, peuplée d'environ 10000 âmes; plusieurs fontaines publiques, avec de larges bassins, sont l'ornement des places. La promenade pratiquée dans le rocher est fort agréable, à cause de la rivière qui murmure au bas: elle aboutit à deux grandes routes, dont l'une va à Besançon, l'autre à Genève.

A la bibliothèque du chapitre est une bible qui a bien 800 ans d'écriture, & un manuscrit de saint Eucher qui a près de 1100 ans: dix-huit abbés reconnus pour saints ont gouverné ce monastère. Louis XI, qu'on fait avoir été aussi dévot que dissimulé, vint deux fois à *Saint-Claude* en pèlerinage. Le bon Philippe de Comines dit, que lui-même souloit tous les ans visiter monseigneur *Saint-Claude*.

Les Jaillot, géographes à Paris, sont de *Saint-Claude*.

La terre de *Saint-Claude* qui rapporte 40000 écus de revenu au chapitre, est le

pays le plus pauvre, le plus affreux qu'il y ait en France : c'est le vrai tableau de la misère. Il faut que l'industrie des habitans soit aussi active qu'elle l'est pour qu'ils y puissent subsister. Les fromages qu'ils exportent dans les provinces, sont presque leur seule ressource.

Il paroît qu'avant les moines le pays étoit habité, puisqu'on a découvert au lac d'Autre, au pont des Arches, au grand Villars & Jeures, sur la fin du siècle dernier, des médailles, des marbres, des statues, des inscriptions des portiques, des aqueducs, des ruines d'un théâtre, des statues du dieu Pan, dans les décombres d'un temple ; ces monumens prouvent qu'il y avoit dans ces cantons une colonie considérable sous les empereurs Romains.

Saint-Claude est au 23 degré 32' 43" de longitude, & au 46, 23' 45" de latit. *Mém. pris sur les lieux.* (C)

SAINT-CLOUD, (Géogr.) bourg de France, à 2 lieues de Paris, sur la Seine, appelé autrefois *Novigentum*, *Novientum*, *Nogent*. Ce fut-là que *Clodoald*, ou S. Cloud, troisième fils du roi Clodomir, roi d'Orléans, ayant vu égorger ses deux frères par ses oncles, se retira solitaire, pour éviter la mort. Au sixième siècle, l'abbé Dubos dit qu'il voudroit voir dans nos annales dix victoires de moins, & n'y pas voir, 1°. cette action horrible des enfans de Clovis qui se souillèrent du sang de leurs neveux ; 2°. les croisades ; 3°. la Saint Barthelemi. Il eût pu ajouter à ces atrocités, le meurtre affreux de notre bon Henri IV. Le double assassinat des Guises à Blois en produisit un autre l'année suivante 1589, celui de Henri III à *Saint-Cloud* : & ce qu'il y eut alors de plus étrange, ce fut l'éloge même de l'assassin. Il faut qu'on sache dans tous les siècles que ce Jacques Clément, Dominicain & parricide, fut loué publiquement dans Paris & dans Rome ; le fanatisme qui inspira le meurtre fit l'apothéose du meurtrier. *Saint-Cloud* est célèbre aujourd'hui par une manufacture de porcelaine, fine & commune, & une autre de faïence ; il y a aussi une verrerie, une tannerie & deux foires.

Le magnifique château du duc d'Orléans, sa situation avantageuse, le grand parc, le bon air qu'on y respire, sa proximité de la

capitale & les fêtes brillantes qu'y donne le prince, y attirent un grand concours de peuple, & font presque oublier au public & aux étrangers qu'il y a d'autres maisons de plaisance dans les environs de Paris. (C)

SAINT-DENYS-SUR-SARTON, près d'Alençon ; (Géogr.) il s'y est formé un établissement utile : c'est un bureau de charité pour aider les pauvres de cette paroisse. Chacun an on y prête du grain aux laboureurs pour les semences, dont on fait la remise entière à ceux qui n'ont fait qu'une récolte modique. Pendant six mois on distribue du pain aux pauvres. Le bureau envoie un chirurgien visiter les malades, auxquels on dispense gratuitement les remèdes ; on prépare les bouillons au presbitere pour les indigens ; on fournit du linge à ceux qui en manquent. Par cet arrangement patriotique tous les pauvres sont secourus, & aucun d'eux ne mendie dans la paroisse, quoiqu'elle soit composée de 800 communiens, & 130 familles de pauvres journaliers. Il est impossible de ne pas s'attendrir en voyant un bon seigneur & un digne curé au milieu de leur peuple, en assurer le bonheur & en faire d'honnêtes & bons citoyens.

C'est M. Columbel, curé, qui accorde les prix : le 22 novembre 1774, la société d'agriculture d'Alençon adjudgée le premier prix de 100 livres & le paiement de 4 ans de taille à deux laboureurs ; le second de 40 livres & le paiement du quart des impositions ; un troisième pour celui qui a cueilli le plus bel orge, &c.

Il y a eu cinq prix. M. Dumefnil, seigneur, & M. Salmon, maître des forges, contribuent aussi à ces prix.

SAINT-DIEZ, ou DIEY, (Géogr.) ville de Lorraine, dans les Vosges, sur la Meurthe, à dix lieues de Luneville, neuf de Colmar, quinze de Nancy ; elle doit son origine à l'abbaye du même nom. Ce lieu s'appelloit *Juncturæ*, les Jointures : c'étoit un affreux désert, lorsque saint Déodat ou Théodat, *Theodatus*, s'y retira & y fonda un monastere vers 670. Les moines se relâcherent si fort & devinrent si scandaleux, que le duc Ferri ou Frédéric, mort en 984, les chassa & mit en leur place des chanoines ou clercs séculiers. L'église avec la maison

& les titres ayant été brûlés au XI^e siècle, les chanoines s'adressèrent au pape Léon IX qui avoit été évêque de Toul, & qui confirma en 1049 les privilèges & exemptions de cette collégiale avec les droits quasi épiscopaux du grand-prévôt du chapitre, dans tout son territoire.

Cette église vient d'être érigée en évêché; M. de la Galaisière, prévôt, en a été nommé premier évêque en 1774.

Cette église fut encore consumée par les flammes en 1554, aussi-bien que celle de Notre-Dame. La ville souffrit beaucoup d'un incendie considérable arrivé en 1756 ou 1757. C'est le siège d'un grand bailliage où l'on suit la coutume générale de Lorraine. La vallée dans laquelle la ville est située s'appelle, selon l'abbé de Longuerue, le *val-Galilée*. Matthieu, duc de Lorraine, fit commencer l'enceinte des murailles, qui furent achevées en 1282 sous Ferri II.

Il croît beaucoup de lin dans la dépendance de la ville; on en fait des toiles qui s'y blanchissent aisément par la pureté & l'abondance des eaux; on trouve des mines de cuivre à Lusse, dans le val de *Saint-Diez*; & à Fraixe, à Chipal, une carrière de marbre de diverses couleurs. La mine de Lubine fut concédée au sieur Girard, François, en 1715; dès la première & deuxième année, il fondit 25 quintaux, tant en argent qu'en cuivre raffiné. Le bailliage renferme les abbayes de Moyenmoutier & d'Étival, avec le prieuré de Liepvre.

Catherine Batre, appelée *la mere Mechthilde*, institutrice des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, naquit à *Saint-Diez* en 1619. Jean Herquel, dit *Herculanus*, chanoine & historien de l'église de *Saint-Diez*, au XVI^e siècle, étoit né à Pleinfaing, à deux lieues de cette ville, & sa famille y subsiste encore.

L'histoire de l'église de *Saint-Diez* a été publiée par J. Cl. Sommier, grand-prévôt, en 1726, in-12, sur le manuscrit qu'en avoit laissé son prédécesseur M. de Rignet, mort en 1699. (C)

SAINTE-BARBE, f. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des canoniers, parce qu'ils ont choisi *sainte Barbe* pour patronne. C'est un retranchement à l'arrière du vaisseau, au-dessus de la soute, & au-dessous

de la chambre du capitaine. *Voy. la Marine, Pl. IV, fig. 1, la sainte-Barbe, cotée 107.* On l'appelle aussi *gardiennerie*, parce que le maître canonier y met une partie de ses ustensiles. Il y a ordinairement deux sabords pratiqués dans l'arcaste, pour battre par derrière, & le timon ou barre du gouvernail y passe.

SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS, (*Géog. Hist.*) bourg de la Touraine, à une lieue de Sainte-Maure, renommé pour les excellentes prunes de *Sainte-Catherine*. « En » l'église de ce lieu se trouverent, dit Sa- » varon, plusieurs épées qui là avoient été » données le tems passé, parmi lesquelles » étoit cette épée fatale qui chassa les An- » glois de France, & dont s'arma la pucelle » d'Orléans ». On l'a portée depuis au trésor de Saint-Denis: on dit qu'elle la trouva dans le tombeau d'un soldat. (C)

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 17 degrés 36 minutes de latitude, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'est-sud-est de Portorico; sa longueur est d'environ 9 lieues sur une largeur inégale; son terrain produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois est propre à construire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit sous la domination de la France, depuis l'établissement des Antilles, fut cédée vers le commencement du règne de Louis XV aux Danois, qui y ont aujourd'hui une assez nombreuse colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE (*Botan.*) espèce de cérifier sauvage. *Voyez MAHALEB, (Botan.)*

SAINTE-MADELEINE, (L'ORDRE DE) fut projeté par Jean Chesnel, seigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le présenta à Louis XIII & à la chambre de noblesse pendant la tenue des états-généraux (qui étoient assemblés à Paris le 27 octobre 1614): le roi en vit les statuts, & dit peu de jours après, qu'il agréoit les desseins de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point institué.

La fin qu'il se proposoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la noblesse; & à l'exemple de sainte Madeleine, par-fait modèle de pénitence, faire revenir les

jeunes gentilshommes de leurs égaremens , & les conduire à la vertu.

Les statuts de l'ordre de *sainte Madeleine* , dressés par Jean Chefnel , se trouvent en vingt articles dans Favin , en son livre intitulé , *Théâtre d'honneur* , pag. 872 & suiv.

La marque de l'ordre étoit une croix greque naissante d'un croissant , dont la branche d'en-haut , ainsi que les deux des côtés , se terminoient en fleurs-de-lis ; elle étoit accompagnée de huit palmes , deux entre chaque branche posées en cercle , les feuillages pendans intérieurement : au centre de cette croix , on voyoit l'image de la *Madeleine* prosternée devant une croix.

Le collier étoit composé de lacs-d'amour divins , représentés par des fleches à têtes en forme de croix pattées ; des chiffres faits des lettres L. A. M. étoient placés entre les lacs-d'amour , & représentoient les noms de *Ste. Madeleine* , du roi Louis XIII , & d'Anne d'Autriche sa femme ; le tout émaillé d'incarnat , de blanc & de bleu.

La devise de cet ordre étoit : *L'amour de Dieu est pacifique.*

SAINTE ou SAINCTES , (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes* ; ville de France , capitale de la Saintonge , sur la Charente , qu'on y passe sur un pont , à 16 lieues au sud-est de la Rochelle , & à 25 au nord-est de Bourdeaux.

Cette ville , qui du temps d'Ammien Marcellin , étoit une des plus florissantes de l'Aquitaine , est aujourd'hui une petite & pauvre ville ; ses rues sont étroites , & les maisons mal bâties. Il y a cependant une *senéchaussée* , un *présidial* , & une *élection* , qui est de la généralité de la Rochelle. Les Jésuites y ont tenu un college , & les Lazaristes y tiennent un séminaire.

L'évêché de *Saintes* , qui passe pour un des plus anciens des Gaules , est suffragant de Bourdeaux ; il vaut douze à quinze mille livres de revenu , toutes les charges acquittées. Il est composé de 565 églises , tant paroissiales que succursales ; ces dernières sont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale est composé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines , dont les quatre qui ont les dignités , sont nommés par l'évêque , quoique le chapitre soit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes* ; savoir en 563 , 1075 , 1080 , 1088 & 1096 ; c'est dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville , une riche abbaye de Bénédictines , fondée l'an 1047 , sous le titre de *Notre-Dame*. Long. 37. 2. lat. 45. 39.

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum* , comme Milan dans la Gaule cisalpine , & elle avoit un amphithéâtre avec beaucoup d'autres marques de grandeur , lorsqu'elle étoit située sur une montagne. Cette ville que les auteurs , jusqu'au cinquième siècle , appellent *Mediolanum* , ayant été entièrement ruinée par le passage des Vandales , & des autres barbares qui traversèrent les Gaules pour aller en Espagne , fut rebâtie dans une situation plus commode que l'ancienne , car elle est sur le bord de la Charente. Depuis ce temps-là le nom de *Mediolanum* n'a plus été en usage , on ne s'est servi que de celui du peuple *Santonnes* , d'où est venu le mot de *Saintes*.

Amelotte (*Denys*) , pere de l'Oratoire , naquit à *Saintes* en 1606 , & se montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal , dans l'espérance d'obtenir un évêché. Il a donné une version du nouveau Testament en 4 volumes in-8° , qu'il mit au jour en 1666 , 1667 & 1668. Cette version n'est pas fort exacte , & l'on y a trouvé des fautes assez grossières , principalement pour ce qui regarde la critique. Le P. Amelotte mourut en 1678 , âgé de 72 ans. (*D. J.*)

SAINTEté , s. f. (*Gram. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme saint , ou exempt de péché. Voyez PÉCHÉ.

Sainteté se dit aussi des personnes sacrées , & des choses destinées au service de Dieu & aux usages de la religion. Voyez SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce sens jours *saints* , ordonnances *saintes* , *sainte Bible* , *saint Evangile* , guerre *sainte* , &c. Les catholiques romains appellent l'inquisition , le *saint office* , & le siege de Rome , le *saint siege*. Voyez INQUISITION , &c.

Sainte huile , eau *sainte* , &c. Voy. ONCTION , EAU , &c.

La Palestine est appelée par excellence la *Terre sainte* , & Jérusalem la *sainte cité*. Tel prince

prince croyoit signaler sa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre sainte. Voyez CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année est employé en fêtes ou jours saints. Il n'y a point d'autres jours saints en Ecosse que le Dimanche.

Semaine sainte, est la dernière semaine du carême, que l'on appelle aussi semaine de la passion. Voyez CAREME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'année sainte à l'année du jubilé. Voyez JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & ensuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu saint, *sanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le saint des saints, *sanctum sanctorum*, ou le *sanctuaire*. Voyez SANCTUAIRE.

Le saint étoit séparé du saint des saints par un voile. L'arche d'alliance étoit dans ce dernier. Voyez ARCHE.

Sainteté est un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de majesté aux rois. Voyez TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de sainteté ou de saint pere, en latin, *sanctissime & beatissime pater*. Voyez PAPE.

On donnoit autrefois le titre de sainteté à tous les évêques, comme on voit dans saint Augustin, Fortunat, Nicolas I, Cassiodore, &c. Saint Grégoire même en a appelé quelques-uns, votre béatitude & votre sainteté.

Les empereurs grecs de Constantinople portèrent le titre de saint & de sainteté, à cause de l'onction de leur sacre. Du Cange ajoute qu'on a aussi donné le nom de sainteté à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont souvent refusé au pape.

SAINTEUR, s. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui se trouve dans la coutume d'Haynaut, *ch. xxij*, où il est traité du rachat de servage, pour lequel est due quelque redevance à celui par lequel la personne a été affranchie. Un *sainteur* ou *saintier* étoit un serf d'église, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait serf d'un saint ou d'une sainte, patrons de cette église. Pour cet effet le *sainteur* se passoit la corde des cloches au cou, & mettoit sur sa tête, & quelquefois sur l'autel, quelques deniers de chevage, voilà une idée folle, & qui tient

Tome XXIX.

bien de la barbarie des anciens temps. Comme les servitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *sainteurs* ou *saintiers* des églises, n'étoient pas serfs main-mortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-FARGEAU ou FERGEAU, (*Géog.*) *Sancti Ferreoli oppidum*, petite ville du Gâtinois sur le Louain (*Lupa amnis*), principale du pays de Puisaye: c'est le *Feriolus super fluvium Lupæ*, que l'évêque S. Didier donna à l'église de S. Germain d'Auxerre. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, y fonda un chapitre sous Louis XI.

Le château fut bâti par Jacques Cœur, argentier de Charles VII. Mais ce seigneur ayant été disgracié, & ses biens vendus par décret, la terre fut achetée par Antoine de Chabannes, sous Louis XI. Son fils, J. de Chabannes, épousa Susanne de Bourbon, une des aïeules de mademoiselle de Montpensier, qui en parle avec éloge dans ses *Mémoires*. Les armes de Chabannes sont par-tout dans cette maison. (C)

SAINT-GALMIER, (*Géog. Hist. Litt.*) en latin *Sancti Valdomeris oppidum*, petite ville du Forez, à 7 lieues de Lyon. Il y a des cordeliers, ursulines, un hôpital & un prieuré de religieuses de Fontevraud. Elle tire son nom d'un saint diacre de l'église de Lyon qui y mourut au VII^e siècle. De Waldemer on a fait *Galmier*, comme, dit M. de Valois, de Varnacaire & Warnaire on a dit *Garnier*, de Waifere *Gaifier*, de Waltere *Gautier*, de Waston *Gaston*.

Cette ville est la patrie de Clément Dupuy, aïeul des illustres frères Pierre & Jacques Dupuy, auxquels la littérature & l'histoire de France ont tant d'obligations. (C)

SAINT-GENGOUL ou GENGOUX-LE-ROYAL, (*Géogr.*) *Sancti Gengulphi fanum*, *Gangulphense oppidum*, appelé dans les vieux titres *Jangon*, *Jengon*, *Jangoult*, *Jengoul*; petite ville du Mâconnois, située dans les montagnes, sur la grande route d'Autun à Mâcon & Tournus, diocèse de Châlons. Ses vins sont réputés les meilleurs du Mâconnois.

Le bailliage & siège principal du Mâconnois fut établi en cette ville, en 1166, avant que le comté de Mâcon fût réuni à la couronne par S. Louis, en 1238. Le comte de

Z z z z

Mâcon & ses sujets ressortissoient à la châtellenie royale de *Saint-Gengoux*, ou bailliage royal, aussi-bien que l'évêque & le chapitre de Mâcon, l'archevêque de Lyon & son chapitre, l'évêque de Châlons, les abbayes de Tournus & de Cluni, de même que les ducs de Bourgogne, le comte de Forez, les sires de Beaujeu. A la réunion du Mâconnois à la couronne par S. Louis, le bailliage de *Saint-Gengoux* fut transféré à Mâcon; mais le comté de Mâcon ayant été donné, en 1359, au comte de Poitiers, fils du roi Jean, le bailliage de *Saint-Gengoux*, fut rétabli, & il ne resta plus à Mâcon que son ancien ressort. Le roi Jean, à son retour d'Angleterre, ayant fait Jean son fils duc de Berry & d'Auvergne, celui-ci renonça au comté de Mâcon, dont le roi confirma les privilèges & le bailliage.

Saint-Gengoux fut forcé & saccagé, en 1566, par les Huguenots, commandés par Poncenax, & la ville réduite en cendres. On voit dans l'église, qui est belle, une inscription sépulcrale de 1280.

Elle a pris son nom d'un ancien seigneur qui y reçut naissance, & qui fut, en 663, avoué ou protecteur de l'abbaye de Beze, par lettres de Clotaire III, qui l'appelle *vir illustris Gandulphus*. Il périt par les artifices de sa femme, qui avoit profité de son absence pour se livrer au désordre. Deux villages du nom de *Varennes*, l'un en Barrois, l'autre en Bourgogne, se disputent ses reliques. L'insigne collégiale de Toul est sous le vocable de ce Saint. (C.)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, (Géog. Hist.) ville agréable, marchande & bien peuplée, dont l'air est excellent, doit son commencement au roi Robert, qui y fonda, il y a plus de sept cens ans, un prieuré, sous le vocable de Saint-Germain d'Auxerre. La forêt, plus ancienne que la ville, porte le nom de *Laye*, de *Ledia* ou *Lida*.

Charles VI y bâtit un château où fut reléguée, en 1414, la dauphine sa bru, fille de Jean, duc de Bourgogne, princesse aimable autant que vertueuse.

Les Anglois s'en emparèrent sous le même roi: Charles VII se retira de leurs mains. Louis XI le donna à Jacques Coitier, son médecin, qui en fut dépouillé par arrêt du

parlement (Voyez ROUVRE). François I releva l'ancien château: Henri IV éleva le nouveau vers la rivière; il étendit les jardins soutenus par de belles terrasses: Louis XIII, qui l'habitoit souvent, l'embellit encore Louis XIV, qui y naquit le 5 septembre 1638, ajouta les cinq grands pavillons qui flanquent les encoignures du vieux château.

Cette maison, où mourut Louis XIII, se glorifie d'avoir donné naissance à trois de nos rois, Henri II, Charles IX & à Louis-le-Grand (la ville a fondé un panégyrique qu'elle fait prononcer tous les ans en l'honneur de ce prince), & d'avoir servi de retraite à l'infortuné Jacques II qui y finit ses jours agités en 1701, à Marie Stuart sa fille, décédée en 1712, & à Marie d'Est sa femme, morte en 1718. Madame de Caylus, dans ses *Souvenirs*, dit que cette reine s'étoit fait haïr en Angleterre par sa hauteur autant que par sa religion, qu'elle professoit en Italienne, c'est-à-dire qu'elle y ajoutoit une infinité de petites pratiques, par-tout, bien plus en Angleterre qu'ailleurs, mal placées. Cette princesse pourtant avoit de l'esprit & de bonnes qualités qui lui attirèrent une estime & un attachement de la part de madame de Maintenon, qui n'a fini qu'à leurs vies.

M. Desmahis, dans son voyage charmant; parle ainsi du roi Jacques & d'Hamilton durant leur séjour à *Saint-Germain*:

*C'est ici que Jacques second,
Sans ministre & sans maîtresse,
Le matin alloit à la messe
Et le soir au sermon.
Cependant l'heureux Hamilton,
Plein d'enjouement & de finesse,
Savoit trouver dans ce canton
Tantôt les rives du Permesse
Et tantôt celles du Lignon.
Il joignit le goût au génie;
Il n'eut point la sottise manie
D'écrire pour se faire un nom;
Et ne quitta jamais le ton
De la meilleure compagnie.
Sans doute qu'à l'ombre des bois,*

*Sur-tout dans ces routes secrettes ;
Sous ce tilleul que j'aperçois ,
Il venoit rêver quelquefois
Avec un livre & des tablettes. . .*

En effet Antoine Hamilton , Irlandois , a vécu long-temps , & est mort à *Saint-Germain-en-Laye* en 1720 , âgé de 72 ans. Il avoit suivi le roi Jacques en 1688 , étoit ami du duc de Nevers , de Boileau , de Malezieux & de Chapelle. Il a très-bien écrit en françois , en prose & en vers , avec beaucoup de facilité. On a imprimé tous ses ouvrages en six volumes *in-12*.

Il se tint en cette ville , en 1562 , une assemblée générale des députés de tous les parlemens du royaume , convoquée par le chancelier de l'Hôpital : c'est la seule fois qu'on ait ainsi réuni tous les magistrats de la France pour en appaiser les troubles. Le fruit fut l'édit de janvier qui fixoit le sort des Protestans , & leur permettoit de s'assembler hors des villes. Cet édit excita un murmure général parmi les Catholiques , & acheva de perdre le chancelier dans l'esprit du pape.

Le clergé a tenu plusieurs assemblées en cette ville ; la première en 1675 ; la deuxième en 1680 ; la troisième en 1685 ; la quatrième en 1690 ; la cinquième en 1695 , & la sixième en 1700.

On ne voit plus à *Saint-Germain* les statues qu'y avoit placées Henri IV , parmi lesquelles étoit le buste du président Fauchet , savant dans les recherches & dans les antiquités de la nation , mais pauvre. Sur la promesse que le roi avoit faite au duc de Bouillon , de se ressouvenir de ce président , Fauchet avoit fait faire son buste en marbre , & n'ayant pu le payer au statuaire , le roi , qui passa devant sa boutique , l'acheta & le fit placer , avec d'autres figures , dans le jardin de *Saint-Germain*. Il répondit au duc , qui le supplioit de se souvenir de Fauchet : " *Ventre-saint-gris je m'en suis sou-*
" *venu ; je l'ai fait mettre dans mon jar-*
" *din ;* " sur quoi le président fit ces vers qui coururent la France :

*J'ai reçu dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire ;*

*Le roi de pierre m'a fait faire ,
Tant il est courtois & humain.
S'il peut garantir de la faim
Mon corps ainsi que mon image ;
J'atteste le courteau Romain ,
Je serai plus heureux que sage.
Viens , Tacite , Salluste , & toi
Qui es tant loué dans Padoue ,
Venez ici faire la moue
Au coin du jardin comme moi.*

C'est à *Saint-Germain* que la cour , le 5 janvier 1649 , se rendit en triste équipage pour éviter les fureurs de la Fronde. Les premières têtes de l'état s'échappèrent de la capitale comme des fugitifs : la cour arriva sans officiers , sans meuble , sans linge & sans argent. Le roi qui , dans la fuite , étala tant de magnificence , ne jouissoit pas des commodités d'un riche particulier. On vit des dames de la première qualité , des princesses , être obligées de coucher sur la paille dans la saison la plus rigoureuse. Condé seul , par sa gaiété & sa confiance , rassura les esprits ; & bientôt par le combat de Charenton , il fit rentrer le roi & la reine à Paris.

Il y a à *Saint-Germain* un hôpital royal. M. Ballet , curé d'If , a donné en 1761 , *in-12* , la *Vie* de la sœur Françoise Bony , fille de la charité , & supérieure de cette maison , morte en 1759.

M. Garfaut , dans l'*Art du cordonnier* , publié en 1768 , remarque que le cuir de bœuf , préparé à la chaux ou à l'orge , servant à faire les semelles de souliers d'homme , se tire de *Saint-Germain-en-Laye* , de Sedan , de Namur , de Liege , & que le meilleur vient d'Irlande.

Madame de Gomez , si connue par ses *Journées amusantes* , ses *Cent Nouvelles nouvelles* , &c. a vécu à *Saint-Germain* détachée du monde , & y a fait l'agrément de tous ceux qui la connoissoient. Elle avoit 85 ans quand je l'ai vue en 1768. Elle est fille de Paul Poisson , ancien comédien du roi , & sœur de François Poisson qui jouoit les rôles de Crispin avec tant de succès. Elle avoit épousé D. Gabriel de Gomez , gentilhomme Espa-

gnol, dont elle est restée veuve sans enfans. Elle a gardé ce nom, quoique mariée en secondes noces à un nommé *Bon-homme*, à l'exemple de madame de Villedieu.

Christine-Antoinette Desmares, une des plus célèbres actrices de France, est morte à *Saint-Germain* le 12 septembre 1763, âgée de 71 ans. Elle étoit petite-fille d'un président du parlement de Rouen, niece de la fameuse Champmelé & tante de madame Dangeville. Elle joignoit aux talens du théâtre le don de plaire, un caractère excellent & un cœur admirable. On lui attribue des actions d'une générosité héroïque. Elle étoit retirée du théâtre depuis 1721.

Le pieux & savant abbé François-Philippe de Mezenguy, si connu par ses écrits sur l'ancien & le nouveau Testament, y est mort le 9 février 1763, âgé de 85 ans. Il s'étoit retiré en cette ville depuis 1749. Le roi même, connoissant son mérite, eut la bonté de s'informer plusieurs fois de son état durant sa dernière maladie.

Au bas de *Saint-Germain* est Maisons, beau château sur la Seine, avec un grand parc appartenant à la famille de MM. de Longueuil, dont on trouve les noms fameux sous la fronde. Le président de Maisons fut intendant des finances.

Le poète Abraham a célébré ce château dans son *Mæsonem*. Le dernier président de Longueuil a fait en ce château, bâti par Mansard, un jardin des plantes en 1731, & un laboratoire de chymie, dans lequel il a fait un bleu de Prusse parfait. De ce jardin est sorti le seul café qui soit parvenu eu maturité, & on assure qu'il étoit aussi bon que celui de Moka. *Mémoires pris sur les lieux.* (C.)

SAINT-GRAAL, (*Hist. des pierres précieuses. Litholog.*) vase précieux fait, à ce qu'on dit, d'une seule émeraude. On a béni & sanctifié ce vase sous le nom ridicule de *saint-Graal*. Les chanoines de l'église cathédrale de Gênes en sont les dépositaires. Durant le séjour que Louis XII fit à Gênes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vase s'est toujours conservé dans le trésor de la métropole. Il est taillé en forme de plat d'un hexagone régulier. Il a sept pouces de chaque côté, quatorze pouces de

diamètre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaisseur. On voit au-dessous du vase deux anses taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diamètre. Le vase pèse un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre est, au jour, d'un vert qui surpasse celui des autres émeraudes. A la lumière des flambeaux, elle est transparente, nette & brillante; on voit sur une de ses anses une entaille faite par un lapidaire, en présence de l'empereur Charles V, qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il est fort permis d'en douter.

Ce vase fut trouvé, disent les Génois, à la prise de Césarée. Les alliés partagèrent le butin; les Vénitiens s'emparèrent de l'argent; les Génois se contenterent de cette pierre. On lit dans un manuscrit de la métropole, que c'est le plat dans lequel Jésus-Christ mangea l'agneau pascal à la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres. La tradition de la république veut que ce soit le plat où fut présentée la tête de S. Jean-Baptiste.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation sérieuse; mais cette émeraude, si elle étoit vraie, seroit une pièce singulière. On ne la montre, pour le persuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en surplis & avec l'étole prend le vase, ayant passé au cou un cordon dont chaque bout est noué à chacune des anses. On ne la montre encore qu'aux personnes de distinction, & par un décret du sénat.

M. le chevalier de Cresnay, lieutenant général des armées navales, qui conduisit à Gênes, par ordre du roi, madame infante, duchesse de Parme, sur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vase, & le vit avec tous les officiers de son escadre. M. de la Condamine l'a examiné de son côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (D.J.)

SAINT-HIPPOLITE, CYCLE PASCHAL DE (*Chronolog.*) cycle de seize ans, qui étant redoublé sept fois, régloit la fête de Pâque pour le terme de cent douze années. Ce cycle a pris son nom de son inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux sur le canon paschal de *saint-Hippolite* que la dissertation latine de Bianchini, imprimée

à Rome en 1703, *in-folio*, je vais donner l'analyse de cette piece, & faire d'abord connoître au lecteur de quoi il s'agit.

Saint-Hippolite a fleuri au commencement du troisieme siecle, vers l'an 228, sous l'empire d'Alexandre Sévere. On ne fait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit évêque, Eusebe n'en ayant rien dit, & saint Jérôme ayant fait des recherches inutiles sur ce sujet, comme il nous l'apprend lui-même. M. de Tillemont, sans pourtant rien décider, croit qu'il est plus probable qu'il a été évêque en Orient; c'est ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce qu'Eusebe le met immédiatement après Berylle, évêque de Bostres en Arabie.

Quoi qu'il en soit, Hippolite avoit composé un grand nombre d'ouvrages, entre lesquels Eusebe & saint Jérôme parlent de deux sur la Pâque. Ils ne disent rien de particulier sur le second; mais pour le premier, Eusebe témoigne qu'Hippolite y faisoit une chronologie qu'il conduisoit jusqu'à la premiere année d'Alexandre, de Jésus-Christ 222 ans, & qu'il y proposoit un canon ou cycle de seize ans pour régler la fête de Pâque. Il ne nous restoit que le nom de ce cycle, lorsqu'en 1551, en fouillant près de Rome, dans les masures d'une ancienne église de *saint-Hippolite*, restée dans les champs du côté de saint Laurent: & sur le chemin de Tivoli, on y trouva une statue de marbre dans une chaise, aux deux côtés de laquelle il y avoit, en lettres grecques, des cycles de seize ans qui commençoient à la premiere année d'Alexandre, 222 de Jésus-Christ, & qui étant redoublés sept fois, régloient la fête de Pâque pour cent douze ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 333.

Personne ne douta que ce canon ne fût celui de *saint-Hippolite*, quoique son nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leide en 1595, & il en parle beaucoup dans son second livre de *la Correction des temps*. Le pere Boucher, jésuite, l'a mis en latin, & l'a aussi expliqué dans son ouvrage des cycles de Pâque. Le cardinal Marcel Cervini, qui depuis fut pape, fit transporter la statue dans la bibliotheque du vatican, où elle est encore. C'est ce cycle de cent douze ans qui fait le sujet de la dissertation de M. Bianchini.

Le savant de Vérone, pour l'expliquer, prouve d'abord qu'il ne faut pas supposer qu'après cent douze ans échus, les mouvemens moyens du soleil & de la lune recommencent le même jour de la semaine de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la semaine suivante, & différé de huit jours; que les lettres du calendrier de César le marquent très-commodément; que le cycle de *saint-Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le cycle italien, les olympiades & les octéatérides, que l'on employoit en ce temps-là; que la moindre période du même cycle de 112 ans s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune; que sept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phases de la lune retardent de deux jours; mais que cette grande période écoulee quatre fois, & jointe à une seule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens constans de la lune en leurs temps; que le cycle divisé par octéatérides, conformément aux guerres civiles des Grecs & des Romains, peut être illustré par les années que l'on nomme *grandes & séculaires*; que *Saint-Hippolite*, en adoptant le cycle de César à l'usage des Chrétiens, a eu égard aux temps passés & à venir: il paroît de tout cela que Joseph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce cycle.

M. Bianchini explique ensuite ce qu'il y a dans l'inscription d'un des côtés de la chaise de *saint-Hippolite*, touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau Testament, depuis la premiere Pâque de Moïse jusqu'à celle de la mort de Jésus-Christ; par où l'on peut voir l'usage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque chose de fautif dans ce côté de l'inscription. Il explique enfin l'autre côté de l'inscription, montre la liaison du cycle de *saint-Hippolite* avec celui de César, & enseigne la méthode de s'en servir pour perfectionner les tables paschales. (D. J.)

SAINT-JEAN, (HERBE DE LA) autrement *Armoise*, en latin *artemisia*; en anglais *mug-wort*; en allemand *beyfus*. Voyez ARMOISE.

Linnaeus a réuni les auronnes & les ab-

synthes sous le genre des *armoises* ; on en trouve le catalogue dans le *Traité des arbres & arbustes* de M. Duhamel du Monceau.

On connoît les vertus médicinales de l'absynthe ; parmi les auronnes nous en distinguerons une appelée communément *grande citronnelle* : elle forme un arbrisseau ou plutôt une plante ligneuse , qui s'éleve à la hauteur de quatre piés ; elle ne quitte pas entièrement ses feuilles , mais elle fait une assez mauvaise figure en hiver ; elle pousse dès les premiers jours du printemps , & sa verdure est alors fort agréable ; ainsi elle convient dans le bosquet d'avril : elle exhale même une odeur forte & neuritique , qui ne déplaît pas à plusieurs personnes.

Parmi les absynthes , il n'y en a qu'une qui soit ligneuse & qui forme une sorte d'arbrisseau.

L'*armoïse* des pharmacopoles croît d'elle-même au bord des haies & des chemins.

Les *armoïses* , auronnes & absynthes se multiplient de graine , ou en partageant les vieux piés , lorsqu'on les replante. (*M. le Baron DE TCHOUDI.*)

SAIN-JEAN-DE-LAONE au LÔNE , (*Géogr. Hist. Litt.*) petite ville du duché de Bourgogne , sur la Saône , diocèse de Dijon , non de Châlons , comme le dit la Martinière & tous ses copistes , même R. de Hessein , en 1771 ; en latin *sanum Sancti Joannis de Ladoná* : Frédegair l'appelle *Latona* , d'un temple de Latone. Dagobert y tint son lit-de-justice en 629. Flaocat , maire de Bourgogne , y mourut en 642. Il s'y tint une célèbre conférence , en 1162 , au sujet du schisme qui désoloit l'église. Louis VII & l'Empereur Frédéric Barberousse s'y trouverent ; mais l'absence du pape Alexandre III rendit ces conférences infructueuses.

En 1522 , les députés de François I & ceux de Marguerite d'Autriche , gouvernante des Pays-Bas , y arriverent. La neutralité entre les deux Bourgognes , époque glorieuse pour la ville de *Saint-Jean-de-Lône* , devant laquelle vinrent échouer les infracteurs de cette treve qui avoit été religieusement observée pendant cent quatorze ans. En effet le général Galas assiégea en vain avec une armée de plus de soixante

mille hommes & une nombreuse artillerie , cette place , où il fit breche , & qui n'étoit défendue que par les habitans & une foible garnison de cent cinquante soldats qui parloient de se rendre , la regardant comme incapable de défense : mais Pierre des Granges & Pierre Lapre , échevins , maîtres des clés & des portes , leurs déclarerent qu'ils pouvoient faire leur capitulation , & qu'eux seuls se défendroient.

Le siege commença le 25 octobre 1636 : la ville essuya deux rudes assauts , se défendit vaillamment , & força Galas à se retirer le 3 novembre.

Ce fait mémorable est trop peu célébré : on en auroit instruit notre enfance , s'il se fût passé , il y a deux mille ans , dans la Grece.

Jérôme Jolyclerc , l'un des capitaines de la ville , les Boïfort , Martenne , Vaudrey , Pouffis , Thoulourge , Delette , Robin , se distinguèrent parmi les bourgeois. Louis XIII , touché de la bravoure des habitans , accorda à cette ville l'exemption des tailles & de franc-fief. Elle jouit encore de ces privilèges.

Les lettres-patentes , dans lesquelles le roi donne lui-même la valeur & la fidélité des citoyens de *Saint-Jean-de-Lône* pour exemple à tous les François , furent présentées au parlement par Charles Fevret , illustre auteur du *Traité de l'abus*.

L'histoire du siege fut écrite par l'abbé de Clumos , citoyen de cette ville , presque contemporain. Le grand Condé permit qu'elle lui fût dédiée. Elle alloit être imprimée , lorsque le feu prit dans la maison de l'imprimeur. Le manuscrit autographe fut sauvé , & se trouve dans le cabinet de M. Jolyclerc , avocat à Lyon , descendant du capitaine Jolyclerc dont on a parlé. Il a aussi le plaidoyer de Charles Fevret , piece pleine de gravité , de générosité & d'éloquence.

Le savant Philibert de la Mare a écrit l'histoire de la guerre de Bourgogne de 1636 , en latin , d'un style digne du siecle d'Auguste. L'ouvrage est intitulé *Commentarius de bello Burgundico* : le siege de *Saint-Jean-de-Lône* y tient une place très-honorable.

M. Boïfort , professeur en l'université de Dijon , & M. l'abbé Vaudrey , doyen des

familiers de *Saint-Jean-de-Lône*, qui joint à l'esprit de son état le goût de la littérature, donnerent un abrégé court, mais bien écrit, de l'histoire de ce siège, imprimé en 1736, à l'occasion des fêtes de l'année séculaire de cet événement.

Don Edmond Martenne, savant bénédictin, né à *Saint-Jean-de-Lône* en 1654, a fait une mention distinguée de ce siège dans son *Voyage littéraire*, t. I, p. 293. Ce religieux, plus recommandable encore par sa modestie & sa piété, que par son érudition, est mort à Saint-Germain des-Prés en 1739.

M. Béguillet, notaire des états à Dijon, a publié, en 2 vol. 1772, l'*Histoire des guerres des deux Bourgognes*, & a décrit fort au long le siège de *Saint-Jean-de-Lône*. On attend la suite de cette histoire promise en six volumes. Enfin M. Duffieux vient de faire imprimer à Paris, in-8°. 1774, un drame en prose, intitulé *les trois héros François, ou le siège de Saint-Jean-de-Lône*. Voyez ci-devant LA NIVELLE. (C.)

SAINT-JUST-DE-LUSSAC, (*Géogr. Hist. Litt.*) paroisse près de Brouage en Saintonge; où naquit Jean Ogier de Gombaud, l'un des premiers de l'académie Française, très-estimé de la reine Marie de Médicis, qui lui fit une pension de 1200 écus; mais les guerres civiles firent qu'il n'en fut pas payé long-temps: aussi disoit-il, dans son épitaphe de Malherbe:

Il est mort pauvre, & moi je vis comme il est mort.

Cependant le Chevalier Séguier le gratifia d'une pension sur le sceau.

Maynard fait bien de l'honneur à ce poëte dans ces deux vers d'un sonnet qu'il lui adresse:

Gombaud, l'honneur du Pinde & le digne héritier

De ces illustres morts dont le savoir nous guide.

mais le sévère Boileau en parle différemment en son *Art poétique*, chant 4:

Et Gombaud tant vanté garde encor les boutiques.

il mourut à Paris en 1666, âgé de près de cent ans. Ses épigrammes parurent en 1657. Voyez *Parn. Franç.* de M. du Tillet, p. 287. (C.)

SAINT-LEGER DE FOUCHERET, (*Géogr.*) paroisse du Morvand, baillage de Saulieu, diocèse d'Autun, entre Saulieu & Avalon, dont 12 hameaux dépendent; ce qui peut former 185 feux & 700 communians.

On trouve dans cette paroisse une mine de mica ou poudre d'or, découverte il y a 30 ans, exploitée & ensuite abandonnée. On débite beaucoup de cette poudre dans les villes voisines, pour sécher l'écriture.

Mais ce village est sur-tout distingué pour avoir donné naissance au célèbre Sebastien Lepretre de Vauban, si bien caractérisé par ce vers de la *Henriade*:

C'est Vauban, c'est l'ami des vertus & des arts.

Il fut élevé comme Henri IV parmi les payfans, prit chez M. de Fontaines, prieur de Saint-Jean à Semur, les premiers élémens de la géométrie, porta les armes à 17 ans dans le régiment de Condé, compagnie d'Arcenai, ensuite dans celui de la Ferté, & s'éleva de simple soldat au grade de maréchal de France.

C'est le seul homme de guerre, dit Fontenelle, pour qui la paix ait été aussi laborieuse que la guerre même; il a réparé 300 places anciennes, & en a fait 33 neuves; il a conduit 53 sièges, dont 30 sous les yeux du roi, & s'est trouvé à 140 actions de vigueur.

C'étoit un romain qu'il sembloit que notre siècle eût dérobé aux plus heureux temps de la république; il acheva sa glorieuse carrière à Paris en 1707, honoré des regrets de Louis XIV, des officiers & des savans. Son corps fut porté en sa terre de Bazoches en Nivernois, où il avoit placé 4 canons, donnés par le grand dauphin, après la prise de Philisbourg en 1688; récompense vraiment militaire, privilege unique qui convenoit au pere de tant de places fortes.

Outre sa *Dime royale*, imprimée in-4° & in-12, nous avons de lui 12 volumes manuscrits intitulés *mes Oisivetés*; s'il étoit possible que ses idées s'exécutassent, ses

Oisivetés seroient plus utiles que ses travaux.

La maison très-simple, qui fut le berceau de ce grand homme, subsiste encore à *Saint-Leger* ; elle est occupée par un sabotier : en la voyant, transporté d'admiration, j'eusse voulu, pour la distinguer des autres, graver ce vers sur la porte :

*Has Magnus parvas coluit Vaubantius
ædes.* (C.)

SAINT-LOUIS, ORDRE DE (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis-le-Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître ; & par l'édit de création, il a sous lui 8 grands-croix, 24 commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs, & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740, on comptoit quatorze grands-croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galères sont chevaliers-nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine ; cependant le temps du service n'est pas une règle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se fera distinguer par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix ; de 4000 & de 3000 aux commandeurs ; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers ; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit 1693* ; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules, bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots : *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée ; & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonnière avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité ; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de Mars 1694, il est statué que « tous ceux qui » seront admis dans cet ordre, pourront » faire peindre ou graver dans leurs armoiries ces ornemens : savoir, les grands-croix, l'écusson accolé sur une croix d'or » à huit pointes boutonnées par les bouts, » & un ruban large couleur de feu autour » dudit écusson, avec ces mots, *Bellicæ virtutis præmium*, écrits sur ledit ruban, » auquel sera attachée la croix dudit ordre ; » les commandeurs de même, à la réserve » de la croix sous l'écusson ; & quant aux » simples chevaliers, il leur est permis de » faire peindre ou graver au bas de leur » écusson une croix dudit ordre attachée » d'un petit ruban noué aussi de couleur » de feu ».

SAINT-MARTIN du Puy, (*Géogr. Hist. Litt.*) paroisse de l'Autunois sur les confins de la Bourgogne & du Nivernois, où naquit Gabriel Madelenet ou Magdelenet : Ménage s'est trompé en le croyant champenois. Il fut reçu avocat à Paris, & le cardinal de Richelieu l'honora de la charge de son interprète royal en latin, avec une pension de 1500 livres ; son poëme sur la prise de la Rochelle lui en valut un autre

tre de 700 livres. Balzac disoit qu'il faisoit des vers latins comme Horace, & des françois comme du Morein, poëte très-méprisable. Selon Pierre Petit, auteur de son éloge, à la tête de son recueil de poésies, il avoit plus d'art que de génie. Baillet assure qu'il avoit fait une heureuse alliance des vertus morales & poétiques, ce qui est rare. Nicolas Bourbon, grand poëte & d'un goût difficile, s'écria la première fois qu'il vit de ses vers, *ubi tandiu latuisti?* Où avez vous été si long-temps caché? Son recueil de poésies latines fut imprimé après sa mort chez Cramoisi en 1662, & depuis chez Barbou avec celles de Sautel en 1725.

Ce poëte mourut en 1661, âgé de 71 ans, à Auxerre, dont M. Lebeuf le dit originaire, & fut inhumé à Notre-Dame La d'Hors, où Jean Madelenet, son neveu, lieutenant au présidial d'Auxerre, lui fit ériger une épitaphe : on lit ces mots.... *Cardinalium Perronii, Richelii & Mazarini studium fovit. Docti omnes coluere, quantum porro vir qui tantos habuit Musarum suarum fautores!* &c. Voyez *Bibl. des auteurs de Bourgogne, tom. II, Parnasse françois de M. du Tillet. (C.)*

SAINT-MARTIN-LE-BEAU, (*Géogr.*) *S. Martinus à Bello*; paroisse sur le Cher près de Tours, ainsi nommée, non de la bataille que Charles Martel y gagna contre les Sarrazins l'an 734, mais parce que les Normands repoussés de Tours, le 12 mai 841, furent défaits en ce lieu.

On y bâtit une chapelle en l'honneur de saint Martin, auquel on attribuoit cette victoire. Il se donna encore une autre bataille à Noui, à la vue de *Saint-Martin-le-Beau*, le 12 août 1044, entre les Angevins & les Champenois : ceux-ci y furent défaits par Geofroi, comte d'Anjou.

On trouve aux environs de Noui beaucoup de tombeaux ; cette maison & le château de la Bourdaisière étoient au marquis de Dangeau, l'ami de Boileau. (C.)

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, (*Géogr. Hist. Antiquités.*) bourg près de Paris sur la Marne, s'appelloit autrefois *Fossa Cæsaris*, parce que César y établit & fortifia son camp, lorsqu'il voulut mettre le siège devant Lutece. Il fut ensuite appelé *Castrum Bagaudarum*, parce que les Bagaudes, trou-

Tome XXIX,

pe de pâtres & de laboureurs Gaulois, forcés par la dureté des exactions à prendre les armes pour se délivrer de la tyrannie, en avoient fait leur place d'armes. Les rustres transformés en soldats imitoient par leurs ravages les fureurs des barbares, conduits par Alianus & Amandus qui avoient osé prendre le titre d'Augustes ; ils assiégèrent Autun pendant sept mois, sous Claude II, & s'en rendirent maîtres. Ils soutinrent un siège dans leur forteresse des fossés contre Maximien ; mais ils furent forcés, & leur château rasé, dont le vainqueur ne laissa subsister que les fossés.

Ce lieu faisoit partie d'abord de la forêt appelée *Vilcenia*, qui dans la suite a été coupée, & dont le nom s'est insensiblement changé en celui de Vincennes. On y éleva dans la suite un temple consacré au dieu Sylvain, & un édifice pour les officiers de ce temple qui fut qualifié *college*. L'inscription romaine trouvée dans le lieu est d'environ l'an 200 de J. C. On la voit dans le cabinet des antiques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, & a mérité l'attention de D. Montfaucon, qui donna en 1734 à l'académie des inscriptions, des remarques faites à ce sujet : la voici telle que je l'ai lue en sept lignes,

COLLEGIUM.

SILVANI. REST-

ITVERUNT. M.

AURELIUS AUG.

LIB. HILARUS

ET MAGNUS. CRYPT-

TARIUS. CURATORES.

C'est-à-dire, selon cet antiquaire, *Marcus Aurelius*, affranchi d'Auguste, & surnommé *Hilarus*, & *Magnus Cryptarius*, curateurs, ont rétabli le college de Sylvain, ou la société & confrairie du dieu Sylvain. Ce mot rétabli annonce que le temple subsistoit anciennement.

Des chrétiens retirés en ce lieu y furent mis à mort par Attila en 451. Ufuard, dans son *martyrologe*, ne nous a transmis que les nom de trois de ces martyrs, Félix, Agoard & Aglibat.

A a a a a

Blidegifile , archidiacre de Paris , obtint de Clovis II , la presqu'île nommée *Castellio le Fort* , à cause des fossés ; le reste de la péninsule appelée la *Varenne* , où on a vu jusques dans le dernier siècle , la cave de S. Félix , y fut aussi comprise : il y bâtit un monastere sous le titre de la Sainte Vierge , de S. Pierre & de S. Paul , sous la regle de S. Benoît. La chartre de Clovis II est de la premiere année de son regne , & signée de lui & de la reine Nanthil , de sa mere & tutrice. S. Babolen , religieux de Luxeu en fut le premier abbé , & mourut en 661 après avoir gouverné les *Fossés* 22 ans.

Sous Louis le Débonnaire , ce monastere étoit compté au nombre de ceux qui ne devoient au roi que des prieres. L'abbé Benoît , assisté du comte Begon , réédifia au ix^e siècle l'église & le monastere presque entièrement détruits ; Pépin , roi d'Aquitaine , dans une chartre appelle cette maison de *Fossatis* en 836 , d'où depuis on a dit *Fossatensis* ; mais la translation des reliques de S. Maur de l'abbaye de Glanteuil en Anjou , aux *Fossés* en 868 , pendant les ravages des Normands , fit prendre à ce monastere le nom de *Saint-Maur*. Les religieux , pour éviter la férocité des Normands , se réfugièrent avec le corps de leur S. patron jusq'en Bugey , dans la nouvelle abbaye de Seiffel , fondée près du Rhône , par Aurélien , archevêque de Lyon. Ils ne revinrent aux *Fossés* qu'après la paix faite avec Rollon , chef des Normands ; & l'abbaye fut rebâtie en 912. S. Mayeul , abbé de Cluni , y mit ensuite la réforme , à la priere de Bouchard , comte de Melun & de Corbeil , dont Odon écrivit la vie en 1058 , que Sebastien Bouillard a traduite & imprimée à la suite de son histoire de Melun en 1628. La chapelle de S. Nicolas fut érigée en cure par Guillaume d'Auvergne , évêque de Paris en 1228. S. Louis vint deux fois loger en cette abbaye , en 1229 & 1259 ; & il en coûta pour son séjour six vingts livres. Le duc de Bourgogne soupa aux *Fossés* avec la reine en 1363. Le roi Charles V , & l'empereur Charles IV son oncle , vinrent en pèlerinage à *Saint-Maur* en 1377. L'empereur , à la messe , donna à l'offrande 100 francs.

Sauval dit qu'il y eut à *Saint-Maur* un fort bâti & entretenu par les religieux durant

les guerres des Anglois & des Navarrois contre la France.

Jean de Castel , abbé de *Saint-Maur* , fils de Christine de Pisan , fut chroniqueur de Louis XI. Le fond de *la chronique scandaleuse* est de lui. Le savant Budée avoit en 1520 une maison de campagne & une vigne in *Sammauritano pago*.

Enfin ce monastere , après avoir subsisté 900 ans , eut un abbé commendataire au xvii^e siècle , en Etienne de Poncher , évêque de Paris , qui le remit à son neveu François de Poncher , son successeur , mort en 1531.

Jean du Bellai , troisieme abbé , obtint de Clément VII une bulle de sécularisation en 1533 , l'union des biens de l'abbaye à la manse épiscopale de Paris , & l'érection d'une collégiale. Le fameux François Rabelais , un des neuf religieux , fut fait chanoine , & Jean du Bellai devint doyen.

Philémon-Louis Savary , chanoine de l'église royale de *Saint-Maur* , grand prédicateur , travailla pendant trente ans à rédiger les mémoires sur le commerce que lui fournissoit son frere Jacques Savary des Brulons. Ce sont ces mémoires qui ont formé le *Dictionnaire universel du commerce* , dont les deux premiers volumes in-folio parurent en 1723 par ses soins , sept ans après la mort de son frere. Il mourut lui-même en 1727 âgé de 73 ans , laissant un troisieme volume pour servir de supplément , lequel parut en 1730 ; il y en eut une deuxième édition.

M. de Beaumont , archevêque de Paris , quatorzieme & dernier doyen de *Saint-Maur* , a réuni en 1549 cette collégiale à celle de Saint Louis-du-Louvre ; & les reliques de Saint-Maur & de S. Babolen furent transférées à Saint-Germain-des-Prés , le 30 août 1750. Voyez l'*Histoire de Saint-Maur* , abbé , par D. Ankar , *bénédict.* 1772 , in-12.

Le prince de Condé a un magnifique château à *Saint-Maur-des-Fossés* , dont les jardins sont d'après les desseins de le Nôtre. (C.)

SAINT-MELOIR-DES-BOIS , (*Géogr. Antiq.*) abbaye de bénédictins , à quelques lieues de Saint-Malo , où a été transportée

une colonne milliaire , trouvée dans les environs. D. Lobineau qui l'a publiée dans son *Hist. de Bretagne* , l'a prise pour un autel. Voici ce qu'on lit dessus :

IMP. CÆS.
AVONIO VICTORINO
P. F. PI.... SO..... O
LEUG.

Le nom entier de Victorin , qui fut reconnu pendant quelque temps dans la Gaule , est *Piavonius Victorinus*. (C)

SAINTOIS , LE (*Géog. mod.*) petit pays de France , dans le diocèse de Toul en Lorraine , entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays est appelé dans les titres *Segontensis pagus* , ou *comitatus Segintensis*. Frédegaire parle d'un de ses comtes , & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont*

sur la fin du xj siecle , & l'empereur l'érigea en comté , séparé du duché de Lorraine ; mais il y a été réuni par le duc René , l'an 1483. (*D. J.*) (*)

SAINTONGE , LA (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis , au midi par le Bourdellois , au levant par l'Angoumois & le Périgord , au couchant par l'Océan. Elle a environ 25 lieues de long , & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & septentrionale. La première a Saintes , capitale , Marennes , Royan , Mortagne , &c. La seconde comprend Saint - Jean - d'Angeli , Tonnav-Charente , Taillebourg , &c.

Les *Saintongeois* , ainsi que Saintes , capitale du pays , ont tiré leur nom des peuples *Santones* , célèbres dans les anciens auteurs , comme on le verra sous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes jusqu'à ce qu'Auguste les joignit à la seconde Aquitaine. César dans ses commentaires vante la fertilité de

(*) SAINTOIS , (LE) *Géog. du moyen âge. Pagus Segintensis , Siguntensis , Sanctensis , Suentesium*. M. de Cordemoy & autres ont pris le *Saintois* pour le pays de *Suntgau* : mais le pere Benoît fait voir que c'est un ancien canton du diocèse de Toul , lequel a donné son nom à un doyenné sous l'archidiaconé de *Vitel*. Ce doyenné comprend 60 paroisses & bon nombre d'annexes. Frédegaire parle d'un Aënovalans , comte du *Saintois*. Le partage de Charles le Chauve & de Louis le Germanique fait en 870 , en fait aussi mention , aussi-bien que les annales de S. Bertin , à l'an 834. Hugue II , mari de la comtesse Eve , étoit comte de Chaumontois & de *Saintois* ; & Riquin , pere de l'évêque Udon , jouissoit de ce dernier comté au commencement du xie siecle.

Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont* sur la fin du xie siecle ; car Théodoric , duc de Lorraine , ayant donné les terres du comté *Saintois* à Gérard son frere , l'empereur les érigea en titre de comté , & lui donna le nom de *Vaudemont* , à cause du château que le prince Gérard avoit fait bâtir sur une montagne qui portoit déjà ce nom : il y a encore une partie du comté de *Vaudemont* que l'on continue toujours d'appeller *Saintois*.

Vaudemont , *Vadani mons* , autrefois capitale de ce nom , fut défendu par un château & une tour bâtie par le comte Gérard : Henri III , comte de *Vaudemont* , y fonda en 1325 , un chapitre qui subsiste encore : René d'Anjou assiégea cette forteresse , mais ses troupes en leverent le siege après la bataille de *Bulgneville* en 1431.

Sous le regne de René II , duc de Lorraine , naquit en 1475 , Pierre Gringore , selon la bibliotheque abrégée de Lorraine par M. de Chevrier , en deux vol. 1754. Ce poëte eut la qualité de hérault d'armes du duc de Lorraine ; voici un quatrain de Gringore qui mérite des éloges :

Qui bien se mire , bien se voit ;
Qui bien se voit , bien se congnoît ;
Qui bien se congnoît , peu se prise ;
Qui peu se prise , sage est.

Le duc René fut un des plus grands & des meilleurs princes de son temps : Balthasar d'Auffonville lui lisoit un jour la vie de Titus , & lorsqu'il fut parvenu à cet endroit remarquable où ce prince adoré , ayant passé un jour sans accorder quelque grace , s'écria : *amis , j'ai perdu la journée*. René interrompit le lecteur , en disant avec cette bonne foi qui part du cœur : *A Dieu graces , je n'en aucune perdue*.

Vezelize sur la riviere de Brenon , est devenu , depuis la ruine du château de *Vaudemont* , la capitale du comté de ce nom , avec un bailliage.

La montagne de Sion , *Semita* , que les Romains avoient fortifiée , où les religieux du tiers-ordre ont une église qui sert de paroisse à quelques villages , étoit du *Saintois*. Le P. Vincent Tiercelin a donné l'histoire de Sion. Le prieuré de Vandelainville , & Pont-Saint-Vincent , étoient aussi dans ce canton : on y voit encore *Ekreyal* , *Stricta vallis* ; Cernes , *Ulma* ; Ondreyville , *Audriaca villa*. (C)

la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit son pays, vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendit le maître absolu. Eléonore de Guienne en étoit en possession lorsqu'elle épousa Henri roi d'Angleterre; il arriva de-là que ce pays fut possédé par les Anglois en pleine souveraineté, jusqu'à ce que Charles V la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis; car on ne voit pas que le don que Charles VII en avoit fait à Jacques I roi d'Ecosse, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois font ensemble le douzième gouvernement de France; mais l'Angoumois est du parlement de Paris, & la *Saintonge* est du parlement de Bordeaux. Ses finances sont médiocres. Le domaine est presque entièrement aliéné. Les douanes y sont très-considérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins; mais son principal commerce est le sel, qui est le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'est pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cause des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la basse *Saintonge* ne servent plus à-présent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivières qui traversent cette province, sont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-présent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoise, & en son temps un poëte célèbre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquît l'estime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux esprits de son temps. Ses sonnets & ses épigrammes sont les meilleurs de ses ouvrages. Il composa les épigrammes dans sa vieillesse; & ce qui paroît singulier, elles sont en général supérieures à ses sonnets, parmi lesquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Despréaux dise :

A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,

En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

Les vers de Gombault ont de la douceur, & sont tournés avec art; ce qui caractérise encore ce poëte, c'est beaucoup de délicatesse. Il a fait des piéces de théâtre dont la constitution est dans le goût de son siècle, mais dont les détails méritent quelque estime.

Le dictionnaire & le supplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'est une pastorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'esprit, mais où l'on trouve aussi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La versification n'en est pas égale; c'est un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ses ouvrages un peu longs: il ne se soutient que dans ses petites poésies. Il étoit calviniste, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (D. J.)

SAINT-OUEN *sur Seine*, (Géogr.) paroisse à une lieue & demi de Paris, & maison royale, où mourut *saint-Ouen*, évêque de Rouen, en 683; sous Charles Martel on y bâtit une église, qui fut appelée *capella S. Audoeni*, & depuis *cella S. Audoeni*. Hilduin, abbé de Saint Denis, en fait mention à l'an 862: des moines de Marmoutier, auxquels le comte Bunhard avoit donné en 1004 cette chapelle, elle passa aux chanoines de Saint-Benoît de Paris, qui étoient patrons de la cure en 1210. La dédicace de l'église fut faite en 1538 par Olivier, évêque d'Angers, avec la permission du cardinal du Bellay, évêque de Paris.

Les religieux de Saint-Denis venoient autrefois en procession à cette église, aux fêtes de Pâques & de Pentecôte.

Catherine de Courtenay, héritière de l'empereur de Constantinople, femme de Charles de Valois, y mourut le 9 Octobre 1307. Le roi Philippe-le-Bel, étant à *Saint-Ouen* en 1311, fit expédier aux Juifs l'ordre de sortir du royaume.

Le comte de Valois, dans le partage de ses biens, laissa à son fils aîné, Philippe de Valois, qui régna depuis, la maison de

Saint-Ouen, qui appartient aux rois de France ses descendants : il y avoit fait construire une chapelle de saint-Georges, dont il ne reste plus de vestige qu'une croix de bois plantée proche les murs d'un jardin, le service ayant été transféré à la paroisse; le revenu en est de plus de 800 livres. M. le Tourneux, pieux auteur de *l'Année Chrétienne*, en a été titulaire.

Le roi Jean, en établissant l'ordre de l'étoile pour cinq cens chevaliers, voulut que le lieu de leur assemblée fût dans la noble maison de *Saint-Ouen*, à la mi-août. Dans la grande salle chacun avoit ses armes & le timbre de sa famille au-dessus de sa place : la première de leurs assemblées se tint en 1351; Charles, régent du royaume, agrandit cette maison en 1358. Le roi Jean, au sortir de Londres, y vint séjourner en 1361. Charles V la donna au dauphin, depuis Charles VI, en 1374, pour son esbatement. La reine Isabeau de Bavière avoit un hôtel à *Saint-Ouen*, qu'on appelloit l'hôtel des bergeries, & qu'elle légua à l'abbaye de Saint-Denis en 1431, à la charge d'un obit pour elle & son mari. Louis duc de Guyenne, dauphin de Viennois, y avoit aussi un hôtel, qu'il avoit acquis en 1410, & qui revint à la couronne, étant mort cinq ans après sans postérité. Charles VIII, en 1482, fit don aux religieux de Saint-Denis de la noble maison de *Saint-Ouen*, qui depuis ce temps ont été seigneurs de la paroisse; ce qui pouvoit rester de ce palais fut détruit dans le temps de la ligue en 1590; cette terre fut échangée en 1640 par Maurice le Tellier, abbé de Saint-Denis, & cédée à Séraphin Mauroy, conseiller d'état, intendant des finances. Le nouveau seigneur, deux ans après y fit établir deux foires, & paver les rues du village; il peut y avoir 130 feux & 600 habitans.

Les sœurs de la charité y sont établies depuis 1651, par les soins de Françoise de Launay, veuve de Pierre Clouet garde-du-corps.

Le 11 octobre 1414, six champions, trois Portugais & trois Gascons, s'y battirent en champ de bataille, en présence de Charles VI, de toute la cour, dames, juges & autres; les Gascons sortirent victorieux du

combat. Voyez le Beuf, *diocèse de Paris*, tome II. (C.)

SAINT-PAPOUL, (*Géogr.*) *Pappulum*, *Pappolum*, *S. Papuli Fanum*, ville de France, en Languedoc, dans le Languedoc, doit son origine à une ancienne abbaye, qui fut érigée en évêché par Jean XXII, en 1317. Bernard de la Tour, abbé, en fut le premier évêque. Le chapitre ne fut sécularisé qu'en 1670 par Clément X: ce siège a été rempli par sept cardinaux.

L'abbaye tiroit son nom de celui de *Saint-Papoul*, martyr, compagnon de saint Saturnin. Le diocèse ne comprend que 56 paroisses. (C.)

SAINT-PAULIEN, ou PAULIAN, (*Géogr. Antiquités.*) petite ville d'Auvergne, diocèse du Puy, élection de Brioude. M. l'abbé le Beuf croit que c'est l'ancienne *Ruessio* ou *Reveffio*, ou *Ruessium*, capitale des peuples *Vellavi*, & siège de l'évêché de ce peuple. Saint Evode, évêque de *Ruessium*, en transféra le siège au VI^e siècle à *Anis* ou *Anicium*, Puy en Velay: depuis on appella *Ruessium Civitas Vetula*, pour la distinguer de la nouvelle ville d'*Anizy*; ensuite elle prit le nom de *Saint-Paulien*, d'un de ses anciens évêques, qui y est honoré comme l'apôtre du pays & qui y a été inhumé: comme le nombre de ses habitans diminuoit à mesure que la ville du Puy s'augmentoît, on commença à la démolir, & à enlever les pierres & les marbres vers le IX^e siècle. Lorsque la nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les Normands, on y transporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux & des autres antiquités: *Polignac*, *Podemniacum*, qui n'en est qu'à une lieue, en aura eu sa part; de là peut-être l'inscription qu'on y lit:

TI. CLAUDIUS CÆS. AUG. GERMANICUS.

PONT. MAX. TRIB. POTEST. V IMP.

XI. P. P. COSS. IIII.

On découvre de temps en temps à *Saint-Paulien* des médailles & des petites figures de bronze des anciennes divinités, & quelques inscriptions. Voyez le tome XII des *Mémoires de l'acad. des inscriptions*, page 240, éd. in-12, 1770. (C.)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne est le plus beau, le plus vaste, & le plus hardi qui soit dans le monde. Dix papes de suite contribuèrent à l'achèvement de la basilique de *Saint-Pierre*.

Jules II, sous qui la Peinture & l'Architecture commencèrent à prendre de si nobles accroissemens, voulut que Rome eût un temple qui surpassât de beaucoup Sainte Sophie de Constantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X suivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétextua une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à dessein d'en employer le produit à la construction de son nouveau temple.

Le plus singulier de cette basilique, c'est qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui surprenne à un certain point; la symétrie & les proportions y sont si bien gardées, toutes les parties y sont placées avec tant de justesse, que cet arrangement laisse l'esprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute sa magnificence. En voici seulement les principales dimensions.

Sa longueur est de 594 piés, sans compter le portique ni l'épaisseur des murs. La longueur de la croix est de 438 piés; le dôme a 143 piés de diamètre en-dedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'église au haut de la croix qui surmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail est digne de la majesté du temple,

Ce sont d'abord plusieurs gros piliers qui soutiennent une vaste tribune; ces piliers forment sept arcades qui sont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune est aussi orné de colonnes, & d'une balustrade de marbre; au-dessus sont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout est terminé par une balustrade sur laquelle on a placé la statue de Notre-Seigneur & celle des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole est sans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne restoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande mosquée à Constantinople, autrefois Sainte Sophie, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles assez élevées dans l'intérieur, étoient trop écrasées au-dehors. Le Brunelleschi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xvj siècle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu du gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti, donna le dessein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voûte est peinte en mosaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme est soutenu par quatre gros piliers, au bas desquels on a placé quatre statues de marbre blanc, plus grandes que nature.

Urbain VIII a fait construire pour sa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenses, & qui n'ont là qu'une juste proportion; c'est le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons est directement sous le dôme: quatre colonnes de bronze torfes, ornées de festons, soutiennent un baldaquin de métal; quatre anges de même matière plus grands que nature, posés sur chaque colonne; & plusieurs petits anges distribués sur la corniche, donnent une majesté singulière à cet autel.

La confession de *saint-Pierre*, qu'on suppose l'endroit où cet apôtre a été enterré, est directement dessous : ce lieu, qui est interdit aux femmes, est tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *saint-Pierre de Rome* ; tous les piliers sont revêtus du marbre le plus poli ; & toutes les voûtes sont de stuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le cavalier Lanfrant a peint la voûte de la première chapelle. On voit dans la seconde un saint Sébastien du Dominiquain. Dans la chapelle du saint Sacrement est un tableau de la Trinité de Pierre Cortone, &c.

Les morceaux de sculpture surpassent peut-être tout le reste : le plus considérable est la chaire de *Saint-Pierre*. Cette chaire, qui n'est que de bois, est enchâssée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & soutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Eglise, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, & saint Grégoire, dont les statues plus grandes que nature, sont posées sur des piédestaux de marbre. Le dessin de ce bel ouvrage est encore du cavalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* sont deux superbes mausolées, l'un d'Urbain VIII, & l'autre de Paul III. (D. J.)

SAINT-POL-DE-LÉON, ou LÉON, (Géog. Hist. Lit.) *Legio*, ville épiscopale de la basse Bretagne, capitale du *Léonais* ; une des premières baronnies de la province, possédée depuis long-temps par les ducs de Rohan, qui, à cause de cette vicomté, ont droit de présider alternativement aux états de Bretagne, avec le duc de la Trémouille, baron de Vitré.

Paul ou Pol Aurélien, dans le VI^e siècle, fut le fondateur & le premier évêque de cette ville, ce qui l'a fait appeler depuis *saint-Paul* ou *Pol-de-Léon* : il y établit le siège des Osimiens, peuples de l'Armorique.

Equinard Baron, qui professa le droit à Bourges avec beaucoup de réputation, & duquel nous avons un *Commentaire sur les instituts de Justinien*, étoit natif de Léon, & mourut à Bourges en 1554, âgé de 55 ans. (C.)

SAINT-PONS DE TOMMIERES, (Géog.) ville épiscopale du bas-Languedoc, doit son commencement à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée en 936, sous le regne de Louis d'Outre-mer, par Raymond Pons, premier comte de Toulouse : elle fut érigée en évêché par Jean XXII en 1318. Le chapitre ne fut sécularisé qu'en 1615 par Paul V

Saint-Pons, est la douzième ville qui envoie son premier consul aux états de la province, outre un autre député.

Salvetat, Olargnes, Cessenon, Crusy, Olonzac, la Livinière & Angles, sont les villes du diocèse qui envoient par-tout un député diocésain.

Ce diocèse est couvert de montagnes où l'on nourrit des bestiaux, & où l'on recueille très-peu de blé. (C.)

SAINT-REMI, (Géogr. Antiq. Hist. Litt.) *Castrum* ou *Fanum S. Remigii*, ville de Provence, diocèse d'Avignon, parlement d'Aix, recette de Tarascon. Honoré Bouche & plusieurs autres auteurs ont cru que c'étoit l'ancien *Glanum*, ville des *Saliens*, dont Ptolomée fait mention, & qui se trouve nommée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, dans la *Table de Peutinger*, dans Plin & dans Mela ; mais ce *Glanum* étoit situé plus haut, au pié de la montagne, à mille toises de *Saint-Remi*, & proche des monumens d'antiquité romaine qui subsistent encore aujourd'hui ; c'est un mausolée, à huit toises trois piés un pouce de hauteur, bien conservé : il est composé de trois parties ; la première, à rez-de-chaussée, est une base carrée, chargée de bas-reliefs, mais si effacés par les injures des temps, qu'on n'y apperçoit plus que des vestiges de batailles, représentées légèrement dans le dessin.

Au-dessus est un bâtiment carré, beaucoup plus élevé, en manière de portiques, & percé à jour des quatre côtés par autant d'arcades, dont les angles, en forme de pilastres d'ordre corinthien, sont cannelés & chargés d'ornemens ; on y remarque même à l'endroit de la clé, une tête ou espèce de masque, avec des guirlandes & des feuillages en bas-reliefs sur les cintres. Sur la première frise on lit une courte ins-

cription en lettres majuscules, la plupart initiales :

SEX. L. M. JULIÆ L. C. F.
PARENTIBUS SUIS.

Plusieurs savans ont cherché à l'expliquer : M. Moreau de Mautour en a donné en 1729 cette explication; il attribue ce monument à un *Sextius*, de la famille de *Caius Sextius Calvinus*, le fondateur de la ville d'Aix en 630. Le *C. L.* par *Caius Lucius*, *L. M.* par *Maritus* : la voici entière, selon ce savant. *Caius Sextius Lucius Maritus Juliæ incomparabilis curavit fieri parentibus suis. Voyez Mémoire de l'académie des inscriptions, tome V II.*

Tout proche sont les restes d'un bel arc de triomphe, composé d'une seule arcade, mais sans inscription, orné seulement au-dehors de figures en bas-reliefs qui représentent des prisonniers ou des captifs. Cet arc de triomphe est gravé dans les *Antiquités* du Pere de Montfaucon, *tome IV du supplément*, ch. 4, page 78. Voyez aussi le *tome V de l'Antiquité expliquée*, première partie, page 132.

La ville de *Saint-Remi* contient environ 600 maisons & 4600 ames. La collégiale de *Saint Martin* a été fondée par le pape Jean XXII.

C'est la patrie de Michel Nostradamus, auteur des *Centuries*, habile médecin & fameux astrologue, né en 1503, & mort à Salon 1566 : on fait le cas que les roi Henri II & Charles IX faisoient de cet homme singulier; le premier voulut le voir; lui donna 200 écus d'or, & l'envoya visiter les princes ses fils à Blois. Charles IX, en passant par *Saint-Remi*, lui donna aussi des marques publiques de son estime.

Jean Nostradamus, frere de Michel, & auteur des *Vies des anciens poëtes Provençaux*, dits *Troubadours*, étoit né également à *Saint-Remi*.

Ces Nostradamus étoient issus d'une famille autrefois Juive, & que Michel Nostradamus prétendoit lui-même être de la tribu d'Issachar: c'est pour cela qu'il appliquoit ces paroles des Paralipomenes, *l. I, ch. 12, v. 32, de filiis quoque Issachar, viri eruditi qui noverant singula tempora,*

C'est encore la patrie du savant & laborieux abbé Expilli, trésorier de Tarascon, qui a enrichi la république des lettres de plusieurs ouvrages géographiques: son *Manuel* est entre les mains de tout le monde; son grand *Diçt. des Gaules & de la France* lui fait beaucoup d'honneur; il n'est pas exact en bien des articles, & il enfle trop la population. Le public jouit des deux derniers volumes, depuis 1777. (C.)

SAINT-RUF, (*Géogr. & Hist. eccléf.*) abbaye régulière, chef-d'ordre à Valence, sous la règle de S. Augustin, fondée vers l'an 1038, d'abord hors des murs d'Avignon, par quatre chanoines de la métropole; comme ils se retirèrent dans l'église de *Saint-Ruf* ou *Roux*, près de la Durance, le nom leur en est resté. Cette église ayant été ruinée durant la guerre des Albigeois, les religieux vinrent s'établir près de Valence, dans l'île Eparviere, que Raimond avoit achetée de Eudes, évêque de Valence, où il fit bâtir un beau monastere. Il fut renversé en 1562, pendant les guerres de religion: alors ils se réfugièrent dans leur prieuré de Valence, qui est devenu chef-d'ordre. Henri IV approuva cette translation en 1600. Quarante abbés généraux ont gouverné cette congrégation depuis son établissement. Les papes Anastase IV, Adrien IV, Jules II, ont été chanoines de *Saint-Ruf*. Les cardinaux Guillaume de Vergy, Amédée d'Albret, & Angélique de Grimoald de Grifac, fondateur du college de *Saint-Ruf*, à Montpellier, en 1365, avoient été de cette congrégation. *Mém. pris sur les lieux.* Les biens de l'ordre de *Saint-Ruf* viennent d'être réunis à l'ordre de *Saint Lazare*, & l'abbaye à l'évêché de Valence. (C.)

SAINT-SAULGE, (*Géogr. Hist. Litt.*) petite ville du Nivernois, avec un prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de S. Martin d'Aurun. C'est la patrie de Ravifius Textor ou Jean Tiffier, seigneur de Ravifis en Nivernois. Il fut élevé au college de Navarre, dont il devint un grand ornement, selon M. de Launoi: Guy Coquille l'appelle en son *Histoire du Nivernois*, *Grammaticque excellent en l'université*, dont Tector devint recteur en 1500. Il mourut en 1522 à l'hôpital, selon M. de la Monnoye, &

& fut inhumé en la chapelle du college de Navarre. On lit ces vers à la fin de ses lettres imprimées.

*Quid tantis lugis lacrymis ? Cur impia
clamas*

Numina ? Textorem sic periisse putas ?

*Num periit clausâ refovent quem sidera
forte ?*

Define, Textoris molliter ossa cubant. (C.)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hist. mod.*) ordre militaire d'Espagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonse VII, dit le batailleur, roi d'Arragon & de Castille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de Valence, en avoit confié la défense aux Templiers; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne en 1311, on mit à *Montréal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon; ils portoient sur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de saint-Sauveur*. Mais après la destruction des Maures, cet ordre devint insensiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-SIGISMOND, (*Géogr. Hist.*) bourg & paroisse de l'Orléanois, où ce roi de Bourgogne, après avoir été défait & pris par Clodomir, Childebart & Clotaire, fils de Clotilde, fut jetté dans un puits en 524, malgré les prières & les menaces de S. Avit, abbé de Micy ou S. Memin. Le lieu de la mort de Sigismond a été controversé parmi les savans. Les uns ont placé le *Columna* de Grégoire de Tours, & depuis *Columnia*, d'Aimoin à Coulmiers, d'autres à Coulmelle; & M. Baillet à Saint-Pere-Avi-la-Colonne. Tous ces endroits sont à quatre ou cinq lieues d'Orléans, vers le nord-ouest.

En consultant le local, on trouve dans le bourg de *saint-Sigismond* la chapelle du *Champ-Rosier*, regardée comme l'ancienne église du lieu: cette chapelle, située à 480 toises de l'église paroissiale, est en ruines; mais dans le chœur on voit encore le puits, où, suivant la tradition, furent jettés les corps de Sigismond, de sa femme & de ses deux fils Giselade & Gondebaud. Ce prince ayant été mis au nombre des saints, le puits

Tome XXIX.

devint l'objet de la dévotion des peuples. L'eau qui s'en tire encore aujourd'hui ne sert qu'à l'eau-bénite: on la distribue aux malades de la fièvre, qui s'y rendent des lieux voisins. Au nord-est & à 1240 toises de *saint-Sigismond* est l'église de Saint-Pere-Avi-la-Colonne. Dans cette paroisse, à 800 toises, on trouve le lieu nommé *Coulmelle*; à deux lieues au-dessous de *saint-Sigismond*, est la paroisse de Coulmiers, que les PP. le Cointre & Daniel prétendent être le *Columna* de Grégoire de Tours. Mais ce Coulmiers est nommé *de Columeris*, dans les actes, & Saint-Pere-Avi, *Sanctus Petrus ad vicum Columnæ*; la chapelle nommée *Puteus sancti-Sigismundi* est devenue depuis église paroissiale, sous le titre de *saint-Sigismond*, & depuis a été transférée plus au centre de la paroisse; mais l'ancienne subsiste & est toujours fréquentée. C'est donc là le vrai *Columna* de Grégoire de Tours. Voy. *les Mémoires de l'acad. des Inscr. t. IX, p. 448, édition in-12. 1770, & Not. Gaul. ad Val. p. 151. (C)*

SAINT-THOMAS, ISLE DE (*Géogr. mod.*) petite île au nord des Antilles, que l'on range au nombre des Vierges; sa latitude est 18 degrés 22 minutes. Cette île appartient aux Danois qui y ont bâti une espece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon; ce lieu est fréquenté par les Hollandois de S. Eustache, & par les bâtimens interlopes qui font la traite sur la grande côte d'Espagne: il est d'ailleurs peu considérable.

SAINT-THOMÉ, f. m. (*Commerce, Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa; elle vaut deux piastras, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VANDRILLE, (*Géogr. Hist. eccléf.*) village d'environ quatre-vingts feux dans la haute Normandie, près de Caudebec, à six lieues de Rouen. Il doit son origine à une célèbre & riche abbaye de Bénédictins, établie en 654, par saint Vandrille, né à Verdun, dans un lieu appelé *Fontenelle*, à huit cens pas de la Seine. Il y mourut en 689, à l'âge de 96 ans: elle devint si considérable que l'on y chantoit l'office jour & nuit. Saint Lambert, son deuxième abbé, fut élu évêque de Lyon en 666; saint

B b b b b

Ambert, le troisième, fut nommé évêque de Rouen : saint Crambert, de simple religieux, fut choisi pour gouverner l'église de Toulouse, & revint mourir dans le monastère en 678. S. Volfranc, évêque de Sens, lui donna sa terre de Milli, en Gâtinois, qui est revenue au seigneur du lieu, & y retourna finir ses jours après sa mission de Frise. Saint Bain quitta son évêché de Terrouenne, & fut abbé de *saint-Vandrille* au VIII^e siècle.

C'étoit la terre des Saints, sous le gouvernement des trente-quatre premiers abbés dont trente-trois sont dans nos sacrées dyptiques. Théodoric ou Thierry, fils de Childéric III, auquel Pépin succéda en 750, fut rasé & enfermé dans cette maison, & élevé dans l'obscurité : son père mourut à Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, en 754, & sa mère devint religieuse du monastère de Conchiliac.

L'abbé Ansegise Picard eut beaucoup de part au renouvellement des études sous Charlemagne, qui l'honora d'une amitié particulière ; il jouit aussi de la faveur de Louis le Débonnaire : en reconnaissance des bienfaits qu'il avoit reçus de ces deux princes, il recueillit en un seul corps les capitulaires jusqu'alors connus de tous les rois de France : il mourut en 834.

Le célèbre Eginbart, historien, ami & gendre de Charlemagne, le Mécène de son temps, quitta la cour & vint s'enfouir à Fontenelle. Il s'y consacra l'espace de sept ans à la réforme de la discipline qui commençoit à se relâcher dans cette abbaye, & fut mourir à une des terres, dont l'empereur Louis avoit récompensé ses services en 837.

Le moine Ansgrade écrivit la vie de S. Lambert de Lyon, mais qui n'est point parvenue à la postérité, & celle d'Ansbert de Rouen a été corrigée par une main étrangère : cette histoire assez méthodique fait honneur à la piété de l'auteur ; mais le style en est pitoyable. Il mourut en 709.

Le moine, auteur de la *Chronique de Fontenelle*, vivoit en 834 ; deux autres l'ont continué : le moins ancien des deux écrivit en 1040. Ces moines, dit M. l'abbé le Gendre, t. I, p. 24 de son *histoire de France*,

en 3 vol. in-folio, n'écrivoit pas mal & parloit assez librement. Ils ne s'étendent que sur ce qui regarde leur monastère, & ce n'est qu'en passant & par rapport à leurs affaires, qu'ils touchent quelque chose de notre histoire. Ils datent quelquefois par les années de Jesus-Christ & le plus souvent par celles du règne des rois, ce qui peut faire embarras. A cela près, je leur pardonnerois, continue le Gendre, s'ils étoient plus exacts qu'ils ne le sont en beaucoup d'endroits. Je ne fais pourquoi ils affectent de traiter d'*Exarque* Charles Martel. Cette chronique commence par l'origine de saint Vandrille, fils du duc Valchise & de la princesse Dode, sœur d'Anschise, aïeul de Charles Martel. Voyez *Spicil. t. III, p. 185*.

Cette abbaye éprouva, comme les autres, la fureur impie des Normands, & fut rétablie par le roi Richard. Guillaume le Conquérant, au XI^e siècle, y fit beaucoup de bien. Sous son règne furent établies en Normandie douze abbayes de moines & six de filles : "ce sont, disoit-il, des citadelles dont j'ai pris plaisir à munir la Normandie ; si je ne les ai pas toutes fondées, je les ai enrichies par mes libéralités."

Celle de *saint-Vandrille* a la présentation de soixante-seize cures, dont une à Rouen, celle de Caudebec, d'Arques, d'Argentan, &c.

Près de cette abbaye & de la Seine, étoit la forêt d'*Arelatenum*, aujourd'hui *Brosome*, nommée dans la chronique de Fontenelle *Arellauno sylvia, Arlauno foresta, Arelaunensis saltus* : c'est-là, selon les PP. Mabillon & Ruinard, & selon M. de Valois, que Clotaire, roi de Soissons, brouillé avec Childebert, roi de Paris, se voyant trop foible pour hasarder la bataille, se retrancha en faisant abattre une grande quantité d'arbres autour de son camp : son frère, & son neveu Théodebert, roi de Metz, intimidés par un orage, firent la paix avec lui en 537, selon Grégoire de Tours, t. III, c. 28.

Cette même forêt servit de retraite en 600 à Clotaire II, après avoir perdu une bataille sur l'Quaine en Sénonois, contre Thierry

& Théodebert, rois de Bourgogne & d'Austrasie, les neveux : il s'y retrancha par de grands abattis d'arbres, comme avoit fait son aïeul.

M. Polluche d'Orléans, dont l'érudition est connue, prétend contre ces savans, que ces deux événemens se sont passés dans la forêt d'Orléans, parce que Aimoin dit, *confugiunt in Aureliensi pago ou Auriliano.*

Pendant les troubles du calvinisme, une ignorance profonde & le libertinage des mœurs avoient succédé dans cette abbaye à la science & à la piété qui y avoient fleuri avec tant d'éclat. Le sacristain abandonnant son cloître en 1580, emporta avec lui les plus beaux manuscrits qu'il vendit à vil prix; une grande partie tomba entre les mains de MM. Bigot & Duchêne, qui ont su s'en servir à l'avantage de la république des lettres.

D. Charles-François Toustain, Normand, bénédictin profès de Jumieges, a donné avec D. Tassin, son ami, habile dans les langues, l'histoire de l'abbaye de *saint-Vandrille* : il est mort à Saint-Denis en 1754. (C.)

SAINTE-VINCENT ISLE DE, (*Géogr. mod.*) l'une des Antilles située par les 23 degrés 3 minutes de latitude, au nord de l'équateur, entre Sainte-Aloufie & les Grenadins; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, est possédée par deux sortes de sauvages distingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs; les premiers sont les plus anciens; leur taille est moyenne; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front aplati par art, & les cheveux très-longs & presque droits; les seconds, dont l'origine vient, selon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, sont grands, bien proportionnés; leur couleur est d'un assez beau noir; ils ont les cheveux crépus, & le front aplati à l'imitation des précédens dont le nombre est considérablement diminué. Ces sauvages ont permis à quelques européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà desquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrain de *saint-Vincent* est fort mon-

tagneux, très bien boisé, & arrosé de petites rivières; il produit beaucoup de tabac, du café, du coton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité septentrionale de l'île est une grosse montagne séparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu desquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien sensibles des torrens de soufre & de matières fondues, qui du sommet de la montagne coulerent jusqu'à la mer, lors de la fameuse irruption de son volcan en l'année 1719. Voyez **SOUFRIERE.**

SAINTS, plus communément **SAINTEES**, ISLES DES (*Géogr. mod.*) ce sont trois petites îles situées en Amérique, entre la pointe méridionale de la Guadeloupe & la partie septentrionale de la Dominique, sous le vent de Marie-Galande.

Ces îles sont disposées de telle sorte, qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode; leur terrain, quoique très-montagneux, produit du coton, du café, du tabac, du mahis & des légumes; les habitans françois qui les occupent, élèvent des bestiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays est sain, à l'exception de quelques fièvres annuelles; & il manque d'eau courante.

SAINTS ou SAINTEES, épithète qui précède souvent le nom de plusieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été omis dans les volumes précédens.

Sainte-Aloufie, voyez **LUSSIE ou LUCIE.**

Saint-Barthelemi, île appartenante aux François, qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes; elle est située par les 17 degrés 45 minutes, entre Saint-Martin & Saint-Christophe.

Saint-Christophe, cette île très-agréable, qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, est restée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat est fort sain; elle est située par les 17 degrés 26 minutes au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, voyez l'art. **SAINTE-CROIX.**

Saint-Eustache, île hollandoise. Voyez EUSTACHE.

Saint-Jean, petite île, l'une des Vierges, appartenant aux Danois, voisines de Saint Thomas. Cette île est très médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles, située par les 28 degrés de latitude au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthelemi. Cette île est occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves & autres légumes, dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *saintre* ou de *chaintre*, ou de *chambre*; (*Jurispr.*) les seigneurs ont ce droit sur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buisson; il consiste à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, sur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN ou SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'île de s. Joseph. Ile de l'Océan oriental, dans l'Archipel de Saint Lazare; c'est une des îles Mariannes, & qui est la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & est toute montagneuse. *Latit.* selon le pere Gobien, 25. 20. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, s. m. (*Hist. mod.*) dixième mois des Géorgiens; il répond à notre mois d'octobre.

SAIQUE, s. f. (*Marine.*) sorte de bâtiment grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit arimon & un grand mât, lequel s'éleve avec son mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du Levant.

SAIRE, LA (*Géog. mod.*) petite rivière de France, en basse-Normandie, au Cotentin. Elle a ses sources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & se jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la basse-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Saïtès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux schoènes du Nil. La notice de Léon le Sage, la met au rang des villes épiscopales de la basse-Egypte, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire est d'avoir donné la naissance à *Psammitichus*. La victoire qu'il remporta sur ses ennemis l'an 670 avant Jesus-Christ, le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient soutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de son pays. Il fit élever ses sujets dans la connoissance des arts & des sciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant Jesus-Christ, & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) en général est un exploit fait par un huissier ou sergent, par lequel, au nom du roi & de la justice, il arrête, & met sous la main du roi & de la justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délits, quasi-délits, chose privilégiée, ou qui soit équivalent.

Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

Il y a diverses especes de *saisies*, savoir, pour les meubles, la *saisie* & arrêt, la *saisie* & exécution, la *saisie* gagerie; & pour les immeubles, la *saisie* réelle.

Ces différentes sortes de *saisies*, & quelques autres qui sont propres à certains cas, vont être expliquées dans les divisions suivantes.

Il y a plusieurs choses qui ne sont pas saisissables, savoir:

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des soldats & officiers.

Les personnes constituées aux ordres sacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servans à leur usage nécessaire, de quelque valeur qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur seront laissés jusqu'à la somme de 150 livres.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente desdites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens des professeurs des universités, les bourses des secrétaires du roi, les gages des officiers de la maison du roi faisant le service ordinaire, les appointemens des commis des fermes, & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies. (A)

SAISIE plus ample est une *saisie* réelle, dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il est d'usage que la *saisie* réelle la plus ample prévaut sur celles qui le sont moins; c'est-à-dire, que le créancier qui a fait la *saisie* la plus ample, est celui auquel on donne la poursuite de la *saisie* réelle. (A)

SAISIE ET ANNOTATION, est celle qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie* & *annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis. (A)

SAISIE ET ARRET, est celle que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne se point dessaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie* & *arrêt* se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers saisi pour confirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vider ses mains en

celles du saisissant. Voyez ARRET, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (A)

SAISIE ET EXÉCUTION, est une *saisie* de meubles meublans & autres effets mobiliers, tendante à enlever & à les faire vendre, pour, sur le prix en provenant, être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut saisir & exécuter sans avoir un titre paré & exécutoire contre celui sur lequel on saisit.

Cette *saisie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être observés dans cette *saisie*, il faut que l'exploit de *saisie* contienne élection du domicile du saisissant dans le lieu où l'on saisit; & si c'est dans un lieu isolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huissiers & sergens doivent marquer si leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut aussi qu'ils soient assistés de deux recors, qui doivent signer avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maison pour saisir, l'huissier doit appeler deux voisins pour y être présens, & leur faire signer son exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de signer, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voisins, il faut, après la *saisie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maison sont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huissier doit en dresser procès-verbal, & se retirer devant le juge du lieu pour se faire autoriser à faire faire ouverture des portes en présence de deux personnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commissaire pour faire ouverture des portes.

La *saisie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des cofres & armoires fermés, & que le débiteur refuse de les ouvrir, l'huissier peut se faire autoriser à les faire ouvrir pour saisir ce qui est dedans; comme l'huissier doit établir un gardien aux choses saisies si le débiteur n'en offre pas un solvable, l'huissier peut laisser un de ses recors en garnison, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs

à la garde de quelqu'un. Voy. COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles saisis ne peuvent être vendus que huitaine après la *saisie*.

S'il survient des oppositions à la vente, le saisissant doit les faire vider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois, après les oppositions jugées ou cessées.

Quand les *saisies* sont faites pour choses constantes en espèces, comme des grains, il faut surseoir la vente des meubles saisis, jusqu'à ce que l'on ait apprécié les choses dûes.

L'huissier doit signifier au saisi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchérisseurs si bon lui semble.

La vente doit se faire au plus prochain marché public, aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être assigné pour représenter les meubles, afin que l'huissier les puisse faire enlever & porter au marché.

Les choses saisies doivent être adjudgées au plus offrant & dernier enchérisseur, & le prix payé comptant, sinon l'huissier en est responsable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjudgés.

Les diamans, bijoux & vaisselle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huissier au saisissant jusqu'à concurrence de son dû, & le surplus au saisi, ou en cas d'opposition, à qui par justice sera ordonné. Voyez le titre XXXIII de l'ordonnance de 1667, & les mots CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (A)

SAISIE GAGERIE est une simple *saisie* de meubles meublans qui se fait, soit par le seigneur censier pour les arrérages de cens à lui dûs, soit par le propriétaire d'une maison pour ses loyers, soit par le créancier d'une rente foncière pour les arrérages de sa rente. Voyez ci-devant GAGERIE. (A)

SAISIE FÉODALE est celle que le seigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *saisie* se fait en plusieurs cas, 1°. quand le fief est ouvert par succession, de-

nation, vente, échange ou autrement, & que le vassal ne se présente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorsque le nouveau seigneur a fait assigner les vassaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vassal ne donne pas son aveu dans le temps de la coutume. 4°. Faute par le vassal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du seigneur.

Quand le vassal a été reçu en foi, le seigneur n'a plus qu'une simple action pour les droits.

La *saisie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en saisissant le fond, on peut aussi saisir les fruits.

En cas de *saisie* réelle du fief, la *saisie féodale* est préférée.

L'usufruitier du fief dominant peut saisir pour les droits à lui dûs.

Les apanagistes peuvent aussi saisir en leur nom.

Mais les *engagistes* ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Le temps après lequel le seigneur peut saisir est différent, selon les coutumes. A Paris, le délai est de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *saisie féodale*, il faut en général y observer celles qui sont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulières que la coutume du fief servant exige.

La *saisie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commission spéciale du juge du seigneur; ou s'il n'a point de justice, il faut s'adresser au juge royal du fief servant.

L'huissier doit se transporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiscal.

Quand la *saisie* est faite faute de foi & hommage, il n'est pas besoin d'établir commissaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le seigneur doit jouir par ses mains; mais dans les autres cas où la *saisie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commissaire.

La *saisie féodale* doit être signifiée au vassal en personne, ou domicile, ou au chef-lieu

du fief servant, ou procureur-fiscal, receveur ou fermier.

On doit renouveler la *saïsie féodale* tous les trois ans, à moins que l'on ne soit en instance sur la *saïsie*.

Si, pendant que la *saïsie* tient, il se trouve des arriere-fiefs ouverts, le seigneur suzerain peut aussi saisir féodalement.

Le seigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'est-à-dire que par provision il jouit des fruits. Voyez les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris sur les art. 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31.

SAISIE MOBILIAIRE est celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles sont toutes les *saïstes* & arrêts de sommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *saïstes* gageries, les *saïstes* & exécutions de meubles, à la différence de la *saïsie* réelle, qui est une *saïsie* immobilière, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. Voyez SAISIE & ARRET, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (A)

SAISIE ET OPPOSITION est la même chose que *saïsie* & arrêt. Voyez ci-devant ARRET & SAISIE ET ARRET. (A)

SAISIE RÉELLE est un exploit par lequel un huissier saisit & met sous la main de la justice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncières, ou constituées dans les pays où elles sont réputées immeubles, offices, &c.

Il y a même certains meubles que l'on saisit réellement, tels que les vaisseaux & moulins sur bateaux.

On n'use point au contraire de *saïsie réelle* pour les biens qui ne sont immeubles que par stipulation.

On appelle cette *saïsie réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la distinguer des *saïstes* mobilières qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *saïsie réelle* avec les criées & le décret, quoique ce soient trois choses différentes; la *saïsie réelle* est le premier acte pour parvenir à l'adjudication par décret, les criées sont des formalités subséquentes, & le décret est la fin de la *saïsie réelle*.

Quelquefois aussi par le terme de *saïsie*

réelle on entend toute la poursuite, savoir la *saïsie* même, les criées, le décret, & toute la procédure qui se fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saïstes réelles*. Voyez SUBHASTATIONS.

La *saïsie réelle* est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par décret, soit volontaire ou forcée.

Toute *saïsie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saïsie réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on saisit un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on saisit; mais quand on saisit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *saïsie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des seigneurs en peuvent connaître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorsque la justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saïsie réelle* appartient naturellement à celui qui a saisi le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saïsie réelle* plus ample, il doit avoir la poursuite.

Il en seroit de même, si le premier saisissant étoit désintéressé, ou qu'il négligeât de suivre la *saïsie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le commissaire établi à la *saïsie réelle* doit faire enrégistrer la *saïsie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saïsie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un décret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le décret forcé, le commissaire à la *saïsie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire, s'il y en a un; ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il survient des oppositions à la *saïsie réelle*, soit afin d'annuler, soit afin de dis-

traire ou à fin de charge, afin de conserver ou en sous-ordre, on doit statuer sur les oppositions, avant de passer outre, à l'adjudication; & si la *faisie réelle* est confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'est-à-dire un jugement, portant que le bien saisi sera vendu & adjugé par décret au quarantième jour, au plus offrant & dernier enchérisseur; qu'à cet effet les affiches seront apposées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le poursuivant met au greffe une enchère du bien saisi, appelée *enchère de quarantaine*, contenant le détail des biens saisis & les conditions de l'adjudication.

Les quaranté jours expirés depuis l'apposition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, sauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les enchères; & après trois ou quatre remises, l'on adjuge le bien saisi par décret au plus offrant & dernier enchérisseur.

Quand le décret est forcé, l'adjudicataire doit consigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les décrets volontaires, les oppositions à fin de conserver sont converties en *faisies* & arrêts sur le prix. Voyez les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par décret* de M. d'Héricourt, & les mots CRIÉES, DÉCRET FORCÉ, DÉCRET VOLONTAIRE, OPPOSITION, POURSUIVANT, VENTE PAR DÉCRET. (A)

SAISIE VERBALE étoit la *faisie féodale*, que dans la coutume d'Angoumois le simple seigneur du fief qui n'a point de sergens, ni autres officiers, & n'a seulement que justice foncière, faisoit sous son sein privé & le scel de ses armes pour la faire signifier par un sergent emprunté. Voyez la *coutume d'Angoumois*, titre I, article 2; & Vigier sur cet article. (A)

SAISIE, dans le Commerce, se dit lorsque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandise, meuble ou autre matière, soit en conséquence de quelque arrêt obtenu en justice, ou par quelque ordre exprès du souverain.

Les marchandises de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleusement, ou que l'on a débarquées sans les faire enteri-

ner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, sont sujettes à la *faisie*. V. CONTREBANDE.

Dans les *faisies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorsque l'on faisoit des toiles peintes, &c. on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conseil, que le tout seroit brûlé.

SAISINE, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) signifie *possession*; ce terme est opposé à celui de *désaisine*, qui signifie *dévêtissement de possession*.

Coutume de *faisine*, voyez ci-devant au mot COUTUME.

Faisine en cas de nouvelleté, est la possession qui a été troublée nouvellement, c'est-à-dire lorsque l'on est encore dans l'an & jour du trouble.

Simple faisine, est lorsque le possesseur qui se plaint d'avoir été troublé, allégué seulement qu'il avoit la possession depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. Voyez le tit. 4 de la coutume de Paris, & les mots COMPLAINTE, ENSAISEMENT, NANTISSEMENT, MISE DE FAIT, VEST & DÉVEST. (A)

SAISINE, (*Marine.*) petite corde qui sert à en saisir une autre.

SAISINE de *beaupré*, ou LIVRE, (*Marine.*) on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mâst de *beaupré*.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en possession, livrer. *Saisissez* cette occasion; *saisissez-vous* de cet homme; je l'ai *saisi* de cet objet; le mort *saisit* le vif; il a été *saisi* d'une colique; le froid le *saisit*: l'ambition l'a *saisi*; *saisi* de colère, d'enthousiasme, de fanatisme; il *saisit* facilement les choses les plus difficiles; faites *saisir* les biens, pour assurer votre dette; le juge est *saisi* de la connoissance de cette affaire. Voyez SAISIE.

SAISIR, signifie *arrêter*, *retenir* quelque chose, comme marchandises, meubles, bestiaux, soit par autorité de justice, soit en conséquence des édits & déclarations du prince, soit enfin en vertu de ses ordres,

crés , ou de ceux de ses ministres. Voyez SAISIE.

SAISIR , (*Marine.*) c'est amarrer , voyez AMARRER.

SAISSANT , adj. (*Jurispr.*) est le créancier qui a fait une saisie sur son débiteur. Dans les saisies mobilières , le premier *saisissant* est préféré aux autres , à moins qu'il n'y ait déconfiture. Voyez CONTRIBUTION , CRÉANCIER , DETTE , SAISIE. (*A*)

SAISSISEMENT , f. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur subite sur les personnes foibles. Cette nouvelle lui causa un *saisissement* mortel.

Saisissement se dit aussi de l'action de saisir ; le *saisissement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute - justice appelle *saisissement* , les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui est abandonné.

SAISON , f. f. (*Cosmographie.*) on entend communément par *saisons* , certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi , selon l'opinion générale , les *saisons* sont occasionnées par l'entrée & la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique ; en sorte qu'on appelle *printemps* , la *saison* où le soleil entre dans le premier degré du bélier , & cette *saison* dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence , & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors , & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver règne depuis le degré du capricorne , jusqu'au premier degré du bélier.

Il est évident que cette hypothèse des *saisons* n'est point admissible , parce qu'elle n'est pas vraie dans tous les lieux ; mais seulement pour ceux qui sont au nord de l'équateur. En effet , au sud de l'équateur , le printemps dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la balance , jusqu'au premier degré du capricorne ; l'été , depuis celui-ci jusqu'au premier degré du bélier , & ainsi de suite , tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

Tome XXIX.

De plus , cette hypothèse de *saisons* ne convient point à la zone torride ; la preuve en est palpable ; car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux , il y a été , à-moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux cieux , & dans les lieux situés sous l'équateur , il ne doit être ni printemps , ni automne , quand le soleil a passé le premier degré du bélier , mais plutôt l'été ; car alors le soleil passe sur ces lieux , & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'équateur & les tropiques , parce que le soleil y passe aussi , avant que d'arriver au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printemps & à l'automne sous la zone torride , puisqu'il paroît n'y avoir ni l'une ni l'autre de ces deux *saisons* , surtout sous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *saisons* par le degré de chaleur ou de froid , ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des *saisons* , renferme l'un ou l'autre de ces deux points , & sur-tout le froid & le chaud ; quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique. Il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride , les *saisons* ne répondent point au temps que le soleil s'en approche ou s'en éloigne , car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux , quand ce devroit être l'été , puisque le soleil en est alors plus proche ; & tout au contraire , on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot , on y fait consister l'été dans un ciel clair , & l'hiver dans un temps humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des *saisons* diffèrent considérablement suivant les lieux ; cependant voici ce qu'on peut établir de raisonnable.

1°. Puisque dans plusieurs lieux , comme sous la zone torride , & même dans quelques endroits de la zone tempérée , la chaleur & le froid ne suivent pas le mouvement du soleil , on ne doit pas penser que ce soit la chaleur & le froid qui

C c c c c

font les *saisons*, à-moins qu'on ne distingue entre les *saisons* des cieux & celles de la terre. Je me fers de ces termes faute de meilleurs. Ainsi la *saison* de l'été terrestre d'un lieu, est le temps de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleste, est le temps où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cause de la position du soleil : raisonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terrestre que céleste, arrivent en plusieurs lieux dans le même temps de l'année, il y a pourtant des endroits sous la zone torride, où ils arrivent dans destemps différens. Il en faut dire autant du printemps & de l'automne, tant céleste que terrestre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terrestre différent du céleste, par rapport au temps de l'année, & que le plus souvent ils arrivent dans le même temps : on doit donc appeler *l'été*, *l'hiver*, &c. céleste, simplement *été*, *hiver*, &c. sans y ajouter le mot de *céleste*; mais quand on veut parler des *saisons* terrestres, il faut ajouter en les nommant, le mot *terrestre*, pour les distinguer de celles qu'on nomme simplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terrestre & la céleste.

L'été céleste d'un lieu est la *saison* dans laquelle le soleil approche le plus de son zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printemps est la *saison* qui est entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été; & l'automne se trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'est ainsi qu'il faut entendre ces quatre *saisons* dans tous les lieux; mais nous nous contenterons de remarquer ici que sous la zone tempérée & la zone glaciale, les quatre *saisons* célestes sont presque de la même longueur; & que sous la zone torride elles sont inégales, la même *saison* y étant différente selon les différens lieux.

La première partie de cette proposition est claire, parce que le soleil parcourt trois signes dans chaque *saison*; ainsi les temps seront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'est-à-dire que dans les lieux au nord, l'été est de 5 jours, & le printemps de 4

jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au sud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours sur le printemps, à cause de l'excentricité du soleil.

3°. Dans les lieux placés sous l'équateur, les *saisons* sont doubles; les deux étés sont fort courts, ainsi que les deux printemps qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printemps ont tout au plus 64 jours chacun, c'est-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'est-à-dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'est-à-dire près de quatre mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux sont proches de l'équateur, plus leur été est long, & leur hiver court; & l'automne & le printemps plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de six mois; & l'on peut calculer par les tables de déclinaison, la longueur de chaque *saison*.

Il seroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *saisons* arrivent sur la terre sous la zone torride, sous la zone glaciale, & sous la zone tempérée: Varenius vous en instruira complètement; je me borne à trois observations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la distance du soleil est si puissante, quand on la compare aux autres causes, que cette approche ou distance sont presque les seules choses qui régulent les *saisons*. En effet, dans la zone tempérée septentrionale, il y a printemps & automne quand le soleil parcourt les signes depuis le bélier par le cancer, jusqu'à la balance; car alors il est plus proche de ces lieux: ensuite allant de la balance au bélier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver; mais sous la zone tempérée méridionale c'est tout le contraire, & les autres causes ne détruisent jamais entièrement l'effet de celle-ci, comme elles font sous la zone torride.

2°. Cependant les *saisons* différent dans les divers endroits, de manière qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus

humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne différent jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver: car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns sont proches, les autres sont loin de la mer; il y a des terres sablonneuses, d'autres sont argilleuses.

3°. La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une *saison* humide, à-peu-près semblable à celle de la zone torride. Ainsi dans la partie du Guzarate, qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été se change en un temps pluvieux: cependant il y fait plus chaud, à cause de la proximité du soleil, que dans la partie sèche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, ne jugeons pas de l'hiver & de l'été, par la sécheresse & par l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *saisons* sont fort différentes, quoique ces pays soient à-peu-près sous le même climat. Par exemple, l'air n'est pas si froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y resserre point les bestiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie septentrionale de la zone tempérée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & presque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui est maintenant assez forte pour repousser les insultes des Tartares.

C'en est assez sur ce sujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cause des différentes *saisons* qui régissent sur notre globe, en trouvera l'explication claire & solide à l'article PARALLÉLISME de l'axe de la terre. D. J.)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poésie.*) les anciens avoient personnifié les *saisons*: les Grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec *ωρα* est du genre féminin. Les Romains qui appelloient les *saisons* *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient souvent par de jeunes garçons qui avoient des aîles, ou par de très-petits

enfants sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque *saison*. Le printemps est couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *saison*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruit & une grappe, ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chauffé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *saisons*, conviennent non-seulement au temps, mais aussi à toutes les parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *saisons* de l'année forment le sujet de la frise du couvercle de ce monument précieux. Elles y sont représentées sous autant de figures de femmes, que caractérisent la diversité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui sont devant elles. Le sculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contrastes, qui donne plus de force & plus de jeu à sa composition. Ainsi l'été & l'hiver, *saisons* diamétralement opposées par leur température, sont désignées par les figures des deux extrémités de la frise, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entr'elles sont le printemps & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies sont rangés de même.

Le première figure couchée de droite à gauche, représente l'été; elle est à demi-nue, elle est couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui sont entassés dans sa corne d'abondance; le génie qui est devant elle, en touche aussi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui est à l'autre extrémité couchée de gauche à droite, paroît sous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête

est même couverte avec un pan de sa robe ; les fruits sur lesquels elle étend la main , sont des fruits d'hiver ; le génie qui est devant elle n'a point d'ailes , & au-lieu d'être nud comme les autres , il est bien habillé ; enfin il tient pour tout symbole un lièvre , parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne.

L'automne est tournée du côté de l'été : elle est couronnée de pampre & de grappes de raisin ; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne ; & son petit génie en agence aussi dans sa corne d'abondance ; enfin elle est découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été , & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printemps est adossé à l'automne sous la figure d'une femme couronnée de fleurs ; la corne d'abondance que son génie soutient en est pleine aussi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver , est encore avec sa chaussure ; une partie de sa gorge est cachée , & elle n'en découvre que ce qui est du côté de l'été.

Toutes ces idées de sculpture sont fort ingénieuses ; mais les descriptions que les Poètes ont fait des *saisons* ne sont pas moins pittoresques. Lisez seulement pour vous en convaincre, celle d'Horace dans l'ode, *diffugere nives* ; elle est peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printemps qui est dans l'ode, *solvitur acris hiems* , mais elle est plus fournie de morale.

Frigora mitescunt zephyris: ver proterit æstas,

Interitura, simul

Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox

Brumâ recurret iners

Damnâ tamen celeres reparant cœlestia lunæ.

Nos ubi decidimus

Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus

Pulvis & umbra sumus.

« Les zéphirs succèdent aux frimats ; l'été
» chasse le printemps pour finir lui-même,
» si-tôt que l'automne viendra répandre ses
» fruits ; & l'hiver tout paresseux qu'il est ,
» remplacera bientôt l'automne. Cepen-
» dant les mois recommençant toujours
» leur carrière , se hâtent de réparer ces

» pertes , en ramenant tous les ans les
» *saisons* dans le même ordre. L'homme
» seul périt pour ne plus renaître. Quand
» une fois nous avons été joindre le pieux
» Enée , le riche Tullus , & le vaillant
» Ancus , nous ne sommes plus qu'ombre
» & que poussière , & nous le sommes pour
» - toujours. »

Proterit æstas interitura , ces expressions figurées sont énergiques , & font un bel effet dans la poésie lyrique , qui permet , qui demande cette hardiesse. L'année est ici dépeinte comme un champ de bataille où les *saisons* se poursuivent , se combattent , & se détruisent. D'abord victorieuses , ensuite vaincues , elles périssent & renaissent tour-à-tour ; l'homme seul périt pour ne plus renaître.

Chaque saison lui dit :

Nous sommes revenues ,

Vos beaux jours ne reviendront pas.

Enfin j'ai lu depuis peu un charmant poème anglois sur les *saisons* , dont M. Thomson est l'auteur. Le génie , l'imagination , les graces , le sentiment régner dans cet écrit , les horreurs de l'hiver même prennent des agréments sous son heureux pinceau ; mais ce qui le caractérise en particulier , c'est un fond d'humanité , & un amour pour la vertu , qui respirent dans tout son ouvrage. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE , (*Médecine.*) ce sont celles dont la température ne varie point , & qui ne promettent que des maladies d'une espèce favorable , & d'un pronostic aisé ; au-contre les *saisons* variables sont celles qui sont inconstantes , changeantes , & dont on ne peut porter un jugement assuré.

Les *saisons* de l'année & leurs vicissitudes occasionnent de grands changemens dans les maladies , comme Hippocrate l'observe , ce qui fait que l'on doit avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela est si vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent sur-tout à bien remarquer la différence des *saisons* , bien persuadés qu'elle influe infiniment sur le trai-

tement des maladies , comme sur les tempérémens.

L'astronomie & la connoissance de l'air & des *saisons* est donc utile au médecin pour bien des raisons ; 1^o pour connoître les causes des maladies & des différens symptômes ; 2^o pour se mettre plus au fait des différentes alérations que l'air peut produire sur les tempérémens ; 3^o pour savoir varier les remèdes , & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine constitution de la température des années & des *saisons*.

SAISON , (*Agricult.*) c'est une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laisse reposer les autres , ou qu'on les sème de menus grains. Les terres de France se partagent d'ordinaire en trois *saisons* ; une année on y sème du blé ; la deuxième année on y sème des menus grains ; la troisième on laisse reposer la terre. (*D. J.*)

SAITES , (*Hist. des Egyptiens.*) on appelle *saites* , les rois d'Egypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta dans la basse Egypte ; on en compte trois dynasties. La première fut établie par Bochoris , l'an du monde 3265 , & le 771 avant Jesus-Christ , & ne dura que 44 ans. La seconde eut pour chef Psammiticus , & commença l'an du monde 3308 , & le 727 avant Jesus-Christ ; elle continua sous cinq de ses successeurs , & finit sous Psamménitus , qui fut vaincu par les Perses 525 ans avant Jesus-Christ. La troisième fut renouvelée par Amyrtheus , l'an du monde 3626 , & le 412 avant Jesus-Christ , & ne dura que six ans, sous ce prince seul. (*D. J.*)

SAKARA , (*Géogr. mod.*) village d'Egypte , appelé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies est un grand champ sablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis ; du moins Pline dit que les pyramides sont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'est éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du sable tout-à l'entour , & ce sable est d'une si grande profondeur , qu'on ne peut trouver le terrain solide en fouillant. Les momies sont sous

deux des caves sous-terraines. *Voy. MOMIE.* (*D. J.*)

SAKEA , s. f. (*Antiq. persanes.*) fête considérable des Cappadociens , qui se célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil , en mémoire de l'expulsion des Sagues ; c'est le nom que les Persans donnoient aux Scythes. On solemnisoit la même fête en Perse , dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis ; on donnoit ce jour-là de grands repas , dans lesquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déesse en buvant sans ménagement. Ctésias , *Hist. de Perse* , liv. II, a parlé du *sakéa* des Persans , & Béroze appelle de même les saturnales qui se célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs ; dans cette fête on donnoit le nom de *zo-quane* à l'esclave qui y faisoit le personnage de roi.

Dion Chrysostome , *ort. iv. de reg.* parle vraisemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des sacs* : “ Ne vous souvenez-vous pas , dit-il , de la fête des sacs que les Perses célèbrent , & dans laquelle ils prennent un homme condamné à mort , le mettent sur le trône du roi , & après lui avoir fait goûter toutes sortes de plaisirs , le dépouillent de ses habits royaux , lui font donner le fouet , & le pendent. ”

Mais Strabon est celui de tous les anciens qui paroît nous ramener à la véritable origine de cette fête , & nous apprendre en même temps à quelle divinité elle étoit consacrée ; or comme il devoit être très-instruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette solemnité , étant né en Cappadoce , je vais rapporter ce qu'il en dit. “ Parmi les Scythes qui occupoient les environs de la mer Caspienne , il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Sagues ; ces Sagues faisoient des courses dans la Perse , & pénétoient quelquefois si avant dans le pays , qu'ils allèrent jusques dans la Bactriane & dans l'Arménie , & se rendirent maîtres d'une partie de cette province , qu'ils appellerent de leur nom *Sakasene* , d'où ensuite ils s'avancèrent dans la Cappadoce , qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célébroient

» une fête, le roi de Perse les ayant attaqués, les défît à plate-couture. Pour éterniser la mémoire de cette victoire, les Perses éleverent un monceau de terre sur une pierre, dont ils formerent une petite montagne, qu'ils environnerent de murailles, & bâtirent dans l'enceinte un temple, qu'ils consacrerent à la déesse Anaïtis, & aux dieux Amanus & Anaudratus, qui sont les génies des Perses, & établirent en leur honneur une fête appellé *saka*, qui se célèbre encore par ceux qui habitent le pays de Zéla, car c'est ainsi qu'ils nomment ce lieu. (D. J.)

SAKINAC, (Géogr. mod.) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, se décharge au fond de cette baie. (D. J.)

SAKIS, LES (Géogr. mod.) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; ils sont brutaux, voleurs, & bons chasseurs. (D. J.)

SAL, ILHA DO ou ILHA DO SALE, (Géogr. mod.) en françois *île de sel*, île d'Afrique, sur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-vert, entre lesquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au sud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle est toute pleine de marais salans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de sel qui s'y congele naturellement. La stérilité de son terroir est si grande, qu'on n'y voit que quelques arbrustes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamings, qui sont des oiseaux sauvages assez semblables aux hérons. *Latit. 16.* (D. J.)

SALA, LA (Géogr. mod.) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source dans l'Eichtelberg en Franconie, où sont aussi les sources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Misnie, arrose le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weissenfels, Mersbourg, Halle, Bernbourg, & se perd enfin dans l'Elbe, entre Dessau & Barbi, aux confins de la basse Saxe. (D. J.)

SALA, s. f. terme de Relation, nom

d'une oraison des Musulmans. Le vendredi, qui est le jour de repos des Turcs, ils font, sur les neuf heures du matin, une oraison de plus que les autres jours, & cette oraison s'appelle *sala*. Après cette oraison, les gens de condition s'amuseent aux exercices des chevaux, & les artisans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir.* (D. J.)

SALACER, s. m. (Mitholog.) les plus savans Mithologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, de *ling. latinâ, lib. IV*, lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend seulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (D. J.)

SALACIA, s. f. (Mitholog.) surnom latin d'Amphitrite, ainsi nommé de l'eau salée; d'autres en font une Néréïde, & d'autres une divinité de la mer. (D. J.)

SALACIA, (Géog. anc.) 1°. ancienne ville de l'Espagne lusitanique, au pays des Turdétains, selon Ptolomée, *l. II, c. 5*. Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cæto-brix. Ses interpretes croient que c'est Sétubal, & Clusius est de ce sentiment; mais d'autres savans croient que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cæto-briga ou Cæto-brix, & que *Salacia* est aujourd'hui *Alacer-do-sal*. Une inscription de Gruter, *p. 13, n°. 16*, montre que c'étoit un municipe; & Pline, *l. IV, c. 22*, l'appelle ville impériale, *Salacia, cognominata urbs imperatoria*.

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Espagne tarragonnoise. Antonin la met sur la route de Bragues à Astorga, à vingt mille pas de la premiere. (D. J.)

SALADE, s. f. (Cuisine & Méd.) on donne ce nom à toutes les herbes qui se mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en usage sont la laitue, la chicorée blanche & sauvage, le pourpier, la pimprenelle, le cresson, le cochlearia, le cerfeuil, l'estragon, & toutes les plantes anti-scorbutiques.

Les *salades* en général sont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remèdes pris en décoction, en infusion ou autrement, parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *salade*, redonnent de la vigueur à l'estomac, lui

rendent son ressort, & enfin servent à empêcher les irritations, les spasmes & les mouvemens convulsifs de ce viscere.

C'est pourquoi le vinaigre est si utile dans les hoquets, les affections nerveuses de l'estomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique musculuse. Mais il faut éviter de prescrire ce remede dans l'acescence des humeurs, & lorsque l'estomac est gorgé d'acide.

La *salade* de cresson, de chicorée sauvage, de cochlearia est la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un sel neutre, très-utile pour les tempéramens sanguins & humides.

SALADE, f. f. c'est, dans l'art militaire, une espece de casque léger, assez semblable au pot en tête. On lui donne aussi le nom de *bourguignote*. La *salade* étoit appelée *morion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Mont-luc, & les autres écrits militaires du même temps, qu'on donnoit le nom de *salades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainsi pour exprimer, par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poste ou dans un détachement, on disoit qu'on y avoit envoyé deux cens *salades*. (Q)

SALADIER, f. m. (*Gramm.*) plat de fayence ou de porcelaine, destiné à préparer & servir la *salade*.

SALADIER à jour, f. m. (*terme de Vanier.*) sorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec une anse & un petit couvercle. (D. J.)

SALADINE, adj. (*Jurisprud.*) Voyez ci-devant au mot DÎME, l'article DÎME SALADINE.

SALADO, EL RIO (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Espagne, dans l'Andalousie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & se perd dans la baie de Cadix; l'autre se jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (D. J.)

SALAGE, f. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) droit que quelques seigneurs ont de prendre une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passe chargé de sel dans leur seigneurie. (A)

SALAGOU, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source dans le diocèse de Lodeve qu'elle

arrose, & se perd dans la riviere de Lergue. (D. J.)

SALAGRAMAM, (*Hist. nat. & superst.*) c'est le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles fossiles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui se jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre, qui est réputée sacrée, est communément noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croient qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Vistnou, changé en ver, est cause de la figure qu'on y voit. Si l'on consulte le dessein qui nous est parvenu dans les lettres édifiantes, le *salagramam* n'est qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'amon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus superstitieux que physiciens, en distinguent différentes especes, consacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brame offrent des sacrifices de râclure de bois de santal à cette pierre divine, & lui font des libations. Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI, pag. 399.

Additions à l'article précédent. SALAGRAMAM, (*Hist. nat. Superstition.*) espece de caillou vermoulu, de la riviere Gandica. Cette riviere de l'Indoustan descend des montagnes au nord de Patna, & se jette dans le Gange près de cette ville. Le Gandica n'est pas moins sacré pour les Indiens que le Gange; l'un & l'autre ont été l'objet de leur poésie, & font le terme de leurs pèlerinages. Ce qu'il y a de singulier dans le Gandica, ce sont des cailloux qu'on dit être percés par un ver, lequel s'y loge, s'y roule, & forme en s'y roulant des figures orbiculaires qui ont quelque chose de surprenant. Les Indiens en font grand cas, ils les achètent fort cher, & en font commerce d'un bout de l'Inde à l'autre. Les brames les conservent dans des boîtes de cuivre ou d'argent, & leur font un sacrifice tous les jours. Il s'agit de démêler sur ce sujet le naturel & le mystique, le réel & la fable.

Le caillou percé de la riviere Gandica se nomme communément *salagramam*; ses différentes especes ont donné lieu à la quantité de noms différens qu'on lui donne: on en compte jusqu'à 60 qui ne sont guere connus

que des savans, & qu'il seroit assez inutile de détailler. Tous ces noms ont rapport aux fables, & sur-tout aux trois principales divinités de l'Inde. *Hirannia garbam*, matrice d'or, est une espece de *salagramam* qui a des veines d'or : elle appartient à Brama. *Chivanabam*, qui veut dire *nombril de Chivoudou*, est du ressort du dieu de ce nom ; ces deux divinités n'en ont que quatre chacun qui leur soient attribués. Les autres *salagramams*, à la réserve de deux, ont tous des noms de Vichnou & de ses métamorphoses.

Le *salagramam* est un caillou dur, poli, communément noir, quelquefois marbré, & de différentes couleurs, de figure ronde, oblongue, ovale, aplati quelquefois d'un côté ou même des deux. Ces cailloux se forment dans la rocaille des rives ou cascades du Gandica, d'où on est obligé de les extraire, en cassant la pierre qui les enveloppe, du moins en partie. Ils conservent la marque de leur position par un médiocre aplatissement d'un des côtés ; c'est dans l'eau ou à portée du flot qu'ils naissent. L'insecte qu'on y trouve est appelé *ver* ; dans la langue des Indiens on lui donne trois noms : *souvarnakitam*, le ver d'or ; *vajirakitam*, le ver de diamant ; & *præsarakitam*, le ver de pierre. Une fable qu'on débite vers le nord, porte que c'est une métamorphose du dieu Vichnou arrivée de la maniere suivante : Vichnou alla rendre visite à la femme d'un pénitent & la suborna ; le pénitent déshonoré se vengea par une malédiction conçue en ces termes : *puisses-tu naître ver, & n'avoir à ronger que la pierre*. La malédiction eut son effet ; ainsi naquit Vichnou.

On rapporte ailleurs d'une autre maniere la métamorphose de Vichnou : les trois divinités, Brama, Vichnou, Chivoudou, qui forment la fausse trinité des Indiens, ayant oui parler d'une danseuse nommée *Gandica*, non moins fameuse par sa douceur que par sa beauté, furent la voir, & mirent sa patience à l'épreuve par des manieres inciviles, & tout-à-fait propres à la fâcher. N'ayant pu altérer sa belle humeur, ils furent si contents de sa politesse, qu'après s'être fait connoître, ils lui promirent de naître d'elle tous les trois, & pour cet effet, ils la métamorphosèrent en riviere.

C'est la riviere Gandica, où ces trois divinités renaissent sous la forme du *salagramam*.

Ces deux fables conduisent par divers chemins au même point, qui est de faire l'apothéose de l'insecte, lequel se loge ou naît dans cette rocaille : faut-il le nommer ver ou poisson ? En s'écartant du système des Indiens, on croiroit plus volontiers que c'est un poisson, ou plutôt un coquillage, un limaçon ; on le conjecture de sa figure & de sa position, telle qu'on la voit sur les cailloux les plus distincts. La queue est au centre, le ventre dans la partie la plus évasée de son lit, la tête au bord, où l'insecte reçoit la nourriture que le flot lui apporte.

Dans l'espace qu'occupe le corps de l'insecte, on voit à distances égales des lignes profondes, paralleles, & régulièrement tracées, comme si elles partoient du centre à la circonférence, coupées cependant ou interrompues d'un orbe à l'autre. Les lignes sont la partie par laquelle l'animal tient à la pierre, & qui suppose que l'insecte a divers plis, ainsi que le ver & la chenille. L'opinion qui a cours parmi les Indiens, est que c'est un ver qui ronge la pierre pour s'y faire une loge ou pour s'en nourrir.

L'admiration est la mere de l'idolâtrie ; l'Indien qui examine peu & qui n'est rien moins que physicien, ayant remarqué dans ces cailloux des loges artistement travaillées, a donné de l'esprit à l'insecte. Il n'en faut pas davantage pour fonder l'apothéose parmi des gens superstitieux à l'excès : il leur a plu de faire disparaître le ver & d'y substituer leur idole. Quelques-uns parmi eux, sur-tout vers le nord, placent même à distances réglées les dieux subalternes du ciel de Vichnou ; les *douarapala* ou les portiers sont à l'entrée, & ainsi des autres.

Je ne voudrois pas nier absolument que la figure ou les cavités de certains cailloux qui paroissent rongées, ne fussent l'ouvrage de quelque ver ; mais ce ver doit être différent de l'insecte qui fait les orbes dont j'ai parlé, encore peut-on, ce me semble, expliquer ainsi la plupart des cavités irrégulières. Le *salagramam* étant uni étroitement au roc dans lequel il se forme, il est naturel que

que les pointes du roc entrant sans ordre dans le caillou qui croît avec lui, ces pointes concassées laissent le creux dont nous cherchons la cause.

Il y a aussi une espèce de *salagramam* appelé *chacrapani*, plat des deux côtés, qui a huit ou dix loges semblables sur une des faces, à distance égale, & parfaitement régulières. Je ne puis douter qu'il n'y ait eu un petit poisson, mais différent de ceux qui sont disposés en limaçon; ainsi le *chacrapani* fera un coquillage pierreux ou pétrifié. Cependant il ne diffère pas du marbre par la couleur & la dureté. Pourquoi les autres *salagramans* ne seroient-ils pas de même des coquillages?

J'ai vu sur les rochers de l'Isle de France des coquillages qui, sans ressembler aux *salagramans*, peuvent nous aider à les faire connoître. C'est un assemblage de petites loges dans le creux ou sur les pointes des rochers battus par la vague. Chaque loge est une coquille, & toutes ensemble font un bloc qu'on appelle, ce me semble, *le bouquet de mer*. Le poisson s'y nourrit de la graisse de la mer, ou de l'eau filtrée au travers d'une peau qui couvre la surface, à-peu-près comme les coquillages qui s'attachent au gouvernail du vaisseau: ce bloc de coquillages, qui n'en font qu'un, a quelque rapport au *chacrapani* décrit ci-dessus; il est enchâssé dans la pierre, qu'il faudroit casser pour l'en extraire. Se pétrifie-t-il avec le temps? c'est ce que je ne puis décider; mais s'il se pétrifioit, on pourroit en faire une nouvelle espèce de *salagramam*.

Parmi les *salagramans*, celui qui est de la première grandeur, & appelé *anantemourti*, est rare & précieux; on le conservoit dans une boîte d'argent. La figure du limaçon y est si distincte, tant au-dessus qu'au-dedans, qu'il prouve seul l'explication que j'en ai donnée. Le *gopalamourti*, est le second ou de la seconde grandeur; il n'a qu'une loge & n'avoit qu'un limaçon. Le *chivanabam* est le plus rond; il est distingué par une figure circulaire que les Indiens appellent *nombril*. Je n'en ai vu qu'un de cette espèce & je ne puis l'expliquer; à moins de dire que c'est un caillou enchâssé par la partie qu'ils appellent *nombril*, dans

Tome XXIX.

un creux circulaire du roc où il s'est formé. Ce qui paroît inégal & rongé tout autour, peut être l'effet des inégalités de la pierre qui l'environnoit. Je ne vois pas par quel art un ver formeroit un rond si régulier, & comment en rongant la pierre inégalement, il seroit attentif à ne pas endommager le cercle qui fait la rareté du caillou. Le quatrième, ou le *salagramam* de la quatrième grandeur, a sur le côté plat la figure de limaçon fort bien gravée; on pourroit même croire, après avoir vu le caillou, que le limaçon marche en portant sa maison sur le dos. Le cinquième, qui est le plus petit, est nommé *cacha mourti*; il a deux loges & un lien par lequel elles communiquent.

Le sacrifice que les brames font au *salagramam*, consiste à y appliquer la raclure de bois de sandal, dont ils ont coutume de s'orner eux-mêmes, à le remplir ou frotter d'huile, à le laver, à faire dessus des libations, à lui donner une espèce de repas d'une composition de beurre, de caillé, de lait, de sucre & de figues bananes, appelée *panchamroutam*, ou *l'ambrosie des cinq mets*. Ils accompagnent la cérémonie des paroles du vedam à l'honneur de Vichnou, parmi lesquelles ils lui adressent celles-ci: *divinité à mille têtes, à mille yeux, à mille pieds*, peut-être par allusion à la quantité de loges, de trous & de lignes qu'on voit dans quelques *salagramans*. *Recueil des lettres curieuses & édifiantes.*

SALAIRE, f. m. (*Gramm.*) est un paiement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en considération de son industrie, ou en récompense de ses peines & des services qu'il a rendus en quelque occasion. Il se dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercénaires pour leur travail.

SALAIRE, porte, (*Antiq. rom.*) *Salaria*; une des portes de l'ancienne Rome, ainsi nommée parce que c'étoit par-là que le sel entroit dans la ville; on l'appelloit autrement *Quirinale, Agonale & Colline.* (*D. J.*)

SALAISON, f. f. (*Commerce.*) ce mot se dit des choses propres à manger qui se salent avec du sel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne se corrompent; ainsi l'on dit faire la *salaison* des harengs,

D d d d d

des faumons, des morues, des maquereaux, des sardines, des anchois. *Trévoux.* (D. J.)

SALAMANDRE, f. f. (Zoologie.) reptile assez semblable au lézard, & qui vit sur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, espèces d'animaux les plus accrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaisirs, attirent au contraire les regards des Physiciens, avides de s'instruire jusques dans les plus petits sujets de l'infinie variété du mécanisme de la nature. Grace à leurs recherches, les *salamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la classe des reptiles ont été dépouillées des singulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur & sont devenues en même-temps un objet de curiosité. Justifions ces deux vérités par les observations de MM. Duverney, Maupertuis, du Fay & Wurfbanius.

Division des salamandres en terrestres & aquatiques. Tous les auteurs ont rangé les *salamandres* sous les deux classes générales de *terrestres* & d'*aquatiques*; mais cette distinction paroît peu juste, parce que ces animaux sont réellement amphibies, & ne peuvent être appelés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que sur terre; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terrestres, lorsqu'on les ôte de l'eau; & celles qu'on trouve sur terre vivent communément dans l'eau, lorsqu'on les y met; mais les unes & les autres semblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puisse s'en rencontrer qui soient uniquement terrestres; mais c'est ce dont aucun naturaliste n'a donné jusqu'à ce jour des expériences décisives. De plus, on est tombé dans deux excès opposés; de ne pas assez distinguer des espèces différentes, ou de les trop multiplier. Il est vrai qu'il est difficile de statuer le nombre des espèces de *salamandres*, parce que le sexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & que pendant presque toute l'année on en trouve de tous les âges. La division faite par M. du Fay, des *salamandres* qu'on nomme *aqua-*

tiques en trois espèces; cette division, dis-je, péche en ce qu'elle n'est que particulière à une certaine étendue de pays; c'est pourquoi sans rien statuer sur une énumération dont la fixation nous manque encore, il nous suffira de décrire la *salamandre* commune, que tout le monde connoît & qui se trouve par-tout.

Description générale de la salamandre commune. Elle est longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un lézard, si ce n'est que le corps est plus gros, & que la queue est plate; sa peau n'est point écailleuse comme celle du lézard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle est brune sur le dos, jaune sous le ventre, & toute parsemée de bandelettes ou taches noires; ces taches sont peu apparentes sur le dos, mais très-distinctes sur le ventre, à cause de son jaune orangé.

Sa tête est plate & large comme celle de la grenouille; sa gueule est fort grande, garnie de petites dents; ses yeux sont assez gros & saillans. On voit au-dessus de la mâchoire supérieure deux très-petites ouvertures qui sont les narines; ses pattes sont brunes par-dessus, jaunes par-dessous, & semées de taches noires comme le reste du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derrière en ont cinq. Sa queue, qui est environ longue comme la moitié de son corps, ressemble à celle du lézard, si ce n'est qu'elle est plus grosse & plus charnue.

On en peut distinguer le sexe à la vue. On ne peut pas facilement distinguer le sexe par les parties extérieures de la génération; elles sont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inspection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques sensibles qui distinguent les mâles. La plupart des auteurs les ont prises pour des marques caractéristiques d'espèces différentes, & en ont ainsi multiplié le nombre par de faux signes.

Les mâles ont sur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une scie, qui prend son origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & se termine à l'extrémité de la queue; elle est plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue, mais elle

élargit tellement la queue, que les mâles paroissent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui désigne les mâles est une bande argentée qui est de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant jusqu'au bout. Cette bande est moins marquée lorsque les *salamandres* sont jeunes; mais elle devient plus sensible au bout de quelque temps, elle ne se voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des salamandres. On trouve par-tout des *salamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruisseaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles sortent quand il pleut, soit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les insectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi noyés, &c. Au reste il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du lézard; elles sont au contraire, paresseuses & tristes.

De la rosée & du lait qui suinte de leur peau. Quoique leur peau soit quelquefois sèche comme celle du lézard, elle est le plus souvent enduite d'une espèce de rosée qui la rend comme vernie, sur-tout lorsqu'on la touche, elle passe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il se filtre sous le cuir une espèce de lait qui jaillit assez loin lorsqu'on presse l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont plusieurs sont sensibles à la vue sans le secours de la loupe, sur-tout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la première liqueur qui sert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroisse qu'un vernis transparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons; mais répandue en gouttes si fines & en si petite quantité, qu'il ne paroît point de sa blancheur ordinaire.

Ce lait ressemble assez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il est d'une âcreté & d'une stipticité insupportable; & quoique mis sur la langue, il ne cause aucun mal durable; on croi-

roit voir une pliffure à l'endroit qu'il a touché: certains poissons ont mérité le nom d'*orties*, par la ressemblance qu'ils ont avec cette plante lorsqu'on la touche. Notre *salamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, si son lait étoit aussi corrosif, pris intérieurement; cependant lorsqu'on écrase ou qu'on presse ce reptile, il répand une singulière & mauvaise odeur.

Description anatomique de la salamandre. Mais ce ne seroit point connoître la *salamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'instruire, entrer dans les détails anatomiques de la structure des parties qui distinguent les deux sexes. Quoique le mystère de la génération soit des plus cachés chez ces sortes d'animaux, cette obscurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Physiciens, pour décider s'ils sont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *salamandre* se dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la dissequé lorsqu'elle vient de s'en dépouiller, il est impossible de détacher de son corps une autre pellicule; si elle est prête à la quitter, elle s'enlève très facilement. Cette peau étant vue au microscope, paroît n'être qu'un tissu de très-petites écailles, ou plutôt l'enveloppe des mammelons du cuir; au-dessous de cette peau on trouve le cuir qui est assez solide, & on le détache des muscles auxquels il est adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muscles distincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, font les parties latérales; ayant détaché ces muscles, on découvre le péritoine, qui est adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde semble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur est au-dessus du foie, & appliqué immédiatement sur l'œsophage.

Le foie est très-grand, & séparé en deux lobes; sous le lobe droit est la vésicule du fiel, qui n'est attachée que par son canal; elle est transparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-dessous du foie on voit quelques replis des intestins; les sucs gras-

qui sont d'un jaune orangé , & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogastre on trouve la vessie adhérente au péritoine par un petit vaisseau ; si on la souffle par l'anus ou le canal commun , on voit qu'elle est en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie , deux especes de vessies remplies d'air ; elles sont très-minces , longues , & finissant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroissent lorsqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui sont plus cachées ; le foie & les intestins étant ôtés ou éloignés de leur place , on verra que les sacs graisseux sont séparés en plusieurs lobes , & entourés d'une membrane très-déliée , parsemée de vaisseaux sanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles ; & aux enveloppes des testicules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la salamandre mâle. Pour suivre d'abord l'anatomie du mâle , on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs , qu'on peut appeller *canaux déférents* , qui sont plusieurs plis & replis ; ils se terminent en devenant à rien par leur partie supérieure , dans la membrane qui les attache , & aboutissent vers l'anus , à l'extrémité d'un petit faisceau de filets blancs , qu'on peut regarder comme les vésicules féminales. Ce petit faisceau remonte le long du canal déférent & les reins , & a environ six à sept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les testicules de cet animal. Le plus souvent il n'y en a que deux , qui sont d'un blanc jaunâtre , de la forme d'une petite fève , assez longs , & ayant chacun une espece de petite glande plus blanche , & presque transparente , appliquée sur la partie supérieure ; en sorte qu'elle semble ne faire qu'un corps avec le testicule , & qu'elle n'en est distinguée que par la couleur. Quelquefois les testicules sont en forme de poire assez irrégulière , & dont la pointe est tournée vers le bas. Assez souvent ils sont joints l'un à l'autre par une espece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve distinctement quatre testicules , dont les deux inférieurs sont plus petits que les supérieurs. On remarque cette variété dans les différens

âges & les différentes especes de *salamandres* mâles.

Le partie supérieure de chaque testicule est attachée au sac pulmonaire vers le milieu de sa longueur par un petit vaisseau ligamenteux ; ou plutôt ce petit vaisseau ne fait que passer dans la membrane qui attache le sac pulmonaire , & va se perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent se trouve vers l'anus ; dans cet endroit est un corps cartilagineux , long d'environ deux lignes , en forme de mitre , qui selon toutes les apparences , tient lieu de verge à cet animal ; car il est vraisemblable que la *salamandre* s'accouple réellement , quoiqu'aucun physicien n'ait peut-être pas encore vu cet accouplement ; mais ce qui doit persuader qu'il se fait , c'est que les *salamandres* sont vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vu une faire trente-quatre petits tous vivans ; & M. Maupertuis assure avoir vu une fois dans une *salamandre* quarante-deux petits , & dans une autre cinquante-quatre , presque tous vivans , aussi bien formés & plus agiles que les grandes *salamandres*. Celui qui feroit une distinction & qui diroit que les *salamandres* terrestres sont vivipares , & par conséquent se doivent accoupler ; mais que les aquatiques sont ovipares , & frayent seulement à la maniere des poissons , on pourroit lui répondre que les organes paroissant les mêmes dans les unes que dans les autres , il y a apparence que la génération se doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la salamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle , des différences très-sensibles , & les organes très-distingués ; en ouvrant la capacité du ventre , on découvre les ovaires & les sacs graisseux. Lorsqu'on a enlevé les sacs graisseux , l'on voit que les ovaires sont composés de plusieurs lobes , renfermés par une même membrane , qui les separe entr'eux , & les attache aux sacs graisseux , aux trompes , aux sacs pulmonaires. Cette membrane est toute parsemée de vaisseaux sanguins , qui se partagent en de très-petites branches , sur la surface des ovaires. Les œufs ne sont point flottans dans la capacité de l'ovaire , mais ils y adhèrent.

rent intérieurement, & vraisemblablement passent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faisant plusieurs plis & replis, elles se terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité supérieure, une espèce d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorsqu'ils sont entrés dans les trompes, ils acquièrent beaucoup plus de grosseur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorsqu'ils sont arrivés à l'extrémité inférieure, ils sortent par le canal commun.

Les trompes sont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaisse, trouble, jaunâtre, en assez grande quantité, & qui ne sort point par le canal commun. Est-ce cette matière visqueuse qui entoure les œufs, & qui sert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes se terminent avec le rectum, & le col de la vessie, dans un gros muscle, auquel est attachée l'extrémité des reins qui adhèrent aux trompes, dans presque toute leur longueur; de sorte qu'en enlevant ce muscle, on enlève en même temps les reins, les trompes, l'intestin & la vessie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce sont les trompes qui en servent, puisqu'on y trouve quelquefois des petits tout formés.

La salamandre n'est ni dangereuse, ni vénimeuse. Parlons maintenant des propriétés attribuées faussement à la *salamandre*, & de celles qu'elle possède réellement.

Les anciens, & plusieurs naturalistes modernes, ont regardé la *salamandre* comme un animal des plus dangereux; si on les en croyoit, des familles entières sont mortes, pour avoir bu de l'eau d'un puits où une *salamandre* étoit tombée. Non-seulement, ajoutent-ils, sa morsure est mortelle, comme celle des vipères, mais elle est même plus vénimeuse, parce que sa chair, réduite en poudre, est un poison, au lieu que celle de la vipère est un remède.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, jusqu'à ce que des physiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expresses. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates,

par des *salamandres* choisies; ils leur ont fait avaler des *salamandres* entières, coupées par morceaux, hachées, pulvérisées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *salamandres*. Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de son poison dans des plaies faites à dessein; & néanmoins, aucun accident n'est survenu de tous ces divers essais. En un mot, non-seulement la *salamandre* n'est plus un animal dangereux, de la morsure duquel on ne peut guérir, c'est au-contraire l'animal du monde le moins nuisible, le plus timide, le plus patient, le plus sobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents sont petites & serrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, si la *salamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inspiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui supposoit, elle excitoit dans l'esprit d'autres personnes une espèce d'admiration, par la propriété singulière dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célèbres devises que tout le monde connoît; celle d'une *salamandre* dans le feu qu'avoit prise François I, avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame insensible à l'amour, avec ce mot espagnol, *mas yelo que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *salamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuse qu'en paroisse l'histoire, elle s'étoit si bien accréditée parmi les modernes, sur des mauvaises expériences, qu'on a été obligé de les répéter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il soit au physicien, de faire une expérience ridicule; c'est pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions consacrées par des siècles: M. de Maupertuis a donc jetté plusieurs *salamandres* au feu: la plupart y périrent sur le champ; quelques-unes eurent la force d'en sortir à demi-

brûlées , mais elles ne purent résister à une seconde épreuve.

Cependant il arrive quelque chose d'assez singulier lorsqu'on brûle la *salamandre*. A peine est-elle sur le feu , qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé , qui se raréfiant à la chaleur , ne peut plus être contenu dans ses petits réservoirs ; il s'échape de tous côtés ; mais en abondance sur la tête , & sur tous les mamelons , & se durcit d'abord , quelquefois en forme de perles.

C'est cet écoulement qui a vraisemblablement donné lieu à la fable de la *salamandre* ; toutefois il s'en faut beaucoup que le lait dont il s'agit ici , sorte en assez grande quantité pour éteindre le moindre feu ; mais il y a eu des temps où il n'en falloit guere davantage , pour faire un animal incombuftible. Ainsi , l'on auroit dû se dispenser de rapporter dans les *Transaâions philosophiques* , n^o. 21 , & dans l'abrégé de Lowthorp , vol. II , p. 86, la fausse expérience du chevalier Corvini , faite à Rome , sur une *salamandre* d'Italie , qui se garantit , dit-on , de la violence du feu deux fois de suite ; la seconde fois pendant deux heures , & vécut encore pendant neuf mois depuis ce temps-là. Les ouvrages des sociétés , & sur-tout des sociétés de l'ordre de celles d'Angleterre , doivent avoir pour objet de nous préserver des préjugés , bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-seulement les *salamandres* ne vivent pas dans le feu , mais tout au contraire , elles vivent ordinairement , & pendant assez long-temps , dans l'eau qui s'est glacée par le froid. A mesure que l'eau dégele , on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire , parce qu'elles en avoient fait une plus grande provision dans leurs poumons , tandis que l'eau se geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces , tirées des glaciers , des grenouilles qui vivoient encore : on rapporte aussi dans l'histoire de l'*acad. des Sciences* , année 1719 , qu'on a vu dans le tronc bien sec d'un arbre , un crapaud très-vivant , & très-agile. Si ces deux derniers faits , qui sont peut-être faux , se trouvent un jour confir-

més , cette propriété seroit commune à ces différens animaux.

Elle subsiste long-temps sans manger. Les *salamandres* peuvent vivre plus de six mois sans manger , comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'est pas qu'il eût dessein de les priver d'alimens , pour éprouver leur sobriété , mais il ne savoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles se font quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes , ou de la plante nommée *lentille aquatique* , ou de ce frai de grenouille , dont naissent ces petits lézards noirs , auxquels on voit pousser les pattes dans le temps qu'ils ne sont pas plus gros que des lentilles , mais tout cela , elles le prenoient sans avidité , & s'en passoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *salamandres* qui sont dans l'eau , de quelque âge & de quelque espece qu'elles soient , changent de peau tous les quatre ou cinq jours au printemps & en été , & environ tous les 15 jours en hiver , ce qui est peut-être une chose particuliere à cet animal ; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour se dépouiller , & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres , qui sont très-minces , flottantes sur l'eau. Cette peau étendue sur un verre plan , & vue au microscope , paroît transparente , & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *salamandres* un accident particulier : il leur reste à l'extrémité d'une patte , un bout de l'ancienne peau , dont elles n'ont pu se défaire : ce bout se corrompt , leur pourrit cette patte , qui tombe ensuite , & elle ne s'en porte pas plus mal ; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouïes qui s'effacent au bout d'un certain temps. Dans un certain temps de l'âge d'une *salamandre* , on lui voit , lorsqu'elle est dans l'eau , deux petits pennaches , deux petites houpes frangées , qui se tiennent droites , placées des deux côtés de sa tête , précisément comme le sont les ouïes des poissons ; & ce sont en effet des ouïes , des organes de la respiration ; mais ce qui est très-singulier , au bout de trois semaines , ces organes s'effacent , disparaissent , & n'ont par conséquent plus de fonction. Il semble alors que les *salamandres* fassent plus

d'effort pour sortir de l'eau, qui ne leur est plus si propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conservé pendant plusieurs mois, après la perte de leurs ouïes, dans de l'eau où il les avoit mises. Il est vrai qu'elles paroissent aimer mieux la terre, mais peut-être aussi cette nouvelle eau leur convenoit - elle moins que celle où elles étoient nées. Le lézard est le seul animal que l'on sache, qui perde ses ouïes de poisson; mais il les perd pour devenir grenouille, & en se dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ses ouïes étoient attachées; ce qui est bien différent de la *salamandre*.

Elle périt si on lui jette du sel sur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrêmement dure, on a trouvé le poison qui leur est mortel, c'est du sel en poudre. Wurfainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a, pour les tuer, qu'à leur jeter du sel pulvérisé sur le corps: on voit assez, par les mouvemens qu'elles se donnent, combien elles en sont incommodées; il sort de toute leur peau cette liqueur visqueuse, qu'on a cru qui les préservoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'histoire naturelle des salamandres demande de nouvelles recherches. La *salamandre* pourra sans doute fournir encore un grand nombre d'observations, & il y en avoit plusieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après sa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il qui nous sont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel est, par exemple, celui de sa génération; s'il y a des *salamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas aussi d'ovipares? Des physiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres disent avoir vu des *salamandres* frayer à la manière des poissons.

La salamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la science hermétique. Au reste, il n'étoit guère possible que la célébrité de cet animal ne vint à fournir des termes au langage des alchimistes & des chimistes, & c'est ce qui est arrivé. Ainsi, dans la philosophie hermétique, la *salamandre qui est conçue & qui vit dans le feu*, dé-

note ou le soufre incombustible, ou la pierre parfaite au rouge, qui sont autant de mots inintelligibles. En chimie, le sang de la *salamandre* désigne les vapeurs rouges, qui, dans la distillation de l'esprit de nitre, remplissent le récipient de nuées rouges; ce sont les parties les plus fixes & les plus fortes de l'esprit; mais ce terme offre une chimère; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la distillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui se sont imaginés que la *salamandre* n'étoit pas sans quelque vertu médicinale, les uns l'ont mise au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ses cendres pour la cure des ulcères scrophuleux, en en soufroyant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulsion des dents; mais il est inutile de faire une liste de puérités.

Auteurs. Ce n'est pas Aldrovandi, Gesner, Rondelot, Charlton, Jonston, &c. qu'il faut lire sur la *salamandre*; c'est Wurfainius (*Jok Pauli*) *salamandrologia*, Norib. 1683, in-4° avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui sont dans le recueil de l'acad. des Sciences, année 1727 & 1729. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se sont servis de ce nom pour désigner l'*amiante*, à cause de la propriété qu'il a de ne souffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *salamandra lapidea*. Voyez LIN FOSSILE & AMIANTE.

SALAMANDRE de pierre, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom d'*amiante* ou de *lin fossile*.

SALAMANDRE, f. f. *salamandra*, æ. (*terme de Blason*) espèce de lézard qui a le dos arrondi, le col long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pattes assez semblables à celles du grifon.

La *salamandre* paroît de profil dans l'écu, posée au milieu d'un feu ardent, & environnée de hautes flammes; elle a la tête contournée; sa queue est levée sur le dos.

On ne nomme les flammes que lorsqu'elles sont d'un autre émail que la *salamandre*.

Ce qui a fait croire aux anciens que la salamandre vivoit dans les flammes, c'est qu'elle jette une écume si froide, qu'elle éteint le feu quand il n'est pas trop violent.

Despieres de Brécourt, à Paris; *d'or à la salamandre de gueules, accompagnée de trois croisettes de sinople.*

De Jobelot en Franche-Comté; *de sable à la salamandre couronnée d'or dans des flammes de gueules. (G. D. L. T.)*

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la rivière de Tormes, qu'on y passe sur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle est à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-ouest de Madrid. *Long. suivant Harris, 18. 22. 45. lat. 42. 12.*

C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, ornée d'églises magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouissent de grands privilèges. Les couvents y sont nombreux & très riches, sur-tout ceux de Saint Dominique, de Saint François, & de Saint Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduisoit à Mérida, & de là à Séville; ce chemin fut réparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæsar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. cos. iij. restituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé sur la fin du vij siècle, & détruit sous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui sur deux cens quarante paroisses, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'université de *Salamanque*, la plus fameuse de toute l'Espagne, fut fondée par Ferdinand III vers le milieu du xiiij siècle, des débris de celle de Palencia. Elle est composée, dit-on, de quatre-vingt professeurs, qui ont chacun mille écus de pension. Le recteur de cette université jouit de grands privilèges, & est assis sous un dais dans les assemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'université, est toujours ecclésiastique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'uni-

versité est riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richesses & de splendeur apparentes, il ne sort pas de cette université un seul savant connu dans le reste de l'Europe; toutes les sciences qu'on y cultive, se bornent au droit canon, à la théologie, & à la philosophie scholastique; on enseigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique; & celle de Jean Scot, le docteur subtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la sainte Vierge. La bibliothèque de cette université est presque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent sont tout enchaînés.

Aguirre, (Josep Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins, naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une histoire des conciles d'Espagne; 2°. une collection des conciles de la même nation; 3°. une philosophie scholastique, en 3 vol. in-folio; 4°. une défense de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique & politique. C'est cette défense qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans sa collection des conciles d'Espagne, il y a joint plusieurs dissertations pour soutenir les fausses décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cause insoutenable. Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, f. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Asie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, sous le nom d'Astarté. Voyez Saumaïse, sur Lampridius, cap. vij de la vie d'Héliogabale, & Selden, de diis Syriis Syntagm. II c. jv. (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Perse, sur la rive orientale du Tigre, à une journée de Mosal, en descendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe faronique, vis-à-vis d'Eleusine. Scylax dit, dans son périple: "Tout près de
" ce

ce temple d'Eleusine , est *Salamine* , île , ville & port. » La longueur de cette île , selon Strabon , l. IX , étoit de soixante & dix ou quatre-vingt stades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île , & cette ville a été double ; l'ancienne étoit au midi de l'île , du côté d'Engia , & la nouvelle étoit dans un golfe & sur une presqu'île du côté de l'Attique. Seneque , dans ses *Troades* , v. 844 , lui donne le surnom de *vera* , la vraie *Salamine* , pour la distinguer de celle de Cypre , bâtie ensuite par Teucer , sur le modèle de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon , l. VIII. nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras* , *Cichria* , & *Pityusa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros , le troisième vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'est point de voyageur un peu curieux qui se trouvant dans le parage de cette île , *sinus Salaminiacus* , ne veuille la parcourir , parce qu'elle fut autrefois un royaume , dont Télamon & Ajax qui y naquirent , portèrent la couronne ; parce qu'elle est fameuse par la déroute de la nombreuse flotte de Xerxès , victoire de Thémistocle à jamais mémorable ; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide , dans la soixante-quinzième olympiade.

2° *Salamine* , ville de l'Asie mineure dans l'île de Cypre ; c'est la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire , ode 7 , l. I :

*Nil desperandum , obside Teucro ;
Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina futuram.*

« Teucer est à votre tête , il est votre garant ; ne désespérez de rien. Apollon , toujours infailible dans ses oracles , nous offre une seconde patrie dans une terre étrangère ; il nous y promet une autre *Salamine* , qui balancera un jour la gloire de celle que nous quittons. »

Teucer banni de son pays , prit son parti en homme de cœur , & il n'eut pas sujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduisit en Cypre , grande île au fond de la Méditerranée ; Bélus qui en étoit le maître , lui

Tome XXIX.

permit de s'y établir ; il y bâtit la nouvelle *Salamine* , qui fut capitale d'un petit royaume , où la postérité régna depuis pendant plus de huit cents ans jusqu'au court règne d'Evagoras , dont on lit l'éloge dans Isocrate.

Scylax , dans son périple , donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hiverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cents stades de *Citium*. Son église étoit fort ancienne ; S. Paul y vint avec saint Barnabé , & y convertit Sergius , *act. xiiij* , v. 5 ; aussi cette église se vançoit-elle de posséder le corps entier de S. Barnabé , & de n'être pas moins apostolique qu'Antioche : elle gagna son procès sur ce point au concile de Constantinople.

La ville fut ensuite nommée *Constantia* ; & c'est sous ce nom qu'elle est qualifiée *métropole de l'île de Chypre* , dans les notices d'Hiérocles & de Léon le sage : le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Constantia* , car il s'appelle *Porto-Constanza*.

Sozomène , (*Hermias*) savant historien ecclésiastique du cinquième siècle , étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquenta long-temps le barreau à Constantinople , & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reste de lui une histoire ecclésiastique en grec , depuis l'an 324 jusqu'à l'an 439. On trouve dans cette histoire , imprimée au Louvre , l'usage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers siècles de l'église.

Mais c'est dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique , qu'Euripide vit le jour l'an premier de la soixante-cinquième olympiade , un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier , puisque le génie annoblit tout ? Il apprit la rhétorique sous Prodicus , la morale sous Socrate ou sous un autre philosophe , & la physique , sous Anaxagoras ; & quand il eut vu les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire , il s'appliqua tout entier à la poésie dramatique , & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale & de la physique : ses ouvrages témoignent tout le contraire ; &

E e e e

même il fit souvent paroître dans ses pièces, qu'il suivoit les opinions de son maître Anaxagoras.

Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées & pendant sa vie & après sa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poètes tragiques. Il fut nommé le philosophe du théâtre par les Athéniens. Vitruve le dit positivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Eusebe, le témoignent aussi.

Je n'ignore pas que les critiques sont fort partagés sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Chacun de ces poètes a des partisans qui lui donnent la première place; il se trouve aussi des connoisseurs qui ne veulent rien décider: Quintilien semble choisir ce parti; cependant il est aisé de voir qu'à tout prendre, il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit assez bien, sans juger ce grand procès, que Sophocle représente les hommes tels qu'ils devoient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'il sont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majesté & dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang.

Ceux qui croient que si les poètes de Rome n'ont guère parlé d'Euripide, qui est à cause que les syllabes de son nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraisemblable. Le dieu même de la poésie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux lois de la quantité: il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexamètre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de sorte que s'il n'eût su faire que des vers hexamètres, il auroit fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla le rang entre trois illustres personnages. Voici cette sentence célèbre, que Suidas nous a conservée, au mot σοφός.

Σοφός Σοφοκλῆς, σοφωτέρως κ' Εὐριπίδης.

Ἄνδρῶν δ' ἅπᾶντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques signifient: » So-

» phocle est sage, Euripide l'est encore plus; mais le plus sage de tous les hommes c'est Socrate. » C'est ainsi que la prêtresse de Delphes se vit obligée de déroger à la coutume d'user de l'hexamètre, parce que la nécessité n'a point de loi. Euripide & Socrate sont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muses en corps ne sauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poètes de la cour d'Auguste, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexamètres, & qu'à cause de cette impossibilité, il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyoit au-dessous de lui: mais les lois de la prosodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raison & de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal: « Combien la rime a-t-elle engagé de gens à mentir! »

Tout le monde fait le service singulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux soldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abusèrent de leur avantage avec la dernière cruauté; mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Plusieurs qui après s'être sauvés de la bataille ne savoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une ressource en chantant les vers de ce poète.

Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoissance de ce que ses vers leur avoient sauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien poursuivi par des pirates, tâchoit de se sauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permission qu'après qu'on eut su qu'il y avoit

des personnes sur ce bâtiment qui savoient des vers d'Euripide : il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savoient. Cette seule question signifie plus que je ne saurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un sentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces misérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ses vers avoient changé leur mauvais destin, & leur avoient plus servi que s'ils avoient eu un passe-port signé de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide : mais que dirons-nous des Siciliens de ce temps-là ? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens ? Le mal est qu'un si bel exemple n'a point eu de suite, & qu'aujourd'hui telles histoires ne passeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appelée *mensongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuse, néanmoins elles remporteroient le prix assez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du sort des pieces. On peut voir dans Elien, *var. histor. l. II, c. viij*, quelle est son indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorsqu'on célébra la quatre-vingtième olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui causa peut-être moins de chagrin que les satyres & les railleries d'Aristophane, qui se plaisoit à le mal-traiter dans ses comédies; mais Socrate n'assistoit qu'aux seules pieces d'Euripide.

S'il a introduit sur la scene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, & il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'effaçoit point la note des médisances d'Aristophane, qui faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en soit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & se retirer à la cour d'Ar-

chélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les savans, & les attiroit par ses libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier ministre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince, à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizième olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que sa tombe étoit en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la suite sur le tombeau de ce poëte; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille chose fut arrivée.

Les Athéniens envoyèrent une ambassade en Macédoine pour avoir ses os, & ne purent les obtenir; mais ils lui dresserent un superbe cénotaphe, qui subsistoit encore du temps de Pausanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de sa mort. Un de ses amis nommé *Philémon* en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conservent le sentiment, comme quelques-uns l'assuroient, il se pendroit pour aller jouir de la vue d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit composées, il ne nous en reste que dix-neuf, dont les éditions les plus estimées sont celles d'Alde en 1503, *in-8°*; de Plantin, en 1571, *in-16*; & de Paul Etienne, en 1604, *in-4°*. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in-folio*, le docte Josué Barnès. Il a joint dans cette édition des scholies; il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-dessus de celle de Thomas Magister.

Les pieces d'Euripide sont pleines de sentences d'une excellente morale: autant de vers, autant de maximes, selon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illustre orateur eût toujours Euripide dans sa poche? les assassins qui le poursuivoient & qui le tuerent, le trouverent lisant dans sa litieré la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques: on a trouvé nommément

que son Hécube philosophe jusqu'à l'excès & à contre-temps.

Il y a plus ; toutes ses maximes n'étoient pas bonnes : il en débita une sur la religion du serment , qui parut si cavaliere , qu'on lui en fit un procès , dont il ne se tira que par un conflit de juridiction. Il introduit Hippolyte armé d'une restriction mentale , & qui , quand on lui remet en mémoire son serment , dit , *v. 612* ,

J'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.

Cependant M. Barnès observe entr'autres choses , pour justifier le poëte , qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

Euripide , dans une autre rencontre , dogmatifa si gravement pour les avarés , que tout le monde s'en émut. On auroit chassé l'auteur , si l'auteur ne fût venu prier le peuple de se donner un peu de patience , l'assurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet avaré , dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on soit content de cette sorte d'apologie : le même poëte s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouverent mauvais qu'il représentât sur le théâtre un homme aussi impie & aussi méchant que celui-là. « Prenez » garde , leur répondit-il , qu'avant que » de le laisser disparaître , je l'attache sur » une rouë. »

Une autre fois , on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe , qui sembloient attaquer l'existence du plus grand des dieux , qu'il fut obligé de les changer ; c'est ce que nous apprenons de Plutarque ; voici les deux vers dont il s'agit , suivant la traduction d'Amiot :

*O Jupiter ! car de toi rien sinon
Je ne connois seulement que le nom.*

« Il se fioit fort de cette tragédie-là , » ajoute Plutarque , comme étant magnifiquement & exquisément bien écrite ; mais » pour le tumulte & murmure qu'en fit le » peuple , il changea les deux premiers vers » ainsi , comme il se lit maintenant :

*O Jupiter , combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.*

Au reste , il seroit absurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique , les sentimens qu'il met dans la bouche de ses personnages. Il falloit bien , pour soutenir le caractère de Sisyphé , qu'Euripide le fît raisonner comme un athée ; & Plutarque a eu tort de trouver dans le discours de Sisyphé une ruse d'écrivain. Grótius a dit judicieusement : *multa in tragediis sunt ex poetæ sensu dicta , sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* (*Le Chev. DE JAVOURT.*)

SALAMINIUS , (*Mythol.*) Jupiter est quelquefois désigné sous ce nom , à cause du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece , vis-à-vis d'Eléusis. (*D. J.*)

SALANA , (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie , au royaume de Naples , dans la Calabre ultérieure qu'elle arrose ; elle se jette ensuite dans le phare de Messine , près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES , (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie , capitale du haut-Faucigny , à deux lieues au-dessus de Cluse , au sud-est. Ce n'est proprement qu'un méchant bourg , au milieu duquel passent deux ruisseaux du même nom , qui vont se perdre dans l'Arve. *Long. 24. 20. lat. 45. 58.* (*D. J.*)

SALANDRA , (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie , au royaume de Naples , dans la Basilicate , à trois lieues de Tricarico , sur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella*. La bourgade est bâtie sur les ruines d'*Acalandra* ; la riviere est l'*Acalandrum* de Pline , *l. I, c. xx* ; elle se jette dans le golfe de Tarente , entre l'embouchure du *Basiento* , *Camentum* , & celle d'Agry , *Acyris*. (*D. J.*)

SALANDRELLA , (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie , au royaume de Naples ; elle se jette dans le golfe de Tarente , entre l'embouchure du *Basiento* , & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN , (*Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiseau dont le nid est un manger si délicieux pour les Chinois ; il est de la grosseur d'une hirondelle de mer , ou d'un martinet , & il attache son nid aux rochers. *Voyez NIDS D'OISEAUX.*

SALANKEMEN , (*Géog. mod.*) & par les Hongrois , *Zalonkemen* , qui est la bonne

orthographe ; ville de la Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, au confluent de la Teisse, à douze milles au nord-ouest de Belgrade. On dispute si l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, est *Salankemen*, Camertz, ou Péterwaradin. *Long.* 37. 43. *lat.* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que se donna, en 1691, une fameuse bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que sages. Les Turcs avoient à leur tête Mustapha Cuprogli, fils, petit-fils de grand visir, & parvenu lui-même à cette première dignité : il ne respiroit que la guerre, blâmant toute proposition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaise administration de sept ans, & par le rétablissement des finances. En ouvrant la campagne sous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la sévérité des mœurs ; toutes les mosquées de Constantinople & les pavillons du camp retentirent de prières ; une foule de jeunes garçons qui suivoient l'armée, affreux instrumens de débauche & de dépense, furent chassés sous peine de mort, s'ils reparoissoient ; il ne s'agissoit plus que de rendre le courage aux troupes ; le visir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le sabre de son pere Cuprogli.

Il avoit déjà remporté une victoire complète sur les Impériaux, soumis l'Albanie, la Bulgarie, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garnison de six mille hommes ; enfin l'année suivante il vint camper devant *Salankemen*, sur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il sembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquèrent avec tant de fureur & de conduite, que sa perte paroissoit inévitable ; le champ de bataille étoit déjà couvert de chrétiens expirans ; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le visir, qui n'avoit guere joui de sa haute fortune ; il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus nécessaire. L'aga des janissaires auroit pu le remplacer : un autre boulet l'étendit mort ; & les infidèles consternés abandonnèrent la victoire, qui n'eut cependant d'autre suite que la prise de Lippa, ville infortunée, sans cesse prise & reprise, également mal-

traitée par les amis & par les ennemis. Les sauvages dans les forêts sont plus heureux. *L'abbé Coyer.* (D. J.)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithète que l'on donne aux fontaines dont les eaux sont salées, & aux marais où l'on fait du sel. *Voy.* SEL & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, selon Pline, *l. III, c. xj*, qui ajoute qu'elle est fameuse par l'amour qu'y fit Annibal, à une beauté de cette ville. Il y a eu deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans sa première situation, avoit été bâtie par Diomede, & fut abandonnée à cause de l'air mal-sain ; les habitans allèrent s'établir en un lieu plus sain, à quatre milles de-là, vers la mer. La ville est détruite, & le lieu conserve le nom de *Salpe*. (D. J.)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voisin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit son nom ; Lucain, *l. V, v. 377*, en parle à l'occasion des barques que l'on amassa de tous les endroits :

*Quâ recipit Salapina palus, & subdita Sypûs
Montibus.*

Vitruve, *l. I, c. iv*, dit que Marcus Hostilius, qui transporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI*, qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (D. J.)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie ; les uns prétendent qu'il faut dire *salaputium*, & d'autres encore *salicipium*. Vossius s'est finalement déclaré pour *salapitium* ; sur cela il nous apprend que *salapitta*, dans les meilleures gloses, signifie un soufflet, & que de-là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner cent coups sur le visage pour divertir le peuple, ont été appelés *salpitones*, du mot grec σαλπιττειν, qui veut dire, sonner de la trompette, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enflaient les joues de leur mieux, afin que les soufflets qu'ils recevoient fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans ; en un mot, Vossius tire de cette remarque l'origine du mot bouffon,

parce que *boufer* & *ensler* signifient la même chose. (D. J.)

SALARIA, (Géogr. anc.) nom des deux villes de l'Espagne tarragonnoise, l'une au pays des Bastitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres semblablement; c'est Ptolomée qui les distingue ainsi; *Salaria in Bastitanis*, long. 23, latit. 39, 20; *Salaria in Oretanis*, long. 9, 24; lat. 40.

La dernière est entre la Guadiana & le Tage; les Espagnols croient que c'est présentement Cazorla. La première est aux environs du Xucar, selon les indices de Ptolomée. On a des inscriptions où on lit *Col. Jul. Salariensis*; & Plin, l. III, c. iij, parle d'une colonie nommée de même. (D. J.)

SALASSES, LES (Géogr. anc.) *Salassi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, l. IV, p. 205, en décrit aussi le pays. Le canton des *Salasses*, dit-il, est grand, dans une profonde vallée, entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrain s'élève un peu vers les montagnes au-dessous desquelles est cette vallée. Il dit encore que la Doria traverse ce pays-là, & qu'elle est d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'est pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduisoient presque à rien cette riviere.

Lorsque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salasses* perdirent leur or, & la jouissance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salasses* qui conserverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier, dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faisoient beaucoup de mal à ceux qui traversoient leur pays, qui est un passage des Alpes. Lorsque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faisoit défilér son monde, ils lui firent payer tant par tête; & Messala, hivernant dans le voisinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage, & des javelots de bois d'orme pour exercer ses soldats.

Ils oferent même piller la caisse militaire de César, & anéerent des armées auprès

des précipices, faisant semblant de raccommoder les chemins ou de bâtir des ponts sur les rivieres. Enfin César les subjuga, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivree, où l'on avoit mis une colonie Romaine pour s'opposer aux courses des *Salasses*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-six mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguste envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu son camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Augusta Prætoria*; c'est aujourd'hui *Auste* ou *Aouste*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maison de Savoie. (D. J.)

SALAT, LE (Géogr. mod.) riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source au sommet des Pyrénées, dans la montagne de Salau, passage d'Espagne, court dans le comté de Conserans, & se jette enfin dans la Garonne à Fourc. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres paysans d'autour de S. Girons s'occupent à ramasser, mais dont ils tirent à peine de quoi vivre. (D. J.)

SALATHIEL, près de Dieu, (Hist. sacrée.) fils de Jéchonias & pere de Zorobabel, prince des Juifs, qui, après la captivité de Babylone, présida au rétablissement de la ville & du temple de Jerusalem. *Salathiel* mourut à Babylone. Son nom & celui de Zorobabel son fils, se trouvent dans saint Matthieu & dans saint Luc, à la suite des ancêtres de Jesus-Christ, & ce dernier le fait fils de Néri; ce qui a fait douter à quelques-uns que le *Salathiel* de saint Luc fût le même que celui des Paralipomenes; mais on accorde cette contradiction, en disant qu'il étoit fils de Jéchonias selon la chair, comme il est dit dans les Paralipomenes, & fils de Néri selon la loi, par adoption, ou comme ayant épousé l'héritiere de Néri, ou comme étant sorti de la veuve de Néri mort sans enfans. Il y avoit encore de ce nom un des ancêtres de Judith. (+)

SALAVAT, (Hist. mod.) Ce mot s'entend de la confession de foi prescrite par l'Alcoran, & qu'aucun des Mahométans ne doit omettre ou négliger. C'est un des préceptes d'une nécessité absolue. Aussi toutes les fois que les Musulmans ont convoqué le peuple à la

prière, chaque Musulman se rend à la mosquée, & commence ses actes d'adoration par le *salavat*. Celui, disent les docteurs, qui manqueroit à un devoir aussi saint, souffriroit dans l'aral ou purgatoire les peines dûes à cette transgression. (+)

SALAYASIR, f. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite espèce de canards connue, & qu'on trouve en quantité sur leurs lacs & leurs marais; ces sortes de canards ne sont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, f. f. pl. (*Hist. nat. Minér.*) les minéralogistes allemands se servent de ce mot pour désigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui séparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en est point. On pourroit en françois rendre ce mot par *lisières* ou *aîles*, parce que ces *salbandes* terminent les côtés du filon, comme la lisière termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *salbandes*, c'est-à-dire, quatre côtés par lesquels il se distingue de la roche qui l'environne; savoir, au-dessus & au-dessous de lui, & à ses deux côtés. Dans ces parties le filon est quelquefois tranché net, ou distingué de la roche comme si on lui eût taillé un canal avec le ciseau & le maillet; en un mot, les *salbandes* sont les parois du conduit dans lequel un filon est renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui sert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuse, que les mineurs allemands nomment *besteg* ou *bestieg*; ils la regardent comme un signe favorable qui annonce la présence d'une mine de bonne qualité. On regarde aussi comme un bon signe lorsque les *salbandes*, ou la pierre qui sert d'écorce & d'enveloppe au filon, est du spath ou du quartz, parce que les pierres sont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. Voyez FILONS, MINIERES, MINE, &c. (—)

SALBERG, (*Géogr.*) ville de la Suede proprement dite, dans la Westmanie, sur la riviere de Sag, & au voisinage des mines d'argent jadis très-riches. Gustave-Adolphe la fit bâtir en 1624, & lui conféra nombre de privileges. Elle est la quarante-sixième

de celles qui siegent à la diete du royaume. (D. G.)

SALCA, HUILE DE (*Mat. méd. des anc.*) *salcæ oleum*, excellente huile qui se faisoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en composoit de plusieurs espèces, dont *Ætius Tetrab. I. ferm. j.*, a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appelée *Pegua de san Roman*, sur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, l. IV, c. ij, la nomme ainsi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie césarienne. Pline, l. V, c. ij, nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguste, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Rufazis. La notice épiscopale d'Afrique met, entre les évêques de la Mauritanie & Sirifi, *Pascasus salditanis*. Quelques-uns croient que c'est Bugie, d'autres que c'est Alger. (D. J.)

SALDITS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante en forme d'arbrisseau de l'île de Madagascar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la grosseur & le goût du pignon. C'est un vomitif très-violent, & qui peut passer pour un poison. On assure que sa racine prise en poudre en est l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, sur la côte. Pline, liv. III, c. j, après avoir dit que *Barbesula* est accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en est de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville est Marbella, & que la riviere est Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gram.*) mal-propre, couvert d'ordure. Cette ville est *sale*. Du linge *sale*; un habit *sale*; du papier *sale*; une couleur *sale*. Il se dit aussi au figuré. Des paroles *sales*; des idées, des images *sales*; une parole *sale*.

SALÉ, adj. (*Gram.*) en qui l'on remarque le goût du sel, soit qu'il en contienne ou non. De la viande *salée*, du pain *salé*, des eaux *salées*. Voy. SEL.

SALÉ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur la côte occidentale du royaume de Fez, & sous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville est remarquable par son antiquité; mais elle est encore plus connue par les corsaires nommés *Saletins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresses pour sa défense, & est divisée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la rivière de Garrou. Le roi de France a un consul à *Salé*; mais ce caractère est assez infructueux, parce que celui qui en est revêtu n'est guere moins exposé qu'un simple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille. Ils se qualifient *Andalous*, comme ceux de Tétouan. *Salé* est situé à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Longit.* 22. 6. *lat.* 34. 2. (*D. J.*)

SALEBIM, *qui regarde le cœur.* (*Géogr. sacr.*) ville de la Palestine dans la tribu de Dan, auprès d'Aïlon & de Haris: *Habitavitque in Aïlon & Selebim.* Jug. I, 45. (+)

SALECHA, *qui te foule aux pieds,* (*Géogr. sacr.*) ville située à l'extrémité septentrionale du partage de Manassé, au-delà du Jourdain: *Universum Basan usque ad Selecha.* Jos. xiiij, 22. (+)

SALÉE, LA RIVIERE (*Géogr. mod.*) il y a deux rivières de ce nom en Amérique, l'une dans la Guadeloupe, qu'elle sépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géogr. sacr.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Palestine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémmites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à 8 milles de cette ville; il y avoit une troisième *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où saint Jean baptisoit. Les Septante ont quelquefois appelé *Salem* la ville de Silo; enfin Jérusalem, aussi nommée quelquefois par abréviation *Salem* dans l'Écriture: par exemple, on lit au *pséaume lxxv*, sa demeure est dans *Salem*, & son temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur une montagne, à 18 milles au nord-est de Mazara. *Long.* 50. 30. *lat.* 38. 5.

SALENÆ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, selon Ptolomée, l. II, ch. iij. Ses interpretes croient que le nom moderne est *Saludy*.

SALENCY, (*Géogr. Hist.*) *Salenticum*, village de la haute Picardie, près de Noyon, remarquable pour avoir été la patrie de saint Godard & de saint Médard, freres, tous deux fils de Nectar, gentilhomme françois, seigneur du lieu, descendu d'une ancienne famille des Romains établie dans les Gaules. Godard fut élu archevêque de Rouen vers la fin du v^e siècle, assista au premier concile d'Orléans en 511, & mourut en 530. Une des paroisses de Rouen est sous le vocable de ce saint. Médard son frere, évêque de Noyon, mourut en 560.

Ce bon évêque, seigneur de *Salency*, avoit imaginé de donner tous les ans, à celle des filles de sa terre qui jouiroit de la plus grande vertu, une somme de 25 livres & une couronne ou chapeau de roses. On dit qu'il donna lui-même le prix glorieux à sa sœur, que la voix publique avoit nommée pour être rosière. On voit encore, au-dessus de l'autel de la chapelle de saint Médard, située à une des extrémités du village, un tableau où le saint prélat est représenté en habits pontificaux, mettant une couronne de roses sur la tête de sa sœur qui est coiffée en cheveux & à genoux,

Cette récompense devint, pour les filles de *Salency*, un puissant motif de sagesse. Indépendamment de l'honneur qu'en retiroit la rosière, elle trouvoit infailliblement à se marier dans l'année. S. Médard, frappé de ces avantages, perpétua cet établissement. Il détacha des domaines de sa terre douze arpens, dont il affecta les revenus au paiement des 25 liv. & des frais accessoires de la cérémonie de la rose.

Par le titre de fondation, il faut non-seulement que la rosière ait une conduite irréprochable, mais que tous ses parens, en remontant jusqu'à la quatrième génération, soient eux-mêmes irrépréhensibles. Le seigneur de *Salency* a toujours été en possession de choisir la rosière entre trois filles natives du lieu, qu'on lui présente un mois d'avance. Lorsqu'il l'a nommée, il est obligé de la faire annoncer au prône de la paroisse, afin que les autres filles, ses rivales, aient le

le temps d'examiner ce choix & de le contredire, s'il n'étoit pas conforme à la justice la plus rigoureuse. Ce n'est qu'après cette épreuve que le choix du seigneur est confirmé.

Le 8 juin, jour de la fête de saint Médard, vers les deux heures après midi, la rosière, vêtue de blanc, les cheveux flottans en grosses boucles sur les épaules, accompagnée de sa famille, & de douze filles aussi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnent la main, se rend au château de *Salency*, au son des tambours, des violons, des musettes, &c. Le seigneur va la recevoir lui-même. Elle lui fait un petit compliment pour le remercier de son choix; ensuite le seigneur & son bailli lui donnent chacun la main; & précédés des instrumens, suivis d'un nombreux cortège, ils la menent à la paroisse, d'où après vêpres, on va processionnellement à la chapelle de saint Médard. C'est-là que le curé bénit la couronne sur l'autel: elle est entourée d'un ruban bleu, & garni sur le devant d'un anneau d'argent depuis le regne de Louis XIII. Ce prince se trouvant, il y a 160 ans, au château de Varennes près de *Salency*, M. de Belloy, alors seigneur de ce dernier village, supplia le roi de donner en son nom cette récompense de la vertu. Louis y consentit, & envoya le marquis de Gordes, premier capitaine de ses gardes, qui fit la cérémonie de la rose au nom de Sa Majesté, & qui, par ses ordres, ajouta aux fleurs une bague d'argent & un cordon bleu.

Le curé, après la bénédiction, pose la couronne sur la tête de la rosière, & lui remet les 25 livres. Elle est ensuite reconduite par le seigneur & son fiscal, à la paroisse, où l'on chante le *Te Deum*, au bruit de la mousqueterie des jeunes gens.

On donne encore à la rosière, après la collation fournie par les censitaires, par forme d'hommage, une fleche, deux balles de paume & un siflet de corne. De-là toute l'assemblée se rend à la cour du château, sous un gros arbre, où le seigneur danse le premier avec la rosière. Ce bal champêtre finit au coucher du soleil. Le lendemain la rosière donne la collation à toutes les filles du village.

C'est une chose admirable combien cet

Tome XXIX.

établissement excite à *Salency* l'émulation des mœurs & de la sagesse. Tous les habitans de ce village, composé de 148 feux, sont doux, honnêtes, sobres, laborieux. Ils sont environ cinq cens: ils n'ont point de char-rue; chacun beche sa portion de terre, & tout le monde y vit satisfait de son sort. On assure qu'il n'y a pas un seul exemple, non-seulement d'un crime commis à *Salency* par un naturel du lieu, mais même d'un vice grossier, encore moins d'une foiblesse de la part du sexe. Quel bien produit un seul établissement sage! Eh que ne feroit-on pas des hommes, en attachant de l'honneur & de la gloire au mérite & à la vertu!

Nous devons ajouter que M. Pelletier de Morfontaine, intendant de Soissons, s'étant prêté avec plaisir, en l'absence du seigneur, à être le parrain de Marie Caué, qui a été la rosière en 1766, a eu la générosité de la doter de 40 écus de rente pour se marier, & y a ajouté une somme pour les frais des noces & pour l'acquisition d'une maison. Après la mort de Marie Caué, qui toute sa vie touchera les 40 écus par an, cette rente sera réversible aux filles rosières qui en jouiront chacune pendant leur année. Voyez le n° 19 de l'Année littéraire, 1766.

Nous avons remarqué pareils traits dans un établissement semblable d'une médaille d'argent, fondé à Neuilly en Bourgogne en 1768, par M. Fyot de la Marche, comte de Neuilly. Voyez ci-devant NEUILLY dans le Dijonois.

Cet usage si respectable a fourni à M. de Sauvigny le sujet d'un roman fort agréable, à M. Favart le plan de la comédie de la Rosière qui a été jouée à Fontainebleau en 1768, & à M. le marquis de J***, la nouvelle Rosière, en quatre actes, en vers, mêlée d'ariettes, représentée à Paris, en févr. 1774, dont la musique est de M. Grétry. (C)

SALENTIA ou SALLENTIÆ, (Géogr. anc.) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Messapiens, selon Etienne le géographe.

SALENTINS, LES (Géogr. anc.) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio*. Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum promuntorium*. Léandre croit que le pays des *Salentins* ré-

F f f f

pond à la terre d'Otrante ; cela n'est pas exactement vrai en tout. (D. J.)

SALEP, SALOP & SULAP, f. m. (*Diète & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuse, ou, pour mieux dire, gommeuse, dont la substance est entièrement soluble dans la salive & dans les liqueurs aqueuses, qui est inodore, qui n'a d'autre saveur que celle des gommés & des mucilages, qui est fort en usage chez les Turcs, & dont on commence à se servir aussi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académ. royale des Sciences pour l'année 1740.*

On a découvert, en examinant avec attention le *salep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une espèce d'orchis ou satyrion. C'est une racine blanche ou rousâtre, selon qu'elle est plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient transparente avec un fil de coton. Elle est en usage pour rétablir les forces épuisées ; c'est un restaurant pour les phtisiques ; & on la donne avec succès dans les dissenteries bilieuses, selon Degnerus, qui a publié deux dissertations sur cette maladie, & qui se servoit du *salep* des Turcs comme d'un remède, pour ainsi dire, spécifique. Le même académicien a réussi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *salep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens sont inconnus. Voyez à l'article SATYRION, comme M. Geoffroi s'y est pris.

Quant à la manière de se servir du *salep*, voici ce qui en est dit dans une lettre sur cette drogue, que le sieur Andri, droguiste de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine*, Septembre 1759. Suivant Albert Seba, les Chinois & les Persans en prennent la poudre, à la dose d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le soir à l'eau & avec du sucre ; mais la plus saine partie, ainsi que l'euro péen, le prend au lait, à la dose d'une demi-once ; on le pulvérise dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du sucre pendant un demi-quart d'heure ; il en résulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait son déjeuner ; on peut y mettre quelques gouttes d'eau rosée ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remède. On fait infuser un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude ; on la fait dissoudre à une douce chaleur, on la passe ensuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes ; la colature reçue dans un vase, se congele, & forme une gelée mucilagineuse très-agréable : on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillerée, une cuillerée entière, plus ou moins, suivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, sur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remède dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau simple, dans du vin, dans de la tisane ; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre : on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entièrement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-setiers d'eau ; on est maître de rendre cette boisson plus agréable en y ajoutant du sucre, ou quelques légers parfums, ou quelques sirops convenables à la maladie, comme le sirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, &c. On peut aussi couper cette boisson avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la dose d'un gros, dans un bouillon. (b)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'est mêler du sel à quelque chose. On sale le pain, la viande, le beurre, le poisson.

SALER les cuirs,) *Tannerie.*) c'est le saupoudrer de sel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de dessus les animaux, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, jusqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary.* (D. J.)

SALERAN, f. m. (*Papéterie.*) on nomme ainsi dans nos papeteries, une espèce de maître-ouvrier ou d'inspecteur, qui a soin de faire donner au papier tous ses apprêts, comme de le coller, presser, sécher, rogner, lisser, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *saleran*, parce qu'il est le maître de la salle où l'on

Donne ces dernières façons au papier. (D. J.)

SALERNE, (Géog. mod.) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, sur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au sud-est de Naples, & à égale distance au midi de Bénévent. Long. 32. 20. latit. 40. 46.

Cette ville est ancienne, & faisoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifièrent *Salerno* pour y mettre garnison, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, l. XXXII, c. 29, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays septentrionaux, les Lombards & les Goths se firent des établissemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit ressaisi d'une partie de l'Italie, sur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de se soutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerno*, & tant d'autres villes qui étoient alors les résidences de souverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques soumissions à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruisit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces souverainetés, qui étoient subordonnées à l'empire d'Orient; ainsi, au commencement de l'onzième siècle, *Salerno* étoit capitale d'une principauté, dont le seigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerno*, régnoit de cette manière, lorsqu'une centaine de gentilshommes normands délivrèrent cette ville des Sarrafins qui étoient venus pour la piller.

« Ces François, partis en 983 des côtes
» de Normandie pour aller à Jérusalem,
» passèrent à leur retour sur la mer de Na-
» ples, & arrivèrent à *Salerno* dans le temps
» que cette ville venoit de se racheter à
» prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins*
» occupés à rassembler le prix de leur ran-
» çon, & les vainqueurs livrés dans leur
» camp à la sécurité d'une joie brutale &
» de la débauche. Cette poignée d'étran-

» gers, reproche aux assiégés la lâcheté de
» leur soumissions; & dans l'instant mar-
» chant avec audace au milieu de la nuit,
» suivis de quelques *Salertins* qui osent les
» imiter, ils fondent dans le camp des Sar-
» rafins, les étonnent, les mettent en
» fuite, les forcent de remonter en désor-
» dre sur leurs vaisseaux, & non-seule-
» ment sauvent les trésors de *Salerno*,
» mais ils y ajoutent les dépouilles des en-
» nemis. »

Gisulphe, fils & successeur de Guaimare, se trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'assiégèrent, prirent la ville, le chassèrent du pays, & le réduisirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerno*, ils la fortifièrent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la postérité de Tancrede jouirent successivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé son commerce; ce port n'est plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaisseaux à l'abri des orages. Il ne reste plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire subsister. Ses rues sont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-dessus de laquelle est le château.

Salerno fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son université, aujourd'hui très-méprisée, a été autrefois fameuse pour la médecine.

C'est à *Salerno* qu'est mort en 1085 le pape Grégoire VII, qui avoit été si fier & si terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit avisé d'excommunier Robert, prince de *Salerno*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'absolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce temps là, est toujours demeurée au saint siège.

Bientôt après éclatèrent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1484, assiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appelé le *château Saint-Ange*. Robert ac-

court alors de la Dalmatie, où il faisoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne & l'emmena à *Salerne*, où ce pape, qui dépofoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentilhomme normand.

Mafuccio, auteur du xv siècle, peu connu, étoit de *Salerne*. On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'est-à-dire, très-licencieuses. Elles ont été imprimées plusieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractère; témoin les *contes du monde aventureux*, imprimés à Paris en 1555 in-8°. La première édition du livre de Mafuccio a pour titre *Il novellino*, & parut à Naples en 1476, in-fol. Elle fut suivie de plusieurs autres, faites à Venise en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, in-8°; en 1531, in-8°; en 1535, in-8°; en 1541, in-8°, &c. Malgré toutes ces éditions, un fatyrique d'Italie (Francesco Doni) a eu raison de se divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Mafuccio commento sopra la prima giornata del Boccaccio*. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SALERNE, golfe de, (Géog. mod.) golfe de la Méditerranée, sur la côte orientale du royaume de Naples. C'est le *Pæstanus sinus* des anciens. (D. J.)

SALERON, s. m. (Orfèvrerie.) c'est la partie d'une salière où l'on met le sel. *Diç. de l'acad.* (D. J.)

SALERS, (Géog. mod.) petite ville ou bourgade de France, dans la basse-Auvergne, à six lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (D. J.)

SALESO, LE (Géog. mod.) rivière d'Asie, dans l'Anatolie; elle arrose la partie orientale de la Caramanie, & se perd dans le golfe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (D. J.)

SALETÉ, s. f. (Gram.) ordure qui s'est attachée à quelque chose, & dont il faut la nettoyer. La *saleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui disent habituellement des *saletés*. Ce poète n'a que la *salée*.

SALETIO, (Géog. anc.) & *Salisso* par

Antonin; ancienne ville de la Germanie, sur le Rhin, à sept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que son nom moderne est *Selza*. (D. J.)

SALEUR, s. m. (Gram.) celui qui sale. Ce mot s'emploie dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *saleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *saleur*, à des especes de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils faupoudroient de sel. Cette especes de divination se désignoit par le nom de *salissation*, *salissatio*.

SALFELD, (Géog. mod.) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Misnie, sur la Sala, à environ sept lieues au-dessus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maison de Saxe Gotha. L'ordre de S. Benoît y possédoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le temps de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long sur trois de large. C'est un pays de montagnes, où se trouvent quelques mines de cuivre, de plomb & de vitriol.

2°. *Salfeld*, petite ville du royaume de Prusse, dans la Poméranie, à 5 lieues de la petite ville Holtaud, vers le midi. (D. J.)

SALGANÉE, (Géog. anc.) ancienne ville de Grèce dans la Béotie, sur l'Euripe, au passage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une rivière. On la nomme à présent *Salganico*; c'est une petite ville de la Livadie. (D. J.)

SALHBERG, ou SALBERG, (Géog. mod.) petite ville de Suede, en Westmanie, sur la rivière de Salha, près d'une montagne, où sont des mines d'argent, que les Russes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (D. J.)

SALIA, (Géogr. anc.) rivière d'Espagne, dans l'Asturie, aux confins de la Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée semble nommer *Selini*; elle le donnoit aussi au lieu *Salaniana*, dont parle An-

tonin dans son itinéraire. Cette riviere est aujourd'hui la *Saia*. C'est, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (D. J.)

SALIÆ, f. f. pl. on sous-entend *virgines*, (Hist. Rom.) filles qu'on prenoit à gage; elles servoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en dansant.

SALIAN, f. m. (Hist. nat.) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan; il est de la grosseur d'un coq-d'inde; il a le bec & les jambes d'une cicogne, & se sert de ses ailes avec aussi peu de facilité que l'autruche, mais il est si prompt à la course, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des pièges.

SALICAIRE, f. f. (Hist. nat. Bot.) *salicaria*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales, disposés en rond dans les échancrures du calice qui est en forme de tuyau. Le pistil s'éleve du fond du calice, & devient dans la suite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capsules, & qui renferme des semences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus souvent par le calice. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte dix espèces de *salicaires*, & nomme pour la première, celle qui porte des fleurs purpurines, *salicaria vulgaris purpurea*, *foliis oblongis I. R. H. 253.*

Sa racine est grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, vivace; elle pousse des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, jusqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuses, rameuses, rougeâtres. Ses feuilles sont entières, oblongues, pointues, semblables à celles de la lysimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles sortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent ensemble la tige.

Ses fleurs sont petites, verticillées au milieu des branches, ramassées en épis, purpurines, composées chacune de six pétales, disposées en rose, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chute des fleurs, il leur succede des capsules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de semences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux,

& le long des eaux; elle fleurit en juin & juillet. On l'estime déterfiv & rafraîchissante; mais elle est de peu d'usage.

M. de Tournefort est le premier qui ait nommé cette plante salicaire, *salicaria*; soit parce qu'elle vient communément parmi les saules, *salices*, ou plutôt parce que ses feuilles ressemblent à celles du saule. (D. J.)

SALICITE, f. f. (Hist. nat. Litholog.) nom donné par quelques naturalistes à une pierre composée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant posées sur le tranchant, présentent une figure semblable à celle des feuilles d'un saule. C'est la même pierre que l'on appelle aussi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus*.

SALICOQUE. Voyez SQUILLE.

SALICORNIE, f. f. (Botan.) genre de plante dont voici les caractères; elle n'a qu'une feuille lisse, pleine de suc, semblable à un poireau, & composée d'écaillés articulées comme le bouis. Sa fleur est à pétales, nue, & croît dans les endroit où les écaillés s'unissent. Son fruit est une vessie qui contient une semence. Linneus caractérise ainsi ce genre de plante: le calice est de forme tétragonale, ventrue, tronquée & subsiste; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine est un filet unique, simple & chevelu; la bossette de l'étamine est arrondie; le germe du pistil est de forme ovale, oblongue; le style est placé sous l'étamine; le stigma est fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particulière au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une seule graine.

On ne compte qu'une espèce de *salicornie*, nommée par Tournefort *salicornia geniculata*, *annua*, coroll. 51. Ses cendres sont d'un grand usage dans les manufactures de savon & dans les verreries. (D. J.)

SALICOTS, terme de pêche, sorte de poissons. Description de leur pêche. La pêcherie du palais, lieu dans le ressort de l'admiration de Marennes, sur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poissons, qu'on appelle *la fanté*, *salicots* ou *grand barbeau*, est particulière à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits sapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les dispose de manière qu'ils se

trouvent placés un peu en talut , pour les écarter par le bas , & leur donner une assiette plus ferme ; ensuite à cinq piés environ du bout d'en-haut , on forme avec des traverses une espece de plancher que l'on couvre de broussailles & de branches d'osier ; on fait aussi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés , la pêcherie est éloignée de la côte d'environ dix brasses à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries , qui sont plusieurs sur différentes lignes , on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie : ces perches ont deux traverses qui conduisent au premier palais ; la traverse d'en-bas sert aux pêcheurs de marche-pié ; & celle d'en-haut de soutien & de guide , ce qu'on appelle *le chemin ou la galerie*.

Cette pêche ne se fait que de haute-mer , & seulement depuis le mois de mars & d'avril , jusqu'à la fin de juillet ; ce sont presque les femmes seules qui s'emploient à cette pêche ; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes , ou petits trulles , formées de la même maniere que celles des pêcheurs des monarts ; elles mettent à côté de cet instrument deux pierres pour le faire caler , & pour appât dans le fond du sac , des cancre ou crabes dont on ôte l'écaille ; la trullotte est amarrée par un bout de ligne passée au-travers du bout du boufon qui est le morceau de bois , au travers duquel passe la croisée où est amarrée le sac ; la femme qui pêche , relève de temps en temps & successivement ses trullotes , pour en retirer la fanté qui s'y peut trouver.

Les gros vents , sur-tout ceux d'ouest & du sud-ouest , détruisent souvent ces pêcheries , qui sont libres , & dont on est obligé de renouveler tous les ans les sapins ; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive souvent des accidens , soit que les vents fassent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais , ou que les pieux se cassent quand elles y sont à pêcher.

Il faut du beau temps & du calme pour faire cette pêche avec succès ; elle ne dure que deux heures seulement toutes les marées , savoir , une heure avant le plein de la mer , & une heure après le jussant.

A. N. SALIENS , (*Hist. mod.*) Les *Saliens*

étoient une espece de milice Franque , pour ne pas dire Françoisé. Comme le mot de Salique vient de *Salien* , qui étoit une espece de milice Franque , pour ne pas dire Françoisé , avant que la Gaule eût perdu son nom pour prendre celui de ses conquérans , on a recherché l'origine de ce mot *Salien* sur des rivieres , sur des ruisseaux , & jusques dans des puits de sel : quelques-uns même ont fait une allégorie favorable sur les propriétés du sel , pour louer les Franks d'une prudence singuliere : & je ne touche tout cela que légèrement , parce qu'il ne mérite pas la moindre réflexion. Il est sans aucun doute que le nom de loi Salique vient des *Saliens* , & il est certain encore que les *Saliens* étoient franks d'extraction ; toutes les histoires en conviennent. Ce mot de Salien n'est emprunté d'aucune riviere , ni d'aucun terme Teutonique ; c'est une épithete donnée par les Romains , selon leur coutume , à une certaine milice Franque , qui étoit la fleur de la noblesse des Franks , laquelle impatiente de repos , & cherchant des aventures pour se signaler , ne gardoit pas seulement les limites d'entre l'ancienne France ou Allemagne & la Gaule , mais faisoit des courses continuelles sur la Gaule même , lors sujette de l'empire Romain. Il en est de même aujourd'hui des Cosaques , qui sont plutôt une milice qu'un peuple , & que l'on a nommés ainsi du nom de *Kosa* qui signifie une flèche , à cause de leur célérité dans leurs irruptions. C'est pour la même raison qu'Ammien Marcellin appelle *Saliens* ces Franks des rivages du Rhin , qui s'étoient jettés sur le Pays de Hollande sous l'Empire de Constans , & que Julien l'Apostat en chassa l'an trois cent cinquante-sept. Ce n'est pas lui seul qui les appelle ainsi ; il en parle comme d'un nom qui les distinguoit déjà d'avec les autres Franks , quand il dit de cette guerre de Julien : *petit primo omnium Francos , eos videlicet , quos consuetudo Salios appellavit , ausos olim in Romano solo apud Toxandriam habitacula sibi figere prælicenter*. Je ne crois pas qu'on puisse dire autre chose après une autorité si considérable , sinon que leurs courses perpétuelles les ayant fait connoître avec distinction des autres Franks , les peuples de l'Empire qu'ils vésoient , & qu'ils tenoient dans

une continuelle allarme depuis long-temps, leur avoient donné ce nom de la même manière que nous avons appelé des coureurs, des cheveu-légers, des volontaires, des dragons & des enfans perdus, qui ne font autre chose que des noms de guerre assignés à certaines fonctions : aussi ne leur assigne-t-on point, dans l'histoire, aucun autre pays que celui qu'ils venoient d'occuper ; parce que c'étoit au sujet de ces irruptions qu'on les appelloit *Saliens*, & que hors ces irruptions c'étoient des Francs comme les autres.

Julien lui-même, écrivant de son expédition aux Athéniens, dit : je reçus à composition un certain nombre de *Saliens*, & chassai les Chamaves. Libanius leur donne le même nom dans l'oraison funèbre de Julien. Il dit encore qu'ils lui demandèrent des terres pour habiter, & qu'il leur en accorda prudemment pour les acquérir, & pour opposer dorénavant les Barbares aux Barbares : si-bien que d'ennemis, il en fit des alliés ; c'est de-là sans doute que l'on commença à avoir des cohortes Saliennes au service de l'empire, distinguées par les noms de *Salii seniores* & de *Salii juniores*. Or, que le nom de *Saliens* leur ait été donné à *saliendo*, à cause de leurs courses, cela paroît par ces vers de *Sidonius Apollinaris*, où je me contente de trouver *Salius pede*, sans entrer trop avant dans le dessein du poëte.

- - - - - *Vincitur illic*

*Cursu Herulus, Chamus jaculis, Francusque
notatu,
Sauromatæ clypeo, Salius pede, falce
Gelonus.*

Les voici appelés *Saliens* à cause de leurs irruptions ; & voici une marque de ces irruptions dans le même Ammian Marcellin qui dit, sous l'an trois cent cinquante-sept, que Julien ayant appris que les *Saliens* s'étant prévalus de l'occasion de l'absence de ses troupes, pour courir le pays d'Utrecht & de Juliers au nombre de six cens hommes, il marcha contre eux, & les tint assiégés l'espace de deux mois dans deux châteaux où ils s'étoient retirés : la faim & la misère qu'ils souffrirent dans ces lieux, mal munis de ce qui étoit nécessaire à un siège, & la

fatigue d'une défense continuelle, les ayant obligés à se rendre, il les envoya pour marque de sa victoire à l'empereur Constance, lequel surpris de leur bonne mine, rompit les liens de leur captivité & les enrôla dans ses troupes ; & je crois que ce sont ceux-là qu'on appelle les vieux *Saliens*, parce qu'ils furent les premiers admis au service de l'empire.

La réputation de ces *Saliens*, ainsi nommés par les Romains, en établit plutôt le nom que de l'éteindre parmi les autres Francs, qui continuerent sous le même nom la garde des frontieres de leur pays, & dont la milice croissant toujours, selon les occasions qui se présentoient pour leur défense, ou pour faire de nouvelles entreprises sur les Gaules, fit enfin dépendre le salut & l'honneur de la nation Franque de ces *Saliens*. On les estimoit si bien les plus nobles de tous les Francs, que c'est ce qui a fait dire à Othon évêque de Frisenguen, en sa chronique, que les plus nobles des Francs étoient appelés Saliques, & que la loi salique étoit pour les nobles.

Tout cela est fort considérable pour la dignité de la nation Françoise : car il s'ensuit de-là nécessairement que ce furent ces *Saliens*, les plus nobles des Francs, qui chassèrent les Romains de la Gaule, & y établirent la loi, à cause d'eux appelée salique. En effet, ce ne fut point toute la nation Françoise qui entreprit cette conquête ; ce furent les seuls *Saliens*, que j'estime y avoir été invités par ceux que la notice de l'empire appelle *Salii Gallicani*, *Saliens* Gaulois, dont l'origine ne peut se rapporter qu'à cette partie des *Saliens* vaincus ou plutôt surpris en Hollande, l'an trois cent cinquante-sept, & transférés par Julien sur la rive des Pays-Bas, pour les opposer aux autres *Saliens*, par la nécessité de garder les terres qu'il leur donna.

Les Romains en avoient déjà usé de même en faveur d'une précédente espece de *Saliens* parmi les Francs, auxquels ils avoient donné des terres à habiter dans la Flandres & sur les frontieres de la Gaule, afin de les avoir pour amis, & pour se servir de leur valeur dans les cohortes qu'ils appelloient des alliés ; car c'étoit une nation courageuse, qu'il falloit nécessairement avoir pour amie ou pour ennemie, telle que fut depuis celle

des Normands, auxquels on jugea plus à propos de donner des terres en France, que de hasarder le royaume à la nécessité de les exterminer. Pour cette raison-là même les Romains s'aviserent de faire une légion de ces *Saliens*, afin de les accoutumer à envoyer leurs enfans à leur service, & de profiter, plutôt que de pâtir, de l'inclination naturelle qu'ils avoient aux armes; & comme suivant l'humeur & la destination de leurs légions, ils leur donnoient des sobriquets & des épithetes qui leur tournerent en surnom, ils appellerent celle-ci du nom de *Læti*, peut être parce qu'ils n'avoient point de plus grande joie que de combattre.

De-là vint le nom de *terræ Læticiæ*, terres Létiques, donné à celles qui leur furent distribuées, dont la ville de Tournai fut la capitale; mais parce qu'ils eurent soin de s'étendre plus avant & de faire divers cantons, c'est pour ce sujet que nous les voyons distingués dans la notice de l'empire sous les noms de *Læti Nervii*, *Læti Batavi*, *Læti Lingonenses*, &c. mais tous compris sous le nom de *Teutoniciani*, à cause de leur ancienne extraction d'Allemagne. De ces *Læti* fut Magnence, usurpateur de l'empire, qu'Aurelius Victor, auteur contemporain, qualifie de race barbare, *gentis barbaræ*; & cela convient avec ce que dit Ammien Marcellin de ces vingt jeunes *Læti*, qu'il qualifie originaires de de-là le Rhin, qui étoit la demeure des Francs: *Cis Rhenum editam barbarorum progeniem*: si bien que, si quelques auteurs traitent ces *Læti* ou *Lætes* de Gaulois, c'est à raison de leur naissance dans les terres à cause d'eux appelées Létiques, & non par rapport à leur première extraction.

Ainsi la notice de l'empire distingue par le mot de *Salii Gallicani*, ces *Saliens* transférés en Gaule par Julien; & nous voyons par-là que les *Læti* & *Salii*, ou *Saliens*, étoient non-seulement originaires d'une même nation Franque, mais originairement la principale milice de cette nation. Par ce moyen les *Læti* devenus Gaulois servirent à défendre l'entrée de la Gaule contre les *Saliens* qui leur succéderent, dans le dessein de l'envahir & d'accroître leurs limites. Quelques-uns d'eux ayant été plutôt enlevés & surpris, que vaincus par Julien, il leur donna

des terres dans les mêmes confins des *Læti*; & je ne doute nullement que ce ne soient ces *Læti*, lesquels, conjointement avec Julien, furent appelés Ripuaires, & auxquels on permit de garder les lois pareillement appelées Ripuaires, qui sont conformes en beaucoup d'articles à celle des *Saliens*, pareillement appelée loi Salique, parce qu'ils gardèrent beaucoup de l'ancienne coutume des Francs dont ils étoient issus. Il est même très-vraisemblable que ces Ripuaires, anciens Francs d'origine; & gardant les coutumes de leur nation, voyant l'empire Romain sans défense dans les Gaules, aussi bien qu'en plusieurs autres endroits, & exposé à l'invasion des peuples du nord qui accouroient en foule à sa ruine, ne pouvant plus d'ailleurs soutenir les irruptions des Francs ou *Saliens*, aimerent mieux les appeler comme à leur secours, en leur ouvrant les passages qu'ils gardoient auparavant contre eux, que de courir le hasard d'être la conquête des autres nations barbares: car déjà les Bourguignons possédoient en liberté une grande partie de la Gaule Celtique & Narbonnoise; l'Espagne étoit occupée par les Alains & les Vandales, lesquels avoient passé par les Gaules qu'ils avoient ravagées; & les Huns étoient prêts d'envahir tout le reste. On peut croire même que les Romains ne désapprouverent pas cette confédération, ou, pour mieux dire, cette protection, d'autant plus que les Francs, bien loin de se prévaloir de l'occasion, quand Stilicon appella toutes les nations du Nord, & leur favorisa les entrées pour la désolation de l'empire, n'entrèrent en aucune société d'armes avec eux; au contraire Godegisle roi des Vandales, voulant entrer en Gaule par leur pays, ils s'y opposèrent si fortement, qu'ils le tuèrent en bataille l'an 403 avec mille des siens; & il ne fut rien resté de sa grande armée sans le secours de Respendial roi des Alains, qui y accourut, selon Grégoire de Tours, & selon Orose aussi, qui témoignent qu'il força le passage: nous voyons de même que Mérovée se joignit avec Aetius pour la défense des Gaules contre Attila.

Tout cela convient à nos *Saliens*, qui étoient la milice des Francs; parce que la profession des armes est l'exercice ordinaire des nobles.

SALIENS,

SALIENS, f. m pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, institués par Numa. Ils portôient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plastron d'acier sur la poitrine.

On les appelloit *salii*, du mot *saltare*, danser, parce que ces prêtres lorsqu'ils avoient fait leurs sacrifices, alloient par les rues en dansant; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers, nommés *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frapportoient en cadence sur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini*: les autres institués par Tullus Hostilius, se nommoient *sollini* ou *agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *saliens*, institués par Numa, savoir les *collini* & les *quirinales*: & des autres classes instituées par Tullus, savoir les *pavorii* & les *pallorii*, c'est-à-dire, prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient aussi bien que la fièvre. Il est assez douteux que ces derniers fussent véritablement du college des *saliens*, puisque Plutarque assure que les véritables *saliens* étoient les prêtres des dieux belliqueux, & la peur & la pâleur ne sont rien moins que des divinités guerrières: à moins qu'on ne dise que dans les combats elles sont connues des vaincus, & en ce cas l'office des *pavoriens* & des *palloriens* auroit été de les détourner des armées Romaines.

Les *saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanson ancienne, appelée *saliare carmen*; & après la cérémonie, ils faisoient entr'eux un grand festin, de là vint le mot de *saliare epulæ*, ou *saliare apes*, pour signifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præsul* ou *magister saliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danse: les autres imitoient tous ses pas & toutes ses attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appelé *collegium saliorum*.

Festus Pompeius fait mention de filles

Ann. XXIX.

saliennes; *virgines saliares*; qui étoient gagées par les *saliens* pour se joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une espece d'habillement militaire, appelé *paludamentum*. Elles portôient de grands bonnets ronds comme les *saliens*, & faisoient comme eux des sacrifices avec des pontifes dans le palais des rois: mais Rosin, l. III, des *antiquités Romaines*, remarque que Festus est le seul auteur qui parle de ces prêtresses, & ne paroît pas adopter ce sentiment comme quelque chose de certain.

M. Patin, prétend qu'on voit la figure d'un prêtre *salien* sur une médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un personnage aussi impétueux qu'étoient les *saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle*: car le bouclier de la figure est entièrement rond, & n'est échancré nulle part. Enfin, peut-on supposer qu'un prêtre de Mars qui est le dieu de la guerre, eût été représenté ayant en main un caducée qui est le symbole de la paix? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'est point celle d'un prêtre *salien*.

Au reste les *saliens* avoient été en usage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ses *saliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoient être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puisque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des vestales. Outre les anciens *saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Augustales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres consacrés au culte de ces empereurs après leur apo-théose.

SALIERE, f. f. (*ustensile de ménage.*) sorte de petit vaisseau de bois qu'on remplit de sel, & qu'on pend au jambage de la cheminée pour le faire sécher.

SALIERE, f. f. (*Gram.*) ustensile domestique, autre petit vaisseau plat de crystal, de verre, de fayance, d'or & d'argent,

Ggggg

qu'on remplit de sel égrugé, & qu'on met sur la table.

SALIERE, (*Littérat.*) *salillum*, *salinum*, *soncha salis*; les anciens mettoient le sel au rang des choses qui devoient être consacrées aux dieux; c'est dans ce sens qu'Homère & Platon l'appellent divin. Vous croyez sanctifier vos tables en y mettant les *salieres* & les statues des dieux, dit Arnobe. Aussi n'oublioit-on guère la *salier* sur la table; & si l'on avoit oublié de la servir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais présage, aussi-bien que si on la laissoit sur la table, & qu'on s'endormît ensuite. Festus rapporte à ce sujet l'histoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ses amis près de sa fournaise toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de sommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jeta la *salier* au milieu de la fournaise, ce qui causa un tel embrasement, que le potier fut brûlé avec la maison. Cette superstition n'est point encore éteinte dans l'esprit de beaucoup de gens, qui sont affligés, si un laquais a oublié de mettre la *salier* sur la table, ou si quelqu'un vient à la renverser. Les Romains avoient pris des Grecs ce scrupule ridicule qui a passé jusqu'à nous.

Festus nous apprend encore sur l'usage des *salieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *salier* sur la table, avec l'assiette dans laquelle on présentait aux dieux les prémices; sa remarque nous procure l'intelligence de ce passage de Tite-Live, *lib. XXVI, ch. xxxvj. Ut salinum, patellamque Deorum causâ habere possint.* « Qu'ils puissent retenir » une *salier* & une assiette, à cause des dieux. » C'est encore la même remarque qui sert à éclaircir ces vers de Perse, *ser. re. ij.*

Sed tibi paterno

Est tibi far modicum, purum & sine labe salinum
Quid metuas? Cultrix que facit secura parilla.

« Que craignez-vous? Vous avez un » joli revenu de votre patrimoine; votre » table n'est jamais sans une *salier* propre,

» & sans l'assiette qui sert à présenter aux » dieux les prémices. »

Souvent les *salieres* que les anciens mettoient sur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité. *Sacras facitis mensas salinorum appostu & simulacris Deorum.* Horace a dit de même.

Splendet mensa tenui salinum.

L'ancien commentateur a observé sur ces vers, que *salinum* propre est *patella*, in quâ diis primitiæ cum sale offerebantur, Stace confirme cet usage.

Et exiguo placuerunt farre salina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut salinum patellamque deorum causâ habeant.* Valère-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum, & salinum habuit.*

Ce fait présumé, il n'est plus surprenant que les Romains se soient imaginés que la divinité qui présidoit à la table, se tint offensée, lorsque sans respect on renversoit le sel; mais on doit s'étonner de ce que dans le christianisme, des personnes, d'ailleurs éclairées, soient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cause du renversement d'une *salier*. (*D. J.*)

SALIERE, en terme de diamantaire, c'est un ustensile de bois, monté sur une patte, & dont la partie supérieure un peu creusée en forme de *salier*, reçoit dans un autre trou fait à son centre & qui descend assez bas, la coquille sur laquelle on monte le diamant en soudure. Voyez METTRE EN SOUDURE.

SALIERES, (*Marché.*) Les *salieres* du cheval sont à un bon pouce au dessus de ses yeux. Lorsque cet endroit est creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieux étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graisse, laquelle s'affaïsse en vieillissant, & devient creux à peu près comme celui d'une *salier* où l'on met du sel.

SALIÉS, (*Geogr. mod.*) bourgade de Gascogne, dans le Béarn; elle est remar-

quable par les deux sources d'eau salée qui sont très-abondantes. (D. J.)

SALIGNAC, (Géogr. mod.) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célèbre pour avoir donné son nom à la maison dont étoit issu l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortalise sa mémoire. Long. 18, 56; lat. 45, 38. (D. J.)

SALIGNI, MARBRE, (Lithol.) Le marbre nommé *saligni*, est un certain marbre d'Italie, qui ressemble à une congélation. Il a le grain fort rude & fort gros, est un peu transparent, & jette un brillant semblable à celui qui paroît dans le sel, d'où lui vient son nom. (D. J.)

SALIGNON, s. m. (Salines.) pain de sel blanc qui se fait avec l'eau des fontaines salées, qu'on fait évaporer sur le feu. Ces sortes de pains se dressent dans des éclisses comme des fromages, avant qu'ils aient pris entièrement leur consistance; on en fait aussi dans des seilles de bois. Le sel de Franche-Comté & de Lorraine se fait en *salignon*. Savary. (D. J.)

SALIN, adj. (Gram.) où l'on remarque le goût du sel, ou qui est de la nature du sel. Cette substance est *saline*. On trouve au sang un goût *salin*.

SALIN, s. m. (terme de regratier de sel.) Dans le commerce de sel à petite mesure, on appelle le *salin* une espèce de baquet de figure ovale, dans lequel les vendeuses renferment le sel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *sanier*. Trévoux. (D. J.)

SALINÆ, (Géogr. anc.) ville que Ptolomée donne aux *Guetri*. Spon rapporte cette inscription: *Decc. civitatis Salin.* Seillans, dans la partie septentrionale du diocèse de Fréjus, peu loin de Fayence, paroît répondre à *Salinæ*. Bouche fixe ce lieu à Castellane, selon une colonne milliaire qu'il cite, mais qui se rapporteroit plutôt à Sénez qu'à Castellane. M. d'Anville penche aussi à rapporter à Seillans le *Civitas Sollinensium* de la notice des provinces de la Gaule, & rejette l'opinion de ceux qui franchissent les Alpes & sortent des limites de la Gaule, pour placer *Salinæ* à Saluces. (C.)

SALINAS DE MENGRAYILLA, (las) (Géogr. mod.) salines d'Espagne dans le village de Mengrayilla, près d'Avila. Ce sont des mines de sel fort singulières. On y descend, dit-on, plus de cent degrés sous terre, & l'on entre dans une vaste caverne, soutenue par un pilier de sel cristallin, d'une grosseur étonnante. (D. J.)

SALINELLO, LE, (Géogr. mod.) rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source aux montagnes près d'Ascoli, & se jette dans le golfe de Venise, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (D. J.)

SALINES, usines où l'on fabrique le sel. Il y a les marais salans où tout le travail tend à tirer le sel des eaux de la mer; & les fontaines salantes, où tout le travail tend à tirer le sel marin des fontaines qui le tiennent en dissolution. Nous allons exposer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais salans.

Des marais salans. Pour la construction de ces sortes d'édifices, il faut une terre argilleuse ou terre glaise qui ne soit nullement pierreuse; si le fond de cette terre tire sur le blanc, elle fera le sel blanc: ce sel est propre à la salière: les Espagnols & les Basques l'enlèvent.

Si le fond se trouve rougeâtre, le sel tirera sur la même couleur; mais le fond du terrain sera plus ferme: il est propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le sel est verd, il vient d'un terrain verdâtre, il est propre à la salaison de la morue, du haréng & de toutes sortes de viandes; le sel gris que l'on nomme *sel commun*, est le même sel que le verdâtre, mais il est plus chargé de vase.

Il faut toujours tâcher d'établir ses marais en un lieu autant uni que faire se pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de passer dessus: il est très-important de faire cette observation avant que de construire les marais, sur-tout ceux qui sont au bord de la mer, les autres n'en ont pas besoin. Lorsque l'on a trouvé le terrain, comme on le desire, il faut observer de situer autant qu'il est possible, les marais, de manière à recevoir les vents du N. E. & un peu du N. O. Car les vents les plus utiles

font depuis le N. O. , passant par le N. jusqu'à l'E. N. : les autres vents sont trop mous pour faire saler ; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font saler avec promptitude.

Pour construire un marais , l'on choisit la saison de l'hiver ; alors les laboureurs sont moins occupés , leurs terres sont ensemencées ; mais on peut les construire en tout temps , lorsqu'on a des ouvriers. Il est à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix se règle par livre de marais ; c'est l'entrepreneur qui paye ses ouvriers , à moins qu'un particulier ne fit travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie , & qui ait la connoissance du flux & reflux de la mer , afin de faire creuser le jas , & de poser la vareigne ; ces deux points important beaucoup à ce qu'un marais ne puisse manquer d'eau en aucun temps ; c'est en quoi la plus grande partie des marais de la saline de Marenne pêche , faute d'expérience des constructeurs. Il seroit à souhaiter que tous les maîtres de marais fussent au fait de l'arpentage , & c'est ce qui n'est pas ; ils se contentent pour la plupart de mesurer le tour d'une terre , & d'en prendre le quart , qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le carré : cette méthode peut passer pour les terrains carrés , mais elle devient insuffisante quand la terre a plusieurs angles rentrants. On sent combien il est important que celui qui a la conduite de l'ouvrage , connoisse le local du marais par pratique.

Chaque marais devoit avoir son jas à lui seul pour plus grande commodité ; on peut cependant les accoupler ; le marais en seroit toujours mieux , les sauniers seroient moins paresseux à fermer la vareigne ou écluse , & ne se remettroient pas de ce soin les uns aux autres , ce qui fait que bien souvent le marais manque d'eau. Il faut que la sole du jas ne soit élevée que de six pouces au plus , au dessus du mort de l'eau ; par ce moyen , lors même que l'eau monte le moins , le marais ne peut en manquer ; il ne faut prendre que deux pieds d'eau au plus , quoiqu'on en puisse prendre jusqu'à six dans la plus forte marée , ou au plus gros de l'eau , voilà sur quoi

on doit se régler. Pour la vareigne , elle auroit huit pieds de haut sur deux de large , qu'il ne faudroit pas de portillons , quoique les sauniers en demandent toujours ; ce portillon est sujet à bien des inconvéniens , le saunier se fiant sur ce que le portillon doit se refermer de lui-même quand la mer se retire , ne veille pas à son écluse , cependant le portillon s'engage , le jas se vuide & devient hors d'état de saler , si c'est sur la fin de la marée ; lorsque la marée d'après vient , le saunier prend de l'eau de tous les côtés ; cette eau est froide , elle échaude le marais qui par conséquent devient bien souvent hors d'état de saler de plus d'un mois & par delà ; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu à peu , il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient , le marais ne se refroidiroit pas.

Ensuite on fait les conches à même niveau , & on place le gourmas entre les conches & le jas. Le gourmas est une pièce de bois percée d'un bout à l'autre , à laquelle on met un tampon du côté des conches ; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité ; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau sur les conches , on le remet pour se servir ensuite des trous qui sont dessous le gourmas au nombre de 4 à 5 , d'un pouce de diamètre ; le gourmas est sous l'eau au niveau de la sole , du jas , & des conches ; on le referme avec des chevilles , quand le saunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conches & le maure , il ouvre une ou deux chevilles , & quelquefois les quatre , pour que l'eau vienne moins vite que par sa voie ordinaire , & par conséquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure est un petit canal d'un pied environ de largeur , il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches ; lorsqu'il est au bout , il entre dans la table & passe par divers pertuis ; le pertuis est un morceau de planche percé de plusieurs trous , qui sont bouchés avec des chevilles , pour ménager l'eau nécessaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces d'eau ; de la table il va au muant où il conserve la même hauteur d'eau ; du muant il entre dans le brassour.

On fait au bout du brassour , avec une

cheville qui a un pied de long sur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres; c'est par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le sel; l'aire est de deux pouces plus bas que le brassour & le muant; quand on voit qu'il y a assez d'eau dans les aires pour faire le sel, on referme les trous, en frottant le dedans du brassour avec une pelle; on oblige les terres de se rapprocher & de boucher la superficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reste fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 pieds de largeur; la longueur n'est pas fixe; les tables avec le maure 30 pieds. On met quelquefois une velle aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des bossés ou morts. Les aires ont 18 à 19 pieds de longueur, sur autant de largeur; elles sont inégales aux croisures de la vie qui a 4 ou 5 pieds de longueur. Les velles des deux côtés des aires sont de 18 pouces, & en dedans de 17 pieds. Ce sont les beaux marais qui sont faits sur ces proportions. Les aires des croisures qui sont les chemins de traverse qui servent à porter le sel sur la bosse, sont plus petites, attendu que leur largeur est prise sur les aires les plus proches de ces mêmes croisures. Cet inconvénient se pourroit corriger si on vouloit y prêter attention: il y a de largeur 180 pieds. Celui des marais de Chatelars a dans son milieu 126 pieds de large, & au bout 162; c'est pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore est-il gêné pour les vivres. Sa longueur est de 195 toises. Quand on fait des marais, la longueur n'est pas déterminée, on se conforme au terrain; observant cependant que le plus long est le meilleur.

Dans les anciens marais, les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci est proportionnée au nombre de livres de marais: il a 19 toises. Les terres d'un jas de cette grandeur sont commodes à faire à cause du charroi; l'étendue n'en étant pas considérable, rend le transport des terres faciles. Les bossés entre jas & marais ont 8 toises; elles seroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux

jas, qui ont 15 toises & demie. La longueur s'en fait aussi à proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas; ces conches, dis-je, sont séparées par une petite velle au milieu, qui fait quoique la vareigne soit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'une dans l'autre, les conches sont séparées, elles ont leurs eaux à part; ces conches ont 182 pieds de largeur, mais elles ont sur le côté du marais une petite conche de six toises de large, la longueur en est indéterminée au moins, pour les marais que l'on voudroit construire, car le jas, le marais & les conches font voir ce que l'on peut faire de livres de marais sur un terrain de 64362 toises carrées, dont 900 font le journal. Les marais faits suivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le sont pas, font ensemble 38 livres une aire; savoir 20 carreaux à la livre; chaque livre a sur les vivres du marais à proportion comme sur les bossés, tables, muants, conches, jas & sarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut observer que beaucoup de jas servent à plusieurs marais; ils ont un nombre d'écluses: celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui est devenu gaz, ou perdu, avoit, lorsqu'il servoit, 23 vareignes; il fournissoit près de 200 livres de marais; il n'étoit pas meilleurs pour cela.

Les marais se mettent au coy au mois de mars. Pour vider les eaux par le coy, on observe de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vident pas; on lague, on vuide l'eau du muant, ensuite avec le boguet, on commence à nettoyer celles des aires qui sont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy: c'est ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires sont nettoyées, on en fait autant au muant; ensuite pour faire passer les eaux des tables au muant & par les brassours, on garnit les aires pour qu'elles ne sechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui se rend aux tables, & le marais est prêt à saler. Le fauchier devroit aussi nettoyer les conches, les eaux en seroient plus nettes. On jette les boues sur les bossés avec un boguet; il

commence quelquefois à saler au mois de mai, mais c'est ordinairement au mois de juin, ce qui dure jusqu'à la fin de septembre, quelquefois même jusqu'au 10 ou au 15 octobre, mais cela est rare. Dans toutes les malines qui sont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on se sert du gros de la mer qui est environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui sont faites de façon que les marées sont à trois pieds & demi au dessus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de juillet, tant par la faute des sauniers, que par la mauvaise construction des jas.

On connoît que le sel se forme quand l'eau rougit; c'est en cet état qu'étant réchauffé par le soleil & par le vent, il se crême de l'épaisseur du verre: alors on le casse, il va au fond, & c'est ce qu'on nomme le *brafer*; il s'y forme en grains gros comme des pois, pour lors on l'approche de la vie avec le rouable qui sert à nettoyer le marais; ensuite on prend l'outil qui se nomme le *servion*: il ne diffère du rouable qu'en ce qu'il est un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en sert pour mettre le sel en pile sur la vie; & lorsque le marais est tiré d'un bout à l'autre, on le porte sur les piles ou pilots faits en cône; il y a aussi des piles qui sont ovales par le pied, & qui vont en diminuant par le haut, ces piles se nomment *vaches de sel*. A mesure qu'on tire le sel sur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à saler. Quand un marais commence à saler, il ne donne du sel que tous les huit jours; & lorsqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par semaine: il s'en est vu même, mais cela est rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il est bon d'observer que quand un *marais* est en train de saler, ou trop échauffé à saler, & qu'il passe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort, le *marais* en sale beaucoup plus, parce qu'il anime la sole du *marais*; & quand il ne mouille pas, on rafraîchit le *marais* par les faux gourmas, ce qui empêche que l'eau dans sa course ne se refroidisse; on abrège en outre son chemin par de petits canaux qui

viennent de la table au muant, ils sont rangés de distance en distance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas*: on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le sel sur la pile; on se sert pour cela d'un sac garni de paille; on le nomme *boureau*. Un homme le met sur ses épaules, un second tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *seugeoire*, longs de 8 pouces, sur 2 de large, avec une poignée, s'en sert pour remplir le panier, & le met sur le dos de celui qui a le sac; celui-ci court toujours, & monte sur la pile. Quand il sale beaucoup, ces gens sont tourmentés par un mal qui leur vient aux pieds, & que l'on nomme *seauverons*; mais il n'est pas dangereux, quoiqu'il cause de vives douleurs; il leur survient encore des crevasses en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du sel à l'usage de la table, on leve la crême qui se forme sur l'eau; ce sel est d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorsqu'il ne sale plus, on laboure & on enseme les terres: cet ouvrage se fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'usage du *marais*, on se sert d'un outil appelé *servée*, que le saunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'est l'instrument le plus utile à sa construction. Il est d'égale grosseur d'un bout à l'autre, & de plus il a des pointes à l'un de ses bouts qui vont en s'élargissant; voilà sa vraie forme, & non celles que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donné. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toises, quoiqu'elle ne soit que de 33 toises 4 pieds; en outre, sur le plan, ils prennent la fosse du gourmas, pour le jas ou jais; ils posent la vareigne où elle ne peut être; ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'est celui qui doit répondre à l'écluse qui va au jas. Ces auteurs ont été mal instruits, d'ailleurs tout leur *marais* est fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du brasseur ouvert en correspondance des aires, ce qui n'est pas; c'est avec le piquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; sa coupe ne doit avoir que 3 pouces au plus

d'élevation; & sa hauteur environ 5 pieds; les piles de sel doivent avoir 10 & 12 pieds pour les plus hautes; la leur seroit de 25 pieds, ou suivant leur échelle de 25 toises; ce qui ne peut être. Au *marais* de chate-lars, l'eau parcourt 2380 toises sur un seul côté du *marais*, & autant, à quelque chose près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toises 54 pieds cubes d'eau, ou environ, en supposant que le jas a deux pieds.

Explication des outils. Le rouable est un morceau de planche long de 2 pieds, & large de 3 pouces & demi. Au milieu est une mortaise carrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 pieds; on s'en sert pour nettoyer le *marais*, & pour pousser les boues ou saignes au bord du *marais*: il sert aussi à brasser le sel quand il se forme, & à le pousser au bord de la vie.

Le servion est un morceau de planche, large de dix pouces, sur un pied de haut mis en pente; le manche a 4 pieds & demi ou 5 pieds de long; il a de plus un support qui le traverse, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrémité de la planche; on s'en sert à retirer le sel du bord de la vie; on met le sel en pile dessus pour égoutter; c'est pour cela qu'il est percé de plusieurs trous.

Le boguet est une pelle de deux morceaux, le manche a 4 à 4 pieds & demi de long; on s'en sert pour jeter sur les côtés des bossés les boues qui leur servent de fumier, ces terres de *marais* étant grasses ou argilleuses sont aussi très - légères, & par conséquent très - bonnes pour les semences.

Les saugeoires sont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, sur 2 & demi de large; sur le milieu de l'extrémité du haut sont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces; ils servent de manche pour les prendre de plat en chaque main; c'est avec quoi on met le sel dans le panier.

Le panier est grand de deux pieds; il en a un de largeur, & sept de profondeur; on en a plusieurs; il sert à prendre le sel sur la vie pour le porter sur la pile, pilot, cone, ou vache de sel.

Le boureau est un sac où l'on met un

peu de paille; celui qui porte le sel le met sur son épaule pour empêcher le panier de le blesser.

La ferrée, que le faunier nomme *la clé du marais*, sert à le construire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorsque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancre pour-roient faire au chantier des claires ou levées.

Le piquet est un morceau de bois pointu, long de dix à onze pouces, sur dix à onze lignes de diamètre; il sert à faire les trous au bout du brassour, pour faire entrer l'eau aux aires.

La patelle sert à reboucher la superficie des trous du côté du brassour; elle sert aussi à déboucher les lames d'eau, qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

La bêche sert à donner le premier labour aux bossés, le vrai terme est *rompre les bossés*; on se sert au second labour d'un outil appelé *sefour* ou *marre*.

La pelle est d'un seul morceau, longue de 3 pieds $\frac{1}{2}$, le bas est large de 9 pouces sur un pied de long; elle est creusée en dedans, & arrondie vers le manche; elle sert à prendre le sel à la pile pour le mettre dans des sacs, où se fait le charroi, & à bord à jeter le sel de la barque à bord du navire, c'est ce que l'on nomme *temper*. Il tombe sur le pont, d'où on le met dans le boisseau pour le mesurer, avant de le laisser tomber dans le panneau du navire pour aller à fond de cale; alors on se sert de pelles pour le jeter également en avant & en arrière du navire pour faire son chargement.

Le boisseau est une mesure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, sur 11 $\frac{1}{2}$ de large par en haut, & 11 pouces par en bas; il tient, mesure de Brouage, 31 pinte $\frac{1}{2}$ d'eau, il est fait de mairain & cerclé comme un tonneau; il a de plus deux oreilles, où est attaché ou amarré un bout de corde long de 2 pieds, que deux hommes tiennent pour le renverser en présence d'un commis des fermes & du mesureur. Le mesureur est un homme qui a prêté serment à l'amirauté en présence de deux négocians.

Les gaffes sont de diverses grandeurs, il y en a de 20 à 25 pieds de long, elles ser-

vent au transport du sel ; les barques, par exemple qui le transportent s'en servent pour pousser, quand elles veulent monter ou descendre d'un chenal ; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *descendre* un chenal pour en *sortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 pieds de long qui sert au bateau de la barque ; la fourche sert au même usage.

Le salé ou trident est un instrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

Le sard blanc est une herbe dont on nourrit les chevaux, c'est celle que l'on met sur les huitres qu'on porte à Paris.

Sart ou selin est un sart qui est rond, plein d'eau & de nœuds.

Autre espèce qu'on appelle *sart brandier* ; le saunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat son grain.

Autre espèce nommée *sart lifop*, il est bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

Le tamarin est une plante dont le bois brûle tout verd, il sert aux sauniers pour se chauffer ; ils en font aussi des cercles pour les petits barils dans lesquels ils portent leur boisson à l'ouvrage.

Du charroi du sel. Les piles de sel sont de diverses formes ; les unes sont rondes, les autres longues, arrondies sur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans le marais jas ou perdu que l'on nomme *ronche* ; on a soin de la tremper auparavant dans l'eau salée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver ; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de sel, si on est surpris par le mauvais temps ; c'est une précaution que doit avoir le juré : le juré est le maître du charroi, c'est lui qui fait agir & qui paye ; il tient un livre coté & paraphé qui se nomme *livre de retellement* ; il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de bosses ou ras, & les sacs qui sont de surplus du muid ; ce livre fait foi en justice, parce que le juré a prêté serment.

Le charroi se fait en présence du com-

mis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire ; il met un homme à bêcher le sel, un autre à remplir les sacs, & un troisième pour les charger & les arranger sur les chevaux dont le nombre est limité par le juré ; suivant le chemin qu'il y a à faire ; les chevaux sont conduits par de jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *âniers* ; l'endroit où on prend le sel se nomme l'*atelier* ; l'ânier à pied conduit les chevaux au bord de la barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu le sac & le laisse tomber dans une poche que lui présente un autre homme, pour pouvoir prendre le sac de dessus le cheval sans qu'il soit lié, cela fait, un troisième vient par derrière & renverse le sac sur celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverse se nomme le *pousse-cul*, & celui qui reçoit le sel dans son pochon, le *porteur de gagné*. Le pousse-cul suit le déchargeur sur la planche, & lorsqu'il est au bout, il saisit les extrémités du sac qu'il soutient ; alors le déchargeur largue ou lâche son bout, & tout le sel tombe, aussitôt le pousse-cul rapporte le sac à l'ânier, qui monte sur le cheval & retourne en courant à l'atelier.

On se sert d'une planche pour aller de la barque à terre & pour le charroi du sel ; on la nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 pieds de long, sur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces d'épaisseur. Une barque à charge est une barque vuide ou qui vient de vuidier, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a plusieurs barques dans un seul chenal ; on est quelquefois obligé de les haler, soit parce que le vent est contraire, soit parce qu'il n'en fait pas du tout ; pour y suppléer, ces barques ont un petit bateau que le mouffe mene pour passer celui qui hale, lorsque la mer est haute & qu'il se rencontre un ruisseau qu'il ne sauroit passer sans ce secours.

Un ruisseau est un petit chenal ou canal à l'usage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ses deux côtés.

Quand les barques sont chargées, elles mettent dehors du chenal ; si le vent est bon, elles appareillent, c'est-à-dire qu'elles

hissent ou haussent leurs voiles qui ne sont que deux, la grande voile & un faux focq. Dès qu'elles sont dehors du chenal, elles mouillent si le navire n'est pas prêt, & attendent qu'il soit arrivé pour vuidier. Quelquefois les barques sont chargées, & le navire est encore en Hollande; cela arrive lorsque le navire est obligé de relâcher pour quelque raison que ce soit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de son navire sitôt qu'il est hors du port, fait charger les barques; & comme le navire est retardé dans son cours, il faut qu'elles attendent son arrivée; les marchands s'entendaient en ces occasions en se donnant les uns aux autres du sel qu'ils se rendent ensuite.

Explication du marais jas & conches. Les bossés sont des terrains qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au saunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une espèce de gabelles dessus, par exemple, une ou deux mesures de poids ou de fèves; cette mesure pèse environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 $\frac{1}{2}$ d'huîtres; mais il n'en est pas de même du sel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & est sujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le saunier a son $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre son sel sans consulter le saunier, & le saunier ne peut en vendre sans un ordre de son maître; mais avec un ordre, il peut vendre & passer police avec les marchands. Plusieurs maîtres de marais laissent leur procuration à des personnes du lieu, qui ont soin de vendre le sel, de veiller sur les sauniers, & de prendre leurs intérêts en tout.

Le jas est le plus grand réservoir, on y met deux pieds d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modère la hauteur par les gourmas, en ne laissant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

Le mors est un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table par un pertuis; ce pertuis est un morceau qui arrête l'eau du

Tome XXIX.

mors, & qui, au moyen des petits trous qui y sont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laissent entrer dans la table qu'autant d'eau que le saunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui éloigne le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant; le muant qui est au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *brassour*, & les brassours par le moyen d'un piquet en fournissent aux aires, l'aire est de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{1}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

La vie du marais est un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de $\frac{1}{4}$ à 5 pieds; c'est sur la vie qu'on retire le sel.

Les velles de marais ou de conches sont celles qui entourent les aires, ou qui séparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours nécessaires, & font qu'elles ne se communiquent que quand le saunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux se détournent, c'est ce qu'on nomme les *aviraïsons*, ce qui signifie en terme de saunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 jusqu'à 13 & 14 pouces de large.

Les anternons sont des levées qui sont à la traverse des marais, elles sont aussi hautes que larges, c'est à ces passages qu'on met plusieurs pertuis. Il y a de distance en distance des levées plus larges, qu'on nomme *croisures*, elles sont aussi larges que les vies, on s'en sert pour porter le sel sur les bossés.

Le coy est un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il sert à vuidier le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coy; mais cette ressource est mauvaise & défavantageuse pour le maître du marais, parce que cette eau est trop foible.

Les gourmas s'appellent *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met plusieurs qui servent à rafraîchir le marais

H h h h h

quand il sale trop, & que le sel n'est pas de qualité requise.

Les clairées ou réservoirs sont ordinairement au bas des farretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à moins que le maître ne les ait fait faire à ses dépens: le premier qui les a fait construire en est propriétaire, on les fait sans aucune mesure, elles couvrent un chantier élevé qui est entre les deux de chaque côté de 4 à 5 pieds de large, sur 2 pieds à 2 pieds $\frac{1}{2}$ de haut. Tous les terrains paroissent les mêmes, mais ils ne sont pas tous les huîtres aussi bonnes, elles sont moins vertes dans une partie des farretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes, elles sont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Lusac un peu meilleures; entre celui de Lusac & celui de Recoulenne, elles sont les meilleures de la saline: mais au dessous du chenal des faux elles ne reverdissent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au moins quatre clairées, dont on laisse une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres sur les sables & les rochers de daire, elles sont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 sous au plus, il ne faut pas qu'elles soient épaisses: on les porte dans une clairée où on les laisse deux ans; au bout de ce temps, on sépare celles qui sont en paquet, ce qui est commun, sans blesser les tais ou écailles, & on les met dans une seconde clairée où on les range une à une sans se toucher. Une chose fort surprenante est que quand vous les mettriez sens dessus dessous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles se redressent au retour de la marée: à trois ans, elles sont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne sont pas aussi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'est le temps où elles sont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir si la mer n'a pas gâté les chantiers & si les cancre ne font point de trous, afin de les raccommoder sur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, sur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles supporteroient deux évènements dangereux, l'un dans le grand chaud,

parce qu'étant à sec elles mourroient ou créveroient, comme disent les fauniers; l'autre dans le grand froid, où elles se géleroient; mais quand elles ont 2 pieds ou 2 pieds & demi d'eau, elles ne courent pas ce risque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne se gèle pas. D'ailleurs la mer est moins sujette à geler que l'eau douce. Les huîtres sont sujettes à une maladie quand elles restent trop long-temps dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoisonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoier la clairée & la mettre à sec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à six jours pour laisser sécher ce limon; quand il est sec, le faunier le détache, on y laisse entrer l'eau qui le porte au loin, & la clairée est en état d'en recevoir quand le faunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année, crainte d'accident; il sera plus sûr d'en mettre de petites qui ne risquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans: les fauniers mettent aussi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais aussi bonnes; les connoisseurs s'en apperçoivent bien; elles sont aisées à connoître par les écailles qui sont épaisses & qui paroissent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les fauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluse ou vareigne. Le boyart de haut est composé de deux pieces de bois, à deux pieds de distance, séparés par quatre morceaux de bois, qu'on appelle *traverses*.

Le boyart de bas ne differe de l'autre qu'en ce qu'il est plus grand.

Ces deux pieces se nomment *pieces droites*, quoiqu'elles soient courbes.

Les poteaux sont à coulisse en dedans, la porte glisse dans une mortaise qui y est pratiquée d'un pouce & demi de profondeur sur autant de largeur.

Des traverses sont au tiers de haut en dedans, pour assujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites sont garnies de planches à cet effet.

La soubarbe, est une traverse qui est vis-

à-vis des deux poteaux, au ras de la chapelle, ou son surs de dessous, elle a aussi une rainure où entre le bas de la porte. La soubarbe est de la même grosseur que les poteaux.

Le Bordeneau ou porte à coulisse, est très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du moins on est sûr que le saunier ne sauroit le négliger sans beaucoup de malice, au lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à coulisse & contre la soubarbe n'est d'aucune utilité, il rend le saunier paresseux.

Les vareignes sont construites sans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au lieu de cloux. Le fer ne sauroit durer, à cause du sel contenu dans les eaux qui le rongeroit bien-tôt.

Description abrégée de la manière dont se font les sels blancs artificiels dans les sauneries de la basse Normandie. Les sauneries doivent être établies sur des bas fonds aux environs des vases & des embouchures des rivières, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puisse mieux saler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette sorte de sel, dont la préparation & la main-d'œuvre se font généralement par-tout de la manière que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves est mouillée plusieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, suivant que les sauneries sont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'est-à-dire, tous les quinze jours.

Lorsque ceux qui veulent établir une saunerie ont trouvé une place convenable, ils la brisent & la rendent la plus plate & horizontale qu'il est possible; soit que cette place soit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finissant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herse comme une autre terre, en l'unissant le plus qu'il est possible avec un instrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la

saline puisse y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle sale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de sable & de sédiment; ce qu'elle a fait aussi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *salines* toutes les grandes mers. Quand la greve est ainsi préparée, & que les chaleurs l'ont desséchée, on voit aux beaux temps clairs & de soleil vif, la superficie du sable ou greve toute blanche de sel, pour lors on relève cette superficie environ quelques lignes d'épaisseur, suivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on relève aussi le sable par ondées ou petits sillons que les sauniers nomment *havelées*; éloignées les unes des autres de six à sept pieds au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'est déjà servi pour unir le fond à la première préparation, il faut une personne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramassées au bout des dernières ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mélées*, éloignées les unes des autres de six à sept pieds; après quoi on attèle un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus souvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre personnes, deux avant & deux arrière, ramassent ou chargent le sable des ételées dans le banneau, qu'un cinquième conduit au gros monceau, qui est le magasin des sauneries ou des *salines*.

Près du grand monceau est le quin, le réservoir ou bassin dans lequel les sauniers prennent l'eau dont ils lavent le sable; cette eau du quin est celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorsque les ételées sont relevées, on repasse de nouveau le haveau sur la greve, comme on l'a fait ci-devant à la première préparation, & on continue la même manœuvre autant de temps que le soleil & la chaleur en font sortir le sel; les heures les plus propres sont depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après

midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les sauniers veulent faire leur eau de sel, ils prennent au gros monceau le sable que l'on met dans les fosses, qui sont de petits creux ronds d'environ deux pieds & demi de diamettre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces fosses est cimenté de glaise & de foin haché, pour que l'eau qui coule dessus ne se dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque fosse au canal du réservoir, qui est la tonée de la saline; au tour du fond il y a de petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la fosse, & sur lesquels sont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place sur les douves du glu de l'épaisseur d'environ un pouce, sur quoi on met le sable que l'on repasse en l'unissant autant qu'il est possible.

Quand la fosse est ainsi préparée & pleine de sable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des fosses, de l'eau que l'on a tirée du sable précédent de la seconde mouillée, c'est-à-dire, des sables que l'on a rechargé après que la première propre à faire le sel en a été tirée.

On charge les fosses ordinairement deux fois par jour; la première eau, qui est la franche saumure, où la bonne eau est quelquefois 4 à 6 heures à passer, suivant que le sable est bien uni & fort pressé, après quoi on appelle du relai la seconde eau que l'on fait passer sur le même sable des fosses, & qui devient la bonne eau au saunier des premières fosses que l'on recharge ensuite; l'eau filtre ainsi au travers du glu du fond des fosses, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un temps sec & chaud; car on ne peut travailler aux greves, & ramasser le sable sans soleil & sans chaleur. Les sauniers font du sel toute l'année lorsqu'ils ont provision de sable; mais on n'en ramasse ordinairement que depuis le commencement de mai jusqu'à la fin d'août, suivant que la saison est favorable.

On a dit que la première eau est la vraie saumure; elle coule directement par les

canaux de chaque fosse dans le tonneau de la saline, qui est placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la seconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voisin des fosses; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruisent aussi les havelées & ételées des greves, qui sont ainsi entièrement perdues.

Quand on a tiré la saumure & le relai des greves, qui sont dans les fosses, il ne reste plus qu'une espèce de vase que les sauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier si la saumure est bonne & forte, on a une petite balle de plomb, grosse au plus comme une poste à loup, couverte de cire, qui la rend grosse comme une balle de mousquet; il faut qu'elle surnage sur cette eau ou première saumure; alors on la jette dans des plombs placés sur des fourneaux dans la saline; les plombs ou chaudières qui sont au nombre de trois (& même le plus souvent quelques sauneries n'en ont que deux) sont de forme parallélogramme; ayant $2\frac{1}{2}$ pieds de long, sur deux pieds de large, & le rebord 2 pouces d'épaisseur, & le tout environ 6 lignes d'épaisseur; ils sont peu élevés au dessus de l'âtre du fourneau qui est enfoncé, & dont l'ouverture est par devant. Ils ont chacun deux évens par derrière: le feu est continuel depuis le lundi, soleil levant, jusqu'au dimanche soleil levant.

Lorsque les sauniers font six jours de la semaine, ou au moins, ils sont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le samedi de la semaine précédente.

Quand on commence la semaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de saumure que l'on fait bouillir sans discontinuer jusqu'à ce que le sel soit achevé, ce qui dure environ deux heures & demie, à trois heures au plus; après que toute l'eau est évaporée, on ramasse promptement le sel avec un rabot, & on l'enlève avec une petite pelle semblable à celles avec lesquelles on leve le sable des havelées, & on jette le sel dans des corbeilles, que l'on nomme *marvaux* à

égoutter ; ces marvaux sont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les sucres ; après que le sel est égoutté , on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers , & que les sauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui sont porteurs de billets des commis ; les pierres sont plusieurs mois à se former ; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laisse égoutter le sel qu'on relève des plombs environ 5 ou 6 heures ; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de sel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles , chaque erre ne formant qu'un carte de plus de boisseau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au moins pour les rebattre ; & les repousser , parce que l'activité du feu & la crasse qui se forme sur les plombs les fait enfoncer , & qu'il faut les redresser & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aisément. Les sauniers appellent ce travail *corroyer les plombs* ; ce qui se fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois , après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau , parce que les premiers se sont engraisés des écumes du sel ; on en brise les matériaux le plus menu qu'il est possible , & on en met la valeur de deux corbeilles dans une mouquée ou relevée de sable dans les fosses , lorsque les sauniers s'apperçoivent qu'elle n'est pas assez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites bûches & des fagots. Le bois de hêtre pour les bûches , & de chêne pour les fagots sont estimés les meilleurs bois ; dans les lieux où le bois est rare , on se sert au même usage de joncs marins.

Les sauniers se relaient les uns les autres pour veiller sur les fourneaux , & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la saumure des différens plombs ; on écume le sel quand il commence à bouillir avec le même rabot , avec lequel on le ramasse quand il est achevé.

L'usage des propriétaires de ces salines & des sauniers qui y travaillent est de partager ; de cette manière le propriétaire fournit tous les ustes si es & instrumens & le sable , & les sauniers n'ont que la septième partie

du prix de la vente ; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boisseau & demi de sel au prix qu'il est quêté ou fixé , en outre les 4 sous pour livre du prix du boisseau & demi ; mais cet usage est particulier à quelques salines.

Le sel fabriqué , comme nous venons de dire , doit se consommer dans les pays des environs , étant ailleurs défendu & de contrebande , il ne va guère que 4 à 5 lieues au plus. Il est de mauvaise qualité , ce qui se reconnoît sur-tout dans les chairs qui en sont préparées , & qui ne se peuvent bien conserver ; c'est pourquoi quand on veut faire des salaisons d'une bonne qualité , on ne se sert quand on le peut que des sels de brouage qui sont bien plus doux , au lieu que ceux-ci sont très-âcres & très-corrosifs.

Enumération des instrumens nécessaires aux Sauniers , fabricateurs de sel blanc ramassé des greves. Les charrues semblables à celles de terre ; les herbes semblables. Les haveaux sont composés d'une planche d'environ 4 pieds de long , de 10 à 12 pouces de haut posée de champ ou cant , le bas en droite ligne & le haut chantourné. Deux bâtons forment le brancart où on attelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui servent de poignées pour gouverner cette machine.

Banneau ou tombereau , est un tombereau dont les côtés ou bords sont fort bas ; le tombereau même est petit.

Les tonnes sont de grosses futailles qui sont enterrées.

Rabot est une douve centrée du fond du tonneau qui est emmanché.

Les fourneaux sont très-bas , & sont presque posés à rez-de-chaussée. Il y a un creux qui forme l'aire , enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer , sorte de rifard.

Les pics à démolir sont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir est un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes , avec lequel les sauniers puisent de la saumure dans la tonnée pour en remplir les plombs ; il est pour cet effet emmanché un peu de côté , pour que le saunier prenne plus aisément de la

saumure; le manche est long pour qu'il puisse la renverser où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve est un petit bari de bois que l'on remplit de saumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire dont nous avons parlé; une tassée de saumure suffit pour cela.

Des fontaines salantes. On donne ce nom à des usines où l'on ramasse les eaux des fontaines salantes, où on les fait évaporer & où l'on obtient par ce moyen du sel de la nature & de la qualité du sel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne soient pourvus de cette richesse naturelle. Le travail n'est pas le même par-tout. Nous allons parler des *salines* qui sont les plus à notre portée, décrivant sur quelques-unes toute la manœuvre, exposant seulement de quelques autres, ce qui leur est particulier.

Voici ce que nous savons des *salines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Rosieres, & des bâtimens de graduation construits en différens endroits. On peut compter sur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

SALINE DE MOYENVIC. Moyenvic est situé sur la rivière de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marsal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien sur la propriété de la *saline* avant l'an 1298, que Gerard 68^e. évêque de Metz, acquit de quelques seigneurs particuliers les *salines* de Marsal & de Moyenvic & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76^e. évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux, 60 muids de sel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremont. Conrad Bayer de Roppart, 77^e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & son frere Théodoric Bayer arrêtés prisonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour sa liberté à l'évêque plusieurs seigneuries & notamment les *salines*, que le duc lui restitua dans la suite. En 1571, le cardinal de Lorraine administrateur, & le cardinal de Guise, évêque, laisserent en

fief au duc de Lorraine les *salines* de l'évêché, moyennant 4500 livres monnaie de Lorraine, & 400 muids de sel. Les ducs devenus propriétaires des *salines*, étoient obligés suivant le 70^e. article du traité des Pyrénées, de fournir le sel nécessaire à la consommation des évêchés, à raison de 16 l. 6 sols le muid. Enfin celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12^e. article de celui de 1661; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétablissement en 1673. Depuis ces temps, les charges se sont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne sont pas de notre objet.

Les eaux salées viennent de deux puits. Le sel gemme, dont il y a plusieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, est en abondance dans le terrain de Lorraine. Les eaux en traversant ces carrieres, se chargent de partie de sel; & plus le trajet est long, plus le degré de salure est considérable. Mais comme les amas de sel sont distribués par veines, par couches, par cantons, il arrive nécessairement qu'une source d'eau douce se trouve à côté d'une source d'eau salée. Les sources d'eau salées coulent par différentes embouchures; & donnent plus ou moins d'eau, selon que la saison est plus ou moins pluvieuse. On a observé, dit l'auteur instruit des mémoires qu'on nous a communiqués sur cette matière, que plus les sources sont abondantes, plus leurs eaux sont salées, ce qu'il faut attribuer à l'accroissement de vitesse & de volume avec lequel elles battent alors les sinuosités qu'elles rencontrent dans les carrieres de sel qu'elles traversent.

Il y a plusieurs sources salées en différens endroits de la *saline* de Moyenvic. On les a rassemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de salure. Le sel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits sortent de sept sources différentes en qualité & en quantité. Leur mélange porte 14 à 15 degrés de salure.

Pour connoître le degré de salure, on

prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu jusqu'à siccité, & le degré de salure s'estime par le rapport du poids du sel qui reste dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a mise en évaporation.

Autre moyen : c'est d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau salée, & dans lequel on laisse ensuite descendre un bâton de demi-calibre. Il est clair que l'eau pesant plus ou moins sous un pareil volume, qu'elle est plus ou moins chargée de parties salées, le bâton perd plus ou moins de son poids, & descend plus ou moins profondément.

Les sept sources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute la circonférence & fournissent environ deux pouces quatre lignes d'eau ; c'est-à-dire, que, si l'on formoit un solide de ces eaux fortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette estimation ne s'est pas faite avec beaucoup de précision ; & il n'est pas difficile de s'en appercevoir : car ce n'est pas assez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vitesse.

Ce puits a 52 pieds de profondeur, sur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans est revêtu d'un double rang de madriers, derriere lesquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 pieds d'épaisseur, & dont l'usage est d'empêcher l'infiltration des eaux douces.

On leve les eaux avec une chaîne sans fin qui se meut sur une poulie garnie de cornes de fer, appelée *bouc*. Elle est composée de 18 chaînes de 10 pouces de longueur chacune, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuir appelés *bouteilles*, qui remplissent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute sa longueur, appelé *buse*, & posé perpendiculairement. Les cuirs forcent successivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle est conduite dans les baissoirs ou magasins d'eau.

La poulie appelée *bouc*, est attachée à une piece de bois posée horizontalement, ayant à son extrémité une lanterne dans la-

quelle une roue de 24 pieds de diametre & de 175 dents vient s'engrener ; ce rouage tourne sur son pivot, & est mis en mouvement par huit chevaux attelés deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot est posé sur sa crapaudine, & arrêté en haut par un gros arbre placé horizontalement.

Le tirage se doit faire rapidement ; parce que les bouteilles ne remplissant pas exactement le diametre de la buse, l'eau retomberoit, si le mouvement qui l'élève n'étoit plus grand que celui qu'elle recevrait de sa pesanteur, de sorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine est simple & fournit beaucoup ; mais il est évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points : le premier, à mesurer l'extrême vitesse avec laquelle on est contraint de faire mouvoir la machine.

Le second, à éviter l'inconvénient dans lequel on est quand il survient quelque accident à la machine, & qu'il faut approvisionner les baissoirs.

Les bouteilles dont on se sert, sont composées de quatre morceaux de cuir, entre lesquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaisseur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traversent ; mais quelque soin que l'on prenne pour les bien ajuster, le mouvement est si rapide, les chocs & les frottemens sont si violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps solide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose des patenotres de cuivres garnies de cuir. Ces patenotres seront composées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaisseur aux extrémités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une espece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel sera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de dessus qu'à celle de dessous. On laissera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir

deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes seulement, pour empêcher le corps de la buse d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouces 8 lignes de diamètre. Ces cuirs seront percés carrément, afin que les deux platines puissent s'emboîter aisément au moyen d'un fer qui les traversera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pied cube d'eau salée pèse environ 75 liv. $\frac{1}{2}$.

Les baissiors chomient quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit construire une seconde buse en disposant la roue horizontale, de façon qu'elle fit mouvoir les chaînes des deux buses à la fois.

Le pivot de la roue horizontale est placé vis-à-vis le milieu des deux buses; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuseaux de laquelle les dents de la roue horizontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boucs.

En 1723 on rechercha les sources d'eaux salées, qui pouvoient se trouver dans l'intérieur de la *saline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve réitérée indiqua que la salure étoit de 22 degrés. Le conseil ordonna en 1724 la construction d'un puits pour ses eaux.

Ici l'élévation des eaux se fait par un équipage de pompes composé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aspirante. C'est un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits se rendent dans les baissiors, & fortifient celles du grand puits; de manière que leur mélange est de 15 degrés $\frac{1}{2}$ de salure.

On entend par *baissiors*, des réservoirs ou des magasins d'eau; le bâtis en est de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pièces de chêne d'environ un pied d'équarrissage, soutenus par de pareilles pièces de bois qui leur sont adossées par le milieu. La superficie de ces magasins est garnie & liée de poutres aussi de chêne, d'un pied d'épaisseur, & placées à un pied de distance les unes des autres. Les planches & madriers qui les composent sont garnis

dans leurs joints de chantouilles de fer, de mousse & d'étoupe poussées à force & avec le ciseau, & goudronnées.

Le bâtis est élevé au dessus du niveau des poëles. Ce magasin d'eau est divisé en deux baissiors ou parties inégales; la plus grande a 82 pieds 4 pouces 8 lignes de longueur, sur 21 pieds 6 pouces de largeur; la petite, 48 pieds 8 pouces de longueur, sur 21 pieds 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 pieds 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 pieds 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils sont percés à 5 pouces du fond. Le toisé de ces baissiors donne 13645 pieds cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échanal, l'eau y est toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits.

Ces poëles sont séparées par des murs mitoyens, de manière toutefois que la communication est facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 pieds de longueur, sur 32, mesure de Lorraine, où le pied est de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële est composée depuis 260 jusqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 pieds $\frac{1}{2}$ de longueur, sur 1 pied $\frac{1}{2}$ de largeur, & de 4 lignes d'épaisseur au milieu, & 2 lignes $\frac{1}{2}$ sur les bords: ces platines sont cousues ensemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële est garnie par dessous de plusieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diamètre, appelés *happes*, où passent des crocs de fer de 2 pieds $\frac{1}{2}$ de longueur ou environ. Le croc est recourbé par l'extrémité de façon à entrer dans la happe qui lui sert d'anneau, en sorte qu'il est semi-circulaire. La pointe du happe a une longueur de 5 pouces ou environ, en sorte qu'elle est seulement abattue & tient à de grosses pièces de sapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 pieds de longueur, sur 6 pouces en carré; il y en a 16 sur la longueur de la poële, espacés de 6 en 6 pouces, & appuyés sur deux autres pièces de bois de chêne beaucoup plus grosses, posées sur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernières pièces se nomment *machines*.

Une poële ainsi armée est établie sur quatre

quatre murs , à l'angle de chacun desquels il y a un faumon de fonte de fer qui la soutient. Chaque faumon a environ un pied en carré, & cinq pieds de long.

Ces quatre murs ont environ cinq pieds de hauteur , sur deux d'épaisseur , & forment le même carré que la poêle ; ils sont séparés en dedans par un autre mur appelé *barange* , d'environ trois pieds de hauteur , & ouverts sur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois pieds de largeur , & sur le derrière de deux trouées de même hauteur , mais d'un pied & demi seulement de large. Celles-ci servent de cheminées ; c'est par les autres qu'on jette le bois , les fascines , &c. , & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend servent à la séparation des bois & des braises ; ils sont faits de cailloutage & des pierres de sel qui se forment par le grand feu , lorsqu'il se fait des gouttieres aux poêles , avec de la terre glaise mêlée de cendres & de crasse provenant des cuites ; cette composition résiste à la violence du feu pendant plusieurs abattues.

Au derrière de chaque poêle , & à l'ouverture des cheminées , il y a deux poêlons de 8 à 10 pieds de longueur , sur 6 à 7 de largeur , & 10 à 11 de profondeur. Chacun est composé de 28 platines : c'est dans ces poêlons que les conduits ou échenaux amènent les eaux des bassins , d'où elles se rendent dans les poêles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poêle est servie par une brigade de 14 ouvriers ; savoir deux maîtres , deux focqueurs , deux salineurs , quatre sujets & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poêles par abattues , composées chacune de 18 tours , le tour est de 24 heures. Voilà le temps nécessaire à la formation des sels. Lorsqu'une abattue est finie , on laisse reposer la poêle pendant six jours qu'on emploie à la raccommoder. Une poêle fournit ordinairement depuis 27 , 28 , jusqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poêle en feu , les maîtres , focqueurs & salineurs l'établissent sur son fourneau , & sont dans l'usage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente sur le devant ,

parce que le feu de devant est toujours plus violent ; ensuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes , & enduisent le fond de chaux détrempée : ce travail s'appelle *cliftrer une poêle*.

La poêle cliftrée , on passe les crocs dans les happes , on les place sur les borbons , on établit entre les borbons & la poêle des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diamètre ou environ , pour contenir la poêle & arrêter autant que faire se peut les efforts du feu : après quoi on ouvre les conduits des poêlons , & l'on charge la poêle d'un pouce d'eau , pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jetés dessous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée* , & se commence entre onze heures & midi ; ensuite les salineurs jettent du bois de corde dans le fourneau , & chargent la poêle d'eau jusqu'à 15 à 16 pouces de hauteur ; on diminue ensuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le salinage dure environ cinq heures , & consume à peu près huit cordes de bois ; pendant ce temps la poêle bout toujours à grand feu , & est continuellement abreuvée de l'eau des poêlons. Quoique les poêlons fournissent sans cesse , cependant la poêle se trouve réduite après le temps du *salinage* à 13 ou 14 pouces d'eau , parce que l'évaporation causée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent , est plus grande que le remplacement continuel qui se fait par le secours des poêlons.

Il paroît dans ce temps une crème luisante sur la superficie de l'eau , à peu près comme il arrive sur un bassin de chaux fraîchement éteinte : alors on ferme entièrement les robinets ; & les maîtres , les salineurs & les sujets remettent la poêle aux focqueurs. Ce passage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux focqueurs*.

Les focqueurs à qui les brouetteurs ont fait provision de quatre cordes de gros bois , les jettent dans le fourneau à quatre reprises différentes , dans l'intervalle d'environ trois heures ; ils nomment ce travail la première , la seconde , la troisième & la quatrième chaude ; ces quatre chaudes donnent ordi-

nairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poêle.

Sur les dix à onze heures du soir les focqueurs remuent d'heure en heure les braises du fourneau jusqu'à deux heures du matin, & plus souvent, lorsque les braises s'amortissent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'instrument que l'on emploie s'appelle *raille*: le *raille* n'est autre chose qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle est un morceau de planche.

La chaleur de ces braises donne à la mure presque le dernier degré de cuisson; & sur les deux heures, lorsque les braises sont amorties, les focqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois seize chers de fascines de 20 fagots chacun: après quoi ils remuent de nouveau ces braises jusqu'à quatre heures du matin, que se fait la brisée.

Quelquefois par des accidens soit de vents contraires à cette opération, soit par la mauvaise qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal administrés dans l'intervalle du *salinage* ou du foccage, les ouvriers sont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la consommation ordinaire, pour hâter cette cuisson, sans quoi elle anticiperoit sur le tour suivant. C'est ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille*.

Lorsque le premier sel est formé, les salineurs & les sujets le retirent de la poêle avec des pelles courbes, & le mettent égoutter sur deux claies appelées *chevres*, qui sont posées au milieu des deux côtés de la poêle; & à mesure que le monceau grossit, on l'entoure avec des sangles pour le soutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du sel formé.

Après que le premier sel est tiré, les focqueurs jettent dans le fourneau environ 400 fascines à trois temps, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes*; & cette opération conduit au dernier degré de cuisson, ce qui reste dans la poêle. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de salure.

La formation de ce dernier sel ne finit que sur dix heures du matin: on le met comme le premier sur les claies ou chevres, où ils restent l'un & l'autre pour se sécher

& s'égoutter pendant le temps du tour suivant.

Il y a toujours un de 14 ouvriers de la brigade qui veille sur la poêle à tour de rôle pendant la nuit; ses fonctions consistent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poste & au travail qui leur est assigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'emploient à la fabrication du sel; supposons maintenant qu'une abattue soit finie, pour voir ce qui se passe jusqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit six jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce temps les maîtres & les focqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appelées *banasses*: ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (voyez plus bas ce que c'est); il en retire environ 800 livres par an. Ensuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en aplaniissant les bossés qui se sont faites par les gouttieres de la poêle, & les crasses qui en proviennent, ainsi que l'écume que la poêle a rendue pendant le temps de la formation, sont enlevées par les sujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *saline*, tant pour élever les endroits qui sont encore inondés par les eaux de la seille, que pour empêcher que les habitans ne se servent des crasses & écumes, dont ils tireroient une assez grande quantité de sel en les faisant recuire.

Pendant le temps de la cuisson, l'écume se tire avec six cuillers de fer appelées *augelots*, placées séparément entre les boubons sur le derrière de la poêle. On a fait l'épreuve d'en mettre au devant; mais ils ne se chargeoient que de sel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chassée à l'arrière, comme il arrive à un pot au feu. L'augelot est à demeure appuyé sur le fond de la poêle, & le mouvement de l'eau y porte les crasses, qui ensuite n'en sortent plus par l'effet de la composition de cet instrument. C'est une platine de fer dont les bords sont repliés de quatre pouces de haut; le fond en est plat, & peu

avoir 18 pouces de long sur 10 de large. Ce qui est une fois jeté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reste jusqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux pieds de long. On le retire ordinairement, quand les dernières chaudes du foccage sont données.

Les six jours d'intervalle d'une abattue à l'autre sont employés non-seulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils sont encore nécessaires à laisser reposer la poêle, à la visiter, à y réparer les crevasses & le dommage que le feu peut y avoir causés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les salineurs aidés des focqueurs & des sujets, étançonent la poêle par dessous, la détachent des crocs qui la soutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les crasses: ce travail s'appelle *focquement des poèles*.

L'écaillage suit le focquement. On commence par échauffer la poêle à sec, afin qu'elle résiste, sans se fendre, à la violence des coups qu'il est nécessaire de lui donner pour briser & détacher les écailles qui sont extrêmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaisseur. Le tout s'enlève ordinairement en trois quarts d'heure de temps; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tous à la fois en divers endroits, à grands coups de massues de fer. Cependant il y a des écailles si opiniâtres qu'il faut les enlever au ciseau. Les maréchaux rassurent ensuite les clous étonnés, en remettent de neufs où il est nécessaire, & des pièces aux endroits défectueux.

Ces réparations faites, le directeur, les contrôleurs des bancs & ceux des cuites en font la visite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poêle en feu peut produire de sel, & à combien le muid revient au fermier.

La poêle s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue est de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poêle fait 20 abattues par an, & son produit annuel est de 4800 muids.

Mais, il y a des accidens. Le froid, les

vents, la vétusté des poèles & les tours en ont. Les premiers sont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids: les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, soit parce que la poêle n'est pas échauffée, soit parce que les gouttières ne sont pas encore étanchées; du 5^e. au 14^e. il se fait 15 à 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaillage de la poêle qui est alors forte & épaisse, affoiblit l'action du feu: ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poêle à 4400; sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour $\frac{1}{2}$, on peut assurer que la *saline* qui travaille à trois poèles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cents muids de sel.

Mais les dépenses en bois, en réparations, en poèles, poêlons, &c., se montent à 325369, 2, 7, ce qui divisé par 27654, quantité de muids de sel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369, 2, 7, sont les dépenses de ces deux années, donne le muid de sel à 11 l. 5 s. 3 d. (au reste tout a bien changé de prix depuis le temps que ces calculs ont été faits.)

La chevre est une espèce d'échafaudage composé de deux pièces de bois de six pieds de longueur, liées par deux barres d'environ cinq pieds, posées sur les bourbons qui se trouvent au milieu de la poêle. Cet échafaud a une pente très-droite, & forme un talud glissant sur lequel est posée une claie soutenue à son extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échafaud.

Lorsqu'il est question de procéder à la brisée, le contrôleur des cuites, celui qui est de semaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade se rassemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers détache la sangle qui soutient la chevre, ôte les rouleaux, & faisant sauter le pivot d'un coup de massue, donne un mouvement à la chevre qui coule par son propre poids, & se renverse sur le seuil du banc. Cette opération se fait en même temps des deux côtés de la poêle qui est chargée de deux chevres égales.

Le sel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout desquels on le porte

dans les magasins, & ce n'est que lorsqu'il y est, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relèvement se fait dans des espèces de hottes de sapins appelées *tandelins* qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Cet étalonnage n'est pas juridique; il n'est que pour l'intérieur de la *saline*. Mais le vaxel est étalonné juridiquement en présence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice est déposée. Le vaxel est à peu près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de sel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, sel de magasin; car celui des bancs est plus léger, n'ayant point encore acquis son dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit se leve sur tous les sels qui sortent de la *saline* pour le fournissement des magasins, tant du département de Metz, que de celui de la *saline*, à raison de quatre francs deux gros pour chacun muid de sel. Il n'est point exigible sur les sels destinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alsace, & sur ceux qui se délivrent en vente étrangère.

L'ambauchure, c'est le fournissement général des ustensiles nécessaires pour le chargement des sels, l'entretien des poêles, &c., les dépenses de réparation des murs, des fourneaux, des âtres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, &c.

Les fonctions principales du directeur receveur sont de régir la *saline*, de recevoir les soumissions pour les traites à faire, en l'absence des fermiers, ou de renouveler pour les voitures des sels, faire exploiter les bois affectés à la *saline*, & tenir la main à ce que les employés fassent leurs devoirs, distribuer le sel pour les entrepôts, &c.

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres sont au nombre de quatre: deux résident à la *saline*, les autres au dehors. Ils ont inspection sur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre suffisant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Espagne devenus successivement possesseurs de la Franche-Comté, ont conservé l'usage

& les différentes formes du sel en pain. Il s'en fabrique de neuf sortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros sel d'ordinaire. Ce pain pèse 3 livres 8 onces, ce qui fait pour la charge, composée de 48 pains, 168 livres. Sa forme est ronde & un peu creusée dans le milieu; il est destiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit sel d'ordinaire. Ce pain pèse environ deux livres & demie & la charge de 120 liv. Il est marqué de deux cercles qui regnent autour. Il est destiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit sel de poste d'ordinaire, pèse communément 2 livres 10 onces, & par conséquent la charge est de 126 livres. C'est à l'usage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & destiné à subvenir aux besoins de ceux qui n'ont pas assez de sel d'ordinaire, doit peser 3 livres, & la charge 144. Sa figure est comme celle du gros sel d'ordinaire, il n'en diffère que par le poids.

Sel marque de redevance. La distribution s'en fait suivant l'état du roi, aux parties qui y sont employées. Il doit peser 2 livres & $\frac{1}{2}$, & sa charge 120 livres. Sa forme est celle du sel de poste.

Sel rosière de redevance. Il se délivre pareillement, en conséquence de l'état du roi; le pain pèse 3 livres $\frac{1}{2}$, & la charge 144.

Gros salé de la grande saline à 8 pour charge. Ces gros salés sont affectés aux propriétaires d'états de la grande *saline*, & aux cours supérieures de Comté. Chacun de ces salés doit peser 12 livres $\frac{1}{2}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros salé de la grande saline à 12 pour charge. Même destination que ceux à huit pour charge, dont ils ne diffèrent que de grosseur & de poids; pèse huit livres chacun.

Sel de Fribourg, se délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il ressemble au gros sel d'ordinaire; pèse chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE, appartenantes au canton de Berne, & celle

de MOUTIERS en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeries, ou bâtimens de graduation.

La graduation est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 pieds de haut sur plusieurs étages de fascines; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 pieds de largeur au lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le mécanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posséder à fond; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La saline de Bexvieux & celle d'Aigle sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la saline de Bexvieux; elle sort d'une montagne appelée le fondement. On la découvrit en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets; mais on est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure qu'en y creusant de temps en temps; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continu des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 pieds que le niveau du terrain où on l'a trouvée originairement; ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme Saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 pieds de diamètre, posée à plus de 800 pieds de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pied cube en huit jours; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 pieds de large, & de 6 pieds de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur & de 7 millions 28000 pieds cubes. La nature de ce travail, le temps, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujet d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuve du cas que l'état de

Berne fait de son trésor, & du desir qu'il a de se passer de l'étranger.

Le degré de la source est variable : quand elle est à sa plus grande richesse, elle porte jusqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube ; son plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres pesant d'eau par quart-d'heure ; ces eaux sont conduites de la source, par sa pente naturelle, à la *saline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de sapin, dans une distance de $\frac{1}{2}$ de lieue, où elle est reçue dans des réservoirs & de là reprise par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appelées *bâtimens de graduation*, qui peuvent la fortifier jusqu'à 27 degrés ; de là elle passe par sa pente naturelle dans les bernés ou *bâtimens de cuite*.

La même montagne fournit encore une autre source, foible, qu'on sépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de sapin, jusqu'à l'Aigle, lieu distant de là de deux lieues.

Cette source est fort chargée de soufre & de bitume ; l'odeur en est forte, & l'on en voit sortir l'exhalaison en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'issue des galeries qui donnent entrée dans les montagnes. Les lampes des mineurs enflammoient quelquefois cette matière, sur-tout dans les galeries en cul-de-sac, où il n'y a point d'air passant, alors elle chassoit avec impétuosité tout ce qui lui restoit, brûloit, pénétrait les corps ; il y avoit des ouvriers blessés & étouffés de la sorte ; pour éviter cet inconvénient, on établit de distance en distance de gros soufflets de forge, que l'on agitoit sans cesse pour chasser cette vapeur. C'est ainsi qu'on en usoit lorsque M. Dupin visita ces travaux ; cependant le sel de cette source est beau, bon, sain, cristallin, & blanc comme la neige ; le soufre contribue à lui donner cette blancheur, sans lui laisser son odeur.

On associe à cette dernière source, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les réservoirs ou *bâtimens de graduations*, prendre, de foibles qu'elles sont, jusqu'à 25 à 27 degrés de salure ; on pourroit les pousser plus loin,

mais l'eau trop chargée de sel devient gluante, pâteuse, & ne coule plus aisément par les petits robinets destinés à la répandre en forme de pluie, sur différens étages de fascines qu'elle doit traverser pour arriver à son bassin ; elle s'y attache, se fige, empêche l'effet de l'air, & par conséquent de l'évaporation, quand le temps est convenable, c'est-à-dire, gai & sec ; on pousse la graduation depuis un degré & demi jusqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux ; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il est inutile d'insister sur l'importance d'économiser le bois.

Comme ce n'est point ici un système nouveau dont l'événement soit équivoque, ni de ces imaginations philosophiques, tant de fois proposées ; souvent essayées, mais dont l'essai en grand a toujours trompé la promesse ; que c'est au contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *saline* de Slutz en Alsace, dans les deux *salines* de Suisse, & dans celle de Savoie, c'est refuser un avantage certain que de ne pas user d'une telle découverte.

Il y a des *bâtimens de graduation* à la *saline* de Moutiers en Tarentaise ; ce sont même les seuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *salines*, non plus que le reste de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les services que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *saline* de Moutiers, où il fit construire des *bâtimens de graduation* au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 pieds de large sur 25 de haut, à prendre du rez-de-chaussée jusque sous la sablière. La masse d'épines par où les eaux se filtrent, a six pieds de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le bassin ou cuve basse, jusqu'à la sablière ; ces cuves basses sont fournies par le grand réservoir, dont les eaux sont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il est nécessaire, par plusieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Isère donne

le mouvement ; les eaux sont poussées par la graduation depuis 2 degrés , qui est leur état naturel , jusqu'à 25 & 27.

Le degré s'estime par la livre sur le cent , ainsi la salure est à 20 degrés si l'évaporation étant faite sur cent livres , il en reste 20.

SALINE DE DIEUZE , il y auroit beaucoup à gagner , à perfectionner les fourneaux ; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture superficielle seroit la même qu'aux anciens , c'est-à-dire , de 28 pieds sur 24 ; les côtés en talud , dont la ligne de pente seroit le côté d'un triangle équilatéral ; la distance de l'aire à la poêle , inégale , savoir , de 4 pieds à l'embouchure , finissant à deux au plus , à l'endroit de la sortie , il n'y auroit qu'une ouverture de 2 pieds de large , & de 4 pieds de haut , pour jeter le bois ; cette ouverture , avec un châssis ou huisserie de fer , à laquelle seroit suspendue une porte brisée de même matière que l'on ouvreroit ou fermeroit selon le besoin ; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres , pour juger de l'état des feux & de la poêle , tout son carré seroit exactement fermé pour concentrer la chaleur ; l'ouverture du derrière , ou la cheminée , auroit 2 pieds de haut , sur 8 pieds de large ; ayant remarqué que la chaleur qui sort par cette ouverture étoit fort considérable , on continueroit le fourneau de 9 à 10 pieds de large , sur 12 de long , finissant à 7 pieds ; l'on appliqueroit dessus un poëlon de même dimension ; l'ouverture ou cheminée de ce second poëlon , donnant encore beaucoup de chaleur , on en ajouteroit un troisième , à 7 pieds de base , finissant à 4 , sur 7 à 8 pieds de long , en sorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons ressembleroient à des cônes tronqués , l'ouverture du dernier poëlon , destiné pour laisser échapper l'air & la fumée , n'auroit qu'un pied de haut , sur 18 pouces de large , & pourroit se fermer par un registre. Dans les bâtimens qui auroient assez de profondeur , on pourroit multiplier les poëlons , pourvu qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres , le feu y seroit moins concentré , il agiroit avec plus de force , il se répan-

droit moins au dehors , il seroit moins diminué au dedans par l'accès de l'air froid , &c.

On a exécuté ces idées à Dieuze , & c'est tout ce qu'il y a de remarquable ; du reste , le sel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteaufalin.

SALINE DE ROZIERE , *particularité des poëles de Roziere.* Derrière les poëles il y a des poëlons qui ont 21 pieds de long sur 5 de large , & derrière ces poëlons une table de plomb , à peu près de même longueur & largeur , sur laquelle sont établies plusieurs lames de plomb posées de champ , de hauteur de 4 pouces , qui forment plusieurs circonwallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire* ; la destination de l'exhalatoire est d'évaporer quelques parties de l'eau douce , en profitant de la chaleur qui sort par les tranchées ou cheminées de la grande poêle , & de dégourdir l'eau , avant qu'elle tombe dans la grande chaudière.

Particularités de la fabrication du sel au même endroit. Lorsque les maréchaux ont mis la poêle en état , les ouvriers , dès quatre heures du matin , mettent le feu sous le poëlon , avec des éclats de bûches , & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires , laquelle se rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire grasse , autant qu'il a été possible d'en ramasser , ce sont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du sel , par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue a été abondante , elle suffit seule à l'opération ; si on juge qu'il n'y en ait pas suffisamment , on jette dans le poëlon du sel de socquement : c'est ainsi que l'on appelle le dernier sel qui reste au fond de la poêle , qui est d'un brun jaune , non loyal & marchand , & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce sel en quantité , pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foiblesse des eaux est très-susceptible : le mauvais temps , le grand vent , le bois d'une moindre qualité , &c. peuvent faire cesser & baisser la poêle à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire schlotter , tout se perdroit sans former du sel.

Lorsque l'eau, versée des exhalatoires dans le poëlon où est la muire ou le sel de focquement, se dispose à bouillir, on remplit entièrement de bois le fourneau de la grande poële, en laissant des jours entre les bûches que l'on croise à cet effet; on allume ce bûcher, & si-tôt que la poële a pris chaleur, on l'arrose avec la composition du poëlon, que l'on puise avec des vaisseaux appellés *scillotes*.

Quand le fer de la poële est bien chaud, & qu'il commence à être encroûté de sel formé par l'arrosement susdit, on y laisse entrer l'eau naturelle jusqu'à ce qu'elle soit à peu près pleine; ensuite on donne quatre chaudes consécutives, c'est-à-dire, qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la dernière chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces especes de caisses de fer, avec une anse, qui se posent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans lesquels le schlot se dépose.

Cette première opération se fait par le maître, le salineur & le bœuf; c'est ainsi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charrettes, le jette sur la poële, & fait les autres menus services.

A trois heures après midi le focqueur se charge de la poële, il donne la dernière chaude avec le salineur qui se retire à six heures; le focqueur rabat les braises, & laisse couler de nouvelle eau du poëlon dans la poële, suivant la force de sa muire; on ne commence à tirer le sel que le trois ou quatrième jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois assez abondamment, suivant les accidens survenus pendant la cuisson.

On compte le salinage par abattues, les abattues par tour, le tour est de 24 heures, & il y en a 13 dans une abattue; chaque tour commence à quatre heures du matin: le produit en sel est plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *saline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne sont pas obligés à travailler le bois.

L'été est la saison la plus favorable au salinage, il y en a bien des raisons qui se présenteront.

mois.	abattues.	cordes de bois.	muids de sel.
Janv. 1737	15	2550	517
		5270	1097
	8	16 2720	580
Août	7	15 2550	
		5219	669
Mai	8	16 2669	1320
			661

On a choisi pour cette comparaison, deux mois d'hiver, pendant lesquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à peu près le même que dans deux mois d'été.

Lorsque la muire ou l'eau des sources salées a senti le feu pendant quelque temps, elle devient trouble & elle commence à déposer un corps étranger, de couleur cendrée, gras au toucher, grumeleux; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de sablon assez fin; cette matière se nomme *schlot*, ou *terre & crasse de poële*; c'est cette matière qui forme le corps de l'écaïlle ou équille; elle se durcit sur le fond de la poële, devient aussi solide que de la pierre commune, & lie le premier sel qui tombe sur fond; son dépôt progressif est fini lorsque le grain de sel commence à paroître à la superficie de la muire.

Pour diminuer l'épaisseur de l'écaïlle qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on se sert des augelots, le schlot s'y dépose; on le jette, parce qu'on sait par expérience qu'il ne contient presque point de sel; il fait périr les arbres, s'il pénètre jusqu'à la racine; en le travaillant avec art & sans mélange, on en tire un sel pareil à celui d'Epson.

On en tire encore d'autres sels; en l'examinant, il donne des cristaux depuis six jusqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 jusqu'à 3 $\frac{1}{2}$ lignes de largeur; ce sont des prismes à six pans irrégulièrement réguliers; les deux surfaces du petit diamètre sont à peu près doubles de largeur des deux surfaces qui terminent chaque extrémité du grand diamètre; chacun des deux bouts est terminé en pointe de diamans, par six triangles dont les bases sont égales aux deux plus

plus larges superficies, & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le sel de mer, on dispose des aires ou bassins, qui ont beaucoup de superficie & peu de profondeur, dans lesquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles; le soleil & l'air agissent sur cette eau, ils l'enlèvent, l'évaporent dans un espace de temps plus ou moins long, suivant l'ardeur du soleil, la qualité & l'activité du vent, étant à observer que la saison de l'été la plus chaude est celle que l'on fait pour cette opération. Le sel comme plus pesant que les parties aqueuses, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit; l'action du soleil, les secousses & les ébranlemens de l'air l'élevent seulement jusqu'à une hauteur de quelques pieds, mais il retombe après quelques pirouettemens; ses parties se réunissent, se cristallisent, & forment enfin un corps solide, dont la figure est communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation; celle de la nature se fait dans une disposition horizontale, celle de l'art dans une disposition verticale.

Les bâtimens de graduation sont à jour, élevés de 20 à 25 pieds de la cuve à la fabrique; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par les pompes jusqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle se distribue dans des augets de 4 à 6 pouces de largeur & autant de profondeur, disposés suivant la longueur du bâtiment, parsemés de petits robinets à six pouces de distance les uns des autres, qui ne laissent échapper l'eau que par gouttes, lesquelles rencontrant dans leur route une masse de fascines de 20 à 25 pieds de haut sur 10 de large, se subdivisent & multiplient leurs surfaces à l'infini; en sorte que l'air auquel cette subdivision donne beaucoup de prise, emporte dans l'espace, comme une rosée, les parties douces de l'eau qui se sont trouvées soumises à son action, pendant que les parties qui demeurent chargées de sel, déterminées par le poids, décrivent constamment une perpendiculaire, & se précipitent dans le bassin destiné à les recevoir, d'où elles sont ensuite élevées par

Tome XXIX.

d'autres pompes qui les portent dans une autre division d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci-devant, dans une autre division de bassin, & successivement jusqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la salure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, jusqu'à sept divisions, & l'on peut les pousser jusqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne saison.

Plus la disposition des bâtimens est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles. Leur forme, leur exposition, la manière d'élever les eaux, l'attention au progrès de la salure pour éviter un travail inutile & ménager un temps précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire suivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, sont d'une importance extrême.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer une source salée, il en faut connoître avec précision la possibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en résulte, on dira que pour faire le moyen de la graduation 7000 tonneaux de sel de 650 pesant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour $\frac{1}{2}$, il faut 3000 pieds de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que sans cela, il en coûteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne connoît point l'auteur de cette machine; mais il est à présumer qu'elle est fort ancienne, & que la *saline* de Soultz en basse Alsace a fourni le modèle de celles qu'on a établies dans la suite. C'est sûrement la plus ancienne. Celles de Suisse, de Savoie & d'Allemagne sont absolument modernes, & il est étonnant que l'on n'ait pas plutôt fait attention à celle de Soultz, qui est sur le grand chemin de Strasbourg à Maïence, & exposée à la vue de tout le monde. Il n'y a personne à Soultz ni aux environs, qui sache l'origine de cette *saline*; le plus ancien titre qui existe est un contrat d'acquisition de 1665.

Elle subsistoit avant les guerres de Suede, pendant lesquelles elle fut ruinée. Rétablie

K k k k k

à la paix, elle fut donnée à emphytéote par la maison de Fleckenstein à celle de Krug, moyennant le dixième du produit en sel. Krug la rendit à Furst, qui la répara de nouveau. Cette *saline* peut fournir annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines salantes passent par des carrières souterraines de sel gemme, où elles se chargent de parties de sel & contractent un degré de salure plus ou moins fort, suivant qu'elles en parcourent sans interruption un plus ou moins long espace, étant à observer que ces roches sont par veines, par couches & par cantons; & c'est la raison pour laquelle on voit côte à côte une source d'eau douce & une autre d'eau salée; de sorte que la terre étant extrêmement variée dans sa composition, les eaux qui en sortent participent de tous ses différens modes, & elles se trouvent imprégnées de parties de sel à proportion des différences de leurs positions.

La mer est trop éloignée pour s'imaginer qu'elle soit la cause de la salure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un si long trajet, se dépouillerait nécessairement de son sel, à moins qu'on ne suppose qu'elles sont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large; ce qui s'oppose à la raison & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces sources vient par différentes embouchures, & qu'elles croissent ou diminuent suivant que la saison est sèche ou pluvieuse.

On remarque même que plus elles sont abondantes, plus elles sont salées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de vitesse, elles frappent avec plus de violence & émoussent avec plus de facilité les angles des sinuosités qu'elles parcourent, & en entraînent

aussi les particules jusqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous restoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoissance suffisante de ce que c'est que les *fontaines salantes*, & les usines qu'on appelle *salines*. Voyez encore les articles SEL, SEL GEMME, SEL MARIN, & l'art. suiv.

SALINES DE FRANCHE-COMTÉ: il y en a deux dont l'abondance des sources, la qualité des eaux, & le produit en sel sont fort différens. La *saline de Montmorrot*, inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a sur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raison, elle a été oubliée pendant plusieurs siècles, & c'est seulement vers le milieu de celui-ci que l'on a pensé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *saline* de *Salins* subsiste, elle a toujours été entretenue avec un soin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les souverains à qui elle a appartenu. Elle est beaucoup plus considérable que l'autre, & c'est par elle que nous commencerons cet article.

SALINE DE SALINS (a); elle est divisée en deux parties que l'on distingue par *grande* & *petite saline*. Il y a une voûte souterraine de 206 pieds de longueur, 7 pieds 5 pouces de haut, & 5 pieds de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, en sorte qu'elles ne font ensemble qu'une seule & même maison. Elle est située au centre de *Salins*, dans une gorge fort étroite. Le rempart la sépare de la rivière de *Furieuse*, & elle est fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naissance & le nom. Car *Salins* a commencé par quelques habitations conf-

(a) La ferme générale sous-traitant depuis long-temps la *saline de Salins*, il y a deux régies dans cette *saline*: celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la suite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale consiste à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les sels formés, en faire faire les livraisons, percevoir le prix des sels d'ordinaire & Rozieres, des *Salaigres*, *Bez* & *Pouffets*, & de payer les dépenses assignées sur le produit.

Ses employés sont un *receveur-général-inspecteur*, un *contrôleur des salines*, un *contrôleur à l'emplissage des boîtes*, un *contrôleur au pesage*, un *contrôleur géometre*, deux *contrôleurs au passavans*, huit *guettes*, faisant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrières qui sortent des *salines* & deux *gardes* attachés à la *saline*.

truites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du sel.

Les eaux précieuses de cette *saline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S: Sigismond, roi de Bourgogne, donna au commencement du sixieme siecle, pour doter le monastere d'Agaune. Ce monastere posséda dès - lors Salins en toute propriété jusques en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bourgogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette *saline* est de beaucoup antérieur au sixieme siecle. Strabon assure qu'on faisoit grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanois; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la *saline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La *grande saline* occupe un terrain irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite saline* placée au septentrion de la *grande*, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette dernière renferme un puits appelé *puits à muire*. Il est à 66 pieds de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 pieds de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un carré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (b) qui dans 24 heures produisent 160 muids, mesure de Paris. L'eau claire, transparente, & à 37 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 pieds de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent

les eaux de 4 sources (c) une fois plus abondantes que les deux premières, mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées *petites eaux*. On en élève une partie pour des usages qui seront expliqués dans la suite.

En termes de *saline*, l'on entend par *degrés* la quantité de livres de sel renfermées dans cent livres d'eau; c'est-à-dire, que cent livres pesant d'eau des deux premières sources qui sont à 17 *degrés*, rendront après l'évaporation, 17 liv. de sel; & par la même raison, 100 liv. des quatre dernières sources, ou petites eaux à 5 *degrés*, n'en rendront que 5 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrés*, contenant 48 pouces cubes, pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrés*, pese 32 onces $\frac{1}{2}$.

On connoît le *degré* des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *épreuve* qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette *épreuve* est un cylindre d'étain, d'argent, &c. que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matière rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'aperçoivent au dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*épreuve* soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un *degré* de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opération. L'étain paroît préférable à l'argent, parce

(b) Il y en a même trois : 1°. la *bonne source* à dix-sept degrés; 2°. le *surroit* à dix-huit degrés deux tiers; 3°. le *vieux puisoir*; mais cette dernière source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premières, que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie le *vieux puisoir* dans le puits des petites eaux.

(c) La première est le *vieux puisoir* dont on a parlé dans la note précédente: la seconde s'appelle le *darillon*; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

qu'il ne se charge pas de vert-de-gris ; & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en est servie, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici qu'il n'y a que les matières *salines* qui marquent à l'éprouvette ; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y insinue même jusqu'à une quantité assez considérable ; sans la faire augmenter de volume ; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangères, si on la met à l'éprouvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en usage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'est-à-dire, qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre ; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette *saline*, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore aujourd'hui suivant l'ancien usage.

La *grande saline* renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources salées & douces. Le premier est appelé *puits d'Amont* ; & le second, *puits à gray* ; & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme.

Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterraines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'Amont* ; on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 pieds de long, sur 15 pieds de large, sous lequel se trouve un grand nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *dictionnaire de commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (d), & couverte par des trapes que l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (e) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipients ménagés dans un même bassin de bois attaché au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins (f). Elles fournissent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 degrés. Les autres, à l'exception de deux, nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 degrés, ou même la plupart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *première & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisième changeante, sont à 2 degrés $\frac{2}{3}$, & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amène dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (g) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

(d) Les cinq premières sources formées de différens filets se réunissent dans le plus grand des deux récipients, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La première, dite *les trois anciennes*, est à onze degrés de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb* ; elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisième ou *la petite roue*, est à douze degrés.

La quatrième est nommée *la nouvelle source* ; ses eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquième dite *la troisième changeante*, est à quatre degrés & demi.

(e) Il y a deux proposés pourvus d'office par le roi, pour veiller à l'entretien du *conroi* qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des *salines*, lorsqu'ils vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline, & l'autre pour la petite.

(f) La pinte de Salins contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins est donc de 544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

(g) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premières, lorsque

La voûte en cet endroit a 39 pieds de haut, à compter depuis le fond des récipients, jusque sous la clef des arcades, & 44 pieds de largeur; le tout à une seule arcade & sans piliers. Elle est construite ainsi dans la longueur de 178 pieds; de là elle n'a plus que 17 pieds de haut sous clef, sur 20 de large, & 148 de longueur; cette partie sert à communiquer aux sources dites le *puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 pieds de large, sur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extrémité un plancher de 13 pieds de large sur la longueur de 25; sous lequel sont sept petites sources salées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'Amont*, & conduites par des rigoles de terre glaise dans un petit bassin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la source. De ce bassin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles sont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toises de longueur au récipient des eaux salées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il sort encore une source nommée *la chevre*; elle est à 10 degrés, & se mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit observer que dans le nombre des sept premières sources, il y en a une, d'un produit peu considérable, qui tarit dans les temps de grande pluie, & ne reparoît que dans les temps de sécheresse. Autour du plancher qui les couvre, il se trouve encore huit ou dix petites sources presque douces, qui réunies par un chéneau, vont tomber ensemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les sources salées des trois puits fournissent dans 24 heures 527 muids, dont le mélange dans la cuve du *tripot* est ordinairement à 14 degrés. Elles sont mesurées le premier de chaque mois en présence des officiers de la juridiction des *salines*, & des préposés des fermiers. Les quantités de

muids rapportées ci-dessus ont été calculées, de même que le degré des eaux, sur le produit total de plusieurs années dont on a tiré le commun. Ces sources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les sources produisoient davantage. En général, plus le produit des sources augmente, & plus elles sont salées; elles paroissent toutes venir du couchant, & passer sous la montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-André.

Les eaux salées & douces des deux *salines* sont élevées (h) avec des pompes aspirantes, au moyen d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux salées sont conduites par différens chéneaux dans le grand récipient appelé *tripot*; c'est une vaste cuve toute en pierres de taille, asphaltée, & garnie en dehors de terre glaise bien battue; elle contient 5568 muids, mesure de Paris. De là ces eaux sont encore élevées avec des pompes, & distribuées par plusieurs chéneaux dans les nauds ou réservoirs, établis près des chaudières où elles sont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire ensuite lorsque la chaudière est remplie; les pompes qui élèvent les eaux douces ou peu salées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux salées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les sources douces de la grande *saline*, ainsi que les eaux qui ont servi aux machines hydrauliques, commence à l'extrémité de la voûte du *puits d'Amont*. A cet endroit élevé de 10 pieds au dessus du niveau des sources salées, on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De là le canal continue jusqu'à l'autre extrémité de la voûte dite le *puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique construite pour les

L'on fait la reconnoissance juridique des sources. C'est à peu près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamans, y mêloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat & de leur prix & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand'mère imbécille feroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule?

(h) Quatre charpentiers attachés aux *salines* sont chargés de l'entretien des rouages & des ouvrages qui sont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les grosses réparations, sont au compte du roi.

pompes de la cuve du *tripot* ; alors il est fait en voûte , & passe sous la ville de Salins , à 25 pieds de profondeur. Il a 332 toises de longueur , 4 pieds de large , sur 6 de hauteur commune . à compter depuis l'extrémité de la voûte du *puits à gray* , jusqu'à l'endroit où il jette ses eaux dans la rivière de Furieuse.

Les eaux douces ou peu salées du *puits amuré* à la *petite saline* , ainsi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élèvent , sont aussi reçues dans un canal de 53 toises de longueur , du même nom & de la même construction que celui de la *grande saline* auquel il se réunit.

Les voûtes souterraines qui renferment les sources des puits d' *Amont* & à *gray* , regnent sous le pavé de la *grande saline* , du septentrion au midi ; leur longueur totale est de 502 pieds. On en attribue la construction aux seigneurs de la maison de Salins , qui commencèrent à régner vers l'an 941 , en la personne d'Albéric de Narbonne , comte de Mâcon & de Bourgogne , sire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux salées de la *grande* & de la *petite saline* se rassemblaient dans la cuve du *tripot* , d'où elles étoient distribuées dans les réservoirs établis près des chaudières.

Ces chaudières ou *poëles* , toutes désignées par un nom particulier (*i*) , sont au nombre de neuf , avec chacune un *poëlon* qui les joint par derrière. Il y en a deux à la *petite saline* , & sept à la *grande*. Chaque chaudière avec son *poëlon* a un emplacement séparé , & un réservoir ou *naud* fait de madriers de sapin pour y déposer les eaux nécessaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*) ; il a 64 pieds de long sur 38 de large.

Toutes les *poëles* sont de figure ovale , & les *poëlons* de celle d'un carré long plus

étroit dans le bout opposé à celui qui touche la chaudière. Les dimensions communes d'une *poêle* sont de 27 pieds 2 pouces de longueur , 22 pieds 8 pouces de largeur , & 1 pied 5 pouces de profondeur ; elle contient 90 muids d'eau : celles du *poëlon* sont de 18 pieds de long , 10 pieds 6 pouces de large , & 1 pied 3 pouces de profondeur ; il contient 30 muids. L'une & l'autre sont composés de platines (*l*) de fer cousues ensemble avec de gros clous rivés , & sont suspendus sur un fourneau , la *poêle* par 135 barres de fer de 4 pieds de longueur , & le *poëlon* par 20 autres barres longues de 6 pieds. Ces barres appelées *chaînes* , sont rivées par dessous la chaudière , & accrochées dans le dessus à des anneaux de fer tenant à des pièces de bois de sapin (*m*) , qui traversent la largeur de la *poêle* , & sont appuyées sur deux grosses poutres qui soutiennent quatre dés de maçonnerie appelés *piles* , qui s'élèvent de 3 à 4 pieds aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau est creusé dans le terrain en même longueur & en même largeur que la *poêle* & le *poëlon*. Le devant , fermé par un mur , forme une ouverture ou gorge de 4 pieds 6 pouces de hauteur , sur 15 à 16 pouces de largeur. C'est par là que l'on jette le bois sur une grille de 10 pieds de long & de 4 pieds de large , placée à six pieds de distance de la gorge du fourneau , sous le milieu de la *poêle* dont elle est éloignée de 4 pieds 6 pouces. Cette grille est composée de gros barreaux de fonte , distans de 3 pouces les uns des autres , pour que la braise puisse tomber dans un fondrier de 3 pieds 6 pouces de profondeur & de 4 pieds de largeur , creusé depuis l'extrémité de la grille jusqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braises. Depuis les bords du fondrier , le terrain s'élève en talud jus-

(*i*) Les chaudières de la *grande saline* sont *beauregard* , *chatelain* , *comtesse* , *glapin* , *grand-bief* , *marinet* & *petit bief*. Celles qui sont à la *petite saline* s'appellent l'une chaudière du *creux* , & l'autre chaudière de *soupat*.

(*k*) Chaque *berne* est distinguée par le nom de la chaudière qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *rables* ; celles des bords *versats* , dont le haut est terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toises*.

Les *poëles* sont composées de 350 tables , de 100 versats , de 135 chaînes & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pièces de bois est *traversiers*. Elles sont au nombre de 22 , distantes de 10 pouces l'une de l'autre , & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarrissage. Les deux poutres sur lesquelles elles sont appuyées , s'appellent *pannes* ou *peignes*.

qu'aux côtés de la poêle (*n*) ; de façon qu'il n'en est plus qu'à 8 pouces de distance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille jusqu'à l'extrémité du poëlon, dont alors il ne se trouve plus éloigné que de dix à onze pouces. Le fourneau est fermé tout autour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 soupiriaux de quinze pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, suivant les besoins.

L'activité du feu se trouve dans le centre de la poêle : l'air fait couler la flamme sous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derrière par une ouverture de 6 à 7 pieds de largeur, sur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du sel se fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernés à la fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*) ; en sorte que les 16 cuites consécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours, & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poêle. On fait dans le même temps 16 cuites au poëlon, & le sel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poêle (*r*). La raison de cette différence est que l'on ne remplit jamais le poëlon déjà beaucoup

plus petit, afin que l'évaporation s'y faisant plus vite, on puisse y remettre de l'eau pour la cuite suivante, pendant qu'il y a encore du feu sous la chaudière.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudière, 1^o. en bridant les chaînes ou barres de fer qui soutiennent la poêle & le poëlon, c'est-à-dire, en les assujettissant toutes à porter également ; 2^o. en nattant avec de la filasse les joints & les fissures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux ; 3^o. en enduisant la surface de la poêle & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrêmement salée, appelée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du sel en grain : ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Ensuite, & immédiatement avant de commencer la première cuite, on allume un petit feu sous la poêle pour faire sécher lentement la chaux, & on l'arrose avec cette même muire cuite ; ce qui s'appelle *essaler*, pour que le tout forme un mastic capable de boucher exactement les fissures, & d'empêcher la poêle de couler (*s*).

(*n*) Les murs des côtés de la poêle se nomment *macelles*.

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poêle s'appelle *ronde*.

(*p*) Les poëlons ne sont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils sont en usage dans la *saline de Salins*. C'est M. Dupin, fermier-général, qui les y a introduits. Il en résulte une épargne en bois considérable, & relative à la quantité d'eau que l'on bouillit au poëlon, sans augmenter sensiblement le feu de la poêle.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures ; mais le sel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le temps de scheloter assez, ni le sel celui de se former. Aussi étoit-il sans consistance, & comme de la poussière.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poêles, car on n'en fait jamais de neuf à Salins, étoient autrefois pourvus de leur office par le roi ; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation & étoit contre le bien du service. On a supprimé ces charges, & les maréchaux sont à présent aux gages de l'entrepreneur qui avec des appointemens fixes, leur accorde encore onze deniers par charge de toute espèce de sel formé, afin de les intéresser par là à apporter tous leurs soins à l'entretien des chaudières, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *salines* sont à présent au nombre de neuf ; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau se portant contre le fond de la poêle, la tourmente, la bossue & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire passant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'est ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte sur les traverses de la poêle, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place ou la chaudière est percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'est pendant le temps des *coulées* que se forment les *salaires*. La chaleur du fourneau saisissant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le sel au fond de la poêle, où, lorsque la *coulée* est longue & considérable, il forme des espèces de stalactites qui pèsent jusqu'à 30 ou 40 livres ; on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau est refroidi. Les petits morceaux de *salaires* qui se trouvent dans les cendres des ouvriers ou des fourneaux, se nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la grosseur.

Il sembleroit aux chymistes que ces matières exposées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conserver de salure. parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu doit se dissiper entièrement & laisser à nu la base alcaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les *salaires* contiennent encore beaucoup de parties salines ; les pigeons en

Le travail d'une cuite est divisé en quatre opérations, connues sous les noms d'*ébergémoire*, *les premières heures*, *les secondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémoire*, l'opération de faire couler dans la poêle les eaux de son réservoir; elle dure quatre heures, pendant lesquelles on fait du feu sous la chaudière, en l'augmentant à proportion qu'elle se remplit. Lorsqu'elle est pleine, le service des premières heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par dessus les bords; le service des secondes heures dure aussi quatre heures. Il consiste à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu à peu, afin que le sel, qui commence alors à se déclarer, puisse se configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, dernière opération de la cuite, dure cinq heures, pendant lesquelles l'ouvrier jette peu de bois, seulement pour entretenir le feu, jusqu'à ce que le sel soit entièrement formé, & qu'il ne reste que très-peu d'eau dans la poêle.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes, nommées *tirari de sel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudière, & d'autres ouvriers, appelés *aides*, l'enlèvent dans des gruaux (1) de bois, & le portent partie dans les magasins du sel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorsque tout le sel est enlevé, on remplit la poêle pour une seconde cuite, & ainsi des autres.

font très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empressement cette espèce de pétrification.

Les soins que l'on apporte aujourd'hui aux poêles de Salins empêchant presque entièrement les *coulées*, & par conséquent la formation des *salaires*, les faïenciers qui en faisoient grand usage pour leur fabrication, prennent, pour y suppléer, des équilles des poêles. Ils les achètent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de sel. On vendoit les *salaires* 15 livres le quintal, ce qui étoit plus cher que le sel, & les équilles leur sont données pour 10 livres.

(1) Le portage des sels enlevés de la chaudière se fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en sont chargés ont chacun 13 sous 4 den. par remandure de la grande *saline*, & 1 liv. 2 sous 2 den. 2 tiers pour la petite *saline*.

Le montier de service compte les gruaux de sel sortis de la chaudière, sur le pied de dix pour onze, qui sont effectivement portés dans les magasins. Le onzième est retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, six à la grande *saline*, & deux à la petite. Leurs fonctions sont de veiller sur toutes les parties du service de la formation des sels; suivre les opérations des cuites, la fabrication des pains avoir l'œil sur l'entretien des rouages; enfin, sur tout ce qui a rapport au bien du service.

Ils se relèvent à la grande *saline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(u) Il y a trente-six ouvriers & dix-huit femmes de berne.

Quatre ouvriers & deux femmes sont attachés au service de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (u), travaillent ensemble à préparer la chaudière; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Ensuite ils se relèvent pour le travail de la cuite; en sorte que chacun d'eux faisant une de ces quatre opérations, se trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent aussi *femmes de berne*; l'une, dite *tirari de feu*, est occupée à tirer quatre fois par cuite les braises qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle emploie à cet usage une espèce de pelle à feu, longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fond ont un pied d'élévation. Cette pelle est attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épit*. L'autre femme, dite *eteignari*, éteint la braise avec de l'eau, à mesure que la première l'a tirée. Toutes les deux sont encore chargées de tirer le sel aux bords du poëlon, lorsqu'il y est formé; les *tirari de sel* dont on a parlé, ne sont que pour la chaudière.

Les seize cuites consécutives qui composent une remandure, produisent communément 1200 quintaux de sel, & consomment environ 90 cordes de bois. Une corde a 8 pieds de couche sur 4 pieds de hauteur, & la bûche a 3 pieds & demi de longueur. On fait, année commune, dans les salines de Salins, 132 remandures, qui produisent autour de 158000 quintaux de sel blanc comme la neige, & agréable au goût, pour la formation desquels on

consomme

consomme près de 11800 cordes de bois (x).

Après que la remandure est finie, on enleve le peu d'eau qui reste dans la poêle (y), & l'on trouve au fond une croûte blanche appelée *équille*, depuis 1 jusqu'à 3 pouces d'épaisseur, & si dure qu'on ne peut la détacher qu'en la cassant avec des marteaux pointus. Elle est formée du premier sel qui, se précipitant au fond de la poêle, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve: la pureté de l'eau salée à Salins fait que l'*équille* n'y renferme pas beaucoup de matières étrangères; elles sont presque toutes enlevées par les bassins que l'on met dans la poêle, pour que l'ébullition de l'eau les y fasse déposer, & il s'y en mêle fort peu avec l'*équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un sel très-bon & très-pur. On la brise sous une meule; ensuite elle est fondue dans de grands bassins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui se chargent des parties de sel qu'elle contient. On met assez d'*équilles*, pour que les eaux puissent acquérir quatorze degrés de salure, & alors elles sont aussi envoyées à la cuve du tripot.

Le sel en grains que l'on doit délivrer en cette nature est porté de la chaudière dans des magasins nommés *étuaille de sel trié*. Il y en a neuf (z) dans la grande *saline* pour contenir ces sels, & leur faire acquérir le dépôt de six semaines convenu par les traités avec les Suisses, auxquels ils sont destinés. Le temps du dépôt se compte du jour où

l'*étuaille* est remplie. Ces neuf magasins peuvent contenir ensemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *saline*, où tout le sel en grain est ensuite formé en pains.

De ces neuf magasins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au dessous: l'une est construite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égoût du sel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvième *étuaille* n'a, au lieu de cuve, qu'un cheneau qui conduit son égout au *tripot*. C'est cet égout des sels que l'on nomme *muire cuite*; elle est ordinairement à 30 degrés (a). On la conduit dans une cuve particulière, où l'on amène aussi de petites eaux à 5 degrés du puits à *muire*, ainsi que les *changeantes* du puits d'*Amont*, jusqu'à ce que le mélange total ne soit plus qu'à 14 degrés, alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le sel en grains, que l'on destine à être formé en pains, est porté, au sortir de la chaudière, dans une grande salle appelée *ouvroir*. Chaque *berne* a le sien; l'*ouvroir* a environ 60 pieds de long sur 30 de large: dans un coin de chacun sont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plan incliné s'appelle *filie*, & sert à déposer les sels en grains que l'on apporte de la poêle; l'autre partie, nommée *massou*, est faite avec des madriers creusés d'environ 6 pouces & destinés pour y fabriquer les pains. Un petit bassin reçoit les

(x) L'entrepreneur avec qui la ferme générale sous-traite pour la formation des sels, & toutes les opérations qui y sont relatives jusqu'à leur délivrance, est tenu tant par son traité (voyez celui de 1756, avec Jean-Louis Soyer), que par les arrêts des 24 mars 1744 & 30 mars 1756, de réduire la consommation des bois nécessaires pour la cuite des sels, à la quantité de 15784 cordes, & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute espèce de sels; les charges évaluées sur le pied de 135 livres. Le prix lui en est payé à raison de 2 liv. 6 sous pour les sels en grains, & de 2 liv. 15 sous pour les sels en pains.

S'il excède la quantité de bois qui lui est accordée, il le paie à raison de 24 liv. la corde; & si la consommation est moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amène dans la *saline*, pour la cuite des muires, y sont entassés en piles fort élevées, parce que l'emplacement est étroit. Ces piles se nomment *chalets*; ceux qui les élèvent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

(y) Cette eau, qui est le résidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mère*; elle est très-salée, mais chargée de parties grasses & huileuses. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(z) Les neuf *étuailles* des sels en grains ont chacune un nom particulier; *étuaille de Me. François*, *Pierre vers comtesse*, *Pierre vers glapin*, *les Allemands vers comtesse*, *les Allemands vers glapin*, *beauregard*, *rozière*, *la potesne* & *les biefs*.

Elles ont chacune deux serrures à clefs différentes, dont l'une est entre les mains du contrôleur à l'emplissage des boîtes, l'autre entre celles des moutiers.

(a) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de salure; lorsqu'on l'a portée à ce point elle est saturée, & ne fond plus le sel qu'on lui présente.

muire qui s'égouttent du sel déposé sur la *sille*; il y est attaché, & on l'appelle *l'auge du massou*. Cette muire sert pour pétrir le sel dans le *massou*, & aider ses parties à se ferrer plus aisément.

Quatre femmes (*b*) sont chargées de former & de sécher les pains de sel. Elles ont chacune leurs fonctions particulières: la première se nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuëlle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le sel qu'elle a pétri.

La seconde se nomme *fassari*. C'est elle qui donne la dernière forme au pain en passant les mains par dessus pour l'unir, & ôter le sel qui excède l'écuëlle; ensuite elle la renverse dans une autre plus grande, appelée *fiche*, qui est remplie de sel épuré, détache le pain du moule, & le porte sur le sel en grains qui est uni sur la *sille*.

C'est là que les deux autres femmes, nommées *sécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font sécher sur la braise (*c*) qui est allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute la longueur.

Six rangs de pains de sel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire sécher un de ces *feux*. C'est à cet

usage que l'on emploie les braises tirées des fourneaux des bernés, mais elles ne suffisent pas, & l'on est encore obligé d'en acheter (*d*).

Après que les pains sont séchés, les *sécharis* les enlèvent de dessus les braises, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir*: ensuite vient un ouvrier qui les range dans une espèce de panier de la largeur du pain, & assez haut pour en contenir douze l'un sur l'autre. Il est construit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater*; celui qui la fait, *benatier* (*e*); le panier, *benaton*, & lorsqu'il est rempli de 12 pains de sel, *benate*, dont quatre font une charge. Lorsque ces sels sont *enbenatés*, on les porte au dessus de l'*ouvroir* dans le magasin, appelé *étuaille de sel en pains*.

Tous les sels formés dans les *salines* de Salins se délivrent tant aux cantons Suisses, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du sel en pains, & le sel en grain, appelé *sel trié*, est uniquement destiné pour les Suisses.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps Helvétique pour une fourniture au volume de 8250 *bosses* de sel en grains. La *bosse* (*f*) est un tonneau

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix sous de fixe par remandure, & 10 livres 6 sous 8 deniers par 400 champs de sel de toute espèce; ce qui fait pour chaque ouvrière 2 deniers $\frac{27}{84}$ par 75 pains de sel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, sont au nombre de 40, dont 28 à la grande *saline*, & 12 à la petite.

(*c*) Lorsque les braises qui ont servi au dessèchement des pains de sel sont consumées, on en lessive les cendres pour en extraire les parties salines que les pains de sel y ont laissées. Cette opération a un inconvénient, c'est que si l'on retire le sel marin, on extrait en même temps le sel de cendre qui l'altère: on emploie à cet usage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braises au dessèchement des sels en pain, on les met sur un crible de fer, pour en séparer la poussière & toutes les parties trop menues; c'est cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en distingue de deux espèces dans la *saline* de Salins; le *chanci noir* est la criblure des braises qui sont amenées aux *salines*, & le *chanci blanc* est la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernés. Cette seconde espèce est beaucoup plus estimée & plus recherchée que la première: l'une & l'autre se donnent en forme de gratification: la délivrance s'en fait dans des *bestives* de bois.

(*e*) Le *benatier* est encore chargé de prendre les *benates* de sel sur la place, à mesure que les poulins les y apportent, & de les arranger sur les voitures des fauchiers, après avoir vérifié le compte des charges des *benates* & des pains délivrés pour chacune.

(*f*) Il y a deux espèces de *bosses*, les *longues* & les *courtes*; la dimension des premières est fixée à 1 pied 6 pouces 8 lignes de diamètre des fonds mesurés intérieurement à l'endroit des sables, ou traversés: 6 pieds 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 pieds 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les *bosses courtes* doivent avoir 1 pied 9 pouces de diamètre des fonds; 6 pieds 8 pouces de circonférence, & 3 pieds 1 pouce 10 lignes de hauteur mesurés de même que les *longues*.

La première espèce de *bosses* est la seule dont on se servoit précédemment; mais la difficulté de trouver une quantité suffisante de douves assez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une espèce plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit sur la hauteur: ainsi les *bosses longues* & les *courtes* contiennent la même quantité de sel.

de sapin, qui a des mesures fixes & déterminées. Elle est réputée contenir 560 livres de sel; ainsi les 8250 *boffes* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces sels sont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magasins de Grandson & Yverdun en Suisse, où ils sont livrés à chaque canton à un prix fort au dessous de ce qu'il en coûte pour la formation & pour la voiture (g).

On fournit de plus 4570 quintaux de sel en 816 *boffes* pour le remplissage, & pour les déchets que l'on suppose arriver dans la route. Cette quantité est délivrée *gratis*: ainsi le total des sels en pains fournis aux

cantons catholiques en exécution des traités du roi, est de 50770 quintaux.

Indépendamment du sel en grain, on délivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de sel en pain, du poids de 114 livres la charge; ce qui fait 4902 quintaux. Ce sel est levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paie non plus que fort au dessous du prix de la formation.

Outre ces traités sur lesquels le roi donne une indemnité considérable à ses fermiers, il est encore fait par ceux-ci, suivant la possibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons protestans (h) pour

Le remplissage des *boffes* se fait par les manœuvres-aides au *poulinage*: ils chargent le sel du magasin dans des gruaux, & l'apportent dans la salle, où ils le versent dans la *boffe*. Après les quatre premiers gruaux versés, l'aide au *poulinage* destiné à la manœuvre du foulage, entre dans la *boffe*, foule le sel avec ses pieds, & continue ensuite la même chose de quatre en quatre mesures: cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorsque la *boffe* est remplie, on la laisse pendant huit jours sur son fond, après lesquels l'aide au *poulinage* monte de nouveau sur la *boffe*, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de sel le vuide qui s'est formé; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'Allemand *vierling*, ou, en l'écrivant comme il se prononce, *fierling*, quart, mesure de Berne. La *boffe* en doit contenir seize; ensuite elle est fermée, numérotée, marquée & mise en rang pour entrer dans les premiers pesages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulin*s ont 16 deniers par *boffes*, pour y apporter le sel, les remplir & fierliner, suivant l'usage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi*, l'expédition de trois ou quatre cens *boffes* délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voient d'entrepôt en entrepôt jusqu'à Grandson & Yverdun.

Lorsqu'elles y sont arrivées, elles doivent encore y rester trois semaines en dépôt; on les mesure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier paie pour déchet 9 pour 100 en dedans, c'est-à-dire, qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, est tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux salles pour le remplissage des *boffes*; l'une appelée la *grande salle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes; la deuxième, dite *salle de l'ancienne forge*, contient 400 *boffes* longues & 300 courtes.

Chaque salle a pour le pesage des *boffes* deux balances, dont l'une se meut par un balancier, & l'autre par un cric; elle a aussi deux portes opposées pour la commodité des voitures, qui entrent par l'une, afin de charger les *boffes*, sortent par l'autre: chaque porte a deux serrures à clefs différentes, qui sont comme celles des étuelles partagées entre le contrôleur à l'emplissage & le moutier.

On appelle *pouffet*, le sel qui se répand sur le plancher pendant le remplissage des *boffes*, & qui, foulé aux pieds par les ouvriers & les voituriers, ressemble à un sable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs bestiaux, & ils l'achètent dix livres dix sous le quintal: on en donne aussi par gratification aux voituriers qui les premiers fraient les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les *boffes*.

Quatorze ouvriers nommés *boffiers* travaillent à la fabrication des *boffes* dans un atelier qui est dans l'intérieur de la *saline*, & où on leur amène les douves, fonds & cercles nécessaires.

(g) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, paient la *boffe* de sel 20 liv. 16 sous 4 den.

Fribourg, qui, outre son sel en pains, a encore 1500 *boffes* de sel trité, le paie 23 liv. 6 sous 8 den. la *boffe*.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 sous 8 den.

Et le canton de Berne, sur lequel on passe, & qui pour raison de ses péages a 700 *boffes* de sel, les paie néanmoins beaucoup plus cher; il en donne vingt-huit liv. 5 sous.

Pour les 4300 charges de sel en pains qui sont fournis de plus à Fribourg; ce canton le paie à raison de 6 liv. la charge.

(h) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille *boffes* au volume, & au prix de 36 liv. 10 sous par *boffe*.

Elle a encore traité avec le canton de Berne, pour lui fournir par an vingt-quatre mille quintaux de sel trité, au prix de 6 liv. 10 sous par quintal. Une partie de cette fourniture est faite par la *saline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, sont de la même date. Ils sont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier octobre 1744.

35 à 40 mille boffes : en sorte que la formation en sel de Salins pour les différens cantons suisses peut être évaluée , année commune , à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du sel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté , & cela est vrai , à l'exception des 164 quintaux de sel en grain distribués par gratification , tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins , qu'aux officiers & employés des *salines*.

Avant l'établissement de la *saline* de Montmorot , celle de Salins fournissoit toute la province ; mais aujourd'hui elle ne délivre plus , année commune , que 67000 quintaux de sel formé en pains.

Il y a neuf especes de sel en pain , & on les distingue par des marques particulieres à chacune par leur grosseur & par leur poids. Tous les pains sont de forme ronde ; le dessous est à peu près convexe , & le dessus contient les marques distinctives. Les moules de chacune de ces especes sont étalonnés sur des matrices qui restent au greffe des *salines* , & dont les originaux sont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces sels est faite une partie par *charge* ; la *charge* est composée

de quatre *benates* , & la *benate* de douze pains ; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres : la destination & les prix en sont différens.

Des neuf especes de sel rapportées ci-dessus , les trois premieres , appellées *sel d'ordinaire* (*i*) , sont accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*) chaque mois dans les *salines*. La quantité de ce sel fut fixée en 1657 ; mais étant devenue insuffisante par l'accroissement des habitans , on y a suppléé par une quatrième espece , dite *sel roziere* ou *d'extraordinaire*. Il en est formé différens magasins où chaque particulier va , suivant ses besoins , en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquieme espece de sel en pains est appellée *sel de Fribourg*. Voyez ci-dessus.

Les quatre dernieres , dont deux sont en gros pains , appellés pour cela *gros salés* , se délivrent sous le titre de *sel de redevance* : 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des églises , communautés religieuses & hôpitaux de la province : 2°. pour une partie des *franc-salés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement , de la chambre des comptes , des chancelleries , & d'autres officiers de la province ; on appelle *franc-salé* le droit qu'ils ont de lever ,

(*i*) Les trois especes de sel d'ordinaire étant destinées à la fourniture de la Franche-Comté , comme il ne subsistoit anciennement dans cette province que trois bailliages , celui d'Amont , celui d'Aval & celui de Dole , toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles sous ces trois divisions , ainsi que les especes de sel qui leur sont affectées.

Le *gros ordinaire* se délivre aux bailliages d'Amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'Aval.

Et le *sel de-vente* à quelques communautés du voisinage de Salins , probablement pour les attacher au service des *salines*.

Quoique ces bailliages aient été supprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages , on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des sels aux villes & communautés , qui pour cette délivrance sont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faisoient partie.

(*k*) C'est dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *saline* de Salins , ainsi que les magasiniers , y envoient lever les premiers leur sel d'ordinaire , & les seconds , le sel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces sels , se nomment *sauniers*. Le receveur , après avoir vu leur procuracion , leur donne un billet de délivrance , qu'ils vont porter à des employés établis sous le nom de *contrôleurs aux passavans*. Ces commis , au nombre de deux , enrégistrent le billet & expédient ensuite au nom de chaque communauté , avec celui du saunier , les *passavans* , qui le mois suivant doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *passavans* sont donc des especes de fauf-conduits qui empêchent que ceux qui en sont munis , ne soient arrêtés par les gardes.

Les sauniers paient 13 deniers pour le chargement de chaque charge de sel levé à la grande saline , & 8 deniers seulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulin*s qui portent les sels au devant de la *saline* sur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les sauniers donnent leurs billets de délivrance , les remet à mesure qu'il délivre la quantité de sel énoncée au guette , qui , à la porte de la *saline* , compte sur un chapelet les charges que l'on en sort , & vérifie si elles cadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les sauniers d'amener à Salins douze mesures de bled , en venant lever leur sel , faute de quoi il leur est refusé. Cette loi est très-sage pour prévenir les disettes auxquelles la ville seroit exposée sans cela.

les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le sel qui leur est fixé: 3^o. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient sur les *salines*.

Ce droit étoit fort ancien: il venoit de ce que divers particuliers, au temps que les *salines* appartenoient aux seigneurs de Salins, s'étoient associés pour travailler aux voûtes qui renferment les sources. Pendant ce travail, ils avoient aussi découvert d'autres sources salées, & ils en avoient séparé quelques-unes qui se mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenser que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau salée qui se trouva divisée en 419 parts, lorsque les rois d'Espagne prirent possession de la Franche-Comté. Ces parts étoient appelées *quartiers*, & chaque *quartier* étoit de 30 seaux d'eau salée.

Les rois d'Espagne devenus maîtres des *salines* formèrent le dessein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'église qui en possédoient la plus grande partie, vraisemblablement ensuite des dons qu'on leur en avoit faits. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des ecclésiastiques. Leurs portions furent estimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en sel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce sont ces rentes

& *redevances*, qu'on appelle *rachat de droit de muire* (1).

Tous les bois qui se trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de Salins ont été affectés pour la fourniture des *salines*, par un règlement de la cour du premier avril 1727. Les forêts comprises dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondissement des salines* (m), forment ensemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers sont au roi, & le reste appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne sont pas les maîtres d'en disposer, & auxquels l'on n'accorde que le bois nécessaire à leurs usages. On leur paie le surplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 janvier 1724, un commissaire-général pour l'administration & la police des bois, ainsi que pour les chemins & rivières de l'arrondissement. Cette administration est connue sous le nom de *réformation des salines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matières concernant la police & l'administration des forêts.

La réformation est composée d'un commissaire-général, d'un subdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes-généraux,

(1) L'entrepreneur des *salines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés, dont voici les noms & les fonctions.

Deux *visiteurs des bois taillis*, chargés de suivre l'exploitation des forêts appartenantes tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *saline* & un au chantier de la ville. Ils sont établis à l'entrée des deux *salines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures: si le voiturier est mécontent, il fait mouler son bois.

Deux *buralistes*; ils retirent des mains des voituriers les billets des *taxeurs*, & leur en donnent d'autres sur lesquels ils vont se faire payer du prix de leur voiture chez le *payeur des bois*.

Un *garde visiteur*; il est chargé de faire des visites dans les maisons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au besoin les visiteurs & les *taxeurs*.

Trois *commis aux entrepôts*; ils font les fonctions de *buralistes* & de *taxeurs* pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de sapin*; ils sont préposés à l'exploitation des futaies & des bois taillis sous futaies; font façonner les douves & bois de construction, réduire ce qui n'y est pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(m) Par arrêt du 4 août 1750, les bois situés dans les deux lieues excédantes les quatre premières, furent encore mis sous la juridiction de la réformation, & affectés en cas de besoin au service des *salines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cause des différens ordres que le ministre a donnés pour y surseoir; il y a même apparence que l'on pourra s'en passer toujours, si l'on continue à bien administrer les bois compris dans les quatre premières lieues de l'arrondissement.

& de trente-huit autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *saline* une autre juridiction, à laquelle la maîtrise des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & sauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle est en même temps établie pour faire la visite des sources, & connoître de la police intérieure des *salines*. Cette juridiction a pour chef un juge visiteur des *salines* & maître particulier des eaux & forêts; ses autres officiers sont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *salines* de Salins peut être évalué, tous frais faits, aux environs de sept cent mille livres, dont quatre cent cinquante mille viennent de la Suisse. Il étoit plus considérable avant que la moitié de la Franche-Comté se fournît en sel de Montmorot.

SALINE DE MONTMOROT. Cette *saline*, remarquable par ses bâtimens de graduation, est située à huit lieues sud-ouest de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déjà eu autrefois à Lons-le-Saunier des *salines* qui ont long-temps été les seules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles existoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue sous le nom Latin *Lædo*, tiré du Grec, qui veut dire *flux & reflux*. D'anciens mémoires assurent qu'on en observoit un dans les eaux salées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'est de là que cette ville a pris son nom. D'autres soutiennent que le mot de *Lons*, son ancienne dénomination Françoisse, à laquelle on a ajouté *le - Saunier* depuis trois siècles seulement, signifioit un *vaisseau* de 24 muids qui recevoit les eaux salées, & duquel elles couloient dans les chaudières. Mais l'une de ces opinions n'est pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologistes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établissement de la nouvelle *saline*, on n'y

a point remarqué ce flux & reflux dont il est parlé. D'ailleurs, le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lædo*, & c'est sans raison qu'on lui va chercher une étymologie particulière.

Si l'on ignore en quel temps les *salines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cause & l'époque de leur destruction ne sont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creusages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi brûlés, & l'on peut conjecturer de là que ces *salines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête présentée en 1650 au conseil des finances du roi d'Espagne, exposa que ses anciennes *salines* avoient été détruites en 1290 pour mettre celles de Salins en plus grande valeur; & qu'elle avoit obtenu sur ces dernières 96 charges de sel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V son petit-fils; elle en avoit joui jusqu'aux guerres & aux pestes des années 1636 & 1637; elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle desiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'est pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à présent 1000 liv. par année pour les *salines* de Salins.

Cependant quoique la chute de celles de Lons-le-Saunier soit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il est certain qu'elle est postérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par son testament à Alais sa fille, abbesse de l'abbaye de Lons-le-Saunier, 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbeses qui lui succédroient.

C'est au commencement du xiv^e. siècle qu'on peut vraisemblablement rapporter la destruction de ces *salines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en fasse mention.

Quoi qu'il en soit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouillissoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *saline* fait usage. Si elles n'eussent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépense trop considérable pour

en tirer le sel ; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *salines* furent abandonnées , on tâcha d'en perdre les sources en les noyant dans les eaux douces ; l'on n'a pu ensuite les en séparer entièrement ; & c'est à ce mélange encore subsistant , que nous devons attribuer la foiblesse des eaux que Montmorot emploie à présent.

Ce n'est qu'en 1744 , que cette nouvelle *saline* a été établie , avec des bâtimens de graduation , dont les trois ailes forment un demi-cercle , qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ses eaux salées , sont situés à différentes distances hors de son enceinte , ainsi que les bâtimens de graduation. Ce sont de véritables puits , dont les sources faillissent presque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux , & ne méritent pas que l'on en donne ici la description. Ils sont , comme à Salins , au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier , ainsi nommé parce qu'il se trouve dans cette ville , fournit dans 24 heures , depuis 1400 jusqu'à 1700 muids d'eau seulement à 2 degrés. Elle est un peu chaude , & le thermometre plongé dans ce puits monte de quatre degrés. Les eaux élevées par des pompes , sont conduites dans des canaux souterrains à la distance d'un quart de lieue , jusqu'à l'aile de graduation , dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornoz est éloigné de 34 toises de l'aile de graduation , à laquelle il donne son nom , & où ses eaux vont se rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre , dans une même enceinte , pour recevoir deux différentes sources. L'une à 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures ; & l'autre à 3 degrés , n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du Saloir renferme plusieurs sources salées , qui , par des canaux souterrains , sont conduits à une demi-lieue , dans le bâtiment de graduation , dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle se rend par un petit canal taillé dans le roc , & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres sources à 3 & 4 degrés sortent du fond de ce même puits , & forment un mélange

d'eaux de 6 à 7 degrés , dont le produit varie depuis 63 jusqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit , un étang qui y avoit été formé pour submerger les sources salées , & c'est de là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir*. Il fut creusé en 1733 à 57 pieds 4 pouces de profondeur , à laquelle on trouva le rocher d'où sortoit la principale source salée , & dès ce temps on établit là une *saline* , qui fournissoit environ dix mille quintaux de sel. Mais elle fut supprimée quand l'on construisit celle de Montmorot , où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits , le plus important des trois par le degré de salure où sont ses eaux , fut mal construit dans les commencemens. Il est tout entouré d'eaux douces , qu'on n'en détourna pas avec assez de soin , en sorte qu'elles y pénétrèrent , & affoiblirent de beaucoup les sources salées. On leur a depuis creusé un puisard où elles vont se rendre près du puits à muire , & d'où elles sont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage nécessaire n'a pas rendu aux sources leur même degré , qui , en 1734 , étoit à 11 , & se trouve réduit à 8 ou à 9 ; encore n'est-on pas assuré qu'elles restent long-temps dans le même état ; elles varient beaucoup. La principale source , qui étoit entièrement perchée dans le roc , est descendue en partie , & pousse plus de sa moitié par le fond du puits. Plus bas est une source d'eau douce fort abondante , que l'on force à remonter sur elle-même pour la conduire au puisard. Il est fort à craindre que les sources salées continuent à descendre , & s'enfonçant davantage , ne se perdent entièrement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident , qui ébranleroit la *saline* , & faire de nouvelles fouilles , pour tâcher de découvrir de nouvelles sources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on consomméroit en faisant entièrement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de salure ; car sur 100 livres d'eau , il y en aura 98 à évaporer , si elles ne contiennent que 2 livres de sel. Si au contraire elles en renferment 16 , il n'y aura

que 84 livres d'eau à évaporer. Par conséquent dans ce dernier cas on brûlera un septième de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de sel.

Ainsi, supposons qu'il faille 3 pieds de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 pieds de bois pour avoir 16 muids de sel, si on se sert d'une eau à 16 degrés. Si au contraire elle n'est qu'à 2 seulement, pour avoir la même quantité de sel, il faudra brûler 2353 pieds de bois. La raison en est sensible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de sel, il n'en reste que 84 à évaporer; mais dans le second, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de sel; & l'on a par conséquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de plus, pour lesquels il faut consommer 2100 pieds de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en se servant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul suffit pour démontrer que si l'on bouillissoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépense en bois excéderoit de beaucoup la valeur du sel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageusement, en les faisant passer par des bâtimens de graduation, ainsi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'est-à-dire, y acquièrent de nouveaux degrés de salure, à mesure que l'air, emportant leurs parties douces, qui sont les plus légères, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la saline de Montmorot sont divisés en trois ailes, ou corps séparés, étendus sur quatre niveaux, & placés à différentes expositions.

L'aile de Lons-le-Saunier, alignée de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, a 147 fermes, ou 1764 pieds de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 pieds renfermée entre deux piliers.

L'aile du puits Cornoz, alignée du sud au nord, contient 78 fermes, ou 936 pieds. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du saloir.

L'aile de Montmorot, alignée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, a sur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 pieds; plus basse que les deux autres ailes, elle

reçoit leurs eaux, déjà graduées en partie, & acheve de leur faire acquérir le dernier degré de salure qu'elles doivent avoir, pour être de là renvoyées aux baises ou bassins construits près des poëles.

Ces trois ailes ont ensemble 1944 pieds de longueur, sur la hauteur commune de 25 pieds, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduisent les eaux à proportion des besoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un bassin ou réservoir construit en madriers de sapin joints & serrés avec soin, pour recevoir & retenir les eaux salées. Il est posé horizontalement sur des piliers de pierre, & a 24 pieds de largeur dans œuvre sur un pied 6 pouces de profondeur: les trois contiennent ensemble 17688 muids d'eau.

Au dessus & dans le milieu des bassins sont élevées deux masses parallèles d'épines, distantes de trois pieds l'une de l'autre; elles ont chacune 4 pieds 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 pieds 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 pieds & demi de hauteur sur la même longueur que les bassins.

L'on a placé au sommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, sur un pied de largeur. Ils sont percés des deux côtés de 3 en 3 pieds, & distribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creusés de 6 lignes, longs de 3 pieds, sur 2 à 3 pouces de large, & crénelés par les bords. C'est par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte à goutte sur toutes les surfaces d'épines, dont les pointes les subdivisent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & sur le vuide qui se trouve entre les deux masses d'épines, est un plancher pour faire le service des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, suivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice est surmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de se mêler avec les salées.

Cinq roues de 28 pieds de diamètre, que fait

fait mouvoir successivement la petite riviere de Valiere , portent à leur axe des manivelles de fonte qui , en tournant , tirent & poussent des balanciers , dont le mouvement prolongé jusque dans les bâtimens , y fait jouer 40 pompes. Elles sont dressées dans les bassins , d'où elles élevent les eaux salées dans les cheneaux graduans , & leur en fournissent à proportion de ce qu'ils en distribuent sur les épines.

L'art de *graduier* consiste donc à étendre les surfaces des eaux , & à les exposer à l'air , pour les faire tomber en pluie à travers une longue masse d'épines. Par là les parties les plus légères , qui sont les douces , se volatilisent & se dissipent , tandis que les autres , plus pesantes par le sel qu'elles contiennent , se précipitent dans le bassin , d'où elles sont remontées pour être de nouveau exposées à l'air , jusqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de salure que l'on se propose. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot , est de 12 à 13 ; lorsqu'on leur en fait acquérir davantage , elles n'ont pas le temps de se dégager entièrement des parties étrangères , grasses & terreuses , qui doivent tomber au fond de la poêle avant que le sel se déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *gradation* 1200 muids d'eau , & il s'en évapore 900 ; ce qui seroit par 100 pieds de bâtiment , une évaporation d'environ 18 muids d'eau : on a tiré ce jour commun sur l'année entière de 1759.

Il faut observer qu'il y a des temps , tels que ceux des fortes gelées , où l'on ne *gradue* point du tout , parce que l'eau se gelant dans les pompes & sur les épines , seroit briser toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux , y supplée en les *graduans* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits de *Lons-le-saunier* , & l'on remplit les bassins avec celles des puits *Cornot* & de *Pétang du Saloir* , qui sont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme , ou les parties douces qu'elles contiennent , qui se gèlent. Quand elles le sont , on casse la glace , & l'on renvoie aux *baisoirs* , ou réservoirs établis près des poêles , l'eau salée , qui dans les grands froids acquiert ainsi par la seule congélation , jusqu'à 4 & 5 degrés de plus.

Tom. XXIX.

Mais le degré n'est pas égal dans tous les bassins ; il est toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau , & qui sont les seules susceptibles de gelée : en sorte que l'on acquiert quelquefois du degré sur les eaux foiblement salées , tandis qu'on n'en acquiert point de sensible sur celles qui le sont beaucoup.

Les temps les plus favorables pour la *gradation* , sont les temps secs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau ; ils la jettent hors des bâtimens , & emportent à la fois les parties salées & les douces. Lorsque l'air est très-humide , & pendant les brouillards fort épais , l'eau , loin d'acquies de nouveaux degrés , perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déjà. Elle se *gradue* , mais foiblement , par les temps presque calmes. L'air , comme un corps spongieux , passant sur les surfaces de l'eau , s'imbibe & se charge de leurs parties les plus légères. Aussi les grandes chaleurs ne produisent-elles pas la *gradation* la plus avantageuse , parce que l'air se trouvant alors condensé par les exhalaisons de la terre , perd de sa porosité , & conséquemment de son effet.

Nous pensons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air , dont dépend absolument la *gradation*. Il faudroit construire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines , où les vents les plus violens *gradueroient* toutes les eaux , sans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la seconde ligne , ils les laisseroient tomber à la troisieme , qui achevant de rompre leur impétuosité déjà affoiblie , ne leur laisseroit plus jeter au dehors que les parties de l'eau les plus légères. Un second bâtiment à deux rangs d'épines , serviroit pour les temps où l'air est médiocrement agité. Enfin , il y en auroit un troisieme à un seul rang , & c'est sur celui-ci que l'on *gradueroit* les eaux , lorsque l'air presque tranquille , ne pouvant agir qu'à travers une seule masse d'épines , perdrait entièrement sa force s'il en rencontroit une seconde , & y laisseroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux en coulant sur les épines , y laissent une matiere terreuse , sans salure

M m m m m

& sans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus passer, on est obligé de les renouveler. Les épines de leur côté rendent l'eau graisseuse, & lui donnent une couleur rousse. C'est pour cette raison que dans les *salines* où il y a des bâtimens de graduation, le sel n'est jamais si blanc, que lorsqu'on bouillit les eaux telles qu'elles sortent de leurs sources.

Les eaux graduées au degré qu'on se propose, ou auquel l'on peut les amener, sont conduites par des tuyaux de sapin, dans deux réservoirs placés derrière les bernés, & de là sont distribuées aux poëles qui y répondent. Ces bassins que l'on nomme *baifoirs*, forment un carré long de 44 pieds, sur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a six poëles à Montmorot, dont chacune forme aussi un carré long de 26 pieds, sur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'est dans les angles où l'eau ne bout jamais, que le *schelot* s'amasse en plus grande quantité. La première poêle est la seule qui ait derrière elle un poëlon: encore le sel que l'on y forme est-il si brun & si chargé de parties étrangères, que l'on est ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne se divise dans cette *saline*, qu'en deux opérations; le *salinage* & le *focage*.

On entend par *salinage*, tout le temps qui est employé à faire réduire l'eau salée, jusqu'à ce que le sel commence à se déclarer à sa surface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins; ce qui va de 16 à 24 heures, suivant le degré de salure qu'ont les eaux. C'est pendant ce temps que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec soin, & que le *schelot*, c'est-à-dire, que les matières terreuses, & autres parties étrangères renfermées dans les eaux, s'en dégagent & se précipitent au fond de la poêle. Mais il faut pour cela une forte ébullition: aussi dans les poëlons où l'eau ne bout point, l'on ne tire jamais de *schelot*. Il reste mêlé avec le sel, qui pour cette raison est plus brun, plus pesant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amasse toujours la

quantité de 16 pouces de *muire brifante*, c'est-à-dire, d'eau, dont le sel commence à paroître; ce qui oblige de remplir la poêle à plusieurs reprises, lorsque l'ébullition a diminué le volume d'eau salée que l'on y avoit mise.

Le *schelot* que l'on tire des poëles dans de petits bassins nommés *augelots*, que l'on met sur les bords, & où il va se précipiter, parce que l'eau est plus tranquille, sert à former à Montmorot les sels purgatifs d'epsom & de glauber, & la potasse qui sert à la fusion des matières dans les verreries. Voyez SEL D'EPSOM, DE GLAUBER, & POTASSE.

Le *focage* comprend tout le temps que le sel reste à se former. Il commence dès que l'eau qui bout dans la poêle est parvenue à 24 ou 25 degrés. C'est alors de la *muire brifante*, au dessus de laquelle nagent de petites lames de sel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poêle. Plus le feu est lent pendant le *focage*, & plus le grain du sel est gros. Sa qualité en est meilleure aussi, parce qu'il se dégage plus exactement des graisses & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette seconde & dernière opération dure 16 heures pour les sels destinés à être mis en grains, 20 heures pour les sels en grains ordinaires, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes especes de sel sont les seules que l'on forme à Montmorot.

Lorsque le sel est formé, il reste encore au fond de la poêle des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles sont ameres, pleines de graisse, de bitume, & fort chargées de sel d'epsom & de glauber. Elles sont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand soin de ne pas mettre la poêle à siccité, pour qu'elles ne communiquent pas au sel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, suivant que les eaux salées dont l'on se sert sont plus ou moins pures. Le sel, au sortir de la poêle, est imbibé de ces eaux qu'il faut laisser égoutter. Lorsqu'elles sont sorties des sels, elles prennent le nom d'*eaux-grasses*; mais leur nature est toujours à peu près la même que celle

des eaux-meres. L'une & l'autre sont très-vicieuses à Montmorot, & il seroit à désirer qu'on n'en fît aucun usage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, suivant l'espece de sel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *saline*, environ 60 mille quintaux de sel, dont la moitié est délivrée en pains, à différens cantons Suisses, suivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié, formée en pains, est vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suisses les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'en suit toujours que cette dernière *saline* fait entrer en France environ 350 mille liv. par année.

Le sel que Montmorot délivre à la province, étoit séché sur les braises, ainsi qu'on le pratique à Salins; mais il se trouvoit toujours une odeur fort désagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypse, beaucoup d'amertume & fort peu de salure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à plusieurs remontrances de son parlement; le roi en conséquence envoya dans la province, en 1760, un commissaire pour examiner si les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyse des sels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *saline* aucune matiere pernicieuse; les sels en grains que l'on en tire sont très-bons, & les défauts dont l'on se plaignoit justement dans les sels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux grasses* à Montmorot contiennent beaucoup de sels d'epsom & de glauber, sont ameres & chargées de graisse & de bitume. Cependant l'on s'en servoit pour pétrir les sels destinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de sel sur les braises, on les y pose sur le côté, en sorte que les eaux grasses dont ils étoient imprégnés, descendant de la partie supérieure à la partie basse qui touche le brasier, s'y trouvoient saisies par la violence de la chaleur. Là les graisses dont elles sont char-

gées se brûloient, & par leur combustion donnoient une odeur insupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laissoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le sel d'epsom s'y desséchoit aussi; & au lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il restoit adhérent au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des especes de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a essayé de former à Montmorot les pains de sel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient pétris avec l'eau grasse; mais tant qu'ils ont été séchés sur les braises, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur dont nous avons parlé; & l'on n'est parvenu à les en garantir entièrement que par le moyen des étuves faites pour leur desséchement. C'est un canal où l'on conduit la chaleur de la poêle à côté de laquelle il est construit. Il est couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & sur lesquelles on met les pains de sel, après y avoir fait une légère couche de cendre pour que le sel ne touche pas le fer.

Il y a à présent à Montmorot deux étuves divisées chacune en deux corps, & séchant ensemble cent charges de sel. Nous joignons ici le plan de celle qui est au deuxième ouvroir. Les pains de sel formés, non plus avec l'eau grasse, mais avec l'eau qui sort des bâtimens de graduation, & séchés doucement par la chaleur modérée des étuves, sont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume; mais il ne souffre pas si bien le transport, & tombe plutôt en déliquescence. Les plaintes de la province ont cessé, & le sel en pains de Montmorot n'est plus actuellement fort inférieur à ce qu'il est que Salins fournit. Il est beaucoup moins pénétrant; & en général les fromages salés avec le sel de Montmorot ne sont pas si tôt faits, & ont besoin de plus de temps pour prendre le sel, que ceux que l'on sale avec celui de Salins. Au reste, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui est également bonne. Mais le préjugé contraire est si fort universel, qu'il auroit peut-

être fallu le respecter, parce que les fromages font une branche considérable du commerce de la Franche-Comté.

Dans les nouvelles étuves établies aux salines de Montmorot. On trouve une poêle à cuire des sels; un ouvroir où l'on forme les sels en pains & où on les faisoit dessécher étendus sur les braises; deux corps d'étuve nouvellement construits pour faire dessécher les sels en pains; un fourneau où est une ouverture pour le passage de la fumée que l'on ferme par un empalement; pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer; des tranchées creusées de 15 à 18 pouces, sur la largeur de 5 pieds, couvertes de larges pierres, soutenues au milieu par un petit mur, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves; un petit mur de brique construit dans la partie inférieure de l'étuve supporte les platines de fer, sur lesquelles sont placées sept rangées de pains de sels dans l'étuve du quatrième ouvroir, & six seulement dans celle du deuxième ouvroir; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puisse s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve: des tuyaux construits à l'extrémité de chaque corps d'étuve laissent passer la fumée; le premier débouche dans la berne à travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le second est monté par dessus les combles: on a pratiqué un glissoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrième, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un seul corps d'étuve, suivant que l'exige le service.

Les terrains rapportés pour élever l'étuve quelques pouces au dessus du niveau du dessous de la poêle, donnent une légère montée à la fumée, & la font tirer plus rapidement au débouché.

De grands volets que l'on peut baisser ou élever, au moyen des poulies, suivant le degré d'évaporation qui se fait au commencement du desséchement, tiennent la chaleur concentrée, lorsque la grande évaporation est faite, & précipitent le desséchement des pains.

L'étuve au deuxième ouvroir est cou-

verte dans les temps nécessaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le service se fait par les côtés sans qu'il soit besoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les secharis puissent atteindre le milieu; ce qui ne se pratique pas de même à l'étuve du quatrième ouvroir, où il est nécessaire d'entrer dans l'étuve; ce qui en rend le service moins prompt.

On se sert de deux cuves; l'une reçoit l'égout de la sille, dans l'autre les formari ou sassari prennent l'eau nécessaire lors de la formation,

La différence des deux étuves consiste en ce qu'au second ouvroir, chaque corps d'étuve a son canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poêle, où chaque canal a son empalement, au lieu qu'à l'étuve du quatrième, le canal est commun pour les deux corps; la première contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles sont de M. l'abbé FENOUILLOT.*

SALINES DES ISLES ANTILLES, ce sont des étangs d'eau de mer, ou grands réservoirs formés par la nature au milieu des sables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la position se trouve ordinairement dans les parties méridionales de presque toutes les îles Antilles; ces étangs sont souvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'est que la saison sèche; c'est-à-dire, vers les mois de janvier & de février que le sel se forme; l'eau de la mer étant alors très-basse, & celle des étangs n'étant plus renouvelée, il s'en fait une si prodigieuse évaporation par l'excessive chaleur du soleil, que les parties salines n'ayant plus la quantité d'humidité nécessaire pour les tenir en dissolution, sont contraintes de se précipiter au fond & sur les bords des étangs, en beaux cristaux cubes, très-gros, un peu transparens & d'une grande blancheur. Il se rencontre des cañons dont l'atmosphère qui les environne est si chargée de molécules salines, qu'un bâton planté dans le sable, à peu de distance des étangs, se trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits cristaux brillans, fort adhérens; c'est ce qui a fait imaginer à

quelques Espagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes & d'autres petits ouvrages curieux.

Les isles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Christophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très belles *salines*, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaison de plusieurs vaisseaux; le sel qu'elles produisent est d'un usage journalier, mais il n'est pas propre aux salaisons des viandes qu'on veut conserver long-temps; on prétend qu'il est un peu corrosif. *M. le Romain.*

SALINE, (*Commerce.*) ce mot se dit ordinairement des poissons de mer que l'on a fait saler pour les conserver. Il se fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-considerable de *saline*. Les poissons qui en font le principal objet, sont la morue, le saumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la sardine.

SALINES, *la vallée des*, (*Géogr. sacrée.*) vallée de la Palestine que les interpretes de l'écriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax, dans sa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de sel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine est environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il est assez vraisemblable que cette plaine de sel est la *vallée des salines* de l'écriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, sur le ruisseau de Forica, à six lieues au midi de Besançon. Elle est défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroisses & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend son nom du sel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suisse. *Long. 23; lat. 46, 57.*

La situation de cette ville est peu agréable. Ses bâtimens sont modestes mais commodes: on y voit de belles places ornées de fontaines, & des rues larges & bien entretenues. Le commerce y fleurit; les sources d'eau salée dont son terroir abonde y ont fait élever des habitations & des machines, dont la structure fait l'admiration des étrangers: le climat est doux & tempéré.

Le fort Bracon est fameux par la naissance de S. Claude, issu des comtes de *Salins*, au VI^e. siècle.

Salins fut pris par le duc de Luxembourg, en 1668, & repris par M. de la Feuillade, en 1674. Le parlement de la Provence, les états-généraux sous Louis XI, en 1484; sous Louis XII, en 1506; les synodes diocésains, en 1527, furent convoqués à *Salins*. Cette ville fut maintenue dans la possession de la prééance aux états-généraux sur Dole, par arrêt provisionnel tenu à Dole même en 1658. Le college est régi par MM. de l'Oratoire, dont les Salinois demanderent la conservation en se rendant à Louis XIV, à cause de leur mérite & de leur défintéressement. La ville, en effet, ne leur donne depuis leur établissement que 1000 livres pour sept ou huit professeurs. La maison tombant de vétusté, les jésuites établis à *Salins* crurent le moment favorable pour leur enlever l'éducation de la jeunesse: ils firent bâtir une belle maison, qui devoit servir de college; elle n'étoit pas finie, qu'ils ont été expulsés de *Salins* en 1764, & que la ville & le parlement y ont placé les oratoriens.

Le puits à muire, ou d'eau grasse & pleine de sel, est une chose curieuse à voir; les détours longs & étroits, les ténèbres épaisses de ce souterrain, les vapeurs condensées que les flambeaux allumés ont peine à percer, le bruit éloigné des chûtes d'eau, celui des roues & des pompes semblable au gémissement & au cri plaintif des personnes qui souffrent, sont une image assez vive de ces descentes fabuleuses aux enfers, qu'on trouve dans les poètes. L'eau salée est rendue par des pompes foulantes dans les chaudières où l'on fait le sel; l'eau douce est rejetée dans un canal souterrain qui la rend à la riviere nommée *Furieuse*, dont la source est dans la ville même.

M. l'abbé d'Olivet, de l'académie Françoise, naquit à *Salins* en 1682, & est mort à Paris en 1768; il a donné un petit poëme Latin, en 1738, intitulé: *Origo Salinarum Burgundiae.*

Pierre Mathieu, né à *Salins* en 1563, fut principal du college de Verceil, en Piémont, avocat à Lyon, ligueur fort attaché aux Guises. Henri IV lui donna la place

d'historiographe de France après la mort de du Haillant : il suivit Louis XIII au siege de Montauban , où il tomba malade , & mourut à Toulouse en 1621. Il cultiva aussi la poésie , & il a donné *Clytemnestre*, *Esther* en cinq actes , en 1585 ; & la *Guise* ou massacre du duc de Guise , en 1589 , dont il dédia la troisième édition au prince Charles de Lorraine , protecteur , lieutenant-général du royaume pour le roi Charles X. Ces pieces sont d'une versification barbare , ridicule , & d'une longueur assommante. *Hist. du théâtre François* , t. I.

M. l'abbé Guillaume a publié en 2 vol. in-14°. l'histoire des sires de *Salins* , ouvrage curieux & plein de recherches. (C.)

Lifolas , (François baron de) né à *Salins* en 1613 , s'attacha aux intérêts de la maison d'Autriche , à laquelle il rendit de grands services par ses négociations & par ses écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importants , & mourut en 1677 , un peu avant les conférences de Nimègue. Son principal ouvrage est intitulé *Bouclier d'état & de justice* , dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV prétendoit avoir sur divers états de la monarchie d'Espagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maison d'Autriche , & fut d'autant plus désagréable à la France , qu'elle étoit mal fondée dans ses prétentions. (D. J.)

SALINS , terme de pêche ; sorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'espece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils nomment *salins* sont de deux sortes ; les plus larges mailles ont un pouce en carré , & les plus serrées ont seulement neuf lignes aussi en carré.

La pêche avec les rets nommés *salins* doit être regardée comme une espece de haut parc , de perches & de filets à queue ou fond de verveux ; les pêcheurs qui s'en servent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux ; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze pieds , comme sont les rets des hauts parcs ; le bas du rets est aux deux côtés ; sur la perche qui est près de terre est amarré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier instant que le

justant commence à se déclarer ; les pêcheurs soit à pied , soit avec les filadières , levent aussi-tôt chaque bout du filet qu'ils amarrent au haut des perches , au pieds desquelles le ret est arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poisson que la marée a fait monter ; on y prend des mulles , des lubines , des aloses , des galles & gasts , & autres semblables poissons ronds & longs.

Cette sorte de pêcherie ne se faisant ordinairement que durant les chaleurs des mois de juin , juillet & août , est très-nuisible à la multiplication du poisson , sur-tout si on se sert de mailles serrées , mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ , & sans enfouir le bas du filet. Cette espece de pêche pourroit être innocente ; ce rets est de l'espece de ceux que les pêcheurs bas Normands placent entre les rochers.

On appelle aussi *salins* des sortes de fouannes qui ont sept branches ou dents ébarbelées ; celle du milieu l'est des deux côtés , & les six autres seulement du côté de dedans ; elles ont une douille de fer , & sont emmanchées d'une perche d'environ deux brasses de long. Voyez FOUANNE , dont les *salins* sont une espece.

SALINS , cour des , (*Hist. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des salins* , une juridiction qui y fut établie vers l'année 1635 , avec un impôt très-fort sur les sels de Brouage & de l'isle de Ré. La *cour des salins* fut supprimée quelque temps après ; mais le droit subsiste encore presque en entier.

SALIQUES , adj. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de loix des anciens François , par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les loix *saliques* ; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne , de l'académie des inscriptions , en ont traité d'une maniere plus intéressante , nous tirerons de leurs mémoires sur ce sujet ce que nous en allons dire , d'autant plus qu'ils se réunissent à penser que ce n'est pas précisément en vertu de la loi *salique* , que les filles de France sont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot , il n'est pas aisé de décider quel est l'auteur des loix

saliques, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Quelques historiens prétendent que la loi *salique* tire cette dénomination *salique* d'un certain seigneur appelé *Salégaft*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillèrent à la compilation de cette loi. C'est le sentiment d'Othon de Frisingue, *liv. IV.* Avantin dans le *IV liv.* de son histoire de Bavière, rapporte l'étymologie de ce mot *salique*, au mot Latin *sala*, comme si les premières loix des Francs avoient été dressées dans les salles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appelée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plaît, sur les rives de l'Yffel ou du Sal. Enfin, on a eu recours jusqu'à des fontaines & des puits de sel, & de là on n'a pas épargné les allégories sur la prudence des premiers François.

Mais il est plus naturel de rapporter l'épithète de *salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens* : *hac nobilissimi Francorum, qui salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Nous avons deux exemplaires de ces loix. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean Basile Herold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaires paroissent n'être qu'un abrégé, d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces loix à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en soit, on lit à l'article 62 de ces loix un paragraphe conçu en ces termes : *de terra verò salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad sexum virilem tota terræ hæreditas perveniat*; c'est-à-dire pour ce qui est de la terre *salique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'est de ce fameux article dont on fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entière pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette question, il est bon de remarquer que dans ce chapitre *lxij*, il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule François & dans les com-

mencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les mâles, & des terres *saliques*, c'est-à-dire, conquises par les Saliens, qui étoient comme des espèces de bénéfices & de commanderies affectés aux seuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loi *salique*, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres *saliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *salique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du x^e. siècle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyffel, les premiers écrivains François qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France; ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car, 1^o. le paragraphe 6 de l'article 62 est le dernier d'un titre qui ne traite que des successions entre les particuliers; & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des paragraphes qui le précèdent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux espèces de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs prérogatives; le royaume & le patrimoine des personnes privées? Peut-on supposer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des sujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matière de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets? 2^o. Le texte du code *salique* doit s'entendre privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules.

en récompense du service militaire, & sous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition sous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or, il est certain par les formules de Marculse, que quoique les femmes n'eussent aucun droit à la succession des terres *saliques*, elles y pouvoient cependant être rappelées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris sous le nom de terre *salique*, pourquoi au défaut de mâles les princesses n'auroient-elles pas été également appelées à la succession à la couronne? Mais le contraire est démontré par un usage constant depuis l'établissement de la monarchie, & dont l'origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admise à partager avec ses freres, & le roi des Wisigoths qu'elle avoit épousé, ne réclama point la part de sa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme sa sœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I, selon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, selon Procope, subit le même sort. Théodébalde succéda seul à son pere Théodebert, au préjudice de ses deux sœurs, Ragintrade & Bertiare. Chrodinde & Chrotberbe survécurent à Childeberr leur pere; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épousé Clofonde, fille de Clotaire premier. Mais après la mort de son beau-pere, Alboin ne prit aucunes mesures pour faire valoir les droits de sa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épousé la fille ainée de Caribert, qui ne laissa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, sans opposition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorsque se plaignant d'être sans enfans, il désigna son neveu Childeberr pour son successeur. Chilpéric avoit perdu tous ses fils; Basine & Rigunthe lui restoient encore, lorsqu'il répondit aux ambassadeurs du même Childeberr: " puisque je n'ai point de postérité masculine, le roi votre maître, fils de mon frere, doit être mon seul héritier. " Tous ces divers exemples

démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne; mais l'étoient-elles premièrement par la disposition de la loi *salique*?

M. de Foncemagne répond que le chapitre lxij du code *salique* peut avoir une application indirecte à la succession au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir tomber, pour me servir d'une expression consacrée par son ancienneté, de *lance en quenouille*, il faut nécessairement conclure que telle devoit être à plus forte raison la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Mais la loi en question renferme seulement cette conséquence, elle ne la développe pas, & c'en est assez pour que nous puissions soutenir que les femmes ont toujours été exclues de la succession au royaume de France par la seule coutume, mais coutume immémoriale, qui sans être fondée sur aucune loi, a pu cependant être nommée *loi salique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au sixieme siecle, appelloit déjà cette coutume la *loi du pays*, *πατριος νόμος*, & dès lors elle étoit ancienne, puisque Clovis I, au préjudice de ses sœurs Albofede & Lantilde, avoit succédé seul à son pere Chilpéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le temps de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes universellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faisoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme: *cætera similes*, dit cet historien, *uno differunt, quod fœmina dominatur; de morib. Germanor. in fine*; ou pour parler plus exactement, dès le temps de Tacite elle étoit observée par les François, que l'on comprenoit alors sous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations Germaniques. Ils l'emporterent au delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être usitée parmi eux, avant même qu'ils eussent connu l'usage des lettres. C'est ce qui faisoit dire au fameux Jérôme Bignon, qu'il faut bien que

ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag. 286.

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académies confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62, concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple François, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquième siècle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la première & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62, qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculpe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume, que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris, décidèrent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne, & de même quand, après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III, roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France " Les douze pairs de France & les " barons s'assemblerent à Paris, dit Froissart, liv. I, chap. xxij, au plutôt qu'ils " purent & donnerent le royaume d'un " commun accord à messire Philippe de " Valois, & en ôterent la reine d'Angle-

Tome XXIX.

" terre & le roi son fils, par la raison de ce " qu'ils dient que le royaume de France est " de si grande noblesse qu'il ne doit mie " par succession aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscriptions, tom. II. Dissert. de M. l'abbé de Vertot, sur l'origine des lois saliques, pag. 603 & suiv. pag. 610, 611, 615, & 617. & tom. VIII. Mém. hist. de M. de Foncemaigne, pag. 490, 493, 495 & 496.*

SALIQUE, terre (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passaient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée par les Gaules, en terres *saliques*, & en bénéfices militaires. Les terres *saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires: les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques; les Gaulois de leur côté, réunis sous la même domination, continuèrent à jouir, comme du temps des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres *saliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (D. J.)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre sale. Voyez les articles SALE & SALETÉ. On *salit* une étoffe; on *salit* ses mains; les discours deshonnêtes *salissent* l'imagination.

SALIS D'OR, se dit en peinture d'un fond d'or qu'on *salit* avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'est proposé d'imiter. Les espaces d'or non *salis* sont les rehauts ou lumières: ces sortes d'ouvrages ne diffèrent du rehauté d'or que

N n n n

par la manœuvre, & produisent le même effet. Voyez REHAUT.

SALISBURY ou **SARISBERY**, **NEWSARUM**, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Wilt, siege d'un évêque suffragant de Cantorbéry, & comté particulier, dont le titre se porte par un lord de famille de Cecil. Les rivières d'Avon, de Nadder & de Willis, se rencontrent sous les murs de cette ville, & donnent à ses rues des canaux très-commodes. Elle est généralement bien bâtie, fort commerçante & fort peuplée. L'on y compte au delà de dix mille habitans: l'on y trouve de florissantes fabriques & manufactures de flanelles & de draps, dont les métiers occupent tous les pauvres de la ville, & dont le débit principal se fait en Turquie. Il y a une très-belle place de marchés publics, abondamment fournie, deux fois la semaine, de toutes sortes de denrées & de provision de bouche. Il y a un hôtel-de-ville de très-bonne architecture; il y a trois grandes écoles gratuites, quatre églises paroissiales, & une cathédrale magnifique, environnée de cures prébendaires, & surmontées de l'une des plus hautes tours du royaume: l'on dit de cette cathédrale, élevée dans le treizième siècle, & beaucoup plus frappante par son extérieur que par son intérieur, qu'elle a autant de portes qu'il y a de mois dans l'année, autant de fenêtres qu'il y a de jours, & autant de piliers qu'il y a d'heures: sa tour a 410 pieds de hauteur, mais les murs en sont si minces que l'on n'a osé y suspendre qu'une seule cloche, laquelle encore est fort petite, & ne se sonne que rarement; celles qui servent à l'ordinaire étant placées dans une tour faite exprès, bâtie à côté de la cathédrale. Au reste cette ville, qui est gouvernée par un maire & par des aldermans, n'existe que depuis le regne de Henri III, & n'envoie aucuns députés au parlement. Le privilège de cet envoi, aussi bien que l'honneur de l'ancienneté, appartiennent au vieux Sarum, le *Sorbiodunum* des anciens, nommé dans les chroniques Bretonnes *Salisburia*, *Sarerbiria*, *Saerbiria*. C'est un bourg situé sur une hauteur voisine, & qui déjà du temps de Jules-César passoit pour une des fortes places du pays. Sous l'heptarchie plusieurs

princes Saxons habiterent ce bourg, & sous le roi Edgar en 960, il s'y tint une assemblée nationale qui s'occupa de plusieurs réglemens relatifs à la couronne. L'an 1078 l'on y transféra le siege épiscopal de Sherburn, & l'an 1116 Henri I y convoqua les seigneurs ecclésiastiques & laïques de son royaume, à peu près, dit-on, de la même manière qu'ils ont été dès-lors cités aux parlemens. Sous le roi Etienne, il y eut des brouilleries avec l'évêque, & la cour mit garnison dans la place: alors, pour la première fois, les habitans parurent songer à sortir du lieu, & à se fixer dans un endroit moins fort & mieux abreuvé que ne l'étoit le vieux Sarum; ils ne portèrent pas loin leurs vues; le pied de leur colline leur offrit ce qu'ils desiroient; trois rivières y joignoient leurs eaux; & nulle fortification n'y pouvoit tenter l'ennemi ou gêner l'habitant. L'on commença donc sous Richard I, à quitter le vieux Sarum, & à bâtir le nouveau; mais les troubles de l'état firent languir l'entreprise, jusques après l'affermissement de Henri III sur le trône: & tout anéanti, pour ainsi dire, qu'ait été dans la suite l'ancien Sarum, il a toujours conservé le privilège de députer au parlement: les citoyens munis du droit d'élire sont à peine au nombre de dix, & ils élisent; tandis que les milliers qui font fleurir *Salisbury* n'élisent pas. *Long.* 15, 40; *latit.* 51, 3. (*D, J.*)

Bennet (*Thomas*), célèbre théologien, du xvij^e siècle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liste de ses principaux ouvrages écrits en anglois. 1^o. Réponses aux raisons des non-conformistes sur leur séparation de l'église anglicane. 2^o. Réfutation du papisme. 3^o. Traité du schisme. 4^o. Réfutation du quakerisme. 5^o. Histoire de l'usage public des formulaires de prières. 6^o. Droits du clergé de l'église chrétienne. 7^o. Discours sur la Trinité, ou examen des sentimens du docteur Clarke sur cette matière. 8^o. Grammaire hébraïque.

Il s'est fait plusieurs éditions de la plupart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils sont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plupart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarke

est rempli de témoignages d'honnêteté & de politesse: " je me rappelle, dit-il, que
 " quand je vous témoignois par lettres,
 " que je désapprouvois votre opinion, vous
 " eûtes la bonté de souffrir ma sincérité,
 " avec cette patience, cette candeur, cette
 " douceur qui éclate constamment dans
 " toute votre conduite. »

Dilton (Homfroi), étoit aussi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonstration de la religion chrétienne*, où il se propose de raisonner sur ce sujet, d'après la méthode des géomètres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Massinger (Philippe), poète dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a composé plusieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudissement. Langlaine en a rendu compte dans son livre intitulé: *account of the dramatics english poets*, à Oxford 1681, in-8°. *Massinger* mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repose *Fletcher*. (D. J.)

SALITO, s. f. (*Hist. anc.*) exercice militaire, qui consistoit à voltiger sur un cheval de bois; on sautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. (*Anat.*) ce qui est relatif à la salive. Voy. NUKC, STENON, &c. La salive a plusieurs sources. La principale pour le volume est sans doute la parotide. C'est une grande conglomérée, formée de grains glanduleux, liés par un tissu cellulaire, & couverte d'une enveloppe cellulaire, mais très-forte, & dont les fibres ont un luisant presque tendineux.

Cette glande remplit un grand espace irrégulier entre l'angle de la mâchoire inférieure, l'apophyse mastoïdienne & l'oreille: elle sort de cette cavité pour se prolonger à la surface antérieure du masséter, & de la branche de la mâchoire. Son terme supérieur est l'apophyse zygomatique, l'inférieur est le muscle digastrique.

Elle a comme deux apophyses antérieures, dont la supérieure suit l'apophyse zygomatique, & fait quelquefois une glande distincte. L'apophyse inférieure est plus

courte; elle est placée un peu plus bas que la branche de la mâchoire; elle passe devant la veine jugulaire, le muscle digastrique & mastoïdien, & finit par être contiguë à la glande maxillaire. Une veine sépare les deux glandes.

Le corps de la glande n'a point d'autre figure que celle des parties, qui font comme un logement pour elles. Elle est plus étroite supérieurement, elle est faite en croissant & embrasse le conduit de l'oreille, auquel elle s'attache; une autre face aplatie remplit une cavité au dessus de l'apophyse styloïdienne; elle est creusée par un sillon, qui loge l'artere temporale, & elle remplit également tout l'espace sous le conduit de l'oreille, entre l'oreille, le condyle de la mâchoire autour de l'apophyse que je viens de nommer, & celui qui est entre l'articulation de la mâchoire & le conduit. L'apophyse styloïde la termine postérieurement; le bord inférieur se partage en plusieurs cônes glanduleux.

Il ne faut pas lui attribuer plusieurs glandes lymphatiques, placées autour d'elle. Elle a de nombreux vaisseaux; ses arteres naissent de l'artere temporale, de la transversale du visage. Plusieurs nerfs de la portion dure de la septième paire, & de la cinquième, le traversent, sans peut-être s'y arrêter. Ces nerfs rendent les gonflemens & les abscesses douloureux.

Cette glande a un conduit excrétoire, qui porte le nom de *Stenon*. Il en fit la découverte n'étant qu'étudiant en médecine, logeant chez *Blasius*, & s'y exerçant à disséquer des animaux. Ce canal est assez grand, il est blanc, & plusieurs petits vaisseaux rampent sur sa surface. Il naît par de nombreuses racines de tous les grains de la glande; elles se réunissent peu à peu dans un canal, qui remonte le long de la glande par sa surface postérieure, qui se contourne à la partie supérieure, en sort avec l'apophyse supérieure enveloppé de quelques nerfs, traverse le masséter, reçoit le conduit de la glande dont nous avons déjà parlé, qui s'unit au conduit de *Stenon* sous un angle fort aigu. Après s'être uni avec ce conduit il abandonne le masséter, plonge dans la partie pharyngienne du buccinateur en descendant un peu en arrière,

passé entre les fibres de ce muscle, & perce la membrane de la bouche par un orifice tronqué sans mamelon; cet orifice est un peu plus étroit que le canal, & placé dessus la dent molaire moyenne supérieure.

La glande maxillaire a été connue de tout temps avec son canal, du moins quant à sa portion superficielle, qu'on nomme proprement *maxillaire*. Elle est plus petite que la parotide, & cette partie superficielle est placée dans un angle entre la mâchoire supérieure & le digastrique, & dans celui du premier & du second ventre de ce muscle, couverte en partie du myloïdien & le débordant en partie. Cette glande est arrondie, divisée en lobes, réunis par de la cellulose & des grains; un tissu cellulaire plus robuste la recouvre extérieurement.

La partie profonde a été regardée comme une glande particulière; on l'a appelée *sublinguale*; mais elle commence constamment par une apophyse de la maxillaire, qui est cachée par le mylohyoïdien, & placée le long du bord extérieur du geniiohyoïdien.

La partie sublinguale même est couverte par le mylohyoïdien, & en partie par le ceratoglosse, plus extérieurement que le genioglosse, plus intérieurement que le styloglosse, sous la membrane qui ferme la cavité de la bouche. Elle est longue & devient plus étroite en tendant à sa fin. Ses grains sont plus fins; elle se termine près de l'orifice du canal de la maxillaire. Les nerfs qui la traversent viennent du nerf lingual de la cinquième paire.

Le canal excrétoire principal de toute la glande maxillaire, & le canal unique de sa partie cutanée, a été connu de Galien, des Arabes, de Berenger, & de plusieurs autres modernes. Il fut cependant oublié dans la suite, & Wharton en ayant donné la description d'après le veau, on lui en attribua la découverte.

Il sort de la glande maxillaire en réunissant les petits conduits que produisent les lobules & les grains; ils accompagnent l'apophyse, & est un peu plus petit que le canal de la parotide. Il traverse le ceratoglosse entre ce muscle & la glande sublin-

guale; il atteint cette glande & l'accompagne supérieurement; il est plus extérieur que le genioglosse; le mylohyoïdien & le digastrique le recouvrent; il avance vers la pointe de la langue, mais il trouve un peu en deçà de cette pointe un mamelon membraneux, fait en corne d'escargot, qui peut s'allonger & rentrer dans la membrane de la bouche, dont il est formé, & s'ouvre à l'extrémité antérieure de ce mamelon à côté du frein de la langue.

Les canaux excrétoires de la glande sublinguale sont plus modernes. Le plus grand de ces canaux est une découverte de Duverney, publiée par Caspar Bartholin, le petit-fils. Les petits canaux ont été découverts par Rivinus.

Le grand canal, celui de Bartholin, est presque aussi long que la glande sublinguale, & s'ouvre un peu en deçà de celui de la partie maxillaire. Cela est rare cependant, & j'ai vu presque toujours un, deux & trois canaux excrétoires naître de la glande sublinguale, & s'ouvrir dans le canal de la maxillaire, à mesure qu'il suit la longueur de la glande sublinguale.

Les petits conduits de la sublinguale sont courts, ont peu de racines, & sont nombreux. Ils s'ouvrent dans la membrane de la bouche le long d'une ligne, qui du frein de la langue va en arrière le long de la langue. J'en ai compté jusqu'à vingt. Ils s'ouvrent dans de petits mamelons.

Comme il y a le long de cette glande des grains détachés, qu'on peut presque à son choix regarder comme appartenant à la glande, ou comme faisant des grains séparés, ces grains produisent aussi des canaux excrétoires plus proche de la langue, & dans une ligne qui fait la limite de cette membrane & de la langue.

On peut regarder comme des glandes auxiliaires des *salivaires*, des glandes très-nombreuses, ovales & bien terminées, placées dans les joues & les lèvres, & dont les conduits percent la membrane de la bouche. Les plus grosses de ces glandes sont celles qui sont placées à l'embouchure du canal de Stenon. On les a appelées *molaires*; elles sont de Mery. D'autres glandes de la même classe occupent tout le palais osseux,

& leurs pores sont faciles à découvrir. Il y en a de placées en étoiles.

Les glandes *salivaires* de Nuck, placées dans l'orbite, ne se trouvent pas dans l'homme, & celles de Cotschwiz sont des veines qui font une arcade entre l'épiglotte & la langue.

La liqueur exhalante artérielle de la bouche augmente la quantité de la salive. L'injection en imite aisément la sécrétion.

La salive, dont je viens de décrire les sources, fait une liqueur qui s'évapore à la chaleur; & qui cependant a quelque viscosité. Elle est sans goût & sans odeur, & plus pesante que l'eau. Elle est salée dans les animaux carnivores, & empoisonnée dans la vipère & dans d'autres serpens, quoiqu'elle paroisse insipide. Elle devient âcre dans l'homme par l'abstinence, par la salivation mercurielle, & par plusieurs maladies humorales, sur-tout dans le scorbut. Elle n'est certainement pas acide dans un homme qui se porte bien & qui ne boit pas de vin.

Il n'y a point non plus d'alkali développé. En s'évaporant à l'air, elle laisse un peu de mucosité & de sel. Elle dissout le baume de Pérou. Les acides minéraux la coagulent en partie aussi bien que le sublimé. Elle écume beaucoup sur le feu & dans le vuide. Distillée, elle donne en petite quantité de l'huile & de l'esprit volatil alkalin. Dans les cendres il y a un peu de sel marin & de terre.

Il est difficile d'en déterminer la quantité, car la salivation en produit sans doute plusieurs livres par jour, mais cet état s'éloigne de celui de la nature.

La salive agit comme l'eau mêlée avec un peu de mucus. L'eau lui donne la fluidité, la facilité de pénétrer dans la cellulose des alimens, celle de résoudre les sels, de se mêler avec l'huile par une trituration. La mucosité la rend plus résolutive; elle dissout les gommés. On la croit capable d'accélérer la fermentation plus que l'eau simple.

Elle concourt essentiellement à la faculté de distinguer les saveurs. C'est à tort qu'on la rejette; on se prive d'un des menstrues nécessaires de la digestion qui a souffert visiblement, quand la salive s'est perdue,

ou par l'habitude de cracher, ou par une blessure d'un conduit salival. (H. D. G.)

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remède salivant, ou sialagogue, c'est-à-dire, remède excitant la salivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondantes de la salive.

Les remèdes *salivans* sont de deux espèces, savoir: 1^o Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui séparent la salive, ou du moins à l'extrémité de leurs tuyaux excrétoires en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remèdes sont connus dans l'art, sous le nom de *masticatoire*. Voyez MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapprocher alternativement les mâchoires, est une cause très-efficace de l'écoulement de la salive, auquel une prétendue compression des glandes parotides, ne contribue en rien pour l'observer en passant. Voyez l'art. SÉCRÉTION.

2^o. Les *salivans* sont des remèdes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce soit, dans les voies de la circulation, agissent par une détermination qui mérite éminemment le nom d'*élective* (Voyez REMÈDE & MÉDICAMENS), sur les organes excrétoires de la salive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne possède qu'un remède qui soit doué de cette vertu; savoir, le mercure & ses diverses préparations. Voyez MERCURE, *matière médicale*. Voyez SALIVATION. (b)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Physiolog.*) Le mercure est de tous les corps celui qui produit la *salivation* la plus abondante. On demande avec curiosité pourquoi ce métal fluide, qui est entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes salivaires; voici les réponses les plus plausibles à cette question embarrassante.

D'abord, il faut observer que quoique le mercure agisse sur les glandes salivaires, il ne se porte pas plutôt vers ces glandes que vers les intestins. 2^o. Si le mercure se répand également par-tout, il faut chercher dans le seul tissu des glandes salivaires, la raison pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3^o. Le tissu des glandes salivaires peut être forcé plus facile-

ment que celui des autres couloirs : ainsi le mercure dilate leurs conduits ; les parties mercurielles qui viennent ensuite , les dilatent toujours davantage ; cette dilatation étant faite , les humeurs se jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés , ainsi il pourra s'y faire un grand écoulement , tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre , & cela par la même raison ; que la transpiration étant extraordinaire , le ventre est fort resserré. 4°. Il y a un autre phénomène qui arrive dans l'usage du mercure , & auquel il faut faire attention pour expliquer la *salivation* ; c'est qu'il survient souvent des gonflemens à la tête ; or ces gonflemens n'arrivent que par les obstructions que le mercure cause dans les vaisseaux capillaires , ces obstructions ramassent le sang , & le sang ramassé pousse plus fortement & en plus grande quantité la *salive* dans les tuyaux sécrétoires ; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impression sur le tissu de la bouche & dans les parties voisines ; & comme les ramifications des nerfs sont très-nombreuses & très-sensibles dans la bouche & sur le visage , l'irritation y deviendra plus aisée & plus fréquente ; cette raison , jointe à celle que nous venons de donner , peut servir à expliquer la *salivation* causée par le mercure.

Il résulte de toutes ces remarques , que selon toute apparence , la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *salivation* dépend de deux qualités principales ; savoir , sa grande divisibilité & sa figure sphérique qu'on trouve jusque dans les petites molécules.

De la grande divisibilité & de la figure sphérique du mercure , il s'ensuit qu'il peut être porté jusqu'aux extrémités les plus reculées du corps ; qu'il peut pénétrer la masse du sang & la lymphe , s'insinuer entre les molécules le plus étroitement condensées de ces liqueurs , & par conséquent les diviser. De plus , les molécules les plus grossières de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaisseaux , & étant mêlées avec des globules de mercure , elles sont brisées par la force de la contraction des vaisseaux , & par le mouvement continuel de protrusion des liqueurs , elles sont divisées , & acquièrent enfin assez de fluidité pour pouvoir passer

au travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faisons attention aux émonctoires du corps par où peut passer la lymphe trop épaisse , nous n'en trouverons que de deux sortes ; savoir , les glandes intestinales & les salivaires. Les couloirs des reins & de la peau , ne laisseront échapper que la lymphe la plus tenue , à cause de la petitesse des vaisseaux ; c'est pourquoi les sudorifiques sont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens , parce qu'ils chassent seulement par les pores de la peau la lymphe fluide , & qu'ils ne peuvent dissoudre celle qui est épaisse.

Mais les glandes salivaires & intestinales peuvent séparer les suc épais ; ainsi lorsque l'on emploie le mercure , cette lymphe épaisse sort ou par ces deux émonctoires , ou par l'un d'eux seulement , selon que la lymphe qui est dissoute se répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes salivaires versent cette lymphe , parce qu'ayant un sentiment plus vif & plus exquis que celles des intestins , elles sont ébranlées plus fortement par les picotemens que cause cette lymphe âcre , de sorte qu'elles expriment les suc qu'elles contiennent , & en attirent d'autres ; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe se fait par les glandes salivaires ou intestinales , selon le différent degré d'irritation , parce qu'en excitant une plus violente irritation , par le moyen d'un purgatif , dans les glandes intestinales , on arrête la *salivation* , & l'humeur est portée hors du corps par les intestins. (D. J.)

SALIVE , f. f. (*Physiolog.*) humeur claire , transparente , abondante , fluide , qui ne s'épaissit point au feu , qui n'a point d'odeur ni de goût , & qui est séparée par les glandes salivaires , d'un sang pur artériel. Elle devient fort écumeuse étant battue ou fouettée , âcre quand on a grand faim , pénétrante , détersive , résolutive quand on a long-temps jeûné. Elle augmente la fermentation dans les suc des végétaux & dans les syrups. Après une très-longue abstinence elle purge quelquefois le gosier , l'œsophage , l'estomac & les entrailles ; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état sain , pendant le sommeil de même qu'en veillant.

De ces diverses propriétés de la *salive* ,

on peut déduire aisément la nature de cette liqueur; elle n'est à proprement parler qu'un savon fouetté; les tuyaux qui la séparent sont très-subtils, ils ne laissent point échapper de matière grossière, mais seulement une matière huileuse fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des sels & par le mouvement des artères, & enfin extrêmement raréfiée; après qu'elle a été déposée dans les cellules salivaires, elle est encore battue par le mouvement des artères voisines.

Il suit 1°. que la *salive* doit être fort délayée & fort transparente, car la division & le mélange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuse, car comme elle est un peu visqueuse à cause de son huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'assemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaissir sur le feu, car les parties huileuses étant fort divisées, elles s'élèvent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légères que l'air, au lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuses & épaisses, qui laissent d'abord échapper l'eau à la première chaleur, & alors les parties huileuses sont pressées encore davantage l'une contre l'autre par la pesanteur de l'atmosphère de l'air; de plus la *salive* contient beaucoup d'air qui se raréfie sur le feu, & écarte les parties qui composent la *salive*.

4°. La *salive* n'a presque ni goût ni odeur, car le sel qui s'y trouve est absorbé dans une matière huileuse & terreuse; mais cela ne se trouve ainsi que dans ceux qui se portent bien; car dans ceux qui sont malades, la chaleur alkalise, ou tend à alkaliser les sels; alors la *salive* peut avoir divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour règle les opérations chimiques qu'on peut faire sur la *salive*: outre que les matières décomposées formant avant la décomposition un assemblage bien différent de celui qu'elles nous présentent étant décomposées; nous venons de voir que les maladies peuvent y causer des altérations.

5°. La *salive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, détersive, & résolutive; alors la chaleur tend à alkaliser les liqueurs du corps, il faut en conséquence que la *salive*

contracte quelque âcreté; comme on fait que le savon est un composé de sel & d'huile, il n'est pas surprenant que la *salive* qui est formée par les mêmes principes soit détersive; enfin elle doit être résolutive; car outre que par son action elle débouche les pores, elle agite en même temps les vaisseaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *salive* peut contribuer à la fermentation; car les sels volatilifés, peuvent se détacher facilement; ainsi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il se trouvera des matières propres à les décomposer.

7°. Ce que le microscope nous découvre dans la *salive*, n'est pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuses qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuses sont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *salive* est mauvais; comme les humeurs séjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conséquent la *salive* qui en est le produit, doit causer une impression désagréable; quand on ne sent plus de mauvais goût, c'est un signe que la santé renaît, car c'est une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'est sur ce principe que les médecins regardent souvent la langue, & sont attentifs aux impressions qu'y laissent les maladies.

9°. La *salive* ayant un mauvais goût, les aliments nous paroissent désagréables, parce que leurs molécules se mêlent avec celles de la *salive*.

Parlons à présent des usages de la *salive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut se rappeler qu'elle est composée d'eau, & d'une assez grande quantité d'esprits, d'un peu d'huile & de sel, qui mêlés ensemble, forment une matière savonneuse.

Les aliments étant atténués par le mouvement de la mastication, la *salive* qui s'exprime par cette même action, & se mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les assimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matières aqueuses; 3°. produit la dissolution des matières sali-

nes ; 4°. la fermentation ; 5°. un changement de goût & d'odeur ; 6°. un mouvement intestin ; 7°. une réfection momentanée , 8°. quoiqu'insipide , c'est par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps savoureux.

La *salive* étoit d'une absolue nécessité. 1°. Il étoit besoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole , & oindre le gosier pour faire avaler les alimens qui sans cela ne pourroient point glisser. 2°. Il falloit un fluide qui pût dissoudre les sels & les matieres huileuses , & c'est ce que peut faire la *salive* par sa partie aqueuse , par son sel & par son huile ; si elle eût été entièrement huileuse , elle n'auroit point dissout les matieres salines ; & si elle n'eût été qu'une eau pure , elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres grasses. 3°. Il étoit nécessaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuses , & celles qui sont aqueuses ; une liqueur saline , aqueuse & savonneuse peut se faire parfaitement , parce que le savon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *salive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur , il eût été impossible que nous eussions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les sels n'agissent point qu'ils ne soient dissous ; il a fallu un dissolvant qui fût toujours prêt dans la bouche ; la *salive* passe encore dans la masse du sang avec les alimens , & peut-être qu'elle se perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puisque la *salive* ne se sépare d'un sang artériel très-pur , qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux , se déchargeant dans la bouche , & se mêlant aux alimens , on a tort de la rejeter.

La trop grande excretion de *salive* trouble la premiere digestion , & conséquemment celles qui suivent , produit la soif , la sécheresse , l'atrabile , la consommation , l'atrophie. Mais si elle n'est point filtrée dans la bouche , ou du moins si elle l'est en bien plus petite quantité que de coutume , la manducation des alimens , le goût , la déglutition , la digestion sont empêchés , & la soif est en même temps augmentée.

L'écoulement de la *salive* augmente ou

diminue , selon la différente position du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande salivaire , la filtration de la *salive* ne cesse pas d'abord ; si elle se fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien , la *salive* coule en si grande abondance , que cet écoulement ressemble au reflux de bouche que donne le mercure ; cela vient de ce que le sang étant arrêté dans les veines jugulaires , les artères qui sont dans les glandes qui filtrent la *salive* , se gonflent , battent plus fortement , & poussent par là plus de liqueur dans les filtres salivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *salive* que durant le jour , parce que durant le sommeil les glandes ne sont pas agitées par les muscles. & par la langue , comme elles sont quand nous veillons ; d'ailleurs la transpiration qui augmente durant la nuit , diminue l'écoulement de la *salive* ; c'est pour la même raison que cet écoulement cesse durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies , comme la mélancolie , par exemple , la *salive* coule en grande quantité ; cela vient de ce que le sang trouvant des obstacles dans les vaisseaux mésentériques qui sont alors gonflés & remplis d'un sang épais , le sang se jette en plus grande quantité vers les parties supérieures , & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'esquinancie la *salive* coule en grande quantité , parce que les vaisseaux qui vont aux glandes , s'engorgent à cause de l'inflammation ; ainsi l'irritation exprime plus de *salive*. 6°. Quand la mâchoire est luxée , on éprouve un grand écoulement de *salive* ; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition sont dérangés. 7°. Dans les petites véroles confluentes , il arrive une grande spuration , parce que la transpiration étant arrêtée , les glandes salivaires reçoivent plus de *salive*. Ajoutez à cela les pustules qui se forment au gosier. 8°. Pour le crachement qui vient dans la phthisie commençante , il est produit par des obstacles qui empêchent le sang de circuler librement ; on n'a qu'à se rappeler ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires , & on expliquera facilement tous les phénomènes de cette espece,

La salivation peut être causée par les matières acres ; l'usage du tabac , par exemple , fait cracher beaucoup : ce que les purgatifs acres produisent dans les intestins , le tabac le produit ici ; il irrite les nerfs , il donne de l'action aux vaisseaux capillaires : tout cela cause un engorgement qui pousse la *salive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité ; en un mot , le tabac agit comme les vésicatoires ; mais la matière qui produit la salivation la plus abondante , c'est le mercure. V. SALIVATION *mercurielle*. (*Physiol.*)

Non-seulement la *salive* peut être plus ou moins abondante , suivant la disposition des corps , comme on l'a remarqué : non-seulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuse & contre nature par les glandes salivaires , mais de plus , la *salive* peut être viciée singulièrement dans différentes maladies. Il est rapporté dans les journaux d'Allemagne , qu'une vieille femme malade , mit de la *salive* sur la bouche d'un enfant , & qu'il survint d'abord à cet enfant plusieurs croûtes galeuses sur les lèvres. On lit dans les transactions philosophiques qu'une jeune femme ayant négligé de se faire têter , rendoit une *salive* toute laiteuse ; & quand cela lui arriva , ses mamelles se défenflèrent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature , qu'un particulier malade & pituiteux crachoit une *salive* qui se coaguloit , & formoit une espèce de chaux. (*D. J.*)

SALIVE , *maladies de la* (*Médec.*) I. La *salive* abonde en plus grande quantité dans la bouche , 1^o. dans le temps de la mastication , de la succion & du bâillement , lorsqu'on se porte bien ; 2^o. quand on fait usage de quelques remèdes , comme de mercure , de mastich , de tabac , de jalape , de méchoacan , de remèdes antimoniaux , on rejette encore davantage de *salive* ; & si cette évacuation ne procure pas la guérison de quelque maladie , elle prive le corps de l'humeur savonneuse qui lui est naturelle , & retarde l'élaboration du chyle ; 3^o. lorsqu'au retour de la *salive* par les jugulaires , il se rencontre quelque obstacle dans l'angine , dans le gouëtre & les autres tumeurs du gosier , si on rejette trop de

Tome XXIX.

salive , cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir , qu'en dissipant la cause comprimante ; 4^o. la *salive* qui vient à la suite de l'irritation de la bouche , de la dentition , de l'odontalgie , soulage rarement , & cause même d'autres maux qui naissent du défaut de sécrétion ; 5^o. dans le dégoût , la nausée , les autres maladies de ventricule , l'abondance de *salive* est un signe de cacochylie , qu'il faut arrêter par le moyen des stomachiques , en évacuant cet amas de mauvaises humeurs ; 6^o. dans les maladies hypocondriaques , hystériques , convulsives , la grande salivation est souvent une marque d'un paroxisme prochain ; 7^o. dans le scorbut , dans le catharre , & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs , l'abondance de *salive* annonce d'ordinaire la colliquation , sans qu'on en ressente du soulagement ; 8^o. cette sécrétion est salutaire dans la petite vérole ; souvent enfin elle est symptomatique.

II. Quand la *salive* aborde dans la bouche en quantité , elle produit la sécheresse & la malpropreté de la bouche , la soif & la difficulté de la déglutition ; l'usage d'une boisson abondante acidulée diminue tous ces maux ; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remèdes nitreux.

III. Une *salive* plus épaisse , plus tenace , plus glutineuse , accompagnée d'écume , prouve que les humeurs ne sont pas assez tenues ; il les faut diviser à l'aide des résolutifs , des délayans internes & d'une boisson abondante. La *salive* trop divisée a rarement lieu dans les maladies , excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV La *salive* âcre , corrompue , fétide , acide , amère , salée , douçâtre , exige un traitement tiré de ces boissons dont on vient de faire mention.

V La *salive* mêlée de pus marque quelque réservoir caché qu'il faut découvrir , ouvrir , vider & déterger ensuite. (*D. J.*)

SALLAND , LE , (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas , aux provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overissel. Elle est située entre la Drente & la Trente , qui font deux autres parties de la même province. Elle renferme plusieurs bourgs considérables , & entr'autres villes , De-

OOOO

venter, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* est composé de *Sal* & *land*. *Sal* est la même rivière que l'Issel, & *land* veut dire *pays*. Ainsi *Salland* désigne le *pays de l'Issel*, parce qu'en effet il est situé sur cette rivière. (D. J.)

SALLE, f. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'est la première, la plus grande pièce d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens disent *sala*.

Il y a des *salles* au rez-de-chauffée; il peut y en avoir à tous les étages où se trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois sortes de *salles* qu'il nomme *tétracyles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *salles tétracyles*, étoient des *salles* qui avoient quatre colonnes, on les faisoient carrées, & les colonnes servoient non-seulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais aussi à affermir l'étage de dessus.

Les *salles corinthiennes*, c'est-à-dire, selon la manière des Corinthiens, étoient de deux sortes; les unes avoient leurs colonnes simplement posées sur le pavé, les autres étoient assises sur des piédestaux; mais en ces deux manières, les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens se faisoient de stuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes; les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou surbaissées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *salle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de stuc & de peinture. La longueur de ces *salles* seroit celle d'un carré & deux tiers de leur largeur.

Les *salles égyptiennes*, assez semblables aux basiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux basiliques, & sur ces colonnes il y avoit un entablement. L'espace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une balustrade tout autour. Dessus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en dedans moindres d'un quart que celles d'en bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *salle*. Les *salles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cause de l'ornement des colonnes, qu'à cause de

leur hauteur, parce que le fofite ou plafond étoit au dessus de la corniche du second ordre; il est aisé de juger combien ces *salles* étoient commodes & propres à faire des assemblées, & à donner toutes sortes de divertissemens.

SALLE, se dit aussi de certains lieux publics où les maîtres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danser, ou en fait d'armes; & c'est ce qu'on nomme *salle de danse*, *salle d'escrime*, &c.

Salle d'assemblée, est celle que l'on destine dans une maison pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, est chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où sont leurs gardes.

Salle d'audience, est une pièce du grand appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des ministres des princes étrangers, ou autres personnes.

Salle de bal, grande pièce qui sert pour les concerts & les danses, avec tribunes élevées pour la musique, comme celle du grand appartement du roi à Versailles. Il y a aussi des *salles* de ballets, des *salles* de comédie, des *salles* de machines, &c.

Salle à manger, pièce au rez-de-chauffée près du grand escalier, & séparée de l'appartement: ces sortes de *salles* étoient appelées *cyzicenes* chez les anciens.

Salle du commun, pièce près de la cuisine & de l'office où mangent les domestiques.

Salle de bain, c'est la principale pièce de l'appartement du bain, où sont la cuve & autres ustensiles nécessaires pour le bain.

Salle d'eau, espèce de fontaine plus basse que le rez-de-chauffée, où l'on descend par quelques degrés, & qui est pavée de compartimens de marbre, avec divers jets d'eau, & entourée d'une balustrade, comme la *salle d'eau* de la vigne du pape Jules, à Rome.

Salle de jardin, c'est un grand espace de figure régulière, bordé de traillage, & renfermé dans un bosquet, pour servir à donner des festins, ou à tenir bal dans la belle saison; comme la *salle* du bas du petit parc de Versailles, qui est entourée d'un amphithéâtre avec sièges de gazon, & un espace ovale au milieu un peu élevé & en

maniere d'arene, pour y pouvoir danser la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *salle*, selon Ménage, vient de l'Allemand *salh*, qui veut dire la même chose. Ducange le dérive de *sala*, qui dans la basse Latinité signifie une maison; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraisemblable. (D. J.)

SALLE, terme de relation, c'est le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les singes aux deux côtés de la mâchoire, où ils ferment ce qu'il veulent garder. (D. J.)

SALLE-D'ARMES, (*Escrime.*) endroit où s'assemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'escrime. Dans une *salle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, voyez FLEURETS, un plastron, voyez PLASTRON, & des sandales: la sandale est un soulier dont l'empeigne est coupée au dessous de la boucle, & laisse toute l'extrémité du pied découverte. Les escrimeurs mettent une de ces sandales au pied droit, afin qu'en frappant du pied à terre l'orteil ne se blesse point.

SALLE de spectacle, (*Architecture. Art dramat.*) Les spectacles dramatiques sont sans contredit un de nos plus grands amusemens, & c'est peut-être le plus grand des avantages de la capitale sur les villes du second ordre, que d'avoir trois théâtres ouverts toute l'année. Avec le goût de notre nation pour ce genre de plaisir, & pour tous les arts qui concourent à le rendre plus piquant, il est singulier que parmi nous l'architecture théâtrale ne soit pas encore sortie du berceau. Dans le siècle précédent nous étions excusables à cet égard; jusqu'au temps de Louis XIII, on n'avoit pour ainsi dire joué la comédie que sur des tréteaux: on établissoit un théâtre dans la plus grande piece d'une maison, & on appelloit avec raison cette piece la *salle* de la comédie. Quand on voulut s'étendre, on trouva commode de prendre un jeu de paume; on n'eut point de murs à bâtir, mais seulement des cloisons de bois & des planchers à faire pour établir un théâtre, un orchestre & des loges qu'on adossa carrément aux côtés & au fond de la *salle*; à peine arrondit-on un peu les angles intérieurs & l'amphithéâtre: c'est ainsi que

furent construites les *salles* des deux troupes de comédiens François du fauxbourg Saint-Germain & du marais, & celle des comédiens Italiens.

On conçoit que la *salle* du palais royal, le premier bâtiment peut-être que dans sa construction on ait destiné parmi nous à des représentations théâtrales, ait été construite sur les modeles qu'on avoit toujours suivis, & qu'elle ait conservé la forme d'un carré long, à laquelle les yeux étoient accoutumés; on ne soupçonna seulement pas qu'il y eût rien à changer dans la forme; mais est-il possible que depuis un siècle on n'ait pas eu le temps de s'apercevoir que de toutes les formes, la moins avantageuse pour un théâtre est celle d'une galerie ou corridor beaucoup plus long que large, où la meilleure place pour voir est la plus mauvaise pour entendre, & réciproquement?

Il est d'autant plus étonnant que nos idées ne se soient pas étendues en ce genre, que les anciennes nous en ont laissé des modeles, qui même ont été imités en quelques endroits de l'Italie; mais à peine a-t-on fait en France quelque tentative pour s'écarter de la forme qui semble consacrée par l'usage.

Quand Louis XIV fit achever le palais des Tuileries, on destina une place pour les spectacles, & l'on déploya beaucoup de magnificence dans la décoration d'un carré long: qui fut appelé *salle des machines*: on étoit accoutumé à regarder tous les ouvrages de l'art, fait sous ce regne, comme des chefs-d'œuvres; aussi la *salle* ordinaire de la comédie à Versailles fut-elle construite dans le même goût que celle des Tuileries: l'emplacement réservé à l'extrémité de l'aile septentrionale du château de Versailles pour une *salle* d'opéra, est encore un carré long en forme de galerie. On n'a rien eu à changer aux proportions du manège pour en faire une *salle* de spectacle au mariage de M. le dauphin, en 1745: toutes les *salles* de comédie des maisons royales sont faites sur le même modele; ce sont des *salles*, comme le nom l'indique, qu'on a prétendu faire & qu'on a faites, c'est-à-dire, des pieces plus longues.

que larges ; mais ce ne sont pas des théâtres.

Combien de formes diverses n'a-t-on pas données à nos voitures , depuis celles des anciens cochés jusqu'à celles que nous voyons , & qui varient encore tous les jours ? Combien de métamorphoses n'ont pas subi nos meubles les plus ordinaires , nos lits , nos tables , nos sièges , nos tabatières , nos montres , &c. ? La distribution de nos bâtimens modernes ne ressemble nullement à celle des maisons du dernier siècle. Le François si changeant dans ses modes , semble n'avoir réservé sa constance que pour l'architecture théâtrale : la forme de ses *salles* de spectacles lui est chère ; elle demeure invariable , comme s'il avoit atteint la perfection en ce genre. Tout ce que l'on peut dire de plus favorable à notre nation , quant à l'architecture théâtrale , c'est que le problème suivant a été parfaitement bien résolu en France. *Un jeu de paume , un manège ou une galerie étant donnés , en tirer le meilleur parti possible pour une salle de comédie ou d'opéra.* Quant à cet autre problème : *un espace libre & suffisant étant donné , y construire un théâtre ou une salle de spectacle de la forme la plus avantageuse* : il ne semble pas qu'on ait seulement tenté de le résoudre ; ce problème a sans doute sa difficulté , mais les principes qui doivent conduire à sa solution sont à la portée de tout le monde , & si claires que je ne puis assez m'étonner qu'on n'en ait pas encore tiré les conséquences.

Il est évident que toutes les *salles* de spectacles (je me sers ici du terme reçu ,) la place sera celle qui dans la même enceinte contiendra le plus de monde , & où tous les spectateurs seront le plus également placés pour voir & pour entendre. Ces deux principes , l'un & l'autre évidens , suffisent pour faire sentir le défaut de toutes nos *salles* de théâtre ; défaut qui va jusqu'au ridicule , tant leur construction s'éloigne du but qu'on a dû s'y proposer : elles ne contiennent pas à beaucoup près tout le monde qu'elles pourroient contenir sans augmenter leur enceinte ; les spectateurs sont fort inégalement placés. De l'amphithéâtre & des loges du fond , où l'on voit bien , on en-

tend mal ; des deux ou trois loges les plus voisines du théâtre , on entend bien , mais on voit les acteurs par le côté ; dans les suivantes , il faut se donner le torticolis pour voir l'acteur ; dans les dernières on entend mal & on ne voit pas mieux ; dans le parterre , où l'on voit & où l'on entend bien , il faut rester debout sur ses pieds pendant trois heures.

Le remède à tous ces inconvéniens seroit la forme circulaire : premièrement il est démontré que le cercle est la figure qui contient le plus de place sous une même enceinte ; aussi tous les amphithéâtres antiques sont-ils circulaires ; destinés aux combats d'animaux ou de gladiateurs qui pouvoient être vus également de toutes parts , ils étoient composés de gradins circulaires qui environnoient l'arène : il n'en est pas de même d'une scène de comédie , l'acteur doit être vu en face , & il seroit ridicule qu'il tournât le dos aux spectateurs , il faut donc retrancher la moitié du cercle dans les théâtres , & conserver comme ont fait les anciens , la forme demi-circulaire à l'espace que les spectateurs doivent occuper , c'est le moyen d'en contenir un plus grand nombre dans une enceinte d'une longueur déterminée ; de plus , en augmentant l'espace destiné au parterre , on auroit plus de terrain pour y placer des sièges , & remédier au moins en partie à l'usage incommode & barbare de tenir la moitié des spectateurs debout. Quant à la scène , elle peut rester d'une forme carrée , mais sa grande profondeur , au-delà de celle qu'exige le jeu des acteurs , est au moins inutile ; & si l'on dit qu'elle aide à l'illusion des décorations , je réponds que cette illusion doit être réservée pour la perspective de la toile du fond , sous peine de choquer la vraisemblance d'une façon révoltante par le spectacle ridicule d'un acteur , dont la tête , quand il sort du fond du théâtre , est de niveau avec les chapiteaux d'une colonnade , & dont la taille semble décroître à vue d'œil , à mesure qu'il avance vers les spectateurs.

Outre le but de renfermer le plus de spectateurs qu'il est possible dans une moindre enceinte , on doit , en construisant une *salle* de théâtre , se proposer de les placer

tous le plus également qu'il se peut pour voir & pour entendre, & l'on sent que la forme circulaire y est la plus propre, puisque chacun s'y trouveroit à la même distance de l'acteur (*Ces réflexions d'un excellent connoisseur avoient déjà paru dans un ouvrage périodique. Nous nous sommes crus d'autant plus autorisés à les remettre ici sous les yeux du lecteur, qu'elles le préparent à l'article THÉÂTRE, & au plan d'une nouvelle salle de spectacle que l'on trouve dans le supplément des planches.*)

SALLIUS LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) nom d'une pierre blanche, fort pesante & friable, qui guérissoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remède pour les maux d'yeux, lorsqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, f. m. (*Architect.*) grande pièce située au milieu du corps d'une maison, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire est celle d'un rectangle, dont la longueur est à la largeur comme 4 à 3, ou tout au plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en symétrie; & comme sa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croisées, l'enfoncement de son plafond doit être ceinturé, ainsi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *sallons* carrés comme celui de Clagny; de rond & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *sallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richesse, est tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modèle dans les *pl. VIII & IX* du *tom. I* du *traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'est dans les *sallons* qu'on se repose lorsqu'on vient de la chasse, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conséquence. *Daviller. (D. J.)*

Description du salon Spinola, à Gênes.

Le *sallon* Spinola, exécuté à Gênes, sur les desseins de M. de Wailly, architecte François, est sans contredit un des plus beaux qu'il

y ait en Europe. Avant d'en donner la description nous dirons un mot de l'illustre maison des Spinola.

La famille des Spinola est une des quatre plus anciennes de Gênes: son illustration remonte jusqu'aux premiers temps de la république; mais ce fut vers la fin du treizième siècle qu'elle commença à se montrer avec plus d'éclat. Bien-tôt elle se forma une puissante faction, sous prétexte d'embrasser le parti de l'empereur Frédéric II, contre le pape Innocent IV, & contre les Guelfes de Gênes. S'unissant aux Doria, autre famille ancienne & illustre, elle se mit à la tête des Gibelins de cette république, elle y régna long-temps avec un pouvoir presque despotique; & tant qu'elle fut en possession de la souveraineté, Gênes fut heureuse. Les Spinola, citoyens zélés pour l'honneur, les intérêts & la liberté de leur patrie, s'opposèrent constamment aux efforts des Pisans, des Vénitiens, & de Charles premier (d'Anjou), roi de Naples, qui vouloit l'affervir, avec l'aide des Guelfes. Mais lorsque la faction contraire obligea les Spinola de quitter cette ville inconstante, alors citoyens redoutables, ils s'armèrent contre elle, ou plutôt contre leurs ennemis qu'elle renfermoit dans son sein; & comme si le destin de Gênes eût été attaché à leur puissance, elle ne put s'y soustraire qu'en tombant sous la domination d'un prince étranger, Robert, roi de Naples.

Ubert & Conrard Spinola, pere & fils, furent successivement capitaines du peuple, vers la fin du XIII^e siècle; & par une modération qu'on ne sauroit trop exalter, ils se démisèrent volontairement de cette place, lorsqu'ils virent la liberté & la tranquillité de Gênes assurées par leurs soins. Conrard devint depuis amiral des flottes des rois de Sicile & d'Aragon.

Obizzo Spinola, fils de Conrard, fut aussi revêtu de la dignité de capitaine du peuple en 1366, & porta sa famille au plus haut degré de splendeur. Fameux par ses succès & ses revers, alternativement vainqueur & vaincu, Obizzo domina long-temps dans Gênes, & passa pour le plus puissant & le plus riche particulier de toute l'Italie. Il maria sa fille Argentine à Théodore Paleologue, fils d'Andronic, empereur

d'Orient ; & , suivant le témoignage de plusieurs historiens , il mit son gendre en possession du marquisat de Monferrat. Lié particulièrement avec la plupart des princes de son temps , spécialement avec l'empereur Henri VII , il reçut un grand nombre de souverains dans son palais à Gênes , avec une magnificence vraiment royale.

Nicolas Spinola , autre fils d'Ubert , fameux par ses exploits contre les Maures , fut amiral de l'empereur Frédéric II. Un autre Nicolas Spinola se distingua dans le même siècle , par ses victoires sur les Vénitiens.

Thomas Spinola fut amiral de l'infortuné roi Conradin.

Guido Spinola , commandant d'une flotte Génoise , eut la plus grande part à la prise de Saint-Jean d'Acre sur les Sarrazins.

Gerard Spinola , fameux chef des Gibelins , fut quelque temps souverain de Lucques.

François Spinola , surnommé le Maure , à cause de ses exploits contre les Sarrazins , fut duc ou gouverneur de Brescia.

Un autre François Spinola se distingua beaucoup pendant la guerre des Génois contre Alphonse VI , roi d'Aragon , & contribua à délivrer sa patrie en 1436 , du joug de Pilippe-Marie Visconti , duc de Milan.

Je pourrais citer plusieurs autres héros , dont l'histoire a consacré les noms & les actions ; mais Ambroise Spinola répand un nouveau lustre sur cette suite nombreuse de nobles & glorieux ancêtres.

Frédéric , son frere , qui étoit général des galeres du roi d'Espagne , aux Pays-Bas , l'engagea à venir servir en Flandre , où bientôt il se signala à la tête de neuf mille Italiens. Le siege d'Ostende traîne en longueur , on désespere presque du succès , & Frédéric est tué entre Ostende & l'Ecluse. Ambroise Spinola est chargé du commandement , & la place se rend l'an 1604 ; ses services le firent nommer général des troupes d'Espagne dans les Pays-Bas : il doit combattre avec Maurice de Nassau , le héros de son siècle ; & il se montre aussi bon capitaine que lui. Il a ordre d'entamer une treve avec les états-généraux , & il la conclut l'an 1608. A l'occasion des troubles qui s'éleverent pour la succession de Cleves & de Juliers , il

reprend les armes & se rend maître d'Aix-la-Chapelle & de Wesel ; il s'empare ensuite d'Oppenheim , de Creunfâch , & de plus de trente autres places : s'il échoue au siege de Berg-op-zoom , il emporte Breda l'an 1625 , au grand étonnement de toute l'Europe. L'Espagne le rappelle l'an 1629 , mais il passe en Italie l'année suivante , & il se signale de nouveau en s'emparant de Casal. Ses opérations furent gênées par les ordres qu'il recevoit de Madrid ; & la citadelle demeura entre les mains des ennemis. Rempli de gloire il en meurt de chagrin & de désespoir , en soupirant après l'honneur , & répétant jusqu'au dernier soupir : *ils m'ont ravi l'honneur*. Le prince Maurice étant interrogé , quel étoit le premier capitaine de son siècle , répondit : Spinola est le second.

Aux héros de la guerre succéderent les héros de la paix. Parmi le grand nombre des prélats & des cardinaux que cette illustre famille fournit en tout temps au sacré college & à l'église , on distingue le cardinal George , dit *Spinolone* , secrétaire d'état de Clément XII. Dominique-Marie Spinola , renommé par sa prudence & sa sagesse , avec laquelle il gouverna la Corse dans des temps très-difficiles , fut le grand oncle du marquis Christophe Spinola , héritier des talens & des vertus de ses ancêtres , qui a fait élever ce superbe monument à la mémoire d'Ambroise Spinola , dans le *salon* de son palais à Gênes ; la courte description que nous allons en faire suffira pour donner une juste idée d'une décoration magnifique dans le plus beau genre.

Ce *salon* a la forme d'un parallélogramme. (*Voyez planche I, Salon, dans les planches d'Architecture*) & est composé d'un ordre Corinthien , richement orné ; l'attique qui , en vouffure le couronne , est décoré d'ornemens analogues au sujet , tels que des cariatides , que l'on peut supposer être les esclaves vaincus par Ambroise Spinola. Son chiffre est gravé sur un bouclier à une des extrémités du plafond ; & celui de Christophe Spinola est à l'autre.

La peinture du plafond (*planche II*) représente l'apothéose d'Ambroise. Ce héros y paroît accompagné de ses vertus & d'un génie qui porte ses armes ; Minerve le con-

duit à l'immortalité ; l'Envie s'oppose en vain à son passage ; la Victoire publie ses exploits. Sur le premier plan , au bas de la bordure , est représenté un autel où sont enchaînés deux esclaves , l'un sous la figure d'un soldat & l'autre sous l'habit d'un matelot , pour désigner qu'il commença avec succès sur terre & sur mer. Un coup-d'œil jeté sur cette superbe décoration , en fera mieux sentir les beautés que la description la plus détaillée. *Voyez planche III & IV.*

SALLON DE TREILLAGE , (*Jardinage.*) espece de grand cabinet dans un jardin , rond ou à pans , fait de treillage de fer & de bois , & couvert de verdure. On trouvera des figures de *sallon de treillage* , dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS , LES , *Salluvii* , *Salvii* , *Sallyes* , *Sallycus* , (*Géog. anc.*) voyez ce dernier mot. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie , établi dans la contrée des Gaules , que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les *Marseillois* ayant réclamé le secours des Romains contre ces peuples , le consul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627 ; il les défit , & en triompha. C'est le premier triomphe des Romains sur les Gaulois transalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconsul , & il acheva de les soumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville , qui , à cause de l'abondance de ses eaux & du nom de son fondateur , fut appelée *Aquæ Sextiæ* ; c'est Aix , capitale de la *Provence*. (*D. J.*)

SALM , (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas , au duché de Luxembourg , à trois lieues de Roche-en-Famine , avec titre de comté. *Long. 23. 24' lat. 50. 6.* (*D. J.*)

SALM , LA , (*Géogr. mod.*) en latin *Salmona* , petite rivière d'Allemagne dans l'Éistel & dans l'électorat de Treves. Elle se jette dans la Moselle , à 2 lieues au dessous de Treves. (*D. J.*)

SALMA , (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuse. *Long.* de l'une , selon Ptolomée , 70. 30. *lat.* 26 ; *long.* de l'autre , 63. 20. *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS , (*Géogr. anc.*) fontaine

d'Asie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom , & peut-être lui donnoit-elle son nom. Cette fontaine avoit , disoit-on , la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui buvoient de ses eaux. Strabon , l. XIV plus judicieux que le vulgaire , ne croit point qu'elle eût cette propriété ; mais , selon lui , ce défaut de ceux qui en buvoient venoit de leurs richesses & de leur intempérance.

Vitruve , l. II c. viij. en donne une autre raison. Il y a , dit-il , tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit faussement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent ; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui se sont répandus par-tout. Il faut savoir , continue-t-il , que les Grecs qui s'établirent en cet endroit , charmés de la bonté de cette eau , y éleverent des cabanes , & qu'ensuite ils attirèrent des montagnes les barbares , les engagerent à s'amollir ; c'est-à-dire , à adoucir la férocité de leurs mœurs , & à se policer en se soumettant aux lois , & en s'accoutumant à une vie moins sauvage.

Festus en indique une raison bien différente ; il avoue que cette fontaine étoit très-funeste à la pudicité , & ceux qui en alloient boire s'exposoient à la perdre , non que l'eau eût par elle-même aucune qualité , mais parce que pour y aller il falloit passer entre des murs qui resserroient le chemin , & donnoient par-là occasion aux débauchés de surprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient , sans qu'elles pussent leur échapper. Ovide , que l'opinion du peuple accommodoit mieux , l'a embrassée

Cui non audita est obscenæ Salmacis unda ?

C'est ce qu'il dit dans le XV^e. liv. de ses *métamorphoses* , vers 329. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis* , l. IV. *fab. 22.* (*D. J.*)

SALMACIS , f. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe tellement amoureuse d'Hermaphrodite , fils de Mercure & de Vénus , que l'ayant surpris comme il se baignoit dans une fontaine de Carie , elle se jeta

dedans & en l'embrassant étroitement , elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée , leurs deux corps n'en firent plus qu'un , où étoit néanmoins conservé le sexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis , cette fontaine , située près d'Halicarnasse , fut nommée *Salmacis* , & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANASAR, (*Hist. des Assyriens.*) Ce roi des Assyriens n'est connu que par nos annales sacrées à son avènement à l'empire , il tourna ses armes contre Osée , roi de Samarie , pour le forcer de lui payer le tribut auquel tous les rois Israélites étoient assujettis. Osée , fortifié de l'alliance des Égyptiens , se crut assez puissant pour se tirer d'une indépendance humiliante. *Salmanasar* le fit bientôt repentir de sa présomption , il marcha contre lui à la tête d'une nombreuse armée , & se rendit maître de Samarie , après trois mois de siege. Osée , chargé de chaînes , fut transplanté avec tous ses sujets dans la Médie. Le monarque vainqueur , pour les remplacer , peupla le pays de Samarie , de Babyloniens & de plusieurs autres peuples , dont il avoit éprouvé la fidélité. Les Samaritains ne revirent plus leur ancienne patrie. On n'y renvoya qu'un prêtre pour y rétablir le culte primitif , dont l'abolition avoit attiré les vengeances célestes sur les nouveaux habitans ; des troupeaux de lions affamés portoient la désolation dans la campagne & les bourgs. Tobie , qui avoit été mené en captivité avec sa femme & son fils , s'insinua dans la faveur du prince Assyrien , qui lui confia les plus importants emplois de l'état. *Salmanasar* , enflé de ses premiers succès , poussa plus loin ses conquêtes. Ses armes triomphantes détruisirent le royaume d'Israël , qui avoit subsisté deux cens cinquante années depuis sa séparation de celui de Juda ; il enleva le veau d'or que Jéroboam avoit fait ériger en Bethel. Quoique la conquête des dix tribus eussent rendu son nom redoutable , Ezéchias , roi de Jérusalem , plein d'une confiance peut-être présomptueuse , refusa de lui payer le tribut auquel il étoit soumis. Les Tyriens , puissans par leurs richesses & leurs forces maritimes , embrasserent sa querelle. Leurs

intérêts étoient communs. Il étoient comme lui tributaires des Assyriens , qui leur dispuoient l'empire de la mer , & mettoient des entraves à leur commerce par terre. L'avantage de la situation de leur ville en assuroit l'indépendance ; mais avec leurs monceaux d'or qu'ils étaloient comme signes de leur puissance , ils ne pouvoient protéger leurs possessions éloignées ni leurs alliés. *Salmanasar* leur fit bientôt éprouver sa vengeance : le territoire de Samarie fut ravagé , la Phénicie & la Syrie eurent la même destinée. Sidon & plusieurs autres villes , épouvantées d'un torrent prêt à se déborder sur eux , s'en garantirent par une prompte soumission , & en reconnoissant *Salmanasar* pour souverain. Ce prince ne voulant laisser aucuns vestiges de la puissance des Tyriens , équippa une flotte de soixante vaisseaux , dans l'espoir de ravir à ses ennemis la souveraineté des mers ; mais tous ces vaisseaux furent coulés à fond. Il se flatta d'être plus heureux sur terre : Tyr fut assiégée. Il crut s'en assurer la conquête , en détournant les eaux. L'industrie des assiégés leur fournit la ressource des puits. Les Assyriens , après un siege de cinq ans , furent obligés de renoncer à leur entreprise. *Salmanasar* mourut avant d'avoir terminé cette guerre. (*T—N.*)

SALMATICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie , chez les Vettons , selon Ptolomée , *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica* , & dit que c'est une grande ville. Il est à croire que *Salmanatica* ou *Salmatica* est Salamanque. (*D. J.*)

SALMANSWEIL, (*Géogr.*) état ecclésiastique & catholique d'Allemagne , dans le cercle de Suabe , aux confins de l'évêché de Constance , du comté de Heiligenberg , & de la ville impériale d'Uberlingue. Il ne renferme aucune ville , mais il est composé de divers bailliages , remplis de villages , & d'un domaine propre assez étendu. Il obéit à un abbé de l'ordre de citeaux , lequel est communément vicaire général de l'ordre , dans les provinces de la haute-Allemagne , & date sa fondation du milieu du XIII^e. siècle. Ce prélat prend place aux dietes entre Elchingen & Weingarten , & il est taxé par la matricule à 76 florins pour les mois romains :

la chambre impériale tire de lui 169 rixdallers 8 creutzers. (D. G.)

SALMASTRE, (Géogr. mod.) ville d'Asie dans la Perse, résidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris, & à vingt-huit d'Alep. C'est, dit Tavernier, l. III. c. iv, une jolie ville sur les frontieres des anciens Assyriens & des Medes; & la première de ce côté-là des états du roi de Perse. Les guerres du dernier siecle & de celui-ci ont vraisemblablement ruiné cette ville. (D. J.)

SALME, f. m. (Comm.) en Italien *salma*, mesure des liquides, dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *salme* est de dix stars, & le star de 32 pignatolis ou pots, qui font à peu près la pinte de Paris, ainsi le *salme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* est aussi un poids de 25 livres. *Salme*, c'est encore une mesure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. Voyez LAST. Dict. de Comm. & de Trev.

SALMERO, f. m. (Ichtyol.) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovale, son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (D. J.)

SALMES, (Géogr. mod.) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Bruschi, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marsal, avec titre de comté. Long. 24. 56'. latit. 48. 35'. (D. J.)

SALMI, f. m. (Cuisine.) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier rôties à la broche, dépecées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, de petits morceaux de pain, & autres ingrediens propres à piquer le goût.

Tome XXIX.

SALMIGONDI, f. m. (Science éty m.) affaisonnement composé de différentes choses. On disoit, du temps de Rabelais, *salmigondin*, à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appellé *salgamum* toutes sortes de légumes, comme raves, choux, concombres, &c. que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver; l'on s'est servi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (D. J.)

SALMONA, l'ombre, (Géogr. sacrée.) campement des Israélites dans le désert, Num. xxxij. 42. Quelques-uns prétendent que ce fut à *Salmona*, où le peuple dégoûté de la manne, murmura contre le Seigneur, Num. xxj. 5. & que Dieu, irrité de leurs murmures, envoya contr'eux des serpens qui leur firent des morçures cruelles, dont ils ne purent être délivrés que par la vue du serpent d'airain, que Moïse éleva par l'ordre du Seigneur, Num. xxj. 8. D'autres placent cet événement à Phunon. (+)

SALMONE, (Géogr. anc.) ville ancienne du Péloponnese, dans la Pisatide, selon Strabon, l. VIII. Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (D. J.)

SALMONÉE, f. m. (Mythol.) frere de Sisyphus, étoit fils d'Eole & petit fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit de torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. " J'ai vu, dit Enée, dans les horreurs d'un " cruel supplice, l'impie *Salmonée*, qui " eut l'audace de vouloir imiter le foudre " du maître du monde: armé de feux, " ce prince parcouroit sur son char la ville " d'Elis, exigeant de ses sujets les mêmes " honneurs qu'on rend aux immortels: " Insensé, qui, par le vain bruit de ses

Ppppp

» chevaux & de son pont d'airain, croyoit
» contrefaire un bruit inimitable! » Mais
Jupiter lança sur lui la véritable foudre,
l'investit de flamme (ce n'étoient pas de
vains flambeaux), & le précipita dans
l'abîme du Tartare. (D. J.)

SALMUNTI, (Géog. anc.) Σαλμουντι,
ville maritime d'Asie, où Alexandre assista
à des jeux de théâtre. Diodore de Sicile la
met sur la mer Erythrée; mais cette mer
s'étendoit au delà du sein Persique, &
presque jusqu'à l'Indus. Plutarque semble
la mettre dans la Gédrosie, & Arrien dans
la Caramanie. (D. J.)

SALNICH, LE, (Géog. mod.) rivière
de la Turquie Européenne, en Albanie;
elle a sa source dans les montagnes de la
Chimera, & se jette dans le golfe de Ve-
nise. Les anciens l'ont connue sous les
noms de *Celidnus* & de *Pepilychnus*. (D. J.)

SALO, (Géog. anc.) génit. anc. *Salon-*
is, nom Latin d'une rivière de l'Espagne
Tarragonoise. C'est aujourd'hui le *Xalon*.
Martial, né à Bilbilis, lieu situé sur cette
rivière, en fait mention, l. X, épig. 103.

*Municipes, augusta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo cingit aquis.*

Il met dans une autre épigramme, qui est
la cent quatrième, cinq relais de Tarragone
à Bilbilis & à *Salon* :

*Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forsitan essendo videbis.*

C'étoient les eaux de cette rivière qui don-
noient une excellente trempe aux ouvrages
d'acier que l'on faisoit à Bilbilis. (D. J.)

SALO, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans
l'état de Venise, au Bressan, sur le lac, &
à quatre lieues au nord-ouest de Gardes.
Elle communique son nom à tout le canton,
qu'on nomme en Italien *Riviera di Salo*;
le mot de rivière se prend ici comme quand
on dit la rivière du Levant, la rivière du
Ponent, en parlant de la côte de Genes.
Comme ce canton est à couvert des vents
du nord, à cause des montagnes, il est
fertile en olives, citrons, grenades, oran-
ges, &c. Ce canton est composé de trente-

six communautés, qui reglent par un con-
seil toutes les affaires qui s'y rapportent.
Long. de la ville, 28, 7; lat. 45, 36.

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville,
fut nommé historiographe de la république
de Genes, qui lui assigna une bonne pen-
sion pour cette charge. Il mit au jour les
cinq premiers livres des annales de cet état;
mais il y parla si satiriquement de quel-
ques illustres familles Génoises, qu'elles en
furent vivement irritées. On fit des recher-
ches sur la vie de l'auteur, & on le trouva
coupable d'un crime qu'il faut taire, &
pour lequel il eut la tête tranchée en 1551.
Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit
également bien en Latin & en Italien,
romano eloquio & etrusco præcellens. On
a de lui des poésies dans ces deux langues.
(D. J.)

SALOBRENA, (Géogr. mod.) ou *Salob-*
bregna, en Latin *Selambina*, dans Ptolomee,
l. II, c. 6, petite ville d'Espagne,
au royaume de Grenade, sur un rocher,
proche la mer, à une lieue au couchant
de Motril, avec un château fortifié, où
on tient garnison. Long. 13, 52; lati-
tude 36, 26. (D. J.)

SALOIR, f. m. (*Chaircutterie*.) vaisseau
de bois où l'on garde le sel. Les chaircu-
tiers nomment aussi *saloir*, le vaisseau où
ils salent la chair de porc & les lards qu'ils
coupent & débitent en fleches. Ces *saloirs*
sont ordinairement de bois, quelquefois
ronds, & quelquefois longs en forme de
coffres ou de cuves. Il y a aussi des *saloirs*
de terre cuite, dont l'ouverture est très-
large. Les chairs salées se conservent mieux
dans ces derniers; mais, outre qu'ils se
cassent aisément, ils ne sont pas capables
de contenir beaucoup de chair. (D. J.)

SALOMÉ, *pacifique*, (*Histoire sacrée*.)
c'est le nom que l'on donne à la danseuse,
fille d'Hérodiade, qui dansa un jour avec
tant de grace devant Antipas, que ce prince,
dans l'ivresse de sa joie, lui promit de lui
donner tout ce qu'elle demanderoit, fut-ce
la moitié de son royaume, *Marc*, vj, 23.
Salomé, conseillée par sa mere, demanda
la tête de Jean-Baptiste, qui ne cessoit de
crier avec raison contre le mariage ince-
stueux d'Hérodiade & d'Antipas; & le roi
qui avoit du respect pour le saint qui le

cenfuroit , fut fâché de cette demande ; mais comme il avoit donné fa parole , il fe crut obligé de tenir un ferment injufte , & il envoya couper la tête de Jean , *ibid* 26. (+)

SALOMÉ , (*Hift. sacrée.*) femme de Zébedée , & mere de S. Jacques le majeur , & de S. Jean l'évangéliste , une des faintes femmes qui avoit coutume de fuivre le Sauveur dans fes voyages , & de le fervir. Ce fut elle qui demanda à Jesus-Christ que fes deux fils Jacques & Jean fuflent affis , l'un à fa droite , l'autre à fa gauche , lorsqu'il feroit arrivé à fon royaume , *Matt. xx* , 21. *Salomé* accompagna Jesus au calvaire , & ne l'abandonna pas même à la croix , *Marc* , xv , 40. Elle fut auffi du nombre de celles qui acheterent des parfums pour l'embaumer , & qui vinrent , pour cet effet , le dimanche dès le matin au fépulcre , *Marc* , xvj , 2. Quand elles furent arrivées , elles virent la pierre du tombeau qui étoit ôtée , & étant entrées dans l'intérieur du tombeau , elles y virent un ange qui leur apprit que Jesus-Christ étoit reffuscité ; & comme elles revenoient à Jérufalem , Jesus-Christ fe fit voir à elles dans le chemin , & leur dit d'annoncer à fes freres de Galilée qu'ils le verroient , *Matt. xxviij* , 10. C'est tout ce que l'évangile nous apprend de *Salomé* , & tout ce que l'on ajoute de plus eft apocryphe. (+)

SALOMON , LE CAP DE , (*Géogr. mod.*) en Latin *Salmonium* , ou *Salmonium promontorium* ; il eft à la pointe orientale de l'ifle de Candie , vers l'orient , à onze lieues de Sitia , entre le cap Sidero , au nord , & le cap Sacro. (*D. J.*)

§ SALOMON (*les ifles de*) *Géogr.* ifles de la mer du fud , ainfi nommées par Alvaro de Mendagna , qui les découvrit en 1567 , c'eft un archipel confidérable par le nombre & l'étendue des ifles qui le compofent. La navigation de Savedra , & un vaiffeau , qui allant du Mexique aux Philippines , avoit rencontré des terres , où il avoit trouvé de l'or , donna occafion à la recherche de ces ifles. Le marquis de Mendoze en reçut l'ordre de la cour d'Espagne. Il chargea Alvaro de Mendagna , fon coufin , de l'expédition , qui partit de Callas en 1567 , & eut pour premier pilote Gallego. Après

avoir fait 16 à 1700 lieues , valant 95 à 100 degrés de longit. il attéra au nord de l'ifle de Sainte-Elifabeth , dont la partie feptentrionale doit-être par les 6 degrés 30 min. de lat. fud. Il mouilla enfuite dans un port , qu'il trouva , en fuivant ces côtes vers le fud-oueft par les 7 degrés 30 min. & nomma le port de *l'Etoile* , d'où il envoya reconnoître jufqu'à l'extrémité méridionale , qu'on appella le cap *Prito* fous les 9 degrés 30 min. On eftima fa longueur 95 lieues. Il découvrit plusieurs autres ifles , entr'autres une très grande , qu'il nomma *Guadalcanar* , dont il ne vit que la partie voifine de Sainte-Elifabeth , avec un volcan par la latit. fud de 9 degrés 45 min. La foibleffe de l'équipage que des maladies avoient diminué beaucoup , força Mandagna de s'en retourner fans faire un établiffement.

La crainte du fameux Drack , qui le premier troubla la profonde tranquillité dont les Espagnols jouiffoient dans la mer du fud , fit remettre des établiffemens qu'on rejeta d'adord ; & des changemens fréquens de viceroi du Pérou , les troubles & les révoltes des Chiliens firent perdre enfin tout-à-fait de vue les ifles de *Salomon*. Ce ne fut que 28 ans après , 1595 , que Mandagna obtint des vaiffeaux fur lefquels il embarqua des femmes , & tout ce qu'il croyoit néceffaire pour établir une colonie : il eut Zviros pour premier pilote. Après avoir fait depuis Lima 1794 lieues de chemin , par les 10 à 11 degrés de latit. fud , il aborda à l'ifle de Guadalcanar ou Sainte-Croix , qu'il trouva être environ de 60 lieues de longueur. Il y mourut ou fe perdit avec le vaiffeau amiral après s'y être arrêté 2 mois 8 jours. Sa mort rendit le fecond voyage auffi infructueux que le premier ; & depuis ce temps , la monarchie Espagnole tomba dans un état de langueur , qui ne lui permit pas de penfer à de nouvelles découvertes & à de nouveaux établiffemens. La description de ces ifles & de leurs habitans n'a jamais été rendue publique en entier. On envie aux autres un bien dont on ne peut pas jouir , & la foibleffe a toujours mis la plus grande fûreté dans le fecret. On fait en général qu'elles ont l'air tempéré , qu'elles font très-fertiles

& excellentes pour y faire des établissemens , abondantes en épiceries , bétail & toutes les sortes de fruits. Le volcan qu'on y a trouvé prouve qu'elles sont élevées & montueuses , & qu'on doit y trouver toutes les choses précieuses que la nature produit dans les climats sous lesquels elles sont situées , & qui répondroient au nom fastueux que les Espagnols leur ont donné.

Les habitans de ces isles doivent être blancs , noirs , roux & blonds , fort doux & fort dociles. Je remarquerai à cette occasion , qu'en général les habitans des terres de la mer du sud sont très - différens. On en trouve de toutes les couleurs , de fort doux & traitables , & d'autres plus sauvages & farouches. Il paroît que cela dépend des colonies de différentes nations de Chinois , de Japonnois , de Molucquois , de Negres de la nouvelle Guinée , &c. dont le hasard les a peuplées. Tous ces peuples vivent encore dans l'état de la première nature & sans défense , n'ayant d'autres armes que les bâtons & la première pierre qu'ils ramassent. Ces isles sont au nombre de 18 , savoir , Sainte-Isabelle ou Elisabeth de 300 lieues de tour ; Guadalcanar ou Sainte-Croix , un peu moins grande , au sud-ouest de la première ; Saint-Marc & Saint-Nicolas de 10 lieues de tour au sud-est de Sainte-Elisabeth ; Arracife de la même grandeur au sud-est de Sainte-Elisabeth ; saint - Jérôme à l'est de Sainte-Elisabeth de la même grandeur ; Buena Vista , Saint-Diemar & Floride , de 20 lieues chacune de tour ; Malaita , Atregada & les trois Maries n'en sont pas loin ; Saint-Jacques de 200 lieues de tour au sud de Molata ; Saint-Christophe au sud-est de la précédente , de la même grandeur ; Sainte-Anne , Sainte-Catherine & nombre de Dios au nord , petites & éloignées de la mer. *Long. 152. 204 ; lat. 7.23.* (†)

SALOMON , *les piscines de* (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon* , comme Maundrel les nomme. La description qu'il en a donnée , & celle du P. Nau , jésuite , ne s'accordent pas ensemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piscines de Salomon* , dont une partie a été creusée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine scellée qui

est plus haute. On ignore qui est l'auteur de ces sortes de réservoirs d'eau ; mais c'est vraisemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALOMON , (*Hist. sacrée.*) fils de David , & le fruit de son adultere avec Bethsabée , lui succéda au trône d'Israël , & fit un des plus grands rois dont l'histoire , même profane , fasse mention.

David , accablé de vieillesse , étoit sur le bord du tombeau. Adonias , l'un de ses fils , jeune homme qui joignoit à une ambition démesurée des qualités brillantes & sur-tout une figure séduisante , résolut de profiter de la foiblesse de son pere pour s'emparer du trône. Il se faisoit voir tous les jours au peuple , monté sur un char qu'il conduisoit avec adresse , & précédé de cinquante hommes qui couroient devant lui. Les graces de sa personne , le feu de la jeunesse qui brilloit dans ses yeux , lui gagnoient les cœurs de la multitude , qui ne juge que sur les apparences. Il entretenoit en même temps une étroite liaison avec Joab , le plus grand capitaine des armées de David , & avec le grand-prêtre Abiathar. Lorsqu'il eut prit toutes ses mesures , il rassembla un jour ses partisans dans un certain endroit ; immola un grand nombre de victimes au Seigneur , & en fit ensuite un festin magnifique , dans lequel il fut proclamé roi par tous les convives. Le prophete Nathan en donna aussitôt avis à Bethsabée , mere de *Salomon* , auquel le trône étoit destiné. Il lui conseilla d'aller trouver le roi & de l'informer de tout ce qui se passoit. Bethsabée obéit ; elle rappella à David le serment qu'il avoit fait de placer *Salomon* sur le trône. David le confirma ; & , indigné de l'audace d'Adonias , il fit venir le prêtre Sadoc , le prophete Nathan & le capitaine Banaïas , & leur dit : « Conduisez mon fils *Salomon* sur mes mules » à Gihon , qu'il y soit sacré roi d'Israël » par les mains de Sadoc & de Nathan , » & que chacun crie : vive le roi *Salomon*. » Ramenez-le ensuite à Jérusalem , faites-le asseoir sur mon trône ; qu'il y regne en ma place , je lui remets l'autorité souveraine. » Ses ordres furent promptement exécutés. *Salomon* , après avoir reçu l'onction sainte , fut placé sur le trône de David , aux acclamations de tout le peuple

qui le combla de bénédictions , & fit mille vœux pour la prospérité de son regne. David voulut rendre lui-même ses hommages à son fils , & s'écria : « Béni soit le » Seigneur qui me fait voir aujourd'hui » mon fils assis sur le trône. » Adonias apprit , au milieu de la joie du festin , ce qui se passoit à Jérusalem. La frayeur s'empara aussi-tôt de tous les convives qui prirent la fuite. Se voyant seul , il se réfugia auprès de l'autel , & ne voulut point sortir de cet asyle que *Salomon* n'eût juré qu'il ne le feroit point mourir. Cependant David termina sa carrière. Avant de mourir , il recommanda à *Salomon* de punir Joab , général de ses armées , meurtrier d'Abner & d'Amasias , & Séméi qu'il avoit autrefois maudit dans sa fuite.

Salomon ayant pris possession du royaume , commença par immoler l'ambitieux Adonias qui avoit voulu lui ravir la couronne. Ce prince ayant osé demander pour femme Abisag , cette jeune Sunamite qu'on avoit donné à David pour le réchauffer dans sa vieillesse ; *Salomon* jugeant qu'une pareille demande couvroit des desseins pernicieux , envoya Banaïas avec ordre de tuer Adonias ; ce qui fut exécuté. Il songea ensuite à exécuter les dernières volontés de son pere , au sujet de Joab & de Séméi. Le premier fut égorgé au pied de l'autel par la main de Banaïas. La punition du second a quelque chose de particulier. *Salomon* ayant fait venir Séméi , lui dit : « Bâtiſſez-vous une maison à la ville & » y demeurez ; je vous défends de sortir » de Jérusalem , & je vous déclare que le » jour même que vous passerez le torrent » de Cédron , vous serez puni de mort. » Séméi promit d'obéir & demeura en effet trois ans à Jérusalem sans en sortir. Mais ses esclaves ayant un jour pris la fuite & s'étant sauvés chez Achis , roi de Geth , Séméi , sans songer à la défense de *Salomon* , monta promptement sur son âne , & alla chercher ses esclaves dans le pays de Geth. Le roi en fut informé , & ordonna en conséquence à Banaïas de le faire mourir.

Ce prince , après avoir affermi son trône par le supplice des ennemis de son pere , épousa la fille de Pharaon , roi d'Egypte ;

& pour la prospérité de cette union , il fit couler le sang de mille victimes sur un autel élevé à Gabaon. La nuit qui suivit ce jour solennel , le Seigneur lui apparut en songe , & lui dit : *Demande-moi ce que tu voudras , je te l'accorderai.* *Salomon* demanda la sagesse & le discernement nécessaire pour juger les peuples avec équité. Cette demande plut au Seigneur. Non seulement il accorda à *Salomon* la sagesse , mais encore il lui donna les autres biens qu'il n'avoit pas demandés , comme les richesses & la gloire. *Salomon* retourna le lendemain à Jérusalem , & donna un grand festin dans lequel il fit le premier essai de cette sagesse dont il venoit d'être doué. Deux courtisannes vinrent se présenter devant lui. L'une d'elles prit la parole & dit : « Seigneur , nous demeurions , cette fem- » me & moi , seules dans la même cham- » bre ; nous y avons accouché , à trois » jours d'intervalles l'une de l'autre. Cette » femme a étouffé son enfant la nuit , en » dormant. Dès qu'elle s'est aperçue de » ce malheur , elle s'est levée tout douce- » ment pendant que je dormois , elle a » pris mon enfant à mes côtés & y a sub- » titué le sien qui étoit mort. Le matin , » je me leve pour allaiter mon enfant , & » je le trouve mort ; mais en l'examinant » plus attentivement , j'ai découvert que » ce n'étoit pas le mien. — Cela est faux , » reprit l'autre femme ; votre enfant est » mort , & le mien est vivant. — Vous » mentez , reprit vivement la première ; » c'est votre enfant qui est mort & le mien » est vivant. » *Salomon* , pour terminer cette contestation , fit apporter un glaive , & dit : *que l'on coupe en deux l'enfant que ces femmes se disputent , & qu'on leur en donne à chacune la moitié . . .* A cet ordre , les entrailles de la véritable mere furent émues. « Je consens , s'écria-t-elle , que ma » rivale ait l'enfant tout entier , plutôt » que de le voir périr . . . L'autre femme » disoit , au contraire , que l'enfant ne soit » ni à toi , ni à moi , mais qu'on le par- » tage. » Alors *Salomon* décida que la première femme étoit la véritable mere de l'enfant , & le lui fit donner.

Ce grand prince donna quantité d'autres exemples de sa sagesse , particulièrement dans

l'économie & dans l'ordre admirable qu'il établit dans sa maison. « La sagesse de *Salomon*, dit l'écriture, l'emportoit sur toute celle des Orientaux & des Egyptiens. » Il fut le plus sage de tous les hommes. Il composa trois mille paraboles & cinq mille cantiques. Il écrivit des *traités* sur toutes les plantes, depuis le cedre du Liban jusqu'à l'hysope, sur toutes les quadrupèdes, les volatiles, les reptiles & les poissons.

L'ouvrage le plus glorieux & le plus important du règne de *Salomon* fut la construction du fameux temple de Jérusalem. Dieu l'avoit choisi pour lui bâtir une demeure, préférablement à son père David, parce que ses mains ne devoient pas être trempées dans le sang, & que son règne devoit être paisible. Le trône de *Salomon* est encore un de ses ouvrages le plus vanté dans l'Écriture. Ce trône étoit d'ivoire, revêtu d'or. Il y avoit six degrés; & des deux côtés de chaque degré, il y avoit un petit lion. Le siège étoit soutenu par deux mains; & il y avoit deux lions auprès de chaque main.

L'Écriture, pour donner une idée de la magnificence de *Salomon* & du bonheur de ses peuples dit que, pendant tout le temps de son règne, chaque Israélite demuroit sous sa vigne & sous son figuier; que l'argent étoit en aussi grande abondance à Jérusalem que les pierres, & que les cedres y étoient aussi communs que les sycomores. La reine de Saba, ayant entendu venter la sagesse de *Salomon*, vint le trouver, dans le dessein de lui proposer des énigmes & des paraboles. Elle entra dans Jérusalem avec un train magnifique, suivie de plusieurs chameaux chargés d'or, de pierres précieuses & d'aromates, & se rendit au palais de *Salomon*, auquel elle proposa ce qu'elle avoit médité. Le roi répondit à tout, de la manière la plus satisfaisante. Il n'y eut aucune des questions de la reine qu'il n'éclaircît pleinement. Cette princesse également surprise de la sagesse qui éclatoit dans les discours de *Salomon*, de la magnificence qui brilloit dans sa cour, & de l'ordre admirable qu'elle voyoit régner dans son palais & parmi ses officiers, s'écria, dans un transport d'admiration :

« je ne voulois pas croire ce que disoit la renommée de votre sagesse & de votre magnificence : je ne voulois m'en fier qu'à mes propres yeux ; je suis venue ; j'ai vu, & je reconnois que la renommée est bien au dessous de la vérité. Heureux vos serviteurs qui jouissent continuellement de votre présence ! » Elle s'en retourna ensuite dans son pays, chargée de riches présens que lui avoit faits *Salomon*.

La sagesse de ce prince se brisa contre un écueil qui souvent a été funeste à plusieurs grands hommes. L'amour des femmes corrompit ce cœur jusques-là si droit ; & ce qui doit étonner davantage, ce fut dans un âge où les passions refroidies & presque éteintes semblent faire place à la raison : ce fut dans la vieillesse que *Salomon* se laissa séduire par les femmes, au point de tomber dans l'idolâtrie la plus grossière & la plus honteuse. Il eut jusqu'à trois cens concubines, sans compter les femmes légitimes, qui portoient le nom de *reines*. Ces femmes choisies la plupart parmi les nations reprouvées du Seigneur, avoient chacune leur culte & leurs idoles. L'une adoroit Astarté ; l'autre, Moloch, &c. *Salomon*, pour leur plaire, éleva des autels à toutes ces idoles ; & l'on vit ce monarque, le plus sage des hommes, courber sa tête blanchie devant ces vains simulacres ; & d'une main tremblante, brûler de l'encens en leur honneur : grand & terrible exemple de la fragilité humaine ! L'écriture ne nous apprend point si *Salomon* se repentit, avant sa mort, de ses égaremens. Elle dit seulement qu'il s'endormit avec ses pères, & nous laisse dans une triste incertitude sur le salut de ce grand prince.

Salomon est l'auteur du livre des *Proverbes*, du *Cantique des Cantiques*, & de l'*Ecclésiaste*, qui font partie des livres de l'ancien testament, que l'on appelle *sapientiaux*. On lui a aussi attribué le livre de la *Sagesse*, qui porte son nom dans la version Grecque de la bible ; mais on ne convient pas qu'il en soit l'auteur. (+)

SALON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traversée par un bras de la Durance, appelée la *Fosse-Crapone*. *Salon* est à huit

lieues au nord-ouest d'Aix, & dépend d'Arles pour le spirituel. On voit, dans l'église des cordeliers, le tombeau de Michel Nostradamus, qui est mort dans cette ville. *Long. 22, 48; latit. 43, 40.*

Crapone, (Adam de) gentilhomme natif de *Salon*, dans le xv^e. siècle, se distingua singulièrement par ses connoissances de la mécanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les eaux croupissantes de Fréjus, ce qui rendit l'air de cette ville plus sain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appelé de son nom le *canal Crapone*; c'est un canal de six lieues au dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes stériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne, pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée sur un méchant terrain, il fut empoisonné dans la quarantième année de son âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (D. J.)

SALONA, (Géogr. mod.) ville de Grèce, dans la Livadie, près du golfe du même nom, sur une petite rivière, à 18 lieues au nord-est de Lépante. Elle est habitée en partie par les Turcs, qui y ont sept mosquées, & par les Grecs qui y ont six églises, avec un évêque suffragant d'Athènes.

Salona n'est point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'est *Amphisa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inscription Latine, qu'il trouva dans une des églises de la ville; cette inscription étoit un rescrit du proconsul romain Decimus Secundinus, qu'il adressoit aux habitans d'Amphisa. *Long. 40, 35; latit. 38, 50.* (D. J.)

SALONE, *Salona*, (Géogr. anc. & mod.) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle est nommée *Colonia-Martia, Julia Salona*, dans une inscription rapportée par Gruter, p. 23. n^o. 12.

Spon décrit ainsi les restes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, une ville fameuse dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que

des mafures, & il n'y a plus qu'une église avec quatre ou cinq moulins. Les villes périclissent, aussi bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine, à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit jusqu'à un petit golfe qui étoit son port, dans lequel va tomber la petite rivière qui passe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle est dans une égale distance de Glissa & de Spalatro, environ à quatre milles de l'une & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays disent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Clissa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inscription antique; Clissa a succédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien se retira à *Salone*, εν Σαλωνι, ville de Dalmatie où il étoit né; aussi un de nos poètes fait-il dire à cet empereur, dans la tragédie de Gabinie,

Salone m'a vu naître, & me verra mourir.

On nous représente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & son règne comme une sainte Barthelemi continuelle. C'est néanmoins ce qui est entièrement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans sous cet empereur, & ne furent maltraités sous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Eusebe & l'empereur Constantin imputent ces violences au seul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraisemblable qu'un homme, assez philosophe pour renoncer à l'empire, l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique. Concluons que l'ère des martyrs, qui commence à l'avènement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'est la réflexion de l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire universelle*. (D. J.)

SALONIA, (Géogr. anc.) ancienne ville de Bithynie, selon Étienne le Géographe. Elle est nommée simplement *Salon*, Σαλων, par Strabon, liv. XII, page 565, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages

excellens, où l'on nourrissoit des troupeaux de vaches, dont le lait servoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage salonite*. (D. J.)

SALONICKI ou **SALONICHI**, (Géogr. mod.) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au S. O. de Sophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue sous le nom de *Thessalonique*, est encore peuplée & marchande. Les Juifs font presque tous le commerce qui consiste en soie, laine, coton, cuirs, &c. ils y ont plusieurs synagogues; les Grecs y ont aussi quelques églises, avec un archevêque. Long., suivant le P. Feuillée, Lieutaud, Desplaces & Cassini, 40, 39', 30"; lat. 40, 41', 20.

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & sa charge le met en haute considération à la porte. Dans le temps qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut prise par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint ensuite sous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, qui, pour s'unir à la république de Venise, lui céda les droits qu'il avoit sur *Salonicki*; mais Venise en jouit à peine deux ans. Le sultan Turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foiblesse des habitans qui n'étoient pas en état de lui résister. Il envoya un de ses généraux s'emparer de cette ville, dont il est resté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint florissante. (D. J.)

SALONICKI, LE GOLFE DE, (Géogr. mod.) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'est le golfe Therméen des anciens, en Latin *Thermeus* ou *Thermaicus sinus*. Il prend aujourd'hui son nom de la ville *Salonicki*, la seule qui soit sur ses bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par son exposition aux vents est périlleux pour ceux qui y naviguent. (D. J.)

SALONTA, f. f. (Hist. nat. Bot.) plante de l'île de Madagascar qui croît de la hauteur d'une toise. C'est une espece de

tithimale qui n'a qu'une seule tige qui porte à sa cime douze ou quinze feuilles en bouquet, semblables à celles du lauréole. Ses fleurs sont de couleur de chair.

SALOPIA, (Géogr. anc.) 1°. nom Latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment aussi *Salop*. 2°. Nom Latin de Shropshire, que l'on appelle aussi la province de *Salop*. Ainsi ce nom Latin sert également à cette province & à sa capitale. Voyez SHREWSBURI. (D. J.)

SALORGE, f. f. (Commerce de sel.) amas de sel ou especes des meules de sel destinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *salorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *salorges* à Nantes, & dans plusieurs autres lieux de la Bretagne, les magasins où les marchands, qui font le commerce des sels, ont coutume de mettre & conserver leurs sels. Il en est parlé dans la pancarte ou tarif de la prévôté de Nantes. *Diction. de Comm.* (D. J.)

SALPA, f. f. (Ichtiolog.) c'est un poisson de mer gros, long, & ressemblant à la merluche: il vit d'algue & de mousse marine. On le fait sécher jusqu'à le rendre aussi dur que du bois, en sorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque temps à coups de maillets. (D. J.)

SALPE, voyez SAUPE.

SALPÊTRE, f. m. (Chymie.) voyez l'article NITRE. Le *salpêtre* est un sel moyen dont on tire par l'analyse un alkali fixe assez semblable au sel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel.

Ces propriétés sont de cristalliser en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, & de se décomposer par le contact d'un phlogistique allumé, auquel son acide s'unit & se dissipe avec bruit.

Ce sel se forme sur la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts impregnés de substances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme

comme le plâtre & la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

L'air, suivant le célèbre M. Hellot, est l'agent principal qui forme ce sel, non qu'il en contienne en soi, mais comme développant par une sorte de fermentation qu'il excite dans ces matières, les principes prochains du nitre qui y sont renfermés; de même dans le suc des raisins ce n'est point l'air qui y dépose le spiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pu l'en tirer sans son entremise.

On peut augmenter la quantité du *salpêtre* que les terres produisent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres soient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui dissoudroit & entraîneroit le *salpêtre* à mesure qu'il se formeroit, & que le lieu soit frais, pour le condenser & lui faire prendre corps. Par la même raison les terres exposées à la pluie ne donnent aucun *salpêtre*: on n'y trouve en les lessivant & après l'évaporation, qu'une matière grasse & un peu de sel approchant du sel gemme.

Il faut aussi remuer souvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles seront remuées, plus elles produiront de *salpêtre*: dans celles qui ne le sont point, il ne s'en forme qu'à la superficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *salpêtre*, & elles en acquièrent toujours jusqu'à ce qu'elles en soient entièrement rassasiées.

L'auteur de cet *article* vient de découvrir que le sel commun avoit aussi la propriété de produire du *salpêtre*: que son acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremise de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en assurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement lessivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matière qu'un peu d'eau pure dont on l'a arrosé, lorsque la terre a paru trop desséchée.

Tome XXX.

Le second a été laissé tel qu'il étoit sortant du jardin; on l'a seulement arrosé de temps en temps d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troisieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait dissoudre du sel commun jusqu'à saturation.

Et le cinquieme a été seulement humecté d'eau salée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la semaine pendant six mois; & au bout de ce temps les ayant lessivées, elles ont donné du *salpêtre* dans les proportions ci-après; savoir,

Le premier tas	1.
Le deuxieme,	2.
Le troisieme,	3.
Le quatrieme,	6.
Et le cinquieme,	4.

Ces expériences, qui prouvent une sorte de conversion du sel commun en *salpêtre*, font présumer que ces sels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne diffèrent entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *salpêtre*.

Deux observations paroissent encore appuyer cette conjecture; la première est que le *salpêtre* se rapproche du sel commun à mesure qu'on le dépouille de son acide, & qu'il devient semblable à ce sel lorsqu'il en est presque entièrement dépouillé, & qu'au contraire le sel commun se nitre à mesure que la fermentation lui fournit cet esprit acide.

La seconde est qu'il ne se forme jamais de *salpêtre* sans sel commun, même dans la terre qui auroit été exactement lessivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces sels. Ces faits rendent assez probable l'opinion que le sel commun n'est qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établissant des halles ou angards, pour y former du *salpêtre* avec les matières & par les moyens qui viennent d'être indiqués: il coûteroit peu d'en faire l'expérience dans un seul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit,

Qq q q

on verroit quel seroit l'objet du produit du *salpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la chose se trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût se procurer à moins de frais la quantité de *salpêtre* que l'on voudroit, il en résulteroit encore les avantages ci-après.

1°. De ne plus tirer de *salpêtre* de l'étranger.

2°. Que les payfans ne seroient plus exposés à voir tous les lieux bas de leurs maisons bouleversés par les salpétriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, sous prétexte que les terres ne sont pas bonnes.

3°. Que les terres salpêtreuses étant un excellent engrais, les payfans s'en serviroient très-utilement pour fertiliser leurs champs, s'ils en connoissoient la propriété, & s'ils savoient que de nouvelles terres mises à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, assez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais il ne le soupçonnent pas; & si la chose avoit lieu, il faudroit les en instruire, les seigneurs décimateurs y seroient intéressés.

Le *salpêtre* se tire des terres par le moyen d'une lessive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au devant du trou, une piece de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus plstras; on y met des cendres à peu près la sixieme partie de sa hauteur, en même temps qu'elles servent à dégraisser le *salpêtre*, elles fournissent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'absorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres salpêtreuses, ou de plstras broyés & passés à la claie. Lorsque c'est de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légèrement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût pressée, l'eau ne passeroit point, ou ne passeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorsqu'on la verse dessus;

on y coule peu-à-peu la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre le *salpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la passe sur un second cuvier à mesure qu'elle s'écoule du premier, de même du second sur un troisieme, & du troisieme sur un quatrieme. Elle est alors chargée de *salpêtre* autant qu'elle le peut être si les terres sont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere sur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec soin, jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistence pour se congeler lorsqu'on en laisse tomber une goutte sur une assiette; alors on la transfère dans un vaisseau appelé *rapuroir*, on l'y laisse une demi-heure pour qu'elle y dépose ses impuretés. Du *rapuroir*, & ayant qu'elle soit refroidie, on la verse dans des bassins où le *salpêtre* se forme en cristaux dès qu'il est froid. On met égoutter les bassins le cinquieme jour, & l'eau qui en sort appelée *eau-mere*, est portée avec les écumes sur les terres destinées à être lessivées, qu'elles bonifient; ce *salpêtre* est appelé de la *premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de sel commun, qui se forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le *rapuroir*.

Il est à remarquer que le sel commun lorsqu'il se trouve en grande quantité, comme dans la *premiere cuite*, se forme toujours avant le *salpêtre*; & que lorsqu'il se trouve en petite quantité, comme dans la *deuxieme* & dans la *troisieme cuite*, c'est le *salpêtre* qui se forme le premier, & le sel commun reste dissous dans l'eau mere de ces cuites, où alors il se formeroit le premier si on cuisoit cette eau mere, attendu qu'il y seroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *salpêtre*. S'il arrivoit que le sel commun se formât constamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en dissolution, que pour y tenir le *salpêtre*, par la raison que le sel commun ne se dissout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide rassasiée de *salpêtre*, peut en dissoudre deux fois plus en la faisant chauffer. Mais pourquoi cette cause ayant

son effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de sel commun étant répandue dans une grande quantité de *salpêtre*, les parties de sel s'y trouvent trop éloignées & trop embarrassées dans celles du *salpêtre* pour se réunir & se cristalliser?

On purifie le *salpêtre* en le faisant fondre dans de l'eau & le faisant bouillir jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule dessus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la première cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte: c'est le meilleur procédé pour le dégraisser & le purifier. On y emploie aussi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verse dans des bassins où il se cristallise presque aussi-tôt: on le met égoutter le troisième jour, & l'eau qui en sort est jetée sur les terres.

La troisième cuite, ou seconde purification, se fait de même.

Avant que de décharger les cuiviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repasse de l'eau pure pour achever d'en enlever le *salpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, est employée pour le lessivage suivant qu'elle fortifie.

Les terres salpêtrées donnent communément un gros de *salpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaisseaux dans lesquels on forme & on purifie le *salpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en dissipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet se fait en raison de la surface de l'eau.

En raffinant le *salpêtre* on se propose d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il est possible de substances étrangères.

Le *salpêtre* brut, ou de la première cuite, tel qu'il sort des plâtres, contient quatre substances différentes, du *salpêtre*, du sel marin, une eau mere & une matière grasse.

De ces trois sels il n'y a que le *salpêtre* qui soit inflammable, & conséquemment il est aussi le seul qui soit propre à faire la poudre à canon.

Le sel, ou sel marin, n'étant point suf-

ceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre; au contraire il lui est très-préjudiciable, non-seulement parce qu'il diminue la quantité du *salpêtre* dans la poudre, mais sur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par là la poudre humide & lui fait perdre son activité.

L'eau mere est une liqueur qui reste à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *salpêtre*, & qui ne se congèle, ou ne se cristallise point, comme font le *salpêtre* & le sel. Cette eau contient en solution un vrai sel moyen, tels que sont le *salpêtre* & le sel. Ce sel de l'eau mere est formé par l'union des esprits ou acides du *salpêtre*, & du sel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être desséchée par des ébullitions suivies; mais aussi-tôt qu'elle est exposée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & se resout entièrement. La poudre fabriquée avec un *salpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui est un défaut essentiel.

La matière grasse qui se trouve avec le *salpêtre*, quoique combustible, ne peut contribuer à l'inflammation du *salpêtre*: les huiles ou graisses ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux soient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matière grasse restant unie au *salpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de se sécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *salpêtre* brut ou d'une première cuite, à la quantité de 3600 livres, est dissous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en cristallisation ou congélation, le *salpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *salpêtre de deux cuites*.

Ce *salpêtre* d'une deuxième cuite, dissous de nouveau dans de l'eau, cuit & clarifié à la colle, & mis à cristalliser, donnera un nouveau *salpêtre* qu'on appellera *salpêtre de la troisième cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *salpêtre* sera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera six heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs restantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, sont mises ensemble à cuire, clarifiées à la

colle , & après avoir été congelées , si elles sont égouttées , elles donneront un *salpêtre* , brut ou de la première cuite. Ce *salpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une seconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné , fournira 392 livres d'un *salpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxième affinage , on aura en même temps que le *salpêtre* , 427 livres de sel qui se cristallisera au fond des chaudières. Les eaux étant bouillantes , le sel marin a la propriété de se congeler au fond des vaisseaux qui servent à l'évaporation ou cuite ; au lieu que le *salpêtre* pour se congeler demande le refroidissement : l'art a donc profité des différentes propriétés de ces sels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite , la clarification & la congélation un nitre brut , qui raffiné encore deux fois , de même que dans les deux raffinages précédens , rendra un *salpêtre* de trois cuites , pesant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux restantes des derniers affinages , elles donneront un pain de *salpêtre* brut de 67 livres. On pourroit poursuivre le raffinage de ce *salpêtre* jusqu'à zéro.

La quantité de sel provenu de ces derniers affinages sera de 177 livres ; & les écumes seront du poids de 171 livres.

La première observation que nous avons à faire sur la fabrication du *salpêtre* par ces moyens ; c'est qu'il sera bien préparé & fabriqué , les congélations en seront parfaites , les cristaux bien formés & très-gros , & donneront par conséquent des pains durs & solides , ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement , & ne conserveront presque rien des eaux. Ce *salpêtre* ainsi fabriqué , pourra se garder long-temps , & sera peu susceptible des impressions de l'air.

Parmi plusieurs moyens que la chimie fournit pour connoître la quantité du sel marin contenue dans le *salpêtre* , il faut préférer la cristallisation qui est la voie la plus simple , la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences sur les *salpêtres* de différens affinages , se réduisent à les raffiner

de nouveau en petit , pour en séparer le sel & l'eau mere , de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites dissoudre une quantité donnée de *salpêtre* dans l'eau , cuire ou évaporer , & mettre ensuite dans un lieu frais pour s'y congeler ; la liqueur restante , ou la solution de *salpêtre* de nouveau évaporée , & de là mise à congeler , & que vous répétiez ainsi la cristallisation jusqu'à neuf fois , le *salpêtre* cristallisant de la sorte peu-à-peu , & en petite quantité chaque fois , le sel se dégagera mieux d'avec lui , & ne paroîtra que dans les dernières cristallisations suivant qu'il est plus ou moins abondant ; car s'il y en a très-peu , il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la dernière cristallisation. Tel est le moyen que l'on emploie en chimie pour avoir un *salpêtre* absolument pur.

Le *salpêtre* de trois cuites du premier affinage , dissous à une quantité comme dans l'eau , & cristallisé neuf fois , ne donnera dans la dernière cristallisation qu'un vestige de sel , c'est-à-dire , à peine quelques grains sensibles , avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *salpêtre* qu'on vend à l'arsenal , où il y a souvent des cuites qui ne donnent aucun vestige d'eau mere.

Si le *salpêtre* de trois cuites du deuxième affinage est traité de même que celui du premier , le sel paroîtra à la dernière ou neuvième cristallisation , en quantité un peu moindre que dans le *salpêtre* du premier affinage ; ce ne sera , pour ainsi dire , qu'une trace de sel , l'eau mere sera à peine sensible.

Le *salpêtre* de trois cuites du troisième affinage , cristallisé comme les autres , le sel ne paroîtra qu'à la dernière cristallisation , à peu près en même quantité que celui du *salpêtre* du premier affinage ; il n'y aura presque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres , 5 onces , donnera à la faveur de l'évaporation , une demi-once de *salpêtre* , & presque 6 onces de sel ; le reste de la liqueur sera ce qu'on appelle l'eau mere , qui ne cristallise point.

Le temps employé pour les trois affinages sera de 4 jours & demi , & 25 minutes.

Le *salpêtre* de ces trois affinages sera aussi parfait qu'il le puisse être, & l'on aura consommé 2638 livres de bois : employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle : travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes : & obtenu 2461 liv. de *salpêtre* raffiné : de *salpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres : d'eaux meres restées des opérations, 28 liv. 8 onces : de sel, produit net, 604 liv. ; enfin, des écumes, 171 livres.

Le *salpêtre* doit être de la troisième cuite pour être employé à la composition de la poudre, & à celle des feux d'artifice ; pour ce dernier usage on le pile dans un mortier, ou on le broie sur une table de bois dur avec une molette, & on le passe au tamis de soie ; plus il est fin & sec, & plus il a d'effet ; il est par lui-même incombustible, & lorsqu'il s'enflamme & fuse, c'est à l'occasion de la matière à laquelle il touche, comme lorsqu'il est mis sur une planche ou sur des charbons, l'air subtil qu'il contient, se développant par l'action du feu, exalte les parties sulfureuses que ces matières contiennent, dont il pénètre les pores ; elles se changent en flamme & emportent avec elles les parties du *salpêtre* que leur action a divisées ; si au contraire il est mis sur quelque chose d'incombustible & dénuée de ce soufre, comme sur une pelle ou sur tuile rougie au feu, il fond simplement sans s'enflammer & se réduit en liqueur, il prend corps en refroidissant & forme un sel plus dur & plus solide qu'il n'étoit auparavant, & qui est également propre aux mêmes usages, étant ce qu'on appelle *salpêtre* en roche, il se raffine même par cette fusion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chasse en le faisant fondre au feu & sans eau ; on jette un peu de soufre dessus pendant qu'il est en fusion pour achever de le dégraisser, le soufre brûle avec ce qui peut y être resté de graisse, sans allumer le *salpêtre* ; cette opération ne pourroit se réitérer sans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les esprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporerait beaucoup.

SALPETRE, à la monnoie ; on appelle affiner au *salpêtre*, l'affinage de l'argent qui

se fait avec ce sel ou nitre ; l'affinage de l'argent par le *salpêtre* se fait ainsi. On se sert d'un fourneau à vent ; on y met un creuset, on le charge d'environ 40 marcs de matière d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matière est en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuset, on brasse bien la matière en bain, voyez BRASSOIR, puis on retire le creuset du feu ; on verse ensuite cette matière par inclination dans un baquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, on le retire, enfin on le casse, & on y trouve un culot dont le font est d'argent fin, & le dessus de crasse de *salpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPÊTRIÈRE, f. m. (*Architect.*) grande salle d'un arsenal, au rez-de-chaussée, où sont ordinairement plusieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le *salpêtre*. Telle est la *salpêtrière* de l'arsenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulturnus, pour faire la guerre aux Romains, selon Tite-Live, liv. III, (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, en Anatomie, épithète des muscles qui s'attachent à la portion voisine & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & se terminent à la ligne blanche du pharynx ; c'est une portion du spheno-salpingo-pharyngien. Voyez PHARYNX & SPHENO-SALPINGO-PHARINGIEN.

SALPINGO-STAPHILIN, en Anatomie, nom d'une paire de muscle de la luette qui viennent en partie de l'os sphénoïde, & sur-tout de la partie postérieure & cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & s'insèrent à la partie postérieure de la luette.

On les appelle aussi *petro-salpingo-staphilins* ou *péristaphilins internes*.

SALSEPARILLE, f. f. *Smilax*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil de cette fleur devient dans la suite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une semence ordinairement

ronde ou ovoïde. Tournefort, *inst. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

SALSES, (*Géogr. mod.*) en Latin *Salsulæ*, forteresse de France, dans le Roussillon, aux confins du Languedoc, sur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salses*, & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresse de *Salses* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'est formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il est à quelque distance du fort, à 2 lieues au deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Espagnols le reprirent en 1640, mais il a été soumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longitude* 20, 34'; *latitude* 43, 36'.

Salses est célèbre par sa fontaine, qui porte le même nom, *fons Salsulæ*. Ce nom exprime la qualité de ses eaux. Elles étoient, selon Méla, plus salées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roseaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on tiroit du fond, que la mer y pénétoit. De là, dit-il, quelques auteurs Grecs & Latins avoient imaginé que les poissons qu'on y prenoit par diverses ouvertures, y croissoient dans la terre, idée absurde, ajoute Méla.

L'existence de ces sortes de poissons est constatée pour le Roussillon par le témoignage des anciens. Athenée nous a conservé un passage de Polybe, qui en faisoit une mention particulière: cet auteur disoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaste plaine, qui s'étendoit jusqu'à la rivière de Narbonne, c'est-à-dire, l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poissons; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivières voisines y pénétoit sans peine; que les poissons attirés par l'appât de ce chiendent s'y insinuoient, & que comme ils se répandoient dans toute la côte, on en faisoit une pêche abondante. Strabon en dit aussi quelque chose. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Géogr. mod.*) isle de la mer des Indes, sur la côte du royaume de

Décan. Elle a, dit-on, 20 mille de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'isle des Canarins*, à cause d'une célèbre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde; mais ce sont les Jésuites qui possèdent la meilleure partie de cette isle, dont ils retirent un grand profit par le commerce du sucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, f. m. *Voyez* CERCIFI.

SALSIFI ou SERSIFI, (*Diète & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *salsifi* sauvages ou de prés. Les racines de ces plantes sont en usage à titre d'aliment & à titre de remède. Elles ont la plus grande analogie avec la scorfonere, qui s'appelle aussi *salsifi* d'Espagne. On n'a observé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *salsifis*, & celles de la racine de scorfonere. Quant à l'usage pharmaceutique, les premières peuvent très-bien être substituées aux dernières, quoiqu'elles passent pour un peu plus foibles. *Voyez* SCORSONERE, *Diète & Mat. méd.* (*b*)

SALSO, LE, (*Géogr. mod.*) il y a deux rivières de ce nom en Sicile. L'une plus considérable, a sa source dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va se perdre dans la mer au golfe d'Alicata. L'autre rivière plus petite, a sa source dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & se jette dans la Platané. La première est l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les isles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au N. E. d'Upsal.

SALSULÆ, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Gaule. Antonin le met sur la route d'Espagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'est aujourd'hui Salses.

SALSUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) rivière d'Asie, dans l'Arabie. Son embouchure doit se trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, selon Plin., *liv. VI, ch. xxviiij*. Le P. Hardouin observe que le mot *Salsum*, n'est pas un adjectif dérivé de la salure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine bar-

bare , ainsi que celui du fleuve Salsos. Il prétend aussi que cette riviere est le Gehon dont parle Moïse dans sa description du paradis terrestre. (*D. J.*)

SALTA , (*Géogr. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tucuman , sur une petite riviere , au midi de S. Salvador , & à 15 lieues d'Estreco. Quoique cette ville soit petite , elle commerce beaucoup & avantageusement avec le Pérou , en bled , en farine , en bétail , en vin , en chair salée , &c. *lat.* méridionale 24 , 56. (*D. J.*)

SALTARELLA , (*Musique Italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de mouvement qui va comme en sautant , & qui se fait presque toujours en triple , en pointant la premiere de chaque mesure. *Brossard.*

SALTATESQUIS , *f. m.* (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur , qui décide de toutes les affaires parmi les negres qui habitent le pays appelé *Sierra Leona* , en Afrique. Leur réception est des plus singulieres. Le candidat est assis sur une sellette de bois , là le président lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie ; il lui en frotte ensuite tout le corps , après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête , en prononçant le mot *saltatesqui* ; il le revêt d'une longue robe garnie de plumes , & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *saltatesquis* ont des cliquets dans leurs mains , & des clochettes aux jambes qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE , *f. m.* (*Hist. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une espece d'officier ou de domestique , chargé du soin des maisons de campagne , des terres , des bois & de la conservation des fruits , des remparts , &c. Voyez *FOREST.*

Dans le livre de Néhémie , *ch. ij , v. 8* , il est parlé d'un officier semblable , *custos saltus regis* , que les traducteurs anglois rendent par ces mots , *keeper of the king forest* ; garde de la forêt du roi , leur tra-

duction paroît exacte ; puisque cet officier nommé *Asaph* , devoit , par ordre d'Artaxerxe , fournir à Néhémie les bois de charpente nécessaires pour les tours , les portes de la ville & la construction de sa propre maison ; matériaux qui ne se trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reste , il se peut faire que cet officier , outre la garde de la forêt , eût encore celle d'une maison : car *saltus* signifie proprement les bosquets ou les jardins qui font partie de l'ornement d'une maison de plaisance.

Dans les loix des Lombards , *saltuarius* signifie un officier chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE , *f. m.* (*Maladies.*) synonyme à *charlatan* , *empirique*. Voyez *Pun & l'autre.*

SALTO , (*Musiq.*) c'étoit ci-devant le nom d'une figure du chant ; il y avoit deux sortes de *salti* , ou de sauts.

Le *salto semplice* , ou le saut simple , c'étoit un saut d'une note à une autre plus haute ou plus basse , mais éloignée au moins d'une tierce. Le *salto semplice* employé dans la musique vocale , se faisoit sur une seule syllabe.

Le *salti composti* , les sauts composés ; c'étoit lorsque l'on passoit quatre notes de peu de valeur , & formant trois sauts simples sous une seule syllabe. (*F. D. C.*)

SALTUM , (*Géogr. anc.*) il y a quatre sieges épiscopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Palestine , sous la métropole de Césarée , sur la mer ; le second & le troisieme étoient en Arabie , sous deux métropoles différentes ; le quatrieme étoit en Asie , & reconnoissoit Amasie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS , (*Géogr. anc.*) mot Latin qui a plusieurs significations. Premièrement , il veut dire un saut , & vient de *salio* , sauter. Outre cela , il signifie un bois , une forêt , ou bien une montagne couverte de bois : il se prend aussi pour un détroit , un défilé , un passage étroit entre des montagnes : de là vient que dans les Historiens Latins , on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces sens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault* , & ont nommé le comté de *Sault* , un canton de France , que quelques auteurs ont

exprimé en Latin par *Saltuosa provincia*, qui en bonne Latinité, ne veut dire qu'une contrée couverte de bois. (D. J.)

SALTZ ou SALTZACH, (Géogr. mod.) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a sa source dans les montagnes, au voisinage du Tirol, & finit par se perdre dans l'Inn. (D. J.)

SALTZA, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne dans la basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe, à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg; elle tire son nom des sources salées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque temps libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en est pas relevée. Longitude 29, 35; latitude 52, 24. (D. J.)

SALTZBERG, (Géogr. mod.) ville du royaume de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus, sur le Drammen, à quatorze milles pas de Christiania, vers le couchant. Longitude 26, 6; latitude 59, 4. (D. J.)

SALTZBOURG, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, siege archiépiscopal, & capitale d'un état souverain, possédé par l'archevêque de Saltzbourg. Cette ville est sur la riviere de Saltz ou Saltzach, qui la traverse, & qu'on passe sur un pont de bois couvert, à dix-huit lieues au midi de Passau, & à trente de Munick. Longitude 30, 40; latitude. 37, 42.

Il paroît que Saltzbourg, en Latin *Salisburgum*, a pris son nom de la riviere de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choisi en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses ambassadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Constantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu

de temps après. L'archevêque Paris de Loiron l'entoura de murailles.

Sa cathedrale est une des plus belles églises d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il consiste en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maison particulière,

Et laissent, en leur lieu,

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

L'université de Saltzbourg a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette université a pour professeurs des bénédictins, excepté pour le droit civil; le recteur est toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de Saltzbourg est borné au nord, par la Baviere; au nord-est & à l'est, par l'Autriche; au midi par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Baviere le déterminent à l'occident. Ce pays est plein de montagnes qui fournissent des eaux minérales; mais Saltzbourg est l'unique ville qui s'y trouve. (D. J.)

SALVADOR, SAN, (Géogr. mod.) nom commun à plusieurs lieux.

1° *San-Salvador*, ville d'Afrique, sur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, sur une montagne escarpée. Elle est le séjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais eussent changé son nom. Elle est aujourd'hui peuplée d'Européens. Les jésuites & les capucins y sont établis; l'évêque est suffragant de Lisbonne. Latitude méridionale, 5.

2° *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du sud, à 40 de San-Jago, de Guatimala, dans un terrain fertile en fruits, & dans un air assez tempéré. Latit. septentrionale, 13, 6.

3° *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Bresil, dont elle est la capitale. Elle est grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & située sur la baie de tous les Saints, Bahya de Todos los Sanctos, son assiete n'est pas avantageuse, parce qu'elle est haute & basse; & qu'elle n'a presque point de rue qui soit droite.

Comme

Comme on ne peut s'y servir d'aucunes voitures, les esclaves y font la fonction de chevaux, & transportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandises; ils portent aussi les habitans sur une espece de lit de coton à réseau, suspendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin est couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vu, & qui garantissent du soleil. On est fort à son aise dans ce lit; la tête repose sur un chevet, & le corps sur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la mollesse extrême des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-seulement pour faire les visites, mais aussi pour se rendre à l'église.

San-Salvador, est la résidence du viceroy du Brésil, le siege d'un archevêque, d'un conseil souverain, & d'une cour des monnoies.

Les maisons y sont hautes, & presque toutes de pierre de taille & de brique. Les églises sont riches, & les communautés nombreuses; les jésuites seuls y sont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y possèdent une église & un college magnifique, où ils entretiennent six régens pour enseigner.

San-Salvador, est un lieu de grand abord pour les marchandises qui s'y trafiquent, telles que sont les toiles, les baies, les serges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, &c., les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, &c. Pour toutes ces choses, on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Brésil & autres; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de capahu, de l'ypécacuana, &c.

Cette ville si avantageuse pour les Portugais, est sur une hauteur de 80 toises, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur est très-difficile à grimper, & on s'y sert d'une espece de gruë pour monter & descendre les marchandises du port à la ville.

San-Salvador est en général bien fortifiée, mais la garnison est aussi débauchée que mal disciplinée. Les autres habitans ne valent

Tome XXIX.

guere mieux; ils sont voluptueux, ignorans, vains & bigots. Ils marchent ordinairement un rosaire à la main, un chapelet au cou, un S. Antoine sur l'estomac, un poignard sur le sein, un pistolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occasion, en disant leurs chapelets, de se venger d'un ennemi. *Lat. méridionale, 12. (D. J.)*

SALVAGE, s. m. (*Droit de naufrage.*) c'est un droit qui se paie à ceux qui ont aidé à sauver des marchandises & autres choses qui périssoient dans un naufrage: ce droit est ordinairement le dixieme de ce qu'on a sauvé. (*D. J.*)

SALVAGES, ISLES, (*Géogr. mod.*) on nomme ainsi deux petites isles d'Afrique dans l'Océan Atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles sont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce sont les isles de Junon, *Junæ insulæ.* (*D. J.*)

SALVATELLE, s. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuse de la veine axillaire qui s'étend sur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez AXILLAIRE & VEINE.*

Plusieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la saignée de la *salvatelle*, comme très-propre dans les fievres tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géogr. mod.*) il y a deux à trois villes ou bourgs de ce nom en Espagne, & une en Portugal.

1^o. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne en Gallice, sur le Minho, dont l'évêque est au nord-est de Tuy. *Long. 10, 55. latit. 39. 45.*

2^o. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne dans la Biscaye, province d'Alava, au pied d'une montagne. *Long. 15. 30. latit. 42. 48.*

3^o. *Salvatierra*, bourg d'Espagne, dans le comté d'Arragon, au confluent des petites rivieres d'Arragon & de Veral, & à quatre lieues de Java.

4^o. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, est une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, sur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long. 9, 5; latit. 39, 34. (D. J.)*

SALVATIONS, s. f. (*Gramm. & Ju-*
R r r r r

risprud.) est un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui sont faites en répliques à des réponses à griefs, à des réponses à causes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *salvations*, parce que l'objet de ces écritures est de sauver les premières écritures, c'est-à-dire, de soutenir les moyens qu'elles renferment. (*A.*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la santé, soit en guérissant la maladie, soit en la prévenant; on dit la faculté *salubre*, les eaux *salubres*, des substances *salubres*.

SALUBRITÉ, f. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une chose saine & salubre: on dit la *salubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salutia*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquisat de même nom, au pied des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Fossano au couchant, à pareille distance du Mont-Viso, à 18 milles au sud-est de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi; son évêché est suffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Augusta Vagiennorum*. C'est une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 20. *latit.* 44. 27.

Blandrata (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. siècle; il vint à Geneve, & embrassa le Calvinisme. De Geneve il se rendit en Pologne, où il combattit le mystère de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs, il fut d'abord arien, & ensuite embrassa les opinions de Paul de Samosate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigismond, d'Etienne, & de Christophe Battori, princes de Transylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'avisa sur la fin de ses jours de thésauriser, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriser les Jésuites. (*D. J.*)

SALUCES, le marquisat de, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il est borné au nord par le Dauphiné & le Piémont;

au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Fossano; au couchant par la vallée de Barcelonnette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui; il avoit ses marquis qui le tenoient en fief des dauphins, de sorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquisat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Bresse, le Bugey, les pays de Val-Romney & de Gex qui sont en deça du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, sont les deux seules places importantes du marquisat de *Saluces*. (*D. J.*)

SALVE, f. f. (*Fortification.*) salut militaire, qui se fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même temps. Voyez SALUT.

Dans les transaction philosophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet surprenant que produisit une *salve* ou quelques décharges de mousquetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de manière que le centre se trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la première décharge le chien qui dormoit dans la maison couché auprès du feu, courut en haut, & se cacha sous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la servante le battoit pour le faire descendre, lui qui n'avoit jamais monté l'escalier, on fit une seconde décharge, à laquelle le chien se leva, sortit de dessous le lit, & fit plusieurs tours de la chambre, tremblant & frissonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troisième décharge le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut sur le champ, en jetant du sang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *salves*, il est descendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, de charger les pièces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q.*)

SALVE, terme d'église; c'est le premier

mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'Eglise catholique , & qu'on chante sur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été composée par Pierre , évêque de Compostelle; que les Dominiquains l'adoptèrent vers l'an 1237 , & que saint Bernard en a fait la fin. Il est fort vraisemblable que cette antienne doit son origine aux siècles d'ignorance ; l'occasion dans laquelle on la chante , & le salut à la Vierge dans cette occasion , n'indiquent pas des siècles éclairés. (*D. J.*)

SALVETAT LA , ou SAUVETAT , (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France ; l'une est dans le haut Languedoc , au diocèse de Castres , sur l'Agoust , ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* est dans l'Agénois , sur la Seine , à cinq lieues à l'orient septentrional de la ville d'Agen ; ce n'est qu'un bourg , mais bien illustré pour avoir été la patrie du ministre Claude , & du philosophe Régis.

Claude (Jean) l'un des plus habiles théologiens François du dernier siècle , y naquit en 1619. Il fut ministre à Charenton depuis 1666 jusques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685 , qu'il se réfugia en Hollande , où le prince d'Orange l'accueillit avec empressement , & commença par lui donner une pension. Il mourut à la Haie en 1687 , à 68 ans.

Il fut pendant sa vie l'oracle de son parti , rival digne des Bossuet , des Arnaud , & des Nicole. Il l'a prouvé par sa réponse à la conférence de M. Bossuet ; par sa défense de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole ; par ses réponses au traité de la *perpétuité* ; enfin , par ses divers livres de théologie & de controverse. Il joignoit à beaucoup d'esprit & d'érudition , un style mâle , exact , éloquent & ferré : M. de la Deuze a écrit sa vie. Voyez SAUVETAT.

Régis (Pierre-Silvain) , fut un des grands défenseurs du Cartésianisme ; c'étoit beaucoup dans un temps où la physique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis , qu'on ne lit plus aujourd'hui ,

lui valurent une place à l'académie des sciences en 1699 ; il mourut en 1707 , âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALUER , v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonstrations extérieures convenues entre les peuples ; chaque peuple à son salut : d'un magistrat ignorant , c'est la robe qu'on *salue* : on *salue* Dieu , la Vierge , les saints par des prieres & des genuflexions ; les François se *saluent* en se découvrant la tête , & en s'inclinant ; ou quand ils ont la tête découverte , en s'inclinant seulement ; les Orientaux en posant la main sur la poitrine & s'inclinant aussi : on va *saluer* un gouverneur , un seigneur ; on a *salué* le roi , les enfans de France , les ministres ; nous nous *saluons* , mais nous ne nous parlons pas.

SALUER , (*Critique sacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Testament ἀσπασεῖν , par *saluer* ; c'est employer un terme trop foible ; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau ; au lieu que l'expression grecque signifie *aimer , estimer , honorer*. Ainsi *saluer extérieurement* , c'est marquer de l'estime , de la considération , du respect ; *intérieurement* , c'est en avoir. *Grotius. Beaufobre.* (*D. J.*)

SALUER , (*Art milit.*) voyez SALUT & SALVE.

SALUER , (*Marine.*) c'est faire hommage , ou rendre honneur à un vaisseau. Voyez SALUT.

Saluer à boulet , c'est tirer le canon avec un boulet ; cela ne se pratique que pour les rois. Voyez SALUT , article 11.

Saluer de la mousqueterie ; c'est tirer une ou trois salves de mousqueterie : ces salves n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques fêtes , & elles précèdent le *salut* du canon.

Saluer de la voix. C'est crier une ou trois fois : *Vive le roi* ; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *salue* ainsi , après avoir *salué* du canon , ou lorsqu'on ne peut , ou qu'on ne veut pas tirer du canon. Voyez SALUT , article 7.

Saluer des voiles. C'est amener les huniers à un mât ou sur le ton. Voyez SALUT , article 7.

Saluer du canon. C'est tirer un nombre

de coups de canon : cinq , sept , neuf , &c. à boulet ou sans boulet , selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue*. Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair , & les galeres par nombre pair. C'est ici le *salut* ordinaire ; & j'ajoute , à cause de cela , que le vaisseau qui est sous le vent d'un autre , doit *saluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'est embrasser le pavillon , & le tenir contre son bâton , en forte qu'il ne puisse voltiger ; ou l'amener & le cacher : cette maniere de *saluer* est la plus humble de toutes.

SALVETE (*Littérat.*) Ce mot signifie *impertimini salutem*, quand on parle aux dieux. On disoit : *estote salvi*, lorsqu'on saluoit les hommes ; & quelquefois on disoit : *accipite salutem quam quis imperitur*, en saluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) *Σαλούια*, ville de la Liburnie, dans les terres, selon Ptolémée. Ortelius soupçonne que c'est la *Salvia* d'Antonin, sur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la première, & à dix-huit mille pas de la seconde (*D. J.*)

SALVINGTON, (*Géogr. Hist. Litt.*) ville de la province de Suffex, en Angleterre, où naquit, en 1584, Jean Selden, qui se consacra à l'étude du droit & de l'antiquité sacrée & profane. Ce savant auroit pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût préféré son cabinet à tous les emplois. Après avoir mené une vie douce & appliquée, il mourut en 1654. La république des lettres le compte parmi ceux de ses membres qui l'ont le plus enrichie.

Tous ses ouvrages ont été imprimés à Londres en 1729, en trois vol. *in-fol.* On reproche seulement à l'auteur un style un peu obscur. (*C.*)

SALUM, (*Géogr. mod.*) nom commun à une rivière & à un royaume d'Afrique.

La rivière est dans la Nigritie; c'est un bras de la rivière de Gambie, qui elle-même est une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'est autre chose que le pays situé sur la rivière de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, f. f. (*Gramm.*) qualité d'une chose salée.

SALURE de la mer, (*Physiq.*) Cette *salure* amère & singulière a donné lieu depuis long-temps à quelques questions curieuses, qui méritent d'être résolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *salure* de la mer. La cause la plus probable de la *salure* de l'Océan se trouve ainsi expliquée par le docteur Halley, dans les *Transact. philos.*, n°. 334. J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appelés proprement tels, se trouvent salés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas présent peu aussi être regardé comme un lac; puisque j'entends par le mot *lac*, des eaux dormantes, dans lesquelles se jettent perpétuellement des rivières, & qui n'ont point d'issue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continué-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq: savoir, 1°. la mer Caspienne: 2°. la mer Morte, ou le lac Asphaltide: 3°. le lac sur lequel est située la ville de Mexique: 4°. un lac du Pérou appelé *Titicaca*, qui, par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquième plus petit appelé le *lac de Paria*; aucun de ces lacs n'a d'issue. La mer Caspienne, qui est le plus grand de tous, est, à ce qu'on prétend, un peu moins salée que la mer Océane. Le lac Asphaltide l'est si prodigieusement, que ses eaux en sont entièrement rassasiées, & ne peuvent dissoudre presque rien autre chose; aussi ses bords sont incrustés, pendant l'été, d'une grande abondance de sel desséché, d'une nature un peu plus piquante que le sel marin, & qui tient un peu du sel armoniac.

Le lac du Mexique est, à proprement parler, un double lac divisé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle est construite sur des îles au milieu du lac, sans doute pour sa sûreté. Les premiers fondateurs ont vraisemblablement tiré cette idée des castors qui construisent leurs cabanes sur des écluses qu'ils bâtissent dans les rivières. La partie de ce lac, qui est au nord de la ville & des grands chemins,

reçoit une rivière considérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit saut ou cascade à son embouchure dans la partie méridionale du lac qui est plus bas. La partie la plus basse se trouve être salée; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré; cependant la partie plus élevée a ses eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingt lieues de circonférence, & reçoit plusieurs rivières fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acosta, les eaux sont si saumaches, qu'on ne sauroit en boire, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait si salées que celles de l'Océan. On assure la même chose du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même se décharge en partie.

Or, je conçois que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivières, & n'ont aucune issue, il faut que leurs eaux s'élevent jusqu'à ce que leurs surfaces soient assez étendues pour perdre en vapeurs autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivières; & par conséquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, selon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainsi exhalées sont parfaitement douces; de sorte que les particules salines apportées par les rivières restent, tandis que les douces s'évaporent; d'où il est évident que le sel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus salées. Mais dans les lacs qui ont une issue, comme celui de Génésareth, autrement appelé le *lac de Tibériade*, dans le lac supérieur de Mexique & dans la plupart des autres, l'eau étant perpétuellement courante, est remplacée par de nouvelle eau douce de rivière, dans laquelle il y a si peu de particules salines, qu'on ne s'en aperçoit point.

Or, si c'est là la véritable raison de la *salure* de ces lacs, il est assez probable que l'Océan n'est devenu salé lui-même que par la même cause.

2° On demande d'où procède la différence de *salure de la mer*, qui est d'autant moins salée qu'on approche des pôles, & qui l'est le plus sous l'équateur ou dans la zone torride. Plusieurs raisons concourent à cette différence de *salure*.

1° Le soleil étant plus chaud sous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats septentrionaux, & ces vapeurs sont toutes d'eaux douces; car les particules de sel ne s'évaporent pas si facilement à cause de leur pesanteur; par conséquent l'eau qui reste dans l'Océan doit être plus salée sous l'équateur que vers les pôles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du soleil y est plus foible.

2° La seconde cause est la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets salés, le sont plus quand ils sont chauds que quand ils sont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguissent les particules de sel contenues dans ces viandes, & les séparent les unes des autres, de manière qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer est plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les pôles, il s'ensuit que quand on supposeroit toutes les parties de l'Océan également salées, elle doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les pôles.

3° La troisième cause est la qualité plus ou moins grande de sel qui se trouve dans le bassin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de sel dans la terre, ni même une égale quantité de sel dans les endroits où on en rencontre, on doit supposer la même chose dans l'Océan où il y a des côtes dont le lit n'est pas si plein de sel que d'autres. C'est pourquoi où il se rencontre une plus grande quantité de sel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus salée, parce qu'elle est plus imprégnée de ce minéral, comme il est aisé de le concevoir. Par cette raison l'eau de mer est extrêmement salée auprès de l'isle d'Ormus, parce que cette île est toute de sel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de sel sous l'eau, sous la zone torride, que sous les pôles? C'est ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'observations. Bien des gens pensent que cela est probable, à cause de la plus grande chaleur du soleil qui attire les particules

douces : quoi qu'il en soit , cette raison me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cause est la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige : l'une & l'autre tombent fort souvent dans les pays septentrionaux ; mais sous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines saisons de l'année , & elles sont continuelles dans les autres temps. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'est pas si salé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les saisons seches. Il y a même différens endroits aux Indes sur la côte de Malabar , où l'eau de la mer est assez douce dans la saison pluvieuse , à cause de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate , & qui se jette dans la mer. C'est la raison qui fait qu'en différens temps de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *salure* ; mais comme il y a presque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays septentrionaux , la mer y est moins salée que sous la zone torride.

5°. La cinquieme cause est la différence de qualité que l'eau a de dissoudre le sel & l'incorporer avec elle , car l'eau chaude dissout le sel bien plus vite que la froide ; & conséquemment quand il y auroit la même quantité de sel sous l'eau dans le bassin de la mer auprès des poles que vers l'équateur , l'eau qui y est plus froide ne peut pas sitôt le dissoudre en particules très - menues , & l'incorporer avec elles , que sous la zone torride , où l'eau est plus chaude.

6°. La sixieme cause est la quantité de rivières considérables qui se déchargent dans la mer ; mais elles ne font de changement que sur les côtes , car le milieu de l'Océan n'en est que médiocrement affecté. Les marins rapportent que sur la côte du Brésil , où Rio de la Plata se jette dans la mer , l'Océan perd son goût salé jusqu'à près de quinze lieues de distance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan Africain sur la côte de Congo , & dans plusieurs autres lieux , comme vers Malabar dans l'Inde , ainsi qu'on l'a observé ci-devant , &c. On peut ajouter à toutes ces causes les sources d'eau douce qui sortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces causes prises séparément ou toutes ensemble , mettent une grande différence de *salure* dans les différentes parties de l'Océan , & c'est par elles qu'on est en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raison , pourquoi l'eau de l'Océan Germanique & de celui du nord ne donne pas tant de sel quand on la fait bouillir , que celle de l'Océan occidental vers l'Espagne , les îles Canaries , & le cap Verd en Afrique , d'où les Hollandois tirent une grande quantité de sel , qu'ils transportent dans plusieurs pays septentrionaux ? Parce que ces côtes sont plus voisines de la zone torride que les autres , quoique peut-être le bassin de la mer y contienne une égale quantité de sel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique , vis-à-vis la Guinée , donne , en la faisant bouillir une seule fois , un sel blanc aussi fin que le sucre , & tel que ni l'Océan Espagnols , ni aucun autre en Europe , n'en peut produire d'une seule opération.

On demande si l'eau de la mer est plus douce au fond , & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer ?

On répond à ces questions que l'eau de la mer n'est pas plus douce au fond qu'à la surface , si ce n'est en quelques endroits particuliers où il se trouve apparemment des sources d'eau douce ; car il est contre la nature que l'eau salée flotte au dessus de l'eau douce , qui est moins pesante.

M. Hook a inventé un instrument pour découvrir quelle est la *salure* de la mer à quelque profondeur que ce soit. On le trouve décrit dans les *Transf. phil.* n°. 9 , & n°. 24 , ou dans l'abrégé de Lowthorp , vol. 2 , p. 260.

On demande si l'on peut désaler l'eau de la mer ; je réponds que la chose est possible.

M. Hanton a trouvé le premier le secret de rendre douce l'eau de la mer. Ce secret consiste d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais ; ensuite il distille l'eau de mer : son fourneau tient fort peu de place , & est construit de manière qu'avec un peu de bois ou de charbon , il peut distiller vingt-quatre pots d'eau , mesure de France , en un

jour ; & pour la rafraîchir , il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire passer le tuyau par un vase plein d'eau , suivant la coutume , il le fait passer par un trou pratiqué exprès hors du vaisseau , & rentrer par un autre , de sorte que c'est l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant , ainsi que l'embaras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troisième lieu , il joint aux deux opérations précédentes la filtration , pour corriger la malignité de l'eau : cette filtration se fait au moyen d'une terre particulière qu'il mêle & détrempe avec l'eau distillée , & enfin qu'il laisse se précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer distillée est assez salubre , & il le prouve , 1^o par l'expérience , en ayant fait boire à des hommes & à des animaux , sans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2^o Par la raison fondée sur ce que cette terre particulière , mêlée avec l'eau distillée , émousse les pointes des esprits volatils du sel ; & leur servant pour ainsi dire d'étui , emporte leur force & leur âpreté malfaisante en se précipitant. *Transact. philos.* par Lowthorp , vol. II, p. 297.

Cependant des marins expérimentés , & sur-tout ceux qui avoient cette machine à bord , ont assuré le public que l'eau de la mer, rendue douce par la distillation, n'éteint point la soif ; mais qu'après en avoir bu autant qu'ils pouvoient , ils étoient aussi altérés qu'auparavant , tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre , sont nécessaires pour la rendre nourrissante.

Plus ces imprégnations sont riches & sulphureuses , plus les eaux deviennent douces & bonnes : nous en avons un exemple dans la bonté & la salubrité de l'eau de la tamise , au dessous de Londres ; sans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du sol & des boues des ruisseaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramassée au milieu de l'Océan , venant des vapeurs que la mer exhale , est douce , au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer , soit en la

faisant bouillir ou en la distillant , se trouve toujours salée ?

Ceux qui ont étudié avec soin les secrets de la nature , je veux dire les habiles chymistes , & non ces ignorans qui affectent de l'être , ont jusqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de distiller l'eau de mer , ou en extraire l'eau douce ; ce secret seroit pourtant fort beau & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la distillation , qui reviennent en effet à la même opération , il reste du sel au fond du vase , l'eau ainsi séparée ne laisse pas que d'être salée , & n'est point potable , ce qui surprend ceux qui en ignorent la cause : on l'enseigne en chymie , qui est la véritable philosophie ; on trouve que dans tous les corps deux sortes de sels , quoique parfaitement semblables pour le goût , différent beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artistes appellent l'un *sel fixe* , & l'autre *sel volatil*. Le sel fixe , à cause de sa pesanteur , ne s'évapore point dans la distillation , mais demeure au fond du vaisseau , au lieu que le sel volatil est spiritueux. En effet ce n'est rien qu'un esprit très-subtil qui s'exhale aisément sur un feu doux , & qui par conséquent , montant dans la distillation avec l'eau douce , se mêle avec elle à cause de la subtilité de ses particules. Les chymistes trouvent ce sel fixe & ce sel volatil , non-seulement dans l'eau de mer , mais encore dans presque tous les corps , en plus ou moins grande quantité : les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage ; les matières huileuses & insipides en ont moins. Ainsi la difficulté est de séparer ce sel volatil , ou l'esprit de sel d'avec l'eau ; c'est ce qui a résisté jusqu'à présent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie est-elle aussi douce sur l'Océan que sur terre , puisqu'elle est produite des exhalaisons attirées de la mer par la chaleur du soleil , ou exhalées par la force d'un feu souterrain ; évaporations qui ne diffèrent en rien de la distillation ? Il y en a , ce me semble , trois ou quatre raisons.

1^o Une évaporation lente & douce , par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus subtile , qui à la vérité con-

tient aussi l'esprit du sel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation se fait par une forte chaleur. 2°. Le long espace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle se condense en pluie, pendant lequel passage il est bien possible que l'esprit salin se détache petit à petit des particules aqueuses. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui se trouvent dans l'air. 4°. Le refroidissement & la coagulation ou condensation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & se mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, se condensent & se changent en nuées. Dans le temps de cette réfrigération & condensation, les esprits salins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même chose n'arrive-t-elle pas dans la distillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & se condensent? En voici la raison. 1°. Dans ce court espace l'esprit salin demeure étroitement uni avec les particules aqueuses. 2°. La vapeur est conservée dans un vaisseau qui ne laisse à l'esprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géographie physique*. (D. J.)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la séparation. Ce lieu est nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum*. (D. J.)

SALUS, déesse, (*Mythol.*) Les Romains avoient personnifié & déifié non-seulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, &c. mais aussi toutes les choses utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. *Ædes cæteris salutis, de cælo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti sur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le temps de sa dictature, l'an 451 de Rome. (D. J.)

SALUT, s. m. (*Gramm.*) est l'action ou la cérémonie de saluer, & de rendre

à quelqu'un le respect & la révérence. Voyez SALUER.

Il y a une grande variété dans les manières de saluer: on *salue* Dieu par des adorations, des prières, &c. En Angleterre on *salue* le roi par genuflexion; en Europe on se *salue* les uns les autres en se découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux saluent en découvrant leurs pieds & mettant les mains sur la poitrine.

Le pape ne *salue* personne que l'empereur, & c'est une grâce qu'il lui fait que de l'admettre à baiser sa bouche.

A l'armée, les officiers saluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'escapoton. Voyez SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la statue de Memnon, qui étoit dans un temple d'Egypte, saluoit le soleil tous les matins à son lever. Cette erreur venoit de ce que la statue étant creuse, la chaleur du soleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air sortoit par la bouche en faisant un peu de bruit, que les prêtres disoient être un salutation que la statue faisoit au soleil.

Le *salut* sur la mer est une marque de civilité, de devoir ou de soumission que les vaisseaux se rendent les uns aux autres, & aux forteresses devant lesquelles ils passent. Voyez SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critiq. sacr.*) Ce mot se prend, 1°. pour la conservation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la santé du corps; 3°. pour la prospérité, *Is. lx, 28*; 4°. pour la victoire *sagitta salutis, IV. des rois, xiiij, 17*, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo nostro, Apoc. xix, 1*: louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *salut* de civilité, d'affection & d'estime. Les juifs de ces cantons *saluent* leurs freres qui sont en Egypte, *salutem dicunt, II. Macc. j. 4*. Enfin le *salut éternel*; travaillez à votre *salut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiiij, 11*. (D. J.)

SALUT, *terme d'église*, partie de l'office divin qui se fait le soir après complies chez les catholiques romains en l'honneur de la Vierge, ou pour quelque fête solemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau *salut*: la décoration souvent profane;

phane ; les places retenues & payées ; des livres distribués comme au théâtre ; les entrevues & les rendez-vous fréquens ; le murmure & les causeries étourdissantes ; quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familièrement , séchement , & sans autre zèle que de rassembler le peuple , l'amuser jusqu'à ce qu'un orchestre & des voix qui concertent depuis long-temps se fassent entendre. Est-ce à moi , continué-t-il , à m'écrier que le zèle de la maison du Seigneur me consume , & à tirer le voile léger qui couvre les mystères , témoin d'une telle indécence ? Quoi ! parce qu'on ne danse pas encore aux TT , me forcera-t-on d'appeler tout ce spectacle office divin ? (D. J.)

SALUT, LE, à la guerre, ou parmi les troupes, est une marque de soumission & de respect, ou un honneur qu'elles rendent au souverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puységur, dans son livre de *l'art de la guerre*, ne sauroient donner une plus grande marque de leur respect & de leur obéissance au roi, & à ceux qui le représentent dans les armées, quand ils sont à la tête des troupes, qu'en baissant les armes devant eux pour les saluer. Il ajoute que le *salut* le plus simple est le plus noble pour des troupes.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à abaisser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut* beaucoup plus composé que le précédent: il doit se faire en cinq temps, soit de pied ferme, ou en marchant.

« Au premier, lorsque la personne qu'on
« doit saluer sera à cinq pas de distance, on
« tournera le tranchant du sabre à gauche,
« prenant la poignée à pleine main, &
« étendant le pouce jusqu'à la garde, &
« on élèvera le sabre tout de suite, perpen-
« diculaire, la pointe en haut, la garde
« à hauteur & à un pied de distance de
« la cravatte, le coude un demi-pied plus
« bas que le poignet.

« Au deuxième, à trois pas de distance,
« on étendra le bras pour placer la main
« au dessus du milieu de la poche de

Tome XXIX,

« l'habit étant boutonné, & l'on baissera
« la pointe du sabre à la hauteur du poignet,
« observant que la lame soit parallèle au
« corps du cheval.

« Au troisième, à un pas de distance
« élevant un peu le poignet, & le tournant
« en dehors, on baissera la pointe du sabre
« fort doucement, & autant qu'il sera
« possible, sans forcer le poignet, tenant
« toujours la lame parallèle au corps du
« cheval, & l'on restera dans la même
« position jusqu'à ce que la personne que
« l'on salue soit éloignée de deux pas.

« Au quatrième, baissant le pouce pour
« contenir la poignée, on relevera le sabre
« la pointe en haut, le tenant perpendi-
« culaire, la garde vis-à-vis & à six pouces
« de distance du teton droit, le coude à la
« hauteur du poignet.

« Au cinquième, on portera le sabre à
« l'épaule, comme il est prescrit pour les
« cavaliers. »

Quand les officiers doivent saluer de pied ferme, ils le font l'un après l'autre, en observant de garder les distances ci-dessus indiquées ; de manière que la pointe du sabre soit basse au moment du passage de la personne que l'on salue.

Le *salut* de l'étendard, dont l'ordonnance du 22 juin 1755 ne parle point, se fait en baissant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue.

Si la simplicité du *salut* en fait la noblesse, comme le prétend M. le maréchal de Puységur, & comme il est difficile de ne pas en convenir, on peut juger aisément lequel des deux *saluts* précédens, savoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *salut* n'est que de convention, & que la manière d'y procéder est assez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune observation particulière sur ce sujet ; nous passerons au *salut* de l'infanterie, ou de l'esponton, auquel il est fort difficile de donner la même noblesse qu'avoit l'ancien *salut* de la cavalerie.

Pour le *salut* de l'esponton, lorsqu'il se fait de pied ferme, l'officier étant reposé sur cette arme, à la tête de sa troupe, doit faire le *salut* en quatre temps, suivant l'ordonnance du 14 mai 1754.

« Au premier, il fera à droite, portant,

Sffff

» l'esponton de biais , le talon en avant ,
 » élevé à deux pieds de terre seulement ,
 » le bras tendu à la hauteur de l'épaule ,
 » & la main gauche empoignera l'esponton
 » environ trois pieds au dessus du talon.

» Au deuxieme , la main droite quittant
 » l'esponton , la gauche le fera tourner
 » doucement jusqu'à ce que la lame soit
 » baissée en avant près de terre , & que
 » le talon vienne joindre la main droite ,
 » qui sera toujours à la hauteur de l'é-
 » paule.

» Au troisieme , il ramenera l'esponton
 » dans la même situation où il étoit à la fin
 » du premier temps.

» Au quatrieme , il se remettra par un
 » à gauche , comme il étoit avant de saluer.

» Il ôtera ensuite son chapeau de la main
 » gauche , & ne le remettra que quand
 » celui qui reçoit le *salut* l'aura dépassé de
 » quelques pas.

» L'officier qui salue doit avoir attention
 » de commencer ses mouvemens assez à
 » temps pour que , lorsqu'il baissera la lame
 » de l'esponton , la personne à laquelle il
 » rend le *salut* soit encore éloignée de trois
 » pas , afin que quand elle sera vis-à-vis de
 » lui , il soit remis à sa place.

Pour saluer de l'esponton en marchant ,
 lorsque l'officier , portant l'esponton sur le
 bras gauche , sera environ à trente pas de
 la personne à qui le *salut* est dû , il por-
 tera l'esponton sur l'épaule droite en trois
 temps.

« Au premier , il empoignera l'esponton
 » de la main droite à la hauteur de l'œil.

« Au deuxieme , il le portera devant lui
 » sur la droite , le tenant perpendiculaire ,
 » le bras tendu en avant.

» Au troisieme , il le mettra sur l'épaule
 » droite , le tenant plat , le coude à la
 » hauteur de l'épaule.

L'officier qui fait ces mouvemens , doit
 avoir attention de s'éloigner de trois pas du
 rang , afin qu'en renversant l'esponton sur
 son épaule , la lame ne puisse pas blesser les
 soldats qui le suivent.

Il doit continuer à marcher dans cette
 position d'un pas égal , jusqu'à ce qu'il soit
 à neuf ou dix pas de la personne qui devra
 être saluée , & alors le *salut* se fera en six
 temps.

« Au premier , en avançant le pied gau-
 » che , & effaçant le corps comme si l'on
 » faisoit à droite sur le talon droit , on
 » portera l'esponton devant soi , le tenant
 » plat à la hauteur des épaules , la main
 » gauche à trois pieds du talon.

» Aux deuxieme & troisieme temps , en
 » avançant successivement le pied droit &
 » le pied gauche , on fera tourner l'esponton
 » de la main gauche , comme il a été dit
 » pour le *salut* de pied ferme , observant
 » que l'esponton se trouve droit lorsque le
 » pied droit arrivera à sa place , & que
 » la lance soit près de terre lorsque le
 » pied gauche arrivera à la sienne.

» Aux quatrieme & cinquieme temps ,
 » on fera les mouvemens contraires à ceux
 » qui auront été faits aux deuxieme &
 » troisieme , observant de même que l'es-
 » ponton se trouve droit à la fin du pas
 » qui sera fait du pied droit , & qu'il se
 » trouve plat après qu'on y aura joint
 » la main droite , le pied gauche arrivant
 » à terre.

» Au sixieme temps , en avançant le pied
 » droit , on remettra l'esponton sur l'épaule
 » droite ; ensuite avançant le pied gauche
 » on ôtera le chapeau que l'on portera à
 » la main à côté de soi , jusqu'à ce qu'on
 » ait dépassé tous ceux à qui on fait honneur ;
 » après quoi on le remettra sur la tête , &
 » à quelques pas de là on ôtera l'esponton
 » de dessus l'épaule , pour le porter sur le
 » bras gauche.

Les capitaines & lieutenans de chaque
 division ne forment qu'un rang , pour saluer
 ensemble en marchant.

Le *salut* du fusil , dont les officiers sont
 armés depuis l'ordonnance du 31 octobre
 1758 , doit se faire de la même maniere
 qu'il avoit été réglé par celle du 14 mai 1754 ,
 pour les officiers de grenadiers qui ont tou-
 jours eu des fusils.

Le *salut* du fusil de pied ferme se fait en
 quatre temps.

« Au premier , le fusil étant porté sur
 » le bras gauche à l'ordinaire , faisant à
 » droite , on observera de bien empoigner
 » le fusil de la main droite , derrière le
 » chien , tandis qu'on le quittera de la
 » main gauche , & on le portera sur la

» droite, le bras tendu à la hauteur de l'épaule.

» Au deuxieme, on baissera le bout du fusil à terre, le soutenant de la main gauche qu'on aura portée en avant, & sur laquelle on l'appuiera à deux travers de doigts de la fougarde.

» Au troisieme, on se remettra comme on étoit à la fin du premier temps.

» Au quatrieme, on se reposera par un à gauche, & on joindra la main au fusil: après quoi on ôtera le chapeau de la main droite, & on le remettra comme il a été dit au *salut* de l'esponçon.

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens assez-tôt pour que le *salut* du fusil se fasse trois pas en avant de la personne qu'on salue; & si elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *salut* du fusil se fait de la même manière en marchant.

« Le premier temps se fera en avançant le pied gauche, dix pas avant d'être vis-à-vis de la personne qu'on devra saluer.

» Le deuxieme, en faisant deux autres pas, de façon que le bout du fusil arrive près de terre, en même-temps que le pied gauche posera en avant.

» Le troisieme, en faisant le quatrieme & le cinquieme pas.

» Le quatrieme, en avançant le pied droit.»

Pour faire le *salut* du drapeau, les enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puysegur observe sur les différentes formalités prescrites pour le *salut* de l'esponçon, qui rendent ce *salut*

très-composé, que si l'on n'y cherche que de la justesse, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainsi le temps qu'on emploie à se former au *salut* de l'esponçon, est un temps perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *salut*, lui donner plus d'aisance & par conséquent plus de grace & de noblesse, cet illustre maréchal pensoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en usage de son temps.

Pour cela son sentiment étoit que lorsque le roi, les princes, ou les autres personnes que les troupes doivent saluer, passeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'esponçon à la main, devroient au premier temps, sans bouger de leur place, baisser le fer de l'esponçon de la main droite devant eux, jusqu'à ce qu'il fût à un demi-pied de terre ou environ; au second temps, remettre l'esponçon comme il étoit d'abord; & au troisieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *salut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la noblesse. (Q)

SALUT, LE, est encore, parmi les troupes, une ou plusieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui se fait lorsqu'un prince du sang, un maréchal de France, &c. passe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le salue de plusieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. Voyez MARÉCHAL DE FRANCE. (Q)

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaisseaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui sont distingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence consiste à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premières & les plus nombreuses décharges de l'artillerie pour la salve; à ferler quelques voiles, & sur-tout le grand hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus considérable vaisseau, & à venir sous son pavillon, suivant que la diversité des occasions exige quelques unes de ces cérémonies.

Voici ce qui est réglé à cet égard pour nos vaisseaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaisseaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flammes, salueront les places maritimes & principales forteresses des rois, le *salut* leur sera rendu coup pour coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, suivant la marque de commandement.

Les places & forteresses de tous autres princes & des républiques, salueront les premières l'amiral & le vice-amiral, & le *salut* leur sera rendu d'un moindre nombre de coup par l'amiral, & coup pour coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs salueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, seront saluées les premières par le vice-amiral. Au reste, nul vaisseau de guerre ne saluera une place maritime, qu'il ne soit assuré que le *salut* lui sera rendu.

2°. Les vaisseaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *salut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que se fasse la rencontre; ce qui se pratiquera aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, à quoi les étrangers seront contraints par la force, s'ils refusent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelque autre roi, ou l'étendard royal des galères d'Espagne, salueront les premiers. Le vaisseau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galères, se fera saluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les escadres des galères de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Espagne, ne seront traitées que comme galères patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & seront saluées les premières par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *salut*, & les contraindra à cette déférence, si elles refusent de la rendre; la même chose aura lieu pour les galères, portant l'étendard de Malte &

de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galère patronne de Genes, tous les vaisseaux de guerre François exigeront d'elle le *salut*.

4°. Les vaisseaux portant cornettes & flammes, salueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & se contenteront qu'on leur réponde, quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaisseaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & salueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *salut* seulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France seront salués de la même manière, par les moindres états. Leur amiral saluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera son pavillon que pour l'amiral; en sorte que cette déférence de plier le pavillon, ne sera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou supérieurs.

Les vaisseaux du roi portant cornettes, salueront l'amiral des moindres états, & se feront saluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorsqu'on arborera le pavillon amiral, soit dans les ports ou à la mer, il sera salué par l'équipage du vaisseau sur lequel il sera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaisseaux le salueront en pliant leur pavillon, sans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral sera seulement salué par trois cris de tout son équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flammes, elles ne seront pas saluées.

7°. Les vaisseaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le salueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaisseront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaisseaux de guerre, abordant le vice-amiral, le salueront seulement de la voix, en passant à l'arrière pour arriver sous le vent. Les vaisseaux de guerre qui ne porteront ni pavillons ni cornettes, se ren-

contrant à la mer, ne se demanderont aucun *salut*.

9^o Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul commandant qui saluera.

10^o. Il est défendu à tous commandans & capitaines François, de saluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme aussi de tirer du canon dans les occasions de revues & de visites particulières, qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11^o. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faisant leur première entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *salut*. Le roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur ses vaisseaux, fera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la première se fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci est tiré, un article concernant les galères.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galères, comme je l'ai déjà dit, voyez GÉNÉRAL DES GALÈRES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galères saluera le premier le pavillon, qui rendra coup pour coup; & l'étendard sera salué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral sera salué par la patrone des galères, à laquelle il répondra coup pour coup; & elle sera saluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulières sur le *salut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'est qu'une chose de bienséance ou de convention. Il est réglé qu'en général, les vaisseaux des républiques salueront les vaisseaux des têtes couronnées, s'ils sont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, suivant ce qui leur est prescrit par leur souverain. A l'égard des républiques, elles se font accordées à saluer les premières les vaisseaux de la république de

Venise, parce qu'elle est la plus ancienne, & à exiger le *salut* des souverains qui sont au dessous des rois.

SALUT, (*Escrimé.*) le *salut* d'armes est une politesse réciproque que se font deux escrimeurs avant de commencer un assaut.

Il s'exécute ainsi, 1^o. on prend son chapeau avec la main gauche; 2^o on étend le bras gauche, on met son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3^o On leve le bras droit & son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même temps on frappe du pied droit dans la même place; 4^o on recule deux pas en arrière en commençant par faire passer le pied droit derrière le gauche, & ensuite le gauche devant le droit; 5^o. on baisse la pointe de l'épée pour saluer les spectateurs qui se trouvent dans la salle, & on remet le bras droit dans sa première position; 6^o on remet son chapeau sur la tête; 7^o. on frappe encore du pied droit dans la même place, & en même temps on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8^o on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pied gauche que l'on fait passer devant le droit, & ensuite le droit derrière le gauche; 9^o on se remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens se font distinctement & sans se presser.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France; Charles VI fit faire cette monnoie l'an 1421, sur la fin de son regne, & c'est le seul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 sous, ce qui seroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette espèce fut appelée *salut*, parce que la salutation angélique y étoit représentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, fit fabriquer des *saluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est utile, qui peut sauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvénient. L'usage de la raison est toujours *salutaire*. La connoissance de la vertu est toujours *salutaire*. Une réflexion, un conseil *salutaire*.

SALUTARIS, (*Géogr. anc.*) ce nom a été donné par distinction à quelques provinces, en partie à cause des eaux saines & bienfaisantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom sont la Galatie, la Macédoine, la Palestine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ses provinces, faisoit une province particulière, que l'on distinguoit du reste par ce surnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Plin, &c., n'ont point connu ce nom distinctif: il est beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices ecclésiastiques. La notice de l'empire nomme la Palestine *salutaire*, & la Syrie *salutaire*, *sect. ij.* la Galatie *salutaire*, *sect. xvj.* la Phrygie *salutaire*, *sect. xv.* & la Macédoine *salutaire*, *sect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, f. f. (*Hist. des usages.*) signe extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de respect. Les Européens se saluent par des gestes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs se baissent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyssins ont une manière singulière de saluer; ils se prennent la main droite les uns aux autres, & se la portent mutuellement à la bouche; ils prennent aussi l'écharpe de celui qu'ils saluent, & ils se l'attachent au tour du corps, de sorte que ceux qu'on salue demeurent presque nus, car la plupart ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théolog.*) est la prière qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'église Romaine, & qui est en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de salut que l'ange lui adressa lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'incarnation. Voyez *ANNONCIATION & AVE MARIA*.

SALUTH, voyez *SILURE*.

SALYENS, (*Géogr. anc.*) en Latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi*, *Salvii* & *Salluvii*; ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de son quatrième livre, dit: la côte est occupée par les Massiliens & les *Salies* jusqu'à la

Ligurie, & aux frontières de l'Italie, & jusqu'au Var. Ils n'avoient pas seulement le rivage de la mer, car il dit ensuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & se recule de la mer insensiblement.

Tite-Live, *liv. XXI*, *ch. xxvj*, parlant de P. Cornélius, dit qu'étant parti de la ville avec soixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & ensuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marseille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appelés *Gallo-Liguri*, mot qui semble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marseillois qu'il incommodoit, selon Florus, *liv. II*, *c. ij.* *Prima trans Alpes arma nostra sensere Salyii, cum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur.*

Ce fut la première guerre que les Romains firent au delà des Alpes, en prenant ce mot au delà par rapport à Rome. Plin, *liv. III*, *ch. xvij*, les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil possédée par les Libici, & fondée par les Sallyes: *Vercellæ Libicorum ex Sallyis ortæ.* Mais le même auteur, *liv. III*, *ch. iv*, les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ sextiæ Salluviorum.* Il les nomme, *ch. v*, les plus célèbres des Liguriens au delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Salluvii.*

L'abbé de Longuerue, *descrip. de la France*, *part. I.* p. 336, croit que les *Salyes* étoient subdivisés en plusieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voisins les Védiantiens, les Nérusiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il est impossible à présent de donner les limites. Les Décéates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, selon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Nérusiens étoient au tour de Vence; les Sueltériens au tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Ayatici* & les *Anatili*. Les derniers étoient dans le

territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (D. J.)

SALZTHAL, **PIRRE DE**, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une espèce de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur est souvent rempli par un spath blanc ou jaunâtre transparent. Cette pierre se trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunswick. Elle est très-dure au commencement; mais lorsqu'elle a été quelque temps exposée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle est parsemée de petits grains de pyrites qui se décomposent. Cette pierre ne se trouve qu'en fragmens; souvent on y découvre des dendrites, ou des herborisations singulieres.

SALZTHAL ou **SALZDALUM**, (*Géogr.*) bailliage & château d'Allemagne, dans le cercle de basse Saxe, & dans le duché de Brunswick, principauté de Wolffenbutel. Le bailliage comprend quelques villages avec des salines considérables, déjà connues dans le XIII^e siècle: & le château bâti à la moderne par le duc Antoine Ulric; est une des plus belles maisons de plaisance qui soient dans l'Empire: ses galeries, entr'autres, sont admirables, tant par leur construction que par leurs ornemens: aucunes proportions dans l'étendue, ni aucune commodités dans l'usage, n'y sont à désirer; & les tableaux des plus grands maîtres les remplissent. L'on compte d'ailleurs par multitude, dans les divers cabinets de ce château, les pièces de porcelaine & les vases émaillés: il y en a plus de mille de ceux-ci, & plus de huit mille de celles-là; & le tout est dans l'ordre le mieux entendu pour l'agrément du coup d'œil. Aux portes de ce château, & par les soins pieux de la princesse Elisabeth-Julie, épouse du duc Antoine Ulric, est une fondation religieuse de quinze filles sous la direction d'une dame de qualité, sous l'inspection d'un prévôt ou prieur, membre des états du pays; ces filles appellées, sans vœux, à faire la priere deux fois par jour dans la chapelle du château, trouvent dans les avantages de cette

fondation, ceux du logement, de l'habillement & de la nourriture. (D. G.)

SALZUNGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, & dans la portion du comté de Henneberg, assignée aux ducs de Saxe Meinungen. La Werra baigne les murs de cette ville; de bonnes eaux salées y sont mises à profit; & un baillage, que les évêques de Fulde réclament, en dépend. (D. G.)

SALZWEDEL, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, & dans la vieille Marche de Brandebourg, au bord de la riviere de Jeeze. C'est la seconde des villes du pays, qui ne ressortissant d'aucun baillage, mais relevant directement du prince, sont par cette raison appellées *immédiates*. Elle donne son nom à un cercle particulier, & elle partage, dans l'opinion des savans, avec un village qui n'en est pas éloigné, l'honneur d'avoir jadis servi à la résidence de quelques margraves de Brandebourg. Elle est composée de deux parties, dont l'une est dite la *vieille ville*, & l'autre la *nouvelle*: chacune a son enceinte, ses portes, ses rues, & ses temples à part; mais toutes deux sont gouvernées par une seule & même magistrature. Il y a de même une grande école commune aux deux villes: mais il y en a deux autres qui sont particulieres à la vieille, à raison de deux couvens qu'elle renfermoit autrefois, & qui avoient fondés ces écoles, les réformateurs de la contrée: ayant eu le bon sens de pourvoir à la conservation des établissemens utiles. Dans le XIII^e siècle cette ville entra dans la hanse sous le nom de *SalzWedel*: dans les XVI^e, XVII^e & XVIII^e, elle a essuyé de cruels incendies. De nos jours, elle fleurit par ses fabriques & manufactures de draps, de bas, de toiles, de serges & de frise. (D. G.)

SAMA ou **AMAN**, (*Géogr.*) ville de la Judée à l'ouest de la tribu de Juda & au sud est de celle de Simeon. Elle étoit près des montagnes qui séparoient la Palestine de l'Idumée & du pays d'Edam. *Long. 67; latit. 30, 30.*

SAMACA, (*Hist. nat. Botan.*) arbruste des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'isle de Java & qui ressemble au citronnier. Son fruit est aqueux & aigrelet; mais l'on estime sur-tout ses feuilles.

que l'on confit dans le sucre ; & qui passent pour un grand remède dans les fièvres chaudes , dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI , (*Géog. mod.*) les Persans & les Arméniens écrivent *Schamakhi* ; ville de Perse , capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point sur l'orthographe de ce mot ; car les uns écrivent *Samachi* , les autres , en plus grand nombre , *Schamachie* ; d'autres , *Schumacki* , d'Herbelot *Schoumacki* ; cette différente orthographe , fort commune en géographie , a trompé la mémoire de la Martinière , qui conséquemment sans en avertir , a fait trois articles différens de cette ville , dont nous parlerons sous le seul mot de SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH , (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique , dans la Nigritie , à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA , (*Géog. mod.*) petite isle de l'Amérique , entre les Lucayes , dans la mer du Nord. Elle est possédée par les habitans naturels , & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long sur une de large. Elle est située par les 23 , 20 , de latitude.

SAMANDRACHI , (*Géog. mod.*) isle de l'Archipel , vers les côtes de la Romanie ; elle a environ 10 lieues de tour ; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace* , pour la distinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40 , 30. (*D. J.*)

SAMANEEN , *s. m.* (*Hist. des relig. orient.*) les *Samanéens* étoient des philosophes indiens , qui formoient une classe différente de celle des brachmanes , autre secte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megasthene , qui avoit composé des mémoires sur les Indiens , appelle les philosophes dont il s'agit , *Germanés* ; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni* , & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec *σεμνός* , *vénérable*. Porphyre les nomme *Samanéens* , nom qui approche davantage de celui de *Schamman* , encore usité dans les Indes pour désigner ces philosophes.

Les *Samanéens* , au rapport de S. Clé-

ment d'Alexandrie & de S. Jérôme , embrassèrent la doctrine d'un certain Butta , que les Indiens ont placé au rang des dieux , & qu'ils croyent être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu ; tout Indien au contraire pouvoit être *Samanéen*. Mais quiconque desiroit entrer dans cette classe de philosophes , étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien , même de sa femme & de ses enfans. Ces philosophes faisoient vœu de chasteté , comme les brachmanes ou gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes , & logeoient dans des maisons que le roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là uniquement occupés des choses célestes , ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes , & mangeoient séparément sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir.

Ces *Samnéens* & les brachmanes étoient en si grande vénération chez les Indiens , que les rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'état , & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la destruction du corps , & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes , afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée , pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir , & S. Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un dieu.

Il y avoit plusieurs branches de ces philosophes , entre autres celle des *hylobii* , ainsi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux déserts , où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages , n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres , ne faisoient jamais usage du vin , & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection , & pouvoient aussi embrasser un genre de vie austère.

Ce

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains Grecs & Latins, est ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les Brachmanes, ou plutôt qu'ils sont deux sectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite ressemblance avec ces anciens *Samanéens*, sont les talapoins de Siam: comme eux, retirés dans de riches cloîtres, ils ne possèdent rien en propre, & jouissent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus austères, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a aussi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* se trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pégu, & dans les autres lieux voisins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui sous lequel ils sont connus à la Chine & au Japon, est celui des *bonzes*; dans le Tibet ils sont appelés *lamas*.

L'Inde est le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'est établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré jusque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *schammans*, qui sont les prêtres des *Tungoufes*; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* se sont éloignés du lieu de leur origine, plus ils semblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enseigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* se sont attachés plus particulièrement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuses qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractère de ceux chez lesquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion Indienne.

M. de la Croze, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reste plus de traces sur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a succédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, selon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Vischnou*, qui, dans sa

Tome XXIX.

fixième manifestation, prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainsi, parce qu'ils blasphémoient ouvertement contre sa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverses tribus ou castes, détestoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût soumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement est arrivé il y a plus de six cents ans. Mais toutes ces traditions des Malabares sont détruites par le témoignage des écrivains Grecs, qui font mention des brachmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à peu-près semblable à celle des *Samanéens*: c'est une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *Samanéen* ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les *joghis*; les *vanaprastras*, les *sanjassis* & les *avadoutas*, connus sous le nom général de *brachmes*, & qui, comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Plusieurs historiens Arabes qui ont eut connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Bondasf*. Beidawi, célèbre historien Persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni*; les Chinois *Tche-kia* ou *Chekiameouni*, qui est le même nom que *Schekmouni* de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui est une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom sous lequel il est plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prachpoudi-tchaou*, c'est-à-dire, le saint d'une haute origine, *sammana-khutama*, l'homme sans passion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot Persan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie *Mercur*.

Il n'est pas aisé de dissiper les ténèbres qui obscurcissent l'histoire de ce fondateur de la religion Indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent

T t t t t

d'avoir recours à des historiens étrangers ; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du temps & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo* ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les déserts, sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la transmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'est-à-dire, qu'il est anéanti, & devenu comme un dieu. En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusques-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques ; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernières paroles de *Fo* produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la doctrine extérieure, qui consiste dans le culte des idoles ; les autres choisirent la doctrine intérieure, c'est-à-dire, qu'ils s'attachèrent à ce vuide & à ce néant, dont *Fo* les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours prosternés aux pieds de leurs dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent *Brahma*, *Vischnou*, *Esvara* & trois cens trente millions de divinités inférieures ; font construire des temples en leur honneur, ont une singulière vénération pour l'eau du *Gange*, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes, ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection,

auquel toutes ces différentes transmutations la conduisent insensiblement ; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *Samanéen*. Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *Samanéen* qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsychose.

Ainsi le vrai *Samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expiation des fautes qui ont été lavées par les transmutations antérieures ; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple ni d'adresser ses prières aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand dieu de l'univers. Dégage de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *Samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son ame étoit une partie détachée ; car ils pensent que toutes les ames forment ensemble l'Être suprême, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui ; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprême est de toute éternité ; il n'a aucune forme ; il est invisible, incompréhensible ; tout tire son origine de lui ; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même ; il est infiniment bon, juste & miséricordieux, il a créé tous les êtres, & il les conserve tous : il ne peut être représenté par des idoles ; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne désapprouve point que l'on rende un culte ; car pour lui il est au-dessus de toute adoration : c'est pour cela que le *Samanéen*, toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte ; mais il n'est pas en même temps athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'ame, mais ils désignent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes, pour aller nous perdre

en quelque façon dans le sein de la divinité , qui a tiré toutes choses du néant , & qui elle-même n'est point matière.

Cet être suprême des philosophes de l'Inde est l'origine de tous les êtres , & il renferme en lui les principes de toutes choses : ainsi lorsqu'il a voulu créer la matière , comme il est un pur esprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel , par un effet de sa toute-puissance , il s'est donné à lui-même une forme matérielle , & a fait une séparation des vertus masculines & féminines , qui , jusqu'alors , avoient été concentrées en lui ; par la réunion de ces deux principes , la création de l'univers devient possible. Le *linguam* si respecté dans l'Inde , est le symbole de ce premier acte de la divinité ; & tous ensemble , c'est-à-dire , ces cinq principes , composent l'Être suprême , qui se sert de leur ministère pour gouverner le monde ; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans son sein.

Tels sont les principes des *Samanéens* sur la Divinité. On passera sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premières émanations de l'être suprême , & le reste de la religion Indienne , qui n'est plus celle des *Samanéens* , mais celle du peuple , moins susceptible de ces grandes idées , & de méditations profondes qui font tout le culte des disciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera seulement remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des *Samanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES , (*Histoire orientale.*) on appelle *Samanides* , la dynastie des califes , fondée par Saman , qui , de conducteur de chameaux , devint chef d'Arabes ; son fils rendit ses enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamom les avança , & Motamed donna à Nasser , petit-fils d'Assad Ben - Saman , l'an 261 de l'hégire , le gouvernement de la province de Mawaralnahar , ou Transoxane. Enfin , l'an 279 , Ismaël , frere de Nasser , se rendit le maître absolu de cette province , en conquit d'autres , & fonda un puissant empire , qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR , (*Géogr. mod.*) & *Samal* dans

les lettres édifiantes ; île de l'Océan oriental , entre les Philippines , au sud-est de celle de Luçon , dont elle est séparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit est d'environ 130 lieues ; elle a dans cette enceinte plusieurs montagnes escarpées , & des plaines assez fertiles. *Latitude* septentrionale , 22 degrés , jusqu'au 23 , 30. (*D. J.*)

SAMARA , (*Géogr. mod.*) ville d'Asie , dans la Tartarie , au royaume de Cassan , & dans le duché de Bulgar , à la gauche , c'est-à-dire , à l'orient du Wolga , sur le penchant & sur le haut d'un monticule , à 350 werstes de Casan. Ses maisons sont toutes de bois , & fort chétives.

SAMARA , la (*Géogr. mod.*) rivière d'Asie , en Tartarie , au duché de Bulgar , dans l'empire Russe. Elle a son cours d'orient en occident , passe au midi de la ville Samara , & tombe dans le Wolga.

SAMARA , s. m. (*Hist. de l'inquisition.*) autrement dit , *sambenito* & *samireux* , noms dignes de leur origine. Espèce de scapulaire ou dalmatique que les inquisiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *samara* est gris , avec la représentation d'une figure d'homme , posé sur des tisons allumés , avec des flammes qui s'élevent , & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce raffinement de barbarie , imaginé pour accoutumer le peuple à voir sans peine brûler des malheureux , est peut-être encore plus exécrationnable que le tribunal même de l'inquisition , tout odieux , tout horrible qu'il est dans son principe. (*D. J.*)

SAMARACAN , (*Géogr. mod.*) ville d'Asie , dans la partie orientale de l'île de Java , à 7 lieues au sud-ouest de Japara , avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran* , grande ville ruinée , en Asie , assez près des frontières de la Turquie & de la Perse , en allant d'Ispahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville , ne doit passer que pour un roman de son invention. (*D. J.*)

SAMARATH , s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de Benjans dans les Indes , qui croient que leur dieu qu'ils nomment *Per-*

miséer, gouverne le monde par trois lieux tenans. *Brama*, c'est le premier, a le soin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiséer* lui désigne. Le second, nommé *Buffina*, enseigne aux hommes à vivre selon les commandemens de Dieu, que ces benjamins conservent écrits en quatre livres. Il a aussi le soin des vivres & de faire croître le bled, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troisieme s'appelle *Mais*, son pouvoir s'étend sur les morts, dont il examine les actions passées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuse, suivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorsque leur expiation est achevée, *Mais* renvoie ces ames ainsi purifiées à *Permiséer*, qui les reçoit au nombre de ses serviteurs. Les femmes de cette secte, persuadées que dans l'autre monde elles vivent sept fois autant, & ont sept fois plus de plaisir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de se jeter gaiement dans le bûcher. Dès que les femmes sont accouchées, on met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que *Buffina* veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiséer*. Si c'est un garçon, on y ajoute un arc & des fleches, comme un présage de sa valeur future, & de son bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Asie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, sur la riviere de Sogde, à sept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* suivant Ptolomée, 89, 30; *lat.* 47, 30. *Long.* selon Nassir-Eddein, 98, 20; *latit.* 40. Cette prodigieuse différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chiffre. Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, 39, 37, 22.

L'auteur de *l'histoire des Tartares*, met la *longitude* à 95, & la *latit.* à 41, 20. M. de Lisle ne met la *latitude* qu'à 39, 30. Ulug-Beg, qui est exact, à 39, 37.

Samarcande est la Maraganda de Pline, de Strabon & des autres anciens. Elle

avoit du temps d'Alexandre, 70 stades de circuit, c'est-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorsque les Mogols l'assiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans son enceinte, non-seulement des champs labourables, des prés & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un fossé profond, sur lequel passoit un aqueduc qui conduisoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le siege de cette ville en 1220, & la prit par la méfintelligence qui régnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le sultan Méhemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

» Tamerlan descendant de Ginzis-Kan
 » par les femmes, & qui subjuga autant
 » de pays que ce prince, établit *Samar-*
 » *cande* pour la capitale de ses vastes états.
 » C'est là qu'il reçut, à l'exemple de Ginzis,
 » l'hommage de plusieurs princes de l'Asie,
 » & la députation de plusieurs souverains.
 » Non-seulement l'empereur grec Manuel
 » y envoya des ambassadeurs, mais il en
 » vint de la part de Henri III. roi de Cas-
 » tille. Il y donna une de ces fêtes qui res-
 » semblent à celles des premiers rois de
 » Perse. Tous les ordres de l'état, tous
 » les artisans passerent en revue, chacun
 » avec les marques de sa profession. Il ma-
 » ria tous ses petits-fils, & toutes ses peti-
 » tes-filles le même jour. Enfin il mourut
 » en 1406, dans une extrême vieillesse, après
 » avoir régné 36 ans, plus heureux par sa
 » longue vie, & par le bonheur de ses petits-
 » fils, qu'Alexandre le grand, auquel les
 » orientaux le comparent.

» Il n'étoit pas savant comme Alexan-
 » dre, mais il fit élever ses petits-fils dans
 » les sciences. Le fameux Oulougbeg, qui
 » lui succéda dans les états de la Transo-
 » xane, fonda dans *Samarcande* la premiere
 » académie des sciences, fit mesurer la
 » terre, & eut part à la composition des
 » tables astronomiques qui portent son
 » nom, semblable en cela au roi Alphonse

» de Castille , qui l'avoit précédé de plus
 » de cent années. Aujourd'hui la grandeur
 » de *Samarcande* est tombée avec les scien-
 » ces ; & ce pays , occupé par les tartares
 » Usbecks , est redevenu barbare , pour
 » refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* est encore une ville considérable , dont la position est des plus heureuses , pour faire le commerce de la grande Tartarie , des indes & de la perse. Elle ne manque de rien pour sa subsistance ; enfin , elle a autour d'elle , à dix lieues à la ronde , un grand nombre de bourgades , dont les jardins délicieux font passer la fameuse vallée , dans laquelle elle est située , pour un des quatre paradis terrestres que les Orientaux mettent en Asie. (*D. J.*)

SAMARIA , SUMAREIN , SCHOMORIN , (*Géogr.*) ville de la basse Hongrie , dans le comté de Presbourg , & dans le district supérieur de l'île de Schutt ; c'est la plus considérable de l'île en entier : elle est ancienne & encore bâtie à l'antique ; l'on y fait beaucoup de commerce & l'on y tient une cour de justice provinciale. Elle est du nombre des villes à privilèges , mais en même temps elle est de celles où , par défaut de police , l'on compte le plus d'incendies. (*D. G.*)

SAMARIE , (*Géog. anc.*) ville de la Palestine , capitale d'un petit royaume de même nom , qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri , qui acheta deux talens d'argent , d'un nommé Somer , la montagne de Someron. Amri éleva sa ville sur cette montagne , qui étoit agréable , fertile , ayant des eaux en abondance , & située à une journée de Jérusalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire , c'est-à-dire , où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire , *III. Reg. ch. xiiij.* Salmanazar , roi d'Assyrie , prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruisit.

Il paroît qu'elle se rétablit dans la fuite , puisque *Esdra* , *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déjà des habitans de *Samarie* , & que les Samaritains , jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs , se révolterent ; ce prince , dit Quint-Curce , *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux , prit *Samarie* , & y mit des Macédoniens ; il donna

le pays des environs aux Juifs pour le cultiver , & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la fuite *Samarie* , & la ruina de nouveau ; mais quand Gabinius fut fait président de Syrie , il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient , dit Syncelle , qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens* , c'est-à-dire , la colonie de Gabinius ; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes ; & qui la remit en honneur.

Comme Auguste lui avoit accordé cette place en propriété , il lui donna le nom grec de *Sebaste* , qui revient au nom latin *Augusta* , la ville d'Auguste. Il y attira six mille nouveaux habitans , & leur distribua les terres des environs , qui étant extrêmement fertiles , produisirent en si grande abondance , que la ville se trouva bientôt riche & peuplée. Il mit une bonne garnison dans la tour de Straton , qui dans la fuite , par compliment pour le même Auguste , porta le nom de Césarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville & au pays des environs ; de sorte qu'il y avoit *Samarie* ville , & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs sacrés du nouveau Testament , parlent assez peu de *Samarie* ville , & lorsqu'ils emploient ce mot , ils expriment sous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple , quand on lit , *Luc , c. xvij.* que *Jésus* passoit par le milieu de la *Samarie* , cela veut dire , par le pays de *Samarie*. Et dans *S. Jean , c. iv.* *Jésus* étant venu dans une ville de la *Samarie* , nommée *Sichar* ; c'est là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie* , c'est-à-dire , une Samaritaine de la ville de *Sichar*.

Après la mort de *S. Etienne* , les disciples s'étant dispersés dans les villes de la Judée & de *Samarie* , *act. c. viij.* le diacre *S. Philippe* vint dans la ville de *Samarie* , où il fit plusieurs conversions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu , y envoyerent Pierre & Jean , pour donner le *S. Esprit* à ceux qui avoient été baptisés. C'est là qu'étoit Simon le magicien , qui offrit de l'argent aux apôtres , afin qu'ils lui communiquassent le pouvoir de donner le *S. Esprit*. *Samarie* n'est ja

mais nommée *Sabeste* dans les livres du nouveau Testament, quoique les étrangers ne la connussent guere que sous ce nom-là. (D. J.)

SAMARITAINS, (*Hist. Critiq. sacrée.*) les *Samaritains* étoient des colonies de Babyloniens, de Cuthéens & d'autres peuples; qu'Assaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanasar avoit transporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du temps de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient païens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, jusqu'à ce que, pour se délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils souhaiterent d'être instruits de la maniere de servir le Dieu d'Israël, espérant d'appaier par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Israël à celui de leurs idoles; & de là vient qu'il est dit dans l'histoire des rois, *ch. xvij. v. 33*, qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même temps leurs propres divinités.

Lorsque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord solennel, à renvoyer les femmes païennes qu'il y avoit parmi eux. Il se trouva que Manassé, sacrificateur juif, avoit épousé la fille de Sanballac, *Samaritain*, & que n'étant pas d'humeur à se défaire de sa femme, Sanballac poussa les *Samaritains* à bâtir sur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût opposé à celui de Jérusalem, & il y établit pour sacrificateur Manassé son gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande dissension, qui s'accrut avec le temps, & dégénéra en une haine si furieuse, qu'ils se refusoient même de se rendre les uns aux autres les services de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre-Seigneur, quand ils s'aperçurent qu'il alloit adorer à Jérusalem; deux de ses disciples, savoir Jacques & Jean, extrêmement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zele de bonne-foi pour

l'honneur de leur maître & pour la sainteté de Jérusalem, ils vouloient se défaire incessamment de ces ennemis de Dieu & de Jesus-Christ, de ces adversaires de la vraie religion, de ces schismatiques; car c'est ainsi qu'ils se traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils souhaitent que Notre-Seigneur leur accorde le pouvoir de faire descendre le feu du ciel, pour confumer les *Samaritains*; comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils se trouvoient alors.

Malgré l'injustice du procédé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres se croyoient autorisés, Notre-Seigneur censure paisiblement, mais d'une maniere aussi vive que forte, le zele destructeur de ces deux apôtres: *vous ne savez*, leur dit-il, *de quel esprit vous êtes, car le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver.* *Luc. IX. 55.* Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles s'appent de fond en comble toute intolérance dans le christianisme. Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver.

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la païenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'écriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerger, Nébahas, Thartac, Rampham; ils mêlerent ensuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Bétel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolâtrie, pour embrasser la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus distingués des Juifs, que par trois articles sur lesquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoissoient que les cinq livres de Moïse pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes sortes de traditions, & s'en tenoient à la parole écrite. 3°. Ils soutenoient qu'il falloit servir Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. C'est principalement sur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit

fondé l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, VIII, *xlviii*. Ceux-ci, de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuserent un jour de recevoir Jesus-Christ, parce qu'il paroissoit diriger ses pas du côté du temple de Jérusalem.

Les Juifs accusent les *Samaritains* de deux fortes d'idolâtrie sur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il est vrai que les Assyriens adoroient une de ces divinités, qui, selon Diodore, étoit Sémiramis, sous la figure d'une colombe; & vraisemblablement les *Samaritains* mêlerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Israël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au second chef d'accusation des Juifs, il est encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à son pere, les lui ôta, & les cacha sous un chêne à Sichem, & que Sichem est au pied du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu sur cette montagne; & depuis que Manassé leur eut apporté la loi de Moïse, ils ont toujours été jusqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du temps de Jesus-Christ; ils avoient en vénération les livres de Moïse qu'ils ont précieusement conservés; ils en observoient exactement les lois, & attendoient le Messie comme les Juifs. C'est sans fondement qu'on leur a reprochés de donner dans des erreurs grossières sur la nature de Dieu, quoique peut-être il se trouvât du temps de Jesus-Christ quelque mélange d'idolâtrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, sur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoissoient pas Jean, *iv*, 22.

Quoi qu'il en soit, les *Samaritains* d'aujourd'hui sont dans les mêmes sentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrites dans le dernier siecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouse, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui seront curieux de plus grands détails sur la confession de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur pentateuque & leurs caractères, Voyez PENTATEUQUE, SAMARITAIN & SAMARITAINS, Caractères. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SAMARITAINS, caractères, (Crit. sacr.) ce sont les vieux caractères Hébreux, avec lesquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le pentateuque, & dont ils se servent encore aujourd'hui; ces fortes de caractères sont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous sont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet Ionien fait assez voir cette ressemblance, comme le montre Scaliger dans des notes sur la chronique d'Eusebe. Ce furent de ces vieilles lettres que se servirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caractères que le décalogue fut gravé sur les deux tables de pierre; le nombre de vieux sicles juifs que nous avons encore, avec l'inscription Samaritaine, Jérusalem la sainte, prouve assez l'antiquité de ces fortes de caractères, auxquels les caractères Hébreux d'aujourd'hui succéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les seuls que le peuple savoit lire alors; & cette raison engagea Esdras à les employer. Tous les anciens le reconnoissent, Eusebe, S. Jérôme, les deux ramulds le disent; en un mot, c'est l'opinion de tous les savans juifs, & Cappel a fait un livre contre Buxtofe le fils, pour la confirmer. (D. J.)

SAMARITAINE, LA f. f. (Fonderie.) ce qu'on nomme à Paris la Samaritaine, est un groupe de figures de bronze, placé sur la face d'un château ou réservoir des eaux, qui est construit sur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe représente un vase où tombe une nappe d'eau qui vient du réservoir; d'un côté, est Jesus-Christ, & de l'autre, la Samaritaine, qui semblent s'entretenir. (D. J.)

SAMAROBIVA, (Géog. anc.) briva & briga est une diction celtique & gauloise, qui signifie pont, comme il se voit en briva Isuræ, ou Brivisura, ou pons Isuræ, pont-Oise, ou pont-d'Oise, & en cent places

ailleurs : *Samarobriua* signifie donc *Samara-pons*, que nous pourrions dire *Somme-pons* ou *pont-sur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, son ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où est tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonstration, que *Samarobriua* signifie *Samarat-pons*, il s'en suit que l'ancien nom de la rivière de Somme, qui passe à Amiens, est *Samara*, & que la rivière de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers-là, n'est autre que la somme. Quoique tous les savans conviennent que *Sammarobriua* est Amiens, Ortélius a du penchant à croire que c'est Bray-sur-Somme. La ressemblance des mots semble le favoriser. (D. J.)

SAMBAIA, f. m. (Hist. nat. Botan.) fruit des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On s'en sert dans diverses maladies, & sur-tout contre la morsure des serpens & des autres bêtes vénimeuses. Il est très-rare.

SAMBAL, (Géog. anc.) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, sur le Gange. (D. J.)

SAMBALLES, LES ISLES (Géogr. mod.) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, sur la côte septentrionale de l'Isthme, qui joint l'Amérique septentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent jusqu'à la pointe de Samballas, & sont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrain de la plupart est plat, bas, sablonneux, & couvert de mammées, de sapadillos, de mancheniliers & autres arbres. Outre le poisson à coquille, elles fournissent des rafraichissemens aux armateurs. Les plus voisines de la haute mer, sont couvertes de rochers. Voyez la Relation de Wafer. (D. J.)

SAMBA-PONGO, (Hist. mod.) c'est le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique, donnent à leur roi, qu'ils regardent non-seulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute puissance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, sont à ses ordres; c'est pourquoi ils ont recours à lui dans les temps de sécheresse & de stérilité, & à force de présens & de prières, le déterminent à leur rendre le ciel favorable.

Lorsque le roi consent aux vœux de ses sujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorsqu'il voit le temps chargé, sur-tout quand c'est de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impossible pour leur monarque, & lui rendent en conséquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laissent pas de croire que la vie ne puisse être mise en danger par les sortilèges & les maléfices; c'est sur ce préjugé qu'est fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même sur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par hasard dans l'appartement de son pere, au moment où il buvoit, fut massacré sur le champ par ordre du grand prêtre, qu'il prit aussitôt de son sang, & en frotta le bras de sa majesté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainsi la superstition vient par-tout à l'appui des despotes & des tyrans, qui sont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLANCEAUX, (Géog. Hist.) ou *Sablonceaux*; abbaye à trois lieues & demie de Saintes, sur un terrain sablonneux, d'où sortent plusieurs sources d'une eau la plus limpide, la plus légère & la meilleure du royaume: elle tire son nom de *sablons* & d'*eaux*. Elle fut fondée par Guillaume d'Aquitaine, mort en 1137.

Les religieux suivent la règle de S. Augustin; leur premier abbé régulier fut Godefredus, & le quinziesme & dernier Martel. M. de Sourdis, un des premiers abbés commandataires, y introduisit la réforme de chancelade, faite par le pieux abbé Alain de Solminac, depuis célèbre évêque de Cahors.

Cette abbaye a été pillée pendant les guerres de religion, en 1559 & en 1621, par le prince de Soubise, qui, avec 2000 hommes & trois piéces de canon, l'assiégea, la prit, & y commit toute sorte de dégradations.

Il paroît que les ducs d'Aquitaine faisoient, de temps en temps, leur résidence dans ce canton. On voit encore à l'abbaye la *salle des pages*; & à un quart de lieue

On trouve des mafures que les habitans ont toujours appellées le *Château Guillaume*.

On voit encore près de *Samblanceaux* un camp Romain, qui paffe dans le pays pour un camp de Céfár. M. le chevalier de la Sauvagere a donné une description détaillée & exacte de fes monumens dans le recueil in-4°. des antiquités de Saintes.

Messieurs de Sourdis, archevêque de Bordeaux ; de Peresfixe, archevêque de Paris, & de la Hoquette, archevêque de Sens, ont été dans le dernier siecle abbés de *Samblanceaux*. *Mémoire pris sur les lieux*. (C.)

SAMBRACITANUS-SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe de la Gaule narbonnoise, près de Fréjus, (*) c'est à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (D.J.)

Il fut inféodé vers 900 par Guillaume premier, comte de provence, à un Grimaldi, fils du Seigneur de Monaco, comme on peut le voir dans Honoré Bouche, *not. gaul.* d'Anville.

SAMBOUC, f. m. (*Commerce.*) bois de senteur, que les nations de l'Europe qui négocient sur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les negres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas ; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choses semblables, afin que le présent soit mieux reçu. (D.J.)

SAMBOULA, f. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jours avec des brins de latanier très-minces, & tissus à peu-près comme nos chaïses de canne ; ces paniers ont une anca pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettre des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géogr. anc.*) île de l'Arabie heureuse, dans la mer des Indes, selon Pline, *l. VI, c. xxviiij* ; cet auteur dit qu'il y avoit aussi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII, c. xv*, des diverses sortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*,

ainsi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voisine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (D.J.)

SAMBRE, LA (*Géogr. mod.*) par les anciens Romains *Sabis* ; riviere de France & des pays-bas. Elle a sa source en Picardie, au-dessus du village de Novion, arrose plusieurs lieux dans son cours, & arrive à Namur pour se perdre dans la Meuse. (D.J.)

SAMBRES, LES (*Géogr. anc.*) *Sambri* ; ancien peuple de l'Ethiopie, sous l'Egypte, selon Pline. Il ajoute que chez eux il n'y avoit point de bêtes à quatre pieds qui eussent des oreilles ; ce n'est pas à dire que les animaux naquissent ainsi, c'étoit apparemment la mode chez ce peuple de les leur couper ; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (D.J.)

SAMBROCA, (*Géogr. anc.*) riviere de l'Espagne tarragonoise. On croit que c'est la Fer, riviere de Catalogne. (D.J.)

SAMBUCA, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (D.J.)

SAMBULOS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célèbre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. liv. XII, chap. xiiij*, en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain temps les prêtres de son temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chasse : que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués & sans fleches ; que la nuit ce même dieu montrait à ses prêtres pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'industrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (D.J.)

SAMBUQUE, f. f. *Musiq. des Hébreux.*) ancien instrument du musique à cordes, usité en Chaldée, & dont on se servoit à la dédicace & à l'adoration de la statue de Na-

(*) L'itinéraire maritime indique ce golfe entre Forum Julii Fréjus, & la position d'un Héraclée, surnommée *Caccabaria* : c'est le golfe de Grimaut. Il est nommé dans les titres de l'église de Fréjus *Gambracitanus*. (C.)

bucodonosor. Les uns croient que cet instrument étoit triangulaire, (*) & à cordes inégales, & d'autres pensent que c'étoit une espece de flûte. (D. J.)

SAMBUQUE, s. f. (*Art milit. des anc.*) *sambucus*, échelles des anciens, de la largeur de quatre pieds, laquelle dressée, étoit aussi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, régnoit une balustrade, sur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de son long sur les côtés des deux galeres jointes ensemble (**), de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la proue aidotent aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galeres étant poussées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, sur lequel quatre hommes repouffoient, en combattant, ceux qui, des murailles, empêchoient qu'on appliquât la *sambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivée sur la muraille, on jetoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans se répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reste des troupes les suivoit, & sans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe sur la *sambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dressée, il se faisoit d'elle & du vaisseau joints ensemble, une figure qui ressembloit à l'instrument de musique, nommé *sambuque*. Voyez la figure que M. Folard en donne, & ses remarques. (D. J.)

SAME, s. f. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) poisson de mer qui est une espece de muge-

(*) Musonius, dans son traité *De luxu Græcor.*, dit que, suivant Masurius; la *sambuque*, qu'il nomme *sambyce*, étoit un instrument qui rendoit un son aigu. Il ajoute qu'Euphoriion rapporte que les Parthes & les Troglodytes faisoient usage des *sambuques* à quatre cordes. Plus bas le même auteur nous assure, d'après Suidas, que les *sambuques* étoient des instrumens de musique triangulaires, au son desquels on chantoit des vers iambes.

Enfin Musonius nous apprend encore que la *sambuque*, espece de cythare triangulaire, fut inventée par Ibycus, & que, suivant Semus de Délos, la sybille fut la premiere à se servir de cet instrument, appelé *sambyce* du nom de son inventeur. (F. D. C.)

(**) Lorsque Marcellus attaqua l'Achradine de Syracuse, sa flotte étoit composée de soixante galeres à cinq rangs de rames, qui étoient pleines d'hommes armés d'arcs, de frondes & de dards pour nettoyer les murailles. Il avoit encore huit galérés à cinq rangs, d'un côté desquelles on avoit ôté les bancs, aux unes à droite, aux autres à gauche, & que l'on avoit jointes ensemble par les côtés où il n'y avoit pas de bancs. C'étoient ces galeres qui, poussées par les rameurs de l'autre côté, approchoient des murailles, & qu'on appelloit des *sambuques*, dont voici la construction. C'étoit une échelle *AB*; fig. 4, pl. XII, *Art milit., Armes & Machines de guerre, Sup. des Planch.* Nous ne nous permettrons ici que les répétitions indispensables pour l'explication de la figure que nous en donnons. On la couchoit de tout son long sur les côtés des deux galeres *CD* jointes ensemble, de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons. Au haut des mâts de ces galeres étoient des poulies & des cordes *EF*. Le jeu & l'usage en sont suffisamment expliqués.

Le chevalier de Folard proposa, en 1712, une *sambuque*, fig. 3, de son invention pour l'escalade du fort de la Kénoque. Elle étoit composée d'une échelle *A* de près de 30 pieds de largeur, & dont la hauteur étoit proportionnée à celle de la muraille. Elle étoit posée debout & sur le milieu d'une delandre *B*. L'échelle étoit attachée à deux mâts & aux deux extrémités de la delandre par deux cordages *D* qui passaient chacun par deux poulies *E*. Lorsqu'on étoit arrivé au pied du mur, on lâchoit les deux cordages, & l'échelle tomboit sur le haut du parapet. Les deux extrémités étoient armées d'agraffes de fer ou de pattes d'ancre *F* qui empêchoient que le poids des hommes qui devoient monter dessus, ne repouffât le bâtiment en arriere.

Cette *sambuque* avoit cet avantage sur celle des anciens, que les assaillans se présentoient sur un plus grand front, & qu'il étoit difficile de résister à l'impétuosité de leur choc. (V.)

Voyez MUGE. Il ne differe du mulet , qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue , & que les traits qui s'étendent sur les côtés du corps , sont moins longs : il a aussi la chair moins blanche , plus molle & moins grasse ; on l'a surnommé *poisson innocent* , parce qu'il ne mange aucun poisson ; il cherche sa nourriture dans la boue. Le *same* pond ses œufs en hiver , à l'embouchure des fleuves ; il aime l'eau douce , il remonte les rivieres : on en pêche dans la Garonne , dans le Rhône , la Loire , &c. Rondelet , *histoire naturelle des poissons.* I. part. liv. IX , chap. xj. *Voyez MULET & POISSON.*

SAMEDI, f. m. (*Chron.*) est le dernier jour de la semaine ; il étoit consacré autrefois par les Payens à Saturne , & s'appelloit *dies Saturni* ; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday* , jour de Saturne. C'étoit le jour du sabbat chez les Juifs. Il est encore appelé dans le bréviaire *dies sabati* ; & parmi les chrétiens catholiques , il est consacré à la Ste. Vierge. Le roi Louis XI , qui y avoit beaucoup de dévotion , voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paule , lui demanda au moins d'obtenir de la sainte Vierge qu'il mourût un *samedi*. Ce qui arriva en effet. (O.)

SAMEQUIN, f. m. (*Marine.*) sorte de vaisseau marchand Turc , dont on ne sert que pour aller à terre.

SAMIARII, f. m. (*Littérature.*) on nommoit ainsi les armuriers qui polissoient avec la terre de Samos , les armes des soldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiscus.* (D. J.)

SAMICUM, (*Géogr. anc.*) village du Péloponnese , dans l'Elide , près de la mer , & aux confins de la Triphylie , selon Pausanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polysperchon étolien , pour en faire un lieu de défense contre les Arcadiens. Il ajoute : personne d'entre les Messéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru savoir où étoient les ruines d'Arene ; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraisemblable est celle de ceux qui prétendent que , dans les temps héroïques , *samicum* étoit appelée *Arene*. (D. J.)

SAMIENNE, adj. (*Mytholog.*) épithete de Junon , à cause de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos : les habitans du lieu se vantoient que la sœur & la femme de Jupiter étoient nées dans leur île , sur le bord du fleuve Imbrabus , & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple consacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes , qui y avoient transporté d'Argos la statue de cette déesse. (D. J.)

SAMIS, f. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche , lamée ou tramée de lames d'or ; cette étoffe est de manufacture vénitienne , mais peu connue présentement ; il s'en trouve pourtant encore à Constantinople. (D. J.)

SAMMATHAN, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges , au - bas d'un vallon , sur la riviere de Save ou de Seve , à une lieue au nord-est de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays ; mais les guerres des François contre la Gascogne , & ensuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long. 28 , 36' ; latit. 43 , 35'*

Belleforeste (François de) né dans cette ville , a fait une Cosmographie des annales de France , une histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charles* , & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il songeoit plutôt à vivre par sa plume , qu'à mériter l'estime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 35 ans. (D. J.)

SAMNITES, LES (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie , dont le pays s'appelloit le *Samnium* ; on lisoit en Latin *Samnis* au singulier , pour dire un *Samnite* , & au pluriel *Samnites*. Ce nom est employé dans les auteurs en deux sens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* se prennent pour un nom général à plusieurs peuples qui étoient distingués les uns des autres par un nom particulier , & qui néanmoins avoient tous une même origine , parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient :

1^o *Picentes* , dont le pays , nommé *Picenum* , comprenoit une partie de la marche d'Ancone , & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'ager *Palmensis* , le pays au-

tour d'Ascoli ; le *Pratutianus ager*, le pays autour de Téramo ; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Vestini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Pescara.

3°. *Marrucini* ; leur pays est aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays est aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivières étoient le Sangro, le Triguio, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligrini*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui est autour de Sermona, entre la Pescara & le Sangro.

6°. *Marsi*, les Marfes, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze supérieure, tout le comté de Molisse, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Pelini* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au couchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, l. III. c. j. attribue la ville d'*Aufidena* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *inde victor exercitus Bovianum ductus ; caput hoc erat Pentrorum Samnitium, longè ditissimum atque opulentissimum armis, virisque.*

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli* ; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins : le corps de ceux-ci fut partagé en deux : la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins* : celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord *Sabivitas*, ensuite

Sabivitas, dont les Grecs firent *Samnitas* ; sur quoi les Romains les ont appelés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrêmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit sa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de résistance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-live dit soixante-dix) à les subjuguier ; mais elle fit un si grand ravage dans leur pays, & elle leur démolit tant de villes, que le *Samnitum*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du temps de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matière de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* descendoient des Lacédémoniens, & respiroient, comme eux, la liberté. Entre leurs usages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & sur-tout dans la situation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On assembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit : celui qui avoit les suffrages après lui, choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choisissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, toute cela étoit, pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, selon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent ; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano ; *Triventum*, aujourd'hui Molisse ; *Æsernia*, colonie, aujourd'hui Isernia ; *Alife*, aujourd'hui Alifi ; *Telestia*, colonie, aujourd'hui Telese ; *Clau-*

vium, aujourd'hui Acrola, selon les uns, ou le village d'Arpain, selon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor ; *Furca caudina* entre Acrola & Ste. Agathe.

Leurs rivières étoient *sabatus*, aujourd'hui le Sabato ; *Calor*, aujourd'hui le Calore, *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le chevalier DE JAUCOURT*)

SAMNITES, s. m. plur. (*Littérature.*) sortes de gladiateurs, ainsi nommés à cause de leurs armés, & que les Romains emploient d'ordinaire à la fin de leur festin pour amuser leurs convives ; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites* ; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, ils ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se dispuoient long-temps la victoire. C'est pourquoi Horace, *epist. II, l. II, vers. 98*, appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poètes se donnoient à l'envi, aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *Samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA (*Géogr. mod.*) en latin *samogitia*, province de Pologne. Elle est bornée au nord, par la Curlande ; au midi, par la Prusse royale ; à l'orient, par la Lituanie ; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur & environ 50 de largeur.

La *samogitie* étoit anciennement habitée par les *Æstiens*, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au christianisme, & établit en 1413 un siége épiscopal à Midnick. Après sa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares jusqu'au regne de Sigismund-Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toit

de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en-haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne, capitale du pays, de Midnick sur Wiwits, & de Poniewiefs. Elle a un staroste pour le temporel & pour le spirituel, un évêque qui réside à Midnick, autrement Womie ; cet évêque est suffragant de l'archevêque de Gnesne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géogr. mod.*) Voy. SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caractères. Sa fleur est d'une seule pièce, divisée en quatre parties presque jusqu'au fond, & en forme d'étoile. De son centre s'élève un pistil dont la base est entourée de filets déliés, accompagnés de quatre étamines. Ce pistil se change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux, qui contient des semences applaties. Cette plante est commune à la Jamaïque & dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevrès la brouillent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) cette plante se nomme communément en François le mouron d'eau, voyez - en l'article au mot MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) selon Plin, *l. XXIV, c. xj* ; il y avoit une herbe, appelée par les Gaulois, *samolus*, qui naissoit dans des lieux humides, qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens qui fussent à jeun ; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder ; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superficielles précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Crete

dans sa partie orientale, selon Ptolomée, l. III. c. xvij, qui met de ce côté-là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σαμόνιον & Ζεφύριον. Dans les voyages de S. Paul, il est fait mention de ce cap au sujet de sa navigation à Rome, & il passa tout auprès. Les actes des apôtres le nomment simplement *Salmoné*. (D. J.)

SAMOREUX, f. m. (*Marine*) bâtiment extrêmement long & plat, qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pièces, que des cordages tiennent à l'arrière & aux côtés, & qui navige sur le Rhin & sur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie, au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle est entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne *Cramerum*, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad-Muros*. (D. J.)

SAMORIN, ou ZAMORIN, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne à un souverain de l'Indostan, dont les états sont placés sur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puissant de cette côte. Sa résidence ordinaire est à Calcut ou Calicut. Autrefois le *samorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit dispensé d'une cérémonie aussi singulière que cruelle; elle consistoit à se couper la gorge en public; on dressoit un échafaud pour cet effet, le *samarin* y montoit, après avoir donné un grand festin à sa noblesse & à ses courtisans: immédiatement après sa mort ces derniers élevoient un nouveau *samorin*. Les souverains se sont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume si incommode; lorsque les douze années sont révolues, les *samorins* se contentent de donner sous une tente dressée dans une plaine, un repas somptueux pendant douze jours de suite, aux grands du royaume; au bout de ce temps de réjouissances, si quelqu'un des convives a assez de courage pour aller tuer le *samorin* dans sa tente, où il est entouré de plusieurs milliers de gardes, la couronne est à lui, & il est reconnu *samorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorsque le *samorin* se marie, il ne lui est

point permis d'habiter avec sa femme jusqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eut les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la noblesse ont la complaisance d'accorder au clergé le même droit sur leurs épouses: quant au peuple, il est obligé de se passer des services des prêtres, & de remplir lui-même ses devoirs.

SAMOS, (*Géogr. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon distingue trois villes ainsi nommées, 1^o. la capitale de l'île de *Samos*; 2^o. une *Samos* du Péloponnèse en Messénie; 3^o. une *Samos* du Péloponnèse en Elide, qui depuis long-temps étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Ufuard, font mention d'une *Samos* d'Asie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquint, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naissance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & si Pythagore est né à *Samos*, comme nous le croyons sur le témoignage de Diogène Laërce & d'autres écrivains, c'est dans l'île de *Samos* en Ionie, que ce philosophe vit le jour. (D. J.)

SAMOS, l'île de (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, sur la côte de l'Asie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephèse. Elle est séparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycalessus, ou de la montagne Mycale, qui est en terre ferme, le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'île de *Samos* avoit été premièrement appelée *Parthenia*, ensuite *Driusa*, puis *Anthemusa*; on l'a aussi nommée *Cyparissia*, *Parthenoarusa* & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Isidore, pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île est toute escarpée, & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*; car, selon Constantin Porphyrogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes

qui traversent *Samos* dans sa longueur, se nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit aussi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, l. XIV & l. X, c'est cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du temps que la Grece fleurissoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne se laissoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: *φίρει καὶ ὄρνιθων γάλα*. C'est dans ce charmant séjour qu'Antoine se rendit d'Ephese avec Cléopatre pour y prendre part aux divertissemens de cette île voluptueuse, pendant que leurs armées sur terre & sur mer acheveroient de se former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choisir un lieu plus propre à distraire Antoine & à l'amuser. *Samos* étoit alors le centre des plaisirs; tout y respiroit la molle oisiveté; les richesses de la nature y refleurissoient deux fois chaque année; les figues & les raisins, les roses & les plus belles fleurs y renaissoient presque aulli-tôt qu'on les cueilloit. *In ea insulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, rosas, nasci narrat Æthlius*. Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces faules de l'Ombrie, aussi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours se passaient à *Samos* en fêtes galantes; les insulaires alloient ensemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-dessous des tuniques blanches, comme la neige, & traînantes jusqu'à terre; leurs cheveux ajustés, & négligemment épars sur leurs épaules, noués avec des tresses d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux assortis, ils formoient une marche solennelle, terminée par une milice revêtue de boucliers resplendissans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, speciosis vestibibus amicti, terræque latè niveis*

tunicis solum radebant; comæ cincinni insidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant scutati bellatores.

Il seroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le dérèglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les jardins de *Samos*, *Samiorum flores*, où les habitans se rendoient pour y goûter tous les plaisirs que pouvoit imaginer l'obscénité la plus outrée: *Samosos plusquam credibile est luxu corruptos?*

Ces insulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaisirs, auroient souhaité qu'ils ne les quittassent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choses nécessaires pour le service de la guerre prochaine, & en même temps pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas seulement toutes sortes de secours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célèbre en comédiens, en musiciens & en danseurs, venoient s'offrir à ses desirs: ainsi pendant que par toute la terre on gémissoit à la vue des préparatifs d'une guerre sanglante, on ne parloit dans *Samos* que de théâtres, que de fêtes brillantes; & l'on disoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puisqu'ils en font tant avant le combat?*

Telle étoit alors l'île de *Samos*; elle avoit plusieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le port de *Vati*, qui peut contenir une armée navale, & sur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroissent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui est à trois milles de Cora, jusqu'à la rivière Imbrasus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'Athénien.

Quoique *Samos* soit entièrement détruite, M. de Fournefort dit qu'on peut encore la diviser en haute & basse. La ville

haute occupoit la montagne au nord, & la basse regnoit depuis le port Tigani jusque au cap Junon. Ce port célèbre est en croissant, & sa corne gauche est cette fameuse jetée, qu'Hérodote, *liv. III.* comptoit parmi les trois merveilles de *samos*. Cette jetée étoit haute de 20 toises, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage si rare dans ce temps-là, prouve l'application des Samiens à la marine: aussi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile constructeur de vaisseaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnèse. Ce furent les Samiens qui conduisirent Batus à Cyrene, plus de 600 ans avant Jésus-Christ; enfin si nous croyons Plin, ils inventèrent des vaisseaux propres à transporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora jusqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, jusqu'à la rivière.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui passoit pour une des merveilles de la Grèce. Les Samiens, dit Hérodote, percerent une montagne de 150 toises de haut, & pratiquerent dans cette ouverture, qui avoit 875 pas de longueur, un canal de 20 coudées de profondeur, sur trois pieds de largeur, pour conduire à leur ville l'eau d'une belle source. On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reste s'est comblé depuis ce temps-là. Au sortir de ce merveilleux canal, l'eau passoit sur l'aqueduc qui traverse le vallon, & serendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *samos*, car la plupart des terres sont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *samnia vasa etiamnum in esculentis laudantur*, dit Plin; *samos* fournissoit en médecine deux sortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui servoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tom-

beaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix pieds d'épaisseur & même douze en quelques endroits, étoient aussi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plupart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus superbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fausses-portes pour y jeter des soldats dans le besoin.

Les maisons de la ville de *samos*, bâties aussi de marbre, en amphitêatre, du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; de-là vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & son théâtre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En descendant de la place du théâtre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes cassées & quartiers de marbre: la plupart des colonnes sont ou cannelées ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées sur les côtés, avec une plate-bande sur le devant & sur le derrière, comme celles du frontispice du temple d'Apollon à Delos. Il y a aussi plusieurs autres colonnes à différens profils sur quelques terres voisines; elles sont encore disposées en rond ou en carré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont servi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en plusieurs endroits de l'île.

Enfin Junon, protectrice de *samos*, y avoit un temple rempli de tant de richesses, que dans peu de temps, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les statues. Hérodote Samien, cité dans Athénée, *Deipn. liv. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curiosités de *samos*, assure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été possesseurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grèce.

Junon est représentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des espèces de brâcelets, ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croissant. Tristan a donné le type d'une médaille des Samiens, représentant cette déesse ayant la gorge assez découverte. Elle est vêtue d'une tunique qui descend sur ses pieds, avec une ceinture assez ferrée; & le repli que la tunique fait sur elle-même, forme une espèce de tablier; le voile prend du haut de la tête, & tombe jusqu'au-bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille, qui est dans le cabinet du roi, représente ce voile tout déployé, qui fait des angles sur les mains, un angle sur la tête, & un autre angle sur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une espèce de camail, sous lequel pend une tunique, dont la ceinture est posée en sautoir, comme si l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernières médailles est couronnée d'un cerceau qui s'appuie sur les deux épaules, & qui soutient au bout de son arc une manière d'ornement pointu par le bas, évasé par le haut comme une pyramide renversée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une espèce de panier qui sert de coëffure à la déesse vêtue du reste à-peu-près, comme nos religieux bénédictins. La coëffure des femmes Turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déesse avoit sans doute inventé ces ornemens de tête si avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel est le temple de *Samos*, avec Junon en habit de noces, & deux paons à ses pieds, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déesse, comme des oiseaux qui lui étoient consacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reste que des médailles, & les noms de plusieurs hommes célèbres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Ariftarque, de Chârile, de Pytagore, de Melissus & de Conon.

Ariftarque a fleuri un peu avant le temps
Tome XXIX.

d'Archimède qui, comme on fait, perdit la vie, lorsque Syracuse fut prise par les Romains, l'an premier de la cent quarante-deuxième olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une des espèces d'horloge solaire. Il est aussi un des premiers qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil. Il fut à ce sujet accusé juridiquement d'impiété par Cléanthe, disciple & successeur de Zénon, pour avoir violé le respect dû à Vesta, & pour avoir troublé son repos; c'est-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du soleil.

Le zèle de Cléanthe auroit dû être suspect à ceux qui connoissoient le fond du système stoïcien; car ce système ramenoit tout à une fatalité, & à une espèce d'ylozoïsme ou de matérialisme, peu différent du dogme de Spinoza.

Au reste, l'accusation d'Ariftarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier siècle au célèbre Galilée: cet homme respectable, auquel l'astronomie, la physique & la géométrie ont tant d'obligations, se vit contraint d'affirmer publiquement comme une hérésie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la prison pour un temps illimité; & ce fait est un de ceux qui nous montrent qu'en vieillissant, le monde ne devient pas plus sage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une suite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le temps qu'ils étoient encore à demi-barbares: incapables de concevoir que la terre pût se soutenir à la même place sans un point d'appui, ils se l'étoient représentée comme une montagne, dont le pied ou les racines s'étendent à l'infini dans l'immensité de l'espace. Le sommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les astres faisoient leur évolution au-dessus & autour de ce sommet: il étoit nuit lorsque la partie la plus élevée se cachoit le soleil. Xénophane, Anaximandre, & quelques autres philosophes, qui étoient parvenus à se détacher de ces idées, ne craignoient d'être scrupuleusement attaqués.

X x x x x

l'opinion populaire, avoient grand soin de faire observer que dans leur système, les astres tournoient autour, mais non au dessous de la terre.

Il ne nous reste des ouvrages d'Aristarque, que le *traité de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en Grec, avec la version de Commandin, l'an 1688, & il l'a inséré au III. tome des œuvres mathématiques, imprimées à Oxford l'an 1699. Au reste, il ne faut pas confondre le philosophe Aristarque, natif de Samos, avec Aristarque grammairien, qui naquit dans l'île de Samothrace, & dont nous parlerons sous ce mot.

Charile, poète de Samos, étoit contemporain de Panyasis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaison; il écrivit en vers la victoire des Grecs sur Xerxès. Son poème plut si fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poète un stater d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnaie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage seroit chanté publiquement, ainsi que l'on chantoit les poèmes d'Homère: il mourut chez Archelaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Charile de Samos, avec le Charile Athénien, qui florissoit vers la soixante-quatrième olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des masques & des habits de théâtre. L'histoire parle encore d'un troisième Charile, assez mauvais poète, qui suivit Alexandre en Asie, & qui chanta ses conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Tersite d'Homère, que l'Achille de Chérilus:

*Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux de Granique & d'Ar-
belles,*

*Cultivant les talens, honorant le savoir,
Et de Charile même excusant la manie,
Au défaut du génie,*

Récompensoit en lui le desir d'en avoir.

Le premier des anciens sages qui ait pris

le nom de philosophe est le célèbre Pythagoras, fils de Mnésarque. Il se rendit tellement illustre par la science & par la vertu, que plusieurs pays se sont attribués l'honneur de son lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'île de Samos. Il est encore plus difficile de concilier ensemble les savans sur l'époque de sa naissance & la durée de sa vie, & la multiplicité des sentimens est trop grande, & leur opposition est trop marquée.

Il florissoit du temps du roi Numa, à suivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains postérieurs, & rejetée par la plupart des autres; tradition qui sembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la première antiquité, & des monumens découverts sous le Janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire, ne vint en Italie que sous le regne de Servius Tullius, selon Tite-Live; ou sous le regne de Tarquin le Superbe, au rapport de Cicéron; ou même après l'expulsion des rois & sous les premiers consuls, si l'on en croit Solin.

Pline a placé le temps de ce philosophe vers la quarante-deuxième olympiade; Denis d'Halicarnasse après la cinquantième; la chronique pascale d'Alexandrie à la cinquante-quatrième; Diogène de Laërce à la soixantième; Didore de Sicile à la soixante-unième; Tacien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la soixante-deuxième. Il seroit inutile de grossir davantage la liste des contrariétés des anciens auteurs sur ce point de chronologie: contrariétés qui se trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la basse antiquité; l'une par Diogène Laërce; l'autre par Porphyre; la troisième par Jamblique; & la quatrième par un anonyme, dont Photius nous a laissé l'extrait dans sa bibliothèque.

On a pourtant vu dans ces derniers temps quelques doctes Anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années précises du philosophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ère chrétienne qu'ils ont cru répondre à sa naissance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an

605. De ces quatre opinions, la dernière est celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologistes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naissance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puisse avoir été moins ancienne. C'est entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogène Laërce, Porphyre, Jamblique, &c. placent le temps auquel Pythagore a fleuri, celui de ses voyages dans l'Orient & dans l'Égypte, & celui de sa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte; du-moins Cicéron n'eut point de soin plus pressant que d'y visiter le lieu où l'on croyoit de son temps que ce philosophe avoit fini sa vie.

On lui attribue plusieurs belles découvertes en astronomie, en géométrie, & dans les autres parties des mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir observé le premier l'obliquité du zodiaque; honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Plin, Pythagore de Samos est le premier qui s'aperçut que la planète de Vénus est la même que l'étoile du matin, appelée *Lucifer*, & que l'étoile du soir, nommée *Hesperus* ou *Vesper*. On prétend aussi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général, & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui soient dues ou non, on sait qu'il n'est pas possible, sans elles, d'avancer d'un pas assuré dans les mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette science qui ont l'étendue pour objet.

Il rejettoit le sentiment en musique, & ne considéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une constance invariable dans les arts en général, & dans la musique en particulier; il essaya d'en soustraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infidèles des sens pour les assujettir aux seuls jugemens de la raison.

Ce philosophe, conformément à ce dessein, voulut que les consonnances musicales, loin d'être soumises au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une mesure arbitraire & trop peu certaine), ne se réglas-

sent qu'en vertu des seules proportions des nombres qui sont toujours les mêmes. Ainsi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aiguë étoit précisément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette consonnance étoit en raison double, ou de 2 à 1; & en suivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raison sesquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raison sesquiterce, ou de 4 à 3; & le ton, en raison sesquioctave, ou de 9 à 8. Ainsi, dans son système, le ton qui faisoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit se partager en deux demi-tons égaux; & par conséquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte, moins de trois tons & demi; l'octave, moins de six tons, & ainsi des autres accords, contre ce qu'établissent la-dessus les Aristoxéniens, en suivant le seul rapport des sens.

Il est étonnant que ce grand personnage ait proposé ses préceptes de morale sous le voile des énigmes. Ce voile étoit si épais, que les interpretes y ont trouvé autant de sens mystiques qu'il leur a plu.

Quant à ce qui regarde sa philosophie, voyez ITALIQUE, secte, & PYTHAGORIENS.

Melissus vivoit vers la quatre-vingt-quatrième olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 444 avant Jésus-Christ, disciple de Parménide d'Elée, il en suivit les principes; mais à la philosophie, il joignit la connoissance de la marine, & obtint dans sa patrie la charge d'amiral, avec des privilèges particuliers.

Conon, mathématicien & astronome, fleurissoit vers la cent trentième olympiade. Il mourut avant Archimede son ami, qui l'estimoit beaucoup, lui communiquoit ses écrits & lui envoyoit des problèmes. Il inventa une sorte de volute qui différoit de celle de Dinostrate; mais comme Archimede en exposa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoissances astronomiques de Conon; Catulle lui-même, *épigr.* 67, les a décrites en beaux vers à l'entrée,

son poëme sur la chevelure de Bérénice, saur & femme de Ptolomé Evergetes ; voici le commencement de sa description poétique.

*Omnia qui magni dispexit lumina mundi ,
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus :
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur ,
Ut cedant certis sidera temporibus ,
Ut triviam furtim sub Latimia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aërio :
Idem me ille Conon cœlesti lumine vidit
E Bereniceo vertice cæsariem
Fulgentum clarè.....*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

SAMOS, l'isle de (Géogr. mod.) isle de l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Ephese. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette isle d'après Tournefort, c'est-à-dire, qu'elle est de nos jours. Ce savant voyageur en a donné le plan.

L'isle de Samos est éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette isle que dix à douze mille habitans presque tous Grecs (*); ils ont un évêque qui l'est aussi de Nicaria, & qui réside à Cora. Les Turcs y tiennent seulement un cadî & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne ressemblent pas à ceux qui vivoient du temps de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théâtres & de jeux pour les amuser. Les femmes sont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit consiste en un doliman à la Turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une sèffe jaune ou blanche

qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un troufseau de petites plaques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve guere de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grains & de fruits; les raisins muscats y sont admirables, & le vin en seroit délicieux, si l'on savoit le faire; les figues y sont blanches, trois ou quatre fois plus grosses que celles de Marseille, mais moins délicates; la soie de cette isle est fort belle, ainsi que le miel & la cire. Pour la scammonée de Samos, elle ne vaut guere, & il est surprenant que du temps de Dioscoride on la préférât à celle de Syrie. L'isle est pleine de gibier excellent, & les perdrix y sont en prodigieuse quantité.

La ville de Samos, autrefois capitale de l'isle, est entièrement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & presque à pareille distance de la riviere Imbrassus vers le cap de Cora, sont les ruines du fameux temple de Junon la Samienne, ou la protectrice de Samos.

A onze milles des ruines de ce temple est un grand couvent de la Vierge, situé à mi-côte, de montagnes agréables, couvertes de chênes verts, de pins à pignons, de pins sauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été saccagée & dépeuplée après la paix de Constantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitain Bacha Ochalt, lequel y fit passer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de Samos a été affecté à une mosquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Constantinople.

Voilà l'histoire de cette isle. J'en dirais

(*) Cette isle appartient aux Turcs, & n'a guere plus de douze mille habitans, tous du rit Grec. Il y a peu de maisons de Turcs. Le vice-consul de France demeure à Carlovassi.

Les Samiens vivent heureusement, & ne sont pas maltraités des Turcs. On recueille environ 3000 barils de muscat à Samos. On y charge ordinairement tous les ans trois barques de froment pour la France. Les pins donnent 3 ou 400 quintaux de poix. La soie, le miel, la cire y sont admirables.

Hérodote a célébré les trois merveilles de Samos: l'une étoit une jetée haute de 20 toises, & qui avançoit plus de 250 pas dans la mer; la deuxième étoit le temple de Junon; la troisième un canal pratiqué à travers les montagnes, dans l'espace d'un demi-mille, pour conduire à la ville l'eau d'une riviere. Il reste du temple de Junon quelques bases, des piédestaux & de parties de colonnes enterrées.

Toutes les montagnes de l'isle sont de marbre blanc. (C.)

davantage, si j'avois pu trouver la description que Joseph Géorgirene, évêque de *Samos*, en a faite en Grec vulgaire, & qui a été traduite en Anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliothèque du roi. *Latid.* 37^d. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SAMOS, terre de, (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est une terre ou marne très-blanche qui se trouvoit dans l'île de *Samos*; on la regardoit comme un grand remède contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit aussi des vases avec une terre de *Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puisqu'une marne n'est point propre à faire de la poterie; M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire, d'un rouge foncé, qui se trouve dans la même île, & sur-tout près de *Bavonda*.

Il y avoit encore une terre que Dioscoride a appelée *aster samius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. Voyez d'*Acosta natural history of fossils*.

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samofata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Asie sur l'Euphrate, dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Arménie, & peu loin de la Mésopotamie.

Pline, *l. V, ch. xxiv*, dit, *Samofate*, capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la résidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ses successeurs jouirent jusqu'à Tibère, qui la réduisit en province Romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ses rois, mais elle redevint province sous Vespasien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient aussi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, *φλα σαμο μητρο κομ*, c'est-à-dire, *Flavia Samofeta, Metropolis Commagenes*. Une autre de Sévère, *μητρο κομ. &c.* Ainsi elle étoit métropole avant la nouvelle division des provinces; car au temps de cette division, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratense, province qui répondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samofate* fut une ville épiscopale, & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole ecclésiastique, & son évêque fut toujours suffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edesse.

Le temps de la fondation de *Samofate* est inconnu, suivant Strabon; Artémidore, Eratosthène & Polybe en ont parlé comme d'une ville subsistante de leur temps. Nous connoissons des médailles de cette ville qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres: on y voit d'un côté, le génie de la ville, représenté par une femme couronnée de tours, assise sur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende *Σαμοσα πολεις*. de la ville de *Samofate*; le type du revers de ces médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur plusieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville *Σαμοσατειον*. & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samofate*, le lion passant, se voit sur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin, au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on voit sur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-dessus du lion *Βασιλεως*, au-dessous *Αντιοχου*, du roi Antiochus. Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont régné en Syrie, ni des Antiochus, rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samofate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des Séleucides qui régnerent dans la Syrie & ensuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *mémoires de l'académie des inscriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samofate*, où l'on voit d'un côté, la tête du soleil couronnée de rayons, & au revers une victoire passante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre, une palme, avec cette inscription: *ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΣ ΔΕΘΟΥ ΚΑΙ ΔΙΝΑΙΟΥ*, & à l'exergue *iv*. Par la

lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley suppose qu'entre les princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III, dit le Grand, roi de Syrie, il y en eut un nommé Samos, qui s'établit dans la Commagene, qui y prit le titre de roi, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour: que de son nom elle fut appelée Samosate, & que la médaille en question y a été frappée la trente-troisième année de son regne, ou de l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Mais cette supposition, qui dément absolument ce que l'histoire nous apprend de la succession des rois de Commagene, est entièrement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conséquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à persuader que le Samos de la médaille n'est autre que le Σαμουϛ, roi d'Emese, dont Joseph & Dion font mention, & qui prêta la main à Césennius Pétrus lors de l'exclusion d'Antiochus IV du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de Samosate, est Scempzar, mais il n'y a plus de ville, ce ne sont que des ruines.

Lucien, littérateur grec, plein d'esprit, naquit à Samosate, de parens obscurs, sous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un sculpteur; mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la polissant, il quitta la sculpture, & devint un homme supérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé, sous le regne de Marc-Aurele. Il a su réunir dans ses écrits l'utile & l'agréable, l'instruction à la satire & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractérisent le goût attique. Il jette tant de ridicule sur la théologie du paganisme, qu'il a dû passer pour le plus grand impie de son siècle; cependant, en se moquant des faux dieux, il inspire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en grec & latin, par M. Bourdelot, à Paris en 1615, in-fol. & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoise. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS ou SAMOSATÉ-

NIENS, s. m. plur. (Hist. ecclési.) secte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troisième siècle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samosate, qui vivoit sous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit aussi Pauliniens ou Paulianisans, ainsi que les nomment les peres du concile de Nicée. Παυλιανίζαιτες.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme: Si Jesus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jesus-Christ n'étoit pas consubstantiel au pere, prenant le mot consubstantiel au sens de Paul, c'est-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans sa signification exacte. Ils s'attachèrent seulement à montrer que le fils étoit avant toutes choses; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave; & qu'étant verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, Hist. ecclésiast. tome II, livre VII, n. 2.

Les Samosatiens renouvelloient par conséquent les erreurs d'Artémonius, & ils s'accordoient aussi en plusieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquassent pas de la même manière. Ils enseignoient bien que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit étoient un seul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le Saint-Esprit fussent des substances réelles. Selon eux, ces personnes divines subsistoient dans le pere, comme le nom d'homme subsiste dans son entendement.

Saint Epiphane croit que les Samosatiens étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de chrétiens, & ajoute qu'ils se servoient des mêmes argumens que les premiers contre le mystère de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité.

d'un Dieu, sans cependant observer les cérémonies du Judaïsme. Paul de Samosate fut condamné & déposé dans un concile tenu à Antioche, même par plus de soixante évêques d'Orient, l'an de Jésus-Christ 269, mais ses sectateurs subsistoient encore dans le siècle suivant, sous le nom de *Paulianistes*. Voyez PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ISLE DE (*Géog. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothrace*; île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hebre. La capitale de cette île portoit le même nom, & est fameuse par un temple dont les mystères n'étoient pas moins respectés que ceux d'Eleusis. C'étoit un asyle si sacré, qu'Octave, lieutenant du consul, n'osa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, liv. *VLIV*, ch. *xxv*, & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, liv. *V*, ch. *xlviij*, nous dit que l'île de *Samothrace* fut appelée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être distinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigènes; & de là vient qu'il n'est rien parvenu de certain à la postérité, touchant leur religion & leurs magistrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au sujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été sauvés du danger, ils marquèrent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faisoient encore des sacrifices du temps que Diodore écrivait.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit son origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potentes*, les dieux puissans. Ces dieux étoient, *Axioros*, c'est-à-dire, *Cérès*; *Axiokerfa*, *Proserpine*; *Axiokerse*, *Pluton*; & *Casmillus*, *Mercure*, qui étoit comme leur ministre. On avoit une très-grande vénération pour les mystères institués en l'honneur de ces dieux; car on étoit persuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus justes & plus saints; que

les dieux cabires les assistoient dans tous les périls; & que par leur secours, ils étoient fut-tout préservés du naufrage. C'est pourquoi les plus grands personnages étrangers étoient fort soigneux de se faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conserva sa liberté sous les Romains. Pline, après avoir dit que de l'île de *Thasos* au mont *Athos*, il y a soixante-douze mille pas, ajoute: il y en a autant à l'île de *Samothrace*, qui est libre devant l'Hebre, à trente-deux milles d'*Imbros*, à vingt-deux milles cinq cens de *Lemnos*, & à trente-huit milles de la côte de *Thrace*. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas de hauteur. C'est de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de hautes. Callimarque la nomme *Dardanie*, de son ancien nom. Son nom moderne est *Samandrachi*.

Aristarque, célèbre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de *Ptolomée Philométor*, roi d'Egypte. Cicéron & Elie rapportent que sa critique étoit si fine, si sûre & si judicieuse, qu'un vers ne passoit pas communément pour être d'*Homere*, si cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de *Cypre*, d'une abstinence volontaire, à l'âge de soixante-douze ans, ne pouvant plus supporter les douleurs d'une hydropisie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Aristarque* à tous les censeurs judicieux des ouvrages d'esprit.

L'édition qu'Aristarque fit des poésies d'*Homere*, quoique fort estimée par le plus grand nombre, ne laissa pas que de trouver des censeurs. Suidas nous apprend que le grammairien *Ptolomée d'Ascolo* publia un livre de *Aristarchi correctione in Odyssea*, & que *Zénodote d'Alexandrie* fut mandé pour faire la révision de la critique d'Aristarque. Cependant la sagacité du grammairien de *Samothrace* continua de passer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas omettre ici: » Je ne puis pas, » dit-il, écrire ce que je voudrois, &

» je ne veux pas écrire ce que je pourrois ». Mais Aristarque n'est pas le premier ni le seul qui ait tenu ce discours. Nous lisons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite, interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit : » parce que je ne pourrois le faire » comme je voudrois, & que je ne veux pas le faire comme je pourrois ». Plutarque rapporte dans la *vie d'Isocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicoréon, roi de Chypre, fut prié de discourir, & qu'il s'en excusa en disant : » Ce que je fais n'est pas de » faire ; & ce qui seroit de faire, je ne le » fais pas ». Combien de gens de lettres sont dans le cas d'Isocrate ! (D. J.)

SAMOTHRACES, (*Géog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace. Il y avoit aussi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hebre, au bord de la mer ; & Hérodote, *liv. VII n°. 208*, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (D. J.)

SAMOUR, s. m. (*terme de Relation.*) On nomme ainsi à Constantinople & dans les autres échelles du levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marthe-zibeline*. Voyez *cemot*. (D. J.)

SAMOYEDES, LES ou SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire Russe, dans sa partie septentrionale, entre la Tartarie Asiatique & Archangel, étendus le long de la mer jusqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroissent semblables aux Lapons, ils ne sont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'usage du pain ; ils ont comme eux, le secours des rugifères ou rennes qu'ils attellent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges : mais d'ailleurs, la nature a mis entre cette espèce d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire supérieure plus avancée, est au niveau de leur nez ; & leurs oreilles sont plus relevées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que sur la tête ; le mamelon est d'un noir d'ébène. Les Lapons & les Laponnes ne sont marqués à aucuns de ces signes.

Les races des *Samoyedes* & des Hotten-

tots paroissent les deux extrêmes de notre continent. Et si l'on fait attention aux mamelles noires des femmes *Samoyedes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui descend à la moitié de leurs cuisses, on aura quelque idée des variétés de notre espèce animale ; variétés ignorées dans nos villes, où presque tout est inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyedes* ont, dans leur morale, des singularités aussi grandes qu'en physique. Ils ne rendent aucun culte à l'Être suprême ; ils approchent du manichéisme, ou plutôt de l'ancienne religion des mages, en ce seul point, qu'ils reconnoissent un bon & un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, semble en quelque manière excuser cette croyance si ancienne chez tant de peuples, & si naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres ; étant presque sans passions, ils sont sans injustice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrême simplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abstraites ; le sentiment seul les dirige ; & c'est peut-être une preuve incontestable, que les hommes aiment la justice par instinct, quand leurs passions funestes ne les aveuglent pas.

On persuada quelques-uns de ces sauvages, de se laisser conduire à Moskow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regardèrent l'empereur comme leur dieu, & se soumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martres-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Obi & de l'Irtis ; on y bâtit même des forteresses. Un cosaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques soldats & quelque artillerie, comme Cortez subjuga le Mexique ; mais il ne conquit que des déserts. *Hist. de Russie*, par M. de Voltaire.

Les *Samoyedes* s'étendent le long de la mer jusqu'en Sibérie. Ils s'établissent au nombre de sept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaises, des rames, des machines à vider l'eau des bateaux, &c. Ils sont habillés de peaux de rennes,

rennes, qui leur pendent depuis le cou jusqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux sont noirs, épais comme ceux des sauvages, & ils les coupent de temps en temps par flocons. Les femmes en treffent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu : elles portent par-dessus un bonnet fourré. Leur chaussure consiste en bottines. Leur fil est fait de nerfs d'animaux ; leurs mouchoirs sont de nervures de bouleau fort délié, cousues ensemble.

Leurs tentes sont formées d'écorces d'arbres, cousues par bandes, & soutenues avec des perches. Elles sont ouvertes par le haut, pour en laisser sortir la fumée ; l'entrée a environ quatre pieds d'élévation, & est couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils soulevent pour y entrer & pour en sortir ; leur foyer est au milieu de cette tente.

Leurs traîneaux ont ordinairement huit pieds de long, sur trois pieds quatre pouces de large, s'élevant sur le devant comme des patins. Le conducteur est assis sur le derrière, les jambes croisées, en en laissant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une semblable, mais un peu élevée par-derrière, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il se sert pour pousser & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédissent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont aussi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à ceux qui entreprennent quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertissant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre ; que s'ils dénouent le second, le vent sera fort ; & que s'ils délient le troisième, il s'élèvera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyedes* prennent à la chasse les chiens marins, lorsqu'ils viennent s'accoupler sur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair ; & emploient l'huile à différents usages. Lorsque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un

Tome XXIX.

drap & les pendent à un arbre dans le bois : mais ils enterrent les autres.

Ce peuple est répandu de différens côtés, jusqu'aux principales rivières de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes se décharger dans le grand océan. En un mot, les *Samoyedes* occupent une vaste étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-est de la Moscovie, depuis le tropique jusqu'à l'Océan septentrional. Ils parlent des langues différentes ; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, sur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur manière de vivre paroisse triste aux Moscovites, ils la goûtent par préférence à toute autre ; & leurs députés dirent au czar, que si sa majesté impériale connoissoit les charmes de leur climat, il viendroit sans doute l'habiter par préférence à Moskow.

C'est en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyedes* qui leur sont soumis ; ils n'ont pu détruire les superstitions de ces peuples qui mélangent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le christianisme a de plus respectable. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

SAMPIT, s. m. (*Hist. mod.*) arme dont se servent les habitans de l'isle de Bornéo ; il leur sert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoisonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fusils.

SAMPSEËNS, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcésaites. Voyez ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre absolument les *Sampséens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroissent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'Hébreu *jemes, joleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet astre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils usoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la

Y y y y

religion judaïque. Plusieurs d'entr'eux ne mangeoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampséens* étoient les mêmes que les *Esséniens*. En effet, ces mots *Elcéfaites*, *Sampséens*, *Massaliens*, *Esséniens*, semblent être différens noms attribués à une même secte, à moins que l'on n'entende par *Elcéfaites*, *Sampséens* & *Massaliens*, des hérétiques qui ajouteroient diverses erreurs aux opinions des *Esséniens*. Voyez *ESSÉNIENS*.

SAMPSUCHUM, f. m. (*Botan. anc.*) *σαμψουχον*, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appelée, selon plusieurs savans, *amaracum* par les *Cizicéniens* & les *Siciliens*, chez qui elle croissoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus estimée. En d'autres endroits de la Grece, ce nom *amaracum* se donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, savoir, à la matricaire; il se donnoit aussi à la pariétaire. Saumaïse croit que le véritable *sampsuchum* venoit d'Egypte, & que c'est un nom Egyptien; enfin, il estime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *sampsuchum* des Egyptiens, qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui est plus certain, c'est que dans *Dioscoride* & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *sampsuchum* sont des noms de différentes plantes. *Dioscoride*, en parlant des huiles, distingue *oleum sampsuchinum* & *oleum amaracinum*. *Mélagre*, dans un de ses poèmes où il passe en revue différens poètes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & l'autre au *sampsuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée au midi, vers l'Arménie qui la borne de ce côté-là, ainsi que le *Guriel* à l'occident, l'*Immirete* au nord, & le *Caket* à l'orient. Elle a son prince particulier qui est tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géogr. mod.*) petite île de Danemarck, sur la mer Baltique, entre l'île de *Funen* au midi, & le nord-*Jutland* au septentrion. Sa longueur du nord

au sud n'est que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroisses. (*D. J.*)

SAMSON, *petit soleil*. (*H. st. sacrée.*) étoit fils de *Manué*, de la tribu de *Dan*, & naquit d'une manière miraculeuse, d'une mère qui d'abord étoit stérile. L'ange du Seigneur apparut à cette femme, lui promit qu'elle deviendroit enceinte & qu'elle auroit un fils. Il lui défendit de rien boire de ce qui pourroit enivrer, parce que l'enfant dont elle seroit mère seroit *Nazaréen*, c'est-à-dire, consacré à Dieu, & obligé à la vie des *Nazaréens*. C'est lui, ajouta l'ange, qui commencera à délivrer *Israël* de l'oppression des *Philistins*. *Jug. xiiij. 5.* Un an après cette apparition, la femme de *Manué* mit au monde un fils qu'elle nomma *Samson*, & l'esprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'étant allé à *Thamnata*, il vit une fille qui lui plut, & il pria son père de lui permettre de l'épouser. *Manué* & sa femme s'y opposèrent d'abord, & lui demandèrent s'il n'y avoit point de femmes parmi ses frères les *Israélites*, pour vouloir prendre une femme étrangère d'entre les *Philistins*, qui étoient incirconcis. Mais *Samson*, qui agissoit par le mouvement de l'esprit de Dieu en demandant une femme infidelle, contre la défense de la loi, persista à la vouloir sans s'expliquer davantage, & ses parens allèrent avec lui en faire la demande. Dans la route, *Samson*, qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir à lui un lion furieux qu'il saisit, quoiqu'il fût sans armes, & le mit en pièces. Il obtint la fille qu'il souhaitoit; & quelque temps après, retournant à *Thamnata* pour célébrer son mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un essaim d'abeilles & un rayon de miel. Il tira de cette découverte le sujet d'une énigme qu'il proposa aux trente jeunes hommes que les habitans de *Thamnata* donnerent au nouvel époux pour lui faire honneur, à condition que s'ils pouvoient venir à bout de l'expliquer, pendant les sept jours du festin, il leur donneroit trente robes & trente tuniques; mais que s'ils ne pouvoient l'expliquer, ils seroient tenus de lui en donner

autant. Or, voici quelle étoit l'énigme : *la nourriture est sortie de celui qui mangeoit, & la douceur est sortie du fort.* Ils se tourmenterent en vain, jusqu'au septieme jour, à chercher le sens de ce problème ; & désespérant d'y parvenir, ils s'adresserent à la femme de *Samson*, qu'ils presserent par prieres & par menaces de tirer de lui le mot de l'énigme. *Samson* se défendit d'abord des importunités de sa femme ; mais enfin, vaincu par ses larmes, il lui apprit le sens de l'énigme, que cette femme infidelle alla sur le champ découvrir aux jeunes gens. Alors ceux-ci, vers la fin du septieme jour, vinrent lui dire qu'il n'y avoit rien de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion. *Samson* leur répondit que s'ils n'eussent pas labouré avec sa génisse, ils n'auroient jamais trouvé le sens de son énigme ; leur faisant entendre, par cette façon de parler figurée, qu'ils avoient agi de mauvaise foi avec lui, en engageant sa femme à le trahir & à leur révéler son secret ; & il vint à *Ascalon*, ville des Philistins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme. Ensuite il se retira chez son pere, laissant sa femme dont il étoit mécontent, & qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ses noces. Quand il eut appris ce nouvel outrage de la part des Philistins, il résolut de les punir. Il trouva trois cens renards, il les lia par la queue, deux à deux, y attacha des flambeaux, & les lâcha au milieu des terres des Philistins ; dont les bled, les oliviers & les vignes furent réduits en cendres. Ceux-ci, désespérés de ce dégât & en ayant appris le cause, prirent la femme de *Samson* & son beau-pere, & les brûlerent tous deux ; ils assemblerent ensuite une armée, fondirent sur la tribu de Juda, & demanderent qu'on leur livrât *Samson*. Trois mille hommes de cette tribu furent envoyés dans la caverne d'*Etham*, où *Samson* s'étoit retiré, & lui dirent l'ordre qu'ils avoient de l'arrêter. *Samson*, après leur avoir fait promettre avec serment qu'ils ne le tueroient point, se laissa prendre. Ils le lierent avec deux grosses cordes, & l'emmenèrent hors de la caverne. Les Philistins

l'apercevant, poussèrent des cris de joie ; mais *Samson* rompant les liens, tomba sur ses ennemis, & avec la mâchoire d'un âne qu'il trouva par terre, il tua mille Philistins & mit les autres en fuite. Après cette victoire, il jeta la mâchoire, & donna à ce lieu le nom de *Ramat-Lechi* ou l'élévation de la mâchoire ; ensuite pressé de la soif, il cria vers le Seigneur qui fit sortir une source d'eau d'une des grosses dents de la mâchoire. Quelques-uns prétendent que le mot Hébreu *machtès*, rendu par *dentem molarem* en Latin, est le nom d'un rocher qui se trouvoit au lieu nommé *Lechi*. Après cela, *Samson* cherchant encore quelque occasion de faire du mal aux Philistins, alla à *Gaza*, & se logea chez une courtisane, chez laquelle il dormoit tranquillement, quoiqu'il fût que ses ennemis avoient fait fermer les portes, & veilloient pour le tuer le lendemain ; mais s'étant levé vers le milieu de la nuit, il arracha les portes de la ville avec les ferrures & les poteaux, les chargea sur ses épaules, & les porta jusque sur la montagne voisine. Les Philistins ne sachant comment se délivrer de ce terrible ennemi qui seul leur faisoit plus de maux que tous les israélites ensemble, gagnèrent *Dalila* que *Samson* avoit épousée, selon quelques-uns : ils promirent une grande somme d'argent à cette femme avide, si elle pouvoit leur découvrir la cause de cette force extraordinaire de *Samson*. *Dalila* mit tout en œuvre pour tirer ce secret ; elle employa les reproches, les larmes & les caresses : elle fatigua, elle importuna tant *Samson*, que celui-ci, après l'avoir trompée trois fois & avoir soutenu trois attaques, succomba enfin à la quatrième. *Son ame tomba dans une angoisse mortelle*, dit l'Écriture ; & il avoua à *Dalila*, que le principe de sa force consistoit dans ses cheveux ; parce qu'il étoit *Nazaréen* dès le ventre de sa mere, & que si on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. *Dalila* tenant le secret de *Samson*, l'endormit sur ses genoux, & lui ayant fait couper ses cheveux, elle fit avertir les Philistins. Quand ils furent venus, elle éveilla *Samson* en criant que les Philistins alloient tomber sur lui. *Samson*

crut d'abord se débarrasser de ses ennemis comme à l'ordinaire ; mais il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui. Les Philistins le prirent donc , & lui ayant arraché les yeux , ils le chargerent de chaînes & l'enfermerent dans une prison où ils lui firent tourner la meule. Quelque temps après , les princes des Philistins firent une grande fête en l'honneur de leur dieu Dagon , & il y eut un festin de réjouissance dans une grande salle où le peuple s'assembla jusqu'au nombre de trois mille. On y fit venir *Samson* pour divertir l'assemblée. Ses cheveux avoient eu le temps de croître , & sa force commençoit à revenir. Il se fit donc conduire vers les deux colonnes qui soutenoient tout l'édifice , sous prétexte de s'y reposer ; & invoquant le nom du Seigneur , il le pria de se souvenir de lui , de lui rendre sa première force , afin qu'il pût se venger des Philistins pour la perte de ses yeux. Alors saisissant les colonnes , il s'écria : *que je meure avec les Philistins* , & les secouant de toutes ses forces , il fit tomber la maison & mourut en faisant périr plus d'ennemis qu'il n'en avoit tué pendant sa vie. C'est ainsi que ce grand homme , après avoir cherché pendant toute sa vie les occasions d'affoiblir les ennemis des Juifs , en fit encore le sacrifice volontaire , non par un desir aveugle de vengeance , mais pour concourir au dessein de Dieu sur son peuple & sur ceux qui l'oppressoient. L'Écriture nous offre dans l'histoire de cet homme extraordinaire , non-seulement des actions d'une force surnaturelle & divine , mais encore un mélange apparent de bien & de mal qui pourroit blesser , si l'on s'arrêtoit à la surface. Il y a certains traits , dans la vie de *Samson* , qui paroissent ne pouvoir se concilier avec la présence de l'esprit de Dieu , que l'Écriture nous dit avoir toujours été en lui. Il faut donc , pour fixer le jugement qu'on doit en porter , savoir , 1°. que plusieurs saints de l'ancien testament & du nouveau ont fait , par un mouvement de l'esprit de Dieu , plusieurs actions qu'on ne pourroit justifier par les regles communes , mais que l'on ne peut blâmer sans témérité ; 2°. que *Samson* a été un des saints de l'ancien testament , puisque Dieu le prévint

de ses bénédictions dès sa plus tendre jeunesse , & que saint Paul le met au nombre de ces grands saints qui doivent recevoir avec nous la récompense dans l'éternité ; que tout ce que nous voyons d'extraordinaire dans la vie de *Samson* est un secret & un mystère , selon les paroles même de l'Écriture , & qu'il n'a marché dans une route nouvelle & singulière , que par les ordres de Dieu qui est souverainement libre dans ses voies. C'est ainsi qu'en suivant le sens historique & immédiat , on peut justifier tout ce qui paroît d'irrégulier dans la vie de ce saint homme.

Cependant les incrédules sont fort révoltés de ce que *Samson* tua trente Philistins , pour en donner les robes à ceux qui avoient expliqué ses énigmes. Mais ils ne font pas attention qu'il est dit dans l'Écriture , qu'il fut saisi d'une impulsion surnaturelle qui le pouffoit à faire des choses extraordinaires. *Samson* , considéré comme un particulier , n'auroit pas eu droit de le faire ; mais l'esprit de Dieu l'ayant saisi , il en eut le droit & le pouvoir. D'ailleurs , 1°. les Philistins étoient censés dans un état de guerre avec les Israélites ; ils étoient leurs oppresseurs , leurs tyrans. 2°. *Samson* étoit actuellement le général d'Israël , choisi du ciel pour punir les Philistins. 3°. Il ne fut , dans cette rencontre , que l'instrument dont Dieu se servit pour châtier les coupables.

L'aventure des trois cens renards , rassemblés par *Samson* pour brûler les bleds des Philistins , choque encore plus nos petits raisonneurs. Mais il faut être bien incrédule pour douter d'un fait qui n'est pas aussi dénué de vraisemblance qu'on pourroit le croire.

1°. Il est certain que les renards étoient & sont encore très-communs dans la Palestine , où l'on en trouve en très-grand nombre jusque dans les haies & dans les ruines des bâtimens.

2°. L'Écriture en parle sur ce pied-là. On y trouve que divers lieux , dans le pays de Canaan , y prenoient leur nom des renards qui y abondoient.

3°. Ajoutez que sous le nom de *renards* , on comprenoit encore les *thoas* , animal qui tient du renard & du loup , & qui est si

commun dans la Palestine, sur-tout vers Césarée, qu'on y en voit quelquefois des troupes de deux cens.

4°. Qu'y a-t-il de si incroyable à voir trois cens renards rassemblés par *Samson*, quand on a lu dans l'histoire Romaine que *Sylla* produisit, dans les spectacles qu'il donna au peuple Romain, cent lions; César quatre cens, dont trois cens quinze avec leurs crinieres; *Probus* mille autruches, & une infinité d'autres animaux? Qu'on lise sur tout cela les vastes recueils de *Bochart*.

Si l'historien sacré disoit que *Samson* rassembla ces trois cens renards dans un jour ou dans une nuit, on pourroit se récrier. Mais qui l'empêcha d'y mettre quelques semaines, d'y employer plusieurs mains, des pieges, des filets & toutes les ruses de la chasse? Enfin, si l'on demande pourquoi il employa des renards plutôt que des chiens ou des chats au dessein qu'il se proposoit, il est bien aisé de satisfaire ceux qui proposent cette question. Car, outre que la longue queue des renards favorisoit son dessein, que cet animal est fort vite, qu'il craint extrêmement le feu, & que son instinct le porte à gagner la campagne & à se jeter dans les bleds, plutôt que les animaux domestiques; outre cela, dis-je, *Samson* opéroit deux biens à la fois. Il délivroit son pays de trois cens animaux incommodes & nuisibles, & il les jetoit dans le pays ennemi.

La mâchoire d'âne, dont le héros Israélite s'arma pour défaire les Philistins, a été une source de plaisanteries pour les mêmes incrédules; mais leurs railleries sont bien déplacées. Il est aisé de concevoir comment *Samson*, animé de l'esprit de Dieu, rendit cette arme fatale à la vie de ses ennemis. Les Philistins, étonnés à l'aspect du héros qui brisoit ses chaînes, étoient encore dans toute l'émotion de la surprise, lorsque fondant sur eux, comme un lion, il profita de leur trouble pour leur porter des coups assurés. Une terreur panique s'empara d'eux. Ils crurent voir apparemment ceux de Juda seconder leur redoutable ennemi; & aucun n'osant résister, il ne porta sur eux que des coups mortels. Ainsi, pour n'alléguer qu'un seul exemple d'une valeur extraordinaire,

l'empereur Aurélien, dans la guerre qu'il fit aux Sarmates, leur tua dans un jour, de sa propre main, quarante-huit hommes, & en divers autres jours, jusqu'à neuf cens cinquante.

Nous dirons néanmoins, il y a ici plus que d'une valeur humaine. C'étoit celui qui ôte le courage aux forts, & qui fortifie les mains des foibles, qui assistoit *Samson* dans cette rencontre. C'étoit l'esprit de Dieu qui accomplissoit en lui la promesse que Dieu avoit faite autrefois aux Israélites: *personne ne pourra subsister devant vous, & un seul de vous en poursuivra mille. Lévit. xxvj, 8.* L'incrédule qui doute que le Tout-Puissant commande à la nature jusque-là, n'est digne que de mépris.

Comment, disent nos nouveaux philosophes, *Samson* a-t-il pu, en seconant deux colonnes, faire tomber un temple, & écraser tous ceux qu'il renfermoit? Pour répondre à cette difficulté, il faut être instruit des usages antiques, & nos raisonneurs superficiels les ignorent. La maison dont il s'agit, étoit, suivant l'opinion la plus probable, construite de bois, à la maniere des temples égyptiens. C'étoit proprement une rotonde, une vaste salle bâtie en rond, & de maniere qu'elle reposoit sur deux colonnes. De grands portiques lui servoient d'entrée; son toit étoit en plate-forme avec une large ouverture au milieu, par où l'on voyoit dans le temple. *Samson*, après avoir servi de spectacle au peuple, qui étoit dessus & dessous les galeries dans les portiques, fut apparemment mené dans le temple, où les principaux des Philistins avoient, selon la coutume, mangé en présence de *Dagon*, leur dieu.

Le toit étoit chargé de spectateurs. Et comme sans doute l'édifice étoit bien connu de *Samson*, il n'eut pas besoin de deviner pour souhaiter d'être conduit vers les deux colonnes qui le soutenoient. On remarque, au reste, que le fameux temple d'Hercule, à Tyr, & un autre aussi d'Hercule, en Afrique, avoient deux colonnes comme celui de *Dagon*. Mais, quand il ne seroit pas certain que les temples fussent construits en Egypte, comme on le suppose ici, & que le temple du fameux *Dagon* tût sur ce modele, on peut supposer, avec la foule

des interpretes, que la maison en question étoit une sorte de théâtre de bois, appuyé sur des piliers de matiere, fait à la hâte, mais apparemment construit à-peu-près comme ceux que les Romains bâtirent dans la suite. Au milieu de l'édifice, devoient régner deux larges poutres sur lesquelles presque tout le reste portoit, & qui reposoient elles-mêmes par une de leurs extrémités, sur deux colonnes presque contiguës, en sorte que ces colonnes ne pouvoient pas être ébranlées sans que l'édifice croulât. On dira peut-être qu'il est inconcevable qu'un pareil édifice eût été assez solide pour soutenir plus de trois mille ames? Mais, qu'on lise ce qu'atteste Pline, des deux théâtres que C. Curion avoit fait construire à Rome, & qui, assez vastes, comme parle cet auteur, pour contenir tout le peuple romain, étoient d'une structure si singuliere, qu'ils portoient chacun sur un seul pivot. Il y a pourtant une grande difficulté dans ce sentiment; c'est que l'édifice de Gaza avoit un toit capable de porter jusqu'à trois mille personnes. Il faut donc que ce fût un édifice d'une structure singuliere, comme la salle Egyptienne de Vitruve, & nullement semblable aux théâtres des anciens Grecs & Romains.

M. Shaw, ce voyageur si éclairé & si digne de croyance, croit avoir pris en Afrique une juste idée de la structure du temple de Dagon.

» Il y a, dit-il, dans ce pays-ci, plusieurs
 » palais & dou-wanas (comme ils appellent
 » les cours de justice) qui sont bâtis
 » comme ces anciens enclos qui étoient
 » entourés les uns en partie seulement,
 » les autres tout-à-fait de bâtimens avec
 » des cloîtres par-dessous. Les jours de fêtes,
 » on couvre la place de sable, afin que
 » les pello-wan, ou lutteurs, ne se fassent
 » pas de mal en tombant, pendant que les
 » toits des cloîtres d'alentour fourmillent
 » de spectateurs. J'ai souvent vu à Algèr,
 » plusieurs centaines de personnes dans ces
 » sortes d'occasions, sur le toit du palais
 » du dey, qui, de même que plusieurs
 » autres grands édifices, a un cloître avancé
 » qui ressemble à un grand appentis, n'étant
 » soutenu dans le milieu ou sur le devant,

» que par un ou deux piliers. C'est dans
 » de semblables bâtimens ouverts, que les
 » bachas, les cadis, & autres grands officiers
 » s'assemblent & s'asseyent au milieu
 » de leurs gardes & de leurs conseillers,
 » pour administrer la justice, & pour régler
 » les affaires publiques de leur province. Ils
 » y font aussi des festins, comme les principaux
 » d'entre les Philistins en faisoient
 » dans le temple de Dagon. De sorte qu'en
 » supposant que ce temple étoit construit
 » comme les bâtimens dont je viens de
 » parler, il est aisé de concevoir comment
 » *Samson*, en faisant tomber les piliers qui
 » soutenoient ce cloître, le renversa, &
 » tua plus de Philistins par sa mort, qu'il
 » n'en avoit fait mourir pendant sa vie ».

Samson dit, en invoquant le Seigneur pour l'écroulement du temple de Dagon: *que je meure avec les Philistins*. On demande si ce souhait étoit innocent. Sa conduite ne favorisoit-elle point le suicide? Nous ne croyons point que ces questions puissent embarrasser les personnes pieuses & éclairées. 1°. La priere que *Samson* venoit d'adresser à Dieu, prise dans son vrai sens, ne laisse aucun doute sur la droiture de ses intentions. Ce n'est ni le dégoût de sa vie, ni l'impatience, ni le désespoir, ni rien de semblable qui le pousse à demander à Dieu qu'il lui permette de s'immoler. 2°. Nous répétons de nouveau, que *Samson* étoit animé d'une façon singuliere de l'esprit du Seigneur, qui l'avoit fait naître pour des actions héroïques & extraordinaires. 3°. Dès qu'on le considère comme le chef & le libérateur d'Israël, on ne doit plus voir dans le vœu qu'il forme, & dans l'action qu'il commet, qu'un effort d'héroïsme & de vertu.

Ce qui nous interdit d'attenter sur nos jours; savoir, le bon usage que nous pouvons toujours en faire pour notre propre salut, & l'obligation où nous sommes de les conserver, tant qu'ils peuvent être de quelque utilité pour notre patrie, à l'état, à l'église & à nos familles: ces raisons-là même doivent disposer un général vaillant & fidele à se dévouer à la mort, dès qu'il peut, par ce moyen, rendre un service essentiel au public, & contribuer à la gloire de Dieu. La premiere intention de notre héros fut de

venger la gloire du Seigneur ; & la seconde, de donner sa vie pour cela , s'il ne pouvoit remplir autrement sa vocation. C'est un guerrier intrépide qui préfère de s'immoler, plutôt que de manquer l'occasion de porter un funeste coup à l'ennemi. (+)

SAMUEL, LIVRES DE (*Critiq. sacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges , celui de Ruth , & le premier livre des Rois ; cependant ce ne sont que des conjectures fort douteuses. Il est plus vraisemblable que le livre des juges a été composé sur des mémoires de ce prophète d'Israël que par lui-même. On ne connoît guere l'auteur du livre de Ruth , & on n'a point de preuves que ce soit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des rois , ne peuvent le lui donner tout entier ; car indépendamment de plusieurs additions qui paroissent y avoir été insérées après coup , la mort de *Samuel* est marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on fait de plus sûr , c'est qu'il commence la chaîne des prophètes , qui a fini à Zacharie & à Malachie , *act. iij. 24.* Son histoire se trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi , & de la famille de Caath , il passa les quarante premières années de sa vie au service du tabernacle , les vingt suivantes dans le gouvernement de l'état , les trente-huit dernières dans la retraite , & mourut âgé de quatre-vingt-dix-huit ans , dans une maison qu'il avoit à Ramatha sa patrie. Son éloge est dans l'*ecclésiastique. xlvj. 26, 27.* Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

*SAMUM, (*Physiq. Hist. des météores.*) Il regne dans la Syrie , & quelquefois dans l'Arabie heureuse , des vents si brûlans , que ceux qui les respirent , au moment qu'ils frappent le visage , tombent morts sur le champ. M. Michaelis , dans ses questions aux savans envoyés en Arabie par ordre de sa majesté Danoise , a demandé des éclaircissimens sur ce vent ; la mort qui a enlevé presque tous ceux qui ont entrepris ce voyage , ne laisse guere espérer de réponses à ces questions. M. Bousching , dans la cinquième partie de sa *nouvelle géographie* , a cru devoir y suppléer : quant au *samum* , voici ce qu'il dit à ce sujet.

Les Arabes appellent le vent brûlant , *samum* ; les Turcs lui donnent le nom de *sam-yeli* & de *regne* ; M. Ruffel le nomme *samiel* : il souffle dans les mois de juin , de juillet & d'août , & sur-tout dans les contrées situées sur les bords du Tigre , quoiqu'il ne se fasse pas sentir sur le fleuve même. Thevenot rapporte qu'en quatre jours ce vent a fait périr quatre mille hommes. Tous ceux à qui ce voyageur en a parlé , lui ont dit que quiconque respire ce vent , tombe mort , quoique quelques-uns aient le temps de dire qu'ils se sentent consumés par un feu intérieur. Cependant Boullaye-le-Gouz rapporte que les personnes qui respirent ce vent , restent bouche béante , & meurent comme enragées. Selon Thevenot , ceux que ce vent tue , deviennent noirs comme du charbon ; & quand on les touche , la chair se sépare des os. On prétend qu'il y a dans ce vent un feu très-délié , & qu'il n'y a que ceux qui l'avalent , qui périssent : ce feu volant vient des vapeurs sulfureuses enflammées , dont ce vent s'impregne , en balayant les montagnes sulfureuses qui sont sous Mosul , dans le voisinage du Tigre. On dit que ce vent forme une espèce de tourbillon , & dure peu de temps. Lorsque les Arabes l'apperçoivent de loin , ils se jettent le ventre contre terre , s'enfoncent le visage dans le sable , & s'en couvrent le mieux qu'ils peuvent.

Ce vent ne tue pas les animaux à poil , il leur cause seulement un grand tremblement & une grande sueur. Tout cela , dit M. Bousching , pourroit suffire pour répondre aux questions de M. Michaelis ; il demande , 1°. en quoi diffère le *samum* du vent d'est , aussi très-ardent & très-sec. Selon M. Ruffel , ces deux vents sont de même nature , & ne diffèrent qu'en ce que celui d'est n'est pas chargé de vapeurs sulfureuses , du moins en si grande quantité que le *samum* , & que par conséquent il n'a pas de feu volant ; c'est peut-être parce que Thevenot n'a pas fait attention à cette différence , qu'il a cru observer le *samum* sur le Tigre , quoiqu'il dise que le vent qu'il a senti sur ce fleuve , n'étoit que chaud , & qu'il déclare ailleurs que la *samum* ne souffle que sur la terre ferme.

M. Michaëlis demande ensuite de quelle

région il vient. M. Bousching répond qu'il vient du nord-ouest, quoiqu'il soit plus probable que c'est un vent d'est, comme le dit M. Ruslèl, & l'écriture, qui lui donne le nom de *kad fre*. M. Bousching se fonde sur ce que dit Thevenot, en parlant du vent qu'il a observé sur le fleuve.

M. Michaëlis demande, 3°. si le *samum* souffle aussi dans l'Arabie heureuse. Cela ne paroît pas probable, parce que le vent d'est ne passe pas sur des montagnes sulfureuses pour venir dans ces pays, & qu'il se charge plutôt d'exhalaisons aqueuses, en traversant l'atmosphère de la mer, que de particules ignées.

Le sujet de la quatrième question est de savoir si le récit de Chardin est fondé. Cet auteur rapporte que les hommes que le *samum* a tués, paroissent long-temps vivans, & comme plongés dans un profond sommeil; & que, lorsqu'on croit les éveiller, les membres se détachent du reste du corps, à cause du feu intérieur qui a consumé leurs cadavres; on peut répondre à cela que le feu avalé dissout les corps dans l'intérieur. Il se peut donc que les victimes de ce vent ne perdent pas leur couleur naturelle, quoique par la suite ils deviennent noirs; & comme ce feu ne les réduit pas en cendres, la partie touchée ne tombe pas en poussière, mais elle se détache du corps, si on la tire à foi. L'effet du *samum* diffère en cela du vent d'est ordinaire, qu'il ne dessèche pas les corps comme celui-ci, mais qu'il les dissout & les fond, pour ainsi dire; cet effet vient des vapeurs sulfureuses qui se rencontrent dans le *samum*. Comme nous ne nous proposons pas de réfuter les opinions de M. Bousching, nous nous contenterons d'observer, en passant, que son explication est encore plus obscure que la question.

Dans la cinquième question, M. Michaëlis demande si le *samum* ne tue que les hommes, ou s'il fait également périr les bestiaux. Les bêtes à poil n'en perdent point la vie; & c'est peut-être parce que la chair de ces animaux ne se dissout pas si facilement, & que les effets du *samum* se bornent à exciter en eux une forte sueur.

La réponse à la sixième question est

renfermée dans ce que nous veuons de dire.

De quelle manière tue le *samum*, & quel est son venin, demande 1°. M. Michaëlis? M. Bousching répond que le venin est ce feu, ces vapeurs sulfureuses qui étant respirées, dissolvent du dedans au dehors les parties du corps humain, & donnent par conséquent la mort; mais quelle preuve a-t-on de l'existence de ce feu, de ces exhalaisons sulfureuses? Comme un feu avalé peut-il dissoudre toutes les parties solides?

SAMIDA, f. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par le père Plumier, sous le nom de *guldonia*; en voici les caractères. Le calice particulier de la fleur est très-gros, composé d'une seule feuille divisée en cinq segments étendus de toutes parts en forme ovale, & qui subsistent quand la fleur est tombée. La fleur est de la forme d'un cône tronqué; elle est de la longueur du calice, fillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais seulement de petits sommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du pistil est ovale; le style est de la longueur de la fleur & pointu. Le style du pistil est au contraire obtus; le fruit est une baie ovale, à quatre fillons profonds; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv, *Linnaei, gen. plant. p. 520.* (D. J.)

SAN, LE (*Géogr. mod.*) rivière de la petite Pologne. Elle a sa source aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle se perd dans la Vistule, presque vis-à-vis Sendomir. (D. J.)

SANAA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'Émen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la résidence des rois d'Émen; l'air y est tempéré, & les jours presque égaux dans toutes les saisons. Abulféda vante la quantité de ses eaux, la beauté de ses vergers, le nombre de ses habitans & leurs richesses; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du style oriental. *Long.* suivant les tables du même Abulféda, 67, 20; *latit.* 24, 30. (D. J.)

SANAGENSES, (*Géogr. anc.*) ancien

ancien peuple de la Gaule Narbonnoise , selon Pline , *liv. III , c. iv.* Le P. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les siècles suivans *Sanicienses*, de *Sanicium*, ville des Alpes, sur la côte de la mer aujourd'hui *Senex*. (*D. J.*)

SANAMARI , LE (*Géog. mod.*) par M. de Lisle *Sinamari* ; rivière de l'Amérique méridionale, dans la Guianne. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaste terrain qui est entre ces deux dernières rivières , offre d'agréables collines , dont les revers sont en pente douce ; dix mille habitans y feroient à l'aise , & y feroient des sucreries d'un grand rapport, outre que , sans culture, les cacaotiers , les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes ; mais ce n'est pas le terroir qui manque aux hommes , ce sont les hommes , qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA , f. m. (*Botan.*) c'est un arbrisseau nommé, par Tournefort , *thymelæa , foliis chamælææ minoribus subhirsutis*. I. R. H. 594. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur d'une coudée , & est très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre ; elle est couverte d'une écorce pliante , visqueuse , & qui se divise en un grand nombre de petits filets , & en flocons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches sont couvertes de la même écorce ; mais cette écorce porte sur elle une substance dense , blanchâtre & argentée. Ses feuilles sont semblables à celles du myrte de Tarente ; elles sont seulement un peu plus larges vers le bout , & se terminent en une pointe plus arrondie ; elles sont tout-à-fait couvertes de duvet , douces au toucher , blanchâtres ou argentées , & luisantes. Ses fleurs sont placées au milieu de ses feuilles ; elles ressemblent à celles de l'olivier , sont jaunes , oblongues & rétrapétales.

Nous lisons dans Clusius , que son fruit est assez semblable à celui du garou , mais qu'il est noirâtre. Le même auteur dit que ses feuilles sont charnues , gommeuses , d'abord amères au goût , mais ensuite acrimoneuses & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Mar-

Tome XXIX.

feuille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray.* (*D. J.*)

SANAS , f. m. (*toile de coton.*) on appelle ainsi des toiles de coton blanches ou bleues , qui ne sont ni fines ni grosses , que l'on tire des Indes orientales , particulièrement de Bengale. Les blanches ont à la pièce neuf aunes un tiers sur trois quarts à cinq sixièmes de large ; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes , sur sept huitièmes de large. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

SANATES , f. f. (*Hist. Rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voisins qui, après une révolte, se soumettoient aussitôt ; cette prompte soumission leur procuroit les mêmes privilèges qu'à tous les autres citoyens , en vertu d'une loi des douze tables , qui portoit , *ut idem juris sanatibus quod foretibus sit.* (*D. J.*)

SANBENITO ou SACOBENITO , f. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de toile jaune , que l'on fait porter à ceux que l'inquisition a condamnés , comme une marque de leur condamnation.

Le *san benito* est fait en forme de scapulaire ; il est composé d'une large pièce qui pend par devant , & d'une autre qui pend par derrière ; il y a sur chacune de ces pièces une croix de S. André ; cet habit est de couleur jaune , & tout rempli de diables & de flammes qui y sont peints.

Il est regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de sac que portoient les pénitens dans la primitive église. *Voyez PÉNITENT.* *Voyez aussi INQUISITION.*

SANCERRE , (*Géogr. mod.*) ville de France , en Berry , aux frontières du Nivernois , sur une colline , à la gauche & à une portée de canon de la Loire , à 9 lieues au nord-ouest de Nevers , à 10 de Bourges , à 4 de la Charité , en descendant vers Briare & Gien , & à 46 au midi de Paris , avec titre de comté. *Longit.* 20. 32 ; *latit.* 47. 28.

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge , *Saxia , Saxiacum , Saxiacus vicus , Sancerra , Sancerrium , Santodorum* ; & même par quelques-uns *Sacrum Casaris* ; dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par

Z z z z z

Jules César ; mais ce conquérant n'en dit pas un seul mot , & après lui aucun auteur , ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne ; c'est peut-être ce prince même qui l'a bâtie , & qui la peupla d'une colonie de Saxons : du-moins ne connoît-on pas d'autre origine de ses noms , *Saxia* , *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en soit, elle étoit possédée dans le dixième siècle par Thibaut, premier comte propriétaire de Chartres , qui avoit une partie du Berry. Elle passa à ses descendants, ensuite à Beraud, comte de Clermont & dauphin d'Auvergne. Sa fille épousa Jean de Beuil , & par ce mariage, ce comté entra & demeura dans cette maison jusqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé ; de là vient que la maison de Bourbon-Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des Calvinistes. Charles IX, après le massacre de la S. Barthelemi, résolut de la leur enlever, & la fit assiéger le 13 janvier 1573. Ce siège est bien mémorable. Les troupes du roi furent repoussées à tous les assauts, & singulièrement à l'assaut général qu'elles donnerent le 11 mars suivant. Il fallut convertir le siège en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les historiens rapportent que les réformés souffrirent, pendant ce blocus, les mêmes extrémités que les juifs au siège de Jérusalem. Un pere & une mere réduits au désespoir, y mangerent leur propre fils, âgé de trois ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne se nourrissoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, &c. Enfin, on fut obligé de capituler le 25 août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'est pas relevée depuis ; ce n'est plus qu'une seigneurie d'environ 20000 livres de rente, en y comprenant la baronnie de Vailly. (D. J.)

SANCIAN ou *SANCHOAN*, (Géogr. mod.) petite île de l'Océan oriental, sur la côte de la Chine, près du golfe de Quanton, à dix-huit lieues au couchant de Macao. Son circuit est d'environ quinze lieues,

où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés : on dit que S. François Xavier y a terminé sa carrière, l'an 1552, & qu'il y a été enterré ; mais quoiqu'on ignore le lieu de sa sépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert ; les missionnaires jésuites y bâtirent un autel qui n'a pas subsisté longtemps. (D. J.)

SANCIR, v. n. (Marine.) c'est couler & descendre à fond. On dit qu'un vaisseau a *sanci* sous ses amarres, lorsqu'il a coulé bas, & qu'il s'est perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANÇOINS, (Géog. anc.) on écrit aussi *Xançois* ; petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers, sur le ruisseau d'Argent. (D. J.)

SANCRAT, f. m. (Hist. mod.) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou supérieurs - généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préside au couvent du palais royal est le plus considéré ; cependant les *sancrats*, dont la dignité ressemble à celle de nos évêques, n'ont aucunes juridictions les uns sur les autres ; mais chacun d'eux a au-dessous de lui un supérieur de couvent. Il n'y a que les *sancrats* qui aient droit de consacrer les talapoins ; ces derniers ont pour eux le plus grand respect, après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément sur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (Gramm.) qui sanctifie. On dit l'esprit *sanctifiant*, la grace *sanctifiante*. Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, sans avoir la grace *sanctifiante* ; par ce moyen, elles faisoient, sans conséquence, des actions très-profanes, & des miracles ; & elles avoient trouvé le secret de se livrer à leurs passions sans nuire à la dignité de leur caractère.

SANCTIFICATION, f. f. terme de théologie, se prend quelquefois pour la *justification*, c'est-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la justice chrétienne. Voyez JUSTIFICATION.

Le mot *sanctification* désigne plus communément les exercices de piété prescrits par l'église, pour solemniser les dimanches & les fêtes ; c'est dans cette acception ordi-

naire que nous le considérons: il paroît que la *sanctification*, prise dans ce dernier sens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme, dans leur langue, désigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus simple de célébration, de consécration, destination, &c. En un mot, on le voit par les circonstances & par l'emploi des termes: *sanctifier* signifie proprement, dans le style de Moïse, *réserver, choisir, consacrer, destiner*; & par une légère extension, il signifie encore *célébrer, distinguer, honorer, &c.* Ces divers sens, qui reviennent à peu-près à la même idée, se remarqueront sans peine dans les passages suivans:

Aaron & filios ejus unges, sanctificabisque eos ut sacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Israël dices hoc oleum unctionis sanctum erit mihi in generationes vestras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compositionem ejus non faciatis aliud, quia sanctificatum est & sanctum erit vobis. Exod. XXX. xxx. 31.

Omnes decimæ terræ.... Domini sunt & illi sanctificantur. Levit. xxvij, 30.

Populus sanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut sis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit sexus masculini sanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abstuli quod sanctificatum est de domo mea, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxiv. 13.

Ne polluatis nomen meum sanctum, ut sanctificer in medio filiorum Israël, ego Dominus qui sanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabisque annum quinquagesimum, & vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipse est enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, si je présentois l'explication de ces passages; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux aussi que le précepte, *sanctification*, exprimé en ces mots *memento ut diem sabbati sanctifices*, marque simplement l'ordre de consacrer, d'honorer, de célébrer le sabbat par la cessation des œuvres

ferviles; c'est dans ce sens qu'il est dit au même endroit, *benedixit Dominus diei sabbati, & sanctificavit eum.* Dieu bénit le jour du sabbat, & le consacra pour son repos; c'est-à-dire, qu'il en fit un jour solennel destiné au délassement, & même à la joie, comme nous verrons tout à l'heure. *Sanctificabis annum quinquagesimum, ipse est enim jubilæus.* Ex. 25. Vous célébrerez la cinquantième année, temps de joie & d'abolition qui doit opérer la remise des dettes, & rendre aux ancêtres possesseurs les terres aliénées.

La même destination du sabbat est encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, septimo die cessabis ut requiescat bos & asinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploierez six jours à vos différens travaux, mais vous les cesserez le septième, afin que votre bœuf & votre âne se reposent, & que le fils de votre esclave & l'étranger qui est parmi vous, puissent prendre quelque relâche, & même quelque divertissement. J'observe ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre sens. Cette idée de réjouissance, d'amusemens honnêtes, entroit essentiellement dans la *sanctification* des fêtes en général; aussi est-ce dans le même sens que le Sauveur dit en S. Marc, *sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter sabbatum,* Marc, ij, 27.

Conséquemment à ce principe de police & de religion, les Israélites célébroient les plus grandes solennités, par des instructions, des sacrifices, des prières, & sur-tout par des festins de parens, de voisins & d'amis, où les plus aisés devoient admettre non-seulement tous ceux qui composoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les esclaves & les étrangers; l'on voit que Dieu, par ces observances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer son peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Isaïe: uniquement touché des œuvres de justice & de bienfaisance, le Seigneur rejette ces sacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers osoient substituer à la vraie piété.

» Ne m'offrez plus, dit Dieu, par son

» prophete , ne m'offrez plus de sacrifices
 » inutilement ; je ne puis plus souffrir vos
 » nouvelles lunes , vos sabbats & vos autres
 » fêtes ; l'iniquité regne dans vos assem-
 » blées. . . Cessez de faire le mal ; appre-
 » nez à faire le bien ; examinez tout avant
 » que de juger ; assistez l'opprimé ; faites
 » justice à l'orphelin ; défendez la veuve ».
 Isaïe , l. XIII, 26 , &c.

On retrouve le même esprit dans les pas-
 sages suivans , que je copie encore d'après
 Sacy : » Vous célébrerez la fête des semai-
 » nes en l'honneur du Seigneur votre Dieu,
 » en lui présentant l'oblation volontaire du
 » travail de vos mains , que vous lui offri-
 » rez selon la bénédiction que vous aurez
 » reçue du Seigneur votre dieu ; & vous
 » ferez des festins de réjouissances , vous ,
 » votre fils & votre fille , votre serviteur
 » & votre servante , le lévite qui est dans
 » l'enceinte de vos murailles , l'étranger ,
 » l'orphelin & la veuve qui demeurent
 » avec vous... Vous célébrerez aussi la fête
 » solennelle des tabernacles pendant sept
 » jours , lorsque vous aurez cueilli de l'aire
 » & du pressoir les fruits de vos champs ,
 » & vous ferez des festins de réjouissances ,
 » vous , votre fils & votre fille , votre ser-
 » viteur & votre servante , le lévite , l'étran-
 » ger , l'orphelin & la veuve qui sont dans
 » vos villes ». Deut. ib. X, 21, 23 , &c.

Telles étoient les pratiques religieuses or-
 données aux Hébreux ; pratiques encore sui-
 vies de nos jours par leurs descendans , & qui
 furent de même fidèlement observées par les
 premiers chrétiens. Dans la suite des temps
 cette charité si touchante , qui communique
 avec des freres pauvres & affligés , qui les
 fait asseoir à sa table , qui s'attache à les con-
 soler ; cette charité , dis-je , fut remplacée par
 un surcroît d'offices & de prieres , par des
 fondations , ou par des legs peu coûteux à des
 mourans ; mais l'esprit de fraternité , l'esprit
 de commisération & de bienfaisance alla
 toujours en s'affoiblissant. Chacun , occupé
 de son bien être , ne songea plus qu'à écar-
 ter les malheureux , & l'insensibilité pour les
 pauvres devint presque générale. On se donna
 bien garde de les accueillir ; on eut honte
 de les approcher ; à peine trouverent-ils de
 foibles secours pour traîner une vie languis-

sante , loin du commerce & de la société. Les
 plus religieux enfin crurent satisfaire au pré-
 cepte de l'aumône & remplir tous les de-
 voirs de la charité chrétienne , en distribuant
 les débris du réfectoire à des mendiens vaga-
 bonds ; pratique au-moins plus raisonnable
 que l'indifférence vicieuse , & trop commune
 dans les maisons des grands , où il se perd
 d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit
 pour nourrir plusieurs misérables.

La *sanctification* des fêtes , comme nous
 l'avons vu , tenoit beaucoup plus de la fra-
 ternité chez les Hébreux. Rappelez-vous ,
 dit le Seigneur , que vous fûtes autrefois es-
 claves en Egypte , & que cette pensée vous
 rende compatissans pour les infortunés ; célé-
 brez vos fêtes par des festins , où vous rece-
 vrez dans le sein de votre famille les étran-
 gers mêmes & les esclaves : *recordaberis*
quoniam servus fueris in Ægypto... & epu-
laberis in festivitate tua , tu , filius tuus &
filia , servus tuus & ancilla , levites quoque.
& advena , pupillus ac vidua... benedicetque
tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus
tuis , & in omni opere manuum tuarum ,
erisque in lætitia. Deut. ibid. xiv. 15. Dieu,
 comme l'on voit ici , attachoit des récom-
 penses à ces pratiques si pleines d'humanité ;
 le Seigneur , dit l'écriture , bénira vos travaux
 & vos récoltes , & vous ferez dans l'abon-
 dance & dans la joie.

Tout cela prouve bien , si je ne me trompe ,
 qu'un peu de bonne chere , quelques amuse-
 mens innocens propres à chatmer nos soucis ,
 ne doivent pas être considérés comme une
 profanation de nos fêtes : *bibant* , dit le sage ,
 & *doleris sui non recordentur amplius.* Prov.
 xxxj, 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu
 d'Abraham & le Dieu de Moïse. La loi qu'il
 leur prescrivit pour le bonheur de son peu-
 ple , est au fond invariable ; & Jesus-Christ
 enfin , qui est venu pour la perfectionner ,
 nous assure , oomme on l'a vu , que *le sabbat*
est fait pour l'homme , & non l'homme pour le
sabbat.

Il faut l'avouer néanmoins , nous sommes
 constamment dans la dépendance du créa-
 teur , nous tenons de lui l'être , & tous les
 avantages de la vie ; nous devons donc , com-
 me créatures , lui rendre nos hommages , &
 reconnoître ses bienfaits. D'ailleurs , les rap-

ports de société que nous avons avec les autres hommes nous assujettissent à d'autres devoirs également indispensables. C'est même sur quoi la loi divine insiste davantage ; sans doute parce que ces rapports sont plus multipliés. Or , pour remplir ces différentes obligations , & sur-tout pour s'en instruire , il n'est pas de temps plus favorable que le dimanche ; aussi est-ce là , parmi nous , comme chez les Juifs , l'une des grandes destinations du repos sabbatique. Il est donc vrai que les instructions & les prières entrent dans l'idée de la *sanctification* , & qu'elles font partie essentielle de notre culte ; mais toujours pourtant , qu'on ne l'oublie jamais , toujours d'une manière subordonnée au délassement récréatif si bien exprimé dans les passages allégués ci-devant. Ces instructions & ces prières nécessaires pour nous rapprocher de Dieu , servent au règlement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la société ; mais elles doivent se renfermer en de justes bornes ; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenses, ni fatigues ; sans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaison qui peut répandre du jour sur la question présente. Que deux ou trois amis aillent passer un jour à la campagne avec leur famille : tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu , ne songent qu'à jouer , qu'à se divertir , & chacun s'en acquitte de son mieux , le tout sans que les parens y trouvent à redire ; c'est au contraire ce qui les réjouit davantage , tant qu'ils ne voient rien contre la décence ; & si quelqu'un dans la troupe paroît moins sensible à la joie , ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu , qui se compare en mille endroits à un père de famille , seroit-il irrité des plaisirs honnêtes que les fêtes procurent à ses enfans ?

Il résulte de tout ceci , que des offices & des cérémonies qui ne finissent point , que des discours instructifs à la vérité , mais ordinairement trop étendus , que de longues assistances à l'église , & qui deviennent coûteuses ou fatigantes , ne cadrent guère avec la destination d'un jour , qui promet à tous la quiétude & le rafraîchissement. *Non facies in eo quidquam operis... ut requiescat servus tuus & ancilla tua sicut & tu. Deut.*

v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena. Exod. xxiii , 14. Sabbatum propter hominem factum est, &c. Marc, ij , 27.*

Concluons que la *sanctification* du dimanche admet aujourd'hui , comme autrefois , d'honnêtes délassements pour tous les citoyens , même pour les esclaves ; ce qui n'exclut sans doute ni les instructions , ni les prières , qui font , comme on l'a dit , une partie essentielle du culte religieux ; instructions & prières , en un mot , qui , renfermées en de justes bornes , & supposées sans peine & sans fatigue , n'ont rien d'incompatible avec le repos sabbatique des chrétiens. *Art de M. FAIGUET.*

SANCTIFIER, v. act. voyez l'article SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique sacrée.*) ἀγιαζέω ; ce verbe signifie rendre pur , d'une pureté légale ; ce qui se pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies ; 2°. ce verbe veut dire , honorer , glorifier , *sanctificetur nomen tuum* ; que vous soyez honoré & loué de toutes les créatures ; 3°. vouer , consacrer , ou par le ministère , comme la tribu de Lévi, *Exode, xxviii , 42* ; ou par la prophétie , comme Jérémie , *Exod. j , 5* ; ou par l'usage , comme le jour du sabbat , *Exod. xvj , 23*. C'est ainsi que le temple , l'autel & les vases furent *sanctifiés* au Seigneur ; c'est-à-dire , furent destinés aux usages de son culte ; ou enfin par l'oblation , comme les premiers nés ; 4°. *sanctifier* , veut dire , dans saint Luc , *chap. x , 36* , donner , conférer un ministère sacré. La sanctification de Jésus-Christ a été sa mission , sa vocation à la charge du Messie ; 5°. *sanctifier* , se prend pour préparer , disposer , *sanctifices* , sanctifiez-les pour le jour de la mort , dit Jérémie , *xij , 23* ; c'est-à-dire , préparez-les comme des victimes pour le jour du sacrifice ; 6°. ce mot signifie , dénoncer , déclarer , *sanctificate jejunium* , Joël , *j , 24* , ordonnez-leur un jour de jeûne : 7°. rendre légitime l'usage de quelque chose. Le mari infidèle est *sanctifié* par la femme fidelle , *I. Cor. vij , 24* ; cela signifie , que le commerce qu'ils ont ensemble , n'a rien d'illégitime ; il suffit pour cela que l'une des parties soit fidelle. Αγιαζω , se prend ici comme dans

le sens des viandes sanctifiées, I, *Thimoth. iv*, 4, c'est-à-dire dont l'usage est permis. De là vient que le mot *ne pas sanctifier*, signifie profaner; *sacerdotes non sanctificabunt populum in vestibus suis*; les prêtres ne profaneront point leurs habits sacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (D. J.)

SANCTION, s. f. (*Lois civiles & naturelles.*) la *sanction* est cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine est un mal dont le souverain menace ceux de ses sujets qui entreprendroient de violer ses lois; il leur inflige effectivement cette peine lorsqu'ils les violent; & cela dans la vue de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la société sûre, tranquille & heureuse.

Toute loi a donc deux parties essentielles: la première, c'est la disposition de la loi, qui exprime le commandement & la défense; la seconde est la *sanction*, qui prononce le châtement; & c'est la *sanction* qui fait la force propre & particulière de la loi; car si le souverain se contentoit d'ordonner simplement, ou de défendre certaines choses, sans y joindre aucune menace, ce ne seroit plus une loi prescrite avec autorité; ce ne seroit qu'un sage conseil.

L'on demande si la *sanction* des lois ne peut pas consister aussi-bien dans la promesse d'une récompense, que dans la menace de quelque peine. Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *sanction* des lois qui s'oppose à la promesse d'une récompense; parce que le souverain peut, suivant sa prudence, prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de savoir quel est le moyen le plus efficace dont le souverain se puisse servir pour procurer l'observation de ses lois, & qu'il est certain que l'homme est naturellement plus sensible au mal qu'au bien; il paroît aussi plus convenable d'établir la *sanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promesse d'une récompense. L'on ne se porte guère à violer

les lois, que dans l'espérance de se procurer quelque bien apparent qui nous séduit. Ainsi le meilleur moyen d'empêcher la séduction, c'est d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la désobéissance un mal réel & inévitable.

Si l'on suppose donc que deux législateurs voulant établir une même loi, proposent l'un de grandes récompenses, & l'autre des peines rigoureuses, il est certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéissance, que ne feroit le premier. Les plus belles promesses ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vue d'un supplice ébranle, intimide. Que si pourtant le souverain, par un effet particulier de sa bonté & de sa sagesse, veut réunir ces deux moyens, & attacher à sa loi un double motif d'observation, il ne restera rien à désirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce sera la *sanction* la plus complète. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *sanction* des lois naturelles, c'est-à-dire, si elles sont accompagnées de menaces & de promesses, de peines & de récompenses.

La première réflexion qui s'offre là-dessus à l'esprit, est que ces règles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, sont tellement proportionnées à notre nature, aux dispositions primitives & aux desirs naturels de notre ame, à notre constitution, à nos besoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifestement qu'elles sont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'observation de ces lois est le seul moyen de procurer, & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable; au lieu que leur violation jette les hommes dans un désordre également préjudiciable aux individus & à toute l'espèce. C'est là comme une première *sanction* des lois naturelles; mais si cette première *sanction* ne paroît pas suffisante pour donner aux conseils de la raison, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état présent à cette *sanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la suite, si la sagesse divine le trouve à propos. (D. J.)

SANCTORIENNE, TABLE (*Médec.*)

Depuis que Sanctorius a mis au jour la connoissance de la transpiration insensible , on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation , proportionnellement à celle des excréments , de l'urine, &c. & l'on en a formé des tables indicatives ; mais les plus curieuses , sont celles que le docteur Lininga , faites d'après ses observations à Charles-Town , ville de la Caroline méridionale. *Voyez les transactions philosophiques , n° 470 & 475. (D. J.)*

SANCTUAIRE, f. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus secrète , la plus intime & la plus sainte du temple , dans laquelle étoit l'arche d'alliance , & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit ; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle.

Ce *sanctuaire*, qui est aussi appelé le saint des saints, *sancta sanctorum*, étoit la figure du ciel , & le grand-prêtre , celle de Jésus-Christ, le véritable pontife qui a pénétré les cieus pour être notre médiateur auprès de son pere.

On donnoit le même nom de *sanctuaire*, à la partie la plus sacrée du tabernacle qui fut dressé dans le désert , & qui subsista encore quelque temps après la construction du temple.

Quelquefois le nom de *sanctuaire* se prend en général pour le temple ou pour le lieu saint , pour le lieu destiné au culte public du Seigneur ; ce qui a fait penser à quelques auteurs , que le temple entier étoit appelé *sanctuaire*, & que le saint des saints étoit une chapelle ou oratoire placé dans le temple.

Peser quelque chose au poids du *sanctuaire*, est une expression usitée qui signifie examiner quelque chose avec la dernière équité ; parce que chez les Juifs , les prêtres avoient des poids & des mesures de pierre qui servoient à régler toutes les autres. *Voy. POIDS DU SANCTUAIRE.*

Sanctuaire, parmi les catholiques, signifie la partie du chœur la plus voisine de l'autel , dans laquelle le célébrant & les ministres se tiennent pendant la messe ; elle est même ordinairement séparée du chœur par une balustrade , & les laïques ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un sens particulier , sur-tout chez les Anglois, pour signifier les églises qui servoient d'asyles aux malfaiteurs , ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'au regne de Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes , si retirés dans ces asyles ; ils reconnoissent leur faute dans l'espace de quarante jours , & se soumettoient eux-mêmes au bannissement. Si, pendant ces quarante jours, un laïque les chassoit de l'asyle , il étoit excommunié ; un ecclésiastique encouroit , pour le même fait , la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces asyles ou *sanctuaires*, étoient les églises de Saint-Jean de Béverley, dans la province d'Yorck ; celle de S. Martin le grand à Londres ; la cathédrale de Ripon aussi en Yorckshire , érigée en asyle par Withlase, roi de Mercie ; celle de Saint-Burien dans la Cornouaille , en vertu du privilège accordé par le roi Athelstan, en 936 ; & celle de Westminster, érigée en asyle par saint Edouard. *Voyez ASYLE & FRANCHISES.*

SANCTUS, SACER, (*Lang. Lat.*) ce ne sont pas deux termes synonymes dans la langue latine ; & nous les traduisons ordinairement au rebours en françois. *Propriè sancta decimus, quæ sanctione quâdam confirmata, ut leges sanctæ sunt; sanctione enim quâdam sunt subnixæ. Dig. leg. 9. §. 3.* Le sens du mot *sanctus* répond donc à ce que nous appellons *sacré* ou *inviolable* dans notre langue ; & *saint*, au contraire , répond au sens du mot *sacer*, quoique ces deux mots viennent visiblement du latin. (*D. J.*)

SANCUS, f. m. (*Mytholog.*) nom du dieu que les Romains honoroient sous le nom de *dus fidius*, dieu de la foi , & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enseigne Varron. Castalion pense que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé plusieurs inscriptions où on lit, *Sanctus, sanctus, deus fidius* ; on cite entr'autres une pierre qu'on voit à Tibur , sur laquelle ces paroles sont gravées, *Sanco, sancto, deo fidio, sacrum.*

Sancus est un mot Sabin , le même que *Sabus*, pere de Sabinus, qui donna son nom

aux Sabins. Ces peuples le reconnoissent pour dieu ; quand ils furent admis dans Rome, ils y transporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus* & *Fidius*, Tite-Live le nomme simplement *Sancus*, & le met au nombre des *semones*, c'est-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainsi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-dessus des hommes ordinaires. C'est en ce sens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona Semoni Sanco censuerunt consecranda* : Ovide, dans ses fables, fait mention de tous ces détails :

*Quærebam nonas Sanco Fidiove, referrem
An tibi Semo pater; tunc mihi sanctus
ait, &c.*
(D. J.)

SAND, terme de Géographie ; ce mot veut dire *sable*, en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-souvent dans la composition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la signification de *sable*. (D. J.)

SANDALARIUS - VICUS, (Géog. anc.) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit aussi *Sandalariis-Vicus*; Galien en fait mention. Une ancienne inscription porte, *D. M. M. Afrani, Heliodori, Magistri, Vici-Sandalarii, M. Afranius, Itumol, patrono, Fec.* Une autre inscription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrième quartier de la ville : *Sext. Fonteius, O. L. Rophinius, C. N. Pompeius, C. N. L. Nicephor. Mag. Vici--Sandaiari, Reg. IV. anni XVIII. D. D.*

Cela est conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon surnommé *Sandalarius*, dans le quatrième quartier de Rome; Apollon prenoit ce surnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit été bâti par Auguste. Il acheta, dit-il, les plus précieuses statues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Fragédus, &c. Cette

rue étoit le quartier des libraires ; Aulugelle dit, *liv. XVIII, chap. iv, in Sandalario apud librarios fuimus.* (D. J.)

SANDALE, f. f. (*Hist. anc. & mod.*) sorte de chaussure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de soie, ou d'autres étoffes précieuses, & que portoient autrefois les dames Grecques & Romaines; elle consistoit en une semelle, dont l'extrémité postérieure étoit creusée pour recevoir la cheville du pié, la partie supérieure du pié restant découverte.

Térence dit, en parlant de cette sorte de chaussure :

Utinam tibi committigari videam sandalis caput.

Plût à Dieu qu'elle vous cassât la tête avec sa sandale !

Apollon étoit quelquefois nommé *Sandalarius*, faiseur de sandales. Les critiques ont été fort embarrassés sur la raison pour laquelle on lui donnoit ce nom ; quelques auteurs le font venir d'une rue appelée *Vicus Sandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiseurs de sandales, & où ce dieu avoit un temple ; mais d'autres font venir, avec plus de vraisemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appelé ainsi, à cause de sa parure efféminée ; comme s'il portoit des sandales de femme.

M. Burette, dans ses dissertations sur la musique des anciens, dit qu'ils se servoient de sandales de bois ou de fer, pour battre la mesure, afin de rendre la percussion rythmique plus éclatante.

Sandale signifie aussi une espèce de soulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient, & qui, à ce qu'on croit, est semblable à la chaussure que portoit S. Barthelemi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les sandales des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des sandales, que quand ils voyageoient, selon la remarque de du Cange, de Saumaïse, &c.

Sandale est encore le nom d'une espèce de pantoufle ou soulier découpé par-dessus, que portent aujourd'hui les religieux réformés

més de différentes congrégations ; elle consiste en une simple semelle de cuir , liée avec des courroies ou des boucles par-dessus le haut du pied , qui est presque entièrement à nud , à peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *sandales* , & les récollets des *focles* ; les *sandales* sont toutes de cuir , au lieu que la semelle des *focles* n'est que de bois.

SANDALE, f. f. *terme de maître d'escrime* ; ce mot se dit parmi les maîtres d'armes , d'un foulier qui n'a qu'une demi-empeigne , & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pied droit. (D. J.)

SANDALE, (*Marine.*) sorte de bâtiment du levant , qui sert d'allege aux gros vaisseaux. Voyez ALLEGE.

SANDALINE, f. f. (*Gramm. & Com.*) petite étoffe qui se fabrique à Venise , & qui se commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou SANDALIUM, (*Géog. anc.*) île d'Asie , sur la côte d'Ionie ; *σανδαλιον* ; veut dire une espece de foulier & de chaussure de femme , & cette île étoit ainsi nommée , parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Plin , liv. V , chap. xxxj , nomme *Trogilies* , auprès de Mycale. Cet auteur remarque , liv. III , chap. vij , que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis* , sans doute par la même raison , à cause de sa figure en forme de *sandale*. (D. J.)

SANDANUS, (*Géographie ancienne.*) riviere de la Thrace , prise en général , qui comprenoit tout le mont Athos , & s'étendoit jusqu'à la Paraxis. C'est sur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Astere , Olynthien , qui écrivit sur la fleche ces paroles : *Astere envoie à Philippe cette fleche mortelle*. En effet , ce prince repassa le Sandanus à la nage , ayant perdu un œil de cette blessure. (D. J.)

SANDAPILA, (*Littérar.*) ce mot désigne chez les Romains , une biere , un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens , *popularis sandapila*. Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres , *sandapilarii*. (D. J.)

Tome XXIX.

SANDARACURGIUM, (*Géogr. ancienne.*) montagne de l'Asie mineure , aux environs de Pompéiopolis , ville de la Galatie , selon Strabon , l. XII , pag. 562. Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *sandarac* ; aussi Strabon ajoute que cette montagne étoit creusée , par les souterrains qu'on y avoit percés en y travaillant ; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cause de leurs mauvaises actions ; car outre que ce travail est fort pénible , poursuit le géographe grec , on dit que l'air de ces mines est mortel à cause des fortes exhalaisons des matieres qu'on y remue ; c'est pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit , & les ouvriers y périssoient par centaines. (D. J.)

SANDARAQUE, f. f. (*Hist. des drog.*) *exot.*) on a donné ce nom à trois différentes substances , qu'il est important de distinguer avec M. Geoffroi. 1°. A une espece d'arsenic rouge , que les Grecs nomment *σανδαράκη* ; c'est pourquoi on l'appelle *sandaraque des Grecs* , pour la distinguer des autres especes : 2°. à la résine de genévrier , que les Arabes nomment *sandarach* ou *sandarax* , & que leurs interpretes ont appelés *sandaraque des Arabes* : 3°. à une substance qui tient le milieu entre le miel & la cire , que l'on trouve souvent à part dans les endroits vuides des ruches , & c'est la nourriture des abeilles lorsqu'elles travaillent ; on appelle cette troisieme sorte de sandaraque , *sandaracha* , *erithace* , & *cæritus* , comme Plin le rapporte. Cette dernière espece n'est ni d'usage , ni connue dans les boutiques.

La sandaraque des Grecs est nommée par les Arabes , *zarnich-alimer* , *réalgar* , qui signifie poison ; en effet , c'est notre orpiment ou notre arsenic rouge , qui est un très-grand poison , sur lequel Voyez ORPIMENT , ou RÉALGAR , car c'est la même chose.

Il nous reste donc seulement à parler ici de la sandaraque des Arabes , qui est le vernis , la gomme , ou la résine des genévriers ; on l'appelle dans les boutiques , *sandaracha* , *vernix* , *gummi juniperinum*. *κομμή ἀρκωτί-δου* , grec. *Sandarax* arab. C'est une substance résineuse , seche , inflammable , transparente , d'un jaune pâle ou citrin , en

A a a a a

gouttes semblables au mastic, d'un goût résineux, d'une odeur pénétrante & suave quand on la brûle; elle ne se dissout pas dans l'eau, mais seulement dans l'huile, ou l'esprit-de-vin. On estime celle qui est brillante, transparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marseille.

Cette résine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les incisions que l'on fait à l'écorce du genévrier en arbre, & du cedre baccifère à feuilles de cyprès. La *sandaraque* qui découle de ce cedre, a une odeur plus suave quand on la brûle, & est par cette raison plus estimée; mais on en trouve très-rarement dans des boutiques. La *sandaraque* du genévrier est employée extérieurement pour la guérison des ulcères, & en fumigation pour les catharres; elle sert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie surtout pour en préparer un vernis liquide, en la faisant dissoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de spic, ou dans de l'esprit-de-vin. (D. J.)

SANDARESUS, f. f. (*Hist. nat. Lit.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être transparente, & d'un jaune d'or.

SANDAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, & dans le duché de Magdebourg, au bord de l'Elbe. Elle est habitée de luthériens & de réformés. Elle préside à une juridiction de six villages, & elle fait partie du cercle de Jéricho. (D. G.)

SANDERSLEBEN, (*Géogr.*) château, bourg & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Deffau, sur la rivière de Wiper. Ce château est fort ancien; mais dans les temps modernes on l'a réparé, & il est assigné pour résidence aux princesses douairières du pays. (D. G.)

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, selon Ptolomée, *livre III. chap. viij.* les interprètes croient que c'est Schesburg. Ils ont pris cette opinion de *Lazius, de republicâ Romanâ, livre XII.* (D. J.)

SANDECZ, (*Géogr. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, sur les frontières

de la Hongrie, à dix milles au sud-est de Cracovie, & à huit des salines de Vielisca. Elle a dans ses environs des mines de cuivre. *Longitude 38, 55; latitude 49, 52.* (D. J.)

SANDIE, f. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Brésil. Les *sandies* sont rondes & grosses comme des potirons, leur chair est semée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (D. J.)

SANDI-SIMODISINO, (*Histoire moderne superstitieuse.*) c'est le nom que les nègres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à de jeunes filles, qui sont pendant quatre mois séparées du reste des humains, & qui vivent en communauté sous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la supérieure de cette espèce de communauté, s'appelle *soguilli*; c'est une matrone respectable par son âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, sont toutes nues, pendant le temps de leur séjour dans cette école; on les conduit à un ruisseau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circoncision, qui consiste à leur couper le clitoris, opération très-douloureuse, mais qui est bientôt guérie; l'éducation consiste à leur apprendre des danses fort lascives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *sandi*; quand le temps du noviciat est expiré, la dame supérieure conduit ses élèves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles sont devant sa majesté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parents qui sont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, f. m. (*Histoire naturelle Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois est plus noir que l'ébène, & prend un poli aussi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que six à sept pouces de diamètre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au sud-est de Londres. C'est un des cinq ports du royaume, & dont

les députés au parlement sont appelés *barons de cinq-ports*.

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre, qui, du temps des Romains, se nommoit *portus Ritupensis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrêmement célèbre, & c'est, selon quelques favans, sur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en soit, la ville située sur ce port, fut ruinée par les Danois, rétablie depuis, & incendiée sous le roi Jean; on la releva de ses cendres; mais sous le regne de la reine Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'insu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y remédier.

M. Moore, avant qu'on eut connu la cause de cet événement singulier, fut envoyé sur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui se flattoit d'avoir là-dessus plus de lumières que ses compatriotes. » Je suis bien âgé, dit-il, » & je me rappelle d'avoir vu bâtir le clocher de Tinterton; il n'étoit question alors ni des bancs de sables, ni de bas fonds, qui empêchassent l'entrée du havre de *Sandwich*; ainsi je pense que le clocher de Tinterton en est la cause ». M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle est devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raison absurde d'un fait dont on demande l'explication. (D. J.)

SANDIX, (*Histoire natur. Peinture.*) on ne connoît point quelle est la substance que les Grecs appelloient *sundix*. Quelques-uns ont cru qu'ils désignoient sous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on se servoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant sur le bleuâtre. Strabon dit que les peintres de son temps faisoient usage d'une couleur appelée *Armenium pictorium*; & que quelques autres connoient à cette même couleur le nom de *sandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant sur le verd. On croit que la couleur appelée *zarnich*, par les Arabes, est le *sandycis* des anciens: Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On présume que

par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu désigner l'orpiment, & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos & la presqu'île de Pallene, selon Hortelius. Hérodote, *lib. VII, c. xxij*, la met dans l'isthme du mont Athos, auprès du fossé creusé par Xerxès. Thucydide parlant des villes du mont Athos, met au bord du fossé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros. Etienne, le géographe, l'abréviateur de Strabon, & Plutarque, *quæst. græc.* en font aussi mention. (D. J.)

SANED, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, à des patentes ou privileges accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou districts.

SANG, f. m. (*Anat. & Physiol.*) est le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les artères qui battent, & dans les veines correspondantes à ces artères. Voyez *ARTERE & VEINE*.

Le sang paroît à la première inspection, homogène, rouge & susceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caractères.

L'hydrostatique nous fait découvrir qu'il y a dans le sang quelque chose de volatil, qui s'exhale continuellement du sang en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaise odeur de l'urine, & celle de la sueur. Cette vapeur contenue dans ses propres vaisseaux, paroît aqueuse, & comme chargée d'une couleur qui tire sur l'alkali.

Le sang de l'homme le plus sain se coagule en une masse tremblante, facile à rompre: il s'épaissit davantage si on l'expose à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu se réunir en forme de gélée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient des fièvres violentes. La partie rouge du sang constitue la partie principale de ce coagule, auquel cette couleur rouge est propre, & qui la communique à toutes les autres parties du sang. Cette même partie du sang, qui peut se réunir en une masse confuse lorsqu'elle est en

repos, exposée à un petit froid, à une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'esprit-de-vin, avec les acides minéraux est cependant molle, à moins qu'elle ne soit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle supporte pendant la vie, ou par quelques secousses semblables. Elle est pesante, & presque plus d'un onzième qu'un pareil volume d'eau; elle est toute inflammable lorsqu'elle est dépouillée de son phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la masse du *sang* dans les tempéramens sanguins, & le séreux un tiers de la masse; dans la fièvre il se réduit à la quatrième ou la cinquième partie.

Ce qui se présente ensuite, c'est la partie blanchâtre & jaunâtre du *sang*; & quoique elle paroisse aussi homogène, elle ne l'est cependant pas. Elle est en général plus pesante d'un trente-huitième qu'un égal volume d'eau; plus légère d'un douzième que le *coagulum*. Elle se coagule si on l'expose à une chaleur de cent cinquante degrés qu'on la mêle avec les acides & l'esprit-de-vin, & qu'on l'agite, ses caillots sont plus durs que ceux de la partie rouge du *sang*. Ils sont si glutineux, qu'on ne peut les résoudre en membrane, & enfin en un corps aussi solide que de la corne. C'est cette humeur qui produit la couëne que l'on remarque dans le *sang* des pleurétiques, les polypes & les membranes artificielles. On découvre dans ce séreux, outre la partie albumineuse qui peut se coaguler, une eau simple qui en constitue la plus grande portion, & quelque chose de muqueux qui file, & qui néanmoins, ne se coagule pas comme la partie albumineuse, par le feu, ni par les acides.

Il n'est que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puissent occasionner une dissolution fétide dans toute la masse du *sang*, & sur-tout dans le *serum*; car la partie séreuse en est la plus susceptible: la partie rouge l'est moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe se changent enfin en une exhalaison fétide & volatile, & déposent un sédiment au fond du vase dans lequel elles se sont corrompues.

Le *sang* une fois dissous par la pourriture ne peut plus se coaguler; & lorsque une fois

il y a été coagulé par l'esprit-de-vin, il ne peut plus se dissoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *sang*, il est encore chargé d'une assez grande quantité de sel marin, que l'on distingue par sa faveur légèrement salée, & quelquefois avec le microscope. La nutrition, de même que l'analyse chymique, font voir qu'il est aussi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & sur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *sang* un air non élastique qui est en assez grande quantité, & on s'en assure par la pourriture du *sang* & du *serum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'ensuit pas de là que les globules soient des bulles aériennes, puisqu'elles sont spécifiquement plus pesantes que le *serum*.

La chymie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *sang*. Si on expose le *sang* que l'on a tiré d'un homme sain à un petit feu, il s'en évapore avec grande quantité d'eau qui faisoit plus des $\frac{1}{2}$ de toute la masse, elle est presque insipide, & cependant empreinte d'une huile fétide qui se fait sentir de plus en plus, à mesure que la distillation approche plus de sa fin. En exposant le reste à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alcalines de différentes espèces, dont la première est fétide, âcre, rousse & formée d'un sel volatil dissous dans de l'eau, fait environ la douzième partie de tout le *sang*.

Il s'élève avant, & pendant que l'huile s'en détache, un sel volatil sec, qui s'attache par flocons rameux aux parois du ballon: il est en petite quantité; & ne fait pas moins de la cinquantième partie du *sang*.

L'autre liqueur qui s'élève plus lentement est plus pesante, & d'abord jaunâtre, puis noire, ensuite aussi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'est l'huile du *sang* humain, elle est en petite quantité, & en fait environ la cinquantième partie.

Il reste au fond le charbon du *sang*, tout poreux, inflammable, qui détonne lorsqu'on l'enflamme & se réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la lessive, un sel mêlé de sel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le sel fixe fait à peine la quatre-vingtième partie du *sang*, dont presque la quatrième est alcaline. On

tire, au moyen d'un feu violent, de cet alkali, quelque chose d'acide, qui tire en partie sur celui de l'esprit du *sang*, & qui a en même temps quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractère n'est pas encore totalement détruit; c'est ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui est la cent cinquantième partie environ, est chargée de quelques particules que l'aimant attire. Le *serum* distillé donne les mêmes principes que tout le *sang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyse fait voir qu'il y a dans le *sang* des liquides plus pesans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *sang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *sang* n'est pas altéré, & qu'il est à couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkalise, ni ne s'aigrit, il est au contraire doux & peu salé; il est cependant âcre dans certaines maladies, & très-disposé à la pourriture. Par exemple, dans le scorbut dans lequel il ronge les vaisseaux qui le renferment; dans l'hydropisie où l'eau devient presque alkaline. On trouve dans celui des insectes une chaux alkaline, qui fait effervescence avec les acides.

Les acides violens & l'esprit-de-vin coagulent le *sang*. Les acides doux, les sels alkalis, même fixes, & sur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le dissolvent; il ne fait effervescence avec aucun sel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *sang* en pourriture.

Si l'on examine le *sang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à travers le microscope, on y distingue des globules rouges, mous, de figure variable, & qui constituent ce qu'on appelle proprement le *crur*, ou la partie du *sang* renfermée dans les artères & les veines sanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins dense, dans lequel on distingue avec le microscope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui, par la chaleur & le

frottement, se changent en de plus petits semblables. De grands hommes, après bien des expériences, ont évalué le diamètre d'un globule rouge de *sang* $\frac{1}{324}$ pouce.

On observe, après un examen le plus recherché à travers le microscope, dans l'eau pâle qui reste & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules aussi transparens que l'eau, & quelques petites pointes de sel.

C'est de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoissances que l'on a sur le *sang*. On fait donc que le *sang* est composé de globules qui se réunissent en une masse confuse, lorsque la vapeur qui les tenoit en dissolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction est plus grande. La partie rouge du *sang* desséchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules si on la jette dans le feu: c'est ce que prouve aussi le pyrophore qu'on tire du *sang* humain; & il est très-vraisemblable que l'huile poisseuse que l'on retire du *sang* par un feu violent, vient encore de là.

Le *serum* jaunâtre qui paroît aussi composé de globules nageant dans l'eau, est tel que nous l'avons décrit ci-dessus. Il se trouve dans une espèce de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut distinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il est composé; principes que le feu fait dégénérer en sels alkalis. Les distillations de la salive, du mucus, de l'humeur de l'insensible transpiration, en fournissent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juste la quantité du *sang*; il est constant que le poids des humeurs surpasse de beaucoup celui des parties solides; mais plusieurs de ces humeurs ne circulent point, telles sont la graisse & le suc glutineux qui unissent les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorragies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites sur les animaux, desquels on a tiré tout le *sang*, par la capacité des artères & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à cinquante livres, dont la cinquième partie constitue ce qu'on appelle le *urqz*

sang ; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie , & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'est pas toujours telle que nous l'avons dit jusqu'à présent : l'exercice, l'âge viril augmentent le *sang* renfermé dans les vaisseaux sanguins , sa rougeur , sa force , sa densité , la cohésion de ses parties , la dureté du *serum* coagulé , son poids & ses principes alkalis ; au contraire , si on est jeune, oisif, qu'on ne boive que de l'eau , & qu'on ne vive que de végétaux , toutes ces causes diminuent le volume du *sang* des vaisseaux sanguins , rendent les parties aqueuses plus abondantes , & augmentent à proportion le *serum* & le mucus qu'il contient ; la veillesse en augmente la partie rouge , & diminue la partie gélatineuse.

La partie rouge du *sang* paroît sur-tout propre à produire la chaleur, puisque la chaleur est toujours proportionnée à cette partie : elle l'arrête dans les vaisseaux du premier genre , parce que la grosseur de ses globules l'empêche de passer outre ; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de vitesse qu'elles , à raison de leur plus grande densité ; de là ils imprimant par cette raison le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs ; c'est là pourquoi la partie rouge du *sang* étant trop diminuée par de fréquentes saignées, le *sang* séjourne dans les plus petits vaisseaux ; on devient gros , hydrogique , & ainsi le renouvellement de la masse du *sang* paroît dépendre de la présence de la quantité convenable de cette partie rouge ; en effet , les hémorrhagies font dégénérer le *sang* , qui, de sa nature, est rouge & épais , en une humeur pâle & séreuse.

Le *serum* , principalement celui qui se coagule , est sur-tout destiné à la nutrition des parties , à la dissolution des alimens , à arroser la surface externe & interne des cavités du corps humain , à entretenir la souplesse dans les solides , au mouvement des nerfs , à la vue , &c. M. Haller, *Physiol.*

Les globules rouges du *sang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle , qu'en

ce qu'ils sont composés de plusieurs ; leur couleur ne dépend que de cet assemblage , car quand on les sépare , ils reprennent leur blancheur ; de là vient que tout ce qui paroît rouge dans un *sang* qu'on expose à l'air , se convertit enfin en sérosité , car les petits globules qui se séparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même chose arrive dans le *sang* lorsqu'il est renfermé dans le corps , car lorsqu'il a roulé un certain temps dans ces vaisseaux , il change de nature ; ses globules sont fouettés continuellement par les vaisseaux , qui étant aidés de l'action de la chaleur qui survient , divisent les parties du *sang* , & les réduisent enfin en une sérosité , laquelle se filtre par les couloirs des viscères , ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cause de cette rougeur a fait former bien des systèmes ; celle qui a été reçue le plus généralement est le mélange du nitre de l'air avec le *sang* dans les poumons ; quelques expériences chyriques paroissent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des sels alkalis on donne de la rougeur au lait : quelle raison aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *sang* au nitre plutôt qu'à des sels alkalis ? l'on peut dire avec autant de vraisemblance qu'un sel lixiviel , sorti de la terre ou mêlé avec les alimens , produit la couleur rouge , quand il vient à s'alkalifer par la chaleur du corps : d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque maniere de sel alkali , de même qu'on y trouve du nitre ? 2°. On ne sauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air ; du-moins n'est-il pas convenable qu'il se trouve dans ce fluide une si grande quantité de ce sel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *sang* ; on fait que Bartholin l'a dépouillé de cette faculté ; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refusées : il n'est pas prouvé que le chyle ne passe pas des veines mésentériques dans le foie ; au contraire , nous savons que cela arrive dans les oiseaux : des expériences mêmes semblent prouver que la même chose se trouve dans l'homme.

Mais comment est-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union précisément ? On a dit que les

couleurs confissoient dans les modifications de la lumiere ; mais par des expériences réitérées , on s'est convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaisseaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent ; il ne faut pas pour cela qu'ils soient en une quantité extraordinaire ; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrémités capillaires des arteres ne sont pas colorées : car comme ces globules ne peuvent passer que l'un après l'autre dans les filieres , il s'ensuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de lympe , & par-là la couleur rouge doit se trouver absorbée ; de plus, ces petits globules se trouvant comprimés , leur figure doit changer , ainsi la couleur doit souffrir quelque changement : aussi a-t-on remarqué que les globules en passant par les extrémités artérielles , s'applatissent & prennent une couleur jaunâtre ; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes , qui ne sont autre chose que les parties huileuses de la lympe , qui n'ont encore ni assez de mouvement , ni assez de pression pour changer de couleur.

La rougeur du *sang* est-elle absolument nécessaire ? On trouve des insectes qui n'ont dans leurs vaisseaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane ; avec ce fluide ils vivent , ils font tous les mouvemens dont leurs petits muscles sont capables.

Le *sang* n'a pas la même couleur dans tous ses vaisseaux : si l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il se trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *sang* ; mais dans les veines le *sang* est plus rouge ; cela s'ensuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *sang* dépend de la cohésion des globules du chyle ; ces globules, par la pression qu'ils ont soufferte , ont été unis dans les arteres capillaires ; il est donc nécessaire que le *sang* soit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *sang* qui se trouve en divers vaisseaux ; le *sang* artériel est fort rouge , mais le

sang veineux est noirâtre ; cela s'ensuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *sang* dépend du mouvement qui se trouvant moins fort dans les veines , doit aussi produire moins d'effet ; mais il y a une raison qui prouve mieux que cette différence doit arriver : c'est que le *sang* artériel est rempli de lympe , au lieu que le *sang* veineux en est privé ; par conséquent les globules rouges se trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines , & le *sang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchant du noir.

Quand on tire du *sang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence : le *sang* des arteres a à peu-près la même couleur dans sa surface & dans le fond ; mais le *sang* veineux est fort noirâtre au fond ; je suppose au reste que l'on mette ce *sang* dans un vaisseau un peu profond : la différence de couleur ne vient que de ce que le *sang* artériel est beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *sang* veineux ; le mouvement qui se trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit nécessairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler , y a-t-il dans le *sang* des parties fibreuses ? Il s'est trouvé des anatomistes qui , avec raison , ont nié l'existence de ces parties ; mais il s'est trouvé des physiciens qui leur ont fait diverses réponses, pour prouver qu'il y avoit dans le *sang* de ces sortes de parties. Voyez M. Senac , *ess. de Physique*.

Toutes ces matieres qui composent le *sang* sont agitées de deux mouvemens ; l'un est le mouvement de circulation dont nous avons parlé , & l'autre le mouvement intestinal , c'est-à-dire , le mouvement des parties sanguines en tout sens. Voyez CIRCULATION.

Le mouvement intestinal n'est point prouvé comme le mouvement circulaire , au contraire il souffre beaucoup de difficulté ; on ne nie pas que les parties qui composent le *sang* n'aient des mouvemens différens dans leurs vaisseaux , leurs diverses réflexions , l'élasticité de l'air , l'action des vaisseaux ; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverses parties qui composent le *sang* ; mais ce qu'on nie , c'est que le mouvement

intestin soit essentiel à sa fluidité, c'est-à-dire, que le *sang* ne soit fluide que parce que ses parties sont diversement agitées : une matière peut être très-fluide quoique toutes ces parties soient dans un repos parfait ; il suffit seulement que ces parties puissent céder à la moindre impulsion ; or cela arrivera nécessairement dès qu'elles ne seront pas unies. Je crois qu'il n'y a personne qui puisse soutenir que la désunion ou la non-adhérence des parties de la matière, ne puisse exister sans mouvement ; ce sentiment ne souffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cause de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matière subtile, mais que rien ne sauroit prouver ; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continu qui porte ces parties de tous côtés, la raison en est évidente ; car si l'on veut établir un mouvement en tous sens, il faut qu'on dise qu'il n'y a pas d'endroit vers lequel quelque partie de ce fluide ne se meuve ; or si cela est, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans son chemin ; elle ne pourra donc pas se mouvoir, ni par conséquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *sang* un principe qui, par lui-même, donne la fluidité, laquelle ne dépend absolument que du mouvement des vaisseaux ; car les grumeaux qu'on voit dans les vaisseaux de la grenouille qui a été exposée à un froid vif, ne peuvent pas dissoudre par la chaleur qu'on leur communique en approchant la grenouille du feu ; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux se divisent dans un instant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne sont pas les seuls qu'on a attribués au *sang* ; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation : le *sang*, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent nécessairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes ; mais comme ces principes sont mêlés de parties sulphureuses qui les séparent, il s'ensuit que la fermentation ne doit se faire que peu à peu ; au premier instant quelques parties

sulphureuses sortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis ; au second instant la même chose arrivera à d'autres parties ; ainsi la fermentation se fera successivement : on apporte encore plusieurs autres raisons pour prouver qu'il y a dans le *sang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle se change en *sang* ; or, dans le *sang* les parties sont changées, & la proportion des principes qui le composent n'est pas la même que dans les parties du chyle ; tout cela, selon plusieurs, ne peut se faire sans fermentation. 2°. Le *sang* se change en diverses humeurs, & dans ce changement il y a un changement de substance qui ne peut se faire sans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de sel urinaire ; cependant les animaux qui se nourrissent de ces matières donnent beaucoup de ce sel par l'analyse ; or, ce sel ne sauroit se former sans la fermentation, non plus que le sel salé ; toutes ces raisons sont soutenues de l'analyse de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, &c.

Quelque chose que l'on dise, on ne sauroit établir de fermentation dans le *sang* ; les matières qui le composent sont fort huileuses : or, on sait par la chymie que l'huile empêche les fermentations ; les acides du vinaigre qui ont dissout le plomb, & qui sont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyse nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis : il y a plusieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation sans repos ; or, comment trouver ce repos dans le *sang* qui est porté par tout le corps avec une grande rapidité.

3°. Mais, objectera-t-on, comment se peut former du sel salé du *sang*, s'il n'y a pas de fermentation ? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui ont dissout le plomb, formeront le sel salé avec des alkalis ; cependant on n'y remarque pas de fermentation : d'ailleurs la pression du cœur & des vaisseaux, & la chaleur du *sang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela suffira pour former un sel salé, &c.

Toutes ces raisons étant supposées, on peut

peut prouver qu'il n'est pas besoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties solides du corps humain sont très-propres à s'échauffer par les frottemens : on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par les mouvemens alternatifs, il poussera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des artères ayant fort échauffé les autres parties solides, il arrivera que cette chaleur se communiquera aux fluides, ainsi les solides seront la seule cause de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui sont dans les vaisseaux, sont très-propres à s'échauffer, puisqu'elles sont fort huileuses; ainsi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Parce que nous venons de dire, on se débarrasse facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce sentiment; savoir, comment il se peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps sans fermentation, puisque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aisément la raison dans ce que nous venons de dire; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps; la chaleur seroit suffoquée, mais il y a d'autres matieres : d'ailleurs si les parois des vaisseaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'esprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit se faire sentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que si on les frotte long-temps l'une contre l'autre, elles s'échaufferont : or cela ne peut se faire qu'il ne survienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores; de plus, s'il y avoit un principe d'élasticité dans l'eau comme dans le sang, la chaleur surviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du sang. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cause primitive de la circulation & de la chaleur, est l'action des vaisseaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expose au froid, on verra que le sang qui est dans le mésentere se coagulera & se réduira en grumeaux. Si l'on présente ces vaisseaux au feu, les grumeaux subsistent toujours, l'action des par-

Tome XXIX.

ties ignées ne les résout point; mais dès qu'on présente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès-lors tous les grumeaux disparaissent, & la circulation se revivifie, comme nous avons déjà dit. De là il s'ensuit évidemment que ce n'est pas la chaleur qui donne la fluidité au sang, que ce n'est que l'action des parties solides qui le divise; que la chaleur est un effet du mouvement des vaisseaux, & qu'elle n'est pas même absolument nécessaire; puisqu'elle n'est qu'une suite du ressort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres pussent avoir assez de force pour diviser le sang, mais qu'elles n'en eussent pas assez pour s'échauffer, le sang ne seroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le sang qui sera trop agité par les parties solides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkalifier, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obstacle : les artères se trouvant plus dilatées, agissent avec plus de force; ainsi la chaleur doit se faire sentir plus fortement. Voyez M. Senac, *essai phys.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du sang, avec les différentes especes de tempéramens que les anciens ont établies. Si le sang abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état sera celui que les anciens appelloient *tempérament sanguin*; & on rendra raison par-là des symptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges sont en petite quantité dans le sang, & que celui-ci soit fluide & séreux, ce sera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cause que ce soit, que le sang se trouve surchargé de parties grossieres, épaisses, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrediens de l'atrabile, ce sera pour lors cette constitution qu'ils ont appelée mélancolique, *temperamentum melancholicum*. Nos alimens en général sont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité; mais par les altérations qu'ils ont à souffrir dans notre corps, ils passent bientôt dans un état neutre : la structure du corps des animaux est telle, que la circulation par

B b b b b

la force en atténuant de plus en plus les parties du sang, corrige leur acidité, & les animalise pour ainsi dire; elle les rend volatils & en état de passer par la voie de la transpiration: c'est cette même force qui les dispose enfin à devenir *alkalins*; si rien ne s'oppose à cette transformation, l'haleine devient forte & le sang se corrompt. On voit que la bile avant que de se séparer du reste de la masse du sang, a subi une longue circulation: c'est une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides; elle est abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'est cette constitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juste titre d'être appelée avec les anciens, *tempérament colérique*, ou *chaud & bilieux*; la constitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation se fait d'une manière foible & irrégulière, & où le mouvement n'est point assez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroît convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une sorte de tempérament, & comme une disposition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'est pas, à proprement parler, une maladie particulière, telle que le seroit une disposition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités; cette constitution se trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même les tempéramens sanguins & bilieux se trouvent souvent réunis dans un même sujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres dispositions générales & différentes de l'état moyen; & ces différentes dispositions peuvent être désignées par les noms du tempérament *sulphureux*, *salin*, *chaud*, *froid*, &c. selon la manière dont on considéra les diverses parties qui entrent dans la composition du sang, leur combinaison, & les différentes opérations du corps. Voyez CŒUR.

Quant à la dépuration du sang, & à la manière dont les différentes liqueurs sont séparées, voyez SECRÉTION.

Pour ce qui est de la transfusion du sang

d'un animal dans les veines d'un autre; voyez TRANSFUSION.

Nous avons dans les *Transactions philosophiques* plusieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires; il est fait mention sur-tout d'un enfant qui rendit le sang par le nez, les oreilles & le derrière de la tête pendant trois jours. Depuis ce temps jusqu'au sixième, il rendit le sang par les sueurs de la tête: au sixième jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à saigner des orteils, des jointures des bras, & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura jusqu'à la mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le sang sortoit de petits trous semblables à une piquure d'aiguille. Voyez HÉMORRHAGIE.

Pour la manière d'étancher le sang, voyez STYPTIQUE.

Pierre de sang, voyez SANGUINE & HÉMATITES.

Mains sanglantes (avoir les) c'est une des quatre sortes de délits que l'on peut commettre sur les pays de chasse du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie sanglante, il est condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chassant. Voyez FOREST.

Pluie de sang, voyez PLUIE.

Flux de sang, voyez FLUX & DYSENTERIE.

Urine de sang, c'est une maladie dans laquelle l'urine fort mêlée avec du sang, en quantité plus ou moins grande. Voyez URINE.

Le sang qui sort ainsi vient des reins; quelquefois aussi de la vessie & des uretères. Cette maladie est causée quelquefois par une émotion violente, ou par une chute en arrière qui cause la rupture de quelques-uns des vaisseaux urinaires: quelquefois aussi elle se trouve à la suite des suppressions subites des hémorrhoides ou des règles. La pierre sur-tout dans les reins occasionne aussi de fréquens paroxismes de cette maladie; & les cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieurement sans acides produisent le même effet. L'urine de sang est un très-mauvais symptôme dans la

petite vérole & les fièvres malignes, quoique dans quelques occasions elle ait paru servir de crise, & être un indice de la fin de la maladie.

Supplément à l'article sang, par M. le Baron de HALLER.

On appelle du nom de *sang* la liqueur rouge qui se trouve dans les artères & dans les veines des quadrupèdes, des oiseaux & des poissons. Cette liqueur, dont naissent toutes les autres humeurs du corps humain, fait un des objets principaux de la physiologie.

Sa quantité n'est pas aisée à déterminer : quand on égorge un animal, le *sang* n'en sort pas entièrement, une grande partie en reste dans les petits vaisseaux. Les artères & les veines s'en déchargent un peu mieux par des hémorrhagies partiales & répétées ; les gros vaisseaux étant vuides, les petits vaisseaux s'y déchargent, & les humeurs de tout le système animal remplacent le *sang* perdu. Dans un nombre d'observations tirées des meilleurs auteurs, je crois avoir trouvé que le plus grand poids de *sang* perdu en 24 heures a été de 36 livres. C'est aussi de 30 à 36 livres que je mettrois en gros la quantité de *sang* d'un homme, car un calcul exact est impossible. L'enfant en a davantage à proportion, & l'homme maigre plus que celui qui est chargé d'embonpoint. Les animaux à *sang* froid en ont fort peu : les poissons & les serpens en ont cinq fois moins que les quadrupèdes à *sang* chaud.

Le *sang* de l'animal me paroît être uniforme, & je ne trouve pas des différences constantes entre celui des artères & des veines. Le sentiment reçu des écoles, & qui a pris naissance d'Érasistrate, portoit que le *sang* des artères étoit plus chargé d'esprits que celui des veines, plus chaud par conséquent, plus atténué & plus rouge.

Les modernes, par une suite de leur hypothèse sur l'usage des poumons, ont cru le *sang* artériel plus dense & plus pesant, & un auteur moderne croit avoir trouvé qu'il est plus froid, ce qui à la vérité répugne à l'opinion générale. Il y a cependant des

expériences qui le font plus aqueux & plus léger.

Dans les vaisseaux on croit distinguer la couleur violette du *sang* veineux d'avec la vive couleur d'écarlate du *sang* artériel.

Harvée avoit raison d'abandonner les écoles sur cette différence du *sang* artériel d'avec celui des veines : la circulation est si rapide, qu'il ne paroît pas qu'il puisse y avoir de différence permanente. Le *sang*, du-moins un poids de *sang* égal à celui d'un animal, passe treize fois par heure par le cœur, autant de fois chaque parcelle de ce *sang* a été alternativement artérielle & veineuse ; & il est impossible de croire, que malgré cette alternative perpétuelle, il puisse y avoir une différence essentielle & permanente de l'un à l'autre.

Dans les expériences que j'ai faites, je conviens que j'ai cru voir quelquefois plus de rougeur au *sang* artériel. Dans les vaisseaux cette différence ne prouve rien, elle étoit uniquement l'effet du plus grand nombre de globules, entassés dans les veines. La rougeur devient foncée, comme nous allons le voir, à proportion que les couches des globules se multiplient. D'ailleurs le poumon a si peu de part à cette diversité de couleur, qu'on la retrouve dans le poulet qui ne respire pas, & dans la grenouille qui ne respire que par intervalles, & dont le poumon ne peut agir que sur une petite partie de la masse du *sang*.

Les écrivains les plus dignes de foi n'ont pu voir de différence dans la couleur, & n'ont pas trouvé le *sang* artériel plus pesant. Une différence dans la couleur du *sang* se rencontre assez souvent dans le *sang* tiré des mêmes vaisseaux, dont une partie est plus haute en couleur & une autre plus morte.

J'ai encore moins de foi à la différence du *sang* de la carotide à celui de la splénique. Il y auroit plus de vraisemblance dans celle de deux veines : le *sang* de la veine-porte pourroit être plus chargé de graisse que celui de la jugulaire, parce que la graisse des épiploons & des mésentères est repompée dans la première de ces veines, & que la jugulaire n'a point de graisse à rendre à la veine-cave. Dans l'expérience même, cette différence n'a pas paru bien assurée, & il

faudroit la vérifier bien des fois pour s'assurer d'une différence constante & démontrée.

La couleur ordinaire du *sang* est rouge; dans les Negres, on la dit noirâtre; mais on n'est pas d'accord de ce fait.

Cette rougeur paroît être au fond du jaune exalté. Les globules du *sang* paroissent jaunâtres dans l'animal encore jeune, surtout dans les animaux à *sang* froid, avant leur grande transformation. Ils sont jaunes encore dans les animaux, après qu'ils ont été mal nourris.

Dans l'animal bien portant, bien nourri & adulte, ils sont rouges, les globules solitaires même, qui marchent à la file, & un à un, dans les petits vaisseaux, sont d'un rouge moins foncé, mais véritable.

Dans le poulet la couleur jaune se conserve lorsque l'incubation va mal, & que le poulet n'est pas suffisamment échauffé par la poule: le rouge est très-vif, lorsque l'animal est vigoureux.

Je n'ignore pas que l'on a voulu attribuer ces phénomènes, ou au jaune qui paroissoit à travers les globules, ou à la lumière réfractée; aucune de ces excuses ne sauroit être admise. La même lumière réfractée montre un globule solitaire très-rouge, & en montre des monceaux très-jaunes, suivant que l'animal est robuste ou languissant; & la transparence du jaune jauniroit également les globules du poulet échauffé, si la couleur jaune des globules refroidis dépendoit du jaune de l'œuf.

Le *sang* reprend la couleur jaune en se desséchant dans les échymoses; on l'a vu jaune après une grande hémorrhagie, & M. Davies a retrouvé la couleur jaune dans les caillots de *sang*, qui se précipitent au fond d'un vase.

Entre les couleurs du *sang* il faut compter la blancheur; elle est assez ordinaire, quand on ouvre une veine peu d'heures après un bon repas. C'est le chyle qui nage avec le *sang*. On a voulu faire passer ce chyle pour une sérosité; mais certainement le serum n'a pas la blancheur laiteuse & opaque du chyle, & je ne vois pas ce qui empêcheroit le chyle d'être visible, après l'avoir vu nager par ondées dans la veine-cave d'un animal que j'avois ouvert en vie.

Toute la masse du *sang*, qui sort fluide de la veine ouverte, ou qui vient de quelques artères des narines dilatées, & qui tombe goutte à goutte, se prend en fort peu de temps, & en d'autant moins de temps que l'homme est plus sain & plus robuste. Il forme dans un demi-quart d'heure un caillot rouge, également dans les chaleurs de l'été & dans le froid de l'hiver; lorsqu'il n'a que l'air à parcourir. Si le *sang* tombe dans l'eau, il faut pour le cailler, qu'elle ait un certain degré de chaleur, & même considérable, comme de 80 & de 100 degrés de Fahrenheit. Dans la veine liée d'un animal vivant, il se prend également sans le secours de l'air, & on en découvre le mécanisme dans les animaux à *sang* froid, les globules s'attirent & s'amoncellent; il est vrai que leurs amas ne sont attachés que par un foible lien, & qu'il est aisé de les séparer, en faisant couler dans les vaisseaux une nouvelle onde de *sang*.

La partie blanche séparée des globules forme un brouillard, dont la consistance augmente, & a plus de ténacité que le caillot rouge.

Le *sang* de tous les animaux se change en masse solide & tremblante, depuis l'homme jusqu'aux poissons: il est vrai que ce coagulum est plus tendre dans les animaux à *sang* froid, comme il est plus lent à se former, & plus solide dans un homme d'une santé peu ferme. Il est plus prompt à se former & plus solide encore dans les maladies inflammatoires, il y a même des exemples que le *sang* s'est pris dans des vaisseaux même. Cela arrive constamment dans les anévrismes, où le mouvement du *sang* est retardé, & après les blessures des artères, qui se ferment par le caillot naturel. Dans des cas plus rares on a vu des croûtes membraneuses & filamenteuses remplir les grands vaisseaux, & occuper même tout le calibre de la veine-cave, de la jugulaire & des artères carotides.

Les polypes sont des caillots, ou du *sang* en masse, ou du-moins de la lymphe. Je ne les crois pas aussi communs qu'on l'a cru dans le siècle précédent, & même de nos jours, que plusieurs médecins les ont regardés comme la cause de plusieurs

morts subites. Il y en a cependant de véritables ; on les reconnoît par les alongemens qu'ils produisent dans le cœur , dont ils dilatent les cavités , & par les symptomes qu'ils occasionnent , les palpitations , les anxiétés , les pouls intermittens & interrompus.

Après ces phénomènes fort superficiels , qui se présentent d'eux-mêmes dans le *sang* , nous allons entrer dans la recherche des élémens dont il est composé.

Celui qui s'échappe le premier , c'est la chaleur. Le *sang* est naturellement chaud dans l'homme , dans l'oiseau & dans les poissons cétaqués. Sa chaleur a une mesure assez constante dans ces classes , elle est de 96 degrés de Fahrenheit dans l'homme , & elle n'a pas beaucoup de latitude , elle ne tombe guère qu'à 88 , & monte à 110 ; au-delà de ce degré l'animal périt. L'oiseau est de quelques degrés plus chaud que l'homme.

Les animaux à *sang* froid ont dans le *sang* une chaleur de très-peu supérieure à celle de l'atmosphère , elle la surpasse depuis un degré jusqu'à huit. Les animaux à *sang* chaud , dans leur assoupissement d'hiver , ont le *sang* aussi froid que l'atmosphère ; tels sont l'hirondelle , le hérisson. Les insectes ne paroissent pas avoir de la chaleur , pas même ceux qui sont d'une grandeur supérieure à celle de plusieurs animaux à *sang* chaud , comme les homars. Un mouvement foible de quelques insectes amoncelés produit cependant une chaleur très-considérable , comme celui d'une ruche d'abeilles ; cette chaleur égale & surpasse même celle du *sang* humain. Les guêpes n'en produisent point.

La chaleur du *sang* est assez généralement supérieure à celle de l'atmosphère , on a cru même qu'elle ne tomboit jamais au-dessous de ce degré , & que l'animal ne pourroit rester en vie dans un air , dont la chaleur seroit égale à celle du *sang*. C'est une erreur , la chaleur de la Caroline a été de 126 degrés , de 140 au Sénégal , de 167 même à un mur sur lequel donnoient les rayons du soleil. Je l'ai vu de 150 degrés à Roche dans une situation pareille , & exposée au soleil. Dans ces énormes chaleurs , il périt chaque année des personnes ,

mais le peuple survit ; il travaille & voyage. MM. Duhamel & Tillet ont vu une fille soutenir une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante , & les étuves Russes vont à 202 degrés.

C'est une constance qui a étonné. Le même homme peut vivre & dans le Sénégal & à Jénifeisk , où le froid a été de 120 degrés de Fahrenheit au-dessous du zéro , ce qui fait une échelle de 250 degrés , dans laquelle la vie humaine peut subsister , & qui passe de beaucoup la chaleur de l'eau bouillante. Et l'on se plaint que la machine animale est foible & facile à déranger !

Un autre élément volatil du *sang* , c'est une vapeur qui monte du *sang* nouvellement répandu , & qui est visible même en été , mais bien plus en hiver. Cette vapeur a de la chaleur , elle est aqueuse , mais avec une petite odeur fétide , qui approche de la classe urineuse ; elle est plus forte dans le *sang* des animaux carnivores , & plus douce dans les herbivores. Quelques animaux répandent une vapeur fort âcre , & qui enflamme les yeux , & celle du *sang* acquiert de la putridité dans les fièvres malignes. Elle n'est cependant pas alcaline. Quand elle s'est dissipée , le reste du *sang* devient plus pesant.

Nous avons vu que le *sang* tiré d'une veine se prend en peu de temps ; il paroît alors solide , mais mou , il reçoit l'impression du doigt , & l'efface bientôt après ; mais cette masse ne tarde pas à se séparer ; elle sue des gouttes d'eau jaunâtre , qui s'amassent & forment une liqueur , dans laquelle la partie rouge se meut. On fait par des expériences exactes , que cette partie rouge du *sang* est plus pesante que l'eau jaunâtre , & considérablement plus pesante que l'eau , à peu-près dans la raison de 12 à 11.

Quand cette partie rouge est en petite quantité , elle forme dans le vaisseau des lames rouges gélatineuses ; quand il y en a une quantité considérable , elle forme un gâteau qui s'évapore peu-à-peu , & dont il ne reste qu'une croûte de peu d'épaisseur , rouge-noire , sèche & friable.

La partie rouge du *sang* ne forme jamais que des caillots tendres , moins fermes que ceux qui proviennent de la lymphe. Dans

les faux germes, le *sang* forme des membranes molles, dont l'œuf est enveloppé. Dans les anévrismes & dans les ecchymoses, il devient comme des fibres. La chaleur rend la masse plus dure, celle même de la fièvre suffit pour lui donner de la solidité.

Exposée à l'air, la partie rouge du *sang*, se dissout continuellement, & il ne reste de tout le gâteau que la croûte noirâtre que j'ai citée. Dans les ecchymoses, le *sang* se caille à la vérité, & forme des caillots, mais ces mêmes caillots se fondent, & passent par différens degrés de brun, de verd & de jaune, pour reprendre entièrement une consistance fluide; elle est repompée alors dans les veines. J'ai vu d'énormes ecchymoses rendre le visage tout noir, & former sur la tête une tumeur d'un volume très - considérable, & tout ce *sang* épanché jaunir & disparaître dans peu de jours. Cette dissolution naturelle au *sang* épanché arrive dans le *sang*, qui circule par la force de la fièvre. C'est une remarque très-commune, que le *sang* des fièvres intermittentes devient d'une fluidité excessive, & qu'il perd entièrement sa consistance; j'ai vu ce phénomène. Dans les maladies aiguës, il n'est point rare de voir le *sang* couvert dans les premiers jours du mal d'une croûte tenace, devenir fluide au bout de quelques jours, & perdre presque la faculté de se coaguler. Dans les fièvres putrides, pétéchiales ou varioleuses, le *sang* devient quelquefois assez fluide pour sortir par les gencives, le nez, les intestins, le vomissement, les cellulosités du corps, & c'est sur-tout dans la fièvre jaune des Anglois, connue des François sous le nom de *mal de Siam*, que cette dégénération du *sang* est essentielle. On a même cru remarquer que la simple chaleur de l'été dissout le *sang*, qui reprend sa densité en hiver. Plus un pays est chaud, & plus le *sang* s'y dissout avec facilité.

La proportion de la partie rouge du *sang* à la partie jaunâtre, est différente suivant l'âge & le tempérament. Dans les sujets les plus robustes, le gâteau de *sang* est plus rouge & plus solide, & se forme plus vite: il en est de même des grands animaux, comme du cheval, & des animaux carni-

vorés; comme du chien, dont le *sang* est beaucoup plus compact que celui de l'homme.

Dans l'homme affoibli, la proportion de la sérosité devient plus grande, il en arrive de même dans les animaux qu'on nourrit mal; les artères y paroissent arides; elles ne le sont pas, mais il n'y a qu'une liqueur transparente. On a vu le même événement dans l'homme. L'enfance augmente la proportion du serum, & la vieillesse celle de la partie rouge.

Cette partie rouge est composée de globules, que le microscope a démontrés, j'en crois la découverte due à Malpigni; Leeuwenhoeck les a suivis davantage, mais il les a contemplés principalement dans les tuyaux capillaires; cette méthode est mauvaise; il faut les observer dans les vaisseaux même de l'animal vivant; cela est très-aisé dans les animaux à *sang* froid, cela n'est pas difficile dans le poulet & dans les vaisseaux des membranes de l'œuf. Car les animaux à *sang* chaud, qui ont vu le jour, ont les membranes trop épaissies, & on y distingue mal les globules.

Ces globules sont des parties essentielles du *sang*, leur figure est constante; ce ne sont pas de simples amas de graisse, ni des globules comme ceux du mercure, ils sont circonscrits, terminés & solides, ils ne se trouvent que dans la proportion rouge du *sang*, & peut-être dans le lait.

La figure des globules a été disputée. Dans l'homme, dans les animaux à *sang* chaud, dans l'oiseau, comme dans le poulet encore enfermé dans l'œuf, leur figure est certainement sphérique, les diamètres de longueur & de largeur sont égaux: & quoiqu'on ne puisse pas aussi exactement y comparer l'épaisseur, il est sûr qu'ils sont très-épais & nullement planes.

Dans les animaux à *sang* froid, Leeuwenhoeck lui-même les a appellés *particules plan-ovales*; il en a cependant décrit des phénomènes qui ne peuvent être vrais que dans des particules épaissies & solides: telle est la composition de fix globules pétris en un seul, qu'il croit avoir vus dans les écrevisses. D'autres auteurs ont cru voir des globules oblongs, quoique sans être

planes, & d'autres encore des globules à queue. Je les ai vus mille fois dans les poissons & dans les grenouilles; je n'ai jamais rien vu qui m'engageât à les croire ovales ou aplatis, & les meilleurs observateurs modernes en ont parlé sur le même pied. Je traiterai bientôt de leur changement de figure.

Dans les animaux que j'ai soumis au microscope, ils m'ont paru être de la même grandeur, & la plus grande partie des observateurs en parle de même. M. Spalanzani est le seul qui dans les lézards aquatiques a cru voir deux espèces de globules, les uns oblongs & ventrus, les autres ronds & de la moitié plus petits. Ce fait a besoin d'être vérifié.

On a évalué leur diamètre à $\frac{1}{2000}$ de pouces, & même à $\frac{1}{3000}$. Je les ai comparés aux plumes des papillons, je les ai trouvés de beaucoup plus petits. Le microscope grossissant les diamètres 2500 fois, ils ne m'ont pas paru plus grands que d'un vingtième de pouce. Ils ne paroissent donc être à ce diamètre d'un pouce, que comme l'unité à environ 5000.

Leur couleur est rouge dans un animal parfait & robuste: un seul globule dans les vaisseaux trop étroits pour en laisser passer deux de front, est cependant rouge, vu sous un certain jour, quoiqu'il paroisse d'autres fois blanc & luisant. Sa rougeur est pâle, elle se renforce dans des vaisseaux un peu plus gros; elle est du plus beau pourpre dans les grandes artères de la membrane ombilicale du poulet.

Dans un animal exténué, les globules sont pâles & jaunes, ils le sont encore dans les premiers commencemens du poulet.

Dans les vaisseaux des animaux vivans, il y a quelquefois une liqueur invisible qui cependant tombe sous les sens. Quand on ouvre le vaisseau, la liqueur en sort & forme un brouillard sous la plaie qui s'épaissit & qui la ferme bientôt après.

Dans cet état, les parois des artères sont plus épaisses & la lumière en est plus étroite. On trouve quelquefois dans les artères de petits amas de globules isolés environnés de ce qui paroît un vuide.

Dans les petits vaisseaux, il est fort ordinaire de voir les globules avancer à la file,

avec de grands intervalles, qui suivant toutes les apparences, sont remplis par un fluide invisible, car on voit les globules arrêtés se remettre en mouvement par une secousse du cœur, ce qui paroît ne pouvoir être attribué qu'à l'impulsion du fluide qui communique à des globules isolés l'action du cœur.

On peut rétablir le nombre des globules dans ces artères, presque vuides, par une blessure faite à un tronc qui communique avec l'artère abandonnée. La force de la dérivation, dont nous aurons occasion de parler, y amenera de tous côtés des globules rouges; l'artère externe ne changera pas de diamètre, mais le calibre intérieur s'élargira & se remplira de globules, & les parois perdront de leur épaisseur.

Dans l'état d'une parfaite santé, les artères & les veines des animaux à sang froid, comme de ceux à sang chaud, sont entièrement remplies de globules qui occupent, à en juger à l'œil, toute la capacité du vaisseau, & qui se meuvent sur plusieurs files. De là la haute couleur de ces vaisseaux.

Sont-ils élastiques ces globules, & changent-ils de figure? Leeuwenhoek, & un grand nombre d'auteurs, sont pour l'affirmative. Ils ont vu, disent-ils, du-moins dans le poumon du lézard aquatique, les globules avancer à la file dans les petits vaisseaux, dont le calibre n'admet qu'un globule. Ils ont vu ces globules de ronds devenir oblongs en heurtant contre les angles des divisions; ils les ont vus devenir oblongs pour surmonter ce petit détroit des vaisseaux; ils les ont même vus se plier & faire comme un croc.

J'avoue que j'ai de la peine à me prêter à ces idées. J'ai vu constamment la figure sphérique des globules se soutenir contre l'action des sels les plus âcres. J'ai vu le sang paroître coagulé & changé dans une espèce d'huile visqueuse; un courant de sang admis dans le vaisseau même, où la figure des globules paroissoit détruite, en a séparé les globules, & a fait voir qu'ils avoient conservé leur sphéricité. D'un autre côté j'ai vu à peu-près comme les autres observateurs.

J'ai vu des particules luisantes enfler les

angles des flexions des vaisseaux, & j'ai cru même voir ces globules s'allonger & se courber. Mais je n'ai jamais pu me satisfaire entièrement sur ce changement de figure, qui ne m'a paru qu'une illusion d'optique. C'est à de nouvelles recherches qu'il faudra donner sa confiance, d'autant plus qu'il paroît très-peu vraisemblable que la salamandre soit le seul animal, & que son poumon soit la seule place où l'on ait vu les globules changer de figure.

On ne s'est pas contenté de donner de l'élasticité aux globules, on les a remplis d'air, ce seroit un moyen sûr de les rendre élastiques. Mais cette hypothèse est insoutenable. Les globules sont plus pesans que l'eau, & ces globules ne se condensent par aucun degré de froid.

Une autre hypothèse, qui a étendu ses suites sur la physiologie & sur la pathologie, c'est la composition & la décomposition des globules. Leeuwenhoek a cru voir, & dans les animaux à *sang* froid aussi-bien. que dans ceux dont le *sang* a de la chaleur, que chaque globule est composé de six petits globules, que chacun de ces petits globules l'est encore de six autres, que chaque globule rouge étoit donc composé de 36 globules pétris ensemble, de manière à ne former qu'un seul globule. Il a cru le balotement du *sang* suffisant pour former ces grosses pilules; d'un autre côté il les a vus se décomposer, & en six, & en 36 globules; le sel volatil, a-t-il ajouté, aide cette décomposition.

Boerrhaave a travaillé sur ces expériences. Il a trouvé des globules jaunes plus petits que les rouges; & des globules transparens encore plus petits que les globules jaunes. Il a donc enseigné que les vaisseaux rouges étoient faits pour les grands globules, que d'autres vaisseaux jaunes reçoivent des globules jaunes, dans lesquels les rouges se décomposent, & un troisième ordre de vaisseaux, les globules, dont il faut 36 pour composer un globule rouge. Il a ajouté, que peut-être cette suite de vaisseaux plus petits les uns que les autres, & percés pour des globules toujours plus fins, alloient beaucoup plus loin par des décompositions successives, dont les esprits animaux étoient le terme. La théorie de l'in-

flammation se fonde sur cette série de vaisseaux & de globules: il y avoit inflammation sanguine quand les globules rouges étoient fourrés dans l'embouchure des vaisseaux jaunes; inflammation jaune ou éréthépele, quand les globules jaunes passoient dans les vaisseaux lymphatiques, &c.

Je crois avoir vu ce qui aura autorisé Leeuwenhoek à admettre des globules simples, jaunes & composés. Les globules d'un animal peu nourri & languissant paroissent certainement jaunes; quand ils ne le seroient pas effectivement, cette apparence auroit suffi à Leeuwenhoek & à Boerrhaave. Ces mêmes globules s'amassent assez souvent, & forment des pelotons, quand le mouvement du *sang* est arrêté: il est vrai qu'ils forment un amas irrégulier, & non pas un globule distingué par son volume; mais ce sera encore ce que Leeuwenhoek aura vu.

Dans toute cette hypothèse, il n'y a rien au reste qui puisse satisfaire un examen exact. Il n'y a point de globules jaunes; les observateurs les plus modernes, en multipliant les observations, n'ont jamais aperçu que les globules rouges & ceux qui paroissent jaunes, fussent de la même grandeur, de la même figure en toute manière, que les globules rouges d'un animal bien nourri.

Les amas qu'on a vus, ne sont pas un globule pétri & réuni de six globules: ils se résolvent à la vérité & deviennent des globules simples par l'impulsion du *sang*; mais ces globules simples n'avoient jamais perdu leur rondeur, ils étoient sphériques dans l'amas, comme ils le sont dans leur état solitaire, & ces globules désunis ne sont pas dans leur volume différens des globules rouges.

Un élément du *sang* reçu généralement par les anciens, sur-tout par Aristote, ce sont les fibres, que les écoles ont cru être le fondement de la nature coagulable du *sang*. On les a vues dans le gâteau, que le *sang* abandonné à lui-même ne manque jamais de former, & qui paroît être effectivement une espèce de réseau fait par de petites membranes, que l'on peut séparer de ce qu'il a de fluide, & que l'on voit alors à découvert.

Il se forme encore du *sang* d'une saignée du pied, des fibres transparentes; dans l'eau froide où l'on laisse jaillir ce *sang*, elles s'amassent, s'attachent les unes aux autres & vont au fond du vase. On obtient des fibres & des membranes du *sang* agité dans l'eau; il y a même des auteurs qui ont cru voir les fibres dans le *sang* qui n'avoit pas changé.

Borelli, le mathématicien, a le premier refusé d'admettre les fibres entre les éléments du *sang*. Boerrhaave & de grands hommes l'ont suivi.

Si les auteurs ont voulu nous dire qu'il y a des fibres dans le *sang*, comme il y a des globules, ils ont certainement tort, car les globules sont constamment visibles dans tous les animaux, & après mille observations microscopiques, on ne sera que plus convaincu que ces fibres n'existent pas sous une apparence visible dans un *sang* qui circule. Il paroît même au simple raisonnement, que des fibres visibles à l'œil déformé, plus grosses donc de beaucoup que des globules ne pourroient jamais enfiler de petits vaisseaux, qui évidemment ne sont percés que pour un globule seul; que ses fibres qui ne recevroient le mouvement du cœur que par leurs pointes & qui seroient comprimées & pressées dans toute leur longueur, ne pourroient jamais acquérir une direction stable, & parcourir les petits calibres des vaisseaux, sans se plier & se pelotonner.

Si les auteurs ont voulu dire qu'il naît dans le *sang*, sous de certaines circonstances, des filets & des lames, je n'ai rien à objecter, & je me contente de remarquer que ces fibres & ces lames me paroissent plutôt naître de la lymphe que de la partie rouge du *sang*.

Nous avons parlé des éléments visibles du *sang*; il y en a d'autres que l'œil & le microscope ne découvrent jamais, & que les analyses chimiques seules peuvent nous faire connoître. Il est vrai que Leeuwenhoek a cru voir, dans le *sang* de plusieurs animaux, des cristaux de sel. Rien de pareil ne s'est jamais offert à mes yeux, ni à ceux des plus nouveaux auteurs sur le *sang*.

Pour connoître les éléments visibles du

Tom. XXIX.

sang, un des premiers moyens, c'est de le mêler avec des sels de différente espèce. Les sels moyens agissent presque uniformément sur le *sang*, ils en réhaussent la couleur, & en augmentent plutôt la fluidité qu'ils ne la diminuent. Le nitre est celui de tous les sels, qui donne la plus belle couleur au *sang*. Il est remarquable que les solutions de ces sels, si propres à embellir le *sang*, tuent les animaux quand on les injecte dans les veines.

Les alkalis fixes dissolvent le *sang*, & en haussent la couleur, du-moins dans mes expériences. L'huile de tartre m'a paru y faire naître des caillots membraneux & laminés.

Les alkalis volatils n'agissent pas de même. L'esprit de sel ammoniac conserve la couleur & la fluidité du *sang*, mais l'esprit de corne de cerf le noircit, & produit des caillots peu durables, semblables à des nuages & à des membranes.

L'acide végétal, comme le vinaigre, donne au *sang* une couleur brune très-désagréable sans le coaguler; le sel essentiel de l'alléluia produit à peu-près la même couleur. La crème de tartre a causé une précipitation, & la partie inférieure s'est coagulée.

Des acides minéraux, l'alun conserve la couleur rouge, qu'il réhaussé généralement dans les sucs des végétaux: à grande dose la poudre d'alun coagule le *sang*. La solution de vitriol & le sel de mars le coagulent. Des esprits acides l'effet est différent, selon qu'ils sont plus ou moins délayés. Lorsqu'ils le sont dans beaucoup d'eau, ils ne coagulent pas le *sang*, quoiqu'ils tuent les animaux, mais ils lui donnent une couleur terreuse & une apparence de boue.

Les esprits acides concentrés le coagulent & tuent l'animal quand on les injecte dans une veine.

Les esprits inflammables causent le même épaisissement; ils font du *sang* une espèce de parenchyme pareil au foie d'un jeune animal. L'huile de térébenthine fait le même effet, aussi-bien que l'huile de genievre.

Par ces expériences, nous n'apprenons pas encore, si le *sang* penche à la nature acide, ou bien à l'alkaline; il ne fait effervescence

C c c c c

ni avec les acides, ni avec les alkalis ; car l'huile de vitriol fait à peu-près le même effet sur l'eau qu'elle fait sur le *sang* ; elle y cause de la chaleur.

Il y a des animaux qui, sans le secours de l'art & sans celui de la pourriture, trahissent ce penchant à l'alkali. Les fucs de certains animaux vivans, sont d'une âcreté corrosive & brûlent la peau ; tel est le suc que sue la salamandre & le lézard gecko, & le suc dont plusieurs chenilles sont pénétrées. L'urine du tigre a l'odeur des cantharides ; le bouillon des écrevisses verdit le sirop violet. Il y a le long de la moëlle de l'épine dorsale des grenouilles, de petits amas d'une espèce de chaux, qui fait effervescence avec l'acide.

S'il y a des animaux où l'alkali est presque développé, il y en a d'autres où l'acide l'est encore davantage ; telle est la fourmi, qui donne une quantité prodigieuse, & presque deux tiers de son poids d'acide acéteux, ce que d'autres insectes ne font pas.

Les humeurs des animaux, & sur-tout de ceux qui ne sont pas sortis de l'état de jeunesse, portent l'empreinte évidente de l'acide. Le bouillon de veau s'aigrit. La graisse, la moëlle, le beurre sont entièrement acides, & donnent au feu des principes de la même nature. Il en est de même de la matière purulente. La chair fermente avec du pain & de l'eau. La transpiration des enfans sent souvent l'aigre, & cette odeur passe dans la sueur. Le *sing* même distillé, donne une liqueur rousse & acide.

Il y a donc dans les animaux des élémens qui penchent à l'acide, il y en a qui se rapprochent de la nature de l'alkali. Ces élémens se développent par les maladies & par la putréfaction.

Tous les médecins ont parlé des sueurs acides, qui précèdent l'éruption des miliaires, de l'acidité de la sueur ou de l'eau abdominale, des sujets, dont les os s'étoient ramollis, effet que l'on attribue à l'acide prédominant qui a dissous la terre absorbante des os. Dans les maladies, & sur-tout dans celles des enfans, l'aigreur est souvent remarquable, on la retrouve dans la galle, dans le cancer même.

La putréfaction commence par le développement de l'acide. Je me souviens encore que dans ma jeunesse, les cadavres que je disséquois, & sur lesquels j'étois obligé de travailler pendant plusieurs semaines, commençoient par sentir l'aigre ; cette odeur gagnoit le cœur & les muscles. On a vu encore l'acidité subsister, en même temps que la putridité, dans la chair mise en macération. Mais la preuve la plus surprenante de la part que l'aigreur peut avoir à la pourriture, c'est la relation d'une observation que M. Cadet a eu le courage de faire. Il a fait déterrer un cadavre, qui avoit été mis dans le plomb cent cinquante ans auparavant. Le plomb avoit été rongé, & il s'étoit formé du sel de saturne. Une liqueur épanchée avoit le goût de ce sel, & en même temps de l'acide marin : le sel volatil étoit caché sous cette acidité prédominante, & il fallut recourir au sel de tartre pour le mettre en liberté.

Cette disposition des animaux à l'acide n'est cependant pas de durée ; elle cède en peu de temps & généralement à la putridité, dont les commencemens sont accompagnés de l'alkalescence.

Les propriétés qui marquent la domination de l'alkali, ne tardent pas à suivre l'acidité : elles se montrent même assez souvent sans qu'elles aient été annoncées par une acidité bien marquée. L'alkalescence diffère de la putridité : les corps alkalis font effervescence avec les acides, ils verdissent le sirop de violettes & répandent une odeur piquante & singulière, très-différente de l'odeur de la putridité. L'air se développe en même temps, il s'élève des bulles, & le corps où la putridité a commencé, surnage à l'eau ; car l'air se développe avant que la putridité ait fait des progrès. Dans un vaisseau fermé, cette nature alkaline se conserve assez longtemps ; mais à l'air ouvert, elle se dissipe bientôt, & dès que l'effervescence avec les acides est à son plus haut degré, elle se dissipe, elle diminue & la puanteur y succède. L'odeur de la putridité est insupportable, elle fait vomir, elle est même un poison mortel, lorsqu'elle est bien concentrée ; les alkalis ne font rien de pareil. La putridité détruit peu à peu le corps sur

lequel elle agit , son odeur même diminue ; l'air épuisé permet au corps putréfié de retomber au fond de l'eau , & il n'en reste qu'un peu de terre friable.

Ce ne sont pas les animalcules qui causent la pourriture, leur présence n'empêche pas certaines infusions d'être antiseptiques ; la putridité se fait dans des vaisseaux fermés , lors même que les petits animaux n'y ont point d'accès.

L'humidité & la chaleur favorisent la putréfaction. Dans les corps solides, ce sont les degrés de 90 à 100 , & dans les fluides de 100 à 110 qui l'accélèrent le plus puissamment. Elle est bien différente de la fermentation qui se fait à une chaleur beaucoup plus foible. J'ai fait dans les grandes chaleurs de l'été des expériences sur la putréfaction des cadavres que je m'obstinois à vouloir différencier ; je ne saurois en donner le détail sans inspirer au lecteur le dégoût que j'ai ressenti. En vingt-quatre heures le *sang* est alkalescent , & toutes les graisses sont devenues une huile fluide.

Les maladies produisent dans l'homme vivant un très-grand degré d'âcreté & d'alkalescence. Des chevaux attaqués de la morve ont donné un *sang* fétide qui teignoit en verd le sirop de violettes , & où l'on voyoit sur des bulles d'air les couleurs du prisme. La salivation produit dans toutes les humeurs un degré d'alkalescence considérable ; la bave de ces infortunés verdit le sirop de violettes , & fait effervescence avec les acides. On a vu dans les fièvres putrides malignes, le *sang* de mauvaise odeur & l'urine faire effervescence avec les acides. Dans les fièvres malignes, on a vu l'alkali volatil se développer, quand on lavoit les mains avec du savon , ou bien avec une solution d'alkali fixe. On a vu l'urine retenue décolorer l'argent , & faire effervescence avec les acides. Les eaux des hydropiques donnent souvent des marques évidentes d'alkalescence. Le poison du cancer a teint de verd le sirop de violettes.

La putridité se produit encore plus visiblement par les fièvres. Une odeur de cadavre transpiroit d'un homme robuste , malade d'une fièvre miliaire : il en tira lui-même un présage mortel , que je vis accom-

pli , après avoir fait la même observation. Le *sang* tiré à des malades de cette classe , se putréfie plus vite que le *sang* d'un homme sain ; il en est de même de la bile , de l'urine , des excréments & des chairs en général. Rien n'est plus pénétrant que l'odeur de la petite vérole confluyente & maligne , elle m'a paru réunir le piquant de l'alkali volatil avec le nauséux de la pourriture.

Les corps des personnes qui ont été enlevées par une fièvre maligne ou par la peste , se corrompent très-vite. La vapeur de la matière d'un bubon pestilentiel , soumise à l'expérience & distillée , a renversé le médecin audacieux qui a osé s'exposer à ce danger. La même chose est arrivée à des chirurgiens qui ont ouvert des charbons.

Le mouvement musculaire qui accélère la circulation à peu-près comme la fièvre , produit les mêmes effets. Les baleines , qui fuient avec une rapidité extrême devant le fer des harponneurs , répandent une mauvaise odeur , même pendant leur vie ; & le *sang* des cerfs , poursuivis par des chasseurs , qui sortoit de la plaie , étoit d'une très-mauvaise odeur. On fait , dans les offices même , que la chair d'un animal forcé à la chasse devient molle , qu'elle se déchire sous les doigts , & qu'elle décolore l'argent. La faim fait le même effet sur nos humeurs.

Le *sang* devient alkalescent , & passe jusqu'à la pourriture , par l'abus des sels alkalis ou fixes. Les remèdes de Mlle. Stephens ont rendu quelquefois le *sang* assez âcre pour élever des vessies.

On connoît l'horrible odeur de l'haleine de plusieurs personnes scorbutiques, rachitiques, phthysiques ; elle approche souvent de celle du cadavre.

Toutes ces expériences rapprochées paroissent prouver qu'il y a dans le *sang* de la disposition à s'aigrir , & des parties qui passent à une acidité acéteuse ; que généralement cependant cette acidité n'est pas durable , & qu'elle fait place en peu de temps à l'alkalescence : que la putridité suit de près ; qu'elle subsiste bientôt seule après avoir détruit l'alkalescence ; qu'elle est le dernier

période de la corruption des humeurs & des parties animales.

Nous nous arrêterons moins à l'analyse qui se fait avec le feu : elle change trop rapidement & trop violemment le *sang* & les humeurs ; & nous ne saurions admettre , sans erreur , qu'il y a dans le sang des sels & des huiles , tels que la distillation en fait naître. Ces mêmes sels & ces mêmes huiles , & tous les élémens qu'on aura retirés du *sang* par la force du feu , mêlés ensemble , ne feront jamais qu'une liqueur âcre , très-différente de la nature bénigne & tempérée du *sang*.

L'élément du *sang* qui en compose la plus grande partie , c'est l'eau qui s'élève dès le cent-dixième degré de Fahrenheit : elle n'est pas pure , mais son goût & son odeur sont foibles. La proportion de cette eau augmente dans les maladies dans lesquelles le *sang* est dissous , comme dans la chlorose , dans les longues fièvres intermittentes : elle diminue dans le scorbut , dans la fièvre.

Après l'eau & à la chaleur de l'eau bouillante & au-dessous , s'élèvent des vapeurs qui , réunies , forment ce qu'on appelle *esprit-de-sang*, liqueur mêlée d'eau , d'huile & de sel volatil , dont l'apparence est huileuse , qui est amère , rousse & alcaline. Ce même esprit ne laisse pas de retenir des vestiges d'une nature acide : il teint en rouge le papier bleu , & l'acidité se développe par l'évaporation , quand on a donné à l'alkali volatil le temps d'exhaler en partie. Cet acide paroît être de la classe végétale : il se détruit quand on mêle de la chaux au *sang* , & l'esprit qui monte dans cet état est tout de feu.

Le sel volatil du *sang* monte avec lui & après lui ; il est en forme d'arbrisseaux , & d'une odeur extrêmement pénétrante. C'est un alkali volatil un peu différent des autres.

Il s'élève deux huiles du *sang*. La première accompagne les dernières portions de sel volatil ; il est jaune , & plus fluide & plus léger ; l'huile noire , ténace , semblable à de la poix , monte la dernière. Elles sont alcalines l'une à l'autre ; il y a cependant encore quelques vestiges d'acidité. Elle paroît naître en grande partie des globules rou-

ges qui sont inflammables quand elles sont seches.

Ce qui ne s'élève pas au feu devient spongieux , se boursouffle , & fait une masse noire , poreuse , légère , friable , salée , alcaline & inflammable.

Dans ce charbon on trouve , en le calcinant , un sel fixe , en partie alkalin & mêlé de sel marin. Ce sel , préparé sur de grandes quantités de *sang* , & pétri avec du bol & même avec du sable pilé , donne un esprit acide qui paroît être mêlé d'un acide végétal & de celui du sel marin.

La terre est absorbante , elle bouillonne avec l'acide , & peut se changer en craie.

La terre du fer est mêlée avec elle ; je l'ai vue bien des fois. On calcine le charbon du *sang* humain ; on approche l'aimant de la chaux , il en attire un nombre de miettes , qui réunies , en y ajoutant du phlogistique , & soufflées à la lampe sur un charbon , donnent un véritable globule de fer. La terre du fer tirée du *sang* fait de l'encre avec les galls , & on peut s'en servir pour faire le bleu de Prusse , sans employer d'autre vitriol.

On ne doit pas mettre en doute l'existence de cette terre ferrugineuse qui se trouve dans la partie rouge du *sang* de tous les animaux , quoique plus abondamment dans l'homme , & en plus petite quantité dans les poissons. Elle est uniquement fournie par les globules , & les liqueurs albumineuses n'en donnent pas.

Cette propriété particulière des globules a donné lieu de conjecturer que leur rougeur pourroit bien venir du fer , dont la couleur rouge paroît dans la pierre hématite , dans le colcothar , dans les tuiles & en plusieurs autres occasions.

Il est presque inutile de rappeler encore une fois que dans l'homme vivant il n'existe dans le *sang* ni esprit , ni huile , ni sel volatil , & que tous ces élémens sont l'effet de l'action du feu sur des élémens beaucoup moins âcres , beaucoup moins décidément huileux. On ne doit donc pas chercher les différens tempéramens dans la proportion de ces sels & de ces huiles.

Tout ce qu'on peut dire là-dessus de probable , c'est que la quantité de globules rouges , & leur proportion aux liqueurs

albumineuses , augmentée au-dessus de la médiocrité , paroît faire ce qu'on appelloit un tempérament athlétique. Plus un animal est robuste & mieux nourri, & plus son *sang* paroît n'être composé que de globules rouges. Dans cet état les parois des vaisseaux sont extrêmement minces , & leur lumière très-confidérable.

Dans les animaux foibles , dans les filles délicates , le *sang* tombe dans un défaut opposé , & bien plus à craindre ; c'est le petit nombre de globules & la surabondance de la sérosité ; c'est une suite des grands épuisemens & des hémorrhagies. Il paroît qu'il faut une certaine proportion dans les globules pour en former d'autres ; car on a vu des personnes ne jamais recouvrer leur couleur naturelle, après avoir perdu beaucoup de *sang*. La foiblesse & le relâchement de tous les solides , & une grande disposition aux œdèmes & à l'hydropisie, sont les effets de cette diminution du nombre des globules.

Sans être alkalines ni putrides encore , il peut y avoir dans le *sang* des particules disposées à l'alkalescence & à l'acrimonie. L'urine , les excréments , le lait même des animaux carnivores , sont des preuves évidentes de cette disposition ; & il y a des hommes qui , en se nourrissant de chair , & en se donnant beaucoup d'exercice , peuvent , avec le secours des solides élastiques , acquérir une disposition assez analogue dans leurs humeurs : la forte odeur de la sueur , de l'urine & des excréments , est presque la même : c'est le tempérament colérique.

Dans l'excès opposé le *sang* trop aqueux est dépourvu de ces particules disposées à devenir des sels par la force du feu. Telles sont les humeurs des animaux herbivores & des benjanes. Ils sont foibles & sujets à la peur ; leur urine est pâle , leur peau porte l'empreinte de l'abondance des parties aqueuses.

Les anciens ont travaillé sur des idées que je n'ai fait qu'ébaucher ; ils ont cru trouver quatre tempéramens, dont j'ai nommé trois : ils ont ajouté le quatrième , apparemment pour assortir un à chaque élément de la matière , & à chaque qualité primitive un tem-

pérament particulier. Ils ont appelé un de ces tempéramens *mélancoliques* , du nom d'une humeur qui n'existe pas dans l'homme, & ils l'ont attribué à l'abondance de la terre. C'est cependant la fermeté & le ton qui manquent aux solides des mélancoliques , dont les nerfs sont trop facilement ébranlés , & dont le mouvement péristaltique affoibli contient mal la force expansive de l'air.

Les humeurs sont variables , les solides le sont beaucoup moins ; c'étoit chez eux qu'il auroit fallu chercher les tempéramens. L'irritabilité augmentée , alliée à la dureté des solides , donne le colérique : affoiblie , elle causeroit le tempérament phlegmatique : combinée avec trop de sensibilité des solides , elle deviendroit le tempérament mélancolique : le sanguin seroit un tempérament heureux & sans excès. Mais je ne jette qu'une idée en passant.

Chaque élément du *sang* a sans doute son utilité. Une secte puissante a voulu , dans le siècle passé , réduire la perfection de la santé à une fluidité & à une ténuité supérieure des humeurs. De là l'usage du thé , des alkalis. Les auteurs étoient bien éloignés du vrai. Il faut de la densité au *sang* pour donner de la force à l'homme. Le plus vigoureux des mortels deviendra d'une foiblesse étonnante. Quand des hémorrhagies réitérées , des saignées déplacées même , auront épuisé la partie rouge du *sang* , & que les vaisseaux ne seront presque remplis que de *sang* albumineux , le même homme reprendra des forces avec le *sang*.

Il paroît que les particules sphériques présentent moins de surface à la friction , & aux causes qui troubleroit la direction de leur mouvement , & qu'elles reçoivent du cœur une force que des particules plus légères , plus volumineuses & d'une figure moins régulière, sont incapables de recevoir. Un fusil fait partir une balle de plomb ; elle perce une planche : un morceau de liege , poussé par le même fusil avec la même charge de poudre , ne feroit aucune impression sur le bois. Il est probable aussi qu'une liqueur plus dense irrite mieux le cœur , & c'est une observation constante des praticiens , que le pouls est foible lorsque le *sang* est dissous. Il est probable en-

core que les globules figurés & denses produisent plus de chaleur par le frottement, & que les globules sont nécessaires pour conserver le calibre des petites artères & des petites veines ouvertes, & pour y rester; au lieu que l'eau s'échapperoit par tous les pores, & laisseroit les vaisseaux s'affaïffer. Une injection solide conserve la rondeur des vaisseaux: une injection de colle s'échappe en exhalant, & le vaisseau qu'elle remplissoit s'affaïffe & se ride.

Le fer donne sans doute aux globules plus de densité & plus de disposition à s'échauffer. Le métal du fer, pris en médecine, ajoute visiblement aux forces du corps animal, au ton des solides & à la couleur du *sang*.

L'huile est nécessaire pour la formation de différentes humeurs animales; c'est elle qui fait sans doute le principal élément des globules: elle compose avec l'eau la colle qui unit les élémens terreux de la fibre animale, & qui lui donne de la solidité.

L'eau & les liqueurs albumineuses ne sont pas moins nécessaires. La fluidité de toutes les humeurs, la sécrétion de liqueurs fines, la ténuité nécessaire pour couler par les vaisseaux les plus étroits, exigent l'élément même de l'eau, & la nature albumineuse est requise pour ajouter à la densité des humeurs, & pour les empêcher de suinter par la peau, & d'abandonner les vaisseaux. La lymphe ne passe jamais dans l'urine: la nécessité du mucus est des plus sensibles; il défend les nerfs contre l'action de l'air & des parties salées & âcres de l'urine, des alimens, de l'air même.

La terre donne aux solides du corps humain la consistance & la solidité. Les particules disposées à devenir des sels, sont nécessaires pour entrer dans la composition de plusieurs liqueurs qui exigent un degré d'acrimonie, de la bile, du cerumen, de la liqueur fécondante, qui doit apparemment à ces particules la prérogative particulière de pouvoir mettre en jeu le cœur assoupi de l'embryon.

Le feu entretient la fluidité, & concourt puissamment à la formation des liqueurs âcres.

Mouvement du sang. Nous parlons ici,

non pas de la circulation du *sang*, ni des mouvemens évidens du *sang* qui coule dans les artères & dans les veines, mais des mouvemens plus cachés que l'on ne découvre que par des expériences & par le microscope, & qui sont le résultat des travaux de quelques modernes.

Dans les animaux à *sang* chaud, comme dans ceux dont le *sang* est naturellement froid, les globules du *sang*, comme nous l'avons dit ci-dessus, se meuvent avec beaucoup de rapidité & d'un mouvement uniforme & réglé; ils avancent par l'axe des vaisseaux & par des lignes parallèles à l'axe. La vitesse de ce mouvement est considérable; l'œil a peine à le suivre quand on se sert de la loupe. On a tenté de l'évaluer. Sans prétendre fixer les véritables nombres, il paroît cependant que cette vitesse va à 50 pieds environ dans la minute au sortir du cœur.

Elle n'est pas égale dans toute la colonne du *sang* qui coule par une artère ou par une veine: elle est visiblement plus grande dans l'axe du vaisseau. On distingue cette supériorité dans les animaux vivans des deux classes soumis au microscope.

La vitesse du *sang* est sans doute la plus grande possible à la sortie du cœur, & elle ne peut que diminuer dans les petites artères. Comme les lumières jointes de deux branches sont toujours plus grandes que la lumière du tronc dont ces branches sont nées, & comme une artère, avant que de se réfléchir pour devenir veine, se divise plus de vingt fois, le système entier des artères, produit par l'aorte, peut être regardé comme un cône dont la base est la somme des lumières de toutes les branches artérielles, & dont la pointe est la lumière de l'aorte à sa sortie du cœur. Cette seule cause paroît devoir retarder très-considérablement le *sang* dans les dernières divisions. On est allé jusqu'à ne laisser aux petites branches qu'une vitesse qui seroit à celle de l'aorte naissante comme 1 à 5000 & au-delà. C'est trop, sans doute, attribuer à la dilatation des artères. Il est sûr cependant que le *sang* ne peut pas conserver dans un canal immense, la vitesse avec laquelle il a coulé dans un très-petit canal: le petit nombre des globules sortis du cœur,

distribue la vitesse qu'il a reçue de cet organe, sur un nombre très-supérieur de globules qui coulent par les branches, & le tout se réduit à une livre qui doit mettre en mouvement mille livres, & qui ne sauroit certainement donner à chaque livre de ces mille, la même vitesse avec laquelle elle a été animée elle-même.

La loi hydrostatique s'étend du-moins jusqu'à un certain degré sur le *sang* des animaux. J'ai vu, d'autres observateurs ont vu, le *sang* couler avec plus de vitesse dans la partie d'une artère rétrécie, & se retarder visiblement dans un anévrisme qu'il est aisé de produire, en détachant l'artère du tissu cellulaire qui l'environne. De-là les membranes muqueuses qui doublent la tunique des artères dans les anévrismes : de-là les polypes qu'on y trouve.

La friction doit avoir son effet. Toute liqueur qui se meut par un canal quelconque, diminue de vitesse par la friction de la liqueur contre les parois des tuyaux qui ne donnent jamais dans les eaux jaillissantes ou coulantes la quantité d'eau que demande le calcul fondé sur la largeur du réservoir & sur la vitesse acquise par la chute. Deux tuyaux, dont la somme des calibres est égale au calice d'un tuyau plus ample, donnent le double moins d'eau. Cette observation, étant avérée dans des tuyaux très-amplés, doit être encore plus vraie quand le *sang* doit parcourir des vaisseaux dont le calibre est à peu-près le même que celui du globule. Cette retardation paroît devoir être très-considérable ; ce sont aussi les plus petits vaisseaux capillaires dont le *sang* perd le premier le mouvement, pendant qu'il continue de traverser les troncs. En s'arrêtant dans ces petits vaisseaux, le *sang*, qui n'y trouve pas un passage facile, force le *sang* des vaisseaux médiocres à aller & venir ; & cette oscillation gagne peu à peu les plus gros troncs.

La longueur des vaisseaux augmente la friction. M. Bryan Robinson a reconnu cette vérité dans des systèmes de tuyaux artificiels ; les écoulemens augmentent en raccourcissant les tuyaux, & diminuent en les allongeant. Dans le système animal, ce sont les plus petits vaisseaux & les plus éloignés du cœur, dans lesquels le *sang*

s'arrête le premier. Les grands animaux, les géans, ont le nombre de pouls plus petit que les petits animaux & que les hommes ordinaires.

On a cru pouvoir adopter encore sans crainte, la retardation qui naît des plis des vaisseaux : il est sûr que j'ai vu dans l'injection, la matière très-considérablement retardée dans les artères du bras, par un simple pli que je faisois faire au bras, en le ramenant sur le corps. Quiconque a injecté l'épididyme, connoît la résistance que les plis multipliés de ces vaisseaux font éprouver au mercure, tout éminemment fluide qu'il est.

La figure conique de chaque artère en particulier, doit diminuer la vitesse du *sang*, parce qu'une grande partie des colonnes de ce *sang* choquent contre les parois, les dilatent & consomment une partie de leur vitesse dans la friction que cause ce changement de figure.

Les grands angles & les angles rétrogrades des artères, paroissent devoir diminuer la vitesse que le *sang* a reçu du cœur. Son mouvement peut être considéré comme un composé de deux mouvemens, l'un parallèle à l'axe, & l'autre qui s'éloigne de l'axe à proportion que l'angle de la division de l'artère s'agrandit : ce dernier mouvement est perdu pour la vitesse du tronc au-dessous de la division.

Les anastomoses opposent au torrent naturel du *sang*, un courant opposé ; ce choc paroît devoir détruire une partie de la vitesse du *sang*. Comme cette humeur est des plus disposées à se prendre par le repos, le mouvement seul paroît soutenir cette fluidité, en détachant les globules les uns des autres & en détruisant leur attraction, dont nous donnons des preuves. La vitesse qui détruit cette attraction, est perdue pour la vitesse générale avec laquelle le *sang* fait du chemin.

Tout ce que je viens d'exposer paroît si vraisemblable, qu'il est difficile de se persuader de la contradiction où la nature se trouve avec des raisonnemens presque géométriques. Il est avéré cependant par un grand nombre d'expériences, que le *sang* ne perd que peu de sa vitesse en passant des troncs dans les branches, & des branches

dans les vaisseaux capillaires. Je fus bien surpris après les expériences de Keil & de Hales, sur la hauteur où s'éleve le *sang* qui jaillit d'une artère ouverte, de voir de très-petites artères, telles que les branches musculaires de la mammaire qui se portent à la peau, vaisseaux d'à-peu-près un quart de ligne de diamètre, fournir cependant un jet de six pieds & demi de haut, aussi haut que celui qu'on a assigné au *sang* de la carotide à Montpellier, & plus que double de celui que Keil dit avoir mesuré dans le *sang* de l'artère iliaque.

Je fus bien plus surpris encore de voir la vitesse avec laquelle le *sang* traverse les vaisseaux capillaires, dans lesquels les globules se suivent un à un & à la file, & même à quelque distance les uns des autres : à peine pouvois-je remarquer un peu de supériorité dans la vitesse des troncs. Les petites veines capillaires d'un seul globule pliées & divisées à de grands angles, font un réseau que le *sang* parcourt avec une rapidité que l'œil a peine à suivre. Le mouvement dans les veines médiocres ne me paroît guère moins vif, & M. Spalanzani a jugé la vitesse du *sang* des veines égale à celle du *sang* des artères.

Il falloit trouver un paralogisme dans les calculs qui paroissent démontrer la retardation du *sang*. La première de mes remarques fut, que le plus grand nombre des vaisseaux que parcourt le *sang*, appartient à la classe des vaisseaux capillaires, dont les branches ne paroissent pas être plus amples que le tronc, que d'ailleurs les divisions des troncs étoient composées par la réunion de deux branches en un seul tronc, qui plie dans un réseau autant de fois que la division.

Malgré la probabilité que nous trouvons en faveur du pouvoir des plis & des angles, il est sûr encore, que dans les animaux vivans, le microscope ne nous a fait voir aucun effet des uns ou des autres sur la circulation.

Y auroit-il quelque cause secrète, qui remplaçât la vitesse que le *sang* a perdue par les causes que nous avons exposées ? La pesanteur a certainement du pouvoir sur cette vitesse & sur la direction du *sang*. On a vu un bras perdre le mouvement &

la gangrène y naître, parce qu'on l'avoit laissé pendre perpendiculairement pendant le sommeil. La tête tenue droite sur un cou perpendiculaire, reçoit certainement le *sang* avec moins de force, que lorsque le corps est à peu-près horizontal.

Au microscope la pesanteur opere plus sur le *sang*, quand il a perdu de sa vitesse, & sur le *sang* veineux elle fait moins d'effet que sur les artères, dans lesquelles le *sang* se meut rapidement, & sur les vaisseaux capillaires, qui ne laissent passer qu'un globule à la fois. Le poids retarde considérablement la force de la dérivation.

Mais la force de la pesanteur ne peut pas être regardée comme un moyen d'accélérer le *sang* ; si elle aide au *sang* veineux à revenir de la tête, elle s'oppose à celui qui revient des pieds ; de là les œdèmes & les varices ; l'avantage est à peu-près égal au désavantage.

On a eu recours aux nerfs, on a allégué l'altération indubitable de la circulation, qui est l'effet des passions de l'ame, l'accélération que produit la colère, la retardation qui suit la peur, l'augmentation des pouls qui suivent la douleur, l'inflammation qui est une suite d'une irritation mécanique, & dans laquelle la pulsation est sensible dans des artères qui, dans l'état naturel, ne paroissent pas avoir de pouls. On a même cru découvrir une des causes mécaniques de l'influence des nerfs. Les artères passent presque par-tout par des lacs formés par des nerfs. On a supposé que ces nerfs irrités se contractent ; on expliquoit aisément comment le *sang* peut être accéléré dans l'inflammation ou dans l'enthousiasme amoureux, ou retardé par la peur & par la tristesse.

Les expériences ne nous permettent pas d'admettre cette puissance dans les nerfs : le mouvement du *sang* dépend du cœur, & cet organe paroît à peu-près indépendant de l'influence nerveuse. L'irritation des nerfs qui vont au cœur, celle de la moëlle de l'épine, le retranchement de la tête ne changent pas le mouvement du cœur, ne le détruisent pas & ne le réveillent pas quand il a cessé d'agir. Il arrive quelquefois que l'irritation de la moëlle de l'épine cause une secousse dans les muscles,

cles , qui , pour un moment , trouble la circulation ; mais cette secousse ne dure pas , & le mouvement du *sang* reprend bientôt sa régularité.

J'ai souvent vu des femmes hystériques , dans les convulsions les plus affreuses ; le pouls n'étoit ni dur , ni fréquent , ni fort. Dans de très-grandes douleurs , il est commun de voir le pouls naturel. L'artere d'un bras paralytique bat , comme sa compagne bat dans le bras qui a conservé sa force nerveuse. Les lacs nerveux ne peuvent pas agir sur les arteres , puisque les nerfs ne sont point irritables , & qu'ils ne se contractent pas , lors même qu'ils produisent dans les muscles les mouvemens les plus violens.

La force contractive des arteres & l'oscillation , comme on a voulu l'appeller , des petits vaisseaux , a été employée comme une puissance auxiliaire de celle du cœur. Nous ne nous refusons point à la contraction des arteres dont nous allons bientôt donner des preuves. Mais il est sûr , si elle peut ajouter pendant la diastole du cœur à la vitesse du *sang* , que d'un autre côté , elle résiste à ce mouvement du cœur pendant sa systole , & qu'une partie de la vitesse imprimée au *sang* par le cœur , se perd à dilater l'artere. Il y a plus : dans la contraction , l'artere repousse également le *sang* contre le cœur , comme elle l'achemine vers les vaisseaux capillaires.

Dans la circulation réglée , le mouvement du *sang* est uniforme , & la vitesse est la même pendant la contraction du cœur , & pendant sa dilatation. Mais dans le mouvement languissant de l'animal affoibli , l'accélération du *sang* se fait sentir à chaque systole du cœur & dans les arteres capillaires , & même dans les veines. Qu'on réfléchisse sur ce phénomène , on sentira que l'action des arteres devant être la même dans l'animal affoibli que dans l'état de santé , puisqu'elle est ou l'effet de l'élasticité ou celui d'une force innée , la langueur du cœur ne devrait pas opérer , ce que cependant l'observation nous fait voir. Dans cette langueur du cœur , la force artérielle devrait se manifester avec plus d'avantage , & l'accélération du cœur devrait être moins sensible. La vitesse du *sang* devrait être

Tomé XXIX

affoiblie dans la systole du cœur , parce que le cœur a perdu de sa force ; & cet affoiblissement devrait rendre moins sensible l'élevation de l'artere , qui certainement ne se dilate que par l'excès avec lequel la force du cœur surpasse sa résistance.

L'oscillation des petits vaisseaux est une chimere ; ils ne se dilatent & ne se contractent pas ; la fente la plus fine d'une artere du méfentere de la grenouille ne se dilate pas comme elle devrait le faire , si la substance de l'artere se contractoit.

Une puissance fort singulière , & qui agit puissamment & sur le *sang* des veines & sur celui des arteres , c'est celle qui naît de la dérivation.

J'ouvre une artere dans le méfentere de la grenouille ; il se forme sur le champ deux torrens de directions opposées , & le *sang* vient , & depuis le tronc de l'artere , & depuis les branches , se précipiter dans la blessure. Dans le confluent des deux torrens il se fait une ligne mitoyenne , dans laquelle le *sang* de l'une & de l'autre se précipite.

Si le *sang* avoit cessé de se mouvoir , l'ouverture de l'artere réveille le mouvement , & le *sang* vient avec une vitesse nouvelle se jeter dans la plaie. Le même phénomène a lieu quand le cœur a été arraché , ou que le tronc de l'aorte a été lié de manière que le cœur ne peut avoir de part à ce mouvement.

La force de la dérivation est assez grande pour surmonter celle de la pesanteur , & le *sang* remonte perpendiculairement pour sortir par la plaie.

Quand au lieu de l'artere on ouvre une veine , le même phénomène a lieu , & le *sang* vient se précipiter des deux côtés du tronc & des branches , dans la blessure. Il surmonte de même la résistance de la pesanteur , quoique quelquefois avec un peu de peine.

Après bien des expériences , il a été vérifié que la saignée de la veine n'accelere pas uniquement le *sang* dans toutes les veines qui communiquent avec la veine ouverte ; mais dans les arteres mêmes , dont les troncs répondent aux racines de la veine blessée. Cette observation est de la dernière impor-

D d d d d

tance pour expliquer l'effet de la saignée qui bien sûrement produit une dérivation très-considérable de toutes les veines d'une partie. C'est ainsi que la saignée de la jugulaire doit désemplir puissamment les veines du cerveau.

Quand on retranche le cœur d'un animal en vie, le *sang* reprend de même le mouvement quand il l'a perdu, & vient se verser dans la blessure, non-seulement par les veines, mais aussi par les artères & l'aorte.

L'expérience ne nous apprend pas la cause de cette puissance motrice : je n'ai jamais apperçu de contraction sensible dans l'artère que j'avois ouverte ; il paroît cependant qu'il ne peut y avoir d'autre cause.

Je ne puis me dispenser d'ajouter que tout ce dérangement de la circulation ne dure que peu d'instans dans l'animal vivant ; des globules rouges s'amassent dans la fente de l'artère, elle est enveloppée par-dehors par un nuage formé par la lymphe coagulée ; elle se ferme, & la circulation reprend son train ordinaire ; ce qui en reste, c'est le mouvement, lorsque la saignée l'a réveillé, après que le *sang* l'avoit perdu.

Comme la saignée n'opere qu'en enlevant la résistance d'une partie de l'artère & de la veine ; d'autres moyens, qui affoiblissent une partie du corps humain, doivent produire le même effet. Tel est le bain de pied, qui relâche les vaisseaux de l'extrémité inférieure, & qui décharge souvent très-prompement la tête & la poitrine ; tel est encore le jeu des ventouses : on prive une partie de la peau de la compression de l'atmosphère, dans le temps que cette compression subsiste pour le reste de la surface du corps. La force du cœur agissant avec la même force, à la place privée du poids de l'atmosphère, il n'y trouve pas la même résistance, remplit bientôt de *sang* les vaisseaux de cette partie de la peau.

Par une raison analogue, quoique tirée d'une puissance contraire au relâchement, le *sang* fuit une partie comprimée ou reserrée par le froid, & se jette dans les vaisseaux libres ou dans les parties du corps qui ont conservé leur chaleur. Tel est l'action du froid sur la peau qui se ride, se durcit &

blanchit à la fin, & dont le *sang* est repoussé vers le cœur, & par les veines, & par les artères.

Le mouvement des muscles est une cause secondaire du mouvement du *sang* ; que la nature emploie le plus souvent, & le plus innocemment. Il est assez indifférent quels muscles on fasse agir ; mais l'action réunie de toutes les chairs du corps animal fait le plus grand effet. La danse, le saut, la course accélèrent visiblement le mouvement du *sang*, redoublent le nombre des pulsations, échauffent le corps, & font assez souvent crever des vaisseaux qui ne se prêtent pas avec assez de promptitude à cette nouvelle vitesse. Le vomissement, & même à quelques égards, la simple indigestion des aliments produisent un effet analogue : un émétique est un des moyens les plus sûrs & des plus prompts, dont la médecine puisse se prévaloir, pour rendre le mouvement presque éteint à des malades épuisés.

Faute de mouvement, le *sang* veineux ne reflue qu'avec peine, les pieds deviennent œdémateux, la transpiration diminue, & le cœur seul ne suffit pas pour entretenir dans la circulation du *sang* la vigueur nécessaire.

Cette puissance du mouvement musculaire ne vient pas de l'impulsion du *sang* & de la pâleur des muscles qui se contractent ; car ils ne pâlisent point, & le microscope ne découvre aucune différence dans la vitesse des vaisseaux du muscle qui agit, & du muscle qui est en repos. C'est apparemment la compression des troncs veineux & artériels qui opere cette nouvelle vitesse : placés dans les intervalles cellulaires des muscles, ils sont comprimés dans toute leur longueur, & le *sang* en est poussé contre les parties sur lesquelles aucun muscle n'a de pouvoir, ce sont les troncs veineux. Les artères souffrent moins de cette pression, parce qu'elles sont plus fortes & placées plus profondément.

Avant que de prendre le mouvement, le mouvement du *sang* se déregle peu à peu. Il commence à devenir plus lent, & c'est principalement alors que les secousses du cœur se distinguent le mieux. Le *sang* se meut un moment avec lenteur, & ce mouvement redevient plus actif par l'effort que fait le

cœur irrité par le *sang*, dont il ne peut pas se décharger.

Un mouvement contraire à celui de la nature se mêle à la direction naturelle. Le *sang* reflue souvent des artères contre le cœur, c'est apparemment ce qui arrive dans les mourans lorsqu'ils pâlisent, & que les veines perdent la chaleur naturelle.

Après cette rétrogradation, souvent observée par Leeuwenhoeck, suit l'oscillation, espèce de mouvement très-ordinaire dans les animaux affoiblis. Le *sang* reflue vers le cœur par une artère, un moment après le cœur le repousse & lui rend sa direction naturelle. Dans quelque veine, qui unira deux troncs, le *sang* balancera, il ira un moment du tronc droit au tronc gauche, & il reviendra un moment après de gauche à droite.

Le repos succede à l'oscillation; il commence par les petits vaisseaux, & les extrémités de l'artère perdent le mouvement, ensuite celles du méfentere pendant que l'aorte bat encore. Le repos gagne peu à peu les troncs, pendant que d'autres vaisseaux ont conservé du mouvement, mais le nombre des artères immobiles augmente peu à peu, le cœur par un effort redoublé lui rend quelquefois le mouvement, mais le repos gagne bientôt le dessus.

Avec le repos les vaisseaux se désemplissent, le nombre des globules diminue, ils se vident tout-à-fait, & après la mort les vaisseaux sont entièrement vides.

Un auteur respectable refuse de croire à ces déréglemens dans le mouvement du *sang*; il n'a rien observé, dit-il, que le ralentissement successif du mouvement. Et cependant ses propres expériences sont pleines d'exemples de la rétrogradation, de l'oscillation, du mouvement ranimé.

Nous avons dit ailleurs que le cœur est l'unique moteur du *sang*. Quoiqu'il puisse recevoir quelques secours de quelques causes secondaires, il s'en passe, & ces causes n'agissent pas constamment comme lui. Il y en a qui impriment au *sang* quelque mouvement après la destruction même du cœur. La force de la dérivation agit plus d'une demi-heure après cette terrible opération, à laquelle l'animal à *sang* froid survit quelquefois un jour entier.

La force de la dérivation agit puissamment après la destruction du cœur, elle porte vers la plaie le *sang* des troncs artériels & veineux, celui même des artères capillaires.

La force de la pesanteur n'agit jamais plus sensiblement qu'après la destruction du cœur, & le *sang* fuit sa direction & dans les grandes artères, & même dans les artères médiocres, car les vaisseaux capillaires ne sont pas affectés.

Le froid agit de même, c'est lui qui en partie repousse le *sang* de la peau & des parties extérieures vers le cœur, où il s'est conservé une grande chaleur.

L'attraction des globules entr'eux est un phénomène suffisamment vérifié. Par-tout où il y a une masse de globules, comme dans un anévrisme, ou même dans le tissu cellulaire, les globules des vaisseaux du voisinage y accourent. Il est vrai que cette force agit avec moins de vitesse que la dérivation, mais elle dure autant qu'elle.

Je n'ai pas vu dans les animaux la force de l'air fixe développé, mais je l'ai souvent vu cet air dans les animaux à *sang* chaud; c'est lui, sans doute, qui a souvent pressé le *sang*, après la mort par les petits vaisseaux du nez, de la bouche, des reins, de l'utérus, & causé des hémorrhagies longtemps après le repos du cœur. C'est encore à cet air que j'attribue le phénomène célèbre des vampires: ce qu'il y a de vrai dans une observation qu'on a trop ornée, c'est qu'on a trouvé la bouche pleine de *sang* fluide dans des sujets morts de quelque fièvre maligne.

J'ai parlé jusqu'ici du mouvement progressif du *sang*, je viens à celui qu'on appelle *pression latérale*.

Les artères sont toujours pleines dans l'homme vivant, elles le sont dans les animaux soumis au microscope, pendant que leur *sang* se meut avec un peu de force. Il est vrai que dans les animaux épuisés & mourans, ces vaisseaux se désemplissent, & qu'ils y sont, ou vides, ou mal remplis. Mais dans ces animaux mêmes ce ne sont que les globules qui manquent, & il reste dans les plus petits vaisseaux un fluide indivisible à la vérité, parce qu'il est transparent, mais dont l'existence ne peut être

révoquée en doute. On y voit des globules se mouvoir avec rapidité sans qu'ils se touchent; un vuide paroît les séparer. Comme leur mouvement vient du cœur, il ne faudroit leur être communiqué s'il n'y avoit entre les deux globules isolés une liqueur qui ait reçu l'impulsion du cœur par le premier globule, & qui l'ait transmise au second.

Je trouve une autre raison de ne pas admettre de vuide dans les arteres, où on feroit tenté d'en supposer. C'est l'épaississement des parois de l'artere qui accompagne la diminution du calibre ou celle de la colonne des globules. Les parois de l'artere sont très-minces dans l'artere bien pleine, elles deviennent fort épaisses dans les animaux qui ont perdu une grande partie de leur *sang*.

Le phénomène dont je vais parler n'est pas sensible dans les animaux en vie. La vitesse avec laquelle leur *sang* se meut est si grande, que l'œil n'en sent pas les petites diminutions. On ne peut pas se convaincre dans un animal robuste de la vitesse supérieure du *sang* qui part du cœur, & qui surpasse celle avec laquelle il se meut dans les extrémités, le mouvement paroît uniforme, & la vitesse égale dans toute la longueur de l'artere.

La raison cependant nous porte à croire que l'onde qui la dernière est sortie du cœur, coule avec plus de vitesse que ne coulent les ondes qui ont quitté le cœur avant elle. Quoique le *sang* ne perde pas autant de sa vitesse originaire que l'ont calculé les meilleurs auteurs, il est certain qu'il doit en perdre. Toute la vitesse dont le *sang* est susceptible, est certainement dans l'onde qui vient de sortir du ventricule gauche, s'il ne gagne pas de nouvelle vitesse; s'il perd quelque chose de la sienne, les ondes qui précèdent la dernière sortie du cœur, doivent se mouvoir avec un peu plus de lenteur.

Quoique le raisonnement soit plus juste, il est encore plus concluant par le concours de l'expérience. Nous l'avons dit, le *sang* perd une partie de son mouvement dans les petits vaisseaux capillaires, il le perd tout-à-fait, au risque de périr: c'est plus tard qu'il le perd dans les autres médiocres,

& ce mouvement se soutient le plus longtemps dans les troncs voisins du cœur: cette expérience facile prouve que le *sang* se ralentit en s'éloignant du cœur.

Il y a plus, dans l'animal vigoureux, on ne distingue pas la vitesse supérieure du *sang* qui arrive nouvellement dans le cœur; une artere paroît un fleuve, dont tout le courant est uniforme; mais dès que l'animal s'affoiblit, cette égalité disparoît, & on voit alors très-distinctement la vitesse supérieure de la nouvelle onde qui arrive la dernière du cœur dans l'artere. La secousse qu'elle donne au *sang* qui la précède, n'est plus douteuse alors.

Si le *sang* nouvellement arrivé du cœur, coule plus vite que celui qui le précède, ce dernier *sang* oppose donc une résistance au *sang* nouvellement arrivé, & cette résistance est égale à la différence des vitesses: elle seroit parfaite, c'est-à-dire, que le *sang* qui précède recevoit tout son mouvement de l'onde nouvelle, si le *sang* des extrémités avoit été en repos; elle est moins grande, plus cette onde voisine des extrémités a conservé de sa vitesse originaire; mais enfin elle existe.

L'artere recevant plus de *sang* dans la partie la plus voisine du cœur, qu'il ne s'en échappe par l'extrémité qui regarde les veines, ne peut manquer d'être plus remplie qu'elle ne l'étoit: le premier effet de cette plénitude, c'est qu'elle s'allonge. C'est un phénomène aisé à appercevoir, plus sensible dans les arteres évidemment coniques, & plus encore dans les flexions & les plis que font les arteres, & dont les angles deviennent visiblement plus aigus dans une artere plus remplie. Une artere droite s'allonge, quoique moins sensiblement; & lorsqu'elle ne peut pas s'étendre par ses extrémités, elle se replie & serpente; l'injection imite cette action de la nature. Les arteres cylindriques s'allongent aussi, quoique moins visiblement, parce que leur extrémité veineuse ne donnant plus au *sang* un écoulement aussi prompt que ne l'est la nouvelle surcharge du *sang* fournie par le cœur, elle peut être regardée comme une artere, dont l'extrémité éloignée du cœur est plus étroite.

Mais le changement le plus visible de l'artere, c'est sa dilatation ou la pression

perpendiculaire, que le *sang* exerce de l'axe à tous les points de la circonférence. Elle est, comme l'allongement, plus sensible dans les coudes & dans les plis des artères, on l'y apperçoit dans le temps qu'elle n'est pas sensible dans le reste de l'artere. Elle est très-considérable. On a voulu depuis quelque temps la rejeter ou en tout, ou en partie. D'un côté, on calculoit que le peu de *sang* qu'à chaque pulsation le cœur pouffoit dans l'aorte, ne suffisoit pas pour produire une dilatation sensible dans le système des artères infiniment plus ample. Et de l'autre, on a nié que dans l'animal vivant l'artere se dilate de tous côtés, & on a soutenu qu'environnée d'un anneau, qui ne la serre point dans la systole, elle n'en est pas pressée de tous côtés dans sa dilatation.

Il est vrai que la pulsation n'est pas visible dans toutes les artères. Dans le même animal elle est évidente dans les vaisseaux du méfentere, & nulle dans l'axillaire; dans la brebis on ne l'a apperçue distinctement que dans les flexions, & généralement les petites artères n'ont pas de pulsation visible, quoiqu'on y apperçoive la secousse que produit la nouvelle onde dernièrement arrivée depuis le cœur. Cette remarque diminue de beaucoup la difficulté qu'on a tirée du calcul, puisqu'en effet il n'y a que les artères d'un certain calibre qui se dilatent.

Le pouls des artères est cette même alternative de la dilatation produite par le *sang* qu'y envoie le cœur, & de la contraction qui est l'ouvrage de la force musculaire des artères, assistée par l'élasticité naturelle de leur tissu.

Comme nous vivons dans un siècle où les opinions les plus généralement reçues ne trouvent aucune sûreté contre la critique, il est bon de dire que l'on voit à l'œil & dans une très-grande artere, cette action du cœur: c'est dans l'artere ombilicale, qu'elle n'est pas difficile à voir dans les animaux soumis au microscope; que la dilatation de l'artere est toujours la suite d'une nouvelle onde du *sang*; que la ligature détruit efficacement le pouls; que l'artere liée continue de battre entre le cœur & la ligature, & rentre dans le repos entre la

ligature & l'extrémité de l'artere; qu'en ôtant la ligature ou la compression, on rend à la portion de l'artere inférieure à la ligature la faculté de battre.

Le pouls rentre dans les mouvemens manifestes du *sang*, & qui s'observent sans microscope & sans expériences; je n'en parlerai pas.

Un autre changement qui accompagne la dilatation de l'artere, c'est la diminution de l'épaisseur & l'augmentation de la densité des membranes. Elle est très-visible au microscope. Seroit-ce une conjecture déraisonnable, si l'on supposoit que l'élasticité du tissu cellulaire, forcé par cette compression, est une des causes qui rétrécissent l'artere, dès que l'impulsion du cœur a cessé d'agir? Le tissu cellulaire que le *sang* avoit comprimé, reprend alors son état naturel, & acquiert du calibre qui ne peut que se prendre sur la lumière de l'artere entière.

Il nous reste à considérer les effets du mouvement du *sang* artériel. Le premier qui s'offre, c'est la friction des globules les uns contre les autres, la friction de ces mêmes globules contre les parois, & la friction des parois contractées contre les globules.

Il faut avouer que rien de tout cela n'est visible au microscope. Les globules y paroissent couler comme des boules jetées dans une riviere tranquille; elles avancent en lignes droites paralleles à l'axe, sans s'arrêter ni se mêler les unes aux autres, & sans se choquer. On n'apperçoit pas non plus de choc entre les éperons de l'artere divisée, ni contre les parois.

Il est difficile cependant de se refuser à l'idée d'une friction, du-moins des globules contre les parois. Dans l'artere dilatée la paroi cede au *sang*; & comme l'artere reste pleine, les globules la suivent pour conserver cette plénitude.

Les parois de l'artere ne se dilatent qu'après l'impulsion du *sang*; & cette impulsion, outre la dilatation totale, rétrécissant l'épaisseur des membranes, on ne peut se dispenser d'admettre un frottement considérable entre les globules qui choquent, & les parois qui résistent.

Dans la contraction de l'artere, les mem-

branes retournent vers l'axe, & chassent devant elles les globules; c'est un second frottement plus considérable peut-être que le premier, parce que les globules ont moins de facilité pour céder au choc des parois.

Si effectivement les globules changent de figure dans les vaisseaux capillaires, ce sera une preuve décisive en faveur d'une friction très-considérable.

Les courbures fréquentes de l'artere ne paroissent pas permettre aux globules de conserver leur ligne droite, elles repoussent les globules de la ligne la plus voisine des parois contre les lignes les plus voisines de l'axe; les globules doivent se mêler & se frotter.

Dans les anastomoses, comme dans les deux torrens opposés qui naissent de la dérivation des courans contraires, des globules se choquent, & ce frottement doit être considérable; il est des plus communs: toutes les arteres au-dessous d'une certaine grandeur communiquent entr'elles par mille anastomoses. Les réseaux célébrés par Bellini ne sont que des anastomoses multipliées entre de petits vaisseaux.

Ces frictions doivent diminuer le mouvement progressif, tout le sang a pour moteur le cœur, & la vitesse que les frictions consomment, se perd aux dépens de la vitesse générale.

Les frictions peuvent en même temps entretenir la fluidité, en empêchant les globules d'exercer les uns contre les autres leur force d'attraction, en rendant la figure sphérique régulière, & en détruisant les inégalités qui augmenteroient les points de cohésion, en mêlant les particules graisseuses aux aqueuses, & en résistant à l'attraction naturelle des particules homogènes.

Il est assez probable que ces mêmes frottemens causent la chaleur. Elle dépend absolument du mouvement, elle cesse avec lui dans le cadavre, elle revient avec lui dans l'homme noyé qu'on appelle à la vie, en remettant la circulation dans son jeu ordinaire.

Je n'ignore pas qu'on préfère de nos jours d'attribuer la chaleur animale à une espèce de fermentation ou de putréfaction. Mais on n'explique pas pourquoi le mouvement

progressif, très-utile à la conservation de l'un ou de l'autre de ces changemens chimiques, est d'une nécessité si parfaite pour l'entretien de la chaleur animale.

Les cadavres deviennent froids dans le climat le plus chaud, ils restent froids dans la pourriture la plus parfaite. Les baleines savent rechauffer leur sang dans des climats glacés, où aucun cadavre ne pourrit, où aucune liqueur ne fermente. D'ailleurs ces fermentations & ces pourritures commencées du sang des animaux, ne devraient produire qu'un effet aussi foible qu'elles le sont elles-mêmes: & cependant la chaleur des animaux est supérieure à celle de la fermentation, & même à celle de la putréfaction, le seul cas excepté, dans lequel de grandes masses de matière putrescible sont amoncelées.

La fermentation ne produiroit jamais ni de la graisse ni du sang: la putréfaction ne feroit pas du chyle. Le frottement produit de la chaleur dans toute la nature.

C'est une conjecture assez probable, que d'attribuer la figure sphérique des globules aux moules qu'une matière flexible est forcée de parcourir; ce sont les vaisseaux capillaires, dont le diamètre n'excede presque pas celui des globules.

Nous avons dit ci-dessus que nous n'étions pas persuadés encore que la couleur rouge du sang soit due à l'air: feroit-elle l'effet du mouvement vital? Il est sûr qu'elle périt avec la vie, qu'elle se perd de même dans le sang épanché, quoique l'air y conserve de l'accès: qu'elle diminue dans les personnes foibles & délicates, qui font peu d'exercice, & qu'elle devient parfaite par l'exercice continuel du corps. Il est sûr encore que l'embryon est blanc, & qu'il reste blanc tant que son cœur reste dans un état de langueur; mais que ce sang devient rouge après que le cœur a battu avec quelque force pendant quelques jours. Je comprends encore qu'une particule fort mince du sang pourroit être pâle, & n'avoir que les premiers commencemens du rouge, mais que cette même matière accumulée & pétrie en forme de globules, pourroit devenir d'un rouge vif par la simple multiplication des plans colorés.

Cette rougeur foible & naissante seroit

elle l'effet du fer mêlé avec la graisse animale ? Il est sûr du-moins que la couleur rouge & le fer sont intimement unis, & que dans tout quadrupede, il n'y a ni globule rouge sans fer, ni fer sans globule rouge.

Le sang est plus dense que l'eau, que le lait dont il est originairement formé, & que la graisse. La cause de cette densité nouvelle paroît être due à la formation & à l'abondance des globules, qui sont sans contredit la partie la plus dense & la plus pesante de nos humeurs.

On comprend qu'en pétrissant la terre de fer avec la graisse animale, en en séparant, par des compressions répétées, l'eau & les matieres plus légères, en ramassant cette matiere dans une figure sphérique, on peut lui donner une densité supérieure. Plus il y aura de terre de fer, plus elle sera intimement liée avec la graisse animale; plus elle sera nettoyée de la sérosité superflue, & plus il y aura de densité dans chaque globule; plus il y aura de globules dans une once de sang, plus leur proportion sera grande à celle de la sérosité, plus le sang en général sera dense. Il l'est en effet dans les corps robustes qui font beaucoup d'exercice, & la densité se rétablit après des hémorrhagies ou des sueurs qui auront appauvri le sang par ces mêmes exercices joints à l'usage du fer. On appelle *appauvri*, le sang dont les globules sont en petit nombre.

On oublie généralement dans les physiologies le mouvement veineux du sang. Il a cependant ses attributs & ses effets, & si la puissance motrice est moins grande dans les veines, la masse du sang qui l'éprouve est plus grande dans la même proportion, la généralité des veines étant beaucoup plus grande que la somme des calibres des arteres.

Les veines d'un seul globule sont fort apparentes dans les animaux à sang froid; on voit dans le méfentere de la grenouille, un réseau très-considérable de ces veines, parmi lesquelles il n'y a pas une seule artere de mêlée, puisqu'en les suivant des yeux, on les voit toutes se terminer dans des veines médiocres. Dans ces veines, les globules vont comme dans les petites ar-

teres à la file & à quelque distance les unes des autres. Ils coulent avec rapidité, & se tirent sans difficulté de toutes les courbures & des angles de ces petites veines: je ne dirai pas que le sang y coule plus vite que dans les petites arteres, ni que sa vitesse soit égale à celle des troncs veineux; mais ce mouvement est fort éloigné d'être lent.

Dans les veines médiocres, & dans les grandes veines, le mouvement est à-peu-près le même que dans les arteres, très-régulier & très-uniforme: les globules y marchent en files qu'ils n'interrompent, & dont ils ne sortent point, & il n'y a aucun frottement visible contre les parois des veines, ni contre les éperons des divisions.

A mesure que les troncs veineux grandissent, le mouvement acquiert une nouvelle vitesse, ce qui répond parfaitement aux principes de l'hydraulique, puisque les troncs sont plus étroits que la somme des calibres des branches. Cette vitesse augmente en approchant du cœur, & elle est la plus grande dans la veine-cave.

Le mouvement du sang veineux est puissamment accéléré par l'action des remèdes. On fait que les animaux qui passent l'hiver dans un état d'affoupissement & sans aucun exercice, deviennent froids, que leur cœur bat très-rarement, & que leur état ne diffère presque pas de celui de la mort. Réveillés par une violente irritation quelconque, les animaux faisant usage de leurs muscles, reprennent bientôt leur chaleur naturelle, le nombre des pulsations & la vitesse du sang.

La dérivation agit sur les veines comme sur les arteres.

Je ne parle pas ici de l'influence de la respiration sur le mouvement du sang veineux.

L'oreillette trouble le mouvement veineux par sa contraction, elle repousse dans la veine-cave l'onde la plus proche du cœur; la veine-cave prête à s'ouvrir dans l'oreillette, fait refouler une partie de son sang dans la partie plus éloignée du cœur.

Les arteres peuvent comprimer les veines voisines, & en troubler la vitesse.

L'effet des anastomoses est le même dans les veines que dans les artères.

La perturbation du mouvement du *sang* veineux est plus fréquente que celle du *sang* artériel ; j'y ai vu constamment ; avant la mort de l'animal , le ralentissement , la rétrogradation , le balancement.

Pour comparer la vitesse du *sang* des gros troncs veineux avec celle des artères , il ne faut que comparer leurs lumières ; comme celles-ci sont inégales , & que cependant les artères n'ont de *sang* que celui que les veines leur rapportent , il est évident que les vitesses doivent être en raison réciproque des lumières : c'est le seul moyen de fournir une quantité constante de *sang* au cœur & aux artères , qui ne reçoivent que le *sang* que les veines ont ramené au corps.

La pesanteur agit puissamment sur le *sang* veineux. Quoiqu'il n'y ait pas de pulsation visible dans les veines , il y a cependant une pression latérale , puisque les branches sont plus amples que les troncs , & que la veine-cave est plus étroite que la somme des lumières , des veines qui la composent.

Il y a dans les veines une pression latérale , puisque dans bien de circonstances on y aperçoit la secousse produite par le *sang* nouvellement arrivé depuis le cœur.

On a beaucoup disserté sur la cause de cette nonpulsation des veines ; on a voulu l'attribuer à la vélocité constante imprimée au *sang* veineux dans la diastole par le cœur , & dans la systole par la force contractive naturelle des artères. Ces deux puissances reçues comme vraies & comme égales , devroient également empêcher les artères de pulser.

Je n'y trouve d'autre raison que l'évanouissement de la supériorité qu'avoit la vitesse de l'onde nouvellement chassée du cœur par-dessus les ondes qui la précédoient. Cette supériorité faisoit le pouls ; elle s'évanouit dans les artères capillaires , où la vélocité des ondes antérieures ne diminue plus.

Les artères sont cylindriques ; la lumière des troncs est à-peu-près égale à la somme des lumières des branches ; & la décharge

aisée de ces artères y facilite le mouvement du *sang* : comme elles transmettent leur *sang* à des veines beaucoup plus dilatables , le *sang* a passé avec une facilité qui détruit les causes de retardation qui pouvoient encore agir sur le *sang* des artères.

On a vu quelquefois battre les jugulaires. Cette espèce de pulsation peut dépendre de la respiration , & sur-tout du *sang* , que la veine-cave rejette dans les veines voisines , lorsqu'il trouve de la résistance dans le cœur. (*H. D. G.*)

SANG-FROID , (*Métaph.*) On prend souvent , pour du *sang-froid* , une passion sérieuse & concentrée qui fixe toutes les pensées d'un esprit ardent , & le rend insensible aux autres choses.

Le véritable *sang-froid* vient d'un *sang* doux , tempéré , & peu fertile en esprit. S'il coule avec trop de lenteur , il peut rendre l'esprit pesant ; mais lorsqu'il est reçu par des organes faciles & bien conformés , la justesse , la réflexion , & une singularité aimable , souvent l'accompagnent. Nul esprit n'est plus désirable.

On parle encore d'un autre *sang-froid* que donne la force d'esprit , soutenue par l'expérience & de longues réflexions ; sans doute c'est là le plus rare.

SANG DE BOUC , (*Pharmacie.*) la préparation consiste à le faire sécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maison un chevreau avec la pimprenelle , le persil , la mauve , la saxifrage ; on lui ouvrira les artères , & on ramassera le *sang* qui en découlera ; on le laissera rasseoir ; on en séparera la sérosité , & ensuite on le fera sécher au soleil , ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus sont d'être sudorifique , alexipharmaque ; on l'ordonne dans la pleurésie , à la dose d'un scrupule. Voyez BOUC. C'est ainsi que l'on prépare le *sang* humain.

SANG , (*Critiq. sacrée.*) ce mot , dans l'écriture , marque la vie ; de là ces expressions figurées , *teindre son pied , ses habits de sang* , pour dire faire un grand carnage de ses ennemis ; *porter sur quelqu'un le sang d'un autre* , c'est charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* se prend aussi pour *parenté , alliance*. Je vous livrerai à ceux

ceux de votre *sang* qui vous poursuivront , *Ezech. xxxv* , 6. Ce mot désigne encore la nature corrompue par le péché , *Matth. xvj* , 17. Il signifie quelquefois le *jus du raisin*. Judas lavera son manteau dans le vin , *in sanguine uvæ* , *Genese. xix* , 22. C'est une expression figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le sang* , *Habac. ij* , 22 , c'est-à-dire , par l'oppression des malheureux. O Dieu , délivrez-moi des *sangs* , dit David , *ps. l.* 26 , c'est-à-dire , des peines que je mérite par le *sang* que j'ai répandu. Ce devrait être la prière de tous les rois qui ont aimé la guerre. (D. J.)

SANG , *pureté de* , (*Histoire d'Espagne.*) en Espagne on fait preuve de *pureté de sang* , comme on fait preuve en France de noblesse pour être chevalier de Malte ou du Saint-Esprit , &c. Tous les officiers de l'inquisition , ceux du conseil suprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de sang* , c'est-à-dire , qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs , ni maures , ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires , & quelques chanoines sont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres , qu'on exige d'eux. On les dispense de la *pureté de sang* au propre , la figurative en tient lieu. (D. J.)

SANG (*l'ordre militaire du PRÉCIEUX* ,) institué par Vincent de Gonzague IV , duc de Mantoue , en 1608 , à l'honneur de trois gouttes de *sang* de Jesus-Christ , qui , suivant le rapport de quelques historiens , sont dans la cathédrale de S. André de Mantoue , & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du pape Léon XI , en avril 1605.

Le collier de l'ordre est composé d'ovales droits & couchés alternativement , entrelacés par des chaînons , le tout d'or. Les ovales sont émaillés de blanc , les couchés se trouvent chargés du mot *Domine* , dont un sur la médaille est chargé du mot *probasti* , les autres ovales levés sont chargés chacun d'un creuset , environné de flammes ardentes de gueules , au-dessous du mot , *probasti* , est une médaille attachée par trois chaînons , sur laquelle sont représentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes , tenant

Tome XXIX.

un ciboire couronné , terminé par une petite croix , avec ces mots à l'entour : *Nihil hoc triste recepto* , qui veulent dire qu'il n'arrive rien de fâcheux , quand on est décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille sur l'estomac journallement , & ne prennent le collier de leur ordre que les jours de cérémonies : ces jours ils ont une robe de soie cramoisie , semée de creusets d'or en broderie , traînant à terre , ouverte par devant , & brodée tout autour d'ornemens symboliques à l'ordre ; sous cette robe , ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or ; leur bas sont aussi de soie cramoisie. On peut lire , sur cet ordre , Dormemundi dans son histoire de Mantoue , le Mire , Farin , Justiniani & le P Héliot. (G. D. L. T.)

SANG , *conseil de* (*Hist. mod.*) est un tribunal , qui fut établi en 1567 , dans les Pays-Bas , par le duc d'Albe , pour la condamnation ou justification de ceux qui étoient soupçonnés de s'opposer aux volontés du roi d'Espagne Philippe II. Ce conseil étoit composé de douze personnes.

SANG-DRAGON , s. m. (*Hist. des drog. exot.*) sorte de résine connue de Dioscoride , sous le nom de *κιννάβρις* , & des Arabes , sous celui de *alachnem* ; on l'appelle *sanguis draconis* dans les boutiques. C'est une substance résineuse , sèche , friable & inflammable , qui se fond aisément au feu , d'un rouge foncé , de couleur de *sang* lorsqu'elle est pilée , transparente quand elle est étendue en lames minces , sans goût & sans odeur , si ce n'est lorsqu'on l'a brûlée ; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du storax liquide.

On trouve dans les boutiques des droguistes deux sortes de *sang-dragon* ; le dur est formé en grumeaux , ou en petites masses de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce , enveloppé dans des feuilles longues , étroites presque comme celle du jonc ou du palmier : c'est ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes* ou *gouttes de sang-dragon*. Il y en a aussi en masses , ou en pains qui est moins pur , & mêlé d'écorces de bois , de terre ou d'autres corps hétérogènes. L'autre *sang-dragon* , que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques , est

E e e e e

fluide, mou, tenace, résineux, inflammable; il approche de l'odeur de celui qui est solide; il est cependant moins agréable: il seche avec le temps, & devient semblable à celui qui est solide.

On trouve aussi très-souvent chez les droguistes un faux *sang-dragon*, qu'il est très-facile de distinguer du véritable. Ce sont des masses gommeuses, rondes, applaties, d'une couleur rouge brune & sale, composée de différentes especes de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *sang-dragon*, ou avec le bois du Brésil. Ces masses ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amollissent & se dissolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuse comme les gommes. On doit les rejeter entièrement. On estime le *sang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvérisées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoissoient ce suc résineux, sous le nom de *cinnabre*, dénomination qui depuis a été transportée par abus à notre cinnabre minéral, que les Grecs appelloient *minium*; c'est par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le temps de Dioscoride, quelques-uns pensoient que le suc, dont nous parlons, étoit le *sang* desséché de quelque dragon. Dioscoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'est que le suc: cependant il y a long-temps que ceux qui ont écrit sur la matiere médicale, conviennent que ce suc découle d'un arbre.

Monard assure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cause de la figure d'un dragon que la nature a imprimé sur son fruit; mais ne peut-on pas dire que c'est à cause du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans son fruit? Quoi qu'il en soit, les botanistes font mention de quatre especes de plantes qui portent le nom de *sang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere espece s'appelle *draco arbor*,

Clus. *Hist. I. C. B. P. 505*, *palma prunifera, foliis yuccæ, è qua sanguis draconis. Continuel. hort. Amstel.* C'est un grand arbre qui ressemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ses branches. Son tronc est gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrémité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant insensiblement de largeur, & se terminant en pointe; elles sont partagées dans leur milieu par une côte saillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits sont sphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres, & un peu acides; ils contiennent un noyau semblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui est raboteux, se fend en plusieurs endroits, & répand dans le temps de la canicule, une liqueur qui se condense en une larme rouge, molle d'abord, ensuite seche & friable; & c'est là le vrai *sang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les isles Canaries, surtout près de Madere.

La seconde espece de *sang-dragon* est appelée *palma ambeoinensis sanguinem draconis fundens altera, foliis & caudice, undique spinis longis, acutissimis, nigris, armata, Sherad. Arundo fareta Indiæ orientalis, sanguinem draconis manans, Hist. Uxon, Palma pinus, sive conifera, J. B. 2, 398. Arundo rotang. Bont. Palma conifera spinosa, Kämpfer. Amoen. exot. 552.* Cet arbre est haut de trois toises, hérissé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues presque d'un pouce.

Son tronc s'éleve jusqu'à la hauteur de trois aunes; il est de la grosseur de la jambe, simple, droit, jaunâtre, garni d'épines horizontales; il est noueux de lieu en lieu, & ses nœuds sont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur base, de maniere que la branche feuillée inférieure embrasse toujours celle qui est au-dessus, ce qui fait que les nœuds ne paroissent pas, à moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces bases de branches feuillées, ou ces especes de tuyaux, forment la plus grande partie de la surface extérieure du tronc;

car lorsqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la surface est luisante, de couleur brune, d'une substance blanche, molle, fibreuse, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées sont clairsemées sur le tronc, & rapprochées vers le sommet.

Elles sont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ses branches feuillées est lisse, verte en-dessus, pâle & jaunâtre au-dessous, creusée en gouttière de chaque côté, d'où partent les feuilles; elle est hérissée d'épines, courtes, rares, recourbées, jointes de deux à deux comme des cornes.

Les feuilles que les botanistes appellent ordinairement *des ailes*, sont comme celles du roseau, vertes, longues d'une coudée, larges de six lignes, pointues, menues, pendantes, ayant quelques épines en-dessous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naissent d'une façon singulière, ramassés en grappes, sur une tige qui vient de l'aisselle des branches feuillées. Ces grappes sont renfermées dans une gaine, composées de deux feuillets opposés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aigüe.

La grappe a neuf pouces de longueur, & est composée de quatre, cinq ou six petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes se divisent en pédicules courts, gros, courbés & posés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la base est formée de six petits feuillets minces, membraneux, de couleur brune, qui servoient de calice à la fleur.

Le fruit est arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écaïlles luisantes, rangées de façon qu'il représente un cône de sapin renversé, car les pointes des écaïlles supérieures couvrent les intervalles qui se trouvent entre les inférieures, d'où il résulte un arrangement régulier en échiquier. Le sommet de ce fruit est chargé de trois stiles grêles, secs & recourbés en-dehors.

Les petites écaïlles sont menues, un peu dures, collées fortement ensemble, de couleur pourpre, à bords bruns termi-

nées en angles droits par leurs pointes: sous ces écaïlles on trouve une membrane blanche qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant sa maturité, pulpeux, plein de suc, d'un goût légumineux & fort astringent, qui se répand promptement de la langue à toute la bouche, mais qui disparaît aussi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'île de Java, tirent le suc résineux du fruit de cet arbre de la manière suivante, selon le rapport de Kämpfer. On place les fruits sur une claie posée sur un grand vaisseau de terre, lequel est rempli d'eau jusqu'à moitié; on met sur le feu ce vaisseau légèrement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amollisse le fruit & le rende flasque; par ce moyen la matière sanguine, qui ne paroît pas dans ce fruit coupé, en sort par cette vapeur chaude, & se répand sur la superficie des fruits. On l'enlève avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roseau pliées, qu'on lie ensuite avec un fil, & que l'on expose à l'air, jusqu'à ce qu'elle soit desséchée.

D'autres obtiennent ce suc résineux par la simple décoction du fruit; ils le cuisent jusqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le suc rouge; ils jettent ensuite le fruit, & ils font évaporer cette eau jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un suc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troisième espèce de *sang-dragon* est nommée, dans Hermandiez, 59, *exqua-hait*, *feu sanguinis arbor*; c'est un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuses; il en découle par incision une liqueur rouge, dite *sang-dragon*.

La quatrième espèce s'appelle *draco arbor*, *indica*, *filiquosa*, *populi folio*, *argfana Java nensibus*, comme le *Hort. Amst. rarior.* 213. C'est un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; son bois est dur & son écorce rougeâtre. Ses feuilles sont placées sans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles sont semblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, lisses, luisantes, d'un verd-gai qui tire sur le jaune; d'un goût insipi-

de. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, odorantes, un peu amères ; ses fruits portés par de longs pédicules, sont d'une couleur cendrée, durs, ronds, aplatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu ; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes saillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, lissées, luisantes, ressemblantes un peu de figure à de petits haricots. Quand on fait une incision au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui se condense aussitôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il seroit bien difficile de dire en quoi consiste la différence des sucres que l'on tire de ces différentes plantes, si toutefois il y a quelque différence ; car on ne distingue point la variété de ces sucres dans les résines seches qu'on nous envoie ; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vrai *sang-dragon* ne se dissout point dans l'eau, mais dans l'esprit-de-vin & dans les substances huileuses. La fumée qu'il répand, lorsqu'on le brûle, est un peu acide, comme celle du benjoin ; c'est une résine composée de beaucoup d'huile grossière, & d'un sel acide mêlés ensemble ; elle contient peu de parties volatiles, huileuses, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *sang-dragon* une vertu incrassante & dessiccative, & on l'emploie intérieurement, à la dose d'un drachme, pour la dysenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulcères internes. On s'en sert extérieurement pour dessécher les ulcères, agglutiner les lèvres des plaies, & fortifier les gencives. Les peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (D. J.)

SANGAMI ou SOOSIN, (Géog. mod.) une des provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long ; c'est un pays plat & stérile, qui ne fournit presque d'autre subsistance que des tortues, du poisson & des écrevisses de mer ; mais on tire une grande quantité de bois de ses forêts, ce pays est divisé en huit districts. (D. J.)

SANGAR, s. m. (Mythol.) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit

oublier au jeune Artis les engagements qu'il avoit avec Cybele, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride, mere d'Artis, au lieu de son amante ; & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vu le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussitôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse ; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom Artis. (D. J.)

SANGAR, (Géog. anc. & mod.) *Sangari*, *Sacari*, ou *Zacari*, ou *Zagari* ; riviere de la Turquie, en Asie, dans la partie septentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & passant dans celle de Begsangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin est *Sangarius*, selon Ptolomée, liv. V. ch. 2., & Arrien, liv. I, de *Alex*. Helychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle est nommée *Sagaris*, *Σαγάρης*, dans une médaille de Julia-Pia Augusta. Stuckius remarque, que le scholiaste d'Apollonius l'appelle *Sanga*, *Σάγγα*, & Solin *Sangaris*.

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie ; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raison que dans les grandes chaleurs de l'été, il est la plupart du temps à sec ; on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant méprisé les mystères de Cybele, injuria les prêtres de cette déesse : Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il se jeta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, lettre XVII, tom. II, p. 84, nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala*. Il est surprenant, dit-il, que les Turcs aient reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient sans doute de *Sangaris*, fleuve assez célèbre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. Strabon assure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ses sources sortoient d'un village appelé *Sangias*, auprès de Pessinunte, villa

de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé sur les bords, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (D. J.)

SANGENON, f. m. (Hist. nat. Minér.) nom que les Indiens donnent à une espece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a considérée à l'ordinaire, mais paroît d'un rouge comme un rubis, & transparente, lorsqu'on regarde le jour au travers.

SANGERHAUSEN, (Géogr.) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe & dans la Thuringe, vers la forêt du Hartz. Elle appartient à l'électeur de Saxe; elle préside à un bailliage fort étendu, & elle a séance & voix dans l'assemblée des états du pays. C'est une des plus anciennes villes de la contrée: des ducs de Brunswich, des margraves de Brandebourg, des landgraves de Thuringe & des seigneurs particuliers l'ont successivement possédée, avant qu'elle parvint à la maison de Misnie, & cette maison la tient déjà dès l'an 1372. Cette même année elle fut à-peu-près détruite par un parti de forcenés, membres de la société des étoiles, *stelligeri*, & dès-lors elle s'est encore vue trois fois incendiée. Elle renferme aujourd'hui près de 700 maisons, avec un vieux château, deux églises paroissiales, trois hôpitaux, avec chacun leur temple, & une école latine, de réputation: elle est aussi le siege d'une surintendance ecclésiastique. (D. C.)

SANG-GRIS, f. m. terme de relation; c'est ainsi que les François nomment en Amérique, une boisson que les Anglois ont inventée, & qui est fort à la mode aux isles Antilles Françaises. Cette boisson se fait avec du vin de Madere, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muscade, & une croûte de pain rôtie; on passe cette liqueur par un linge fin, & elle est une des plus agréables à boire. (D. J.)

SANGHIRA, f. m. (Hist. nat. Bot.) plante de l'isle de Madagascar, qui est, dit-on, une espece d'indigo. Les habitans la regardent comme un spécifique & un préservatif contre les maladies contagieuses.

SANGLANT, adj. (Gram.) qui rend du sang, qui en est taché. Un sacrifice *sanglant*, une robe *sanglante*, une action *sanglante*, les mains *sanglantes*; il se prend dans un sens très-différent, lorsqu'on dit un affront *sanglant*, une raillerie *sanglante*, un tour *sanglant*, un reproche *sanglant*. Je crois qu'alors ces choses sont comparées à un coup violent qui blesse jusqu'au sang.

SANGLES, f. f. pl. (Corderie) les *sangles* sont des especes de tissus grossiers, plus ou moins larges & longs, composés de plusieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui se fabriquent par les cordiers. Les *sangles* font partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui sont du corps de la mercerie. Elles se distinguent en *sangles* pour chevaux de selle; en *sangles* pour chevaux de bât ou autres bêtes de somme, & en *sangles* à tapissiers ou pour meubles. (D. J.)

SANGLES de chevaux de bât, (Bourreliers.) elles sont étroites, longues, fortes & grossieres. Ces *sangles* qui s'emploient par les bourreliers, se vendent par pieces plus ou moins longues, suivant que les cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à propos de les faire, n'y ayant rien de réglé là-dessus; elles se tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles destinées pour les chevaux de selle. Il faut remarquer que tant que les *sangles* pour chevaux de bât sont en pieces, elles s'appellent du *tissu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *sangles*, que lorsqu'elles sont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur usage. *Savary*. (D. J.)

SANGLES de chevaux de selle, (Ouvrage de Selliers.) elles s'emploient par les selliers, & sont communément blanches ou grises, rayées de rouge ou de bleu, ou grises sans raie, ou grises rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune mesure de Paris. (D. J.)

SANGLES de Tapissier, (Tapisserie.) elles sont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plupart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui servent à sangler des chaises, des fauteuils, des sofas, des canapés,

des lits, &c. se vendent à la grosse ; chaque grosse est composée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de semblable qualité, qui se vendent de même ; leur principal usage est pour attacher aux métiers des tapissiers, brodeurs, &c. Celles de 20 à 24 lignes de large, qui servent à border les tentes & les tapisseries, qu'on appelle *bordures*, se vendent aussi à la grosse, chaque grosse contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary.* (D. J.)

SANGLÉ, en terme d'Orfèvre, c'est une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer ; pour recevoir le crochet des tenailles ; on se sert aussi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage sur la *sangle*, qu'elle n'augmente point le diamètre de l'arbre en se soutenant dessus.

SANGLÉ, (Rubanier.) est un morceau de *sangle*, véritablement attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui sert à soutenir les reins de l'ouvrier, & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorsqu'il est assis sur le siege ; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'est entouré le corps avec ladite *sangle* ; cette *sangle*, outre la force dont on vient de parler, sert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de dessus le siege pendant le travail, on peut se passer de cette *sangle* dans les ouvrages légers.

SANGLES, s. f. (Marine.) on appelle ainsi des entrelacements de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *bistord* ; que l'on met en différens endroits du vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne se coupent.

SANGLES-BLANCS, (Comm. de fil.) on donne ce nom à des sortes de fils qui viennent de Hollande ; ils servent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'est-à-dire, à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du

côté opposé à celui de l'engrelure. (D. J.)

SANGLES - BLEUS, (Comm. du fil.) espece de fil teint en bleu, qui sert à faire les linteaux du linge de table, particulièrement aux serviettes & aux napes. Ces fils se fabriquent & se mettent en teinture à Troies en Champagne, d'où les tisserands qui travaillent à cette sorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (D. J.)

SANGLÉ, participe passif, (Gramm.) Voyez SANGLE & SANGLER.

SANGLÉ, terme de Blason, il se dit du cheval, des pourceaux, & des sangliers qui ont par le milieu du corps une espece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Silésie, d'azur au poisson d'argent en face, *sanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (Maréch.) c'est ferrer les *sangles* de la selle pour qu'elle soit plus ferme sur son dos.

SANGLER LE FROMAGE, (Fromagerie.) c'est le ferrer bien fort tout autour avec une *sangle* de peau ou une légère écorce de sapin, pour en conserver la forme pendant qu'on lui donne le sel. Il ne se dit que des fromages de Gruyeres & de Berne. (D. J.)

SANGLIER, s. m. *aper*, (Hist. nat. Ichtiolog.) poisson de mer couvert d'écaillés, & dont le corps est fort dur, presque rond & aplati ; il a une couleur rougeâtre ; les yeux sont grands, le museau est long & mouffe ; il a sur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits ; les premiers sont courts, ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers sont un peu plus grands que les premiers. Ce poisson a deux nageoires aux ouies & deux au ventre ; celles-ci sont garnies de forts aiguillons : il y a aussi au-dessous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *sangler* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que sa chair est bonne à manger ; au lieu que celle du porc a une très-mauvaise odeur, & qu'elle est toujours dure. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, part. I, liv. V, chap. xxvij. Voyez POISSON.

SANGLIER, *aper*, (Hist. nat. Zoolog.)

animal quadrupède de même espèce que le cochon domestique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pied que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts soient terminés par un sabot, ils diffèrent beaucoup des animaux à pied fourchu, non-seulement par la conformation des jambes & des pieds, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents incisives à la mâchoire supérieure qu'ils ont des dents canines très-longues, connues sous le nom de *défenses* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un estomac, &c. La partie du groin du *sanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, est formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir est percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire supérieure. Cette partie, qui est le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en servent pour fouiller dans la terre. Le *sanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenses plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue est courte & droite. Il est couvert, comme les cochons, de grosses soies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & frisé, à-peu-près comme de la laine; ce poil est entre les soies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre sur différentes parties du corps de l'animal, ou à ses différens âges. Tant que le *sanglier* est dans son premier âge, on le nomme *marcassin*; alors il a des couleurs qu'il perd dans la suite, c'est ce que l'on appelle la *livrée*: elle est marquée sur le fœtus dès qu'il a du poil; elles forment des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue, & qui sont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui se trouve sur le garrot & le long du dos est noirâtre. Il y a sur le reste de l'animal un mélange de blanc, de fauve & de brun. Lorsque le *sanglier* est adulte, il a le groin & les oreilles noirs, & le reste de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge est roussâtre; les soies du dos sont les plus longues, couchées en arrière, & si serrées

que l'on ne voit que la couleur brune roussâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient aussi du blanc sale & du noir, dans le reste de leur étendue. Les soies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles sont moins serrées, le blanc y paroît avec le brun; les soies des aisselles & des aines sont roussâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuisses sont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui est roussée; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes sont noirs.

Quoique les *sangliers* soient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'est par nécessité. On ne peut nier que les cochons ne soient avides de sang & de chair sanguinolente & fraîche, puisqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *sanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte sauvage; c'est pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *sanglier*, dont la hure est plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & presque toujours en ligne droite dans le même sillon; au lieu que le cochon fouille çà & là, & plus légèrement. Pendant le jour le *sanglier* reste ordinairement dans sa bauge au plus fort du bois; il en sort le soir à la nuit pour chercher sa nourriture: en été, lorsque les grains sont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les bleds ou dans les avoines. Il est rare d'entendre le *sanglier* jeter un cri, si ce n'est lorsqu'il se bat & qu'un autre le blesse: la laie crie plus souvent. Quand ils sont surpris & effrayés subitement, ils soufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande distance.

Dans le temps du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus solitaires; il est alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorsqu'un autre vient occuper sa place; ils se battent & se tuent quelquefois. La laie ne se met en fureur que lorsqu'on attaque ses petits; elle ne porte qu'une

fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de janvier & de février, & met bas aux mois de mai ou juin. Elle allaite ses petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'est pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *sanglier* peut s'étendre jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui soit bonne à manger dans un vieux sanglier; au lieu que toute la chair du marcaffin, & celle du jeune *sanglier* qui n'a pas encore un an est délicate & même assez fine. Les anciens étoient dans l'usage de faire la castration aux marcaffins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois, où ils grossissoient plus que les autres; & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domestiques.

Hist. nat. gen. & partic. rom. V. Voyez QUADRUPÈDE.

SANGLIER (*Chasse du.*) Sa maniere de vivre & ses inclinations ressemblent beaucoup à celles des cochons domestiques. D'ailleurs les *sangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en est fécond. Mais une vie plus agreste, la nécessité de se défendre souvent, & sur-tout la liberté, donnent au *sanglier* des mœurs mieux caractérisées, dans lesquelles on reconnoît plus distinctement les inclinations de l'espece.

Le *sanglier* est plutôt frugivore que carnassier; cependant il est l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il se nourrit aussi volontiers de chair. Il fouille avec son boutoir les terriers de lapins qui ne sont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les laperreaux & les levrants, sur-tout lorsqu'ils sont encore petits. Il évente les nids de perdrix, &c., mange les œufs, & souvent réussit à surprendre la couveuse.

On donne différens noms aux *sangliers*, en raison de leur âge. Les femelles sont toujours appellées *laies*; elles entrent en rut dans le mois de décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois jusqu'à huit ou neuf petits: ces petits portent jusqu'à six mois le nom de *marcaffins*; & depuis cet âge jusqu'à deux ans, celui de *bêtes rouffes*

& de *bêtes de compagnie*. On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils sont appellés *sangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an*; après quoi on ne les connoît plus que sous le nom de *grands vieux sangliers*. C'est depuis trois jusqu'à cinq ans que les *sangliers* sont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenses sont extrêmement tranchantes. Après cela ils deviennent *mirés*, c'est-à-dire, que leurs défenses se courbent & sont moins incisives: mais la force & la hardiesse des vieux *sangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *sangliers*, lorsqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils sont alors pourvus d'armes qui les rassurent; la sécurité les mène à la solitude, ils vont seuls chercher leurs mangeures, se rafraichir au fouillard, (c'est-à-dire, se veautrer dans la boue) & se mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive souvent qu'on ne les en fait sortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'est que dans le temps du rut que la nécessité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en société, elles s'attroupent plusieurs ensemble avec leurs marcaffins & les jeunes mâles, dont les défenses ne sont pas encore au point de leur rendre l'association inutile. Tous les *sangliers* qui composent ces troupes ont l'esprit de la défense commune. Non-seulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcaffins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe se range en cercle, & présente par-tout un front hérissé de boutoirs.

Les *sangliers* ne sont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans presque sédentaires des pays où ils sont nés. Ils voyagent souvent, pour aller chercher des forêts où les vivres soient plus abondans; ces émigrations se font ordinairement en automne, lorsque le gland ou la châtaigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raison à se défaire de ces nouveaux hôtes. Le *sanglier* est très-propre à faire un objet de chasse, parce que, sur-tout lorsqu'il est jeune, la chair en est bonne à manger,

manger , & que d'ailleurs ce animal est fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chassent avec beaucoup d'ardeur , & souvent cette ardeur leur est funeste. Le *sanglier* , lorsqu'il est chassé , & que la fuite commence à lui devenir pénible , va chercher d'épais halliers où il s'arrête. Alors , malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder ; l'animal furieux se précipite sur tout ce qui se trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens , lorsqu'on veut prendre à force ouverte de vieux *sangliers* mâles ; il faut du - moins être très-prompt à les secourir , & chercher à tuer le *sanglier* lorsqu'il tient. Ce secours ne se donne pas sans danger pour les hommes ; mais l'habitude & l'adresse à tirer diminuent beaucoup le péril , & ce péril même ajoute à l'intérêt , il rend la chasse du *sanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs , il est toujours possible d'éviter ceux de ces animaux , qui sont si dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier , pour détourner le *sanglier* ; & il y a des connoissances par lesquelles les véneurs peuvent distinguer sûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premièrement , nous avons dit que les *sangliers* se rembuent seuls , lorsqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux ; & cette solitude est toujours une forte présomption , excepté dans le temps où les laies sont prêtes à mettre bas : alors elles se séparent aussi pour faire leurs marcaffins , & on a besoin de marques distinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences sensibles entre la trace du *sanglier* & celle de la laie. Le *sanglier* a les pinces plus grosses , la sole , les gardes & le talon plus larges , les allures plus longues & plus assurées. On fait donc sûrement si la bête qu'on a détournée est une laie ou un *sanglier* ; & dans ce dernier cas , il est aisé d'aller , avec l'aide du limier , le tuer à la bauge.

Lorsque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes , il n'y a pas beaucoup de danger pour eux , & on tâche d'en séparer une , pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chasse devient alors très-vive , parce que le sentiment de l'animal est fort , & qu'il ne multiplie pas les ruses ni les retours , comme

Tome XXIX.

font les animaux foibles. Si on chasse en pleine forêt , & sur-tout sous des futaies , on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés , qu'on place à portée des refuites du *sanglier* , & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverser , on joint à ces mâtins des leffes de levriers qui amusent l'animal , & donnent aux autres chiens le temps d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *sangliers* même , presque sans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chasser ces animaux , mais qui exige trop d'appareil & de dépense pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'est assuré qu'il y a des *sangliers* ; peu à peu on raccourcit l'enceinte , & on parvient enfin à resserrer assez étroitement les animaux qui s'y trouvent : alors on les attaque à coups de dards , d'épieu ou d'épée. En Allemagne , où cette chasse est plus commune , les véneurs exercés , se commettent ainsi avec les plus grands *sangliers* ; mais en France , lorsqu'on donne cette espece de fête , on a soin de ne laisser dans l'enceinte que ceux qui sont un peu plus traitables : sans cette précaution , la fête pourroit être tristement ensanglantée , parce qu'il faut que les chasseurs soient habitués de longue main à cette espece de combat , pour qu'ils puissent le risquer sans trop de désavantage. (M. LE ROI.)

SANGLIER , (*Diète & Matière médic.*) la chair du *sanglier* , & sur-tout du *sanglier* fait , mais qui pourtant n'est pas vieux & qui est gras , est assez tendre , quoique ferme , & il est facile , par une courte infusion dans le vinaigre , de la dépouiller absolument du goût qu'on appelle *sauvage* ou de *venaison* ; elle ne differe , à cet égard , du bon bœuf ou de veau un peu fait , que parce qu'elle est un peu plus seche. Dans cet état , elle n'est point difficile à digérer , elle convient aux hommes de tous les états , mais sur-tout à ceux qui menent une vie exercée , & il n'y a que les estomacs très-déliçats qu' s'en accommodent difficilement ; elle ne ressemble en rien à la chair du cochon domestique : la graisse abondante dont cette dernière est pénétrée , & la fadeur de son suc , établissent manifestement cette différence.

F f f f f f

Le jeune *sanglier* ou *marcassin* qu'on trouve assez généralement plus délicat, peut être regardé avec raison, comme moins salubre que le *sanglier* dont nous venons de parler.

Les chasseurs ont coutume d'enlever les testicules au *sanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué ; sans cette précaution, tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit insupportable au goût.

Les dents de *sangliers*, ou défenses de *sangliers*, sont mises au rang des absorbans, mais sans qu'on puisse assigner aucune raison valable de la préférence qu'on leur donne sur celle de plusieurs autres animaux ; on leur attribue aussi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les sueurs.

Les testicules, la graisse, le fiel de *sanglier*, &c. (car cette énumération revient toujours) ont aussi grossi la liste des médicaments ; mais sont aujourd'hui absolument hors d'usage. (b)

SANGLIER DES INDES ORIENTALES, Babyrouffa. Cet animal ressemble au cerf par la grandeur, & au cochon par la figure ; il a le museau allongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits ; la queue longue, frisée & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues & déliées. Les poils du corps sont courts & laineux & doux, à l'exception de ceux du dos, qui sont plus rudes & foyeux ; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du dessus sont dirigées en haut à leur origine ; elles se recourbent en arrière, de façon que dans le dernier âge de l'animal, leur extrémité aboutit au-dessous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du dessous ressemblent à celles des *sangliers*. *Regn. animal, page 220.*

SANGLIER DU MEXIQUE, Voyez TAJACU.

SANGLIER, f. m. *aper. ri.* (terme de *Blason.*) porc sauvage, qui paroît de profil & passant dans l'écu ; s'il est debout, on le dit *rampant*.

On dit *défendu* de sa dent ou défense *al-tumée* de son œil, lorsqu'ils sont d'un autre émail que son corps.

Boutoir se dit du bout du nez du *sanglier*,

soit qu'il se trouve d'un émail différent, ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête se nomme *hure*, & est souvent détachée du corps de l'animal.

Le *sanglier* est l'emblème du courage & de l'intrépidité, parce qu'au lieu de s'enfuir comme le cerf, le daim & autres animaux sauvages, il se présente devant les chasseurs pour se défendre.

Cujas & Ménage font venir le mot *sanglier* du Latin *singularis*, qui est unique, seul en son espèce ; le *sanglier* ayant cela de particulier, que dès qu'il a atteint l'âge de deux ans, il marche seul jusqu'à la fin de ses jours.

Lamotte de Pont-Roger en Normandie, d'argent au *sanglier de sable*.

Nogent de la Peiriere en la même province, d'argent au *sanglier rampant de sable*. (G. D. L. T.)

SANGLONS, f. m. pl. (*Charpent.*) ce sont des pièces de bois comme de fausses côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (D. J.)

SANGLONS, (*Marine.*) Voyez **FOURCATS**.

SANGLOT, f. m. en *Médecine*, est un mouvement convulsif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*. Voy. **HOCQUET**.

SANGLOT, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la selle d'un cheval ou au bât des bêtes de somme, pour y attacher les *sangles*.

SANGRO, LE (*Géogr. mod.*) rivière d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire sa source de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & se perd dans le golfe de Venise, à 6 milles au-dessous de Lanicano ; son nom latin est *Sagrus* & *Sarus*. (D. J.)

SANGSUE, (*Zoolog.*) *hirudo* ou *sanguisuga* par les naturalistes ; petit animal oblong, noirâtre, sans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté sur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un instrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en fucer le sang.

Les eaux croupissantes fournissent deux espèces de *sangsues*, une grande & une petite. La grande, nommée *sangsue de*

cheval, en latin *bdella seu hirudo equina*, croit jusqu'à 5 pouces de longueur; elle est, comme le ver de terre, divisée par anneaux au nombre d'une centaine; on la regarde comme venimeuse dans les blessures; la petite espèce en diffère non-seulement par la taille, mais par la couleur de son ventre, qui est noirâtre, avec une teinte de verd.

C'est de cette petite espèce dont il s'agira dans cet article; mais pour abrégér sa description, déjà donnée fort au long par plusieurs naturalistes, comme par Loupart, dans le *Journal des sçavans*, année 1697, par Dilleninius, dans les *éphémérides des curieux de la nature*, année 1718, & par d'autres; je crois que nous pouvons omettre ici tout ce que l'on fait communément de la *sangsue*, & ce qu'il est facile à chacun d'appercevoir; 1° par la simple inspection, comme les anneaux cutanés de son fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau est orné, l'avidité des *sangsues* à sucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouse pour s'y attacher, une sorte de mouvement qu'on voit à travers leur peau quand elles sucent, & qui semble répondre aux mouvemens de la déglutition; 2° par des expériences faciles, comme le temps qu'elles vivent dans l'eau, sans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur est commune avec plusieurs autres espèces d'animaux de se mouvoir, quoique coupés par morceaux; toutes ces choses sont suffisamment connues; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par lesquelles la *sangsue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de sucer son sang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent; savoir, deux levres, une cavité, qui est proprement la bouche, des instrumens pour entamer, d'autres pour sucer, & un gosier pour la déglutition.

Lorsque la *sangsue* est en repos, sa levre supérieure fait un demi-cercle assez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *sangsue* alonge sa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre supérieure se change en deux lignes

obliques, dont la jonction fait un angle saillant, que la *sangsue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui est marqué par un petit point très-noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La souplesse des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a besoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec lesquelles il doit entamer la peau de quelque autre animal. Dans ces deux cas, les deux levres toutes ouvertes se changent en une espèce de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *sangsue* est tout à fait fixée, par exemple, aux parois inférieures d'une phiole, sa tête & sa queue sont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la surface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui est entre les deux levres de la *sangsue*, est proprement sa bouche; lorsqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de temps par quelque corps dur, on en voit aisément la cavité. Cette bouche est comme les levres, composée de fibres très-souples, moyennant quoi elle perd toutes les formes convenables au besoin de l'animal; de façon que quand la *sangsue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres; ensuite elle retourne sa bouche de dedans en dehors, elle en applique les parois intérieures, & de toute la cavité de sa bouche, on ne distingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *sangsue* doit faire avancer l'organe destiné à entamer.

Cette dernière partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturalistes, & tous ne sont pas absolument d'accord sur la forme. Il n'étoit pas raisonnable de croire que la *sangsue* n'avoit qu'un aiguillon comme le coucin; on savoit bien qu'elle ne se borroit pas à faire une piquure, dont il n'auroit résulté qu'une ampoule, une élévation à la peau; on devoit sentir qu'il falloit nécessairement qu'elle fit une plaie, pour sucer le sang avec autant d'avidité, & en aussi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne suffisoit pas pour cela. Aussi trouve-t-on peu d'auteurs de ce sentiment.

L'ouverture que la *sangsue* laisse apper-

cevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, est triangulaire; par conséquent on a dû imaginer que l'instrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, aussi cet instrument est-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être due à la simple observation de la plaie faite par la *sangfue*. En effet, si l'on examine cette petite plaie, elle représente sensiblement trois traits ou rayons qui s'unissent dans un centre commun, & qui font entr'eux trois angles égaux, & l'on voit que ce ne sont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *sangfues* à des hémorrhoides; mais si elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & sur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de sang coagulé qui recouvre la plaie, le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troisième ou quatrième jour, on voit distinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer est placé, comme on l'a déjà dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *sangfues* par le ventre, & suivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit désigné, c'est le tact qui en a d'abord découvert quelque chose. On observe qu'en passant le doigt sur l'endroit où est cet organe, l'on sent une impression pareille à celle que fait une lime douce sur le doigt, ce qui suppose déjà des parties, qui sont non-seulement raboteuses, mais solides & de la nature de l'os, ou tout au-moins de la corne.

Considérant ensuite cette partie avec une grosse loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers son fond est hérissée de petites pointes capables, étant l'une près les autres, de faire des lames dentées. Sur cette simple exposition, on concevra aisément, que si par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent ensemble, & dans le sens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *sangfue* applique sa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin; il

y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la disposition & la structure.

Au delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche rétrécie de la *sangfue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on se représenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair assez ferme. Ce mamelon est un peu flottant dans la bouche, & il paroît assez naturel de lui assigner l'office d'une langue. Lorsque les organes dont nous avons d'abord parlé, sont appliqués où la *sangfue* cherche sa pâture, lorsque les rateliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui est à leur centre est parallèle au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piston, & de servir à sucer le sang qui sort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin se présente la cinquième partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon, que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'estomac, un espace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on distingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci se contractent apparemment pour élargir & raccourcir la cavité de la pompe; les circulaires resserrent le canal, & déterminent vers l'estomac le sang qui vient d'être sucé.

Ce sang entre alors dans une poche membraneuse qui sert d'estomac & d'intestins à la *sangfue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reste de son corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *sangfue*, l'air entre dans un tuyau droit qui est au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des sacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces sacs sont faits d'une membrane mince jusque vers la queue de l'animal, où la membrane est fortifiée de quelques fibres circulaires fort distinctes. Si on fait de ces sacs autant d'estomacs, on en pourra compter jusqu'à vingt-quatre dans une *sangfue* assez grosse.

Il y a apparence que le sang sucé par la *sangfue* séjourne long-temps dans les résér-

voirs, comme une provision de nourriture. M. Morand assure avoir la preuve, qu'il y est resté quelques mois presque entièrement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & sans aucune mauvaise odeur; & comme le sang d'un animal quelconque est le résultat de la nourriture qu'il a digérée, on pourroit croire que la *sangsue* ne vivant que du sang, n'a pas besoin d'une grande dépuratation de la matière qui lui sert de nourriture. Au moins est-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en fasse la fonction; & s'il est absolument nécessaire que quelques parties hétérogenes s'en séparent, apparemment que cela se fait par une transpiration perpétuelle au-travers de la peau, sur laquelle il s'amasse une matière gluante qui s'épaissit par degrés, & se sépare par filamens dans l'eau où l'on conserve des *sangsues*.

Comme cette matière, en se délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus sensible, a mis des *sangsues* dans de l'huile, & les y a laissées plusieurs jours: elles y ont vécu, & lorsqu'il les a remises dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui représentoit alors une dépouille entière de l'animal, comme seroit la peau d'une anguille.

On voit, à l'occasion de cette expérience, qu'il n'en est pas des *sangsues* comme des vers terrestres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la surface extérieure du corps. Il est vraisemblable qu'elles respirent par la bouche; mais de savoir quelle partie leur sert de poumons, c'est ce qui n'est pas encore connu, non plus que d'autres singularités, qui les regardent. On ne fait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *sangsues* fort petites, attachées ensemble par le ventre, en manière de grappes. (D. J.)

Découverte d'un barometre singulier dans la *sangsue*.

Le hasard vient de faire découvrir à un curé de campagne des environs de Tours, une espèce de barometre vivant dans une *sangsue*, enfermée dans un bocal de verre

à plus de moitié plein d'eau, qu'il plaça sur la fenêtre de sa chambre. Le curé allant tous les matins visiter sa prisonnière, observa qu'elle changeoit de position à chaque variation de l'atmosphère; & en redoublant son attention sur ce phénomène singulier, il parvint à connoître, 1°. que par un temps serein & beau, la *sangsue* restoit au fond du bocal, sans mouvement & roulée en ligne spirale; 2°. que s'il devoit pleuvoir avant ou après midi, cet insecte montoit jusqu'à la surface de l'eau, & y restoit jusqu'à ce que le temps se remit au beau; 3°. que lorsqu'il devoit vent, la *sangsue* parcouroit sa prison liquide avec une vitesse surprenante, & ne cessoit de se mouvoir, que lorsque le vent commençoit à souffler; 4°. que lorsqu'il devoit survenir quelque tempête avec tonnerre & pluie, elle restoit presque continuellement hors de l'eau pendant plusieurs jours; qu'elle paroissoit mal à l'aise, & éprouvoit des agitations & des convulsions violentes; 5°. qu'elle restoit constamment au fond du bocal pendant la gelée, & dans la même forme qu'elle prenoit en été, dans un temps clair & serein, c'est-à-dire, qu'elle se rouloit en spirale; 6°. enfin, que dans les temps de neige ou de pluie, elle fixoit son habitation à l'embouchure même du bocal. En été, le curé changeoit l'eau une fois la semaine, & dans les autres saisons, tous les quinze jours seulement. Le bocal qui a servi à finir cette expérience est de verre ordinaire & du poids d'environ huit onces; il étoit rempli d'eau aux trois quarts, & l'entrée étoit couverte d'un linge. *An. Litt. Fév. 1774. (C.)*

SANGSUE (Médecine thérapeutique.) on se sert des *sangsues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des saignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du sang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont suivi, jusqu'à Thémison. Depuis ce dernier auteur, on s'en est servi dans plusieurs maladies, plus ou moins, suivant les sectes & les pays. Les méthodiques en faisoient un très-grand usage, les Italiens s'en servent plus souvent que nous.

Lorsqu'on veut appliquer les *sangsues*, on choisit les plus petites de celles qui sont

rayées sur le dos, & qui naissent dans l'eau la moins bourbeuse. On les affame, en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite, par cette diète, leur besoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *sangfue*, avec un linge, par la queue, & on la porte sur l'endroit frotté, ou on la fait descendre par une bouteille à cou étroit, un tube, un roseau de cette partie. Si elle refuse de s'y attacher, on y verse quelques gouttes de sang de poulet, de pigeon, &c. ou de lait, on pique légèrement la partie avec une épingle, pour en faire sortir un peu de sang; & enfin, à son nouveau refus, on passe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le sang qu'on veut qu'elle suce. Lorsque la *sangfue* est rassasiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à sucer une plus grande quantité de sang en lui coupant la queue; elle perdra, par cette plaie, une partie de celui qu'elle vient de sucer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répète cette application de *sangfues*, jusqu'à ce que l'indication soit satisfaite; Si elles tardent trop de se détacher, on ne l'arracherait pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jeteroit une petite quantité d'eau salée, de salive, d'huile de tartre, de cendres, &c. sur sa tête. Il reste, après la sortie des *sangfues*, une petite plaie que leur trompe a causée, qui fournit quelquefois une hémorrhagie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau riede, qu'on guérit communément par les astringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'esprit-de-vin. On s'est vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *sangfues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites saignées locales dans une partie où il y a une pléthore particulière (voyez SAIGNÉE, PLÉTHORE), & où la situation des vaisseaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir de gros vaisseaux. C'est ainsi qu'elles sont utiles aux tempes & derrière les oreilles, dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réussissent contre les ma-

ladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles sont un excellent remède contre des maux multipliés que la suppression du flux hémostatique peut produire, & en des présentans aux femmes que forment ces vapours. Elles ont même un avantage dans tous ces cas de desais de la saignée; c'est de tirer les sangsueurs sur la partie où on les applique, pour l'irritation qu'elles causent. On se sert également des *sangfues* pour tirer du sang de bras du pied des enfans, & de ceux qui craignent la saignée, ou dont les vaisseaux sont difficiles à ouvrir, & on les applique au haut de la cuisse, pour procurer le cours des règles, au cou pour guérir de l'asthénie; mais ces derniers usages sont assez généralement abandonnés en France.

de SANGSUE, (*Chirurgia*) Les chirurgiens, dans l'application des *sangfues*, préfèrent les plus petites aux grosses; embe que la piquure est moins douloureuse; & entre les petites, on choisit celles qui sont marquées de lignes sur le dos. Elles se trouvent les meilleures dans les montagnes de la Suisse, & dans les rivières de la France. Il n'est pas impossible que les anciens aient appris à saigner de ces insectes; car tout le monde sait que lorsque les chevreuils sont attirés au printemps par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivières, de grosses *sangfues*, qu'on appelle *sangfues de chevreuils*, s'attachent à leurs jambes & à leurs flancs, leurs percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus sains & plus vigoureux.

Si, contre toute vraisemblance, Thémison n'est pas le premier qui se soit servi de *sangfue*, il est du-moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Coelius Aurelianus n'en a dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servoient de *sangfues* en plusieurs occasions; ils appliquoient quelquefois les ventouses à la partie d'où les *sangfues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce remède; apparemment parce qu'il étoit patrienien à la secte méthodique qu'il méritoit d'avouer; & il en est parlé dans un petit traité imparfait

intitulé, de *cucurbitulis*, de *scarificatione*, de *sanguisugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais sans aucun fondement; car Oribase, qui a écrit des *sangsues*, liv. VII, dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Ménemaque, l'un & l'autre de la secte méthodique, ou du moins de dernier. Il y a apparence que l'on doit aux payans la découverte de ce remède.

La *sangsue* est, comme on fait, une espèce d'insecte ou de ver aquatique, qui, appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, & procure quelquefois la santé par cette évacuation. C'est par cette raison que les médecins Grecs & Romains les ont employés de très-bonne heure. Comme il y en a de plusieurs espèces, il ne sera pas hors de propos d'établir ici quelques règles qui puissent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruisseaux, & dans des rivières dont les eaux sont claires; ce sont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupissantes, sont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les chirurgiens les plus expérimentés préfèrent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos est marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorsqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant sur le noir, on les tient pour être d'une espèce maligne. Mais une précaution qu'il est absolument nécessaire de prendre, c'est ne jamais appliquer des *sangsues* récemment pêchées dans des rivières ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaisseau d'eau pure, & changer de temps en temps cette eau dans laquelle elles se purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de sale & de venimeux. Lorsqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette manière, on pourra s'en servir en sûreté.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque temps dans un verre ou dans un vaisseau vide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des

veines une plus grande quantité de sang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce sont ordinairement les tempes ou le derrière des oreilles, si la tête ou les yeux sont affectés par une trop grande abondance de sang, & sur-tout si le malade est dans une fièvre accompagnée de délire. On les applique aussi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hémorroïdes aveugles & douloureuses: les *sangsues* ne seront pas moins bienfaisantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomissemens & crachemens de sang, elles sont très-propres à procurer une révulsion, sur-tout lorsque l'hémorrhagie provient de l'obstruction des hémorroïdes.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on commence par frotter la partie jusqu'à ce qu'elle soit chaude & rouge. On prend ensuite l'animal par la queue, avec un linge sec, on l'éleve, on le tient à moitié sorti du vaisseau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache, ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il est à propos d'appliquer plusieurs *sangsues*, on s'y prendra successivement ainsi que nous venons de l'indiquer. Lorsqu'elles refusent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude ou avec du sang de pigeon ou de poulet: si cela ne suffit point, il en faut choisir d'autres. L'application des *sangsues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie, se fait avec beaucoup de succès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crème & le sucre inviteront les *sangsues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Aussi-tôt que les *sangsues* sont pleines de sang, elles se détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui sont déjà attachées; car elles tirent du sang à mesure qu'elles en perdent. Si, lorsqu'on aura tiré une quantité suffisante de sang, elles ne lâchent point prise d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jeter sur elles un peu de sel ou de cendres, & elles tomberont sur le champ. Cette méthode nous paroît la meilleure; car lorsqu'on les détache de

force, elles causent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occasion; quant à celles qu'on a blessées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les pansera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites blessures guérissent ordinairement sans remède.

Ceux qui désireront en savoir davantage sur ces insectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Gesner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cransius, Schroder & Schal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque temps, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *sangsues* sont tombées. Comme on ne reçoit point alors le sang dans des vaisseaux, & qu'il est entièrement absorbé par le linge, il paroît être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'est en effet. Cela suffit quelquefois pour allarmer le malade, & jeter dans une vaine consternation les assistans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie est très-abondante, & de craindre qu'il ne s'ensuive une faiblesse & la mort.

On prévient ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de temps l'effusion de sang, soit par la compression, soit par l'application d'un styptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'est qu'on soit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire sortir le sang plus librement, lorsqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au dessein qu'on avoit, en appliquant les *sangsues*. Heister. (D. J.)

SANGSUE DE MER, *hirudo marina*, insecte de mer qui ressemble beaucoup à la *sangsue* d'eau douce; il est de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie postérieure; il a deux petites cavités rondes semblables aux suçoirs des polypes, par le moyen desquels cet insecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces suçoirs sont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps est divisé en

plusieurs anneaux, & la peau est dure: ce qui fait que cet insecte ne peut pas se mettre en boule; cependant il peut se rapetisser en retirant la tête & la queue dans son corps; il vit dans la boue, & il sent mauvais. Rondelot, *hist. des zoophites*, ch. vij. Voyez POISSON.

SANGSUE DE MER, (*Hist. nat. du Chili*.) Les *sangsues de mer* du Chili sont de plusieurs couleurs; les unes entièrement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd bleuâtre, & d'autres d'un verd-gisâtre. Elles sont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande est relevée sur les flancs de deux petits mamelons qui leur servent d'autant de jambes pour ramper, de la même manière que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une sorte de nageoire composée d'une infinité de petites épines blanches, qui sont si subtiles & si aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénètrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opontia. Les nageoires des mamelons supérieurs ou du dos sont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris; & elles sont composées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le temps que l'animal nage ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent sur son dos, & ne paroissent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, semblables à la mousse des rochers, lorsqu'elle ne surnage pas au-dessus de l'eau. Le P. Feuillée a dessiné quelques-unes de ces *sangsues marines*, dans son histoire des animaux du Chili. (D. J.)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hist. nat.*) Des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une espèce de *sangsues* fort incommodes pour ceux qui vont à pié. Elles n'ont d'abord que la grosseur d'un crin de cheval, mais elles se gonflent au point de devenir de la grosseur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'est guère que dans les saisons pluvieuses qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les sucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On souffre patiemment leurs morsures,

lures, parce qu'on les regarde comme fort saines.

SANGUEHAR ou **SANQUEHAR**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Écosse, dans la province de Nithdale, proche la source de la Nith, à 8 lieues au sud-ouest d'Edimbourg. *Long.* 23, 28; *lat.* 55, 42. (*D. J.*)

SANGUENARES, LES (*Géog. mod.*) ce sont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, sur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cunicularia insulæ.* (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Navarre, sur les frontières de l'Aragon, & sur la rivière d'Aragon, à huit lieues de Pampelune & à 11 de Calahora. Elle est la capitale d'une mérindade de son nom, qui comprend quelques bourgs & plusieurs villages. C'est peut-être la Jurissa (ou Turisia, selon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 26, 30; *latit.* 42, 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) rivière d'Asie dans la Perse. Elle sort d'un lac, est profonde, rapide, poissonneuse, & se décharge dans l'Araxe, à trois lieues au sud d'Eriyan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, f. f. (*Physiolog.*) c'est l'acte par lequel le chyle est changé en sang. Voyez **CHYLE**, **SANG.** La *sanguification* succede à la chylication, & est suivie de la nutrition. Voyez ces articles.

La *sanguification* se fait ainsi. Après que le chyle a passé par les différentes sortes de veines lactées, & qu'il est parvenu dans le canal thorachique, il est porté de là dans la souclavière où il se mêle avec le sang avec lequel il descend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent ensemble dans toute l'habitude du corps, jusqu'à ce qu'après plusieurs circulations, & après plusieurs dépurations qui se font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils soient intimement unis, ou, comme disent les chymistes, cohobés, de sorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroît être autre chose que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en sang. En effet, il ne paroît pas qu'il se mêle aucun corps étran-

Tomé XXIX.

ger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été réparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne se mêle avec elle dans les poulmons: ce qui n'est pas hors de doute & de contestation. Voyez **AIR**, **SANG.**

Il est vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui est mêlée avec le sang, & qui circule avec lui; mais il est douteux si c'est un nouvel air qui vient se joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on se sert pour appuyer cette opinion, sont la nécessité de la respiration & de la couleur écarlate que le sang acquiert dans les poulmons, & qui paroît d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier est fondé sur une explication assez satisfaisante, sous l'article **RESPIRATION.**

L'autre est appuyé sur les changemens qui arrivent au sang coagulé après la saignée; si on expose à l'air la partie de ce sang qui étoit dans le fond du vase, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie mise à l'air acquerra une couleur d'un rouge éclatant: ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarrassés pour connoître le siege de la *sanguification*, de même que pour savoir le lieu & l'instrument par lequel elle s'effectuoit; si c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poulmons, mais selon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaisseaux, &c. ne contribuent pas plus à changer le chyle en sang, que le soleil contribue à changer le moût en vin. Voyez **CŒUR**, **FOIE.**

Les anciens rapportoient la *sanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier siècle, quand la chymie fut introduite, on croyoit que la *sanguification* & plusieurs autres choses se faisoient par un ferment, & les médecins de ces temps recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conservé; les uns disoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, &c. mais ces opinions sont rejetées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *sanguification*; le premier qui se réduit seule-

G g g g g

ment à la confusion & à l'intimation des parties, comme étant suffisante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, en sorte que la blancheur du chyle soit perdue & changée en la rougeur du sang; de sorte qu'elle ne paroitra plus dans sa premiere figure, ni sous sa propre couleur. Il faut supposer que cela se fait seulement par les circulations répétées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le second degré est quand les parties du chyle sont si exaltées ou subtilisées, qu'elles perdent toute tendance à la séparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troisième degré dans lequel les parties du sang qui ne sont pas digérées, sont si brisées & si mélangées avec le *serum*, qu'elles ne sont plus capables de séparation. Cette *sanguification* est morbide, & se fait dans les fièvres accompagnées de feux de sang, de taches de pourpre, &c.

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *sanguification* ne soient causés par les circulations réitérées dans lesquelles l'intestin & le mouvement progressif conspirent à mêler & à diviser les parties accessoires. Elles ont sans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoissons pas précisément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbrisseau qui est du même genre que les cornouillers, à l'article duquel on a fait la description détaillée de plusieurs especes de *sanguins*. Voyez CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. se dit en pratique de médecine, d'un homme qui a beaucoup de sang, où le sang & la chaleur prédominent, & qui a enfin tous les signes du tempérament *sanguin*. En général, dans ce tempérament, le sang est bien conditionné & en grande quantité, les vaisseaux sont fort remplis; les humeurs sont âcres, la couleur est vermeille, les maladies inflammatoires sont ordinaires; les personnes *sanguines* doivent se faire saigner souvent, autrement les vaisseaux surchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques: cependant il faut avoir soin d'être ménagé & discret dans l'administration des saignées; l'habitude de la saignée est per-

nicieuse, & fait naître la nécessité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à se former.

La meilleure façon de prévenir le trop de sang dans les gens qui sont nés *sanguins*, c'est de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, & enfin des alimens peu nourrissans qui ne fournissent qu'un suc nourricier léger & peu solide.

Les gens *sanguins* se reconnoissent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaisseaux, à la couleur du visage, qui est d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de sang & son épaisissement; il présage une évacuation & demande la saignée, si l'évacuation indiquée n'arrive pas au temps marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui se plaît à répandre le sang: c'est le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des spectacles de gladiateurs, des scènes de tragédies ensanglantées.

SANGUINAIRES, s. m. plur. (*Histoire ecclésiast.*) surnom de quelques anabaptistes, qui, dans le seizième siècle, buvoient du sang humain en faisant leurs sermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaspe sanguin, soit parce qu'il est rempli de petites taches rouges comme du sang, soit parce qu'on étoit dans l'idée que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommée *héliotrope*.

SANGUINARIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrite par Dillenius, *Hort. eltham. page 262*. Le spatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guise de calice est composée de deux feuilles; cette enveloppe est ovale, concave, & plus courte que la fleur qui est formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines sont plusieurs filets simples, plus courts que la fleur; le germe du pistil est oblong & aplati; il n'y a point de file. Le stigma est sillonné profondément de cannelures dans toute sa longueur; le fruit est une capsule oblongue, composée de deux loges qui contiennent plusieurs grai-

nes rondes. Linn. gen. plan. page 227. (D. J.)

SANGUINARIUS PONS, (Géogr. anc.) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolète, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, epitom. chap. xlv. dit qu'il fut nommé le *Pont-sanguinaire* après qu'Emilien eut été assassiné, ayant à peine régné quatre mois. (D. J.)

SANGUINE, (Hist. nat.) nom que l'on donne à l'hématite. Voy. cet article.

SANGUINOLENT, adj. (Gram.) qui est mêlé de sang. On dit des crachats *sanguinolens*, du pus *sanguinolent*.

SANGUINUS, f. m. (Botan. anc.) nom donné par quelques anciens au bouleau à cause de la couleur rougeâtre foncée de ses verges; Plin appelle aussi cet arbruste *sanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *sanguino*. (D. J.)

SANGUISORBA, f. f. (Botan.) genre distinct de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice particulier est composé de deux feuilles très-courtes, opposées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur est une seule feuille divisée en quatre segmens, de forme ovale pointue, & qui se touchent seulement à leur extrémité inférieure. Les étamines sont quatre filets larges dans leur partie supérieure, & de la même longueur que la fleur. Les bossettes des étamines sont petites & arrondies. Le germe du pistil est carré & situé entre le calice & la fleur; le style est fort court & fort menu; le stigmate est obtus; le fruit est une capsule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linnæus gen. plan. pag. 46. (D. J.)

SANHÉDRIN, (Critiq. sacrée.) mot qui vient du Grec *synedrion*, assemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'institution jusqu'à Moïse, qui, par l'avis de Jethro son beau-père, choisit soixante & dix des anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre ij, 26. On éliroit les membres de ce conseil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanasée*, président; le second *ab*, père du conseil; & le troisième *hacam*, sage; mais il y avoit encore chez

les Juifs d'autres cours de justice subalterne, qu'on appelloit *sanhédrins*.

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque temps avant Jésus-Christ, il faut savoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la souveraine sacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit Aristocratique, de monarchique qu'il étoit. Jusques-là le prince avoit gouverné la nation par le ministère de deux especes de conseils ou cours de justice; l'une de 23 personnes, appelée le *petit sanhédrin*; & l'autre de soixante-douze, qui étoit le *grand sanhédrin*. De la première espece, il y en avoit un dans chaque ville: Jérusalem seulement, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux salles séparées.

Quant au grand *sanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ses assemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues jusqu'alors. Les petits *sanhédrins* prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la justice pour la ville, & le territoire dans lequel ils se tenoient. Le grand *sanhédrin* présidoit sur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interprétoit les lois, & de temps en temps faisoit de nouveaux réglemens pour le mieux faire exécuter. Gabinius cassa tous ces tribunaux, & à leur place introduisit cinq différentes cours ou *sanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La première fut mise à Jérusalem; la seconde, à Jéricho; la troisième, à Gadara; la quatrième, à Amathus; & la cinquième, à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adresser pour la justice à une des cours qu'il venoit d'établir, c'est-à-dire, à celle qu'il lui avoit assignée, & les affaires s'y terminoient sans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adressés à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du démêlé des deux frères à Damas. Ce fut pour le contenter qu'il ôta le dia-

dême & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la souveraineté sous un autre nom, car il lui laissa toute sa puissance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, son règlement transportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours souveraines; la monarchie se trouvoit par-là changée en aristocratie. Dans la suite Jules-César, en passant par la Syrie, redonna la souveraineté à Hircan, & remit les choses sur l'ancien pied.

Hérode étant monté sur le trône, trente-sept ans avant Jésus-Christ, versa le sang de ceux de la faction qui lui étoit opposée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand *sanhédrin* se trouverent de ce nombre, à la réserve de Pollion & de Saméas, que Joseph appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la *mishna*, ce sont ceux dont il est le plus parlé. Les descendants d'Hillel furent présidens du *sanhédrin* pendant dix générations. Siméon son fils est celui qui prit l'enfant Jésus entre ses bras, quand on le présenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc ij. Gamaliel, fils de Siméon, présidoit au *sanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent; *Actes*, v. 34. C'est aussi le maître, aux pieds de qui S. Paul fut élevé dans la secte & dans la justice des pharisiens, *Actes*, xxij, 3. Il vécut jusqu'en l'an 18 avant la destruction de Jérusalem, & son fils qui lui succéda périt au sac de cette ville par les Romains.

Il me reste à dire un mot d'une troisième espèce de *sanhédrin* établi par les Juifs, à laquelle les vicissitudes dont nous avons parlé ne touchèrent point, & qui se soutint toujours la même. C'étoit la *cour des trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant des marchés, des ventes, des contrats & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit un second; & ces deux arbitres convenoient d'un troisième. Ces trois per-

sonnes ensemble faisoient une *cour* qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort.

Ces généralités peuvent suffire pour se faire quelque idée des *sanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonstanciés dans la *Mishna*, dans la *Gémare*, dans Maimonides, dans Selden, Lighfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce sujet à fond. (D. J.)

SANJAK ou SANGIAK, s. m. (*Hist. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils sont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne sont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appelé *sanjak*, sans queue de cheval.

SANICLE, s. f. *sanicula*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences, elles sont convexes d'un côté, hérissées de pointes, & plates de l'autre. Plusieurs de ces fleurs sont stériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *sanicle* commune ou mâle. Cette plante est généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a le peuple est consignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bulle & la sanicle* (que les Pharisiens prononcent *sanique*), *fait aux Chirurgiens la nique*.

Les feuilles de cette plante sont très-communément employées dans les apozymes, les bouillons, les tisanes destinées au traitement de toutes les espèces d'hémorragie, des chûtes, des coups, &c. contre les cours de ventre, la dysenterie, &c. le suc exprimé de ses feuilles est aussi employé dans le même cas. On emploie tous ces remèdes sous forme de gargarisme dans les maux de gorges qui dépendent du relâchement; on emploie aussi le suc & la décoction sous forme d'injection ou de lotion dans le pansement des plaies; l'infusion

théiforme des feuilles de *sanicle* est aussi usitée pour l'usage intérieur, mais cette infusion ne pouvant être que très-légèrement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remède très-foible.

On conserve dans les boutiques une eau distillée de *sanicle*, qu'on regarde assez communément comme empreinte des principes vulnéraires astringens de la plante; mais ces principes ne sont point volatils, & l'eau de *sanicle* n'est certainement point astringente. Nous avons observé ailleurs la même chose, en parlant de l'eau de plantin & de celle de renouée, &c. Voyez ces articles.

Les feuilles de *sanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & son suc dans l'emplâtre oppodeltoch. (b)

SANIE, f. f. terme de Chirurgie, qui signifie la matière claire & séreuse, qui coule des plaies & des ulcères: les Grecs l'appellent *ichor*.

Elle diffère du pus qui est épais, & plus blanc. Voyez PUS.

La suppuration des plaies des aponévroses, des ligamens, des articulations, est toujours sanieuse: les ulcères de ces parties ne doivent pas être traités par des remèdes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'opposent à la pourriture. Voyez PLAIES DES NERFS, DES TENDONS, DES APONEVROSES & autres parties exanguines. (Y)

SANJENÉ-LAHÈ, f. f. (Hist. nat. Bot.) arbre de l'île de Madagascar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce ressemble à celle du fureau & est très-aromatique; on dit qu'elle est un remède dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui est chargé de sanie. Voyez SANIE.

SANINDO, (Géogr. mod.) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Sanindo* signifie la contrée montagneuse du Nord, ou la contrée froide. Elle comprend huit provinces qui sont, Tanba, Tango, Tasma, Imaba, Fooki, Idsumo, Iwami & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (D. J.)

SANJODO, (Géogr. mod.) une des

sept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *sanjodo*, veut dire la contrée montagneuse méridionale, ou la contrée chaude. Elle renferme huit provinces, qui sont Farima, Mimafaki, Bidsen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à deux cens septante mankokfs. (D. J.)

SANIS, f. m. (Hist. grecq.) *σavis*; genre de punition chez les Grecs, qui consistoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laisser dans cet état plus ou moins long-temps, suivant son crime. Potter. Archæol. Græc. t. I. p. 131. (D. J.)

SANITIUM (Géogr. anc.) ancienne ville des Alpes maritimes, selon Ptolomée, liv. III, c. j, qui étend son Italie jusque-là. C'est à présent la ville de Sénéz: les habitans de ce canton sont nommés par Pline *Sanagenses*, & la ville même est appelée *Saniciensium civitas*, dans la notice des provinces. (D. J.)

SANKIRA, (Hist. nat. Bot.) plante du Japon; dont la racine fameuse par ses vertus, est grosse, dure, noueuse, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanche au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la soutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées; mais lorsqu'elle rencontre des buissons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches sont ligneuses, de la grosseur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où sortent deux tendons semblables à ceux de la vigne, par lesquels la plante s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Les feuilles, qui n'ont presque point de pédicules, sont rondes, terminées, par une pointe courte, de trois pouces de diamètre, minces, sans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, sont disposées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la grosseur d'un grain de coriande, à six pétales & six étamines, dont la pointe est d'un blanc qui tire sur le jaune. Le sommet du pistil qui occupe le milieu de la fleur, est couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de

chair, & qui ressemble à la cerise par sa figure, sa grosseur & sa couleur; mais il est sec, farineux & d'un goût austère. Les semences sont au nombre de quatre, cinq ou six, de la grosseur d'une lentille, en forme de croissant; noirâtres en-dehors lorsqu'elles sont seches, blanches en-dedans, d'une substance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougères.

SANKITS, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un petit *chame-cerasus*, à feuilles de cerisier sauvage du Japon, lesquelles sont disposées en rond. Ses fleurs sont pentapétales, & ressemblent à celles du muguet; son fruit est un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & styptique, avec un noyau blanc, dur & transparent.

SANNE, LA (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite rivière de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a sa source à six lieues de Rouen, & se jette dans la mer à une lieue de Dieppe & à six de son origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de trictrac*, qui signifie deux fois six, que les dés amènent d'un même coup.

SANNI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Asie, assez près de la petite Arménie. Strabon, l. XII, dit: au-dessus de Trébizonde & de Pharnacie, sont les Tibariens, les Chaldéens & les Sanni, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, sont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, l. VI, c. iv & v, en fait mention, & les distingue des Heniochi proprement dit. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Russie, vers les montagnes, sur la rivière de San. (*D. J.*)

SAN-SA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau du Japon, dont le tronc est court & l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles ressemblent à celles du cerisier; de leurs aisselles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la grosseur d'une balle de fusil, qui, venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à six ou sept grandes pétales rouges, en forme de rose de la

Chine; une espèce de couronne, qui sort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & divisées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou simple de ses fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *sasanqua*, produit un fruit de la grosseur d'une pistache. Ses feuilles préparées se mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction sert aux femmes pour se laver les cheveux.

SANSCRIT ou SAMSKRET, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indostan à une langue fort ancienne qui n'est connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle est écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. Voyez VEDAM. Cette langue sacrée se trouve aussi nommée *Hanscrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres, & celle des kutteris ou nobles à qui il soit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'est un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on divise en huit districts. Sa longueur du sud au nord, est de cent milles du Japon. Il contient plusieurs bonnes villes & autres places considérables. (*D. J.*)

SANSONNET, Voyez ETOURNEAU.
SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) Voyez AZYGOS.

SANS-PRENDRE, s. m. *terme d'ombre, de quadrille, de médiateur, de tri.* Il se dit lorsqu'on fait jouer sans écarter. Voyez ces jeux à leurs articles.

SANT, (*Géog. mod.*) les Espagnols & les Italiens disent *santo* au masculin, & *santa* au féminin, lorsqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'o devant une voyelle, & devant une consonne; les Italiens écrivent simplement *san*, en retranchant le t, aussi-bien que l'o, parce qu'en effet il ne se prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'est plus commun que *san*, *santo* & *santa*, devant des noms géographiques de lieux, de villes,

de rivieres , d'iles , de montagnes , &c. ; mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *f*, dans un dictionnaire , qui n'est pas destiné à la seule géographie , nous en renvoyons tous les articles sous les mots propres , peu curieux de l'épithete ridicule *saint sainte, san, sancto & sancta.* (*D. J.*)

SANTA , f. m. (*Monnoie de compr.*) On appelle ainsi à Bantam , & dans toute l'île de Java , aussi-bien que dans quelques îles voisines , un certain nombre de *caxas* , petite monnoie du pays , enfilés ensemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL , f. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoissons trois especes : le jaune ou le citrin, le blanc & le rouge.

Le *santal citrin, santalum citrinum* J. B. est un bois pesant , solide , ayant des fibres droites ; ce qui fait qu'on peut le fendre aisément en de petites planches , d'un roux pâle ou jaunâtre , tirant sur le citrin , d'un goût aromatique un peu amer , d'une acrimonie qui remplit toute la bouche , mais cependant qui n'est pas désagréable , d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du musc & des roses.

Le *santal blanc, santalum odoratum candidum* , Cæsalp. differe du citrin par sa couleur qui est plus pâle , & par son odeur qui est plus foible : au reste sa substance est la même , aussi-bien que sa tiffure.

Garzias avoue qu'il y a une si grande affinité entre les arbres du *santal citrin* & du *santal blanc* , que l'on a bien de la peine à les distinguer l'un de l'autre , & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands , qui sachent en faire la différence ; mais le savant botaniste pere Herman nous assure que l'un & l'autre viennent du même arbre , que l'écorce , ou l'aubier s'appelle *santal blanc* , & que la moëlle ou la substance intérieure , séparée de l'écorce & de l'aubier , est le *santal citrin*.

Cet arbre qui s'appelle *sarcanda* dans le pays , s'éleve à la hauteur d'un noyer ; ses feuilles sont ailées , vertes , imitant celles du lentisque ; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre , ses fruits ou ses baies sont de la

grosseur d'une cerise , elles sont vertes d'abord , ensuite elles noircissent en mûrissant ; elles sont insipides & tombent aisément. Il y a certains oiseaux , dit Bontius , presque semblables aux grives , qui mangent ces fruits avec avidité , & qui les rendant ensuite avec leurs excréments , sement les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *santal* vient dans les Indes orientales , & sur-tout dans le royaume de Siam , & dans les îles de Timor & de Solor ; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés , répand je ne fais quoi de pestilentiel , qui est très-ennemi du cerveau.

Le *santal rouge, santalum rubrum* , C. B. P. est un bois solide , compacte , pesant , dont les fibres sont tantôt droites , tantôt ondées ; le bois du milieu de l'arbre , dont on apporte de grands morceaux séparés de l'écorce & de la superficie ligneuse , est à l'extérieur d'un rouge brun & presque noir , & intérieurement d'un rouge foncé ; il a un goût légèrement astringent & acide , mais aucune odeur manifeste ; l'arbre du *santal rouge* , s'appelle *panaga* ; il est filiqueux & croît dans le Coromandel.

On substitue quelquefois au *santal citrin* , un certain bois compacte , pesant , résineux , de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre , d'une odeur pénétrante , qui approche de l'odeur du citron , & que l'on appelle communément *bois de citron, bois de coco, bois de jasmin*. L'arbre dont on tire ce bois , est le *nerium arboreum altissimum, folio angusto, flore albo* , de Sloane , Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lactescens, longissimo folio, flore albo, odoratissimo* , H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du *santal citrin* pour la couleur , il en differe cependant beaucoup , par l'odeur , par les fibres qui sont courtes & inégales , & par la substance résineuse dont il est rempli , par le moyen de laquelle il s'enflamme aisément & s'éteint difficilement.

On trouve aussi fréquemment chez les droguistes , deux bois rouges qu'on donne pour du *santal rouge*. Ces deux bois viennent des Indes & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum brasiliano simile, seu lignum sapou, lanis tingendis per commodum* C. B. P.

L'autre se nomme *Brazilium lignum*, J. B. *Erythroxylum brasilianum, spinosum. foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il est facile de distinguer le *santal* rouge de ces deux bois, soit par l'odeur, soit par le goût, car le *santal* rouge est de couleur de sang obscur, & un peu austère au goût, & le bois du Brésil est d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune & d'un goût douceâtre.

Il est vraisemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes sortes de *santaux*. Les Arabes sont les premiers qui en fassent expressément mention, sous le nom de *sanial*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché sur les traces des Arabes, en ont aussi parlé; cependant Saumaïse, dans les exercices sur Plinè, croit que les bois appelés *ligna sagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, sont les *saniaux*, & que par conséquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond silence que Dioscoride & Galien gardent sur ces bois, dont ils ne disent pas un mot, suffit pour détruire l'opinion de Saumaïse.

Les *santaux* contiennent un sel essentiel, acide, une huile épaisse, plus pesante que l'eau, & une petite portion de sel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *santal* citrin, est plus subtile & plus abondante; elle est moins subtile dans le *santal* blanc, & plus épaisse encore dans le *santal* rouge. On attribue aux *santaux* la vertu incisive, atténuante & astringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même manière. (D. J.)

SANTALUM, f. m. (Botan.) genre de plante, dont voici les caractères dans le système de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est posé sur le germe du pistil, & se partage en quatre quartiers; la fleur est monopétale, en cloche, dont la bordure est fendue en cinq segments aigus; les étamines sont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & posés sur la partie supérieure du tuyau de la fleur; le germe du pistil est turbiné, le style est de la longueur des étamines, le stigma est simple, le fruit

est une baie. Linnæi, *gen. plant. p. 264.* (D. J.)

SANTAREN, (Géogr. mod.) nom corrompu de S. Irénée, dont la fête se célèbre le 20 octobre; ville de Portugal dans l'Estremadure, sur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au sud-ouest de Tomar, & à 15 au nord-est de Lisbonne. Cette ville est très-ancienne; on la connoît sous le nom de *Scalobis* & de *presidium Julium*; elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, divisés en douze paroisses; son terroir est d'une fertilité admirable en froment, en vin & en olives. Don Alphonse Henriquez prit cette ville sur les Maures, en 1147, & lui accorda des grands privilèges, confirmés par Alphonse III, en 1254. Long. 6. 4; latit. 39, 22.

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'histoire de S. Dominique en Portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il est mort en 1632. (D. J.)

SANTÉ, f. f. (æcon. anim.) *ὑγιεια, hygieia, sanitas, valetudo*. C'est l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conséquent le définir, l'accord naturel, la disposition convenable des parties du corps vivant, d'où s'ensuit que l'exercice de toutes ses fonctions se fait, ou peut se faire d'une manière durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont est susceptible chacun de ses organes, selon sa destination, & relativement à la situation actuelle, aux différens besoins, à l'âge, au sexe, au tempérament de l'individu qui est dans cette disposition, & au climat dans lequel il vit. Voyez VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT & CLIMAT.

Il résulte de cette idée constanciée de la *santé*, que quiconque est dans cet état, jouit par conséquent de la vie; mais que l'on peut vivre sans être en *santé*; ainsi l'idée de ce dernier état en particulier, est plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1^o il suffit, pour l'existence de la vie, que le corps animé soit susceptible d'un petit nombre de fonctions, mais sur-tout que le mouvement du cœur & de la

La respiration se fasse sans une interruption considérable ; au lieu que l'état de *santé* suppose absolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut , pour que la vie se soutienne par l'exercice des fonctions indispensables pour cet état , que la continuation de cet exercice , quelque imparfaitement qu'il puisse se faire , & même seulement par rapport au mouvement du cœur , quelque peu que ce puisse être , sans celui de la respiration : au-lieu que pour une *santé* bien établie , non-seulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent , & que l'exercice des autres se fasse , ou puisse se faire constamment , respectivement à l'utilité dont elles sont dans l'économie animale ; mais encore , que l'exercice s'en fasse de la manière la plus parfaite dont l'individu soit susceptible de sa nature.

Il s'ensuit donc que quoique la *santé* exige l'exercice de toutes les fonctions , il suffit que celles d'où dépend la vie , se soutiennent incessamment & dans toute la perfection possible ; il n'est pas nécessaire que les autres se fassent continuellement ni toutes à la fois , il suffit qu'elles puissent se faire convenablement à chaque organe , lorsque la disposition , les besoins de la machine animale , ou la volonté l'exigent , & que cette faculté soit commune à tous les organes sans exception ; parce que la perfection est le complément de toutes les conditions.

Ainsi , parmi les actions du corps humain , il en est qui ont lieu nécessairement dans tous les temps de la vie , pour qu'elle se conserve ; tel est l'exercice des principaux organes de la circulation du sang , même dans le fœtus ; de ceux de la respiration après la naissance : l'action des premiers doit se répéter chaque seconde d'heure environ ; celle des autres doit avoir lieu plusieurs fois dans une minute : il est des organes qui ne sont en action que pendant un certain temps , dans l'espace d'un jour naturel , comme ceux de la digestion , des mouvemens des membres , de l'exercice de l'esprit ; en sorte que le sommeil succède à la veille , comme le repos au travail , la nuit au jour ; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois , comme

Tome XXIX.

ceux qui servent à l'évacuation périodique des femmes : il est des fonctions qui sont particulières à chacun des sexes , comme aux hommes d'engendrer , aux femmes de concevoir ; & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge , & n'ont qu'un exercice limité ; elles regardent les adultes , non pas les enfans , ni communément les vieillards , sur-tout par rapport aux femmes.

Ainsi on ne peut pas regarder comme en *santé* , quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à son sexe , à son âge & à la circonstance ; tels sont les eunuques , les mutilés en tout genre ; de même que c'est aussi contraire à l'idée de la *santé* , d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas , qui sont déplacées , comme si une femme décrépite est encore sujette à l'évacuation menstruelle , ou le redevient , ou si quelqu'un est porté au sommeil extraordinairement hors le temps qui lui est destiné ; par conséquent , la même fonction , qui étant exercée convenablement , est un effet de la bonne *santé* , devient un signe , un symptôme de maladie , lorsqu'elle se fait à contre-temps.

La perfection de la *santé* ne suppose donc pas une même manière d'être , dans les différens individus qui en jouissent ; l'exercice des fonctions dans chaque sujet , a quelque chose de commun , à la vérité , pour chaque action en particulier , mais il est susceptible aussi de bien des différences , non-seulement par rapport à l'âge , au sexe , au tempérament , comme on vient de le dire , mais encore par rapport aux sujets de même âge , de même sexe , de même tempérament , selon les différentes situations , les différentes circonstances où ils se trouvent ; ainsi chacun a sa manière de manger , de digérer , quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *santé* ne consiste donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les sujets , dans l'exercice de toutes leurs fonctions ; mais elle admet une sorte de latitude d'extension , qui renferme un nombre très - considérable & indéterminé de combinaisons , qui établissent bien des variétés dans la manière d'être en bonne *santé* ,

Hhhhh

comprises entre l'état robuste de l'athlète le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la disposition où la *santé* cesse par la lésion de quelque fonction.

Il suit de là qu'il n'existe point d'état de *santé* qui puisse convenir à tout le monde ; chacun a sa manière de se bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les solides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui est propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux visages parfaitement semblables, dit à ce sujet Boerhaave, *institut. med. semeiot. comment. §. 889.* de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on se représente deux personnes en parfaite *santé* ; si l'on essaie de faire passer les humeurs, c'est-à-dire, la masse du sang de l'un de ces sujets, dans le corps de l'autre & réciproquement, même sans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfusion, si fameuse dans le siècle dernier, ils seront sur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux sera dans le cas d'avoir dans ses vaisseaux, du fluide qui lui est étranger ; mais si l'on pouvoit tout de suite rendre à chacun ce qui lui appartient, sans aucun changement, ils recouvreroient chacun la *santé* dont ils jouissoient avant l'échange.

C'est le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable, (*Voyez* TRANSFUSION) ; c'est cette proportion particulière entre les parties dans chaque sujet, qui constitue ce que les anciens entendoient par *idiosyncrasie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme diffère sensiblement de ce qui se passe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils soient tous les deux dans un état de *santé* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matières destinées à la nourriture, en hu-

meurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes élémens, il ne résulte pas des humeurs absolument semblables, lorsqu'ils sont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & se porte bien ; tel autre se nourrit de viande & de toutes sortes d'autres alimens, avec des liqueurs spiritueuses, & se porte bien aussi : donnez à celui-ci qui est habitué à son genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade ; comme celui qui est accoutumé à vivre frugalement, s'il passe à l'usage de tous les genres d'alimens qui constituent ce qu'on appelle la *bonne chère*.

Ainsi on ne peut dire en général d'aucune espèce de nourriture, qu'elle convient pour la *santé* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de se nourrir qui lui est propre, & qui diffère plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des constitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des signes généraux, auxquels on peut connoître une bonne *santé*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laisse pas de produire des effets qui paroissent semblables, dont la différence réelle n'est pas assez caractérisée pour se rendre sensible : c'est le résultat de plusieurs effets dont les modifications ne sont pas susceptibles d'être apperçues, d'être saisies, qui forment ces signes visibles, par le moyen desquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choses.

Ainsi c'est par la facilité avec laquelle l'on sent que se fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame ; par la satisfaction que l'on a de son existence physique & morale ; par la convenance & la constance de cet exercice ; par le témoignage que l'on rend de ce sentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie aussi saine, aussi parfaite qu'il est possible. Les trois premières de ces conditions sont aisées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on se trouve ; mais il n'en est pas de même

de la dernière, qui ne peut être que présente pour l'avenir, à en juger par le passé ; en tant que l'on connoît la bonne disposition du sujet & la force de son tempérament, qui le rend propre à résister aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la soif, par conséquent aux différentes causes qui peuvent altérer, détruire la *santé* : d'où l'on peut inférer que puisque dans ce sujet les choses non-naturelles tendent constamment à devenir & deviennent naturelles, c'est-à-dire, que l'usage des choses dont l'influence est inévitable ou nécessaire, ne cesse de tourner au profit de la *santé*, à l'avantage de l'individu, pour sa conservation, & pour celle des dispositions à contribuer à la propagation de l'espèce ; cet état se soutiendra long-temps.

Il suit de là que les signes par lesquels on peut présager une vie saine & longue, sont aussi ordinairement les marques d'une *santé* actuelle bien solide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, sont les plus disposés à une bonne *santé* : les personnes qui avec assez d'embonpoint en apparence, sont d'une complexion délicate, ont des muscles grêles, peu compactes, perdent aisément, par de très-petites indispositions, cette apparence de *santé*, qui ne dépend que de la graisse qui se ramasse sous les tégumens. Dans cette disposition on est très-susceptible de maladie, ce qui forme une constitution très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle semble accompagnée des signes de la *santé*.

La force de la faculté qui constitue la vie, c'est-à-dire, de la nature, se dissipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions ; mais dans la *santé* la nourriture & le sommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approvisionnement qui se fait du fluide nerveux : la vie se soutient tant que la nature a des forces suffisantes pour surmonter les résistances de la machine animale, par conséquent celles qu'opposent au mouvement les solides & les fluides qui la composent. Plus les forces sont supérieures aux résistances, avec une plus grande masse à mouvoir, plus les forces vitales sont considérables & propres au maintien de la *santé* ; & au contraire à proportion qu'elles

surpassent moins les résistances, avec une moindre masse à mouvoir, la *santé* est plus foible, plus délicate, plus sujette à se déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépense, plus la *santé* est ferme & durable ; parce que la provision des forces est plus considérable. C'est de là que dépend 1^o la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions ; 2^o le contentement intime, la joie de l'âme, qui sont l'effet du sentiment qu'elle éprouve de la conscience qu'elle a de cette disposition, de cette faculté ; 3^o & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui sont essentiellement nécessaires pour le maintien de la bonne *santé*.

C'est un très-bon signe en sa faveur, lorsque, chaque jour à la même heure à peu près on se sent porté à satisfaire aux principaux besoins de la vie ; que l'on se sent de l'appétit pour manger & pour boire ; que l'on le satisfait convenablement ; que la digestion, ainsi que l'excrétion des matières fécales & de l'urine ont aussi chacune leur temps réglé ; & que le sommeil revient à sa même heure environ, & dure de suite environ le même temps.

C'est aussi une marque de bon tempérament & d'une disposition certaine à une *santé* durable, lorsque l'on peut se livrer à un exercice assez fort, à un travail du corps assez considérable, sans qu'il se fasse de battement, de pulsation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps ; sans que l'on ressentie aucune douleur, qu'il se forme aucune tumeur, qu'il paroisse aucune rougeur sur la surface du corps. C'est une preuve que la distribution des humeurs se fait avec une égalité bien constante, même lorsqu'il se fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui sont d'une *santé* robuste, sont rarement des gens d'esprit ; & au contraire avec de l'esprit on n'a pas ordinairement une bonne *santé*, parce que l'exercice de l'esprit exige une grande mobilité dans le physique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoiblissement du corps, à établir

une débilité dominante : au lieu que la roideur des fibres en général qui constitue la disposition à la force du corps, à la vigueur de la *santé*, s'étend à l'organisation du cerveau & des nerfs ; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui est nécessaire pour l'exercice des sensations, des fonctions de l'esprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards : ainsi celui qui a la sagesse (c'est-à-dire le savoir) de Salomon, ne peut pas se promettre la longue vie de Mathusalem. On ne fait autre chose, dit Boerrhaave, *inst. med.* §. 885, de l'Anglois fameux pour avoir poussé la vie beaucoup au-delà d'un siècle, sinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de cent ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de son esprit. M. de Fontenelle qui n'a fini sa carrière qu'au bout d'un siècle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peut être regardé comme un phénomène d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conserver la *santé*, consistent dans le bon usage des choses non naturelles, que l'on doit observer pour cet effet le plus qu'il est possible, de la manière prescrite dans les *articles* HYGIENE, NON - NATURELLES, *choses*, RÉGIME.

Pour ce qui regarde le rétablissement de la *santé*, c'est aussi au régime & au secours de l'art qu'il faut avoir recours, selon les indications qui se présentent. *Voyez* MÉDECINE, *Thérapeutique*, DIETE, RÉGIME, CURATION, TRAITEMENT, REMEDE, *Chirurgie*, MÉDICAMENT, *Pharmacie*, *Chymie*. (M. D'AUMONT.)

SANTÉ, (*Bain de*) ou de propreté, (*Médecine*.) Les médecins, toujours attentifs à chercher des secours contre les maladies, remarquent les bons effets qu'ils produisoit, & le mirent au nombre de leurs remèdes.

On ordonna le bain de différentes façons, c'est-à-dire, qu'il y en eut de chauds & de froids, de généraux & de particuliers.

Dans les bains généraux, soit chauds ou froids, le corps est plongé jusqu'au dessus des épaules ; dans les particuliers,

on ne trempe que la moitié du corps, ce qui s'appelle *demi-bain* ; celui où on ne trempe que les pieds & une partie des jambes s'appelle *pédiluve*. On peut aussi rapporter aux bains particuliers les diverses especes de fomentation, & les douches. *Voyez* FOMENTATION & DOUCHES.

Les différentes qualités de l'eau que l'on emploie pour le bain en changeant la propriété. Dans les cas où on a intention de ramollir les fibres, & de procurer quelques relâchemens dans toute l'habitude du corps, le bain chaud d'eau douce simple, ou mélangée avec des médicamens émolliens, satisfera à cette indication.

Quand il est question de resserrer la texture des fibres, de leur rendre le ressort qu'elles auront perdu, rien de plus convenable que le bain d'eau froide : je déduirai, par la suite, des raisons de cette diversité.

On a encore divisé les bains en domestiques, qui sont ceux que l'on prend chez soi ou chez les baigneurs, & que l'on compose de plusieurs façons ; il y en a de lait, de décoctions de plantes émollientes, d'eau, de son, &c. en bains d'eaux minérales, qui sont ou thermales ou acidules, dont les effets sont différens, selon les principes que ces eaux contiennent : en bains d'eau de rivière, de fleuve ou de mer ; & en bains secs, tels que ceux d'esprit-de-vin, ceux de vapeurs du cinabre, que l'on nomme *fumigation*. *Voyez* FUMIGATION. Ceux de marc de raisins, de cendres, de sels, de sable, &c. auxquels on peut encore joindre l'application des boues ou bourbes sur tout le corps, qui se pratique en quelques endroits.

Pour expliquer l'action des bains, il faut d'abord poser pour principe que l'eau qui en fait la base, pénètre par sa fluidité presque tous les corps, & sur-tout ceux dont la texture est assez lâche pour que l'eau puisse trouver entre les fibres dont ils sont composés des interstices que l'on appelle *pores*. *Voyez* PORE, & l'excellent article de M. Maret sur les *Bains*, dans notre volume IV, page 222.

Le corps humain est un de ceux dans lesquels on remarque un plus grand nombre de pores. La déperdition de substance à

laquelle il est sujet par la transpiration , prouve assez ce que j'avance. Lorsque le corps se trouve exposé à un certain volume d'eau capable de le presser de tous les côtés, & dont chaque goutte a une pesanteur naturelle , elle s'infinue dans chacun de ces interstices , dont elle augmente la capacité par le relâchement que procure son humidité : parvenue après un certain temps jusqu'à l'intérieur du corps , elle se mêle avec le sang ; aidée d'ailleurs par les contractions réitérées du cœur , qui augmentent à proportion de la pression , elle détruit la cohésion trop forte des molécules du sang , le fait circuler avec plus de facilité , & le rend plus propre aux sécrétions ; augmente celle des esprits animaux , si nécessaire pour l'entretien des forces & l'exécution de toutes les fonctions , en même temps qu'elle met le sang en état de se dépouiller des parties nuisibles que son trop grand épaisfissement ou sa trop grande lenteur à circuler y avoient amassées.

Ces principes posés , il ne sera pas difficile de déduire les raisons des phénomènes qu'on observe , selon le degré de chaleur ou de froid des eaux qu'on emploie , & la différence des matières dont elles sont imprégnées. En augmentant la chaleur de l'eau simple , on lui donne un degré d'élasticité dont elle est redevable aux parties ignées qu'elle contient , & qui la rendent plus pénétrante. Lorsqu'elle se trouve chargée de parties ferrugineuses & chaudes en même temps , son ressort & son poids sont augmentés en raison réciproque de sa chaleur & de la quantité de fer dont elle est chargée , & qui la rend propre à guérir plusieurs maladies qui ont pour cause l'embarras du sang dans ses couloirs. Si , au contraire , on emploie l'eau froide , les effets en seront différens ; car quoique la fluidité & l'humidité soient la même , le froid , loin de dilater les pores de la peau , les resserre en quelque sorte , empêche une trop grande évacuation par la transpiration , porte le calme dans la circulation du sang , lorsqu'elle est dérégulée , & détruit , par ce moyen , les causes des maladies occasionnées par ce dérangement. Willis nous en donne un exemple dans son *traité de la Phrénésie* , à l'occasion d'une fille qui fut

guérie de cette maladie par un seul bain froid que l'on lui fit prendre : cette malade étoit dans cet état depuis plusieurs jours ; les saignées , les délayans , les amples boiffons émulsionnés , &c. n'avoient pu diminuer la fièvre violente dont elle étoit atteinte , & la soif qui la dévorait. Le bain d'eau simple , pris dans la rivière pendant un quart-d'heure , calma tous les accidens , lui procura un sommeil tranquille , & elle fut guérie sans avoir besoin d'autres remèdes. On trouve dans la pratique plusieurs exemples de ces guérisons miraculeuses arrivées par hasard , car souvent des gens atteints de phrénésie se sont jetés d'eux-mêmes dans des fontaines ou bassins , & ont été guéris.

Ce que l'on peut encore assurer , c'est que l'usage des bains de rivière , pendant les chaleurs de l'été , est un sûr préservatif contre les maladies qui regnent ordinairement dans cette saison.

Il reste à présent à chercher la raison des effets du bain de mer , que l'on regarde comme le remède le plus salutaire contre la rage , & que je tâcherai de déduire des mêmes principes : ce qui ne sera pas impossible , en faisant attention d'abord , que la fluidité & l'humidité que nous trouvons dans l'eau commune , se rencontrent dans l'eau de mer , que sa pesanteur est augmentée par le sel qu'elle contient , & qui lui donne une qualité beaucoup plus pénétrante ; enfin , que la terreur du malade , née de l'appareil & du danger où il se trouve lorsqu'on le plonge , fait un contraste capable de rétablir le dérèglement de l'imagination , qui est aussi dérégulée dans ce cas , que dans la phrénésie la plus violente.

D'ailleurs , on prend la précaution d'aller à la mer pour y être plongé , lorsque l'on a le soupçon d'être attaqué de la rage , sans en avoir de certitude. Voyez RAGE.

On conçoit aisément que les bains de vapeurs pénètrent la texture de la peau , & parviennent par les pores jusqu'à l'intérieur , où elles occasionnent à peu près les mêmes effets que si l'on avoit appliqué les médicamens dont on les tire ; c'est ce que l'on éprouve de la part de l'esprit-de-vin de celui de vapeurs de cinabre , qui excitent même quelquefois la salivation ,

effet que produisent les frictions mercu-
rielles ; enfin , celui de marc de raisin , en
pénétrant , soit par sa chaleur , soit par les
parties spiritueuses qu'il contient , donne
de nouveau aux fibres le ressort qu'elles
avoient perdu , & les rétablit dans leur état
naturel.

On doit prendre les précautions sui-
vantes pour tirer quelques fruits de l'usage
du bain ; de quelque espece que ce soit :
il faut se faire saigner & purger , le prendre
le matin à jeun , ou , si c'est le soir , quatre
heures après le repas , afin que la digestion
des alimens soit entièrement finie , se re-
poser , ou ne faire qu'un exercice très-
modéré après que l'on est sorti du bain ;
enfin , ne se livrer à aucun excès pendant
tout le temps que l'on le prendra ; &
dans quelque saison que ce soit , ne point
se baigner lorsque l'on est fatigué par quel-
que exercice violent. *Voyez EAUX , EAUX
THERMALES , EAUX ACIDULES , ou
FROIDES. (N.)*

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *santé*
a été personnifiée ou déifiée chez les anciens.
Pausanias rapporte que son culte étoit com-
mun dans la Grece : *Posita sunt deorum
signa Hygiæ , quam filiam Æsculapii fuisse
dicunt ; & Minervæ , cui iidem Hygiæ ,
id est sospitæ cognomentum.* La première
étoit apparemment la *santé* du corps , & la
seconde celle de l'esprit. Il dit ailleurs que
dans le temple d'Amphyarus il y avoit un
autel pour Jaso , pour Vénus , pour Panacée ,
pour la *Santé* , pour Minerve : Jaso vient
de *œois* , *guérison*. On la fait aussi fille
d'Esculape. Pline remarque fort bien que le
nom de *Panacée* promet la guérison de tou-
tes les maladies. Les payens ne prétendirent
révéler que la divinité qui donne ce qui con-
serve la *santé*.

Les Romains adoroient cette déité sur le
mont Quirinal. Elle nous est représentée com-
me une dame Romaine couronnée d'herbes
médicinales , & tenant dans sa main droite
un serpent. Elle étoit toute couverte des
cheveux que les femmes se coupoient en son
honneur.

Son temple , selon Publius-Victor , étoit
dans le sixième quartier de la ville de Rome ;
mais Domitien , après s'être tiré du péril
qu'il avoit couru à l'avènement de Vitellius

à Rome , fit élever un second temple à la
déesse de la *santé* , avec cette inscription :
SALUTI Augusti.

Il y a un médaillon de Marc - Aurele ,
où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la
santé par Minerve , & devant elle paroît la
Victoire , qui tient un panier plein de fruit.
(*D. J.*)

SANTÉ, *Pierre de, (Hist. nat. Minéral.)*
C'est ainsi qu'on nomme à Geneve & en
Savoie une espece de pyrite martiale très-
dure , & susceptible d'un beau poli. On taille
ces pyrites en facettes , comme le crystal ,
ou comme les pierres précieuses , & l'on en
fait des bagues , des boucles & d'autres or-
nemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite ,
lorsqu'elle a été polie , est à peu-près la
même que celle de l'acier bien poli. On
lui donne le nom de *Pierre de santé* , d'après
le préjugé où l'on est qu'elle change de
couleur & devient pâle lorsque la *santé* de
la personne qui la porte est sur le point
de s'altérer. Cette pyrite est précisément
de la même espece que celle que l'on ap-
pelle *Pierre des Incas*. *Voyez cet article , &
Voyez PYRITE.*

SANTEN , (*Géogr. mod.*) petite ville
d'Allemagne , dans le duché de Cleves , au
cercle de Westphalie , à demi-lieue du Rhin ,
à 2 milles au dessous de Wesel , & à pareille
distance de Gueldres , entre des montagnes.
Cette ville , selon Cluvier , occupe la place
de l'ancienne Vetera. *Long. 24 , 10 ; lat.
52 , 36.*

S. Nobert , fondateur des Prémontrés ,
naquit à *Santen* en 1082 , d'une illustre
maison. Il aima mieux prêcher de ville en
ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard
lui donna un vallon solitaire appelé *Pré-
montré* , où il fonda l'ordre des chanoines
réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127
à l'archevêché de Magdebourg , & mourut
dans cette ville en 1134. Le pape Grégoire
XIII le canonisa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, f. m. (*Botan.*) nom donné par
le peuple de Guinée à une plante dont ils
font grand cas pour les maladies des yeux ;
ils se servent de ses feuilles qui sont noirâtres ,
de la grandeur & de la figure de celles du
laurier. *Voyez les transactions philosophi-
ques , n°. 202.*

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue sous le nom de *Thera*. Voyez **Thera**.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Calliste*, c'est-à-dire, *très-belle*, ne la reconnoïtroient pas aujourd'hui. Elle n'est couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'est qu'une carrière de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartier, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrières. Les côtes de l'île sont si affreuses, qu'on ne fait de quel côté les aborder. Peut-être que ce sont les tremblemens de terre qui les ont rendues inaccessibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a subis; il s'agit ici du moderne. Après la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme disent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la suite se rendit à Barberouffe, sous Soliman II. Il n'est guere possible de savoir en quel temps elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui est venu de sainte Irene, patronne de l'île. Cette sainte étoit de Thessalonique, & y subit le martyre en 304, sous le neuvième consulat de Dioclétien.

Quoique le terrain de cette île soit sec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur industrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il est violent & plein d'esprit; c'est le principal commerce des habitans, ainsi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils sont au nombre d'environ dix mille, presque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal se nomme *Scaro* ou *Castro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & est la plus jolie du pays, bâtie sur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la description de toute l'île, & de ses écueils qui sont sortis du fond de la mer à diverses fois par des volcans: cette relation est curieuse.

L'île *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de

tour. Elle est à deux lieues au nord de celle de Candie, & au sud-ouest de Namfio. Longitude 44, 5; latitude 37, 50. (D. J.)

SANTERNO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a sa source dans l'Apennin, en Toscane, au pays de Magello; se partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Sanc-terienfis pagus*, en Latin du moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord, par l'Artois, au midi, par l'île de France, au levant, par le Vermandois, & au couchant, par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V, céda toutes les prétentions qu'il estimoit avoir sur ce pays à François I, par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en est la capitale; son terroir est gras & assez fertile. (D. J.)

SANTIA ou SANTA-AGATA, (*Géog. moderne.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à quatorze milles de Verceil & à vingt d'Yvrées. François II, duc de Modene, y est mort en 1658.

SANTICUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met sur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la première, & 30 mille pas de la seconde. Cluvier dit que c'est Saameck. *Lazius R. R. liv. XII, cap. iij*, prétend que les ruines de *Santicum* sont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altembourg & Gradneck*. (D. J.)

SANTILLANE, (*Géograph. moderne.*) en latin du moyen âge, *Sancæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Espagne, dans l'Asturie, dont une partie en prend le surnom d'*Asturie de Santillane*, à cinq lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquisat. On croit que c'est la *Concana* de Ptolomée, *liv. II, ch. vj*. Longitude 13, 43; latitude 43, 28.

§ **SANFOLINE**, (*Jard. Bot.*) en Latin

Santolina, en allemand *eypressencraut*, en anglois *female southernwood*. (*)

Caractere générique.

La fleur de la classe de celles à fleurons, porte un calice écailleux hémisphérique : les fleurons sont formés en entonnoir, plus longs que le calice, & découpés par le bout en cinq segmens qui se renversent, ils ont les deux sexes ; ils contiennent cinq étamines capillaires très-courtes, terminées par des sommets cylindriques ; au fond est situé un embryon oblong à quatre cornes, que supporte un style délié, couronné par deux stigmates oblongs, abaissés & déchirés ; l'embryon se change en une semence oblong quadrangulaire qui, tantôt est nue, tantôt couverte d'un duvet très-court ; cette semence mûrit dans le calice commun.

Especies.

1. *Santoline* à fleurs solitaires, dont les feuilles sont dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, foliis quadrifariam dentatis. Hort. Cliff.

Common lavender-cotton.

2. *Santoline* à fleurs solitaires, à calices globuleux, dont les feuilles dentées de quatre manieres sont velues.

Santolina pedunculis unifloris, calicibus globosis, foliis quadrifariam dentatis tomentosis. Mill.

Woolly lavender-cotton.

3. *Santoline* à fleurs solitaires, à tiges tombantes, à feuilles étroites dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, caulibus decumbentibus, foliis linearibus quadrifariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with declining stalks.

4. *Santoline* à fleurs solitaires, à feuilles

étroites très-longues, dentelées de deux façons.

Santolina pedunculis unifloris foliis linearibus longissimis bifariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with very long linear leaves which are two ways indented.

5. *Santoline* à fleurs solitaires, à têtes globuleuses, à feuilles étroites & entieres.

Santolina pedunculis unifloris, capitatis globosis, foliis linearibus integerrimis. Mill.

Lavender-cotton with linear entire leaves.

6. *Santoline* à une seule fleur sur un pédicule, à feuilles étroites, obtuses & groupées.

Santolina pedunculis unifloris foliis linearibus confertis obtusis. Mill.

Lavender-cotton with linear obtuse leaves growing in cluster.

7. *Santoline* à une fleur, sur un pédicule, à feuilles plus longues & velues, dentées & surdentées.

Santolina pedunculis unifloris, foliis longioribus tomentosis, duplicato-dentatis. Mill.

Lavender-cotton with longer woolly leaves which are twice indented.

8. *Santoline* à corymbes simples, fermées par le bout, à feuilles formées en pointe d'ailes & dentées.

Santolina corymbis simplicibus coarctatis foliis pinnatifidis dentatis. Linn. Sp. pl.

Lavender-cotton with simple corymbuses of flowers which are closed together at the top and wing-pointed indented leaves.

9. *Santoline* à corymbes simples fermées par le bout, à feuilles à trois lobes formés comme des coins.

Santolina corymbis simplicibus fastigiatis foliis trilobis cuneiformibus. Linn. Sp. pl.

Lavender-cotton whose leaves have three wedge shaped lobes.

10. *Santoline* à corymbes simples fermées

(*) Tournefort compte quatorze especes de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au mot GARDE-ROBE ; c'est le nom vulgaire de la *santoline*.

La plus commune espece est la *santolina foliis terrestibus* I R. H. 460. C'est une plante qui pousse comme un petit arbrisseau à la hauteur d'environ deux pieds, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles sont crénelées, blanchâtres ; ses rameaux ont chacun au sommet une fleur, qui est un bouquet de plusieurs fleurons jaunes, ramassés en boules. évafés en étoiles, portés sur un embryon séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenues par un calice écailleux : lorsque la fleur est passée chaque embryon devient une graine un peu longue rayée & de couleur obscure ; toute la plante a une odeur forte, assez agréable, & un goût acre tirant sur l'amer. On la cultive dans les jardins. Voyez GARDE-ROBE.

par le bout, à feuilles étroites, à moitié découpées en trois pointes.

Santolina corymbis simplicibus fastigiatas, foliis semi-trifidis linearibus. Linn. Sp. pl.

Lavender-cotton with linear leaves half divided into three points.

11. *Santoline* à corymbes composés, rassemblés par le bout, dont les feuilles inférieures sont étroites & dentées, & les supérieures ovales, dentées en scie.

Santolina corymbis compositis fastigiatas, foliis inferioribus linearibus dentatis, superioribus ovatis serratis.

Lavender-cotton with compound corymbuses, &c.

La première espèce s'éleve à deux ou trois pieds sur plusieurs tiges ligneuses; ses feuilles consistent dans un court filet charnu qui a de quatre côtés des pointes formées en demi-échelons. C'est en donner une idée partielle que de dire qu'elles sont dentées de quatre côtés; elles sont d'un verd terne & grisâtre, & exhalent une odeur forte & singulière; la fleur est de couleur de soufre, & paroît en juillet & en août; cet arbrisseau est alors d'un effet fort agréable, il peut servir à la décoration des bosquets d'été; mais il demande une terre sèche, & veut être abrité entre les plus grands vents & le froid le plus âpre; il se multiplie très-facilement de marcottes, qu'on peut faire au printemps ou au mois de juillet; les boutures se plantent au mois d'août dans un pot sur une couche récente & ombragée; & si on les arrose convenablement, elles seront enracinées au bout de six semaines: cette *santoline* est originaire de l'Europe méridionale.

La seconde espèce est naturelle d'Espagne, elle s'éleve moins haut que la première; ses feuilles sont plus courtes; les dents en sont plus rapprochées; le verd en est plus grisâtre; les fleurs sont d'une couleur de soufre plus animée.

Le n°. 3 ne s'éleve guère qu'à quinze ou seize pouces; ses branches s'étendent horizontalement près de terre; les feuilles sont plus courtes que celles de l'espèce précédente; les dents en sont fines, leur verd est blanchâtre; les fleurs plus larges sont d'un grand brillant.

Tome XXIX.

La quatrième espèce s'éleve plus haut qu'aucune des précédentes; ses branches unies & déliées sont plus étendues; les feuilles sont longues, minces, d'un verd obscur, & dentées seulement de deux côtés; les tiges sont nues vers le bout; les fleurs sont de couleur d'or.

Le n°. 5 s'éleve à environ trois pieds; les feuilles sont des filets simples; les fleurs sont d'une couleur de soufre pâle.

La sixième espèce ressemble à la première, à cela près que les branches sont plus courtes, plus épaisses & plus garnies de feuilles qui naissent par bouquets; les fleurs sont petites & jaunes.

Le n°. 7 a trois pieds; les feuilles sont plus larges qu'aucunes de celles des espèces précédentes; les dents sont plus éloignées & à double rang, elles sont blanchâtres & exhalent une odeur analogue à celle de la camomille; les tiges à fleurs-feuilles par le bout se divisent en deux ou trois pédicules, dont chacun soutient une assez grande fleur de couleur de soufre.

L'espèce n°. 8 n'est qu'une plante annuelle qui croît sur les bords de la Méditerranée.

La neuvième est indigène du cap de Bonne-Espérance, elle s'éleve sur une tige ligneuse, à cinq ou six pieds, les fleurs sont disposées en un corymbe très-serré, & naissent au bout des branches.

Le n°. 10 est de la même contrée; les feuilles sont étroites & coupées à la moitié de leur longueur en trois, & quelquefois en cinq pointes.

Le n°. 11 croît spontané dans cette même contrée de l'Afrique; sa tige est basse & forme le buisson; ces dernières espèces se multiplient aisément par les boutures dans tous les mois de l'été; elles ne demandent l'hiver que l'abri d'une serre ordinaire, & l'admission d'autant d'air que l'on pourra.

Les sept premières espèces sont des plantes assez dures, elles doivent être employées sur le devant des massifs des bosquets d'été & d'hiver, où elles seront d'un effet fort agréable, sur-tout si la terre est maigre; quand le sol est trop riche, elles poussent irrégulièrement; leurs branches deviennent vagabondes, & les plantes n'ont pas un aspect si agréable; il faut les tailler

Iiiii

deux fois l'été, & leur donner un contour agréable: on les transplante en septembre avec succès, toutes se multiplient comme le n°. 2. Miller nous a fourni une partie des détails de cet article. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) petit cyprès, garde-robe, aurone femelle; on fait rarement usage de cette plante en médecine; c'est pourtant un très-puissant fébrifuge capable de chasser les vers & les autres insectes par la seule odeur. C'est à cause de cette dernière propriété qu'on met les feuilles parmi les étoffes de laine pour les préserver des teignes; & c'est cet usage qui lui a fait donner le nom de garde-robe.

On convient d'ailleurs assez généralement que la *santoline* possède les mêmes vertus que l'aurone mâle. Voyez AURONE. (b)

SANTOLINE, (*Hist. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore poudre aux vers, barbotine & sementine: on l'appelle dans les boutiques *santolina sementina*, *semen contra vermes*. C'est une poudre grossière, composée de petites têtes oblongues, écailleuses, d'un verd jaunâtre; d'un goût désagréable, amer, mêlé d'acrimonie; d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cause des nausées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejetons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle soit d'usage, son origine nous est inconnue. On doute si c'est une graine, ou une capsule féminale, ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle est la plante qui la porte, si c'est la zédoaire ou l'absynthe, ou une espèce d'aurone, ou le petit cyprès; on est incertain si elle vient dans la Palestine, dans l'Égypte, dans la Perse, ou seulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'est une espèce d'absynthe, que les Arabes appellent *schelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui est semblable à notre absynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, sont toutes différentes de celles de notre absynthe. De plus, il n'est pas vraisemblable que Prosper Alpin & Wallingius, qui ont recherché avec tant de soin les plantes

d'Égypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en eussent fait aucune mention; eux qui savoient mieux que personne, qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oublié de nous l'apprendre?

P. Herman croit que c'est une espèce d'aurone qui se trouve dans la Perse, & dans quelques pays de l'Orient; il prétend que ce ne sont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuses de graines qui ne sont pas encore parfaites; Tavernier confirme le sentiment de ce savant botaniste, car il raconte que la *santoline* croît dans le royaume de Boutan, situé sur le bord septentrional du Mogol, d'où l'on nous apporte aussi le musc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province septentrionale de la Perse, mais en si petite quantité, qu'à peine suffit-elle pour l'usage des habitans du lieu; enfin, il raconte que cette graine est emportée par le vent: les peuples du pays, ajoute-t-il, se sont mis dans la tête que cette graine se corrompt lorsqu'on la touche avec les doigts; de sorte que, pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains; dans les prairies où cette plante abonde, sa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les sommités qui en sont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond sur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire; car aucun Européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perse.

Au reste, l'ignorance où l'on est du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics; elle est utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelque autre préparation de mercure; mais c'est qu'alors la vertu du remède dépend du mercure bien plus que de la *santoline*: aussi les bons médecins ne connoissent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *santolinoides*; genre de plante qui ne diffère de la *santoline*, qu'en ce que sa

substance est herbacée, & que ses feuilles sont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthesis. *Nova plant. gen. &c.* par M. Micheli.

SANTONES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. César les met entre les Celtes, parce que de son temps l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrénées & la Garonne; mais sous Auguste, l'Aquitaine fut étendue jusqu'à la Loire: alors les *Santones* furent censés un peuple de l'Aquitaine. De là vient la différente manière de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays est aujourd'hui la Saintonge. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV, ch. xix*, leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *l. II, ch. vij*, leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la *Pharsale*, *liv. I, v. 422*, dit *Santonus* au singulier:

Gaudetque amoto Santonus hoste.

(*D. J.)

SANTONS, f. m. (*Hist. mod.*) espèce de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *santons* comme une secte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui est à nous, demain est à lui, qui en jouira?* Aussi prennent-ils pour se sauver, une voie toute opposée à celle des autres religieux Turcs, & ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pèlerinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus saints y sont enterrés. Mais dans ces courses ils ne manquent jamais de détrouffer les voyageurs lorsqu'ils en trouvent l'occasion; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, si ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques-uns d'entr'eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans, afin d'attirer sur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié cou-

vert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'où pend une espèce de gibecière; quelquefois au lieu de ceinture, ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir; ils portent à la main une espèce de massue.

Les *santons* des Indes qui passent en Turquie pour le pèlerinage de la Mecque & de Jérusalem, demandent l'aumône avec un certain ris méprisant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre est un tissu de pièces de toutes couleurs, mal assorties & mal cousues.

Dandini, dans son voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *santon* est un nom générique & commun à plusieurs espèces de religieux Turcs, dont les uns s'astreignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, &c. & d'autres menent une vie ordinaire. Il distingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent sur la tête, & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'esprit qui les anime; quelques-uns qui sont mendiants; d'autres se consacrent au service des hôpitaux: mais en général les *santons* sont charlatans, & se mêlent de vendre au peuple des secrets & des reliques telles que des cheveux de Mahomet, &c. Presque tous sont mendiants, & font leurs prières dans les rues, y prennent leur repas, & n'ont souvent point d'autre asyle. Lorsqu'ils n'ont point fait de vœux, si ce genre de vie leur déplaît, il leur suffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantise & l'oisiveté à laquelle ils sont accoutumés, font de puissans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples est un fond assuré pour leur subsistance. *Guer. mœurs des Turcs, tome I. Dandini, voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géog. anc.*) port des Saintongeois, selon Ptolomée, *lib. II, ch. vij*. On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, presque à distance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye, ville sur la

Garonne, même fort avant dans cette rivière, au lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée doit être sur l'Océan. (D. J.)

SANTORIN, (Géogr. mod.) Voyez SANT-ERINI.

SANTSI, f. m. (Botan. exot.) nom donné par les Chinois à une plante célèbre chez eux contre les hémorrhagies. Nos missionnaires rapportent que cette plante croît sans culture sur les montagnes; sa principale racine est épaisse de 4 doigts, & fournit plusieurs radicules moins grosses, mais qui sont les seules d'usage: elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, lisse & jaune en-dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-dessus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *santsi* en coupant transversalement la maîtresse racine en diverses tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute sa perfection. (D. J.)

SANTVLIET, (Géogr. mod.) forteresse des Pays-Bas, dans le Brabant, sur la droite de l'Escaut, entre Lille & Berg-opzoom. Cette forteresse appartient aux Provinces-unies, & leur est d'une grande importance. (D. J.)

SANUKI, (Géogr. anc.) une des six provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'est-à-dire, dans la contrée des côtes du sud. Cette province a 3 journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en 11 districts. C'est un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivières & de champs qui produisent du riz, du bled & des légumes: la mer le fournit de poisson. Cette province est fameuse par le grand nombre de personnes célèbres qui y sont nées. (D. J.)

SANUT, Voyez CANUS.

SAOCES, (Géogr. anc.) haute montagne de l'île de Samothrace, selon Pline, lib. IV, ch. xij: c'est aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'île de Samandrachi. Il lui donne 1000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de sa hauteur perpendiculaire, mais seulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le

pied de cette montagne jusqu'au sommet. (D. J.)

SAONE, LA (Géogr. mod.) prononcez *Sône*; rivière de France, l'une de celles qui grossissent le Rhône. Elle prend sa source au mont de Vosge, traverse la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin se rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône, à l'extrémité de cette grande ville. Son nom Latin est *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette rivière *Sauconna* du temps d'Ammien Marcellin, qui dit, lib. XV, *Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'est de ce mot *Sauconna* qu'est venu le nom François.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en Latin *Savo*, rivière d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette dernière prend sa source vers Tiano, & se rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (D. J.)

SAORRE ou QUINTILLAGE, f. f. (Marine.) ces termes sur la Méditerranée signifient *left*. Voyez LEST.

SAOULE, f. f. (Jeu d'exercice.) c'est le nom d'un jeu que les seigneurs de paroisse proposent en Bretagne à leurs vassaux, dans les jours de réjouissance, &c. Ce jeu se fait avec un balon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en saisir & à se l'entr'arracher; enfin celui qui le peut porter sur une autre paroisse que celle où se fait le jeu, gagne le prix proposé; ce jeu se nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (D. J.)

SAOULE, SOU ou SATURÉ, (Chymie.) Voyez SATURATION.

SAOULER, (Jardin.) quelques auteurs modernes se sont servis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arrosée.

SAPÆI, (Géogr. anc.) ancien peuple de la Thrace, selon Etienne le géographe; Ap-pien, civil. lib. V. en fait aussi mention. Leur pays est nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, lib. III, ch. xj. Leurs villes étoient *Ænos*, *Cypsela*, *Bysanthe*, &c. selon le P. Hardouin, in *Plin. l. IV, c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Égypte, selon Ptolomée, *liv. IV, ch. viij*; il les met au midi du peuple *Memnonnes*, qui étoit entre le Nil & l'Asapus, près de Méroé. (D. J.)

SAPAJOU, voyez SINGE.

SAPAN, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou solemnités qui se célèbrent avec beaucoup de pompe. La première est la fête des *fusées*: les gens riches lancent des fusées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fusée s'élève: ceux dont la fusée ne s'élève point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaisir du ciel. La seconde fête s'appelle *kollok*; on choisit des femmes du peuple, & sur-tout des hermaphrodites qui sont communs au Pégu, qui forment une danse en l'honneur des dieux de la terre. Lorsque la danse est finie, les acteurs ou actrices entrent en convulsion, & prétendent ensuite avoir conversé avec les dieux, & se mêlent de prédire si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura des épidémies, &c. La fête appelée *sapankatena*, consiste à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *sapan-dayka*, ou la fête des eaux, se célèbre en se baignant, & en se jetant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appelée *sapan-donon*, se célèbre par des joutes ou courses sur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la première au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dérision un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI, ch. vij.* ville de l'Arabie heureuse dans les terres, selon Pline, *lib. ch. xxij*; c'étoit du temps d'Arrien la métropole du roi des Hémérites & des Sabaites leurs voisins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne est *Sacada*. (D. J.)

SAPHENE, f. f. (*Anatomie.*) cette veine est la plus grosse & la plus longue des six qui forment la crurale. Elle commence

par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de dessus le pied, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuisse, entre la peau & la membrane charnue, elle va se perdre vers les glandes de l'aîne dans la crurale, à l'opposite de la sciatique mineure qui s'y infère à la partie externe; elle reçoit plusieurs branches dans son chemin, & c'est elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la saignée du pied.

Galien, *de curat. per venæ sectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine est efficace pour exciter les règles, parce qu'après l'ouverture le sang se porte abondamment, non-seulement à la veine sur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaisseaux qui en dépendent, à cause que le sang trouve moins de résistance à l'endroit où la veine est ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la saignée au pied, il se porte plus de sang aux vaisseaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, aussi-bien que de la *saphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance, distend considérablement les vaisseaux, le flux menstruel doit trouver une issue plus facile. Aussi lorsque le sang superflu, sans être visqueux, se trouve retenu par le vice des vaisseaux, on n'a pas plutôt ouvert la *saphene* que les humeurs se jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi le cours du sang vers les vaisseaux de l'uretère est plus libre, & procure l'écoulement des règles. (D. J.)

SAPHIR, f. m. (*Hist. nat.*) pierre précieuse, bleue; elle est transparente & d'une dureté qui ne le cède qu'au diamant & au rubis. Sa couleur se dissipe au feu, sans que pour cela la pierre entre en fusion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes espèces de *saphirs*: 1°. Le *saphir* d'un bleu céleste, ou d'un bleu d'azur; c'est celui que l'on regarde comme le plus beau. C'est ce *saphir* que quelques auteurs appellent *saphir mâle*; on le nomme aussi *cyanus*, parce qu'il est de la couleur des barbots. 2°. Le *saphir* d'un bleu foncé; il est moins estimé que le précédent. 3°. Le *saphir* d'un bleu clair, tirant un peu sur le

verd d'eau ; quelques auteurs le nomment *saphirus prasitis*. 4° Le *saphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue est presque entièrement imperceptible. Il n'y a, pour ainsi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant ; ce dernier a quelquefois été appelé *saphir femelle* : d'autres l'ont appelé *leuco-saphirus*.

Wallerius dit que les *saphirs* sont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés ; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément sous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivières des Indes orientales, de même que presque toutes les autres pierres précieuses. Les plus beaux *saphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Bisnagar, de Cambaye & de l'île de Ceylan. Ceux qui se trouvent en Bohême, en Silésie, en Saxe, &c. n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *saphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *saphir* est due au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de sa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuset après l'avoir bien entourée de sable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute saleté ; lorsque le *saphir* aura été ainsi environné de sable, on couvrira le creuset d'un couvercle qu'on luttera bien exactement ; on exposera le creuset au fourneau de verrerie pendant douze heures ; au bout de ce temps on le retirera peu-à-peu, & le *saphir* aura perdu toute sa couleur ; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *saphir*, il n'y aura qu'à joindre du saffre, ou du bleu des Emailleurs, à la composition du verre ; on fera des essais pour savoir la quantité de cette matière qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *saphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli* ; quant au *saphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) Voyez FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à trois lieues de Lyon.

Guypape, en Latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du quinzième siècle. Il étudia la Jurisprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en plusieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII, son pere, dont il s'agissoit d'appaier la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la suite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a composé divers ouvrages qui sont assez rares. Le plus important est intitulé : *Decisiones Gratianopolitanæ*, Grenoble, 1490, in-fol. cette édition a été suivie de plusieurs autres. Les raisonnemens de cet ouvrage sont judicieux, les preuves solides, & les lois bien employées dans leur vrai sens ; mais le style n'est ni pur ni Latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui est intitulée : *la Jurisprudence de Guy-Pape, dans ses décisions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, in-4°. (D. J.)

SAPHYLETOME, f. m. (*Chirurgie.*) instrument propre à couper la luette. Les maladies de la luette exigent, dans certaines occasions, que l'on fasse l'extraction de cette partie. Lorsqu'elle est simplement gonflée par un engorgement pituiteux, qui en rend le volume embarrassant & préjudiciable à la déglutition ; lorsqu'elle est squirreuse, chancreuse ou menacée de gangrene, cette opération est absolument nécessaire. On ne peut pas dire qu'elle se fasse toujours aisément : la luette, quoique peu sensible par elle-même, excite des nausées au moindre attouchement rude qu'on lui fait par l'irritation convulsive qu'elle communique au voile du palais. D'un autre côté, la langue inclinée à se vouster peut empêcher le chirurgien d'agir avec liberté, & l'opération devient souvent très-difficile, quelquefois même impossible par les méthodes ordinaires. Il y a des cas où les ciseaux & la ligature n'ont aucun pouvoir sur elle, & où l'usage du bistouri est dangereux. L'observation suivante fournit la preuve de ces vérités ; elle enseigne le moyen simple de réussir avec facilité.

En l'année 1762, un homme de 40 ans eut, entre plusieurs symptomes d'une vérole confirmée à la suite d'une gonorrhée, un

endurcissement squirrheux de la luette. Il ne me fut pas possible de la couper avec les instrumens ordinaires. La ligature fut un moyen également inutile. M. Lapeyre, chirurgien à Londres, fut témoin que les ciseaux glissoient dessus, comme ils auroient fait sur un morceau de bois. Le bistouri courbe & boutonné me parut l'instrument le plus convenable; je voulus m'en servir, mais mes tentatives devinrent inutiles. Le chatouillement, que cet instrument & les pincettes causèrent au gosier, excita un mouvement convulsif si considérable, que je manquai de faire une très-grande plaie à la langue. Je me promis de ne jamais employer ce moyen dangereux: je tentai la ligature; mais après bien des peines, elle devint inutile; la luette étoit trop dure pour qu'elle pût céder à la pression du lien.

Je consultai M. Middleton; quand il se fut assuré de la singularité du cas, il convint qu'aucun des moyens ordinaires ne pouvoit avoir lieu. Cependant le malade étoit dans un état qui exigeoit un prompt secours; il étoit près de suffoquer toutes les fois qu'il étoit obligé d'avalier les alimens même les moins solides: il n'y avoit que les plus liquides qui pouvoient passer, & encore avec beaucoup de peine: la plus grande partie revenoit par le nez. L'organe de la voix en étoit si altéré, qu'on ne pouvoit qu'avec difficulté entendre ce que disoit le malade.

Je pensai à l'instrument décrit par Scultet; mais outre qu'il est trop composé, il est trop difficile à exécuter, parce que le mécanisme n'en est pas exposé d'une manière assez claire. J'imaginai l'instrument suivant, dont la simplicité favorise son exécution, elle ne demande que fort peu de temps.

Cet instrument, vu en son entier, *pl. I. fig. 4 de nos planches de Chirurgie, Suppl. des planches*, est composé de deux parties principales, une lame & une gaine.

La lame, *fig. 5*, a 5 pouces 5 lignes de longueur & 11 lignes de largeur. Elle n'est tranchante que par son extrémité *a*, qui est fort arrondie. Elle est un peu concave dans toute sa longueur en-dessous, & un peu convexe en-dessus, pour mieux

s'approprier à la forme de la langue, à la voûte du palais & à l'arche du voile qui soutient l'uvule. Elle porte dans le milieu de sa partie concave une paillette d'acier *c*, qui la tient fixée dans la gaine à une distance convenable de l'ouverture *a*, de la gaine, *fig. 6*. Cette lame, à son extrémité *b*, est coupée carrément & d'équerre avec la gaine. Cette extrémité *b*, entre dans un manche *d*, par une foie pareille à celle qui soutient la lame d'un couteau.

Le manche *d*, n'a qu'un pouce de longueur, & se termine par une surface plate *e*, dont l'usage est de servir à appuyer le pouce pour faire agir l'instrument; ainsi je nomme cette partie *pièce de pouce*.

La gaine ou fourreau est d'argent: elle est construite de façon que la lame puisse la remplir entièrement, mais d'une manière aisée pour qu'elle glisse facilement, & assez juste pour qu'elle ne vacille ni d'un côté ni de l'autre; elle a par conséquent la même forme que la lame; elle est un peu concave en-dessous, & un peu convexe en-dessus. Sa longueur est égale à celle de la lame, excepté à son extrémité *c*, où elle a deux lignes de plus que la lame, pour que le tranchant n'en soit pas émouffé; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'il touchoit au fond de la gaine.

Un anneau *c*, *fig. 6*, fixé verticalement dessous & près de l'entrée de la gaine, suivant sa longueur, sert à passer le doigt médian dans son centre, conséquemment par-dessous l'instrument, tandis que l'index pose dessus. L'instrument ainsi assuré entre ces doigts, est porté avec aisance & sûreté dans la bouche, en le glissant sur la langue qu'il force de s'aplatir.

L'extrémité *a*, de la gaine *fig. 6*, est percée par une ouverture ronde *a* de huit lignes de diamètre, pour laisser passer la luette. Lorsqu'on veut se servir de l'instrument, on retire la lame derrière le bord postérieur de cette ouverture, de façon qu'elle reste entièrement libre. On conduit le *saphylome* dans la bouche, & lorsque son ouverture est parvenue à la luette, on élève un peu la main pour faire baisser la partie de l'instrument où se trouve son ouverture, afin d'y faire rencontrer l'uvule. Lorsqu'elle est exactement perpendiculaire à l'ouvertu-

re, on leve horizontalement l'instrument pour y faire entrer la lnette, & de façon que le dos de l'instrument touche & élève le voile du palais. Alors, en appuyant le pouce sur le talon *e*, du manche, on le pousse avec force, & le plus vite qu'il est possible, pour amputer la lnette d'un seul coup. Si l'on faisoit ce mouvement mollement & lentement, on seroit obligé de le faire à plusieurs reprises, parce que la lame ne feroit que mâcher la partie, ce qui rendroit l'opération aussi désagréable pour le malade, que déréputée pour le chirurgien.

Cet instrument a plusieurs avantages; le premier est qu'étant fort simple, il peut être exécuté en deux heures de temps; secondement, c'est qu'il est aisé à manier; en troisième lieu, c'est qu'il ne donne aucun embarras au chirurgien, qu'avec lui seul il abaisse la langue, & qu'il peut se passer de pincettes pour assujettir la lnette; quatrième, c'est que le malade ne se méfie de rien, si, comme je fis à celui mentionné ci-dessus, on lui dit que l'on veut examiner l'état de sa maladie, & que cet instrument est fait pour mieux assujettir la langue que tout autre. Alors on fait agir l'instrument sans que le malade s'en aperçoive, & par ce moyen on lui épargne la frayeur & les inquiétudes qui causent plus de mal que l'opération même, car la lnette est fort insensible; de plus, la lnette reste prise dans la rainure de la gaine, & elle sort de la bouche avec l'instrument.

Pour m'assurer du succès de ce *saphyletome*, je l'essayai sur un morceau de porc salé, fort maigre & desséché, qui fut coupé avec la plus grande facilité.

Le tranchant de la lame doit être extrêmement fin, lorsque la lnette est gonflée par un engorgement pituiteux qui la rend molle & spongieuse.

J'ai trouvé que les avantages de cet instrument ne se bornent pas à la résection de la lnette; il peut servir également à celle des glandes amygdales, en donnant à son ouverture une étendue proportionnée à leur grosseur.

Il est encore d'une utilité supérieure à tout autre instrument, pour emporter cer-

tains corps étrangers qui végétent quelquefois dans le vagin & dans le rectum.

Je m'en suis servi pour couper un condylôme qui prenoit son origine dans le fondement à deux travers de doigt au-dessus de la marge.

La malade étoit une jeune fille, âgée de seize ans; elle avoit un condylôme qui sortoit par l'anus, de la longueur d'un pouce; il en avoit un demi de largeur & avoit trois lignes d'épaisseur: je l'avois coupé trois fois à fleur de l'anus, dans l'espace de deux mois que j'avois tenu la malade dans l'usage du mercure; mais il se trouva, dix-huit ou vingt jours après l'avoir coupé, aussi gros & aussi long qu'auparavant; il me fut impossible de porter les ciseaux dans le rectum pour en faire la résection à sa racine; la ligature fut également impossible, mais je parvins à le détruire par le moyen du *saphyletome*; l'opération en fut fort aisée.

Le corps étranger étoit isolé, & ne tenoit à la partie antérieure du rectum que par un pédicule de la grosseur d'une plume à écrire jusqu'à la marge de l'anus, où il commençoit à se gonfler pour prendre la forme d'une petite figure aplatie. Je prévins la malade que je lui introduirois cet instrument dans le fondement, sous quelque autre prétexte que celui de couper dans cette partie; comme elle n'en vit pas le tranchant, elle consentit à son introduction. Je fis usage de l'instrument dans la direction contraire à celle dont je m'étois servi pour la lnette: je tournai sa partie concave en-dessus, & la partie convexe en-dessous; j'introduisis le condylôme dans l'ouverture de l'instrument de dessous en dessus; & tenant avec les doigts ce corps étranger au-dessus du trou, je glissai dans le fondement le *saphyletome*, bien graissé d'huile, jusqu'à ce que je fusse parvenu à la racine de ce corps: je m'en assurai avec le doigt, je coupai le corps étranger, & il resta pris dans la rainure de la gaine lorsque je retirai l'instrument; il n'y eut aucune effusion de sang, & je n'eus pas la peine d'y faire de pansement. Je portai le doigt quelques jours après dans le fondement sans y apercevoir la moindre marque de végétation: la malade n'en a jamais été incommodée depuis.

Je

Je viens de couper avec cet instrument, une hémorroïde considérable d'un seul coup, & presque sans douleur, ce que je n'aurois pu faire avec les ciseaux, en moins de trois coups, & sans exciter beaucoup de peines. (*Mém. de Chirurgie*, par M. George Arnaud, membre de la société des chirurgiens de Londres.)

SAPIENCE, s. f. (*Gram.*) se dit quelquefois pour *sagesse*, *prudence*. La Fontaine a appelé la Normandie le pays de *sapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Crit. sacrée.*) c'est le titre Grec ordinaire du livre communément appelé *l'Ecclésiastique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'écriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit au mot *ECCLÉSIASTIQUE*, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jesus-Christ, & la trentehuitième de Ptolomée Evergete II, plus connu sous le nom de Physeon, Jesus, fils de Sirach, juif de Jérusalem, vint s'établir en Egypte, & y traduisit en Grec pour l'usage des Juifs hellénites, le livre que Jesus son grand-pere avoit composé en Hébreu, & qui est intitulé dans nos bibles *l'Ecclésiastique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot Grec qui signifie le *trésor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuses. Jesus l'avoit écrit en Hébreu vers le temps du pontificat d'Onias II, & un autre Jesus son petit fils le mit en Grec. Ce dernier est distingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu est perdu; on l'avoit encore du temps de saint Jérôme; car il déclare dans sa préface aux livres de Salomon, & dans son épît. 115. qu'il l'avoit vu sous le titre de *paraboles*.

Il est vraisemblable qu'il y a dans la traduction grecque, des choses qui n'étoient pas dans l'original. La conclusion du *ch. l. v. 27*, & *suiv.* & la priere du dernier chapitre, sont sans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Pto-

Tome XXIX.

mée Physeon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jesus qui demouroit à Jérusalem, trois générations auparavant, lorsqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée sur le pays.

La version latine de ce livre de l'Ecclésiastique contient aussi plusieurs choses qui ne sont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été insérées par celui qui l'a traduit en latin. A présent que l'hébreu, qui étoit l'original, est perdu; le grec, qui est la traduction du petit-fils de l'auteur, en doit tenir lieu, & les versions devroient toutes être faites sur le grec, & non sur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre est aussi un recueil de sentences de morale, quelques critiques ont pensé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que son livre est le même que notre Ecclésiastique; mais c'est une erreur facile à connoître par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé plusieurs fois. *Voyez la Bibliothèque rabbinique* de Buxtorf, pag. 324. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'écriture, qui sont destinés spécialement à l'instruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de sagesse; on les appelle ainsi pour les distinguer des livres historiques ou prophétiques.

Les livres *sapientiaux* sont les proverbes, le cantique des cantiques, l'ecclésiaste, l'ecclésiastique, la sagesse, & selon quelques-uns, les psaumes & le livre de Job, quoique la plupart regardent ce dernier comme un livre historique. *Voyez HAGIOGRAPHE.*

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainsi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en font partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE (*Géogr. mod.*) on nomme le *Sapienze*, trois petites îles de la

K k k k k

Grece, qui sont sur la côte occidentale de la Morée; ce sont les *Enusa* de Pausanias. Quelques auteurs ont nommé la première *Sphagia* ou *Sfragia*; la seconde est appelée par Ptolomée *Tiganusa*; la troisième anciennement nommée *Baccantia*, - aujourd'hui *San Venatio*, est sans habitans, quoiqu'elle ait un bon port. (D. J.)

SAPIN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs sommets, & stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la suite une semence garnie d'une aile membraneuse, & cachée aussi entre les écailles qui sont attachées à l'axe, & qui constituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'est autre chose que l'épi qui est devenu plus gros. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles naissent seules le long des branches, & non pas par paires comme celles du pin. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours verd, qui se trouve sur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale. On peut admirer dans le sapin, la direction extrêmement droite & uniforme de sa tige, la position horizontale de ses branches, dont chaque étage marque la croissance d'une année, la régularité de son accroissement, la forme pyramidale de sa tête, & sa grande élévation, qui va quelquefois jusqu'à plus de cent pieds. Son écorce est cendrée, assez unie, fort sèche & très-cassante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui sont rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plupart, se divisent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches se garnissent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-dehors & blanchâtre en-dessous; elles sont placées fort près & à plusieurs rangs de chaque côté des branches en manière de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroissent au commencement de mai; elles sont d'un assez beau rouge, mais dont l'apparence n'est sensible que de près. Les fruits que produit le sapin sont des cônes qui diffèrent de ceux du pin par leur forme qui est ci-

lindrique, au lieu que le cône du pin est de figure pyramidale. Sa graine ailée comme celle du pin est plus molle, & les écailles qui la couvrent sont moins ligneuses. Il faut s'y prendre à temps pour cueillir les cônes du sapin, proprement dit, ou sapin à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité est parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône, se détachent des filets qui les retiennent, elles tombent & se dispersent de façon qu'il n'est guère possible de les retrouver: les cônes du sapin, proprement dit, ont la pointe tournée en haut, à la différence de ceux de l'épicéa qui pendent en-bas.

Le sapin, par rapport au volume & à l'utilité de son bois, se met au nombre des arbres forestiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure essence se refusent absolument. Il se plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuses & sur le revers des montagnes exposées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réussir aussi dans les terrains sablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le sapin pénètre dans les joints des rochers, & jusque dans les fentes qui en séparent les lits; c'est même dans cette position que cet arbre réussit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuses, & généralement par-tout où le hêtre réussit. Il peut venir aussi dans la glaise pure & dans un sol fort & grossier, mais il ne réussit pas si bien lorsque les terres sont engraisées de fumier ou qu'elles sont en culture. Il peut se soutenir encore dans les terres sèches, pauvres & stériles, à moins qu'elles ne soient extrêmement sablonneuses & légères, trop superficielles & sans aucun mélange; on l'a vu venir enfin sur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ses racines perçoient à travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit sur ces voûtes qu'une épaisseur d'un ou deux pieds de terre fort légère. Cet arbre ne se refuse presque à aucun terrain, si ce n'est à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au sable vif.

Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds, il ne réussit même sur les montagnes froides & élevées que quand les plants sont fort près les uns des autres; c'est aussi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroissement dans toutes sortes de terrains.

Dans les pays où il y a de vieux *sapins*, ces arbres se multiplient fort aisément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'est pas si facile d'y réussir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puisse venir de bouture & de branches couchées, ce sont des moyens trop longs, qui ne peuvent guère servir que pour la multiplication de quelques espèces rares de *sapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'est qu'en semant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder, l'une, qui est la moins sûre & la plus dispendieuse, est de mettre le terrain en bonne culture par plusieurs labours, comme si on vouloit lui faire porter du bled; de le herse soigneusement sur le dernier labourage au printemps; d'y semer ensuite la graine à plein champ comme on répand le bled; & de la recouvrir fort légèrement en faisant traîner par un cheval des branchages sur le terrain, car cette graine ne leve point lorsqu'elle est trop enterrée. Ordinairement ces semis lèvent à merveille dans les terrains qui ne sont pas trop exposés au soleil, mais on court le risque de les voir dépeuplés, soit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en semant de l'avoine avec la graine de *sapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du soleil; on peut la couper ou faucher sans endommager le semis, mais l'inconvénient de la gelée reste, & c'est le plus à craindre; car si le semis a été fait dans une bonne terre, les mauvaises herbes envahissent le terrain les années suivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des soins de culture qui iroient à grands frais dans un espace un peu considérable. Le *sapin* d'ailleurs ne peut souffrir la culture, les soins qui lui viennent de main d'homme lui sont contraires, il ne veut être garanti que par

les secours de la nature. Une autre manière de faire des semis du *sapin*, qui, quoique moins expéditive que la précédente, est plus assurée & presque de nulle dépense; c'est de répandre la graine aussitôt qu'elle est recueillie, parmi les broussailles, les bruyères, les geneyriers, les ronces, les épines, &c. Plus le terrain sera couvert d'arbrisseaux, plus le semis prospérera. Il pourra sembler que ceci est en contrariété avec ce que j'ai dit sur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *sapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut considérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaises herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrain, au lieu que les arbrisseaux laissent peu d'herbes à leur pied, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui lèvent; c'est ainsi que sème la nature; il est vrai que les progrès sont lents dans les commencemens. Le temps n'est rien pour elle; le succès est l'unique but qu'elle se propose. Aussi arrive-t-il que les semis faits de cette façon ne commencent à se montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on est dédommagé par la suite des progrès que font ces arbres lorsqu'ils sont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils sont dans un terrain convenable, ils s'éleveront à plus de 30 pieds en trente ans, & la plupart auront jusqu'à deux pieds de diamètre à l'âge de quarante ans; & on remarque en Angleterre que des *sapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient aussi quatre-vingt pieds de hauteur sur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuse & forte; mais si l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra semer les graines au mois d'avril, dans des caisses plates ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager, qui soit meuble & légère, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroser bien légèrement dans les temps de hâle & de sécheresse, soit le semis, soit les jeunes plants lorsqu'ils seront levés; les sarcler au besoin, les garantir de la grande ardeur du soleil avec des branchages feuillus, & ferrer les caisses ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il sera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre

chose que l'on imaginera pouvoir les sauver des grandes gelées. Il faudra les transplanter au bout de deux ou trois ans sans différer davantage ; car ces arbres ne reprennent pas lorsqu'ils sont âgés , à moins qu'on ne les enlève avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils soient à demeure , seront plantés à trois ou quatre pieds de distance , parmi les broussailles & les épines qui s'y trouveront , & qu'il faudra laisser , en faisant seulement un trou suffisant pour recevoir le *sapin* , mais peu profond , & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure , il faudra les mettre en pépinière à trois pieds de distance , mais il faudra avoir grand soin de concentrer leurs racines , en faisant bêcher à leur pied tous les ans à deux différentes fois , pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre ; car la culture de ces arbres dans la pépinière ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre , sans quoi nul succès pour la transplantation , qui doit dans tous les cas se faire au mois d'avril , par un temps doux & couvert ; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il est possible. Si on plante les *sapins* trop près , les branches inférieures perdent leurs feuilles & se dessèchent , ce qui fait un aspect désagréable ; la distance de douze pieds est la moindre qu'on puisse leur donner , lorsque la ligne où on les plante est isolée ; mais si l'on veut former plusieurs lignes de ces arbres , il faut les espacer de dix-huit à vingt pieds.

On peut tailler ces arbres sans inconvénient dans toutes les saisons , si ce n'est dans le temps qu'ils sont en pleine sève , & qu'ils poussent ; pourvu cependant qu'on ne leur fasse pas tout-à-la-fois un retranchement trop considérable. On doit considérer aussi que le mois de septembre est le temps le plus propre à cette opération ; on peut même les arrêter à la cime , quand , pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent si vite. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pied

puisse contribuer à leur accroissement ; jamais il n'est plus prompt que quand on laisse aller ces arbres à leur gré , & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils se dessèchent & tombent d'eux-mêmes ; lorsque les arbres sont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il est besoin , pour leur former une tête à la hauteur que l'on desire.

Comme les forêts de *sapins* sont ordinairement sur le replat des montagnes , fort élevées & dans des terrains légers qui ont peu de profondeur , que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement , qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de prise au vent ; il arrive souvent que dans des temps orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *sapins* sont renversés. Dans ces cas , comme il ne croît aucunes plantes sous les *sapins* , le terrain paroît entièrement dénué de végétaux & sans ressource. Mais bientôt il vient des framboisiers , des fougères , &c. qui , par leur ombrage & leur fraîcheur , favorisent la germination des graines de *sapin* , dont la surface du terrain est toujours suffisamment garnie ; cependant leur succès dépendra sur-tout du soin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail , qui , en détruisant l'herbe , laisseroit la terre exposée au dessèchement ; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *sapins* qui ont été coupés ; ils ne donnent jamais de rejetons. Ce sont autant d'arbres supprimés pour toujours , & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *sapins* différemment des arbres qui ne sont pas résineux ; on doit donc laisser dans le temps des coupes beaucoup plus d'arbres en réserve que les ordonnances ne le prescrivent en général ; non-seulement pour répandre des graines dans le canton exploité , mais sur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui sont absolument nécessaires pour les faire lever.

On ne fait nul usage du vrai *sapin* ou *sapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs , malgré la beauté

de son feuillage qui est d'un verd tendre, brillant & stable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfère l'épicéa que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas, à beaucoup près, autant d'agrément. Mais la raison en est simple; c'est que l'épicéa est plus commun, qu'il se multiplie plus aisément que le *sapin*, qu'il souffre mieux la transplantation, & qu'il se contente d'un terrain plus médiocre.

On tire de grands services du *sapin* pour différens arts: le *sapin* proprement dit que l'on nomme *sapin à feuille d'if*, donne une résine liquide & transparente, connue sous le nom de *térébenthine*; c'est sur-tout dans les montagnes de la Suisse où il y a beaucoup de *sapins*, d'où l'on tire cette résine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente, voyez le traité des arbres de M. Duhamel, à l'article *abies*.

Le bois du *sapin* est blanc, tendre, léger, & il fend aisément; cependant il est ferme & ne plie pas sous le faix. Il sert à quantité d'usages; on en fait la matière des plus grands vaisseaux; on en tire des pièces de charpente de toute sorte d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'est le bois le plus convenable pour cet objet. Il en est de même pour la menuiserie, où l'on fait très-grand usage des planches de ce bois; il est excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée est très-longue, s'il n'est pas posé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reste long-temps dans la terre sans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait aussi les tables des instrumens à cordes. Enfin, ce bois est bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entièrement une chambre avec des volets de *sapin*, amenuisé au point de n'avoir qu'une ligne d'ouverture, ils laissent passer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *sultanes*, mais le *sapin* paroît rouge, & rend le même effet que si la lumière passoit à travers un rideau d'étoffe cramoisie. Le bois du *sapin* est de meilleure qualité que celui de l'épicéa, avec lequel on le confond souvent. Le *sapin* propre à la matière des vaisseaux se tire ordinairement des pays du nord, & c'est le plus estimé. Cependant on en tire

beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *sapin* que l'on emploie à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejetons & les feuilles du *sapin*; cette nourriture leur est fort saine. On fait aussi quelque usage en médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les espèces ou variétés que l'on connoît à présent dans le genre du *sapin*: je désignerai sous le nom de *sapin*, toutes les espèces de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & sous le nom d'*épicéa*, toutes les autres sortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. Le *vrai sapin* ou le *sapin à feuille d'if*, ou le *sapin blanc*; c'est à cette espèce qu'il faut particulièrement appliquer ce qui a été dit ci-dessus. Il veut un meilleur terrain que l'épicéa, il faut plus de soins pour l'élever & le transplanter, & les graines tombent dès le mois d'octobre avec les écailles qui composent le cône; en sorte que si l'on veut avoir des cônes entiers pour conserver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à temps. Son accroissement n'est pas si prompt que celui de l'épicéa; il n'est si vivace, ni si agreste, mais il a plus de beauté, & son bois est plus estimé; les plus beaux *sapins* de cette espèce se trouvent sur le mont Olympe, où ils donnent des cônes d'environ un pied de longueur.

2. Le *petit sapin de Virginie*; c'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont disposées en manière de peigne, comme celles du *vrai sapin*. Quoiqu'il en soit extrêmement robuste, il ne réussit bien que dans un terrain humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le *vrai sapin*, parce qu'il étend ses branches horizontalement & à une grande distance, ce qui, au moyen du peu d'élevation de la maîtresse tige, lui donne la forme d'un cône écrasé: mais la singularité même de cette forme peut avoir son mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. Le *sapin odorant*, ou le *baume de gilead*; c'est le plus beau de tous les *sapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de sa

stature, les feuilles, quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *sapin*, sont néanmoins disposées comme celles de l'épicéa, & c'est en quoi on fait consister sur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes sont longs & se terminent insensiblement en pointe : ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en haut comme ceux du vrai *sapin*. Les graines & les écailles dont ils sont formés, tombent & se dispersent de bonne heure en automne ; en sorte que si l'on veut avoir de ces cônes pour en conserver la graine, il faut les surveiller au temps de la maturité. M. Miller, auteur anglois, assure que dans quelque terrain qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, sa beauté ne s'y est pas soutenue pendant plus de dix ou douze ans, que quand ces arbres ont passé leur jeunesse, on les voit décheoir ; que leur dépérissement se manifeste par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent ; qu'ensuite ils ne poussent que de petites branches crochues ; qu'il transsude de leur tronc une grande quantité de térébenthine ; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette espèce de *sapin* qui sont vigoureux & d'une belle venue, dans les jardins du duc de Bedford, dont le sol est un sable profond ; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut prospérer que dans un terrain de cette qualité. On tire de cet arbre une résine claire & odorante, que l'on fait passer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom soit une espèce de térébenthine.

4. *Le grand sapin de la Chine* ; ses feuilles sont bleuâtres en-dessous, & disposées sur les branches en manière de peigne. Ses cônes sont plus gros & plus longs que ceux des *sapins* d'Europe, ils ont sur l'arbre la pointe tournée en haut ; leurs écailles, ainsi que les feuilles sont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand sapin de la Chine* ; c'est une variété qui ne diffère de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élevation & que les écailles de ses cônes ne

sont pas épineuses. Mais ces deux sortes de *sapins* de la Chine, n'ayant point encore passé en Europe, on n'en peut parler que fort superficiellement.

6. *L'épicéa* ; c'est l'espèce de *sapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui se soutient le mieux dans un terrain médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce soit l'espèce de *sapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins cassante que celle du vrai *sapin*. Ses feuilles sont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles sont placées autour des nouvelles branches sans aucun ordre distinct. Ses cônes sont plus lisses & plus longs ; ils tombent de l'arbre tout entiers, & restent pendant la seconde année, & le plus grand nombre durant la troisième, mais si on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hale du printemps de la seconde année, car alors les cônes s'ouvrent & laissent tomber la graine qui est fort petite, & que les vents répandent au loin. Il transsude de cet arbre une substance résineuse qui se durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire qui servent à différens usages. Voyez à ce sujet le traité des arbres, de M. Duhamel.

L'épicéa se multiplie plus aisément que le vrai *sapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte, ont au bout de deux ans des racines suffisantes pour la transplantation, & mêmes les jeunes rameaux qui touchent contre terre, dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réussit assez bien de boutures ; si on les fait au commencement de juillet, elles seront propres à transplanter en pépinière au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croissance s'accélère plus qu'en semant. L'épicéa est l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrémités du nord avec le pin, le saule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées, quoiqu'il y soit entièrement couvert de neige pendant six mois de l'année. Les suédois, dans la diète des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes

branches d'épicéa hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du vrai sapin : il est vrai que la qualité en est inférieure, mais il est moins nouveau, & il se travaille plus aisément.

7. *L'épicéa dont les cônes sont très-longes* ; ce n'est pas ici une simple variété, seulement établie sur la plus grande longueur des cônes ; car cet épicéa, qui est originaire de l'Amérique septentrionale, est très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien supérieur en beauté à notre épicéa, par l'élégance de sa forme & l'agrément de ses feuilles, qui sont blanchâtres en-dessous, & d'un verd de mer en-dessus.

8. *L'épinette de Canada* ; c'est une sorte d'épicéa que les botanistes spécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicéa commun, & ses cônes ne sont guère plus gros qu'une noisette. On prétend que cet arbre s'éleve dans son pays natal à 20 ou 30 pieds ; mais en Angleterre où on le cultive depuis du temps, on ne l'a pas vu passer 8 ou 10 pieds de hauteur. On croit que ce qui déprime sa croissance en Europe, c'est la trop grande quantité de cônes dont il se charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout temps une odeur balsamique assez forte, & qui n'est point désagréable. On fait en Canada, avec les rameaux de l'épinette, une liqueur très-rafraîchissante & fort saine, que l'on boit avec plaisir, sur-tout pendant l'été, quand on y est habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre* ; c'est encore une sorte d'épicéa d'aussi petite stature que la précédente, dont les botanistes la distinguent par ses feuilles qui sont plus courtes & par ses cônes, dont les écailles sont entr'ouvertes ; du reste cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicéa du levant* ; ses feuilles sont courtes & quadrangulaires, ses cônes sont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre est du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la dé-

couverte dans son voyage au Levant ; on le trouve aussi dans l'istrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicéa à feuille de pin* ; les feuilles de cet arbre sont beaucoup plus longues que celles d'aucune autre espèce de sapin ou d'épicéa ; c'est tout ce qu'on en fait, tant il est encore peu connu. M. d'ARBENTON le subdélégué.

SAPIN, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte sa tête altière jusqu'à la première région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit* : c'est sur les plus hautes montagnes, & sur-tout dans les forêts du nord, que la terre rassemble.

*Ces chênes, ces sapins qui s'élevent ensemble ;
Un suc toujours égal est préparé pour eux ;
Leur pied touche aux enfers, leur crime est
dans les cieus ;*

*Leur tronc inébranlable & leur pompeuse tête
Résiste en se touchant aux coups de la tempête ;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du
temps.*

Tournefort compte quatre espèces de sapin ; la principale est le sapin à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône se tourne en haut, *abies taxifolio, fructu sursum spectante* ; en Anglois, *the yewfir-tree with the fruit pointing upwards*, en François le vrai sapin. C'est un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd : son bois est blanc, couvert d'une écorce lisse, blanchâtre & résineuse ; ses branches sont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naissant seules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à plusieurs bourfes membraneuses qui s'ouvrent transversalement en deux parties, & se divisent dans leur longueur en deux loges remplies d'une poussière menue. Ces chatons ne laissent rien après eux ; les fruits naissent sur le même pied de sapin formé en plusieurs écailles en cône, ou pomme de pin tournés en haut ; les latins les nomment *strobili* : on trouve ordinairement sous chacune de leurs écailles deux semences, &c.

Le sapin ou épinette du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis*

parvis subrotundis, Pluk. Phytogr. tab. 222, fig. 2, est assez semblable à la pesse par son port; les feuilles sont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en manière de dents de peigne. Cet arbre est originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui est d'une odeur & d'un goût plus agréable que la térébenthine ordinaire; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada*.

Le *sapin* est d'un grand usage pour la mâture des vaisseaux; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entières dans les pays septentrionaux. Les Anglois en élèvent plusieurs especes, & particulièrement le *sapin* d'Ecosse, le *sapin* argenté, le *sapin* de Norwege, & le *sapin* à poix; mais nous ne connoissons en France que le *sapin* décrit ci-dessus, & la pesse, encore les confond-on d'ordinaire.

Observations sur le même objet, par M. le Baron de TSCHOUDI.

§. SAPHIN, (*Bot. Jard.*) en latin *abies*, en Anglois *fir-tree*, en Allemand *tannenbaum*.

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs femelles & des fleurs mâles. Les dernières ont un calice de quatre feuilles sans pétales, & plusieurs étamines à sommets nus; les fleurs femelles sont groupées sur un cône écailleux; chaque écaille couvre deux fleurs dépourvues de pétales & d'étamines, & ne consistant qu'en un embryon surmonté d'un file court, qui devient une semence ailée. La différence la plus essentielle des *sapins* d'avec les pins, c'est que les feuilles des premiers naissent une à une, & que celles des pins sont au-moins à deux réunies par leur base.

Especes.

1. *Sapin* à feuilles glauques par-dessous, à cônes droits & assis; *sapin* proprement dit à feuilles d'if.

Abies foliis subtus glaucis, strobilis erectis

sessilibus. Hort. Colomb. Abies taxi-folia, fructu sursum spectante.

The silver or yew leav'd fir.

2. *Sapin* à feuilles en forme d'alêne pointue, entourant les branches à cônes pendans. *Sapin* de Norwege; *sapin* pesse; épicea; épinette.

Abies foliis subulatis, mucronatis utrinque dispositis, strobilis pendentibus. Mill.

The spruce or norway fir or pitch. trèc.

3. *Sapin* à feuilles formées en alêne glauques par-dessous, entourant les branches à cônes. *Sapin* noir d'Amérique.

Abies foliis subulatis, subtus glaucis, utrinque dispositis, strobilis uncialibus laxis, utrinque dispositis. Mill.

The small coned American spruce-fir.

4. *Sapin* à feuilles courtes glauques par-dessous, entourant les branches à cône. *Sapin* blanc de la nouvelle Angleterre.

Abies foliis brevibus, subtus glaucis, utrinque dispositis, strobilis uncialibus laxis. Mill.

The white spruce fir of north America, called new foundland spruce.

5. *Sapin* à feuilles disposées aux deux côtés des branches, à cônes arrondis, à rameaux grêles. Hemlock. Petit *sapin* à feuilles d'if.

Abies foliis bifariam dispositis, strobilis subrotundis, ramis tenuioribus. Hort. Colomb.

The American hemlock fir.

6. *Sapin* à feuilles d'if à odeur de baume de gilead.

Abies taxi-folio, odore balsami gileadensis.

Il se trouve dans la première & grande édition de Miller, un *sapin* ressemblant à ce dernier, qu'il regardoit comme une autre espece, & qui est transcrite dans un catalogue Hollandois, sous cette phrase: *abies Virginiana-folio tenuiore odorato*. Je ne fais pourquoi Miller l'a retranché dans sa dernière édition; il n'y fait pas mention non plus de notre n°. 6; c'est une espece différente des autres, & que nous avons sous les yeux. A l'égard des *sapins* de la Chine & d'Orient, qu'on trouve transcrits dans certains auteurs, personne ne les possède en Europe; ne seroit-ce pas des êtres de raison; Cependant Tournéfort dit avoir rencontré sur le Mont-Olympe un *sapin* à feuilles d'if, & rangées comme les dents d'un

d'un peigne, dont les cônes sont pendans, ce qui caractériseroit une espèce véritable. A l'égard du *sapin* ressemblant au pin qui se trouve transcrit par-tout, je l'ai cherché en vain par toute la terre. Après bien des conjectures & des comparaisons, j'ai imaginé que ce devoit être le pin d'Amérique à cinq feuilles, pin du lord Weymouth, dont les cônes sont longs & à écailles lâches & corriacées comme celles des *sapins*.

Les *sapins* croissent sur les montagnes exposées au nord, on en trouve cependant plus par-delà de la Norwege. Les n^o. 1 & 2 parviennent à une hauteur prodigieuse sur des troncs parfaitement droits, qui portent une tête conique terminée par une fleche : ces arbres croissent très-près les uns des autres, & bravent par leur réunion les coups de la tempête. J'ai vu un bois de *sapins*, en Suisse, dont les branches naturellement entrelacées formoient un toit que couvroit une épaisseur considérable de neige : il n'en étoit point tombé au-dessous : on y respiroit une douce chaleur, c'étoit au mois de janvier : on y voyoit la terre garnie, bien verte, & parée de quelques fleurs. C'est dans ces bois sombres, au loin solitaires, où l'on respire l'encens des résines, qu'un saint frémissement avertit de la présence de la divinité, & que la pensée affranchie des liens des sens s'éleve jusqu'à elle.

Le *sapin* n^o. 1 est le plus commun dans les montagnes de la Voge, & le plus rare en Suisse & au Nord : il est plus beau que le n^o. 2, & son bois est préférable ; il aime les terres fortes & ne croît guère que sur les pentes rapides.

Le n^o. 2 croît dans des terres assez légères, aime l'humidité & se trouve quelquefois dans les marais ; tous deux veulent un sol profond : on fait combien ces arbres sont utiles pour l'architecture navale ; la charpenterie & la menuiserie. C'est du n^o. 2 qu'on tire la térébenthine de Strasbourg, le n^o. 2 fournit la poix grasse. Voyez dans le traité des arbres & arbrustes de M. Duhamel, les procédés par lesquels on tire & l'on prépare ces substances résineuses.

Les *sapins* d'Amérique, donnant du fruit de très-bonne heure, ne paroissent pas devoir atteindre à la hauteur des nôtres,

Les n^o. 3 & 4 forment de très-jolis arbres, dont le verd bleuâtre diversifie agréablement les spectacles de l'hiver. Leurs jeunes cônes d'un pourpre violet qui paroissent au mois d'avril & qui entourent les branches, font un assez bel effet ; c'est des bourgeons de ces *sapins* que les sauvages de l'Amérique composent une sorte de bière.

Le n^o. 4 se distingue de tous les autres au premier coup-d'œil, par ses rameaux souples & inclinés ; il paroît être de petite stature ; il craint les terres fumées, ainsi que le n^o. 5 ; il faut l'élever & le planter dans des terres franches & pures.

Le n^o. 5 forme un arbre charmant ; ses feuilles sont marquées par-dessous de stries d'un verd d'œillet plus brillantes que dans les autres espèces ; elles sont formées comme celles de l'if, mais elles ne sont pas obtuses comme celles du n^o. 2, & leur bout est incliné ; elles sont très-rapprochées & disposées par quatre ou cinq rangs de chaque côté des rameaux ; les boutons sont gros, obtus, jaunâtres & couverts d'un vernis de résine, dont l'odeur ressemble à celle du baume de gilead que donne un arbre qui habite la Judée. Les boutons qui terminent sa fleche forment une étoile. Ce *sapin* craint aussi les terres fumées & les terreaux ; il est très-lent dans sa croissance les premières années, mais ensuite il pousse très-vîte, sur-tout dans les terres qui ont beaucoup de fonds.

Tout ce que nous avons dit de la multiplication, des semis & du régime des *meleses*, soit en petit, soit en grand, convient aux *sapins*. (Voyez MELESE.) J'ai fait reprendre des *sapins* de marcottes ; on est parvenu en Angleterre à les élever de boutures, mais je ne l'ai pas essayé.

Jetons encore un moment les yeux sur le *sapin* n^o. 2 ; on en peut faire divers usages pour la décoration des jardins & boquets d'hiver : ainsi que l'if, il prendra sous le ciseau toutes les formes imaginables, mais le bon goût bannit toutes celles qui sont trop contournées, ou qui présentent des figures d'hommes ou d'animaux. L'obélisque & la pyramide me paroissent toutefois produire un bon effet, si on les place avec entente ; mais rien n'est plus somptueux qu'une haute palissade d'épicea ;

il s'en trouve une double de près d'une lieue de long sur la chaussée qui va de Berne à Fribourg, qui fait l'admiration de tous les étrangers ; autour des bosquets d'hiver, ces murs verts feront d'un très-bel effet, & diminueront le froid en brisant les vents ; placés au nord & au nord-est, non loin des jardins & des vignes, ils les pareroient de l'effet de la gelée, & y adouciroient la température ; ce qui mettroit à portée d'élever dans des bosquets des arbres verts délicats, dont on seroit contraint de les priver, faute d'un pareil abri.

Ces palissades se plantent au mois d'avril avec des *sapins* hauts de deux ou trois pieds enlevés en motte. On en formera deux rangs, en les mettant en échiquier, à huit pouces en tout sens les uns des autres ; la seconde année, au mois d'octobre, on les taillera au ciseau, ce que l'on continuera d'année en année. Lorsque la palissade aura acquis la hauteur qu'on veut lui donner, on l'arrêtera en la coupant également par le haut. J'en ai une plantée depuis trois ans, qui a déjà huit pieds d'élévation. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

SAPIN, (*Mat. Méd.*) cet arbre appartient à la matière médicale, comme lui fournissant une espèce de térébenthine, connue dans les boutiques sous le nom de *térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de sapin*, & plusieurs autres matières résineuses, soit naturelles, soit altérées, par l'art, dont il a été fait mention à l'article **PIN**, & dont on parlera à l'article **TÉRÉBENTHINE**, Voyez ces articles. (*b*)

SAPINES, f. f. plur. (*Charpent.*) solives de bois de sapin, qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dresser les murs. On fait des planchers de longues *sapines*, & on s'en sert aussi dans les échafaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, f. f. (*Marin.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaisseau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'est une espèce de liqueur ou de bière en usage dans le Canada, la Virginie & les autres parties septentrionales de l'Amérique. On la fait avec une espèce de sapin que les François

nomment *épinette blanche*, & les Anglois *spruce* : les botanistes nomment ce sapin *abies foliis brevibus, conis minimis*. Cet arbre est très-commun en Canada ; il est assez rare dans les colonies Angloises, où le climat est moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à moins que ce ne soit sur les hautes montagnes qui sont presque toujours couvertes de neige.

Voici la manière de faire la *sapinette* : on fait bouillir de l'eau dans une chaudière, que l'on n'emplit qu'aux trois quarts ; lorsque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de sapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuisson jusqu'à ce que l'écorce se détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce temps on fait griller dans une poêle ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïs, de la même manière que l'on brûle le café, & l'on jete l'un de ces grains grillés dans la chaudière où cuisent les branches de l'épinette ; on y met aussi quelques tranches de pain grillé ; ce qui se fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudière ; on enlève les branches & les feuilles qui ont été cuites ; on passe la liqueur au-travers d'un linge ; l'on y mêle de la melasse ou du syrop de sucre grossier ; on met le tout dans un tonneau ; on y joint une petite quantité de levure de bière que l'on bat dans la liqueur, pour l'y incorporer ; après quoi on laisse fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reste ouvert, & que l'on a soin de remplir à mesure que la liqueur diminue : la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de saletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation soit achevée : si on la veut plus douce, on attendra que la fermentation soit entièrement achevée.

Cette liqueur est brune ou jaunâtre comme de la bière ; elle est fort agréable pour ceux qui y sont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle passe pour rafraîchissante, pour un très-bon remède dans les affections scorbutiques, & est très-diurétique. Cette liqueur est la

boisson la plus ordinaire dans le Canada , dans la Nouvelle-Yorck & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays , où elle pourroit être d'une grande ressource dans les temps où la disette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail est dû à M. Pierre Kalm , qui l'a inféré dans les *Mém. de l'académie de Suede*, année 1752. Il est aussi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbrustes* de M. Duhamel du Monceau , tom. I , pag. 17. (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie , dans l'Ombrie ; Tite-Live en fait mention , l. XXXII , c. ij. Ce peuple tiroit son nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, f. f. terme de batelier , bateau construit de sapin dont on se sert sur la riviere de Loire pour le transport des marchandises. La *sapiniere* est moins longue , mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyste très-claire , & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Isaurum. Son nom moderne est le *Savio* ; & comme cette riviere passe à Césena , on la nomme aussi *rio-di-Cesena*. (*D. J.*)

SAPONAIRE, f. f. (*Botan.*) cette plante est l'espece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis sauvage , *lychnis sylvestris*. I. R. H. 336. Ray, *hist. plant.*

Sa racine est longue , rougeâtre , noueuse , rampante , fibrée , vivace ; elle pousse plusieurs tiges hautes d'un pied & demi ou de deux pieds , rondes , sans poils pour l'ordinaire , noueuses , rougeâtres , moelleuses , qui se soutiennent à peine. Ses feuilles sont larges , nerveuses , semblables à celles du plantain , mais plus petites , opposées , glabres , attachées à des queues très-courtes , d'un goût nitreux.

Ses fleurs naissent comme en ombelles aux sommités des tiges , composées chacune de cinq pétales ou feuilles disposées en œillet , ordinairement d'une belle couleur pourprée , quelquefois d'un rouge pâle , quelquefois

blanches , odorantes , avec dix étamines blanches à sommet oblong dans le milieu. A cette fleur succede un fruit de figure conique , qui n'a qu'une cavité , remplie de semences menues , presque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui , comme je l'ai dit , est une lychnis sauvage , croît proche des ruisseaux , des rivieres , des étangs , dans les bois & prés humides , & dans les lieux sablonneux ; on la cultive aussi dans les jardins , où elle dure long-temps , en se rendant néanmoins odieuse aux jardiniers par sa maniere de serpenter ; elle fleurit en juin , & reste en fleur jusqu'au mois de septembre. Non-seulement sa fleur se joue pour les couleurs , mais elle devient aussi quelquefois double , & s'emploie dans les bouquets à cause de sa beauté & de son odeur agréable ; on donne en médecine , à la plante qui les porte , des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'est le fruit d'un arbre de l'Amérique , nommé communément *sapotillier* par les habitans du pays , que les Européens appellent aussi *poirier* ou *pommier* d'Amérique , & que Linnæus a désigné par le nom de *achrus Plumieri*.

Les pepins , ou plutôt les noyaux de ces fruits , sont employés depuis long-temps en Amérique comme un remede souverain contre la colique néphrétique ; & leur usage s'est communiqué depuis dix à douze ans dans plusieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce sujet dans le journal de médecine pour le mois de mars 1760 , par M. Ranson , médecin du roi à Saint-Jean d'Angely.

Les Noyaux de *sapotille* sont , selon la description qu'en donne cet auteur , d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce ; ils ne sont point émulsifs , quoiqu'ils soient très-huileux , au point même d'être inflammables ; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede sous deux formes ; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre , & on les délaye dans cinq ou six onces d'eau pour une dose qu'on réitere de quatre en quatre heures , ou de six

en six heures, selon l'exigence des cas & selon que l'estomac soutient ce remède. On l'édulcore aussi quelquefois pour les sujets délicats, avec le sucre ou un sirop approprié; ou bien on le donne en substance ou incorporé dans un véhicule solide convenable à la dose d'un gros, tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'usage consécutif de ce remède. Il provoque si efficacement dans les coliques néphrétiques curables, le cours des urines & la sortie des glaires & des graviers, que ces corps, dont la présence occasionnoit l'accès de colique, sont communément chassés au bout de ces temps; & que si on continuoit le remède plus longtemps, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit; ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'usage de ce remède, en faisant quelques momens plus favorables. (b)

SAPOTILLER, f. m. (*Hist. nat. bot.*) *sapota*; genre de plante: quoique ses caractères soient les mêmes que ceux de guanabane (voyez GUANABANE), il en diffère cependant entièrement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *sapotillier* est donc un genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce fruit est mou, charnu, & contient une ou deux semences qui sont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une espèce de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

SAPADILLE, f. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui est fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cause de son fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre est nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans son cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuscis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo scabro, seminibus fuscis, splendentibus, fissurâ albâ notatis.*

La *sapadille* est l'espèce d'*anona* la plus estimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ses feuilles sont semblables à celles du laurier, lisses, vertes-brunes; ses fleurs sont composées de trois pétales,

soutenus sur un pédicule. Après qu'elles sont tombées il leur succede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans lesquelles sont renfermées des graines brunes, luisantes, marquées d'un sillon blanc. Le fruit de cet arbre est plus petit que celui des autres espèces d'*anona*; sa forme est ronde, & sa couleur jaunît dans la maturité. (D. J.)

SAPPE, LA (*dans l'art militaire*), est une espèce de tranchée que font les soldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage diffère particulièrement de la tranchée, en ce que celle-ci se fait à découvert, & que la *sappe* se construit avec plus de précaution, parce qu'elle se fait plus près de la place.

La *sappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit ensuite; elle n'en diffère plus alors, & elle perd son nom de *sappe* pour prendre celui de *tranchée*.

Il y a plusieurs sortes de *sappes*:

La *simple* qui n'a qu'un seul parapet.

La *sappe double* qui en a deux.

La *sappe volante* qui se fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller ensuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette sorte de *sappe* ne peut guère se pratiquer que la nuit, lorsqu'on est encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'est pas fort considérable.

La *demi-sappe* est celle dans laquelle on pose à découvert plusieurs gabions sur un alignement donné, qu'on travaille ensuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des sacs à terre ou des fagots de *sappe*.

Enfin la *sappe couverte* est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les sappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laisse par-dessus que deux pieds de terre, qu'on soutient, s'il en est besoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sappe* qu'on ne met guère en pratique, peut être utile dans plusieurs occasions pour cacher son travail à l'ennemi.

La *sappe* ordinaire ou la *simple sappe* ; n'est autre chose qu'une tranchée poussée pied à pied , qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence , elle fait beaucoup de chemin en effet , parce qu'elle marche toujours. C'est un métier qui demande une espèce d'apprentissage pour s'y rendre habile , auquel on est bientôt fait quand le courage & le desir du gain font de la partie.

Voici comment elle se conduit.

L'ouvrage étant tracé , & les sappeurs instruits du chemin qu'ils doivent tenir , on commence par faire garnir la tête de gabions , fascines , sacs à terre , fourches de fer , crocs , maillets , mantelets , &c.

Cela fait , on perce la tranchée par une ouverture que les sappeurs font dans l'épaisseur de son parapet , à l'endroit qui leur est montré ; après quoi le sappeur qui mene la tête , commence de faire place pour son premier gabion , qu'il pose sur son plan , & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut , posant le dessus dessous , afin que la pointe des piquets des gabions débordant le sommet , puisse servir à tenir les fascines dont on les charge. Cela fait , il les remplit de terre , en la jettant de biais en avant , & se tenant un peu en arrière pour ne pas se découvrir : à mesure qu'il remplit le premier gabion , il frappe de temps en temps de son maillet ou de sa pioche contre , pour faire entasser la terre.

Ce premier gabion rempli , il en pose un second sur le même alignement , qu'il arrange & remplit de même ; après ce troisième un quatrième , se tenant toujours à couvert & courbé derrière ceux qui sont remplis ; ce qu'il continue toujours de la sorte : mais parce que les joints des gabions sont fort dangereux avant que la *sappe* soit achevée , il les faudra fermer de deux ou trois sacs à terre , posés bout sur bout sur chaque joint , que le deuxième sappeur arrange , après que les troisième & quatrième les lui ont fait passer.

Au vingtième ou trentième gabion posé & rempli , on reprend les sacs de la queue pour les rapporter en avant , afin de les épargner ; de sorte qu'une centaine de sacs à terre bien ménagés , peuvent suffire à

conduire une *sappe* depuis le commencement du siège jusqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *sappe* , voici comme elle se doit conduire.

Le premier sappeur creuse 1 pied & demi de large sur autant de profondeur , laissant une berne de 6 pouces au pied du gabion , & taluant un peu du même côté.

Le second élargit de 6 pouces , & approfondit d'autant , ce qui fait 2 pieds de large & autant de profondeur.

Le troisième & le quatrième creusent encore chacun d'un demi-pied , & élargissent d'autant , font les talus , & réduisent les *sappes* à 3 pieds de profondeur & autant de largeur par le haut , revenant à deux pieds & demi sur le fond , les talus parés ; ce qui est la mesure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reste quatre hommes à employer de la même escouade , qui se tenant en repos derrière les autres , font rouler les gabions & fascines aux quatre de la tête , afin que les premiers sappeurs les trouvent sous la main ; ils leur font aussi glisser des fascines pour garnir le dessus des gabions quand ils sont pleins ; savoir , deux sur les bords , & un dans le milieu , qu'on a soin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui surmontent le sommet , afin de les tenir fermes ; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 pieds de profondeur fournit les terres nécessaires à remplir les gabions , & une masse de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place , rempli de haut en bas , qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers sappeurs sont las , & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force , ils appellent les quatre autres , lesquels prenant la place des premiers , ils travailleront de même force jusqu'à ce que la lassitude les oblige à rappeler les autres , observant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre , à la première reprise du travail ; car chacun d'eux doit mener la tête à son tour , & poser une pareille quantité de gabions , afin d'égaliser le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence , quand la *sappe* est bien fournie.

Au surplus , on fait marcher la *sappe* non-

seulement en avant, mais aussi à côté, sur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & six *sappes* dans une seule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même temps, celui qui dirige les *sappeurs* doit avoir soin de faire servir des gabions & des fascines à la tête des *sappes*; ce qui se fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a besoin.

Le moyen d'être bien servi seroit de donner six deniers de chaque fascine, portée de la queue des tranchées à la tête des *sappes*, payés sur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque soldat en peut porter aisément trois, & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raison, donner un sou des gabions: en observant cette petite libéralité, les *sappes* seroient toujours bien & aisément servies.

Il est encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *sappes* avant que votre canon tire, de manière que souvent on est obligé de les abandonner; mais si on y est forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A mesure que la *sappe* avance, on fait garnir celle qui est faite par les travailleurs qui l'élargissent jusqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 pieds de large, sur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, si elle sert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, si elle lui fait face, & qu'elle soit disposée pour y placer des troupes.

Ces sortes d'ouvrages qui supposent de l'adresse & de l'intelligence, & qui se font avec danger, doivent être bien payés, si l'on veut être bien servi.

Le prix le plus raisonnable de la *sappe* doit être 40 sous la toise courante au commencement; savoir, tout le long du travers de la seconde place d'armes, & ce qui se trouve entre elle & la troisième.

2 livres 10 sous pour la troisième place d'armes & le travail jusqu'au pied du glacis.

3 livres pour celle qui se fait sur le glacis.

3 livres 10 sous pour celle qui se fait sur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux passages des fossés secs.

20 liv. s'ils sont pleins d'eau; & quand elle sera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, selon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui se fera dans les brèches des bastions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle est exposée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'est pourquoi, selon le péril auquel ils seront exposés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toisé se doit faire par un seul ingénieur, préposé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades, en présence des officiers & sergens, qui ont soin après de faire distribuer aux escouades ce qui leur revient; c'est pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toisé, sur le prix desquels on pourroit retenir un dixième pour les officiers & sergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire servir les *sappes*.

En observant cet ordre, comme tous sont intéressés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne se pousse avec toute la diligence possible, & l'on peut estimer qu'ils feront 80 toises en 24 heures.

Au surplus l'ingénieur qui les toisera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laisser des marques sensibles à la fin de chaque toisé, & tenir registre de tout, afin que quand on voudra le vérifier on le puisse faire sans confusion.

Or, 80 toises à 2 livres la toise, font 160 livres, dont ôtant le dixième qui est 16 liv., il reste pour les *sappeurs* 144 livres, qui, distribuées à 24 hommes, font 16 livres pour chacun, ce qui est un gain raisonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du siège, quoique le prix de la *sappe* augmente à mesure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant aussi, il est sûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela se peut réduire à doubler le prix de la toise & rien de plus.

Au reste, il y a une chose à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'est que souvent les *sappeurs* s'enivrent à la tête de leur *sappe*, après quoi ils se font tuer comme des bêtes, sans prendre garde à ce qu'ils font; c'est de quoi il faut les empêcher, en ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'est plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette manière d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'est aussi plus nécessaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il est certain qu'on prévient beaucoup de friponneries, qui s'y font par la précipitation confuse avec laquelle elles se conduisent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places, par M. le maréchal de Vauban. Voyez Pl. XVI, de fortification, figur. 2, n°. 1, le plan d'une sappe, la vue du côté intérieur, n°. 2, & du côté extérieur, n°. 3, le profil d'une sappe achevée, n°. 4, & le profil représentant l'excavation des quatre sappeurs, n°. 5, de la même Planche.*

SAPPER une muraille, (fortification.) C'est creuser la terre qui est au pied d'un mur, afin de la renverser tout d'un coup; faute de soutien. *Sapper*, selon Daviler, c'est ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bèches, &c. en étayant la partie supérieure, & en creusant par-dessous, & alors on met le feu aux étais, ou si c'est un rocher, en creusant une mine sous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaisses, de vieilles citadelles, &c., on a coutume de se servir de la *sappe*. Chambers.

SAPPEUR, (Fortification.) (soldat du régiment de Royal artillerie, destiné à travailler dans les sappes.

On instruit dans les écoles d'artillerie les sappeurs à poser les gabions avec adresse, & en s'exposant le moins qu'il est possible; on dresse les gabions avec la fourche & le crochet de sappe, & l'on fait à genou un boyau de deux pieds de profondeur; le *sappeur* doit laisser un grand pied de relai entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent. *Voyez SAPE. (Q.)*

SAPHIQUE, adj. (Littérat.) nom d'un vers fort usité dans la poésie Grecque & latine, ainsi appelé de Sapho, à qui l'on attribue l'invention.

Le vers *saphique* consiste en onze syllabes, ou cinq pieds, dont le premier, le quatrième & le cinquième sont des trochées, le second un spondée, & le troisième un dactyle.

Vivitur parvo bene, qui paternum

Splendet in mensa tenui salinum:

Nec leves somnos, timor, aut cupido

Sordidus aufert.

Horat.

Ce dernier vers se nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *saphiques*, pour en former une strophe.

Cependant on trouve dans les anciens poètes tragiques, des chœurs composés d'un grand nombre de vers *saphiques* qui se suivent immédiatement; en général, un vers *saphique* est dur quand il n'y a pas une césure après le second pied. On a tenté, mais sans succès, de faire des vers *saphiques* en François.

SAPRA PALUS, (Géogr. anc.) lac dans l'isthme de la Chersonnese Taurique; selon Strabon, l. VII., pag. 308, ce mot *σάπρα*, féminin de *σαπρος*, veut dire *pourri, corrompu*. Le lac que Casaubon croit être le même que Byce, est au nord de la Chersonnese, à l'orient de l'isthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le sépare de la mer; c'est-à-dire, du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'est présentement par une

langue de terre qui s'avance vers le nord, au couchant de ce lac, & qui ne l'empêche pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un isthme entier, est encore présentement assez con-

fidérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Asie mineure; vers la Troade, auprès d'Astyra, il se décharge dans la mer, en un endroit où le rivage est bordé de rochers. (D. J.)

Fin. du XXIX^e Volume.

ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que fazem parte da Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP. Trata-se de uma referência a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital – com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP são de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se uma obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Biblioteca Digital de Obras Raras e Especiais da USP esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (dtsibi@usp.br).